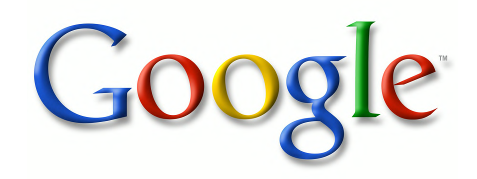
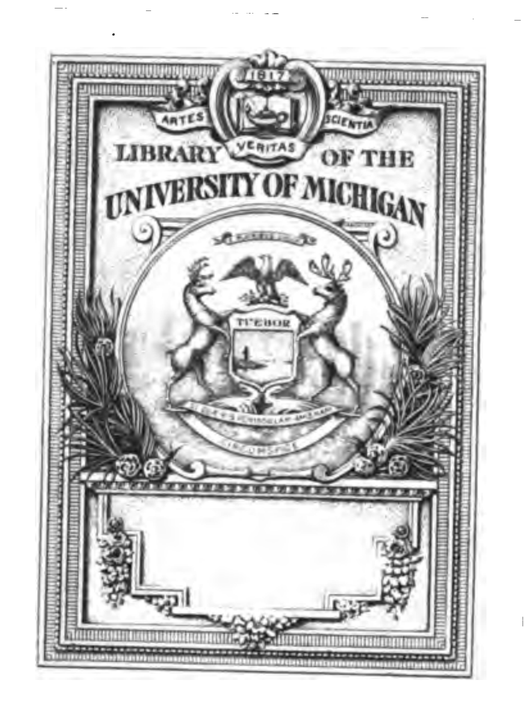



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

Publiée sous la direction du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Archives départementales du Calvados.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. ARMAND BÉNET, ARCHIVISTE

CALVADOS

ARCHIVES CIVILES

SÉRIE F

TOME PREMIER

FONDS DE PETIVILLE, DE BEAUMONT, LE DUC ET LE HARDY

ARTICLES 1-1222



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1897

INTRODUCTION

Le présent volume — dont l'impression a été commencée en 1888 — inaugure une nouvelle répartition par séries des titres historiques, qui peut, qui doit être féconde en résultats.

Tandis qu'aux Archives Nationales les documents offerts sont classés dans la sous-série AB^{XIX} — non pas seulement, comme on l'a dit, « par une réserve de haute prudence », permettant toujours de les distinguer des titres qui, par leur provenance, portent les caractères d'une incontestable authenticité (puisqu'il suffit de laisser sur chaque article nouveau une trace de son origine), mais aussi parce que, le numérotage étant terminé, l'intercalation présenterait, à plusieurs points de vue, de sérieux inconvénients — les donations faites aux archives départementales, où le numérotage ne s'effectue qu'au fur et à mesure de l'inventaire, étaient jusqu'ici placées à leur ordre méthodique, suivant la lettre de série du cadre de 1841 : il m'a semblé qu'il n'était pas sans utilité réelle, tout en conservant cet usage pour les accroissements de médiocre importance, ou pour les titres ayant jadis fait partie de nos collections — par exemple les liasses sur Allemagne données par M. Danjon, professeur à la Faculté de droit de Caen, jadis remises à un acquéreur de biens nationaux provenant de l'abbaye de St-Étienne — de réserver pour les nouveaux « fonds » la série F, *fonds divers se rattachant aux archives civiles*, qui jusqu'ici n'a été consacrée qu'à certaines collections de nature spéciale. N'est-ce pas, en même temps, suivre le principe du respect des fonds, véritable base des dépôts départementaux, et, en procédant immédiatement à l'inventaire des collections dues à leur libéralité, faire aux donateurs le meilleur, le plus « pratique » des remercîments ?

On trouvera donc dans ce volume des documents se rapportant à diverses séries, notamment à E, titres de familles — et non pas seulement aux séries anciennes, mais aussi à celles de la Révolution et du XIXe siècle, chaque collection étant une « unité », un « tout », qu'il ne pouvait être question de démembrer.

Quatre fonds le composent, portant les noms des donateurs : MM. de Petiville, de Beaumont, Le Duc et Le Hardy : sauf une partie du fonds de Petiville et de la première moitié du fonds Le Hardy, ils ont été donnés au dépôt pendant ma gestion.

***

Le fonds de Petiville est dû à plusieurs donations de M. Guillaume-Charles-Sosthène de Petiville, membre du Conseil général du Calvados de 1852 à 1890, ancien maire de St-Sever, et de son cousin feu Stephen de Petiville (1).

M. de Petiville de St-Sever, légataire de son oncle Michel-Guillaume, l'aîné des enfants de Jean-

(1) La bibliothèque de Vire a reçu de M. Stephen de Petiville divers imprimés d'archives concernant les familles dont les titres se trouvent dans le présent volume. Cf. *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1897, pp. 160, 161. — Sur le don de M. Stephen de Petiville aux archives de la Manche, cf. session de 1862, délibérations p. 30, rapport p. 55, etc. — J'ai donné dans les notes qui suivent les analyses des pièces conservées par M. Sosthène de Petiville, par lui communiquées.

Jacques Tardif de Petiville, avait recueilli, avec sa succession, la majeure partie des titres de famille qu'il était d'usage de remettre à l'aîné; comme il possédait également ceux de la branche maternelle, sa part forme la plus grande partie de cette volumineuse collection.

Louis-Charles, père de Stephen, avait eu, dans les lots de la succession de son père Jean-Jacques, les terres de Christot, Verson, plus un lot de la terre de Maisy et un herbage à Littry; outre ces pièces provenant de la succession de l'aïeul commun des deux donateurs, la partie offerte par M. Stephen de Petiville comprenait: des titres provenant de la succession de Félix-Samson de St-Germain, seigneur de La Bazoge, d'Estry, de Trenon, etc., ancien capitaine au régiment de Hanovre, etc., son aïeul paternel; des titres provenant de celle de Charles-Victor Du Rosel de Vaudry, mari de Victoire-Marie-Françoise de St-Germain, sœur de Marie-Constance de St-Germain, épouse de Louis-Charles Tardif de Petiville, père de Stephen, — lequel, légataire universel de Mme Du Rosel de Vaudry, sa tante, avait recueilli les titres provenant de la famille de son oncle —; de plus Louis-Charles Tardif de Petiville, père de Stephen, avait acheté en 1807 du chevalier de La Croix de Tallevende, le château et la terre du Mesnil (dit château de Tallevende), vendu à la « bande noire » en 1832 et rasé par elle: quelques titres sur cette propriété étaient mêlés à ceux de la succession de Louis-Charles.

Diverses notes ont été recueillies par M. Stephen de Petiville sur l'origine de sa famille et les Tardif en général (F. 1, 542, 543), mais c'est en 1625 seulement (1) que commence la généalogie authentique dressée par M. Sosthène de Petiville (F. 541): elle résume l'histoire des Tardif, et fera connaître l'origine des papiers concernant les nombreuses familles figurant à l'inventaire.

(1) Cf. arch. de M. de Petiville, original. 1619, 4 novembre. Quittance par Pierre Berthes, demeurant à Varaville, tuteur des enfants de feu Gilles Tardif, à Jean Le Sueur, bourgeois de Caen, de 268 l. de principal et vin et 1 livre pour treizième et façon de lettres qui faisaient à rembourser pour la vente faite par Collas Giffard à Pierre Jacques Robert et Francois Tardif, enfants dud. Gilles, de maisons, cour et bois à Varaville, hameau Corbin (tabellionage de Troarn et Varaville, 23 mars 1608).

Jean Tardif, sieur de la Croix (1), né en janvier 1625, épousa, en 1655, Madelaine Edeline ou Adeline (2), mourut en 1693. Enfants (3): 1° Marie-Anne, née en 1657, épousa Chauvein, sieur du Bois; 2° Françoise, née le 9 février 1659, morte enfant; 3° Charles (4), sieur de la Croix, ingénieur du Roi, né le 20 janvier 1660,

(1) Notes Stephen: Fils de Gabriel et de Robine Gaillard, baptisé à Dives le 19 janvier 1625. D'après les mêmes notes, il était petit-neveu de Jean de Tardif, conseiller au Châtelet de Paris en 1580, neveu et héritier en partie de la dame du Monceau, nièce du conseiller au Châtelet. Très jeune encore, il quitte le Cotentin pour suivre un de ses parents en Angleterre, où pendant une vingtaine d'années il habite successivement le Sussex, le Kent, et Londres.

(2) Lire Adeline. Notes Stephen: Marie-Madeleine Édeline, fille de Nicolas Édeline, seigneur et patron de Bois-Hubert. — Extrait authentique délivré par la mairie de Caen: 31 oct. 1655, St-Jean de Caen, mariage de Jean Tardif et Madeleine Adeline, tous deux de lad. paroisse. « Magdellainne », fille de Jean Adelinne, sieur de La Roye, et de Gillonne Moncoq, âgée d'un jour 1/2, avait été baptisée à St-Jean de Caen, le 28 décembre 1627; marraine, « damoiselle Magdelainne Le Brethon », sœur du sieur « d'Aqueville », parr. « messire Henry de Marquetel, escuier, « sieur de Monfort et de Mont, gentilhomme ordinere de la Chambre du Roy ». Copie authentique de 1672, archives de M. de Petiville.

(3) Jean Tardif a noté la naissance de ses enfants. « Ma fille Marie-Anne est née le 15e d'aoust, à cinq heures du soir, l'an 1657, nommée par le fils aîné de Monsieur de la Mote Du Moutier, lieutenant général, et la fille de M. Onfray, Mademoiselle de Courtrainville. — Ma fille Françoise est née à 10 heures et un quart du soir, l'an 1659, le 9e de février, tenue par M. Naude et la femme de Guillaume Tardif. — Mon fils Charles est né le 20e de janvier, l'an 1660, tenu sur les fonds de baptême par Monsieur de Montfort et Madame de Fuguerole. — Ma fille Anne est née le 17e de septembre, à 4 heures d'après midy, l'an 1662, tenue sur les fonds de baptême par M. des Autieux de Reviés et Mademoiselle de Béniauville l'aînée, tous baptisés à St-Jean de Caen. — Ma fille Magdelaine est née le 17e d'octobre, l'an 1665, le samedy à une heure et demie d'après-midy, tenue sur les fonds de baptême par Jean Malet et sa sœur Marie-Anne Tardif. — Mon fils Guillaume est né à une heure et demie après midy, l'an 1667, le samedy dix-septième d'octobre (n.), par Guillaume Tardif et Marie Salomé du Pray, femme de Monsieur Fontaine. » Arch. de M. de Petiville.

(4) Arch. de M. de Petiville, baptême à St-Jean de Caen, 1er février 1660, de Charles Tardif, âgé de 3 jours, fils de Jean et de Marie-Madeleine Hédelinne, parrain, messire Charles Marquetel,

épousa M[lle] Lesueur, eut des enfants qui moururent jeunes et avant lui, mourut à Paris en 1728, fut inhumé dans l'église N.-D. de Bonne-Nouvelle; 4° Marie-Anne (1), née le 17 septembre 1662, épousa Daniel d'Auverne vers 1684; 5° Madeleine-Marie, née le 17 octobre 1665, décédée sans alliance vers 1698; 6° Guillaume, qui suit.

Guillaume Tardif, sieur de Venoix, échevin de Caen, officier de l'Université, puis s[r] de Petiville (2), conseiller secrétaire du Roi au Parlement de Metz, né le 17 octobre 1667, épousa le 5 mai 1696, à S[t]-Jean de Caen, Luce Fergant (3), eut trois enfants: 1° Charles-Louis, sieur d'Amayé, seigneur de Marchanville, d'abord officier des dragons de La Ferronnays, conseiller à la Cour des Comptes de Rouen, épousa d'abord M[lle] d'Amayé, puis Françoise de S[t]-Roman, et mourut sans postérité en 1778 à Hérouvilette; 2° Gabriel-Louis-Hercule, qui suit: 3° Charles, abbé de l'Oratoire, pourvu d'une charge de trésorier de France à Caen (4).

Gabriel-Louis Hercule Tardif de Petiville, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, né à Caen, baptisé à S[t]-Jean de Caen le 6 décembre 1701 (5), épousa Jeanne-

chevalier, seigneur et patron de St-Aubin de Losque, Montfort et Mons, marraine, noble dame Marie Morel (copie collationnée de 1728). — Notes Stephen: la femme de Charles, fille de Le Sueur, s[r] de Petiville, mourut en 1681 ou 1682 en donnant le jour à un fils qui lui survécut quelques années seulement. Charles fut secrétaire du comte de Gacé, lieutenant général des armées du Roi, puis ingénieur du Roi. — Extrait du registre des morts de la paroisse N.-D. de Bonne-Nouvelle à Paris: 1728, 23 mai, Charles Tardif, ingénieur du Roi, âgé de 68 ans, décédé la veille, pris à la maison de M. Cudeville, demeurant rue S[te]-Barbe en lad. paroisse, inhumé en l'église en présence de Jean-Baptiste Cudeville, architecte, demeurant même rue et même maison, et Guillaume « Chénié », officier du guet à cheval, y demeurant. Boilleau, prêtre. Collation à l'original par Potain, vicaire, 1729 (archives de M. de Petiville).

(1) 29 sept. 1662, S[t]-Jean de Caen, bapt. d'Anne « Tardy », âgée de 12 jours; marraine, d[elle] Anne Le Bourgeois, parr., Louis Le Prévost, écuyer, s[r] de Reviers (arch. de M. de Petiville).

(2) « Acquisition du fief de Petiville de la famille Le Sueur par Guillaume Tardif, le 27 mai 1728. Du Roy mon souverain seigneur je, Guillaume Tardif, sieur de Petiville et d'Amayé, tiens et avoue tenir le fief et sieurie de Petiville, scis sous la vicomté de Caen, qui s'extend aux paroisses de Petiville, Varaville, Bavent, Bréville, Sallenelles, Anfréville, Gonneville et aux environs, ledit fief à moi appartenant par acquest de Charles-Louis Le Sueur, escuier, chevau-léger de la garde du Roy, par contrat passé devant les nottaires de Caen, le 27 may 1728, auquel fief, qui est un quart de fief de haubert, y a cour et usage et basse justice, colombier, droiture de moulin, four à baon, pescherie au cours de Dyvette, droiture de pasturage et droiture de tente au marais, les hommes de lad. sieurie sujets et baonniers au baon dud. moulin et du four, sujets aussi à vertes et sèches moutes, sujets aux charges et sujettions dud. moulin, aussi sujets à scier les rots des marets et rozières de lad. seigneurie, les lier, charier et porter sud. manoir d'icelle sieurie, servir les couvreurs, curer les étables, charger les fiens au fumier, les charier aux champs et les répandre, faner les foins et iceux charier et tasser au fenil dud. sieur, ceuillir les pommes croissantes sur le domaine de lad. sieurie et icelles piler et entonner le cidre à la cave, servir les massons de pierres vilaines, sujets à corvée de charue et de tierse devant et après Noël, avec regard de mariage et forfaiture, droit d'aubeine, service de prévost receveur, sujets à aller par notre commandement à Trouard, à Argences ou autre marché prochain querir et achepter les vivres et autres choses nécessaires pour notre usage, aussi sujets en rentes, censives et amendes en défaut de paiement avec reliefs, treizièmes, aydes coutumiers, quand le cas s'offre, et autres plusieurs droitures et sujettions, suivant les adveux qui en ont été baillées, et aud. fief y a domaine fieffé, rentes de deniers, grains, oiseaux, œufs, et autres dignités et libertés à noble fief appartenant, et de notre dit fief sont tenus et mouvants en foy et hommages les fiefs ou membres de fiefs possédées à présent par les personnes qui ensuivent: les représentants noble homme Henry Le Brun en tiennent un quart et un huitième de fief en la paroisse de Sallenelles; Le Coq, escuier, représentant Estienne de Surville, en tient un fief nommé le fief de Bléville, assis ès paroisses de Cléville, Gonneville, Le Buisson et aux environs: moy dit Guillaume Tardif, représentant Roulland de Foulognes, en tient un quart de fief nommé d'Amayé assis à Petiville, Varaville, Bavent, Bréville et aux environs; le tout ensemblement faisant un plein fief de haubert en son intégrité, et à chaqu'un desd. fiefs y a cour, usage, hommes, hommages, domaine fieffés et non fieffés, relief de traizièmes et autres droits et devoir seigneuriaux. » — Copie informe, archives de M. de Petiville. — Notes Stephen: Guillaume Tardif épousa en secondes noces Jeanne d'Amayé, fille du président d'Amayé, seigneur de Rupierre et de Marchanville, d'où Charles-Louis Tardif d'Amayé, seigneur de Marchanville, officier de dragons, puis maître des comptes à Rouen, époux de Jeanne-Françoise de S[t]-Roman, dame d'Hérouvillette, fille de M. de St-Roman, capitaine commandant les grenadiers du régiment de la Couronne.

(3) Née à Bellengreville, de M[e] Jacques Fergant, bourgeois de Caen, et d'Anne Lande. — Contrat de mariage de Guillaume Tardif, bourgeois de S[t]-Jean de Caen, fils de feu Jean Tardif, bourgeois de Caen, et de Madeleine Adeline, et Luce Fergant, demeurant paroisse S[t]-Jean de Caen, fille de feu M[e] Jacques Fergant et d'Anne Lande, fille de Jean Lande, sieur de la Vigne, en présence et du consentement de Charles Tardif, frère de l'époux, de Jean Deschamps, son beau frère, de « Monsieur le président d'Amayé », et autres parents et amis: 22 mars 1696. Reconnaissance dud. contrat par les époux, 5 avril 1696.

(4) Succède en 1732 à Gervais-François-Antoine L'Hoste, seig[r] du Londel; en 1754, résigne en faveur de Michel Julien de La Mare, seigneur et patron honoraire de Tilly-la-Campagne; par lettres patentes du 1[er] mai 1754, obtint de conserver le titre honoraire de cette charge avec privilèges et immunités (Notes Stephen).

(5) Marraine, Marie-Gabrielle Morant; parrain, Louis-Hercule Vauquelin, marquis d'Hermanville.

Madeleine Filleul de Maisy en 1734, eut trois enfants, et fut inhumé à S[t]-Jean de Caen le 2 février 1774 (1). Enfants: 1° Michel-Guillaume, né en 1735, décédé sans postérité en 1783, paroisse S[t]-Sauveur de Caen; 2° Marie-Madeleine, née en 1736, épousa (2) en 1756 François-Pierre-Jean-Baptiste Beauchef de Valjouas, baron de Servigny, eut 3 enfants; 3° Jean-Jacques, qui suit.

Jean-Jacques Tardif de Petiville, écuyer, seigneur de Petiville, d'Amayé, de Courcelles-les-Aubreville, chevalier de S[t]-Louis en 1778, né à Caen, paroisse S[t]-Pierre, le 12 juillet 1737, capitaine au régiment de Poitou en garnison à Verdun, épousa Élisabeth-Henriette Jehannot de Beaumont (3) le 6 février 1775 (4), eut 10 enfants (5) et mourut à Caen le 14 janvier 1806. Enfants : 1° Charles-Louis, né à Verdun le 23 décembre 1775 (mort avant 1788, d'après une correspondance authentique de famille); 2° Marie-Anne, née à Verdun le 22 août 1777, épousa en 1797 Goullet de Rugy; 3° Michel-Guillaume, baptisé à Verdun le 31 juillet 1778, décédé célibataire à Neuilly-sur-Seine en 1842 ; 4° Louis-Charles, qui suit; 5° Charles-Louis, né à Aubreville (Meuse), le 23 mai 1782, décédé même lieu, le 19 décembre 1783; 6° Michel-Guillaume, né à Verdun le 21 février 1785, décédé même lieu, âgé de 2 jours; 7° Louis-Charles-Blaise, né à Verdun le 3 février 1787 ; 8° Louis-Charles, surnommé Alexandre, qui suit; 9° Michel-Guillaume-Gervais, né à Verdun le 19 juin 1790 ; 10° Marie-Madeleine, née à Caen le 22 janvier 1792, épousa M. de Graillet, baron de Beine.

Louis-Charles Tardif de Petiville, 4° enfant de Jean-Jacques, né à Verdun le 25 juin 1780, garde d'honneur à cheval du duc de Berry, épousa le 28 octobre 1806 Constance-Marie de S[t]-Germain (6), eut trois enfants et fut inhumé à Paris, en 1845. Enfants: 1° Jeanne-Zénaïde, née le 26 août 1807 au château de la Bazoge (Manche), décédée supérieure de la Charité près Bayeux; 2° Stéphen-Charles (l'un des donateurs) né au château de Tallevende près Vire le 26 juillet 1811, décédé célibataire à Paris; 3° Léonce-Victor, né au château de Tallevende le 22 septembre 1812, décédé célibataire à la Nouvelle-Orléans (Louisiane). Branche éteinte.

Louis-Charles Tardif de Petiville, 8° enfant de Jean-Jacques, né à Verdun le 2 avril 1788, épousa Marie-Bonne-Céleste Tesnière de Brémesnil (7) le 15 janvier 1817, eut 8 enfants, mourut à Vire et fut inhumé à

(1) L'acte d'inhumation le qualifie: seigneur de Petiville et d'Amayé, conseiller-secrétaire du Roi en la chancellerie établie en Normandie et ancien échevin de Caen; décédé l'avant-veille.

(2) A Caen, paroisse Notre-Dame, 17 février. Parmi les assistants, Marie-Anne Hunot, grand'mère de l'épouse, Jean-Jacques Filleul, président trésorier garde-scel au bureau des finances de Caen. L'époux était fils de Pierre Beauchef, chevalier, seigneur de Valjouas-Vierville, correcteur des aides, comptes et finances de Normandie, et de Jeanne-Denise Patin, de la paroisse S[t]-Pierre de Coutances.

(3) Née paroisse S[t]-Médard de Verdun le 1[er] janvier 1749, fille de feu Robert Jehannot de Beaumont, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Verdun, et de Marguerite-Louise de la Pesche, dame de Beaumont.

(4) Par Antoine-Vincent de Noguez, abbé commendataire de S[t]-Sever de Rustan, doyen de l'insigne église cathédrale de Verdun, vicaire général et official du diocèse, vu la permission accordée par le comte de Berthiny, colonel du régiment de Poitou, au futur époux, en présence de Messire Claude-Ignace Monnin de Folenay, chevalier de S[t]-Louis, colonel d'infanterie, major du régiment de Poitou, commandant led. régiment, au nom et comme représentant messire Charles-Louis Tardif d'Amayé, seigneur de Marchanville, ancien officier de cavalerie, oncle paternel de l'époux, de messire Pierre-Jean-Amant Durant, chevalier de S[t]-Louis, premier chef de bataillon et lieutenant-colonel au régiment de Poitou, ami de l'époux, de messire Louis-Joseph de la Pesche, écuyer, contrôleur des guerres, oncle maternel de l'épouse, de messire Pierre de la Pesche, écuyer, conseiller maître des comptes honoraire en la Chambre et Cour des Comptes, aides, domaines et finances du comté de Bourgogne, ci-devant séante à Dôle, oncle maternel; de messire Michel Garraudé, écuyer, président honoraire au bailliage et siège présidial de Verdun, à cause de Marguerite-Louise Barbier d'Increville, son épouse, cousine germaine paternelle de l'épouse.

(5) Lettre à M. de Maisy, président au bureau des finances, rue Guilbert, à Caen, par son neveu Petiville, Verdun, 5 avril 1788. Il lui annonce « l'heureux acouchement de ma famme le deux avril au matin ; elle est acouchée d'un gros garson bien conditionné. Si nous avions été maîtres de choisir, nous aurions préférés une fille, car nous serons peut estre bien embarassés de tant de garçons ». L'aîné, qui aura à la fin de juillet dix ans, est à l'école militaire de Pont-à-Mousson. « Je ne sai si l'hyers s'est passé en Normandie comme dans ce pays-ci : il n'a pas gelé deux jours de suite, le tems a été généralement assés doux, mais il a plu continuellement, aussi les chemains sont dans le plus mauvais état ».

(6) Baptême le 8 sept. 1781 à La Bazoge de Marie-Constance de S[t]-Germain, fille de Félix-Jean de S[t]-Germain, chevalier, seigneur et patron de la Bazoge et d'Estry, seigneur haut justicier de Trenon et de la Chausée, ci-devant officier au régiment de Béarn, et de noble dame Marie-Jeanne-Françoise-Constance de Fréval, née la veille au château de la Bazoge; parrain, Jean-Félix-Samson de S[t]-Germain, assisté de messire Marie-Jean Renard de S[te]-Marie, du diocèse de Bayeux; marr., Marie-Louise-Constance de S[t]-Germain, sœur de lad. enfant; le parrain a déclaré ne savoir signer.

(7) Archives de M. de Petiville. Brevet de règlement accordé à « Jean-Batiste-François Tesnière de Bréménil, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France, en la chancellerie près la Cour de Parlement de Rouen », des armoiries timbrées qu'il est en droit de porter à raison dud.

Fontenermont le 12 mai 1850. Enfants : 1° une fille née en 1818 et morte enfant; 2° Guillaume-Charles-Sosthène, qui suit; 3° Léonie, née à Vire le 23 septembre 1820, épousa en 1841 Isidore de la Huppe de Larturière ; 4° Alexandre, né à Fontenermont le 16 juillet 1822, épousa le 28 août 1848 M[elle] de Couespel, mourut à Paris le 6 juillet 1877 ; 5° Augustine-Marie, née à Vire le 2 février 1824, épousa le 22 septembre 1845 Adolphe-Hélie de Tréperel; 6° Antoine-Donatien, né à Fontenermont le 22 avril 1826, décédé célibataire à Auteuil le 4 mars 1854 ; 7° Ernest, né à Fontenermont le 3 juillet 1828, épousa le 15 juin 1852 M[elle] d'Haillicourt, mourut à Paris le 11 novembre 1863 (2 filles : M[me] de la Noë des Salles et M[me] de Verchères) ; 7° Constance, née à Fontenermont le 25 juillet 1834, épousa le 20 avril 1855 Gaston-Anatole-Henri, marquis de Cacqueray (5 fils et 3 filles).

Guillaume-Charles-Sosthène Tardif de Petiville, né le 15 mai 1819 à Vire, hérita en 1842 de son oncle Michel-Guillaume Tardif de Petiville, seigneur de Courcelles-les-Aubreville (Clermontois, Meuse), acheta la propriété de S[t]-Sever dit Launay, épousa le 7 octobre 1844, à Paris, Clémence de Gautier de Savignac, chevalier de la Légion d'honneur en 1868, maire de S[t]-Sever pendant 27 ans, siégea 38 ans au Conseil Général du Calvados (1852-1890) ; enfants : 1° Charles-Raoul-Sosthène ; 2° Marie-Léonie-Émilie, née à S[t]-Sever en 1846 ; 3° Henri-Louis-Marie.

Charles-Raoul-Sosthène Tardif de Petiville, né à S[t]-Sever le 13 novembre 1845, épousa le 14 juillet 1874 Marie-Juliette-Bonne-Eugénie Le Bel de Penguilly, eut 1 fils, mourut à Paris et fut inhumé à S[t]-Sever le 9 août 1880. Enfant : Charles-Marie-Joseph, né à Penguilly (Bretagne) le 18 mai 1875.

Henry-Louis-Marie Tardif de Petiville, né à S[t]-Sever le 24 décembre 1849, épousa le 25 juillet 1883 Jeanne-Marie-Léonide Chappe d'Auteroche. Deux fils : 1° Jean-Guillaume-Benoît-Marie, né à Vire le 11 juillet 1884 ; 2° Louis-Émile-Marie-Emmanuel, né à Vire le 30 décembre 1890.

office, vu une copie de ses provisions en date du 17 novembre 1784, à la suite desquelles sa prestation de serment le 27, aux mains du lieut[t] civil et criminel au bailliage d'Avranches. Écu d'*azur à une croix ancrée d'or*, led. écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or et d'azur (4 décembre 1784). Y joint les deux pièces suivantes: 1° 17 oct. 1784. A Avranches, en l'hôtel de M. de Bréménil, vente par noble dame Jacqueline-Marie-Anne-Charlotte Bourdon, veuve de César Gosset, écuyer, conseiller secr[re] du Roi, maison et Couronne de France en la chancellerie près la Cour de Parlement de Rouen, seigneur et patron honoraire de Ronthon, demeurant à Avranches, rue des Fontaines-Couvertes, paroisse S[t]-Saturnin, tant en son nom en qualité d'héritière que comme stipulant pour noble dame Marie-Catherine Gosset, veuve de messire Gilles Gombert de Livoye, chevalier de l'ordre royal et militaire de S[t]-Louis, sœur et seule héritière dud. César Gosset, à Jean-Baptiste-François Tesnière, sieur de Bréménil, élu en l'Élection d'Avranches, fils de feu Jean Tesnière, sieur de Bréménil, élu en lad. Élection, demeurant aud. lieu, rue d'Auditoire, paroisse N.-D. des Champs, dud. office, dont led. Gosset jouissait à son décès en janvier précédent, en ayant été pourvu par provisions du 10 décembre 1766, qu'elles délivrent aud. Tesnière avec les autres pièces y relatives au nombre de 6, ainsi que le contrat de vente dud. office consenti au défunt par Pierre-Paul Le Marchand de Caligny au notariat de Caen le 12 novembre 1766, lad. vente faite moyennant 75.000 livres; l'acquéreur promet payer 56.000 l. sous le temps de 5 mois, sans intérêt jusqu'à ce jour, ou, en cas de retard, au denier 20; les 19.000 l. restant serviront à payer, continuer ou amortir des rentes de lad. succession; sur l'acte, émargements du 13 juillet 1785 pour les 56.000 l., et du 28 messidor an VIII pour les 19,000 l. Suit la procuration de lad. Gosset, veuve de Livoye; 2° quittance des 56.000 l. — Jean-Victor Tesnière de Brémesnil, député au corps législatif, né à Avranches, le 8 mars 1764, obtint par décret du 28 octobre 1808 la permission d'instituer dans sa famille un majorat, avec titre de baron; les biens par lui proposés à cet effet sont énoncés en l'acte indicatif délivré par le prince archi-chancelier de l'Empire le 9 février 1809. Ils consistent dans les terres et fermes: de Brémesnil, en la commune de Plomb et par extension en celle de Chavoy, canton d'Avranches, à lui échue dans la succession de son père; de la Cour, de la Lorinière et du Gros-chêne, commune de Macey, canton de Pontorson, par lui recueillis dans la succession de Le Roy de Macey, son oncle; lesd. fonds d'un revenu net par an de 5.700 francs. Le 18 juin 1809, l'Empereur, voulant donner à l'exposant un témoignage de satisfaction, lui confère le titre de baron de l'Empire attaché auxd. biens, érigés en majorat devant passer à sa descendance légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture; il portera les armoiries et écusson figurés aud. brevet, savoir, écartelé, au 1[er] et 4[e] d'argent à trois quinte-feuilles de gueules, boutonnées d'or, deux et une; au 2[e] des barons pris dans la classe des propriétaires, qui est de gueules à l'épi d'argent; au 3[e], d'argent à trois tourteaux de sable, deux et un, et sur le tout d'azur à la croix ancrée d'or; pour livrées, bleu de ciel et jaune. (Orig[l], arch. de M. de Petiville).

Depuis cette généalogie, dressée en 1894, Henry Tardif de Petiville est décédé à Vire le 15 avril 1896 à 46 ans : avec Motelay et Rame, c'était un des meilleurs paysagistes du Calvados, dont chaque année ramenait au salon des Champs-Elysées les toiles souvent remarquées — trop tardivement sans doute par le jury — affectionnant particulièrement les tonalités, assourdies et grises, mélancoliquement attristées, des crépuscules : sa mort, si vite suivie par celle de Binet, l'éclatant chercheur des colorations lumineuses, a laissé un véritable vide parmi les artistes du Calvados (1).

Un règlement d'armoiries de 1769 (F. 548) donne pour armoiries à Gabriel-Louis-Hercule Tardif, écuyer, seigneur de Petiville, d'Amayé, etc. : d'argent à un lion de gueules accompagné de trois feuilles de vigne de sinople, posées deux en chef et l'autre à la pointe de l'écu (2).

Je rappelle d'un mot la récente polémique (3) concernant un Tardif de Petiville qui aurait été substitué à Louis XVII : un acte de décès, dûment légalisé, prouve que l'enfant était mort à l'âge de dix-huit mois à Aubreville-les-Courcelles ; un autre fils de Jean-Jacques Tardif de Petiville, sur lequel on a ultérieurement voulu se « rattrapper ». aurait eu vingt ans à l'époque de la substitution. Sans aborder ici la question, passablement rebattue, des Naundorff, il n'est pas indifférent de constater que la cause est entendue en ce qui concerne la famille Tardif de Petiville ; et je n'ai pas à m'occuper des nombreuses familles du même nom étrangères au fonds des archives.

Les documents du fonds Petiville concernent la commune de ce nom (canton de Troarn), dont la seigneurie passa au XVIIIe siècle à la famille Tardif, et diverses localités du même canton, Amfréville, Bavent, Bréville, Cabourg, Escoville, Gonneville-sur-Merville, Hérouvillette, Ranville, Robehomme, Sallenelles, Sannerville, Touffréville, Varaville, etc. ; dans les autres cantons de l'arrondissement de Caen, outre le chef-lieu, Bellengreville, Carpiquet, Cheux, Christot, Cormelles, Fontenay-le-Pesnel, Tessel, Vendes, Verson, Villons-les-Buissons ; dans l'arrondissement de Bayeux, Anctoville, Cricqueville, Létanville, Maisy, St-Germain-d'Ectot ; dans l'arrondissement de Pont-l'Évêque, Angerville, Cricqueville, Dozulé, Villers ; dans celui de Vire, Annebecq, Burcy, Condé-sur-Noireau, Coulonces, Courson, Estry, Étouvy, Fontenermont, La Graverie, Landelles, Montchamp, Pontfarcy, Presles, Roullours, St-Aubin-des-Bois, St-Germain-du-Crioult, Ste-Marie-Outre-l'Eau, St-Sever, Sept-Frères, Truttemer, Vassy, Vaudry, Viessoix, Vire, etc. ; dans la partie de l'Orne limitrophe de l'arrondissement de Vire, Montilly, Montsecret, St-Pierre-du-Regard, St-Pierre d'Entremont, etc. ; dans la Manche, Avranches,

(1) Un tableau religieux, sortant de sa « manière » habituelle, a été offert par lui à l'église de St Sever.

(2) Voir l'enveloppe scellée du « Testament de Monsr Tardif de Petiville, qu'il prie ses enfants d'exécuter après son déceds » (archives de M. de Petiville).

Extraits des notes de M. Stephen de Petiville. Branche de Petiville, écartelé aux 1 et 4 d'azur à la croix cantonnée en chef de 2 roses, et en pointe de 2 coquilles, le tout d'argent, aux 2 et 3, d'argent au lion passant de gueules accompagné de 3 roses de même, 2 en chef et 1 en pointe (nobiliaire de Normandie). — Charles, ingénieur du Roi, écartèle d'argent au lion passant de gueules aux 3 roses de même, 2 et 1. — Archives Nationales, E, reg. 1758, maintenue de noblesse pour Louis Tardif, arrêt du 6 mars 1657 et 29 décembre 1666, confirmé par sentence du Conseil Royal du 15 décembre 1670. — Les Tardif de Moidrey habitant Metz ont envoyé à Magny une généalogie : armoiries, couronne de marquis surmontée d'un levrier issant de cette couronne et tenant dans sa gueule une devise : *Premura te*. Supports, 2 lions ; au bas de l'écu cette devise : TARDIF HASTE TOY. — La famille alliée Filleul portait « d'argent à une étoile de gueules à six rais, accompagnée de 3 pommes de pin d'azur posées 2 en chef et l'autre à la pointe de l'écu », le dit écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins de gueules, d'argent et d'azur. Cf. Arch. de M. de Petiville, le brevet de règlement d'armoiries délivré par d'Hozier à « Jean-Jaques-Michel Filleul, Chevalier, Conseiller du Roi, Président Trésorier de France, Garde-Scel au Bureau des Finances de la Généralité de Caen, Seigneur et Patron, Châtelain et Haut Justicier du bourg de Maisy, Seigneur des Fiefs du Hable, de la Verge de Létanville et du Petit-Maisy, Seigneur Suserain de Longueville », etc., le 5 juillet 1769

(3) Cf., entre autres les lettres de MM. Henri Provins et de Petiville, dans le journal *Le Bocage*, nos des 3 et 28 septembre et 28 décembre 1895. Un autre enfant est mort à Ifs en 1784 (GG. 10).

Beslon, Bréhal, Boisyvon, Carolles, Céaux, Champeaux, Chanteloup, la Chapelle-Cécelin, Chavoy, Cormeray, Coudeville, Courtils, La Croix-en-Avranchin, Crollon, Curey, Cuves, Gouvets, Macey, le Mesnil-Thébault, Moidrey, le Mont-St-Michel, Montanel, Mortain, Moyon, Notre-Dame-de-Livoye, Plomb, Pontorson, Ponts, Précey, Ronthon, St-Jean-de-la-Haize, St-Jean-le-Thomas, St-Martin-le-Bouillant, St-Maur-des-Bois, St-Nicolas-des-Bois, St-Pierre-Langers, St-Senier, Servon, Subligny, Tirepied, le Val-St-Pair, Vergoncey, Vernix, Vessey, Vezins, etc. ; diverses localités de Bretagne, notamment Dol et Rennes ; l'évêché d'Avranches, les chapitres d'Avranches et de Dol, les abbayes Blanche, de la Trinité de Caen, de Fontaine-Daniel, du Mont-St-Michel, de Montmorel, des Moutons, de St-Sauveur du Redon, de St-Ouen de Rouen, de St-Evroult, de Troarn, de Villers-Canivet, les prieurés du Désert, du Plessis-Grimoult, de Roullours, l'ermitage de St-Sever, les Carmes de Dol, les Bénédictines de Dol et de Vire, les Ursulines de Rennes et de Vire, l'hôtel-Dieu de Bayeux, l'hôpital général de Coutances, l'hôtel-Dieu et les hospitalières de Vire, les léproseries d'Ardevon et Genest, le collège de Vire, diverses écoles, notamment celles de Macey et de Maizet; les forêts, etc., etc. Cette simple et sèche énumération n'est-elle pas la meilleure preuve de l'intérêt qu'offre le fonds de Petiville, source aussi volumineuse qu'importante des matériaux les plus divers.

J'y signalerai seulement, pour l'histoire des anciens artistes, deux pièces (F. 440 et 441), concernant un peintre d'Avranches du XVIIe siècle, auteur d'un intéressant tableau conservé au musée de cette ville : constitution par Bertrand de la Piganière à Me Nicolas Gravier, sieur des Papillons, « paintre », et à dlle Marie Huard, sa femme, demeurant à Avranches, au nom de lad. dlle, de 50 l. t. de rente hypothèque moyennant 700 livres payées par Rolland Harivel, avocat, sr de La Vallée, auquel elle avait été déposée lors de l'état de défalcation des deniers provenant du décret des héritages ayant appartenu à Jean Huard, sieur de Plainemarre, frère de lad. Marie (23 mai 1650) ; amortissement et nouveau placement (11 juin 1658). Le contrat ne porte plus le titre : sieur des Papillons, et le peintre signe N. Gravier ; un simple « merc » pour sa femme.

D'autres documents (F. 186) concernant le sculpteur Rouennais Charles Bichery. 27 mars 1684, reconnaissance par Le Marchant, en exécution du pouvoir de Madeleine de Marguerie, dame du Halley, de location au nom de lad. dame d'un reste de bail d'une maison de Charles Bichery, me sculpteur à Rouen, dépendant des religieux de St-Ouen de Rouen, moyennant 100 livres par an. 13 septembre 1682, quittance de Charles Bichery à Étienne Le Marchand, bourgeois de Rouen, à la décharge de lad. veuve, de 44 livres pour deux termes échus à la St-Michel. Autres quittances, 4 mai 1683. Je note également : à travers l'inventaire du manoir seigneurial de Boisyvon rédigé en 1685 par André Tétrel, tabellion à Cherencé-le Héron, après la mort de Pierre de Boisyvon, chevalier, seigneur châtelain et patron de Boisyvon, St-Martin-le-Bouillant et Fontenermont, dans la chambre où est décédé le défunt : « unne vielles espinnettes en désordre cassée et rompue » et « sept viels tableau ou poultrays enchassés en boys et deux austres non enchassés, dont l'un est l'image de la saincte Vierge et les austres de dévotion, poultrays de partye de la famille, lad. chambre garnye tout autour de vielles tapisseryes » (F. 59); — dans celui des meubles et effets de Guillaume Du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain-du-Crioult, en 1725, « trois tableaux qui paroissent être un dud. défunt et les deux autres de lad. dame » (sa veuve) ; dans un autre inventaire par Jean Vengeons, notaire royal à Vire : « un tableau qui est une dessente de croix que ledit feu seigneur de Saint-Germain auroit fait faire de son vivant pour placer à la chapelle dud. lieu » (de Vaudry) ; la vente des meubles porte que led. tableau a été délaissé du consentement de la veuve et des parents délégués pour la décoration et entretien de la chapelle (F. 200), etc.

* * *

Le fonds volumineux offert par M. du Boscq de Beaumont, propriétaire au château du Mesnil-Vitey,

à Airel (Manche), est une collection de documents — patiemment, heureusement réunis — concernant, dans des proportions très inégales, les cinq départements de l'ancienne Normandie.

Sans parler des pièces relatives aux autres arrondissements du Calvados, c'est le Bessin — si incomplètement représenté au dépôt départemental — qui tient la première place, surtout avec les papiers des familles Le Parsonnier et Eudes de La Jumellière. Les premiers permettent de suivre l'évolution d'une race de paysans, d'herbagers, arrivant rapidement à l'aisance, à la fortune, aux charges de judicature, à la noblesse (1), quelques années avant la Révolution.....; et les procédures montrent la décadence, quand Marie-Madeleine-Jeanne-Louise-Thomasse Le Parsonnier eut épousé un brillant officier de dragons, Marc-André-Hercule-Antoine-Louis-Joseph, comte de Toulouse-Lautrec (2)...., A noter d'intéressantes correspondances, diverses pièces concernant la Chambre des Comptes de Normandie et le bailliage de Bayeux, entre autres sur les « octrois » de Carentan et de Falaise, d'une incontestable « actualité » pour l'histoire des doctrines économiques. A citer également au hasard, dans le fonds Eudes de La Jumellière, les documents concernant les débuts de la Révolution dans le bailliage de Bayeux, notamment le cahier de doléances de Villiers-le-Sec ; ailleurs, une pièce de 1577 concernant Gilles de Gouberville ; ailleurs encore, un titre relatif à la succession de Pierre Thomine du Bosq, le célèbre orateur huguenot originaire de Bayeux, que la Révocation obligea de se réfugier en Hollande, où il mourut le 2 janvier 1692, etc.

L'Eure a fourni le fonds important de la famille Du Quesne, concernant Pont-Audemer, le Bec-Hellouin, Bosrobert, Bourneville, Brionne, Chrétienville, Foulbec, La Noe, Malleville, Quillebeuf, St-Aubin-le-Guichard, St-Maclou, St-Sulpice-de-Graimbouville, St-Taurin-des-Ifs, Toutainville, etc, les seigneuries de Cabeaumont, de La Chevalerie, de La Mare, les abbayes du Bec — dont le fonds est si pauvre aux archives de l'Eure — de Grestain, de Préaux, de la Trinité de Caen, les Carmes, Cordeliers et hôpital de Pont-Audemer, etc. ; curieuses correspondances, notamment sur Bordecôte, « président révolutionnaire du canton de Pont-Audemer », clameur de haro en 1823, intéressante relation de guerre avec la Russie au XVIIIe siècle, publiée *in-extenso*, etc.

La Manche est surtout représentée par des documents relatifs à la partie limitrophe du pays de Bayeux; l'Orne, principalement par les papiers Levé et Papillon (Almenèches, Argentan, Giel, Séez, etc.); quelques pièces seulement concernent la Seine-Inférieure.

Pour l'histoire des anciens artistes, je note : les peintres Claude de La Fontaine, de Pont-Audemer, 1648 (F. 703), Jacques-François Hébert, de Bayeux, 1789 (F. 804); l'architecte Hue (F. 674); Pierre Larcher de La Vallée, organiste à la ci-devant abbaye du Val-Richer, 1791 (F. 920), etc.

Le volume suivant de la série F contiendra un second fonds de Beaumont, dont plusieurs liasses, provenant du chartrier du Mesnil-Vitey et des papiers de M. de Surlaville, importants pour l'histoire militaire du XVIIIe siècle, ont déjà été incorporées à nos collections.

*
* *

Le troisième fonds est dû à la libéralité de M. Le Duc, l'artiste bien connu qui a conquis une des premières places dans le « jardin » du Champ de-Mars, le sculpteur auquel St-Lo doit la remarquable

(1) Les armes des Le Parsonnier, qui ne figurent dans aucun recueil héraldique, étaient : d'azur, à la fasce d'or, accompagné en pointe d'un flanchis du même, et en chef de trois étoiles d'argent (cachets). Note de M. de Beaumont.

(2) Mariée sous le régime dotal, Mme de Toulouse n'était pas tenue à payer les dettes de son mari ; elle profita de la nouvelle loi du divorce pour rompre sa chaîne civile, traversa sans encombre la Révolution sous le nom de citoyenne Le Parsonnier, et, n'ayant pas de biens féodaux, conserva sa fortune. Elle reprit — le lien religieux subsistant toujours — le nom de son mari sous l'Empire et la Restauration.

« Femme Normande » du salon de 1887, auquel Caen doit le monument des Mobiles — dont le léopard, malheureusement, traduit bien imparfaitement la belle maquette — : indépendamment de quelques papiers de famille (F 1123, 1124), il se compose du chartrier du château d'Asnières (arrondissement de Bayeux).

Ce sont surtout les archives de la famille de Baudre, et de ses devanciers les Le Patou : en dehors des pièces concernant les biens et droits (Asnières, Bayeux, La Bazoque, forêt des Biards, La Cambe, Deux-Jumeaux, Écrammeville, Englesqueville, Longueville, St-Lo, St-Martin-de-Blagny, Saonnet, Tessy, Trévières, Vaubadon, etc.), je signalerai d'importantes correspondances, surtout celles de la Restauration, alors que le château d'Asnières servait de refuge à d'anciens émigrés, et en particulier la lettre éloquente d'un officier en demi solde ; d'autres racontent les fêtes du mariage de Napoléon Ier et Marie-Louise, ou les fredaines d'un jeune élève du collège de Bayeux ; ailleurs, les doléances d'une correspondante du curé de Louvières, chargée de lui acheter une vierge, article fort rare à Paris...

Parmi les familles alliées : les Du Fayel (Cricqueville, Littry, seigneuries de Courmarqueron et Cremy, Rampan, Saonnet, etc.), avec de curieuses prédictions pour la « fin du monde », d'intéressants documents sur les biens de la Ste-Chapelle (1) ; les Du Chastel (Rampan, Lison, Maubec, St-Germain-du-Pert, St-Lô, etc.), où l'on remarquera spécialement (F. 1090), une correspondance d'un Jésuite du XVIIe siècle, aussi remarquable de forme qu' « opportuniste »...

Parmi les pièces diverses, documents sur la « sténographie » au commencement du siècle, et surtout sur les membres du tribunal de Château-Thierry au début de la Restauration, leurs antécédents pendant la Révolution et l'Empire, etc. — dans un but évidemment intéressé — : la fille du procureur du Roi, zélé bonapartiste, n'aurait pas eu assez de « prudence administrative » pour cacher ses sentiments intimes à l'égard de ce « gros cochon de Louis XVIII »...

Quels que soient l'intérêt et l'importance du fonds offert par M. Le Duc, il faut bien constater qu'il ne contient seulement qu'une partie — laissée à l'abandon lors de son acquisition du château — de l'ancien chartrier d'Asnières : antérieurement, la Bibliothèque Nationale avait recueilli en 1878 un des deux (2) cartulaires Le Pigny (nouv. acq. fr. 1122), et un registre des pleds de Rampan est conservé à la bibliothèque de Bayeux. D'autres épaves — très nombreuses — sont déjà venues suivre la première donation au dépôt départemental : l'article F. 1125 contient quelques pièces que j'ai pu acquérir ; un grand nombre de parchemins déjà offerts, et dont on m'a fait espérer la suite, sont arrivés après la constitution du présent volume et seront compris dans le tome II. Enfin la première partie du fonds Le Hardy, qui suit immédiatement, en offre un premier et indispensable complément.

* * *

Le 4e et dernier fonds est du à M. Gaston Le Hardy, maire de Rots, auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire de Normandie : il se divise en deux parties.

La première, composée de pièces diverses, collectionnées par le donateur, commence par d'intéressants documents provenant d'Asnières, en particulier sur Rampan, St-Lô, la famille Le Verrier, etc.; puis viennent les titres sur les de Baudre de St-Enoux (concernant notamment Airan, avec copies de pièces anciennes de l'abbaye de Troarn), sur Huet, évêque d'Avranches, et sa famille, la seigneurie d'Hiéville,

(1) Cf. L. Delisle, Notice sur les biens de la Sainte-Chapelle en Normandie, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, XVII, 299.

(2) L'autre est aujourd'hui propriété privée : j'en espère l'entrée au dépôt départemental.

diverses généalogies. et surtout les pièces provenant d'Isigny: en première ligne le registre des délibérations du Conseil général de la commune, de 1792 à l'an III, longuement analysé, correspondances commerciales et autres, d'un très réel intérêt, etc.

La seconde partie se compose des titres de famille de M. Le Hardy et montre bien à quels points de vue si divers les documents de cette nature offrent des matériaux aux chercheurs : dans les documents concernant spécialement les Le Hardy, je note çà et là l'armée de Gassion à Vire, l'importance — trop méconnue — du protestantisme au XVIII[e] siècle, d'intéressantes notes sur la médecine à la même époque, de très curieuses correspondances de l'Empire et de la Restauration, entre autres celles d'un juge de Nogent-sur-Seine au lendemain des Cent-Jours; à noter également les titres des familles alliées, de Brébeuf, Turgot, Le Gendre, St-Fresne, de La Rivière, Duquesne, de Juvigny, Boutry du Manoir (intéressants en particulier pour la Révolution à Condé-sur-Noireau), Amey (seigneuries du Buisson et d'Épinay-sur-Odon), etc.

Il serait trop long de suivre l'histoire généalogique de la famille Le Hardy et de ses alliances, si consciencieusement écrite depuis longtemps déjà par le donateur et malheureusement restée manuscrite. Comme il le constate, le premier qui ait porté historiquement dans notre contrée le surnom de hardi était le fils d'un des Rois de mer qui eurent leur part dans la grande colonisation de la Neustrie par les Normands : c'était Haimon ou Hamon, seigneur des domaines de Creully, Évrecy, Maisy et Thorigny ; il avait gagné le surnom de *Hamo Audens*, et les trouvères, jouant sans doute sur ce nom, l'ont souvent appelé *Haimon as Dents* ou Hains-az-Dentz. De la postérité d'Haimon le hardi qui, dit-on, a la bataille du Val-ès-Dunes, s'était mesuré la lance au poing avec le Roi de France, on ne connaît que celle de son fils aîné, Robert-fitz-Haimon. Que devinrent Robert, Richard, Haimon, et les autres fils connus du hardi baron ?

Un siècle après, Orderic Vital cite parmi les bienfaiteurs de St-Evroult Gautier Le Hardi : c'est ainsi que M. Delisle traduit *Gualterius Audax*, nom du fils de ce digne chevalier *(eques honorabilis)*, nommé Eudes, qui vivait vers 1106 ; et, en continuant de feuilleter l'histoire manuscrite, je note : Nicolas Le Hardy à Caen en 1184 ; Roger Hardy de Drumare près Beaumont-en-Auge en 1180 et 1184; Robert et Onfroy Hardy en 1195 à Vascœuil (Eure), Robert Le Hardy en 1210 à Évreux, puis *Robertus Audax*, cellérier de l'abbaye de Fécamp, abbé plus ou moins intrus du Mont-St-Michel, et Robert Le Hardy, abbé de Blanchelande, de 1298 à 1331.

C'est au pays d'Ouche, dans cet ancien pagus où se touchent les trois départements du Calvados, de l'Eure et de l'Orne, qu'on trouve, écrit M. Le Hardy, les premiers auteurs de sa famille dont on puisse suivre la généalogie, comme on y rencontre aussi la trace certaine de la résidence de gens de leur nom : La Hardière, près Ste-Gauburge; le hamel Hardi, à Boecé; La Hardière, à Canappeville, St-Aubin-de-Bonneval, Ste-Gauburge, St-Pierre-de-Courson, Moutiers-Hubert, etc., groupés entre Livarot, Vimoutiers, Gacé, Rugles et Bernay, dans ce vieux petit pays, à peu de distance les uns des autres.

On trouvera dans l'inventaire les principaux matériaux de l'histoire de la famille, laborieusement complétés par son dernier descendant, aux sources les plus diverses.

*
* *

Sans parler du fonds de Beaumont et de la première partie du fonds Le Hardy — composés de documents de toute nature, *undique collectis* — on remarquera la différence profonde qui sépare l'inventaire des véritables « fonds », ceux du chartrier d'Asnières et des titres de famille Le Hardy, avec celui de la famille de Petiville ; la partie de ce dernier, offerte sous mon prédécesseur, avait

été répartie, non dans l'ordre méthodique des subdivisions, mais par ordre alphabétique de familles (1), sans tenir compte des provenances diverses rapportées plus haut, et, dans chaque famille, par dates; je n'ai pas cru devoir refaire en entier ce « classement », et tout en apportant au rangement primitif un grand nombre d'améliorations de détail, je me suis surtout contenté d'y intercaler, selon l'ordre alphabétique, les importantes et volumineuses donations ultérieures; j'ai même dû, pour les trois donations faites après la constitution du fonds et l'impression de la plus grande partie de l'inventaire qui ne permettait plus les intercalations, composer un supplément de 78 articles — bien entendu d'après les mêmes principes.

Je dois noter que M. Renard, le regretté premier employé des archives, qui avait précédemment classé, d'après les usages alors établis, la donation de Petiville antérieure à ma gestion, m'a prêté un utile concours pour le dépouillement d'un certain nombre d'articles de la première moitié de ce fonds.

*
* *

Ces quatre collections si diverses, si remplies de matériaux aussi complexes que parfois inattendus — que les tables alphabétiques ultérieures mettront plus complètement à la disposition des travailleurs — montrent bien quelles pertes regrettables l'histoire a faites depuis un siècle, par les destructions inconscientes, fortuites ou voulues, des documents relégués dans des greniers ou dans des combles, considérés sans examen comme paperasses sans valeur, vendus à des relieurs ou employés à n'importe quel usage, voués à toutes les chances de destruction : la série F des archives du Calvados, toujours ouverte, leur offre un asile où les donateurs surtout recueilleront les bénéfices du classement et de l'inventaire, mettant à leur disposition leurs titres de famille beaucoup plus sûrement que s'ils les avaient conservés ; les matériaux du second volume sont déjà recueillis : j'ai l'espoir que la présente publication, en montrant sans conteste leur utilité, accroîtra encore les donations si considérables que le dépôt départemental a reçues depuis quelques années, et que de nombreux volumes viendront compléter, par des additions successives, nos anciennes collections, aussi riches qu'encore peu connues et si imparfaitement explorées, malgré un labeur déjà long et d'incontestables résultats.

Armand BÉNET.

(1) C'est ainsi que les pièces concernant l'office de trésorier de France, au lieu de rester groupées, ont été réparties entre les divers noms qu'elles concernent; à F. 14, famille d'Argouges, pièces appartenant en réalité au fonds de Boisyvon ; à F. 386, Livet, fonds de Vaudry, etc., etc.

ADDITIONS.

Documents incorporés au fonds Le Hardy depuis l'impression.

F. 1127. 3 pièces, papier. Marchés de M. de Baudre de Bavent avec Jean Le Febvre, pour construction d'un pavillon au château d'Asnières (1773), et Pierre Viel, pour construction d'un colombier; Moussard, architecte dud. seigneur de Bavent (1774). — Inventaire des titres étant au coffre du trésor de la paroisse de St-Vigor d'Asnières, concernant le bien et revenu des obits et bénéfice de lad. paroisse (1787).

F. 1178. 1 rouleau. parchemin, de 1m30 de long. Rôle des amendes du fief, terre et s^rie de Lion pour noble homme André Le Sens, s^r du lieu, tauxés sur le registre et journal des pleds de lad. s^rie par Guillaume du Boyslambert, sénéchal, lesd. amendes commençant le 18 septembre 1517 et finissant le 21 novembre 1522 inclus, baillées à cueillir à Roger Vasnier, prévôt receveur de lad. s^rie, sur: Me Pierre Du Vivier, Me Étienne « Quehaignes », *al.* « Quehaines », les religieuses de la Trinité de Caen, les religieux de Ste-Barbe, les prêtres et clercs de Douvres, le trésorier dud. lieu, les chapelains de Damigny, messire Jean Vigor, prêtre, « Ysart » *al.* « Ysaac » Le Sens, écuyer, les religieux d'Ardennes, les hoirs Pierre de Sauques, éc., les prêtres et clercs de Luc, les trésoriers de Luc, Nicolas Fauvel, éc., les trésoriers de Lion, Guillaume Le Sens, éc., les hoirs Jean de La Londe, messire Guillaume Poupinel, etc. — 1 pièce, parchemin. Monitoire de l'official de Bayeux, sur plainte du procureur du Roi du bailliage de Caen, contre « les malfaicteurs comme sacrilèges et ennemys de la saincte foy catholique, du repos et transquilité public, le diable à ce les instigant, depuys Pasques dernier passé par plusieurs et diverses fois et principallement de nuict se sont transportés en plusieurs églises, chappelles et lieux bastis et édifiés en l'honneur et gloire de Dieu et de ses sainctz et en iceulx lieux ont commis plusieurs grandz et horriblez excees, larcins et sacrilèges respectivement, sçavoyr ont abbatu, démolly, desgradé et mys en pièces grand nombre d'hymages, froissé, bruslé, ravy et emporté respectivement coffres, fons, ornementz, linges, calices et aultres biens et joyaulx dédiés et ordonnez pour l'honneur et service de Dieu et administrer les sainctz et divins sacrementz, et délessé lesd. églises et chappelles en grand détriment, désolation et ruyne, et entre aultres lieux en l'église de Bally, en la chappelle de Nostre-Dame de la Délivrande, en l'église de Bretheville l'Orguilleuze, en l'église de Sainct Cler de Hérouville, en la chappelle de Nostre-Dame de La Fontaine, en l'église de Ranville et en plusieurs aultres lieux de l'evesché de Bayeux, et aultres malfaicteurs qui ont à ce fayre donney conseil, faveur, confort et ayde, au très grand deshonneur, dommage, scandalle et trouble de la Religion Crestienne (chose quasi inestimable) » (1561, 21 juillet).

ERRATA ET ADDENDA

PAGE x ligne 13, après substitution : l'enfant était d'ailleurs mort à Ifs, près Caen, en 1784 (Archives communales, GG. 10).

xiv l. 22. Toutes les nombreuses familles Hardy ou Le Hardy de Normandie peuvent songer à cette origine possible (note de M. Le Hardy).

xiv l. 29. Bien entendu, M. Le Hardy n'a prétendu montrer là que de simples suppositions, et désire qu'on n'y voie pas autre chose (Id).

ART. F. 3, Du Veaugrou.

4, l. 4, sieur *du Londel et* de...

16, col. 2, l. 4, Roumilley.

25, l. 32, son curateur.

33, Voissin, autres pièces Voisin.

34, l. 13, *Jean* Trochon.

38, p. 15, l. 9, Breuilly.

42, l. 12, *ayant* délibéré.

46, Girard, dans quelques pièces Gérard.

49, l. 19, en *la vicomté* d'Avranches.

51, l. 6, Beslon.

52, p. 20, l. 6, armées.

54, p. 22, l. 16, *Thomas* Le Castoy.

57, avant-dernière ligne, Sepmondière.

61, c. 2, l. 25, *Le* Geard.

62, p. 28, l. 6, Julien *Servain*.

67, c. 2, l. 34, Velleroy.

70, l. 39, St-Malo de Folligny et du Hamel.

72, l. 19, *de St-Lo* au moulin...

74, c. 2, l. 25, Lhostelier.

76, c. 2, l. 5, du Mesnil *de Cahagne*.

— c. 2, l. 6, *M.* du Mesnil-Benoit.

78, c. 2, l. 43, *bailli* haut justicier.

— p. 37, l. 3; 87, l. 26, St-Nicolas, Bréville, etc.

86, l. 18, au lieu de puissances, couronnes.

— c. 2, l. 11, à M. de Boisyvon.

90, 1653-1723, de La Court.

110, dernière ligne, sieur de Launay.

126, l. 6 : 128, l. 24, procureur du Roi *en l'Élection d'Avranches*.

134, c. 2, l. 18, Roumilley.

— l. 34, Guesnerie.

— l. 39, *Jean* de Nativelle.

135, Queudeville.

140, l. 4, François Laurence *Maryère*.

141, l. 10, Mascré, Ville-Eon.

147, l. 2, tabellions à Burcy.

163, l. 6, Quesnoy-*Ruaut*.

164, l. 3, masure *delà le* Boscq.

ART. 164, l. 12, 1 épron ou 5 sous et 1 livre de poivre.

168, l. 24, Pont-Bellenger.

175, l. 3, Lainé-Heurtaudière.

195, l. 39, Herbellière.

195, l. 40, *Jacques*-Paul.

196, l. 29, envoyant *en possession*.

208, p. 93, c. 2, l. 32, *vendus* par.

217, l. 30, Saillofait.

220, l. 6, les représentants Jacques.

222, p. 101, l. 10, alias le pré de la Haize.

224, p. 102, l. 19, en la *ville* de Vire.

238, p. 107, l. 44, Roumillé.

242, c. 2, l. 42, Thomas *Finemont*.

— p. 111, l. 9, *prêtre à* St-Marquan (St-Marcan).

266, l. 1, *présidial* de Rennes ; *de* ou *du* Linadec.

— l. 22, Françoise-Henriette Alloing.

272, c. 2, l. 9, *Armand*-Antoine.

294, l. 33, Lesné.

300, l. 11, Marbrey *(sic)* : sign. Mabrey.

315, l. 3, Châteauneuf-en-Thymerais.

350, p. 145, l. 30, Grimouville.

355, c. 2, l. 42, *al.* : de la Forgeraye.

357, l. 11, avocats *du Roi*.

364, *M. de* Chavoy.

375, c. 2, l. 30, *Jacques* Maurice.

378, l. 28, *Charles de* Marsan.

379, l. 5, *Le* Bailly.

391, l. 20, Beaumanoir.

407, p. 172, l. 44, godet de *mouture*.

439, l. 21, Louiche.

443, p. 184, l. 25, St-Sauveur-Lendelin et de Cérences.

478, l. 15, Maincent.

619, de Lannoy.

On a respecté des formes de textes pour les noms de lieux, par exemple : Prailles pour Presles (F. 19), Lacy pour Lassy (66, 199), Sauchevreuil pour Saultchevreuil (75), Ducé pour Ducey, Vain pour Vains, Poucy pour Poussy, etc ; de même La Redretière et La Redettière (637), Ruflers (701) et Ruflais (734), La Dannerie (1174) et La Davyère (1175) ; de même pour les noms de personnes, René et Robert (126), de La Coste et Coste (150), Lapenti (205) et Lapentys (206), Bouaissier (358) et Boissier (359), Bigays et Le Bigays (370), Brèche et de Brèche (453), Hardy, de Hardy et Le Hardy (481), Tresiguidy et Treseguidy (506), Pohin (1030) et Popham (1031), etc. A l'art. F. 1204, Mortain, plus bas Morlaix.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE F.

Fonds divers se rattachant aux archives civiles.

FONDS DE PETIVILLE.

F. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XIXe siècle. — TARDIF DE PETIVILLE. — Notes de M. Stephen de Petiville sur sa famille. Notions générales sur l'origine des Tardif.— « Rapide aperçu généalogique. » Côté paternel, depuis Jean Tardif, sr de La Croix (1656). Parmi les Tardif cités : Charles, sr de La Croix, secrétaire du comte de Gâcé, lieutenant des armées du Roi (1692), ingénieur du Roi (1706), attaché à René Tardif, lieutenant général, inspecteur des places fortes de l'Est, son parent, mort à Paris en 1728 ; Guillaume, d'abord sr de Venoix, échevin de Caen, officier de l'Université, puis sr de Petiville, conseiller secrétaire du Roi (Parlement de Metz) ; Charles-Louis, sr d'Amayé, seigneur de Marchanville, d'abord officier (1729) au régiment de La Ferronnays (cavalerie), capitaine démissionnaire (1744), pourvu d'un office de conseiller à la Cour des Comptes de Rouen, qu'il résigne en 1769, mort au couvent des Minimes de Vincennes sans postérité (1791) ; Louis-Gabriel-Hercule, sr de Petiville et d'Amayé ; Charles, abbé de l'Oratoire, pourvu d'une charge de trésorier de France ; Jean-Jacques, sr de Petiville, d'abord maréchal des logis aux gendarmes de la Reine, capitaine de la colonelle au régiment de Poitou (1772), chevalier de Saint-Louis (1778), etc. Familles alliées : d'Auverne, de Saint-Roman, Filleul de Maisy, Beauchef de Valjouas et de Servigny, de Madec, de Cathelineau, Jehannot de Beaumont, de Rugy, de Caulaincourt, de Beaufort, de Corny, d'Yanville, de La Roche-Lambert, de Romanet, de Saint-Germain, Tesnière de Brémesnil, de Larturière, de Caqueray, de Beine, etc. — Ligne maternelle (de Thoury). Généalogie sommaire depuis Guillaume Thoury en 1475. Familles alliées : Rozée, de La Rivière, Le Bourgeois, de Salles, des Essarts, de Beauchesne, de Fréval, de Sainte-Marie, de Saint-Germain, du Rosel, etc.

F. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1617-1830.— Tardif de Petiville. — Mandement au bailli de Caen ou son lieutenant, rendu à la demande de Jean Lesueur, bourgeois de Caen, fondé au droit de Colas Giffart, de Trousseauville, concernant la vente par ledit Giffart de 1/2 acre de terre, maison et jardin, faite à Pierre-Jacques-Robert et François Tardif, frères, fils de Catherine Tardif, femme séparée de Baudoin des Pins, fille de Jacques Tardif, sr de La Cavée en Vaudrimesnil (1617). — Signification faite à la requête de Hébert, procureur de Guillaume Tardif, seigneur de

Petiville, à Morin, procureur de Pierre Moulin, concernant leur procès pour arrérages de rente (1730). — Vente par Louis Le Galois, sieur de La Groudière, demeurant en la paroisse Ste-Honorine de Ducy, vicomté de Bayeux, fondé de procuration de la veuve de Noël Lhoste, écuyer, seigneur et patron de Livry, Caumont et autres lieux, tutrice de ses enfants, et Jean-Baptiste-Noël Lhoste, sieur de Livry, son fils aîné, émancipé d'âge, du consentement de Charles de Saint-Laurent, chevalier, seigneur de Quétiéville, tant en son nom que comme fondé de pouvoirs de Laurent-Félix-Hyacinthe de Marquetel, chevalier, seigneur de Montfort, parents délégués dudit sieur de Livry, émancipé, à Guillaume Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, ancien échevin et consul de Caen, de l'office de trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Caen, dont était pourvu Noël Lhoste (1732). — Quittance donnée devant Thomas Gouye et François Boullin, notaires royaux à Caen, par Jean Rogier, écuyer, sieur de La Falaize, trésorier de France au bureau des finances à Caen, et Marie-Anne-Marthe Dupuis, son épouse, à Guillaume Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, ancien échevin de la ville de Caen, de la somme de 560 livres pour racquit et amortissement de 31 livres 2 sols 4 deniers de rente au denier 18 de la constitution de Philippe de Vallois, chevalier, comte de Murcey (1738). — Vente devant François Boullin et Florent Lequesne, notaires à Caen, par Robert Millon, Louis et Mathieu Millon, ses fils, à Guillaume Tardif, seigneur de Petiville, de 400 livres de rente hypothéquée au denier 20 (1742). — Requête adressée au lieutenant-général du bailliage de Caen par Jean-Jacques Beaujour, herbageur à Beuville, qui a pris à ferme de Tardif de Petiville des biens sis à Varaville et Cabourg, afin d'obtenir mandement pour le faire intervenir dans son procès avec François Lévêque, boucher à Bavent, auquel il a rétrocédé ses droits (1743). — Fieffe devant Jacques Buisson, notaire au siège de la Cambe, par Marie Tallevast, fille de Denis et de Marie Lefèvre, à Gilles Desmeulle, de deux sillons de terre située paroisse de Maisy, moyennant 60 sols de rente foncière et autres droits (1746) ; à la suite est la quittance des époux Gosselin, seuls héritiers de Marie Tallevast, à Jean-Jacques Tardif de Petiville, de la somme de 48 livres pour amortissement de 3 livres de rente mentionnée en ladite fieffe (an XII). — Accord entre Henry-Gabriel André dit La Fonteine, fermier de M. Tardif de Petiville, et Pierre Benoist, fermier de M. de Bavent, concernant la prise de possession, par ce dernier, de la ferme de M. de Petiville (1761). — Procès-verbal de saisie faite par Jean Vivien, huissier, à la requête de M. de Petiville, des meubles de Georges Le Herpeur, cultivateur à Carpiquet, pour non-paiement de fermages (1768). — Quittance donnée à M. de Petiville de la somme de 60 livres 10 sols pour sa taxe des vingtièmes, année 1770, ville de Caen, paroisse Notre-Dame (1771). — Sommation par Michel Lemoine, huissier, à la requête de Jean-Jacques Tardif de Petiville, officier au régiment de Poitou, pour paiement d'arrérages de rente vendue par Jean Lesueur, s[r] de La Fosse, à Guillaume Tardif de Petiville (1779). — Reconnaissance par Pierre Benoist d'avoir alloué à Jean Le Masson, de la paroisse de Bréville, la construction d'une grange de 70 pieds de longueur sur 20 pieds de largeur et 20 pieds de hauteur, en la grande ferme de M. de Petiville, sise à Petiville, moyennant 4 livres 10 sols la toise et 12 livres de vin (1789). – Lettre de Lentaigne de Logivière, maire de la ville de Caen, à Tardif de Petiville, rue Guilbert, à Caen, concernant sa demande de remboursement d'une somme de 20,000 livres par lui versée en assignats à la caisse municipale en l'an III pour acheter des grains dans un moment de disette ; le 20 fructidor an V, les administrateurs municipaux, frappés de l'énormité de la dette communale et ne sachant comment subvenir aux dépenses courantes de l'administration, écrivirent aux créanciers de la commune dans l'emprunt des grains pour leur peindre la situation pénible des finances de la ville ; il espère qu'il voudra bien, mettant le comble à sa générosité, faire remise, comme bien des citoyens recommandables, de cette somme, à laquelle il faudrait faire face par des moyens extraordinaires (an XI). — Jugement du Tribunal civil de Caen, maintenant en possession Louis-Charles Tardif de Petiville du terrain sur lequel il a fait placer une barrière et que lui conteste Laurent Bouet, frère et héritier de Pierre Bouet, de la paroisse de Cristot, (1823). — Requête de Charles-Louis Tardif de Petiville au comte d'Estourmel, préfet de la Manche, pour être autorisé à rembourser 10 fr. 86 de rente au trésor de Saint-Gervais d'Avranches (1825). -- Engagement pris par Louis-Charles Tardif de Petiville, demeurant à Fontenermont, de continuer le paiement de 11 livres de rente au trésor de Saint-Gervais d'Avranches, de l'obligation des parents de sa femme Marie-Bonne-Céleste Tesnière de Brémesnil (1830.)

F. 3. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1758-1763. — Tardif de Petiville. — Créance

Blessebois du Vaugrou. — Constitution de 250 livres de rente au denier 20 par M. du Vaugrou au bénéfice de Joseph Hérault, négociant à Caen (1758). — Reconnaissance de la somme de 5,000 livres reçue par ledit du Vaugrou de Jacques-Michel Riboult, bourgeois de Caen (1759) ; à la suite est la requête adressée au lieutenant général du bailliage de Caen par ledit Riboult pour être reçu partie intervenante dans le procès du marquis de Malherbe et autres créanciers du feu sieur du Vaugrou (1762). — Constitution par Nicolas Blessebois de La Garenne, écuyer, sieur du Vaugrou, seigneur et patron de Meslay, de 2,150 livres de rente au denier 20, à Jacques Hue, sieur de Prébois, écuyer, conseiller au bailliage de Caen, greffier en chef du bureau des finances et ancien maire de la ville (1760-1761). — Avis imprimé de M. de La Garenne, tuteur des mineurs de M. du Vaugrou, à ses créanciers, de se trouver chez lui pour prendre connaissance du véritable état de sa succession (1761). — Dépôt fait chez Robert Mériotte et François Ledanois, notaires à Caen, par Augustin-François de Malherbe, seigneur de Rieux, de deux contrats de constitution de rentes à son profit par feu du Vaugrou, banquier à Caen (1761). — Extrait des minutes du greffe de la juridiction consulaire de Caen concernant la nomination, par les créanciers de M. du Vaugrou, de MM. de La Vacquerie, Marc, Signard d'Ouffières, Cahours, Mirbelle, Riboult et Tardif de Petiville, pour directeur et syndics dans leurs affaires sur la succession dudit du Vaugrou (1761). — Extrait des moyens principaux dont se sert Thomas-Gaspard-Jacques Blessebois de La Garenne, écuyer, seigneur de Reuilly, tant en son nom que comme tuteur des enfants de Joseph-Nicolas Blessebois, pour faire réformer la sentence rendue par les juges consuls de Caen le 7 octobre 1761. — Signification faite par Jacques Robillard, huissier, à la requête de Louis-Hercule-Gabriel Tardif de Petiville, secrétaire du Roi près le Parlement de Normandie, audit tuteur des enfants de M. du Vaugrou, d'une requête en opposition par lui présentée en la chambre des vacations du Parlement (1762). — Avis imprimé dudit de La Garenne, aux créanciers de feu du Vaugrou, de se trouver le samedi 19 mars en son bureau, place Royale, à Caen, pour y nommer deux députés au lieu de MM. Marc et Despalières qui se sont retirés (1763). — Mémoire pour Augustin-François de Malherbe, chevalier, marquis de Malherbe, seigneur de Juvigny et autres lieux, Gabriel-Louis-Hercule Tardif de Petiville, Hue de Prébois et autres créanciers dudit du Vaugrou, etc.

F. 4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1574-1613. — Petiville. — Condamnation prononcée au bailliage de Caen contre les tenants du fief d'Amayé au profit de Gilles de Foullongne, sieur de Petiville, de 50 sols tournois, 9 boisseaux de froment, 4 boisseaux et demi d'orge, 6 chapons, 1 geline, 2 gros oiseaux de rivière et 100 œufs de rente seigneuriale de l'année 1572 (1574). — Extrait du registre de François Eve et Roger Franques, tabellions royaux à Troarn et Varaville, contenant le choix de deux lots des héritages, rentes et revenus échus à Robert et Jean Vérard, frères, enfants et héritiers de Robert Vérard, de la paroisse de Petiville, lesquels héritages sont sujets à diverses rentes envers M. de Petiville (1585). — Vente par Richard d'Ausseville, bourgeois de Saint-Pierre de Caen, et Jean, son fils, à Jean Philippe, de Varaville, d'une pièce de terre en herbage sise en la paroisse de Petiville, moyennant 84 écus *soleil* de principal (1589). — Quittance par ledit Richard d'Ausseville, par augmentation de prix de contrat, audit Jean Philippe, de la somme de 20 écus sol, pour l'engagement d'une pièce de terre sise à Petiville, jouxtant noble homme André Le Sens, sieur « du Lyon » et « la commune dudict lieu », tenue des fiefs du Roi. Pierre de Bernières, écuyer, receveur général des finances à Caen et garde héréditai des sceaux aux obligations de la vicomté de Caen. Richard Martin et Raoul Caillot, tabellions royaux à Caen (1589). — Remise à droit de condition devant Nicolas Rocque et Richard Martin, tabellions à Caen, par Jacques Philippe, fils et héritier de Jean Philippe, à Jean et Jacques dits d'Ausseville, frères, enfants et héritiers de Richard d'Ausseville, bourgeois de Caen, d'une pièce de terre en herbage assise en la paroisse de Petiville, que ledit Richard avait engagée audit Jean Philippe pour 252 livres (1613).

F. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1616-1617. — Achard. — Entérinement fait par François Barré, sieur de Jumilly et des Haies, lieutenant général du bailli d'Alençon en la vicomté de Domfront, aux assises dudit lieu, des lettres de séparation de biens obtenues en la chancellerie de Rouen par Marie Germont contre René Achard, écuyer, sieur de Beauregard, son mari (1616). Renonciation passée en ladite vicomté par ladite Marie Germont à la succession de son mari, sauf ses droits acquis par la coutume (1617).

F. 6. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1636-1699. — Addée. — Vente par Marie Berger, veuve de noble homme Emmanuel Addée, sieur du Petit-Val, demeurant à Paris, tutrice de ses enfants, Pierre Addée, sieur du Petit-Val, Hilaire Addée, conseiller au Parlement de Metz, et Philippe Lesueur, sieur de Petiville, conseiller au Parlement de Rouen, époux de Marie Addée, à Benjamin Letenneur, conseiller du Roi en son Conseil privé, de maisons sises à Paris (1636). — Accord entre Daniel Addée, écuyer, sieur du Mesnil, pour lui et au nom de Louis de Monceaux, son neveu, fils mineur d'Isaac de Monceaux, écuyer, sieur de La Melonnière, et de dame Anne Addée, et les créanciers de Louis Addée de Grandchamp (1694), et autres pièces relatives à la succession dudit Louis Addée.

F. 7. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1663. — Alexandre. — Poursuites faites par Sigismond Ledars, huissier aux bailliage et siège présidial de Caen, contre Léonard Alexandre, pâtissier, de la paroisse de St-Nicolas de Caen, sur lequel a été décerné un mandat de prise de corps.

F. 8. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1584-1672. — Allègre (d'). — Procès entre Claude-Yves, marquis d'Allègre, seigneur de Maisy sur la mer, et Pierre d'Hérouville, écuyer, au sujet de la possession d'une partie de la garenne de Maisy, que ledit d'Hérouville prétendait lui appartenir. Sentence du sieur du Jonquay, lieutenant général au bailliage et haute justice de Varenguebec et Maisy, en faveur du seigneur de Maisy, François Beaugendre, écuyer, sieur des Essarts, avocat fiscal, rapporteur, présents nobles hommes Robert de Gourmont et Thomas Alexandre, sieurs des Fontaines et de La Londe, lieutenants généraux civils et criminels à Carentan, Julien Ravend, écuyer, sieur de Boisgrimot, lieutenant particulier, Robert Beaugendre, écuyer, lieutenant assesseur criminel, etc. (1651). — Pièces diverses de procédure et de production concernant ledit procès, notamment : Extraits des registres de Jean Huard, tabellion à Maisy (1584) : « Extraict d'aulcuns articles « contenus en une desclaration du revenu du dom- « mayne fieffey ou non fieffey de la terre et chatellerie « de Maisy. » « Ensuict par desclaration le fief de terre « sieuré et chatellerie de Maisy sur la mer, scis au « bailliage de Caen, vicontey de Baieux », etc (1594). Quittance donnée par Philippe de Béthune, capitaine et lieutenant de 200 hommes d'armes des ordonnances du Roi, à Thomas Laurent, receveur de la seigneurie de Maisy, de la somme de 1050 livres dont 1008 livres 10 sols comptant et 41 livres 10 sols payées à Desprez, sergent, pour amendes dues au Roi par le marquis d'Allègre, auquel appartient ladite seigneurie (1628). Aveux rendus à haut et puissant seigneur messire Philippe de Béthune, seigneur et chatelain de Maisy, par Jean Le Roux, écuyer, sieur de Languerie (1636). Extrait du registre des expéditions du greffe de la haute justice de Varenguebec pour le siège de Maisy (1636), et des pleds de gage-plège de la seigneurie, tenus par Charles du Tremble, avocat à Bayeux, sénéchal de ladite seigneurie (1636). *Factum* pour le marquis d'Allègre contre le sieur d'Hérouville, son vassal. — Arrêt concernant la poursuite de Jean-Baptiste Scot, représentant de Benoît Scot qui avait droit, par transport de Mathieu Bastard, à la distribution des deniers provenant de l'adjudication par décret d'une masure avec puits et jardin clos de murs, sis en la rue des Mards, saisis sur Thibault Cresse, curateur des biens vacants de Christophe d'Allègre, (1610). — Fieffe par Claude-Christophe d'Allègre, marquis, seigneur dudit lieu, tuteur de demoiselle Marie-Marguerite d'Allègre, dame de Maisy, à Jean Ménard, de six perches de terre à la Garenne, sise à Maisy (1672).

F. 9. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, fragment de sceau.

1467-1479. — Allart. — Aveux rendus à noble Jean Allart, écuyer, seigneur du fief et seigneurie de Cormeray : par Pierre Périer pour deux pièces de terres sises audit lieu (1467) ; — par Guillaume Batelot, à cause de Michelle, sa femme, pour l'aînesse Bonnart, ledit aveu baillé ès pleds tenus par Jean Millart, sénéchal, et reçu par Jean Benastre, procureur de ladite seigneurie, le 2 juillet 1479 ; — par Jean Vincent, pour 19 sols tournois de rente, ledit aveu reçu par Jean Carel, sénéchal de ladite seigneurie (lacéré).

F. 10. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1658-1661. — Allix. — Contrat passé devant Nicolas Le Forestier et René Colin, tabellions royaux d'Avranches, par lequel Jean Roger, curé de la paroisse du Val-St-Pair, et Jean Lefebvre, fils de défunt Simon Lefebvre, de ladite paroisse, constituent à Fran-

çois Allix, sergent à Avranches, 22 livres 2 sols 10 deniers de rente au denier 14 à prendre sur leurs biens (1658). — Euregistrement au registre hérédital du contrôle des titres en la vicomté d'Avranches par Fillastre, contrôleur royal, en 1661.

F. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1674-1706. — Ameline. — Aveu rendu au Roi à cause de la baronnie de La Heaulle, dépendant de son domaine de la vicomté d'Avranches, sergenterie Théberge, paroisse St-Benoît, par demoiselle Jeanne Mâcé, veuve de Jean Ameline, en son vivant procureur du Roi et prévôt en Cotentin. Remise dudit aveu devant Robert de La Piganière, écuyer, vicomte d'Avranches, juge ordinaire du domaine et commis par l'intendant pour la confection du papier terrier (1674). — Bail fait devant le notaire à Beslé par Pierre Glet, écuyer, à René *Amellinne*, chapelier, et Françoise Grignel, sa femme, demeurant au bourg dudit Beslé, dans la maison de La Boullignerye, dépendant de celle de Tornon, pour 6 années, de la maison noble appelée La Boullignerye, avec jardin, moyennant 24 livres de loyer et l'acquit des rentes seigneuriales (1706).

F. 12. (Cahier.) — Moyen format, 6 feuillets, papier.

1759-1763. — Andrey. — Copies de pièces concernant le procès entre Andrey et la demoiselle Le Portier, soumis au jugement du bureau des finances, au sujet de la suppression par Andrey d'un chemin de Biéville à Cambes, dont l'ouverture par provision a été ordonnée par la Chambre le 12 avril 1759 ; requête de ladite demoiselle, écrit responsif d'Andrey, etc.

F. 13. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1657-1724. — Angerville (d'). — Copies des dispositifs des arrêts : du 13 août 1657, faisant droit sur l'appel et conclusions d'Antoine d'Angerville, le maintenant, en la qualité de seigneur de Gonneville et patron de la première et grande portion de la cure dudit lieu, aux premiers honneurs et préséances qui en dépendent, et faisant défenses à Dramard, de l'y troubler ; — du 2 mars 1724, rendu sur le rapport de Durand de Missy, conseiller rapporteur, rejetant l'appel et ordonnant que d'Angerville en sesdites qualités, sa femme et son fils aîné, auront avant Dramard les premiers honneurs, rangs et préséances de l'église de Gonneville.

F. 14. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1651-1714. — Argouges (d'). — Contrat de mariage de Louis d'Argouges, chevalier, seigneur et baron de Gratot et autres lieux, fils de Charles d'Argouges, baron de Rasnes, Gratot et autres lieux, et de Madeleine Clausse, et Charlotte de La Bellière, fille de Georges de La Bellière, seigneur châtelain de St-Pierre Langer, Carrolles, Bacilly, St-Rémy-du-Plain et autres lieux, capitaine garde-côte de Genêts et Pontorson, en présence de François de La Bellière, abbé de de la Trinité de la Luzerne, du baron de Flamanville, bailli de Cotentin, de Jean de Bordes, sieur de Folligny, de Claude de La Ferrière, de Guillaume de Bordes, sieur de Saint-Malo, de Jean Legrand, avocat du Roi au siège présidial de Coutances (1651). — Réponses faites par Georges d'Argouges, sieur de Gratot, à la requête que lui a fait signifier Marie de Boisyvon (1690). — Baux des rentes seigneuriales et de la ferme de Ronthon faits par Georges d'Argouges, marquis de Gratot, lieutenant général en basse Normandie (1711-1712). — Réponses d'Anne Le Vavasseur, épouse séparée de biens de Georges d'Argouges, marquis de Gratot, à la requête de Louis-Léonard de Boisyvon, requérant la saisie et décret des fiefs, terres et seigneuries de Routhon (1714).

F. 15. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, dont un rouleau de 1m,571 de longueur.

1565-1592. — Auray (d'). — Aveux rendus à Gilles d'Auray, seigneur de Cormeray : par Antoine Vincent, prêtre, et ses puînés Jean Vincent, Antoine Le Borgne, Gilles Vincent, Olivier, Jean et Guillaume dits Durosset, pour l'aînesse de La Lande Besnel, autrement dite l'aînesse Parey (1565) ; — par Me Gilles Vincent, prêtre, pour lui et ses cohéritiers ; Guillaume de La Brouse, procureur de ladite seigneurie (1567) ; par Guillaume Durosset, pour une pièce de terre assise *au reage* du Val de Curcy et diverses tenures (1572) ; — par Jean Martel (1579) ; — par Gilles Vincent, prêtre, Arthur, Julien et Sébastien dits Vincent, frères, fils et héritiers de défunt Jean Vincent, Jacqueline Durosset, veuve de Jean Vincent, fils de Me Jean Vincent, tutrice de ses enfants, Julien Pasturel, pour l'aînesse ou consorterie aux Vincents ; réception par Arthur Vincent, sénéchal de la seigneurie de Cormeray appartenant audit Gilles d'Auray (1585) ; — par Julien et Robert dits Vincent (1586) ; — par Michel Benastre, aîné

du fief Benastre et ses puînés, Jean Benastre, Sébastien Parent, Jeanne Parent, fille de défunt Me Jean Parent, Nicolas Durosset, Nicolas Martel et autres; Pierre Vincent, sénéchal de ladite seigneurie (1592).

F. 16. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin, dont 2 rouleaux; 3 pièces, papier.

1598-1644. — Auteville (d'). — Constitution de 3 livres 7 sols de rente par Jacques Hamelin, de la Mancellière, à René d'Auteville, sieur du lieu (1598). — Obligation de 40 écus de rente, passée par René d'Auteville, sieur des Genestays, en faveur de Robert Mazurage (1600). — Vente devant Jean Tardif, tabellion à Mortain, par Réné d'Auteville, sieur du lieu et du Régalle, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, à Éléonore Le Magnan, veuve de François du Mesnil, de 2 écus 45 sols de rente (1600). — Échange fait devant Julien Desdouets et René de La Touche, tabellions en la vicomté de Mortain, entre René d'Auteville et Pierre Perronault, de portions de terre sises en la paroisse du Mesnil-Thébault (1601). — Sentence de François Dufour, sieur du Saucé, lieutenant général du bailli d'Alençon en la vicomté d'Argentan et Exmes, autorisant René d'Auteville à toucher sur la vente des meubles de Guillaume Ramanger les fermages à lui dûs du moulin de Fresné-le-Buffart (1610). — Contrat de mariage passé devant lesdits tabellions entre René Davy, sieur de Besnusson, fils de Marin Davy, sieur du Perron, et Isabeau d'Auteville, fille de René et de Françoise de Brécey (1613). — Amortissement de 22 livres 17 sols de rente fait devant Jenne et Pinson, tabellions en la vicomté de Mortain, par Antoine Philiponeau, mari de Judith d'Auteville, à Gédéon d'Auteville, sieur de Launay (1615). — Constitution devant Mahieu et Arragon, notaires au Châtelet de Paris, par Paul d'Auteville, sieur de La Landelle, l'un des chevau-légers de la compagnie de M. d'Elbeuf, de 28 livres 2 sols 6 deniers tournois de rente au profit d'Isaac Courtin, référendaire en la chancellerie du palais à Paris (1619). — Reconnaissance devant Jenne et Pinson, tabellions en la vicomté de Mortain, par Jacques Hamelin à Daniel d'Auteville, sieur de La Bischetière, des arrérages de 60 sols de rente, dus à feu Réné d'Auteville, sieur du Régalle et des Genestays (1620). — Vente devant Jenne et Pierre Guillaume, tabellions en ladite vicomté, par André Rosselin à Gédéon d'Auteville, sieur de Launay, de deux portions de terre (1620). — Vente faite devant Simon Basselin et Jean Olivier, tabellions à Avranches, par Guillaume Gires, sieur de Cormeray, à Gabriel d'Auteville, écuyer, sieur du lieu, du noble fief et sieurie de Cormeray (1626). — Remise faite devant Jenne et Pinson, tabellions en la vicomté de Mortain, par Esther de Romilley, dame du Mesnil-Thébault, veuve de Claude de La Ferrière, sieur du Mesnil, à Gédéon d'Auteville, sieur de Launay, de 56 sols tournois de rente (1627). — Reconnaissance passée par Suzanne Georges de la vente faite à son beau-frère de Launay d'Auteville de la portion de pré qu'elle a acquis de Jean de Gasnes (1627). — Accord devant Jenne et Pinson, tabellions en la vicomté de Mortain, entre Isaac, Gédéon et Gabriel d'Auteville, concernant la succession de Paul leur frère (1628). — Vente devant les mêmes par ledit René Davy à Gédéon d'Auteville, sieur de Launay, de 142 livres 15 sols de rente (1628). — Constitution de 2 livres 10 sols de rente par Jean Le Sénéchal à Daniel d'Auteville (1631). — Vente faite devant Jacques Simon et Pierre Bazin, tabellions à St-Hilaire par Antoine de Philipponeau, écuyer, sieur du fief et seigneurie de Cormeray en la partie qui fut à Jean Payen, écuyer, et à Marguerite Le Roy, son épouse, à Gabriel d'Auteville, du fief et seigneurie de Cormeray en tout ce qui lui appartient (1632). — Contrat de mariage passé devant Belzais et Jouvin, tabellions au siège d'Écouché, entre Gédéon d'Auteville, sieur de Launay, fils de René et de Françoise de *Brésay*, et demoiselle Madeleine de Bricault, fille de feu Valentin de Bricault, écuyer, sieur des Landes et des Loges, et de demoiselle Renée de Petau (1637). — Reconnaissance de 142 livres 15 sols de rente devant Jenne et Blouin, tabellions en la vicomté de Mortain, par Louis d'Auteville, héritier de Jacques, son père, à Gédéon d'Auteville, sieur de Launay, son oncle (1640). — Amortissement de 70 sols tournois de rente devant Jenne et Pinson, tabellions, par Jean de Verdun, sieur de La Cour du Bois, à Gédéon d'Auteville, sieur de Launay (1641). — Sentence de Pierre Fortin, écuyer, sieur de Gourgoux, vicomte de Mortain, concernant le paiement de 10 livres de rente due à Gédéon d'Auteville par Jacques, Pierre et Jean Guillaume (1644). — Aveux rendus à Gabriel d'Auteville, sieur du lieu et fondé au droit de Jean Payen, écuyer, héritier de Marguerite d'Auray, sa mère, seigneur du fief et seigneurie de Cormeray : par Geneviève Pyton, femme de Gabriel Laguiller, écuyer, fils de feue Renée d'Auray, sa mère, fille aînée et héritière en sa partie avec ladite Marguerite d'Auray, sa sœur, et de feu noble homme Gilles d'Auray, de terre, jardins et maisons, nommés le pré du Douétil (1602) ; — par Guillaume Le Véel, de deux vergées de terre (1628); — par Enguer-

rand et Mathieu Nicolle et Julienne Frain, veuve de Claude Gérard, leur mère, d'une portion de terre assise au bourg de Cormeray (1629); — par Jacques Le Corvaisier, à cause d'Élisabeth Parent, sa femme, d'une pièce de terre sise au Val de Curey (1631). — par Robert Vallois, aîné, à cause de Jacqueline Pasturel, sa femme, pour le fief Roberge (1636). — Aveu rendu à Catherine d'Orléans, dame et baronne de Trépinguey, Lesguillon, La Roche-Guyon, Servon et autres lieux, par Gabriel d'Auteville, écuyer, seigneur et patron honoraire de Cormeray, desdits fiefs, terre et seigneurie de Cormeray (1636).— Aveux rendus à Gabriel d'Auteville: par François Bodin, sieur de La Roullaie, fondé au droit de Louis de Saint-Genis, élu en l'élection d'Avranches, de diverses pièces de terre (1636); par Julien et Guillaume Benastre, frères, de l'aînesse nommée le fief Roberge (1632-1637); par Gabriel et Julien Bertelot, frères, de pièces de terre en la verge Gardain (1643).

F. 17. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1645-1660. — Auteville (d'). — Sentence rendue aux pleds de St-Hilaire par Pierre Fortin, écuyer, vicomte de Mortain, et Guillaume Challois, conseiller aux bailliage et vicomté de Mortain, en son absence, concernant le paiement de fermages dus à Gédéon d'Auteville, sieur de Launay, par Pierre-Guillaume, François et Pierre Vienne père et fils (1645). — Sentence d'André Fortin, sieur de Ferrières, lieutenant général au bailliage de Mortain, condamnant les régisseurs des biens de Grigny et Doissé à payer à Gédéon d'Auteville, héritier de René d'Auteville, sieur des Genestais, huit années d'arrérages de 10 livres de rente (1646). — Transaction passée devant Jenne et Destouches, tabellions en la vicomté de Mortain, entre Suzanne Georges, veuve de Jacques d'Auteville, sieur des Genestais, et Gédéon d'Auteville, sieur de Launay, concernant la succession de Paul d'Auteville, sieur de La Landelle (1646). — Sentence de Richard Lecomte, écuyer, sieur du Mesnilterre, lieutenant général au bailliage d'Avranches, condamnant les héritiers de Suzanne Georges au paiement de la somme de 2,451 livres 10 sols 6 deniers envers Nicolas Bachelot, sieur de La Chesnaye, fondé au droit de Louis d'Auteville, écuyer, sieur du lieu et des Genestays (1649). — Délibération de famille, faite devant Pierre d'Auray, chevalier, baron et patron présentateur de Saint-Pair, lieutenant général au bailliage de Mortain, par les parents des enfants de feu Gédéon d'Auteville, sieur de Launay, et leur nommant pour tutrice Madeleine de Bricault, leur mère (1649). — Amortissement devant Jenne et Destouches, tabellions, par Gabriel d'Auteville, sieur de Cormeray, de 7 livres 10 sols tournois de rente à Madeleine de Bricault, veuve de Gédéon d'Auteville (1650). — État final par Pierre Fortin, écuyer, sieur de Gourgoux, vicomte de Mortain, du décret des héritages de la Landelle, situés sous la seigneurie des Genestais en la paroisse du Mesnil-Thébault, ayant appartenu à Suzanne Georges, veuve de Jacques d'Auteville, et poursuivi par Nicolas Bachelot La Chesnaye, fondé par transport de Louis d'Auteville (1650). — Remise devant Le Tavernier et Segnard, tabellions à Mortain, de la terre de la Landelle, à Louis d'Auteville, par Nicolas Bachelot, sieur de La Chesnaye (1650). — Constitution de 6 livres de rente par François Le Prieur, de la paroisse du Mesnil Thébault, à Madeleine de Bricault, veuve de Gédéon d'Auteville, tutrice de ses enfants (1651). — Vente devant Jenne et Destouches, tabellions, de la terre de la Landelle par Louis d'Auteville, à ladite veuve (1651). — Sentence rendue aux pleds de meubles de St-Hilaire, par Jean de Poilvillain, sieur et patron du Mesnil-Adelée, vicomte de Mortain, entre Madeleine de Bricault, veuve d'Auteville, tutrice de ses enfants, et René Charuel, lui adjugeant main-levée des objets sur lui saisis (1652). — Aveux rendus à Jean d'Auteville, seigneur et patron honoraire des fiefs, terre et seigneurie de Cormeray : par Michel Corbel, d'héritages sis en la verge d'Auray (1652); — par Jacques d'Auteville, écuyer, des héritages qui lui sont échus lors du partage fait avec ledit sieur de Cormeray (1652); — par Pierre Le Boucher, d'une pièce de terre sise en la verge Gardain (1654). — Fieffe à rente seigneuriale faite par Jean d'Auteville, seigneur de Cormeray, à Guillaume Chapelain, des masures appelées les Maisons Parent, sises au bourg de Cormeray (1654). — Aveux rendus à Jean d'Auteville : par Pierre Chauvin et Pierre Martel, de maisons et héritages sis en la verge Gardain (1655); — par Michel Corbel, comme héritier de Jean son frère, d'héritages sis en la verge d'Auray (1655); — par Toussaint Leblanc, époux de Marie Beaumont, d'héritages sis en ladite verge (1656). — Ordre par Richard Lecomte, sieur du Mesnilterre, lieutenant général du bailliage de Cotentin au siège d'Avranches, au premier huissier requis de faire défenses à toutes personnes de s'emparer du banc qu'a droit d'avoir dans l'église de Cormeray Jean d'Auteville, faisant profession de la religion prétendue réformée (1658); rejet de l'opposition de Jean Laguillier, sergent, et Gabriel Laguillier, son père, contre lesdites défenses (1659). — Contestations entre ladite veuve et Denis de

Gasnes, fils Jean, héritier en tierce partie de Jeanne de Montmirel, sur la possession d'une portion de terre en pré, acquise par son mari de Suzanne Georges, dame des Genestais (1659). — Sentence de M. d'Auray, lieutenant civil et criminel au bailliage de Mortain, déboutant ledit de Gasnes de ses prétentions (1660).

F. 18. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1661-1764. — Auteville (d'). — Ratification faite devant Jenne et Lemeunier, tabellions en la vicomté de Mortain, par Guillaume de Gasnes, fils Jean, à la réquisition de Madeleine de Bricault, veuve de Gédéon d'Auteville, d'un contrat de vente faite par ses père et mère à Suzanne Georges, dame des Genestais, d'une portion de terre en pré, le 20 février 1626 (1661). — Aveu rendu à Jean d'Auteville par Julien Chesnel (1664). — Vente devant François Tabourel et Jacques de La Touche, tabellions en la vicomté de Mortain, pour les sièges de Masses en Ducey et de Chalandrey, par Jean de Philiponneau, écuyer, sieur de Montarger, tant en son nom qu'en celui de Henry, Jean et Louis, ses fils, à Gabriel d'Auteville, sieur de Launay, de 20 livres tournois de rente à prendre sur Réné Davy, écuyer, sieur de Vezins (1668). — Vente devant Montmirel et Gilbert, tabellions en la vicomté de Mortain, par Julien et François Pasquet à Gabriel d'Auteville, sieur de Launay, d'une portion de jardin sis au terroir de la Landelle (1669). — Aveu rendu à Anne-Geneviève de Bourbon, princesse du sang, veuve d'Henri d'Orléans, duc de Longueville et de Toutteville, prince souverain de Neufchâtel, comte de Chaumont, Tancarville, etc., baron de Bricquebec, Servon, les Courtils et autres lieux, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Normandie, par Jean d'Auteville, seigneur et patron honoraire de la paroisse de Cormeray, tenant en la seigneurie de Servon les fiefs, terres et seigneurie noble de Cormeray (1671). — Cession devant Dubreil et Gilbert, tabellions en la vicomté de Mortain, par René Davy, sieur de Vezins, à Gabriel d'Auteville, sieur de Launay, de 30 livres de rente à prendre sur les héritiers de Nicolas Chaumont (1676). — Accord fait devant Dubreil et Gilbert, tabellions en la vicomté de Mortain, entre Gabriel d'Auteville et René Davy, sieur de Vezins, concernant le paiement des arrérages de 20 livres de rente constituée par Jean Davy, sieur de Vezins, à Jean Lemarchand La Vallée (1677). — Sentence de François de Cheverue, écuyer, sieur de La Haussière, vicomte de Mortain, enjoignant à Gabriel d'Auteville de prouver le paiement fait depuis 40 ans de la rente réclamée à David Martin par Jean de Gallon, écuyer, sieur des Carreaux, au droit dudit Gabriel, fils et héritiers de Gédéon d'Auteville (1678). — Vente devant Dubreil et Gilbert, tabellions, par Claude et François Brehan, frères, à Gabriel d'Auteville, des haies et fossés faisant clôture entre leurs prés nommés les Courtillayes, moyennant 4 livres (1680). — Renouvellement de titre devant Louvet et Tabouret, tabellions aux sièges de Ducey et St-Quentin, vicomté d'Avranches, par François Pasturel et Jean, son frère, à Gabriel d'Auteville, sieur de Launay, comme héritier de Gédéon d'Auteville, son père, de 33 livres de rente de la constitution de Laurent et Michel Martin à feu Claude de La Ferrière, sieur du Mesnil (1685). — Mémoire des rentes dues à la succession de Gabriel d'Auteville, écuyer, sieur de Launay, et de Jean d'Auteville, son fils (1685). — Procédure aux pleds de Saint-Hilaire entre Gabriel d'Auteville, sieur de Launay, et Jean Rosselin, concernant le paiement de la somme de 17 livres pour un tonneau de poiré à lui vendu par Marie Montmirel, fermière dudit de Launay (1686). — Sentence de François de Cheverue, écuyer, sieur de la Haussière, vicomte de Mortain, condamnant Rosselin au paiement de ladite somme de 17 livres à Gabriel d'Auteville (1687). — Mémoire des loyers dus par les fermiers de la Landelle (1687-1688). — Mandement de Nicolas du Bailleul, écuyer, seigneur de St-Cyr du Bailleul, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Mortain, accordant à Jean d'Auteville la remise d'un cuir déposé par lui chez un tanneur, et saisi à la requête du procureur du Roi (1688). — Cession faite devant Loysel, notaire à Saint-Sever, par François de Boisyvon, sieur de Fontenermont, à Charles du Mesnil, sieur de Champesos, des biens de Jean d'Auteville, fugitif comme professant la religion prétendue réformée, et qui lui avaient été délaissés par Suzanne d'Auteville, tante dudit Jean (1690). — Vente devant Martin et Rogier, tabellions à Saint-Hilaire, par Charles du Mesnil, écuyer, sieur de Champesos, à Jean-Baptiste Le Chevalier de Varennes de tout ce qui peut lui être dû dans la succession de Gabriel d'Auteville (1692). — Fragment de transaction passée entre les héritiers de Judith d'Auteville, veuve de Louis de Verdun, et de Jacques d'Auteville, oncle de ladite dame. — Vente devant Loysel, notaire à Saint-Sever, par Charles du Rosel, chevalier, seigneur et patron de Vaudry, et Élisabeth-Michelle-Françoise de Boisyvon, sa femme, à Charles d'Auteville, des terres de la Landelle, sises en la paroisse de Mesnil-Thébault (1764).

F. 19. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1601-1717. — AUVRAY. — Provisions accordées par lettres patentes de Henri IV à Jacques Auvray, licencié aux lois, de l'office de conseiller et ancien avocat aux bailliage, vicomté, élection et ecclésiastique de la vicomté d'Avranches, eu remplacement de Nicolas Auvray, son père (1601) ; enregistrement en 1602 en la Cour des Aides de Normandie ; réception et serment dudit Auvray. — Reconnaissance par Guillaume Nicolle, de la paroisse d'Hérouvillette, du bail à lui fait pour 6 ans par Jeanne Auvray, veuve de Simon Otton, de la paroisse d'Amfréville, d'une vergée de terre en la delle du Val du Marescq (1603). — Signification faite à la requête de Louis Auvray, aux paroissiens de Cesny-en-Cinglais, d'une ordonnance de l'intendant d'Alençon obtenue contre eux (1646). — Reconnaissance de Fr. de Droullin, constatant que M. de la Gondonnière a donné à sa fille la robe de velours et l'habit de toile d'argent qu'il lui avait promis par son traité de mariage (1647). — Reconnaissance devant Pierre Chopin et Jacques Brière, tabellions à Argentan, par Charles Auvray, écuyer, sieur de La Gondonnière et de Bernay, et Charles Daumont, écuyer, sieur de La Vente, avocat d'Argentan, d'un accord conclu entre eux (1664). — Vente devant les notaires du Châtelet de Paris, par Louis Berryer, secrétaire ordinaire du Conseil d'État, à Isaac Auvray, sieur de Bernay, du bois de Montchamp (1673). — Procédure entre ledit Auvray et dom Simon Le Pautonnier, prêtre, religieux de l'abbaye de Troarn, prieur du Désert, baron de Chaulieu, seigneur et patron du Désert, Montchamp et Prailles, à la maîtrise des eaux et forêts de Vire, concernant la contenance et la dîme dudit bois ; inventaire des pièces produites par ledit Auvray pour la conservation de la propriété dudit bois, etc. — Avis imprimé faisant connaître qu'à la requête de Jean-François d'Apremont, receveur général des domaines et des bois de la généralité de Caen, il sera procédé en la Cour des aides de Normandie à l'adjudication par décret des héritages et bois ayant appartenu à feu Auvray de Bernay, situés en la paroisse de Montchamp (1689). — Accord fait devant les notaires du Châtelet entre René Berryer, seigneur de Ravenoville, en son nom et pour Jean-Baptiste-Louis Berryer, seigneur de La Ferrière, son frère, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel, et Antoine Paynel, sieur des Baux, procureur d'Anne Lefebvre, veuve d'Isaac Auvray, écuyer, sieur de Bernay, tutrice de ses enfants, concernant le paiement des dépens adjugés à ladite dame par arrêt du 26 juin 1691 (1692). — Déclaration faite en la maîtrise des eaux et forêts de Vire par ladite veuve d'une terre sise en la paroisse de Montchamp, au droit de feu Louis Berryer (1693). — Mémoire des frais faits par M. d'Apremont pour parvenir au décret des terres et biens saisis sur Isaac Auvray, sieur de Bernay (1695). — Copie d'arrêt rendu entre ladite veuve et Nicolas de Saint-Sauveur, sieur de Sainte-Honorine-la-Chardonne, concernant les droits honorifiques dans l'église de Ste-Honorine (1699). — Lots des maisons, jardin et terre appartenant à Rémy Behier, époux de Marguerite Auvray, et à Marie Auvray, filles de feu Paul Auvray (1702). — Sommation faite à M. de Bernay de Pollencey, propriétaire des fiefs, terre et seigneurie du bois de Montchamp, relevant du Roi à cause de la vicomté de Vire, d'en passer foi et hommage (1712). — Arrêt de la Cour des comptes, aides et finances de Normandie accordant le délai d'un an à Anne Lefebvre, veuve d'Isaac Auvray, pour passer aveu, foi et hommage du bois de Montchamp (1717).

F. 20. (Cahier.) — Moyen format, 6 feuillets, papier.

1101-1622. — Auvray. — Procès concernant le bois de Montchamp. — « Cahier de coppies de plu-« sieurs tiltres et pièces latines et françoises concer-« nants les droits de dixmes dues au prieur du Dézert « sur les bois de Moutchamps. » — F° 1. Confirmation par Henri I, roi d'Angleterre et duc de Normandie, et par Richard, comte de Chester, de donations à l'abbaye de Troarn par *Alveredus de Combraio*, *Radulfus*, *vicecomes de castro Viræ*, et Guillaume son fils, *Guillelmus de Mileio* et Robert son fils, *Rannulfus filius Tursteni de Prateriis* (incomplet du commencement). — F° 1 v°. Donation par Gautier, sa femme Édeline et son fils Hamelin, à l'abbaye de Troarn, de ce qu'ils possédaient dans les églises de Montchamp, Burcy et Truttemer *(de Troite mari)*, etc. Confirmation par Juhel et le duc Henri I. — F° 2. Donation à l'abbaye de Troarn par *Otto de Tillei*, sa femme et ses deux fils, Guillaume et Gislebert (1101). — Remise par *Radulfus de Corteillis* à Notre-Dame du Désert de tout le droit qu'il pouvait avoir en l'église de St-Martin de *Monschans* (1202). — F° 3 v°. Confirmation par Hamelin et Juhel de Mayenne de ladite donation de Gautier et Édeline, leurs père et mère. — F° 4. Confirmation par Henri, évêque de Bayeux (1164-1205), à Gislebert, abbé de Troarn, des églises, dîmes et dépendances que l'abbaye a tenues au temps de ses prédécesseurs, notamment *ecclesiam*

Sancti Martini de Muscampis, ecclesiam Sancti Salvatoris de Calvo loco, ecclesiam totam de Langrunna, capellam Taillevillæ, etc. Témoins, Jourdain, archidiacre de Salisbury, Gautier, archidiacre de Bayeux, etc. — F° 4 v°. Lettres royaux sur la complainte du prieur du Désert contre Jean de Saint-Ouen, vicomte de Vire (21 janvier 1412 v. s.) et lettres d'attaches du bailli de Caen Girart d'Esquay pour « Engurran de Condé » prieur du Désert (1413). — Authentication desdites copies prises sur le chartrier blanc de l'abbaye par les tabellions royaux en la vicomté de Caen pour les *mettes* des sergenteries de Troarn et Varaville, au nom et en présence de Gilles Duhamel, l'un des curés de Montchamp, suivant sentence rendue en la juridiction des privilèges royaux en l'Université de Caen par Guillaume Vauquelin, président et lieutenant général aux bailliage et présidial de Caen et maître des requêtes ordinaires de la Reine (1622).

F. 21. (Cahier.) — Moyen format, 12 feuillets, papier.

XII° siècle. — 1475. — Auvray. — Procès concernant le bois de Montchamp. — F° 1. « Cahier de cop« pies collationnées des tiltres et pièces qui compo« sent la chartre contenante la perception de la dixme « due au chanoine régullier de l'abbaye du Plessis« Grimoult, prieuré de Roullours, sur le bois de haute « fustaye et les landes scituées et assizes en la par« roysse de Roullours. » — F° 2. Vidimus le pénultième jour d'avril après Pâques 1408, par Jean de Garencières, maître et enquêteur des eaux et forêts en Normandie et Picardie, de lettres royaux (2 mars 1407 v. s.) avec l'attache du comte de Tancarville, souverain maître et général reformateur des eaux et forêts du royaume, représentées par le prieur de *Rouloux*, chanoine et membre du prieuré du *Plessays*, diocèse de Bayeux, ainsi que de chartes faisant mention des droitures, franchises et libertés qu'il possède au bourg de *Rouloux*, un vidimus de 1406 de la charte de fondation du prieuré de Roullours, portant donation par *Ricardus de Rouloux*, en présence de Richard, évêque de Bayeux, aux chanoines du Plessis, avec l'assentiment de Richard et de Robert, ses fils, de l'église de St-Martin de Roullours, avec les dîmes des bois. Vidimus d'enquête sur les usages du bois. — F° 5. Requête à MM. des comptes par le prieur de Roullours pour la confirmation des droits possédés de toute ancienneté par ses prédécesseurs audit bois. — F° 5 v° Mandement des gens des comptes du Roi à Paris au vicomte de Vire ou son lieutenant (15 octobre 1408). — F° 6. Mandement confirmatif de Jean Crespin, baron du Bec-Crespin, sieur de Magny, d'Avrichier et de Plasnes, maréchal hérédital de Normandie, maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts au duché de Normandie et pays de Picardie (6 juillet 1451). — F° 7. Pierre de Cugnac, écuyer, seigneur de Bellincourt et de Néelle, maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts aux duché de Normandie et pays de Picardie (1458). — F° 7 v°. Mandement de Thibault Le Letteron, lieutenant général de noble homme Pierre de Cugnac, pour Rémy Du Vivier, prieur de Roullours (5 février 1459 v. s.) — F° 8 v°. Enregistrement par Jean Leconte, écuyer, lieutenant général de noble homme Jean, sire de Saint-Mard, chevalier, vicomte de Blosseville, maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts en Normandie et Picardie (1473), etc.

F. 22. (Cahier.) — Petit format, 10 feuillets, papier.

1413-1444. — Auvray. — Procès concernant le bois de Montchamp. — « Cahier de coppies informes de « tiltres et pièces en forme de chartres concernans les « droits de dixmes et franchizes du prieur du Dézert « aux bois de Montchamps. » — F° 1. Vidimus le 18 juin 1444, par Guillaume Le Picart, sénéchal et garde de la haute justice d'Argences et Saint-Gabriel, Jean Allouf, tabellion juré en ladite sénéchaussée sous Jean Eude, tabellion audit lieu, d'une information faite à Vire le 13 juillet 1433 par le verdier de Saint-Sever, à la requête de Philippe Le Paumier, prieur du prieuré du Désert, vicomté de Vire, sur les droits de son prieuré aux bois de Montchamp, tant en la partie appartenant au Roi qu'à celle de l'abbaye de Fontaine-Daniel, ainsi que d'un mandement de Pierre Le Grant, lieutenant au bailliage de Caen de noble et puissant seigneur messire Jean de Robessart, chevalier, maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts du roi au duché de Normandie, au verdier de Saint-Sever (22 juillet 1433). — F° 5 v°. Jours des eaux et forêts pour la visitation de la verderie de Saint-Sever, tenus à Vire par ledit Le Grant, lieutenant de Jean de Robessart, le 19 septembre 1444. Productions de Richard Laurent, prêtre, procureur de Philippe Le Paumier, prieur du prieuré du Désert, membre de l'abbaye de St-Martin de Troarn. — F° 6 v°. Lettres royaux sur la complainte du prieur du Désert contre Jean de Saint-Ouen, vicomte de Vire, qui avait payé la dîme du bois de Montchamp à l'abbaye de Saint-Sever (21 janvier 1412 v. s.) — F° 7 v°. Lettres d'attache par Girart,

seigneur d'Esquay, bailli de Caen, auxdites lettres oyaux représentées par frère « Enguerran Cordey », prieur du Désert (5 mai 1413).

F. 23. (Cahier.) — Petit format, 8 feuillets, papier.

1459-1467. — Auvray. — Procès concernant le bois de Montchamp. « Cahier de coppies informes des « tiltres et pièces en forme de chartres concernant les « droits de dixmes et franchizes du prieur du Dézert « aux bois de Montchamps. » — F° 1. Jours des eaux et forêts tenus à Vire le 6 mars 1458 v. s. par « Anthouesne « de Congnat, chevalier, grand maistre acqueteur et « général réformateur ès pais de Normendie et Picar« die sur le fait des eaulx et forestz du Roy ». Sur les productions de frère Pierre Lévesque, prêtre, prieur du Désert « et baron à cause d'icelle prieuré du Chaullieu », portant qu'à cause de son bénéfice il lui appartient de temps immémorial la dignité et droiture d'avoir la dîme des bois du Roi en la paroisse de Montchamp, la dîme des bois appartenant à l'abbé et couvent de Fontaine-Daniel et diverses autres dîmes de ladite paroisse ; enregistrement des droits en présence de Jean Janvier, procureur général sur le fait des eaux et forêts aux bailliage de Caen et Cotentin, et Jean Chatel, avocat du Roi en la vicomté de Vire. — F° 3. Congé et licence audit prieur de jouir, user et exploiter lesdites franchises et libertés, accordé audit prieur par Pierre de Congnat, écuyer, maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts en Normandie et Picardie (1459). — F° 4. Levée par Pierre Le Cordier, lieutenant général en Normandie de Jean, sieur de Montauban, amiral et grand maître des eaux et forêts de France, des empêchements qui de nouveau avaient été mis auxdits droits du prieur Lévesque, (février 1461 v. s.). — Production par ledit Lévesque à « Jehan, sires et baron de Montenay, de Gairenchières, « de Milly en Gaistinais, viconte de Faugernon et de « Fontenay-le-Marmion, grant maistre des eauez et « forestz du Roy en Normendie et Picardie » des lettres desdits Antoine et Pierre de Congnat (1465). — Mandement de Thibault Le Letteron, lieutenant aux bailliage de Caen et Cotentin du souverain maître et général réformateur des eaux et forêts, au verdier de St-Sever, de laisser jouir ledit Lévesque desdites libertés et franchises (janvier 1466 v. s.)

F. 24. (Cahier.) — Moyen format, 8 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Auvray. — Procès concernant le bois de Montchamp. — « Ancien écrit au sujet de la « perception de la dixme de la parroysse de Mont« champs. — « Pour contredire sommairement par « domp Françeoys de Brunfay, religieux en l'abbaye « de Trouard et prieur du Désert, les pièces nouvelle« ment produittes par Me Gilles Duhamel, prestre, « l'ung des vicaires perpétuelz de la parroisse de Mont« champs, appellant de sentence donné par le bailly « de Caen ou son lieutenant. »

F. 25. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1651-1690. — Badier. — Extrait des registres de baptêmes de Dol concernant Bertrand (1651), Suzanne-Cécile (1652) et Marthe-Madeleine (1655), enfants de Pierre Badier et de Jeanne Le Poitevin, sieur et dame de Champgodé. — Procès-verbal dressé par Guy Legrand, notaire de la juridiction du chapitre de Dol, demeurant à La Guibertière, paroisse de La Fresnais, Bouassier, notaire de la juridiction de Dol, demeurant à la Mettrye Taillefer, paroisse de Cherrueix, et Pierre Regnault, pris pour tiers notaire, arpenteur royal établi en l'évêché de Dol, de l'arpentage des maisons, terres et héritages dépendant de la succession de Pierre Badier, sieur de Champgodé (1659). — Partage et division en 8 lots égaux des maisons, terres et héritages employés aux 2e et 6e lots du partage général en 10 lots de la succession dudit Badier, époux en secondes noces de demoiselle Jeanne Le Poitevin (1663). — Autre partage en 6 lots des 6e et 8e portions des biens échus à Gilles et Julien Badier, fils de Pierre, décédés en bas âge (1663). — Obligation de Bertrand Badier, sieur de Champgodé, demeurant à la Chasse, paroisse de Notre-Dame de Dol, et Olivier Finemont, sieur des Rivières, recteur de la paroisse du Crucifix de Dol, sa caution, envers Marie Ledesdet de 18 livres 15 sols de rente, au principal de 300 livres (1676). — Bail fait par Jeanne-Françoise Finemont, veuve de Bertrand Badier, aux époux Herpin, de la paroisse de Cherrueix, d'une pièce de terre nommée le Grand Champ Godé, située en la paroisse de Mondol (1681). — Reconnaissance d'un prêt de 100 livres fait par ladite veuve en présence de Pierre Bignonnet, sieur de La Courserie, curateur de son mari, à Louis Girois, postillon de l'évêque-comte de Dol (1681). — Procédure entre Françoise-Claude et Suzanne-Cécile Badier, héritières de Claude-Ollive Badier, et Louis de La Piganière, sieur de Neufville, conseiller du Roi au siège d'Avranches, veuf de Françoise Finemont, première tutrice de ladite Claude-Ollive, sa fille, et Anne Pigeart, veuve de Louis Finemont, con-

cernant la gestion des biens de ladite Claude-Ollive (1684-1690).

F. 26. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1498-1727. — Badin. — Lots faits en 1498 devant Jacques Geffroy et Michel Jardin, tabellions au siège de Tirpied, par Jean Badin, dudit lieu, à Guillaume Badin, son frère, des héritages de feu André Badin, leur frère. Copie de 1727 collationnée par les notaires d'Avranches sur l'original représenté par Roger Badin, sieur de La Chaussée.

F. 27. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1459-1722. — Banville (de). — Copie de permission accordée en 1459 par Laurent La Bège, lieutenant commis en la vicomté de Vire de Jean Havart, écuyer, maître d'hôtel du Roi et son bailli de Caen, à Guillaume de Banville, écuyer, sieur de Roullours, pour l'ouverture d'un chemin en la paroisse de Roullours, près la chapelle St-Nicolas, ladite copie collationnée en 1511 au greffe du bailliage de Caen à la requête de Jean Fauquet, sieur de Roullours, en la présence de Gilles de Beaumont, procureur de Jacques de La Haye, sieur de Hotot et de Vaudry. — Aveu rendu à M. de Banville, seigneur de Roullours, par Roger Duchemin, de la masure Gervin Gervesse, dépendant du fief de Vaudry, dont il est payé 9 sols à la St-Michel, 3 pains, 3 gelines à Noël et 30 œufs à Pâques ; le tenant doit faire le service de prévôté à son rang, et, quand il est élu, doit 22 sols 6 deniers audit seigneur au terme de Pâques, pour cause de la recollation de la rente que faisait faire anciennement le prévôt ; ladite masure aboute aux terres du prieur de Roullours (1475). — Déclaration passée au greffe des présentations de Vire par Michel Borée, procureur, qu'il se constitue pour Jacques de Banville, chevalier, seigneur et patron de Pierres, lieutenant général au bailliage de Vire, demandeur contre la dame d'Anfernet de Montchamp et le seigneur de Rouveron, défendeurs (1722).

F. 28. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1612-1626. — Bardouil. — Traité de mariage devant Claude Le Sourd et Noël Levellain, tabellions au siège de Beaumesnil, vicomté d'Harcourt, entre Louis Bardouil, sieur de Saint-Lambert, fils aîné de Louis Bardouil, sieur de La Bardouillière, l'un des cent gentilhommes de la maison du Roi, et de Guyonne des Moutiers, et Antoinette de Launay, veuve de Charles de Saffray, écuyer, sieur de Varaville, fille de François de Launay, sieur de Petiville, et de Jeanne de Pont-Briand (1612), — Baux faits par Louis Bardouil, sieur de La Bardoullière, St-Lambert et Petiville : à Isaac Langlois, d'une demi-acre de terre sise à Gonneville, Louis Tremançois, écuyer, sieur de La Planche, représentant du bailleur (1623) ; à Benoît Robert, de Gonneville, de trois vergées de terre sises à Petiville (1623) ; aux frères Robert, de pièces de terre sises à Varaville et Petiville (1624). — État de charge des rentes dues à la seigneurie de Petiville pour les verges dudit lieu de Petiville et Sallenelles, appartenant à Louis Bardouil, sieur de La Bardouillière et de Petiville (1624). — Bail fait par ledit Bardouil à Jacques Cœuret de son manoir, maisons et héritages, levées et dépouilles de Petiville ; Thomas Morant, chevalier, seigneur et baron du Mesnil-Garnier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, grand trésorier de ses ordres, trésorier de son épargne et garde héréditaire des sceaux des obligations de la vicomté de Caen (1626). — Vente devant Mathieu Delalonde et Michel Lesueur, tabellions à Caen, par Isaac Le Sens, seigneur de Folleville, demeurant en la paroisse de Launey-Le Sens, vicomté de Pont-Audemer et Anne de Mainbeville, son épouse, à Louis Bardouil, écuyer, sieur de La Bardouillière, demeurant en son manoir de La Bardouillière, paroisse de St-Aubin des Hayes, vicomté de Beaumont-Le-Roger, et à Antoinette de Launay, son épouse, de 900 livres tournois de rente hypothéquée au denier 14 de l'obligation de Pol Querrière, sieur de La Pallaizière, Jean Querrière, sieur de La Source, son frère, et Charles de Bonnechose, sieur de La Londe et de La Pallaizière (1626).

F. 29. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1602. — Bart. — Vente devant Robert Duval et Jean Bottey, tabellions aux sièges de Dives et Branville, dont est garde des sceaux pour le Roi et le duc de Montpensier en la vicomté d'Auge René Lhomeron, écuyer, sieur de La Pataudière, par Jean Le Petit, fils Jacques, de la paroisse de Petiville, à Philippe Bart, de la condition retenue en la vente par Jacques Canu, d'Amfréville, audit Jacques Le Petit.

F. 30. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1709-1711. — Bascon. — Vente par Roland Le Barbier, de St-Germain du Crioult, à Pierre Bascon, fils Gilles, de 2 perches de terre en jardin sises audit St-Ger-

main, moyennant 8 livres et exemption de toutes charges (1709). Publication en 1711.

F. 31. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1689-1739. — Basire. — État et distribution de la somme de 218 livres 5 sols, provenant des régies des maisons et héritages ayant appartenu à Pierre Basire et Julien Melaye, sis à Crollon et Curey, saisis en décret, requête de Gabriel Ferreur, écuyer ; Réné Lévesque, lieutenant particulier civil et criminel du bailliage d'Avranches, Robert Le Conte, conseiller du Roi, assesseur (1689). — Sentence de Gilles Vivien, écuyer, seigneur châtelain de la Champagne et patron de Plomb, lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Avranches, entre les gens d'église de la paroisse de Vernix, à la stipulation de Julien Basire, prêtre, et Pierre-Germain Les Bois, pour le paiement de 3 années de 6 livres de rente par lui instituée à la demoiselle de La Lande Vernix et par elle donnée auxdits gens d'église (1698). — Reconnaissance devant Charles-Louis Guiffard, notaire au siège de La Haye-Pesnel, par Jean Blin, fils de feu Julien, de la paroisse de Tirpied, de la constitution de 20 livres de rente qu'il a faite à Julien Basire, fils de feu Louis, de ladite paroisse (1739).

F. 32. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1637-1701. — Basselin. — Vente par Gilles et Michel Deshayes, frères, de la paroisse de La Croix, de 15 livres de rente à Jean Basselin, marchand, bourgeois d'Avranches (1637). — Reconnaissance de 214 livres 5 sols 8 deniers de rente par Jean Pays, sieur de La Blanchère, demeurant à Avranches, à François Basselin et ses frères (1649). — Accord entre Charles et François Basselin et Jeanne Lefebvre, veuve de Jean Godon, au sujet de la possession de la haie et du fossé partageant la pièce des Closets et celle des Caboches (1653). — Mandement du Parlement de Rouen ordonnant de contraindre Jean Basselin à payer à René Basselin, prêtre, 78 livres 17 sols 6 deniers par lui avancés dans leur procès (1653) ; signification faite par Julien Poussard, sergent royal à Avranches (1653). — Contrat d'acquêt de 22 livres 2 sols 10 deniers de rente sur Jean Lefebvre, fait par François Basselin, de Louis Le Roy, sieur du Manoir (1669). — Assignation commise à la requête de François Basselin, marchand d'Avranches, époux de Christine Lahuppe de Larturière, à Pierre Jouault, fermier des héritages de La Brochardière, en la paroisse de Brécey, pour déclarer la somme dont il est redevable aux héritiers de Jean Lahuppe, sieur de La Herpellière (1672). — Procédure entre Jean Basselin, sieur des Fontaines, et Julien Deshayes, concernant le paiement de cinq années d'arrérages de 15 livres de rente (1679). — Procédure entre la dame Basselin de Vauhubert et la veuve Maralde, marchande à Paris (1691). — Réponse de Christine Lahuppe, épouse de François Basselin, sieur du Vauhubert, à l'assignation qui lui a été commise à la requête de Pierre de Juvigny, prêtre, curé de Bréville (1696). — Notes et consultation donnée à Coutances par Duval sur la propriété de 214 livres 5 sols 8 deniers de rente, constitués à René Basselin, curé du Luot, par Nicolas de La Noë, sieur du Boschet, en 1662, etc. (1701).

F. 33. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1608-1708. — Bauquemare (de). — Titres de rentes dues à madame la présidente de Bauquemare et à MM. de La Frette, de Clinchamps, Saint-Fraguaire et autres (1608-1708). — Sentence de Georges de Banville, écuyer, sieur et patron de Pierres et de Ronfugeray, lieutenant du bailli de Caen au siège de Vire, déboutant Nicolas de Bauquemare, écuyer, de son arrêt de deniers fait sur les fermages dus à Roger de Clinchamps (1674). — État et mémoire des frais faits pour le recouvrement des arrérages de 50 livres de rente dus à M. de Bauquemare (1677-1707). — Exploit de Guillaume Lecomte, huissier-audiencier aux bailliage et vicomté de Vire, à la requête de Nicolas de Bauquemare, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils et Cour de Parlement, et président aux requêtes du Palais, à Paris, et noble dame Catherine Voissin, fille et seule héritière de feu M. Voissin, sieur de La Mare et de La Haye, résidant à Paris, sa femme (1692). — Correspondance de MM. de Clinchamps, Saint-Fraguaire et le marquis de La Frette, demeurant à Paris chez la présidente de Bauquemare, concernant la procédure exercée contre Heuzey pour le paiement d'une rente (1705-1706). — Accord entre Jean-Alexandre de Clinchamps, écuyer, sieur de Launay, et François de Clinchamps, écuyer, sieur de Saint-Fraguaire, Catherine Legeard, veuve de Roger de Clinchamps, écuyer, sieur de Vaugris, et Pierre de Clinchamps, sieur de La Blanchardière, afin de faire cesser les poursuites de la dame de Bauquemare pour obtenir les arrérages de 50 livres de rente (1707), etc.

F. 34. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1621-1634. — BAZIN. — Reconnaissance devant Jean Gilbert et Guillaume Badin, tabellions au siège de Grippon, par Pierre, Jacques et Jean Bazin frères, héritiers de Gilles Bazin, bourgeois de Ponts, leur père, de trois lots faits entre eux des héritages dudit Gilles (1621). — Extrait du troisième lot pris et choisi par Pierre Bazin (1621). — Remise faite par Pierre à Jean Bazin, son frère, de la pièce du Clos-Peset, qu'il lui avait vendue moyennant 300 livres (1628). — Extrait des pleds d'héritages tenus par Durand, lieutenant général à Avranches, concernant l'état et défalcation de la somme de 2,000 livres adjugée à Jeanne Mariette, veuve de Pierre Trochon, sieur du Chauchais, greffier héréditai en l'élection dudit lieu, sur les héritages décrétés sur Jean Bazin, aux paroisses de Ponts et St-Senier (1630). — Vente par Nicolas Masselin et Adrienne Gilbert, sa femme, à Jacques Bazin La Vallée, bourgeois de Ponts, de 60 sols de rente (1632). — Sentence de Jean du Quesnoy, écuyer, vicomte d'Avranches, entre Guillemine Le Bot, veuve de Jean Le Moigne, héritière de Jeanne Le Bot, femme de Jean-Nicole Bastard, sa sœur, et Pierre Bazin, fils aîné de feu Gilles Bazin, concernant le paiement de deux parts de 47 sols par lui dues (1634).

F. 35. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1694-1703. — BEAUMONT. — Bail fait pour trois années de la sergenterie noble de Saint-Sever, par Jacques de Beaumont, écuyer, à Pierre Haye, bourgeois de Vire, moyennant 150 livres par an de principal et 10 sols à la recette du domaine du Roi, à Vire, pour sa part d'un *baisant* d'or, suivant les anciens baux et aveux de la seigneurie (1694). — Affirmation passée au greffe du bailliage de Vire, par Jean Beaumont, qu'il est venu de Montchamp pour faire entendre des témoins sur un monitoire signifié, et a élu domicile chez Mauduit, son procureur à Vire (1703).

F. 36. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1627. — BEDELEY (Le). — Vente devant Jean Simon et Jean Carnet, tabellions en la vicomté d'Avranches, par Jean Ameline La Bertaye, bourgeois de St-James, à Michel Le Bedeley, de la paroisse de Saint-Benoît de Brévon, de 15 livres de rente de la constitution de feu Benoît de Lépine.

F. 37. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1672. — BEHIER. — Vente devant Michel Huard, tabellion royal en la vicomté de Vassy, et Thomas Aubry, commis, son adjoint, par Richard Groult, fils Nicolas, à Jacques Behier, fils Rolland, de 2 portions de terre labourable sises au village de Viéville en la paroisse de St-Germain-du-Crioult.

F. 38. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier.

1567-1720. — BELLIÈRE (de La). — Aveu rendu à Amaury de La Bellière, sieur de La Championnière et du petit fief de Vaudry, à cause de Jeanne Faulquet, son épouse, par Guillaume Bouteraye, d'une masure ou aînesse nommée la masure Guervin Gervaise, sise en la paroisse de Vaudry (1567). — Analyse de contrats concernant Georges de La Bellière, seigneur de Saint-Pierre ; l'un d'eux porte constitution de 200 livres de rente au bénéfice de Françoise de Vilcor, dame de Mélesse, par Louis Lelièvre, écuyer, conseiller du Roi, son sénéchal et seul juge à Hédé (1627). — Échange fait devant les notaires de Fougères entre Georges de La Bellière, sieur de Saint-Pierre-Langer, Carolles, Breully et autres lieux, et Françoise de La Charonnière, son épouse, René du Chateignier, seigneur de La Thébaudais, et Judith de La Chasse, son épouse, des terres, maisons et seigneurie de Mélesse, sises en la paroisse de Mélesse, sous le comté de Rennes, contre les terres du bois de Ligneu, paroisse de Fleurigné, de Ronthaunay à Raintambaut et de La Normandière, en la paroisse de Montour, sous la seigneurie de Bouteville, etc. (1634). — Vente devant Martin et Leroux, tabellions au siège de Genets, vicomté d'Avranches, par Jean Giroult, écuyer, sieur de Ronthon, vicomte d'Avranches, à Georges de La Bellière, seigneur de Saint-Pierre-Langer, des fiefs nobles, terres et seigneuries de Ronthon (1643). — Aveu rendu à haut et puissant seigneur messire François, sire de Matignon, comte de Torigny, baron de Saint-Lô et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, gouverneur des villes, châteaux et forteresses de Granville, Cherbourg et îles de Chausey, et lieutenant général au gouvernement de Normandie, par Georges de La Bellière, seigneur châtelain de Saint-Pierre-Langer, Ronthon, Bacilley, Breully, Saint-Rémy-du-Plain, Forest, Carolles et autres lieux, capitaine des côtes marines de l'évêché d'Avranches, à cause de la baronnie de Moyon, réunie

au comté de Torigny, pour son fief et seigneurie de Carolles pour un quart de fief de haubert (1649). — Vente devant Corbet et de Maudouit, tabellions à Coutances, par Georges de La Bellière, seigneur de Saint-Pierre-Langer, fils et seul héritier de François de La Bellière, à Jean Le Bas, conseiller au Parlement de Rouen, représenté par Gabriel Le Bas, chanoine de Coutances, son frère, des fiefs nobles, terres et seigneurie de Breilly, sises en la paroisse de Semilly et relevant de la baronnie de Marigny (1652). — Accord fait devant Bretonnière et Costentin, tabellions à Granville, entre Françoise de La Charonnière, veuve de Georges de La Bellière, seigneur de St-Pierre Langer, Claude de La Bellière, épouse de Pierre de Boisyvon, et Charlotte de La Bellière, épouse de Louis d'Argouges, seigneur de Gratot, concernant les remplacements de ladite veuve (1659). — Lots faits devant de La Houssaie et Anquetil, tabellions au siège de Genets, entre Charlotte de La Bellière d'Argouges, et Claude de La Bellière, épouse de Pierre de Boisyvon, des biens leur revenant de la succession de Georges de La Bellière, leur père (1659). — État de distribution fait aux assises mercuriales d'Avranches par Demont, seigneur de Varville, lieutenant général à Coutances, Le Geard, sieur de La Bellière, avocat du Roi, Gaudin Lévesque, de La Piganière, vicomte, Guellet, Le Maréchal, Lecomte, Bellétoille, Betille, de La Piganière et Arondel, conseillers et assesseurs aux bailliage et vicomté d'Avranches, de la somme de 46,000 livres, provenant de l'adjudication des fiefs, terres et seigneurie de St-Pierre-Langer, saisis en décret à la requête de feue Charlotte de La Bellière, épouse de Louis d'Argouges, marquis de Gratot, fille et héritière de feu Georges de La Bellière (1692). — Procès entre Georges de La Bellière, écuyer, sieur de La Championnière, fils de Jean, écuyer, et de Michelle Desilles, fille de Jacques, sieur de Prestot et de noble dame Hélène de La Piganière, d'une part, et François Deffeux, fermier de la terre de La Heloussière faisant partie de la succession de Robert de La Piganière, d'autre part, en la cause comme approchés, François de La Piganière, Charles La Piganière, écuyer, sieur de La Monnerye, vicomte d'Avranches et Roger de La Piganière, écuyer, sieur de Courselle, au sujet du compte des arrérages de rente réclamés par ledit de La Bellière (1719-1720).

F. 39. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

XVI° siècle. — Bérard. — Reconnaissance passée devant Louis Viel et Jean Désert, tabellions royaux à Vire, par Guillaume Barbes, bourgeois de Vire, de la vente qu'il a faite à Bertrand Bérard, sieur de La Rorye, de 25 sols tournois de rente (1568). — Quittance donnée par Gilles Bourée et Jeanne Bérard, sa femme, à Jean Bérard, son père, de la somme de 50 livres tournois qu'il lui avait promise lors de son mariage (sans date).

F. 40. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1554. — Bernard. — Désignation d'un des 4 lots donnés par Hector Gobier, gardien par autorité de justice de Robert et Gilles Bernard, fils de feu Michel Bernard, écuyer, à Guillaume et Jean Bernard, écuyers, leurs frères, fils aînés dudit Michel, d'héritages sis aux paroisses de Landelles et Annebecq.

F. 41. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1573. — Besnart. — Remise devant Michel Boivin et Jean Désert, tabellions à Vire, par Germain Besnart, d'un extrait de contrat contenant ratification par Perrine Chaventrey, sa femme, de la vente par lui faite devant Thomas Le Mayeur et Guillaume Huault, tabellions à Avranches.

F. 42. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1674-1692. — Besnier. — Copie en 1688 de l'acte de mariage célébré le 17 avril 1674 en l'église St-Gervais d'Avranches, entre Olivier Besnier, sieur des Mares, fils de Guillaume Besnier et de Nicole Aumont, et Agnès Hallais, fille de Gilles Hallais, et d'Anne de La Masurie. — Sentence rendue au bailliage d'Avranches entre Olivier Besnier, époux d'Agnès Hallais, et Charlotte Larcher, veuve de Guillaume Duchemin, tutrice de ses enfants, au sujet d'une reddition de compte (1676). — Répliques dudit Besnier, aux défenses de Bertrand de La Piganière, official, curé de Bacilly, l'un des parents délibéré à la tutelle de sa femme (1688). — Ordre au premier huissier requis d'ajourner et intimer, à la requête de Olivier Besnier, André du Vauborel et tous autres, à comparaître devant le bailli de Cotentin ou son lieutenant à Avranches, pour voir rejeter son appel d'une sentence rendue par le vicomte (1690). — Constitution de 6 livres 13 sols 3 deniers de rente par André du Vauborel, époux de Françoise de La Masurie, veuve de Gilles Duchemin, au profit d'Agnès Hallais, épouse d'Olivier Besnier, sieur des Mares (1692).

F. 43. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1637-1699. — Bethon (de). — Reconnaissance passée devant Philippe Henry, tabellion à Torigny, et Pierre Danjou, pris pour adjoint, par Collas Jourdain, écuyer, seigneur de St-Germain-d'Ectot, de rembourser à Robert de Bethon, écuyer, sieur de Boisgeffroy, la somme de 200 livres à lui prêtée (1637). — Fragment d'un extrait du registre du greffe des saisies réelles de la vicomté de Caen, concernant le paiement d'arrérages de rente réclamé par Bénédic de Bethon, écuyer, sieur de Boisgeffroy, tant pour lui que pour les enfants mineurs de feu François de Bethon, écuyer, sieur de Briquessard, héritier de Robert de Bethon, écuyer, sieur de Boisgeffroy (1682). — Sentence rendue par Gabriel-François Piédoue, écuyer, vicomte d'Évrecy, pour Bénédic de Bethon, écuyer, sieur de Bricqueville, et Jean Cauvet, écuyer, sieur de La Saussaye, époux d'Élisabeth de Bethon, fille et héritière de François, sieur du Boisgeffroy, concernant le compte des arrérages de 35 livres 14 sols à rendre par Rolland Revel, receveur général des saisies réelles de ladite vicomté et de celle de Caen (1699).

F. 44. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1626-1635. — Beuzelin. — Vente devant Philippe Dupont et Jean Le Bonnois, tabellions au Tourneur, par Jean Le Maignen, de la paroisse de Montchamp, à Jacques Beuzelin, de ladite paroisse, de demi-acre de terre à prendre dans le pré de la Mare sis en ladite paroisse au village de l'Espronnière, borné en partie par Claude Thoury, sieur et patron d'Estry, Robert de Bieu, sieur de La Framoisière, ladite vente faite moyennant 100 livres de principal et 60 sols de vin (1626). — Vente devant Marin Le Bonnois et Philippe Dupont, tabellions au Tourneur, par Guillaume Lair, sieur de Beaulieu, à Richard Beuzelin, fils Georges, de la paroisse de Presles, d'héritages sis au bourg de ladite paroisse, moyennant 190 livres de principal et 10 livres de vin (1635).

F. 45. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1714-1776. — Billeheust de Saint-Georges (de). — Lettre adressée à M. de Saint-Georges Billeheust, en sa maison de la Bertonnière, aux Loges, par M. de Boisyvon, concernant le paiement de ce qu'il lui doit (1714). — Reconnaissance faite devant Fortin, tabellion au siège de Boisyvon, vicomté d'Avranches, par Jean-Baptiste-Léonor de Billeheust, écuyer, sieur de Saint-Georges, et Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, d'un contrat de vente fait entre eux (1721). — Consentement donné par Michel-Samson de Boisyvon à Jean-Baptiste-Léonor de Billeheust de toucher en son nom de Louis-Hercule Poret, écuyer, sieur de Bellêtre, 110 livres pendant 5 années (1725). — Procédure devant le bailliage de Mortain entre lesdits Billeheust et de Boisyvon concernant le paiement de ladite somme (1726). — Nouveau consentement donné par Michel-Samson de Boisyvon, audit Billeheust, de se faire payer en son nom, dudit Poret, de 110 livres par an (1735). — Notes des quittances données par M. de Saint-Georges à M. de Bellêtre (1737-1740). — Lettre de M. de Bellêtre à M. de Saint-Georges à Avranches, concernant le remboursement de la somme d'argent qu'il lui a prêtée (1740). — Sentence de Pierre-Nicolas-Raymond de Geraldin, chevalier, grand bailli du comté de Mortain, et Gilles de Vaufleury, écuyer, seigneur de Ste-Patrice, St-Cyr du Bailleul et autres lieux, lieutenant général civil et criminel, condamnant Poret de Bellêtre à payer à M. de Billeheust la somme de 251 livres à lui transportée par François de Boisyvon (1740.) — Quittance de la somme de 141 livres donnée par Le Breton de Braffais à M. de Bellêtre, à-compte sur les frais de ladite sentence (1741). — Promesse de M. de Boisyvon de rendre à M. de Saint-Georges 4 pièces en parchemin qu'il lui a prêtées (1746). — Reconnaissance de Jean-Baptiste de Billeheust de la somme de 1,125 livres reçue tant de M. de Bellêtre que de M. de Préaux, son fils, à la décharge de MM. de Boisyvon père et fils aîné (1747). — Sommation faite à la requête de René-Robert-Henry Le Cordier, écuyer, sieur de La Malesbière, seigneur du fief de La Roche-Tesson, comme fils et héritier de feu Robert, ayant épousé Françoise du Mesnil-Adelée, à Léonor de Billeheust, écuyer, sieur de St-Georges, aîné de la masure du moulin au Chartier, sise à Fontenermont, de payer audit Le Cordier tous les arrérages de rentes seigneuriales par lui dues (1753). — Vente devant Lefèvre, notaire au siège de Villedieu, par Rodolphe-Henry de Billeheust de Saint-Georges et Georges de Billeheust, écuyer, seigneur des Loges, son père, à Louis Talvende, négociant à Reffuveille, de deux fermes sises à Fontenermont (1767). — Quittance donnée par M. de Nollent de Moisson à Barnabé Lemoine aîné, de la masure du moulin au Chartier, de la somme de 52 livres 13 sols 3 deniers pour sa part revenant à la moitié des rentes de ladite masure (1770). — Notes diverses indiquant la contenance des terres de St-Georges.

F. 46. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1637-1694. — BLONDEL. — Reconnaissances : devant Jean Caumont et Abraham Adelline, tabellions à Bernières pour le siège de Cairon, par Jean et Nicolas dits Briand, de la paroisse de Cheux, du bail à eux fait par Gaspard Blondel, sieur de St-Manvieu, d'une pièce en pré sise à Cheux, en la delle du champ St-Denis (1637) ; — devant Jean Caumont et Pierre Labbey, tabellions en la sergenterie de Cheux, par Jean Mottel, du bail à lui fait par ledit Blondel de 2 acres de terre sise à Cheux, aux delles des Fossés-Chagrain et du Fossé Neuf (1638) ; — devant Jean Caumont et Thomas Du Rozier, tabellions en la sergenterie de Cheux, par Richard Corbel, du bail à lui fait par ledit Blondel, de 10 vergées de terre en deux pièces sises à Cheux, en la delle de l'Épine-Crevel (1640) ; — devant les mêmes, par Pierre Quiéderue, fils David, du bail à lui fait par ledit Blondel, d'une pièce de terre en jardin sise à Cheux, nommé le jardin Madame (1649) ; — devant les mêmes, par Jean et Denis Saillenfest, du bail à eux fait par ledit Blondel, de 4 pièces de terre sises à Cheux (1649). — Mémoire des terres que Pierre Briard tient à ferme de M. de Saint-Manvieu, en la paroisse de Cheux. — Procédures entre Julien Blondel, sieur du Demaine, de la paroisse de Vains, fils et héritier de Nicolas Blondel et d'Anne Belle-Étoile, Guillaume Gaultier, marchand bourgeois d'Avranches, et Honoré Girard, sieur du Royer, au sujet du paiement de diverses rentes et obligations. Transport par ledit Blondel à Honoré Girard, sieur du Royer, de 55 livres 11 sols 1 denier de rente hypothéquée au denier 18 (1693).

F. 47. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1669. — BLOUET. — Décharge devant les tabellions royaux de Caen par Charles Viel, menuisier, bourgeois de St-Pierre de Caen, veuf de Madeleine Le Rosty, à Richard Blouet, archer en la prévôté générale de Normandie, François Blouet et Adrien Poullain, de la somme de 300 livres faisant moitié de celle que ledit Viel et Étienne Bourguaize, époux de Catherine Le Rosty, sœur de ladite Madeleine, avaient reçue à l'état des deniers provenant du décret des maisons et héritages ayant appartenu à feu François Fauvel, écuyer, sieur de Lebisey, et à Marie Philippe, pour l'amortissement de 42 livres 17 sols 2 deniers de rente due auxdits Le Rosty par ladite Philippe, etc.

F. 48. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1210-1492. — BOISYVON (de). — Nomenclature d'une « troisième liasse pour justiffier que la terre de « Boisyvon estoit sorty de la famille du nom de Boi- « syvon et que elle y seroit rentrée. » Dans la première liasse : sentence rendue aux assises de patronage d'Avranches, justifiant que Guillaume de Boisyvon, chevalier, Richard, fils dudit Guillaume, et Robert, fils de Richard, étaient seigneurs de la terre de Boisyvon en 1210 et en 1232. La terre resta dans cette famille jusqu'en 1406, date à laquelle Richard eut une fille qui fut mariée à Guyet de Livoye ; elle y rentra en 1544 par la vente faite par Christophe Gautier à Pierre de Boisyvon. — Avëux rendus à Guyet de Livoye, seigneur de Boisyvon, à cause de Jeanne de Boisyvon, sa femme, du tènement de la Gerbaudière (1405-1406). — Attestation de noblesse de Geffroy de Boisyvon par Jean et Thomas de Clinchamps, Jean de Fontenay, écuyer, sieur de Fontenay, Thomas de Genets, écuyer, sieur de La Porte, et autres (1452 v. s.). — Cession devant Jean Le Perretel, clerc, tabellion à Mortain, par Jean *Couldrey*, écuyer, et Guillemette de Livoye, sa femme, héritière de Guyet de Livoye, écuyer, seigneur de Boisyvon, à Henry Gautier, de la terre et seigneurie de Boisyvon, contre diverses rentes (1461). — Promesse devant Jacques Geffroy et Michel Jardin, tabellions au siège de Tirpied, par Michel Héraut, écuyer, seigneur de Plomb, à Geffroy de Boisyvon, dit Le Jalot, et à Andrée, sa femme, sœur dudit sieur de Plomb, de diverses rentes lors de la célébration de leur mariage (1486). — Acquisition devant Mathurin et Richard Le Pelletier, tabellions en la vicomté de Mortain, par Richard Lemonnier, de la paroisse de St-Georges de Livoye, de M. de Boisyvon dit Jalot, écuyer, demeurant à Vernix, de 30 sols tournois et 2 gelines de rente, moyennant 24 livres 15 sols tournois (1486). — Vente devant Jacques Geffroy et Jean Josseaulme, tabellions au siège de Tirpied, par Jean de Boisyvon dit le Jalot, écuyer, sieur de Fontenermont, aux frères Le Chevalier, de St-Maur-des-Bois, de la terre nommée la Huberdière, sise à la Chapelle Cécelin et St-Maur-des-Bois (1487). — Bail par Geffroy de Boisyvon dit le Jalot, seigneur de Fontenermont, à Guillaume Lotin, du moulin à blé de N.-D. de Livoye, pour 3 années, moyennant 116 sols 9 deniers tournois par an (1487 v. s.) — Échange entre Jean de Boisyvon et Raulin Boutin, de Fontenermont, de 10 livres de

rente contre une portion de terre nommée La Noë du Bois, sise en la paroisse de St-Sever (1492), etc.

F. 49. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1504-1550. — Boisyvon (de). — Caution devant Jean Le Marchant et Christophe de La Noë, tabellions, par Jean et Jacques de Boisyvon,écuyers, de Chérencé-le-Roussel, Arthur Le Pontonnyer, de Cresnay, et Guyon Reffuveille, du Mesnil-Gilbert, de Guillaume de Boisyvon, écuyer, de Chérencé, sieur de La Rousselière, pour poursuivre en l'Échiquier de Normandie un procès par lui intenté à Jean Le Breton, écuyer, Gilles Chochart et Jean de Launay, se portant lieutenants du bailli de Mortain, pour abus de pouvoir, ceux-ci l'ayant condamné à 10 écus d'or d'amende, bien qu'il ait droit de mettre « ermayries en sa verselle comme personne « noble d'ancienneté et de tel temps qu'il n'est mé- « moire du contraire », etc. Pièces diverses concernant ledit procès, notamment : mandement d'ajournement délivré par Jean Corbin, lieutenant du vicomte de Valognes, accordé à Guillaume de Boisyvon (1504). — Vente devant Guillaume Baubigné et Jean Basire, tabellions à Avranches, par Philippe Hirou à Andrée Hérault, veuve de Pierre Dobey, sieur de la Transportière, de 20 sols tournois de rente à prendre sur les ayant cause de Jean de Boisyvon (1506). — Aveux rendus à Pierre de Boisyvon, seigneur en sa partie de Fontenermont et Coulange : par Pierre Drouet, prêtre, de l'aînesse nommée la masure de la Féronnière, dont sont puinés Lecerf, fils Girot, de la Francherie, Jean Lecerf, le jeune, de la Francherie, et Jourdan Drouet (1515) ; par le même, de la masure des Chapelains (1517). — Aveux rendus au Roi, le 3 juillet 1520 par Guyon Le Bouvier, prêtre, curé et sieur en sa partie du fief et seigneurie de Fontenermont, et le 26 juin 1540 par Pierre de Boisyvon, acquéreur de la moitié de ladite seigneurie ; main-levée du droit de prendre du bois dans la forêt de St-Sever, et pièces diverses suivantes. — Confirmation par Richard de Boisyvon de la donation et aumône du patronage de Boisyvon faite en 1210 à l'abbaye de Montmorel par Guillaume de Boisyvon, chevalier (1523). — Remise à droit féodal devant Pierre Collardin, garde des sceaux de la vicomté de Vire, par Jean Lecerf à Pierre de Boisyvon de la vente à lui faite par les enfants mineurs de feu Regnault Le Reculey (1530). — Aveu rendu à Pierre de Boisyvon, seigneur en sa partie du fief et seigneurie de Fontenermont, par Pierre Lecerf Hurie, de l'aînesse nommée la Hurie (1533). — Déclaration en forme de généalogie de Pierre de Boisyvon, écuyer, sieur de Fontenermont, « suivant le bon plaisir et voul- « loir du Roy et mandement de Monsieur le général « de Normandie, de bailler par les nobles voullans « user de privillège de noblesse leur généalogie, four- « nir et monstrer les lectres et enseignemens dont ilz « entendent s'ayder pour ledit cas » (1539). — Aveu rendu à Guyon Le Bouvier, prêtre, curé de Fontenermont, par Pierre de Boisyvon, seigneur en sa partie dudit lieu de Fontenermont, de la masure ou aînesse de la Bilheudière (1540). — Aveu rendu à Pierre de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, par Eustache Restout, de la masure ou aînesse de la Robergerie (1544). — Vente devant Gilles Engerran et Guillaume Yvon, tabellions en la vicomté de Coutances au siège de Villedieu, par Jean de Saint-Martin l'aîné, à Robert Le Beurrier, vicaire de St-Aubin-des-Bois, d'une portion de terre nommée la petite Harelle, sise à St-Aubin (1545). — Vente par Guillaume Le Bouvier, seigneur du Saussay, à Pierre de Boisyvon le jeune, seigneur de La Roche-Tesson, et à Françoise de Sainte-Marie, sa femme, du fief, terre et seigneurie de Fontenermont, en ce qui en appartenait à feu Guyon Le Bouvier, son frère (1546). — Déclaration passée au greffe des francs fiefs et nouveaux acquêts par Jean Basiret, greffier ordinaire du bailli de Caen en la vicomté de Vire, comme procureur de Jean de Boisyvon, curé de Saint-Martin de Fontenermont, du revenu temporel de ladite cure (1549). — Vente devant Pierre Engerran et Guillaume Yvon, tabellions à Villedieu, par Guillaume Lecerf audit Jean de Boisyvon, curé de Fontenermont, d'une pièce de terre nommée le Grand Pré (1550), etc.

F. 50. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1551-1573. — Boisyvon (de). — Vente devant Guillaume Lepage et Gilles Affichard, tabellions au siège du Pont-de-Pierre en la sergenterie de St-Sever, par Gilles Le Bonnier, sieur de Hautechèvre, de la paroisse de St-Amand de Torigny, à Jean de Boisyvon, curé de Fontenermont, de 2 portions de terre sises à Fontenermont, en la sieurie de La Roche-Tesson (1551). — Échange devant Jean Frestel et Guillaume Lesueur, tabellions à Tessy, par Pierre de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, et noble homme Christophe Gauthier, de pièces de terre (1544). Collation en 1552 en la présence de M. de Boisyvon. — Vente devant Toussaint Laisney et Henri Bazin, tabellions royaux au siège du Pont-de-Pierre, par Girot et Guillaume Regnard, père et fils, de Fontenermont, à Jean de

Boisyvon, curé de Fontenermont, d'une maison et jardin (1556). — Cession devant lesdits tabellions par Giret Le Berthois, Jean et Gilles, ses fils, à Jean de Boisyvon, de leur droit de condition retenu de pouvoir gager une pièce de terre nommée le pré de devant le Moulin (1556). — Donation par Pierre de Boisyvon, écuyer, sieur de La Chapelle, à Marie, sa sœur, femme de François de La Perrelle, écuyer, d'héritages acquis de Jean et Gilles Bonnier, écuyers, avec réserves du mode de paiement des droits seigneuriaux par Jean de Boisyvon, curé de Fontenermont (1558). — Constitution devant Pierre Engerran et Jean Le Pallier, tabellions à Villedieu, par Robert Bazin, fils Jean, de St-Aubin-des-Bois, de 30 sols de rente à Jean de Boisyvon (1563). — Aveu rendu à Pierre de Boisyvon par Girot Lecerf, de la masure de la Hurie (1564). — Constitution de rente par Robert Bazin à Jean de Boisyvon (1569). — Constitution de rente par Boquet, sieur de La Surie et La Foresterie, audit Jean de Boisyvon (1573), etc.

F. 51. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1574-1586. — Boisyvon (de). — Transport par Jean Du Val des Masures, de la paroisse de Boisyvon, à Nicolle Langevin, prêtre, de ladite paroisse, de 20 sols tournois de rente (1574). — Constitutions de rentes en faveur de Jean de Boisyvon, par Christophe Le Monnier, de Villedieu (1574), et par Richard Beslou, de St-Aubin-des-Bois (1576). — Constitution devant René Affichard et François Aulmont, tabellions au siège du Pont-de-Pierre, en la sergenterie de St-Sever, par Richard Duval, à Jean de Boisyvon, seigneur et curé de Fontenermont et Sept-Frères, de 2/3 d'écu d'or tournois, valant 40 sols tournois, de rente hypothéquée, moyennant 6 écus et 2/3 d'écu d'or revenant à 20 livres tournois (1578). — Reconnaissance devant Nicolas Picquot et Jacques Lemonnier, tabellions en la sergenterie de Préaux et Thury, du traité de mariage de Samson de Boisyvon, sieur dudit lieu, Fontenermont et La Roche-Tesson, fils de Pierre de Boisyvon, seigneur de Fontenermont et de La Chapelle, et Anne Le Héricy, fille de feu Jean, écuyer, sieur de Neuville, Neuilly-le-Malherbe et Ragny, et de Madeleine Le Benoît (1578). — Aveu rendu à « noble seigneur Sanson « de Boisyvon, sieur et patron des terres et sieuries de « Boisyvon, de Fontenermont, de Neufville près « Cées et de la terre et seigneurie des Essardz en « Sainct-Martin-le-Bouillant, où led. seigneur tient « noblement et franchement à gage plaige court et « usage », par François Henry, prêtre, tant pour lui que ses puinés, d'un fief ou aînesse nommé la Chapetière, relevant de la seigneurie des Essarts (1579). — Autre aveu rendu audit Samson, homme d'armes de la compagnie de M. de Matignon, maréchal de France, par René Lorence, tant pour lui que ses puinés, de 3 pièces de terre nommées la Marvallière, l'Aumosne et Lyvotel (1580). — Reconnaissance de rente par Raoul et Jean Noriot, frères, de St-Aubin, pour Jean de Boisyvon, sieur de Fontenermont, curé de Sept-Frères et la Graverie (1580.) — Saisie à la requête dudit Jean de Boisyvon d'une vache appartenant à la veuve Lemonnier, pour paiement de 5 années de 3 livres de rente ; condamnation de cette dernière aux pleds de meuble de St-Sever et le Pont-Farcy (1580). — Aveux rendus au Roi par Samson de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, du fief dudit lieu qui se relève pour quart de fief de haubert (1580-1581). Mandement de la Chambre des Comptes de Normandie aux bailli de Caen et vicomte de Vire pour informer sur ledit aveu et information faite sur ledit aveu par Jean du Rozel, lieutenant du bailli de Caen en la vicomté de Vire, aux assises tenues audit lieu (1581). — Vente par Michel Bigot, boulanger, de Courson, à Jacques de Boisyvon, sieur de La Chapelle, conseiller au Parlement de Rouen, et à Samson de Boisyvon, sieur du lieu et de Raigny, d'une portion de terre nommée le Clos Havet, sise en la paroisse de Courson (1582). — Arrêt des Requêtes de Rouen, entre Noël Larcher, sieur de Courperron, et Catherine de Gouvets, sa femme, en précédent veuve de Pierre de Boisyvon, sieur de La Chapelle, et Jacques de Boisyvon, sieur de La Chapelle, conseiller en ladite Cour, fils dudit Pierre de Boisyvon, ordonnant le dépôt au greffe des pièces desdites parties, pour être statué sur leurs conclusions, concernant le paiement de 350 livres de rente due par Pierre de Boisyvon à Catherine Mahéas et par elle transportée audit Larcher (1584). — Constitution devant René Affichard et Menier Fleury, tabellions en la sergenterie de St-Sever, par Guillemin Asselin, fils Étienne, à Jean de Boisyvon, seigneur et curé de Fontenermont, la Graverie et Sept-Frères, de 50 sols de rente hypothéquée, moyennant 8 écus un tiers, valant 25 livres (1586).

F. 52. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1587-1680. — Boisyvon (de). — Sommation faite à la requête de Jacques de Boisyvon, sieur de La Chapelle, conseiller au Parlement de Rouen, posses-

seur par échange de la terre de Neuville, au fermier, de payer ses fermages (1587). — Lettres de sauvegarde accordées par M. de Montgommery, gouverneur des ville et château de Pontorson, à M. de Boisyvon et sa famille ; ordre aux gouverneurs généraux d'armes, colonels et autres chefs de gens de guerre, et tous autres tenant le parti du Roi, d'exempter du logement des gens de guerre, lui et ses domaines (1593). — Compte entre les frères de Boisyvon de paiements de rente à la succession du curé de Fontenermont (1593). — Vente devant Horace Leforestier et Raoul Caillot, tabellions à Caen, par Samson de Boisyvon, sieur du lieu, Gilles Bourget, sieur de Chaulieu, avocat aux bailliage et siège présidial de Caen, et Pierre Bourget, neveu dudit de Chaulieu, à la veuve de Jean de Flavigny, contrôleur des deniers communs de la ville de Caen, de 33 écus 1 tiers de rente (1594). — Vente devant Bertrand Bécherel et Michel Langevin, tabellions à St-Sever, par Eustache Lecerf à Samson de Boisyvon d'une portion à prendre dans la pièce du grand pré de la Francherie, sis en la paroisse de Fontenermont (1597). — Échange entre Samson de Boisyvon et François Langevin de portions du pré de l'Écluse contre une autre à prendre au pré de la Fontaine (1598). — Quittance par Jean Dorron, receveur des droits de reliefs, demi-reliefs et treizièmes en la province de Normandie, à Samson de Boisyvon, de 3 écus 45 sols pour le quart de fief de Fontenermont, autrement La Roche-Tesson (1599). — Aveu rendu à M. de Montgommery, capitaine de 50 hommes d'armes, chatelain de Ducey, Chérencé-le-Héron et autres lieux, gouverneur des ville et château de Pontorson, par Samson de Boisyvon, écuyer, sieur de Fontenermont, du fief, terre et sieurie de St-Martin-le-Bouillant, relevant d'un demi-fief de haubert, de la seigneurie de Chérencé (1603). — Reconnaissance devant Richard Martin et Mathieu de La Londe, tabellions à Caen, par Guillaume Morchesne, sieur de Martigny, lieutenant civil et criminel du bailli de Caen en la vicomté de Falaise, et Marguerite de Flavigny, son épouse, à Samson de Boisyvon, du paiement de la somme de 1,000 livres pour amortissement de 33 écus 1 tiers de rente (1605). — Sentence de Nicolas Lecompte, bailli du comté de Thorigny, entre Jacques de Boisyvon, sieur de La Chapelle, La Graverie et « Fresné-sur-la-Mer », conseiller en la cour du Parlement de Rouen, et les frères Huet, ses fermiers à La Graverie, concernant le compte de leurs fermages (1606). — Reconnaissance devant Michel Jenne et Jean Pinson, tabellions en la vicomté de Mortain, par Esther de Roumilley, dame du Mesnil-Thébault, veuve de Claude de La Ferrière, à la réquisition de Gabriel de Boisyvon, sieur de Neuville, d'un contrat de partage (1616). — Traité de mariage de Gabriel de Boisyvon, sieur de Neuville, fils de Samson de Boisyvon, sieur de Fontenermont et d'Anne de Héricy, avec Agathe de La Ferrière, fille de feu Claude de La Ferrière, sieur du Mesnil et d'Esther de Roumilley, dame du Mesnil (1616). — Bail par Samson de Boisyvon à Jean et Noël Harivel, frères, de tous ses biens sis au village de la Godinetière, pour 6 années moyennant 30 livres par an (1617). — Vente devant Pierre Guillaume et Jean Pinson, tabellions au siège de St-Hilaire, par Gabriel de Boisyvon et Agathe de La Ferrière, son épouse, à Richard et Jacques Lemoussu, père et fils, de 3 pièces de terre sises paroisse de Vezins, au village de Villeplée, moyennant 42 livres de rente (1620) ; autres pièces suivantes.

F. 53. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1621-1632. — Boisyvon (de). — Obligation au tabellionnage du Pont-de-Pierre, par Robert Anquetil le jeune, fils Julien, et Jacques Anquetil, fils Guillaume, envers Samson de Boisyvon et les trésor et paroissiens de la paroisse de St-Aubin, de 6 livres 10 sols de rente (1621). — Obligation par Samson de Boisyvon, sieur de Fontenermont, St-Martin-le-Bouillant, etc, de payer au jour St-Jean-Baptiste à Pierre du Bourget, sieur de Chaulieu, trésorier des finances à Caen, la somme de 3,300 livres par lui prêtée (1621). — Acte de la représentation des titres de noblesse faite par Samson de Boisyvon, pour lui et Pierre son fils, aux commissaires députés pour le régallement des tailles et réformation des abus commis par usurpation des titres de noblesse en la généralité de Caen, étant à Avranches (1624). — Aveux rendus à Samson de Boisyvon, sieur de Fontenermont, par Olivier Restout, aîné de la masure de la Foucherie, Guillaume Drouet, aîné de la masure des Chappelains, Jean Lecerf, aîné de la masure de la Francherie, Pierre de La Perrelle, écuyer, aîné par adjudication de la masure de la Fosse Fourel, Louis Cailloles, aîné de la masure de la Fouquerie, Julien Gautier, écuyer, prêtre, aîné par adjudication de la masure du petit Tutrel (1626-1627). — Reconnaissance par Samson de Boisyvon, sieur de Saint-Martin, à Pierre de La Perrelle, de 14 vergées de terre à prendre dans la pièce du grand clos et une portion de jardin de la Regnardière, moyennant 560 livres de principal et 30 sols de vin (1627). — Sentence de Jean-Baptiste Poullain, sieur de Launay, lieutenant général du

bailli de Mortain, condamnant à la requête de Gabriel de Boisyvon, écuyer, sieur de Neuville, tuteur de ses enfants, héritiers d'Agathe de La Ferrière, Henri et Martin Férey, écuyers, sieurs du Manoir, à donner déclaration des biens ayant appartenu à Gilles Besnard pour être décretés en paiement de 14 années de 60 livres de rente (1627). — Contrat de mariage devant Pierre Lefranc, tabellion au siège de Clinchamps, et Charles Mauduit, son adjoint, de Gabriel de Boisyvon, sieur de St-Martin-le-Bouillant, fils aîné de Samson de Boisyvon et d'Anne de Héricy, et Françoise de Guilbert, fille de Philippe de Guilbert, seigneur de Secqueville, et de Renée de Vassy, sœur de Louis de Guilbert, seigneur de Secqueville, baron de Coulonces, gouverneur des ville et château de Vire (1628). — Copie de l'ordonnance des trésoriers généraux des finances de Caen, concernant la confiscation, au profit du Roi, des biens de Louis-Léonard de Boisyvon, écuyer, seigneur de Fontenermont, condamné à avoir la tête tranchée,et de Julien-Jacques Cousin et François Cousin, père et fils, condamnés à être rompus vifs (1629). — Vente devant Pierre Hamel, tabellion à Clinchamps, sergenterie de St-Sever, et Michel Cassard, son adjoint, par Pierre et Jean Delacour frères, à Pierre de Boisyvon, conseiller au Parlement de Rouen, de maisons, jardins, pré et terres labourables sis au village de Coulange, moyennant 2,500 livres de principal et 150 livres de vin (1629). — Donation par Gabriel de Boisyvon de 30 livres pour augmenter le nombre de messes fondées en la chapelle bâtie au côté de l'église de Boisyvon, par Samson de Boisyvon, son père (1630). — Accord devant Olivier Restout et Raoul Loslier, tabellions au siège du Pont-de-Pierre, entre Gabriel de Boisyvon, seigneur de St-Martin, et Pierre de Boisyvon, conseiller au Parlement de Rouen, concernant le partage des biens de Samson de Boisyvon, leur père (1630). — Cession par Gabriel, comte de Montgommery, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur des ville et château d'Argentan, à Pierre de Boisyvon, du revenu et jouissance des fiefs, terres et seigneuries de Boisyvon, des Essarts et de St-Martin-le-Bouillant, à droit de garde noble des enfants mineurs de feu Gabriel de Boisyvon, sieur et propriétaire desdits fiefs (1631). — Vente devant François Marie et François Regnard, tabellions à St-Sever, par Jean Foucher et Julien, son fils, à Pierre de Boisyvon, d'une vergée de terre en pré à prendre dans le pré du Ponsel, sis à Fontenermont (1632). — Arrêt du Parlement déboutant les Férey, sieurs du Manoir, de leur appel d'une sentence du bailli de Cotentin et les condamnant aux dépens envers Gabriel de Boisyvon (1632).

F. 54. (Liasse.) — 13 pièces,parchemin ; 22 pièces, papier.

1633-1648. — Boisyvon (de). — Vente devant Robert Le Picart et Nicolas Moisson,tabellions à Rouen, par Pierre de Boisyvon, écuyer, conseiller au Parlement, à Jean de Houdemare, avocat en ladite cour, de 100 livres tournois de rente moyennant 1,400 livres payées comptant (1633). — Vente devant Michel Jenne et Jacques Simon, tabellions en la vicomté de Mortain, par François de Saint-Gilles, chevalier, baron de la Meauffe, époux de Jacqueline de La Ferrière, fille et héritière de Claude, sieur du Mesnil-Thébault, à Pierre de Boisyvon et à Julien du Chastel, sieur de Lison, des terres du Mesnil-Thébault et métairie du Chastel, tant qu'en possédait feue Madame de Roumilly, veuve dudit du Mesnil (1634). — Vente devant Philippe de Bonnaire et Nicolas Denis, tabellions à Rouen, par Pierre de Boisyvon, écuyer, sieur de Fontenermont, à Louis Voisin, écuyer, sieur de Saint-Paul, demeurant à Rouen, de 200 livres tournois de rente moyennant 2,800 livres (1636). — Promesse de Jean de Venoix, écuyer, sieur d'Acqueville, de passer titre nouveau à Samson de Boisyvon de 35 livres 4 sols 3 deniers de rente hypothéquée (1637). — Vente devant Jacques Danjon et Raoul Losley, tabellions au siège du Pont-de-Pierre, par Pierre de Boisyvon, écuyer,sieur de Fontenermont, à Samson de Boisyvon, écuyer, des fermes, terres et métairies de la Réautté, la Traisnière, Josselinière et l'Aumône, y compris la mare de la Gérardière, sis à Fontenermont, Courson et St-Aubin, moyennant 21,000 livres de principal et 100 livres de vin (1640). — Acte par François du Tillet, sieur de Beaulieu, trésorier au bureau des finances de Caen, de la représentation par Samson de Boisyvon, écuyer, sieur du lieu, tant pour lui que pour Pierre et François de Boisyvon, écuyers, ses frères, de leurs titres de noblesse, en conformité de l'édit de novembre 1640 ; ordonnance de Charles Le Roy, sieur de la Potherie, intendant de la justice, police et finances en la généralité de Caen, accordant acte de ladite représentation (1641). — Contrat de mariage devant Guillaume Martin et François Gosse, Al. Gasté, tabellions en lavicomté d'Avranches, ausiège de Genets, de Pierre de Boisyvon, écuyer, seigneur de Boisyvon, fils de Gabriel et d'Agathe de La Ferrière, et Claude de La Bellière, deuxième fille de Georges de La Bellière, seigneur de St-Pierre Langer, capitaine garde-côtes de Pontorson, et de Françoise de La Cha-

ronnière (1642). — Compte fait entre Pierre et François de Boisyvon, écuyers, frères, héritiers de Samson de Boisyvon, leur frère aîné, concernant sa succession (1642). — Ratification aux assises d'Avranches devant Gilles Vivien, écuyer, sieur de La Renouillère, lieutenant général au bailliage, par Pierre de Boisyvon, de la prise par préciput de la terre et seigneurie des Essarts, de Gabriel de Boisyvon, par Radulph, écuyer, sieur de Placy, lieutenant criminel à Vire, son tuteur (1642). — Sentence des requêtes du Palais à Rouen, condamnant Pierre de Boisyvon à amortir les 200 livres de rente dues à Louis Voisin, écuyer, sieur de St-Paul, conseiller en la Chambre des Comptes de Normandie (1642). — Autorisation de M. de Boisyvon à Roland de La Valette, écuyer, de recevoir 140 livres, dont 70 livres de François Le Castoy et 70 livres du fermier du moulin à papier (1643). — Accord entre Jacques de Gouvets, écuyer, sieur de La Croix et de la Porte de Cottigny, et Pierre de Boisyvon, conseiller au Parlement, concernant le paiement de 1,000 livres, reliquat de plus grande somme (1643). — Copie de la vente par Jean Girout, écuyer, sieur de Ronthon, vicomte d'Avranches, à Georges de La Bellière, des fiefs et terre de Ronthon, signifiée à la requête de M. de Cavigny Lempereur à la veuve du seigneur de Fontenermont, tutrice de ses enfants (1643). — Arrêt du Parlement renvoyant Pierre de Boisyvon et François de Boisyvon à procéder devant le bailli de Cotentin sur l'appel à deni de justice fait du bailli de Mortain (1646). — Vente par Pierre Tetrel, fondé au droit par conquêt de Pierre Tetrel, son oncle, à Pierre de Boisyvon, de 5 vergées 1/2 de terre sises à Fontenermont et tenues de la masure des Chapelains (1647). — Quittance de la somme de 60 livres par M. de St-Gilles à M. de La Montaigne à l'acquit de M. de Boisyvon, pour arrérages de rente (1648).

F. 55. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; fragments de sceau.

1650-1654. — Boisyvon (de). — Quittance donnée par Gabriel de Vassy, chevalier, seigneur marquis de Brécey, demeurant à St-Germain des Prés lèz Paris, rue de Grenelle, à François de Boisyvon, chevalier, sieur de la Réaulté, de la somme de 110 livres à-compte sur celle de 470 livres (1651). — Aveu rendu à « noble « seigneur Messire Maître Pierre de Boisyvon », Conseiller au Parlement de Rouen, seigneur et patron de Fontenermont, Coulanges et autres terres, par Guillaume Drouet, fils Jean (1651) ; sur la même pièce, copie d'aveu rendu le 7 mai 1411 à « Collin Le Feuvre », seigneur de Fontenermont, par Thomas Le Forestier. — Accord entre Pierre et François de Boisyvon, concernant le partage de la succession de Pierre de Boisyvon, conseiller au Parlement de Rouen, leur oncle (1651). — Quittance devant Jacques Crespin et Nicolas Maubert, tabellions à Rouen, par Augustin Le Petit, écuyer, sieur de Canon, à Louis Voisin, écuyer, sieur de Saint-Paul, en présence de Claude de La Bellière, épouse de Pierre de Boisyvon, neveu et héritier de Pierre de Boisyvon, conseiller au Parlement, de la somme de 3,400 livres, pour arrérages de rente (1652). — Vente devant Guillaume Dumanoir et Jean Langlois, tabellions en la sergenterie de Saint-Clair, par Tanneguy et François du Chastel, frères, écuyers, à Pierre de Boisyvon, seigneur de Boisyvon, des héritages qui leur sont échus de la succession de Renée de La Ferrière, leur mère (1652). — Quittance donnée par Louis Voisin, écuyer, sieur de Saint-Paul, à Pierre de Boisyvon, stipulé par Claude de La Bellière, son épouse, de la somme de 2,800 livres et de 788 livres pour amortissement de rentes de la constitution de feu Pierre de Boisyvon, son oncle (1652). — Lettres patentes accordant à Pierre de Boisyvon, écuyer, seigneur et patron dudit lieu, la réunion du fief des Essarts, sis en la paroisse de St-Martin-le-Bouillant, vicomté de Mortain, à celui de Boisyvon, vicomté d'Avranches (1653). — Contrat de mariage devant Julien Destouches et Julien Jenne, tabellions à Mortain, de François de Boisyvon, fils de feu Gabriel et d'Agathe de La Ferrière, et Suzanne d'Auteville, fille de Gédéon, sieur de Launay, et de Madeleine de Bricault (1653). — Quittance de M. de La Broise à M. de Boisyvon de la somme de 333 livres 6 sols 4 deniers, y compris ce qu'il a payé en son acquit à M. du Temple (1653). — Quittance de François de Saint-Gilles, tuteur de ses enfants, à Pierre de Boisyvon, de la somme de 166 livres 6 sols 6 deniers, pour arrérages de rente (1653). — Quittance de la somme de 1,991 livres 13 sols 4 deniers pour amortissement de 100 livres de rente de la constitution de Pierre de Boisyvon, conseiller au Parlement, donnée par Nicolas Baillard, auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, habitant à Rouen, tuteur des enfants de Jean Houdemare, avocat au Parlement, à Alexandre Gyot, écuyer, ayant traité de l'office dudit Pierre avec Pierre de Boisyvon, écuyer, son neveu et héritier (1653). — Procès-verbaux de proclamation des lettres patentes de réunion du fief des Essarts à celui de Boisyvon (1653). — Copie de la donation

devant François Gosse et François Le Roulx, tabellions au siège de Genets, en la vicomté d'Avranches, par Jean Giroult, écuyer, sieur de Ronthon, veuf de Renée de La Bellière, de 200 livres de rente après son décès, à Françoise de Boisyvon, fille de Pierre et de Claude de La Bellière, ladite donation acceptée, à cause du bas âge de ladite Françoise, par Georges de La Bellière, seigneur de St-Pierre-Langer, son aïeul maternel (1653). — Consentement donné devant Jacques Gaillard, tabellion au siège de Ducey et St-Quentin, vicomté d'Avranches, par Louis de Montgommery, seigneur comte de Ducey, Chérencé, St-Martin-le-Bouillant, le Breuil et autres lieux, à ladite réunion du fief des Essarts à celui de Boisyvon (1654). — Réunion par Gilles Vivien, écuyer, sieur de La Renouillère et de la Champagne, seigneur et patron de Plomb, lieutenant général du bailli de Cotentin au siège d'Avranches, de l'avis du procureur du Roi, de la justice du fief des Essarts à celui de Boisyvon (1654).

F. 56. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1655-1659. — Boisyvon (de). — Quittance donnée par M. de Saint-Gilles, sieur de La Meauffe, à M. de Boisyvon, de la somme de 166 livres 6 sols 8 deniers pour arrérages de rente (1655). — Délai de quinze jours accordé par Gilles Vivien, écuyer, seigneur de la Champagne, lieutenant général au bailliage d'Avranches du bailli de Cotentin et subdélégué de la Chambre souveraine établie à Rouen pour les francs-fiefs, nouveaux acquêts et amortissements, à Louis de Boisyvon, écuyer, sieur du Mesnil-Thibault, pour justifier que la terre dudit lieu est exempte du droit de franc-fief (1655). — Aveu rendu à Pierre de Boisyvon, chevalier, seigneur de Fontenermont, par François Morel, pour lui et Marguerite Langevin, sa mère, aîné, à cause d'elle, de la masure du grand Tutrel, dont sont puinés Rolland de La Vallette, écuyer, Jean de La Perrelle, écuyer, Guillaume Gautier, écuyer, sieur de La Videllière, et autres (1655). — Remise devant Julien Jenne et Julien Destouches, tabellions à Mortain, par Pierre Vienne à François de Boisyvon, sieur du Mesnil, des héritages sis au village de Villeplée, à lui donnés par Pierre de Boisyvon (1656). — Extrait des registres de baptêmes du Mesnil-Thébaut, concernant le baptême du fils de François de Boisyvon, écuyer, sieur du Mesnil, et de Suzanne d'Auteville, non nommé à cause du péril de la mort (1657). — Arrêt de la Cour de Parlement recevant M. d'Argouges partie intervenante dans le procès de Pierre de Boisyvon, sieur de Fontenermont, époux de Claude de La Bellière, appelant d'une sentence du bailli de Cotentin concernant l'arrêt des deniers dus à Georges de La Bellière, sieur de St-Pierre-Langer (1657). — Donation devant François Laurence et Fleury Berot, tabellions au siège de Cherencé-le-Héron, vicomté d'Avranches, par Pierre de Boisyvon, seigneur de Boisyvon, à Michel Laisney, prêtre, de la chapelle de l'église de Boisyvon, avec la chambre et pièce de terre y adjacentes, et la terre de la Godinettière que Samson de Boisyvon avait donnée à ladite chapelle, et la terre de la Guérinière donnée par le fondateur audit Laisney (1657). — Sentence de Jean de Poilvillain, écuyer, sieur du Mesnil-Adelée, vicomte de Mortain, déclarant valable le bail fait par François de Boisyvon, écuyer, à François Costard, son fermier du Mesnil, à raison de 70 sols la vergée (1658). — Mémoire concernant les aliénations de biens de la dame de La Charonnière, faites par M. de La Bellière, son mari, pour que les de Boisyvon ne soient pas obligés de représenter les contrats desdites aliénations justifiées par la transaction des dames de Boisyvon et de Gratot, ses filles ; transaction y relative (1659). — Quittance de M. de La Broise à M. de Boisyvon, de la somme de 166 livres 13 sols 4 deniers pour moitié d'arrérages de rente (1659) ; semblable quittance donnée par Nicolas de Saint-Martin, écuyer, sieur de Conteville (1659).

F. 57. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1660-1669. — Boisyvon (de). — Inventaire des lettres et pièces dont fait clausion au greffe de la Cour Claude de La Bellière, épouse de Pierre de Boisyvon, fille de feu Georges, sieur de Saint-Pierre-Langer, appelant d'une sentence rendue par le bailli de Cotentin au siège d'Avranches, contre Charlotte de La Bellière, épouse de Louis d'Argouges, seigneur de Gratot, aussi fille dudit sieur de Saint-Pierre (1660). — Accord fait devant Nicolas Maubert et Pierre Follet, tabellions à Rouen, entre Pierre de Boisyvon et Auguste Le Petit, seigneur de Canon, sur les paiements d'arrérages de rente faits par ledit de Boisyvon (1660). — Aveu de Pierre de Boisyvon, seigneur du lieu, d'une pièce de terre nommée *le champ de dessous le Moutier*, relevant de la masure du moulin au Chartier, tenue de la sieurie de La Roche-Tesson, réunie au domaine du Roi, en la vicomté de Vire, dont est aîné Jean de La Perrelle, écuyer, par adjudication faite en justice à Guillaume de La Perrelle, écuyer, son aïeul,

suivant sentence de 1580, ladite masure située en la paroisse de Fontenermont (1661). — Vente par Nicolas de Saint-Martin, écuyer, sieur de Conteville, à Charles de La Broise, écuyer, sieur de La Giffardière, de 166 livres 13 sols 4 deniers de rente à prendre sur MM. de Lison et de Boisyvon (1661). — Transaction entre Jean de Gaallon, chevalier, seigneur des Carreaux, et François de Boisyvon, seigneur du Mesnil, concernant 42 livres de rente (1662). — Bail par François de Boisyvon à Jean Dappilly, fils Julien, de la paroisse de Marcilly, des terres et métairie du Mesnil et du Plant, sises en la paroisse du Mesnil-Thébault, pour 6 années, moyennant 4 livres la vergée (1662). — Testament de François de Boisyvon, sieur du Mesnil-Thébault, fait devant Michel Pallix, curé dudit lieu, en présence de Jean Hautraye, curé d'Isigny, et Claude de Gasne, vicaire du Mesnil-Thébault : ses dettes envers M. de Juvigny, M. de La Ransonnière ; legs de 80 livres à l'Hôtel-Dieu de Rouen (1663) ; copie informe prise sur l'original, suivie d'une mention également informe, portant que ce testament n'a été ni reconnu, ni renouvelé depuis 1663, et que le sieur du Mesnil n'est mort qu'en 1672 sans en avoir parlé dans sa dernière maladie. — Constitution par Pierre de Boisyvon, seigneur de Boisyvon, époux de Claude de La Bellière, à Antoine Ruault, écuyer, sieur de La Haye du Val, demeurant à Curey, près Pontorson, de 300 livres de rente au denier 14 (1664). — Aveu rendu à Pierre de Boisyvon par Marguerite Dorierre, fille de Sébastien, aînée, à cause de son lot, de la masure de la Prunellière en la terre des Essarts (1664). — Vente devant Nicolas Passard et Thomas Esnault, tabellions à Vire, par Pierre de Boisyvon à Jean Huillard, sieur du Rocher, d'héritages sis au village de la Salle en la paroisse de Fontenermont, moyennant 750 livres (1666). — Échange entre Louis de Brécey et Pierre de Boisyvon de terres sises au village de Coulanges, paroisse de St-Sever, en la sieurie de Cotigny, contre la terre des petites masures (1667). — Quittances de rentes données par Charles Vinceut, receveur de M. de La Giffardière, à M. de Boisyvon (1668-1669). — Vente par Pierre de Boisyvon à Jacques du Mesnil-Adelée, écuyer, seigneur de St-Maur et de Beslon, des terres et héritages sis au village du Haut-Val, moyennant 1,900 livres (1669). — Constitution par François de Boisyvon à Cosme de Brécey, écuyer, sieur de La Sepmandière, garde du corps du Roi, de 20 livres de rente au denier 20 (1669).

F. 58. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 114 pièces, papier.

1670-1679. — Boisyvon (de). — Signification en 1671, entre autres pièces, d'une transaction de 1658 entre Brice de Madaillan, sieur de La Vallée, tuteur des enfants de feu François de Madaillan, sieur de La Drouardière, et Pierre de Boisyvon, concernant le paiement des arrérages de 330 livres de rente. — Adjudication devant François Fortin, sieur de La Jollaye, maître des eaux et forêts du comté de Mortain, des bois sujets au droit de tiers et danger appartenant à François de Boisyvon, dans la paroisse du Mesnil-Thébault (1672). — Mémoire pour M. de Boisyvon de vin acheté à St-Gilles, de quartiers de mouton, bœuf, pain blanc ; souper de son valet allant à Mortain, 3 sous. — Signification en 1673 d'une vente devant Michel Jenne et Jacques Siméon, tabellions à Mortain, par François de Saint-Gilles, sieur de La Meauffe, et Jacqueline de La Ferrière, son épouse, à Pierre de Boisyvon, conseiller au Parlement, et à Julien du Chastel, écuyer, patron de Lison, des terres et métairies du Chastel et copie de partage entre eux, signifiées à la requête de Renée de Gousset, veuve du seigneur de Lison, stipulée par Jean de Gousset, sieur de La Potterie, son frère, à Pierre de Boisyvon, avec assignation à comparaître au bailliage de Bayeux, pour être reçu partie intervenante dans un procès pendant entre la veuve du Mesnil et autres, ainsi que d'une constitution de rente en 1646, par Pierre de Boisyvon, conseiller au Parlement de Normandie, sieur de Boisyvon, Fontenermont et St-Martin, tuteur des enfants de Gabriel de Boisyvon, sieur de Neufville et de Saint-Martin, envers Marie de Sainte-Ursule, supérieure, Antoinette de Saint-Joseph, assistante, et Marie de Saint-Augustin, pour le monastère des Ursulines de Vire, avec transport en 1659 par le monastère à Jacques de Vassy, chevalier, seigneur de la Forêt.—Procédure entre Gabriel d'Auteville, sieur de Launay, tuteur actionnaire des enfants de feu François de Boisyvon, écuyer, sieur du Mesnil, et Pierre de Boisyvon, tuteur principal, concernant l'acquit de rentes à M. de La Giffardière, époux de Françoise de Saint-Gilles et à M. de Lison, ainsi que la rédaction d'inventaires des titres et pièces dudit François de Boisyvon (1673). — Extrait du contrôle et revue de la noblesse convoquée pour l'arrière-ban de la généralité de Caen, par le duc de Roquelaure, commandant en Normandie, élection d'Avranches et Vire, concernant le remplacement de Pierre de Boisyvon

par Louis-Léonor, son fils (1674). — Contrat du mariage qui sera fait en face de l'église réformée entre Charles du Mesnil, écuyer, sieur de Champesos, fils de feu Robert, sieur de Saint-Hilaire, et de Léonore de Béchevel, de la paroisse d'Englesqueville, évêché de Bayeux, et Suzanne d'Auteville, veuve de François de Boisyvon, écuyer, fille de feu Gédéon d'Auteville, sieur de Launay, et de Madeleine de Bricault, de la paroisse du Mesnil-Thébault (1674). — Accord entre Jean-Baptiste-Pierre de Boisyvon, seigneur de St-Pierre-Langer, fils aîné, héritier principal et noble et démissionnaire de Pierre de Boisyvon, chevalier, et de Claude de La Bellière, et Marie-Françoise de Boisyvon, sa sœur, concernant la donation à elle faite par Françoise de la Charonnière, dame de St-Pierre, son aïeule maternelle, veuve de Georges de La Bellière, seigneur de St-Pierre-Langer, de la somme de 10,000 livres sur l'hypothèque de la terre de St-Pierre-Langer (1674). — Contrat de mariage de Georges-François de Boisyvon, écuyer, sieur du Mesnil, fils de feu François et de Suzanne d'Auteville, et Marguerite du Mesnil-Adelée, fille de Jean, sieur de St-Maur et de Notre-Dame de Beslon (1674). — Quittances de Louis, baron du Quesnoy, chevalier, seigneur de St-Martin-des-Champs, député par les gentilhommes du bailliage d'Avranches à l'assemblée générale de la noblesse du bailliage de Cotentin pour le recouvrement du convertissement du ban et arrière-ban dû au Roi, à Pierre de Boisyvon et à Martin Morel, son fermier, de parties de la somme de 300 livres montant de sa taxe (1675). — Décharge par Anne Le Blanc, seigneur de la Croisette, gouverneur des ville et château de Caen, à Pierre de Boisyvon, de la somme de 300 livres, formant double emploi, pour la taxe de convertissement de l'arrière-ban (1675). — Sentence de Pierre Suhard, sieur et patron de St-Germain et de St-Amador, lieutenant général du bailli de Caen à Bayeux, ordonnant que Pierre de Boisyvon versera à Havard, procureur, les 166 livres 13 sols 4 deniers d'arrérages par lui dus à M. de La Giffardière et arrêtés à l'instance de Gabriel de La Folie, écuyer, sieur de Thiouville, contre François du Chastel, écuyer, sieur du Mesnil, et la veuve et héritière de Tanneguy du Chastel, écuyer, seigneur et patron de Lison, redevables à Charles de La Broise, écuyer, sieur de La Giffardière (1676). — Copie de mandement au premier huissier requis d'ajourner à l'instance de Claude d'Arclais, sieur de Monboscq, ayant pris le fait et cause de Charles Malherbe, sieur de St-André, son beau-frère, Gabriel de La Folie et autres à comparaître à bref jour au siège présidial de Caen pour procéder sur l'appel interjeté par ledit de Monboscq d'une sentence rendue au bailliage de Bayeux ; à la suite est le certificat de Jacques Salles, huissier à St-Sauveur-le-Vicomte, de la collation de ladite copie sur l'original et la signification avec assignation faite à Pierre de Boisyvon (1677). — Ordonnance de Claude Méliand, intendant de la généralité de Caen, déchargeant Pierre de Boisyvon de la somme de 260 livres pour surtaxe de l'arrière-ban (1677). — Permission accordée par Jean-Jacques Le Louvetel, écuyer, sieur de St-Thomas, lieutenant particulier du bailli de Caen au siège de Vire, à Michel de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, de procéder à son mariage avec Élisabeth Jourdain, veuve de Gabriel de La Valette, écuyer, sieur de La Porte, malgré l'opposition de son père (1678). — Contrat de mariage desdits Michel-Samson de Boisyvon, fils de Pierre et de Claude de La Bellière, et Élisabeth Jourdain, fille de Pierre, seigneur de St-Germain, veuve de Gabriel de La Valette, (1678). — Condamnation par René Vivien, écuyer, seigneur de la Champagne, lieutenant général au bailliage d'Avranches, de Pierre de Boisyvon, à payer à Jean-Baptiste-Pierre de Boisyvon, seigneur de St-Pierre Langer, conseiller au Parlement de Bretagne, héritier à cause de sa mère de Georges de La Bellière, la somme de 200 livres par lui payée à Gaspard de Cauvigny, écuyer, sieur de « Collombye » (1678). – Procès-verbaux de saisie, faite à la requête de Jean-Baptiste-Pierre de Boisyvon, du fief des Essarts, appartenant au seigneur de Boisyvon (1678-1679), etc.

F. 59. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier.

1680-1687. — Boisyvon (de). — Sentence de Pierre d'Auray, seigneur de St-Pair, lieutenant général civil et criminel du bailliage de Mortain, condamnant Joachim de St-Gilles, écuyer, sieur des Aulnais, à payer à Julien de Chantelou, écuyer, sieur de La Rivière, la somme de 53 livres montant d'un accord fait entre eux, et prononçant défaut contre Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, et demoiselle Élisabeth Jourdain, appelés en cause par M. de St-Gilles (1680). — Obligation passée devant François Le Ricollais et Toussaint Berthelot, tabellions au siège de St-Hilaire, par Georges-François de Boisyvon, écuyer, sieur du Mesnil, de payer au sieur de la Semondière, capitaine de cavalerie, à époques fixées, les arrérages de rente par lui dus (1680). — Cession par Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, époux d'Élisabeth Jourdain, veuve de Gabriel de La Valette, sieur de la Porte, à François de La Valette, prêtre, prieur

de St-Laurent-les-Planches, de 35 livres de rente hypothéquée au denier 14 (1680). — Procédure entre MM. de La Giffardière et de Boisyvon concernant le paiement de 333 livres 6 sols 8 deniers de rente (1680). — Procès-verbal de visite faite par Pierre d'Auray, seigneur de St-Pair, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Mortain, assisté de François Leprieur, avocat et greffier, par suite d'ordonnance rendue entre Germain Caillot, sieur de La Frignetière, receveur des tailles de l'élection de Mortain, ci-devant commis aux saisies réelles de ce bailliage, et Pierre-Jean-Baptiste de Boisyvon, de l'état des terres et maisons sises au lieu de la Josselinière en la paroisse de St-Martin-le-Bouillant (1680). — Quittances de rentes données par M. de Gaallon à M. de Boisyvon du Mesnil (1681). — Lettre de De La Court, curé de Fontenermont, au curé de Boisyvon : étant en peine de la manière dont il devait en user avec le chevalier de Boisyvon et « sa damoisselle « dans le temps paschal demeurant pour lors en nostre « paroisse à cause de leur mariage, M. Blouet, grand « vicaire de Monseigneur de Coustance, me dist que à « cause de leur mariage je ne devois les refuser à la « confession et communion ; c'est tout ce que vous en « peut dire », etc. (1682). — Donation par Pierre de Boisyvon à Gilles Vivier, prêtre, vicaire de Boisyvon, de l'usufruit, jouissance, émoluments et revenu de la chapelle St-Samson et Ste-Anne de Boisyvon comme en jouissait feu Michel Laisné, curé, au désir des donations de Samson et Gabriel de Boisyvon (1682). — Transaction devant Thomas Esnault et Jean Vengeons, tabellions à Vire, entre les Ursulines de Vire et Georges-François de Boisyvon, écuyer, sieur du Mesnil, concernant le procès pendant entre eux au Parlement de Rouen sur le décret de la terre de Fontenermont requis par M. de Boisyvon, conseiller au Parlement de Bretagne (1682). — Quittance donnée devant Charles Gibon et René Colin, tabellions à Avranches, par Hervé Lefèvre, seigneur de Hautpitois, à Jean-Baptiste-Pierre de Boisyvon, seigneur de St-Pierre-Langer, de la somme de 17,895 livres 3 sols pour arrérages et prorata de 1,050 livres de rente hypothéquée au denier 14, faisant partie du prix d'acquisition des fiefs, terre et seigneurie de Ronthon (1684). — Inventaire des pièces produites au greffe du bailliage de Mortain par Georges-François de Boisyvon, sieur du Mesnil, fils de feu François, présent à la distribution des deniers provenant des biens de Pierre de Boisyvon, saisis en décret à la requête de Jean-Baptiste-Pierre de Boisyvon (1684). — Quittance de sœur Marie de Beauxoncles, abbesse de l'abbaye des Moutons, à Georges-François de Boisyvon, de la somme de 72 sols de rente foncière et seigneuriale (1685). — Inventaire dressé par André Tétrel, tabellion au siège de Chérencé-le-Héron, vicomté d'Avranches, en présence des enfants de Pierre de Boisyvon, décédé au manoir seigneurial de Boisyvon, de ses meubles et effets (1685). — Arrêt du Parlement concernant la subrogation de Robert Guyot, époux de Marie-Catherine Lepetit, fille aînée de feu Augustin Lepetit, sieur de Canon, à la poursuite du décret des héritages de Boisyvon, requis par Jean-Baptiste de Boisyvon, sieur de Saint-Pierre (1686). — Procès-verbal de Bertrand Debon, sergent à St-Sever, dressé en conformité du mandement de M. de Saint-Thomas, lieutenant civil à Vire, à la requête de François-Georges de Boisyvon, des terres et fermes de Fontenermont, dont il a été envoyé en possession par arrêt de la Cour de Rouen (1687). — Adjudication par Georges de Banville, écuyer, sieur de Pierres, lieutenant général au siège de Vire, des réparations à faire aux maisons, moulins, étangs, chaussées et héritages de Fontenermont, à François Drouet, moyennant 5,000 livres (1687). — Sentence de Nicolas de Bailleul, seigneur de St-Cyr-du-Bailleul, lieutenant général au siège de Mortain, déclarant valable le défaut obtenu par les curé, gens d'église et paroissiens de Boisyvon, et par Gilles Vivier, chapelain de la chapelle Ste-Anne et St-Samson, de ladite paroisse, contre Pierre de Boisyvon, décrétant le fief, terre et seigneurie dudit lieu (1687).

F. 60. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier.

1688-1690. — Boisyvon (de). — Procédure au bailliage de Mortain entre Georges-François de Boisyvon, écuyer, Robert Guyot, écuyer, et les Ursulines de Vire, concernant le décret des fiefs, terre et seigneurie de St-Martin, requis par Pierre de Boisyvon (1688). — Requête adressée à M. de Gourgues, intendant de la Généralité de Caen, par Louis-Léonord de Boisyvon, pour qu'il lui soit accordé une provision de 1,000 à 1,200 livres sur les deniers de la régie des biens de son père, et spécialement sur les 840 livres consignées aux mains de M. de Belle-Étoile (1688). — Procès-verbal fait par Julien Riout, sergent royal aux juridictions de Mortain, résidant à La Mancellière, à la requête de Georges-François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, des meubles et effets de son oncle, Gabriel d'Auteville, écuyer, sieur de Launay, ayant quitté le royaume avec sa femme et sa fille aînée, après avoir

abjuré la religion prétendue réformée qu'il professait auparavant (1688).—Requête adressée à l'intendant de Caen Foucault par Georges-François de Boisyvon, écuyer, sieur du Mesnil, « ayant toutes sa vie fait pro- « faission de la religion catolliques, apostolique et « romainne, ainsy que ses parens du costé paternel », exposant que ledit Gabriel d'Auteville, son oncle maternel, s'étant retiré en Angleterre, son fils Jean, alors catholique, avait été envoyé en possession des biens paternels par M. de Gourgues, intendant; demande d'envoi en possession et jouissance de la succession dudit Jean d'Auteville, décédé, que lui conteste Dupont, établi à la régie des biens des fugitifs (1689). — Lettre non signée adressée à M. de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, à Courson, indiquant que Gabriel d'Auteville est né le 18 février 1674, Marguerite-Louise, sa sœur, le 17 mars 1673, Angélique, le 20 septembre 1675, Louis, le 11 mai 1680, et Anne-Louise, le 7 mars 1689 (1689). — Procédure entre Marie-Françoise de Boisyvon, Georges d'Argonges, écuyer, sieur de Gratot, et Pierre de Boisyvon, conseiller au Parlement de Bretagne, concernant le paiement d'arrérages de rente (1690), etc.

F. 61. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1691-1693. — Boisyvon (de). — Sentence rendue aux assises du bailliage de Mortain par Nicolas de Bailleul, seigneur de St-Cyr-du-Bailleul, lieutenant général, concernant le décret des fiefs, terres et seigneuries de Boisyvon, des Essarts et St-Martin-le-Bouillant, auquel est subrogé Robert Guyot, écuyer, sieur des Fontaines, époux de Marie-Catherine Lepetit, fille de feu Augustin Lepetit, sieur de Canon, et de Marie Radulph (1691). — Procédure entre Georges-François de Boisyvon, écuyer, sieur du Mesnil, dernier adjudicataire des fiefs, terre et seigneurie de Boisyvon, subrogé aux droits de Jean-Baptiste Ruaux, sieur du Mesnil-Benoît, auquel feu Jean-Baptiste de Boisyvon, conseiller au Parlement de Bretagne, aurait été en premier lieu subrogé, quoique fils du décrété, et Guillaume Bouillet, rétrocessionnaire, concernant les réparations à faire aux couvertures, plans et jardins, résultant du défaut d'entretien (1691). — Suite de la procédure entre Marie-Françoise de Boisyvon, M. de Gratot et Pierre de Boisyvon, de St-Pierre-Langer, conseiller au Parlement de Bretagne; sommations d'audience et pièces y relatives (1691). — Fieffe devant Claude Le Chaptois, tabellion au siège de Chérencé, et Hector Huard, notaire à Villedieu, adjoint, par François Piédoye, époux de Charlotte de La Valette, et Jacques Piédoye, époux de Claude de La Valette, à Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, des biens pouvant leur appartenir de la succession de Gabriel de La Valette, sieur de La Porte, père desdites de La Valette (1692). — Signification de copies de sentence à la requête de Jean de Gaallon, seigneur des Carreaux, à Georges-François de Boisyvon, avec assignation en paiement d'arrérages de rentes (1692). — Sentence de Nicolas de Bailleul, seigneur de St-Cyr-du-Bailleul, lieutenant général au bailliage de Mortain, ordonnant l'exécution de celle intervenue entre Adrien Masseron, prêtre, curé de Boisyvon, tant en son nom que pour Gilles Vivier, chapelain de la chapelle de Boisyvon, et Robert Guyot, écuyer (1692).—Transaction devant Nicolas Martin et Pierre Roger, tabellions à St-Hilaire et l'écritoire des Biards, entre Charles du Mesnil, écuyer, sieur de Champesos, et Georges-François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, concernant les poursuites de Jean de Gaallon, sieur des Carreaux, contre les fermiers des biens de Gabriel d'Auteville, fugitif (1692). — État de distribution faite par Richard Gaudin, écuyer, sieur de Glatigny, lieutenant particulier au bailliage d'Avranches, en présence de Jean Geard, sieur de La Bellière, avocat du Roi, Robert Lecomte, Jean Bellétoile, procureur et avocat du Roi, Gilles de La Piganière, écuyer, vicomte, Jean-Baptiste Le Maréchal, lieutenant particulier du vicomte, Pancrace Bestille, Julien Lescolasse, Louis de La Piganière et Laurent Arondel, assesseurs, de la somme de 46,000 livres provenant de l'adjudication finale des fiefs, terre et seigneurie de St-Pierre-Langer, saisis en décret à la requête de Charlotte de La Bellière, épouse de Louis d'Argouges, seigneur marquis de Gratot (1693).

F. 62. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1694-1697. — Boisyvon (de). — Sentence rendue par les gens tenant le siège présidial de Coutances, concernant Georges d'Argouges, marquis de Gratot, appelant de sentence rendue par le bailli de Cotentin, ou son lieutenant au siège d'Avranches, au profit de Louis-Léonord de Boisyvon, contre Olive Lefebvre, veuve de Jean-Baptiste de Boisyvon, seigneur de St-Pierre-Langer (1694). — Copie d'arrêt autorisant Robert Guyot, sieur des Fontaines, à poursuivre le décret des héritages de Boisyvon (1694). — Fieffe devant Laurent Jouvin, tabellion à Brecey, et Jacques Le Fagueys, ci-devant tabellion, pris pour adjoint, à Michel-Samson de Boisyvon, seigneur des

Essarts, par Jacques de Beaumont, écuyer, sieur du lieu, de tout ce qui peut lui appartenir dans la sergenterie de St-Sever, moyennant 23 pistoles et demie et une épée garnie de son fourreau et ceinturon, le tout suivant la qualité du bailleur (1694). — Quittance de Jacques Lempereur donnée à Julien, fermier de M. de Boisyvon, de sommes en à-compte de rentes (1694). — Vente faite devant Nicolas Gilbert et Pierre Rogues, tabellions en la vicomté de Mortain, en la paroisse du Buat, par François du Buat, écuyer, sieur du Fourcée, à Guillaume Mauduit, sieur de La Chesnaye, greffier des rôles de la paroisse du Buat, d'une vergée et demie de terre au lieu du Moulin et dépendant du fief du Mesnil-Thébault (1694). — Quittance donnée par Restout, trésorier de la paroisse de Boisyvon, à Jean Quesnel, fermier, de la somme de 4 livres, pour aider à faire la débite de Pâques, suivant la donation de M. de Boisyvon (1695). — Procédure entre Marie du Buat, veuve de Charles-François de La Barberie, écuyer, et Georges-François de Boisyvon, écuyer, sieur de Fontenermont, héritier de Jean d'Auteville, écuyer, concernant le paiement de 300 livres portées dans l'accord fait entre elle et ledit d'Auteville (1695). — Copie par extrait des états de régies des fiefs, terre et seigneurie de St-Pierre-Langer, des années 1689 et 1690, tenus au bailliage d'Avranches (1695). — Assignation au nom des maréchaux de France, par le comte de Choiseul, maréchal de France, commandant en chef les armées du Roi sur les côtes maritimes et en Normandie, au chevalier de Clinchamps, de Launay, paroisse de Courson, et à M. de Boisyvon du Mesnil, à comparaître pour répondre sur le différend entre eux arrivé (La Hougue, 21 avril 1695) ; signification à M. de Boisyvon. — Procédure et arrêt rendu entre Jacques Lempereur, écuyer, seigneur de Cavigny, Georges d'Argouges, marquis de Gratot, lieutenant de Roi en Basse-Normandie, et Louis-Léonor de Boisyvon, écuyer, Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, et Marie-Françoise et Agathe de Boisyvon, Huet, évêque d'Avranches, intervenant au procès, concernant des lettres de restitution de tiers coutumier (1695-1697). — Autre procédure entre Émard de Brécey, Jean-Baptiste Le Chevalier de Varenne et Georges-François de Boisyvon, appelé en garantie, concernant le paiement des dettes de Jean et Gabriel d'Auteville (1696), en raison du contrat de mariage de Georges-François de Boisyvon, écuyer, sieur de Fontenermont, avec Marthe Dancel, fille de feu Jacques Dancel, sieur de Saint-Jean, et d'Anne Delalande, etc.

F. 63. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 92 pièces, papier.

1698-1699. — Boisyvon (de). — Procédure entre Louis-Léonord de Boisyvon, écuyer, Julien du Chastel, écuyer, et Françoise de St-Gilles (1698). — Mandement du marquis de Canisy, lieutenant de Roi en Normandie, à Delaporte, l'un de ses gardes, d'assigner les frères de Boisyvon à comparaître devant lui en son château de Canisy ou à celui d'Angleville, pour procéder sur le différend pendant entre eux ; comparution et procès-verbal : la lettre de M. de Boisyvon au chevalier de Boisyvon, son frère, ne peut être considérée comme injurieuse, elle ne concerne que les intérêts à la succession de M[me] de Laubrière, à laquelle appartenait la terre de Boissey ; des excuses seront faites en présence de personnes désignées ; défense à eux de toutes voies de fait, sous les peines portées par les édits et déclarations du Roi (1698). — Bannie faite par Nicolas de Bailleul, écuyer, seigneur de St-Cyr-du-Bailleul, lieutenant général à Mortain, à la requête de Louis-Léonord de Boisyvon, écuyer, du revenu des terres du Mesnil-Thébault, abandonné par les héritiers de François de Boisyvon, à François Loyer, moyennant 210 livres (1698). — Procédure entre Claude Le Chaptois, créancier de feu Pierre de Boisyvon, et M. de Lison, écuyer, la dame de La Giffardière et Louis-Léonord de Boisyvon, concernant la liquidation du tiers coutumier dudit de Boisyvon (1698). — État de distribution par Nicolas de Bailleul, lieutenant général à Mortain, en présence d'Emmanuel Fortin, écuyer, sieur de La Cochardière, lieutenant particulier, Étienne Le Gallois et Guy Fleury, conseillers, avocat et procureur au bailliage, Henry de Lespine, écuyer, sieur de La Fresnaye, lieutenant général en la vicomté, Jacques Benoît, lieutenant particulier en la vicomté, Guillaume Abraham et Pierre Mesnage, conseillers au bailliage, et Laurent Coutry, greffier, de la somme de 1,000 livres provenant du revenu des fiefs, terre et moulins de St-Martin-du-Bouillant, saisis en décret sur les héritiers de Pierre de Boisyvon (1698). — Pleds et gage-pleds de la seigneurie de Fontenermont tenus à Coulange, instance de Georges-François de Boisyvon, en présence de Pierre de La Court, curé du lieu : masure de La Fouquerie, contrat d'acquêt par M. de La Valette, à présent curé de Préaux, masure des Balets, masure des Chapelains, etc. (1698). — Extrait du registre des mariages faits en la paroisse de Fontenermont, concernant le mariage de Georges-François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, avec Marthe Dancel, de la paroisse

de St-Jean du Corail (1698). — Extrait de baptême de Pierre-François de Boisyvon, fils de Michel-Samson, sieur des Essarts, et d'Élisabeth Jourdain (1698). — Copie de déclaration du Roi concernant le paiement des droits seigneuriaux pour les héritages cédés à baux, à fieffe ou à rente (1698). — Permission donnée par Daniel Huet, évêque d'Avranches, aux époux Michel-Samson de Boisyvon, seigneur des Essarts, de faire leur confession au curé de Notre-Dame de Livoye (1698). — Inventaire des pièces produites au greffe du bailliage de Mortain par Georges-François de Boisyvon contre Laurent Le Roy, avocat au Parlement, requérant le décret des héritages de Pierre de Boisyvon, et les créanciers opposants audit décret (1699). — Extrait de baptême de Louis-Léonord de Boisyvon, fils de Georges-François et de Marthe Dancel (1699), etc.

F. 64. (Registre.) — Moyen format, 65 feuillets, papier.

1700. — Boisyvon (de). — Défalcation faite par Nicolas de Bailleul, écuyer, lieutenant général à Mortain, de la somme de 34,000 livres, provenant de l'adjudication des fiefs, terre, seigneurie et moulin des Essarts à St-Martin-le-Bouillant, ayant appartenu à feu Pierre de Boisyvon, écuyer, suivant avis et cri public donné en la paroisse de St-Martin-le-Bouillant, où se sont présentés : François Le Roy, représentant Suzanne de Montgommery, comtesse de Ducey, épouse d'Antoine de Collains, écuyer ; Michel Vaultier, receveur des consignations ; Robert Guyot, écuyer ; Jacques Radulph, écuyer, tuteur des enfants de feu Marc-Antoine de Mauduit et de Marie Lepetit, de Beaumont ; François-Laurent Le Roy, époux de Marie-Catherine Lepetit, veuve de Robert Guyot, écuyer, et héritière, pour moitié, de dame Radulph, sa mère ; Alexandre-Toussaint Guyot, pour lui et ses frères ; les abbesse et religieuses de l'abbaye Blanche, propriétaires du fief du Val-Garnier, situé à St-Martin-le-Bouillant ; Jacques Leloutre, curé de St-Martin-le-Bouillant ; Jean de Gaallon, époux de Françoise Duhamel ; Georges-François de Boisyvon ; Samson de Boisyvon, et autres créanciers ayant exposé les motifs de leurs créances, etc. — Autre distribution de 1,850 livres 1 sol restant de l'état de St-Martin et de 20,000 livres de l'adjudication des fiefs, terre et seigneurie de Boisyvon, etc. — Le registre est couvert d'un acte de 1531.

F. 65. (Registre.) — Moyen format, 100 feuillets, parchemin.

1700. — Boisyvon (de). — État de distribution faite par Nicolas de Bailleul, écuyer, seigneur de St-Cyr-du-Bailleul, lieutenant général à Mortain, en présence d'Emmanuel Fortin, écuyer, sieur de La Cochardière, lieutenant particulier, François de Cheverue, sieur de La Haussière et du Mesniltove, vicomte de Mortain, Henry de Lespine, écuyer, sieur de La Fresnaye, lieutenant général en la vicomté, Jacques Benoît, sieur de Guépoullain, lieutenant particulier en ladite vicomté, Guillaume Abraham, sieur du Bois-Gobé, Pierre Mesnage, sieur de la Boutrière, enquêteurs aux bailliage et vicomté, Étienne Le Gallois et Guy Fleury conseillers, avocat et procureur, et Laurent Boutry, greffier, de la somme de 1,850 livres 1 sol restant de l'état de St-Martin-le-Bouillant et de celle de 20,000 livres montant de l'adjudication des fiefs, terre et seigneurie de Boisyvon ayant appartenu à Pierre de Boisyvon et saisis à la requête de Jean-Baptiste-Pierre de Boisyvon, conseiller au Parlement de Bretagne.

F. 66. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier.

1700-1702. — Boisyvon (de). — Quittance donnée par Gilles Vivier, prêtre, de la paroisse de Boisyvon, à Jean Quesnel, fermier, de la somme de 15 livres sur plus forte somme due pour la chapelle de MM. de Boisyvon. — Procédure entre Georges-François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, et Louis-Léonord, Michel-Samson de Boisyvon, écuyers, Claude Le Chaptois et Jean-Baptiste Laurences, concernant les terres du Tutrel et de la Robergerie, décretées sur Pierre de Boisyvon. — Contre-lettre pour le décret de Boisyvon et Saint-Martin. — État des sommes adjugées aux créanciers antérieurs au tiers coutumier des enfants de Pierre de Boisyvon, décrété. — Opposition de Georges-François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, à l'état de distribution des deniers de l'adjudication finale du décret des fiefs et terre de St-Martin-le-Bouillant et de Boisyvon, pour être colloqué en son ordre de plusieurs sommes. — Extrait de l'état de défalcation de la somme de 34,000 livres de St-Martin-le-Bouillant, justifiant que M. de Cavigny Lempereur s'y est présenté pour 50 livres de rente (1700). — Procédure entre Françoise de Saint-Gilles, Julien du Chastel, écuyer, seigneur de Lison, Louis-Léonord de Boisyvon, Michel-Samson de Boisyvon,

son frère, et Le Chaptois, concernant la clameur du **fief et terre de Boisyvon**, adjugé audit Le Chaptois par sentence rendue au bailliage de Mortain (1701). — Accord entre Jacques du Mesnil-Adelée, écuyer, seigneur de Saint-Maur, et Claude Le Chaptois, sieur de La Foresterie, concernant le remboursement dudit Le Chaptois par M. de Boisyvon l'aîné (1701). — Le 24 février 1701, baptême de Georges, fils de Georges-François de Boisyvon, et de Marthe Dancel; parrain, Georges Dancel, écuyer, seigneur et patron de St-Jean-du-Corail; marraine, Anne Plessard, son épouse. — Le 7 décembre 1701, décès de Georges-François de Boisyvon, écuyer, seigneur et patron de Fontenermont; son enterrement, le 9, dans le chœur de l'église, proche noble dame Marguerite du Mesnil-Adelée, sa première épouse, en présence de Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, de M. de Saint-Maur, du sieur de La Motte, du sieur de La Huberdière, et autres. — Renonciation devant Renaud Brouard, sieur de La Motte, lieutenant ancien au siège de Vire, par Marthe Dancel, à la succession de Georges-François de Boisyvon, son mari (1702). — Inventaire dressé par Gabriel Loysel, notaire à St-Sever, des meubles dudit de Boisyvon (1702). — Institution de tutelle devant Tanneguy de La Mariouze, seigneur de Lacy et de La Roque, lieutenant général à Vire, de la veuve de Georges-François de Boisyvon, par les parents assemblés à cet effet (1702). — Sentence de Regnault Lecoq, sieur de La Fosse, lieutenant particulier au siège de Vire, entre de La Valette, de Boisyvon des Essarts et Guillaume Vigeon, concernant le paiement de 30 livres de rentes (1702), etc.

F. 67. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 200 pièces, papier.

1703-1705. — Boisyvon (de). — Mandement du Parlement de Rouen, au premier huissier requis, d'assigner à la requête de Marthe Dancel, veuve de Georges-François de Boisyvon, sieur de Fontenermont, Claude Le Chaptois, sieur de La Foresterie, et Michel-Samson de Boisyvon, sieur des Essarts, et ses frères, pour procéder sur l'appel par elle interjeté de l'état des deniers provenant de la vente par décret de la terre et seigneurie de Boisyvon, tenu au bailliage de Mortain le 27 février 1700 (1703). — Baux par ladite Marthe Dancel: à Jacques Loslier, pour 5 années, de l'hôtellerie du lieu de Fontenermont, moyennant 40 livres par an; pour 5 années, à Michel Gastebled, des moulins à blé de Fontenermont, moyennant 85 livres par an; pour le même temps, à François Morel, de la ferme du presbytère, près l'église de Fontenermont, moyennant 130 livres par an (1703). — Quittances de Gilles Vivier, prêtre, de la paroisse de Boisyvon, à Jean Quesnel, de sommes dues à la chapelle des de Boisyvon (1703). — Signification par Jacques Herbaré, huissier en la Chambre des Comptes de Normandie, priseur-vendeur demeurant à Rouen, aux tuteurs des enfants mineurs de Georges-François de Boisyvon, propriétaire du fief, terre et seigneurie de Fontenermont, tombé en la garde du Roi par suite de son décès, que, faute de représentation dans trois mois des lettres de don, le procureur-général fera mettre le receveur du domaine en possession desdits biens (1703). — Avertissement à la veuve et aux enfants de Boisyvon de payer 3 livres pour la contribution des gentilshommes hors d'état de servir à l'arrière-ban, veuves, mineurs et roturiers possédant fiefs, au bureau de M. de Méhérant, écuyer, sieur de Bellefontaine, trésorier de la noblesse, établi à Vire, pour l'élection, chez Martin, receveur de la capitation (1703). — Quittance de 20 livres de rente donnée par M. de Brécey à M. de Saint-Jean, à l'acquit de Mme de Fontenermont (1703). — Quittance de Jean de Billeheust, curé de Boisyvon (1703). — Lettre d'intérêt de famille de M. de Saint-Gilles au chevalier de Boisyvon, au Mesnil-Thébault (1704). — Significations faites par Seigneuray et Cossart, huissiers en la Chambre des Comptes, aux tuteurs de la garde-noble des enfants de Georges-François de Boisyvon, de l'amende de 50 livres pour défaut de représentation des lettres de don de ladite garde-noble (1704). — Ordonnance des trésoriers généraux des finances prescrivant le dépôt au greffe de l'état des biens et charges dudit de Boisyvon, avec la déclaration de Gilles Le Roy, écuyer, sieur de Valleroy, receveur des domaines de la vicomté de Vire (1704). — Procédure entre Louis-Léonor de Boisyvon et le marquis de Gratot, représenté par Jean Le Carpentier, sieur de La Cavée, son procureur-receveur, concernant le paiement des arrérages de rentes seigneuriales de Ronthon (1704). — Compte rendu par Julien du Chastel, seigneur de Lison, des arrérages de 333 livres 6 sols 8 deniers de rente due par Gabriel de Boisyvon à la succession de feue Françoise de Saint-Gilles, veuve de Charles de La Broise, écuyer, sieur de La Giffardière, dont la moitié est due à Anne de La Broise, épouse civilement séparée de biens de Pierre Bigot, écuyer, sieur du lieu (1704). — Procédure entre Marthe Dancel, veuve de Georges-François de Boisyvon, et Louis-Léonor et Michel-Samson de Boisyvon, concernant la provision par eux obtenue pour leur tiers coutumier sur les biens de

leur père ; griefs, contestations et moyens d'appel y relatifs. — Transaction passée entre Jacques du Mesnil-Adelée, écuyer, sieur de Saint-Maur, et les héritiers de Claude Le Chaptois, concernant la remise des maisons et château de la terre de Boisyvon, qui lui ont été vendus par ledit Le Chaptois (1704). — Copie de la vente, par les commissaires généraux à ce députés, à Jacques du Mesnil-Adelée, écuyer, sieur de Saint-Maur, du fief de la Roche-Tesson, appartenant au Roi, à cause de son domaine de Vire, dont le chef est assis en la paroisse de Fontenermont et s'étend dans celles de Boisyvon et Boisbenâtre (1705), etc.

F. 68. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier.

1706. — Boisyvon (de). — Sentence de Nicolas de Bailleul, écuyer, seigneur de St-Cyr-du-Bailleul, lieutenant général au bailliage de Mortain, assisté d'Étienne Le Gallois et Guy Fleury, conseillers, et Laurent Boutry, greffier, concernant le compte entre Louis-Léonor et Michel-Samson de Boisyvon, frères, et Marthe Dancel, veuve de Georges-François de Boisyvon, écuyer, sieur de Fontenermont, de l'état définitif des terre et seigneurie de Boisyvon. — Quittance de Gilles Vivier, prêtre, de sommes payées par Jean Quesnel, fermier, pour la chapelle des de Boisyvon. — Arrêt accordant à Michel-Samson de Boisyvon une provision de 800 livres sur les deniers consignés entre les mains du receveur des saisies réelles de Mortain, et sur les fermiers des terres du Tutrel et de la Robergerie. — Mémoire pour dame Marthe Dancel, veuve de Georges-François de Boisyvon, écuyer, seigneur et patron de Fontenermont, tutrice de ses enfants, contre Louis-Léonord et Michel-Samson de Boisyvon, écuyers, et Le Chaptois, concernant leur contestation roulant sur les quatre questions principales dont la décision dépend de 4 contrats passés entre Pierre et François de Boisyvon, frères. — Inventaires des pièces produites au greffe de la Cour par ladite dame et par les frères de Boisyvon. — Arrêt rejetant les deux premiers articles de l'appel de ladite dame et celui concernant Le Chaptois, et sur les autres ordonnant que ladite dame et les de Boisyvon se tiendront compte respectivement des jouissances des terres de Fontenermont et du Mesnil-Thébault. — Arrêt fait par Pierre Bainnière, huissier en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, entre les mains de Julien Trochu, fermier des terres de Fontenermont, pour recouvrement de 195 livres d'amende encourue par le propriétaire du fief de Fontenermont. — Quittances de rentes données par M. de Brécey, M. de Campagnolles, et autres, à la veuve de Georges-François de Boisyvon, etc.

F. 69. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1707. — Boisyvon (de). — Quittances de Christophe Gastebled, trésorier de la paroisse de Boisyvon, à Jean Quesnel, fermier, de la somme de 4 livres pour aider à faire la charité à Pâques, et de Gilles Vivier, prêtre, de 30 livres pour la chapelle des de Boisyvon. — Remise devant Gabriel Loisel, notaire à St-Sever, par Marthe Dancel, veuve de Georges-François de Boisyvon, à Colasse Trochu, veuve de François Morel, du bail fait à son mari, à la succession duquel elle a renoncé. — Inventaire et procès-verbal de vente des meubles dudit Morel. — Lettres d'intérêt de famille adressées à Mme de Fontenermont par d'Auteville, Bouchard et autres. — Procédure entre Louis-Léonor de Boisyvon, fils et non héritier de Pierre, et de Claude de La Bellière, et Georges d'Argouges, marquis de Gratot, et Jacques Lempereur, seigneur de Cavigny, concernant l'adjudication qui lui a été faite d'un tiers coutumier du montant des biens de feue Françoise de La Charonnière, son aïeule ; sentence de M. de Bailleul, lieutenant général à Mortain, y relative. — Fieffe devant François Ledieu et François Massue, tabellions au siège de Tirpied et Chérencé-le-Héron, par Pierre de La Valette, écuyer, sieur de St-Germain, à Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, des biens de feu François de La Valette, prêtre, son frère, situés paroisse de Courson, village du Tutrel, moyennant 40 livres de rente. — Reconnaissance par sœur B. Catherine de Saint-Anselme, supérieure des Ursulines de Vire, que les arrérages de rentes constituées par M. de Boisyvon, conseiller au Parlement, et Georges-François de Boisyvon, ont été payés, tant par M. de Fontenermont que par ses fermiers. — Délibération du conseil de famille des mineurs de Georges-François de Boisyvon, écuyer, sieur de Fontenermont, autorisant leur mère et tutrice à renouveler les baux de la terre du cimetière, vacante par la mort du fermier. — Avertissement et quittances de capitation, payées par les veuve et enfants de Boisyvon. — Sentence d'Étienne de Torquetil, seigneur du Beculey, lieutenant général au siège de Vire, entre Jacques du Mesnil-Adelée, seigneur de Saint-Maur et de Boisyvon, et François de Boisyvon, écuyer, sieur de Fontenermont, concernant le paiement d'arrérages de rente. — Pleds à gage-plège et

élection de prévot de la sieurie de Fontenermont, tenus à Coulange, à la requête de ladite Marthe Dancel, par Jean Bouchard, avocat aux bailliage et vicomté de Vire, sénéchal ordinaire, en présence de Samson Laurence, ci-devant tabellion, pour le décès de Claude Le Chaptois, greffier de la seigneurie, etc.

F. 70. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

1708-1709. — Boisyvon (de). — Quittance donnée par Gilles Vivier, prêtre, à Jean Quesnel, fermier, de la somme de 15 livres pour le terme de Notre-Dame, suivant les donations faites à la chapelle des de Boisyvon. — Baux devant Gabriel Loisel, notaire à St-Sever, par Marthe Dancel, veuve de Georges-François de Boisyvon: à Claude Le Roy, pour 5 années, de la ferme du presbytère, moyennant 115 livres par an; à Julien Trochu, pour 5 années, de la terre de la petite Robergerie, moyennant 16 livres; à Jean et Jacques Renard, frères, pour 5 années, du lieu et terre de la Salle, moyennant 46 livres 10 sols. — Sommation de Pierre Auvray, huissier en la Cour des comptes, à la veuve de Boisyvon, tutrice de ses enfants, de payer la somme de 150 livres d'amende encourue pour les années 1704 et 1705, pour le fief de Fontenermont, tombé en la garde noble du Roi. — Quittance par M. de Gaallon, à la dame de Fontenermont, de la somme de 92 livres à compte de 2 parties de rentes. — Mandement au premier huissier requis d'assigner à la requête de Marthe Dancel, veuve de Georges-François de Boisyvon, tutrice de ses enfants, Michel-Samson de Boisyvon à comparaître en la Cour de Parlement, à Rouen, pour procéder sur l'appel par elle interjeté (1708). — Transport devant Gabriel Loisel, notaire au siège de St-Sever, par Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, et Élisabeth Jourdain, sa femme, à Jean Chappedelaine, sieur de La Huberdière, de 6 années de rente à prendre sur les représentants de Jean de La Perrelle, écuyer, créée à ladite Jourdain par Gilles Pitel, prêtre à Villedieu (1708). — Procédure entre Pierre Le Bigot, écuyer, sieur des Parquets, et Michel-Samson de Boisyvon, sieur des Essarts, concernant le paiement de 54 livres de rente (1708). — Donation devant Jacques Guillé et Guillaume Jehan, tabellions à Coutances, par Louis-Léonord de Boisyvon, demeurant à Rennes, à Charlotte de Borde, fille de feu Guillaume de Borde, seigneur de Saint-Mâlo, et d'Anne-Marie de La Visée, de la somme de 3,000 livres pour en jouir après son décès (1708). — Remise par Charles du Mesnil, écuyer, sieur de Champeseaux, à Marthe Dancel, veuve du seigneur de Fontenermont, des avantages que Suzanne d'Auteville, son épouse, a pu lui faire par leur contrat de mariage (1708). — Sentence de Charles de La Piganière, écuyer, sieur de La Meunerie, vicomte d'Avranches, adjugeant la somme de 300 livres à Louis-Léonord de Boisyvon, fils et héritier de Pierre et de Claude de La Bellière, à prendre sur Georges d'Argouges, seigneur marquis de Gratot (1708). — Procédure entre les Ursulines de Rennes, Louis-Léonord de Boisyvon, héritier de Jeanne Lebegassoux, dame Bedée, aussi héritière, et Maurice de Guichard, seigneur de Martigné, président au Parlement de Bretagne, concernant le paiement de sommes à prendre sur la succession de ladite Lebegassoux et de M. de Laubrière, son mari (1709). — Sommations faites par Pierre Besnière (il signe Bainnière), huissier, à Nicolas Boulleux, fermier de partie des terres du fief de Fontenermont, de payer 150 livres d'amende encourue pour la garde noble dudit fief, à requête de Guillaume Du Bourg, sieur de Beaucoudré, receveur des tailles à Vire, à Loslier, fermier de la veuve et enfants de Boisyvon, de payer la somme de 11 livres 11 sols pour capitation de 1708 (1709). — Sentence de Jean Angot, écuyer, sieur de Potrel, lieutenant général à Avranches, ordonnant qu'il sera passé outre au mariage de François de Boisyvon, écuyer, sieur du Mesnil, et Madeleine de Juvigny, malgré l'opposition de Renault de Juvigny, écuyer, seigneur de St-Nicolas, son frère (1709). — Extrait du registre des inhumations de la paroisse de St-Nicolas-des-Bois, concernant l'inhumation de la fille de François de Boisyvon et de Madeleine de Juvigny, par de Cauvet, curé, auquel il a été déclaré que la fille a été baptisée dans sa mère, étant en péril, par Gillette Drouet, sage-femme, en présence de Marguerite de La Hupe et Jullienne de Besne (1709). — Notes sur la généalogie et les possessions des de Boisyvon.

F. 71. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 109 pièces, papier.

1710. — Boisyvon (de). — Quittances données par Vivier, prêtre, à Jean Quesnel, fermier, de sommes dues à cause de la chapelle fondée par les de Boisyvon. — Griefs et moyens d'appel mis en la Cour de Parlement par Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, d'une sentence rendue au bailliage d'Avranches entre lui et Georges d'Argouges, écuyer, sieur de Gratot, Jacques Lempereur, écuyer, sieur de Cavigny, et Louis-

Léonor de Boisyvon, écuyer, aussi appelant. — Inventaire des pièces produites au greffe du bailliage de Mortain par Thomas de Chappedelaine, écuyer, lieutenant à longue robe du grand prévôt général de Normandie, époux de Marthe Dancel, veuve de Georges-François de Boisyvon, écuyer, seigneur de Fontenermont, à l'approchement signifié à son épouse, à la requête de Jacques Lempereur, écuyer, sieur de Cavigny, concernant diverses créances sur la succession de Pierre de Boisyvon. — Compte rendu par Thomas de Chappedelaine de la gestion par sa femme du revenu du bien de ses enfants, du 28 janvier 1702 jusqu'au 27 janvier 1710. — Sommations faites à la dame de Fontenermont et à Jean Le Roy, fermier, de payer la somme de 150 livres d'amende encourue pour le fief de Fontenermont, tombé en la garde noble du Roi. — Avertissement donné aux enfants du sieur de Fontenermont de leur taxe de capitation à payer à M. de Martilly, receveur des tailles à Vire. — Quittances de sommes payées pour travaux divers, etc.

F. 72. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 121 pièces, papier.

1711-1712. — Boisyvon (de). — Lettres : de M. de Boisyvon à M. de Chappedelaine, à Coulange, concernant la visite à faire à M. d'Auteville; de M. d'Auteville à M. de Chappedelaine, y relative; de M. de Cloville, avocat à Avranches, réclamant à M. de Boisyvon le paiement de ce qu'il lui doit. — Consultation de Bertheaume, Néel et Haveron, avocats à Rouen, sur les deux tiers coutumiers adjugés à Louis-Léonor et Michel-Samson de Boisyvon, l'un sur les biens de Georges de La Bellière et l'autre sur les remplacements que la dame de La Charonnière avait à prétendre sur les biens de son mari. — Mémoire de frais dus à Lepicois dans le procès de Louis-Léonor de Boisyvon, écuyer, appelant de sentence rendue au bailliage d'Avranches, et Georges d'Argouges, écuyer, seigneur de Gratot, Jacques Lempereur, écuyer, sieur de Cavigny, et Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts. — Soumission de Jean Eudes d'apporter pour M. de Chappedelaine, au moulin de Fontenermont, 210 pierres de moulage et 2,000 livres de plâtre moyennant 60 livres. — Déclaration passée en conformité de l'ordonnance de l'intendant devant Duval, son subdélégué à Vire, par Michel-Samson de Boisyvon, de la possession de la ferme du Petit-Tutrel, sise à Courson. — Mandement au premier huissier de la Cour de Parlement requis de contraindre, à la requête de Michel-Samson de Boisyvon, Pierre Bigot, sieur des Parquets, à payer la somme de 395 livres 19 sols 11 deniers, pour dépens à lui adjugés (1711). — Déclaration de la terre, fief et seigneurie de Ronthon, ayant appartenu à Georges d'Argouges, seigneur marquis de Gratot, mise au greffe du bailliage d'Avranches par Louis-Léonor de Boisyvon, en exécution de la saisie requise desdits biens (1712).

F. 73. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 116 pièces, papier.

1713-1714. — Boisyvon (de). — Avis du conseil de la tutelle des enfants mineurs de Georges-François de Boisyvon et de Marthe Dancel, épouse de M. de Chappedelaine, écuyer, lieutenant du grand prévôt de Normandie, pour retour d'intérêt depuis 1652 jusqu'en 1678 (1713). — Procédure entre Michel-Samson de Boisyvon et Fleurimonde Guézel, veuve de Jacques Dancel, concernant le partage de la succession de François de La Valette, curé de Préaux. — Arrêt de la Cour de Parlement adjugeant à Louis-Léonor de Boisyvon la somme de 1,000 livres de provision à prendre sur les deniers de la régie de la terre de Ronthon, décrétée sur le seigneur de Gratot, pour paiement de la somme de 13,197 livres 5 sols 4 deniers à laquelle il a été condamné par sentence du 17 avril 1711. — Réponse de Louis-Léonor et Michel-Samson de Boisyvon, frères, à l'écrit de Jacques Lempereur, sieur de Cavigny, sur l'appel interjeté d'une sentence leur adjugeant deux tiers coutumiers. — Lots à douaire faits par Thomas de Chappedelaine, époux de Marthe Dancel, veuve de Georges-François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, des biens dont ladite dame a été saisie lors de son mariage avec ledit de Fontenermont, pour être choisis par Anne Pletard, veuve de Georges Dancel, seigneur de Saint-Jean-du-Corail. — *Factum* contre M. de Cavigny, pour les 50 livres de rente qu'il demande aux héritiers de Fontenermont. — Copie de sentence rendue par Nicolas Hélie, écuyer, seigneur et chanoine d'Albray, lieutenant général et particulier ancien civil et criminel au bailliage de Bayeux, entre Anne Le Vasseur, épouse séparée de biens de Georges d'Argouges, marquis de Gratot, ledit seigneur et ses créanciers, concernant la liquidation de ses deniers dotaux (1713). — Requête adressée à l'évêque de Coutances, par Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, et Élisabeth Jourdain, son épouse, pour obtenir la réhabilitation dans la chapelle épiscopale de leur mariage qui fut fait en 1678 à Coutances, par suite du refus du curé de Fontenermont de le célébrer,

sous prétexte d'une opposition de Pierre de Boisyvon, père dudit Michel-Samson (1714). — Transaction entre Julien du Chastel, écuyer, seigneur et patron de Lison, Pierre Le Bigot, écuyer, sieur des Parquets, époux d'Anne de La Broise, Louis-Léonor et Michel-Samson de Boisyvon, frères, pour terminer le procès pendant entre eux au bailliage de Mortain, en paiement d'arrérages de rente (1714). — Quittance donnée par Marie de Cervon, abbesse des Moutons, de la somme de 13 livres 12 sols à M. de Boisyvon, par Thomas Lemoussu, son fermier, à-compte sur ce qu'il doit (1714). — Procédure au siège de Bény et Landelles entre Fleurimonde Guézet, veuve en premières noces de M. de Gouvets et en secondes de Dancel, et Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, et les représentants de Pierre et François de La Valette, pour paiement de cinq années de 12 livres 10 sols de rente (1714). — Mémoire pour Thomas de Chappedelaine, écuyer, ayant épousé Marthe Dancel, veuve et non héritière de Georges-François de Boisyvon, écuyer, sieur de Fontenermont, opposant contre les arrêts de la Cour de 1711, et appelant de sentence des requêtes de 1712, contre Jacques Lempereur, écuyer, sieur de Cavigny ; y joint un tableau généalogique des de Boisyvon (1714). — *Factum* pour Jacques Lempereur, contre M. de Chappedelaine (1714) ; requêtes et autres pièces de procédure y relatives.

F. 74. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1715. — Boisyvon (de). — Inventaire des pièces produites vers la Cour par Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, appelant de sentence rendue au bailliage d'Avranches, le 16 décembre 1710, contre Georges d'Argouges, seigneur marquis de Gratot, lieutenant général pour le Roi en Basse-Normandie, Jacques Lempereur, seigneur de Cavigny, en présence de Louis-Léonord de Boisyvon, aussi appelant de ladite sentence, concernant la liquidation de deux tiers coutumiers, l'un du chef de Georges de La Bellière, et l'autre du chef de la dame de La Charonnière. — Lettre d'intérêt de famille adressée par Le Chaptois à M. de Boisyvon, vis-à-vis la pompe St-Germain, à Rennes. — Réponse de Louis-Léonor de Boisyvon au *factum* de Jacques Lempereur, sieur de Cavigny. — Réponse du même aux griefs de Georges d'Argouges, marquis de Gratot, appelant de sentence du 7 avril 1711, rendue par le bailli du Cotentin au siège de Coutances, et de saisie réelle requise de la terre de Ronthon. — Quittances de sommes payées à l'acquit de Boisyvon, par Lemoussu, son fermier. — Arrêt de la Cour de Parlement entre les de Boisyvon, d'Argouges et Lempereur, ordonnant qu'il sera liquidé un tiers coutumier des remplacements de la dame de La Charonnière, distinct et séparé du tiers coutumier liquidé sur la succession de La Bellière, que la terre de St-Pierre-Langer demeurera dans ladite liquidation au prix de 58,000 livres, que la somme de 9,000 livres payée à Claudine de La Bellière sera diminuée sur le tiers coutumier revenant aux enfants de Boisyvon, que la somme de 9,500 livres formant moitié de celle de 19,000 livres pour paiements faits et habits fournis à Renée de La Bellière, femme de Jean Girout de Ronthon, il sera tenu compte de moitié de la somme donnée en don mobil par son contrat de mariage, et compensant les dépens entre les parties. — Requête adressée à Guynet, intendant de Caen, par M. de Chappedelaine, époux de Marthe Dancel, veuve de Georges-François de Boisyvon, et tuteur de ses deux enfants, pour obtenir décharge de la capitation, pour les années 1713, 1714 et 1715, desdits mineurs dont l'un est en philosophie et l'autre en rhétorique, et qui sont pauvres. — Amortissement devant Gilles de René, tabellion à Avranches, et Pierre Lhotellier, ancien huissier, pris pour adjoint, par Marie Pasquier, épouse de Jacques Lempereur, écuyer, à Thomas de Chappedelaine, époux de la veuve de Georges-François de Boisyvon, de de 30 livres de rente au denier 14 créés au profit de Madeleine de La Luzerne et vendues par Louis Lepigeon à feu Jean Lempereur, écuyer, sieur de La Garenne. — Inventaire des pièces produites au greffe de la Cour par Louis-Léonor de Boisyvon contre Georges d'Argouges, marquis de Gratot, etc.

F. 75. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

1716-1717. — Boisyvon (de). — Extrait des originaux du secrétariat de l'Évêché de Coutances, signé de Villers, constatant la réhabilitation, en 1714, par François de La Noe, prêtre, curé de la paroisse de Sanchevreuil, de la bénédiction nuptiale donnée à Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, et à Élisabeth Jourdain, son épouse, refusée par le curé de Fontenermont, sous prétexte d'une opposition de Pierre de Boisyvon, son père (1716). — Quittances de Marguerite Basselin, femme d'Alexandre Leprince, de sommes payées par Thomas Lemoussu à l'acquit de M. de Boisyvon. — Dépôt chez Thomas Arnaud, tabellion au siège de Maisoncelles, par Jean de Chappe-

delaine, marchand à Sept-Frères, d'un transport à lui fait par Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, et Élisabeth Jourdain, son épouse, de 7 années de 40 livres de rente à prendre sur les représentants de Jean de La Perelle, écuyer, et cédées à ladite Jourdain par Gilles Pitel, prêtre, de Villedieu. — Avertissement du montant de la taxe de capitation à payer par les enfants de Fontenermont chez M. de Martilly, receveur des tailles à Vire. — Compte fait entre de Viray et des Carreaux, frères, et de Chappedelaine, époux de la veuve de Boisyvon, de Fontenermont, des arrérages de 92 livres de rente. — Sentence de Nicolas de Bailleul, écuyer, seigneur de Saint-Cyr du Bailleul, lieutenant-général à Mortain, adjugeant à M. de Chappedelaine, vu l'amortissement de 50 livres de rente fait à M. de Cavigny, les 868 livres 13 sols accordés audit de Cavigny sur le principal et arrérages de ladite rente (1716). — Sentence de Renault Brouard, écuyer, sieur de La Motte, lieutenant ancien au bailliage de Vire, entre Pierre Asselin, appelant de sentence rendue en la haute justice de Landelles entre lui et François de La Valette, écuyer, tant pour lui que pour ses frères mineurs, et Fleurimonde Guézet, veuve de Henry de Gouvets, en la présence de Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, ayant épousé Élisabeth Jourdain, veuve en premières noces de Gabriel de La Valette, écuyer, concernant la succession de François et Pierre de La Valette (1717). — Procès-verbal d'apposition de scellés faite par Guillaume Tascher, greffier de la juridiction de l'abbaye de St-Georges de Rennes, à la requête de Jean-Baptiste Legrand, procureur fiscal, sur la porte du logement de Louis-Léonor de Boisyvon, de St-Pierre, décédé chez Luc Tebot, menuisier près le pont St-Germain de ladite ville (1717). — Quittance de rentes payées à M. de Campagnolles par M. de Chappedelaine, tuteur des enfants de feu de Fontenermont (1717), etc.

F. 76. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1718. — Boisyvon (de). — Production de pièces faite en la juridiction de l'abbaye de St-Georges de Rennes, par Michel-Samson de Boisyvon, héritier sous bénéfice d'inventaire de Louis-Léonor de Boisyvon, son frère, contre Jean Boudart et Françoise Trochu, sa femme, Guillaume Ribot, prêtre, et Pierre Rouxel, procureur au présidial de Rennes, concernant la cassation du testament dudit Louis fait en leur faveur. — Contredits et conclusions dudit Michel-Samson de Boisyvon y relatifs. — Quittances de sommes payées à M. du Mesnil-Adelée par Thomas Lemoussu, fermier, à l'acquit de M. de Boisyvon. — Engagement par Lanceleur de rendre à Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, le contrat de soumission prise par Jacques de La Valette, écuyer, sieur du Mesnil, de payer aux représentants de du Mesnil-Benoit 7 livres 2 sols 6 deniers de rente. — Transaction devant Michel Jean et Jacques Coupard, tabellions à Mortain, entre Louis-Léonor de Boisyvon, Michel-Samson de Boisyvon, frères, fils de feu Pierre et de Claude de La Bellière, l'une des filles et héritière de Georges de La Bellière, seigneur de St-Pierre, et de Françoise de La Charonnière, et Jacques Lempereur, seigneur de Cavigny, acquéreur par décret des terres et seigneurie de St-Pierre-Langer, concernant la liquidation du tiers coutumier des remplacements de ladite dame de La Charonnière, à eux adjugé par arrêt du 8 avril 1715. — Procuration donnée par Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, à François de Boisyvon, écuyer, sieur du Mesnil-Thébault, son fils, de poursuivre le décret des fiefs, terre et seigneurie de Ronthon, entrepris par feu Louis-Léonor de Boisyvon, son frère. — Intervention de Charlotte de Bordes dans le procès pendant à la juridiction de St-Georges de Rennes entre M. de Boisyvon et les époux Houdart. — Quittances d'à-comptes de rentes données par la prieure Perinne de La Moricière à Thomas Lemoussu, en l'acquit de M. de Boisyvon. — Mémoire des frais dus à René Goury, procureur au présidial de Rennes, par Michel-Samson de Boisyvon, s'élevant à 223 livres 18 sols 8 deniers, etc.

F. 77. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 97 pièces, papier.

1719. — Boisyvon (de). — Lettres de Rouxel, adressées à M. de Boisyvon, concernant l'assignation en reprise qui lui a été signifiée à la requête de Jacques, sieur de La Bretonnière, tuteur des enfants de Guillaume Chappé, sieur du Tertre. — Autre lettre de M. de Lépinay Béard à M. de Boisyvon, lui annonçant le gain de son procès contre les Houdart et la demoiselle de Bordes ; pièces y relatives. — Quittances de rentes données à M. de Boisyvon par M. de Chappedelaine, par M. de Brécey, et par Jean-Baptiste de La Cour Rousselière, syndic de la paroisse de Fontenermont, du droit de dixième denier — Compte rendu par Thomas de Chappedelaine à Anne Plessard, veuve et héritière de Georges Dancel, écuyer, seigneur de St-Jean-du-Corail, et à Marie-Bonaventure Dancel, fille aînée dudit seigneur, de l'administration qu'il a

eue comme époux de Marthe Dancel, veuve et non héritière de Georges-François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, de la tutelle de leurs enfants, etc.

F. 78. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier.

1720-1724. — Boisyvon (de). — Lettres de Godier, procureur à Rouen, à M. de Boisyvon de Fontenermont, concernant l'intervention du procureur du Roi de St-Vigor-des-Monts et d'Argenton dans son procès pendant en la Cour de Parlement. — Constitution à condition de retrait, devant François Loysel, notaire à St-Sever, par Louis Drouet, de la paroisse de Fontenermont, à François de Boisyvon, écuyer, de 68 livres de rente au denier 20. — Lots à douaire que donne Thomas de Chappedelaine, époux de Marthe Dancel, veuve de Georges-François de Boisyvon, à Anne Plessard, veuve de Georges Dancel, écuyer, seigneur de St-Jean-du-Corail, pour en choisir deux au nom des mineurs de ladite Dancel et de feu M. de Boisyvon. — Lettre de M. du Chastel à M. de Lison, concernant la proposition de M. de Boisyvon de lui céder ses droits sur les terres de Boisyvon, moyennant une somme médiocre. — Vente devant les notaires de Bayeux par Philippe du Chastel, écuyer, sieur d'Amonlaville, et Charles du Chastel, écuyer, sieur du Mesnil, fils de feu François, écuyer, sieur du Mesnil, à François de Boisyvon, écuyer, de 255 livres de rente faisant partie de 612 livres cédées audit François par Tanneguy du Chastel, écuyer, seigneur de Lison, leur oncle. — Délibération devant Jacques Vivien, bailli haut justicier du Bény, par les parents et amis de François de Boisyvon, assignés à sa requête et le nommant tuteur principal d'Élisabeth-Michelle-Francoise, sa fille ; choix pour tuteur particulier de Guillaume Lecoq, curé du Mesnil-Caussois, et pour conseil de tutelle de Philippe Le Maignen et Georges Monlien, avocats. — Acte accordé par Lévêque, lieutenant particulier au bailliage d'Avranches, à Anne Le Vasseur, femme séparée de biens du seigneur marquis de Gratot, de sa demande en main-levée du décret des fiefs, terre et seigneurie de Ronthon, requis par François de Boisyvon. — Mémoire des frais dus à René Goury, procureur à Rennes, par Michel-Samson de Boisyvon, dans son procès contre les époux Houdart et Mme de Bordes ; à la suite dudit mémoire sont l'assignation et la sommation de comparaître en la juridiction de St-Georges de Rennes, pour le solder après examen. — Procédure entre Louis-Jacques Leforestier, seigneur d'Osseville, époux de Charlotte de Bordes, et Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, héritier bénéficiaire de Louis-Léonor de Boisyvon, concernant l'arrêt de deniers fait entre les mains du marquis de Gratot (1720). — Copie d'une lettre de M. du Chastel à M. de Lison, concernant la proposition que lui a faite M. de Boisyvon, mais qu'il n'a pas acceptée, de lui céder toutes ses prétentions sur les terres de Boisyvon, pour une somme médiocre ; conseils d'intérêt de famille (1720). — Lettre de la dépositaire des Ursulines de Vire à M. de Boisyvon de Fontenermont, le priant de lui envoyer des fonds, son fermier n'ayant pas rempli ses obligations (1721). — Remise devant François Loysel, notaire à St-Sever, par Jean de La Motte, prêtre, curé de Boisyvon, à Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, de l'usufruit et revenu de la chapelle St-Samson et Ste-Anne de Boisyvon à lui donnée, tant par ledit de Boisyvon que par feu son frère, pour en disposer à son gré (1721). — Quittances de sommes payées par Lemoussu, fermier, à l'acquit de M. de Boisyvon. — Copie d'ordonnance des trésoriers généraux des finances accordant à Louis-Léonor de Boisyvon, écuyer, seigneur de Fontenermont, un délai de trois mois pour représenter les lettres d'entrée et de sortie du fief de Fontenermont relevant du Roi (1721). — Lettre de M. de Boisyvon de Fontenermont à Mancel, procureur au bureau des finances, concernant le paiement des frais dus à l'huissier pour l'obtention dudit délai (1722). — Lettre d'intérêt de famille de du Mesnil, soldat au 3e bataillon du régiment de Piémont à Angers, adressée à M. de La Fontaine Piédoye, tanneur au Pont-Chignon, pour remettre au chevalier de Boisyvon, son père (1723). — Mandement au premier huissier requis de contraindre Françoise de La Broise, sœur et héritière d'Anne de La Broise, épouse non commune de Pierre Bigot, écuyer, sieur des Parquets, et Julien du Chastel, écuyer, sieur de Lison, à payer comptant à François de Boisyvon, écuyer, tuteur de Michelle-Françoise, sa fille, la somme de 1,111 livres 19 sols 9 deniers, par ladite de La Broise, et 1,138 livres 11 sols, par ledit du Chastel, plus les droits de contrôle pour dépens à lui adjugés (1723). — Procédure devant Gabriel Lemonnier, sieur de Lasserie, haut justicier d'Argenton et de St-Vigor-des-Monts, concernant la demande de Louis de Brécey, écuyer, sieur de Feuguerolles, gendarme de la garde du Roi, à Louis-Léonor et Georges de Boisyvon, du paiement de cinq années de 20 livres de rente (1723-1724). — Transaction devant Jouvin, tabellion au siège de Brécey, et Dodeman, sergent, pris pour adjoint, entre François

de Boisyvon, seigneur du Mesnil-Thébault, veuf de Madeleine de Juvigny, et Renaut de Juvigny, seigneur de St-Nicolas Bréville, frère de ladite dame, sur le procès pendant entre eux au bailliage d'Avranches et concernant sa légitime sur la succession de ses père, mère et aïeule (1724).

F. 79. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 127 pièces, papier.

1725-1727. — Boisyvon (de). — Quittances de Marguerite Basselin, veuve d'Alexandre Leprince, marchand à Ducé, à Nicolas Lemoussu, fermier, de sommes payées à-compte sur le transport de M. de Boisyvon.— Lettre de M. du Chastel de Lison à M. de Boisyvon, son cousin, concernant leurs intérêts de famille. — Constitution par Louis-Hercule Poret, écuyer, sieur de Bellestre, et Suzanne de Chantelou, son épouse, de 180 livres de rente à Michel-Samson de Boisyvon. — Quittances de rentes par Gabriel Taborel, procureur des religieuses des Moutons, à Nicolas Lemoussu, à l'acquit de M. de Boisyvon (1725). — Procédure au bailliage de Mortain entre François de Boisyvon, écuyer, tuteur d'Élisabeth-Michelle-Françoise, sa fille, et Julien du Chastel, écuyer, seigneur de Lison, concernant l'exécution d'une transaction faite entre eux. — Autre procédure devant le bailli d'Argenton, au siège de la Davière, entre Louis-Léonor de Boisyvon, fils aîné de François, lequel était fils de François et de Suzanne d'Auteville, et Georges de Boisyvon, concernant la jouissance des terres de Launay et de la Landelle et rentes de M[me] d'Auteville, épouse de Charles du Mesnil, écuyer, sieur de Champeseaux, décédée depuis deux ans (1726). — Ratification devant Julien Dufossé, tabellion au comté de Mortain au siège de Cuves, et Jacob Jouault, ancien tabellion, pris pour adjoint, par Suzanne de Chantelou, de la constitution de rente faite par son mari à Michel-Samson de Boisyvon (1726). — Sommation d'audience devant M. de La Conterie, lieutenant en la haute justice d'Argenton au siège de la Davière, à la requête de Louis-Léonor de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, contre Guillaume Daniel, fermier, pour défaut d'ensemencement de terres (1726). — Lettres d'intérêt de famille de M. du Chastel de Lison à son cousin de Boisyvon, demeurant en la paroisse de Courson, et de Dancel, de St-Jean, à son cousin de Boisyvon de Fontenermont (1726). — Procédure au siège d'Avranches entre M. de Chappedelaine, exempt de la maréchaussée de Caen, époux de Marthe Dancel, veuve de Georges-François de Boisyvon, et Marie-Bonaventure et Marie-Suzanne Dancel, ses sœurs, concernant le paiement de la somme de 8,000 livres de dot promise par feu Dancel, seigneur de St-Jean-du-Corail, leur père, et Pancrace Dancel, écuyer, leur frère (1727). — Quittances des sommes payées à Duhamel de Verrières par François de Boisyvon, conformément à la transaction faite entre eux (1727). — Procédure au bailliage de Vire entre Louis-Léonor de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, et les habitants de la paroisse de Beslon, concernant le paiement de la somme de 1,200 livres, donnée en 1651 par Pierre de Boisyvon, conseiller au Parlement de Rouen, son grand oncle (1727). — Condamnation prononcée par Pierre Le Pesant, sieur des Vallées, bailli d'Argenton et de St-Vigor-des-Monts, de Louis-Léonor de Boisyvon, au paiement de la somme de 145 livres 14 sols à Louis Savary, sieur des Acres, marchand de la paroisse de Clinchamps, pour fournitures de marchandises (1727).

F. 80. (Liasse.)— 7 pièces, parchemin; 117 pièces, papier.

1728-1729. — Boisyvon (de). — Autorisation de Pierre Le Pesant, sieur des Vallées, bailli d'Argenton et de St-Vigor-des-Monts, à Louis Savary, sieur des Acres, de faire vendre les foins et pailles saisis sur M. de Boisyvon de Fontenermont pour paiement de sa créance et de celle des pères de l'hermitage de St-Sever qui ont consenti à ladite saisie (1728). — Vente devant Philippe Foubert, notaire à Villedieu, par François Piédoye La Fontaine, époux de Charlotte de La Vallette, Claude de La Vallette, veuve de Jacques Piédoye, Pierre de Reffuveille, sieur des Molles, époux d'Élisabeth de La Vallette, héritiers de François de La Vallette, écuyer, prêtre, leur oncle, à François de Boisyvon, de tous les héritages sis à Courson et Fontenermont pouvant leur revenir de sa succession (1728). — Saisie-arrêt faite par Jean Enguerrand, huissier, aux mains des fermiers de feu Louis-Léonor de Boisyvon, dont les biens ont été confisqués au profit du Roi, par ordonnance du bureau des finances de Caen (1729). — Apposition de scellés par ledit Enguerrand sur les meubles dudit de Boisyvon (1729). — Quittances des frères Antoine, supérieur, et Zozime, sous-prieur de l'hermitage de St-Sever, de sommes versées par les fermiers de Boisyvon de Fontenermont. — Lettre de M. de Saint-Georges à M. de Boisyvon, à Courson, concernant le paiement des arrérages dus par M. de Bellestre. — Bail fait par Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, pour cinq ans, à Jean Foucher, du lieu du petit Tutrel, à la réserve de la grande maison où réside ledit de Boisyvon. — Mandement au premier

huissier requis de faire commandement au bailli haut justicier d'Argenton, au siège de la Fresnaye, d'adjuger sous bénéfice d'inventaire à Françoise de Boisyvon la succession de Georges de Boisyvon, écuyer, son neveu, tué par Louis-Léonor de Boisyvon, son frère, pour lequel crime celui-ci a été décapité suivant jugement rendu au présidial de Coutances (1729). — Quittance de Gabriel Taborel, sieur de Donzonville, à Nicolas Lemoussu, à l'acquit de M. de Boisyvon, de la somme de 10 livres 10 sols pour trois années de 70 sols de rente due à l'abbesse des Moutons (1729). — Sentence de Pierre Le Pesant, sieur des Vallées, bailli d'Argenton et St-Vigor-des-Monts, au siège de la Fresnaye, sur la requête de Françoise de Boisyvon, fille de feu François, sieur du Mesnil, ayant obtenu des lettres de bénéfice d'inventaire en la chancellerie à Rouen, de la succession de Georges de Boisyvon, écuyer, chevalier de Fontenermont, son neveu, lui accordant défaut sur les héritiers en général purs et simples absolus et lignagers jusqu'au septième degré dudit Georges et lui permettant de continuer ses diligences au terme de la coutume (1729).

F. 81. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1730. — Boisyvon (de). — Procédure devant Pierre Le Pesant, sieur des Vallées, bailli haut justicier d'Argenton et de St-Vigor-des-Monts, au siège de la Fresnaye, entre Françoise de Boisyvon, fille de feu François, écuyer, sieur du Mesnil, héritière sous bénéfice d'inventaire de Georges de Boisyvon, écuyer, chevalier de Fontenermont, et ses autres héritiers jusqu'au septième degré. — Lettre de M. de Gribaut Breteselle à M. de Boisyvon, concernant leur procès avec M. de Bellêtre. — Procédure devant ledit bailli d'Argenton entre les frères hermites de la forêt de St-Sever et les de Boisyvon, sieurs de Fontenermont, pour arrérages de 180 livres de rente. — Donation devant François Loysel, notaire au siège de St-Sever, par Françoise de Boisyvon, fille majeure et usant de ses droits, à François de Boisyvon, écuyer, son cousin, de la tierce partie des immeubles lui appartenant en qualité d'héritière de son neveu Georges de Boisyvon. — Lettre de M. de Bellestre à M. de Boisyvon, concernant la recherche d'un contrat d'amortissement fait à M. de Reffuveille. — Lettre de M. de Saint-Georges à M. de Boisyvon, concernant les difficultés éprouvées pour le recouvrement de ce que doit M. de Bellêtre. — Copie d'ordonnances des trésoriers généraux des finances concernant les arrêts de deniers entre les mains des débiteurs à la succession de Léonor de Boisyvon, sieur de Fontenermont. — Affirmations de voyage passées au greffe du bureau des finances à Caen, par lesdits débiteurs, pour répondre aux poursuites du fermier des domaines. — Quittances de sommes payées à divers ouvriers, par Jean Lehideux, meunier, pour travaux et fournitures au moulin de Fontenermont. — Procès-verbal de vente par François Le Chevallier, sergent, des meubles de Thomas Lemoussu, fermier de François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, au lieu de Launay, paroisse du Mesnil-Thébault. — Copie du contrat de constitution devant Thomas Esnault, notaire à Vire, et Jean Vengeons, son adjoint, par Georges-François de Boisyvon, écuyer, sieur du Mesnil, aux Ursulines de Vire, représentées par sœur Éléonore de Saint-André, supérieure, et autres, de 33 livres 10 sols 8 deniers tournois de rente, etc.

F. 82. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1731. — Boisyvon (de). — Cession devant François Loysel, notaire à St-Sever, par Françoise de Boisyvon, fille majeure et usant de ses droits, à François de Boisyvon, écuyer, son cousin, de ses droits mobiliers sur la succession de Georges de Boisyvon, son neveu. — Requête adressée aux trésoriers généraux des finances par François de Boisyvon, pour être reçu partie intervenante dans l'instance pendante entre le receveur général des domaines ayant saisi et arrêté les biens de Louis-Léonor de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, meurtrier de Georges, son frère, par suite de sa condamnation et confiscation de ses biens, en y comprenant ceux de Georges revenant à Françoise de Boisyvon, sa tante. — Copie d'ordonnance des trésoriers généraux, envoyant François de Boisyvon, cédé aux droits de Françoise, sa tante, en possession des biens de Georges de Boisyvon. — Fragment d'ordonnance des trésoriers généraux des finances adjugeant par provision la somme de 500 livres aux époux de Chapdelaine, à prendre sur les biens de la succession des sieurs de Fontenermont. — Lettres d'intérêt de famille de M. du Chastel, M. de Belletre et M. de Gribaut Bretaiche, à M. de Boisyvon, en sa terre de Courson. — Contestation de Claude Langlois, receveur général des domaines, à la requête des frères de l'hermitage royal de Notre-Dame-des-Anges de St-Sever, pour l'obtention d'une provision de 500 livres sur la succession dudit de Boisyvon. — Bail devant François Loisel, notaire à St-Sever, par Michel-Samson de Boisyvon, à Guillaume Le Bouteiller, des fermes et terres

du Tutrel, sises à Courson, moyennant 85 livres par an, plus 4 chapons gras. — Constitution devant Charles Letestu et Julien Robert, tabellions au siège de Cérences, par François de Boisyvon, écuyer, seigneur du Mesnil, à Cosme de Brécey, écuyer, sieur de La Semondière, de 20 livres de rente. — Condamnation prononcée par Nicolas de Bailleul, écuyer, seigneur de St-Cyr-du-Bailleul, lieutenant général au baillage de Mortain, contre Louis-Hercule Porel, écuyer, sieur de Bellêtre, et Suzanne de Chantelou, son épouse, de remise à faire à Michel-Samson de Boisyvon de contrats de rentes par eux constituées. — Vente devant Gilles Juhel, tabellion en la vicomté de Mortain, pour l'écritoire de Chalandré, et Gilbert Fautrel, ex-tabellion, pris pour adjoint, par Guillaume Mauduit à François de Boisyvon, du pré du Moulinet, sis au Mesnil-Thébault, contenant une vergée et demie, moyennant 260 livres tournois. — Mémoire des frais dus à Jean-Baptiste Simon, successeur de Pierre Rouxel, procureur au présidial de Rennes, dans divers procès de Léonor et Samson de Boisyvon, frères, héritiers de Jacquemine Le Begassoux. — Copie d'ordonnance des trésoriers généraux des finances adjugeant aux frères de l'hermitage de St-Sever une provision de 250 livres sur les successions de Louis-Léonor de Boisyvon, sieur de Fontenermont, et de Georges, son frère, etc.

F. 83. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1732-1733. — Boisyvon (de). — Lettre de M. de Chappedelaine à Le Mazurier, avocat à Caen, concernant son procès avec la dame de Rupierre, de Sarcilly, ex-gouverneur de Vire, et cohéritiers, et communication des actes établissant les qualités d'acquéreur et donataire des de Boisyvon. — Procédure entre Langlois, receveur général des domaines, de Chappedelaine, les frères hermites de St-Sever et de Boisyvon, concernant les rotures appartenant à de Boisyvon, homicidé. — Lettre de La Motte, curé, à M. de Boisyvon, à Fontenermont, concernant le paiement de quatre années de rentes dues au trésor de Boisyvon et les frais de décoration de leur chapelle. — Procédure entre M. de Chappedelaine, exempt de la maréchaussée, et Marthe Dancel, son épouse, et François de Boisyvon, concernant la succession de Georges de Boisyvon, son cousin. — Lettre de Loysel, chapelain du prieuré de Bazainville, remerciant le chevalier de Boisyvon de l'envoi de ses jambons ; le Roi est à Compiègne, c'est ce qui fait qu'on n'a pas de nouvelles de la Cour ; l'Évêque de Rennes est mort plus fou que turbulent, etc. ; autre lettre du même réparant son oubli de remerciments d'une andouille jointe aux jambons, et lui souhaitant d'avoir dans sa cave une certaine barrique de vin qui est dans la sienne, et par contre une pipe de son meilleur cidre. — Lettres de bénéfice de la succession de feu Pierre de Boisyvon, écuyer, obtenues en la chancellerie du palais, à Rouen, par Élisabeth-Michelle-Françoise de Boisyvon, fille de François, écuyer, petit-fils dudit Pierre, lues et publiées aux assises du siège du bailliage d'Avranches. — Laisser-passer de quatre ruches de sel blanc sur un cheval, pour Michel-Samson de Boisyvon, enlevées des salines par Nicolas Regnaud, suivant passavant du commis à la revente de Villedieu (1732). — Note d'observations de M. de Boisyvon sur la transaction passée entre lui et les époux de Chappedelaine, concernant la succession des de Fontenermont. — Accord devant François-Jacques Le Roussel, notaire au siège de Montbray, entre les curé et trésoriers de la paroisse de Beslon et François de Boisyvon, concernant le paiement d'arrérages de rentes données audit trésor par Pierre de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, conseiller au Parlement de Normandie, prêtre, curé de St-Victor. — Ordonnance des trésoriers-généraux des finances envoyant François de Boisyvon, cédé aux droits de Françoise, sa cousine, héritière de Georges et créancière des de Boisyvon, frères, en possession des biens ayant appartenu à Louis-Léonor et Georges de Boisyvon, en payant l'amende ordonnée au receveur du domaine et les crédites des créanciers. — Quittance donnée par M. du Mesnil-Adelée de Nollent à M. de Boisyvon, de la somme de 333 livres 6 sols 8 deniers, montant d'un accord fait entre lui et les demoiselles de La Motte, le chevalier de St-Maur et le chevalier de la Malerbière (1733), etc.

F. 84. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1734-1737. — Boisyvon (de). — Vente devant François Loysel, notaire à St-Sever, par Léonard Mauduit, à Julien Mauduit, de deux perches de terre en jardin sis au village du Tutrel en la seigneurie de Fontenermont, moyennant 20 livres ; à la suite est la quittance des droits seigneuriaux payés à M. de Boisyvon (1734). — Quittance de sœur Marie de Sainte-Thérèse, supérieure du couvent de Ste-Ursule de Vire, à M. de Boisyvon, de la somme de 70 livres à valoir sur arrérages de rente dues par la succession de M. de Fontenermont. — Donation ou partage fait devant Jacques Loysel, notaire à St-Sever, par Michel-

Samson de Boisyvon entre François et Pierre de Boisyvon, écuyers, ses fils, et Claude-Jeanne-Élisabeth et Louise-Marie de Boisyvon, ses filles, concernant leurs légitimes, pour éviter toutes contestations pouvant naître après son décès (1735). — Conventions de mariage entre François de Boisyvon, chevalier, seigneur de Fontenermont, fils de Michel-Samson de Boisyvon et d'Élisabeth Jourdain, et Marie de Prépetit, veuve de Guillaume du Rozel, chevalier, seigneur de St-Germain-du-Crioult (1735).— Lots et partage que présentent François de Boisyvon, représentant ses frères, et Françoise de Boisyvon leur tante, à Louis et Gabriel d'Auteville, frères, et Louis de Verdun, seigneur de la Cour du Bois, des biens de la succession de Judith d'Auteville, situés aux paroisses de Cormeray et autres (1736). — Vente devant Michel Hamel, tabellion à Pontorson, et Michel Colibeau, greffier, pris pour adjoint, par François de Boisyvon à Louis de Verdun, seigneur de la Cour du Bois, des fiefs de Doray et Gardain, situés en la paroisse de Cormeray. — Conventions sur parole d'honneur entre de Boisyvon et de Verdun, que ledit de Boisyvon, après partage fait avec d'Auteville des terres de Cormeray, en passera contrat audit de Verdun, tant du fief de Cormeray que du lot qui pourra lui échoir (1736). — Reconnaissance devant Jacques Loysel, par François de Boisyvon, Marthe Dancel, veuve en premières noces de Georges-François de Boisyvon, et épouse en secondes de Thomas de Chappedelaine, officier à l'hôtel royal des Invalides, d'un accord fait entre eux (1736). — Lettre d'intérêt de famille de la dame de La Lande Rabodanges à M. de Boisyvon, en sa terre de Coulange (1737). — Pieds et gage-pleds de la seigneurie de Fontenermont, tenus par François Le Charpentier, procureur fiscal aux hautes-justices d'Argenton, à la requête de François de Boisyvon, chevalier, seigneur de Fontenermont (1737). — Inventaire dressé par Jacques Loysel, notaire, à la requête de François et de Pierre de Boisyvon, frères, des meubles de feu Michel-Samson, leur père, décédé dans la paroisse de Courson, au village du Tutrel (1737). — Vente desdits meubles par Jacques Le Harivel, sergent (1737). — Accord entre lesdits frères, pour éviter toute discussion sur leur part des successions de leurs père et mère (1737).

F. 85. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier.

1738-1745. — Boisyvon (de). — Accord entre François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, et Pierre de Boisyvon, sieur du Mesnil, pour les paiements à recevoir des fermiers de la grande Robergerie et de la Salle (1738). — Quittance de Pierre à François de Boisyvon de la somme de 100 livres sur les arrérages qui lui sont dus par M. de Bellêtre (1738). — Cession devant Philippe Foubert, notaire à Villedieu, par Charlotte de La Valette, veuve de François Piédoye, sieur de La Fontaine, et Claude de La Valette, veuve de Jacques Piédoye, à François de Boisyvon, écuyer, seigneur de Fontenermont, de tous leurs droits dans la succession d'Élisabeth Jourdain, leur mère, épouse en secondes noces de Michel-Samson de Boisyvon, son père. — Requête adressée au vicomte de Saint-Hilaire par François de Boisyvon, pour obtenir l'autorisation de saisir Thomas Lemoussu, qui refuse de payer ses fermages sous prétexte que le bail à lui fait par Michel-Samson de Boisyvon, son père, était sous-seing privé. — Compte rendu en la haute justice d'Argenton et de St-Vigor par François de Boisyvon, chevalier, seigneur de Fontenermont, époux de Marie de Prépetit, veuve de Guillaume du Rozel, seigneur de St-Germain-du-Crioult, à la succession duquel elle a renoncé, et tutrice de leurs enfants, à Charles du Rozel, chevalier, seigneur de Vaudry, et à Jacques du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain, tant pour eux que pour leur frère cadet, de la gestion et administration des biens laissés par son mari pendant sa tutelle, du 13 août 1725 jusqu'au jour St-Michel 1735 (1738). — Défaut prononcé par Guillaume Le Chaptois, sieur de la Conterie, lieutenant des hautes justices d'Argenton et de St-Vigor-des-Monts, contre Pierre Drouet, et condamnation au paiement des arrérages de 6 livres 13 sols de rente réclamée par François de Boisyvon (1738). — Accord entre M. de Boisyvon et Regnault de Juvigny, écuyer, sieur de St-Nicolas-des-Bois, concernant le paiement d'arrérages de rente (1740). — Lettre de Le Chevertel Groschesne, procureur à Avranches, à M. de Boisyvon, à Fontenermont, concernant l'accord fait entre son avocat et celui de M. de Bréville (1740).— Reçu par M. Du Rozel de Vaudry, à M. de Boisyvon, de dix-huit quittances expédiées à Mme de Boisyvon tant par M. de Prépetit que feu du Landé, son frère, et le sieur de La Gilberdière, montant ensemble à 9,780 livres (1740). — Vente devant Jacques Loysel, notaire à St-Sever, par Françoise Ozenne à François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, de deux pièces de terre, situées à St-Aubin, au village et masure de La Lansardière (1741). — Requêtes adressées à l'intendant par François de Boisyvon, écuyer, seigneur de Fontenermont, pour être déchargé de ses impositions à la capitation et au dixième denier,

en raison de l'incendie qui a détruit son manoir seigneurial de Fontenermont, dans la nuit du 11 au 12 janvier 1742 (1742-1743). — Quittances de M. de Saint-Georges et autres, de sommes payées par M. de Boisyvon (1745). — Pleds et gage-pleds de la seigneurie de Fontenermont, tenus par François Le Charpentier, procureur fiscal aux hautes justices de St-Vigor, sénéchal de ladite seigneurie, assisté de Richard Loysel, notaire, pris pour greffier, à l'instance de François de Boisyvon (1745). — Lettres d'intérêt de famille adressées à M. de Boisyvon par M. de Saint-Georges, Godard de Montaigu, etc. (1745).

F. 86. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1746-1753. — Boisyvon (de). — Lettres : de Mme Dancel de Saint-Jean à M. de Boisyvon, au château de Fontenermont, le remerciant de son envoi de 40 pistoles ; de la même à M. de Boisyvon, en son château de Boisyvon, concernant le délai à accorder à M. de Bréville, pour le paiement de ce qu'il doit ; de M. de Boisyvon, prêtre, à M. de Boisyvon, à Fontenermont, concernant la remise de fonds pour délivrance de sentences de 1701 et 1732 ; le prétendant a remporté un avantage sur le général London, ce qui prouve que les affaires ne sont pas encore désespérées ; nous sommes à la veille d'une bataille en Flandre, le fort de St-Guillain s'est rendu, la tranchée a été ouverte devant Charleroy, les Autrichiens ont été obligés d'abandonner le siège de Plaisance ; on parle beaucoup d'une alliance entre la France et la Savoie, ce qui pourra accélérer la paix entre ces deux puissances (1746). — Copie de sentence rendue au siège présidial de Rennes entre François de Boisyvon, chevalier, seigneur de Fontenermont, gérant la succession de Léonor de Boisyvon, son père, héritier bénéficiaire de Samson de Boisyvon, son frère, et Jeanne Lucas, veuve de Lemaître, Julienne-Jacquette Thonellier, épouse d'Antoine Hubaudière, Jeanne-Louise Thonellier, épouse de La Roche-Malherbe, enfants et héritiers de François Thonellier et de Françoise-Ollive Lucas, et Thomas Artel, héritiers d'Adrien Lucas, sieur de Groschesne, concernant le paiement de la somme de 2,623 livres 8 sols 10 deniers (1747). — Lettre d'intérêt de famille de Billeheust de Braffais à M. de Boisyvon, à Fontenermont (1749). — Pleds et gage-pleds de la seigneurie de Fontenermont, tenus par François Le Charpentier, sénéchal, présence de Jacques Loysel, notaire, pris pour greffier (1749). — Lettres de Simon et Milcot à M. de Boisyvon, concernant son procès avec de La Choue, au présidial de Rennes (1750). — Quittance de 4,200 livres signée Dancel de Saint-Jean à François de Boisyvon, pour amortissement de rentes (1750). — Amortissement devant Lahuppe et Féron, tabellions à Brécey, par Jean-Baptiste de Billeheust, écuyer, sieur de Saint-Georges, à François de Boisyvon, sieur du Mesnil-Thébaut, gérant la succession de Michel-Samson de Boisyvon, de la somme de 55 livres de rente au denier 20 (1751). — Lettre de Delahague Le Monnier, avocat au Parlement de Paris, l'avertissant que, le jour St-Michel tombant un samedi, il n'y aura pas d'audience à Gavray pour juger le procès intenté par Encoignard et autres, aux fins de la liquidation de leurs tiers coutumier sur la succession de Pierre Reffuveille (1753). — Aveu rendu par François de Boisyvon, chevalier, seigneur du Mesnil-Thébault, à René Le Chappelain, seigneur de Bois-Olivier, fils de feu Jean-Baptiste, procureur général au Parlement de Normandie, de la petite masure de la Rainière, relevant de la seigneurie de Bois-Olivier (1753).

F. 87. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

1754-1773. — Boisyvon (de). — Lettre d'intérêt de famille de M. de Cheux à son cousin M. de Vaudry (1754). — *Pactions* entre Marie de Prépetit, veuve de François de Boisyvon, chevalier, seigneur de Fontenermont, et Charles du Rozel, chevalier, seigneur de Vaudry, au sujet des droits de ladite dame (1754). — Procuration donnée par ladite veuve, vu ses infirmités de la vue et des jambes, à Nicolas de La Roque, écuyer, seigneur de Rochemont, de la représenter dans les affaires de la succession dudit de Boisyvon. — Inventaire des meubles restés après le décès de M. de Boisyvon en son logis de Fontenermont, par M. de La Roque-Rochemont, fondé à cet effet par ladite dame de Boisyvon et M. et Mme de Vaudry (1754). — Renonciation devant Léonor de Clinchamps, écuyer, seigneur du Saussay, bailli haut justicier d'Argenton et de St-Vigor-des-Monts, par Marie de Prépetit, à la succession de François de Boisyvon, son mari (1754). — Avis de Hébert et Roger, avocats à Rouen, concernant le décret des fiefs des Essarts et de Boisyvon (1755). — Amortissement devant Loysel, notaire à St-Sever, par Charles du Rozel, seigneur de Vaudry, époux d'Élisabeth-Michelle-Françoise de Boisyvon, fille et seule héritière de François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, à Robert-François de Juvigny, écuyer, seigneur de St-Nicolas de Bréville,

de 200 livres restant de 300 livres de rente créée par feu François de Boisyvon, ayant épousé Madeleine de Juvigny, et Regnaud de Juvigny, père dudit de Bréville (1755). — Lettre de Louis de Biard, écuyer, sieur de Saint-Aubin, à Mme de Prépetit, veuve de Boisyvon, lui demandant sa procuration pour retirer ses titres de chez Thibault, son homme d'affaires en fuite (1756). — Quittance générale donnée par Jacques Lepron de La Fossardière, à Catherine Lainé, veuve de François Denis, de sa terre du Val, sise à St-Aubin-des-Bois, à charge par elle d'acquitter les trois livres de rentes et arrérages dus au seigneur de Fontenermont, pendant son bail (1757). — Projet de bail au dos du placard de thèses de droit civil et canonique soutenues à Caen pour le grade de baccalauréat par Georges-Jacques Leconte, de Bayeux (1773). — Modèle de procuration donnée par Marie de Prépetit, veuve de François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont. — Notes diverses sans date.

F. 88. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1690-1717. — Boisyvon (de). — Lettres des de Boisyvon à Le Picoys, procureur au Parlement de Normandie, concernant leurs intérêts dans divers procès. — Le 17 avril 1690, avis qu'il n'a pas vendu son cheval, le Dauphin ayant différé son voyage. — Le 19 janvier 1697, prière de désigner MM. des Essarts et le chevalier de Boisyvon par leurs noms afin d'éviter toutes confusions avec d'autres. — 1er décembre 1697, avis de la mort de Mlle de Laubrière, à Rennes, et demande d'une copie du traité de mariage de son aïeule Françoise de La Charonnière, pour justifier sa filiation. — 18 mai 1701, remercîments à M. de Monteille de ses avis et conseils. — 19 juin 1701, témoignage du chagrin de la perte de M. de Saint-Paul et embarras éprouvé par la mort de Mlle de La Menondaye. — 6 mai 1703, avis que le quartier de M. de Cauvigny, auprès du duc de Bourgogne, ne finit qu'à la fin de juin. — 7 mai 1706, reconnaissance du bénéfice de l'abbé de Montmorel. — 29 mars 1707, visites faites par M. de Saint-Pierre, à M. de Boisyvon, qui se repent de ne pas lui avoir donné sa fille et lui promet de l'argent pour payer la terre de Ronthon, si M. de Gratot veut la lui céder. — Lettre de M. de Valcharmont, procureur au Chatelet, concernant l'affaire Lecerf et l'oubli par Enguebard de l'envoi de 15 livres réclamées, etc.

F. 89. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Boisyvon (de). — Lettres de : M. du Quesnoy à M. de Boisyvon, l'invitant à lui envoyer la somme de 300 livres, montant de sa taxe du convertissement du ban et arrière ban des gentilshommes du bailliage de Cotentin et le priant d'engager le marquis de Saint-Pierre à envoyer 200 livres ; — J. Oudar à M. de Boisyvon, concernant ses démarches auprès de l'exécuteur testamentaire du curé de St-Étienne de Rennes ; — M. de Castillon : « Je suis entré, monsieur « mon cher parent, dans mon bien sans souls ni « malie ; je conte sur votre argen » ; — M. de Croimare à Boyvin, prêtre, à Montchamps, concernant l'avis de Mlle de Courteille que M. de Montchamps a fait exécuter les bestiaux de son fermier en paiement de rentes seigneuriales ; — M. de Milcot, concernant le paiement de ses honoraires comme procureur au Parlement ; — Duval, curé de St-Germain, à M. de Boisyvon, concernant le paiement d'arrérages de rentes ; — M. de Boisyvon, prêtre, à M. de Boisyvon, de Fontenermont, adressant une quittance de 48 livres pour M. de Saint-Georges, et constatant l'absence de M. de La Bastille ; Lorin n'ayant point voulu de la subdélégation, on parle de M. de La Bréardière ou de Colin, avocat du Roi, etc. — Fragment de lettre sur la mort de Mme de Boisyvon.

F. 90. (Registre.) — Petit format, 29 feuillets, papier.

1667-1720. — Boisyvon (de). — Livre de notes domestiques. — Le 12 septembre 1684, Pierre de Boisyvon, fils de Michel-Samson et d'Élisabeth Jourdain, fut baptisé par Pierre Delacour, curé de Fontenermont, et nommé par Pierre de Boisyvon et Françoise de La Valette, fille de Pierre, écuyer, sieur de Saint-Germain. — Le 26 avril 1686, Élisabeth de Boisyvon vint au monde et fut baptisée le 28 par Chappedelaine, curé de Courson, et nommée par Claude-Henry de La Valette, écuyer. — Le 6 mai 1679, Claude-Jeanne de Boisyvon fut baptisée par Delacour et nommée par Jean de La Valette, écuyer, sieur de Bellecroix, et Claude de La Valette. — Le 8 juin 1682, François de Boisyvon, fils aîné de Samson de Boisyvon, chevalier, sieur des Essarts, et d'Élisabeth Jourdain, fut baptisé par Delacour et nommé par François de La Valette, écuyer, curé de Coupainville, et Michelle de La Perrelle. — En 1689, Marie-Françoise de Boisyvon vint au monde et fut nommée par son frère et sa sœur. — Le samedi 4 février 1719, Boisyvon a reçu 12 livres pour aller à Avranches délivrer la sentence contre les époux de Gratot et répondre à l'écrit de Delacour, leur créancier. — Autres notes de l'autre côté du

registre : le 25 mai 1667 ont été faites les cérémonies du baptême de la fille de François de Boisyvon, écuyer, sieur du Mesnil, et de Suzanne d'Auteville, ladite fille âgée environ de 13 ans, nommée Françoise par Jean Legager, écuyer, sieur de La *Bercoysière*, et Françoise de Méaulne, épouse de M. de La *Bercoysière*. — Le samedi 25 novembre 1719, il a été acheté une perruque chez Chevalier, perruquier à Vire, moyennant 15 livres, et une boite de cuir pour la mettre, coûtant 25 sols. — « Mémoire des recettes « de ce qu'il a esté payé pour les reliefs » ; quantités des grains reçus et remis ; sommes reçues pour amortissement de rentes, etc.

F. 91. (Registre.) — Petit format, 47 feuillets, papier.

1777-1782. — Boisyvon (de). — « Fermes de Fontenermont et rentes payées sur les lieux et autres « dus par billets. » Comptes des sommes payées par : Michel Hergant, fermier de la Bilheudière, fermage 260 livres plus 4 chapons, 6 poulets et 6 journées de charrois. — Celui de la Robergerie, 200 livres, 6 chapons, 6 journées de charrois sans nourriture de bétail. — Bouteiller au Tutrel, en Courson, 100 livres, 4 chapons, 6 jours de charrois sans nourrir le bétail. — Daniel à Coulanges, 340 livres, 6 chapons, 6 journées, le bétail nourri le midi. — Jean Lemoine au Tutrel Lemoine, 75 livres et 4 chapons. — Gilles Drouet à La Salle, 73 livres 10 sols, 4 chapons. — Lemoine à La Salle, 80 livres et 4 chapons. — Gilles Lecerf, moulin et moitié de ferme, moulin 125 livres, pour porcs 10 livres, 4 chapons, 50 gluis, labourera les retenues et aidera à récolter les foins. — François Perdriel au petit Tutrel, 303 livres 15 sols, 6 chapons, 6 jours de charrois sans nourrir le bétail. — François Lecerf au Donere, 349 livres, 6 jours de charrois sans nourrir le bétail. — André Drouet au plant Basset, 7 livres 10 sols. — Pierre Perdriel au grand Tutrel, 350 livres, 6 chapons gras et 6 jours de charrois. — Anne Lainé au Courson, 12 livres. — Enregistrement des rentes seigneuriales, des droits de 13e, des billets et autres sans brevet, etc. — Les premiers feuillets enlevés anciennement.

F. 92. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1474-1700. — Boisyvon (de). — Fontenermont. — Fieffe devant Jean Berthe et Jean Dupont, tabellions à St-Sever, par Jean Le Bouvier, écuyer, sieur du Soussay et de *Fontaine Ermont*, à Janin Drouet, d'une maison sise au hamel des Ballets, paroisse de Fontenermont, moyennant 25 sols de rente, à la St-Michel, 2 pains, 2 gelines, à Noël, et 20 œufs, à Pâques (1474). — Vente devant Olivier Jean et Guillaume Jean, tabellions à St-Sever, par Jean Drouet à Jean Le Boulanger, d'une maison ou grange, sise paroisse de Fontenermont, moyennant 16 livres 10 sols (1488). — Quittance donnée devant Toussaint Paisant et Louis Lecoq, tabellions à St-Sever, par Toussaint Drouet à Jean Boutin, de la paroisse de Fontenermont, de 25 livres, pour tous droits à la succession de Pierre Boutin (1569). — Vente devant François Marye et Ménier Fleury, tabellions à St-Sever, par Guyon Restoult à Olivier Restoult, de la paroisse de Fontenermont, de 20 écus et 16 sols de rente (1587). — Vente devant Bertrand Becherel et Michel Langevin, tabellions à St-Sever, par Colas Lecerf, fils Guillaume, de la paroisse de Fontenermont, à Olivier Josset, de 1/2 vergée de terre en jardin et une maison nommée le jardin ou champ de la Grange (1597). — Échange devant François Lechaptois et Antoine Lechaptois, tabellions à Chérencé, par François Langevin, fils Pierre, de la paroisse de Fontenermont, et Gilles Langevin, son frère, de portions de pré, tenues de la seigneurie de Bois-Olivier (1604). — Fieffe devant Ménier Fleury et Bertrand Bécherel, tabellions à St-Sever, par François Lechaptois, huissier, à Colas Le Berthois, d'une pièce de terre nommée Le Vignet, sise en la paroisse et seigneurie de Fontenermont (1611). — Cession devant Ménier Fleury et Olivier Restout, par Robert Beslon et Denise Cadet, sa femme, à Gilles Forest et Colasse Mourisse, sa femme, d'une pièce de terre nommée La Brière, telle qu'elle leur provient des de La Perelle (1618). — Constitution devant Julien Laurent et François Loysel, tabellions à St-Sever, par Jean Porée, à Samson Lemesle, curé de Fontenermont, de 66 sols de rente (1655). — Fieffe devant Thomas Esnaut et Jean Vengeons, notaires à Vire, par Guillaume Lasnon et Marie Drouet, sa femme, à Pierre Drouet, fils Guillaume, de la paroisse de Fontenermont, de tout ce qui peut leur revenir de biens de la succession de Guillaume Drouet, frère de ladite femme Lasnon, sis en la paroisse de Fontenermont, au village des Ballets (1688). — Constitution devant Duchemin, notaire au siège de Bény, par Pierre Drouet Lemontier, Jean Drouet, son fils, et François Drouet, fils Pierre, de la paroisse de Fontenermont, à Pierre Haye, sieur de La Ferrière, de 13 livres 13 sols de rente (1691). — Cession devant Loysel, notaire à St-Sever, par Pierre Drouet, fils Georges, et Pierre, fils Guillaume Drouet Lemontier, de la paroisse de Fonte-

nermont, à Pierre Drouet, fils Guillaume Lemontier, d'une portion de jardin et maisons, sis au champ de la Porette, paroisse et seigneurie de Fontenermont (1698). — Partage en quatre lots des héritages de feu Julien Lecerf, époux d'Ursine de Gouvest, de la paroisse de Fontenermont, que donne Jean à Nicolas, Guillaume et Samson Lecerf, ses frères (1700).

F. 93. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1701-1741. — Boisyvon (de). — Fontenermont. — Quittance de Guillaume Beslon à Guillanme Mauduit, de la somme de 6 livres de rente (1701). — Vente devant Gabriel Loysel, notaire à St-Sever, par Samson Lecerf, de la paroisse de Fontenermont, à Marguerite Caillard, veuve de Nicolas Lecerf, d'une pièce de terre sise paroisse de Fontenermont (1704). — Vente devant le même par Olivier Lecerf, fils Pierre, de Fontenermont, à Nicolas Lecerf, fils Julien, d'une portion de terre au bas de son jardin, moyennant 100 livres (1704). — Vente devant le même par Louis Drouet Lemontier, héritier de Pierre Drouet et de Gillette Drouet, sa mère, de la paroisse de Fontenermont, à Michel Hamel, son cousin, d'une pièce de terre nommée les Costils, contenant trois vergées, moyennant 55 livres de principal et 100 sols de vin (1706). — Quittance donnée par Françoise Beslon, fille Guillaume, à Madeleine Eudes, veuve de Guillaume Mauduit, de la somme de 6 livres pour une année d'arrérages de rente (1713). — Rétrocession devant Thomas Arnaud, tabellion pour le siège de Maisoncelles, et Pierre Le Bigot, pris pour adjoint, par François Drouet, fils Gilles, à Pierre Drouet Leperray, fils Pierre, de la paroisse de Fontenermont, de la fieffe dont il jouit d'une maison et jardin, sis au village des Ballets (1716). — Certificat de Laurence, curé de Fontenermont, constatant que le 11 mai 1718, Pierre Drouet Lemontier, âgé de 40 ans, et Michelle Lempereur, fille de Pierre, âgée de 20 ans, ont reçu la bénédiction nuptiale dans l'église dudit lieu en présence de témoins. — Reconnaissance de Pierre Drouet, de la paroisse de Fontenermont, de la remise à lui faite par Michel Fouché de la somme de 140 livres pour l'amortissement de 7 livres de rente à Guillaume Lecerf de ladite paroisse (1720). — Transport devant Louis-Réné Nicolle, notaire au siège de Villedieu, par Louis-Léonard Beslon, fils Guillaume, à Jean-Baptiste et Pierre Obelin, frères, de la somme de 6 livres de rente de fieffe d'héritages par Guillaume Beslon, son père, à Guillaume Mauduit, de la paroisse de Fontenermont (1720). — Renouvellement devant François Loysel, tabellion, par Pierre Restout, de la paroisse de Fontenermont, à Bertrand Boulée, époux de Marie Boulée, fille de François et de Marguerite Beslon, d'un titre de rente de 66 sols 8 deniers (1726). — Amortissement devant Julien Le Paignon, tabellion au siège de St-Pair, et Jean Delaunay, sergent, pris pour adjoint, par Michel Foucher Forestrie, de 4 livres de rente, au trésor de l'église de Fontenermont (1728). — Conventions entre les paroissiens de Fontenermont et les héritiers de Delacour, curé de ladite paroisse, concernant les réparations des maisons presbytérales et du chœur de l'église (1732). — Obligation de Gondouin, curé de la paroisse de Fontenermont, de payer à l'évêque de Coutances et à l'abbé de Théville, archidiacre du Val de Vire, aux termes fixés, la somme de 90 livres et 12 livres de sucre, pour la cession qui lui a été faite du déport de ladite paroisse (1741).

F. 94. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier, 1 plan.

1742-1789. — Boisyvon (de). — Fontenermont. — Quittance devant Jacques Loysel, notaire à St-Sever, par François, Louis et Jacques Beslon frères, à Madeleine Eudes, veuve de Guillaume Mauduit, de la paroisse de Fontenermont, de la somme de 6 livres pour une année d'arrérages de rente (1742). — Amortissement par le seigneur de Vaudry de 4 livres de rente constituée en 1642, devant François Loysel et Julien Laurent, tabellions de St-Sever, par Bertrand Hamel Bebletière (1742). — Partage en trois lots fait par Louis Drouet, fils de feu Louis, à Jean et Pierre Drouet, ses frères, des héritages dépendant de la succession de leur père, situés au village Drouet et environs dans la paroisse de Fontenermont et dans celle de Courson (1743). — Quittances données par François, Louis et Jacques Beslon, frères, à Madeleine Eudes, veuve de Guillaume Mauduit, de la paroisse de Fontenermont, d'arrérages de rentes (1744-1754). — Vente devant Jacques Loysel, notaire à St-Sever, par Pierre Lecerf Husrie, à Nicolas Basin Renouillière, des héritages pouvant lui appartenir dans la paroisse de Fontenermont, au terroir de la Husrie, moyennant 2,000 livres de principal et 24 livres de vin (1754). — Vente devant le même par Jacques et François Mauduit frères, fils et héritiers de François, à Pierre Laurence, curé de la paroisse de Fontenermont, de la tierce partie pouvant leur appartenir d'une maison et de trois pièces de terre, sises au village du Tutrel en

la paroisse de Fontenermont (1757). — Vente devant le même par les frères Restout, fils de feu Jean, à Michel Mauduit, sieur du Bourg, d'une pièce de terre sise à Fontenermont (1762). — Quittance d'amortissement de partie de rente donnée par Nicolas Foucher à Mauduit, acquéreur de Restout (1763). — Copie informe d'un contrat de vente devant Jean James et Jean-Antoine Costard, notaires à Vire, par Jacqueline de Nollant, dame du fief de la Roche-Tesson, veuve de Georges-Gabriel de Moisson, seigneur de Tirgrey, à Marguerite-Charlotte de Morand et à Léonore-Jacqueline de Morand, sœurs, de maisons, jardins et pièces de terre sises en la paroisse de Fontenermont (1769). — Vente devant Jean-François Costil, notaire à St-Sever, par François, Pierre, Vincent et Michel Mauduit, frères, à Pierre Perdriel, arpenteur en la maîtrise des eaux et forêts de Vire, d'un jardin situé au village du grand Tutrel, en la paroisse de Fontenermont, moyennant 150 livres (1771). — Vente devant Gilles Loysel, notaire à St-Sever, par Pierre Drouet, audit Pierre Perdriel, de 30 perches de terre sises à Fontenermont, moyennant 75 livres de prix principal et l'acquit des droits et devoirs seigneuriaux dus (1786). — Extrait de répartition des impositions de la paroisse de Fontenermont pour l'année 1789. — Plan informe du manoir seigneurial de Fontenermont.

F. 95. (Cahier.) — Moyen format, 6 feuillets, papier.

1625-1626. — Boisyvon (de). — Tabellionage de Fontenermont. — Vente par Louis Cailloilles, Anne Lecerf, sa femme, et Pierre Cailloilles, prêtre, leur fils, à Gilles Lecerf, d'une pièce de terre assise en la paroisse de Fontenermont. — Compte fait entre Samson de Boisyvon et Guillaume Le Mesle, meunier du moulin de Fontenermont. — Amortissement par Pierre Boutin à Julien Lecerf, fils Thomas, de 44 sols de rente. — Obligation de Pierre Aumont de payer au prochain jour de Pâques, à René Bouillet, la somme de 15 livres, etc.

F. 96. (Cahier.) — Moyen format, 20 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Boisyvon (de). — « Nottes extraites « du livre portant pour tiltre Conférence de l'ordon-« nance de Louis XIV du mois d'aoust 1669, contenants « les loix foretières, chasse et pêche, par M. Gallon, « imprimé en 1725. Cet autheur appartient à M^r de « la Jouardière, procureur du Roy à St-Sever. » Extraits de Basnage et Bérault.

F. 97. (Cahier.) — Petit format, 35 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Boisyvon (de). — « Noms et divi-« sions des Royaumes ou États du monde avec leur « longitude, latitude, et leur villes capitales. » — Notes diverses de géographie.

F. 98. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1669. — Bonpas (de). — Ordre par Jean Le Courtois, avocat au siège présidial de Caen, sénéchal de la terre et sieurie d'Amayé dit Petiville, appartenant à Bernardin de Bonpas, écuyer, au prévôt ou premier des hommes et tenants de la sieurie, de se transporter à l'issue des messes paroissiales de Petiville, Bréville, Sallenelles, Gonneville ou autres lieux, le dimanche suivant, pour « termer » les pleds, gage-plège et élection de prévôt de ladite sieurie d'Amayé, qui sont donnés par lui au manoir seigneurial, le 9 juillet suivant, et donner assignation à comparoir aux tenants de la seigneurie.

F. 99. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1766. — Boquet. — Lettre adressée à Boquet, marchand à Condé-sur-Noireau, par Mme de Fréval, le priant d'avertir les *Delivets* qu'il lui faut absolument de l'argent et qu'il y a assez longtemps qu'ils abusent de sa confiance.

F. 100. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1559-1583. — Bordeaux (de). — Consultation donnée à noble homme Antoine de Bordeaux, sieur et baron de Coulonces, ladite baronnie tenue du Roi, sur sa demande faite aux nobles tenant de lui et même à ses sujets tenant en roture de lui, de contribution aux aides *chevez* auxquels sa baronnie est sujette envers le Roi (1559). — Acte par Antoine de Bordeaux, seigneur de Coulonces, des foi et hommage à lui prêtés par Adrien, sire de Bréauté, bailli et capitaine de Gisors, seigneur et chatelain de Néville, Catteville et Bouffey, comme procureur de Pierre de La Haye, seigneur de Hotot, du *Valdery*, Vauville, La Muldracquère et autres lieux, à cause de la seigneurie de Vaudry, dépendant de la baronnie de Coulonces (1583).

F. 101. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1634-1726. — Boucher (Le). — « Cy est le compte

« que baille Guillaume Hunot, bourgeois de Caen, cy « devant tutteur des enfants soubzagés de deffunt Ri- « chard Le Boucher, à Nicollas et Geffrey dictz Le « Boucher, pour eux et Marye Le Boucher, leur seur, « de l'administration et maniement qu'il a eue du bien « et revenu desdits soubzagés » (1634). Blâmes et reproches que baillent lesdits Nicolas et Geffroy Le Boucher audit compte rendu par ledit Guillaume Hunot, chirurgien à Caen, leur tuteur. — Lots et partages des meubles et héritages restés du décès de Jean Le Boucher, de Maisy, échus à Jean et Jacques Le Boucher, ses enfants, demeurant à Grandcamp et Létanville (1726).

F. 102. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1382-1764. — Bouet. — Aveux rendus à Jean Bouet, écuyer, seigneur de Roullours, de masure et pièce de terre assises au fief de Vaudry. « C'est le tènement que « confesse et avoue à tenir Johan Le Bis de Jehan « Bouet, escuier, signeur de Roulours, c'est assavoir « une masure dont il est ainsney... » (1382); autres aveux d'Étienne Duval (1412), etc. — Lots faits devant François Lefèvre, notaire au siège d'Audrieu, des biens immeubles de feu Gilles Bouet, situés dans la paroisse de Christot, échus à Guillaume et Jean Bouet, ses enfants (1741). — Reconnaissance devant Anne-Charles Lefèvre, notaire à Audrieu, par Pierre Bouet, fils Jean, et Thomas Bouet, fils Guillaume, du contrat de fieffe par eux faite à François Letellier, d'une salle de fond en comble et d'une portion de terre et d'une portion de jardin situés en la paroisse de Christot, bornés par la rue Lambert, Pierre Bouet, fils Guillaume, l'évêque de Séez et Claude Baillet (1764).

F. 103. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1632-1770. — Bouillet. — Copies de contrats de mariage et de lots concernant ladite famille (1632-1691). — Vente devant Jean-François Costil, notaire au siège de St-Sever, par Simon Aumont, époux de Marie Bouillet, Françoise Bouillet, veuve Michel Beslon, et François Duval, époux d'Anne Bouillet, toutes trois filles et héritières de François Bouillet et de Marie Bouillet, à Jean-Thomas Marie, prêtre, curé de la paroisse de Sept-Frères, de pièces de terre et jardin sis à Courson (1770).

F. 104. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1524. — Boullard. — Partage en trois lots fait devant Antoine Le Roy et Jean de Queuteville, clercs, tabellions en la sénéchaussée de la terre et haute justice d'Argences et St-Gabriel, pour le siège de Ste-Paix près Caen, entre Guillaume Jean et Massieu dits Boullard, de la paroisse d'Hérouvillette, héritiers de Gervais Boullard, en son vivant sieur du lieu, des biens dudit Gervais.

F. 105. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1687-1697. — Bourdon. — Extrait du registre journal de parties des rentes foncières et seigneuriales dues aux religieuses de Villers-Canivet, par les héritiers de Jacques Bourdon au droit de Roulland Fleury, de deux boisseaux de froment et 10 sols de rente, dont le compte a été arrêté le 22 octobre 1686 et à la suite duquel est la mention des versements faits de 1687 à 1693. — Transaction devant François Picquot, notaire au siège de Jort, entre Louis Broquet, époux d'Anne Bourdon, fille et héritière de Nicolas Bourdon, tuteur des enfants de feu Jacques Bourdon, son frère, et Nicolas Bourdon, l'un desdits mineurs, actuellement majeur, concernant le paiement de sommes dont ledit tuteur est reliquataire (1694). — Procédure entre Nicolas Bourdon et la veuve et héritiers Leclerc, concernant l'acquisition d'une rente du curé de Morteaux (1697).

F. 106. (Cahier.) — Moyen format, 54 feuillets, papier.

1580. — Bourgueville (de). — Procès-verbal dressé par Jean de La Court, écuyer, sieur du Buisson, vicomte de Caen, assisté de Richard Maloysel, greffier ordinaire, de la visite d'une maison assise en la paroisse St-Pierre de Caen, en la grande rue du Tripot et halle à blé, ayant quatre combles de maison et un petit jardin entre les 3e et 4e combles, bornés par Roch de La Rocque, François Le Petit, sieur d'Ifs, procureur du Roi en la vicomté de Caen, Nicolas Le Gallois, Claude Jentil, au droit dudit Le Petit, les héritiers d'Escoville et les murailles de la ville, ladite maison appartenant à Jeanne de Lestage, veuve de Guillaume de Bourgueville, sieur d'Esquay, présente à ladite visite et assistée de Raoul Le Bedey, avocat, son conseil et procureur.

F. 107. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets, 1 pièce, papier.

1733-1745. — Bousquet (du). — Mémoire extrait de l'état des régies des terres de Ste-Marie-Outre-l'Eau, Pontfarcy, Gouvets et Courson, des créanciers

opposants au décret desdites terres suivant l'ordre de leurs collocations et dates de leurs créances (1733). — État de distribution fait en la chambre du conseil du bailliage de Vire, par Brouard, écuyer, sieur de Clermont, lieutenant ancien, maire, lieutenant général de police et président en l'élection de Vire et Condé, en présence de Le Cocq, sieur de La Martinière, lieutenant particulier, Juhel, sieur de La Nollière, vicomte et premier assesseur, Lemaignen, sieur de La Valette, François Vivien, Porée, sieur de Valhébert, conseillers et assesseurs, Godard, écuyer, sieur de Pilletière, procureur du Roi et Juhel, greffier, des deniers provenant des régies des fiefs, terres et seigneurie de Ste-Marie-Outre-l'Eau, Pontfarcy, Gouvets et Courson, dont le décret est poursuivi requête de Charles Antoine et Jacques-Louis Le Trézor, écuyers, fils et héritiers de Jacques Le Trézor, écuyer, sieur de Champeaux, Jacques-François Le Trézor, écuyer, fils et héritier d'Arthur-Antoine Le Trézor, seigneur de Fugerey, Jacob-Gédéon Damours, seigneur de Vaumanoir, à cause de son épouse, Nicolas Le Laurier, seigneur de Torteval, époux de Marie-Anne du Bousquet, représenté par Jean-Antoine Gosset, sieur du Taillis, son neveu, et Hervé-François Le Roy, écuyer, sieur de Fontaine, tant pour lui que pour feu Jacques-Louis Le Roy, écuyer, sieur de Fontaine, son frère, fils de feue Esther-Françoise du Bousquet, tous héritiers sous bénéfice d'inventaire aux propres paternels de Théodore du Bousquet, écuyer, sieur de La Ferrière, et à la requête de Marc-Antoine Samson, héritier aux propres maternels dudit de La Ferrière, tous créanciers subrogés de Jacques du Bousquet, légataire universel des meubles et héritier sous bénéfice d'inventaire des acquêts dudit de La Ferrière (1745).

F. 108. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1629. — Boutin. — Copie de la reconnaissance faite devant les président et élus de l'élection de Vire et Condé, par Fleury Laumônier, du bail qu'il a passé à Jean Boutin, des droits de quatrième des cidres et poirés avec le quart de sol, de la paroisse de Boisbenâtre, moyennant 60 sols avec les 2 sols pour livre, ladite copie certifiée par de Colmesnil et remise à Boutin.

F. 109. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1576-1660. — Boyvin. — Transaction passée devant Jean de St-Martin et Jean Huet, tabellions en la sergenterie de Pontfarcy au siège de Landelles, entre Gilles Bourel, bourgeois de Vire, époux de Perrette Boyvin, héritière de Michel Boyvin, de Vire, et Ambroise de Dampierre, sa veuve, concernant la succession dudit Michel (1576). — Sentence de Robert de La Piganière, écuyer, sieur de Fumesson, vicomte d'Avranches, entre Roberde Boivin, fille de défunt Guillaume et Thomasse Boivin, Guillaume Cousin et Martin Pépin, acquéreurs de la majeure partie des héritages de ses père et mère, vendus par Guillaume Jacques et Martin Boivin, ses frères, lui adjugeant le quatrième lot desdits héritages (1660).

F. 110. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1526-1654. — Bréauté (de). — Aveu rendu à Jean Patry par Germain Bréauté, de la masure du Fresne (1526). — Sentence de Thomas Anffrye, lieutenant du vicomte de Vire, sénéchal de la seigneurie de Vaudry, adjugeant à Lioult la fourniture et charroi d'une meule pour le moulin banal du fief de Vaudry, sur la demande de Pierre Sérard, sieur de l'Orpheverie, procureur de M. de Bréauté, seigneur de ladite seigneurie (1596). — Certificat de Gilles Germain, prévôt de la seigneurie de Vaudry, qu'il a donné, à la requête de M. de Bréauté, seigneur de ladite seigneurie, avis aux tenants du petit fief de Vaudry de la tenue des pleds et gage-pleds qui se tiendront au manoir seigneurial dud. de Bréauté (1596). — Aveux rendus à Adrien, sire de Bréauté, capitaine de 50 hommes des ordonnances du Roi, colonel général des arrière-bans de Normandie, seigneur châtelain de Neufville, Ilotot, Vaudry et autres lieux, par Michel Crespin, fils et héritier de Thomas Crespin, de la fiefferme de la Groudière, relevant de la seigneurie de Vaudry, et par Julien Le Rocquais, pour lui et ses puinés, de la masure Hébert (1598). — Procès-verbal de saisie d'une vache appartenant à la succession de Pierre Sonnet, sieur de La Pinsonnière, tenant la fiefferme de St-Pair, pour assurer le paiement d'une livre et demie de poivre à raison de 45 sols la livre, due pour l'année 1601 à la seigneurie de Vaudry (1603). — Diverses sentences rendues par le sénéchal de ladite seigneurie, en faveur dudit de Bréauté, concernant le paiement de ladite livre et demie de poivre de rente seigneuriale (1603). — Aveux rendus aud. Adrien, sire de Bréauté, seigneur de Herodeville et autres lieux, par Michel Le Besnerais, Pierre Louvel Canet, héritier de Pierre Louvel, prêtre, de la fiefferme du clos au Febvre, dépendant de la seigneurie de Vaudry, et par les Loisel des fieffermes de la Réauté et de la forfaiture au Rat

(1609). — Quittance donnée par François d'Assy, sieur du lieu et baron de Coulonces, à Adrien, sire de Bréauté, chevalier, sieur de Herodeville et de Vaudry, par Yves de Clouet, écuyer, curé de Viessoix, de la somme de 30 livres pour droits de reliefs (1609). — Copies de quittances données : par Pierre Petion, écuyer, vicomte de Vire et commis à la recette du domaine, à François d'Assy, de la somme de 103 livres 15 sols pour reliefs dus au Roi, par Jean de Bauquet, écuyer, sieur de Creully, receveur du domaine à Vire, de la sommo de 50 livres, à cause de la chevalerie du Dauphin, par Beaunier, receveur des droits et droits d'aides, de la somme de 50 livres pour deux reliefs dus au Roi (1609) ; à la suite est le certificat de collation desdites copies faites requête de M. de Vaudry (1616). — Quittance donnée par Guillaume Gauquelin, sieur de La Mare, fermier de M. d'Assy, à M. de Bréauté de Vaudry, par Laillet, sieur du Bousquet, de 8 livres de rente (1613). — Vente devant Le Pelletier, tabellion en la sergenterie du Tourneur, et Allès, son adjoint, par Pierre Sérard, à Adrien de Bréauté, de deux portions de terre sises en la lande de Vaudry (1616). — Aveu rendu par Noel Pistel, représentant Jacques Chrétien, de cinq vergées de terre comme puiné de la fiefferme de la Guilleminière, dépendant de la terre et seigneurie de Vaudry, appartenant à M. de Bréauté (1617). — Aveu rendu à Adrien, sire de Bréauté, par François Boyvin, avocat, sieur de La Blanguière, pour lui et son frère, de la masure Madeline, sise au terroir de Montizenger, paroisse de Vaudry (1619). — Reconnaissance faite devant Eudes et Gosset, tabellions à Vire, par Michel Sonnet, sieur de La Mancellière, et Adrien de Bréauté, d'un contrat passé entre eux (1621). — Fieffe devant Thomas Allès et Jean Le Pelletier, tabellions au siège de Burcy, par Adrien de Bréauté à Richard-Germain Tiboudière, d'une pièce de terre nommée le Moncel ou Commune, sise paroisse de Vaudry, au village de Courtes (1622). — Quittance de la somme de 8 livres donnée par M. d'Assy, baron de Coulonces, à M. de Bréauté, à cause de sa terre de Vaudry (1622). — Fieffes devant Le Pelletier et Allès, tabellions à Burcy, par M. de Bréauté, à Jacques Bréard-Herbelière, de tous ses héritages qui se trouveraient non fieffés sur ceux dudit Bréard, en la paroisse de Vaudry (1622). — Copie informe de cession faite devant Guillaume Le Cavelier, tabellion en la vicomté et haute justice de Hotot, et Jean Poulchin, commis en la sergenterie dudit lieu, pris pour adjoint, par Adrien, sieur de Bréauté, à Ursin Symon, fils de feu Pierre Symon, et Yves Caillet, fils de feu Adrien et Renée Crespin, leur mère, des servitudes et sujétions seigneuriales dues pour leurs héritages relevant de la seigneurie de Vaudry (1622). — Sentence de Gilles Desmonts, sieur de Guernonville, sénéchal de la sieurie de Vaudry, concernant le paiement des 13es de l'engagement de Guillaume-Raoul Les Monts, du clos du Gaige, sis à Vaudry, et dus au seigneur de Bréauté (1623). — Présentation faite à l'évêque de Bayeux par Adrien, sire de Bréauté, de Henry de La Roque, prêtre, pour succéder à feu Yves de Clouet, curé de St-André-de-Viessoix (1630). — Donation par Adrien, sire de Bréauté, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur et patron de Viessoix, Bouffay, Vaudry, La Meurdraquière, Condeville, la Gazellière et autres lieux, à Gédéon Laillet, en reconnaissance des bons services de feu son père et de ceux de ses deux frères, ses domestiques, de la survivance du bénéfice de St-André-de-Viessoix, dont jouit Yves de Clouet, sieur du Havre, curé. — Constitution devant Julien Jenne et Julien Destouches, tabellions en la vicomté de Mortain, par Pierre Le Titrel, de 10 livres de rente à Madeleine de Bréauté, veuve de Gédéon d'Auteville, écuyer, sieur d'Auteville (1654).

F. 111. (Registre.) — Moyen format, 161 feuillets, 1 pièce intercalée, papier.

1617-1620. — Bréauté (de). — Terrier de Vaudry. — Fieffermes et masures. — Rentes dues à ladite seigneurie, appartenant à Adrien, sire de Bréauté, par Jean de La Roque, pour le fief de Viessoix, Jean Thoury, sieur de Roullours, 5 sols ou une paire d'éperons et une livre de poivre, Nicolas de Banville, écuyer, pour le fief de La Ferrière, Jean Henry, sieur de Tracy, pour le fief d'Anfernet, une paire d'éperons ou 10 sols, et par les masures, fieffermes et tenants de ladite seigneurie.

F. 112. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1510-1521. — Brécey (de). — Contrat d'échange fait devant Guillaume Heurtault et Richard Leboucher, tabellions au siège de St-Hilaire, entre Jean Regnart et Étienne de Brécey, de pièces de terre sises en la paroisse du Mesnil-Thébault (1510). — Autre contrat d'échange fait au tabellionnage du siège de St-Hilaire, en la vicomté de Mortain, par Étienne de Brécey, sieur des Genestays, et Raoul Hardy, à Jeanne, sa mère, femme de Jean Regnart, de lui autorisée, de pièces de terre sises en ladite paroisse du Mesnil-Thébault (1521).

F. 113. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1617-1620. — BRICE. — Copie d'arrêt de la Cour de Parlement rendu entre Jacques Roussel, Pierre Fourrel, sieur d'Écajeul, Pierre Garin, avocat, ayant épousé Marie, Marthe et Madeleine Dupont, filles et héritières de Marie Brice, fille de feu Pierre Brice, concernant le partage de sa succession (1617). — Reconnaissance faite devant Jacques Baudry, conseiller du Roi au bailliage de Rouen, commissaire du Parlement de Bretagne, par Nicolas Voisin, sieur de Neufbosc, avocat au Parlement de Normandie, Guillaume Halley, avocat général en la Cour des aides de Paris, époux d'Anne et Madeleine Brice, filles de feu Pierre Brice, grènetier au magasin à sel de la province de Normandie, fils aîné de Pierre Brice et de Martine Augrain, et Jean Brice, auditeur en la Chambre des comptes de la province, héritier desdits Pierre et Martine, par Nicolas Brice, chanoine en l'église cathédrale de Rouen, aussi fils et héritier, de quatre lots et partage des maisons, rentes hypothéquées et ferme de la pêche de la rivière de Seine, dépendant du domaine du Roi, contenus aux six et huitième des lots ci-devant faits par Marthe Brice, veuve de Jacques Blondel, pour être choisis entre eux (1620).

F. 114. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1636-1695. — BROHON. — Accord fait entre André Brohon, bourgeois d'Avranches, et Jean Le Beurier, pour éviter un procès pendant entre eux en la vicomté d'Avranches, sur la possession d'un fossé séparant leurs propriétés au bourg de Ponts (1636). — Procès-verbal de visite faite par Jean Giroult, écuyer, vicomte d'Avranches, en la paroisse de Ponts, d'un terrain en litige entre André Brohon et Hugues Cudelou Piganière (1642). — Copie de sentence rendue par Jean-Baptiste Le Maréchal, sieur de Changeon, lieutenant particulier en la vicomté d'Avranches, concernant François Allain, époux d'Anne Le Houmais, fille héritière de Pierre Le Houmais, en cette qualité décrétant les héritages ayant appartenu à feu André Brohon, procureur au siège d'Avranches, et situés à St-Senier et à Ponts (1690). — État de distribution faite par Gilles de La Piganière, écuyer, sieur de Fumesson, vicomte d'Avranches, en présence de Jean Le Maréchal, lieutenant particulier, de la somme de 2,400 livres, provenant de la vente par décret des maisons et héritages ayant appartenu à André Brohon, sieur de La Chaussée, procureur au siège d'Avranches, et à Jean Brohon, son fils, saisis à la requête dudit François Allain (1695).

F. 115. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1679-1699. — BROISE (DE LA). — Procuration donnée devant Nicolas Vic, notaire à St-Lô, en présence de Charles Houët, greffier du bailliage, pris pour adjoint, par Françoise de Saint-Gilles, épouse de Charles de La Broise, écuyer, sieur de La Gifardière (1679). — Fieffe devant Guillard et Le Roy, tabellions en la vicomté de Mortain, pour l'écritoire de La Roche au Mesnil-Thébault, par ladite dame représentée par Pierre Le Margueray, sieur de La Fresnerie, bourgeois de St-Lô, à François Loyer, du lieu et terre de la Touche, sis en la paroisse du Mesnil-Thébault (1699).

F. 116. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1689. — BROQUIN. — Contrat de mariage de Jean Broquin, fils d'Antoine et de Catherine Prévost, demeurant à Dol, avec Guillemette Boissier, veuve de Jean Barbot, sieur de Montfort, fille de Julien Boissier, ancien syndic de la ville de Dol, et de Thomasse Rousseau. — Inventaire et estimation faits par Jacques de Lépinay et Edme Babeau, priseurs, des meubles et effets mobiliers dépendant de la communauté entre Jean Broquin, sieur de La Vérinnière, et feue Guyonne Bigot, à la requête dudit Broquin, comme tuteur de ses enfants.

F. 117. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1716-1750. — BRUNY (DE). — Vente par messire François-Bernard de Cauvigny, seigneur et patron de Clinchamps, et noble dame Judy-Gabrielle d'Allain, son épouse, à Gabriel Le Parsonnier, sieur des Rouges-Terres, marchand, demeurant paroisse de Saon, vicomté de Bayeux, de maisons et héritages assis aux paroisses de Létanville et Maisy, élection de Bayeux (1716). Pierre Fontaine, garde-notes, commissaire royal aux prisées et ventes de meubles aux vicomtés d'Évrecy, St-Sylvain et le Thuit, pour les sièges d'Amayé-sur-Orne, Clinchamps et autres paroisses y jointes. — Vente devant Pierre Hommeril et Jean Leduc, tabellions en la vicomté de St-Lô, pour le siège du Hommet, par Denis Sarrot, fils de feu Jacques, à François Herman, de la somme de 6 livres 5 sols de rente à prendre sur Bruny, acquéreur de la seigneurie de Maisy (1729). — Extrait du

registre et minute de Jacques Buisson, notaire royal héréditaire pour le siège de La Cambe, sergenterie des Vez, vicomté de Bayeux, délivré à Jean-André de Bruny, écuyer, seigneur de Maisy (1730). — Constitution devant Jacques Guisle et Louis Duhamel, notaires à Coutances, par André Bruny, écuyer, seigneur de Maisy, de 160 livres de rente à Catherine Loir, veuve de Jacques Pottier, écuyer, sieur de La Verjuzière (1731). — Quittance donnée par François Herman, fondé aux droits de Denis Sarrot, fils Jacques, à Jean-André de Bruny, écuyer, seigneur de Maisy, par les mains de Nicolas Legendre, prêtre, chapelain dudit seigneur, de la somme de 60 livres, pour amortissement de 6 livres 5 sols de rente (1732). — Arrêt de la Cour de Parlement mettant à néant par suite de désistement de l'appel porté par Guillaume Martin de La Martinière d'une sentence rendue en la haute justice de Varenguebec, au siège de Maisy, au profit de Jean-André de Bruny, sieur de Maisy (1732). — Vente devant Pierre Cécille, notaire aux sièges d'Osmanville et de Maisy, par Jean André, fils Nicolas, lequel était fils de Thomas et de Guillemette Vincent, à Jean André, fils Jean, ledit Jean fils dudit Thomas et de ladite Vincent, de 40 sols de rente dotale, devenue foncière, à prendre sur Jean Le Terrier, de la paroisse de Maisy (1734). — Fieffe devant Richard-François Maheut, pour les sièges d'Osmanville et Maisy, sergenterie des Vez, par Pierre Duguet et Marie Durand, son épouse, fille et unique héritière de Guillaume Durand, à Jean-André de Bruny, seul seigneur patron et chatelain de Maisy, de trois sillons de terre sise à Maisy, en la delle du petit Douet, moyennant 13 livres de rente foncière (1735). — Cession devant Richard-François Maheut, notaire aux sièges d'Osmanville et Maisy, par Jean Le Terrier, fils Jean, héritier, à cause de Madeleine Le Ruyer, sa mère, de Philippe Le Ruyer, son oncle, à Jean-André de Bruny, écuyer, seigneur de Maisy, de trois vergées de terre sise à Maisy, dans la pièce nommée le Clos-Baudouin (1735). — Amortissement devant le même fait à Nicolas Lelièvre, fils et héritier de Jacques Lelièvre, héritier en partie de Thomas, son frère, domestique de feu Lefèvre de Caumartin, évêque de Blois, par Jean-André de Bruny, de 50 livres de rente, de la constitution dudit évêque, abbé commentaire de l'abbaye de Buzay, au profit de Thomas Lelièvre (1736). — Reconnaissance par Grégoire Guillon, de la paroisse de Cerisy-la-Salle, de la vente par lui faite à M. de La Tonnellerie, demeurant à Bayeux, de 18 livres 15 sols de rente à prendre sur M. de Bruny, suivant le contrat de vente qui lui en a été faite par les frères Sarrot, qui a été remis, ainsi que le contrat de mariage de Nicolas Lemercier et de Marie de Meherenc, y relatif (1736); à la suite est la quittance donnée par Laurent Gosselin, écuyer, sieur de La Tonnellerie, à M. de Bruny, de la somme de 262 livres 10 sols pour le racquit desdites 18 livres 15 sols de rente (1739). — Constitution devant Louis Duhamel et Samson Guisle, notaires à Coutances, par Jean-André de Bruny, seigneur de Maisy, de 100 livres au profit des pauvres de l'hôpital général de Coutances (1737). — Quittance donnée par Thérèse Du Ferage, femme du Trésor, à M. de Bruny, de la somme de 120 l. à valoir sur les arrérages d'une partie de rente (1738). — Constitution devant François-Louis de La Fontaine, notaire au siège de Formigny, par Jean-André de Bruny, de 100 livres de rente à Charles de Marguerie, chevalier de Colleville (1739). — Transaction entre Jean-André de Bruny et Louis Vindac, pour terminer le procès pendant entre eux au bureau des finances de Caen, au sujet du rétablissement d'un chemin (1739). — Amortissement devant Charles-François Belboste, notaire aux sièges d'Osmanville et Maisy, par André de Bruny, à Geneviève Allain, veuve de Jean Marguerie, de 7 livres de rente (1741). — Vente devant le même par Charles Drieu, fils Antoine, à Jean-André de Bruny, de cinq champs de terre faisant moitié d'une pièce sise dans la campagne de la Gosserie ou des Jardinets en la delle de Senèque (1741). — Vente devant le même par Pierre de Guilbert, écuyer, sieur du Landé, fils et héritier de Jean, à Jean-André de Bruny, de la moitié de sept champs de terre sis dans la campagne du Houx, delle de Cauve, en la paroisse de Maisy, moyennant 360 livres (1741). — Vente devant le même par Jacob-Gédéon d'Amours, écuyer, sieur de Vaumanoir, demeurant en sa terre de Maisy, à Jean-André de Bruny, seigneur de Maisy, de sept champs de terre sis dans la campagne du Houx, moyennant 280 livres (1743). — Constitution devant Jacques Buisson, notaire au siège de la Cambe, par Jean-André de Bruny, à Jacques Le Chevalier, de partie de 75 livres de rente au denier 20 (1744). — Copies : de l'adjudication faite par François Génas, sieur du Homme, vicomte de Bayeux, aux pleds des Vez et Isigny par lui tenus, à François-Marc-Lambert Letual, chirurgien, lieutenant du chirurgien du Roi dans l'étendue de ladite vicomté, des biens de Guillaume Martin, sieur de La Martinière, par lui décrétés pour paiement d'arrérages de rentes, moyennant le prix de 20,000 livres ; de la sentence d'envoi en possession desdits biens rendue par Jean Dumont, lieutenant particulier, en l'absence du vicomte,

au bénéfice dudit Letual, ayant consigné le montant de son adjudication ; signification de ladite sentence d'envoi en possession par Robert Le Rouget, huissier au Châtelet de Paris, résidant à Bayeux, à Antoine Ménard, adjudicataire par régie des maisons et moulins sis en la paroisse de Maisy, avec sommation de les rendre libres et d'en remettre les clés (1747) ; lesdites copies collationnées sur les originaux par Charles Tostain, notaire à Bayeux, et remises à Jean-André de Bruny, chevalier, seigneur de Maisy (1748). — Retrait devant Charles Tostain, notaire à Bayeux, à droit féodal, par Jean-André de Bruny, des biens ayant appartenu à feu Guillaume Martin, en la paroisse de Maisy, et acquis par Marc-François Letual, chirurgien (1748). — Procédure en la vicomté de Bayeux entre lesdits de Bruny et Letual, relative audit retrait (1748). — Contrat sous-seing d'échange fait entre Jean-André de Bruny et Charles-Jean-François Le Roux, seigneur de Bérigny, d'un champ de terre sis à la vallée du Chrétien, contre un autre champ sis à la campagne de la Perruque appelé le champ à la Dame (1749). — Vente devant Michel-François Duhamel, notaire à Bayeux, par Jean-André de Bruny, à Thomas-Jean Le Parsonnier, sieur de La Piquerie, et à Anne-Marthe Cauvet, son épouse, de 300 livres de rente au denier 20 (1750).

F. 118. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1751-1775. — Bruny (de). — Amortissement devant Jean-François Levéel et Nicolas Duval, notaires à Valognes, par Jean-François d'Anneville, seigneur de Chiffrevast, et son épouse Jacqueline-Henriette de Héricy, seule fille et héritière de Robert de Héricy, seigneur de Lif, à Jean-André de Bruny, seigneur de Maisy, de 21 livres 6 sols 8 deniers de rente au denier 14 (1751). — Amortissement devant Charles-François Belhoste, notaire à Osmanville, par Philippe Le Bret, fondé de procuration de Jacques-Robert de Héricy, seigneur d'Étreham, à Jean-André de Bruny, de 42 livres 13 sols 4 deniers au denier 14 (1751). — Quittance donnée devant les notaires de Paris par Radegonde Rabaille, veuve de François Parmentier, à Jean-André de Bruny, seigneur de Maisy, de la somme de 1,000 livres pour amortissement de 50 livres de rente à lui due (1751). — Cession devant Charles-François Belhoste, notaire aux sièges d'Osmanville et Maisy, par Jean-André de Bruny à Jean Dufort, d'un terrain sis à la Garenne de Maisy, moyennant 6 livres de rente (1752). — Fieffe devant le même par Charles Thomine à Jean-André de Bruny, de trois champs de terre labourable sis à la vallée des Chrétiens, autrement dite la Martinière, et de cinq sillons de terre dans la campagne de la Perruque en la paroisse de Maisy, moyennant 36 livres de rente foncière payable le jour St-Michel (1752). — Amortissement devant le même par Pierre Le Trésor, sieur de Pierreville, changeur pour le Roi au bourg d'Isigny, à Jean-André de Bruny, d'une partie de 40 livres de rente dotale au capital de 600 livres provenant de la dot de Marie des Hogues, fille d'André, mariée à Michel Jahiet (1753). — Contrat de mariage devant Louis de Melun et Pierre Picquelier, tabellions à Géfosse-en-Bessin, de Michel Jahiet, fils de Pierre et de Jeanne Lebrethon, avec Marie des Hogues, fille d'André et de Jacqueline du Manoir (1654) ; à la suite dudit contrat est l'amortissement des 40 livres de rente fait devant Belhoste, notaire (1753). — Reconnaissance devant les notaires au Chatelet de Paris par Marie-Anne-Catherine Boutet de Guignonville, veuve de Henry de Bricqueville, marquis de La Luzerne, fondée de procuration de Jean-André de Bruny, seigneur de Maisy, envers Françoise Le Bret, demeurant à Paris, rue Jean-Pain, à la Tête-Noire, de la somme de 2,000 livres par elle prêtée (1755). — Amortissement devant Charles-François Belhoste, notaire, par Jean de Melun, au nom de Marie Coulon, demeurant à Rouen, à Jean-André de Bruny, d'une partie de 30 sols de rente dotale devenue foncière (1756). — Cession devant le même par Louis Tanquerel, matelot, demeurant sur la dune de Maisy, fils de Pierre et de Renée Dufort, à Jean-André de Bruny, d'un comble de maisons et jardin assis en la dune de Maisy, moyennant 30 livres de rente viagère (1756). — Constitution devant Michel-François Duhamel, notaire à Bayeux, par Jean-André de Bruny, de 128 livres 2 sols 9 deniers de rente au profit des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Bayeux (1756). — Constitution devant le même, par Jean-André de Bruny, de 50 livres de rente au capital de 1,000 livres à Jacques Voisin (1757). — Vente devant le même par ledit de Bruny, à Michel de Rotz, écuyer, seigneur de La Madeleine, de partie de 250 livres de rente foncière provenant de fieffe d'une pièce de terre en prairie, nommée le Pré-du-Douet, sis en la paroisse de Maisy (1757). — Remise devant le même à droit de sang et proximité de lignage, par Jean-André de Bruny à Robert Houel, sieur du Larry, marchand, bourgeois de St-Lô, du contrat de fieffe d'une pièce en herbage, nommée la Vacogne, faite par Marc-Antoine Houel, chirurgien, audit seigneur de Bruny, moyennant 80 livres de rente foncière

(1757). — Gage devant le même par Charles Fortin, fondé au droit par acquêt de Jean d'Amours, écuyer, seigneur de Villiers, de la clameur sur lui intentée à droit féodal par Jean-André de Bruny, du contrat de vente à lui faite par ledit seigneur de Villiers (1757). — Remise devant le même, par Philippe Petit-Cœur à Jean-André de Bruny, seigneur de Maisy, de l'effet du contrat de fieffe d'une pièce de terre en prairie à lui faite par ledit seigneur (1758). — Fieffe devant Pierre-Antoine Duruel, notaire à Bayeux, par François-Alexandre de Bruny, seigneur patron chevalier et haut justicier de Maisy, à Gabriel Poissy, marchand, d'une pièce de terre en herbage nommée le Petit-Larry, moyennant 120 livres de rente foncière (1762). — Reconnaissance par devant Jacques-François Fortin, notaire au bourg de Maisy, par ledit Alexandre-François de Bruny, fils et héritier de Jean-André, d'un billet souscrit par son père et portant promesse de constitution de 15 livres de rente au profit et bénéfice des pauvres de la paroisse de Maisy (1763). — Dépôt fait devant les notaires de Carentan par Alexandre-François de Bruny, écuyer, seigneur de Maisy, fils de feu André de Bruny, et André-Alexandre Étard, écuyer, sieur de Bascardon, d'un contrat de constitution faite par ledit feu seigneur de Maisy, à feu messire Pierre-Michel Étard, écuyer, seigneur de Bascardon, de 55 livres de rente (1763). — Procédure au bureau des finances entre Jean-Lambert Lepetit et Alexandre de Bruny, concernant un chemin commun entre eux (1765). — Sommation faite à M. de Bruny de payer la somme de 1,050 livres pour droits d'échange appartenant au Roi et de la régie de Plantigny (1768). — Cession devant Paul Dudouet Duval et François Le Danois, notaires à Caen, par François-Alexandre de Bruny, à Marie-Anne Hunot, veuve de Michel Filleul, et à Jean-Jacques-Michel Filleul, son fils, chevalier d'honneur président trésorier au bureau des finances, de deux portions de terre sises à Maisy (1772). — Accord sous-seing entre François-Alexandre de Bruny et Louis Gosset, en conséquence d'un arrêt rendu entre eux au Conseil supérieur de Bayeux (1775).

F. 119. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1768-1769. — Bully. — Vente devant Jacques Le Pelletier, notaire à Cheux, par Gabriel Hamel et Françoise Bully, sa femme, à Louis Bully, de tous les meubles leur appartenant, plus une maison, pièces de terre et rentes sur héritages, sis paroisse de Cheux au hameau de la Gaulle près l'église, relevant des fiefs des religieux de St-Étienne de Caen et de St-Wandrille, appartenant aux héritiers de M. Desmarest, par droits et devoirs seigneuriaux seulement. — Procédure entre François Hamel et Louis Bully, au sujet du paiement de 40 livres de rente (1768-1769).

F. 120. (Cahier.) — Moyen format, 12 feuillets, papier.

1627. — Buzart. — Arpentage, estimation et partage des biens dépendant des successions de Jean Buzart et de Clémence Salmon, sa femme, entre leurs enfants Michel, Jeanne et Orfraze.

F. 121. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1603-1689. — Cahaignes (de). — Certificat de Jean-Pierre Cosne, sergent royal à Caen, portant qu'à la requête de Pasquet de Cahaignes et sa femme, il a fait sommation à Antoine Scallet de renchérir les maisons et héritages de Gabriel Lesueur, saisis par décret à sa requête (1603). — Condamnation prononcée par Nicolas du Moustier, écuyer, sieur de La Motte, lieutenant général aux bailliage et siège présidial de Caen, contre Pierre de Cahaignes, écuyer, sieur de Fierville, au paiement de cinq années d'arrérages de 50 livres de rente envers Germain Fossé, avocat, époux de Jeanne Meurdrac (1671). — Transport devant Jean Bougon et Jean Ollivier, tabellions à Caen, par Germain Fossé, avocat, à Daniel de Baillehache, sieur du Hamel, bourgeois de Caen, de 50 livres de rente hypothéquée de la constitution au denier 14 de Pierre de Cahaignes, écuyer, sieur de Fierville, à Jean Boscain, sieur de La Croix (1672). — Reconnaissance devant Pierre Moisson et Paul de La Perrelle, notaires à Caen, par François Boscain, de la somme de 1,335 livres 12 sols de Me Charles Macé, sieur de Flavigny, conseiller au présidial de Caen, faisant partie du montant de la vente de la charge de conseiller payée à Jacques de Baillehache, seigneur de St-Martin-de-Fontenay, pour amortissement et arrérages de douze années de 50 livres de rente au denier 14 de l'obligation de Pierre de Cahaignes, écuyer, sieur de Fierville, envers Jean Boscain (1679). — Transport devant Jacques Le Danois et Guillaume Jolivet, notaires à Caen, par François Boscain, à François Campion, bourgeois de Caen, de 50 livres de rente au denier 14 de l'obligation de Pierre de Cahaignes, écuyer, sieur de Fierville, envers Jean Boscain, père dudit François (1684). — État de distribution fait par Nicolas du Moustier, écuyer, sieur de La Motte, lieutenant général au bailliage de

Caen, en présence de Jean Gohier, écuyer, lieutenant particulier, assisté de Robert Le Bas, greffier, des deniers provenant de la vente des biens de feu Pierre de Cahaignes, écuyer, sieur de Fierville, décrétés instance de Pierre Croisière, bourgeois de Caen, subrogé à Jacques Le Sens, seigneur de Lion (1689).

F. 122. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1623-1655. — Cappel. — Vente faite devant Regnard et Bécherel, tabellions à Vire, par Nicolas Drouet, à Zacharie Cappel, prêtre, curé de Morigny, chapelain en l'église cathédrale de Coutances, de 6 livres de rente (1623). — Vente devant Laurence et Fleury, tabellions au siège de Chérencé-le-Héron, vicomté d'Avranches, par François de Bon, sieur de La Broseyrie, héritier de feu Zacharie Cappel, curé de Morigny, à Jean-Laurent Heyric, desdites 6 livres de rente à prendre sur les héritiers de Nicolas Drouet (1655).

F. 123. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1663-1732. — Carbonnel (de). — Constitution faite devant Pierre Guyet et René Collin, tabellions royaux à Avranches, par Henry de Saint-Denis, seigneur du Tanu, de 200 livres de rente, au profit de François de Carbonnel, chevalier, comte de Canisy (1663). — Procès-verbal dressé par René Vivien, écuyer, seigneur châtelain de la Champagne, lieutenant général au bailliage d'Avranches, en présence de Michel Chesnel, commis au greffe, des réponses de Jourdaine-Madeleine de Carbonnel, veuve en premières noces de François Dubois, seigneur de La Fresnaye, et en deuxièmes noces de François de La Varières, seigneur marquis de Montfreville, sur l'information faite à la diligence de René-François Dubois, seigneur de St-Quentin, concernant les conventions de son premier mariage (1676). — Remise et amortissement faits au tabellionnage d'Avranches par René Le Champenois, sieur de Beaubisson, procureur du Roi en l'élection d'Avranches, de 100 livres de rente hypothéquée à Claude-Gaspard de Carbonnel, chevalier, comte de Méautis (1698). — Consultation donnée à M. de Carbonnel, par M. de Monteille, sur les droits acquis à la succession Duval (1732). Notes généalogiques sur la famille Duval.

F. 124. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1678. — Carestier (Le). — Vente par Jean d'Espinay, chevalier, seigneur de St-Étienne, à Suzanne d'Espinay, veuve d'Adrien Le Carestier, sieur de Folemprise, et à Jean Le Carestier, écuyer, sieur des Chapelles, son fils aîné, d'une petite ferme, sise au lieu de Muchedent.

F. 125. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1596-1704. — Chambre (de La). — Vente devant Jouenne et Pistel, tabellions à Vire, par Jeanne Mesquet, fille de feu René, et divorcée quant aux biens de Gilles de Bon, à Richard-Germain La Chambre, patron de Vaudry, de la moitié d'une pièce de terre en pré, nommée la Humelière (1596). — Vente devant Voisin et Talvende, tabellions en la vicomté de Mortain, par Julien Amelot à Martin de La Chambre, écuyer, sieur des Demainnes, de 17 livres 10 sols tournois de rente, pour fieffe de trois portions de terre, nommées les Pommerayes, sis aux héritages de la Buattière, en la paroisse du Buat (1660). — Remise faite par Julien Amelot à Yvonne de La Chambre, veuve de Henry du Mesnil, sieur de La Gondinière, de 6 livres de rente qu'elle était obligée de lui faire à la représentation de Martin de La Chambre (1663). — Extrait du registre des inhumations de la paroisse du Mesnil-Gilbert, constatant que le 16 septembre 1679 Gilles de La Chambre, écuyer, sieur de La Foulaye, âgé d'environ 80 ans, a été inhumé dans l'église de ladite paroisse, en présence de Henry de La Chambre, écuyer, prêtre, curé de la paroisse, Georges, Pierre et Thomas de La Chambre, écuyers, sieurs du Vauborel, des Brousses et de Monbroy, neveux dudit Gilles, ledit extrait délivré par le curé Joubin à M. de Boisbunon (1704).

F. 126. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1694-1756. — Champenois (Le). — Première liasse. — Contrat de mariage de Robert Leconte, procureur du Roi au bailliage d'Avranches, fils de Louis Leconte, sieur de La Coulomberie, et de Jeanne Fortin, et Anne Le Champenois, fille de Réné, sieur de Beaubisson, procureur du Roi, et d'Élisabeth Basselin (1694). — Contrat de mariage entre Joseph Poullinet, sieur de Grandmaison, directeur des postes de Coutances, fils de Pierre et de Madeleine Auber, de la ville de Tours, et Françoise Le Champenois, veuve de Gabrielle Legeard, sieur de Launay, fille de Robert et d'Élisabeth Basselin (1719). — Partage en trois lots des immeubles ayant appartenu à Françoise Le Champenois, fait par ledit Poullinet à Robert Le Champenois, chanoine de Coutances, Jean-Baptiste-Marie Le Roy, écuyer, sieur

de Macey, époux de Louise-Élisabeth Le Champenois, fille de Nicolas de Beaubisson, frère et neveu de ladite Françoise (1737). — Lettre de Rondeau, chanoine, curé de St-Symphorien de Reims, à M. de Macey, concernant les recherches faites dans les paroisses de St-Pierre, St-Étienne et St-Symphorien, où il a été trouvé deux familles de Champenois (1756); y joint un certificat de Popillon, dépositaire des registres des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Reims, portant que le 8 février 1614, en l'église St-Symphorien, a été baptisé Jean, fils de Jean Champenois et de Marie Marlot, parrain Jean Rogier Lesnel et marraine Marie Frizon. — Notes sur la généalogie de la famille Le Champenois : René, procureur du Roi en l'élection d'Avranches, avait pour enfants : Nicolas Le Champenois, sieur de Beaubisson, mari de Catherine de La Piganière, père de Louise, dame de Macey, mort en 1730, Robert Le Champenois, chanoine de Coutances, mort en 1754, etc.

F. 127. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1675-1738. — Champenois (Le). — Deuxième liasse. — Pièces de procédure entre René Le Champenois, sieur de Beaubisson, conseiller et procureur du Roi en l'élection d'Avranches, et Marie Guiard, veuve de Jean de Juvigny, écuyer, sieur de St-Nicolas-des-Bois, concernant le paiement de la somme de 5,500 livres, due par ledit René (1675-1695). — Vente devant Charles Gibon et René Colin, notaires à Avranches, par Hélène Vivien, veuve de Pierre Payen, écuyer, sieur de Chavoy, ayant renoncé à sa succession, à René Le Champenois, sieur de Beaubisson, de 50 livres de rente (1682). — Vente par Geneviève Bazire, veuve de Julien Gaucher, sieur de Lespine, à Anne Le Champenois, fille de René, sieur de Beaubisson, stipulée par Jean Le Champenois, son aïeul, de 10 livres 19 sols 3 deniers de rente (1685). — Remise faite devant Jacques Hamelin, notaire, et Pierre Badier, procureur aux juridictions d'Avranches, pris pour adjoint, par René Vivien, écuyer, seigneur châtelain de la Champagne, patron de Plomb, et Anne Roger, son épouse de lui civilement séparée, audit René Le Champenois, de 350 livres de rente (1686). — Fieffe faite par René Le Champenois à Gilles Hubert, fils Guillaume, de 6 portions de terre sises à Crollon (1689). — Remise faite par Pierre Colin, fils Julien, à René Le Champenois, sieur de Beaubisson, de l'adjudication à lui faite du revenu des maisons, terres et héritages du Gué, situés en la paroisse de la Croix en Avranchin (1690). — Pièces de procédure entre René Le Champenois et les représentants de Pierre de Saint-Denis, seigneur de Grimesnil, ayant fait décréter ses immeubles (1694-1695).

F. 128. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1696-1738. — Champenois (Le). — Troisième liasse. — Signification faite à la requête de René Le Champenois à Pierre de Juvigny, curé de Bréville, en réponse à l'assignation en déclaration de la somme dont il est redevable à Marie Guyard, veuve de M. de Saint-Nicolas-des-Bois (1696). — Déclaration des dépens adjugés à René Le Champenois, sieur de Beaubisson, procureur du Roi en l'élection d'Avranches, par sentence du bailliage dudit lieu, contre Adrienne Moreau et autres (1696). — Vente par devant Charles Gibon et René Aumont, notaires à Avranches, par Gilles Vivien, écuyer, seigneur de la Champagne, patron de Plomb, à René Le Champenois, de 128 raseaux 1/3 et 1/2 quart de raseau de froment, 38 raseaux d'avoine et 178 livres 15 sols 5 deniers de rente (1696). — Bail fait par René de Montreuil, seigneur de la Chaux, héritier bénéficiaire de Pierre de St-Denis, seigneur de Grimesnil, son beau-père, à Nicolas Michon, fils Pierre, de la terre, fief et seigneurie et moulin de Cantilly, sis en la paroisse de Brufaix, ayant appartenu audit de Grimesnil et dont il a été envoyé en possession par sentence rendue au bailliage d'Avranches contre René Le Champenois, sieur de Beaubisson, procureur en l'élection, qui avait requis la saisie en décret desdits héritages (1698). — Partage en deux lots faits par René Le Champenois et Élisabeth Basselin, son épouse, et Charles Basselin, des maisons, terres et héritages du manoir sis en la paroisse du Val-St-Pair, dépendant des successions de Charles et François Basselin (1699). — Pièces de procédure entre ledit René Le Champenois et Anne Royer, veuve de M. de La Champagne, concernant le paiement d'arrérages de rentes (1704). — Arrêt rejetant l'appel de ladite veuve d'une sentence rendue au bailliage d'Avranches et la condamnant aux dépens et en 12 livres d'amende (1707). — Mandement à fin d'ajourner les héritiers de ladite veuve pour la taxe des dépens auxquels elle a été condamnée envers René Le Champenois (1727). — Lettres adressées à Dumanoir Troussel, procureur aux bailliage et vicomté d'Avranches à St-James, par de Beaubisson : concernant le paiement d'arrérages de rente échus du jour St-Michel 1700, à pareil jour 1726 ; sur les conséquences de la non signification d'une sentence rendue entre lui et Lechat

Bazire, relative auxdits arrérages (1727). — Constitution de 25 livres de rente par Élisabeth Basselin, veuve de Renée Le Champenois, à Noelle Michel, veuve de Pierre Arondel (1733). — Accord entre les héritiers de René Le Champenois, sur le partage de sa succession (1737-1738).

F. 129. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

1684-1755. — Champenois (Le). — Quatrième liasse. —Sentences de Charles de Marsbodin, écuyer, sieur de St-Moron, vicomte juge et politique de St-James et Pontorson, entre Catherine de Montléon, veuve de Julien Foucher, sieur de Beauprey, et Jean Le Champenois, concernant la taxe des dépens adjugés à ladite Catherine (1684); — autre sentence rendue entre lesdites parties par René Lévêque, sieur de La Norie, lieutenant particulier au bailliage d'Avranches (1686), et pièces diverses de procédure. — Signification faite à la requête de Robert Le Champenois, chanoine de Coutances, fils et héritier de René Le Champenois, sieur de Beaubisson, et d'Élisabeth Basselin, et autres, à Jean-René Vivien, seigneur de La Champagne, d'un exécutoire obtenu contre lui, en la Cour de Parlement, par lesdits requérants, de la somme de 1354 livres 16 sols 2 deniers (1736). — Lettres adressées audit Robert par Leconte, son neveu, et L'Heure, procureur au Parlement, relatives à la taxe des frais dans son procès contre M. de La Champagne (1734-1736). — Quittances de Meslé et Accard, contrôleurs des actes des notaires à Avranches et Pontorson, des droits de centième denier payés par Jean-Baptiste-Marie Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, pour les biens laissés par Robert Le Champenois, décédé le 30 octobre 1754 (1755).

F. 130. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1701-1788. — Champenois (Le). — Cinquième liasse. — Requête adressée au bailli d'Avranches par Nicolas Le Champenois, fils de René, tant pour lui que ses cohéritiers, afin d'obtenir la visite des réparations faites aux maisons et moulin de la terre et seigneurie de Cantilly, appartenant à Pierre de Saint-Denis, seigneur de Grimesnil, saisis en décret, requête de son père (1701). — Compte rendu par Nicolas Le Champenois, sieur de Beaubisson, tuteur de sa fille, sortie de son mariage avec Catherine de La Piganière, fille de Louis et de Jeanne-Françoise Finemont, et Yvonne Le Poitevin, veuve de François Finemont, tutrice de ses enfants, lesdits Finemont héritiers d'Olivier Finemont, sieur des Rivières, prêtre, recteur de la paroisse du Crucifix de Dol, à Anne-Marie Finemont, épouse de François Desrieux, sieur de La Viloubert, de la gestion de ses biens faite par ledit des Rivières (1707). — Inventaire des pièces fournies en la juridiction de Dol par Nicolas Le Champenois, sieur de Beaubisson, et autres, contre ledit Desrieux (1707). — Procès-verbal de visite faite, requête de Nicolas Le Champenois, fils de feu René, par Pancrace Bétille, sieur de La Furonnière, assesseur en la vicomté d'Avranches, des réparations faites aux héritages du haut gué, ayant appartenu à Julien Deshayes, situés en la paroisse de la Croix en Avranchin, et acquis par Pierre Colin (1708). — Reconnaissance par Le Champenois que la dame de La Champagne lui a remis huit billets montant à 295 livres, à-compte sur les dépens qu'elle lui doit (1716). — Mandement au premier huissier requis d'ajourner à la requête de Le Champenois, sieur de Beaubisson, les héritiers d'Anne Roger, veuve du sieur de La Champagne, à comparaître en la Cour du Parlement, pour voir taxer les dépens à lui adjugés contre ladite veuve (1724). — Procédure entre Nicolas Le Champenois et Louis Lechat, époux d'Anne Touchais, veuve de Julien Izabel, tutrice de ses enfants et de ceux dudit Izabel et de Geneviève Hubert, et François Bazire, époux de Louise Hubert, sœur de ladite Geneviève, afin de rentrer en possession de terres fieffées par René Le Champenois, son père (1726-1727). — Vente par Jean Gilbert à Nicolas Le Champenois, de deux pièces de terre sises en la paroisse de Servon (1730). — Acte de sépulture de Nicolas Le Champenois, sieur de Beaubisson, ancien procureur du Roi, en l'église de Macey, par le curé de Juilley, en présence des curés et prêtres de Servon, Vessey, le Mont-St-Michel, Cormeray, Crollon, Tanis et plusieurs autres (21 avril 1730). Extrait délivré par le curé de Macey en 1788.

F. 131. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1572-1722. — Champion. — Amortissement devant Michel Boyvin et Richard Jouenne, tabellions à Vire, par Jean Champion, sieur de La *Baulleue*, à Georges Champion, sieur de La Tannyère, de 60 livres de rente, en résultance des lots faits entre Georges, Jean et Jacques Champion (1572). — Extrait du registre de Jean Lair et Pierre Vautier, tabellions en la sergenterie du Tourneur, vicomté de Vire, concernant la reconnaissance de Jacques Champion, sieur des Bouffaits et du Val-Angot, à Jean Champion, du

paiement des deniers de l'amortissement de 40 livres de rente (1589). — Certificat informe de François de Saint-Marc, écuyer, lieutenant, du dépôt de pièces fait au greffe par Jean Champion, écuyer, sieur de *La Baullieue*, contre Michel Sonnet, écuyer, sieur de La Mancellière (1606). — Requête adressée au Parlement par Pierre Bondoux, avocat en la Cour et lieutenant de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Rennes, Gilles-Julien Bertin, substitut du procureur-général du Roi et Jean-Baptiste Fontaine, greffier, demandeurs contre Clément-Joseph Champion, chevalier, conseiller en la Cour, défendeur en requête, afin de rapport d'arrêt du 11 janvier 1723, concernant leurs attributions, et Julien Nouvel, dit la Grée, et Henri Odien, dit Saint, garde-chasses des terres de Bréquigny et Fontenay, qui ont désarmé deux particuliers trouvés chassant.

F. 132. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1778. — CHAMPLAIS. — Lettre datée de Guérande et adressée par Champlais de Courcelles à une demoiselle (pas d'adresse), lui adressant ses vœux de nouvelle année ainsi qu'à Mme Dutertre ; Mme la marquise s'est nantie de 160,000 livres en argent et de tous les effets et meubles de son mari ; il lui a été légué une pension viagère de 1,200 livres sur le prince de Condé ; l'abbé de Monfort est son aîné, par conséquent il est le seul chef de nom et d'armes, etc.

F. 133. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1636. — CHASTEIGNIER (DU). — Aveu et dénombrement rendu au Roi par Pierre du Chasteignier, seigneur de la Chasteigneraie, des maisons, seigneurie, fiefs, juridictions, droits, obéissance, rentes et revenus des terres et dépendances de la Motte-Anger et de la Motte-Drigine, des métairies de Rontaunay et du bois de Ligneul, dépendant de la baronnie de Fougères.

F. 134. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1496-1704. — CHASTEL (DU). — Sentence rendue aux assises de Vire, tenues par Hugues Bureau, écuyer, lieutenant général du bailli de Caen, entre Henri Chastel, écuyer, et Henri Gadelay, qu'il déclare déchu de sa demande en paiement des dettes dudit Chastel (1496). — Vente devant Viel et Désert, tabellions à Vire, par Regnaud du Chastel, procureur du Roi, et Jean, son fils, à Thomas Le Gascoing, avocat en cour laie à Vire, de 10 livres tournois de rente (1565). — Extrait du registre du tabellionage de Vire, concernant la vente faite le 16 juillet 1626 par Charles du Chastel, écuyer, sieur de La Varinière, à Henry Le François, du lieu et terre des Loges, moyennant 5,800 livres et 10 livres de vin, et la constitution faite le 10 juillet 1635 par ledit Le François, de 4,400 livres, au bénéfice dudit de La Varinière. — Procès-verbal de saisie de 17 gerbes de seigle, à la requête de Charles Chastel, écuyer, sieur du petit fief d'Estry et de La Varignière, sises en la grange de Marie Ronfroy, pour assurer le paiement de redevances seigneuriales, etc. (1642). — Accord entre Jean Chastel, écuyer, sieur de La Morlière, et Charles Chastel, écuyer, sieur de La Varignière, son frère, concernant le compte de sa gestion pendant le temps qu'il a été son tuteur (1648). — Compte fait devant Jenne et Pinson, tabellions en la vicomté de Mortain, entre Esther de Roumilly, dame du Mesnil-Thébault, tant pour elle que pour Julien du Chastel, sieur de Rampan, son gendre, et Agathe et Jacqueline de La Ferrière, ses filles, avec Olivier de Valbouet, sieur des Cours, concernant les arrérages de 27 livres de rente (1650). — Diverses quittances données par Le François et Lemoyne, ayant épousé les filles de Thomas Oblin, à Charles du Chastel, écuyer, sieur de La Varignière (1656). — Accord entre Jean Chastel, écuyer, sieur de La Morlière, Claude et Gilles Chastel, écuyers, sieur de La Varinière et du Bosq, Henry-François du Chastel, sieur des Loges, leur frère, concernant le paiement d'arrérages de rente (1669). — Copie du contrat de mariage de Jean du Chastel, écuyer, sieur du Bosq, fils de Jean et de Guillemette de Bouran, et Anne Guérout, fille de Jean Guérout, sieur de La Hoguette et de La Guesnière, et de Jacqueline du Quesnel (1675). — Vente devant Hallais et Delamare, tabellions en la sergenterie du Tourneur, par Marguerite Le Maignen, veuve Claude Lepetit, à Gilles Chastel, sieur du Bosq, de 7 livres 2 sols 6 deniers de rente (1678). — Accord fait devant de Nativelle, notaire en la sergenterie de St-Clair, entre Philippe et Charles du Chastel, écuyers, Jeanne de Foullogne, veuve de François du Chastel, écuyer, sieur du Mesnil, tutrice de Jean et Tanneguy, ses enfants, Renée de Goussay, veuve de Tanneguy du Chastel, écuyer, seigneur de Lison, afin de terminer le procès pendant entre eux au bailliage de St-Lo (1686). — Consignation faite au greffe de la vicomté de Falaise, par Gilles du Chastel, de la somme de 390 livres, montant de son adjudication d'une partie de 30 livres de rente, faisant partie des biens de M. de Brécey-Bré-

mont (1689). — Adjudication faite par Georges Lecocq, sieur de La Martinière, lieutenant particulier du vicomte de Vire, des héritages de la Boisselière, situés en la paroisse de Presles, décrétés sur Jean Deslandes, sieur du lieu, instance de Nicolas du Chastel, écuyer, sieur des Chapelles (1692). — Inventaire des pièces produites au greffe de la vicomté de Vire par Baptiste du Chastel, écuyer, sieur des Boufaits, ayant requis la saisie par décret de la terre de la Boisselière sur Jean Deslandes, ayant formé opposition audit décret (1692). — Inventaire des pièces produites par Mathieu Lemoigne, sieur de La Fontaine, conseiller du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, requérant le décret des héritages de Jean Deslandes, contre Nicolas du Chastel, sieur des Chapelles, et Deslandes, décrété (1692). — Certificat de Charles Halley, sergent royal aux juridictions de Vire et Vassy, de la signification faite à la requête d'Étienne Marie, de la paroisse d'Estry, à Nicolas du Chastel, écuyer, sieur des Chapelles, et à Guillaume Roger, d'un arrêt du Parlement par lui obtenu, et faisant défenses audit Roger de mettre à exécution les sentences par lui obtenues devant les élus de Vire (1694). — Testament reçu par Robert Regnault, tabellion au siège de Burcy, de Claude du Chastel, écuyer, sieur de La Varinière, lequel nomme Marie-Madeleine du Bichot, son épouse, tutrice de leurs enfants, tout ainsi que si elle avait été établie en justice par délibération de famille, et comme tuteur particulier Gilles du Chastel, écuyer, sieur du Buscq son frère, qui prendront conseil de Pierre de Thoury, écuyer, seigneur d'Estry, et Guillaume du Bichot, écuyer, seigneur de Baudre, oncle desdits mineurs (1695). — Ratification devant le même notaire par Claude du Chastel, écuyer, sieur de La Varinière, dudit testament et de l'inventaire de tous ses meubles (1696). — Vente faite devant Jean Le Masle et Jean Morin, tabellions au siège des Crenets et du Mesnil-Adelée, par Gilles du Hommel, écuyer, seigneur de Sartilly, fils aîné de feu Louis, devenu héritier de Louis et François, ses père et aïeul, à Henri du Chastel, écuyer, sieur de La Rosaye, de toutes les terres et rentes seigneuriales comprises en la saisie réelle faite requête de Hervé Le Verrier, écuyer, seigneur de Thoville, etc. (1700). — Procès-verbal de vente faite par Hébert, huissier à Carentan, requête de Gilles du Chastel, écuyer, sieur du Busq, et Madeleine du Bichot, veuve de Claude du Chastel, tutrice de ses enfants, des meubles restés après le décès de Thomas du Chastel, curé de Montmartin, leur oncle (1704). — Accord fait devant La Rose, notaire à St-Lô, et Bernard, son adjoint, entre Anne de La Broise, épouse séparée de biens de Pierre Bigot, sieur des Parquets, et Julien du Chastel, écuyer, seigneur de Lison, sur le compte arrêté entre eux et concernant le produit de la vente faite par feu François de Saint-Gilles, seigneur de La Meauffe, à Pierre de Boisyvon et Julien du Chastel, écuyers, d'héritages ayant appartenu à Jacqueline de La Ferrière, son épouse, mère de Francoise de Saint-Gilles, veuve de Charles de La Broise, écuyer, sieur de La Giffardière, mère de ladite dame Bigot (1704).

F. 135. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1498. — Chefdeville. — « Héritages assis à Verson, « mis en justice à la requeste des religieulx abbé et « convant du Mont-Sainct-Michiel, par vertu de lettres « monctant cinquante livres tournois une foiz paier de « l'obligation de Hervieu Quiefdeville, et pour avoir « paiement d'icelle somme selon les ordonnances de « l'eschiquier. » Assises d'Évrecy devant Hugues Bureau, lieutenant général du bailli de Caen, 4 mai 1498.

F. 136. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1666-1667. — Chemin. — Copies de quittances de diverses sommes payées par Gilles Chemin à M. de Préaux, collationnées sur les acquits représentés par ledit Chemin par Le Rebours, huissier.

F. 137. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1625-1703. — Chéradame. — Traité de mariage de Pierre Le Brethon, marchand de Falaise, et Philippe Bonnemer, fille de Jacques et d'Isabeau Biard (1625). — Cession de rente faite par les veuve et enfants de Pierre Le Brethon, bourgeois de Falaise, à Jacques Robillard, sieur de La Fontaine, bourgeois de Falaise, de 40 livres (1630). — Transport de ladite rente par Jacques Robillard à Jean Chéradame, marchand de Falaise (1696). — Signification desdites pièces à la requête de Guillaume-François d'Hermerel, écuyer, sieur de Belleval, époux de Charlotte Chéradame, fille et héritière dudit Jean Chéradame, sieur des Plantes, à (nom en blanc), époux de la fille et héritière de Gilles Madeline et de Marguerite Bonnemer (1703).

F. 138. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1679. — Chesnonnière (de la). — Fragment d'arrêt relatif à la condamnation de Gabriel-Jacques Gosselin

et Jacques Le Monnoyer en 200 livres d'amende, à cause d'une inscription de faux par eux formée contre le procès-verbal de M. de La Chesnonnière, laquelle amende lui a été payée suivant sa quittance donnée à Héron, prêtre habitué au collège de Navarre.

F. 139. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1623. — Chevreville (de). — Lettre adressée par M. de Becdelièvre à M. de Chevreville, concernant les mesures à prendre pour terminer diverses affaires.

F. 140. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1644. — Choisney (le). — Subrogation donnée devant Jacques Danjou et Olivier Restout, tabellions au siège du Pont-de-Pierre, par Louis et Guillaume Le Choisney, écuyers, père et fils, à François-Laurent Marieu, de tous leurs droits à la succession de Jean Le Choisney, sieur de La Maslerie, fils dudit Louis.

F. 141. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1617. — Chouan. — Contrat de mariage entre Roland Chouan, écuyer, sieur de La Fosse, demeurant à La Chouannierre, paroisse de *Vaycé*, évêché d'Avranches, assisté de Pierre Chouan, écuyer, sieur de La Nos, son frère aîné, et de Vincente de Monsautel, dame de Pré-du-Mont, demeurant paroisse d'Andouillé. Étaient présents audit contrat : Christophe Perrault, écuyer, sieur d'Andouillé ; Bernarde Lancelot, dame douairière de Lausnay, tante de la future ; Étienne Maséré, écuyer, sieur de La Villedon, époux de Julienne Perrault, et Gabrielle Perrault, dame du Bois Jamin, ses cousines.

F. 142. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1552-1713. — Clinchamps (de). — Mandement de Bazire, écuyer, bailli de la haute justice de Fontenay-le-Marmion, concernant la plainte de Jacques de Clinchamps, sieur de St-Germain-du-Crioult, sur la saisie de sa terre de St-Germain, à la requête de la dame vicomtesse de Fontenermont, pour défaut de foi et hommage (1552). — Aveux de masure et terres dépendant de la seigneurie de St-Germain-du-Crioult (1562). — Production de pièces par M. de Clinchamps, sieur de St-Germain, au procès avec M. de Neuvaines, relatif au paiement de droits de franc-fiefs, et au patronage de la grande cure de l'église paroissiale de St-Germain-du-Crioult (1626-1736). — Avis de des Vallées et Lemerre, avocat du Clergé de France, sur la légitimité du mariage de Gabriel de La Ville, écuyer, avec Charlotte de Clinchamps (1713) ; civilité faite par lui à Pierre de La Ville, son père, en 1678, refus de consentement. — Mémoire informe des fondations de la paroisse de St-Germain-du-Crioult.

F. 143. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1690. — Cloustier (Le). — Arrêt du Parlement de Rouen accordant à Marguerite Collet, femme civilement séparée de Nicolas Le Cloustier, sieur de Boismorin, appelante d'une sentence du bailli de Caen au siège de Falaise, au profit de Jeanne Le Gallois, femme séparée de Jean Collet, sieur des Baux, une provision de 300 livres à prendre tant sur ladite Le Gallois, sa mère, que sur les sieurs de Montpinçon, de Valembois, Moynet et du Coudray, débiteurs de plusieurs parties de rente de ladite Le Gallois, et même sur Jacques Ruel, commissaires aux saisies réelles à Falaise.

F. 144. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1496-1708. — Cœuret. — Mandement de la Chambre des comptes aux bailli de Caen et vicomte de Vire, portant que Jean Cœuret, écuyer, a rendu foi et hommage de la sergenterie de Vassy et de ses appartenances (1496). — Vente devant Michel Boyvin et Richard Jouenne, tabellions à Vire, par noble homme Jean Champion à Robert Cœuret, sieur du Pont, de la pièce de terre nommée le grand champ de la Croix-Gaston, sise en la paroisse de Vaudry (1572). — Fieffe faite pour cinq années par Jean Lefrançois à Pierre Cœuret, sieur d'Estry, d'une portion de terre sise à Estry (1591). — Aveu rendu à Pierre Cœuret, sieur du grand fief d'Estry et du fief du Pont, en surcroît du fief de la Croutte-Morel, par Michel et Nicolas Rousselin, aînés dud. surcroît de fief, de 3 acres 1/2 de terre (1612). — Vente par Gilles Le Petit Le Buscq, fils Richard, à Regnault Cœuret, sieur du Vivier, de 4 livres 2 sols 6 deniers tournois de rente hypothéquée (1622). — Vente devant Vaulegeard et Heudine, tabellions au siège de Vassy, par Michel Rousselin à Robert Cœuret, sieur du Pont, d'une demi-acre de terre à prendre dans la grande pièce de la Croutte-Morel (1623). — Vente devant Le Pelletier et Roger, tabellions au siège de Burcy, par Robert Cœuret à Nicolas Rousselin, de ladite portion de terre (1626). — Mandement du Parlement de Rouen aux huissiers sur ce requis de contraindre Claude Thoury, sieur d'Estry, à payer à Robert Cœuret, sieur d'Estry, la somme de 122 livres

8 sols par lui avancée pour l'arrêt rendu entre eux (1632). — Mandement aux huissiers requis de contraindre Jeanne de Salles, veuve de Claude de Thoury, sieur d'Estry, tutrice de ses enfants, à payer à Robert Cœuret, sieur du Pont et d'Estry, fils et héritier de Pierre Cœuret, sieur desdits lieux, la somme de 695 livres 15 sols pour dépens adjugés audit feu Pierre Cœuret (1638). — Transaction faite devant Guérard et Hubert, tabellions au Tourneur, entre Robert Cœuret, écuyer, sieur d'Estry, et Pierre de Thoury, écuyer, aussi sieur d'Estry, concernant la saisie d'héritages dudit de Thoury, pour paiement de ladite somme (1644). — Transport fait par Jean Leprestre, huissier, de la paroisse du Mesnil-Raoul, de tous les dépens qu'il peut prétendre sur Robert et Jean *Curret*, écuyers, oncle et neveu, suivant l'arrêt donné entre eux en la Cour du Parlement à Rouen (1657).—Accord entre Regnault Cœuret, écuyer, sieur du Pont, Michel Oblin, bourgeois de Caen, et Pierre de Thoury, écuyer, sieur d'Estry, concernant le procès pendant entre eux au Parlement de Rouen sur la propriété de la masure de Monctye, dépendant de la seigneurie du Pont (1658). — Copie du contrat de mariage fait au siège du Tourneur entre Guillaume du Mesnil-Bérard de La Chèse, écuyer, sieur d'Outreleau, fils de Jean-Baptiste du Mesnil-Bérard de La Chèse, écuyer, sieur de *Clessy*, et de feue Jeanne Boudier, et Marie Cœnret, fille de Regnault Cœuret, écuyer, sieur du Pont, et de Marguerite Deslandes (1665). — Vente devant Pilastre et Ybert, tabellions à Tinchebray, par Jean Deslandes, fils Michel, sieur de La Boisselière, à Jean Cœuret, sieur d'Estry, de 524 livres et deux chapons de rente (1669). — Note sur la propriété de la terre de La Boisselière dont a joui Jean Cœuret, écuyer (1670-1698). — Transaction entre Bernardin de Banville, écuyer, sieur d'Avilly et de Mirel, et Jean Cœuret, écuyer, sieur d'Estry, concernant leur procès pendant au bailliage de Falaise au sujet du paiement des treizièmes de la fieffe faite audit d'Estry par Jean Deslandes, sieur de La Boisselière, d'héritages sis en la paroisse de Presles (1687). — Accord entre Jean Cœuret, sieur d'Estry, et M. de Thoury, sur la saisie-arrêt faite entre les mains de Sicot, locataire de la ferme du Pont, pour le paiement des arrérages de 760 livres dues par ledit de Thoury (1708).

F. 145. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, 1 sceau.

1661-1664. — Colet. — Prestation de serment devant « les gents tenants l'admirauté de France au « siège général de la table de marbre du pallais à « Rouen », par Pierre *Collet*, sieur de Bellemont, pourvu par le Roi, à la nomination du duc de Vendôme, grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, de l'office de procureur du Roi au siège particulier de l'Amirauté de Caen, tenu auparavant par Pierre Leduc (1661). — Requête présentée aux présidents trésoriers généraux de France au bureau des finances de Caen, par ledit Pierre Colet, et enregistrement audit bureau de ses lettres de provision de ladite charge (1664).

F. 146. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1600-1658. — Collardin. — Aveux rendus : à Jean Collardin, sieur et patron de Sept-Frères, Bois-Olivier, Monts et Le Bosc-Regnard, fils de noble et puissant seigneur messire Gabriel Collardin, par Gilles Langevin, de Courson, et par François Langevin, François Bigot et Clément Maurice, puinés (1600) ; à Jean Collardin, président de la Cour des aides de Normandie, seigneur du Bois-Olivier, sieur et patron de Sept-Frères, de Monts, sieur de La Bigne, Le Buisson et autres lieux, par Jean de La Perrelle, écuyer, fils de feu Pierre (1658), pour la masure ou aînesse de la petite Rainière, sise en la seigneurie du Bois-Olivier et s'étendant aux paroisses de Sept-Frères et de Courson.

F. 147. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1651. — Coltée. — Vente devant Siquot et Regnault, tabellions à Vire, par Jacques Verdyer à François Coltée, sieur de La Blanchère, greffier en l'élection de Vire et Condé, d'une maison et jardin sous la seigneurie d'Estry, pour assurer le paiement d'une somme à lui prêtée.

F. 148. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1703-1704. — Cordier (Le). — Cession faite devant les tabellions de Paris par Julien du Vauborel à Jean Le Cordier, curé de St-Jean-de-La-Haize, de la somme de 150 livres à prendre de préférence sur celle due par Guillaume Gombert, son fermier en ladite paroisse (1703). — Procédure entre ledit Jean Le Cordier et Mathieu Favier, époux de Jacqueline Noël, veuve de Julien Duchemin, sieur de la Talbardière, tutrice de leur fille, concernant la saisie des levées de la terre de Mandon, faite pour l'acquit de ladite cession (1704).

F. 149. (Cahier.) — Moyen format, 8 feuillets, papier.

1703. — Cornet. — Transaction devant Guillaume Jolivet et Antoine Bazire, notaires à Caen, entre Jean Cornet, chevalier, seigneur de Neufville et de La Bretonnière, Écrainville et Maisy, noble dame Marie de Boussel, épouse de Michel de Maurice, écuyer, sieur du Manoir, et dame Marie-Anne de Maurice, veuve de Gabriel Pouquet, bourgeois de Caen, en son nom et pour Jeanne de Maurice, femme de M. de Vendœuvre, et Anne de Maurice, veuve de M. de Caligny, ses sœurs, au sujet de la succession de Marie du Houel, veuve de Philippe-Joseph de Saint-Simon, écuyer.

F. 150. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1583-1593. — Coste. — Contrat de ratification par Pierre de Campront, sieur de La Herfraye, de la vente faite par Catherine Gaudin, sa femme, plégée par Jacques de Campront, sieur de La Transportière, son beau-père, à Martin de La Coste, sieur du Moulinet, de la douzième partie du moulin dud. lieu (1583). — Vente par Pierre de Campront, sieur de La Transportière, et Catherine Gaudin, sa femme, à Martin Coste, sieur du lieu et du Moulinet, de toutes et telles conditions de réméré et *desgaige* qu'ils ont retenues en vendant audit de La Coste la douzième partie du moulin de Moulinet (1584). — Extrait des expéditions faites au gage-plège et élection de prévot de la seigneurie des Courtils, tenus par Pierre de Campront, écuyer, sénéchal de la seigneurie, délivré à Martin Coste, sieur du lieu et du Moulinet (1593).

F. 151. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1650. — Cotelle. — Transaction passée devant Eudes et Houel, tabellions à Vire, entre Louise Torquetil, veuve de Daniel Cotelle, sieur de Brémont, lieutenant criminel en l'élection de Caen, ayant fait saisir par décret les héritages de Robert Le Maignen pour paiement de 6 années d'arrérages de 28 livres de rente constituées envers Jacques Angot, et transportées à Guillaume de Thoury, écuyer, sieur de Presles, lequel les avait transportées audit de Brémont, et la veuve dudit Le Maignen.

F. 152. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1621-1744. — Coullon. — Traité de mariage passé devant Abraham de Semilly et Thomas Morice, tabellions en la haute justice de Varenguebec pour le siège de Maisy, de Jacques de Paris, fils de Pierre et de Jeanne Gorné, et Françoise Branche, fille de Nocent Branche et de Madeleine de Paris (1621). — Extrait des registres de Thomas Morice, tabellion à Maisy, et Jean Vincent, son adjoint, concernant le partage en deux lots des biens de Jean Houel (1622). — Cession devant François Allays, tabellion au siège de Maisy, et Nicolas Houel, avocat, son adjoint, par Daniel de Parys, héritier de Françoise Branche, sa mère, à Pierre Coullon, de 30 sols de rente (1672) ; à la suite est l'obligation de Pierre Léger, fils Henri, de la paroisse de Maisy, de continuer de payer ladite rente (1744). — Quittance donnée devant Louis Rabot, tabellion à Maisy, et Henry Laurent, sergent, pris pour adjoint, par Jacques Le Marquand, Jean Le Marquand-Jaulnas, Jacques Léger et Michel Allix, du métier de maçons, de la paroisse de Létanville, à Pierre Coullon, de la paroisse de Maisy, de la somme de 20 livres tournois et de 30 sols de vin, pour le travail d'une muraille fermant une portion de terre acquise par ledit Coullon de Gabriel Lainé (1675).

F. 153. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1680. — Courseulles (de). — État de distribution aux pleds de la sergenterie de Dives et Beuvron tenus à Danestal par Michel de Bordeaux, sieur de La Mezengère, vicomte d'Auge, des deniers provenant de la vente des meubles et immeubles de Jacques de Courseulles, écuyer, sieur de Langle, fils et en sa partie héritier de feu Jean de Courseulles, sieur de Brocottes, décrétés à la requête de François Lamy, docteur en médecine de l'Université de Caen, subrogé aux droits de Guillaume Camin, sieur de Longchamp.

F. 154. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1725. — Cribier. — Copie informe de l'acte de baptême de Julien-François, fils de Julien Cribier et d'Andrée Le Timonnier, nommé par Charles Besnier et Françoise Cribier (11 janvier).

F. 155. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1691-1737. — Dancel. — Sentence de René d'Anfernet, seigneur de Pont-Bellanger, vicomte de Vire, concernant l'arrêt fait par Jacques Dancel, écuyer, seigneur de St-Jean-du-Corail, sur les deniers dus par François Perdriel, fermier de François de La Valette,

curé de Coupainville, pour le paiement de cinq années d'arrérages de 12 livres 5 sols 8 deniers de rente (1691). — Sentence rendue aux assises de Vire par Nicolas Dumoutier, écuyer, sieur de La Motte, lieutenant général au bailliage de Caen, concernant Jacques Dancel, époux de Fleurimonde Guézet, l'une des filles de feu Jacques Guézet, écuyer, sieur de La Villorie, ayant cautionné Pierre de La Valette, écuyer, fils de Rolland de La Valette, dans la vente faite à Gilles Drudes, sieur de La Biltière, de 30 livres, à propos de l'arrêt de deniers fait pour le paiement des arrérages échus (1692). — Sentence de Renaud Brouard, sieur de La Motte, lieutenant ancien du bailli de Caen au siège de Vire, entre Fleurimonde Guézet, veuve de Jacques Dancel, héritière de Julien Guézet, curé de St-Pierre, et Pierre de La Valette, écuyer, sieur de Saint-Germain, frère de François de La Valette, curé de Préaux, concernant le paiement des arrérages de deux parties de rente (1698) ; autre sentence en conséquence de la précédente rendue par Guillaume-Alexandre Auvray, écuyer, sieur du Buat, lieutenant général d'ancienne et nouvelle création du bailli de Caen au siège de Vire (1699) ; significations de conclusions et affirmations de voyages y relatives (1700-1701). — Sentence rendue par René d'Anfernel, seigneur de Pont-Bellanger, vicomte de Vire, entre ladite veuve Dancel, représentée par Julien de Gouvets, écuyer, sieur de Langerie, son fils du premier lit, et Pierre de La Valette, écuyer, sieur de Saint-Germain, héritier de son frère François de La Valette, curé de Préaux, Michel-Samson de Boisyvon, époux d'Élisabeth Jourdain, veuve de Gabriel de La Valette, écuyer, sieur de La Porte, et Guillaume Vigeon, sieur de La Lande, acquéreur des héritages de Jean de La Valette, écuyer, sieur de Belle-Croix, concernant la taxe des dépens dans les procédures faites par Jacques Guézet, sieur de La Villorie, et adjugés par sentences des 3 juin et 1er juillet 1680 (1702). — Signification de la taxe des dépens adjugés à ladite veuve par Juhel, procureur tiers référendaire taxateur calculateur des dépens aux bailliage et vicomté de Vire et Vassy, à Georges Jouenne, sieur de La Vincendière, procureur du Roi aux bailliage et vicomté de Vire (1704). — Procédure entre ladite veuve et François de La Valette, fils de Michel, sieur de Saint-Germain, Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essarts, Catherine Vigeon et Pierre Asselin, cohéritiers de Guillaume Vigeon, sieur de La Lande, concernant le paiement d'arrérages de rente (1712-1715). — Note informe sur la mort de noble dame Marthe Dancel, veuve de M. de Chappedelaine, décédée le 26 novembre 1737, et inhumée le lendemain dans le côté droit du chœur de l'église du Mesnil-Caussois.

F. 156. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1522-1693. — DAVY. — Déclaration du premier des cinq lots que fait Mathurin Davy à Thomas Delalande et Guillemine, sa femme, fille de feu Jean Davy, à Thomas, Perrin et Gillet, dits Davy, des héritages leur revenant de la succession de Pierre Davy, prêtre (1522). — Constitution devant Desdouets et Martin, tabellions à Mortain, par Jean Davy, sieur du Dommaine, à Jean Le Marchand, de 20 livres de rente (1606). — Transaction devant Jenne et Pinson, tabellions, entre Jean et René Davy, sieurs du Perron et Besnusson, concernant le partage de la succession de Marin Davy, sieur du Perron, leur père (1612). — Consultation de Bosquet, avocat de Rouen, concernant le compte rendu par Jacqueline Davy, veuve du sieur de La Bazoge, à son fils, de la jouissance du bien dud. de La Bazoge qu'elle a eu par adjudication (1624). — Vente devant Jenne et Levallois, tabellions à Mortain, par René Davy, sieur de Vezins, d'une portion de jardin sise en la paroisse de Chalandré (1650). — Bail fait devant Delatouche et Tabourel, tabellions en la vicomté de Mortain, par René Davy, à Nicolas Gaillien, d'héritages sis paroisse de Vezins (1670). — Reconnaissance devant lesdits notaires par Michel Vienne à René Davy, écuyer, sieur et patron de Vezins, de 30 livres de rente (1671). Copie de 1692. — Transaction entre noble homme Olivier Davy, sieur de Villée, demeurant paroisse de St-Georges-de-Grehainne, évêché de Dol, adjudicataire des héritages de feu noble homme Jean Barbot, sieur de Montfort, et Françoise Duperrier, dame de Villouet, demeurant à Caboussac, en qualité de « mère, ayeulle et bien viellante » de Jean Barbot, fils dudit Jean (1693). Copie informe.

F. 157. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1692-1723. — DELACROIX. — Amortissement fait devant Esnault et Maufras, notaires à Vire, par Jean Legoisdier, maître boulanger, à Claude de La Croix, écuyer, sieur du Mesnil et du Moûtier, seigneur des fiefs et châtellenie du Fay, de 42 livres 15 sols tournois de rente hypothéquée au denier 14, constituée par Claude de La Croix, son père, à Julien Surbled, vicaire de Tallevende, tuteur des enfants de feu Robert

Surbled (1692). — Amortissement fait devant Loysel, notaire au siège de St-Sever, par Alexandre de La Croix, écuyer, sieur de La *Bécuière*, de la paroisse de Clinchamps, à Louis-Hercule Poret, écuyer, sieur de Bellestre, époux de Suzanne de Chantelou, une des filles et héritières de Jean-Charles de Chantelou, écuyer, sieur de Signy, de 116 livres 12 sols 4 deniers de rente en deux parties restant de la dot de feue Hortense de Chantelou, épouse de M. de La Bécuyère (1723).

F. 158. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1455-1515. — Delahaye. — Sentence rendue par Guillaume de Banville, lieutenant à Vire du bailli de Caen, et procédures aux pleds de la sieurie de Vaudry tenus à Blon, pour Germain de La Haye, écuyer, sieur du lieu, contre Michel Langlois (1455). — Fieffe devant Jean et Marin Legros, tabellions au siège de la Haye-Pesnel, à Jean Crespin, prêtre, de la paroisse de Vaudry, par Germain de La Haye, écuyer, seigneur de *Vaudary*, et à Jeanne de Hotot, sa femme, d'une pièce de terre, jardin et maison sis paroisse de Vaudry (1470). — Aveux rendus à Jean de La Haye, seigneur de Vaudry, par les tenants de pièces de terre et masures de ladite sieurie (1473). — Aveu rendu devant Jean Chastel, lieutenant du sénéchal de la baronnie de Coulonces, en présence de Guyonne de La Haye, dame et baronne de Coulonces, par Jean de La Haye, écuyer, sieur de Hotot, héritier de Jeanne de Hotot, sa mère, de la sieurie de Vaudry, tenue de ladite baronnie (1475). — Mandement de Jean Chastel, sénéchal de la baronnie de Coulonces, aux prévôts d'icelle, concernant la plainte de Guyon de La Haye, écuyer, sieur de Vauville et de Vaudry, que Louis de Tournebu, écuyer, baron de Coulonces, à fait saisir par l'un de ses prévôts les fief, terre et seigneurie de Vaudry, par défaut d'aveu et hommage (1485). — Accord devant Michel Pierrres et Michel Le Marroley, tabellions à Vire, entre Jean de La Haye, sire et baron de Hotot, à Jacques d'Anfernet, sieur de Montchamps, et Richard de Vengeons, pour éviter un procès entre eux concernant le cours d'eau venant du moulin de Maine tendant au moulin à blé (1503). — Aveux rendus à Jean de La Haye, sire et châtelain héréditaI de Hotot, sieur de La Meurdraquière, Vauville, Vaudry et autres lieux : par Jean Crespin, de la masure au Valloys, tant pour lui que pour ses puînés (1505) ; par Jean Davy, de la masure Capellière, tant pour lui que pour ses puînés (1505) ; par Pierre Ravenel, de la fiefferme du petit pré sis à Vaudry (1507). — Fieffe devant Jean Turpin et Jean Collemiche, tabellions, par Jean de La Haye, d'une pièce de terre nommée le Clos-au-Fèvre, sise à Vaudry, moyennant 13 sols une poule et dix œufs de rente (1507). — Copie d'arrêt du Parlement entre Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, mineur, Jean de La Haye, écuyer, sieur de Hotot, héritier de Germain de La Haye, et Guillaume Carrey, conseiller en ladite Cour, concernant le patronage et droit de présenter à la cure de l'église paroissiale de Viessoix, adjugé audit de La Haye (1510). — Aveux rendus à Jean de La Haye par : Colin Vengeons, de la masure Ferry au Buain ; Jean Davy, de la masure de la Pillière ; Robert Lair et Jean Bosnart, prêtre, tuteurs des enfants de feu Gires Germain, de la masure du Haut-Pissot (1515), etc.

F. 159. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1515-1525. — Delahaye. — Fragments de terrier de la seigneurie de Vaudry. Aveux rendus à Jean de La Haye, sire et châtelain de Hotot, seigneur de Vaudry et autres lieux, par Jacques Bréart, de la masure de la Louvetière, et par Jean de La Lande, de la masure de la Huardière (1515). — Aveu rendu à François de Bordeaux, président en la Cour du Parlement de Rouen, par Jean de La Haye, à cause de la baronnie de Coulonces, d'un fief de haubert nommé le fief de Vaudry (1516). — Aveux rendus à Jean de La Haye, par Louis Crespin, de la masure Sauron, et par Colas Madeline, de la masure Madeline, tant pour lui que pour ses puînés (1517). — Aveu rendu à Jacques de La Haye, bailli et capitaine de St-Sauveur-le-Vicomte, vicomte et châtelain de Hotot, seigneur de Vaudry et autres lieux, par les frères Lyoult, de la masure servante de la Morelière (1520). — Aveux rendus à Jean de La Haye par Martin Lioult, Jean Genvrin, de la masure des Boscqs, Robin Champion, Pierre Crespin, Jean Foucault, écuyer, tant pour lui que pour ses puînés, Richard Crespin et autres, etc., pour fieffermes, masures, pièces de terre en pré, etc. (1525). — Bail à ferme par Jean de La Haye, vicomte et châtelain hérédital de Hotot, sieur d'Hérodeville, Vauville, Condeville, La Murdraquière et le *Vaudary*, à Me Jean Mitaine, prêtre, sa vie durant, de la cure de Vaudry, dont est curé son troisième fils (1525).

F. 160. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1526-1558. — Delahaye. — Aveu rendu à Jean

de La Haye, seigneur de Hotot, Vaudry et autres lieux, par Gilles Louvel, de la masure de la Lande (1526). — Aveu rendu à Jacques de La Haye, par Jean Gosset, de la masure servante de Doinier (1527). — Transaction devant les tabellions de la vicomté de Hotot entre les seigneur et baron d'Aunay et des Essarts et le seigneur de Vaudry, concernant le fief de La Pennellière, assis à Vaudry (1535). — Aveu rendu à Jean de La Haye par la veuve Lioult, de l'aînesse et masure de La Morelière (1536). — Aveu rendn à la baronnie de Coulonces du fief de Vaudry par Jean de La Haye (1540). — Sentence de Thomas de La Haye tenant la juridiction du bailli de Caen, conservateur des privilèges de l'Université, prononçant défaut pour Pierre de La Haye, curé de Ste-Croix, contre François Duparc, écuyer (1544). — Sentence de Jacques Desloges, écuyer, vicomte de Vire, concernant la remise sur clameur féodale à Jean de La Haye, écuyer, curé et seigneur de Vaudry, par Pierre Mesquet, adjudicataire des héritages décrétés sur Pierre Davy (1545). — Reconnaissance de Pierre Le Rocquais, du bail à lui fait par Jean de La Haye, prieur de Trépagny, curé de Vaudry, des terres, maisons et moulin à blé, sis à Vaudry, pour cinq années, moyennant 112 livres 10 sols, 2 charretées de foin, et une potée de beurre, du prix de 40 livres (1546). — Sentence de Jean Chauvin, écuyer, lieutenant en la vicomté de Vire, ordonnant sur la requête de Jean de La Haye, seigneur et curé de Vaudry, la visite du manoir seigneurial de Vaudry, pour dresser le procès-verbal des réparations (1548). — Procès-verbal de visite des manoir, terres, moulins et château, faite en présence des hommes et vassaux de la seigneurie de Vaudry (1548). — Déclaration des héritages de la masure et fiefferme de La Houllière, tenue de Jacques de La Haye, sieur de Vaudry (1550). — Aveu rendu aux pleds de la seigneurie de Vaudry devant Jean Jean, sénéchal du lieu, pour Jean de Hotot, par Jean Tirel, de la masure de La Hunelière (1550).—Aveu rendu à Jean de La Haye, seigneur et patron de Vaudry et de Viessoix, par Michel Dubosq, de la masure ou fiefferme de La Lande des Rivières (1553). — Clameur de gage-pleds par Jean Le Cresp et Pierre Boivin, sergents, à la requête de Jean de La Haye, curé de Vaudry, sur l'eau du bieu du moulin de Vaudry, etc.

F. 161. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1558-1564. — Delahaye. — Ajournement par Boivin, sergent, de Michel Dubosq, de la paroisse de Burcy, pour répondre sur le gage-plège mis sur le bieu du moulin de Vaudry (1558). — État sommaire des pièces concernant le droit du seigneur de Vaudry de prendre l'eau de la rivière de Maine, jusque sous le moulin de Maine, pour la conduire au moulin de Vaudry sans qu'on la puisse détourner (1558). — Aveux rendus à Jacques de La Haye, châtelain de Hotot par : Jean Le Besnereys, de la fiefferme du clos Touppineux ; par Richart et Jean Mesquets, pour eux et leurs puînés, de la masure du Fay ; par Jacques Bréard, de la masure de La Louvellière (1559) ; à Jean de La Haye : par les frères Mesquet, de la masure nommée la demi-masure de La Hunelière (1559) ; à Jean de La Haye, curé de Vaudry : par Jean Le Besnerais, de la masure du Clos-au-Fèvre (1564) ; par Jeanne Lelandays, tutrice de Michelle, sa fille, de deux pièces de terre, nommées le Clos-Lorrin (1565) ; par les frères Lyoult, de la masure de La Darginyère (1565) ; par Thomas Diennemy, de la masure ou fiefferme des Boscq (1564) ; par Girot de La Lande, de la fiefferme des îles (1564) ; par Guillaume Martin, de la fiefferme nommée la Croix-du-Moulin (1564) ; par Guillaume Esnault, de la fiefferme de la Coursière (1564) ; par Guillaume Maupas, fils Jean, pour lui et ses puînés, de la masure de la Thiboudière (1564) ; par Julien Le Roquais, aîné de la masure Hébert (1564). — Copie d'un accord entre les frères Mesquet, fils de feu Pierre Mesquet, et autres, et les époux David, concernant la possession d'une pièce de terre, ladite copie collationnée sur l'original représenté par Jean de La Haye, curé de Vaudry.

F. 162. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1565-1697. — Delahaye. — Aveux rendus à Jean de La Haye, curé de Vaudry, par Richard Crespin, fils de feu Richard, à droit d'adjudication de la masure ou aînesse de la petite masure au Valloys, et par Nicolas Lecomte, aîné de la fiefferme des Landes de Maine (1565). — Blâmes mis par ledit Jean de La Haye sur l'aveu rendu par Jean Lioult, de la masure de La Morelière (1566). — Aveu rendu audit Jean de La Haye, seigneur et patron de Vaudry, par Amaury de La Bellière, écuyer, sieur de La Championnière et du petit fief de Vaudry, à cause de Jeanne Faulquet, son épouse, du petit fief de Vaudry, s'étendant dans les paroisses de Roullours, Viessoix et autres (1566). — Sentence de Gabriel du Rosel, écuyer, sénéchal de la sieurie de Vaudry, condamnant au profit de Jacques de La Haye, Jean Lioult et autres tenants du fief de Vaudry à payer leurs rentes de froment à la mesure accoutumée (1567).

— Aveux rendus à Jacques de La Haye, capitaine de St-Sauveur-le-Vicomte : par Girot de La Lande, de la fiefferme de la Boullée (1569) ; par Germaine Le François, veuve de Louis Lemosnier, tutrice de son fils, comme aîné de la masure Lantyer (1570); par Philippe Fortée, de la fiefferme nommée La Houllière (1571) ; par les frères Mesquet, de la grande masure de la Hunelière (1571); par Jean Champion, écuyer, du membre de fief ou vavassorie nommée La Penelière (1572); par Noël Lavarde, de la fiefferme du Bas-Pissot (1572); par Pierre Boivin, de la fiefferme de la Hèze (1572); par Nicolas Dufour, de la masure de la Pillière (1577); par Jean Crespin, pour lui et ses puinés, de la seconde masure du Pissot (1582); par Gilles Castel, de la fiefferme de Brouaisnel (1583). — Copies d'arrêts, notamment entre Jean de La Haye, sieur de Holot et de Vaudry, héritier de Germain de La Haye, et Jean de Laval, sieur de Châteaubriant, Viessoix et autres lieux, concernant le patronage et droit de présentation à l'église de Viessoix (1610-1674). — Aveux de la fiefferme Crespin de la Groudière (1638). — Procédure entre Gabriel de La Haye, curé de Morteaux, et Jacques de La Haye, son frère, et Jacques Le Picard (1697).

F. 163. (Cahier.) — Moyen format, 14 feuillets, papier.

1470-1528. — Delahaye. — « Inventaire des lettres « des masures servantes et fiefz fermes. » — Aveux par : Guillot Deslandes, pour une masure assise en la vavassorie de la Daverye, contenant 24 acres de terre, le 4 mai 1474 ; Pascal Tirel, pour la fiefferme du Quesnoy, contenant 2 acres, le 12 juillet 1525 ; Mathurin Legrix, prêtre, pour une pièce de terre nommée le Champ-de-la-Loix, contenant 4 acres, le 7 septembre 1524 ; Jean Duboscq, pour la vavassorie de St-Pair, contenant 12 acres 1/2 de terre, le 9 mai 1526 ; le même, pour la maison et masures du manoir de Blon et le moulin à blé, le 7 septembre 1524 ; Jean Fauquet, écuyer, pour la masure de la Hunnelière, contenant 2 acres de terre, le 13 juillet 1525. — Fieffe faite par de La Haye à Jean Crespin, prêtre, de Vaudry, d'une maison et jardin moyennant 10 sols tournois de rente, le 2 juillet 1470.

F. 164. (Registre.) — Moyen format, 54 feuillets, papier.

1540-1550. — Delahaye. — « Recepte pour l'an « 1540 de la terre et sieurye du Vauldery appartenant « à noble homme Jehan de La Haye, sieur et curé « dudit lieu du Vauldery. » Autres recettes des années suivantes par « Pierres Le Rocquetz ». Recette par lui faite : Pierre Mesquet, tenant de la masure du Boscq, doit à la St-Michel 5 sols, à Noël cinq poules et demie et à Pâques 55 œufs. — Girot Crespin, tenant la masure au Vallois, doit, pour lui et ses puinés, à la St-Michel, 3 sols 4 deniers ; à Noël, 4 gelines, 4 deniers, et à Pâques, 40 œufs. — Richard Crespin, tenant la petite masure au Vallois, pour lui et ses puinés, doit, à la St-Michel, 18 deniers ; à Noël, 4 gélines, 4 deniers, et à Pâques, 40 œufs. — Jean Fauquet, pour le fief de Roullours, 1 livre de poivre. — La recette pour 1550 est de 156 boisseaux 1/2 de froment appréciés à 7 sols 6 deniers, 472 boisseaux d'avoine appréciés à 35 sols, 279 poules appréciées, avec les œufs, à 18 deniers pièce, et 2 livres 1/2 de poivre.

F. 165. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1650-1700. — Delaporte. — Accord entre Catherine Le Breton, femme de Robert Delaporte, sieur de Villeix, et François Le Breton, sieur du Val, concernant le partage de la succession de Christophe Le Breton et Jeanne Buzart, sieur et dame de La Madeleine (1650). — Bail fait par Robert Delaporte, tuteur de François, son fils, à Julien Morheur, de la pièce de terre des Rotours, pour six années (1653). — État des dépens adjugés en la cour et siège présidial de Rennes, au profit des paroissiens de Boussac contre G. Delaporte, ci-devant collecteur d'une taille levée sur lesdits paroissiens (1653). — Transaction faite devant les notaires de la juridiction de Landal entre Georges Delaporte, sieur de Montaigu, adjudicataire d'une taille levée sur les paroissiens de Boussac, et Louis Charnacé, recteur de ladite paroisse, au sujet du compte d'un rôle fait sur ladite taille (1654). — Ensuit la vente des biens meubles appartenant à Mathurine Barbot, épouse de Robert Delaporte (1655). — Quittances de la somme de 8 livres tournois pour célébration de messes à l'intention de ladite dame en la paroisse de St-Marcan (1655).—Reconnaissance par Sébastienne de La Chouardays et Jean Gérart, son fils, de la somme de 17 livres pour la valeur d'une vache qu'ils avaient à titre de louage de Robert Delaporte avec Pierre Lecomte (1656). — Procédure entre Olivier Finemont, sieur des Rivières, tuteur de François Delaporte, fils Robert, et de Catherine Le Breton, sa première femme, et Mathurine Barbot, veuve dudit Robert, tutrice de leur fils Georges, concernant le partage de sa succession (1657-1695). — Procédure entre Louis Grohant, procureur fiscal de la juri-

diction de St-Georges-de-Grehaigne, et Joseph Finemont, sieur de Vaucler, concernant les arrérages de rente qu'il prétendait être dus sur des terres échues audit Finemont, de la succession de Julienne Delaporte, sa mère, fille de Julien Delaporte, sieur de Montaigu, et de Georgine Simon. — Quittance de Jacques Frain, recteur de St-Georges-de-Grehaigne, donnée à Olivier Finemont, sieur des Rivières, tuteur de Georges Delaporte, fils de feu Robert Delaporte, sieur de Villeix, de la somme de 10 livres pour fondation dudit Robert (1660). — Reconnaissance faite devant Pierre Guiet et René Colin, tabellions à Avranches, par Jean Lefebvre, de la paroisse du Val-St-Pair, au profit de Guillaume Delaporte, de 14 livres 5 sols 6 deniers tournois de rente (1663). — Sentence de Jacques Quillet, sieur de La Hardonnière, condamnant, à la requête de Jean Delaporte, marchand, bourgeois d'Avranches, sur le défaut par lui obtenu, Pierre de St-Denis, seigneur de Grimesnil, à porter un prix sur les héritages de Fresne, sis en la paroisse de Noirpalu, ayant appartenu à Henri de St-Denis, seigneur du Tanu, décrété à la requête de René Vivien, seigneur de la Champagne (1673). — Accord entre Mathurine Barbot, veuve de Robert Delaporte et épouse de François Papail, sieur de La Villoubert, et Olivier Finemont, sieur des Rivières, tuteur de Georges Delaporte, décédé, sur la reddition de son compte de gestion (1675). — Vente devant Pierre Guiet et René Colin, tabellions à Avranches, par Guillaume Delaporte aux curé, prêtres, trésor et paroissiens du Val-Saint-Pair, représentés par Louis Choesnet, curé ; Robert Lefebvre, Jean Gilbert, Jean Gazot, prêtres ; Guillaume Lefebvre, Noël Lauhard, François Desplanches, Julien Leclerc, Gilles Lefebvre, Louis Élie, Julien Gazot, Guillaume Choesnet, Jacques Lespinays, Jean Lefebvre fils, Bertrand Goumault, et autres paroissiens, de 14 livres 5 sols 6 deniers de rente hypothéquée à prendre sur Jean Lefebvre, fils et héritier de feu Simon Lefebvre.

F. 166. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1602. — Delarue. — Fragment de sentence rendue par Jacques Le Bedey, écuyer, sieur de La Fosse, vicomte de Bayeux, entre Robert Delarue et Guillaume Rogier, concernant le transport d'un écu sol de rente par lui fait audit Delarue (lacération).

F. 167. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1708. — Deshayes. — Procès-verbal dressé par Joseph Robert, sieur des Isles, demeurant à Crollon, Yves Louvière et Pierre Guérendel, demeurant à La Croix en Avranchin, experts nommés d'office par Bettille, assesseur aux bailliage et vicomté d'Avranches, St-James et Pontorson, pour la visite des réparations faites aux maisons du lieu et terre du Haut-Guey ayant appartenu à feu Julien Deshayes, héritier de Michel Deshayes, prêtre, en présence de Nicolas Le Champenois, sieur de Beaubisson, procureur du Roi en l'élection d'Avranches, fils et héritier de René, son père, intéressé au décret desdits héritages requis par le chapitre de l'église cathédrale d'Avranches sur les représentants Deshayes.

F. 168. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1653-1703. — Deslandes. — Ventes faites devant Jacob Rosay et Jean Le Bigot, tabellions au siège de Chaulieu, par Michel Deslandes, sieur de Mirel, de portions de terre sises en la paroisse de Presles (1653-1655). — Remise faite à Pierre Deslandes, sieur de La Boisselière, d'une vergée de terre précédemment vendue par Michel Deslandes, sieur de Mirel, réclamée à droit de sang et ligne par ledit Pierre (1665). — Sentence de Lecoq, sieur de La Martinière, lieutenant particulier du vicomte de Vire, tenant les pleds d'héritages de Beaulieu et du Tourneur, concernant la saisie en décret des héritages de La Boisselière, sis en la paroisse de Presles, ayant appartenu à Jean Deslandes, sieur du lieu, faite à la requête de Nicolas du Chastel, sieur des Chapelles (1692). — Avis délibéré à Rouen et signé *Boistard Praimagny*, concluant au rejet de l'appel porté par Jean Deslandes de deux sentences rendues par les élus de Vire entre les collecteurs de la paroisse de Presles, Jacques Le Penant et lui (1693). — Procuration en blanc donnée devant François Auvray, notaire au Tourneur, par Michel Deslandes, sieur de Mirel, de la paroisse de Presles (1695). — Renonciation faite devant René d'Aufernet, seigneur du Pont, par Christophe Gosselin, Robert Bonvoisin et Gilles Chauvin, fondés de procuration de Michel Deslandes, leur beau-père, à la succession de Jean Deslandes, sieur de La Boisselière, son frère (1703).

F. 169. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1585. — Desmons. — Vente devant Jean Tourgis et Marin Castel, tabellions en la sergenterie du Tourneur, par Jacques Buot, de Montchamps, à Lucas Desmons, sieur de La Paragière, bourgeois de Vire, de 10 sols

de rente, moyennant 1 écu sol 2/3 de principal et 5 sols de vin payés comptant.

F. 170. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1566. — DESOBEAUX. — Taxe faite par Pierre Richart, écuyer, conseiller au présidial de Caen, à Jacques Desobeaulx, demeurant à Bayeux, de la somme de 40 sols tournois pour deux journées passées au transport, de Bayeux au greffe des appeaux de Caen, de la déclaration de dépens adjugés à Blaise Néel contre Michel de Christot.

F. 171. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1483-1486. — DESPREZ. — Déclaration du premier et du second de 4 lots que fait Jean Desprez le jeune à Jean Philippe et Laurent Desprez, ses frères, de divers héritages (1483). — Fragment de vente faite devant les notaires de Vire par Desprez le jeune à Jean Desprez l'aîné, de tous ses héritages sis au terroir de la Bassetière, en la paroisse de Vaudry (1486).

F. 172. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1541. — DESRUES. — Annulation d'un contrat d'échange fait, en 1536, entre Gillet Desrues et feu Robin Jouvin, de pièces de terre sises aux lieux de Vassy et des Roquiers (13 mars 1540, v. s.).

F. 173. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier, 1 sceau.

1733-1745. — DOUCET. — Nomination et présentation par Germain-Louis Chauvelin, chevalier, garde des sceaux de France, de Nicolas Doucet de Buttanval, à l'office de conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie près la Cour de Parlement de Rouen, en remplacement de Noël Lhoste, décédé (lacéré). Provisions dudit office accordées audit Doucet, sur la présentation de Jeanne de Vinx, veuve dudit Noël Lhoste de Livry, Jean-Baptiste-Noël Lhoste de Livry et Charles de Saint-Lorans de Quetteville. Quittance de la somme de 270 livres pour le droit de marc d'or. Délégation du garde des sceaux Chauvelin au garde des sceaux en la chancellerie près la Cour de Parlement à Rouen, pour recevoir en ses lieu et place le serment dudit Doucet. Lettres patentes donnant audit Doucet le droit de survivance (1733). — Quittance de la somme de 10,000 livres donnée audit Nicolas Doucet par Bertin, pour jouir de 500 livres d'augmentation de gages de son office (1745).

F. 174. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1636-1718. — DOUESNEL. — Note généalogique sur la famille Douesnel : Thomas, fils de Jacques et de Marie Le Chartier, épouse, en 1636, Jeanne Connau, fille de Jean et de Marie Dujardin ; Gaspard Douesnel, né en 1688, épouse, en 1718, Marie de Clomesnil, fille de Nicolas et de Madeleine Pipon, etc.

F. 175. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1626-1720. — DROUET. — Vente devant François Marie et Julien Laurens, tabellions au siège de St-Sever, par Guillaume Drouet à Thomas-Daniel Lainé, de 70 sols de rente (1626). — Vente devant les tabellions audit siège par Guillaume Drouet à Pierre Harivel, de 100 sols tournois de rente (1629). — Transport devant Loysel et Marie, tabellions audit siège, par Nicolas Dancel, fils Thomas, à Léonard Le Chaptois, son oncle, de 70 sols de rente à prendre sur Guillaume Drouet-Lemontier, de la paroisse de Fontenermont (1649). — Transport par Thomas Le Chaptois, fils Léonard, à Guillaume Le Chaptois, fils Marin, desdits 70 sols à prendre sur Guillaume Drouet, fils de Jean Lemontier (1658). — Renouvellement du titre de 6 livres de rente fait par les frères Drouet à Michel-Laurent de La Bachellerie, à la suite duquel est la quittance donnée par ledit de La Bachellerie à Jean Drouet fils, de la somme de 123 livres pour le principal, arrérages, prorata et façon de titre, provenant des deniers de François de Boisyvon, subrogé à l'hypothèque et privilège de ladite rente (1663-1720). — Reconnaissance devant Causse et Lemesle, tabellions à Vire, par Guillaume Drouet-Lemontier et Bertrand Hamel, de leurs signatures apposées au contrat de mariage de Bertrand Hamel-Beltière, fils de Jean et de Jacqueline Le Gillochel, et Françoise Drouet, fille de Guillaume et de Marguerite Levennier (1666). — Sentence rendue aux pleds de St-Sever et Pont-Farcy par Lambert, écuyer, sieur de Vengeons, vicomte, maire et juge politique de Vire, condamnant Julien de La Noë, fils Charles, à payer à Jean Denis, époux de Bertrande Drouet, et à Élisabeth Drouet, les arrérages de 7 livres de rente (1668). — Vente devant Laurent Jouvin, tabellion au siège de Brécey, et Le Faguys, ancien

tabellion, pris pour adjoint, par Pierre Dupont, fils Gilles, à Marguerin Vimont, de 59 sols 7 deniers de rente dotale à prendre sur les héritiers de Michel et Pierre Drouet, due par Guillaume Lasnon, époux de Marie Drouet (1696). — Transport devant Huet, tabellion au siège de Brécey, et Lepaigney, ex-tabellion, pris pour adjoint, par Michel Hamel-Beltière à Guillaume Lemoine, sieur de La Chevallerye, de 17 livres 16 sols 3 deniers de rente au denier 14 à prendre sur les héritiers de Guillaume Drouet-Lemontier (1704). — Procédure devant les hautes justices d'Argenton et de St-Vigor entre Jacques Foucher et Jean et Pierre Drouet, père et fils, concernant l'acquit du principal et des arrérages de 16 livres 13 sols de rente envers Jean Hayes, prêtre, de Vire (1709). — Retrait à droit de réméré, devant Deslandes et Legallois, notaires à Vire, par Louis Drouet, fils Pierre, de deux pièces de terre vendues à Pierre et Jean Foucher frères, fils Jacques, etc. (1720).

F. 176. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1617-1729. — Drudes. — Vente devant Philippe Dupont, tabellion au Tourneur, et Alexis Hutrel, son adjoint, par Guillaume et Gabriel Drudes, fils François, à Jacques Ollivier, de la paroisse d'Estry, de la condition par eux retenue dans la vente faite à Olivier Halley, de ladite paroisse, de deux pièces de terre contenant 5 vergées, nommées la Crette-de-Haut et le Closet, sises à Estry et au village de la Cambie (1617).— Vente devant Bigot et Costy, tabellions en la sergenterie du Tourneur, par Guillaume Simon, fils Geffroy, à Guillaume Drudes, marchand à Vire, de maison et jardin sis à Vire, rue de la Fontaine (1658). — Accord devant Auvray, tabellion au Tourneur, et Hulline, pris pour adjoint, entre Philippe Drudes, de Montchamps, fondé au droit de Michelle Legrain, veuve de Denis Duchemin, et Jean Duchemin, fils Claude, concernant le paiement de huit années de fermages d'une pièce de terre (1664). — Sentence rendue aux pleds du Tourneur par Charles Lambert, vicomte, maire et juge politique de Vire, entre Michel Amand et Jean Drudes, sieur de La Parentrye, concernant la remise des titres de 7 livres 2 sols 6 deniers qu'il lui a transportées (1678). — Sentence de René d'Anfernet, seigneur du Pont-Bellenger, vicomte de Vire, pour Guillaume Drudes, sieur de La Catherie, premier élu en l'élection de Vire et Condé, ayant requis la saisie de quelques meubles afin d'obtenir paiement sur les héritiers Lemoine, de la somme de 300 livres pour arrérages de partie de 30 livres de rente (1691). — Amortissement devant Maufras et Esnaut, notaires à Vire, par Guillaume Drudes, écuyer, sieur de La Catherie, fils de feu Gilles Drudes, sieur de La Becquetière, à Fleurimonde Guézet, veuve en premières noces de Henry de Gouvets, écuyer, sieur de Langerie, et en secondes noces de Jacques Dancel, écuyer, seigneur de Saint-Jean-du-Corail, à Guillaume Vigeon, sieur de La Lande, acquéreur de Pierre de Ruffeveille, époux d'Élisabeth de La Valette, fille et héritière de Jean de La Valette, et à Jacques Lemoine, fils et héritier de Vas Lemoine, du principal et arrérages de 30 livres de rente pour fieffe d'héritages fait audit Vas Lemoine par Louis Bouillet (1702). — Requête adressée au sénéchal de la seigneurie de Vaudry par Jean-Jacques Drudes, sieur de La Catherie, de la ville de Vire, afin d'être autorisé à assigner la dame de Saint-Germain, pour lui faire des offres, en vue d'obtenir main-levée du prix de la vendue faite sur son fermier de la terre située en la paroisse de Neuville (1729). — Défaut prononcé par Charles-Richard Boivin, avocat au bailliage de Vire, sénéchal de la sieurie de Vaudry, pour l'absence du sénéchal ordinaire, contre la dame de Saint-Germain, sur l'opposition de Jean-Jacques Drudes, sieur de La Catherie (1729).

F. 177. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1611-1627. — Dubois. — Cession faite par Élisabeth Dubois, dame et patronne de Saint-Quentin, veuve de Jean Dubois, en son vivant gouverneur de la ville et château d'Avranches, à François de Clinchamps, sieur de Saint-Fraguerre, des droits honorifiques et préséance en l'église de Précey, et généralement tout ce qui peut appartenir à ladite dame à cause de son fief noble de Poilley en l'église de Précey (1611). — Copie de contrat d'augmentation de droits dudit fief (1612). — Assignation commise par Pierre Vitel, sergent en la vicomté d'Avranches, à la requête de François Dubois, sieur de La Fresnaye, patron honoraire de St-Quentin, Poilley, Précey et autres lieux, à François de Clinchamps, sieur de Saint-Fraguerre et de Précey, de comparaître devant le bailli du Cotentin ou son lieutenant audit lieu, pour rapporter les titres d'amortissement de 50 livres de rente par lui dues (1627).

F. 178. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1663-1729. — Duchemin. — Contrat de mariage de Gilles Duchemin, sieur de La Rametière, fils de Robert,

sieur de La Talbartière, et de Marguerite Le Miquelais, avec Louise-Marguerite de La Masurye, fille de Julien et de Françoise Beaumont (1663). — Lots et partage des biens de feu Guillaume de La Masurye, curé de Subligny, entre Gilles Duchemin, époux de Marguerite de La Masurye, et Jean Labbé, sieur de La Gentillière, bourgeois d'Avranches, époux d'Anne de La Masurye, héritiers par moitié (1674). — Requête adressée au bailli de Cotentin ou son lieutenant au siège d'Avranches par Julien Duchemin, fils Gilles, sur le procès que lui a intenté André du Vauborel, sieur de La Bahonnière, époux en secondes noces de Françoise de La Masurye, sa mère, pour le paiement de partie de la dot de ladite de La Masurye (1688). — Accord entre Jacqueline Noël, veuve de Julien Duchemin, fils de fils Gilles, sieur de La Rametière, Antoine Tesnière, époux de Jeanne Duchemin, Marie Duchemin, veuve de Jacques Genson, sieur de La Boudrie, et Anne Duchemin, filles dudit de La Rametière, pour terminer le procès concernant leur légitime (1697). — Procédure entre Jeanne et Jacqueline Duchemin, et Massue père et fils, fermiers de la terre de Mandon (1722-1723). — Quittance de la somme de 251 livres donnée par les sœurs Duchemin auxdits Massue, pour le restant de celle de 500 livres de provision à elles adjugée (1725). — Pièces relatives au partage de la terre de Mandon entre les demoiselles Duchemin et représentants (1729), etc.

F. 179. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1563. — Duffouay. — Vente par Guillaume Bonnaye et Jeanne Legodon, sa femme, à Pierre Duffouay, d'une pièce de terre en labour, sise au village du Tertre, en la paroisse de Fougères, avec un certificat de la publication de ladite vente par trois dimanches, à la sortie de la messe paroissiale.

F. 180. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1522-1645. — Duhalley. — Extraits des contrats d'acquêts de la terre et seigneurie « du Halley en Monchamps » faits par Guillaume du Halley, écuyer, référendaire en la chancellerie à Rouen, bailli de Condé-sur-Noireau, Guillaume du Halley, avocat général en la Cour des aides de Paris, et Charles du Halley, écuyer, conseiller en la Cour des aides de Normandie, seigneurs châtelains et barons « de Fresnes du Val « du Feuguerey Vaudry Viessoix du Halley Mon- « champs St-Estienne, etc. » : échange de la terre et seigneurie du Halley par Jacques Poisson, fils de Pierre et de Marguerite Lambert, à Jean de La Rivière, écuyer, s^r de Roumilly et de *Gourgueçon*, contre 82 l. 6 s. 8 d. de rentes hypothéquées et 180 livres en argent quitte aux mains dud. Poisson (1522); vente par Guillaume Avenel à Jean Thoury, seig^r du Halley, du fond de la pièce de la Coursière, par le prix de 50 livres (1567); vente par Guillaume Beuselin, prêtre, à Jean Thoury, s^r du Halley, d'un pré nommé la Lande, terroir du Halley, seigneurie du Désert, par le prix de 15 livres (1573); article entre Guillaume du Halley, écuyer, bailli de Condé, Claude Thoury, s^r d'Estry, et Jean Thoury, s^r de Roullours, par lesquels lesd. Thoury vendent au s^r Duhalley la terre du Halley par le prix de 14,000 livres exempt de treizième, dont 6,000 livres pour le s^r de Roullours, et le surplus sera payé aux créanciers délégués par led. s^r d'Estry (1612); extrait d'accord entre Jean Thoury, s^r du Halley, à cause de Catherine de La Rivière, sa femme, et Jean Lair du Doigt, touchant le *decord* du domaine non fieffé de la terre et seigneurie du Halley (1566), etc. — Cession faite devant François Pinel et Jean Rouyer, tabellions à St-Jean-le-Blanc, par Julien Halley, de la paroisse d'Estry, à Guillaume, Étienne, Michel et Toussaint Halley, ses fils, de tous ses biens et meubles sis au hameau d'Estry (1601). — Vente par Gédéon Le Lou, écuyer, sieur de Colombières, demeurant en la paroisse de *Liéville en Costentin*, vicomté de Carentan, à Guillaume Halley, écuyer, sieur du Halley, l'un des capitaines en chef des bourgeois de Rouen, de 50 l. t. de rente (1616). — Lots faits entre les héritiers de Pierre Brice, grènetier au magasin à sel de Normandie, dont l'un est échu à Guillaume Halley, écuyer, sieur du Halley, avocat général en la Cour des aides de Paris, époux de Madeleine Brice (1620). — Vente aud. du Halley par Charles Romé, sieur du Thuit, conseiller au Grand Conseil, demeurant en la paroisse de St-Martin-du-Pont de Rouen, en présence de Pierre Romé, sieur de Folleville, son fils (1620). — Quittance donnée par le tuteur des enfants de Germain Liot à Guillaume du Halley, écuyer, sieur de Vaudry, de la somme de 30 livres pour arrérages de rentes (1622). — Assignation commise aux abbé et religieux de l'abbaye de Troarn et de Notre-Dame du Désert, prieuré en dépendant, à comparaître au Parlement, à la requête de Guillaume du Halley, avocat général en la Cour des aides de Paris, relativement à un banc fieffé dans l'église de Montchamps (1624). — Aveu rendu à Daniel d'Assy, baron de Coulonces et seigneur de Martilly, par Guillaume Halley, écuyer, sieur du Halley,

avocat général en la Cour des aides de Paris, d'un plein fief de haubert, nommé le Vaudry, dont le chef est assis en la paroisse de Vaudry, terre de lad. baronnie (1624). — Procès en l'élection de Vire pour Jacques de Clinchamps, tuteur des enfants du feu sieur du Halley, en cette qualité demandeur en sommation à l'encontre de Nicolas de La Rocque, pour lui payer 92 l. 12 s. pour le droit du sol pour livre de la paroisse de Montchamps de l'année 1628 (1630). — Contrat de mariage de Charles du Halley, écuyer, fils de Guillaume et de Madeleine Brice, avec Madeleine de Marguerye, fille de Bernardin de Marguerye et d'Esther Le Verrier (1635). — Vente par Charles Halley, écuyer, sieur du Halley, demeurant paroisse Sainte-Croix Saint-Ouen de Rouen, et Jacques Marguerye, écuyer, sieur et baron de Vassy, de 150 livres de rente à Pierre de Moy, conseiller aux bailliage et siège présidial de Rouen (1639). — Lettre à Mme du Halley : M. de *Longaulney* ne veut point de procès avec elle, et néantmoins il se trouve forcé par les sollicitations de sa femme de lui signifier une clameur pour tâcher de rentrer en la terre de Vaudry ; proposition d'arbitrage pour témoigner « qu'il ne cherche « pas à plaider de guayeté de cœur » (1640). — Constitution de rente en faveur de Jacques Le Clerc, écuyer, s^r^ d'O, conseiller aux bailliage et siège présidial de Caen, par Bernardin de Marguerie, chevalier, seig^r^ d'Ouistreham et baron de Vassy, Jacques de Clinchamps, chevalier, seigneur des *Maizerest*, de Mondeville et autres terres, Charles du Halley, écuyer, s^r^ du lieu, conseiller en la Cour des aides et finances à Caen, et Gilles Le Coueffix, de Vassy, fermier dud. seigneur d'Ouistreham ; parmi les témoins : Jean Thirard, sieur de La Fontaine, demeurant à Vassy (1640). — Vente par Charles du Halley et François du Thon, sieur de Moulineaux, à *Thobye Barbarye*, écuyer, sieur de St-Contest, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, demeurant à Caen, de 500 livres de rente (1640). Extrait des registres des contrôles des titres de la vicomté de Caen. — Contrat de mariage de Hervieu de Crosville, écuyer, seigneur et patron de Gouberville, Sourdeval et Ste-Honorine, fils de feu Jean de Crosville, écuyer, seigneur et patron de Crosville, Le Mesnil, Gouberville et autres lieux, et de demoiselle Marguerite de Trousseauville, dame de Préville, et demoiselle Madeleine du Halley, fille de feu Guillaume, avocat général en la Cour des aides de Paris, et de demoiselle Madeleine Brice ; présents : Hervé d'Anneville, Jean de Crosville, Jacques de Crosville, Richard du Hecquet, Pierre Blondel, conseiller au Parlement de Normandie, Nicolas Voisin, s^r^ du *Neufboscq*, conseiller en ladite Cour, Alexandre Guérard, s^r^ de *Larocque* et de *Soquentot*, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, Charles Aumont, trésorier de France, etc. (1641). — Reconnaissance par Charles du Halley, garde du scel en la Cour de Parlement de Normandie, de la somme de 4,200 livres à lui prêtée par Thomas Hardy, sieur de Vicques (1642). — Vente devant Mathieu Delalonde et Jean Chrétien, tabellions à Caen, par Charles du Halley, écuyer, conseiller au Parlement de Normandie, demeurant à Caen, Jacques de Clinchamps, sieur des Maizerets, Jacques Marguerye, sieur et baron de Vassy, et Robert Le Mesle, procureur de Bernardin Marguerie, seigneur d'Ouistreham, Neufville et autres terres, de 500 livres de rente à Catherine Morel, veuve de Louis de La Court, intendant de la justice, police et finances de là les monts et président au Conseil souverain de Pignerol (1642). — Partage des biens des successions de Jean Brice, écuyer, et de Nicolas Brice, chanoine de Rouen, entre M. du Neufbosc, conseiller au Parlement, et du Halley, conseiller en la Cour des aides, époux d'Anne et Madeleine Brice (1643). — Transaction conclue à Viessoix, en l'écritoire ordinaire de Jean Le Peltier, sur procès pendant par-devant le bailli de Caen au siège de Vire, entre noble dame Suzanne de Bréauté, femme civilement séparée de biens d'avec M. de Longaunay, son mari, clamant à droit de sang et comme de marché frauduleux l'échange de la terre et seigneurie de Vaudry fait par le sieur de Bréauté, son père, à feu M. du Halley, d'une part, et Charles du Halley, défendeur en lad. clameur et de son chef clamant selon la relation de lad. clameur pour avoir et retirer lad. terre de Vaudry, vendue à feu M. du Rosel, conseiller au Parlement de Rouen, par M. du Halley, avocat général en la Cour des aides de Paris, par contrat de 1626, d'autre, et François du Rosel, écuyer, sieur de Vaudry, fils de Michel du Rosel, héritier dud. feu sieur du Rosel, conseiller, acquéreur, défendeur, d'autre : M. de Vaudry remet aud. du Halley la terre et seigneurie de Vaudry, comme feu M. du Rosel l'avait acquise de feu M. du Halley, lad. rendue faite moyennant 69,083 livres en principal et treizièmes, etc. (1644). — Copie certifiée le 29 septembre 1644, par du Halley, de l'acte d'inhumation de noble homme Jean Brice, en l'église St-Éloi de Rouen, le 29 juillet 1632. — Quittance donnée devant Robert Dubosc et Abraham Ferment, tabellions à Rouen, par Pierre Languedor, ancien conseiller échevin de l'hôtel-de-ville de Rouen, à Nicolas Voisin, écuyer, sieur du

Neufbosc, à la décharge de Charles *Hallé*, écuyer, sieur *du Hallé*, conseiller du Roi et général en la Cour des aides de Normandie, de la somme de 4,600 livres tournois pour racquit du principal et arrérages, restant dus jusqu'à ce jour, de 300 livres de rente au denier 14 (1645).

F. 181. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1646-1653. — Duhalley. — Aveux rendus à « Mon- « sieur Maistre Charles du Hallé, » écuyer, sieur du lieu, conseiller du Roi en ses cours de Normandie, seigneur et patron de Vaudry, Viessoix, Montchamps, et autres terres et sieuries, par : Allain Maupas, Thomas Crespin, Pierre Davy, Thomas Deslandes, Jacques et Jean Lecoq, Pierre Mesquet, Jean Le Rocquais, Jean Lecoq, et autres, de biens dépendant de la sieurie de Vaudry (1646-1647). — Sentence condamnant Charles du Halley à payer par récompense 4,200 livres en une partie et 1,400 livres en une autre à Jean Le Roux, seigneur de Langrie, président en la Cour de Parlement de Normandie, pour Thomas Hardy, sieur de Vicques, qui en a fait l'avancc (1648). — Extrait des pleds de la sieurie de Vaudry, tenus à gage-plège et élection de prévot, instance de Charles du Halley, écuyer, sieur du lieu, conseiller du Roi en ses Cours de Normandie, seigneur et patron de Vaudry, Viessoix, Montchamps, Fontaine-Daniel et autres terres, led. pleds tenus en sa présence par Richard Juhel, avocat du Roi aux bailliage et vicomté de Vire, sénéchal de la sieurie de Vaudry, en présence de Pierre Pistel, greffier ordinaire (1650). — Copie informe de l'obligation prise par Houel, curé de Vaudry, envers Madeleine de Margueryе, veuve de Charles du Halley, de la somme de 2,000 livres à lui prêtée (1650). — Procédure entre Antoine de Longaunay, chevalier, baron du Bois-Héroult, fils aîné de feue Suzanne de Bréauté, et Charles du Halley, concernant la clameur de la terre et sieurie de Vaudry vendue par Adrien, sire de Bréauté, son aïeul maternel, à Guillaume du Halley, son père (1652). — Aveux rendus à Charles du Halley par Michel Roussel, Marguerin Le Roquais, Richard Germain, prêtre, frère et héritier de Jean Germain, sieur de La Groudière, de biens dépendant de la seigneurie de Vaudry (1653).

F. 182. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1654-1663. — Duhalley. — Vente devant Jean Chrétien et Thomas Lesueur, tabellions à Caen, par Jacques de Marguerie, seigneur et baron de Vassy, Charles du Halley, conseiller en la Cour des aides de Normandie, seigneur de Vaudry, et Gaspard Colin, procureur du Roi en la vicomté de Caen, fondé de Henri-Louis de Marguerie, seigneur de Neufville, à Jacques Turgot, seigneur du Mesnil-Gondouin, de 1000 livres de rente (1654). — Procès-verbal de saisie faite par Louis Le François, sergent à Vire, à la requête de Jean Le Roux, sieur de Langrie, des fiefs, terres et sieurie de Vaudry, appartenant à Charles du Halley, pour récompense de 4,200 livres par lui prêtées (1654). — Copie informe de l'obligation de Laurent Dupont, sieur de La Rabelière, fils de Marin, procureur au Parlement, d'acquitter 50 livres de rente à Charles du Halley, écuyer, conseiller en la Cour des aides (1654). — Aveu rendu audit Charles du Halley par Richard Germain, prêtre, frère et héritier de Jean Germain, sieur de La Groudière, de la fiefferme du Bas-Pissot, tenue de la sieurie de Vaudry (1655). — Accord entre Charles du Halley et Mᵉ Guillaume Viel, prieur de la maison-Dieu de Vire, ayant ci-devant fait saisir par décret le corps principal de 428 livres de rente ayant procédé de vente d'héritages faite par François du Rozel à feu Jean Germain, sieur de La Groudière, lequel s'était chargé de payer lad. partie à Charles du Halley, sieur du lieu et de Vaudry, conseiller à la Cour des aides de Normandie (1655). — Délibération de famille concernant la nomination de tuteur aux enfants de Charles du Halley, conseiller en la Cour des aides (1655). — Lots et partage en douaire faits par Madeleine de Marguerie, veuve et ayant renoncé aux meubles de Charles du Halley, pour être vus par Jean Le Roux, seigneur de Langrye, président au Parlement, ayant requis le décret des immeubles dudit du Halley. — Acte de renonciation à la succession dudit Charles par sa veuve, devant Roger Le Louvetel, écuyer, lieutenant ancien en la vicomté de Vire (1655). — Traité de vente devant les notaires de Paris entre Pierre Le Bas, écuyer, sieur du Coudray, avocat au Parlement de Rouen, et la veuve de Charles du Halley, de sa charge de conseiller du Roi, général en la Cour des aides de Normandie, moyennant 55,000 livres (1656). — Reconnaissance par Madeleine de Marguerie à Mˡˡᵉ de Croisilles, sa cousine, de la somme de 230 livres qu'elle a payée aux marchands qui ont fourni le deuil de ses enfants (1657). — Vente par Thomas Berthe, sergent royal à Vire, à la requête de lad. Madeleine de Marguerie, veuve du Halley, tutrice de ses enfants, en vertu de mandement par elle obtenu de Roger Le Louvetel, lieutenant au bailliage de Vire, des biens meubles dud. défunt, au manoir seigneurial de Vaudry, le 14 février 1657 et jours

suivants : six grands plats d'étain neufs pesant 18 livres, mis à prix par Jacques Houel, prêtre, à 16 sols la livre, par Pierre Drude à 18 sols, et par lad. dame à 20 sols la livre, adjugés et saisis faute d'enchérisseur, 18 livres; 12 petites écuelles d'étain pesant 12 livres 1/2, 12 l. 10 s.; un plat *laveur*, une *éguere*, trois petits flambeaux, un grand plat à fond d'étain et 4 petites salières, le tout pesant 17 livres, 17 livres; 6 pots de chambre d'étain pesant 8 livres, 8 l.; un *grix* de fer, 20 s.; deux *gondolles* et un petit chandelier d'argent pesant 8 onces et demie, 27 livres 10 sols; deux paquets de fil *escreu*, pesant 66 livres, 12 sols la livre; une petite couche de bois avec une paillasse, 70 sols; un matelas, 45 sols; un tour de lit de *Mocquade*, 7 livres, au curé de Viessoix; 6 pièces de tapisserie de *Mocade*, 25 livres; 4 pièces de tapisserie de *Mocade*, 16 livres; une tente de tapisserie de *Mocade*, servant à la petite salle, 31 livres; une douzaine de serviettes d'œuvre, 9 livres, à Mme de La Hogue; une chemise, 4 livres, à Mlle Jeanne du Hommet; une autre, 5 livres 6 sols, à la même; deux paires de manchettes, 24 sols, à Jean Clouet, apothicaire; une valise de bure grise, 60 sols; « dix « petits tableaux à vitre antique, » 6 livres, etc. — Quittances de sommes payées par Le Bas pour droits de l'acquisition de l'office de Charles du Halley (1658). — Quittance donnée devant Louis Chevalier et Silvestre de Launay, tabellions en la vicomté de Falaise, au siège de la Forêt-Auvray, pour les parties de la Fresnée au Sauvage et environs, par Jacques Turgot, seigneur de Saint-Clair, du Mesnil-Goudouin, Bellou, Noron, Soubsmonts et autres terres et seigneuries, conseiller du Roi ordinaire en ses conseils d'État et privé et direction des finances, à Madeleine de Marguerie, veuve de Charles du Halley, de la somme de 19,000 livres pour amortissement et arrérages de 1,000 livres de rente hypothéquée (1658). — État d'ordre des deniers de la charge de conseiller en la Cour des aides de Normandie de feu Charles Duhalley, montant à 56,000 livres (1662). — Lettre de Houel, curé de Vaudry, à Mme Bailly d'Avrilly, rue Ste-Anne, à Paris, concernant Mlle de Vaudry et Mme du Halley, « vostre mère et ma bienfaictrice » ; protestations de dévouement (1663). — Baux divers, etc.

F. 183. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 76 pièces, papier.

1664-1669. — Duhalley. — Reconnaissance devant Pierre Le Louvetel, écuyer, lieutenant ancien civil du bailli de Caen en la vicomté de Vire, de l'accord fait entre Madeleine de Marguerie, veuve de Charles du Halley, conseiller en la Cour des aides de Normandie, et Jean-Charles du Halley, écuyer, sieur de Vaudry, son fils, sur la renonciation de la communauté entre eux des biens dudit Charles (1664). — Accord entre ladite veuve et Jean-Charles, son fils aîné, qui accepte la tutelle de ses frères et sœurs pour éviter les frais d'une nouvelle élection (1664). — Copie de la renonciation de Richard de Montholon d'Aligre, maître d'hôtel de la reine mère du Roi, à la somme de 18,000 livres reconnue par Charles Duhalley le 31 mars 1653, comme lui ayant été souscrite par complaisance pour faciliter ses affaires; décharge accordée à la veuve et aux enfants (1644). — « C'est la déclaration du fief, « terre et seigneurie de Vaudry, se consistant en « domaine fieffé et non fieffé, cour et usage de juris- « diction, et autres droict apartenant à fief noble » (1664) : le manoir seigneurial dud. lieu, consistant en un gros corps de logis, plusieurs pavillons, écuries, granges, maisons manables pour des fermiers, avec une grande cour, le tout environné de murailles ; le jardin à herbes situé derrière la maison, environné de douves pleines d'eau de toutes parts; divers prés et *terres à labeur*, la terre noble d'*Enfernet*, le fief ou terre de Viessoix, autrefois possédé par noble homme Jean de La Rocque, écuyer, sieur de Bernières, le petit fief de Vaudry, qui a son étendue dans la paroisse de Roullours, le fief de la Ferrière, *alias* Trutemer, situé en Truttemer, le fief ou vavassorerie de la Duverie, situé en Viessoix, les vavassories et masures de Blon, la Louvelière, Courte, la Tiboudière, la Ruette, la Morlière, aux Febvres, Madeline, la Hunelière, le Fay, la Pilière, la Huardière, la Herbelière, les fieffermes à Avoine de la Lande, du Four, de la Haize, du Clos du Mur, de la Martinière, du Clos Lorin, de la Morlière, de Caillère, etc. — Quittance de Jean-Charles du Halley, chevalier, seigneur et patron de Vaudry, Viessoix et Montchamps, fils et héritier par bénéfice d'inventaire de Charles du Halley, à Jacques de Marguerie, chevalier, seigneur et baron de Vassy, conseiller au Parlement de Bretagne, son oncle, de 3,000 livres pour amortissement de 214 livres de rente due par défunt Nicolas de La Bigne, écuyer, à défunt Guillaume du Halley, etc. (1666). — Échange devant Thomas Esnault, tabellion à Vire, et Julien Lasnon, avocat, commis adjoint ordinaire aud. tabellionage, par Jean-Charles du Halley, seigneur de Vaudry, et Jean-Baptiste Louvel, fils de Gilles Louvel La Lande, de la pièce de terre nommée le Champ-Louvel, sise paroisse de Vaudry, village de la Lande, contre trois portions de terre, sises en ladite paroisse (1666). — Procédure au Par-

lement de Rouen entre la veuve de Charles du Halley et son fils (1667-1669). — Aveux rendus aud. Charles du Halley. — Requête adressée à Radulph, docteur de Sorbonne, chanoine prébendé de Danvou en l'église cathédrale de Bayeux et archidiacre du Val-de-Vire, par messire Jean-Charles du Halley, seigneur du lieu, châtelain et patron de Vaudry, Viessoix, Montchamps et Morville, tant en son nom que pour le commun des paroissiens de Vaudry : depuis quelque temps, il s'est glissé plusieurs abus dans l'église de Vaudry par la négligence de ceux que Dieu a commis pour la desservir ; le service n'est pas fait aux heures portées par les règlements de l'évêque de Bayeux, ce qui est cause que plusieurs sont privés de l'assistance à la messe, avancée ou retardée selon la fantaisie du curé ; celui-ci, dans ses prônes, ne fait pas de prière pour led. seigneur, « pour Madame sa « femme et pour Monsr son fils, comme il y est obligé « à l'égard de son bienfaicteur, qu'il ne faict peu ou « point de résidence dans son presbitaire, et n'assiste « presque jamais aux vespres dans les jours de di« manches et faictes » ; il omet toujours dans ses prônes l'excommunication portée contre les simoniaques ; comme il est toujours absent, l'aumône n'est pas faite aux pauvres par le curé, d'où le seigneur et les habitants en sont surchargés ; il convertit le bien destiné à les secourir a des usages profanes, à enrichir ses parents, « de manière qu'il a constitué cinq ou six « cens livres de rente du revenu du crucifix et a laissé « languir les membres de Jésus-Christ pour satisfaire à « son avarice » ; de son autorité privée, sans demander le consentement du seigneur patron, ni celui des paroissiens, il a fait détruire un jubé et n'en a laissé pour reste qu'une vieille tour qui ferait une *déformité* dans l'église au lieu de servir d'ornement ; demande que le jubé soit rétabli par le curé à ses frais dans le lieu le plus séant et le plus convenable ; de plus, de son pouvoir particulier, led. curé a fait enlever les tombeaux de carreaux posés sur les corps des défunts par la dévotion de leurs parents, pour les employer à un autre usage, contre leur intention, ce qui a empêché Desmares de satisfaire à l''intention qu'il avait de faire un don considérable à l'église, voyant que les tombeaux de ses parents avaient été tirés de leurs places ; les enfants ne sont point catéchisés ni instruits, le curé « tond son troupeau sans le repaistre » ; « pen« dant tout le cours d'une année l'évangile ny les « mistères de la foy n'y sont point expliqués et... « si ceste négligence continoit dans la parroisse, les « habitans seroient sans foy comme le sieur curé sans « charité, etc. » ; il n'y a que depuis peu qu'un jeune ecclésiastique tient de petites écoles, plus par la sollicitation du seigneur que par les soins du curé, et l'offre qu'il a faite de catéchiser les enfants dans l'église de Vaudry a été rebutée par le curé ; le curé ne visite pas les malades et leur dénie toute assistance, temporelle ou spirituelle ; le sieur de Courtes, un des principaux de la paroisse, dont la vie est incertaine autant que la mort, à cause de sa décrépitude, a été quatre mois au lit couché de maladie, sans recevoir aucune visite du curé ; fondations touchées, sans accomplissement, au préjudice de prêtres, enfants naturels de la paroisse, frustrés de la participation aux obits, etc. Fait et présenté à la visite de Vaudry le 19 juin 1668. Suivent la signature du Halley et neuf autres noms raturés. — Articles que baille led. du Halley au promoteur de l'officialité de Bayeux, pour examiner les mauvais déportements et malversations que commet journellement Jacques Houel, desservant le bénéfice de Vaudry : il a refusé d'aller voir des malades qui l'ont demandé et en a laissé mourir plusieurs sans les sacrements ; « au mépris de Dieu et du St-Sacrement de l'autel », il a monté à cheval pour porter les sacrements aux malades, au grand scandale de chacun ; au mépris des ordonnances de l'évêque de Bayeux et de l'archidiacre, tenant des visites, au terme desquelles la messe doit se dire à 10 heures en hiver et à 9 en été, il la dit tantôt de grand matin, tantôt bien tard, en sorte que la plupart des paroissiens n'y peuvent assister; en examinant les comptes de la paroisse, il se fait payer à dîner par les comptables aux dépens du trésor (30 novembre 1668). — Réponses dud. curé pour défendre à l'action que lui a intentée led. seigneur « pour « boucher une fuye, en deffences de se servir des « ornemens de l'églize et pour le faire condamner à « rédiffier un jubé ou poulpistre » qu'il a fait démolir : il est de la notoriété publique que led. du Halley a fait et fait journellement tous ses efforts pour l'obliger à résigner son bénéfice ; il est inouï qu'on défende à un curé de se servir des ornements de son église pour les fonctions curiales, mais il soutient que M. du Halley s'étant fait élire trésorier, le doit fournir d'aube, surplis, chasuble, calice, pain et vin, etc. ; le jubé a été démoli par ordonnance de l'archidiacre de Bayeux en sa visite, et par l'ordre de la dame du Halley, sa mère, lors patronne, et tutrice ; le curé y a perdu, ayant été obligé pour fermer le chœur de l'église de faire faire un balustre qui lui a coûté plus de cent livres (15 décembre 1668). — Solution que baille led. du Halley contre Jacques Houel ci-devant curé de Vaudry : Raoul

Cailly, prêtre, a pris dévolu sur son bénéfice, fondé sur des pactions simoniaques dont il prétend le convaincre ; Houel, étonné par ces attaques et par les propres témoignages de sa conscience, a remis volontairement le bénéfice entre les mains du seigneur en la maison de François Le Chartier, curé de Neuville, doyen de Vire, qui lui dicta les termes de sa démission, ce qui donna lieu au seigneur de présenter aud. bénéfice Michel Hubin, curé de St-Gilles, pour empêcher l'effet du dévolu obtenu sans son consentement ; led. seigneur a droit d'empêcher la *fuye* de Houel, il prouvera qu'il y a grand nombre de pigeons et plusieurs trous propres à les mettre, etc. (22 décembre 1668). — Extrait du registre de Mathieu Subtil et François Auvray, tabellions royaux en la vicomté de Vire, sergenterie du Tourneur : second des deux lots des fiefs terre et seigneurie du Halley et Montchamps, domaine fieffé et non fieffé, moulins à blé, maisons, plants, jardins, prairies, herbages, etc., entre messire Jean-Charles du Halley, écuyer, seigneur châtelain et patron de Vaudry, Viessoix, etc., et Jacques du Halley, écuyer, seigneur et patron de Montchamps, son frère, tant à cause de leurs tiers coutumier en la succession de feu Charles, leur père, conseiller en la Cour des aides de Normandie, échue au lot de Madeleine de Marguerie, leur mère, ayant renoncé à la succession, que des autres biens, etc. (1668).

F. 184. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1670-1674. — Duhalley. — Procuration donnée devant Guillaume Le François, tabellion en la vicomté de Vire, sergenterie du Tourneur, et François Auvray, ex-tabellion aud. lieu, pris pour adjoint, par Madeleine de Marguerie, veuve de Charles du Halley, écuyer, conseiller en la Cour des aides de Normandie, pour faire arrêt sur les biens de son fils Jean-Charles (1670). — Accord entre ladite dame et Charles du Halley, écuyer, sieur de Vaudry, et Jacques du Halley, sieur de Montchamps, ses fils, lesquels renoncent à la communauté de biens avec leur mère (1670). — Aveu rendu au Roi par Jacques du Halley, du fief de Montchamps, acquis par Guillaume du Halley, avocat général en la Cour des aides de Paris, son aïeul, led. fief relevant de la vicomté de Vire, contenant 18 masures et plusieurs fieffes, deux moulins dont l'un est fieffé à Jean-Baptiste de Percy, écuyer. Réception de lad. déclaration le 12 septembre 1670 par Guillaume Lambert, vicomte maire et juge politique de Vire, conservateur du domaine du Roi (1670). — Saisie réelle de Vaudry pour Marie Le Maignen, veuve de François du Rosel, écuyer, sieur de Vaudry, créancière de sa succession et de celle de Charles du Halley, et réclamant à Jean-Charles du Halley 22,000 livres et les intérêts. — C'est la déclaration du fief, terre et seigneurie de Vaudry, en circonstances et dépendances, etc. — Arrêt accordant à Jacques du Halley, seigneur de Montchamps, le délai d'un an pour rendre aveu du fief de Montchamps et main-levée des saisies qui en ont été faites (1670). — Requête adressée au lieutenant du bailli de Caen au siège de Vire, par Jean-Charles du Halley, seigneur et patron du Halley, pour faire défense aux fermiers et redevables de la terre et seigneurie de Vaudry, saisie en décret à la requête de Charles de Montholon d'Aligre, de faire aucun paiement à François Havard qui en a renchéri l'usufruit à 4,000 livres sans avoir fourni de caution (1670). — Mémoire instructif pour du Halley contre la demoiselle Le Maignen et de Roconval, concernant la terre de Vaudry. — Collation d'aveux rendus en 1647 et 1652 à Charles du Halley, écuyer, conseiller en la Cour des aides de Normandie, par Guillaume et Jean Crespin et Richard Germain, prêtre, sieur de La Groudière, Gilles Drudes, sieur de La Becquetière, élu en l'élection de Vire et Condé, de biens de la terre de Vaudry (1672). — Sentence interlocutoire de Georges de Banville, sieur et patron de Pierres, lieutenant général du bailli de Caen au siège de Vire, dans le procès intenté par Jean-Charles du Halley à Jacques Houel, curé de Vaudry, pour voir ordonner que Michel Le Roy, prêtre, ayant été élu custos de la paroisse et géré en lad. qualité depuis 7 ou 8 ans sans reproche, sera maintenu à faire led service, et que défenses seront faites à Sébastien Maupas, prêtre, de s'ingérer en aucune manière à y travailler, sous prétexte que le curé l'avait admis, ce qu'il ne pouvait faire de son autorité privée et sans conférer avec led. du Halley, patron honoraire et présentateur de lad. paroisse, et au général d'icelle, qui seuls paient les gages du custos (1672). — Procédure entre Charles Du Halley et Havard, adjudicataire de la régie de la terre de Vaudry (1672-1674). — Arrêt maintenant Charles Du Halley aux droits de présenter à la cure de Viessoix et Samson Passard, prêtre, en la possession de ladite cure dont il est pourvu, contre Guillaume Chantepie, prêtre, également pourvu (1674). — Requête au duc de Roquelaure, gouverneur et commandant en chef pour le Roi en la province de Normandie, par Jacques du Halley, sieur de Montchamps, remontrant que Jean-Charles, son frère aîné, propriétaire de la terre et seigneurie

de Vaudry, saisie en décret, ayant été obligé d'aller au service de l'arrière-ban où il est présentement avec train et équipage, et n'ayant pas d'argent pour faire le voyage et s'équiper, emprunta 800 livres à sondit frère ; demande de remboursement privilégié (1674).

F. 185. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1675-1680. — Duhalley. — Déclaration de trois fiefs nobles sis en la vicomté de Vire, appartenant à Jean-Charles Duhalley, écuyer, sieur du Halley, en sa qualité d'héritier bénéficiaire de son père, nommés fief du Halley, sis en la paroisse de Montchamps, relevant de la seigneurie de Presles, fief de Montchamps dit Fontaine-Daniel, acquis des religieux de l'abbaye de Fontaine-Daniel, et fief de Vaudry, sis à Vaudry (1675). — Accord entre la dame du Halley, M. de Montchamps, son fils, et Mlle de Vaudry, concernant le paiement de sommes résultant des pièces remises par Havard (1675). — Procuration donnée devant François Auvray, tabellion en la sergenterie du Tourneur, et Pierre-Jean, sieur de La Mare, contrôleur des titres en la vicomté de Vire, pris pour adjoint, par Madeleine de Marguerie, veuve de Charles du Halley, à Jacques du Halley, son fils, de la représenter au bailliage de Vire, dans son procès contre Marie Le Maignen et François Havard, pour astreindre ladite Marie à fournir caution de l'usufruit de partie de la terre de Vaudry qu'elle prétend avoir fait saisir (1676). —Reconnaissance de la veuve du Halley et de Jacques du Halley, son fils, de la somme de 6,000 livres à eux prêtée par François Havard, sieur du Rocher, procureur commun à Bayeux (1676). — Quittance à Jacques du Halley, propriétaire de la seigneurie de Montchamps, de 55 livres à déduire de la taxe à laquelle se monte le huitième denier de l'aliénation faite par l'abbaye de Fontaine-Daniel (1677). — Déclaration passée devant Georges de Banville, lieutenant général au siège de Vire, par Jean-Charles du Halley, portant renonciation aux successions de Charles du Halley, son père, et Jacques du Halley, son frère aîné ; il s'arrête à son tiers coutumier, etc. (1677). — Griefs fournis en la Cour par Madeleine de Marguerie, veuve de Charles du Halley, appelant de plusieurs sentences rendues au bailliage de Vire, contre Marie Le Maignen, veuve de François du Rozel, et autres prétendus créanciers opposants à l'état des régies de la terre de Vaudry (1678). — Défenses que fournit en justice Madeleine de Marguerie, veuve de Charles du Halley, contre Thomas Morel, écuyer, s^r^ de La Rue, prétendant avoir les droits cédés par transport de Jean-Baptiste Morel, écuyer, sieur du Fresne, arrêtant sur les deniers dus à lad. dame par d^lle^ Marie Le Maignen, en présence des religieux de l'abbaye de N.-D. de Fontaine-Daniel, aussi arrêtant sur lesd. deniers, etc. (1679). — Information faite devant Georges de Banville, écuyer, seigneur de Pierres, lieutenant général au siège présidial de Vire, en présence de Renaud Lanon, commis-greffier, suivant la commission adressée par la Chambre des Comptes, de l'aveu rendu par Jacques Du Halley, écuyer, sieur de Montchamps, en ladite chambre, du fief terre et seigneurie de Montchamps relevant du Roi (1680). — Copie des quittances de sommes payées aux créanciers du Halley, conseiller en la Cour des aides, collationnée sur l'original à la requête de sa veuve par Lieubray, huissier au Parlement de Rouen (1680).

F. 186. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1681-1699. — Duhalley. — Accord devant François Auvray et Jean Basset, notaires à Vire, entre Lanfranc de Percy, écuyer, sieur de Courteille, de la paroisse de Montchamps, et Jacques du Halley, écuyer, seigneur et patron de Montchamps, pour terminer le procès pendant entre eux concernant la jouissance de partie de 20 livres de rente foncière (1681). — Quittance donnée par le trésorier général ancien et alternatif des domaines du Roi dans le ressort de la Chambre des Comptes de Normandie, de la somme de 37 sols 6 deniers, à Jacques du Halley, pour le droit de relief du fief de Montchamps relevant du Roi, à cause de sa vicomté de Vire (1681). — Vente devant Thomas Esnault, commis notaire en la ville et banlieue de Vire, et Jean Vengeons, son adjoint, par François Boyvin, sieur de La Sosserie, conseiller enquêteur pour le Roi à Vire, héritier à cause de sa femme Jeanne de La Rocque, de Pierre de La Rocque, avocat à Vire, à Jacques du Halley, écuyer, seigneur de Montchamps, de 7 livres 2 sols 6 deniers de rente hypothéquée au denier 14 (1681). — Sentence rendue par Georges de Banville, écuyer, sieur de Pierres et de Ronfugeray, lieutenant général au bailliage de Vire, entre Robert Sonnet, vicomte de Vassy, tant pour lui que stipulant pour Suzanne Deslandes, sa mère, héritiers de feu Robert Sonnet, sieur du Val-Angot, et Jean-Baptiste Morel, écuyer, sieur du Fresne, concernant le paiement des arrérages de la somme de 200 livres dues par la veuve du Halley (1681). — Quittance par Jean Legrand, maître menuisier à Rouen, à M. *Duhalley*

de Monchamps, pour sa mère, de 25 livres « pour un « paslier façon et cloison d'un cabinet et avoir lambrissé une salle dans une maison tenue à loyer par « lad. dame dans la petite rue Pincedos et fourniture « de bois pour tout ce que dessus » (1682). — Quittance par frère Guillaume Hue, religieux cellérier de l'abbaye de St-Ouen de Rouen, à Madame *du Haley la doirière*, de 50 livres pour 1/2 année de la maison qu'elle tient dud. monastère (1683); autre quittance de frère Nicolas Le Canu (1684). — Billet souscrit par Madeleine de Marguerie, veuve de Charles du Halley, pour Jacques du Halley, son fils : de 300 livres pour 3 ans de maison qu'il a louée et payée par son ordre pour y résider pendant ses procès à Rouen et qu'il a meublée ; de 200 livres prêtées par lui pour achever le garnissement qu'elle était condamnée à faire au greffe de la Cour pour le rapport de son procès contre la demoiselle Le Maignen ; de 44 livres qu'il a compensées à Madame d'*Aisy*, fille de lad. veuve, contre partie de la vente qu'il lui a faite d'une petite *cavalle* nommée *la petite contesse*, laquelle somme lad. dame d'*Aizy* a prêtée à lad. veuve à son besoin en la ville de Rouen, plus 50 livres qu'il a fournies à Mlle du Halley, fille de lad. veuve, pour payer un quartier de sa pension à Mme de Saint-Louis, plus pour la nourriture qu'il a fournie à lad. demoiselle du Halley depuis la fête du prisonnier 1681 jusqu'à ce qu'elle soit entrée en religion et qu'elle est revenue chez sa mère à la campagne, etc. (1684). — Requête adressée au Parlement par la veuve du Halley, en conséquence de la production de nouvelles pièces de Marie Le Maignen, veuve et non héritière de François du Rozel, sieur de Vaudry (1684). — Arrêt sur requête de lad. veuve contre Charles Halley, sieur de Vaudry, son fils aîné, tendant à ce que son fils lui ayant commis plusieurs outrages, elle les aurait dissimulés tant qu'elle aurait pu, mais voyant que bien loin de se repentir et lui rendre le respect qui lui est dû, il continuerait à lui faire des insultes et à maltraiter ses fermiers et domestiques, etc. (1686). — Constitution devant Louis Maufras et Thomas Esnaut, notaires en la ville et banlieue de Vire, par Jacques du Halley, écuyer, seigneur de Montchamps, Pierre-Jean Lamare et Charles-Jean, son fils, de Vaudry, de 16 livres 15 sols 3 deniers de rente au trésor de Vaudry, représenté par Julien de Banville, écuyer, sieur d'Estanville, curé, Gilles Maupas, vicaire, et Michel Le Roy, prêtre habitué (1690). — Extrait délivré par Pichon, garde des registres de Pierre Vasnier, à Jacques du Halley, écuyer, seigneur de Montchamps, de la vente faite en 1626 devant Raulin Langlois, tabellion à Pont-de-l'Arche, et François d'Orival, enquêteur pour le Roi en la vicomté dud. lieu, adjoint aud. tabellionnage, par Guillaume du Halley, écuyer, sieur du Halley, avocat général en la Cour des aides de Paris, à David Halley, procureur au Parlement de Rouen, des terres et domaine non fieffé de la sieurie de Vaudry, moyennant 40,000 livres (1690). — Quittance donnée à du Halley par Antoine de Montfiquet, écuyer, sieur de La Roussière, de la somme de 20 livres 1 sol pour rente seigneuriale (1690). — Mandement au premier huissier requis de mettre à exécution une sentence rendue par les gens tenant les requêtes du palais à Paris, au profit d'Alexandre-Paul Bailly, chevalier, seigneur d'Omérigny, écuyer ordinaire de la feue reine d'Espagne, gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère unique du Roi, et de Marie-Esther du Halley, son épouse (1690). — Quittances d'arrérages de rentes délivrées par les trésoriers de l'église de Vaudry, par Anne d'Arclais, veuve de M. de Courteilles, tutrice de ses enfants, etc. — Quittances par François Fanet, procureur aux bailliage et siège présidial de Caen, porteur de procuration de Jacques de La Court, chevalier, seigneur de Manneville et autres lieux, conseiller au Parlement de Paris, à Louis de Vassy, chevalier, comte de La Forêt, demeurant en sa terre de La Gaillonnière, près Vire, de 7,000 livres pour amortissement de 500 livres de rente hypothéquée au denier 14, en quoi Charles du Halley, écuyer, conseiller au Parlement de Normandie, Jacques de Clinchamps, écuyer, sieur des Mezerets, Jacques de Marguerie, seigneur et baron de Vassy, et Bernardin de Marguerie, étaient obligés envers Catherine de Morel, veuve de Louis de La Court, intendant de justice (1697). — Iterative renonciation devant Regnauld Brouard, sieur de La Motte, lieutenant ancien civil au siège de Vire, par Jacques du Halley, seigneur de Montchamps, à la succession de Charles du Halley, écuyer, conseiller en la Cour de aides de Normandie, son père (1697). — Quittance par Pierre de Becdelièvre, chevalier, seigneur marquis d'Hocqueville, Cany, Carville, châtelain de Grainville La Teinturière et autres lieux, premier président en la Cour des aides de Normandie, demeurant à Rouen, fils et héritier en partie de Madeleine de Moy, fille et unique héritière de Pierre de Moy, conseiller au présidial de Rouen, à Louis de Vassy, comte de La Forêt, de 3,092 livres 4 sols pour rachat et amortissement du principal, arrérages et prorata restant dus de 150 l. de rente en quoi Charles du Halley et Jacques de Marguerie, écuyer, baron de Vassy, s'étaient obligés en 1639 envers Pierre de Moy (1698). — Quittances pour le moulin

de Vaudry. — Bail par Jacques du Halley de la ferme de Vaudry à Jacques Chappedelaine, moyennant 900 livres du prix annuel (1699).

F. 187. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

1700-1719. — Duhalley. — Arrêt du Parlement entre Jacques Lempereur, sieur de Cavigny, Jacques du Halley, écuyer, sieur de Montchamps, Charles du Rozel, écuyer, sieur de Saint-Germain, Catherine du Halley, épouse non commune de Balthazard de Collains, s^r du Jaunet, capitaine de cavalerie, et les Ursulines de Vire (1700). — Écrit de demandes de Guillaume du Rozel, écuyer, sieur de Saint-Germain, sur celui de Jacques du Halley, écuyer, seigneur et patron de Montchamps, interprétant le sens dudit arrêt (1701). — Assignation commise au propriétaire détenteur du fief de Montchamps, aliéné de l'abbaye de Fontaine-Daniel, de payer la somme de 300 livres pour droits de sixième denier (1706). — Sentence de Jacques Vivien, juge gruyer, bailli haut justicier, civil, politique et criminel, des bailliages du Bény et de St-Denis-de-Maisoncelles, entre Michel Debieu, sieur de La Hérondière, avocat à Vire, et François de La Brière, sieur de La Réauté, docteur en médecine, demandeur en requête, par laquelle il est permis d'assigner Jacques du Halley, écuyer, seigneur de Montchamps, pour le faire condamner à mettre à délivrance leurs biens saisis instance de Jacques-François de Grout, écuyer, seigneur de Rouvrou, pour être payé de trois années de rente par eux dus à la seigneurie du Halley, etc. (1709). — *Factum* pour Jacques du Halley, demandeur en exécution d'arrêt du 30 août 1686 et, conformément à icelui, d'être envoyé en possession de la terre et seigneurie de Vaudry, jusqu'à concurrence de 31,454 livres, avec les intérêts du 25 novembre 1655 jusqu'à l'envoi en possession, contre Guillaume du Rosel, écuyer, sieur de Saint-Germain, défendeur desd. conclusions et demandeur de son chef d'envoi en possession de lad. terre, suivant sa requête du 2 novembre 1709, en présence des Ursulines de Vire. — Extrait des pleds de la seigneurie de Montchamps, tenus à gage-plège et élection de prévôt par Jean de Chappedelaine, doyen des avocats du bailliage de Vire, sénéchal de la seigneurie, à la requête de Jacques du Halley, seigneur et patron du lieu (1710). — Accord au tabellionage de Vire entre led. du Halley et les prieur et religieux de l'abbaye de Fontaine-Daniel, représentés par Jacques Arnoul, sous-prieur et receveur de l'abbaye, ayant requis l'exécution des biens des héritiers ou représentants de Guillaume du Halley, seigneur et patron de Montchamps, pour paiement de 910 livres restant des arrérages de partie de 200 livres de rente foncière par an (1710). — Sentence dud. Vivien concernant le paiement des arrérages de 10 sols de rente dus au trésor de Montchamps par Jacques du Halley (1711). — Arrêt du Parlement de Rouen rendu sur requête d'Anne d'Amphernet, veuve et non héritière de Jacques du Halley, seigneur de Montchamps, exposant que Catherine-Marie-Madeleine du Halley, femme de Jacques de Groult, écuyer, seigneur et patron de Rouvrou, fille et unique héritière de Jean-Charles du Halley, seigneur de Montchamps, frère dud. Jacques, Marie-Esther du Halley, veuve de Paul Bailly, seigneur d'Avrigny, et Catherine du Halley, veuve de Balthazard de Collains, écuyer, sieur du Jaunet, sœurs desd. Jean-Charles et Jacques du Halley, profitant et abusant de la facilité et complaisance dud. Jacques, leur frère, avaient surpris de lui un accord du 15 mai 1712, lequel accord contient qu'il sera fait trois partages égaux des biens qui existent du tiers coutumier de la succession de Charles du Halley, écuyer, père desd. Jean-Charles, Jacques, Marie-Esther et Catherine, etc. (1718). — Requête adressée au bailli de la haute justice de Bény par Anne d'Amphernet, veuve et non héritière de Jacques du Halley, seigneur de Montchamps, tutrice de son enfant, pour assigner François Rohée en paiement de ses fermages de la terre du Halley (1718). — Transaction devant François Le Gallois, notaire à Vire, et François Martin, ex-notaire, pris pour adjoint, entre Catherine-Marie-Madeleine du Halley, épouse de Jacques-François de Grout, écuyer, seigneur et baron de Rouvrou, fille de Jean-Charles du Halley, Catherine du Halley, veuve de Balthazard de Collains, seigneur du Jaunet, colonel du régiment de Bourgogne, Marie-Esther du Halley, veuve de Paul Le Bailly, seigneur d'Avrilly, premier écuyer de la feue reine d'Espagne, Jean-François de Saint-Germain, seigneur de St-Pierre-d'Entremont, représentant les droits de Jacques Brossard, écuyer, sieur de La Mansonnière, son aïeul, et Marie du Rosel, son aïeule, et fondé de procuration de Jean-Baptiste de Malherbe, seigneur marquis de Juvigny (1719), etc.

F. 188. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1720-1742. — Duhalley. — Acte par Renault Brouard, écuyer, sieur de La Motte, lieutenant ancien au bailliage de Vire et lieutenant général de police,

de la délibération requise par la veuve de Jacques du Halley, seigneur de Montchamps, tutrice de son enfant, par les parents du côté paternel, Jean-Baptiste de Marguerie, seigneur d'Étreham, Jacques-Louis de Marguerie, seigneur d'Argences, Gabriel-Nicolas de Marguerie, seigneur de Bretteville, Gilles-Hyacinthe de Marguerie, seigneur de Colleville, Jean-Jacques de Thoury, seigneur d'Estry, et par ceux du côté maternel, René d'Amphernet, seigneur de Pont-Bellenger, François de Malherbe, seigneur de Longvillers, Charles Deslandes, sieur de La Bastière, Antoine de Chauvière, écuyer, sieur du Hamel, Clermont de La Rivière, écuyer, sieur de Meuvaines, concernant l'acceptation de la succession de Catherine-Marie-Madeleine du Halley, épouse de Jacques de Groult, chevalier, seigneur baron de Rouvrou (1720). — Réponse fournie à la Cour par Anne d'Amphernet, veuve de Jacques du Halley, aux griefs de Suzanne Le Prestre, veuve de Paul Bailly, tutrice de ses enfants, petits-fils et héritiers de Marie-Esther du Halley, veuve d'Alexandre-Paul Bailly, et Catherine du Halley (1721). Procédure y relative aux bailliages de Coutances et Vire et haute justice de Montchamps (1722-1730). — Bail à loyer par Jean-Jacques-Louis du Halley, chevalier, seigneur et patron honoraire de la paroisse de Montchamps, pour 5 années, à Pierre Dalibert, fils Charles, de lad. paroisse, du lieu et ferme du Halley (1730). — Requête adressée à la Cour des comptes, aides et finances, par Jean-Jacques-Louis du Halley, seigneur patron honoraire de Montchamps, pour la délivrance d'une expédition de dernière main-levée de son fief de Montchamps, obtenue par Jacques du Halley, son père (1737). — Ordre au premier huissier, à la requête dudit Jean-Jacques, d'ajourner Guillaume-Antoine de Percy, commandeur de l'ordre militaire de St-Étienne de Toscane, à comparaître au Parlement pour procéder sur l'appel d'une sentence rendue entre eux (1737). — Inventaire des pièces produites par ledit Jean-Jacques contre de Percy (1739). — Aveu rendu à la noble seigneurie de Montchamps, dépendant de Jean-Jacques-Louis du Halley, par Robert Dupont, en propre, et Bertrand Nigault, prêtre, en fieffe, au droit d'Élisabeth Sebire (1739). — Procès au Parlement de Rouen entre Jean-Louis du Bouchet de Sourches, évêque et comte de Dol, abbé commendataire de St-Martin de Troarn et en cette qualité se prétendant seul seigneur et patron présentateur de deux portions du bénéfice-cure de la paroisse de Montchamps, et le prieur du Dézert, d'une part, Jean-Jacques du Halley, chevalier, se qualifiant seigneur et patron honoraire en partie de lad. paroisse, etc. (1739). — Procédure au bailliage de Vire entre ledit Jean-Jacques et Charles du Rozel, écuyer, fils aîné et héritier en partie de Guillaume du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain-du-Crioult, concernant la possession de divers biens (1742). — Acte par Nicolas Lecoq, sieur de La Martinière, lieutenant particulier en la vicomté de Vire, de la délibération prise par les parents du mineur Antoine-Louis-Charles du Halley, à la réquisition de Jean-Jacques-Louis du Halley, seigneur de Montchamps, son père, concernant l'acceptation de la succession de Charles du Halley, conseiller en la cour des aides de Normandie (1742).

F. 189. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 77 pièces, papier.

1743-1748. — Duhalley. — Requête adressée au lieutenant du bailli de Caen au siège de Vire par Antoine-Michel-Louis-Charles du Halley, écuyer, seigneur de Vaudry, représenté par Jean-Jacques-Louis du Halley, écuyer, sieur de Montchamps, son père et tuteur, en réponse aux conclusions de Charles du Rozel et de Jacques du Rozel, frères (1743). — Ordonnance de François Subtil, sieur de La Hutière, lieutenant général en la vicomté de Vire, concernant la demande dudit du Halley, de la succession de feu Charles du Halley, écuyer, sieur de Montchamps, et l'envoi en possession des fiefs, terres et seigneuries de Vaudry, en faisant partie, contestés par Charles du Rozel et ses frères, héritiers de leur père, et de François et Jean-François du Rozel, leurs frères aînés (1744). — Opposition dudit du Halley à lad. ordonnance (1744). — Réception de lad. opposition par Charles-Claude Juhel, sieur de La Nollière, vicomte de Vire et premier assesseur au bailliage dudit lieu (1746). — Significations de requêtes et pièces diverses de procédure y relatives (1746). — Transaction informe entre Jean-Jacques-Louis *Duhaley*, écuyer, seigneur du fief de Montchamps, tant en son nom que comme héritier par bénéfice d'inventaire de Charles *Duhaley*, écuyer, conseiller du Roi, son aïeul, suivant la sentence rendue aux assises du bailliage de Vire, le 5 mai 1725, et comme tuteur d'Antoine-Michel-Louis-Charles *Duhaley*, écuyer, son fils mineur, sous le nom duquel il avait appréhendé purement et simplement la succession dudit Charles *Duhaley*, et encore lesdits père et fils comme subrogés aux droits de Joseph Durozel, écuyer, chevalier de Saint-Germain, par contrat passé devant les notaires de Vire, le 9 mars 1743, d'une part, et Charles Durozel, écuyer, seigneur et patron de Vaudry et Viessoix, fils de feu Guillaume Durozel, écuyer,

seigneur et patron de St-Germain-du-Crioult, de Vaudry et de Viessoix, led. Durozel héritier également de Jean Durozel, son frère, d'autre part : led. Duhalley, connaissant bien qu'il ne peut soutenir la validité du contrat de 1743, nul de plein droit, led. chevalier de Saint-Germain n'ayant aucun droit ni part à réclamer dans la terre de Vaudry, « comme étant toutte noble et « sans roture ny desunion », et n'ayant led. Duhalley deniers suffisants de son chef, ni aucuns deniers pour son mineur, pour faire aud. Durozel le remboursement auquel il avait été condamné par sentence rendue au bailliage de Vire, au mois de mars 1744, etc. etc., se désiste de l'action par lui commencée pour dégager et retirer la terre de Vaudry, consent aud. Durozel l'effet entier et définitif de la sentence de 1712, etc. (1748). — Mémoire des honoraires dus à Baudard, procureur au Parlement, par Duhalley de Montchamps contre du Rozel, s'élevant à 83 livres 3 sols 6 deniers, etc.

F. 190. (Registre.) — Moyen format, 98 feuillets, papier.

1650-1660. — Duhalley. — « Papier contenant le « revenu des fieffermes de la terre et sieurie de « Vaudry, apartenant à noble homme Me Charles du « Halley, escuyer, sr dud. lieu, patron de Monchamps, « Vaudry et Vieuxsoix, conseiller du Roy en sa Cour « des Aides de Normandie, etc. » — Parmi les débiteurs : Mlle Bertrande Duparc, veuve de noble homme Jean de La Rocque, sieur de Bernières, Jean Thoury, écuyer, sieur de Roullours et du petit fief de Vaudry, Jean de Banville, écuyer, sieur de La Ferrière, assis en la paroisse de Trottemer, Nicolas Jouenne, sieur de La Bassetière, etc. — Fieffermes et masures relevant de la seigneurie de Vaudry, avec l'indication des contenances, les noms des ainés, et le montant des rentes dues à chaque terme ; indication annuelle des paiements : la Hèze, clos du four, clos du mur, Caillonnière, Martinière, Thomas Hue, Tiboudière, Guillaume Germain, Guybetton, *alias* sur le Bieu, Vollières, Tourailles, Morlière, Calenges, Caillère, Broisnel, Bréauté, forfaiture au Rat, Houlière, Gueurie, Darginière, Mayne, Rendue et Guilleminière, Croix du moulin, Fontenelles, Lande des Rivières, Lande de Mayne, Duverie, Bas pissot, Croix Goujot, Boulée, Blon, moulins de Blon, Cucuyère, Bourlotin, Fresney, Saint-Pair, Crespin de La Groudière, prés de La Hèze, Boscq, Clos taupineux, Clos au Febvre, pré Gastelley, Vert champ, Coursière, champs Corbel, Clos Pacquart, Ronceray, Hayes, etc.

F. 191. (Registre.) — Grand format, 242 feuillets, papier.

1660-1696. — Duhalley. — Rentier de Vaudry. Tenants des fieffermes et paiements de rentes et devoirs seigneuriaux de la terre et seigneurie de Vaudry, appartenant à Charles du Halley, écuyer, sieur de Montchamps, Vaudry, etc., conseiller en la Cour des aides de Normandie. — Fo 24. Pierre-Germain Tiboudière, ainé de la fiefferme Thomas Hue. — Fo 43. Recette de M. de Montchamps, subrogé aux droits de Madeleine de Marguerie, veuve créancière et non héritière de Charles du Halley, écuyer, seigneur de Montchamps et du Halley, conseiller en la Cour des aides de Normandie, adjudicataire des 2/3 de la terre et seigneurie de Vaudry. — Fo 51. Héritiers Raulin Heurtault, ainé de la fiefferme Broisnel, *alias* La Bellecrière. — Fo 61. Jean Lecoq, sieur de La Papillonnière, lieutenant en la vicomté de Vire, ainé de la fiefferme de la Queurye, contenant 16 acres 1/2 de terre, doit avec les puinés au terme St-Michel 16 sols 6 deniers, à Noël, 5 gelines 1/2, 5 deniers pour pains, à Pâques, 50 œufs, outre les charges portées par les aveux. — Fo 63. Les frères Lioult, ainés de la fiefferme de la Darginière, doivent, au terme de St-Michel, 1 paire d'éperons, à Noël, 1 livre de poivre. — Fo 92. Le tenement des moulins à blé possédés par Robert Radulph, écuyer, lieutenant criminel à Vire, doit, à cause de l'étang servant auxdits moulins, à la St-Jean-Baptiste, un bouquet de roses, et, à la St-Michel, 25 sols de rente seigneuriale. — Fo 139. Laurent Maupas, sieur des Courtes, ainé de la fiefferme du Clos Pacquart, doit, à la St-Michel, 2 sols de rente et, à Noël, une poule, etc. — Manquent les feuillets numérotés 1-23, 34, 45, 248, 261-272, 277, 278, 283-358.

F. 192. (Cahier.) — Moyen format, 8 feuillets, papier.

1649-1654. — Duhan. — Vente devant les notaires royaux de Rennes par Bertrand du Guesclin, seigneur dudit lieu et de La Piguenais, conseiller au Parlement de Bretagne, Judith du Châteignier, son épouse, et César du Guesclin, seigneur de La Roberie, père dudit Bertrand, demeurant en son château de La Roberie, paroisse de St-Germain-du-Pinel, évêché de Rennes, à Jean Duhan, seigneur de Launay et autres lieux, baron de Poulmic, comte de Cranzon, conseiller audit Parlement, du manoir, terre et seigneurie de Melesse, sis en la paroisse de Melesse, évêché de Rennes, avec tous les droits et prééminences, comme le tout a été

transporté à feu de la Thébaudais, aïeul de ladite dame du Guesclin, par M. de St-Pierre-Langer, ladite vente faite moyennant 45,000 livres de prix principal et 2,000 livres pour épingles à ladite dame du Guesclin (1649). — Ratification dudit contrat par ladite Judith.

F. 193. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1630-1732. — DUMONT. — Mandement du siège présidial de Caen ordonnant, à la requête de Martin Dumont, curé de Bavent, demandeur contre Bardin Hémery, pour avoir diminution à cause du défaut de contenance sur le prix d'une vergée de pré du nombre d'une acre dont ledit Hémery avait vendu la levée à Adrien du Touchet, écuyer, et audit Dumont et Guillaume Hémery par moitié, moyennant 27 livres l'acre, portant que le prix dud. Dumont serait diminué de 33 sols 9 deniers sur 6 livres 15 sols, prix de la vergée (1630). — Actes de procédure accordés par Gilles Dumont, sieur d'Urville, bailli civil et criminel de la haute justice de Fresne, vicomté de Vassy, et juge de police audit lieu, au procureur de Charles Dumont, fils de Pierre et Jean Dumont, oncle dudit Charles, dans l'instance pendante entre eux et Jacques Gallier et sa sœur, enfants de défunt Gabriel. Transaction entre lesdits Dumont et Gallier, devant Pierre Lecornu, notaire au siège de Fresne, concernant leur procès.

F. 194. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1679-1709. — DUQUESNE. — Procédure entre Antoine Duquesne, écuyer, et Louise Nicolas, son épouse, et Olivier de La Cour, et Anne Nicolas, veuve de François Le Bret, sieur du Neubourg, Gilles Le Comte, chanoine, au sujet du partage de la succession d'Adrienne Le Monnier, mère de la dame Duquesne. — Pactions de mariage proposé entre Antoine Duquesne, écuyer, sieur du lieu, fils de Jean Duquesne, et de feue demoiselle Madeleine Dubosc, de la paroisse de St-Aubin, vicomté de Pont-Audemer, et demoiselle Louise Nicolas, veuve de Robert de La Piganière, sieur du lieu, avocat en Parlement, fille de feu Jacques Nicolas, sieur de Tarsigné, et de demoiselle Adrienne Le Monnier, veuve en second lit de Gabriel Hulin, écuyer, sieur des Brières, de la paroisse de St-Quentin. Présents : Philippe Dubosc, écuyer, s^r de Beauchesne, seigneur de Coupainville et du Gesrie, oncle du futur, Magdelon Philippe Artur, écuyer, sieur du Plessis, procureur du Roi en l'élection d'Avranches, Jean Trochon, président en lad. élection, etc. (1683). — Extrait du registre des baptêmes et inhumations de l'église paroissiale de N.-D.-des-Champs, ville et faubourg d'Avranches : inhumation le dernier jour de février 1691, dans lad. église, de François Le Bret, s^r du Neufbourg, âgé de 50 ans. — Ordre des gens tenant la Cour du Parlement à Rouen au premier huissier requis, de contraindre Louise Nicolas, veuve d'Antoine Duquesne, sieur du Roumoir, à payer à Maurice Tabourel, cohéritier en la succession de Guillaume Nicolas, la somme de 213 livres 3 sols 6 deniers par lui payée pour le coût de l'arrêt rendu entre eux (1708). — Procès-verbal de levée de scellés apposés sur les meubles de Louise Nicolas, veuve d'Antoine Duquesne, fait en présence de Robert Le Bret, à la requête de la dame de Crollon, fille aînée de ladite défunte et de feu Robert de La Piganière, son premier mari (1709).

F. 195. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1565-1638. — DUROZEL. — Copie de reconnaissance faite devant Louis Viel et Jean Désert, tabellions à Vire, par Thomas Hubert, sieur de Quéron, et Jean Léoult-Morelière, d'un accord fait entre eux concernant le paiement de 29 années d'arrérages de 60 sols de rente de l'obligation de Giret David et sa femme, à feu Thomas de La Lande ; copies d'actes concernant ladite rente, et certificat par du Rosel de la collation desdites copies faites sur l'original, aux pleds de la seigneurie de Vaudry, instance de Jean de La Haye, curé de Vaudry, en présence de Jean Léoult-Morelière (1566). — Vente devant Jean Legabilleur et Pierre Panger, tabellions au siège de Vaucelles de Caen, par Jean du Rozel, écuyer, sieur du Hamelet, fils aîné et héritier en sa partie de Gabriel du Rozel et de Francoise Vaultier, ses père et mère, et Gilles du Rozel, écuyer, sieur de La Vallée, fils aîné dudit Jean, à Jean du Rozel, sieur de La Motte, conseiller assesseur en la vicomté de Vire, frère puîné dudit Jean, du lieu et terre du Hamelet, moyennant 1,666 écus et 2 livres, valant 5,000 livres tournois (1598). — Donation par Claude du Rozel, conseiller au Parlement de Rouen, haut doyen en l'église de Lisieux, abbé et baron de St-Sever, à d^lle Avoye du Rozel, sa sœur, de 600 livres de rente sa vie durant (1624). — Fieffe faite aux pleds de la sieurie de Vaudry, tenus par Jean Lioult, sénéchal, et par ledit Claude du Rozel, seigneur et patron de Vaudry et de Viessoix : à Jean Le Landais et Thomas Deslandes, de ce qu'ils tiennent de terre des masures servantes et demi-servantes au manoir

seigneurial de Vaudry ; à Jean Lair et Guillemine Lioult, sa femme, tenant comme puînés 4 acres 1/2 de terre à la Perche-Leconte, en la masure de La Morellière ; à Marc Mesquet-Paisantière, aîné de la masure de la Pillière, des services et subjections du manoir seigneurial de Vaudry, qui sont d'aider aux autres tenants à charrier et amener audit manoir chaux, sablon, terre, pierre, carreau, ardoises, bois à *mesrain* pour constructions et réparations des maisons et ménages jardins, fontaines, douves et chapelle dudit manoir ; à Gilles Louvel, puîné des masures de la Ruette, grande masure du Pissot et la seconde masure du haut Pissot, des mêmes services et subjections ; à Bastien Esnault, des services de 9 acres de terre à la Perche-Leconte ; à Judith Perin, veuve de Pierre Le Houx, sieur de la Minotière, des services de 29 acres, 3 vergées et demie à la Perche-Leconte ; à Richard Maupas, des services, subjections et corvées du manoir de la sieurie de Vaudry ; à Jean Lelandais, pour lui et ses cohéritiers, de la masure de la Huardière, contenant 14 acres, comme sous-tenant de la masure de la Ruette, contenant 30 acres ; à Robert Durant, sieur de Montgaimey, adjoint des juges et enquêteurs en la vicomté de Vire, des services de 7 acres de terre aud. lieu. Jacques Euldes et Pierre Bigot, tabellions à Vire (1626).— Inventaire des lettres, titres, pièces et écritures concernant la propriété et possession du fief et sieurie de Vaudry et domaine non fieffé d'icelle, que le sieur du Halley fournit à M. du Rozel, suivant qu'il y était obligé par le contrat d'échange fait entre eux au tabellionage de Rouen (1626). — État des nouvelles fieffes de la sieurie de Vaudry, faites devant Jean Lioult, sieur de La Morlière, pour les services dus au manoir dudit lieu appartenant à Claude du Rosel, abbé de St-Sever, haut doyen de Lisieux (1626). — Copie de fieffe faite devant Euldes et Bigot, tabellions à Vire, par Claude du Rozel à Guillaume Dubourg, sieur de Lévesquerye, de 13 acres 1 quarteron à la Perche-Leconte, en la masure de La Hubellière (1626). — Quittance de Ch. du Rozel, seigneur de Vaudry, à Paul Marcel, sieur de La Morcelière, marchand drapier à Vire, de 81 livres 10 sols pour amortissement de 5 livres 17 sols tournois de rente (1626). — Aveux rendus à François du Rosel, sieur de Vaudry et Viessoix par : Pierre Germain, fils Richard Tiboudière, de la fiefferme appelée la commune de la Tiboudière, y compris le clos Lorin ; le même, de la fiefferme appelée Thomas-Huet, contenant 8 acres 1/2 à la Perche-Leconte ; Pierre Desmares, bourgeois de Vire, de la fiefferme de la Croix-Boujot, contenant 4 acres (1638), etc.

F. 196. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1639-1677. — Durozel. — Aveux rendus à François du Rozel, seigneur de Vaudry, par : Georges Dieunemy, curé de Dampierre, et Claude Dieunemy, sieur des Coutures, de la fiefferme des Boscqs ; Thomas Lioult, fils Richard, tant pour lui que pour ses puînés, de la fiefferme Fresnay ; Jean Lioult et Jean Maréchal, de la fiefferme de La Darginière, contenant 9 acres de terre à la Perche-Leconte ; Bertrand Asselin, sieur de La Bessinière, pour lui et Jeanne Duboscq, sa femme, héritière de Gilles Duboscq, de la fiefferme de La Lande des Rivières ; Jean Germain, sieur de La Groudière, et Guillaume Le Rocquais, de la fiefferme du Clos-au-Febvre ; Laurent Maupas, sieur de Courtes, avocat, de la fiefferme du Clos-Pacquart ; Guillaume Le Rocquais, de la fiefferme du bourg-Lotin ; Marguerin Louvel, comme puîné de la masure des Courtes dont est aîné Laurent Maupas, avocat (1639), etc. — Accord entre Avoye du Rosel et François du Rosel, sieur de Vaudry, son frère, pour terminer leur procès concernant le paiement de 600 livres de rente, dont 500 créées à son profit par ledit François, et 100 livres aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Vire (1641). — Vente devant Jean Le Pelletier et Robert Regnault, tabellions au siège de Burcy, par François du Rozel, écuyer, sieur de Vaudry, à Jean Germain, sieur de La Chambre, gouverneur des pages de la grande écurie du Roi, de la terre et métairie de la Pennelière, sise à Vaudry, moyennant 8,500 livres (1641). — Sentence des requêtes du palais de Rouen envoyant Marie Le Maignen, femme civilement séparée de François du Rosel, sieur de Vaudry, par provision, du 3e lot de la terre de Vaudry (1651). — Accord entre ladite dame et Charles du Halley, sieur de Vaudry et de Viessoix, sur son appel de ladite sentence (1654). — Ratification dudit accord par Nicolas du Rozel, écuyer (1658). — Reconnaissance par Marie Le Maignen, veuve de François du Rosel, sieur de Vaudry, et Marie du Rozel, veuve de Pierre de Guernon, écuyer, sieur de Montfort, du contrat de mariage entre ladite Marie du Rozel et ledit de Montfort (1665). — Contrat de mariage de Nicolas de Cheux, écuyer, sieur de Benneville, commissaire ordinaire et provincial de l'artillerie de France, et Marie du Rozel, veuve de Pierre de Guernon, sieur de Montfort, fille de feu François et de Marie Le Maignen (1667). — Sentence de Pierre Suhard, écuyer, sieur de St-Germain et de St-Amador, lieutenant général du bailli de Caen au siège de Bayeux, évinçant Marie Le Maignen,

veuve de François du Rozel, du relèvement d'une quittance par elle baillée à la dame du Halley, de la somme de 1,800 livres (1667). — Contrat de mariage de Nicolas du Rozel, écuyer, fils de feu François et de Marie Le Maignen, de la paroisse de Castillon, vicomté de Bayeux, et Jeanne Le Foulon, fille de Jacques, écuyer, sieur de La Rivière, et de feue Françoise Martin (1668). — Vente devant Claude Roger et Pierre Madeline, tabellions en la vicomté de Vire et Vassy, par Guillaume Vaultier, sieur de La Potterie, lieutenant général du bailli de Condé, à Charles du Rozel, écuyer, sieur de St-Germain et autres lieux, d'une vergée 1/2 de terre, sise paroisse de Vassy (1671). — Déclaration de Suzanne Castel, veuve Lioult, sieur du Parc, aînée de la masure de la Morlière, sise à Vaudry, à Marie Le Maignen, veuve de Jean du Rozel, écuyer, fondée au droit de l'adjudicataire de la terre et sieurie de Vaudry (1675). — Quittance devant Pierre Madeline et Robert Maillot, tabellions en la vicomté de Vire et Vassy, par Pierre du Poirier, sieur de La Chouquerie, époux de Françoise de Gouvets, veuve de Benjamin du Rozel, écuyer, à Pierre du Rozel, écuyer, sieur de Lanfrairie, de la somme de 150 livres en déduction de ce qu'il est tenu de payer (1676). — Ordonnance de Georges de Banville, sieur et patron de Pierres, lieutenant général du bailli de Caen au siège de Vire, accordant main-levée des arrêts de deniers faits aux vassaux et fermiers de la terre de Vaudry, à la requête de François de Saint-Germain, écuyer, sieur de St-Pierre-d'Entremont, héritier à cause de sa femme de feu Jacques de Brossard, écuyer, sieur de La Mansonnière, et de Marguerite du Rozel, contre Marie Le Maignen, veuve de François du Rozel, pour paiement de 5 années de 300 livres de rente (1677).

F. 197. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces, papier.

1678-1689. — Durozel. — Copie de l'obligation prise en exécution d'un arrêt du Parlement par Charles du Rozel, écuyer, seigneur de Saint-Germain, et caution de Marie Le Maignen des usufruits des 2/3 de la terre de Vaudry qu'elle a fait saisir en décret pour le paiement de ses crédites (1678). — Bail de Marie Le Maignen, veuve de François du Rosel, tant en son nom que comme subrogée au droit de Philippe de Sainte-Marie, adjudicataire de l'usufruit du fief et seigneurie de Vaudry, à Yves Esnault, de la ferme de la cour de Vaudry, pour 3 années, moyennant 700 livres (1678). — Contrat de mariage de Nicolas de Malfilâtre, écuyer, sieur de La Héaulle, fils de François et de Marie de La Masure, et Marie du Rozel, fille de Charles du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain-du-Crioult, et d'Anne de Chantepie (1682). — Remise devant Robert Maillot et Pierre Madeline, notaires à Vire, par Charles du Rozel, écuyer, sieur de Saint-Germain, à Guillaume de Malfilâtre, écuyer, sieur de Langeon, d'un contrat de constitution de 21 livres 8 sols de rente de Thomas Auvray envers feu Roland de Malfilâtre, écuyer, sieur des Vallées (1683). — État de distribution par Nicolas Radulph, écuyer, seigneur de Lesnaut, assesseur civil et criminel au siège de Vire, pour la récusation de Jean-Jacques Le Louvetel, écuyer, sieur de Saint-Thomas, lieutenant ancien civil, en présence de Charles Subtil, sieur de La Hutière, lieutenant général du vicomte de Vire, et de Jean Le Maignen, greffier, entre Gilles Le Picard, commissaire aux saisies réelles, l'abbé commendataire de l'abbaye de St-Sever, François de Saint-Germain, écuyer, sieur de Saint-Pierre-d'Entremont, Jean Lempereur, écuyer, sieur de la Garenne, Gilles Monlien, sieur de la Criquetière, tant en son nom que comme procureur du curé de Tallevende, administrateur de l'Hôtel-Dieu et des Bénédictines de Vire, tous créanciers sur la terre de Vaudry, décrétée à l'instance de Marie Le Maignen, veuve et non héritière de François du Rozel, écuyer, sieur de Vaudry, des deniers de 3 années de l'usufruit de ladite terre adjugée à Jean Burel, bourgeois, au prix de 1,676 livres par an (1686). — Accord entre les créanciers de feu Claude du Rozel, abbé de St-Sever, conseiller au Parlement de Normandie, et de Michel du Rozel, son frère, par suite de la communication d'un inventaire qu'a fait faire François de Saint-Germain, seigneur de St-Pierre-d'Entremont (1688). — Arrêt du Parlement de Rouen ordonnant que Marie Le Maignen, veuve de François du Rozel, sieur de Vaudry, fera ses diligences dans huitaine pour faire juger l'instance pendante en la Cour, faute de ce faire, Jean Lempereur, sieur de La Garenne, sera subrogé à sa place au décret commencé de la terre de Vaudry (1689). — Réponse pour M. de Montchamps au *factum* de M. de Saint-Germain, des religieuses Ursulines de Vire et autres créanciers de François du Rozel, en la présence de Jean Lempereur; record de la Cour à requérir par Madeleine de Marguerie, veuve, créancière et non héritière de Charles du Halley, écuyer, conseiller en la Cour des aides de Normandie, contre les créanciers et héritiers des du Rozel.

F. 198. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1690-1710. — Durozel. — Lettre de M. de Beuvron adressée de Caudebec à du Rozel, aide-major du régiment de Montenay, en Flandre. Il ne peut lui donner sa nomination pour la compagnie qu'il lui demande de M. de Vernouillet, l'ayant envoyée au bureau de M. de Barbezieux en faveur de M. de Barville, lieutenant dès la création dans le régiment (1690). — Arrêt du Parlement de Rouen permettant à Jean Lempereur de continuer le décret de la terre de Vaudry sur la seconde saisie requise par Marie Le Maignen, veuve du Rozel (1694). — Cession devant Jean-Baptiste Delaunay, notaire au siège de Flers, par Charles du Rozel, seigneur de St-Germain-du-Crioult, à Charles Le Harivel, écuyer, sieur des Brières, du droit de présenter au bénéfice-cure de la paroisse de St-Germain-du-Crioult (1694). — Certificat du marquis d'Illiers, colonel d'infanterie des milices de la généralité d'Alençon, attestant que du Rozel, lieutenant de la compagnie de Malfilâtre, sert en cette qualité dans ledit régiment (1695). — Sommation, sentence, arrêt et saisie réelle de la terre de Vaudry, à la requête de Jean Lempereur (1695-1696). — Réponse de Charles du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain-du-Crioult, à l'assignation qui lui a été commise à la requête des Ursulines de Vire (1697). — Opposition de Jacques du Halley, écuyer, seigneur de Montchamps, tant pour lui que pour Charles-Paul Bailly, seigneur de Bourgneuf, adjudicataire de la régie de la terre et seigneurie de Vaudry, à la provision de 100 livres à prendre sur les fermiers de ladite terre, obtenue par Nicolas du Rozel, écuyer (1698). — Adjudication devant Guillaume-Alexandre Auvray, écuyer, sieur du Buat, lieutenant général, et Bilore, lieutenant particulier du bailli de Caen au siège de Vire, à Guilllaume Lecoq, de la régie de la terre de Vaudry, moyennant 2,000 livres (1699). — Sentence de Jean-Baptiste Marie, sieur de La Loe, lieutenant des eaux et forêts de Vire, déboutant Paul Bézier de son opposition à la lecture et fulmination du monitoire obtenu par Charles du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain-du-Crioult, et par Nicolas de Malfilâtre, écuyer, sieur de La Héaulle (1700). — Articles et conventions du mariage de Guillaume du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain-du-Crioult, fils de feu Charles, seigneur de St-Germain, et d'Anne de Chantepie, et Renée-Marie de Gomboust, fille de René, président au grenier à sel de Laval, et de Marie Gaultier (1703). — Vente devant François Gallois et François Martin, tabellions à Vire, par René-Jean-Baptiste et Jean Vengeons, frères, fils de feu Gabriel Vengeons, avocat au Parlement de Normandie, à Pierre Canu, bourgeois de Paris, de 20 livres de rente dotale et foncière à prendre sur la succession de Marie du Rozel, aïeule desdits Vengeons (1704). — Sentence rendue par Renaud Brouard, sieur de La Motte, lieutenant ancien civil au siège de Vire, entre Guillaume du Rozel, écuyer, sieur de St-Germain-du Crioult, fils et héritier de Charles, lequel était frère puiné de François, seigneur de Vaudry, et son co-héritier de Michel du Rozel, leur père, lequel de son chef a succédé à Claude du Rozel, abbé de St-Sever, et Jacques Lempereur, écuyer, sieur de Cavigny, écuyer ordinaire du Roi, ayant décrété les fiefs, terres et seigneurie de Vaudry (1705). — Reconnaissance par M. du Rozel de St-Germain de la remise de pièces à lui faite par du Rozel de Vaudry (1705). — Vente par Rémy Bébier à Guillaume du Rozel, écuyer, seigneur de Saint-Germain, d'une portion de terre, nommée le Champ-de-l'Épine, contenant 1 vergée 1/2, moyennant 60 livres (1705). — État d'ordre et de distribution par Étienne de Torquetil, sieur de Beaulieu, lieutenant général civil et criminel au siège de Vire, en présence de Philbert Viel, sieur de Gournay, auditeur aud. bailliage, et de Renaud Brouard, lieutenant ancien, Richard Dubourg, Daniel Cotelle et Jean-Baptiste Laîné, conseillers assesseurs dudit siège, des deniers de 3 années des régies, terres et seigneurie de Vaudry, s'élèvant à 6,180 livres (1708). — Aveu rendu à nobles et puissants seigneurs Messire François et Odet de Harcourt, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, marquis de Beuvron, la Motte-Harcourt, comtes de Croisy, seigneurs châtelains et vicomtes de Fontenay-le-Marmion, Bretteville-sur-Laize, gouverneurs de la ville et château de Falaise, par Michel du Rozel, écuyer, seigneur et patron de St-Germain-du-Crioult. Collation sur l'original, existant dans le chartrier du château de Fresnay-le-Puceux, appartenant aux héritiers du comte de Fiesque, représentés par Georges Guillard, procureur en la haute justice de Bretteville-sur-Laize, et Guillaume Trébutien, saisis des chefs dud. chartrier (1708). — Sentence de Gilles Dumont, sieur d'Urville, bailli-vicomtal à la nouvelle haute justice de Condé-sur-Noireau, ordonnant l'estimation des meubles provenant de la succession de Charles du Rozel, sieur de Saint-Germain, et d'Anne de Chantepie, son épouse (1710). — Mémoire informe des paiements faits par M. de Saint-Germain en déduction de la promesse de mariage de

M[lle] des Pillières, s'élevant à 3,452 livres (1710). — Accord entre Claude du Rozel, conseiller au Parlement de Rouen, Michel du Rozel, écuyer, sieur de St-Germain, et Charles de La Rivière, écuyer, sieur de Gouvis, concernant la possession de 12 acres de terre, paroisse de St-Germain (1710). — Décharge donnée par Marie du Rozel, veuve en premières noces de Nicolas Martin, sieur de Bonnemare, et en secondes de Robert de Fourey, écuyer, sieur des Pillières, à M. de Saint-Germain, son frère, de la promesse passée entre elle et le feu sieur de Bonnemare (1710).

F. 199. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1711-1720. — Durozel. — Compte rendu par Guillaume du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain-du-Crioult, à Charles et Charles-Abraham de Prépetit, fils et héritiers de feu Abraham de Prépetit, sieur de Morieux, et de Françoise Roger, de l'administration de leurs biens. — Adjudication faite par Renaud Brouard, écuyer, sieur de La Motte, lieutenant général ancien civil au siège de Vire, maire perpétuel et lieutenant général de police audit lieu, du bail judiciaire de l'usufruit et revenu des fiefs, terres, moulin et seigneurie de Vaudry, saisis à la requête de Jacques Lempereur, sieur de Cavigny, sur les héritiers de Charles du Rozel, à Nicolas Binet, moyennant 2,330 livres (1711). — Déclaration desdits fiefs et terres, donnée par Michel Pollard, commissaire aux saisies réelles du bailliage et vicomté de Vire (1711). — Sentence de Tanneguy de La Mariouze, écuyer, seigneur de Lacy et de La Roque, lieutenant général du bailli de Caen au siège de Vire, envoyant par provision Guillaume du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain-du-Crioult, en possession des terre et seigneurie de Vaudry, à charge de colloquer les créanciers (1712). — Bail pour cinq années des moulins banaux de Vaudry, fait par Guillaume du Rozel de St-Germain à Gilles Le Valois, moyennant 290 livres par an (1713). — Acte de baptême de Charles, fils de Guillaume du Rozel, écuyer, seigneur et patron de St-Germain-du-Crioult, et de Marie de Prépetit; parrain, Charles-Abraham de Prépetit, sieur du Landé, marraine, Marie du Rozel, femme de M. de La Héaulle (1713). — Aveu rendu à Guillaume du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain, par Thomas et Regnaud Crespin, fils Guillaume, comme aînés de la petite masure au Vallois contenant 9 acres de terre (1714). — Quittance de la somme de 1,860 livres 7 sols 6 deniers donnée par Jean Vardon, procureur de Charles-Étienne Maignard, seigneur marquis de Bernières, époux de Catherine Pilastre, à Guillaume du Rozel, seigneur de St-Germain, pour principal et arrérages de rentes (1714). — Sentence de Renaud Brouard, écuyer, sieur de La Motte, lieutenant ancien civil au bailliage de Vire, entre Pierre Le Canu, bourgeois de Caen, et Guillaume du Rozel, concernant le paiement d'arrérages de 20 livres de rente faisant partie de la dot de Marie du Rozel, fille de Michel, écuyer, sieur de Vaudry, et sœur de François et Charles du Rozel, écuyers, suivant les transports faits audit Lecanu (1715). — Requête adressée à l'intendant Guynet, seigneur d'Arthel et autres lieux, par Guillaume du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain, tendant à être déchargé de la taxe de la justice de St-Germain-du-Crioult, acquise par M. de Matignon (1715). — Aveux rendus à Guillaume du Rozel, sieur de St-Germain, Vaudry et autres lieux : par les puînés de la fiefferme de La Martinière, Sébastien Maupas, héritiers Bertrand Feuillet, héritiers Georges Lecoq, sieur de La Martinière, lieutenant particulier du vicomte de Vire, Guillaume Le Roy et sa mère, Michel Dubourg, fils Jean (1715); Gilles Crespin, de la fiefferme du Clos-au-Fèvre (1716) ; Nicolas Le Rocquais, de la fiefferme du Bourglopin, Guillaume Le Roy, de la fiefferme de La Callière (1717). — Commandement à Nicolas Binet, fermier des terre et seigneurie de Vaudry, saisis sur du Rozel, de payer 101 livres 12 sols pour le montant du dixième du revenu (1717). — Aveux rendus à Guillaume du Rozel par : Guillaume Julienne, tant pour lui que pour les puînés de la fiefferme du Verchamps (1717); Suzanne Heurtaut, veuve de Gilles Marie, tutrice de ses enfants, tant pour eux que pour Gilles Asselin, bachelier en théologie, stipulé par Guillaume Asselin, avocat, son frère, d'une masure en relevant (1717). — Quittance de Marguerye de Vassy, à M. de Saint-Germain, de 150 livres de rente résultant de la transaction faite entre eux (1719). — Clameur de Guillaume du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain-du-Crioult, tuteur de ses enfants, des héritages par lui vendus à Jacques Calbrie, prêtre, frère et beau-frère de Jeanne et Gabriel Le Coiffier (1720). — Compte rendu par Guillaume du Rozel à Charles et Charles-Abraham de Prépetit, fils et héritiers de feu Abraham de Prépetit et de Françoise Roger, leur mère, du maniement et administration de leurs biens ; à la suite est la signification dudit compte à Isaac Martin, sieur des Parcs, avocat des de Prépetit, à la requête de Roullin, avocat de M. de Saint-Germain (1720).

F. 200. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 104 pièces, papier.

1720-1730. — Durozel. — Procédure entre Guillaume du Rozel et les Le Coiffier concernant la clameur par lui faite de biens vendus (1721). — Charges des rentes seigneuriales de la seigneurie de St-Germain (1722). — Quittance par Grivel de La Grivellière, à M. de Saint-Germain, de tout le contenu promis en son contrat de mariage (1722). — Quittance par sœur Françoise de Saint-Sever, dépositaire des Ursulines de Vire, *au* Vallois, meunier de Vaudry, de 75 livres formant moitié de l'obligation de M. de Saint-Germain, qui en paie l'autre moitié (1723). — Reconnaissance de Le Chartier, écuyer, sieur de La Mancellière, époux de Louise de Fouré, sœur et héritière de Louis-Antoine de Fouré, écuyer, sieur des Piliers, à M. de Saint-Germain-du-Crioult, de la remise de deux quittances du fait de feu Nicolas Martin, sieur de Bonnemare (1724). — Quittances de MM. de Prépetit à M. de Saint-Germain de sommes à valoir sur ce qui sera dû par la reddition de son compte (1724-1725). — Capitation : année 1724, Guillaume du Rosel, écuyer : principal, 80 livres, pour 3 valets, 3 livres, 2 sols pour livre, 8 livres 6 sols, total, 91 livres 6 sols ; année 1726, les veuve et enfants dud. Guillaume : principal, 100 livres, 4 valets, 4 livres, 2 sols pour livre, 10 l. 8 s., total, 114 livres 8 sols. — Quittance par Duclos, curé de la Mousse, à Mme de Saint-Germain, de 91 livres pour reste de la pension de « Messieurs ses enfans » (1725). — Inventaire dressé par Gabriel Hellouin, notaire royal à Vassy et notaire royal apostolique au diocèse de Bayeux, à l'instance de Marie de Prépetit, veuve et non héritière de Guillaume du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain-du-Crioult, tutrice de ses enfants, en présence de Jacques-François de Baudre, écuyer, sieur de La Poterie, tuteur particulier, François du Rozel, sieur de Beaumanoir, Guillaume de Malfilâtre, écuyer, sieur de Cagny, parents délégués, des meubles et effets dudit feu seigneur de St-Germain. Parmi les papiers : contrat de mariage entre le défunt et lad. dame, passé devant Le Rebours, notaire à Condé, le 22 mars 1706 ; obligations passées au profit du défunt par le sieur de La Mariouse, écuyer, en 1723, par Jean de La Rose en 1723, par Thomas de Malfilâtre, écuyer, sieur de la Héaulle, en 1725 ; quittance de la dame Esnée de Banville ; quittance du défunt à Françoise Roger, veuve d'Abraham de Prépetit, etc. (1725). — Autre inventaire dressé par Jean Vengeons, notaire à Vire. Papiers : bail de la grande ferme de Vaudry fait par le défunt à Jacques Énaut, fils Robert, de lad. paroisse, pour 7 ans, moyennant 600 livres par an et autres choses spécifiées aud. bail passé devant Le Conte, notaire à Pierres, le 4 mai 1723 ; bail des moulins de Vaudry à Jacques Le Vallois, pour 5 années, le 14 mars 1724 ; baux du lieu et terre *des Illes* à Vaudry, de la masure de l'herbe à faire foin des prairies de Vaudry ; transport de 55 livres de rente hypothéquée par René et Jean-Baptiste Vengeons, frères, sieurs des Essarts et des Landes, pour eux et pour Jean, leur frère (1707) ; compte de tutelle rendu par le défunt à MM. de Prépetit, frères, du bien et revenu des successions de leurs père et mère (1720), etc. (1725). — Procès-verbaux de ventes de meubles et bestiaux, faites à Vaudry par Julien Jouenne, huissier à Vire, et à St-Germain, par Jean Fournel, sergent au bailliage de la Carneille, résidant à St-Lambert, pour l'absence de Pierre Decouflet, sergent royal au bailliage de Vire : 6 vaches, 130 livres ; 3 poulains, « deux mâle et une fumelle », 45 livres, à M. de Malfilâtre ; 1 porc mâle d'un an, 12 livres 10 sols ; 140 bottes de mauvais foin, 7 livres ; 1 table ovale, 1 autre table, une douzaine de chaises de paille, 70 sols ; 1 bois de lit avec les rideaux, 40 sols ; deux vieux flambeaux cassés par les pattes, 2 salières cassées, 11 plats dont 9 gravés des armes du défunt seigneur de St-Germain et 2 inscrits de son nom, 4 douzaines d'assiettes, dont deux douzaines gravées de ses armes et deux aussi gravées, le tout d'étain fin, 67 livres, à la veuve ; 1 habit complet de pinchinat brun, un autre rouge d'écarlate, aussi complet, deux paires de culottes brunes de pinchinat, deux paires de bas de laine, deux paires de souliers, deux chapeaux, 1 bonnet de nuit, robe de chambre de coton *floret*, le tout environ à demi usé, l'épée du défunt et 1 couteau de chasse à la poignée de corne et son manteau violet, 30 livres ; 1 miroir de toilette et une tapisserie de vieux droguet, 15 livres, etc. (1725). — Présentation à François-Armand de Lorraine, évêque de Bayeux, par ladite dame veuve de St-Germain, de Gilles Duval, vicaire de la paroisse, à la première portion-cure de St-Germain-du-Crioult, en remplacement de Julien de Banville, démissionnaire (1726) ; copies de la démission (1726), de la lettre de tonsure et d'ordination dud. Duval, fils de Jean et de Catherine Pelcerf, de Vire (1720), et de la collation (1726). — Quittance de M. de La Londe Banville à la dame de St-Germain, tutrice de ses enfants, de 180 livres pour une année d'arrérages de rente (1726). — Contestation devant M. de La Chaslerie, gouverneur des ville et château de Domfront,

lieutenant des maréchaux de France, entre Thomas de Malfilâtre, écuyer, seigneur de La Héaulle, paroisse de St-Germain, et ladite dame veuve de Saint-Germain; requête dud. de Malfilâtre aud. lieutenant, remontrant qu'il est propriétaire d'un banc placé dans une chapelle à main droite, détachée du chœur de l'église de St-Germain, nommée la chapelle St-Guillaume ; qu'il en a toujours joui, ainsi que ses prédécesseurs ; que la veuve du seigneur de St-Germain, oncle dudit Thomas, qui lui avait toujours donné, ainsi qu'à sa famille, des marques singulières d'amitié, se révolta au dernier jour de sa vie et sous son nom fit casser et briser ledit banc, et après le décès de son mari a continué de l'offenser de gaîté de cœur, etc. (1726). — Quittance donnée par Bridet, syndic de la paroisse de St-Germain, à M[me] de St-Germain, de la somme de 12 livres pour le cinquantième denier auquel elle a été imposée (1727). — Avis de Poretier et Le Chartier, avocats à Rouen, concernant le procès entre Duval et Lemière, prêtres, présentés au bénéfice-cure de St-Germain-du-Crioult, par la dame de Saint-Germain, tutrice de ses enfants, et par le marquis de Guerchy, seigneur suzerain du fief (1727). — Contredits fournis par Charles de Prépetit, sieur de Morieux, Charles-Abraham de Prépetit, sieur du Landé, frères, héritiers d'Abraham et de Françoise Roger, leur mère, au compte qui leur a été rendu par Guillaume du Rozel, leur tuteur (1727). — Réponse de Marie de Prépetit, veuve dudit Guillaume, auxdits contredits (1728). — Note de « ce qu'il faut pour l'hi« numation de M[r] Du Rosel, gendarme » : croix, 2 livres 10 sols ; drap mortuaire, 3 l. ; 6 *sons*, 9 l. ; les prêtres et clercs, 6 l. ; le bedeau, 1 livre, total 21 livres 10 sols ; pour le service : la *tente* de l'église, 75 livres ; ornements, 12 l. ; argenterie, 7 l. ; la croix, 2 l. 10 s. ; les prêtres et clercs, 17 livres ; 9 *sons*, 13 l. 10 s. ; pour le bedeau, 1 livre ; quittance donnée par Périer, prêtre (1728) ; autre quittance de 40 livres 10 sols pour les cierges, à raison de 45 sols la livre de cire (1728). — Dettes payées pour feu M. du Rosel, gendarme : une paire de souliers, 3 l. 10 s. ; 1 mois de danse, 3 livres ; 1 chapeau, 6 l. 10 s. ; une flûte allemande, 16 livres ; aux deux femmes qui ont passé la nuit auprès du corps, qui ont fourni le drap pour l'ensevelir et à qui il était dû ce qu'il avait sur le corps lorsqu'il mourut, 14 l. 10 s. ; pour 4 jours de cheval envoyé de Pont-l'Évêque, 5 livres, pour l'homme, sa dépense et sa peine, 9 livres, etc. (1728). — Requête adressée à Aubery, chevalier, marquis de Vastan, intendant de Caen, par lad. Marie de Prépetit, veuve de Guillaume du Rosel, seigneur et patron de St-Germain-du-Crioult, remontrant qu'elle se trouve imposée pour la capitation des années 1727, 1728 et 1729 à 60 livres par an, ce qui est une somme au-dessus de ce qu'elle peut payer, étant demeurée chargée d'une quantité d'enfants sur un petit bien très obéré, et si embrouillé d'affaires, qu'elle a été obligée de renoncer à la succession de son mari ; elle doit encore les années 1725-1729 et se voit dans l'impossibilité de s'affranchir ; demande de modération à 25 livres, qui est encore plus qu'elle ne pourra payer (1729) ; rejet par l'intendant (1730). — Bail par lad. veuve de Saint-Germain à Pierre Le Bailly, sieur de La Chesnée, pour trois années de l'herbage, de Vaudry avec le petit pré de retenue nommé les Carreaux et le jardin à herbe et celui où l'on fait ordinairement de la charminière et du sarrazin à côté des pépinières (1729). — Sommation faite à la veuve de Guillaume du Rozel, sieur de Saint-Germain, à la requête de François Courtin, fermier général des droits de contrôle, de payer la somme de 200 livres pour le centième denier de la succession de Jean-François du Rozel, écuyer, et de représenter les titres de ses propriétés (1729). — Transaction entre les de Prépetit et la veuve de Guillaume du Rozel, concernant le compte de sa gestion (1730).

F. 201. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 125 pièces, papier.

1731-1739. — Durozel. — Inventaire des pièces remises à Godier, procureur au Parlement, par la dame de Saint-Germain-du-Crioult, tutrice de ses enfants, appelant de sentence rendue au bailliage de Vire le 28 juillet 1730, contre Jacques Le Chevalier, curé de Tallevende, prieur et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Vire. — Requête adressée à l'intendant de Vastan par Marie de Prépetit, veuve de Guillaume du Rozel, tutrice de leurs enfants, afin d'obtenir une prolongation de délai pour passer la déclaration de succession collatérale de Jean-François du Rozel, écuyer, son second fils, qu'elle a perdu il y a bientôt six mois. Elle relève d'une maladie considérable ; elle a perdu son fils aîné il y a trois ans, comme il était près d'atteindre sa majorité ; son avocat est travaillé d'une fièvre chaude et pourprée, etc. (1731). — Amortissement par Daniel de Livet, fils David, à ladite veuve, de 50 livres faisant moitié du capital de 7 livres 2 sols 6 deniers, de la constitution de Paul et Renault Auvray (1731). — Lettre de Daumesnil à la dame de Saint-Germain, lui accusant réception de 100 livres adressées pour M. des Parcs Vastel (1731). — Consul-

tation d'avocats concernant la succession de Du Rozel de Saint-Germain, qui a laissé cinq enfants ; François, l'aîné, s'est trouvé de droit en possession du fief de St-Germain, aux termes de l'article 337 de la Coutume de Normandie. Ce fils aîné étant mort avant l'âge de sa majorité, la possession du fief s'est trouvée transmise de droit à l'aîné des puînés, etc.; par la déclaration de 1729, le fief de St-Germain a été estimé 20,000 livres, etc. (1732). — Quittance par le receveur des droits du centième denier des successions collatérales du bureau de Vassy et autres droits y joints, à Marie de Prépetit, veuve de Guillaume du Rosel, de 240 livres pour le centième denier et 4 sols pour livre de la succession de feu Jean-François du Rosel, écuyer, échue à Charles du Rosel, écuyer, pour la terre de St-Germain-du-Crioult (1732). — Nouvelle demande à l'intendant par la veuve de Saint-Germain, d'un délai de six mois pour passer déclaration de la succession de son second fils ; il ne lui est accordé que trois mois, d'après l'avis de Fanet, directeur (1732). — Requête adressée aux maréchaux de France par Clément de La Rivière, chevalier, seigneur haut justicier de Meuvaines, seigneur de Gouvix, Mesnil-Salles, Roumilly, les Iles et St-Germain-du-Crioult en partie, et Philippe, son fils, concernant le droit de présentation des deux prêtres curés de St-Germain-du-Crioult, dont feu Guillaume du Rozel et ses héritiers sont présentateurs pour un des deux bénéfices (1733). — Requête au lieutenant des maréchaux de France par lad. veuve de Saint-Germain, remontrant que le jour de la Pentecôte dernière, s'étant mise en état d'aller à la procession de la paroisse et ayant pris son rang en qualité de veuve de M. de Saint-Germain, elle aurait été troublée dans sa marche par le sieur de La Rivière, écuyer, fils de M. de *Meveinne*, lequel l'a poussée et coudoyée dans l'église et l'écarta en prenant le pas devant elle ; pour éviter le scandale, elle quitta la partie et se retira sans aller à la procession dont le sieur de La Rivière eut tous les honneurs à son aise ; son insulte est d'autant plus blâmable qu'il ne doit pas ignorer que le feu seigneur de Saint-Germain était le premier et principal seigneur de la paroisse, qu'il a toujours eu, ainsi que ses ancêtres, la préséance et le premier pas dans toutes les cérémonies publiques ; or les femmes tiennent le rang de leur mari (1733). — Avis de Roullin et Le Valois, avocats consulaires de la tutelle des enfants mineurs de Guillaume du Rozel, sur la validité d'un contrat d'amortissement de 320 livres de rente à M. de Lagrange, abbé de St-Sever, par ledit Guillaume (1733). — Quittances diverses données à la dame veuve de Saint-Germain (1733). — Procédure entre ladite veuve, tutrice de ses enfants, et les de La Rivière, concernant leur prétention de droits honorifiques dans l'église paroissiale de St-Germain-du-Crioult. Entre autres pièces : requête présentée à Regnier, grand prévôt général de la généralité de Caen, commissaire en cette partie, par Clément et Philippe de La Rivière, remontrant que lors de la description qui fut par lui faite de l'état du chœur de l'église de St-Germain-du-Crioult, ils oublièrent deux circonstances très essentielles pour la décision des droits honorifiques ; la première est l'inscription mise sur l'une des cloches de la paroisse, copiée sur la cloche conformément à l'inscription des anciennes, et par laquelle la bénédiction eut lieu en 1733 par Gilles Duval, curé du lieu *pro prima*, et qu'elle fut nommée par messire Clément de La Rivière, chevalier, haut justicier de Meuvaines, Asnelles, Gouvix, seigneur et patron du lieu en sa partie ; la seconde est le tombeau de Guillaume Durosel, écuyer, de l'an 1725, mise en parallèle et à côté de celle de leur famille ; cette tombe, inscrite du nom du sieur Durosel, était autrefois celle de Jacques de Chancé, et portait l'épitaphe suivante : CY GIST JACQUES DE CHANCÉ, PRESTRE, CURÉ PRO PRIMA DE CE LIEU. En 1725, la veuve de M. du Rosel la fit porter sous le portail de l'église et fit biffer les anciens caractères formant lad. inscription, la fit *piquer* à nouveau et y fit graver l'inscription actuelle de son mari ; demande de vérification (1734). — Sentence de Guillaume-Charles Brouard, écuyer, sieur de Clermont, lieutenant civil au bailliage de Vire, défendant aux de La Rivière, père et fils, de se qualifier seigneurs et patrons de St-Germain-du-Crioult, sauf à eux d'employer seulement la qualité de patrons de la seconde cure dudit lieu (1734). — Promesse et contrat de mariage entre Charles du Rosel, chevalier, seigneur et patron de St-Germain-du-Crioult, Vaudry et Viessoix, fils de feu Guillaume et de Marie de Prépetit, et Élisabeth-Michelle-Françoise de Boisyvon, fille de François de Boisyvon, chevalier, seigneur et patron de Fontenermont et du Mesnil-Thébault, et de feue Madeleine de Juvigny ; il a été promis par led. de Boisyvon aud. de Saint-Germain et à sa fille qu'il les nourrira avec lui et les entretiendra, ainsi que leurs enfants, eu égard à leur condition, ou leur paiera en cas d'incompatibilité 600 livres par an ; M. de Boisyvon, s'il convole en secondes noces, continuera néantmoins de jouir à l'avenir de tout le bien de sa femme, comme il a ci-devant fait ; s'il a un autre hé-

ritier que sad. fille, il paiera à M. de Saint-Germain, le jour de sa naissance, 20,000 livres, et sera dispensé de les nourrir et entretenir. Parmi les signatures : Du Rosel Beaumanoir, E.-R. Radulph de Méré, de Verrières du Hamel, Marie-Charlotte du Chastel de Verrières, Tanneguy-Charles Duhamel de Carbonnel, H. de Baudre, Blanchard de Laumondière, etc. (1735). — Requête adressée au bailli de Caen au siège de Vire, par Jacques du Rozel, chevalier, seigneur et patron de St-Germain-du-Crioult, pour être reçu partie intervenante et continuer le procès contre Clément de La Rivière, concernant la qualité de seigneur et les honneurs y relatives de ladite paroisse (1736). — Procès-verbal de levée de scellés apposés sur une armoire dépendant de la succession de Guillaume du Rozel, faite par Jean Le Breton, l'un des notaires de Vire, à la requête de Charles du Rozel, seigneur de Vaudry, et Jacques du Rozel, seigneur de Saint-Germain, ses fils et héritiers en leur partie (1736). — Contredits de Charles du Rozel, seigneur de Vaudry, et Jacques du Rozel, seigneur de St-Germain-du-Crioult, sur l'acte qui leur a été signifié à la requête de François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, ayant épousé Marie de Prépetit, veuve de Guillaume du Rozel, seigneur de St-Germain-du-Crioult (1738). — Note des quittances expédiées à Jacques Esnault par Mme de Saint-Germain (1739). — Nomination par les hommes et tenants de la seigneurie de Vaudry, devant François de Bieu, avocat au bailliage de Vire, pour l'absence de Georges de Bieu, sénéchal de la seigneurie de Vaudry et Viessoix, de Thomas Marie, comme prévôt de la seigneurie pour l'année 1738-1739. — Lettre de M. d'Orville : il vient d'apprendre que le curé de Vaudry est dangereusement malade ; s'il arrivait que Dieu en disposât, il lui réitère la prière qu'il lui a faite pour l'abbé de Chantepie, son parent (1739).

F. 202. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1740-1745. — Durozel. — Contredits fournis par Jacques Durozel, écuyer, seigneur de St-Germain, à l'écrit de compte qui lui a été signifié de la part de François de Boisyvon, seigneur de Fontenermont, époux de Marie de Prépetit, veuve de Guillaume Durozel, seigneur de St-Germain-du-Crioult (1740). — Lettres adressées : à M. de Vaudry, chez M. de Boisyvon, à Fontenermont, par Dumont, maître des eaux et forêts, demandant une des cures de Vaudry pour son frère ; au même, par Mme Bigot du Landé, sa tante, concernant leurs intérêts financiers ; au même, par son cousin M. de Cheux, avocat à Vire, concernant le bénéfice de Vaudry, auquel le seigneur doit pourvoir ; il lui demande en grâce de mettre en cette place une personne qui ne fasse pas redoubler les regrets de la perte de M. de Banville. « Je crains fort les jeunes « gens qui sont ordinairement fiers, glorieux et em- « portés, et qui pourroient chagriner la parroisse. Ils « tranchent trop du quant à moy, peut-être vous- « mêmes dans la suitte n'en seriez-vous pas content, à « moins que ce ne fut Mr Le Chevalier, lequel, comme « votre frère, aimeroit en ce cas la parroisse comme « la sienne et la soutiendroit plutôt que de la plaider... « M. l'abbé de La Fosse Lecoq, quoique parent assez « loin de Mr de Boisyvon, a des attentes, à ce que l'on « dit. C'est un des sujets de ma crainte qui, je crois, « ne seroit que trop bien fondée. M. de Campigny, « nommé à la curé de Mombray, en est une autre » ; au même, par M. de Clermont, son cousin, demandant le bénéfice pour l'abbé Flaust (1740). — Vente devant Jacques Loysel, notaire royal aux bailliage et vicomté de Vire, titulaire du siège de St-Sever, par Pierre Drouet à Charles du Rosel, seigneur de Vaudry, de biens sis aux paroisses de Fontenermont et de Courson qui lui sont échus dans la succession de son père (1741). — Quittances données par Charles de Prépetit à Charles du Rozel, écuyer, seigneur de Vaudry, de la somme de 5,000 livres, restant de celle de 14,000 livres contenue dans la transaction passé entre Mme de Saint-Germain, feu son frère et lui (1741). — Reconnaissance de Jacques du Rozel, écuyer, faite à François de Boisyvon, époux de Marie de Prépetit, sa mère, de la remise de 185 pièces, concernant les droits de la chapelle de St-Germain, les aveux et déclarations du fief et masure de St-Germain, comprises au répertoire fait par Hellouin, notaire à Vire, en 1725, avec un gage-plège de 1714 (1741). — Remise devant Jacques Loysel, notaire à St-Sever, par Charles du Rozel à François de Boisyvon, à droit féodal, des héritages de Pierre Drouet-Lemontier (1742). — Requête présentée au bailli de Caen ou son lieutenant au siège de Vire par Charles du Rozel, écuyer, seigneur et patron de Vaudry, contre Antoine-Michel-Louis-Charles du Halley, écuyer, mineur, en présence de Jacques du Rozel, écuyer, demandant de rendre définitive la sentence d'envoi en propriété de la terre et seigneurie de Vaudry, du 28 juillet 1712, rendue au bénéfice de feu Guillaume du Rozel, écuyer, seigneur de St-Germain (1743). — Retrait à droit de sang et ligne devant Jean-Richard Clouard, notaire à Vire, par Henri-François

Durozel, écuyer, sieur de Grignon, de la paroisse de Carville, de Charles Durozel, seigneur de Vaudry, et ses frères, des contrats et ventes faites à feu Guillaume Durozel, seigneur de St-Germain, père dudit Charles, tant par Jean-Joseph et Henri-François Durozel, père et oncle dudit de Grignon, que par Claude-Joseph de Cheux, de leurs tiers coutumier dans la terre de Vaudry (1743).— Aveu rendu à Louis-Charles-François Durosel, seigneur et patron de Vaudry, Viessoix, Fontenermont, Cherencé-le-Héron, présentateur de la chapelle de Boisyvon, seigneur des fiefs de Vaudry, Viessoix, Mesnil-Thébault, petit fief de Vaudry et autres terres et seigneuries, par Jean Le Tainturier, époux de Marguerite Chaventray, comme puîné de la masure de Montbellon, sise audit village, paroisse de Viessoix. — Sentence de Gilles Dumont, sieur d'Urville, bailli-vicomtal de Condé-sur-Noireau, entre Philippe-Antoine-Victor de La Rivière, seigneur de Gouvix, et Jacques du Rozel, concernant la remise des titres de propriété du fief de Saint-Germain-du-Crioult (1744). — Mémoire des frais faits par M. de Montchamps contre M. de Vaudry (1744). — Requête adressée au bailli de Caen, ou son lieutenant au siège de Vire, par Charles du Rozel, seigneur de Vaudry, en réponse à celles d'Antoine-Michel-Louis-Charles du Halley (1745). — Quittances pour travaux au moulin de Vaudry.

F. 203. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1745-1753. — Durozel. — Procès-verbal fait en présence de Charles-Claude Juhel, sieur de La Nollière, vicomte de Vire, Jacques Godard, écuyer, sieur de Pilletière, procureur du Roi, et François Juhel, greffier, de l'état des maisons, moulins et perrés de Vaudry, par Claude Lemoigne, sieur de La Morlière, et Henri Brochet, sieur des Buttes, experts (1745). — Procédure entre Charles Durozel, chevalier, seigneur et patron de Vaudry, et Antoine-Michel-Louis-Charles du Halley, concernant le tiers coutumier de la terre de Vaudry (1745). — Vente devant Jacques Loysel, notaire à St-Sever, par Jean-Baptiste Restou Foucherie et Nicolas Restou, père et fils, à Charles Durozel, seigneur de Vaudry de deux pièces de terre sises à Fontenermont et faisant partie de la masure du moulin au Chartier, dépendant du fief de la Roche-Tesson (1746). — Ordre au premier huissier requis d'assigner à la requête de Charles Durozel, seigneur de Vaudry, Louis du Halley, tuteur de son fils Antoine, Jacques Durozel, seigneur de St-Germain, François-Joseph Durozel, chevalier, sieur de St-Germain, et autres, à comparaître au Parlement de Rouen pour y procéder sur l'appel interjeté d'une sentence rendue au bailliage de Vire (1746). — Aveu rendu à Charles Durozel, seigneur de Vaudry, par Robert et Julien Lecoq et Charles Lecomte, de la masure de la Belardière, contenant 15 acres de terre à la perche Lecomte (1747). — Lettre de M. de La Court, adressée de Caen à M. de Vaudry, à Fontenermont, concernant l'achat, pour le moulin de Vaudry, de 120 carreaux et 2,000 livres de plâtre, revenant à 280 livres (1747). — Compte fait entre Charles Durozel et Gilles Besnard, époux de la veuve de Jacques Esnault, fermier de la grande ferme de Vaudry (1748). — Aveu rendu à Charles Durozel, seigneur de Vaudry, par Jean-Baptiste-François de Cheux, écuyer, seigneur de la Petite-Pinsonnière, subdélégué de l'intendant, de deux fieffermes au village du Haut-Pissot, paroisse de Vaudry (1748). — Transaction finale entre Charles du Rosel, chevalier, seigneur et patron de Vaudry et Viessoix, et Jacques du Rosel, écuyer, s[r] de St-Germain, son frère : M. de Vaudry restera seul propriétaire et paisible possesseur de la terre et seigneurie de Vaudry et de Viessoix, comme il l'a optée en 1739, et M. de Saint-Germain de la terre et seigneurie de St-Germain ; les meubles du chevalier de Vaudry seront partagés par moitié, etc. (1748). — Procuration donnée par Marin Roussel, émancipé d'âge, en présence de Louis-René Dieuavant de Nerval, écuyer, et Jean Rast, ses parents délégués, à Louis Dubourg, prêtre, de comparaître devant le seigneur de Vaudry, des fiefs duquel ses héritages relèvent, et de passer toutes déclarations et aveux nécessaires (1749). — Aveu rendu à Charles Durozel, seigneur de Vaudry, par Pierre Besnard, fils Sébastien, au droit de Marguerite et Jacqueline Lecoq, sœurs, de la masure Hébert, contenant 20 acres, à la perche Lecomte, sise au terroir de Montisenger (1749).— Quittances de diverses sommes payées par Le Vallois, meunier de Vaudry, à l'acquit du propriétaire (1749). — Aveux rendus à Charles Durozel, seigneur de Vaudry, par : Gilles Maupas, prêtre, vicaire de la paroisse, de la fiefferme de la Martinière ; Jean-Baptiste Buffard-Herbellière, de la masure ou aînesse la Louvelière ; Gilles et Pierre Besnard et Michel Mérille, représentant Gilles Crespin, fils Jacques, à cause de Marguerite et Michelle Crespin, leurs mères, filles et héritières dudit Gilles Crespin, de la fiefferme du Clos-au-Fèvre ; Richard Rohée et Suzanne Juhel, veuve de Jean-Baptiste Roussel, tutrice de ses enfants, des 2[e] et 3[e] fieffermes du Ronceray (1746) ; Jean-Baptiste Heurtault, sieur de Boisneville, des fieffermes La Réauté, forfaiture au Rat, la Darginière, la Caillère ;

Gilles Monlien, sieur de La Lande, pour lui et ses puinés, des fieffermes de la Fontenelle, du Mur, du Four, de la Haise (1753) ; les héritiers de Charles Le Landay, aîné de la masure de la Huardière (1753) ; Marin Roussel, bourgeois de Caen, héritier de Michel Desmares, procureur à Vire, de la fiefferme de la Croix-Goujon (1753). — Amortissement devant Jean-Richard Clouard, notaire à Vire, par Louis-François de Livet, seigneur marquis de Barville, stipulé par Gilles-Louis de Malleville, écuyer, seigneur du Plessis, à Charles Durozel, seigneur de Vaudry, de trois livres de rentes seigneuriales (1753). — Quittances de rentes seigneuriales ; travaux au moulin de Vaudry, etc.

F. 204. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier.

1754-1756. — Durozel. — Procédure entre Charles Durozel et Jean Lanon, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts, concernant le détournement de la rivière d'Allière en la seigneurie de Vaudry (1754). — — Requête adressée au bailli haut justicier de St-Vigor, Argenton et autres lieux, par Charles Durozel, seigneur de Vaudry, tuteur d'Élisabeth, sa fille, pour être autorisé à gérer la succession renoncée de Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, bisaïeul maternel de ladite mineure (1754). — Déclaration des terres de Fontenermont, avec extension dans les paroisses de St-Aubin et Courson, possédées par M. de Vaudry, tant en son nom qu'au droit de son épouse, pour le vingtième, en l'année 1754 : la terre et ferme de l'Hôtellerie, où est le logis, le grand Tutrel, affermé à moitié, le petit Tutrel, la terre de Coulanges, les deux petites terres de la Salle, la terre de la Billeheudière, la terre du village Drouet, la Robergerie, le moulin à blé de Fontenermont, etc., soit 126 acres à 10 livres l'acre, la plus forte estimation qu'on puisse mettre aux héritages de cette paroisse, l'un portant l'autre, ne composent que 1,341 livres de revenu, y compris le moulin, les bois taillis et les rochers, sur lesquelles terres led. seigneur est chargé de 180 livres de rente au capital de 5,400 livres aux hermites de la forêt de St-Sever, et 15 livres aux Ursulines de Vire, au même denier ; extrait de l'état dressé par M. de La Porte, contrôleur du vingtième lors de la vérification des biens fonds faite à la fin de 1754 et commencement de 1755, concernant les biens de M. de Vaudry. — Lettres de Hébert, Baudard, procureur au Parlement de Rouen, Loysel, greffier de la subdélégation de Vire, adressées à Durozel de Vaudry, concernant l'appel par lui interjeté d'une sentence rendue au bailliage de Vire (1754). — Notes d'enregistrement de dépenses ordinaires et extraordinaires. — Procès-verbaux de saisie et de vente des meubles de Nicolas Levindré, fermier de Charles Durozel, seigneur de Vaudry, en la paroisse du Mesnil-Thébault (1755). – Copie de sentence de François Le Charpentier, bailli de la haute justice de Pierres, entre Paul Morel et Pierre Maupas, concernant le détournement des eaux du pré dans la commune de la Gréardière et la redevance d'une poule, ladite copie délivrée pour seconde expédition à Charles Durozel (1755). — Aveu rendu à Charles Durozel, seigneur de Vaudry, par les Louvel, de la fiefferme Avoine de La Lande (1755). — Retrait à droit féodal par Charles du Rozel, époux d'Élisabeth-Michelle-Françoise de Boisyvon, d'une vente d'héritage faite à Nicolas Bazin-Renoullière par Pierre Lecerf-Husrie (1755). — Lettre de M. de Saint-Germain à son frère, M. de Vaudry, lui adressant les pièces demandées et l'extrait de mariage de feu M. de Boisyvon (1755). — Bail de la ferme de la Landelle (1755). — Compte rendu à Durozel de St-Germain, par Durozel de Vaudry, son frère, des arrérages de 125 livres de rente sur la maison de ville de Paris. — Sentence rendue par Philippe Dumont, sieur des Rivières, maître des eaux et forêts de Vire, au bénéfice de Lanon, et condamnant Charles Durozel, seigneur de Vaudry, aux dépens (1756). — Lettre de Vivier à M. de Vaudry, en son logis, à Fontenermont : Pierre de Boisyvon présenta sa chapelle à Gilles Vivier, prêtre, par contrat passé devant Claude Le Chaptois, tabellion royal au siège de Cherencé-le-Héron, et Samson Laurence, adjoint, le 17 mai 1682 ; après lui, M. de La Motte, ci-devant curé, fut pourvu de lad. chapelle par Michel-Samson et François de Boisyvon, écuyers, devant François Loysel, notaire à St-Sever, le 26 août 1715 ; après lui, led. Vivier, par les mêmes, en 1721. Voilà tout ce qu'il peut mander de certain. Il y a eu auparavant d'autres chapelains, comme Raoul Harivel et Michel Lainé, mais il ne le sait que par relation (1756). — Quittance par Barnabé Le Moine, fermier de Jean-Baptiste de *Bilheux*, écuyer, s[r] de St-Georges, aîné de la masure du moulin au Chartier, en vertu du pouvoir à lui donné par led. s[r] de St-Georges de délivrer des quittances aux puinés de lad. masure, à M. de Vaudry, de 66 sols et demi pour moitié de l'arrérage échu en 1755, savoir : 60 sols pour moitié de 8 petits boisseaux d'avoine, 2 sols 6 deniers pour moitié d'un quarteron de poivre, 3 sols pour la moitié d'une poule, et 1 sol pour moitié de 8 œufs, etc. (1756).

F. 205. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1757-1759. — Durozel. — Griefs et moyens d'appel que présente au siège général de la table de marbre du Palais de Rouen Charles Durozel, seigneur de Vaudry, appelant de sentence rendue en la maîtrise des eaux et forêts de Vire, au bénéfice de Jean Lanon, marchand à Vire, lieutenant en ladite maîtrise, concernant une pêcherie pierrée et écluse qu'il fait faire dans la rivière d'Allière, et le rétablissement du cours de ladite rivière (1757). — Sentence de Louis-Roger Le Charpentier, seigneur de La Maloizellière, sénéchal des fiefs, terres et seigneurie de Vaudry, appartenant à Charles Durozel, rejetant l'opposition de Lanon à la saisie de 4 vaches sur la terre des dames hospitalières de Vire, située sous ladite seigneurie, paroisse de Vaudry, pour assurer le paiement d'arrérages de rente et de relief (1757). — Procédure entre Charles Durozel de Vaudry et Levindré, concernant le paiement des fermages de la terre de la Landelle ; sentence de Pierre-Nicolas-Raymond de Géraldin, seigneur comte de Lapenti, grand bailli du comté de Mortain, et Gilles de Vaufleury, seigneur de St-Patrice, lieutenant général audit bailliage, y relative (1757). — Quittance de Barnabé Lemoine, fermier et fondé de Jean-Baptiste de Bilheust de St-Georges, aîné de la masure du moulin au Chartier, à Charles Durozel, de 7 livres 14 sols 8 deniers, pour arrérages de l'année 1756 de 8 petits boisseaux d'avoine grise, ancienne mesure de Vire, d'un quarteron de poivre, d'une poule et de 4 œufs, qu'il doit payer à la décharge de ladite masure, à raison de 17 sols 10 deniers le boisseau d'avoine, 20 sols la livre de poivre, 6 sols la poule, et 3 sols la douzaine d'œufs (1757). — Échange devant Jacques Loysel, notaire à St-Sever, entre Gilles Daniel et Charles Durozel d'héritages sis paroisse de Fontenermont (1757). — Aveu rendu à Charles Durozel, seigneur de Vaudry, par Jean Lanon, lieutenant en la maîtrise de Vire, de la masure de la Herbellière, contenant 14 acres, à la Perche-Lecomte (1757). — Fieffe devant Jacques Loysel, notaire, par Élisabeth-Michelle-Françoise de Boisyvon, épouse de Charles Durozel, seigneur de Vaudry, de la terre et ferme du bourg de Boisyvon à Nicolas Lemesle, moyennant 120 livres de rente, outre les charges (1757). — Dépôt fait à Jacques Loysel, notaire à St-Sever, par Charles Durozel, d'un contrat de vente à lui faite sous seing privé par Pierre Drouet, fils de feu Louis, moyennant 50 livres, d'une vergée de terre au champ de la Pierre, en la paroisse de Fontenermont (1757). — Salvations de griefs et répliques fournis au siège général de la table de marbre du Palais à Rouen, par Charles Durozel contre Jean Lanon (1758). — Quittances de diverses sommes par Charles Durozel, et affirmation de voyage passée par lui au greffe du bailliage de Mortain, pour procéder contre Nicolas Levindré, etc. (1759).

F. 206. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1760-1764. — Durozel. — Réponse sommaire de Charles Durozel, seigneur de Vaudry, à l'écrit en forme de solution de Jean Lanon, lieutenant en la maîtrise de Vire, intimé en appel : led. Lanon, vassal du seigneur de Vaudry, enchérissant sur les premières entreprises de son père, a fait une *diguerie* ou pierrée dans la rivière de son seigneur, par le moyen de laquelle il barre cette rivière en entier ; il en fait remonter l'eau et il peut même, dans certains temps, la prendre en entier pour la faire passer dans ses prairies ; il prétend que les rivières et eaux courantes appartiennent aux riverains qui en peuvent faire l'usage qu'ils veulent, le droit du seigneur étant renfermé dans celui d'y pêcher et d'y construire un moulin, si les deux rives sont assises en son fief, etc. (1760). — Copie de sentence des grands maîtres des eaux et forêts au département de Normandie, condamnant Lanon à démolir la pierrée ou écluse par lui construite dans la rivière d'Allière, sans en interrompre le cours, en rétablissant son ancienne prise d'eau (1760). — Sentence de Pierre-Nicolas-Raymond de Géraldin, chevalier, comte de La Pentys, St-Symphorien, Corsine, Ste-Anne, Laumône et les Quatre-Masures, chambellan ordinaire du Roi, grand bailli du comté de Mortain, et Gilles de Vaufleury, écuyer, seigneur et patron de St-Patrice, St-Cyr-du-Bailleul, Montcorbeau, St-Jean-du-Corail et autres lieux, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Mortain, en règlement de compte entre Charles Durozel et Nicolas Levindré, ci-devant son fermier de la terre de la Landelle, paroisse du Mesnil-Thébault (1760) ; sommations d'audience, affirmations de voyage et lettres y relatives. — Écrit de griefs de Lanon contre la confirmation de la sentence des grands maîtres des eaux et forêts (1761). — Lettre écrite de Caen par Choisnet à M. de Cheux, au sujet de la requête de M. Durozel : l'intendant a décidé qu'il paierait pour l'acquêt par lui fait du duc de Chaulnes, de la terre de Chérencé-le-Héron, sur le pied de 900 livres de revenu, et qu'il serait imposé sur ce pied au rôle de l'année suivante (1761). — Plede et

gage-pleds de la seigneurie de Fontenermont, tenus par Philippe-Louis Guézet, avocat au Parlement de Normandie et procureur fiscal de la haute justice de St-Vigor-des-Monts, en présence de Jacques Loysel, notaire royal à St-Sever, greffier ordinaire de ladite seigneurie, instance de Charles Durozel, chevalier, seigneur et patron de Vaudry, Fontenermont, Viessoix, Chérencé-le-Héron et autres lieux : Pierre Laurence, curé de Fontenermont, tenant les aumônes dudit lieu, etc. (1761). — Amortissement devant Jean-Baptiste Lefèvre, notaire à Villedieu, par Pierre Lair à Pierre Gattebled, époux de Gillette Drouet, de 7 livres de rente au denier 18, au capital de 130 livres, fourni par Charles Durozel (1761). — Quittances de diverses sommes données par Durozel de Vaudry (1762).— Clameur à droit féodal par Charles Durozel d'un contrat de vente d'héritages situés dans la seigneurie de Fontenermont, fait par Mauduit frères à Michel Mauduit. Remise desdits héritages faite devant Jacques Loysel, notaire au siège de St-Sever, par Michel Mauduit (1763). — Lettre de Mme de Chantepie de Ronthon à M. de Vaudry, en son château de Fontenermont : M. de Gratot n'ayant pas l'honneur de connaître M. de Vaudry, elle lui écrit au sujet d'une succession de Bretagne, qui est celle du comte de Rieux, mort depuis deux ans, laissant de bien 80,000 livres de rente. Un M. de La Bellière étant à Rennes, un procureur lui dit que cette succession regarde les La Bellière ; M. de Boisyvon étant sorti d'une dame de La Bellière, sœur de la grand'mère de M. de Gratot, cet héritage doit les regarder l'un et l'autre, d'autant plus que ces deux dames étaient sorties de Bretagne ; elle a toujours entendu dire au défunt marquis de Gratot que ceux-ci n'étaient pas les mêmes, et que le nom était tombé en quenouille. M. de Vaudry pourrait trouver des renseignements dans ses papiers, et faire la découverte des descendants d'une dame de Bretagne, nommée Mme de Laubrière, dont il a hérité conjointement avec M. de Gratot. Ledit comte est mort dans son château de Redon (1763). — Lettre adressée de Rouen à M. de Vaudry par Andrieu : « Il n'est pas possible à présent « de vous dire quand vous pourez être raporté. La « facheuse circonstance dans laquelle se trouve le Par- « ment en empêche : le palais est fermé ; il ne se fait « aucune dilligence ; les avocats s'abstiennent même de « donner aucuns avis ; nous sommes dans l'attente tous « les jours de quelque chose de nouveau. » (1763). — Notes de dépenses : six douzaines d'œufs, 1 l. 4 s. ; un port de lettre, 18 s. ; 8 poulets, 2 l. 4 s. ; la livre de suif, 7 s. ; une lanterne, 1 l. 9 s. (1763) ; 8 l. 8 s. pour 2 paires d'escarpins et 1 paire de souliers pour M. de Chérencé (1764) ; pour l'abavent de la grange, 100 s., y compris le clou. — Copie d'arrêt du Parlement ordonnant l'exécution de la sentence de la maîtrise de Vire, du 21 mai 1756, et condamnant Durozel aux dépens (1764).

F. 207. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1765-1769. — Durozel. — Lettre de Tesson à Durozel de Vaudry, concernant la vente de hêtres à prendre dans les bois taillis du Mesnil-Thébault (1765). — Requête adressée au bailli de la haute justice d'Argenton et de St-Vigor-des-Monts par Charles Durozel, concernant son intervention dans le procès entre Louis Drouet et les prêtres et trésoriers de Beslon, pour rente due (1765). — Lettres de Guézet et de M. de Mortreux, avocats, y relatives (1765). — Copie des procès-verbaux de saisie et vente des meubles de Jean Le Brée, fermier de Charles Durozel, seigneur de Vaudry, au lieu de la Touche, en la paroisse du Mesnil-Thébault, pour le paiement de sept années de fermages (1766). — Sentence de Denis-Jacques-Julien de Bonvoisin, seigneur de Montbray, bailli haut justicier d'Argenton et St-Vigor-des-Monts, condamnant Durozel à payer les arrérages de rente dus au trésor de Beslon, sauf son recours contre les représentants Drouet (1766). — Procès-verbal d'estimation par François-Jacques Duval-Les Prisches et Jean-Jacques-François Pichard-Parillerie, laboureurs, en conformité de ladite sentence, de maisons et terres sis au village des Ballets, autrement dit Drouet, aux paroisses de Fontenermont et Courson (1767). — Amortissement devant Georges Jullien, notaire à Mortain, à Renée Glory, veuve de François Sallé, fille de Pierre Glory et de Marie Mauduit, de Mortain, par Charles Durozel, redevable de 26 sols 8 deniers, suivant la charge prise par Pierre Laurence, curé de Fontenermont (1767). — Vente devant François Davalis, notaire tabellion royal au bailliage de Mortain pour le siège de Chalandré-les-Masses en Ducé et le Valdouer en Saint-Quentin, par Charles du Rozel, chevalier, seigneur et patron de Vaudry, Viessoix, Fontenermont, Chérencé-le-Héron et autres lieux, patron honoraire de St-Martin-le-Bouillant, présentateur de la chapelle de Boisyvon, ayant épousé feue noble dame Élisabeth-Michelle de Boisyvon, et Louis-Charles-François Durosel, seigneur de Chérencé, leur fils, à Philippe-Pierre Le Marchand, sieur de La Ducquerie, du Mesnil-Thébault, du lieu et terre de la Touche, ayant appartenu à ladite dame de

Boisyvon (1767). — Remise à droit féodal par Thomas Heurtault, sieur de Boisneville, officier de fourrière chez le Roi, à Charles Durozel, de l'effet entier d'un contrat de vente du petit fief de Vaudry et de la Mare-aux-Poissons, nommée la Mare-aux-Oiseaux, à lui faite par Alexandre-Pierre de Thoury, seigneur et patron de Roullours (1767). — Sentence de Denis-Jacques-Julien de Bonvoisin, sieur du Dézert, bailli haut justicier d'Argenton et de St-Vigor-des-Monts, envoyant Charles Durozel en possession des fonds sujets à rente au trésor de Beslon sur la succession de Louis Drouet, en ayant acquitté les arrérages (1768). — Contrat de mariage de Nicolas-François-Joseph Gohier, écuyer, seigneur et patron du Gast et autres lieux, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, fils de feu François Gohier, officier militaire, et de noble dame Marie-Anne Des Monts, dame de La Haimière, et Charlotte-Françoise Du Rozel, fille de Charles Durozel, seigneur et patron de Vaudry, etc., seigneur de ses fiefs du Mesnil-Thébault, du Châtel et autres lieux, et d'Élisabeth-Michelle-Françoise de Boisyvon. Parmi les signataires : Le Forestier, curé du Gast, de Bois-Adam, Gohier de La Coudraye, Gohier de La Davière, Françoise Leconte de Gohier, d'Anneville Chiffrevast, abbé de St-Sever, Gohier de Maloué, Clouet de Maloué, Gohier de La Héronnière, lieutenant de grenadiers royaux, J. Du Rosel de St-Germain, le chevalier de La Forestrie, Suzanne Le Cordier de St-Germain, M.-C. Le Chevallier de Prépetit, M. du Landé de Prépetit, De Vaux Cassel de Lachaise, de Périgny de Blon, Des Rotours de St-André, Lebrun de Blon, de Ste-Marie de Cheux, Labbey de Chaulieu, F. Grivel de La Grivelière, La Lande d'Entremont, Du Rosel d'Entremont, Du Rosel de Beaumanoir, etc. (1768). — Sentence dudit de Bonvoisin concernant la clameur de Charles Durozel de Vaudry et Louis-Charles-François Durozel, sieur de Chérencé, propriétaires de la seigneurie de Fontenermont, des héritages vendus à Louis Tallevende, marchand négociant de la paroisse de *Refuveil*, demeurant en celle de St-Aubin-des-Bois, par Henry-Rodolphe de Billeheust, sieur de St-Georges, au nom de Georges, son père (1678). — Remise faite devant Lefèvre, notaire à Villedieu, par ledit Louis Tallevende, des héritages clamés (1768). — Notes sur la terre de Ronthon, vendue 60,000 livres, par contrat du 22 mai 1769. — Quittances de rentes données à M. de Vaudry par Julien Mauduit (1769). — Transaction entre Charles Durozel, seigneur de Vaudry, tant pour lui que pour le seigneur de Chérencé, son fils, et dame Léonore-Jacqueline de Nollent, veuve du seigneur de Moisson de Tiregray, écuyer, concernant leur procès de la clameur et remise des héritages vendus par Rodolphe-Henry de Billeheust, écuyer, sieur de St-Georges, à Louis Tallevende, marchand (1769).

F. 208. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier, 1 plan.

1770-1779. — Durozel. — Procuration donnée par Marie-Anne Durozel, fille de Charles-François Durozel et de feue Élisabeth de Boisyvon, demeurant à l'abbaye de N. D.-des-Anges de Coutances, à Pierre Dubourg, bachelier en droit, à Vire, de requérir par sommations respectueuses le consentement de son père pour son mariage avec Charles-Henry Le Maignen (1770). — Mémoire à consulter sur ladite affaire : « *Mevius*, homme noble très bien allié et qui tient un « rang honorable, a une fille nommée *Mevia* qui est re- « cherchée en mariage par le s^r *Infamien*, bourgeois « vivant noblement, mais issu de la famille la plus « obscure ; *Mevia*, gangnée par séduction, donne son « consentement à cette alliance et, ayant l'âge de « majorité, elle prétend, en faisant les politesses et « sommation respectueuses à *Mevius*, pouvoir sans son « consentement pouvoir passer outre. *Mevius* père « prend le party contraire, fondé sur l'inégalité de « condition, et ajoute que la fortune d'*Infamien* n'est « point suffisante pour balancer la perte de l'état de la « demoiselle, qu'une fortune assez médiocre pour un « peu de plus ou de moins ne fut jamais un motif de « compensation valable pour détruire l'authorité pa- « ternelle, en luy donnant un gendre dont l'alliance « luy fait horreur et seroit toujours en exécration dans « sa famille..... Cet *Infamien* et sa race, dans le cours « de cette recherche cachée, a détracté le gendre de « *Mevius*, et par cet endroit a insulté sa fille mariée « dans les cas les plus graves, d'ou l'on infère avec « raison que c'est insulter et manquer à *Mevius*, et par « concéquent le rendre indigne vis-à-vis d'un père « d'obtenir son agrément. Y a-t-il de loy assez barbare « pour nécessiter un père à donner son consentement « pour un quelqu'un qui fait des traits si noirs et « piquans vis-à-vis de luy, etc. » Si ce mariage peut se faire de rigueur, le père prétend qu'en y donnant par force son consentement, il peut exiger qu'*Infamien* reçoive le contrat de mariage tel qu'il voudra le régler, prudence pour éviter les procès qui naîtraient dans une liquidation de dot. Dans cette espèce, le père, qui peut marier sa fille d'un bouquet de roses, ne donnerait rien de son côté, mais arbi-

trerait à sa fille la part qui peut lui revenir dans le bien de sa mère. *Infamien* répondra sans doute que l'inégalité de condition est balancée par son revenu supérieur, qu'une fille de 25 ans est sous la protection de la loi, et que c'est une prévoyance pour remédier à la dureté des pères, à leur avarice ou prédilection, etc. Consultation : la fille, étant majeure de 25 ans, peut se marier sans le consentement de ses père et mère; elle est seulement tenue de le requérir pour éviter l'exhérédation, etc. On ne peut disconvenir que la noblesse et la roture font de conditions inégales; cependant, il se trouve dans la roture des états et des conditions nobles qui rapprochent le roturier de la noblesse, etc. — Sommation faite par Jean-François Costil, notaire à St-Sever, à Charles-François Durozel, à la requête de Marie-Anne, sa fille, de consentir à son mariage avec led. Le Maignen (1770). — Pactions de mariage de Charles-Henry Le Maignen, docteur en médecine à Vire, fils de Gilles et de Catherine Duchemin, et Marie-Anne Durosel, fille du seigneur de Vaudry et d'Élisabeth-Michelle-Françoise de Boisyvon, faites en présence des parents et amis; ont signé, entre autres : C. de Cheux, curé de Vaudry, Gohyer du Gast, Durozel du Gast, Plessard-Villechien, de Bordes Chantepie, d'Argouges de Gratot, de Forgue Le Maignen, Houel de La Rochebernard, abbesse, d'Anneville-Chiffrevast, abbé de St-Sever, de Sainte-Marie de Cheux, de Cheux de St-Clair, de Coetlogon, Radulph de Pierres, Tanquerey de Hyenville, etc. (1770). — Quittance de Le Maignen à M. de Vaudry, de la somme de 600 livres à valoir sur celle de 1,200 livres, qui lui a été promise pour le trousseau de sa fille (1770). — Contrat de mariage de Louis-Charles-François Durozel, chevalier, fils de Charles Durozel, seigneur et patron de Vaudry et autres lieux, et de feue Élisabeth-Michelle-Françoise de Boisyvon, et Marie-Françoise-Élisabeth Lesné, fille de François-Louis-Hector-Madeleine Lesné, seigneur et patron présentateur de Torchamp, seigneur de La Nocherie, Jumilly, Collière, Le Creux, La Faverie et autres lieux, commissaire de la noblesse et lieutenant des maréchaux de France, et de Marie-Françoise-Élisabeth de Villette. Parmi les signataires : Lioult de Clermont, Brouard de Clermont, de La Lande de Percy, de Percy Avenel, de Lancesseur, Gaultier de Ste-Marie, d'Auray de St-Pois, Pilard de La Villegontier, le comte de La Brizolière, Achard de St-Manvieu, Achard de Bonvouloir, Lesné de Villers, Vaufleury de *Monscegret*, Vaufleury de Malterre, Lainé de Pennart, Lesné de Malterre, Lesné de La Poidevinière, La Roque de Cheverue, Canivet de La Motte, Clermont de La Franquerie, Le Voisvenel de La Rocque, Montgey de Clinchamps, f. Zozime de Boisyvon, de La Mariouze *Dussaxsay*, de Clinchamps, de La Goulande, Le Pouterel-Mony, de Haussay, Esneys de St-Manvieu, de Juvigny, Martin du Perron, etc. Extrait du registre des baptêmes et mariages célébrés dans la paroisse de N.-D. de Torchamp, diocèse du Mans, bailliage de Domfront, doyenné de Passais, contenant l'acte de mariage entre lesd. époux célébré le 15 novembre 1770, dans la chapelle du château de Torchamp, délivré led. jour par le curé Gosselin. — Quittance de Durozel Chérencé à M. de Vaudry, son père, de la somme de 600 livres à valoir sur sa pension (1771). — Remise à clameur féodale devant Étienne Giroult, notaire au siège de Chérencé-le-Héron, par Pierre Perdriel, arpenteur, à Charles Durozel, veuf d'Élisabeth-Michelle-Françoise de Boisyvon, de l'effet de la vente à lui faite par les frères Mauduit, d'une portion de jardin sis au village du Grand-Tutrel, paroisse de Fontenermont (1772). — Pleds et gages-pleds de la seigneurie de Fontenermont tenus par Louis Guézet, procureur fiscal de la haute justice de St-Vigor-des-Monts, en présence de Pierre Perdriel, arpenteur, instance de Charles Durozel, seigneur de Vaudry. Parmi les tenants : Michel Le Petit, curé de de Fontenermont, tenant les aumônes du lieu (1773). — Délibération des paroissiens de Fontenermont sur l'avertissement de Le Petit de La Pommeraye, leur curé, concernant l'acceptation de Durozel de Vaudry, ayant clamé à droit féodal les héritages de La Roberie au village Boutin, par Grivel à Lamy et sujets à 20 sols de rente envers le trésor (1773). — Copie de la lettre de l'intendant de Caen, 25 juillet 1773, concernant l'admission de Charles-Jacques Du Rosel au collège royal de la Flèche; justifier de suite des titres de noblesse qui pourront être adressés directement au marquis de Monteynard, pour être remis à d'Hozier de Serigny. Mémoire y relatif de Suzanne-Renée-Gillette Le Cordier, veuve de M. Du Rozel. La noblesse se prouve par aveu au Roi pour son comté de Mortain en 1412, par les recherches de Montfault en 1463, de Roissy, en 1598 et 1599, et de Chamillart, en 1666, sergenterie de Vassy; services militaires de la famille : un cousin du même nom maréchal de camp en Corse; un autre, capitaine de vaisseau, un lieutenant général et brigadier des armées du Roi sous Louis XIV, etc. Son mari avait nom Jacques Du Rosel; il est mort à 53 ans, la mauvaise constitution de sa santé l'avait empêché de servir; le proposé a cinq frères et une

sœur plus âgés que lui ; deux de ses frères sont officiers dans le régiment de Saintonge, etc. Lettres concernant lad. affaire, adressées à M. de Vaudry par sa belle-sœur et son neveu de St-Germain, et par M. de Cheux de St-Clair (1773). — Pactions de mariage de Jean-Pierre-Jacques Castel d'Arclais, seigneur de St-Marc-d'Ouilly, fils de Jacques Castel de Vaux, bailli de Vassy, et Élisabeth Durosel, fille de Charles et de feue Élisabeth de Boisyvon (1773). — Remise à droit féodal devant François Costil, notaire à St-Sever, par Michel Lamy à Charles Durozel, seigneur de Vaudry, des héritages acquis de Grivel (1774). — Contrat de mariage de Louis-Charles-Franzois Durozel de Chérencé, fils de Charles Durozel de Vaudry et de feue Michelle-Françoise-Élisabeth de Boisyvon, et Marie-Françoise Marc de Frêne, fille de Jean-Gabriel Marc de Frêne et de Jeanne-Constance-Françoise Jullien de Verpillière (1774). — Quittance par M. de Marguerie, tuteur principal des enfants mineurs de feu M. Durosel, par les mains de Hamel, prêtre, à la décharge de Mme d'Estry, de 132 livres à valoir sur le prix du loyer de la maison de Vire (1774). — Lettre signée « Ste-Monique, « dépositaire », réclamant la rente due aux Ursulines de Vire (1775). — Vente devant Loysel, notaire au siège de St-Sever, par Madeleine Langevin, veuve de Pierre Surbled, à Charles Durozel, d'une portion de pré à prendre au clair dans le bas du pré sis au village de La Roberie, paroisse de Fontenermont (1775). — Avis d'Onfroy, avocat à Villedieu, et Le Maignen, à Vire, sur les droits de retrait féodal, concernant une contestation entre M. de Vaudry et Lamy (1775). Y joint un plan de la mare de La Bilheudière, appartenant à M. de Vaudry. — Relevé des mutations opérées dans la mouvance de M. Durozel de Vaudry, à cause de sa seigneurie de Fontenermont (1776). — Notes des fermages, comptes et quittances diverses (1777-1779).

F. 209. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier.

1780-1790. — Durozel. — Quittances de Gohier du Gast à M. de Vaudry, de la somme de 600 livres pour le dernier arrérage de la rente dotale de la dame du Gast, et de Du Rosel Chérencé à M. de Vaudry, son père, de la somme de 1,100 livres, dixième et droits royaux déduits, pour une année de pension (1780). — Aveu rendu à Charles Durozel, seigneur de Vaudry, par Catherine-Madeleine Guéret, femme séparée de biens et d'habitation de Jacques-Louis de Thoury, écuyer, sieur de la Duverie, ancien gendarme de la garde du Roi, tant pour elle que ses puinés, d'une masure assise au fief ou vavassorerie de la Duverie, qui est le chef d'icelle Duverie (1780). — Quittance donnée par Le Maignen à M. de Vaudry, son beau-père, de la somme de 1,000 livres, réduites à 890 livres par suite de retenue de deniers royaux, pour les deux dernières années de la rente dotale qui lui est due (1782). — Remise à droit de clameur lignagère devant Jacques-Guillaume James, notaire à Vire, par René-Thomas Heurtault, écuyer, sieur de Boisneville, correcteur en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, à Marie-Jeanne-Aimée de Rabodanges, veuve de Louis-Guillaume de Cordey, seigneur de St-Pierre-la-Vieille, et à Louis-Charles-François Durozel, seigneur de Vaudry, de la vente du fief noble de Viessoix, à lui faite par Jean-Auguste de Rabodanges, seigneur d'Anfernet, La Ferrière et autres lieux (1783). — Lettre d'intérêt de famille de Gohier du Gast à son beau-frère Durozel de Vaudry (1784). — États du montant des treizièmes reçus par de Gournay, fondé de pouvoir de Durozel-Vaudry, pour droits d'actes passés dans sa mouvance. — Remise à droit de clameur féodale devant Gilles Loysel, notaire au siège de St-Sever, par Philippe-Louis Guézet, avocat, à Louis-Charles-François Durozel, seigneur de Vaudry, de la vente d'une portion de terre en herbage nommé le Coset de la Grange, sis à Fonternemont, village Drouet (1786). — Aveu rendu à Louis-Charles-François Durozel, seigneur de Vaudry, par Claude-Joseph de Cheux, écuyer, seigneur de la Petite-Pinsonnière, et Charles-Henri-Alphonse de Cheux, curé de Vaudry, de la fieffermе des landes du Maine (1788). — Procuration de M. Du Rosel à Jean-Jacques-Julien du Quesnoy, chevalier, seigneur marquis du Quesnoy et autres lieux, chevalier de St-Louis, ancien capitaine de dragons, lieutenant des maréchaux de France, pour comparaître à l'assemblée générale des Trois États du bailliage de Cotentin (1789) ; y joint assignation à comparoir. — Quittance par Françoise Quinette, veuve de Jacques-Alexandre Morain, écuyer, seigneur de Villiers, belle-sœur de M. de Thoury de Roullours, de 312 l. 16 s. 3 d. que M. de Vaudry a été condamné à lui payer par sentence d'état tenue au bailliage de Vire. Fait à l'abbaye de La Blanche à Mortain (1790). — Quittances, mémoires et notes de comptabilité : prêt à la fabrique pour la croisée de la nef de Fontenermont ; comptes des fermiers, etc. — Prix des denrées pour l'évaluation en argent des rentes en nature dues au domaine du Roi. 1780 : avoine, 24 s. 10 d. le boisseau ; poule, 8 s. ; œufs, 7 s. 6 d. la douzaine ; poivre, 40 s. la livre ; 1781 : avoine, 24 s. 5 d. ; poule, 7 s. 6 d. ; œufs, 5 s.

6 d.; poivre, même prix; 1782 : avoine, 26 s. 8 d.; poule, 9 s.; œufs, 6 s.; 1783 : avoine, 20 s. 8 d.; poule, 8 s.; œufs, 7 s.; 1784 : avoine, 24 s. 5 d.; poule, 9 s.; œufs, 7 s. 6 d., etc. — En 1787, deux douzaines de fromages de Neufchâtel, 5 l. 11 s.; le café, 27 sols la livre; le coton filé, 4 l. 8 s. la livre; pour un port de lettre reçue d'Esnouf, procureur du Roi à l'Élection de Carentan, 4 sols.

F. 210. (Cahier.) — Moyen format, 16 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Durozel. Vaudry. — « Coppie de « l'ancian roulle de la terre du Valdary, nommé le « livre peleu » : Phoncquet de Sainte-Marie, seigneur d'Esgoilly, tient du seigneur de Vaudry une vavassorerie sise paroisse de Burcy; Thomas Delalande tient une masure nommée le Boc; Guillaume Madeline, fils de feu Guillaume, tient une masure nommée les Madelines; Pierre de Bougons tient la masure Ferys de Buain; Jonet Crespin tient 7 vergées et une maison au hamel de la Groudière; Johannet Maupas tient la masure Adam Caillou; Jouan Davy tient 9 acres 1/2 de terre, pour lesquelles il paie 15 sols 6 deniers à la St-Michel, 2 pains 2 gelines à Noël; Colas de Neuville tient la masure de la Caillière, contenant 9 acres, doit 10 sols à la St-Michel, 2 pains 2 gelines à Noël; Jonet Delalande tient la masure de Fresnoy, doit 43 sols à la St-Michel, 4 pains 4 gelines et 40 œufs à Pâques; la mesquine Guillotin Louvel tient 2 clos nommés le clos Pachart, doit pour l'un 2 sols à la St-Michel, 1 pain 1 geline à Noël, et pour l'autre 26 sols, etc.

F. 211. (Cahier.) — Moyen format, 14 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Durozel. Vaudry. — « Les noms des « mazures servantes de la seigneurie du Valdary », avec les tenants et puînés : Ste-Marie, les grande et petite Courtes, Tyboudière, Hanelière, Gréardière, Pennelière, Du Fay, Pillière, le Bosc, Cucullière, Morlière, Bustière, Herbelyère, Douesnay, Groudyère, Burlière, grande basse et seconde du Pissot, Louvelyère, Hébert, Beliardyère, petite Madeline, Huardeaulx, grande et petite Vallois, Ferray de Buain, Samson Lainé, Susonnière, etc. Noms des fieffermes : Landes et rivières, Pissot, Volières, Guybeton, la Touraille, clos Pacquart, Tiboudière, Hue, Brevesnel, Darginière, Queurye, Guilleminière, Callonière, Morlière, Fresne, Haise, Four, la Boullaye, Iles, la Lande, Fontenelles, Cucullière, bourg Loppin, Groudière, du Clos, etc.

F. 212. (Registre.) — Grand format, 48 feuillets, papier.

1397-1757. — Durozel. Vaudry. — Inventaire des aveux, titres et pièces concernant les parties noble et roturière d'un huitième de fief de haubert, nommé le petit fief de Vaudry, situé aux paroisses de Vaudry, Roullours et Viessoix, relevant noblement du grand fief de Vaudry; à la suite, sont plusieurs extraits d'aveux concernant la masure de Mayne, sous la mouvance du fief de Roullours, et la grand masure du Mont, sous la mouvance du fief de Frédouit. Le domaine non fieffé comprend 35 ou 36 acres de terre en manoir, domaine, jardins, prés, étangs et terres labourables, sur lesquels il y avait un bois de haute futaie, une mare à poisson, droit de fuye, *outrie* à pigeons et garenne; champ du Haut-Val, clos à la Dame, clos des Deux-Flagets, lesquelles terres furent anciennement déclarées bornées par la dame de Roullours, par le seigneur de La Bellière, etc. Déclaration de tenure du domaine non fieffé par demoiselle Perrette Fauquet, dame de Roullours, de la moitié du clos du Bas-Val et autres terres. — Domaine fieffé : masures du grand Montbellon, de la Rogerie, du Val, de la Noe, etc. — Parmi les pièces : information à la requête de Jean de Hottot, seigneur de Vaudry, concernant les redevances de Jean Bonet, écuyer, seigneur de Roullours, etc. (1397). — Quittance dud. seigneur de Roullours à Jean Jamet, de Vaudry, de 22 blancs et demi pour le treizième de l'acquisition par lui faite de la sœur Pierre Porée, Jean Le Voyvenel et ses deux fils (19 janvier 1409, v. s.). — Aveu rendu à Guillaume de Banville, seigneur de Roullours, par Roger du Chemin, aîné de la masure Gervin Gervaise, assise en son fief de Vaudry (1475). — Partage entre Jean de Pommereul et demoiselle Jeanne de Banville, sa femme, d'une part, Jean de Fallaize, écuyer, et demoiselle Louise de Banville, sa femme, d'autre part, des héritages, terres, fiefs, rentes et seigneuries provenant de la succession de Guillaume de Banville, écuyer, père desd. femmes (1482). — Aveu à Jean de Hotot, seigneur de Vaudry, par Guillaume de Fallaize, écuyer, s^r de Bernay et de Roullours, du petit fief de Vaudry (1507). — Sentence rendue au bailliage de Vire entre Thierry Leroy, receveur du domaine du Roi à Vire, d'une part, Regnaut Piquenard, bourgeois de Vire, s^r du fief et seigneurie de Roullours, d'autre part, Jean de La Haye, écuyer, s^r de Vaudry, encore d'autre part, sur la demande faite par led. receveur du droit de treizième d'un contrat par lequel led. s^r aurait acquis de Jean de Fallaize

le fief et fiefferme de Roullours, tenu nûment en foi et hommage du Roi, avec le petit fief de Vaudry, tenu du fief de Vaudry, le tout moyennant 2,590 l. 10 s. de principal et vin (1514). — Aveu à Jean de La Haye, seigneur de Vaudry, par Jean Fauquet, seigneur de Roullours, du fief noble vulgairement nommé le petit fief de Vaudry (1525). — Exploit de clameur de gage-plège commis à la requête de Pierre Pigace, prieur de Roullours, seigneur temporel du petit fief de Roullours autrement dit *Plesseis*, contenant défenses au seigneur de Vaudry de tenir ou faire tenir les pleds de seigneurie de Vaudry sur une pièce de terre nommée le petit jardin de devant la barrière du cimetière de Roullours, tenue du petit fief du *Plesseis* (1533). — Écrit fourni par led. prieur du prieuré de St-Martin de Roullours, membre dépendant de l'abbaye du Plessis-Grimoult, sur le procès entre lui, Jacques de La Haye, sieur de Vaudry, Jean de La Haye et Jean Fauquet, écuyers, joints ensemble pour faire juger à bonne cause la clameur mise par lui sur lad. pièce de terre (1537). — Aveu rendu au Roi en sa châtellenie de Vire, par Jean Fauquet, du fief de Roullours de la fiefferme de Roullours dans les paroisses de Roullours et de « Cabaindolley, Vieuxois, Troyttemer, et Vau- « dry », duquel fief de Roullours était tenu par hommage le fief de Frédouit par un huitième de fief de haubert, et le fief des Houlles par un huitième de haubert (24 mars 1539). — Compromis par lequel Gabriel Tesson, écuyer, s^r de La Chapelle, est nommé pour juger arbitralement le procès pendant entre Jacques de La Haye, seigneur de Vaudry, et Jean Fauquet, seigneur de Roullours et du petit fief de Vaudry, sur les tenures, foi et hommages qu'ils prétendent leur appartenir respectivement pour plusieurs terres et héritages (sans date). — Aveu à Jean de La Haye, s^r de Vaudry, par Amaury de La Bellière, écuyer, s^r de La Championnière et du petit fief de Vaudry, à cause de Jeanne Fauquet, son épouse, pour le petit fief de Vaudry (1566). — Contrat d'échange passé devant les tabellions de Vire entre Amaury de La Bellière et Guillaume Thoury, sieur de *Monsegrey*, enquêteur au siège de Vire, de la terre et sieurie du petit fief de Vaudry et les terres dépendant de la succession de Jean Fauquet ; led. Thoury cède en récompense le moulin de la Héette, en la paroisse de St-Michel-des-Loups (1569). — Aveu rendu à Jacques de La Haye, seigneur de Vaudry, par Guillaume Thoury, écuyer, sieur de Roullours, *Prailles*, *Monsegrey*, du petit fief de Vaudry et autres lieux (1582). — Lettre de M. de Roullours, seigneur du petit fief de Vaudry, à M. de Saint-Germain, en son logis de Vaudry, par laquelle il le prie de l'excuser aux gage-plèges de la seigneurie de Vaudry, et l'instruit de l'acquêt fait par les hospitalières de Vire de la terre de *Blond*, etc, (1715). — Aveu rendu à Charles Du Rozel, seigneur de Vaudry, par Alexandre-Pierre de Thoury, écuyer, seigneur et patron de Roullours, Frédouit, les Houlles et du petit fief de Vaudry (1757). — Partie roturière. Inventaire des aveux, déclarations, titres et pièces concernant les masures qui relèvent roturièrement du petit fief de Vaudry, et qui sont tenues en foi et hommage dudit fief. Masure de la Rogerie : aveu rendu aux enfants de Jean de Fallaize, en son vivant écuyer, et demoiselle Louise de Banville, son épouse, seigneurs de la terre et seigneurie de Roullours et du petit fief de Vaudry, par Ferrault de Cauville, aîné, et pour ses puinés (1494). — Déclaration de messire Guillaume Duchemin, prêtre, (1522, v. s.) et de divers. — Masures Gervin Gervaise. — Masure Agace. — Masure de La Pesanerie et de La Gallonnière. — Masure Louette. — Masure ou fiefferme des Basses-Landes. — Grande masure de Montbellon. — Masure de La Brousse, etc.

F. 213. (Registre.) — Grand format, 55 feuillets, papier.

1412-1768. — Durozel. Vaudry. — Analyse et transcription des titres du petit fief de Vaudry. — F° 3, v° : « Fait le 7 juin 1767 par moy Charles du Rozel, seig^r « de Vaudry. *Nota*. N'étant pas très au fait, en cas de « besoin, il faut avoir recours aux actes pour les véri- « fier, ayant pu me tromper, soit par un trop grand « travail, ou par ignorance ; d'ailleurs l'écriture n'est « pas aizée, et que je n'ay faittes que par le secours « de..... » — Inventaire du petit fief de Vaudry et des titres et pièces qui le concernent en 1768. Ce petit fief est un huitième de haubert sis dans les paroisses de Vaudry, Roullours et Viessoix. Les masures étaient décimables par le curé de Vaudry et faisaient partie de sa paroisse ; les seigneurs de Roullours n'auraient pas manqué de blâmer les aveux s'il en avait été autrement ; on croit même que tout le domaine du petit fief de Vaudry et ses dépendances étaient du petit fief de Vaudry ; c'est du moins une chose évidente qu'il y en avait une partie, puisqu'on voit des procédures entre les prieurs de Roullours et le curé de Vaudry, par lesquelles ce dernier réclamait en 1534 et années suivantes la dîme du domaine de Roullours et autres pièces de terre. En 1556, le prieur de Roullours fut condamné à 30 livres pour restitution de dîme. Les droits du curé de Vaudry étaient considérables et très

gênants pour le prieur de Roullours qui payait lui-même dîme en partie à son voisin et voyait enlever et percevoir ce droit dans le centre de sa paroisse ; cela lui paraissait rude, entre autres à un *don Pigache*, homme processif qui faisait de nouvelles questions à chaque instant, d'où nombre de procès intentés au curé de Vaudry qui, dans le cas d'une possession troublée, ne pouvait vraisemblablement prouver son droit que par les aveux du petit fief de Vaudry, dont le seigneur de Roullours était saisi. Les prieur et curé convinrent d'arbitres pour échanger entre eux sans préjudice du droit des seigneurs ; par cet acte, chacun prit pour dîme ce qui lui était le plus commode ; mais, comme il n'y avait pas de *resséantize* sur lesd. fonds qui, depuis deux siècles, ont été dîmés relativement aud. accord, il en est résulté un grand préjudice en ce que ceux qui étaient de la paroisse de Vaudry, n'y payant rien au curé, pouvaient se soustraire par ce moyen à la réparation de l'église, et ceux qui sont échangés s'en défendent aussi comme étant contribuables à Roullours, etc. — Il paraît que depuis 1237 ce fief a été en la possession des seigneurs de Roullours, sans y connaître d'époque, qui est peut-être beaucoup plus ancienne. Thomas de Roullours la fit passer à Jean de Bonnet qui en a rendu aveu en 1397 ; après lui, Guillaume de Banville, en 1475 ; en 1514, Regnaud Piquenard en fit l'acquêt, quoiqu'il ne paraisse qu'en qualité de procureur ; son contrat est *refferé* dans un acte pour le treizième entre le receveur du domaine et le seigneur de Vaudry. Il paraît que le tout était vendu 2,590 livres. Jean Fauquet succéda, au droit de la fille dudit Piquenard, et rendit aveu en 1522 ; en 1566, Amaury de La Bellière, mari de Jeanne Fauquet ; celui-ci en fit l'échange avec Guillaume Thoury en 1569. « Il ressulte que depuis cinq cents « vingt neuf ans, ce fief a toujours été possédé par le « seig^r de Roullours sous différents noms et que ceux « de Vaudry n'avoient pu le retirer, ce qui paroit par « quelques anciennes procédures non sommariées et « inutilles. » Alexandre-Pierre de Thoury, seigneur de Roullours et du petit fief de Vaudry, voulait vendre en 1766 le fief de Frédouit et en parla à Thomas Heurtault, s^r de Boisneville, possesseur de la terre de la Noë qui dépend du petit fief. Celui-ci lui fit entendre qu'il perdrait moins à vendre le petit fief, et il en fit l'acquêt le 20 novembre 1766. Charles du Rozel en fit le retrait, dont la remise lui fut faite le 2 décembre 1767. On a cru à tort que ce fief était un démembrement de la seigneurie de Vaudry ; ce fut une inféodation particulière : on aperçoit par les aveux « que la « provoté étoit receveuse », et elle ne l'est pas à Vaudry ; de plus, les vassaux obéissent au moulin bâti sur led. fief et sont obligés d'avertir des épaves et choses *guayves*, ce qui n'est point à l'autre. « Ce fief en « luy même est très honorant pour la seig^rie de Vaudry, « mais il faut bien éviter les procez qu'il peut occa- « sionner et qui, par leur concéquence, pourroient « faire la ruine du possesseur d'icelluy, des affaires de « cette concéquence coutent beaucoup et, au fond, ne « produisent rien. » Points litigieux. « Les mouvances « rotures un peu trop sévèrement prises entraîneroient « vis-à-vis du prieur et le seigneur à des procez. Il faudra « cependant par degré l'entreprendre et le tout bien « consulter, et surtout, autant que faire ce pourra, « transiger à l'amiable. » — Au f° 1, table. « État des « piesses du petit fief de Vaudry, » acquis en 1766, concernant les masures Agace, de la Brousse, le domaine de Roullours, les masures Duval, Gervin Gervaise, de la Hoguette, Houel, des Basses Landes, Louette, du Monbellon, de la Noë, de la Paisnerie, et de la Rogerie. — Aveux à Jean Fauquet, sieur de Roullours et du petit fief de Vaudry, à Amaury de la Bellière, sieur de La Championnière et du petit fief de Vaudry, à Guillaume Thoury, sieur de Roullours, Montsecret, les Houlles et le petit fief de Vaudry, à Guillaume de Banville, à Jacques de la Haye, seigneur de Vaudry, à Guillaume de Falaize, sieur de Roullours et du petit fief de Vaudry, à Jean Bonnet, écuyer, sieur de Roullours, rendus aux pleds de la seigneurie du petit fief de Vaudry tenus par les sénéchaux ou lieutenants Richard de Talvende, écuyer, Guillaume Tesson, écuyer, François Bernard, écuyer, Thomas Anfry, licencié en droit, Thomas Le Chevallier, écuyer, président en l'Élection de Vire et Condé, par Guillaume Duchemin, prêtre, Richard Mitaine, prêtre, Catherin Catel, bourgeois de Vire, Jean Le Vallois, etc. — « Si « sont les causes et raisons pourquoy Rémy et Jean « dits Vivier, frères, héritiers de deffunt Phlipot Vivier, « aîné de la mazure de la Rogerie, reprochent la dé- « claration ou aveu qu'ils auraient rendu (en datte du « 12 novembre 1527), à noble et discrète personne « maître Pierre Pigache, prieur de Roullours. » (1530). — Procuration baillée par le s^r de La Vigne, seig^r de Roullours, Rully, etc., à Gilles Langlois (1566). — Procès aux assises de Vire tenues par Jean du Rosel, écuyer, licencié aux lois, lieutenant général civil et criminel en la vicomté de Vire du bailli de Caen, entre Guillaume Thoury, sieur de Roullours, et Jean de Hénault, sieur de Cocqueville et Piédeville, gardien de René Du Parc, sieur et baron d'Ingrande et de Vies-

soix, concernant la pièce de terre nommée la Hoguette, tenue par Jean Maupas (1575-1596). Extrait y relatif des assises de Vire tenues par Jean Vauquelin, le 10 novembre 1576, entre Bertron de La Vigne, sr de Viessoix, et Guillaume Thoury, sieur du petit fief de Vaudry. — Procès entre Alexandre-Pierre de Thoury, seigr du petit fief, et Jean Maupas, maréchal de Vaudry, qui refuse de se charger du service de prévoté (1759-1760). — Copie de la réunion de la Hoguette au bénéfice du sr de Sarcilly (1760). — Alexandre-Pierre de Thoury, seigneur de Roullours, a vendu le petit fief de Vaudry en 1766, Charles Durosel en a fait le retrait féodal comme seigneur de Vaudry, dont le petit fief relevait. Il s'ensuit que le domaine restant entre les mains du sieur de Roullours est devenu une roture, sujette à déclaration, ainsi que les autres masures dépendant dud. fief. — Fo 44. Charge des rentes de la seigneurie de Vaudry en 1751. M. de Sarcilly doit, pour le fief de Viessoix, une paire d'éperons, et une autre pour le fief d'*Anfernay* ; M. de Roullours, pour le petit fief de Vaudry, doit une livre de poivre et une paire d'éperons, etc. — Mention de paiements. — Lacérations et feuillets en déficit.

F. 214. (Cahier.) — Grand format, 14 feuillets, papier.

1456-1641. — Durozel. Vaudry. — Inventaire des aveux et titres concernant le fief ou vavassorie de la Peuvellière, sis à Vaudry, relevant de la seigneurie dudit lieu : arrêt sur requête, rendu en la Cour de Parlement de Rouen en 1536 (n. s.) entre le baron d'Aunay et Jean de La Haye, écuyer, seigneur curé de Vaudry, homologuant le gage ou appointement de procès pendant en lad. Cour sur la tenure et hommage de la vavassorie ou membre de fief nommé la Peuvellière, en 1535, entre Jean de Semilly, baron d'Aunay, Gauvain de La Haye et demoiselle Jeanne de Hottot, sa femme, seigneurs de Vaudry, chacun d'eux disant leur appartenir au droit de leurs seigneuries. Désistement du baron d'Aunay ; aveu à Jacques de La Haye, chevalier, seigneur de Vaudry, par Jean Champion, fils Michel, écuyer (1572). — Mémoire instructif en forme d'analyse de procès pendant en 1456 aux assises de Vire entre Robert Guillouet et sa femme, lors tenants propriétairement d'une vavassorie nommée la Peuvellière, assise en la paroisse de St-Martin de Vaudry, d'une part, feu Jean de Semilly, baron d'Aunay, Gauvain de La Haye, écuyer, et son éponse, d'autre part, seigneur à cause d'elle du fief de Vaudry, sur la tenure respective, foi et hommage réclamés par ces deux seigneurs des fonds de lad. vavassorie, dont la tenure fut déposée en justice par Guillouet. Jean de La Haye, seigneur de Vaudry, n'ayant connaissance des procès, usa en 1514 de prise et arrêt desd. héritages, faute d'homme, hommage et devoirs de fief non faits. Sur mandement obtenu par les représentants Guillouet, tendant à faire ajourner le seigneur de Vaudry aux assises du bailliage de Vire, led. seigneur obtint lettre aux fins d'ajourner Alexandre du *Monschel* et Louise de *Saint-Marc*, sa femme, barons d'Aunay, pour y comparaître, aux fins de recueillir led. procès ou y renoncer. Led. seigneur de Vaudry communiqua un *vidisse* de décembre 1256, par lequel Roger de Hottot céda en en échange à Thomas Greslon tout ce qu'il avait aud. tènement, sous une rente d'une livre de poivre, avec les droits et devoirs sieuriaux accoutumés à user en Normandie, etc. — Vente par Jean Champion, sieur de La Banlieue et Peuvellière, à Robert Cœuret, sieur du Pont, de fonds sis aud. lieu (1572). — Vente par Guillaume Mesguet, sr du Fay, fils Jean, à Michel Sonnet, sieur et patron de Campagnolles, de pièces de terre aud. lieu (1617). — Vente du pré Mesguet aud. Sonnet par Jean Loizel La Noë (1620). — Reconnaissance par Michel Sonnet, sieur de La Mancellière, et Adrien, sire de Bréauté, seigneur de Vaudry, d'un accord conclu entre eux concernant la terre de La Peuvellière, que led. Sonnet a promis de vendre à M. de Bréauté (1621). — Vente de lad. terre et métairie par François Durozel, seigneur de Vaudry, à Jean Germain, sieur de La Chambre (1641).

F. 215. (Cahier.) — Petit format, 12 feuillets, papier.

1462-1464. — Durozel. — « Papier du fieu de Vau- « dary » pour 1462, 1463 et 1464. — Rentes dues au fief de Vaudry : Chardin Bréard, pour la masure de la Louvetière, doit à la St-Michel 5 sols, à Noël 4 pains, 4 gelines, et à Pâques 40 œufs ; — Colin Lainé, dit Maupas, pour le pré du Souque, doit à la St-Michel 8 deniers, à Noël 2 pains, 2 gelines, et à Pâques 20 œufs ; — Jean Maupas l'aîné, pour la fiefferme de la Caillière, doit à la St-Michel 10 sols, à Noël 2 pains, 2 gelines, et à Pâques 20 œufs ; — Jennot Léoult le jeune, pour la masure de la Pilière, à la St-Michel 3 sols 4 deniers, à Noël 4 pains, 4 gelines, et à Pâques 40 œufs, etc.

F. 216. (Cahier.) — Moyen format, 10 feuillets, papier.

1524. — Durozel. Vaudry. — Copie baillée à Girot

Maupas, prévôt de la seigneurie de Vaudry, pour faire les justices et vendues de namps pour les rentes dues à cause des fiefs nobles, vavassories, masures, fieffermes et autres tènements. Jean Desprays l'aîné, pour la masure de la Bastière, à la St-Michel 2 sols 6 deniers, à Noël 2 gelines, 2 deniers, et à Pâques 20 œufs ; — Michel Delalande, pour la masure de la Huardière, à la St-Michel 2 sols 4 deniers et 1 quartier de froment et 3 sols 6 deniers de croix de fief, à Noël 4 gelines 4 deniers, et à Pâques 40 œufs ; — Pierre Le Rocquais, pour la masure de la Belliardière, à la St-Michel 2 sols 6 deniers, à Noël 4 gelines 4 deniers obole, et à Pâques 40 œufs ; — Collin Vengeons ; Jean Léoult, pour la masure de la Morrelière ; Guillaume Louvel ; Mathurin Davy ; Perrin Davy ; Thomas Esnault, etc.

F. 217. (Cahiers.) — Moyen et petit format, 145 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin, et 9 pièces, papier.

1565-1778. — Durozel. Vaudry. — Mandement de Gabriel Du Rosel, écuyer, sénéchal de la seigneurie de Vaudry, à chacun des prévôts d'icelle, concernant l'exécution des saisies faites à la requête de M. de La Haye sur diverses fieffermes (1565). — Extraits des pleds de la sieurie de Vaudry, tenus par Julien de La Perrelle, écuyer, lieutenant du sénéchal (1569) ; pleds tenus par Richard Juhel, procureur du Roi au bailliage de Vire (1646), Georges Debieu, sieur de La Bénardière, avocat aux bailliage et vicomté de Vire, bailli civil et criminel de la haute justice de Vassy, en présence de Georges Flault, procureur certificateur des décrets audit bailliage, tenus instance de Charles Durozel, écuyer, seigneur de Vaudry et Viessoix (1736). — Pleds, gages-plèges et élection de prévôt de la seigneurie de Vaudry et Viessoix, tenus : par Roger Le Charpentier, avocat au bailliage de Vire, assisté de Gabriel-Jacques Loysel, greffier des traites et du quart bouillon, greffier desd. pleds. Tenant noblement : la dame Le Chevalier, tenant le fief et sieurie de Viessoix ; la dame Le Chevalier, à présent le seigneur d'*Anfernay*, possédant le fief d'*Anfernay* ; les héritiers de François de Thoury, écuyer, sieur de Roullours, possédant le petit fief de Vaudry ; Jean-Antoine de Banville, écuyer, possédant le fief et terre de la Ferrière, sise dans la paroisse de Truttemer, à présent le s^r^ de St-Ollain, etc. Aînés et puînés des masures et fieffermes : Gilles Monlien, avocat, M. de Droit, lieutenant criminel, les enfants de Thomas Sonnet, s^r^ de Val-Angot, M. de La *Catrye*, M. de Choux, écuyer, Jean Saillefait, sieur de Courtemare, les héritiers de Me Pierre Auvray, conseiller assesseur à Vire, les prêtres et obitiers de Vaudry, les héritiers du s^r^ de La *Cordrye*, M. de La Martinière, Julien *Juclle*, sieur de Martilly, receveur des tailles, Guillaume Jouvin, sieur de La Girardière, receveur des tailles à Vire, etc. (1749) ; par le même (1752) ; par le même, qualifié de seigneur de La Maloizelière et du Champ-du-Boult en partie, assisté de Michel Marie, huissier royal, pris pour greffier (1755) ; par le même, assisté de Jean-François Marie, procureur au bailliage de Vire, pris pour greffier (1759) ; — par Jean-Baptiste Basin, avocat au bailliage, assisté de Jean-Guillaume Marie, greffier : les fiefs de Viessoix et d'Anfernet, tenus par Mme de La Lande, veuve du s^r^ de Sarcilly ; fief de Truttemer, *alias* de La Ferrière, Louis-Jean-François de Banville, seigneur desd. terres. Tenant roturièrement : vavassorie ou fiefferme de la Duverie, aîné, Louis-Jacques de Thoury, écuyer, s^r^ de La Duverie ; les aumônes du bénéfice de Vaudry, possédé par Messire de Cheux, curé ; Jean-Baptiste du Bourboisjean ; Godard de Millière ; masure de La Bastière, aîné, François Deslandes, s^r^ de Belle-Fontaine ; masure de la Morlière, aîné, Thomas Heurtault, s^r^ de Boisneville ; masure Sanson Lainé, aîné, les héritiers du s^r^ de La Catherie, parmi les puînés, messire Louis-François de Thoury ; le s^r^ de La Corderie, oratorien ; fiefferme des *prais*, aîné, M. Thoury, oratorien ; fiefferme de la *Rendue* Guilminnière, parmi les puînés, M. de Banville, ayant épousé Mme du Quesnoy, M. de Cheux, curé de Vaudry ; les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Vire, aînées du tènement Saint-Pair, de la vavassorie de Blon, etc. ; tènement du *pray* du Maupas, aîné, le s^r^ de La Polinière, médecin, etc. — Pleds, gage-plèges et élection de prévôt du fief et seigneurie des *Bons Faits*, *alias* Corbel, appartenant à François du Rozel (1723).

F. 218. (Registre.) — Petit format, 80 feuillets, papier.

1582-1588. — Durozel. Vaudry. — « Ensuyt la « recepte des rentes syeurialles deubz en la sieurrye de « Valdary », tant en argent que blé, chapons, poules, œufs et poivre : François Vengeons, aîné de la grande masure de Courtes, doit, pour lui et ses puînés, à la St-Michel 5 sols, à Noël 4 poules, 4 pains, chaque pain valant 1 denier, et à Pâques 40 œufs. — Les héritiers Vigor Laumosnier, aîné de la basse masure du Pissot, à la St-Michel 3 sols 4 deniers, à Noël 4 poules 4 deniers, à Pâques 40 œufs. — Jean Lair, pour la fiefferme de Mayne, à la St-Michel 5 sols, à Noël 1 poule. — Les

héritiers Gilles Desmont, pour la forfaiture au Rat, à la St-Michel 10 sols, etc.

F. 219. (Cahier.) — Moyen format, 35 feuillets, papier.

1603. — Durozel. Vaudry. — Recettes des rentes dues à la sieurie de Vaudry, tant en argent, blés, chapons, poules, œufs, poivre, les deniers dus à la St-Michel, le poivre, les chapons et poules à Noël, les froment et l'avoine à la fête Notre-Dame-Chandeleur et les œufs à Pâques : Robert Vengeons, aîné de la grande masure des Courtes, pour lui et ses puînés, 5 sols, 4 poules, 4 pains valant chacun 1 denier. — Michel Le Landays, aîné de la masure de la Huardyère, 2 sols 4 deniers, 4 poules, 4 deniers, 40 œufs, et pour *escrois* de fief 4 sols 6 deniers, 4 rais de froment. — Jean Labiche et Jean Lecoq, pour les landes de Mayne, 1 poule. — Richard Lyoult, pour la fiefferme de Fresne de la Morelière, 120 rais d'avoine. — Les trois fieffermes du Ronceray, 13 sols 9 deniers, 8 poules, 8 deniers, 80 œufs, 1 mine de froment et 1 mine d'avoine, etc.

F. 220. (Cahiers.) — Moyen format, 224 feuillets, papiers.

1709-1777. — Durozel. Vaudry. — États des rentes seigneuriales de la sieurie de Vaudry et Viessoix, dont les gélines et chapons se paient en argent, et les autres au terme de la Chandeleur : Mme Le Chevalier, possédant le fief de Viessoix, 10 sols et 1 paire d'éperons dorés. — Jacques de Thoury, possédant le petit fief de Vaudry, dépendant de ladite seigneurie, 5 sols, 1 paire d'éperons et 1 livre de poivre. — Le fief de la Ferrière, tenu par les héritiers Adrien de Banville, 1 paire d'éperons dorés ou 10 sols de rente. — La fiefferme de la Réauté, 9 sols, 3 poules, 4 deniers pour pains et 3 boisseaux de froment. — La fiefferme de la Darginière, 1 paire d'éperons et 1 livre de poivre. — La fiefferme des Iles, 10 boisseaux de froment, dont le seigneur doit la moitié. — La fiefferme de la Lande de Maine, 5 sols et 1 poule. — La vavassorie de Blon, 1 livre 5 sols et 2 chapons. — Le tènement des moulins à blé de Blon, avec l'étang, 1 bouquet de roses et 1 livre 1/2 de poivre. — Le fief noble de Viessoix, 10 sols ou une paire d'éperons, etc.

F. 221. (Registre.) — Moyen format, 58 feuillets, 8 pièces, papier.

1776-1785. — Durozel. Vaudry. — État des rentes seigneuriales de Vaudry : M. de Rabodanges, tenant les fiefs de Viessoix et d'Anfernet ; de Banville-Truttemer, tenant le fief de la Ferrière. — François Le Roy, fils Guillaume, aîné de la fiefferme de la Caillonière, doit 4 poules courtes et 15 sols. — Surblé de La Mahère, aîné de la masure de la Gréardière, doit 3 sols, 4 gélines, 4 deniers pour pains et 40 œufs, et aux deux parts à la chère rente de 3 en 3 ans, pour la fiefferme de la croix Gouyot, 1 sol 3 deniers, pour fief de Durand Louvet, 35 sols, et pour fieffe de la commune de la Gréardière, 1 poule. — Bosnières et Huard, aînés de la fiefferme Avoinne de la Mortière, doivent 120 boisseaux d'avoine. — Les héritiers de Huard du Maupas, aînés de la fiefferme de la Lande des Rivières, doit 5 sols. — Thoury, aîné de la fiefferme de la Duverie, doit 2 poules, 5 sols, 4 deniers. — Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Vire, aînées du tènement St-Pair et vavassorerie de Blon, doivent 1 livre 5 sols, 1 livre 1/2 de poivre, et pour les moulins et étang de Blon, 1 livre 5 sols et 1 chapeau de roses. — Guéret, aîné du tènement du Manoir, doit 2 chapons, etc. — État des charges du petit fief de Vaudry : Lecoq, aîné de la masure Du Chand Houel, doit 1 sol 10 deniers et 1 geline. — Appréciés : en 1778, le boisseau froment de rente 3 livres 3 sols, le boisseau d'avoine 19 sols 8 deniers, le chapon 17 sols 6 deniers, la geline 15 sols, la poule 8 sols 3 deniers, la douzaine d'œufs 6 sols 3 deniers ; — en 1779, le boisseau de froment 3 livres 5 sols 1 denier 8/20, le boisseau d'avoine 1 livre 6 sols 6 deniers 2/24, le chapon 17 sols 6 deniers, la geline 15 sols, la poule 7 sols, la douzaine d'œufs 4 sols 9 deniers ; — en 1780, le boisseau de froment 3 livres 3 sols 9 deniers, le boisseau d'avoine 1 livre 4 sols 8 deniers 1/2, le couple de chapons 1 livre 10 sols, le couple de gelines 1 livre 5 sols, la poule 7 sols 3 deniers 1/4, la douzaine d'œufs 5 sols 7 deniers 1/2 ; — en 1781, le boisseau de froment 3 livres 4 sols 8 deniers, le boisseau d'avoine 1 livre 4 sols 2 deniers, le couple de chapons 1 livre 11 sols 3 deniers, le couple de gelines 1 livre 4 sols 9 deniers, la poule 7 sols 3 deniers, la douzaine d'œufs 4 sols 10 deniers 1/2.

F. 222. (Registre.) — Moyen format, 10 feuillets, papiers.

1781-1785. — Durozel. Vaudry. — Charges des rentes seigneuriales : M. de Rabodanges, tenant les fiefs de Viessoix et d'Anfernet, 2 paires d'éperons ou 20 sols. — Michel Louvet, aîné de la fiefferme Avoinne, 164 boisseaux 1/2 d'avoine. — De La Lande Monlien, aîné des fieffermes du Clos-du-Four, 1 sol et 2 poules, celle de la Haize 4 sols, 2 poules et 20 œufs, celle de la Fonte-

nelle 16 sols, 3 poules, celle des Bois 13 sols. — Maupas, prêtre, ainé de la fiefferme de la Martinière, 9 sols, 4 poules. — Jacques Maupas, aîné de la fiefferme de la Touraille, 5 sols 6 deniers et 24 boisseaux d'avoine. — M. de Boisneville, aîné des fieffermes Broinel, de la Bréauté et de la masure de la Brouze, 3 boisseaux de froment, 9 poules et 80 œufs. — Drudes de la Catrie, aîné de la fiefferme des Calenges, 2 deniers, 24 boisseaux d'avoine, 2 gelines et 20 œufs. — Thoury, aîné de la fiefferme des Prés, *alias* Lefridel, et pour fieffe de Sébastien Germain et pour un droit d'eau, 34 sols. 3 poules et 1 chapon. — Les fils de Deslandes, aînés de la masure de la Bastière, 35 sols 4 deniers, 3 poules et 30 œufs. — Philippe Bufard, sieur de la Herbelière, aîné de la masure de la Louvelière et pour fieffe de Jacques Bréard, 4 livres, 4 poules et 40 œufs. — La veuve et héritiers d'Yves Esnault, aîné de la seconde masure du Pissot et pour fieffes de Nicolas et Sébastien Esnault et de Nicolas Louvel, doit 18 sols 2 deniers, 4 gélines et 4 œufs. — François Bufard, sieur de la Herbelière, pour fieffe de Michel Méquet et de Marguerin Lecoq, doit 3 livres 6 sols. — M. de Cheux, aîné de la masure de la Burlière, doit 51 sols 1 denier 4 boisseaux de froment, 9 poules et 50 œufs. Lesdites charges rendues exécutoires, requête de Charles Durozel, seigneur de Vaudry, par Jean-Baptiste Bazin, avocat, sénéchal de ladite seigneurie; nomination de Pierre Esnault, comme prévôt pour l'année 1781.

F. 223. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1415-1521. — Durozel. Vaudry. — Mandement d'Andry Marchant, chevalier, garde de la prévôté de Paris, commissaire gardien et conservateur général député de par le Roi aux maîtres, régents et écoliers étudiants en l'Université de Paris, au premier sergent royal requis, concernant l'exécution provisoire d'une sentence par lui rendue entre Nicole Halleboust, maître ès arts, écolier à Paris, soi disant curé de l'église de St-Martin de Vaudry, et Jean de Marronne, prêtre, soi disant aussi curé de ladite église, en faisant bénéficier Nicole Halleboust de ladite cure pendant la durée de l'appel de ladite sentence (8 janvier 1414, v. s.) — Vente devant Michel Le Reculé, clerc, tabellion en la sergenterie du Tourneur, par Jean Bréart, de la paroisse de Vaudry, à Jean Bréart, son oncle, de ladite paroisse, de 40 livres de rente (1428). — Échange devant Guillaume Vaintras, tabellion à Vire, entre Guillaume Bréart, de la Graverie, et Jean Bréart, de la paroisse de Vaudry, d'héritages sis aux hameaux de la Herbelière et de La Louvelière, paroisse de Vaudry (1430). — Copie de fieffe devant Pierre Dubosq et Thomas Langlois, tabellions à Vire, par Raoul Gourdel, écuyer, seigneur de Blon, à Guillaume Barbès, de la paroisse de Vaudry, d'une pièce de terre nommée les Petites-Landes, etc. (1469). — Aveu rendu à la seigneurie de Vaudry par les tenants de la masure des prés et de la Groudière, sis en la paroisse de Vaudry (1473). — Sentence rendue aux pleds de la seigneurie de Vaudry par Jean Fauquet, sénéchal, concernant le service de prévôté d'icelle (1486). — Vente devant Gilles Berthe et Michel Pierres, tabellions en la ville et banlieue de Vire, par Robin Ler, natif de Roullours, à Robin de La Lande, de 1/2 acre de terre sise à Vaudry, en la vavassorie Perrin du Boscq (1488). — Prise à ferme par Jean *Mittayne*, prêtre, de la paroisse de Vaudry, de Jean Cabe, curé du lieu, des fruits et revenus de lad. cure (1498). — Aveu rendu par Girot Le Voisvenel de la masure de St-Pierre, assise à Blon, tenue de la seigneurie de Vaudry (1506). — Partage en douaire fait entre Robert Martin et Thomasse, sa femme, à cause de son enfant mineur, des héritages de Jean Besnard, sis à Vaudry et Roullours (1515). — Aveu de la masure de la Hunelière, tenue de la seigneurie de Vaudry, par Guillaume Thirel (1516). — Vente devant les tabellions de Tinchebray par les époux Deslandes à Pierre Davy, prêtre, de la paroisse de Vaudry, de leurs héritages sis au hameau de la Morelière (1519). — Partage de quatre lots fait par Jean Le Voisvenel, fils Pierre, pour lui et ses frères, d'héritages provenant de la succession de Jacquette et Jeanne, leurs nièces, situés à Vaudry et Roullours (1521). — Analyse de pièces concernant la masure ou vavassorie de St-Pair à Blon.

F. 224. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1521-1564.—Durozel. Vaudry. — Extraits des pleds de la seigneurie de Vaudry, tenus par Guillaume Tesson, écuyer, sénéchal (1521-1525). — État et département fait par le vicomte de Vire des deniers provenant du décret requis par Thomas Dupin sur Jean et Jean Lecointe, d'héritages situés en la paroisse de Vaudry (1525). — Aveu de Jean Vengeons, de la masure de la Hunelière, tenue de la seigneurie de Vaudry, dont est aîné Regnault Tirel (1523). — Analyse d'aveux d'héritages relevant de la seigneurie de Vaudry (1526-1564). — Fieffe devant François Le Paynié et Guillaume Allain, tabellions à Vire, par Pierre des Aulnays à Hector de Pellan, d'une pièce de terre nommée le Clos-

du-Moulin (1527). — Reconnaissance par Mathurin Davy de la vente par lui faite à Giret Davy d'une portion de terre sise au hamel de la Morelière, nommée le Clos-de-la-Grange (1528). — Extrait des pleds de la seigneurie de Vaudry, tenus par Gabriel Tesson, écuyer, sénéchal, concernant le transport fait par Richard Mytaine, prêtre, à Jean Louvel, d'une pièce de terre nommée les Brières (1534). — Vente devant Guillaume Halley et Michel Lecoq, tabellions à Vire, d'une maison sise en la paroisse de Vaudry, village de la Lande (1539).— Copie de sentence du lieutenant du vicomte de Vire et état des deniers provenant de l'adjudication finale du décret des héritages de feu Guillaume Desprays, en la paroisse et seigneurie de Vaudry (1539). — Extrait des pleds de la seigneurie de Vaudry, tenus par Gabriel Tesson, concernant l'aveu de la masure de Doisney dont est aîné Gilles Louvel (1543).— Vente devant Jean Le Petit et Michel de Cauville, tabellions en la vicomté de Vire, par Vallée à Bertrand Germain, curé de la paroisse de Vaudry, d'une portion de pré nommé le Petit-Pré, sis en lad. paroisse (1544). — Vente devant les tabellions de Vire par Pierre Davy, de la paroisse de Vaudry, à Henri Rogier, d'une pièce de terre sise à Vaudry (1545). — Vente devant Barnabé Cauville et Jean Le Petit, tabellions, par Gilles Louvel, prêtre, de la paroisse de Vaudry, à Jean Cabourg, dit Lavarde, d'une vergée 1/2 de terre sise paroisse de Vaudry, nommée le Camp-Hullin, moyennant 13 livres tournois de principal et 20 sols de vin (1549). — Déclaration des héritages sis paroisse de Vaudry en la masure Samson Laîney, dont est aîné Colas Crespin (1550). — Vente devant Nicolas Ponton et Robert Bernard, écuyer, tabellions au Tourneur, par Colas Germain, de Vaudry, à Jean Thyret, de deux pièces de terre nommées les Champs Louvel et les Landes, sises au terroir de la Lande de Vaudry (1552).

F. 225. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1553-1582. — Durozel. Vaudry. — État et département des deniers provenant du décret des héritages de feu Louis Goulhot, sis à Vaudry (1553). — Cahier de notes. « Pour mon estanc 1553. » Le 22 mars 1564, l'étang a été mis à sec et pêché le 23; à la suite, noms des aînés des masures et fieffermes avec l'indication des sommes et faisances à payer.—Vente devant Guillaume Longuet et Edmond Auvray, tabellions en la sergenterie de Tinchebray au siège de Maisoncelles-la-Jourdan, par Richard Lecoq, prêtre, bourgeois de Vire, à Gilles de La Lande, d'une pièce de terre nommée le pré de la Personne, sise en la paroisse de Vaudry, au village de La Lande ou Les Gardières, moyennant la somme de 10 livres 12 sols 6 deniers tournois (1557). — Copies informes de déclarations rendues à la seigneurie du petit fief de Vaudry par les tenants de la masure Agace sujette aux rentes, droits et devoirs seigneuriaux (1557). — Record par Girot Maupas, prévôt de la seigneurie de Vaudry, des proclamations des exploits de saisies de masures, fieffermes et terres dépendant de ladite seigneurie, aux fins de réunion (1559). — Copie de saisie du fief de Vaudry pour être mis en la main de la baronnie de Coulonces, en défaut d'hommages et aveux non faits ni accomplis (1559). — Vente devant Jean Jamet et Regnauld Vaultyer, tabellions en la sergenterie du Tourneur, par Pierre Madeline à Jean Le Roquois, d'un acre de terre à prendre par marque et mesure dans la pièce des Crières, sise en la paroisse de Vaudry (1564). — Rentes dues à la seigneurie de Vaudry, tant en deniers, blés, chapons, poules, œufs, avoine, etc. (1564). — Vente devant les tabellions du Tourneur par Guillaume Auberon, bourgeois de Vire, à Pierre Vivier, de trois vergées de terre sises paroisse de Vaudry, au village de la Bassetière (1565). — État et département fait par Jean Pétron, écuyer, lieutenant général en la vicomté de Vire, des deniers provenant des régies faites à la requête de Jeanne Vivier, d'héritages sis en la paroisse de Vaudry (1570). — Aveu de Marin Lebrun, d'une portion de terre de la fiefferme du champ Corbel, dont est aîné Marin Lebrun, tenue de la sieurie de Vaudry (1572).— Copie informe d'accord entre les paroissiens de Vaudry et Pierre Tirel, concernant le paiement d'une rente due au trésor de ladite paroisse (1582).

F. 226. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1583-1625. — Durozel. Vaudry. — Main levée par Robert Le Roy, sénéchal de la baronnie de Coulonces, de la saisie faite pour parvenir à la réunion du fief de Vaudry à ladite baronnie (1583). — Publication par Guillaume Maupas, prévôt de la seigneurie de Vaudry, de la bannie du transport d'une meule à prendre en la ville de Caen pour le moulin de Vaudry, moyennant 80 écus (1595). — Assignation par Gilles Germain, prévôt en la seigneurie de Vaudry, aux habitants dudit lieu, de comparaître aux pleds de ladite seigneurie (1596). — Mandement de Thomas Anfrie, sénéchal de la seigneurie de Vaudry, pour saisir tous les aînés, faute de devoirs rendus (1599). — Sentence rendue aux pleds de la sieurie de Vaudry par Gilles Huard,

sénéchal, ordonnant que les manants de ladite sieurie iront moudre leurs grains aux moulins banaux de Vaudry (1607). — Caution devant Jouenne et Eudes, tabellions à Vire, par Jean Sonnet, sieur de Saint-Nicolas, avocat à Vire, de Bertrand Le Roy, son fermier, de représenter 11 bêtes à laine saisies à la requête de Guillaume Crespin, prévôt de la sieurie de Vaudry (1608). — Extrait des pleds de la sieurie de Vaudry tenus par Gilles Desmons, sénéchal, concernant l'aveu de Gilles Duboscq, puiné de la masure de la Huslenière, autrement la masure Tirel, dont sont aînés les frères Mesquet (1614). — Copie d'aveu de Jacques Martin, fils Jacques, comme puiné de la fiefferme de la Croix-du-Moulin, dont est aîné par adjudication Jacques-Germain Burlière, d'une pièce de terre nommée le Champ-du-Moulin (1617). — Sentence de Gilles Desmons, lieutenant particulier du vicomte de Vire, sénéchal de la sieurie de Vaudry, condamnant, sur la requête de Louis Petron, écuyer, sieur de La Caterie, représenté par Jacques Pancigot, écuyer, sieur de La Fosse, commissaire-examinateur, Nicolas Jouenne, conseiller assesseur, sieur de La Bassetière, fils de feu Bertrand Jouenne, au paiement de 12 boisseaux d'avoine, d'une poule et 12 deniers de rente dus à la sieurie de Vaudry (1618). — Copie des déclarations des tenants de la vavassorerie de St-Pair, dont les héritages sont situés en la paroisse et seigneurie de Vaudry (1618). — Ordonnance de Gilles Desmonts, sénéchal de la sieurie de Vaudry, prescrivant l'adjudication de l'engagement d'une pièce de terre nommée le Clos-du-Gaige, fait par Guillaume Raoult Des Monts à Jean Canu Matacquarre, marchand bourgeois de Caen, redevable de 23 livres 16 sols du prix des 13es dudit engagement (1621). — Sentence du même condamnant Jean-Germain Groudière à rendre à Pierre Esnault, aîné de la première fiefferme du pré du Roncéré, *alias* de la grande fiefferme au blé du Roncéré, la déclaration réformée avec blâmes y relatifs (1625).

F. 227. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1626-1664. — Durozel. Vaudry. — Échange devant Jacques Eudes, tabellion à Vire, et Jean Drudes, avocat, pris pour adjoint, par Jean Maupas Touraille à Laurent Maupas, sieur des Courtes, avocat, d'une pièce de terre en pré située en la paroisse de Vaudry, au village de Courtes, contre le pré de la Touraille (1626). — Procuration donnée devant Artur Houel et Adrien Duhamel, tabellions à Tinchebray, par Jacques et Étienne Gaultier frères, sieurs de Belfond et de La Lande, à Thomas Saulcey, pour passer déclaration en la seigneurie de Vaudry que Gilles Desmonts, lieutenant particulier en la vicomté de Vire, leur a donné par échange tous ses héritages sis en la paroisse de Vaudry (1628). — Extrait des pleds de la seigneurie de Vaudry, tenus par Philbert Le Hardy, écuyer, sénéchal, concernant les aveux de : Guillaume Ravenel Monnier, d'une pièce de terre, nommée le Guybetton, relevant de la fiefferme des Landes de Mayne (1638) ; Jean Chaillou, pour lui et sa femme, d'une pièce de terre nommée les Landes (1638) ; Jean Jouvel représenté, à cause de sa vieillesse, par Jean, son fils, d'une pièce de terre nommée les Landes (1638) ; Gilles Louvel La Lande, d'une pièce de terre en pré et labour nommée la Vieille-Avoine (1638) ; semblable extrait concernant : l'aveu de Gilles Maupas, comme puîné d'une portion de terre nommée le Pestil, relevant de la fiefferme de la Caillonyère, dont est aîné Nicolas Maupas, prêtre, et ses frères (1639) ; l'aveu de Regnault Laumosnier de deux pièces de terre relevant de la fiefferme des Landes, dont est aîné Nicolas Lecoq (1639). — Mandement de Philbert Le Hardy, sénéchal de la sieurie de Vaudry, à Thomas Deslandes, prévôt, de contraindre les aînés et puînés des 32 masures 1/2, obligés au service des corvées, à apporter les foins des prés de la seigneurie de Vaudry (1640). — Nomination devant Nicolas Duhamel, sénéchal, par les tenants de la sieurie de Vaudry, de Germain Rondel pour faire pendant un an le service de prévôté (1640). — Certificat de Jacques Esnault, prévôt, constatant qu'il a fait les proclamations nécessaires pour avertir les tenants de la sieurie que les pleds d'icelle seront tenus le 6 juillet 1643. — Bail de la dîme de la paroisse de Vaudry par Jean Le Villain, écuyer, sieur du Roncerey, curateur de François-Gédéon Le Villain, écuyer, curé de ladite paroisse, à Laurent Maupas, avocat, à charge de poursuivre à la place dudit curé le procès contre le prieur de Roullours pour un trait de dîme et de payer 200 livres un mois après la fin dudit procès (1646). — Vente devant Bertrand Eudes et Artur Houel, tabellions à Vire, par Henrye Louvel, veuve de Renauld Vaullégeard, à Michel Roussel, fils Jacques, d'une pièce de terre nommée la Crière des Ruaux, assise en la paroisse de Vaudry, au village de La Lande (1649). — Vente devant Bertrand Eudes et Artur Houel, par Georges Louvel à Laurent Maupas, avocat, d'une pièce de terre nommée la Crière, sise au village des Courtes, moyennant 160 livres de principal et 100 sols de vin (1650). — Déclaration du 3e lot, de 4 lots que fait Jean-Baptiste Louvel à Jean-François et

Guillaume, son frére, des héritages de Gilles Louvel, leur père, sis aux villages de La Lande et Pissot, en la paroisse de Vaudry (1657). — Fragment de copie de l'adjudication de la régie de Vaudry (1664).

F. 228. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 36 pièces, papier.

1649-1777. — Durozel. Vaudry. — Procuration devant les tabellions de Vire par Pierre Louvel, subrogé au droit de Thomas Davy en l'usufruit de la terre et seigneurie de Vaudry, à Étienne Maupas, de faire payer toutes les rentes seigneuriales dues (1665). — Sentence de Georges de Banville, lieutenant général en la vicomté de Vire, condamnant Esnault, fermier, à payer ce qu'il doit de la terre de Vaudry, et Étienne Maupas, prévôt de la seigneurie dudit lieu, à tenir compte des rentes et redevances dues à la sieurie, en conséquence du défaut de représentation par Pierre Louvel de l'adjudication de la sieurie, l'obligeant à compter vers Jacques de Brossard, écuyer, sieur de La Mansonnière, représenté par François de Saint-Germain, écuyer, sieur et patron d'Entremont (1666). — Nomination de Raoul Cailly à la cure de Vaudry, vacante par incapacité, incompatibilité, confidence ou nullité de titres de Jacques Houel, dernier titulaire, lad. nomination et présentation appartenant au Roi à cause du droit de garde-noble sur les personnes et biens des enfants mineurs de Du Halley, patrons et présentateurs de lad. cure (1667) ; y joint lettre d'ordination dud. Raoul Cailly, de la paroisse de Bernières-le-Patry, par Édouard Molé, évêque de Bayeux (1649) ; installation dudit curé par François Le Chartier, docteur en théologie de la Faculté de Paris, curé de Neuville et doyen de Vire (1668), etc. — Copies d'aveux de : Noël Le Roy, de pièces de terre relevant de la fiefferme de la Callonière, dont est aîné Laurent Dubosq (1667) ; François-Germain Roussel, de pièces de terre relevant de la masure de la Burlière, dont est aînée Catherine Roussel (1668). — Procuration devant Thomas Esnault, tabellion à Vire, et Julien Lasnon, avocat, pris pour adjoint, par Jacques Houel, curé de St-Martin-de-Vaudry, à Pierre Houel, avocat, de le représenter et faire signifier à Michel Hubin, curé de St-Gilles, qu'il révoque toute résignation à la cure de Vaudry, à lui extorquée au nom dudit Hubin (1668). — Défenses de Thomas David, sieur de La Burlière, adjudicataire de l'usufruit de la terre de Vaudry, contre la demande en dîme de Jacques Houel, ex-curé de Vaudry (1669). — Requête adressée au lieutenant du bailliage de Vire par François Havard, créancier adjudicataire des 2/3 de la terre et seigneurie de Vaudry, pour qu'il dresse procès-verbal des réparations nécessaires aux maisons de ladite seigneurie, sur le refus des huissiers et sergents de le faire. — Reconnaissance de François Lecoq, fils Pierre, à François Havard, adjudicataire de la terre et usufruit de Vaudry de la somme de 25 livres à lui prêtée (1670). — Requête adressée au lieutenant du bailliage de Vire par Jacques Houel, curé de Vaudry, pour être autorisé d'abattre sur les héritages des aumônes de ladite cure les bois nécessaires à la réparation de partie des bâtiments du presbytère incendiée par la communication du feu de la boulangerie (1670). — Aveu de François Germain, sieur du Pissot, d'une pièce de terre nommée la Crotte-de-la-Burlière, relevant de la masure dudit lieu dont est aîné Georges Mariette, maître cordonnier, bourgeois de Vire (1684). — Quittance de Gilles Maupas, prêtre, vicaire de Vaudry, à Raoul-Pierre-Jean de La Mare, de la somme de 6 livres 18 sols, à-compte sur arrérages de rente (1695). — Bail fait devant Guillaume Courvallet, notaire à Vassy, par Pierre Durand, adjudicataire de l'usufruit et revenu de la terre et seigneurie de Vaudry, à Jeanne Julienne, veuve de Guillaume Lavarde, des moulins banaux de Vaudry et pièces de terre, moyennant 460 livres par an (1705).— Aveu de Jean Esnault d'une pièce de terre nommée le Champ-Rael, relevant de la masure de la Burlière, dont est aîné Robert Denis (1710). — Fieffe devant Thomas Arnaud, tabellion à Tinchebray pour le siège de Maisoncelles, par Joseph de Cheux, représentant Jeanne Le Prévost, à François Louvel, d'une pièce de terre nommée le Plant, sise en la paroisse de Vaudry (1710). — Accord entre Féron, professeur de droit en l'Université de Caen, époux de Marie-Thérèse Le Petit, fille et héritière du sieur de La Caterie, et Pierre Lecanu, bourgeois de Caen, concernant le paiement d'arrérages de rente à prendre sur les deniers arrêtés de la régie des terres de Vaudry (1725). — Extrait des pleds et élection de prévôt de la seigneurie de Vaudry, tenus par Georges Debieu en présence de Guillaume Flaust, procureur au bailliage, greffier ordinaire, concernant la nomination des religieuses hospitalières de Vire, comme prévôt pour l'année 1738-1739 (1740). — État des rentes dues par M. de Cheux à la seigneurie de Vaudry (1749). — Détail informe du fief de Vaudry (1766). — Fragment de l'état de décharge des rentes seigneuriales du petit fief de Vaudry (1777).

F. 229. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1659-1671. — Ernault. — Fondation en l'église

St-Gervais d'Avranches, par demoiselle Esther Ernault, veuve de Guillaume Arondel, sieur de la Melinière, demeurant à Avranches, moyennant une rente de 50 l. t., aux curé, prêtres et trésor de ladite église, comparant par François Lévesque, curé, Jacques Vallée, Guillaume Le Masson, Julien Gosselin, Guillaume Briant, et autres prêtres habitués, et les paroissiens représentés par François Du Rosset, avocat, François Langlois, sieur de Boisléger, François Le Masson, sieur du Bourg, Jean Basire, sieur de la Basilière, André Brohon, sieur de *La Chaucée*, Guillaume Hullin, sieur de l'Estournière, etc., pour satisfaire à des clauses du testament d'Antoine Ernault, écuyer, sieur des Esnaudières, son père (1659); autre fondation par la même (1671).

F. 230. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1714. — Espine (de l'). — Vente devant Jean-Baptiste Jehan, tabellion en la vicomté de Mortain, et Lemoine, greffier, son adjoint, par Léonore de Chantelou, fille héritière de Jean-Charles de Chantelou, écuyer, sieur de Signy, et de Suzanne Corbet, résidant au Bois-Ambroise, paroisse de Reffuveille, à Henry de L'Espine, écuyer, sieur de la Fresnaye, lieutenant général en ladite vicomté, de 160 livres de rente au prix de 3,200 livres.

F. 231. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1562-1566. — Estampes (d'). — Procédure aux pleds de Villers et Cheux tenus par Guillaume Artur, vicomte de Caen, et par Pierre Le Neuf, écuyer, lieutenant, entre Nicolas d'Estampes, écuyer, sieur du Clos, et la veuve Guillaume Noel, Nicolas de la Motte, tant pour lui que comme tuteur des enfants de Jean de la Motte, Thomas Le Roy, Martin Lamendey et Guillaume de Pelvey, sieur de Cully, en paiement de dépens d'une soumission non accomplie.

F. 232. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1565. — Eudine. — Détail du premier des six lots d'héritages sis à Saint-Vigor-des-Mézerets et Vassy, dépendant de la succession de Bertrand Eudine.

F. 233. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1763. — Faguais. — Charge que donnent les curé et paroissiens de Saint-Martin-de-Cormeray à François Faguais et François Alexandre, son fils en loi, trésoriers pour l'année 1763, pour recevoir les rentes dues au trésor et celles dues aux prêtres : 30 livres de rente foncière provenant de la donation de la terre de la Chalopinière, paroisse d'Aucey, faite aux prêtres et trésor de Cormeray par Le Bourgeois en 1664, etc. — Ordre par Pierre-René Ferrey, sieur de Montitier, lieutenant particulier civil et criminel au bailliage d'Avranches, de faire payer les arrérages desdites rentes.

F. 234. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1494-1743. — Falaize (de). — Aveu rendu aux enfants mineurs de Jean de Falaize, écuyer, et de Louise de Banville, seigneurs de Roullours et du petit fief de Vaudry, de masures sises au terroir de Cauville (1494). — Aveu rendu à Guillaume de Falaize, sieur de Roullours et du petit fief de Vaudry, par Jean Le Vallois, d'une masure contenant 6 acres de terre, sujette au paiement, au terme Saint-Michel, de 7 boisseaux d'avoine, et aux droits de reliefs, treizièmes, aides coutumières et regard de mariage quand le cas s'offre, service de prévôté, et quand il en sera requis de payer audit seigneur 22 sols 6 deniers au terme de Pâques pour l'arrentement de la recette de ladite prévôté, et service du moulin lorsqu'il est en réparation (1502). — Analyse dudit aveu et notes de procédures concernant le paiement desdits 7 boisseaux d'avoine (1502-1743).

F. 235. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1545. — Fauchon. — Reconnaissance devant Pierre Maugier et Jean Frestel, tabellions au siège de Tessy, de la vente faite par Collin Sansson, de la paroisse de Pont-Farcy, à Collin Fauchon, dudit lieu, de 2 pièces de terre en la paroisse de Ste-Marie-Outre-l'Eau (18 février 1544).

F. 236. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1522-1566. — Fauquet. — Sentences rendues aux pleds de la seigneurie de Vaudry par Tesson, écuyer, sénéchal de ladite seigneurie, concernant le paiement d'arrérages de rente dus par Pierre Le Myère, bourgeois de Vire, à Jean Fauquet, écuyer, sieur de Roullours et du petit fief de Vaudry : mandement de Gilles de Gouvets, écuyer, lieutenant général du vicomte de Vire, et pièces de procédure y relatives (1522). — Aveu rendu à Jean Fauquet, seigneur du grand fief de Roullours et du petit fief de Vaudry, par Jean Vaultier-

aîné de la masure de la Gallonnière, assise au fief de Vaudry, contenant 3 acres de terre (1523). — Autres aveux de Remy Vivier, son frère, et autres puinés de ladite masure de la Gallonnière (1523); de Maupas, prêtre, et ses neveux, aînés de la masure Louette (1530); de Pierre Le Rocquais, de la fiefferme des Basses-Landes (1536). — Copie de la sentence des pleds de la seigneurie de Roullours obtenue par Jean Fauquet contre Nicolas Maupas, concernant la masure de la Hoguette (1557). — Aveu rendu à noble homme Jean Fauquet, sieur de Roullours, de *Laulney* et du petit fief de Vaudry, par Nicolle Maupas, prêtre, tant pour lui comme aîné, que pour les puinés, de la masure Louette, sise au terroir de Vausselles, paroisse de Vaudry (1560). — Extraits des pleds de la seigneurie du petit fief de Vaudry, appartenant à Jean Fauquet, concernant la pièce de terre nommée le Clos du Passage (1560). — Autre extrait desdits pleds tenus par François Bernard, écuyer, sénéchal, concernant la masure de Mont-Beslin dont est aînée Perrine Le Bieu (1561). — Copie de lots des biens de la succession de Jean Fauquet, produite par Jeanne, sa fille, à Payen, sieur de La Lande (1566).

F. 237. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1618-1694. — Fergant. — Extrait des registres de Charles Broquet et Nicolas Ballière, tabellions en la vicomté de Falaise pour le siège de Tournebu, concernant l'accord fait entre Jacques Fergant et François Gouget, frères en loi, héritiers à cause de leurs femmes de Jacques Le Brun, leur beau-père, concernant le partage des biens de sa succession (1618). — Décharge donnée devant Michel Lesueur et Jean Chrétien, tabellions à Caen, par Catherine Fergant, veuve en dernières noces d'Archange Regnault, héritière de Marie Le Brun, sa mère, à Jacques Fergant, son père, des remplacements qu'il était tenu de faire des deniers provenant des ventes et aliénations des biens de la succession de ladite Marie Le Brun (1640). — Extrait du registre hérédital du greffe de la vicomté de Caen, contenant le traité de mariage de Jacques Lefebvre, fils de Laurent Lefebvre, bourgeois de St-Nicolas de Caen, et Catherine Fergant, veuve d'Archange Regnault, et en précédent de Charles Froger, fille de Jacques Fergant et de Marie Le Brun (1642). — Contrat de mariage devant Jean Hamon et Jacques Varin, tabellions à Argences, entre Charles Fergant, fils d'Odet et d'Anne de La Fontaine, et Madeleine Ledru, fille de Jacques et de Catherine Michel (1643). — Accord fait aux pleds de St-Silvain, tenus par Robert Le Boucher, écuyer, sieur de Garcelles, vicomte, entre Catherine Fergant, veuve de Martin Daudasne, et Jacques Fergant, son père, concernant le remboursement d'arrérages de rente de la succession de Marie Le Brun, sa mère (1659). — Signification de deux sentences rendues par le bailliage de Caen, faite par Louis de La Fosse, sergent royal au bailliage et vicomté de Caen pour la noble sergenterie d'Argences, à Yves Fleuriot, curé de Billy, à la requête de Jacques Fergant, huissier, bourgeois de Caen, adjudicataire de la dîme de ladite paroisse, appartenant à l'abbesse de Préaux (1690). — Vente par Étienne Bidet, bourgeois de St-Jean de Caen, à Jacques Ledanois, de la paroisse de St-Pierre de Caen, de 14 livres de rente sur Jacques Fergant, premier huissier audiencier à la juridiction de St-Silvain, bourgeois de Caen (1691). — Condamnation prononcée par André Lislaye, vicomte de St-Silvain, contre Pierre Fergant, sieur des Parts, conseiller du Roi et premier élu en l'élection de Pont-l'Évêque, de remettre à Jacques Fergant, huissier, les pièces mentionnées dans la transaction faite entre eux, etc. (1694).

F. 238. (Liasse.)— 29 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1535-1693. — Ferrière (de la). — Contrat de mariage entre *Ernier* de la Ferrière, sieur de Carolles, et Louise de Ploret, dame du Mesnil-Thébault (1535). — Vente devant Dubreil et Auvray, tabellions au siége de Saint-Hilaire, par Jacques Le Maignen, audit de la Ferrière, sieur de Carolles, d'une pièce de terre sise au Mesnil-Thébault (1554). — Acquit devant Dubreuil et de la Touche, tabellions au siège de Saint-Hilaire, par Jean de la Ferrière, seigneur du Mesnil-Thébault et du Pin, à Jean de la Ferrière, seigneur de Tessé, de la somme de 7,000 livres qu'il avait promise en mariage (1571). — Reconnaissance devant Morin et Dubreil, tabellions en la vicomté de Mortain, par Ernyer de la Ferrière, sieur de Carolles et de la Basoge, Julien Dorenge, prieur conventuel de l'abbaye et couvent de la Bloutière, pour lui et Thomas et Samson Leliepvre, ses neveux, du contrat de mariage de Gilles Leliepvre, sieur de Beniville, et Marguerite de la Ferrière (1572). — Sentence de Nicolas de Grieu, écuyer, lieutenant du bailli d'Evreux pour le siège et vicomté d'Orbec, pour Claude de la Ferrière, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, capitaine d'une compagnie de cent chevau-légers, tuteur des enfants de Jean de la Ferrière, concernant les réparations des maisons et terre

du Mesnil-Thébault (1579). — Vente devant Abraham et Desdouets, tabellions en la vicomté de Mortain, par René d'Auteville, sieur du Régalle, à Claude de la Ferrière, du pré de l'Écluse, sis au Mesnil-Thébault (1589). — Transaction entre Claude de la Ferrière, sieur du Mesnil-Thébault, et Jean Hachard, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, et Marguerite de la Ferrière, son épouse, fille et héritière de Jean de la Ferrière, sieur du Pin, et de Françoise d'Anisy, concernant le paiement de sommes résultant de l'affirmation du compte de tutelle dudit du Mesnil (1595). — Mandement des requêtes de l'hôtel du Roi, pour faire constater les dégradations commises aux propriétés de Claude de la Ferrière, capitaine de cent chevau-légers, pendant la guerre (1595). — Remise faite devant Poullain et Pinson, tabellions en la vicomté de Mortain, par Esther de Roumilly, veuve de Claude de la Ferrière, à Marie Blouin, veuve de Jean Guillard, ci-devant tabellion, d'une charretée de foin qu'elle avait droit de prendre dans le pré du Chemin, situé paroisse de la Mancellière (1597). — Transaction entre Claude de La Ferrière, sieur du Mesnil, et ledit Jean Hachard, veuf de Marguerite de La Ferrière, nièce dudit du Mesnil, concernant les réparations des maison et manoir du Pin (1599). — Remise faite devant Desdouets et Delatouche, tabellions, par Claude de La Ferrière, sieur du Mesnil, à René d'Auteville, sieur du Régalle, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, stipulé par Gilles de Bauvoy, écuyer, sieur d'Asnières, de 25 livres de rente (1602). — Adjudication faite par le vicomte de Mortain à Claude de La Ferrière, des héritages de Villeplaye, vendus par Jean Dubreil à Pierre Davy, écuyer, sieur de Vezins, et Anne de La Ferrière, son épouse, saisis par décret à la requête de Jean Le Roy, sieur du Coudray (1603). — Constitution devant Hanfray et Jenne, tabellions au siège de St-Hilaire, par Sébastien Le Marchand à Claude de La Ferrière, sieur du Mesnil, de 15 poules de rente (1610). — Amortissement fait devant Jenne et Pinson, tabellions, par Claude de La Ferrière à David Barbey-Vincendière et Jean Leprieur, de 7 livres 8 sols de rente (1611). — Reconnaissance devant Hamelin et Pinson, tabellions, par Jean et Guillaume Hamelin, de 50 livres de rente à Esther de Romilly, veuve de Claude de La Ferrière, capitaine de cent chevau-légers (1627). — Déclaration de 3 lots des héritages du Mesnil-Thébault, ayant appartenu à Claude de La Ferrière, chevalier, seigneur du Mesnil-Thébault, dont la succession est échue à Renée, Agathe et Jacqueline, ses filles, que donne Françoise de St-Gilles, veuve du seigneur de La Gifardière, héritière de Jacqueline de La Ferrière, à Julien du Chastel, seigneur de Lison, héritier de Renée de La Ferrière, et à Louis-Léonor de Boisyvon, écuyer, légitimaire de la succession de Pierre de Boisyvon, son père, l'un des fils d'Agathe de La Ferrière, à Claude Le Chaptois, notaire, créancier dudit Pierre. — Extrait d'un contrat en forme de lots fait au lieu presbytéral du Mesnil-Thébault devant Michel Jenne et Richard Blouin, tabellions en la vicomté de Mortain, concernant le partage en 3 lots fait par François de St-Gilles, écuyer, sieur de la Meaufle, pour lui et Jacqueline de La Ferrière, son épouse, fille et héritière de Claude de La Ferrière, sieur du Mesnil, et d'Esther de Roumilley, de rentes foncières et hypothéquées provenant de la succession de ladite dame, dont elle jouissait par usufruit, au droit des lots en douaire par elle faits avec Agathe et ladite Jacqueline, ses filles (1634). — Vente devant les notaires d'Avranches par Charles Genson, fils et héritier de Charles Genson, sieur de La Jansonnière, à Claude de La Ferrière, gouverneur de Granville, de 12 livres de rente à prendre sur André Dubois, de la paroisse de Plomb (1680). — Sentence de Gilles de La Piganière, écuyer, sieur de Fumesson, vicomte d'Avranches, condamnant Gilles Garnier à remettre à Henri de La Ferrière, prêtre, docteur en Sorbonne, et à Hervieu de La Ferrière, son frère, fils et héritiers de Claude de La Ferrière, écuyer, les titres et contrats de 12 livres et 2 chapons de rente vendus par ledit Garnier à Charles Genson, sieur de la Jansonnière, afin d'avoir le paiement de 13 années d'arrérages dus (1693).

F. 239. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1656-1767. — Filleul. — Constitution par Jean Marin, bourgeois de Saint-Jean de Caen, en faveur d'Abraham Marin, son neveu, d'une rente de 50 livres (1656). Obligation de Richard Filleul, bourgeois de Caen, et Pierre Fouquet, envers ledit Jean Marin, de le décharger de ladite rente de 50 livres envers son neveu, moyennant 700 livres (1656). Quittances de ladite rente donnée à Richard Filleul par ledit Abraham Marin (1657), Marie Goyer, sa veuve, tutrice de ses enfants (1658), et Abraham Bourget, tuteur des enfants (1659). — Quittance donnée devant Philippe Duport et Étienne Adeline, tabellions à Vaucelles de Caen, par Abraham Bourget, époux de Marie Gohier, veuve d'Abraham Marin, à Richard Filleul, bourgeois de Caen, de la somme de 700 livres tournois pour amortissement de 50 livres de rente (1665). — Contrats d'acquêts de

maisons sises à Caen, paroisse Notre-Dame, par ledit Michel Filleul (1692-1697). — Accord entre Gouville de Pontoger et Michel Filleul au sujet d'un cloaque sis près de leurs maisons à Caen (1695). — Pièces de procédure entre Michel et Thomas Filleul, frères, et Fortin, avocat au Parlement de Normandie (1730-1732). — Délibération des curé, trésoriers, prêtres et paroissiens de la paroisse Saint-Pierre de Caen, concernant le procès intenté en la vicomté de Caen par Michel Filleul pour retirer, à droit de sang et comme tuteur de son fils mineur, une partie de rente foncière acquise par les trésoriers (1735).— Diplôme de bachelier accordé à Jean-Jacques-Michel Filleul par le prieur et le collége des droits de l'Université de Caen (1745) ; diplôme de licencié (1746). — Accord entre Messire Jean-Charles de Piédoue, capitaine général commandant dans la capitainerie d'Ouistreham, et dame Marie-Anne Hunot, veuve de Michel Filleul, négociant à Caen, héritiers de demoiselle Jeanne-Marie-Catherine de Piédoue, et François Dufour, marchand à Fresnay-en-Auge, débiteur. — Certificats accordés audit Filleul par *Jolivet, antecessor academiæ Cadomensis et decanus juris civilis*, par Jacques Crevel. professeur de droit français en l'Université de Caen, ancien recteur de l'Université, Féron, Tailleboscq, et autres professeurs, portant qu'il a suivi leurs leçons (1747). — Duplicata de quittance du droit de centième denier payé par Jean-Jacques-Michel Filleul, qui a acquis l'office de trésorier de France garde-scel du bureau des finances de la généralité de Caen, de noble dame Michelle-Françoise Lequens de Verville, veuve de Claude-Olivier Regnault, seigneur d'Argouges, moyennant 46,000 livres (1749). Dispense d'âge accordée audit Filleul et pièces diverses concernant ledit office. — Extrait du registre et matricule des avocats reçus et jurés en la Cour de Parlement, qui ont fait le serment accoutumé : ledit J.-J.-M. Filleul, présenté par Louis Coquereau (1749). — Acte par lequel Louis Demaison déclare intéresser M. de Veaugrou, de Caen, pour la somme de 3,800 livres, dans une plus grosse somme qu'il a d'intérêts dans le corsaire le Cerf, capitaine Gouyon et armateur Dubois le jeune, pour faire la course aux ennemis de l'état ; intérêt de 400 livres accordé par ledit de Veaugrou à la veuve de Michel Filleul (1756). — Vente par messire François-Alexandre de Bruny, chevalier de St-Louis, ancien capitaine du régiment du Roi infanterie, seigneur patron châtelain et haut justicier de Maisy, seigneur des fiefs du Petit-Maisy, à la Cambe, de la grande verge de Létanville, du fief du Hable à Grandcamp et autres lieux, à dame Marie-Anne Hunot, veuve de Michel Filleul, et à messire Jean-Jacques-Michel Filleul, son fils, chevalier d'honneur président trésorier de France garde scel au bureau des finances de la généralité de Caen, demeurant rue Guilbert, du fief noble, châtellenie, terre et seigneurie de Maisy-sur-Mer, mouvant de la seigneurie de Varanguebec, la haute justice desdits fiefs et châtellenie pour la nomination du lieutenant du bailli seulement, le chef-lieu dudit fief assis en ladite paroisse de Maisy, élection de Bayeux, avec extension sur les paroisses de Létanville, la Cambe et Canchy, et sur ledit chef-lieu il y a châteaux vieux et neuf, cour, basse-cour, colombier et autres bâtiments, plus le fief du Hable, qui s'étend en la paroisse de Grandcamp et relève de la seigneurie et baronnie de Beaumont, plus les terres, prairies, herbages, bois et fonds composant le domaine non fieffé, maisons sur lesdites terres, boutiques et échoppes au bourg de Maisy, droit de présentation à la cure et à la chapelle fondée de Saint-Nicolas ou Saint-Éloi, et divers droits seigneuriaux, plus la suzeraineté du fief noble de Longueville, etc. Les acquéreurs seront tenus d'acquitter les rentes foncières et non rachetables dues à M. de la Madelaine, représenté par M. de La Mare de Longueville, à M. de Mondrainville de Caen, au duc de Coigny, aux églises de Maisy et Létanville, à Génas de Rubercy, à d'Écajeul d'Englesqueville, etc. Prix de la vente : 300,291 livres, dont une partie sera employée au service ou à l'amortissement de rentes aux hôpitaux de Bayeux et de Coutances, à M. Colleville de Colleville, près Maisy, à M. de Varenne de Criqueville, et divers, etc. (1767).

F. 240. (Liasse.)— 19 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1767-1792. — FILLEUL. — Contrat d'amortissement d'une rente de 500 livres fait par-devant Jacques Buisson, notaire pour le siège de la Cambe et paroisses en dépendant, sergenterie des Vez, bailliage de Bayeux, par la veuve Filleul et son fils, à messire Albert-François-Isaac de Méhérenc, chevalier, comte de Vareunes, lieutenant de Roi au gouvernement de Flandre, demeurant en sa terre de Cricqueville, héritier de feue noble demoiselle Marie-Anne de la Roche-Aymon (1767). — Sommation de remboursement d'une rente de 300 livres faite par la veuve Filleul à dame Anne-Marie Canivet, veuve de Thomas-Jean Le Parsonnier, sieur de la Piquerie, de Bayeux (1767). — Quittance de la somme de 2,000 livres donnée par les administrateurs de l'hôpital de Coutances à la veuve Filleul, pour remboursement de rente (1767). — Amortisse-

ment de 16 livres 13 sols 4 deniers de rente fait par Mme Filleul et son fils à Jean-René Jarre, curé de Montcarville, héritier de Robert Le Canu et de demoiselle Marie de Méhérenc (1770). — Vente par Jean Damours, chevalier, sieur de Villiers, seigneur et patron honoraire de Vienne et autres lieux, à Mme veuve Filleul et son fils, d'une maison, entretenant, cour et jardin, nommée le lieu de Villiers, à Maisy (1770). — Vente par Clément Jahiet, apothicaire, demeurant à Saint-Quentin, en Picardie, à Mme Filleul et son fils, de 28 vergées de terre, sises à Maisy (1773). – Rachat à Pierre et Jean-Louis Crespin, frères, de Saint-Vigor-le-Grand, près Bayeux, par Jean-Jacques-Michel Filleul, de 57 livres 10 sols 9 deniers de rente (1774). — Certificat de Jean Dessoliers, de Maisy-à-la-Dune, maître du navire le *Saint-Pierre*, constatant qu'il a reçu à son bord, de Mme Filleul, différentes pièces de bois qu'il doit transporter à Grandcamp (1774). — Vente par Gabriel de l'Écluse à Mme Filleul et son fils, d'une pièce de terre nommée les Pommiers, sise à Maisy (1776). — Vente par la veuve Houel à Charles Sebire, marchand, de Maisy, d'une portion de 40 livres de rente à prendre sur Thomas Le Peton, bourgeois de Rouen, redevable d'une plus grande somme à cause de biens relevant de la seigneurie de Maisy (1777). — Copie de baux de la ferme du château de Maisy, passés par le fondé de pouvoirs de Mme Filleul et son fils, à Julien Morice et François Quesnel (1778). — Amortissement de 80 livres de rente fait par Mme Filleul à Charles Lesieur et Marie-Marguerite Pottier, sa femme, héritière de feu Thomas Pottier, écuyer, sieur de la Verjusière (1779). — Acquisition par Mme Filleul et son fils, de Jean Damours, seigneur de Vienne et autres lieux, d'une pièce de terre nommée les Longchamps, sise à Maisy (1779). — Vente par Pierre Dudouet, à Jean-Jacques Filleul, d'un sillon de terre sis à Maisy (1781). — Sommation faite à la requête de Mme Filleul, à Jacques de La Porte, son fermier, de la paroisse de Géfosse, et réplique (1781). — Certificat de Jean-Antoine-Nicolas Godefroy, docteur en théologie, recteur de l'Université de Caen, constatant que J.-J.-Michel Filleul, écuyer, seigneur de Maisy, est officier de l'Université et qu'il a comparu en cette qualité et a prêté le serment ordinaire, que par conséquent lui et ses biens sont placés sous la protection de l'Université et qu'il doit jouir de ses privilèges. Sceau plaqué : SIGILLVM RECTORIS VNIVERSITATIS CADOM. (1781). — Exploit de clameur signifié à Michel Filleul, à la requête de Jean-Baptiste Lepetit, laboureur, de Maisy (1783). — Amortissement d'une partie de 30 livres de rente fait à Filleul par Élisabeth Lefebvre, novice dans la communauté des dames Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, établie à Bayeux (1783). — Billet de 600 livres souscrit par Filleul au profit de Ribou, curé de Maisy, sur La Porte, son fermier (1784). — Quittance de complément de rachat délivré par le receveur général des revenus casuels à Filleul de Maisy, président trésorier de France; part de sa contribution, 1813 livres 11 sols 6 deniers (1788). — Vente par Thomas Le Peton, ancien négociant à Rouen, demeurant au château de la Bretonnière, paroisse d'Aignerville, à Filleul, doyen des présidents trésoriers de France, d'une ferme située à Maisy, moyennant 130.904 livres (1788); y joint quittance de 1791 sur l'amortissement de rente portée audit contrat par M. de Petiville, héritier de M. de Maisy. — Ratification du contrat de vente de diverses pièces de terre et moulin à eau situés à Maisy, faite par M. de Bruny à M. Filleul (1788). — Lettres diverses adressées à M. Filleul de Maisy, président trésorier de France à Caen, par Morel, de Carentan, Carbonnel, d'Isigny, Rivière, de Carentan, Hamon, de Carentan, Jacques Buisson, avocat au Conseil supérieur de Bayeux, Lefebvre, d'Isigny, nommé par lui procureur fiscal de sa juridiction de Maisy, Barbe, feudiste à Bayeux, demandant d'être chargé de faire la recette de ses rentes et bien tenir son chartrier, Dumont, supérieur de la congrégation des Eudistes, au sujet de la place de chapelain de Maisy, le chevalier de Bruny, Le Roussel, supérieur du petit séminaire de Caen, Léonard de Rampan, etc.

F. 241. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1640-An II. — FILLEUL. Maisy. — Copie informe de lots faits entre Philippe Germain, époux d'Élisabeth Lemarquand, et Jean Leprovost, époux d'Olive Lemarquand, sœurs, filles de Marguerin, de biens sis à Maisy (1640). — Vente à Thomas Damours, écuyer, sieur de la Maresquerye, par Gilles Gosset, Michel Le Boucher et Noël Carré, héritiers de Michel Le Boucher, de leurs droits sur une portion de terre sise en la paroisse de Létanville (1649). — Fieffe devant Mathieu Desprez et Jean Lesueur, tabellions en la sergenterie des Vez, par Jean du Tertre, écuyer, seigneur d'Englesqueville, à Marguerin Lepoutrel, d'un petit lieu assis en la paroisse de Létanville, moyennant 12 boisseaux de froment, 12 boisseaux d'avoine, mesure de Maisy, 2 poules et 2 chapons de rente à payer à la seigneurie de Maisy, à la décharge dudit du Tertre (1652). — Reconnaissance de Renée d'Agneaux, veuve

de Pierre d'Agneaux, écuyer, demeurant en la paroisse de Deux-Jumeaux, de la fieffe par elle faite à Thomas Calmesnil, boulanger à Maisy, d'une portion de terre et jardin à Maisy, au hamel du Grand-Douet, et petite pièce de terre, moyennant 18 livres et 2 poules de rente foncière (1679). — Fieffe devant Roger Derobert, notaire à Trévières, par Judith Duclos, seule fille et héritière de Mathieu Duclos et de Marthe de La Mare, héritière de Jean de La Mare son oncle, à Guillaume Durand, d'une pièce de terre en labour et herbe, située à Maisy, bornée par du Longpré Lepetit, les chemins de Maisy et Isigny, les représentants de Lisle et François Le Chartier, moyennant 13 livres de rente foncière (1719). — Fieffe devant Pierre Cicille, notaire aux siéges d'Osmanville et de Maisy, par Gabriel et Jean Hottot, frères, à Jacques Artur, marchand en la paroisse de Fontenay, de maisons, jardins et pièces de terre, situés en la paroisse de Létanville, relevant de la seigneurie de Maisy (1730). — Vente devant Jean Le Jolivet, notaire à Cerisy-la-Salle, par Pierre et Denis Sarrot frères, fils et héritières de Jacques Sarrot et de Madeleine Dudy, héritiers de Marie Dudy, leur tante, à Grégoire Guillon de Guerost, laboureur, fils de Pierre, de 18 livres 15 sols de rente faisant partie de plus grand nombre, due auxdits Sarrot par le seigneur de Maisy (1733). — Fieffe devant Benoît-Clément Maheut, notaire en la sergenterie d'Isigny, par Pierre Pillon, époux de Marie Le Barbier, de la paroisse de Montmartin, à Charles Georget, de la paroisse de la Cambe, d'une maison et jardin sis en la paroisse de la Cambe (1734). Copie de délibération des paroissiens de Maisy, nommant un député pour recevoir le capital de 15 livres de rente de Jean-Jacques-Michel Filleul, chevalier d'honneur, président trésorier de France, etc. (1769). — Procédure entre Filleul de Maisy et les paroissiens en général dudit Maisy, en la haute justice du duché de Coigny, concernant le paiement de 15 livres de rente dues aux pauvres dudit lieu (1770). — Amortissement devant Jacques Buisson, notaire à la Cambe, par Filleul de Maisy, desdites 15 livres de rente (1770). — Copie de pièces concernant la clameur révocatoire d'Anne-Marie-Louise Mulac, veuve Robert Houel, et Catherine-Angélique Houel, sœurs, héritières de Louis Houel, contre Thomas Le Peton, d'une pièce de terre nommée la Vacogne, sise à Maisy (1775-an II).

F. 242. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 114 pièces, papier.

1654-1708. — Finemont. — Vente faite devant les notaires des juridictions de St-Georges de Grehaignes, Launay, etc., par Robert Delaporte, sieur de Villée, tuteur de François, son fils et de feue Catherine Lebrethon, à Raoul Finemont, sieur de Villeartur, procureur de Raoul Lambert, sieur de Nerbonne, d'une pièce de terre sise en la paroisse de Ros-sur-Couesnon (1654). — Quittance de la somme de 200 livres donnée à Olivier Finemont par François Bouan, seigneur du Chalonge, pour condamnation par arrêt du Parlement (1656). — Signification de défenses faite à la requête de Louis Tardif, écuyer, sieur de Moydré, conseiller du Roi, vice-bailli de Cotentin, Mortain et anciens ressorts, stipulé par Robert Le Gallais, sieur de La Planche, à la veuve de Robert de La Ferté, sieur de Villée, et aux proches parents du sieur de Villée, représentés par par Olivier de Finemont, sieur des Rivières, tous présents pour assister à l'inhumation dudit de Villée, de le faire mettre sous le banc dudit Tardif dans l'église de St-Georges de Grehaignes (1656). — Lettres adressées à Finemont par de Launey-Morel et Delahaye-Bretet de La Pommeraye relatives à un procès avec la demoiselle de Villée, sa belle-sœur (1657). — Déclaration passée en la juridiction de St-Georges de Grehaigne par Olivier Finemont, tuteur de François Delaporte, fils de Robert et de Catherine Le Breton, sieur et dame de Villée, des bannies faites des biens dudit mineur (1657). — Pièces de procédure entre Olivier Finemont, auxdites qualités, et Guillaume Lecomte, Michel et Marthe Thomas (1658). — Partage des crédits dus à la succession de Georgine Simon par Olivier Finemont, veuf de Françoise Delaporte, fille de ladite Georgine (1662). — Copie de procuration donnée par Françoise Le Taiglandier, veuve de noble homme Pierre Hardouin, de Dol, à Olivier Finemont, sieur des Rivières, pour recevoir de M. de Meslé, à Dinan, la somme de 5,000 livres tournois, montant d'une lettre de change de Bertrand Bouhier, seigneur du Bois-Hamon (1664). — Acte d'association entre Olivier Finemont, prêtre, recteur du Crucifix à Dol, et Nicolas Bouayssier, touchant les dîmes des grands et petits traits des Espingles (1666). — Vente faite à la requête dudit Finemont, tuteur des trois enfants mineurs de Thomas et de Mathurine Bouvier, des meubles dépendant de leurs successions (1668). — Partage en 2 lots des biens meubles dépendant de la communauté du mariage entre Olivier Finemont, sieur recteur de Saint-Guysnon, et feu Françoise Delaporte, sa compagne (1669). — Extrait du registre du greffe de la juridiction de « Saint-Georges-« de-Graihaingne », tenue par Guillaume Paluel, ancien praticien de cette juridiction, concernant la comparu-

tion de Jean Chesnoy, écuyer, sieur des Blins, l'un des chevau-légers de la garde du Roi, pour être reçu partie au procès entre Joseph Finemont, sieur de Vaucler, et François Finemont, sieur de Chasnel, garde du Roi, pour prêt (1669). — Bail fait par Thomas Finemont, à Guillaume Forget et Guillemette Derieux, sa femme, d'une maison et dépendances (1670). — Acte passé devant les notaires de Rennes, par lequel Jean Simon, sieur de la Gaultrays, curé de Saint-Marquan, évêché de Dol, a reconnu que Louis Finemont, sieur de Chasnel, s'est complaisamment obligé avec lui dans un contrat de constitution de 75 livres de rente au profit de Charles Mellet, seigneur de Château Le Tart (1671). — Transaction entre Olivier Finemont, sieur des Rivières, recteur de la paroisse du Crucifix de Dol, et Pierre Bignonnet, sieur de la Courcerye, époux d'Anne Finemont, concernant un procès entre eux (1674). — Pièces de procédure entre Joseph Finemont, sieur de Vauclerc, fils aîné de Raoul Finemont, sieur du Demaine, assisté de Pierre Bignonnet, son curateur, et François Papail, sieur de la Villoubert, doyen des procureurs et époux de Mathurine Barbot, douairière de feu Vincent Maugart, au sujet de diverses sommes dues (1675-1695). — Partage en 2 lots des biens dépendant de la sucsession d'Olivier Finemont, sieur des Rivières (1679). — Compte rendu par Jeanne Finemont, autorisée de justice par le refus de Louis de La Piganière, sieur de Neufville, son mari, et Anne Pigeart, veuve de Louis Finemont, sieur de Chasnel, de la gestion de feu Olivier Finemont, sieur des Rivières, leur père, des biens d'Anne-Marie Finemont, fille de Thomas et de Mathurine Bouvier, ledit Olivier décédé le 18 avril 1679. — Mémoire sur le partage des biens dépendant de la communauté entre Olivier Finemont et Françoise Delaporte (1685). — Quittance donnée par sœur Agnès de Saint-Nicolas, supérieure des Bénédictines de Dol, à Anne Sugeart, veuve de Louis Finemont, tutrice de son enfant, de la somme de 25 livres pour sa part d'une rente, et de 37 livres 10 sols pour 6 années de rente pour un service légué pour Olivier Finemont, sieur des Rivières (1685). — Arrêt du Parlement de Rennes rendu entre Jeanne et Anne-Marie Finemont, filles de feu maître Thomas, sieur de Vengeran, avocat en ladite cour, et Joseph Finemont, sieur de Vauclair, le déboutant de son appel et ordonnant l'exécution des transactions passées entre eux (1695); autre arrêt permettant à M. de La Piganière, demandeur en lettres de commission, de faire signifier le précédent arrêt aux demoiselles Finemont, qui n'ont pas constitué de procureur (1708). — Accord entre la famille Finemont concernant la tutelle d'Olivier Finemont (1708).

F. 243. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier.

1557-1756. — FONTAINE. — Vente devant Jean de Verrolles et Guillaume Bourdel, tabellions en la sergenterie de Cheux, par Michel Fontaine, bourgeois de Saint-Martin de Caen, à Thomas Le Roy, de 1/2 acre de terre sise à Cheux, en la delle du Buissonnet, bornée par Lepetit et les religieux de Saint-Étienne de Caen, moyennant 15 livres tournois (1557). — Contrat d'amortissement de 47 livres 9 sols 3 deniers de rente fait à Guillaume Fontaine, obitier de l'église de Pontorson, et Pierre, son frère, par les prêtres et obitiers de l'église N.-D. de Pontorson (1670). — Contrat de mariage de Louis Fontaine, fils de Bertrand et de Marie Cousin, et Françoise Cudelou, fille de Richard et de Jeanne Levieux, bourgeois d'Avranches (1681). — Sentence de Robert de La Piganière, écuyer, sieur de Fumesson, vicomte d'Avranches, condamnant les héritiers de Pierre Provost La Butte à la continuation du paiement de 100 sols de rente due à Louis Fontaine, commis aux aides en l'élection d'Avranches, époux de Françoise Cudeloup, fille de feu Richard Cudeloup-Pichonnière (1683). — Sentence dudit vicomte ordonnant la vente d'une vache saisie à la requête dudit Louis Fontaine sur les héritiers Provost La Butte, pour avoir paiement de cinq années d'arrérages de 100 sols de rente (1691). — Compte rendu par Jean-Baptiste Fontaine, l'un des trésoriers alternatifs, en 1689, de la paroisse de St-Jean de Rennes, aux paroissiens et spécialement à François Le Delin, sieur de Villeneuve, et Guillaume Le Grand, trésoriers en 1690 : quêtes, fondations ; au bedeau, pour six mois de gages, 8 livres, et pour une année de la fondation de M. Rembault, 2 livres 12 sols ; au *départeur* du pain bénit, 12 livres pour une année de gages ; à « Roberd le Clerc, « enterreur », 10 sols ; « chapitre des payemens faits par « le comtable pendant l'an de sa charge pour para- « chever l'accroissement des augmentations de laditte « église Saint-Jan, commancé par les sieurs Simon et « Perron dans l'année précédante » ; paiement en conformité du marché du 19 mai 1689 fait avec Olivier Ellye, maître menuisier, pour la grande porte neuve de l'église ; charge, 1274 livres 1 sol 10 deniers, décharge, 1277 livres 11 sols 6 deniers (1692).—Contrat de mariage de Jean-Baptiste Fontaine, greffier en chef des eaux et forêts de Rennes, fils de Louis et de Jeanne Richard, avec Madeleine Le Champenois, fille de René,

sr de Beaubisson, procureur en l'Élection d'Avranches, et d'Élisabeth Basselin (1710). — Vente par Françoise Élisabeth et Marie Fontaine, héritières d'Esther et Claude Fontaine, sœurs de Louis Fontaine, audit Jean-Baptiste Fontaine, du tiers coutumier qui appartenait a Louis Fontaine dans la succession de Bertrand Fontaine, son père (1715). — Procédure entre Jean-Baptiste Évain, sieur du Dreny, directeur du bureau des postes à Auray, et Pierre-François Leflo, sieur de Kerleau, les Carmes du Bondon, et Jacques Leflo, écuyer, sieur du Bois-d'Ally et Jean-Baptiste Fontaine et autres, au sujet de la livraison de sel et de deux barriques de vin (1716-1719). — Significations et sommations faites à la requête de Paul Varin, procureur de Pierre-François Leflo, sieur de Kerleau, à Pierre Morfouace, procureur de Jean-Baptiste Fontaine, dans leur procès pendant à Rennes (1716-1719). — Contrat de fieffe par Jean-Baptiste Fontaine à Pierre Le Guay, de la terre de la Besnardière sise en la paroisse de Luot (1725). — Mémoire des frais du procès entre Fontaine et Évain, sieur du Dreny (1730). — Procès-verbal de vente des meubles dépendant de la succession de Madeleine Le Champenois, veuve Fontaine, faite à la requête de ses héritiers (1756).

F. 244. (Registre.) — Moyen format, 70 feuillets; 1 pièce intercalée, papier.

1688-1698. — Fontaine. — Comptes des fonds remis par Henri Petit le jeune, marchand à Paris, à Fontaine, de Rennes et par celui-ci audit Petit, lesdits comptes arrêtés par les intéressés.

F. 245. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1757. — Fortin. — Vente devant Charles-François Belhoste, seul notaire garde-notes héréditaire et commissaire aux inventaires pour les sièges d'Osmanville et Maisy, par Jean Damours, écuyer, seigneur de Villiers, fils et seul héritier de Jacob-Gédéon Damours, écuyer, sieur de Vaumanoir, à Charles Fortin, de la paroisse de Gouberville, d'une pièce de terre sise au triage des Baquets de la campagne du Houx, en la paroisse de Maisy, bornée par le seigneur de Maisy et le chemin allant par le milieu de la campagne du Houx au Canada, moyennant la somme de 1,600 livres précédemment payée.

F. 246. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1671-1673. — Foucher. — Sentence de Jacques-Antoine Gaultier, écuyer, lieutenant général en la vicomté de Gavray, pour la production de pièces du procès entre Julien Foucher, avocat du Roi, et François Foucher, Gabriel Auvray, vicomte du lieu, et la veuve de Jean Foucher (1671). — Procès-verbal d'ouverture des lieux où étaient déposés les meubles dépendant de la succession de Jean Foucher, sieur de La Bassilière, de la paroisse de Champrépus, faite par Barthélemy Vigot, sergent, à la requête des héritiers et créanciers dudit Foucher (1673).

F. 247. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1607. — Foucques. — Sentence de Guillaume d'Ouézy, écuyer, lieutenant général du bailli de Caen en la vicomté de Falaise, accordant exécutoire de la somme de 77 livres 15 sols à Étienne Lainé pour frais faits pour exécution des biens de Georges Foucques, sieur de Longuan, pour paiement d'arrérages de 265 livres de rente, et contre laquelle se sont opposés, Foucques et ses frères, héritiers de Georges Foucques, sieur du Mesnil-Oger.

F. 248. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1470. — Fournel. — Aveu rendu à Thomasse Fournel, dame en partie de Cormeray, en son franc-fief gage-plège, cour et usage dudit fief, par Olivier Hellouyn l'aîné, à cause de sa femme, pour diverses pièces de terre.

F. 249. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1737-1771. — Fréard. — Copie de la vente faite par Louis-François de Bailleul, écuyer, mousquetaire de la garde du Roi, 1re compagnie, à Raoul-Adrien Fréard, écuyer, sieur du Castel, d'une partie de 55 livres 11 sols 1 denier, créées au bénéfice du père dudit de Bailleul par Olivier d'Écajeul, écuyer, sieur de Vaux (1737); à la suite, quittance de la somme de 1388 livres 15 sols donnée par Fréard à Mme Filleul et son fils, représentant M. de Bruny, et payée par Beauchef de Servigny, maître des comptes, pour l'amortissement de la rente de 55 livres 11 sols 1 denier (1771).

F. 250. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1683-1779. — Fréval (de). — Copie informe de la déclaration du 26 février 1683 défendant l'usage des épices pour le jugement des procès. — Bail fait par

Madeleine de Lautour, veuve de Jean de Fréval, écuyer, sieur de Fresnes et Beaumanoir, pour 7 ans, à Jean Le Tirand, meunier, de la paroisse de Caligny, des moulins à blé du Rozel à elle délaissés par M. du Rozel, son fils, en diminution de ses droits de dot et douaire (1696). — Adjudication faite aux pleds de la seigneurie du Rozel par Pierre Godier, sieur des Fleurières, sénéchal, à l'instance de ladite Madeleine de Lautour, veuve de Jean de Fréval, tutrice des enfants de Charles-Pierre de Fréval, écuyer, sieur du Rozel, son fils, du transport de 2 meules nécessaires au moulin banal de ladite seigneurie (1699). — Consentement donné par Jean de Fréval, écuyer, sieur de Fresnes, Beaumanoir et du Rozel, à Pierre Lecornu, son fermier à Montmorel, de payer en son acquit la somme de 100 livres à M. de Saint-Sauveur du Bourget (1703). — Vente devant Lecornu et Maillot, notaires au siège de Fresnes, par Charles Leconte, époux de Catherine Leconte, Nicolas Leconte, fils et héritier de Pierre Leconte et de Roberte Leconte, François Cailly, époux de Marguerite Leconte, et Jean Gallier, époux d'Anne Leconte, à Jacques-Antoine de Fréval, écuyer, garde du corps, des terres sises en la paroisse de Montsecret qui leur sont échues dans la succession de Nicolas Leconte (1723). — Résiliation de bail faite par François de Fréval, écuyer, sieur de Beaumanoir, stipulant pour Jacques-Antoine de Fréval, écuyer, et par Jean Leconte, son fermier au lieu de La Mancellière, en la paroisse de Montsecret (1725). — Quittance de la somme de 100 livres donnée par Bunel des Loges à M. de Fréval, à-compte sur la rente qu'il fait à son neveu (1759). — Ordonnance de la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, prescrivant l'enregistrement des lettres patentes par lesquelles le Roi a donné à Jeanne-Marie-Françoise de Sainte-Marie, veuve de Robert-Constantin de Fréval, écuyer, seigneur et patron d'Estry, la garde noble de Jeanne-Françoise-Constance de Fréval, fille mineure émancipée d'âge dudit d'Estry et de ladite dame; lesdites lettres à l'appui (1765). — Sommation faite par Fantelin, huissier, à la requête du procureur du Roi en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, à Marie-Jeanne-Françoise-Constance de Fréval, propriétaire du fief du Grand-Estry, de faire enregistrer en ladite cour les lettres de sortie de garde noble par elle obtenues (1779).

F. 251. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1726. — Frey. — Ordonnance de François-Joseph Frey, sieur de Neuville, conseiller du Roi, juge maître particulier en la maîtrise des eaux et forêts de Rennes, St-Aubin-du-Cormier et Liffré, prescrivant le dépôt, au greffe de ladite maîtrise, de la boîte contenant le marteau du Roi, représentée par Michel Baron, garde dudit marteau.

F. 252. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1520. — Gallien. — Remise faite devant Michel Duvivier et Guillaume Louée, tabellions en la sergenterie du Tourneur, par Jean Lemoigne, fils Thomas, et Michelle, sa femme, de lui autorisée, à Jean Gallien, prêtre, de Presles, de tout ce qu'il avait transporté à ladite Michelle, ayant été remboursée de la valeur des biens vendus.

F. 253. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1504-1628. — Gardain. — Aveux rendus à Thomas Gardain, écuyer, seigneur du fief, terre et seigneurie de Cormeray, par Pierre Rouxel, d'une pièce de terre (1504), et par Julien Vincent et ses puînés (1514). — Autres aveux rendus à Charles Gardain, seigneur dudit lieu, par Guillaume Le Mée, bourgeois de Pontorson (1560, copie de 1628), et par Jean Clérisse le jeune, de pièces de terre sises à Cormeray (1580).

F. 254. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1663-1769. — Gascher. — Quittance donnée par Coconnier, prêtre, à Catherine, veuve de René Gascher, écuyer, sieur de La Chapelle, de la somme de 36 livres restant de deux années de la pension que feu René Gascher, écuyer, son fils, à prise chez lui à la Moncroisière (1663). — Mémoire des marchandises fournies par Denis Dupont à Mlle de La Chapelle; quittance de la somme de 30 livres, montant dudit mémoire, donné à M. de La Morlière, à l'acquit de Catherine Martin, dame de La Chapelle, et d'Antoine Gascher, sieur du Tertre, son fils (1666). — Quittances de rentes dues au chapitre de Champeaux, données à Antoine Gascher, sieur du Tertre (1667-1678) ; semblable quittance donnée à du Tertre, seigneur du Pont (1683). — Reconnaissance par Antoine Gascher de la somme de 45 livres à M. de La Houssaie Jollis pour restant de frais de procédure (1684). — Accord entre Charles Jaret, sieur du Boullay, procédant pour André Le Boier, ex-adjudicataire de la maison et métairie du Tertre, appartenant à feu Antoine Gascher, et Renée

Daubert, sa femme, représentée par Pierre Daubert, sieur de Langron, tuteur de leurs enfants, et Jeanne Jamet, dame du Buard, fermière judiciaire de ladite maison, et François Forest, sa caution, concernant les réparations de ladite maison du Tertre (1696). — Sommations d'audience dans le procès de Charles Gascher, sieur du Tertre, pendant au marquisat de Fougeray, évêché de Nantes, avec Bertrand Brebier, sieur de La Riottelais, François Glert, sieur du Souchay et le sieur de Trenon, concernant l'entérinement de lettres de restitution (1717). — Vente devant les notaires du Loray et d'Anguignac en Fougeray par Françoise Gascher, dame du Tertre, à Messire Pelage Malô de Boisguebeneur, seigneur de Vernée, etc., de la métairie et dépendances du Haut-Méhandoul, sise paroisse de Fougeray (1769).

F. 255. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1626-1660. — Gasnes (de). — Vente devant Michel Jeune et Jean Pinson, tabellions en la vicomté de Mortain, par Jean de Gasnes et Jeanne Montmirel, sa femme, à Suzanne Georges, demoiselle des Genestais, d'une portion de pré sis au Bas-Aunay, paroisse de Mesnil-Thébault (1626). — Procédure au bailliage de Mortain entre Denis de Gasnes et Madeleine de Bricault, veuve de Launay, concernant la possession d'une portion de pré sis au terroir de Vaufunier, autrement de Launay, en la paroisse du Mesnil-Thébault (1659-1660).

F. 256. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1651-1709. — Gaudin. — Contrat de mariage de Charles Gaudin, sieur de La Barière, fils de feu Guillaume et de Thomasse Basselin, avec Françoise de La Piganière, fille de Hugues et de Marie de Guette (1651). — Ordre donné par Jean Le Maréchal, sieur de Changeon, lieutenant particulier du vicomte d'Avranches, au premier huissier requis, de faire l'inventaire des biens meubles de Charles Gaudin, à la succession duquel Françoise de La Piganière, sa veuve, a renoncé, tout en prenant à sa charge les frais funéraires (1656). Inventaire du mobilier par Guillaume Josseaume, et renonciation à la succession faite devant ledit lieutenant particulier par Françoise de La Piganière. — Copie de sentence rendue aux assises mercuriales d'Avranches par Jean Demont, écuyer, seigneur de Varville, lieutenant général au bailliage de Cotentin et siège présidial de Coutances, entre Henry Gaudin, sieur de Virmont, héritier de Thomas Mesnier, sieur du Verger, son aïeul maternel, et Jean Angot, écuyer, sieur du Potrel, époux de Jeanne Dieu-Avant, veuve de Guillaume Duval, écuyer, sieur des Marais, concernant l'entérinement de péremption obtenue par ledit Gaudin en la chancellerie du Palais à Rouen (1709).

F. 257. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1396. — Gaullart. — Échange fait devant Pierre Fineys, tabellion en la vicomté de Mortain, entre Robert Anquetil et Philippe Gaullart, de pièces de terre sises au lieu de La Gaulardière, paroisse du Mesnil-Thébault.

F. 258. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; fragments de sceau.

1777. — Gaultier. — Lettres royaux portant ratification accordée à Gaultier et Cie, banquiers à Caen, et Philippe Fichet, bourgeois de Caen, de la vente des biens situés à Touffréville, mouvant de l'abbaye de Troarn, qui leur a été faite par Charles Lasnon, sieur du Saussey, et par Jean-Augustin Lasnon.

F. 259. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1632. — Geley. — Vente devant Jean Escallet et Antoine Jouenne, tabellions royaux en la vicomté d'Avranches, au siège de Pontorson, le Mont-St-Michel et dépendances, par Pierre et Gilles Ricou frères, à Jean Geley, écuyer, sieur de La Costardayée, et à Élisabeth de Beauvoir, son épouse, demeurant au manoir de Martigney, en la paroisse de Curey, de 20 livres tournois de rente.

F. 260. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1555. — Gervais. — Sentence de Denis Basire, vicomte de St-Silvain et le Thuit, concernant la distribution des biens de Guillaume et Henri dits Gervais, décrétés à la requête de M. de Chicheboville.

F. 261. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1621. — Girard. — Articles du mariage espéré entre Thomas Girard, sieur de La Barre, et Anne Robinault, fille de feu Jean Robinault, écuyer, et de Perronnille Le Vayer, accordés par Robert de Porion, sieur de La

Branche, tuteur de ladite mineure, audit sieur de La Barre.

F. 262. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1625. — GIRRES. — Aveu rendu à Guillaume Girres, sieur de Chanteraine et de Cormeray, par Aubert Vincent, Pierre Martel et Guillaume Charuel, tenants de la seigneurie de Cormeray, de maisons et pièces de terre sises audit lieu.

F. 263. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1694-1723. — GODEFROY (de). — Requête adressée au bailli de Cotentin ou son lieutenant à Carentan par Pierre de Godefroy, héritier de Jacques de Godefroy, écuyer, sieur de La Commune, acquéreur de feu Richard Lecoq, et les héritiers de Guillaume Godefroy, sieur d'Ingreville, concernant le paiement des arrérages de partie de 35 livres de rente (1694). — Copie d'arrêt concernant la consignation du capital de 194 livres de rente faite par Durand au nom de Catherine Lepainteur, veuve de Louis-Robert de Godefroy, sieur de Presles, dont il s'était chargé de faire le remboursement pour M. d'Estry à M. de Beauchesne, et dont la veuve a refusé le remboursement, ledit arrêt signifié à Jean-Jacques de Thoury, écuyer, sieur d'Estry, pour fournir dans le délai d'un mois ses réponses audit refus (1723).

F. 264. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1668. — GOESLIN. — Arrêt de la Cour du Parlement de Rouen, condamnant Balthazar Le Courtois, huissier, à payer à Mathurin Goeslin, élu en l'élection d'Évreux, ci-devant tuteur des enfants de Guillaume Ferrand, receveur du taillon en ladite élection, la somme de 168 livres 14 sols 4 deniers pour dépens à lui adjugés sur ledit Le Courtois.

F. 265. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1686. — GOISDIER (Le). — Vente devant Thomas Esnault et Jean Vengeons, notaires à Vire, par Gilles Roussin, sieur du Rocher, Madeleine Roussin, veuve de Louis Desfroissy, apothicaire à Vire, et Marie Surbled, fille et héritière de Nicolas Surbled Gourdelière, héritier de Julien Surbled, vicaire de St-Germain-de-Tallevende, à Jean Le Goisdier Les Valettes, boulanger, bourgeois de Vire, de 42 livres 15 sols de rente à prendre sur Claude de La Croix, écuyer, sieur du Moutier.

F. 266. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1677-1780. — GONIDEC (Le). — Sentence du bailliage de Rennes accordant acte à Yves Le Gonidec et Anne Dubreil, son épouse, du serment déféré à Jean Éven, sieur du Puis-Mauger, sur le paiement des arrérages de 200 livres de rente (1677). — Lettre d'intérêt de famille de M. de Kerohou à M. de Linadec, chez Plessis, procureur au Parlement de Rennes (1691). — État fourni par noble homme Claude Allouin des biens dépendant de la communauté ayant existé en lui et feu Gillette Le Gonidec, sa femme, à Jean-François Allouin, Jacques-Marie Le Gonidec, seigneur de Linadec, époux de Corantine Allouin, et à Françoise-Henriette Allouin, ses enfants (1694). — Procès-verbal des arbitres chargés de recevoir les observations des intéressés sur l'estimation desdits biens (1694). — Requête adressée à M. de Béchameil, marquis de Vointel, commissaire départi en Bretagne, par Anne Dubreil, veuve d'Yves Le Gonidec, sieur de Linadec, pour être déchargée de la somme de 50 livres montant de sa contribution du ban de l'évêché de Dol, étant imposée pour celui de Tréguier (1696). — Lettre d'intérêt de famille d'Allouin à M. de Linadec chez Marhé, procureur au Parlement de Rennes (1699). — Transaction passée devant les notaires de Morlaix, entre Jean-François Allouin, sieur de Kerohou, Jacques Dupays, sieur de Kerellan, époux d'Henriette Allouin, Anne-Corantine Allouin, épouse de Jacques-Marie Le Gonidec, seigneur de Linadec, concernant la succession de Claude Allouin, sieur de Kermoal, et de Gillette Le Gonidec, leurs père et mère (1706). — Autre transaction passée devant les notaires de Rennes entre Jacques-Marie Le Gonidec, seigneur de Linadec, et Anne-Corantine Allouin, son épouse, et Jacques Dupays, sieur de Kerellan, époux de Françoise-Henriette Allouin, concernant la succession desd. Claude Allouin et Gillette Le Gonidec (1716). — Reconnaissance de Kerellan Dupais à Mme de Linadec, sa belle-sœur, de pièces par elle communiquées (1716). — Quittance de la somme de 40 livres 9 sols 9 deniers donnée à Du Rumain Le Bris, tuteur des enfants Le Gonidec, pour dépens adjugés à Joseph Le Roux, subrogé aux droits d'Yves Cadoudal (1779). — Assignation commise à la requête de Jean-Robert Le Gonidec, fils d'Hyacinthe-Augustin Le Gonidec de Peulan, à Jean Gautier, en

paiement de fermages et réparations de bâtiments (1780).

F. 267. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1703-1716. — GONTIER. — Sentence de Claude Gontier, sieur de La Bouverie, conseiller du Roi, juge et maître particulier des eaux, bois et forêts de la sénéchaussée de Rennes, St-Aubin-du-Cormier et Liffré, ordonnant la citation, à l'audience criminelle dudit siège, des frères Moreau et autres particuliers trouvés chargés d'armes à feu et ayant tué des perdrix dans la pièce de la Vigne, appartenant au président de Bréquigny (1703). — Information faite d'autorité de la maîtrise particulière des eaux et forêts de la sénéchaussée de Rennes, St-Aubin-du-Cormier et Liffré, de laquelle il résulte que, suivant les dépositions de Jacques de Verdun, laboureur à Liffré, Marin Nepveu, fils Julien, laboureur à Thorigné, et Anne Bonhomme, fils Pierre, Jean Bertrand a été vu portant des armes prohibées, et qu'il est renommé pour se livrer à la chasse ; à la suite de ladite information, conclusions de Pierre Lemoine, procureur du Roi, que ledit Jean Bertrand soit assigné à jour fixé pour répondre à l'accusation portée contre lui, et autorisation de poursuite donnée par Gontier, maître particulier (1704). — Procès-verbal dressé par ledit Claude Gontier, juge, maître particulier, commissaire enquêteur et examinateur en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Rennes à St-Aubin-du-Cormier et Liffré, à la réquisition du procureur du Roi en ladite maîtrise, de l'enlèvement d'un chêne dans un patis en commune situé près le village du Champ-Giron, sous le domaine du Roi, ledit procès-verbal dressé en présence du procureur du Roi, du garde-marteau et greffier, et signé Gontier, Fontaine et Baron (1716).

F. 268. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1564. — GOSSELIN. — Mandement d'Antoine Caradas et Geoffroy de Quincarnon, conseillers du Roi, généraux en la Cour des aides en Normandie, concernant l'acquisition par Gosselin d'une maison sise à St-Lô, sur le décret des héritages de feu Michel Gaultier, receveur des aides et tailles à Carentan ; certificat de Dufour, greffier de la Cour des aides, constatant que Marguerin Surget, procureur de Durand Gosselin, adjudicataire par décret de la maison qui fut à feu Gaultier, a déposé la somme de 850 livres pour être distribuée aux opposants audit décret ; envoi en possession, par lesdits Caradas et Quincarnon, dud. Gosselin en la jouissance de lad. maison.

F. 269. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 1 sceau.

1766-1767. — GOSSET. — Vente devant Paul Dudouet du Val et Jean-Jacques Bénard, notaires royaux à Caen, par Pierre-Paul Le Marchand de Caligny, seigneur de Luc et autres lieux, capitaine d'infanterie, demeurant en son château de Luc, fils et seul héritier de Nicolas-Philippe Le Marchand de Caligny, chevalier, seigneur de Luc, à César Gosset, « bourgeois vivant « noblement de la ville d'Avranches », fils d'Antoine Gosset, aussi bourgeois vivant noblement de la ville d'Avranches, de la charge de conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Rouen, dont son père était pourvu à son décès en janvier 1765, moyennant 54,000 livres. — Présentation faite par René-Charles de Maupeou, chevalier, vice-chancelier garde des sceaux de France, dudit César Gosset à ladite charge. — Commission donnée par ledit de Maupeou au lieutenant général au bailliage d'Avranches, pour recevoir en son lieu et place le serment de Gosset, pourvu dudit office. — Quittance de la somme de 648 livres donnée à Gosset pour le droit de marc d'or de son office (1766). — Mémoire des frais de la réception de César Gosset en la chancellerie de Rouen, s'élevant à 360 livres 16 sols, dont 285 livres 4 sols pour 124 livres de bougie du Mans, 45 livres 12 sols pour 16 pains de sucre pesant 48 livres, 6 livres au porteur de la livraison, et 24 livres pour droits de chapelle, ladite somme payée par Raulin, procureur, à l'acquit de Gosset. — Copies de la procuration donnée devant les notaires de Rennes, par Jeanne-Françoise Gouyon, veuve de Guillaume Moulin de Rassinière, à Michel Simon, sieur de Gournay, bourgeois de Caen, à l'effet de recevoir de Gosset, acquéreur dudit de Caligny, la somme de 4,000 livres de principal, pour le remboursement d'un contrat de constitution dû à ladite dame par M. de Caligny sur l'hypothèque spéciale de la charge de secrétaire du Roi, et de la procuration donnée devant les notaires de Paris, par Hélène-Jeanne-Marie-Anne Berthelot, veuve de Charles Moulin, écuyer, sieur de la Gonfrère, audit Simon, de recevoir des héritiers dud. de Caligny la somme de 8,000 livres pour remboursement du principal et le rachat de 400 livres constituées par led. de Caligny sur son office (1767).

F. 270. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1630-1640. — GOUBERT. — Reconnaissance par André de Guette, fils David, héritier de Bertrand, à Guillaume, Pierre et Marin Goubert, fils et héritiers de feu Jean et de Guillemine Delauney, et la dite Guillemine, fille de Pierre Delauney, de 4 livres 4 sols 8 deniers de rente (1630). — Transport par Guillaume et Marin Goubert, frères, héritiers de Jean Goubert et et de Guillemine Delauney, et Hervé Goubert, fils Pierre, à François Le Masson, marchand, bourgeois d'Avranches, de 4 livres 4 sols 8 deniers de rente (1640).

F. 271. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1624-1701. — GOUVETS (de). — Vente devant Jean Huard et François Marie, tabellions en la sergenterie de St-Sever, par François Guézet, sieur de Lestinellière, tuteur des enfants de Gilles Guézet, sieur du Jardin, à Jacques de Gouvets, écuyer, sieur de La Croix, de maisons, jardins, prés et terre sis au village Bigot, paroisse de Courson (1624). — Autre vente devant lesdits notaires par Guillaume Bigot à Jacques de Gouvets, écuyer, sieur de La Croix, de 3 vergées et demie de terre à prendre dans la pièce nommée le Pendant, sise à Courson, au village des Hauts-Aulnets (1627) ; au bas est la quittance donnée par Collardin à de Beauvallez, de la Valette et du Romery, héritiers dudit de La Croix, des droits de treizième de ladite vente (1654). — Pièces de procédure entre Henri-François de Gouvets, sieur des Mares, et René Le Champenois, sieur de Beaubisson, au sujet du décret des fiefs, terre et seigneurie de Cantilly (1675-1697), parmi lesquelles : état et distribution de la somme de 500 livres représentée par Jacques du Becquet, commissaire aux saisies réelles et receveur des consignations provenant du revenu des fiefs, terre et seigneurie de Cantilly, saisis en décret à la requête de René Le Champenois, procureur du Roi en l'élection d'Avranches (1697). — Requête des frères de Gouvets présentée au bailli d'Avranches pour obtenir taxe des frais qu'ils ont faits contre les créanciers de Bertrand Lemercier, dont ils sont héritiers, et Le Champenois, pour en être payés en privilège sur le prix de la vente de la seigneurie de Cantilly (1701).

F. 272. (Cahier.) — Moyen format, 26 feuillets, papier.

1752. — GOUYON. — Extrait des minutes du greffe des regaires de Quimper, concernant une procédure entre Charles-Jacques Gouyon, chevalier, seigneur de Beaucorps, héritier principal et noble sous bénéfice d'inventaire de Mathieu-Robert Hamon, sieur du Cottier, et les prétendants droits et créanciers en ladite succession : le chapitre de Quimper, par Louis de Tremic, chanoine syndic ; Nicolas-Joseph du Plessix, chevalier, seigneur de Grenedan, héritier de Joseph-Nicolas du Plessix, son père ; Antoine Le Bigot de Kerjégu, procureur du Roi à Châteaulin ; Gillonne de Trenic, épouse de Félix du Marhalla, chevalier, enseigne de vaisseau, lieutenant d'une compagnie franche de la marine ; Bonaventure Lecoq, veuve de François Debon, et Jean-Marie Debon, son fils ; Jacques-Guillaume Decour de Presle ; Élisabeth-Corantine Goueznon, veuve de Kergorhorellon ; Bonaventure Carron, avocat, veuf d'Angélique-Marguerite Belletier ; Marie-Anne Fagan, marchande ciriére ; François Gouzien, veuf de Jeanne Moïsan ; Réné Lemineur, ancien procureur des créanciers opposants, demandeur vers lesdits créanciers et ledit de Beaucorps.

F. 273. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1584-1652. — GRAINDORGE. — Échange devant Christophe Aubert et Pierre Bénart, tabellions à Caen, entre François Hogue, de Cabourg, et Philippe Graindorge, bourgeois de Caen, et Geneviève Pictin, sa femme, de 1/2 acre de terre sise à Petiville contre 1/2 acre de terre sise à Bavent, en la delle des Clôtures (1584). — Vente devant Jean Crestien et François Delaporte, tabellions à Caen, par Jean et Nicolas Ève, frères, de la paroisse de Barneville-en-Auge, et Robert Le Maresquier, de la paroisse de Gonneville près Merville, à Charles Graindorge, sieur des Vaux, bourgeois de Saint-Pierre de Caen, de 40 livres tournois de rente (1652).

F. 274. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1645-1690. — GRALENAYE (de la). — Marché fait devant les notaires de la châtellenie de Brain et Langon entre Pierre de La Gralenaye, sieur des Jossardays, sénéchal de ladite châtellenie, résidant en sa maison noble de la Chaussée, paroisse de Langon, et Laurent Senaud, maître maréchal, demeurant au village de la Chenal, dite paroisse, concernant l'échange d'une pièce de terre en pré située aux Hillettes de Heilleix, contenant 17 sillons 4 vergées, contre 21 sillons de terre en pré située en ladite île de Heilleix (1645). — Signifi-

cation faite par Boucherie, sergent, d'un pacte de marché entre feu Pierre Gleet, seigneur du Breil, et Mathurin Minguet et Perrine Collin, sa femme, de la somme de 1,000 livres et des intérêts à payer audit du Breil, requête de Marie de La Gralenaye, veuve dudit seigneur, demeurant en sa maison noble des Joussardays, paroisse de Fougères, à ladite Perrine Collin, veuve de Mathurin Mainguet, et épouse en deuxièmes noces de Jean Penhouet, et autres, avec assignation à comparaître au marquisat de Fougères pour condamnation de la somme de 260 livres restant du principal du marché signifié (1690).

F. 275. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1473-1678. — GROSSARD. — Échange devant Jean Huet et Philippe Biot, tabellions en la vicomté de Condé-sur-Noireau, entre Robin Salles, bourgeois de Condé, et Jean Groussart, de pièces de terre sises à Condé (1473). — Autre échange devant Guéroult et Gosselin, tabellions en la sergenterie de Vasey, par Robert Aubrée, fils Pierre, à Jean Groussart, de 4 pièces de terre assises en la vallée de la Louvetière, contre la pièce nommée le champ Lorent (1473). — Vente devant Jean de Mombray et Guillaume de Prépetit, tabellions en la vicomté de Condé, par Geffroy Grossard à Costantin de Clinchamp, sieur de Saint-Germain, de maison, jardin et terre labourable assis au village de la Louvetière (1543). — Vente devant lesdits tabellions par François Grossard, pour Thomas Grossard, à Guillaume Grossard, avocat en cour laie en l'élection de Vire, d'un pré sis au village de la Louvetière (1544). — Vente devant Jean de Mombray et Jean Lecomte, tabellions, par Guillemette Le Roux, veuve Collas Grossard, et Marin Grossard, son fils, à Jean Grossard, d'un jardin sis à St-Germain-du-Crioult, village de la Louvetière (1556). — Reconnaissance devant Michel de Cauville et Richard Lecanu, tabellions à Vire, de la vente faite en 1550, par Geffroy Grossard, à Jean Grossard, sieur de Saint-Martin, d'une pièce de terre sise en la paroisse de Montilly (1557). — Vente devant Jean de Mombray et Gilles Mesrouze, tabellions en la vicomté de Condé-sur-Noireau, par Geffroy Grossard, à Jean Grossard, avocat en la cour laie, d'un jardin sis à St-Germain-du-Crioult (1559). — Vente devant Louis de Mombray et Jacques Duguey, tabellions au siége d'Athis, par Guillaume Grossard, sieur de la Louvetière, à Jean Pillâtre les Champs, de 6 vergées de terre à prendre en la pièce du Parc (1612). — État de distribution fait par Georges de Banville, écuyer, sieur de Pierres et de Ronfugerey, lieutenant général au siège de Vire, en présence de Georges Lecoq, sieur de La Martinière, lieutenant particulier, Jean-Jacques Le Louvetel, écuyer, sieur de St-Thomas, lieutenant civil, Charles Subtil, lieutenant général en la vicomté, Bertrand Turgis, avocat du Roi, Pierre Vasnier, Jean-Baptiste de Torquetil, assesseurs, et Nicolas Le Boursier, greffier, des deniers provenant de la vente des biens ayant appartenu à feu Daniel Savary et à Marie du Rozel, sa femme, décrétés requête de Gilles de Grossard, sieur de La Louvetière, et de Jeanne de Neuville, sa femme (1678).

F. 276. (Cahier.) — Moyen format, 6 feuillets, parchemin.

1695. — GRUYN. — Vente par Louis Sanguin, marquis de Livry, premier maître d'hôtel du Roi, capitaine des chasses de la forêt de Livry et Bondy, et Marie-Antoinette de Beauvilliers, son épouse, à Rolland-Pierre Gruyn, conseiller du Roi en ses Conseils, maître de la Chambre aux deniers du Roi, et à Pierre Gruyn, conseiller du Roi en ses Conseils et d'État, garde de son trésor royal, du château, cour et basse-cour des jardins et parc de Livry, ainsi que de la charge de lieutenant des chasses de Livry et Bondy, moyennant 32,000 livres.

F. 277. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1712. — GUÉRIN. — Nominations par Jean Guérin, Jacques, Jean et Pierre Groult, Roland et Jean Bebier, François Simon, sieur des Jardins, Jean Saubel, sieur de La Grondière, Michel Blanchetière, Guillaume Groult, sieur de La Malière, et Philippe Gaultier, parents paternels et maternels des enfants mineurs de Julien Guérin et de Jacqueline Simon, de Jean Guérin pour tuteur principal desdits enfants, de François Simon pour tuteur particulier, et pour conseil de tutelle, de Bourdon bailli de Caligny et de Bellegarde Roulin, avocat.

F. 278. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1588-1666. — GUETTE (de). — Obligation de Jean de Guette à Bertrand de Guette, son frère, d'acquitter 3 écus 1 sol de rente vendus aux chapelains de l'église St-André d'Avranches (1588). — Autre obligation de Jean de Guette d'acquitter à la décharge de Bertrand de Guette, son frère, 2 écus 1/2 de rente due aux chapelains et clercs de la chapelle Notre-Dame en

l'église cathédrale Mr Saint-André d'Avranches (1597). —Quittances de rentes dues au chapitre et au trésor de Pont, payées par André, Bertrand et Jean de Guette (1639-1646). — Inventaire des pièces concernant la succession de Jean de Guette, fils David, remises par Bertrand de Guette, frère dudit Jean, à Hugues de La Piganière, tuteur des enfants dudit Jean (1648). — État de distribution faite par Jean Giroult, écuyer, sieur de Ronthon, vicomte d'Avranches, de la somme de 810 livres, montant de l'adjudication faite à François Le Masson, sieur du Bourg, des héritages de Jean de Guette, fils David, situés en la paroisse de St-Jean-de-la-Haize (1649). — Quittance de Bertrande de Guette, veuve de Jean Philippes, donnée à Philippe Percherie, de la somme de 9 livres restant de la jouissance d'un pré (1649). — Cession faite par André de Guette, fils David, à Julien de La Mazurie, de la tierce partie d'un pressoir dont il a la propriété de deux tiers, faute par ledit de Guette de pouvoir l'aider à en faire les réparations (1653). — Renonciation passée aux plaids de meubles d'Avranches par Élisabeth de Guette à la succession de ses père et mère, avec demande vers Bertrand de La Piganière, héritier de Hugues de La Piganière, son tuteur, de lui remettre le contrat de mariage de ses père et mère (1661). — Reconnaissance par André Brohon, procureur au bailliage et vicomté d'Avranches, et Jean, son fils, bourgeois d'Avranches, de 68 livres 5 sols deposés entre leurs mains par Noël de Guette, prêtre, de la paroisse de St-Senier, près Avranches, au nom des paroissiens de St-Senier et de la confrérie de Ste-Anne, pour amortissement de fonds. Jean Louail, tabellion royal en la vicomté d'Avranches au siège de Ducey et St-Quentin, Me Jean Langlois, procureur en l'élection d'Avranches, pris pour adjoint en l'absence de l'ordinaire (1666).

F. 279. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1636-1710. — GUÉZET. — Vente devant Julien Laurent et Gilles Beclerel, tabellions en la sergenterie de St-Sever, par Louis Lasnon, prêtre, et Jean Lasnon, son frère, à Nicolas Guézet, fils Thomas, de 8 livres tournois de rente (1636). — Copies de diverses quittances de sommes payées, produites par Jacques Lemoigne, devant le vicomte de Vire, sur l'assignation à lui commise à la requête de Guézet de La Villorie (1680); procédure y relative. — Constitution devant Nicolas Pépin et Georges Duhamel, notaires au siège du Tourneur, par François de La Vallette, prêtre, prieur de St-Laurent, au bénéfice de Julien Guézet, prêtre, curé de St-Pierre-Tarentaine, de 12 livres 10 sols 6 deniers de rente (1680). — Sentence de Charles Lambert, vicomte de Vire, condamnant Guillaume Huard, sergent, à remettre à Jacques Guézet, écuyer, sieur de La Villorie, l'accord qu'il a fait avec Pierre de La Vallette, écuyer, François de La Vallette, prêtre, Jacques Lemoigne, et autres (1681). — Sentence de Georges de Banville, écuyer, sieur de Pierres et de Ronfugeray, lieutenant général du bailli de Caen au siège de Vire, maire et juge politique dudit lieu, disant à bonne cause l'action de Jacques Guézet, écuyer, sieur de La Villorie, représenté par Pierre de St-Pierre-Tarentaigne, son frère, contre l'arrêt de deniers fait par Louis de Clinchamps, écuyer, entre les mains de Guillaume Bisson, fermier des héritiers de Vast Lemoigne, pour dettes de Barnabé et Jacques Lemoigne, et ordonnant que les fermages échus seront payés à Guillaume Drudes, sieur de La Catterie, élu en l'élection de Vire et Condé, en conformité des sentences obtenues par M. de La Villorie, et par préférence à M. de Clinchamps et autres créanciers (1682). — Sentence de Georges de Banville, écuyer, sieur de Pierres, lieutenant général du bailli de Caen au siège de Vire, confirmant l'arrêt de deniers fait par Jacques Guézet, sieur de La Villorie, entre les mains de Bisson, fermier des héritages fieffés par Bouillet à feu Lemoigne, pour paiement d'arrérages de rente (1682). — Sentence de Jacques Le Louvetel, écuyer, sieur de Saint-Thomas, lieutenant particulier audit siège, rejetant l'appel porté par Huard, sergent, de la sentence rendue contre lui au profit de Jacques Guézet (1682). — Accord entre Richard Guézet, sieur des Fonteinnes, et Thomas de Chappedelaine, époux de Marthe Dancel, concernant le procès pendant entre eux.

F. 280. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1628-1629. — GUILLOTIN. — Vente devant Michel Jenne et Jean Pinson, tabellions en la vicomté de Mortain, par Julien Guillotin et Françoise Abraham, sa femme, de la paroisse des Biards, à Michel Poullain, prêtre, de 50 sols de rente (1628). — Remise devant Jenne et Pierre Guillaume, tabellions, par ledit Guillotin et sa femme, à François Hautraye, du Mesnil-Thébault, de 50 sols de rente à prendre en la succession de François Abraham, père de la dame Guillotin (1628). — Renonciation de Michel Poullain, prêtre, de la paroisse du Mesnil-Thébault, à la vente de 50 sols de rente à lui faite par les époux Guillotin, qui l'ont remboursé des deniers par lui fournis (1629).

F. 281. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1637. — Guytton. — Contrat d'échange fait devant Guillaume Allard et Charles Herpin, tabellions au siège de Pontaubault, entre Jean-Godefroy, fils Gilles Poilley, et Jeanne Besnard, sa femme, et Jean Guytton, huissier pour le Roi, et Marie Picquerey, sieur et dame de Broiselles, de portion d'héritage sis en la paroisse de Macey près de Broiselles, contre ceux sis en la paroisse de Montasnel, au lieu dit la Fosse Adam.

F. 282. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1600-1702. — Haguais (Le). — Procédures devant le vicomte d'Avranches entre : Jacques Le Haguais et Pierre Tétrel, sieur de La Ménardière, de la paroisse de Bourguenolles, concernant le mode de paiement de deux vergées de terre vendues audit Tétrel ; ledit Jacques Le Haguais, fils André et d'Anne Baudry, et Jacques Baudry, concernant le paiement du revenu des biens de sa mère ; ledit Jacques Le Haguais et les cohéritiers de Pierre Fossard, créanciers d'André Le Haguais, son père ; contrats et pièces diverses à l'appui, notamment : vente par Richard Hullin, fils Jean, mari de Jeanne Bigot, à Julien Chappel, huissier, de 20 sols de rente (1660); donation par Pierre Fossard, marchand d'Avranches, à l'église de St-Gervais d'Avranches, François Lévêque, curé, de 25 livres de rente sur Jacques de Goette et Jacques Baudry (1669); vente de terre par André Le Haguais, fils Jacques, à Pierre Tétrel (1674). — Procédure devant le vicomte d'Avranches (1696-1702) entre : Jean Navet, sieur de La Thimonneraye, de la paroisse de la Trinité, et Jacques Le Haguais, fils André, ledit André fils Jacques, et de Jeanne Le Haguais, fille et héritière en moitié d'André Le Haguais, fils Michel et de Louise Massue, concernant la demande du tiers coutumier dans la succession de son père et des remplacements des deniers dotaux d'Anne Baudry, sa mère, ledit Navet mis en cause comme acquéreur de partie des héritages desdits André et Jacques Le Haguais ; copie du contrat de mariage d'André Le Haguais et d'Anne Baudry, constitution de procureurs à l'appui, etc.

F. 283. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1611. — Haley. — Sommation par Charles Thoury, huissier royal à Vire, à la requête de Guillaume Haley, bailli de Condé-sur-Noireau, à Nicolas Cœurdoux, avocat audit Condé, de lui enseigner les biens meubles appartenant à Gervais de Moesy, afin de les exécuter pour le paiement de 32 livres contenues en une cédulle dudit Moesy, reconnue devant Gervais de Prépetit, écuyer, sieur de La Bataille, lieutenant dudit bailli.

F. 284. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1650. — Hamel. — Contrat de mariage de François du Quesney, fils Claude, de la paroisse de Biéville, et Marie Hamel, fille Pierre, de la paroisse de St-Vigor-en-Auge.

F. 285. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1566-1617. — Hamon. — Reconnaissance devant les notaires de la cour de Brein et Langon par Jean Hamon, sieur de Bouaisgaudin et de La Chaussée, de sa soumission envers Bernard Salviati, abbé commendataire de St-Sauveur de Redon, de divers héritages (1566). — Contrat d'échange fait en ladite cour entre Claude Hamon, sieur de Bouaisgaudin, et Pierre du Temple, de pièces de terre en pré contre une autre pièce en jardin (1617).

F. 286. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1672-1778. — Harivel. — Extrait du registre des baptêmes de l'église Notre-Dame-des-Champs d'Avranches, concernant Bertrand, fils de Julien Harivel, sieur du Bourbillon et de La Nolière, et d'Élisabeth Le Maignen, nommé par Bertrand de La Piganière, prêtre, assesseur aux bailliage et vicomté d'Avranches et official de l'évêché, et Anne Le Forestier, épouse de Robert Langlois, écuyer, sieur de La Gapalière (1672). — Contrat de mariage passé devant Charles Gibon et Jean Louail, tabellions à St-Quentin, entre Gilles Harivel, sieur de La Vallée, fils de feu Roland Harivel, sieur du Bourbillon, élu en l'élection d'Avranches, et de Claude Hallais, et Françoise-Madeleine Nicolas, fille de Jacques Nicolas, sieur de Tausigny, et d'Adrienne Le Monnier (1673). — Sentence de Robert de La Piganière, écuyer, sieur de Fumesson, vicomte d'Avranches, entre Catherine Richer, veuve de Roland Harivel, avocat, sieur du Bourbillon, à la stipulation de Claude du Pontavice, exécutant sur Julien Harivel, sieur de La Nolière, fils et héritier dudit de Bourbillon, concernant le paiement d'arrérages de rente (1677). — Copies de significations de renonciations à la vérifi-

cation du compte rendu par Adrienne Le Monnier, faites à la requête d'Élisabeth Le Maignen, veuve de Julien Harivel, sieur de La Noslière, et autres (1683). — Réponse d'Élisabeth Le Maignen à l'écrit signifié à la requête de Bertrand Harivel, son fils (1698). — Requête adressée au lieutenant du bailliage d'Avranches par ladite Le Maignen, veuve Julien Harivel, concernant le procès en reddition de compte qu'elle a avec Bertrand Harivel, son fils (1699). — Copie d'arrêt rendu entre Bertrand Harivel, sieur de La Noslière, assesseur au bailliage d'Avranches, appelant de sentence rendue audit siège, et Jacques de La Bellière, seigneur de Vain, et Jacques Lempereur, seigneur de Cavigny, concernant la saisie en décret des fiefs, terres et seigneurie de Vain sur César-Auguste de Mathan, seigneur du lieu (1715). — Transaction passée devant Charles Gibon et René Collin, tabellions à Avranches, entre Élisabeth Le Maignen, veuve de Julien Harivel, fille de René, sieur des Énaudières, et de Suzanne de Camprond, et Pierre Le Maignen, son frère, concernant la succession de leurs parents (1717). — Vente faite devant Étienne Giroult, notaire au bailliage d'Avranches pour le siège de Chérencé, par Guillaume Gadbled Cosnerie, de Villedieu, héritier de François, son frère, à Pierre Harivel, sieur de La Guédoitière, son cousin, résidant en la paroisse de N.-D. de Cresnay, des héritages qui lui sont venus de la succession de son frère, situés au village de la Guillonnière, en la paroisse de Chérencé (1778).

F. 287. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1529. — Hervieu. — Échange fait devant Richard Blanvillain et Richard Lefranc, tabellions en la sergenterie de St-Sever, entre François Hervieu, tuteur des enfants de Perrin Hervieu, et Giret Fleury, de 22 deniers maille de rente, ressortissant du nombre de 15 blancs de rente à prendre sur les héritages de Pierre du Chesney, de la paroisse de la Moessonnière, contre 15 deniers tournois de rente du nombre desdits 15 blancs.

F. 288. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1617. — Heurtault. — Accord devant Nicolas Rogue et Richard Martin, son adjoint, tabellions à Caen, entre Guillaume Heurtault et Denis Larcher, bourgeois de Caen, concernant la clameur lignagère intentée par ledit Heurtault contre Denis Larcher, pour lui retirer une portion de maison sise à Caen, à Froide rue, par lui acquise de Julien Heurtault, son frère.

F. 289. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1677. — Hobey. — Condamnation prononcée par Siméon de Fontaines, écuyer, sieur de Neuilly, vicomte de Caen, contre Robert Drieu et Marie Sarrazin, sa femme, de rendre à François Hobey, époux de Jeanne Hadibert, précédemment veuve de Jacques Le Baron, tutrice de ses enfants, une maison sise à Caen, paroisse Notre-Dame, que ledit Le Baron, comme tuteur de ses enfants, avait engagée à Jacqueline Le Carpentier, veuve de Gilles Sarrazin, à droit de condition. — Certificat de Revel, receveur des consignations, constatant le dépôt fait par François Hobey, marchand, bourgeois de Caen, de la somme de 1,561 livres, dont 939 livres en louis d'argent, 300 livres en réaux d'Espagne et 300 livres en pièces de 4 sols, et une pistole d'Espagne de 22 livres, en conséquence d'une sentence rendue en la vicomté de Caen. — Remise devant Jean Bougon et Jacques Le Danois, notaires à Caen, de ladite maison par Robert Drieu à François Hobey. — Certificat par Revel du versement par augmentation de la somme de 54 livres en pistoles d'Espagne et pièces de 60 sols, fait par ledit Hobey, suivant nouvelle sentence donnée en la vicomté de Caen, etc.

F. 290. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1689-1714. — Hommel (du). — Accord fait entre Louis du Hommel, écuyer, seigneur de Sartilly et de Lézeaux, et Anne de la Piganière, son épouse, au sujet du remplacement d'une rente (1689). — Signification de pièces à la requête d'Anne de la Piganière, veuve dudit du Hommel, tutrice de ses enfants, à Colin, sieur de Richemont, commissaire aux saisies réelles du bailliage de Coutances (1695). — Arrêt rendu entre Hervé Leverrier, Charles du Hommel, et autres, sur leurs prétentions à la succession de Louis du Hommel, leur aïeul, et Hortense d'Argouges, leur bisaïeule (1705). — Sentence rendue entre Charles du Hommel, seigneur de Bréquigny, et Hervé Leverrier, seigneur de Tosville, accordant à ce dernier main-levée de l'arrêt de deniers à lui dus par les religieux du Mont-Saint-Michel (1706). — Compte rendu par Pancrace-Louis du Hommel, écuyer, sieur de Bréquigny, héritier bénéficiaire de Charles du Hommel, sieur de Bréquigny, à Pancrace-François et à Louis du Hommel, écuyer, sieur de Sartilly, fils de Louis, de ses fonctions

de leur tutelle (1712). — Requête adressée au bailli d'Avranches par Louis du Hommel, fils de Louis, seigneur de Sartilly, et d'Anne de La Piganière, épouse en troisièmes noces de Jean de La Cour, seigneur de La Charpaignes, pour lui accorder une provision de 500 livres à prendre sur les redevables à la succession de sa mère (1713). — Copie d'arrêt rendu entre Pancrace-Louis du Hommel, sieur de Bréquigny, héritier de Charles, son père, et François Leverrier, chevalier, sieur de Thosville, produite par ledit Leverrier au greffe du bailliage d'Avranches (1714).

F. 291. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1611-1618. — Honorey. — Accord devant Richard Martin et Mathieu Delalonde, tabellions à Caen, entre Jacques Honorey, sergent royal à Caen, tant pour lui que pour Roulland Honorey, son neveu, héritiers d'Antoine Honorey, et Adrienne Sevestre, veuve en dernières noces dudit Antoine Honorey, concernant le partage des biens de sa succession (1611). — Vente par Christophe Mauger, sergent, devant la maison de feu Antoine Honorey, sergent, bourgeois de Caen, des meubles de Jacques et Roulland Honorey, oncle et neveu, à la requête de Thomas Caval, représenté par Salomon de La Planche, en vertu d'un contrat de 50 livres tournois de rente de l'obligation de *Regney Jacque*, chanoine de Bayeux en la prébende de Gavrus, Pierre du Buisson, sieur de Courson, et Jacques et Roulland Honorey, envers ledit Caval (1618) : deux livres, l'un intitulé *Favory de Court* et l'autre *Mémoire*, 4 s. 6 deniers à Guillaume Le Regnard ; dix petits livres, tant en latin qu'en français, 4 s. à la femme Guillaume Le Gouix ; deux grandes chaires à dossier, 30 sols ; un fût d'arquebuse avec le rouet, 21 sols ; une vieille épée sans fourreau, 7 s. 6 d., etc.

F. 292. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1704-1706. — Houssin. — Procédure devant le bailliage d'Avranches entre Jacques Houssin, boulanger en la paroisse Notre-Dame-des-Champs, et Robert Théault, de la paroisse de Précey, concernant le paiement d'arrérages de rente.

F. 293. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

XVe-XVIe siècles. — Hottot (de). — Jugement rendu entre Pierre de Hottot, écuyer, seigneur de Vaudry, et Jean Bonnet, concernant la banalité du moulin de la seigneurie de Vaudry contestée par ledit Bonnet, et à laquelle ledit de Hottot a soutenu qu'il était sujet comme relevant du fief de Vaudry (s. d.). — Mémoire informe des conditions du bail fait par M. de Hottot à Jacques Esnault, de la terre de Vaudry (s. d.).

F. 294. (Liasse.)— 24 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1473-1586. — Hue. — Vente devant Pierre Vaudry et Richard Bunel, tabellions en la sergenterie de Cheux, par Mériote, de St-Manvieu, à Michel Hue, de la paroisse de Carpiquet, de 6 boisseaux de froment de rente, mesure ancienne de Caen (1472, v. s.). — Vente devant Samson Camail et Jean Dieulegard, tabellions à Caen, par Jean Bunouf, à Pierre Hue, de 1/2 acre de terre sise à Carpiquet, moyennant 100 sols tournois et 5 sols de vin (1478). — Vente devant Tassin de Beaumont et Georges Lebouchier, tabellions aux sergenteries de Villers et Évrecy, par Tuvelin et Laurent Auberée, de la paroisse St-Pierre de Caen, à Pierre Hue, de Carpiquet, de 1/2 acre de terre au terroir de Carpiquet, en la delle de La Boullardière, moyennant 70 sols tournois et 3 sols pour vin (1478). — Vente devant Robert Le Briant et Jean Delalande, tabellions à Caen, par Léonard Larcher à Hue, de 3 pièces de terre sises à Carpiquet, moyennant 6 boisseaux de froment de rente, mesure d'Arques, 2 boisseaux de froment, mesure ancienne de Caen (1501). — Vente devant Jean Vaudry et Jean Rouxel, tabellions à Cheux, par Thomas Hue, de Carpiquet, à Michel Hue, prêtre, curé dudit lieu, de 6 boisseaux de froment de rente (1503). — Fragment de vente devant Lucas Delalande et Robert Lesaunier, tabellions à Caen, par Léonard Hue, de la paroisse de Carpiquet, à Jean Duval, de 6 livres de rente ; remise devant les mêmes à droit de lignage par Jean Duval à Guillaume Hue, desdites 6 livres de rente (1514, v. s.). — Délai accordé par Robert Delahogue, écuyer, lieutenant général du vicomte de Caen, à Jean Hue, bourgeois de Caen, pour la remise de pièces dans son procès sur clameur de haro avec Jean-Étienne Lesur (1517). — Extrait des pleds des sergenteries de Villers et Cheux tenus par Jean Malherbe, écuyer, lieutenant du vicomte de Caen, concernant une jurée faite par Jean Hue, contre les époux Richard Angot (1517). — Autre extrait desdits pleds tenus par Jean Leboucher, lieutenant du vicomte de Caen, concernant un décret fait par Michel Hue, curé de Carpiquet, d'héritages sur Thomas Leperrier, en paiement de 48 boisseaux de froment (1526). — Fragment de l'état de présentation, devant le lieute-

nant de la vicomté de Caen, d'une jurée faite faire par Pierre Hue, écuyer, sieur de Carpiquet (1569). — Sentence de Guillaume Artur, écuyer, seigneur d'Amayé, vicomte de Caen, ordonnant l'exécution de celle rendue entre Pierre Hue, écuyer, et ses frères, héritiers de Guillaume Hue, représentés par Nicolas de Caumont, leur procureur, contre Robert Caval, concernant le paiement d'arrérages de rentes (1574). — Sommation par Nicolas Boullart, sergent, requête dudit Hue, aux époux Caval, de payer lesdits arrérages de rentes, sous peine de saisie de leurs biens (1574). — Échange fait devant Pierre Bacon et Jean Le Gabilleur, tabellions en la sergenterie de Cheux, entre noble homme Guillaume Hue, sieur de Carpiquet, et Germain Letellier, bourgeois de Caen, d'une demi-vergée de terre sise au terroir de Carpiquet, en la delle de la Boullardyère, contre une demi-vergée sise aud. terroir, en la delle de dessus le bourg (1576). — Échange devant Guillaume Vaudry et Jean Boullet, tabellions à Cheux, entre Michel Groscol, de la paroisse de Verson, et Jacques Hue, sieur de Tournetot, demeurant aussi à Verson, de portions de terre sises audit lieu (1580). — Vente devant Jean Le Maistre et Jean Boullée, tabellions à Caen, par François Jeanne à Guillaume Hue, d'une pièce de terre sise à Carpiquet, en la rue du bourg (1586).

F. 295. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1587-1639. — Hue. — Sentence de Jean de La Cour, écuyer, sieur du Buisson, vicomte de Caen, rendue entre Robert Letellier, tuteur des enfants de feu Jacques Letellier, et Guillaume Hue, sieur de Carpiquet, concernant le paiement d'arrérages de 8 années de 4 boisseaux et demi de froment (1587). — Échange devant Caillot et Langlois, tabellions à Caen, entre Pierre Letellier, fils Raoullet, et Guillaume Hue, sieur de Tournetot, de 3 vergées de terre sises à Verson, delle des 14 vergées, contre une demi-acre de terre au terroir de Carpiquet, en la delle d'entre bourg et ville (1588). — Mandement au premier huissier requis d'ajourner à la requête d'Artur Hue, sieur de Carpiquet, Charles Janbelin, bourgeois, à jour fixé, devant le bailli de Caen, pour procéder sur l'appel par lui interjeté d'une sentence rendue par le vicomte (1604). — Quittance donnée par M. du Thon à Hue, sieur de Carpiquet, des dépens qui lui ont été adjugés par le bailli de Caen (1610). — Appointement donné par les gens tenant le présidial de Caen à Guillaume Hue, sieur de Carpiquet, demandeur de contribution au pied perche en paiement de deux années d'arrérages de 50 sols, 1 chapon et 1 denier de rente due à la maison-Dieu de Caen, en raison de ce que un chacun tient des herbages fieffés, contre Jean et Nicolas Letellier, et autres, en présence de Pierre de Bernières, sieur d'Acqueville et de Louvigny (1613). — Acte accordé par Hercule Vauquelin, écuyer, sieur des Yveteaux, lieutenant général au présidial, de la déclaration passée par Guillaume Hue de Carpiquet, des conventions faites avec Artur Hue, sieur de Tournetot, son fils, concernant sa renonciation à aucune communauté de biens avec son père (1626). — Procuration donnée devant Pierre Labbey et Salomon du Rozier, tabellions à Cheux, par Guillaume Hue, sieur de Carpiquet, à Jacob de Clinchamps, son gendre (1626). — Extrait du registre du tabellionage de Caen, concernant la vente faite par Arthur Hue, écuyer, sieur de Tournetot, demeurant à Carpiquet, et Robert Varin, sieur de Vieux, à Nicolas Hue, écuyer, sieur du Fresne, de 8 livres 11 sols 4 deniers tournois de rente (1630). — Ordonnance de Jacques Turgot, écuyer, sieur de St-Clair, intendant de justice et police de Normandie, disant à tort l'opposition d'Artur Hue de Carpiquet, écuyer, sieur de Tournetot, fils et héritier de Guillaume Hue de Carpiquet, sur les biens de Jacques Le Quéru, bourgeois de Caen (1632). — Sentence de Gilles Hue, sieur de Luc, vicomte de Caen, adjugeant à Jean Massienne, sieur de Gémares, le paiement de 50 livres de rente à lui dues par Jacques Le Quéru, de l'obligation de Guillaume Hue, écuyer, sieur de Carpiquet (1634). — Ordonnance du même prescrivant que Jacqueline de Fierville, veuve de Jean Aubrée, représentera l'acte de rétrocession des 50 livres de rente à elle fait par Massienne, sieur de Gémares, de l'obligation de Guillaume Hue, père d'Artur Hue de Tournetot, contre lequel elle a requis l'exécution des biens en paiement de ladite rente ; signification dudit acte de rétrocession par Michel Lepicard, huissier (1637). — Sentence définitive de Gilles Hue, écuyer, sieur de Luc, vicomte de Caen, adjugeant à Jacques Le Quéru, bourgeois de Caen, le paiement de quatre années desdites 50 livres de rente sur Artur Hue, écuyer, sieur de Tournetot, et Charles Janbelin (1639).

F. 296. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1390-1760. — Hue. Carpiquet. - Copie par Robert Le Briant, « garde par justice des escrips et registres » du tabellionage de Caen, de la prise à fief de l'abbesse et couvent de la Trinité de Caen, par Jean Baudry l'aîné, devant *Jehan Quatre ans*, tabellion à Caen, d'un

ménage assis à Carpiquet, appartenant à ladite abbaye (1390). — Remise par Pierre Catel, vicaire de Carpiquet, moyennant 10 livres tournois, d'une rente de 20 sols tournois dont Michel Dupray, bourgeois de Caen, fils de feu Thomas Dupray, de Carpiquet, était chargé envers les curé et prêtres dudit lieu (1545). — Transaction passée entre Pierre-Jacques de Brunville, écuyer, seigneur de Poucy, et François Hay, afin d'éviter un procès pouvant résulter d'une usurpation de terrain sur la pièce de la Sainte More, appartenant audit seigneur, visitée par Lorans Lamy et Pierre Jamet, de la paroisse de Carpiquet (1760).

F. 297. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1728-1820. — Hue. — Dépôt fait chez Jean-Jacques Bénard et François Ledanois, notaires à Caen, par Marie-Françoise de Fresnel, fille de Joseph de Fresnel, chevalier, et de Jacqueline de Chorelle, de son contrat de mariage avec Jean-Baptiste Hue, écuyer, sieur de Navarre, fils d'Antoine-François Hue, seigneur de Navarre, et d'Andrée Restous, en 1728. — Reconnaissance par Hue de Mutrécy et Hue de Sainte-Honorine de sommes versées par M. d'Estry, pour rentes à eux dues ainsi qu'à M. de Levemont, capitaine de cavalerie dans le régiment de Berry (1733). — Quittance donnée à Falue, fermier de M. de Navarre, de la somme de 2,000 livres, par M. de Bavent, pour 2 années de la dot de sa femme (1763). — Lettres de Dumoustier de Canchy, étant à Paris chez M. Élie de Beaumont, avocat, de M. d'Ammeville et de Desfresnes, à M. de Bavent, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, concernant le paiement d'arrérages de rentes dues par M. de Navarre (1765-1767). — Conventions entre Jean-Baptiste Hue, seigneur de Navarre et de Fontenay, et Marie-Françoise de Fresnel, son épouse, avec Henry-Samuel de Neufville de Bavent, Pierre-Paul Morel, seigneur des Fresnes, Henry-Constant de Fribois, seigneur de Béneauville-la-Campagne, concernant le cautionnement des ventes à faire des biens de M. et Mme de Navarre (1767). — Procuration donnée devant Jacques-Joseph-Zacharie-Pascal Le Bailly, notaire à Troarn, par Henry-Samuel de Neufville de Bavent, à Jeanne-Françoise Hue de Lérondel, son épouse, de le représenter au contrat de remise qui sera faite par le nommé Marie, au marquis de Fresnel, d'une ferme sise en la paroisse de Mathieu, qu'il a acquise de Jean-Baptiste Hue, seigneur de Navarre (1770). — Accord entre Marie-Françoise de Fresnel, veuve de Jean-Baptiste Hue de Navarre, et ses filles, épouses de Morel, seigneur des Fresnes, Henry-Samuel de Neufville et de Fribois, et les autres héritiers, François-Gédéon Bauquet, chevalier de Mauny, époux de Françoise-Henriette-Aimée Dumoustier de Canchy, et Gabriel de Grimouville, époux de Françoise-Gabrielle-Charlotte Dumoustier de Canchy, concernant la succession dudit Hue de Navarre (1778). — Inventaire des meubles et titres trouvés après le décès de Marie-Françoise de Fresnel, veuve de Jean-Baptiste-François Hue de Navarre, seigneur de St-Martin-de-Fontenay, Folletot et autres lieux, à Caen, rue de Geôle (1780). Parmi les papiers : traité de mariage entre Jean Hue, écuyer, sieur de Champ-Lambert, et Esther Bourdon (1648) ; traité de mariage d'Antoine-François Hue, écuyer, sieur de *Lairondel*, avec Marie-Andrée-Thérèse Rétout (1697) ; traité de mariage de M. de Canchy avec la demoiselle de Navarre (1752) ; traité de mariage de M. d'Anctoville avec Mlle de *Lairondel*, depuis épouse de M. de Bavent (1755) ; dénombrement, arpentages et baux de la ferme de Fontenay ; quittances de de réparations du presbytère de St-André-de-Fontenay ; dixièmes et vingtièmes de St-Martin-de-Fontenay ; quittance de M. de La Verderie, d'avance par lui faite pour les affaires de la paroisse de St-Martin ; accord entre Mad. de Navarre et le curé de St-Martin-de-Fontenay, au sujet de la transposition du banc appartenant à lad. dame dans l'église dud. lieu ; pension du chevalier de Grimouville ; anciens baux de la terre de Mathieu ; succession de Mad. de Canteleu ; transport par François de La Place, porteur de pouvoirs des héritiers de Jacques Fréard, écuyer, doyen et curé de Trun, à M. Foucques de Belleville de Rupierre, de 1,335 livres à prendre sur M. de Navarre ; rentes à l'abbaye de Villers-Canivet, aux Carmélites de Caen, au trésor de N.-D. de Caen, pour fondation, à Chapelain, curé de St-Étienne de La Thillaye ; vente par M. de Navarre à Odet Aubert, curé de St-Martin-de-Fontenay, d'héritages à Fontenay (1769) ; traité de mariage de Guillaume Fortin, écuyer, sieur de Fierville, et de dlle Jeanne de Saint-Germain, etc. Bibliothèque : *la* nobiliaire de Normandie, etc. ; 4 morceaux de tapisserie de verdure. — Addition et réformation dudit inventaire, concernant les papiers se trouvant chez M. Busnel, avocat, conseil ordinaire de la maison de Navarre : extrait mortuaire de Mad. de La Place (1727) ; traité de mariage entre Jean-Jacques Le Marchant, écuyer, seigneur de Tracy, avec Henriette-Catherine-Françoise Hue de Lairondel (1720) ; traité de mariage de M. de Bragelonne avec la dlle sœur aînée de Mad. de Navarre ; généalogie de la famille

Le Coq, dont M. de Navarre est descendu, etc. Lots des gros meubles : le grand lit doublé d'étoffe à fleurs d'argent, avec toute sa garniture, évalué 330 livres, la tenture de la chambre, la duchesse, fauteuils, chaises, prie-Dieu, 60 livres ; la glace et la table, et deux tableaux sur cinq, les autres étant des portraits de famille, 25 livres ; le trumeau, 40 livres, etc.

F. 298. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1624. — Hullyne. — Renvoi fait aux pleds d'héritages de la vicomté de Vire jusques aux seconds pleds de la sergenterie du Tourneur pour être procédé sur la clameur signifiée à Pierre Hullyne, prêtre, à la requête de François Guillemin.

F. 299. (Liasse.)— 18 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1549-1652. — Hunot. — Généalogie de la famille Hunot, alliée aux Filleul, Tardif de Petiville, etc. — Lots et partage faits devant Marin Pelley et Jean Hudebert, tabellions à Cheux, entre Gabriel, Richard, Allain et Laurent Hunot, frères, enfants de maître Jean Hunot, en son vivant prêtre, de ses héritages sis paroisses de Vendes et Tessel (1549). — Permission donnée par Jacques Heuste, maître barbier chirurgien en la ville, bailliage et Université de Caen, lieutenant du premier barbier chirurgien du Roi audit bailliage, à Richard Hunot, d'exercer l'art des luxations et réductions dans la vicomté de Caen, suivant le pouvoir à lui donné par Pierre Legendre, écuyer, premier barbier chirurgien du Roi (1597). Sceau : MORTALIVM SALVTI. — Contrat de mariage passé devant Jean Le Chevalier et Pierre Lesage, tabellions à Cheux, entre Richard Hunot le jeune, de la paroisse de Vendes, et Adrienne, fille de feu Jacques Sevestre, de la paroisse de Noyers, en 1582, reconnu en 1600. — Sentence de Jean de La Court, écuyer, sieur du Buisson, vicomte de Caen, accordant à Richard Hunot le paiement de six années d'arrérages de 20 sols de rente sur André et Marguerin Sevestre, pour don de mariage (1602). — Déclaration des héritages, rentes et revenus échus à Richard et Noël Hunot, frères, tant de la succession d'Allain Hunot, leur père, que d'acquêts par eux faits (1604). — Partage devant Richard Martin et Jean Lecanu, tabellions à Caen, entre Richard et Noël Hunot, des biens de leur père, situés à Vendes (1604). — Quittance donnée devant Richard Martin et Mathieu de La Londe, tabellions à Caen, par Richard Le Boucher à Richard Hunot, son beau-père, de la somme de 40 livres pour amortissement de 4 livres de rente promises en mariage (1606). — Contrat de mariage devant les mêmes passé, en 1602, entre ledit Le Boucher et Marie Hunot, reconnu en 1606. — Inventaire et répertoire dressé par Guillaume de Basly, sergent à Caen, des biens meubles de feu Richard Hunot, médecin et bourgeois de Caen, demeurant paroisse St-Ouen (1609) : trois douzaines de petits pots de miel, une petite terrine dans laquelle il y a *quelque portion d'ungam* ; 4 petits pots d'*ungam* de plusieurs sortes, etc. — Délibération de famille devant Jean de La Cour, écuyer, sieur du Buisson, vicomte de Caen, concernant la nomination de tuteurs aux mineurs de feu Richard Hunot (1609). — Vente des meubles de Richard Hunot : un petit coffret de bois, fermant à clef, 4 l. 6 s. 6 d. ; deux vieilles nappes de toile, 20 s. ; une douzaine de collerettes, 9 s. 3 d. ; une petite chapelle d'airain, 5 s. ; une vieille *harquebouze* à mèche, 31 s. ; un cheval de poil rouge bai, accoutré de bride, collier, dossiers et selle de limons, 24 livres ; un autre cheval de harnais, accoutré de bride et collier, 13 l. ; un autre cheval de poil bai, accoutré de bride et collier, 57 liv. ; une vache de poil rouge, 22 liv. ; un tonneau de petit cidre, vendu fût et lie, 18 l. 5 s., etc. (1609). — Inventaires de papiers desd. successions. — Compte baillé par Adrienne Sevestre, veuve de Richard Hunot, tutrice de ses enfants, à Pierre Hunot, tuteur de la fille de Noël Hunot, de l'administration et maniement qu'a eu led. Richard du bien et revenu de lad. mineure ; paiements : à Hue, sieur de Caligny ; à une femme, 40 sous pour avoir gardé le défunt pendant la maladie dont il décéda ; au custos de St-Ouen, pour avoir sonné, tant pour le trépassement que les funérailles, 60 sous ; aux 3 charités qui ont convoyé le corps du défunt et ont aidé à faire le service, 4 l. 10 s., etc. (1609). — Contrat de mariage de Jean Leprovost, fils Jean et de Robine Vautier, et de Madeleine Hunot, fille de feu Richard et d'Adrienne Sevestre (1615). — Inventaire dressé par Guillaume de Basly, premier huissier au bailliage de Caen, des biens meubles de feu Richard Le Boucher, bourgeois de la paroisse St-Ouen de Caen, à la requête de Guillaume Hunot, bourgeois, oncle maternel des enfants dudit Le Boucher. Procès-verbal de la vente des meubles dudit Le Boucher, devant sa porte, faite par ledit Guillaume de Basly (1620). — Déclaration des héritages et rentes ayant appartenu à Richard et Noël Hunot, échus à Guillaume et Gilles Hunot, pour en faire le partage entre eux (1622). — Contrat de mariage devant Mathieu Delalonde et Michel Lesueur, tabellions à Caen, entre Guillaume Hunot, fils de Richard et d'Adrienne Sevestre, et Judith

Julienne, fille de Philippe Julienne, sieur des Costils, avocat, et d'Anne de Moges, en 1622, reconnu en 1623. — Extraits des baptêmes, faits en l'église St-Martin de Caen, des enfants de Guillaume Hunot, maître chirurgien juré aux bailliage et Université, et Judith Julienne : André, le 17 octobre 1632 ; Anne, le 20 octobre 1635 ; Françoise, le 11 août 1637 ; Louise, le 22 août 1638 ; Gilles, le 17 septembre 1640 ; François, le 28 avril 1644 ; Madeleine, le 27 avril 1646 ; Jacques, le 29 juillet 1648. Parmi les parrains et marraines : Françoise de Lossandière, femme de noble homme André Gaudin, docteur et professeur de médecine en l'Université de Caen ; dom Guillaume de Boulonche, religieux de St-Étienne (1637) ; noble personne Gilles Gaudin, sieur de Louyère, docteur et professeur du Roi en la Faculté de médecine et recteur de l'Université de Caen ; Jeanne Fauvel, femme de noble homme Jean Meurdrac, sieur de La Fontaine, de la paroisse St-Pierre (1640) ; François Besnard, écuyer, sieur d'Amayé, conseiller au siège présidial de Caen ; Madeleine Lautée, femme de Jacques Julien, sieur des Costis, avocat en l'élection (1644) ; demoiselle Marguerite de Vallois, fille de M. d'Escoville, écuyer, chevalier et grand prévôt de Normandie (1646). — Accord devant Jean Pery et François Daon, tabellions à Bayeux, entre les religieuses de l'abbaye de la Trinité de Bayeux et Guillaume Hunot, concernant le paiement de la somme de 1,150 livres pour l'entrée en religion de sa fille Geneviève (1649). — Vente devant Michel Lesueur et Jean Chrétien, tabellions à Caen, par Claude du Buisson, écuyer, sieur de Cristot, à Guillaume Hunot, chirurgien juré en la ville et Université de Caen, d'un entretenant sis en la paroisse de Cristot, au hameau des Bouets (1650). — Vente devant lesdits notaires par Pierre du Buisson, fils aîné de Claude, tant pour lui que pour ses frères, audit Guillaume Hunot, de pièces de terre sises à Cristot, au hameau de la grande ville, et terroir de Fontenay (1650). — Réception et admission par Hilaire Maingot, chirurgien juré à Caen, lieutenant de Jean Boudet, écuyer, sieur de La Bellière, premier barbier chirurgien valet de chambre du Roi, garde des chartes et privilèges des maîtres barbiers chirurgiens du royaume, d'André Hunot, fils Guillaume, comme maître barbier chirurgien en la ville de Caen (1652). — Réception dudit Hunot aux bailliage et présidial de Caen, par Jacques Pennier, écuyer, sieur d'Angerville, le plus ancien des conseillers, en présence des délégués de l'Université (1652). — Délibération de famille devant Siméon de Fontaines, écuyer, sieur de Neuilly, vicomte de Caen, concernant la nomination d'un tuteur aux enfants de feu Guillaume Hunot, chirurgien en l'Université de Caen (1652).

F. 300. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1653-1748. — Hunot. — Nomination par Michel Le Masle, prieur des Roches, chantre et chanoine en l'église N.-D. de Paris, vicaire général du cardinal de Lyon, primat des Gaules, grand aumônier de France, abbé commendataire de l'abbaye de St-Étienne de Caen, d'André Hunot à l'emploi de chirurgien de ladite abbaye, vacante par la mort de Guillaume Hunot, son père (1652). — Acceptation par Guillaume de Boulonche, sous-prieur, Guillaume Morin, ancien, François de Sillans, Jacques Rouault, prieur de Parthenay, Pierre de Marbrey, prieur de St-Léonard de Vains, Rolland Rouault, aumônier, et autres religieux de l'abbaye, dud. Hunot pour leur chirurgien. — Prestation de serment devant le chapitr de l'abbaye de St-Étienne de Caen, assemblé à cet effet, par ledit André Hunot (1653). — Copie du contrat de mariage de Gabriel Leriche, fils de Gabriel et d'Anne Bénard, et Geneviève Hunot, fille de feu Guillaume, chirurgien en l'Université de Caen, et de Judith Julienne (1653). — Arrêt déboutant Françoise Poilvilain, seconde femme de Claude du Buisson, de son opposition au décret des héritages de son mari, requis par ses beaux-fils et Judith Julienne, femme de Guillaume Hunot (1653). — Copie de contrat de mariage devant Guillaume Delaporte et Jean Chrétien, tabellions à Caen, entre Robert Lefebvre, maître chirurgien à Caen, fils de Nicolas et de Jacqueline Harel, et Marie Hunot, fille desdits (1655). — Constitution devant Thomas Lesueur et Jean Chrétien, tabellions à Caen, par André Hunot, Louis Trenchevan et Thomas Regnauld, envers Pierre Douchin, de 80 livres tournois de rente (1659). — Contrat de mariage devant Jean Chrétien et Guillaume Delaporte, tabellions à Caen, d'André Hunot, chirurgien en l'Université, fils aîné et héritier de Guillaume et de Judith Julienne, et Jeanne Regnauld, fille de Guillaume et de Cardine Lefebvre (1659). — Sentence d'Olivier Bellet, sieur de Gourney, vicomte d'Évrecy, envoyant Jacques du Buisson, curé de Cristot, en possession de 4 acres de terre que André Hunot, tuteur de ses frères, héritiers de Guillaume Hunot et de Judith Julienne, lui revendiquaient comme ayant été achetées par leur père de Pierre du Buisson, frère aîné dudit curé, pour se remplir de 264 livres 5 sols de rente (1661). — Contrat de mariage devant Thomas Lesueur et Jean Bougon, entre Étienne Chrétien, fils de feu

Jean Chrétien, ancien notaire, et d'Anne Richard, et Louise Hunot, fille de Guillaume et Judith Julienne (1662). — Interrogatoire subi devant Guillaume Legardeur, écuyer, sieur de La Vallée, lieutenant général criminel au bailliage de Caen, par André Hunot, âgé de 30 ans, chirurgien, décrété et accusé d'avoir tué son frère François (1663). — Ordonnance de Jean Le Picard, écuyer, sénéchal général en la juridiction de l'abbaye de St-Étienne, prescrivant l'arrestation de Champaigne et Dupray, écoliers de l'Université, soupçonnés dudit homicide (1663). — Copie des lettres d'abolition, accordés par le Roi, des poursuites exercées contre Léonard Alexandre, dit Colleville, auteur involontaire de la mort dudit Hunot (1663). — Entérinement desdites lettres de grâce par Guillaume Legardeur, lieutenant général criminel au bailliage et siège présidial de Caen (1663). — Sommation de Jean Blascher, huissier, faite à la requête de Gilles Hunot, sieur des Coursons, à André Hunot, chirurgien, tant en son nom que comme tuteur de Jacques Hunot, leur frère, de déclarer s'il entend adhérer à l'appel par lui interjeté contre la sentence d'entérinement desdites lettres de grâce, et participer aux frais à faire pour le faire condamner à des dommages et intérêts (1667). — Délibération de famille devant Siméon de Fontaines, écuyer, sieur de Neuilly, vicomte de Caen, autorisant André Hunot, tuteur de Jacques Hunot, à adhérer à l'appel interjeté par Gilles, leur frère (1667). — Arrêt du Parlement rejetant l'appel dudit Gilles Hunot et renvoyant les parties à procéder devant le vicomte de Caen (1667).— Requête de Gilles Hunot au Parlement, pour faire déclarer André Hunot indigne de la succession de son frère, comme complice de son homicide (1667).— Lots et partage faits devant Thomas Lesueur et Jean Bougon, tabellions à Caen, des biens dépendant de la succession de Guillaume Hunot, chirurgien aux bailliage et Université de Caen, entre André Hunot, chirurgien, Gilles Hunot, et Jacques Julienne, sieur des Costils (1667). — Contrat de mariage de Claude Baignard, sieur de La Croix, fils de Guillaume et de Marie Lepelletier, et Madeleine Hunot, fille de feu Guillaume, chirurgien en l'Université, et de Judith Julienne (1668). — Délibération devant Siméon des Fontaines, écuyer, sieur de Neuilly, de la famille des enfants mineurs d'André Hunot, chirurgien, et de Jeanne Regnault, leur tutrice principale, concernant la reddition du compte de Jacques Hunot, dont ledit André était tuteur (1677). — Transaction entre ladite veuve André et Jacques Hunot, dit La Chesnée, son beau-frère (1680). — Contrat de mariage devant Antoine Basire et Jean Pissot, notaires à Caen, de Léonard-Étienne Hunot, chirurgien, fils de feu André et de Jeanne Regnault, et Madeleine Leclerc, fillle de Louis Leclerc, sieur des Vallées, conseiller et procureur en l'amirauté de Caen, et de Marguerite Dubusc (1694). — Délibération devant Louis Lebas, écuyer, seigneur de Baron, vicomte de Caen, des parents des enfants de Léonard-Étienne Hunot, chirurgien, et de Madeleine Leclerc, concernant la nomination de tuteurs par suite du décès de leur mère (1702). — Lots et partages des biens de la succession d'André Hunot, que donne Jeanne Regnault, sa veuve, aux fins de la liquidation de son douaire, à Léonard-Étienne Hunot (1704). — Amortissement devant Jacques Andrey, notaire à Caen, et Charles Féron, greffier du bailliage, pris pour adjoint, de 21 livres 8 sols 6 deniers de rente par la veuve d'André Hunot à Marie-Jeanne Viel, fille d'Adrien Viel, héritier de Madeleine Rossy, sa mère (1709). — Transaction entre Jeanne Regnault, veuve d'André Hunot, et ses petites-filles, pour terminer le procès pendant entre elles en la vicomté de Caen, concernant les successions de Léonard-Étienne Hunot et de Madeleine Leclerc, leurs père et mère (1718) ; notes généalogiques sur la famille Hunot y relatives : Madeleine Hunot, lors de son mariage, en 1615, avec Jean Le Provost, eut de sa mère, outre ses habits, linge et hardes, 280 livres, dont 160 l. pour don mobil la veille des épousailles, et 120 l. constituées en 12 l. de rente pour tenir nom et ligne à la future ; en 1622, Judith Julienne épousa Guillaume Hunot ; elle eut en mariage 600 livres, dont 420 l. pour sa dot constituée sur son père en 30 l. de rente et 180 l. pour don mobil au mari ; parents nommés au contrat : Jacques Bénard, écuyer, sieur de Routot, conseiller au bailliage de Caen, Pierre Blouet, écuyer, sieur de Than, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres, François de Moges, écuyer, sieur de Fontenay ; Jacques Truffault, curé de St-Ouen, Gilles de Villeroi, prêtre, etc. ; Jeanne Regnauld épousa, en 1659, André Hunot, sa mère et son frère Thomas lui donnèrent en mariage 3,000 livres ; parents nommés au contrat de mariage : Gilles Gaudin, docteur, professeur en médecine, Jacques Julienne, avocat, sieur de Goupillère, oncle maternel du futur ; Marie Hunot épousa, en 1655, Robert Lefèvre, chirurgien de Caen ; elle eut 1,700 livres en mariage ; parents : Louis Denis, sieur de La Roque, procureur en l'élection de Caen, Charles Féron, sieur de Launay, avocat à Caen, Louis de Tranchevan, bourgeois de Caen, Charles Meurdrac, sieur de La Fontaine, greffier aux bailliage et siège présidial de Caen ; Geneviève Hunot avait eu dessein de se faire religieuse

à l'abbaye de la Trinité de Bayeux, elle épousa Gabriel Le Riche en 1653, et se fit séparer civilement de son mari par lettres de la chancellerie de Rouen de 1669 ; Anne Hunot, fille de Guillaume, reçut de ses père et mère, en 1649, suivant traité avec Mme de Budos, abbesse de la Trinité de Caen, 300 livres pour être reçue en qualité de sœur converse en lad. abbaye, outre les meubles et linges convenus ; Françoise Hunot, fille de Guillaume, fut religieuse à la Trinité de Caen ; sa mère lui donna 600 livres, tant pour son noviciat que pour sa profession, suivant quittance de l'abbesse de Rohan, en 1656 ; par contrat de 1662, reconnu en 1664, Louise Hunot, fille de Guillaume, épousa Étienne Chrétien, bourgeois de Caen, fils de feu Jean, tabellion royal à Caen ; son frère André Hunot lui promit 1,000 livres en mariage ; parents cités : Charles Dupont, écuyer, sr de St-Aignan, Adam Maduel, sieur de Gourney ; en 1694, Léonard-Étienne Hunot, chirurgien, épouse Madeleine Le Clerc, fille de Louis Le Clerc, sieur des Vallées, procureur du Roi en l'amirauté de Caen, et de Marguerite Dubusc ; elle eut en mariage 2,250 livres ; parents nommés au contrat : Jacques de La Coudre, chanoine du Sépulcre, prieur de N.-D. des Moutiers, Gabriel des Planches, sr des Londes, élu contrôleur à Caen, Samuel Gosselin, curé de St-Georges du Château, Pierre Angot, médecin ; après le décès de Léonard-Étienne Hunot, ses filles furent, par délibération du 19 novembre 1718, mises sous la tutelle de Jeanne Renauld, leur aïeule maternelle, et eurent pour parents consulaires Renauld, docteur en théologie, curé de St-Martin, depuis curé de St-Pierre, et Varin, etc. — Copie d'aveu rendu à Paul de Bernières, seigneur de Ste-Honorine, par Marie-Anne Hunot, veuve de Michel Filleul, héritière de Marie-Catherine de Piédoue, fille de Catherine Leclerc, sa mère, de la ferme des Vallées, située en la paroisse d'Ammeville (1747). — Conventions entre Marie-Anne Hunot, veuve de Michel Filleul, et son fils, concernant la succession dudit Michel Filleul (1748).

F. 301. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1676. — Hutrel. — Renonciation devant Michel de La Mare et Guillaume Lefrançois, tabellions au Tourneur, par Michel Hutrel, prêtre, curé de Presles, à la succession de Robert Hutrel, son frère, pour éviter l'action en partage que devait lui intenter Pierre Hutrel, bourgeois et marchand horloger de la ville de Caen.

F. 302. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1679. — Jametel (Le). — Arrêt du Conseil rejetant la demande de Jean Le Jametel, fils d'André, tant en son nom que comme substitué de Catherine Gilbert, veuve en premières noces d'André Tétrel et en secondes de Julien de La Noue, de la cassation d'une sentence rendue par Robert Chrétien de La Chesnonnière, lieutenant de robe longue en la prévôté générale de Normandie, concernant la saisie de leurs bestiaux et autres biens.

F. 303. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1673-1759. — Julien. — Extrait certifié par Roberge, vicaire, du registre des baptêmes de l'église de Saint-Jean de Caen : le 23 décembre 1673, baptême de Pierre Julien, fils de François Julien, avocat du Roi en la vicomté, et de Jeanne Le Vavasseur, par Jean-Jacques Pierre, curé ; parrain, Pierre Formeville, procureur du Roi à Pont-l'Évêque ; marraine, Marie Harang.

F. 304. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1638-1759. — Julienne. — Extrait certifié par J. Lahaye, vicaire, du registre des baptêmes de l'église St-Étienne de Caen : le 12 octobre 1638, baptême de François Julienne, fils de Jacques Julienne, avocat, et Madeleine Lithée ; marraine, Madeleine Blouet de Than (1759). — Généalogie de la famille Julienne : Jacques Julienne, sieur des Costils ou du Taillis, avocat en l'élection de Caen ; Judith Julienne épouse en 1622 Guillaume Hunot, professeur en chirurgie en l'Université de Caen ; François Julienne, né en 1638, avocat du Roi en vicomté, pourvu en 1663, épouse Jeanne Le Vavasseur, fille du sieur de La Coudraye ; Pierre Julienne, baptisé en 1641 ; Antoine Julienne, seigneur patron de Goupillière et de St-Hilaire, etc. ; vers 1744, Marie-Anne Hunot épouse Michel Filleul ; Jean-Jacques-Michel Filleul, trésorier de France en 1748, né en 1725 ; Jeanne-Madeleine Filleul épouse Louis-Hercule-Gabriel Tardif de Petiville ; alliés : François Angot, curé de Donnay ; Pierre Angot, « médecin habile » ; Jean Poisson, libraire ; Jean-Gabriel-Marc de Ligneroles, sieur du Fresne, écuyer, trésorier de France, pourvu en 1759 ; Durosel, lieutenant général dans l'Ile de Corse ; Pierre-Antoine-Constant Gaucher, sieur de La Noë, trésorier de France.

F. 305. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1648-1750. — Juvigny (de). — Vente devant Bertrand Eudes et Artur Houel, tabellions à Vire, par Jean

de Juvigny, écuyer, sieur du lieu, fondé de pouvoir de René de Juvigny, écuyer, sieur de Saint-Nicolas, son père, Michel Duval, curé de St-Nicolas-des-Bois, Jean Quesnet Mancifrotte et François de Pontavice, écuyer, sieur et patron de Roufigny, à Charles Collardin, sieur de La Pinsonnière, de 100 livres de rente (1648). — Reconnaissance faite au manoir seigneurial de Boucey devant Nicolas Davy et Jacques Hamelin, tabellions, par Marie Guiard, veuve de Jean de Juvigny, écuyer, seigneur de Saint-Nicolas-des-Bois, à René d'Amphernet, conseiller au Parlement, de la somme de 1,000 livres à elle prêtée (1675). — Constitution devant Jean Moufle et Arthur-Jean Desgranges, notaires à Paris, par ladite dame, de 107 livres 12 sols 10 deniers de rente à Anne-Marie Legrain, veuve de Charles Broult, chirurgien du duc d'Orléans (1683). — Racquit devant Thomas Esnault et Jean Vengeons, notaires à Vire, par Jean-Antoine de Banville, écuyer, seigneur de Burcy, et Anne Collardin, sa femme, précédemment veuve de Roland Le Doulcet, seigneur de Reully, à Marie Guiard, veuve de Jean de Juvigny, de 300 livres de rente en deux parties (1684). — Copie informe de l'obligation par ladite dame de payer diverses sommes à M. de St-Contest, à l'acquit de M. de Montgommery, par suite du refus de son fils Renaud d'exécuter l'accord fait entre lui et sa mère, pour faciliter son mariage avec Marie-Anne Lemercier (1692). — Procédure entre ladite veuve et Pierre de Juvigny, curé de Bréville, et la veuve Broult, concernant le paiement d'arrérages de rente (1694-1702). — Défaut obtenu par Antoine Turgot, chevalier, seigneur de St-Clair, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, demandeur aux fins des exploits de 1696 et 1697, contre Renaud de Juvigny, Marie Legrain, veuve de Charles Broult, chirurgien, Pierre de Juvigny, Marie Guiard, veuve de Jean de Juvigny, etc. — Promesse par Madeleine de Juvigny de payer à François Lotin la somme de 39 livres 19 sols, pour solde du montant des marchandises vendues (1702). — Transport fait devant Jean-Baptiste Laurent et François Le Dieu, tabellions au siège de Chérencé-le-Héron, par ladite veuve, à François de Boisyvon, écuyer, son gendre, de la somme de 1,000 livres à elle adjugée, par arrêt de la Cour, sur Claude de Juvigny, écuyer, seigneur de St-Nicolas, son fils (1709). — Procédure entre Françoise de Juvigny, fille de Renault, Robert de Juvigny, écuyer, sieur de Bréville, son frère, et Jean Badier, avocat, concernant la clameur de la terre de la Louvetière, sise en la paroisse de St-Nicolas-des-Bois (1719). — Signification d'une lettre adressée, en 1705, à Mlle Desmons, à St-Nicolas-des-Bois, faite à la requête de Renaud de Juvigny, à sa mère, etc.

F. 306. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1637-1724. — Labbé. — Reconnaissance par Gilles Delacour de la vente faite à Julien Cudelout, sieur de La Mazurie, bourgeois de Ponts, de 10 vergées de terre, moyennant 840 livres (1637). — Remise faite devant Simon Basselin et René Colin, tabellions, par les chapelains et clercs de l'église cathédrale d'Avranches, à Julien de La Mazurie, sieur du lieu, bourgeois de Ponts, et François Le Masson, sieur du Bourg, bourgeois d'Avranches, de 18 livres de rente que lesdits chapelains avaient droit de prendre sur Bertrand et Jean de Guette (1645). — Reconnaissance de Julien de La Mazurie, sieur du lieu, et de Gilles Hallais, sieur « du Cheauloup », de leurs signatures apposées à l'acte de mariage dudit Hallais et d'Anne de La Mazurie, fille dudit Julien (1649). — Bail fait pour six années, par Julien de La Mazurie à Jean Énault et François Lemassier, de maisons, jardins et terres sis au village de Maudon (1655). — Aveu rendu au Roi par Guillaume de La Mazurie, prêtre, curé de Subligny, fils et héritier de Julien de La Mazurie, bourgeois d'Avranches, d'une maison et jardin sis en la paroisse St-Gervais dudit Avranches (1674). — Inventaire des lettres et titres de la succession dudit Guillaume, fait à la requête de Jean Labbé, sieur de la Gentillière, et Gilles Duchemin, sieur de La Rametière, époux d'Anne et Françoise de La Mazurie, sœurs, héritières dudit Guillaume (1674). — Renonciation faite devant Jacques Guellet, sieur de La Hardonnière, par Françoise de La Mazurie, à la succession de Gilles Duchemin, sieur de La Rametière, son mari (1675). — Accord devant Guillaume Le Goubey et Jean Boessel, tabellions au siège de Grippon, entre Nicolas Huard, curé de Subligny, et les paroissiens, substitués par Jean Labbé, sieur de La Gentillière, et les héritiers de Guillaume de La Mazurie, ex-curé de ladite paroisse, afin d'éviter un procès concernant les réparations à faire au presbytère (1676). — Délibération prise devant Charles Gibon et René Colin, tabellions, à l'issue de la messe paroissiale de Subligny, par Simon Goubey, Guillaume Lecoq, prêtres, François Le Roy, Jacques Le Bastard, Jacques de La Brière, sergent, François Le Roy, fils François, Nicolas Le Métayer, Guillaume Houllier fils Jean, Pierre Tesnière, Étienne Roger, Pierre Piel, Guillaume Houllier fils Louis, Gilles Le Roy, Pierre Le Métayer, Thomas Hullin,

huissier, tous paroissiens, persistant à la procuration qu'ils ont donnée à Nicolas Huard, curé de la paroisse, et autres, d'intenter action ou traiter à l'amiable des débets du compte tant de l'administration du bien du trésor que des réparations du presbytère et dépendances, dont est obligé Jean Labbé, sieur de La Gentillière, bourgeois d'Avranches, et André du Vauborel, sieur de La Bahonnière, ayant épousé Anne et Françoise de La Mazurie, sœurs, héritières de Guillaume de La Mazurie, en son vivant curé de ladite paroisse. — Copie du compte fait, en 1674, entre Jean Labbé, sieur de La Gentillière, époux d'Anne de La Mazurie, et Gilles Duchemin, sieur de La Rametière, époux de Françoise de La Mazurie, sœurs, héritières de Guillaume de La Mazurie, curé de Subligny, donnée par Labbé à M. de La Bahonnière, époux de sa belle-sœur, veuve dudit Duchemin (1680). — Pièces de procédure concernant la séparation civile d'Antoinette Le Pigeon, épouse de Robert Labbé, sieur de La Mazurie, docteur en médecine, bourgeois d'Avranches; autres pièces de procédure entre ledit Labbé et Louis de La Piganière, Louis Le Pigeon, Denis Huet, et autres, ses créanciers.

F. 307. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1658-1727. — Labbé. — Procédure entre Jean Labbé, sieur de La Gentillière, époux d'Anne de La Mazurie, et Françoise de La Mazurie, veuve de Gilles Duchemin, sieur de La Rametière, épouse d'André du Vauborel, écuyer, concernant le partage de la succession de Guillaume de La Mazurie, curé de Subligny; reconnaissance de rente à l'appui (1658-1675). — Partage en deux lots des livres provenant de la succession de Guillaume de La Mazurie, curé de Subligny, que donne Françoise de La Mazurie, épouse de Gilles Duchemin, à Jean Labbé, sieur de La Gentillière, époux d'Anne de La Mazurie, sœur aînée de ladite Françoise (1675). — Sentence de René Vivien, seigneur de La Champagne, lieutenant général au bailliage d'Avranches, condamnant Jean Labbé, sieur de La Gentillière, époux d'Anne de La Mazurie, à payer à M. du Vauborel, époux de Françoise de La Mazurie, 799 livres 10 sols, pour la moitié restant à payer au contrat de mariage de Gilles Duchemin avec Françoise de La Mazurie (1682). — Sentence de Guellet, sieur de La Hardonnière, lieutenant général du vicomte d'Avranches, entre Jacques Lemperière et Robert Labbé, sieur de La Mazurie, docteur en médecine, concernant le paiement d'arrérages de rente (1709). — Constitution par ledit Labbé audit Lemperière de 20 livres de rente (1709). — Griefs et moyens d'appel fournis au bailliage de St-Lô par Antoinette Le Pigeon, épouse de Robert Labbé, sieur de La Mazurie, contre Étienne Lecomte, fils Julien, fieffataire du lieu et terres des Hercheries; réponse de Lecomte auxdits griefs (1710). — Requête adressée au bailli de Cotentin, à Avranches, par Robert Labbé, sieur de La Mazurie, fils et héritier de Jean Labbé, sieur de La Gentillière, Anne de La Mazurie et Françoise de La Mazurie, sœurs, devenues héritières de Guillaume de La Mazurie, curé de Subligny, sur la plainte de Louis de La Piganière, vicomte d'Avranches, son cousin et beau-frère, pour des reproches à lui adressés touchant des intérêts de famille (1722). — Copie de sentence rendue entre Julien et Simon du Vauborel, fils d'André et de Françoise de La Mazurie, veuve au précédent de Gilles Duchemin, et Robert Labbé, sieur de La Mazurie, fils de Jean Labbé, sieur de la Gentillière, époux d'Anne de La Mazurie, signifiée à la requête dudit Robert à Nicolas Le Champenois, sieur de Beaubisson, avec assignation à comparaître devant le vicomte d'Avranches (1727).

F. 308. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1539-1746. — Lair. — Vente devant Guillaume Halley et Michel Lecoq, tabellions à Vire, par Pierre Marie, sieur de Livet, prêtre, à Jean Lair, de 25 sols de rente (1539). — Échange fait devant Louis Marignier et Louis Gondouin, tabellions au siège de St-Jean-le-Blanc, entre Gilles Heudine, fils Jacques, et Isaac Lair, d'une portion de terre sise en la paroisse d'Estry, au terroir du bourg, contre une portion de terre, jardin et maison sis en ladite paroisse (1623). — Vente devant Castel et Vaullegeard, tabellions à Vassy, par Gilles Mitaine, à Guillaume Lair, d'un acre de terre à prendre dans la pièce des champs Jacquin, en la paroisse d'Estry (1624). — Obligation de Jean Cœuret, écuyer, d'acquitter Pierre Lair, sieur du Douit, envers Jean Delange, d'un principal de rente de 650 livres (1688). — Procédures en la vicomté de Vire entre Jean Hubert, Pierre Lair, sieur du Douit et les époux de la Ferrière, de Courval Reffuveille, de La Cour, les veuve et héritiers de Chênedollé, de Vaux de Frammont, d'Estry Thoury, Monlien le jeune, la veuve Jean Laumonier, le marquis de La Forest, concernant le paiement d'arrérages de rente (1699-1710). — Renouvellement de titre de 7 livres passé devant Philippe Foubert, notaire à Villedieu, par Marie Rondel, veuve et héritière de Jean-Baptiste Gastebled, tutrice de ses

enfants, à André Lair, sieur de La Beltière, de la paroisse de St-Martin-le-Bouillant (1746).—Ordonnance d'Henri Lambert, seigneur d'Herbigny, marquis de Thibouville, commissaire départi pour la réformation des vicomtés de France sur l'Océan, déchargeant Pierre Lair, exerçant la juridiction de l'amirauté au siège de Caen, du décret d'ajournement personnel contre lui décerné, et lui défendant d'exercer sa charge avant d'avoir obtenu les provisions (1675).

F. 309. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1705. — Lancelin. — Assignation commise à la requête de Louis Le Roy, demeurant à Fontenay-le-Marmion, à Jean Lancelin, de ladite paroisse, à comparaître en la haute justice de Bretteville-sur-Laize, pour répondre à ladite assignation pour la représentation d'une vache saisie dont Jacques Lancelin, père dudit Jean, l'a cautionné pour éviter les frais.

F. 310. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1786-An V. — Lancesseur. — Vente faite devant Jacques-Michel Fauvel notaire, au siège de Sourdeval, par Julien-Denis-Jean Le Dieu de La Ruaudière, directeur de la poste à Sourdeval, et Marie-Françoise-Jeanne du Fossey, sa femme, à Gabriel-René-André de Lancesseur, chevalier, sieur de St-Jean, seigneur de La Polinière, et à Pierre Le Chevalier, laboureur, du lieu et terre de Lancessourie, appartenant à ladite dame de La Ruaudière, sis en la paroisse de St-Jean-le-Thomas et par extension sur Champeaux, moyennant 6,000 livres (1786). — Vente au notariat d'Avranches par Gabriel-René-André de Lancesseur, officier d'infanterie, agissant pour Gilles-Louis de Poilvilain, officier, et Augustin-François de Poilvilain, chanoine en l'église cathédrale d'Avranches, à Claude-François Duhomme, d'une maison et jardin sis à Avranches, rue d'auditoire, paroisse St-Gervais, moyennant 7.000 livres (1789).

F. 311. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1519-1748. — Lande. — Décharge donnée devant Philippe Le Carpentier et Jean Cauvin, tabellions au siège de Dives et Branville, par Yvon Lande, à Robert Lande, prêtre, son cousin, de sa tutelle (1518, v. s.). — Cession devant Jacques Isabel et Jacques Boussel, tabellions audit siège, par Thomas de Tilly, écuyer, à Jean Lande le jeune, et à Robert Lande, son frère, d'une pièce de terre sise en la paroisse de Cricqueville, nommée La Perrelle-Maître-Martin, qu'il avait acquise en leur nom de Guillaume Deshogues (1526). — Accord devant Georges Parent et Marguerin Maugier, tabellions en la vicomté de Hottot, entre Jean Lande l'aîné, fils aîné de feu Martin Lande, et Robert Lande, prêtre, oncle dudit Jean, pour éviter le procès pendant entre eux en la sergenterie de Dives, concernant le partage de la succession dudit Martin (1528). — Vente par Guillaume Lande le jeune, fils Robert, et Jeanne Dybel, sa femme, fille de défunt Pierre Dybel, de la paroisse de Cricqueville, à Sylvestre Mondey, d'Angerville, et Thomyne Dybel, sa femme, sœur de ladite Jeanne, d'une demi-vergée de terre sise à Angerville, moyennant 35 livres tournois et 20 sols tournois de vin (1574). Extrait des registres de Thomas Despierres et Jacques Féral, tabellions royaux en la vicomté d'Auge, pour le siège de Dives et Branville. — Remise devant Jean de Fervaques et Thomas Héroult, tabellions à Dozulé, par Guillaume Lande l'aîné, fils Jean Lande, représentant Adrien Durand, à Guillaume Lande le jeune, fils Robert, d'une portion de terre nommée La Vigne, sise paroisse de Cricqueville (1574). — Remise devant Cyprien Pouette et Jean Du Meszeray, tabellions aux sièges de Dives et Branville, par Tanneguy Cauvin, à Justin Lande, d'une pièce de terre nommée La Vigne, sise à Cricqueville, par lui vendue à condition à Guillaume Delarue (1622). — Vente devant Jacques Bouet et Guillaume Vastel, tabellions aux sièges de Dives et Dozulé, par Justin Lande, à Catherine Lande, sa fille, de 17 livres 7 sols 1 denier de rente hypothèquée (1627). — Contrat de mariage devant Jacques Le Desmaudey et Guillaume Vastel, tabellions au siège de Grangues, de Pierre Le Charpentier, sieur des Bordages, fils de Pierre, avocat au Parlement de Normandie, et de Catherine de Boucquetot, de la paroisse du Breuil, et Catherine Lande, fille de Justin et de Denise Dybel, de la paroisse de Cricqueville (1635). — Assignation commise par Christophe Favain, prêtre, demeurant à Lisieux, à la requête de Marie Thiboult, de Dozulé, à Jean Lande, de Cricqueville, pour comparaître devant l'official de Lisieux, pour se voir condamner, s'il y a lieu, à contracter entre eux le mariage suivant les promesses et gages que ladite Thiboult dit être entre elle et ledit Lande (1636). — Certificat par Christophe Favain, chapelain de St-Désir de Lisieux, du mariage de Jean Lande et de Marie Thiboult, par lui célébré en la chapelle St-Clair de ladite paroisse (1636). — Sentence de Robert Lambert, écuyer, sieur de Formentin, vicomte d'Auge, condam-

nant Philippe Thiboult, fils de Ymar Thiboult, à payer par provision 20 livres à Jean Lande, sieur de La Vigne, époux de Marie Thiboult, héritière en partie d'Ymar Thiboult (1637). — Subrogation passée devant Jacques Labbey et Jacques Duval, tabellions au siège de Dives et Branville, par Tanneguy Cauvin, sergent royal à Dives, à François Thyeuvin, avocat à Caen, de ses droits sur une pièce de terre nommée La Vigne, assise en la paroisse de Cricqueville, que possède Justin Lande, suivant la remise que lui en a faite ledit Cauvin, moyennant acquit donné du principal et arrérages de 5 années de 14 livres 5 sols 8 deniers tournois de rente dus par ledit Cauvin (1637). — Vente devant Guillaume Vastel, tabellion au siège de Grangues, et Pierre Duval, tabellion au siège d'Auberville, pris pour adjoint, en l'absence de l'ordinaire, par Justin Lande, de la paroisse de Cricqueville, à Philippe Prunier, écuyer, sieur du Val-David, de deux pièces de terre sises à Cricqueville, nommées La Vigne, et bornées par le Président de Cricqueville, le presbytère et autres, moyennant 210 livres tournois payées comptant (1639). — Accord devant Architrictin Noucher et François d'Échauffour, tabellions à Moyaux, entre Jacques, Jean et Josué Le Charpentier, frères, sieurs de Launey, de La Brière et de La Cressonnière, et Catherine Lande, veuve de Pierre Le Charpentier, sieur des Bordages, de la paroisse du Breuil, concernant la succession dudit Pierre (1639). — Sentence rendue aux pleds des sergenteries de Dives, tenus par Guillaume Mariolle, avocat, en l'absence du vicomte et de ses lieutenants, adjugeant suivant la coutume de la province de Normandie, à Jean Lande, le tiers sur les héritages et maisons compris en la vente faite par Justin Lande à M. du Val-David (1640). — Remise à droit de clameur devant Pierre Du Meszeray et Guillaume Vastel, tabellions au siège de Grangues, à Jean Lande, sieur de La Vigne, par Philippe Prunier, écuyer, sieur du Val-David, des deux tiers de deux pièces de terre sises en la paroisse de Cricqueville (1640). — Certificat par Lepetit, curé de la paroisse de Cricqueville, de l'inhumation de Justin Lande, faite le 7 juillet 1640. Autre certificat de Jean Bitot, curé d'Angoville, de son assistance au service de Jean Lande (1640). Semblables certificats du curé de St-Léger-du-Bosq et du prieur-curé de Dozulé (1641). — Baux devant Georges Le Brasseur et Jacques Bouet, tabellions à Dozulé, par Jean Lande, sieur de La Vigne pour cinq années, à Guillaume Gosselin, de maisons, jardin et pièces de terre, sises à Cricqueville, moyennant 120 livres par an (1653); pour quatre années, à Louis de Launay, écuyer, sieur de La Garenne, et Charles Morin, du lieu nommé La Vigne, sis paroisse de Cricqueville, moyennant 150 livres par an (1655). — Ordonnance des gens des Comptes du Roi, prescrivant le paiement des salaires des huissiers ayant saisi le fief appartenant aux représentants de feu M. de Cricqueville (1660-1664). — Renonciation faite aux pleds des sergenteries de Dives et Beuvron, tenus à Danestal par Michel de Bordeaux, écuyer, sieur de La Mezengère, vicomte d'Auge, par Jean Lande, assisté de Gabriel Cocquet, écuyer, avocat, à la succession mobile et héréditaire de Catherine Lande, sa sœur (1669). — Notes des services faits pour Catherine Lande, veuve de Pierre Le Charpentier, sieur des Bordages (1669). — Bail devant Philippe Le Brasseur, tabellion à Dozulé, et David Bouet, tabellion à Dives, pris pour adjoint, par Augustin Lande, pour trois années, à Jacques Petipas, du lieu de La Vigne, sis à Cricqueville, moyennant 100 livres par an (1678). — Reconnaissance sous seing de Michel Bourse, curé de St-Germain de Cricqueville, du bail à lui fait pour cinq années, par Augustin Lande, du lieu de La Vigne, sis en ladite paroisse, moyennant 80 livres par an (1683). — Procédure en la vicomté d'Auge, entre Charlotte du Quesnay, veuve d'Augustin Lande, héritière de Jean Lande, et Marie Thiboult, et Barbe Thiboult, épouse séparée d'Alexandre Le Veslain, écuyer, sieur de La Fagère, héritière de Philippe Thiboult, écuyer, sieur d'Hoinville, pour paiement de dix-huit années d'arrérages de 78 livres 12 sols de rente (1698-1701). — Reconnaissance de Michel Bourse, prêtre, du bail à lui fait, pour trois années, par Jean-Augustin Lande, prêtre, curé de Demouville, du lieu de La Vigne, sis à Cricqueville, moyennant 80 livres par an (1716). — Contrat de mariage d'Augustin-Charles-Antoine Lande, fils d'Augustin et de Charlotte du Quesnay, et Marie-Anne-Judith Hébert, fille de Gilles Hébert, sieur des Acres, et de Marie Morin; ont signé: Bénard de Villemont, Bénard, curé de Banneville, Le Baron, curé de Liroze, Goupillières de St-Hilaire, Fortin de St-Hilaire, Marie-Anne de Pallière, etc. (1743). — Accord entre Pierre-Eustache Lieux dit Desjardins, curé de Demouville, et Augustin-Charles-Antoine Lande, héritier de Jean-Augustin Lande, curé de ladite paroisse, concernant les réparations à faire à la maison presbytérale (1748).

F. 312. (Cahier.) — Moyen format, 7 feuillets, papier.

1628. — Langevin. — Extrait du registre de Gilles Le Melorel et Pierre Le Nouvel, tabellions à Pontfarcy,

concernant le partage en quatre lots fait par René Massue, époux de Catherine Langevin, fille puînée et héritière de Jean Langevin, sieur des Moulins, de ses biens sis dans les paroisses de St-Sever et Fontenermont, remis à Jean et Pierre de La Cour, frères, fondés au droit de François Le Dieu, époux de Fleurimonde Langevin, fille aînée, Louis Le Roy, époux de Jacqueline Langevin, et Mathieu Le Dieu, époux de Jeanne Langevin.

F. 313. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1492-An IV. — Launay (de). — Copie de mandement de Louis de Brézé, comte de Maulévrier, baron du Bec-Crespin et de Mauny, seigneur d'Avricher et de Nogent-le-Roi, maréchal héréditai, grand sénéchal et réformateur général du pays et duché de Normandie, à Laurent des Gruyaulx, huissier en sa cour, ou au premier sergent requis, d'ajourner M. de Launay, sur le défaut accordé à M. de Beuville, acquéreur d'héritages de Robert de Montfort, sur lesquels il a constitué rente envers feu Robert Maillart, dont Jean de Betheville, tuteur de ses enfants, réclame le paiement des arrérages (1492). — Accord fait devant Thomas Le Jumel, lieutenant général de noble homme Mery de Rochechouart, chevalier, seigneur de Mortemar, capitaine de Touques et vicomte d'Auge, entre le tuteur desdits enfants et M. de Launay concernant le paiement d'arrérages de rente (1504). — « Estat et « calcullement du décret des héritages qui furent et « appartindrent à Raoulin Acart et sa femme », pour paiement de rente à Guillaume de Launay, sieur de Vateville, fait par devant Hélye Le Jumel, lieutenant général du vicomte d'Auge (1523). — Vente devant Jean Geffroy et Thomas Fleurye, tabellions au siège de Tirpied, par Nicolas Masselin, fils Nicolas, de la paroisse de Ponts, et Adrienne Gilbert, sa femme, absente, à Michel *Lausnoy*, prêtre, de la paroisse de Tirpied, de 40 sols de rente foncière (1631). — Copie d'un acte passé en 1651 devant les tabellions établis en la vicomté de Carentan pour le siège et sergenterie de Sainte-Mère-Église, concernant le compte de tutelle de Louis de Launay, fils aîné de feu Jean de Launay, chevalier, seigneur de La Villarmoye, établi tuteur, par la destitution du sieur de Montceaux, Jacques, Thomas et Éléonor, ses frères, et Éléonore, leur sœur, ledit Éléonor décédé, Thomas en religion à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen et Éléonore en religion en l'abbaye de Valognes, ladite copie collationnée sur l'original représenté par J. de Launay de La Villarmoye, à Le Forestier et Colin, tabellions à Avranches (1659). — Requête présentée au vicomte d'Avranches par Anne de Launay, veuve du sieur du Souchet, capitaine de cavalerie, fille de Louis de Launay, chevalier, seigneur de La Villarmoye, et d'Anne-Claude Vivien, propriétaire du lieu et terre de la Goubinière en la paroisse de Tirpied, pour être reçue partie intervenante au procès intenté à Pierre Josseaume, son fermier, par Gilles Doublet et Julien, son fils, pour l'enlèvement d'un arbre de 20 pieds de longueur (1706). — Sentence de Jacques Guellet, sieur de La Hardonnière, lieutenant général du vicomte d'Avranches, entre Jean Angot, écuyer, sieur de Potrel, lieutenant général au bailliage dudit lieu, époux de Jeanne Dieuavant, veuve de Guillaume Duval, écuyer, sieur des Marais, gentilhomme ordinaire du prince de Condé, et Anne de Launay, veuve de Guillaume du Chastel, écuyer, sieur du Souchet, capitaine commandant le régiment de cavalerie de Florensac, et Charles de Launay, président en l'Élection de Pont-l'Évêque, concernant le remboursement d'un prêt fait par M. de Potrel à ladite Anne, et la condamnant aux dépens (1707). — Pièces de procédure concernant Pierre Launay, de Tirpied, de 1791 à l'an IV.

F. 314. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1492-1622. — Launay (de). — Vente devant Olivier de *Giémare* et Pierre Le Rebours, tabellions à Dozulé, par Martin Lande à Guillaume de Launay, écuyer, seigneur de Cricqueville, de 20 sols tournois de rente (1492). — Reconnaissance devant Rogier Francques et Pierre Dujardin, tabellions à Troarn et Varaville, par Robert de Courseulles, d'Escoville, du bail à lui fait pour 6 ans par Robert de Launay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Cricqueville, et Marguerite Richard, dame d'Hérouvillette, son épouse, de trois pièces de terre sise à Escoville (1596). — Reconnaissance par Pierre Hébert du bail à lui fait par Robert de Launay, seigneur de Launay, d'une vergée de terre sise au terroir d'Hérouvillette (1599). — Bail fait devant Pierre Ferry et Jean Liégard, tabellions, par Robert de Launay à Jean Moustier, de 1/2 acre de terre sise à Ranville, delle de la Pierre, et d'une vergée en la delle des Carrières, moyennant 4 boisseaux de froment, mesure de Caen, 10 sols tournois et une poule de fermages (1602). — Reconnaissance de Pierre Leber, fils Tassin, du bail à lui fait par Robert de Launay de 1/2 acre de terre sise au terroir d'Hérouvillette en la delle de Blanguière, moyennant 15 sols tournois et une

poule par an (1603). — Reconnaissance de Girard Rozée, tabellion à Ranville, du bail à lui fait par Robert de Launay de 3 vergées de terre assise au hamel de Longueval, delle du camp Morière, moyennant 15 sols tournois et 1 poule de fermage (1604). — Aveu rendu audit Robert de Launay par Marguerite Lebrethon, femme Cauvin, tutrice de ses enfants, de 22 acres de terre sise à Cricqueville, dépendant de l'aînesse Hubert Bellays, etc. (1607).—Défaut donné par Louis de La Cour, écuyer, vicomte de Caen, à Marguerite Richard, dame de Ranville et d'Hérouvillette, veuve de Robert de Launay, seigneur de Cricqueville, contre Morin d'Écajeul, Jean Rolland, Gilles Bouchard, Cyprien Féron, prêtre, et Guillaume Le Bret, dans le procès pendant entre eux concernant le paiement de 15 années d'arrérages de 22 boisseaux d'orge, mesure ancienne de Caen, et 2 chapons (1612). — Sous-bail devant Cyprien Pouette et Jean Du Mezeray, tabellions au siège de Dives et Branville, à Michel Foullon, tavernier, par Tanneguy de Launay, seigneur de Cricqueville, représentant le droit des fermiers du 4e des vins et menus boires des paroisses de Ranville et Longueval, du droit de quatrième desdites paroisses, pour 6 années, moyennant 51 livres tournois par an (1620). — Aveu rendu audit Tanneguy de Launay par Justin Lande, fils et héritier de Guillaume Lande, de maisons et terres dépendant du fief de Cricqueville (1622).

F. 315. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1579-1622. — Launay (de). — Contrat de mariage devant Jean Godet, tabellion en la châtellenie du Château-Neuf, de François de Launay, seigneur de Petiville, frère de Robert de Launay, seigneur de Cricqueville, et Jeanne de Pontbréant, fille de feu Antoine de Pontbréant, écuyer, seigneur de Bordes, gentilhomme de la maison du Roi et de la chambre du feu Cardinal de Lorraine, et de Roberde de Morey (1579). — Contrat de mariage devant Charles Sevestre et Jean Boctey, tabellions à Dozulé, de Charles de Saffray, sieur de Varaville, Hermanville et Saint-Cloud, fils de Jacques et de Marie de Beaulart, et Antoinette de Launay, fille de François et de feue Jeanne de Pontbréant; autres copies de conséquence auxdits mariages. — Échange devant Rogier Francques et Jean Deschamps, tabellions à Varaville, entre Noël et Guillaume dits Liéjard, frères, et François de Launay, sieur de Petiville, d'une pièce de terre en herbage contenant 11 acres, sise à Petiville, contre une autre pièce contenant 10 acres, sise à Cricqueville (1590). — Vente devant Rogier Francques et Pierre Dujardin, tabellions à Troarn et Varaville, par Noël Liéjard à François de Launay de la moitié du jardin nommé la jurée, sis à Petiville, moyennant 51 écus sol (1595).— Extraits du cahier des pleds et gage-pleds de la terre et sieurie de Petiville appartenant à François de Launay, sieur de Petiville et Vasteville, tenus au manoir seigneurial par Robert de Castillon, avocat, sénéchal (1611-1617). — Vente faite aux namps du marché de Varaville par Charles de Bigot, sergent, moyennant 12 livres et 20 sols de vin, d'une vache saisie sur Charles Dastin, sieur de Bléville, à la requête de François de Launay, pour paiement de 20 livres d'arrérages de rente (1613). — Renvoi à quinzaine prononcé par Jacques Blondel, lieutenant particulier civil et criminel du bailli de Caen, de la production de pièces dans la demande de François de Launay d'arrérages de rentes dus par Charles de la Mariouze (1616). — Vente devant Cyprien Pouette et Jean Du Maizerey, tabellions à Dives et Branville, par François de Launay, sieur de Petiville, du consentement d'Odet de Saffray, sieur de Vimont, son neveu, et Louis de Parfouru, sieur d'Allemagne, son cousin, à Louis de Bardouil, sieur de La Bardouillière et de Saint-Lambert, demeurant en la paroisse de Saint-Aubin-des-Haies, vicomté de Beaumont-le-Roger, du fief noble, terre et sieurie de Petiville, étant un quart de fief de haubert, moyennant 26.000 livres tournois (1621). — Arrêt concernant la demande de Jean de Launay, frère et héritier de François de Launay, fils de François de Launay, sieur de Petiville, du retrait, à droit de sang et ligne, du fief, terre et seigneurie de Petiville vendu par son père à Louis Bardouil, sieur de la Bardouillère (1621). — Reconnaissance donnée devant Jean Dagouvel et François Drieu, tabellions à Beuvron, par Jean de Launay, écuyer, fils aîné de François de Launay, écuyer, sieur de Petiville, demeurant au manoir de Vasteville, paroisse de Dozulé, à Jacques Orienlt, marchand, bourgeois, à Pont-l'Évêque, de la somme de 3,400 livres tournois par lui prêtée (1622).

F. 316. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1664-1692. — Lebas. — Vente devant Guillaume Delaporte et Thomas Lesueur, tabellions à Caen, par Jacques Le Roux, sieur de Gonneville, et Jean Deslandes, sieur de La Boisselière, à Jacques Le Bas, sieur du Mollay, de 100 livres tournois de rente (1664). — Copie par extrait de ladite vente, à la suite de laquelle est l'arrêt de deniers fait à la requête de Le Roux,

représenté par Jacques de Caumont, sieur de Tremble, entre les mains de Pierre de Thoury, sieur d'Estry, sur ce qu'il doit à Deslandes, qui est redevable de trois années de 100 livres à M. de Cambes, ladite rente transportée à Le Diacre (1692).

F. 317. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1615-1756. — Lebeurier. — Fieffe faite au tabellionage de Tirpied par Christophe Gilbert à André Le Beurier d'une portion de terre en jardin sis à Ponts (1615). — Reconnaissance audit tabellionage par Philippe Percherie et Le Beurier La Chaussée, bourgeois de Ponts, d'un contrat par eux signé (1637). — Vente devant Charles Gibon et Jean Boessel, tabellions à Avranches, par André Brohon, sieur de La Chaussée, procureur commun aux juridictions d'Avranches, à Hervé Le Beurier, fils mineur de Georges Le Beurier La Chaussée, d'une portion de terre sise en la paroisse de Ponts (1666). — Accord entre Hervé Le Beurier, sieur de La Chaussée, et Louis Louvrier, sieur de La Hussaye, sur les différends existant entre eux (1714). — Autre accord entre François Durand, sieur du Bourg-Avenel, bourgeois d'Avranches, Thérèse Le Verrier, veuve de François Le Beurier, sieur de La Chaussée, Hervé Le Beurier, sieur de La Chaussée, son fils aîné, sur les prises de possession de terre sur leurs propriétés en la paroisse de Ponts pour y établir des fossés (1756).

F. 318. (Cahier.) — Moyen format, 8 feuillets, papier.

1667.— Leblanc.— Procès en Parlement de Rennes, sur appel du présidial dudit lieu, entre Leblanc, chanoine et trésorier de l'église cathédrale de Dol, Antoine Hébert, sacriste de ladite église, Philippe Thoreau, trésorier et chanoine de Dol, Pierre de Courcol, chanoine, Julien Desnos, prêtre, pointeur, et autres. Ledit Leblanc est condamné à exécuter le contrat de 1444 et le pouillé de l'église, et, ce faisant, d'entretenir à ses frais, en l'église cathédrale, les lampes jour et nuit avec huile de noix, de fournir de luminaire le ratelier traversant le chœur de l'église au-dessus du grand autel de 30 cierges en toutes les fêtes solennelles, etc.; les chanoines et le chapitre lui paieront les devoirs et rentes accoutumés, et ne le troubleront pas dans la perception des dîmes qu'il lève.

F. 319. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1337-1458. — Lebœuf. — Vente de terre par Colin Gourlehoc, de Saint-Christophe en Touraine, à Guillaume *Le Boef*, écuyer. Guillaume de Byon, garde du scel de la vicomté du château de Vire (1337). — Copie d'aveux rendus à Richard Lebœuf, écuyer, seigneur d'Estry, par la *déguerpie* de feu Thomas Vaultier, de la masure Torent, par la déguerpie de feu Michel Ballandonne, de 6 acres de terre assise au champ Martin, et autres tenants (1458).

F. 320. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1685. — Lebon. — Constitution de 60 sols tournois de rente faite devant Julien Robert, tabellion royal en la vicomté de Mortain, et Guillaume Le Fagueys, ancien tabellion royal, pris pour adjoint, par Jean Lebon, fils Nicolas, aux curé et prêtres de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Bois.

F. 321. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1545-1669. — Lebreton. — Vente devant Jean Malon et Jean Mitaine, tabellions au Tourneur, par Regnault Lefebvre, tant pour lui que pour Simon, son frère, à Geffroy Lebreton, bourgeois de Vire, d'une pièce de terre assise en la paroisse de Roullours, au terroir de la Vaulterie, contenant 18 vergées, moyennant 50 livres tournois et 50 sols de vin (1545). — Sentence rendue en la juridiction de St-Georges-de-Grehaignes entre François Lebreton, sieur du Val, Olivier Finemont, sieur des Rivières, tuteur de François Delaporte, fils de Robert et de Catherine Lebreton, contre Michel Buzard, sieur du Tertre-Anger, concernant le paiement d'arrérages de rentes (1658). — Autre sentence rendue au même siège entre Georgine Simon, veuve de Christophe Lebreton, sieur de la Magdelaine, et Michel Buzart, héritier de François Lebreton, sieur du Val, fils aîné dudit défunt, Françoise Simon, veuve du sieur du Val Lebreton, Guillaume Lebreton, sieur de Channel, frère et héritier de M. du Val, et Olivier Finemont, tuteur et garde de Georges Delaporte, concernant le paiement des arrérages du douaire de la demanderesse (1660). — Assignation commise à la requête d'Étienne Lebreton, époux d'Yvonne Martin, à Jacques Massé, prêtre, recteur de la paroisse de Lislemer, de comparaître à huitaine en l'officialité de Dol pour être condamné au paiement de 38 sols pour 4 pintes de vin (1669).

F. 322. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1655. — Lecarpentier. — Mandement de la Cham-

bre des Comptes de Normandie au premier huissier requis, concernant le remboursement des frais faits par Louis Lecarpentier, huissier en ladite Cour, pour voyage et assignation commise à Antoine Le Bâtard, Germain Hue et Gabriel Parquet, de la paroisse de Presles, ex commissaires établis en la régie du fief de Fontaine-le-Daniel, sis paroisse de Montchamps, dont le propriétaire n'avait pas rendu au Roi foi et hommage.

F. 323. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1683-1721. — Lechaptois. — Déclaration du second des 4 lots faits par Louis Lechaptois, fils puîné de Gilles Lechaptois Regnardière, à François, Guillaume et Antoine Lechaptois, ses frères, des héritages à eux échus dans la succession de Gilles, leur père, et situés dans les paroisses de Boisyvon, Boisbenastre et Fontenermont (1683). — Sentence rendue aux pleds de Saint-Sever et Pontfarcy par Charles Lambert, vicomte maire et juge politique de Vire, entre Louis Lechaptois, stipulé par Clément Benoist, son procureur, et Pierre Le Mesle et ses cohéritiers, les condamnant à faire cesser la poursuite de Jean de la Perrelle, écuyer, pour le paiement de 5 boisseaux d'avoine dûs au domaine, pour la masure du Moulin au Chartier, par le dit Le Mesle (1683). — Autre sentence rendue aux dits pleds par le même, concernant un arrêt de deniers fait par Clément Benoist entre les mains de Bertrand Flotard, débiteur de Pierre Le Mesle (1686). —Défenses fournies par Guillaume Lechaptois, sieur de la Contrie, à sa mise en cause par Pierre Le Mesle dans son procès avec Christophe Aumont et Jean Harivel (1720-1721).

F. 324. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1623-1713. — Leclerc. — Vente devant Gilles Lesguillon et Gilles Foustel, tabellions au siège de Montpinçon pour la branche de Jort, par Toussaint Picquet à Jean Leclerc, de 4 livres 3 sols 6 deniers tournois de rente de l'obligation de Pierre Douésy, fils Vincent (1623). — Vente devant Étienne Boscher et Eustache Boscher, tabellions à Coulibœuf, par Jean Leclerc à Nicolas Leclerc de 3 vergées de terre sise paroisse de Cheux au dellage de dessus le clos Mauger, moyennant 140 livres tournois (1629). — Vente devant Jean Caumont et Thomas Du Rozier, tabellions en la sergenterie de Cheux, par Jean Busly, héritier d'Olive Guidot, sa mère, veuve de Regnault Busly, ladite veuve héritière de Jean Leclerc, son oncle, à Nicolas Leclerc, de sa part de la succession dudit Jean Leclerc (1634). – Procédure devant le sous-sénéchal de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen entre Nicolas Leclerc, fils Salomon, représentant Jean Busly, les frères Duvey et Jacques de Bourget, sieur de Chaulieu, conseiller en la Cour du Parlement de Normandie, concernant une redevance de 7 boisseaux de froment de rente (1634-1637). — Vente devant Pierre de Coulibœuf et Lecourt, tabellions à Montpinçon et Jort, par Nicolas Leclerc, l'un des héritiers de Jean Leclerc, à Honorine Garey, veuve de Jacques Houlbec, de la paroisse d'Ammeville, d'une portion de terre sise en ladite paroisse (1638). — Vente devant Mathieu de La Londe et Michel Lesueur, tabellions à Caen, par Laurent Leclerc, héritier de Jean Leclerc, son oncle, à Nicolas Leclerc, de 4 livres de rente (1640). — Transport devant Jean Caumont et Pierre Labbey, tabellions à Cheux, par Laurent Leclerc à Nicolas Leclerc et à Catherine Vaudin, sa femme, de 42 livres 15 sols de rente hypothéquée à prendre sur Gratien et Gilles dits Douésy (1641). — Procédure en la vicomté de Caen entre Nicolas Leclerc, Marie Forget, épouse de Laurent Leclerc, et les Douésy, concernant le paiement d'arrérages de rente (1643). — Quittance de 200 livres donnée par Le Diacre à Louis Leclerc, sieur des Vallées, son beau-frère, par les mains de Catherine Vaudin, belle-mère dudit Le Diacre (1661). — Réception aux assises de Caen tenues par Nicolas du Moustier, écuyer, sieur de La Motte, lieutenant général au bailliage, et du consentement du procureur du Roi, de Louis Leclerc à la charge d'avocat audit bailliage (1664). — Décharge donnée par Hector Le Diacre à Jean Desplanches et Louis Leclerc, avocat, de l'obligation prise entre eux pour une rente de 114 livres 5 sols envers Philippe de Piédoue, écuyer, sieur de Nerval (1669). — Bail devant Nicolas Barbey, notaire à Cheux, et Jean Mauger, sergent, pris pour adjoint, par Louis Leclerc à Marin Moisson, pour 6 années, d'une pièce de terre de la Faussetière, moyennant 10 livres et 1 poule par an (1681). — Acte accordé par Marc Le Breton, avocat, exerçant la juridiction de l'amirauté de Caen pour l'absence du lieutenant, à Louis Leclerc, de la représentation des lettres par lesquelles il est pourvu à la charge de conseiller et procureur du Roi en ladite juridiction au lieu de feu Pierre Collet, sieur de Bellemont (1684). — Consentement donné par Nicolas de Vendes, écuyer, avocat au siège général de la table de marbre du palais à Rouen, porteur d'un arrêt lui permettant de faire la fonction de lieutenant en l'amirauté de Caen en sa qualité d'ancien avocat

dudit siège, à Louis Leclerc, conseiller et procureur du Roi, d'en faire les fonctions (1684). — Mémoire des déboursés faits pour l'expédition dudit office : 1258 l. 10 s.; gratification aux commis, aux laquais, droit de marc d'or, etc.; quittances de sommes payées par Louis Leclerc, conseiller et procureur du Roi en l'amirauté de Caen, pour jouir de la dispense de 40 jours de son office (1685). — Taxe faite par Guillaume Le Roy, tiers référendaire aux bailliage et vicomté d'Argentan, des dépens adjugés à Marguerite Dubu, veuve de Louis Leclerc, procureur en l'amirauté de Caen, par sentence rendue au bailliage de Trun (1690). — Fragment d'inventaire des titres restés après le décès de Louis Leclerc, sieur des Vallées (1694). — Sentence rendue aux pleds de meubles de la vicomté de Falaise, tenus par Jean-Baptiste de Guerville, écuyer, seigneur de Milsavattes, vicomte, condamnant Nicolas Bourdon aux dépens envers la veuve de Louis Leclerc, faute par lui d'avoir rempli sa soumission (1695). — Procédure entre ladite veuve Leclerc, Gabriel de La Haye, prêtre, curé de Morteaux, Jacques de La Haye, sieur de Vesqueville, Nicolas Bourdon et Louis Broquet, concernant le paiement de sommes dues (1695-1698). — Copie des lots et partages des maisons et héritages de feu François Leclerc, fils et héritier de Louis Leclerc, conseiller et procureur en l'amirauté de Caen, et de Marguerite Dubu, entre Thomas Liégard, sieur des Catins, et Catherine Leclerc, sa femme, héritière de moitié, et Léonor Hunot, chirurgien, époux de Madeleine Leclerc, héritière de l'autre moitié (1702), ladite copie collationnée et délivrée par Boulin et Faguet, notaires (1713).

F. 325. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

1753-1789. — Leclerc. — Procédure en reddition de compte entre Thomas Bourgonnière, époux de Louise Leclerc, fille et héritière pour un quart de Jean Leclerc, sieur de La Lande, issue de son premier mariage avec Renée Bagot, et Ursule Leclerc de Porteneuve, Élisabeth-Jeanne Leclerc de La Hautière et Désirée-Pétronille Leclerc du Goasquereau, mineures émancipées, représentées par Desjars, sieur des Garennes, leur curateur (1753). — Mandement au premier huissier ou sergent requis de contraindre Marguerite Thoraval, veuve communière de Guillaume Cohie, tutrice de ses enfants, de payer à Marguerite-Ursule Le Roux, veuve de La Lande Leclerc, la somme de 130 livres 5 sols 6 deniers, montant des épices et retrait d'un arrêt du Parlement de Bretagne (1760). — Requêtes, copie d'arrêts, pièces diverses de procédure y relatives (1761-1789).

F. 326. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1654-1725. — Lecomte. — Copie de lots faits par Nicolas Lecomte, prêtre, pour lui, Jean et Gilles Lecomte, ses frères, des héritages à eux échus dans la succession de Jacques Lecomte, tabellion, leur père (1654). — Sentence de François de La Rivière, écuyer, sieur de Missy, vicomte d'Évrecy, condamnant Pierre Pigache, père et fils, en 4 livres d'amende envers Pierre Lecomte, sergent et bourgeois de Caen, pour injures scandaleuses (1654). — Vente devant Gabriel Yver et Robert Barbey, tabellions à Tinchebray, par Nicolas Lecomte, vicaire de Pont-d'Ouilly, et Gilles, son frère, à Guillaume Baille La Vallée, de 8 livres 6 sols 9 deniers de rente (1681). — Quittance donnée par M. de Fréval à Pierre et Julien Lecomte, ses fermiers, de la somme de 7 livres 10 sols qu'ils lui ont fournie pour ses nécessités (1698). — Engagement pris par Jacques Lecomte, fils Thomas, de la paroisse du Fresne, de servir pour les garçons de la paroisse de Saint-Pierre-d'Entremont, où besoin sera pour le service du Roi, moyennant la somme de 80 livres (1701). — Sentence de Gilles Dumont, sieur d'Urville, bailli-vicomtal héréditaire, juge politique civil et criminel de Condé-sur-Noireau, concernant la saisie faite par Jean Saillard sur les héritiers ou représentants Nicolas Lecomte, curé de Saint-Gilles de Livet, et de Nicolas Lecomte, fils Gilles, son neveu, pour avoir paiement des arrérages exigibles de partie de 16 livres de rente (1725).

F. 327. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1632-1718. — Lecoq. — Vente devant Pierre Anfray et Jacques Eudes, tabellions à Vire, par Philippine de La Lande, fille et héritière de Thomas de La Lande, épouse séparée de biens de Robert Chesné, à Laurent Lecoq, bourgeois de Vire, de 3 pièces de terre sises en la paroisse de Vaudry, au village de la Lande, moyennant 212 livres 10 sols de principal et 10 livres de vin (1632). — Reconnaissance de Nicolas Lefebvre, écuyer, sieur de La Poterie, à Étienne Lecoq, marchand, de la somme de 180 livres pour marchandises payables à la foire royale de Caen (1646). — Sommation faite par Bourdon, huissier à Caen, à la requête de Michel de Morice, sieur du Manoir, tuteur des enfants d'Étienne Lecoq et de Madeleine de Morice, à Jacques Poret,

écuyer, sieur de Berjou, tuteur des enfants de Gilles Lefebvre, écuyer, sieur de La Poupelière, héritiers de Nicolas Lefebvre, écuyer, sieur de La Poterie, de payer ladite somme de 180 livres (1653). — Sentence rendue en la juridiction des privilèges royaux de l'Université de Caen par Charles de Malherbe, écuyer, sieur du Bouillon, lieutenant général aux bailliage et présidial de Caen, condamnant M. de Berjou au paiement des dites 180 livres (1654). — Procédure entre Jacques Huard, sieur du Tertre, époux de Marguerite Lecoq, et Anne Le Boucher, veuve de Pierre Lecoq, sieur des Buttes, sa belle-mère, concernant le paiement d'arrérages de rente (1713-1718).

F. 328. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1539-1556. — Ledevin. — Partage en deux lots faits devant Pierre Vincent et Nicolas Le Taillandier, tabellions à Avranches, entre Guillaume et Gilles Le Devin, frères, des héritages de Thomas Le Devin, leur père, de la paroisse de Macey (janvier 1538, v. s.). — Vente par Jean Le Metays à Gilles Le Devin et Jeanne, sa femme, de 1/2 acre de terre et 1/2 vergée de terre sises au village de Noyant (1538, v. s.). — Jugement rendu aux pleds de meubles de Pontorson, tenus par Gérard Gaudin, lieutenant général du vicomté d'Avranches, concernant la tutelle de la fille de feu Gilles Le Devin (1547). — Échange entre Thomas Le Devin, fils de Gilles, et Nicolas Bernier, de maisons et pièces de terre sises à Vessey (1553). — Autre échange entre Gilles Payen, écuyer, avocat et praticien en cour laye, et ledit Thomas Le Devin, de la paroisse de Macey, de 1/2 acre de terre assise sur la fontaine ou ruisselet d'Orient contre une vergée et demie de terre (1556).

F. 329. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1622-1630. — Lefèvre. — Constitution de 12 livres de rente passée devant Simon Basselin et Noël Langlois, tabellions en la vicomté, ville et banlieue d'Avranches, par Simon et Thomas dits Lefèvre, frères, de la paroisse du Val-Saint-Pair, à Gilles Lefranc, de ladite paroisse (1622). En 1630, enregistrement au greffe du contrôle des titres de la vicomté d'Avranches. — Certificat de Pierre Prieur, prévôt en la sieurie de Samoy, constatant qu'à la requête de Nicolas Dutail, sieur de Samoy, il a déclaré à Jacques Lefèvre, sieur du Radier, en la personne de Daniel Pesant, son meunier, trouvé aux moulins des Vaux de Vire, appartenant au requérant, la saisie faite d'une pièce de terre sise près lesdits moulins, en la paroisse de Saint-Pierre du Regard, en vertu du mandement à lui donné (1625). — Mandement de Pierre Guérard, bailli de Condé-sur-Noireau, aux sergents requis, concernant l'opposition de Lefèvre, écuyer, sieur du Radier et de La Roupelière, à ladite saisie (1625). — Constitution de 14 livres 5 sols 6 deniers de rente au denier 14, passée devant Simon Basselin et Gilles Lespinay, tabellions à Avranches, par Thomas et Simon Lefèvre, à Jeanne Lefèvre, leur sœur (1633). Enregistrement en 1636. — Lettre de M. de Bruny à Lefèvre, cavalier de la maréchaussée à Bayeux, concernant le paiement d'une somme due (1758); cachet.

F. 330. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1664-1729. — Lefèvre de Caumartin. — Fieffe devant François Allais, tabellion en la haute justice de Varenguebec pour le siège de Maisy, et Charles Martin, pris pour adjoint, par Jacques Guillebert à Thomas André d'un entretenant de maisons et pièces de terre sis à Maisy, au hamel de la petite rivière, moyennant 15 livres de rente foncière et une poule (1664). — Vente devant Louis Rabot, tabellion en la haute justice de Varenguebec pour le siège de Maisy, et Henri Laurens, sergent, pris pour adjoint, par Thomas Le Métais, de Geffosse, Marie de Bediers, sa femme, et Charlotte de Bediers, sœur de ladite Marie, filles et héritières de François, à Louis-François Le Fèbvre de Caumartin, chevalier, seigneur dudit lieu, Boissy et Argouges, châtelain de Maisy, conseiller d'État ordinaire, d'une perche de terre sur laquelle est une masure, sise en la paroisse de Maisy, au hameau de la petite rivière, moyennant 30 livres payées comptant (1677). — Échange devant les mêmes entre Denis Gosset, boulanger, et Louis-François Le Febvre de Caumartin, d'une pièce de terre sise à Maisy, audit hameau, contenant 2 vergées 1/2, contre 2 morceaux de terre labourable au triangle appelé le Carillon, contenant 2 vergées (1677). — Échange devant les mêmes entre Guillemette Vincent, veuve de Thomas André, tutrice de ses enfants, et ledit Le Febvre de Caumartin, d'une portion de terre sise à Maisy audit hameau de la petite rivière, contenant 1/2 vergée de terre, contre une masure en ruine dans le bourg de Maisy, de 30 pieds de long, sans y comprendre une masure venant à ladite place, laquelle sera démolie pour la commodité et utilité du marché, y compris une portion de terre au droit de ladite masure, contenant 2 perches (1677). —

Échange devant les mêmes entre Anne Drost, fille de Jean, veuve de Jacques Guillebert, de la paroisse de Létanville, et ledit Le Febvre de Caumartin, de 15 livres et une poule de rente foncière à prendre sur une portion de terre et maison sises paroisse de Maisy, au village de la petite rivière, contre 100 sols de rente à prendre sur les biens de ladite Drost, par contrat de vente, faite par le seigneur Colbert audit Le Febvre de Caumartin, de la terre et rentes de la Rivière sise à Maisy (1678). — Reconnaissance devant les notaires à Paris par Jean Théveneau, intendant des maisons et affaires de Jean-François-Paul Lefèvre de Caumartin, évêque de Blois, à Guillaume Raynal, bourgeois de Paris, de la somme de 62,000 livres par lui prêtée audit évêque pour être employée au remeré sur M. et Mme de Colandre, pour une maison, bâtiments et terre de la Rivière sise paroisse de Maisy (1729).

F. 331. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 46 pièces, papier.

1704-1727. — LEGRAND. — Procédure au baillage d'Avranches entre Pierre Legrand, écuyer, sieur de Crollon, et René Le Roy, tuteur des mineurs Le Landais, et Catherine Legeard, veuve de Roger de Clinchamps, écuyer, sieur de Vaugris, concernant le paiement d'arrérages de rentes (1704-1706). — Reconnaissance faite devant Nicolas Le Roy, tabellion à Saint-James, et Robert Gibon, adjoint, par Legrand, écuyer, sieur de Crollon, et Louis de La Piganière, de l'acte fait entre eux concernant le compte rendu de la tutelle de Louise-Charlotte de La Piganière, épouse dudit Legrand (1706). — Sommations d'audiences faites à la requête de ladite Louise-Charlotte de La Piganière, veuve dudit Legrand, à Charles du Lorens, sieur de Clerval, et à Jeanne Françoise et Marie Duquesne (1709). — Avis des avocats consulaires sur la nomination de René-Guillaume Legrand, écuyer, sieur de Saint-Tray, comme tuteur des enfants de Pierre Legrand, son frère, et de Louise Charlotte de La Piganière, épouse en secondes noces de Simon du Vauborel, écuyer, sieur de La Morinière (1710). — Procédure au bailliage de Mortain entre ledit Réné Legrand, héritier de Marguerite Payen, leur cousine, et Henri Poret, écuyer, sieur de Tréprel, concernant une donation faite à René Payen par Marguerite Lelièvre, sa femme (1719-1721). — Autre procédure entre ledit René Legrand et Jacques Lempereur, seigneur de Cauvigny, concernant le compte des biens des successions de Jean et François Legrand, écuyers (1722-1727).

F. 332. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1617. — LEHÉRICY. — Fieffe faite devant Jacques Poullain et Julien de Launay, tabellions en la vicomté de Mortain, par Paul Hamelin à Jean et Pierre Le Héricy, d'une portion de terre en jardin sise en la paroisse de la Mancellière.

F. 333. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1711-1717. — LELIÈVRE. — Extrait du gage-plège et élection de prévôt de la chatellenie du Grippon, tenu par Jacques Héquard, sieur de La Mauditrie, sénéchal, en présence de Henri Morel, tabellion, greffier ordinaire, à la requête de Pierre Lelièvre, sieur de Baugy, adjudicataire du revenu de ladite seigneurie et dépendances, où les hommes et vassaux du fief de Ponts ont nommé comme prévôt Joseph Philippe, représentant Louis et Marin Philippe (1711). — Signification faite à la requête dudit Lelièvre, adjudicataire des fiefs, terres et seigneurie du Grippon, saisies en décret par feu Antoine Turgot, seigneur de Saint-Clair, intimé sur l'appel de ladite nomination par Joseph Philippe, prévôt de la seigneurie, aux héritiers dudit Philippe, Marguerite Richer, sa veuve, tutrice de son enfant, demeurant à la Piganière, paroisse de Ponts, et aux héritiers François de Nosles, approché, représentant les vassaux, dont la veuve demeure au village de Guette, paroisse de Ponts, du récépissé de pièces communiquées, avec assignation à comparaître devant le bailli de Cotentin à Avranches pour continuer le procès interrompu par les décès de Joseph Philippe, inhumé dans l'église de Ponts, et dudit de Nosles, inhumé dans le cimetière de ladite paroisse (1717). Sommations d'audiences à l'appui.

F. 334. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1646-1719. — LEMAIGNEN. — Sentence de Guillaume Lambert, écuyer, sieur de Vengeons, vicomte de Vire, condamnant Pierre Gilles et Jacques Dupont, frères, et Françoise Moutier, leur mère, à restituer à Gilles Le Maignen, huissier, les avances faites à Léonard Villiers pour arrérages de rente (1646). — Autre sentence dudit Lambert, rendue aux pleds du Tourneur, entre la veuve de Pierre Dupont et Gilles Le Maignen, concernant le paiement d'arrérages de rente (1649). — Accord fait entre Pierre Le Maignen, sieur du Ronceray, bourgeois de Condé, et Françoise Roger, son

épouse, sur le compte de rentes par eux à recevoir (1703). — Procédure devant Claude-Henri Mariette, sieur de la Jubardière, vicomte de Pontorson, entre Claude Le Maignen, écuyer, sieur de Grainville, et Madeleine Millet, veuve de Gilles Thomas, et Louis de La Piganière, concernant la saisie des biens de ladite Millet (1709). — Reconnaissance faite devant Richard Loisel, notaire au siège de Clinchamps, par Gilles Le Maignen, notaire au bailliage de Vire pour le siège du Tourneur, fils et héritier de Gilles Le Maignen, sieur de la Mare, de la somme de 19 livres 12 sols 6 deniers versée par Marin Dupont en déduction des arrérages de 25 livres de rente (1718). — Signification faite à Louis de La Piganière de l'appel porté par ladite Millet de sentence rendue en la vicomté de Pontorson (1719).

F. 335. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1523-1683. — Lemarchant. — Vente par Thomas de *Cheulx*, écuyer, demeurant à Cheux, à Simon Rouxel, dudit lieu, de terre sise audit lieu, aboutant aux biens de Saint-Étienne de Caen (1523). — Acquisitions par Thomas Le Marchant, prêtre, et Jean Le Marchant, frères, de la paroisse de St-Manvieu, dudit Symon Rouxel, de Guillaume Le Petit, de Thomas de Cheux, de biens sis audit lieu (1523-1525). — Acquêts de biens sis à Cheux par Jean Le Marchant, écuyer, sieur de *Roszel*, notamment par échange avec Guillaume Fontaine, bourgeois de Caen (1535), et par suite de lettres d'obligation de Thomas de Cheux, écuyer (1536). (Pleds des sergenteries de Villers et Cheux, par-devant Pierre Richart, écuyer, licencié ès lois, lieutenant général du vicomte de Caen). — Vente par noble homme maître François Richart, sieur d'Hérouvillette, à Jean Le Marchant, sieur de Rosel et de Saint-Manvieu, de 50 livres tournois de rente sur ses biens, moyennant 500 livres tournois (23 mars 1551, v. s.). Étienne Du Val, écuyer, garde du scel des obligations de la vicomté de Caen; Adrien Gosseaulme, écuyer, et Nicolas Deslandes, son adjoint, tabellions pour le Roi en la ville et banlieue de Caen. — Acquisition de terrain sis à Cheux par Pierre Le Marchant, écuyer, sieur de Rosel, sur Hector Le Picard et Marion Maulgier, sa femme, dudit lieu (1574). — Échange de terres audit lieu entre Pierre Le Marchant, sieur de Rosel, trésorier général de France au bureau établi à Caen, et honorable homme Jacques Regnouf, bourgeois de Caen (1603). — Prise à ferme de biens par divers habitants de Cheux, de noble homme Gaspard Le Marchant, sieur d'*Outreleze*, de Rosel, Gruchy et Saint-Wandrille, avocat général en la Cour des aides de Normandie (1608-1613), et de noble homme Pierre Le Marchant, sieur de Saint-Manvieu et Marchanville, trésorier général au bureau des finances de Caen (1609-1614). — Reconnaissance devant Noël Hélye et Salomon du Rozier, tabellions à Cheux, par Robert Rouxel, du bail à lui fait pour 6 années par Pierre Le Marchant, sieur de Saint-Manvieu, trésorier général des finances, d'une acre de terre en 2 pièces assises au terroir de Cheux, la 1re en la delle du Clos Tantin, contenant 3 vergées, et la 2e en ladite delle, contenant 1 vergée, moyennant 12 boisseaux de froment, mesure d'Arques, 6 deniers et 2 chapons de fermage (1616). — Sentence de François de La Rivière, écuyer, sieur de Missy, vicomte d'Évrecy, pour Gaspard Blondel, écuyer, sieur de Saint-Manvieu, héritier de Pierre Le Marchant, contre Jacqueline Blondel, veuve de Guillaume Le Petit, dit le Val, et Charles Le Petit, son fils aîné, de Cheux, pour paiement d'arrérages (1630-1651).

F. 336. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1717-1767. — Lemarchant. — Lettres adressées à Le Marchant, avocat à Condé-sur-Noireau, par Hesnard, avocat en la Cour des comptes et des finances à Rouen, concernant un procès de la dame de Bernay, propriétaire du bois de Montchamps, pousuivie à la requête du procureur général et receveur des amendes, pour défaut de déclaration desdits bois (1717-1718). — Procuration donnée par Nicolas Le Doucet de Buttenval, écuyer, conseiller en la chancellerie près le Parlement de Rouen, de remettre entre les mains du Roi son office, au profit de Nicolas-Philippe Le Marchant, écuyer, seigneur de Caligny, capitaine d'infanterie (1753). — Présentation au Roi par Jean-Baptiste de Machault, chevalier, garde des sceaux de France, dudit Le Marchant de Caligny (1753). — Quittance de 648 livres donnée à Le Marchant pour le droit de marc d'or dudit office (1753). — Lettres patentes octroyant ledit office à Le Marchant de Caligny (1753). — Commission donnée par M. de Machault à M. d'Orceau de Fontette de recevoir en ses lieu et place le serment dudit Le Marchant de Caligny (1753). — Permission donnée à Le Marchant de Caligny, capitaine d'infanterie, pourvu de l'office de conseiller secrétaire maison couronne de France en la chancellerie près la Cour de Parlement de Rouen, de jouir et disposer dudit office, à condition, droit et privilège de survivance (1753). —

Ordre audit Le Marchant de Caligny de payer 11,585 livres 7 sols 4 deniers de supplément de finances pour, avec les 43,414 livres 12 sols 8 deniers, former la somme de 55,000 livres à laquelle son office a été fixé par édit de septembre 1755 (novembre 1755). — Attestation devant Le Danois et Dudouet Duval, notaires, de Jean-Jacques-François Godard, prêtre, docteur, professeur d'éloquence émerite, recteur de l'Université, principal et proviseur du collège du Mont, doyen de la collégiale du Sépulcre de Caen et official de l'abbaye de la Trinité de Caen, François Esnault, syndic du collège des avocats du bailliage de Caen, Philippe Dudouet et Jean-Jacques Bénard, notaire, qu'ils ont connu Nicolas-Philippe Le Marchant de Caligny, chevalier, seigneur de Luc, capitaine d'infanterie, décédé en janvier 1765, titulaire d'un office de Conseiller en la Chancellerie près le Parlement de Rouen, et qu'il n'a laissé pour seul héritier que Pierre-Paul Le Marchant de Caligny, seigneur de Luc, capitaine d'infanterie, demeurant au château de Luc (1766). — Quittance de la somme de 8,000 livres donné par M. de La Rue, seigneur de Boisroger, époux de Marie-Suzanne Le Doulcet de Cordé, à Pierre-Paul Le Marchant de Caligny, chevalier, seigneur de Luc, fils unique de feu Nicolas Philippe, capitaine d'infanterie, pour amortissement de 400 livres de rente dont ledit Nicolas était resté redevable (1767).

F. 337. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1577-1643. — Lemasson. — Vente faite devant Richard Lalonde et Jean Marescot, tabellions à Avranches, par Blaise Turgot, fils de Louis Turgot Thurinière et d'Anne Leprêtre, à François Le Masson, sieur du Bourg, marchand, bourgeois d'Avanches, de 100 sols de rente de la constitution de Bertrand de Guette à Jacques d'Argennes, écuyer, sieur de La Chastière (1577-1639). — Autre vente devant Nicolas Boissel et Gilles Gaultier, tabellions au siège de Grippon, par André Fixot Lafosse audit François Le Masson de 60 sols de rente à prendre sur les héritages de défunt Le Bot (1602-1638). — Sentence de Jean Giroult, vicomte d'Avranches, condamnant Bertrand de Guette à payer audit François Le Masson 5 années d'arrérages de 9 livres de rente (1635-1643). — Vente par André de Guette, sieur de Mandon, fils de David, héritier de Bertrand, son aïeul, audit François Le Masson, de pièces de terre et maisons sises à Saint-Jean-de-la-Haize (1637), etc.

F. 338. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1658-1694. — Lemasson. — Requête adressée au vicomte d'Avranches par Aubin Le Masson, sieur de La Mazurye, et Réné Le Masson, vicomte de St-James et Pontorson, pour être reçus parties intervenantes dans le procès entre Marguerite Le Roy, veuve de Jacques Le Metayer, Hélène Le Métayer, veuve de Pierre Barenton, et Julien Jacques, touchant les lots en douaire et remplacement prétendus par ladite Le Roy sur la succession de Jacques Le Métayer, pour conserver leurs intérêts comme créanciers antérieurs sur ladite succession ; sommations d'audience faites par les procureurs des parties; copies du contrat de mariage de Marguerite Le Roy, veuve de Jacques Le Metayer, et en précédent de François Le Mancel, à l'appui

F. 339. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1587. — Lemière. — Aveu rendu à Pierre Le Myère, trésorier général de France au bureau des finances de Caen et seigneur du premier fief de La Rouaudière et de la terre et seigneurie du Fay, par Jacques Debon, pour lui et ses frères, d'une masure ou tènement nommé le Val Picqueré.

F. 340. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1675-1691. — Lemoigne. — Vente devant Thomas Esnaut, tabellion à Vire, et François Castel, adjoint ordinaire audit tabellionage, par Isaac Villeroy, sieur des Vaux, de la paroisse du Grand Trutemer, à Mathieu Lemoigne, sieur de La Fontaine, receveur général du domaine et des consignations du duché de Valois, gentilhomme ordinaire de la fauconnerie du Roi, de 70 livres 2 sols 2 deniers de rente constituée audit des Vaux par Deslandes, sieur de La Boisselière.

F. 341. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1771-1775. — Leneuf. — Vente devant François Ledanois et Jean-Jacques Bénard, notaires à Caen, par Henry-Pierre Le Pesqueur de Conjon, bailli haut justicier d'Osmanville et d'Isigny, fondé de procuration de Hervé-Guillaume d'Agneaux, seigneur de Berrolles, à Louis-Bernardin Leneuf, chevalier, comte de Sourdeval, de maisons, terres et prairies sises paroisse de Verson, moyennant 63,000 livres (1771). — Vente devant Paul Dudouet Duval et Jean-Jacques Bénard,

notaires à Caen, par Michel-Jacques-François de Brunville, capitaine de cavalerie, Jean-François-Pierre de Brunville, capitaine de cavalerie, André-Léon de Brunville, capitaine d'infanterie, et René-Henri de Brunville, capitaine de cavalerie, représentants à droit successif de Pierre-Jacques de Brunville, leur père, seigneur de Poussy, Fresné-le-Crotteur, Saint-Gabriel et des fiefs du Bourguais et de la Carbonnière, à Louis-Bernardin Leneuf de Sourdeval, de la ferme de la Bouillonnière, sise en la paroisse de Verson, dans la mouvance de l'abbaye du Mont Saint-Michel, moyennant 43,000 livres (1771). — Quittance donnée devant les notaires de Paris par Jean-Louis de Plane, fondé de procuration de Hervé-Guillaume d'Agneaux, seigneur de Berrolles, à Bernardin Leneuf de Sourdeval, de la somme de 34,121 livres 16 sols 11 deniers restant du montant de la vente à lui faite (1772). — Vente devant Bénard, notaire à Caen, par Jean-Baptiste-François Deux, sieur du Clos, maître en chirurgie fondé de procuration de Louis-Charles-Désiré Gosselin, chevalier de Garcelles, seigneur du Quesnay, à Louis-Bernardin Leneuf, chevalier, comte de Sourdeval, de 2 pièces de terre sises à Verson contenant 413 perches à la mesure de Mouen (1774). — Accord fait entre Louis-Bernardin-Leneuf de Sourdeval et les trois frères Hay, concernant la jouissance de pièces de terre (1775).

F. 342. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785.—Lepelletier. — Lettre de M. de Macey à Le Pelletier, à l'entrepôt du tabac d'Avranches, concernant le paiement des arrérages de rente due à la dame Le Jamtel, et aux mesures prises vers la dame de Brémesnil pour qu'ils soient touchés à l'échéance, en attendant des temps moins malheureux pour en effectuer le remboursement.

F. 343. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1565-1727. — Lepetit. — Défenses faites par Jacques Desloges, vicomte de Vire, à Michel et Richard dits *Mytteyne*, d'abattre aucun arbre sur la pièce de terre des Aulnets dont Robert Lepetit a demandé gage-plège comme lui appartenant par succession (1564, v. s.). — Adjudication aux pleds d'héritages de la banlieue et du Tourneur, tenus par Jean Pétion, écuyer, lieutenant général du vicomte de Vire, des biens décrétés sur Nicolas Madeline, fils Laurent, à la requête de Jeanne Vivier, divorcée quant aux biens de Jean Lepetit, son mari, en paiement de 57 livres d'arrérages de rente (1569). — Désignations des lots d'héritages sis en la paroisse d'Estry et Montchamps, partagés par moitié entre Robert et Jacques dits Lepetit (1583 et 1585). — Bail fait devant Rogier Franques et Jean Deschamps, tabellions pour la sergenterie de Varaville, par Hémery, demeurant paroisse de Cagny, pour 6 années, à Robert *Le Pettyt* d'une pièce de terre sise paroisse de Bavent nommée le champ Colombel, contenant 1 acre, moyennant 2 écus sol et 1 couple de poules par an (1588). — Vente devant Noël Renier et Marin Castel, tabellions au Tourneur, par Jean Lepetit, fils Robert, à Raoullin Lepetit, son frère, de 1/2 acre de terre nommée le Parc, sise en la paroisse d'Estry (1598). — Extrait du registre de Nicolas Rousselin, tabellion au Tourneur, et Mathieu Heudine, son adjoint, concernant la vente par Jean Obellin le jeune, fils Thomas, à Denis Lepetit, d'une maison sise à Estry, au village de Loraille (1617). — Accord devant Alexandre Desbrières et François Pinel, tabellions au Tourneur, entre Gilles, Jean et Denis Lepetit, frères, de la paroisse d'Estry, et Germain Le Maignen, fils Laurent, sieur de La Valette, concernant le compte de Richard Lepetit, tuteur dudit Le Maignen (1619). — Certificat de Robert Duboscq, sergent royal au Tourneur, constatant que Gilles Lepetit, fils Raoul, a mis une clameur pour retrait à droit de sang et ligne d'héritages engagés à Jean Chauvin Rochetière (1627). — Vente devant Robert Regnauld et Jean Deslandes, tabellions au Tourneur, par Thomas Lepetit, fils Henry, à Mathurin Lepetit, d'une portion de terre en labour, en la delle des courts champs, moyennant 60 livres de principal et 60 sols de vin (1643). — Remise à droit de clameur par Jacques Mitaine, fils Julien, à Richard Lepetit, fils Mathurin, d'une pièce de terre à prendre dans le champ Beaupère, sis au terroir du Colombier, vendue par Thomas Lepetit, fils Thomas, audit Mitaine (1660). — Reconnaissance faite devant Jean Ollivier et Jean Bougon, tabellions à Caen, à l'instance de François de La Roque, docteur en médecine en l'Université de Caen, par Jean-Baptiste de La Roque, demeurant en la paroisse de Montchamps, héritier de Jean de La Roque, chirurgien, du transport par lui fait audit François de la somme de 100 livres constituée en 7 livres de rente hypothèquée à prendre sur les héritiers de Richard Lepetit (1673). — Vente devant Noël Rouyer et Marin Castel, tabellions au Tourneur, par Jean Lepetit, fils Robert, à Jacques Ollivier, de 50 sols de rente (1697). — Vente par Olivier Lepetit, fils Michel, tuteur de Françoise, sa fille, à Lucas Turmel, de tous les droits de

lignage que sa fille a droit de retirer a droit de sang et ligne sur certains héritages à lui vendus (1699). — Reconnaissance devant Jacques Leconte, notaire en la vicomté de Vire, pour le siège de Pierres, par Guillaume Halley, fils Gilles, sieur du Gast, à Gilles Lepetit, curé de Montchamps, d'une portion de terre à prendre dans le parc Guiot, contenant 3 vergées environ, moyennant 250 livres de principal payées comptant (1727).

F. 344. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1613. — LEPONT. — Vente devant Robert Duboscq et Thomas Allès, tabellions en la sergenterie du Tourneur au siège de Burcy, par Noël et Pierre Lenoble, frères, fils Jean, et de son consentement, à Gilles Lepont l'aîné, fils Richard, d'une portion de terre en jardin sise paroisse de Presles, au terroir de la Busnodière, moyennant 90 livres de principal et 60 sols de vin.

F. 345. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1595. — LEPORCHIER. — Adjudication faite aux pleds de meuble et d'héritage de Saint-James et Pontorson, tenus à Avranches par Guillaume Martin, écuyer, sieur des Blins, vicomte dudit lieu, à la requête de noble homme Sébastien Le Porchier, sieur des Fourchemins, des blés saisis sur Michel Roger et sa mère, ses fermiers en la paroisse de la Croix en Avranchin, pour paiement de 72 écus 2 tiers.

F. 346. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1619 - 1675. — LEPROVOST. — Fieffe par Antoine Le Provost, fils Pierre, à Guillaume Belin La Tainture, fils Pierre, d'une portion de terre en bruyère tenue de la sieurie du Val de Saire (1619). — Remise faite devant Jean Geffroy et Antoine Fleurye, tabellions au siège de Tirpied, par Guillaume Belin à Antoine Le Provost, de la portion de bruyère nommée la Fontaine, qu'il lui avait baillée à fieffe (1623). — Remise par Jean Faguais à Jean Le Provost de 43 sols de rente (1625). — Vente par Antoine Le Provost à Jean Faguais, d'une portion de bruyère sise au village de la Rue, paroisse de Tirpied (1625). — Compte fait entre Jean Faguais et Pierre Le Provost d'arrérages de rentes (1636). — Fieffe par Jean Le Provost Labutte, fils Jean, à Pierre Le Provost, son frère, de tous ses héritages au village de la Butte, en la paroisse de Tirpied (1646). — Vente par Jean Le Provost Labutte à Jean Baril, écuyer, sieur de Chantelou, gentilhomme du Roi, de 100 sols tournois de rente (1651). — Fieffe par Pierre Le Provost, fils Jean, à Gilles Le Gauchet, de maison et jardin sis en la paroisse de Tirpied (1666). — Reconnaissance de 4 livres 6 sols de rente par Pierre Le Provost à François Chorin et à Esther Hallais, sa femme, fille de Pierre Hallais et de Julienne Faguais, fille de feu Jean Faguais, maréchal, de la paroisse de Tirpied (1675). — Sentence rendue par Robert de La Piganière, écuyer, vicomte d'Avranches, ordonnant que Jean Le Provost, écuyer, sieur de Vistel, sera mis en cause par Bertrand Pontfoul, ayant fait saisir les blés engrangés dans la grange de la Rue, sise sur les héritages dudit Vistel, sur François Jacques et Pierre Josseaume; assignation commise à la requête dudit Le Provost à François Josseaume, père de feu Julien, son fermier, pour faire réparer ses maisons sises au village de la Rue en la paroisse de Tirpied; quittance de la somme de 180 livres donnée par ledit Jean Le Provost à Noël, marchand à Avranches, en l'acquit de François-Jacques et Pierre Jossaume (1675).

F. 347. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1591. — LEREBOURS. — Vente devant Germain Madeline et Jean Marye, tabellions en la sergenterie de Vassy, par Guy Danjoult à Robert et Guillaume Le Rebours, frères, d'une pièce de terre sise en la paroisse du Crioult, nommée la *Demye-Aire*.

F. 348. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 3 pièces, papier. 1 sceau.

1463 - 1499. — LEROY. — Aveu rendu à noble homme Jean Gaulteron, écuyer, seigneur du fief, terre et seigneurie de Macey, par Guillaume Le Roy, aîné du fief ès Corbins, autrement appelé le fief au Cherbonnier, et ses puinés, Guillaume Le Cornaisier, Jean Rouxel, Pierre Gérouard, Collin Legay, Guillaume Le Breton, ledit aveu baillé aux pleds de ladite seigneurie tenus à Brée par Jacquet Millart, lieutenant de Jean Le Rogeron, sénéchal dudit lieu, le 21 janvier 1462. — « C'est le segond loth et partie des fiefz terres et seigneurie de Maxé et des Pas, que fait Guillaume Le « Roy ayant le droit de Pierres Durant à justice pour « l'absence de Jehan Gaulteron mis et condanpné en « amende par jugement » (2 septembre 1473). Copies d'une copie donnée aux assises de Pontorson tenues par Jean Le Bailly, bailli dudit lieu, le

9 mars 1483. — Aveu rendu à noble homme Guillaume Le Roy, écuyer, seigneur des Pas, partie du fief de Macey, par Thomas Massé et ses puinés, pour le *fieu Durant;* Laurens Le Grant, sénéchal de la seigneurie (1478). — « Plez de héritaige » tenus à Pontorson, adjugeant à Guillaume Le Roy des pièces de terre relevant de la seigneurie de Macey en l'aînesse du vieux fossé; Pierre de Saint-Paer, lieutenant en la châtellenie de Pontorson de Jean Le Roy, vicomte d'Avranches; Nicolas Bellin, lieutenant général du vicomte de Pontorson (1489). — Bail à fieffe par Guillaume Le Roy, écuyer, seigneur de Macey en partie, à Michel Le Devyn, fils de Colin Le Devyn, de Macey, d'une pièce de terre audit lieu (24 février 1489, v. s.). — Traité entre noble homme Regnault Savary et demoiselle Marguerite Granger, sa femme, et Pierre Le Roy, écuyer, au sujet du mariage dudit Le Roy et de demoiselle Marguerite Foullenge, fille de feu Massé Foullenge, écuyer, sieur de la Guybourgère et de Daucey, et en premières noces mari de ladite demoiselle Marguerite Granger (1491). — Arbitrage entre l'abbaye du Mont-St-Michel et Guillaume Le Roy, seigneur des Pas en partie, à cause de son fief de Macey, pour possession de terres de Beauvoir et des Pas (1491). — Échange entre Guillaume Le Roy, écuyer, et Colas Mygnier, fils de feu Jean Mygnier, de la paroisse des Pas, et Raoulin Barbin, écuyer, et demoiselle Jeanne, sa femme, de maison et biens sis dans les paroisses des Pas et de Longueville; Richart Anglois et Jean Gallier, prêtres, tabellions du Roi au Mont-St-Michel (1492). — Vente par lesdits Le Roy et Mygnier à Louis Le Bachelier d'une pièce de terre à Longueville (1492). — « Lotz et parties » de l'héritage de Guillaume Le Roy (1499).

F. 349. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

1505 - 1572. — Leroy. — Aveux rendus à Pierre Le Roy, écuyer, seigneur des Pas et de Macey, des tenants pour le fief au Neveu et le petit fief Lambert, joints ensemble, et pour le fief de Lourme (1505). — Certificat de Jean Morice, lieutenant général du bailli de Cotentin, constatant que Pierre Le Roy, seigneur des Pas, partie du fief de Macey, s'est présenté suffisamment monté et armé en habillement d'archer à la monstre des nobles tenants audit bailliage, tant pour lui que pour Robert Gauteron, écuyer, seigneur de l'autre partie du fief de Macey (1507). — « Ce sont les « gentilzhommes par moy (La Trémouille) ordonnés « pour estre mis en la ville du Mont-St-Michel pour la « garde et deffense d'icelle. Monsr de Saint-Quentin, « Monsr de Villiers, Monsr de Pas, Monsr de Coulomby, « Monsr de Boucéel »; lesdits gentilshommes seront excusés du ban et arrière ban (1512). — Aveux rendus à Pierre Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, par Jean Fustart, Vincent Bossart, Gilles Servaistre, maître Gires Lebayer, prêtre, et autres tenants du fief dudit lieu (1512); par Raoullin Louiche, à cause de sa femme aîné dudit fief, et Jean Ricou, Julien Trinquot, Julien Brisebare, et autres puinés (1513); par Pierre Le Devin, prêtre (1515); par Vincent Bossard (1517), et autres. — Aveu rendu par Pierre Le Roy du fief, terre et seigneurie de Macey, relevant de la châtellenie de Sacey (1517). — Aveux rendus à François Le Roy, seigneur de Macey et des Pas, par Julien Ricou, prêtre, Gilles et Guillaume, ses frères (1550); par Pierre Du Becquet, prêtre (1557); par Gilles de Charnacey, prieur de Pontorson (1557), et autres. — Lots faits entre Le Roy, Geneviève Le Roy et son mari, Bertranne Le Roy et son mari et Anne Le Roy, des héritages dépendant de la succession de Roulland Le Roy, écuyer, assis tant en la paroisse des Pas que ailleurs (1568). — Contrat d'échange de terre entre François Le Roy, sieur de Macey, représenté par Pierre Le Roy, sieur des Pas, son fils, et Pierre Bontemps, bourgeois de Pontorson (1562); autre contrat entre Pierre Le Roy, sieur des Pas, Julien Davy, l'aîné, et Guillemine Porcher, sa femme (1562). — Remise faite par Germain Sanxon à Pierre Le Roy, sieur des Pas, des titres d'acquêt d'une vergée de terre assise à Macey (1568). — Sentence du lieutenant général de la vicomté d'Avranches rendue entre Robert Dehomme et le seigneur de Macey, au sujet de fonds sis à Macey (1572).

F. 350. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1573 - 1603. — Leroy. — Quittance par François de Verdun, écuyer, sieur de Margottin, époux de Roberde Le Roy, à François Le Roy, sieur de Macey, père de ladite Roberde, de 500 livres tournois pour le « don mobil » promis et donné en mariage (1573). — Cession faite par Robert Ricou à Pierre Le Roy, sieur des Pas, d'une pièce de terre sis à Macey (1573). — Aveu rendu à François Le Roy, seigneur de Macey et des Pas, par Marie et Andrée Lorin, et Guillaume Berthault, Robert Porcher et Collas Lorin, puinés (1573). — Vente par Jean de Charnacey, écuyer, sieur de la Bruandaie, à Jean et Léonard dits Le Roy, frères, curés de Macey et des Pas, de 1/2 acre de terre assise en la paroisse de Tanis, tenue du sieur de Macey en sa sieurie dudit

lieu (1576). — Mainlevée des fiefs, terre et seigneurie de Macey, saisis et mis en la main du Roi sur Pierre Le Roy, sieur de Macey et des Pas (1577). — Aveux rendus audit Pierre Le Roy, par Gilles Le Devin et Olivier Besnard, à cause de sa femme, puînés du fief au Fanchoulx, dont est aîné Collas Le Devin (1578); par Guillaume Loyson, puîné du franc fief du Jardin, dont sont aînés Guillaume et Pierre Le Poplicam (1578); par Collas Lorin, aîné du fief Michallot (1578). — Reconnaissance devant les tabellions d'Avranches par Jacques de La Cervelle, sieur d'Aucey, et par Pierre Le Roy et sa femme, de leurs signatures apposées le 28 juillet 1552 au contrat de mariage de Pierre Le Roy, sieur de Brée, fils de Léonard Le Roy, et Gillette de La Cervelle, fille de feu Nicolas de La Cervelle, sieur d'Aucey et autres lieux, et de Guyonne Pioger, dame de la Chaudronnaie (1579). — Échange entre Pierre Le Roy, sieur de Macey, et les époux Ricou, de pièces de terre sises à Macey (1579). — Aveu rendu à Pierre Le Roy par Robert Porcher, aîné du fief Martin (1579). — Quittance de la somme de 33 écus 1/3 donnée par Jean Tesson, sieur de la Guérinière, et Jeanne Le Roy, son épouse, fille de Pierre Le Roy, sieur de Macey, à Jean Le Roy, curé de Macey, qu'il avait promis de donner en faisant le mariage dudit Tesson (1582). — Copie du contrat de mariage de Jean Le Roy, fils aîné et principal héritier de Pierre Le Roy, sieur de Macey et des Pas, avec Jacqueline Martin, fille et héritière de feu Gilles Martin, sieur de Logny, fils aîné et héritier de Bertrand Martin et Madeleine de Grimonville (1588). — Aveu rendu à Pierre Le Roy par Pierre Dorey, à cause de sa femme, de trois vergées de terre sises à Macey (1591). — Fieffe faite par Jean Le Roy, sieur de Macey, à Jean Ricou, de 3 vergées de terre nommées le Gros-Chêne, sises à Macey (1592). — Contrat de mariage de Frédéric Le Roy, sieur de Brée, fils de Pierre Le Roy et de Marguerite Mahé, et Marguerite de Neufville (1594). — Promesse faite aux sieurs de La Touperie, La Lande et La Fontaine, par Frédéric Le Roy, sieur de Brée, prisonnier de guerre à Fougères, de leur payer 200 écus d'or pour rançon (1595). —Vente par Gilles Beaumais à Anne Le Roy, veuve de Pierre Payen, d'une vergée de terre sise en la paroisse des Pas (1596). — Échange entre Gillette Louyche, veuve de Rolland Lamoureux, et Jean Le Roy, sieur de Macey, de terres sises en la paroisse de Macey (1600). — Partage des lots faits des héritages de Jean et Léonard Le Roy, curés de Macey et des Pas, entre leurs neveux Fréderic Le Roy, sieur de Brée, et Jean Le Roy, sieur de Macey, son frère (1603).

F. 351. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1604-1627. — Leroy. — Donation par Jean et Frédéric Le Roy, frères, écuyers, aux prêtres de l'église Saint-Sulpice de Macey, Jean de Boisyvon, curé, de 100 sols de rente dont 60 sols à prendre sur Julien Regnoult, de la paroisse de Vessey (1604). — Aveu rendu à Jean Le Roy, par Antoine de Charnacey, écuyer, aîné du fief au Port, Nicolas Besnard, Jean Ricou, Mathurin Ricou, et autres puînés (1604). — Contrat de mariage de Frédéric Le Roy, sieur de Brée et de Noyant, fils de défunt Pierre Le Roy, écuyer, sieur et patron de Macey et des Pas, et de Marguerite Mahé, et Yollente de Courtarnel, fille de feu Pierre de Courtarnel, sieur de Boisgensif, et d'Antoinette de Corbon (1605). — Aveux rendus à Jean Le Roy, sieur de Macey et des Pas, patron de Macey, par Guillaume Sevestre, prêtre, aîné du fief des Grands Brais (1608), et par Pierre Le Poplicam d'une maison et jardin (1611). — Remise faite par Frédéric Le Roy à Nicolas Le Devin des héritages qu'il avait vendus à Pierre Le Roy, écuyer, sieur de Macey (1614). — Obligation prise par Jean Le Roy, sieur de Macey, de payer à Julien Le Tessier, sieur des Cliettes, ce que pouvait lui devoir Frédéric Le Roy, sieur de Brée, son frère (1616). — Contrat de mariage de François Mariette, sieur de La Rue, fils de Louis Mariette, sieur des Bouillons, et Catherine Le Roy, veuve de Julien Le Tessier, fille de Jean Le Roy, sieur de Macey et des Pas, et de Jacqueline de Saint-Martin (1618). — Sentence des assises de Coutances entre Jean Le Roy, sieur de Macey, et Pierre de St-Martin, tuteur des enfants de défunts Antoine et François de Saint-Martin,père et fils, permetant audit Le Roy de saisir les héritages dudit feu Antoine de Saint-Martin (1619). — Contrat d'échange de terres entre Yollente de Courtarnail, veuve de Frédéric Le Roy, sieur de Brée, et Nicolas Gousdard, de Tanis (1622). — Aveu rendu à Jean Le Roy, sieur de Macey et des Pas, par les époux Nicolas Sevestre, de maisons et terres sises à Macey (1623). — Délibération des parents et amis des enfants mineurs de Frédéric Le Roy, sieur de Brée, nommant Nicolas de Verdun, sieur de Verdun, tuteur desdits mineurs, en remplacement de leur mère décédée (1623). — Extrait des registres des commissaires députés par le Roi pour le régalement des tailles, accordant acte à Pierre Le Roy, écuyer, par Nicolas de Verdun, son tuteur, de la représentation de ses titres de noblesse (1624). — Ordonnance des commissaires pour la liqui-

dation des droits de francs fiefs et nouveaux acquêts, déchargeant Jean Le Roy, sieur de Macey, de sa taxe desdits droits, montant à 300 livres (1625). — Contrat de mariage entre Pierre Escoulant, écuyer, sieur de La Tourelle, fils de Jean, sieur de Haumanoir, et de Jeanne Des Touches, et Anne Le Roy, fille de Jean Le Roy, écuyer, sieur de Macey, et de Jacqueline de Saint-Martin (1626). — Copie du contrat de mariage de Pierre Le Roy, écuyer, sieur de Brée, fils de Frédéric, sieur de Noyant et de Brée, et Adrienne de Signy, fille de Charles, écuyer, sieur de Butot, et de Pierrette de La Ferrière (1626), ladite copie reconnue en 1646 devant les tabellions de Bréhal. — Transaction passée entre François Le Roy et Louis Le Roy, son neveu, afin d'éviter un procès entre eux (1627). — Testament de Jean Le Roy, écuyer, sieur et patron fondateur de l'église Saint-Sulpice de Macey (1627).

F. 352. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1629-1641. — Leroy. — Renonciation passée devant Thomas Parran, sieur du Moullinet, conseiller assesseur aux bailliage et vicomté d'Avranches, par Jacqueline de St-Martin à la succession de son mari, Jean Le Roy, écuyer, sieur de Macey (1629). — Procédure entre l'abbaye du Mont-St-Michel et Julien Le Roy, qui a fait inhumer son père dans le chœur de l'église de Macey, à la place la plus honorable, fait apposer des armoiries timbrées sur la maîtresse vitre, et mettre une ceinture funèbre autour des murailles du chœur et de la nef, s'attribuant sans raison le droit de patron honoraire du lieu, etc. (1629). — Obligation de Julien Marcou envers Pierre Le Roy, écuyer, sieur de Brée, de 2 gelines de rente foncière à cause de la fieffe faite par Frédéric Le Roy, son père, à Gilles Frain, de deux pièces de terre sises à Macey (1634). — Arrêt du Parlement de Rouen entre Pierre Le Roy, sieur de Brée, appelant de sentence rendue par le bailli de Cotentin au siège d'Avranches, et Françoise Le Roy, veuve d'Antoine de St-Martin, et Pierre de Poilvillain, sieur de la Rochelle (1634). — Délibération des parents et amis des enfants mineurs de feu Julien Le Roy, écuyer, sieur de Macey, destituant Mariette de sa tutelle desdits mineurs, et le remplaçant par la dame Michelle de Monsautel, leur mère (1634). — Attestation donnée par René Le Cesne, écuyer, seigneur de Pontrilly, bailli de Cotentin, portant que Charles Lecomte, écuyer, sieur du Bouret, remplace au ban et arrière-ban du Cotentin Pierre Le Roy, écuyer, sieur de Brée, retenu au lit par maladie (1635). Extrait y relatif du congé donné par le duc d'Angoulême et le maréchal de La Force, lieutenants généraux de l'armée du Roi à la noblesse de Cotentin. — Bail fait par Michelle de Monsautel, veuve de Julien Le Roy, sieur de Macey et des Pas, à Vigor Parey, de la terre noble de Brée et domaine non fieffé de la seigneurie des Pas, sis en la paroisse de Tanis, au village de Brée, et environs (1635). — Contrat de mariage de Jean Roger, sieur de de La Forge, fils de Jean et de Jeanne Le Roussin, et Marguerite Le Roy, fille de Jean, sieur de Macey et de Jacqueline de St-Martin (1636). — Vente par Gilles Le Roy, écuyer, seigneur de Macey et des Pas, héritier de feu Marin Bellin, bâtard, décédé sans hoirs en la paroisse de Macey, à André Sanson, d'une portion de maison et jardin tenus de la seigneurie de Macey (1640). — Contrat de mariage de Gilles Le Roy, seigneur et patron de Macey, fils de feu Julien Le Roy et de Michelle de Monsautel, dame de Macey, avec Jeanne du Chastellier, dame de la Monneraye (1640). — Certificat de François du Tillet, sieur de Beaulieu, trésorier de France et général en la Cour des aides et bureau des finances de Caen, commissaire député pour la révocation des privilèges et exemptions de tailles dans la généralité, constatant que Gilles-Yves et André Le Roy, écuyers, demeurant à Macey, et Pierre Le Roy, écuyer, sieur de Brée, ont, suivant l'assignation à eux commise, produit les titres et enseignements dont ils entendent se servir pour la vérification de leur extraction et descente de noblesse (1641). — Certificat de Jacques Laîné, prêtre, recteur de la paroisse de Macey, de la publication du mariage de Gilles Le Roy, fils de Julien et de Michelle de Monsautel, avec Jeanne du Chastelier, dame de la Monneraye, fille de César et de Judith Mallet (1641). — Contrat de mariage entre Jean de La Bricollais, écuyer, sieur des Masures, fils de Pierre, sieur de La Pellinière, et de Jacqueline David, et Marguerite Le Roy, fille de Frédéric, sieur de Brée (1641). — Sentence du lieutenant général du bailliage d'Avranches entre Michelle de Monsautel, veuve de Julien Le Roy, écuyer, sieur de Macey, tutrice par autorité de justice de ses enfants, et François Mariette, sieur du Vistel, ancien tuteur desdits mineurs, concernant sa gestion (1641).

F. 353. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin, dont 1 rouleau; 27 pièces, papier.

1642-1654. — Leroy. — Vente par Guillemine Marcou, veuve de Gilles Frain, à Pierre Le Roy, sieur de Brée, d'une portion de terre sise à Macey (1642). —

Vente par Pierre Le Roy à Julien Marcou d'une maison sise à Macey (1642). — Mariage de François Le Roy, sieur des Broiselles, avec Richarde Perrault (1643). — Vente par François Le Roy, sieur des Broiselles, et Jean et Gabriel Le Roy, écuyers, sieurs de Cran et de La Lorinière, ses frères, à Gilles Le Roy, seigneur de Macey, de 8 livres tournois de rente (1643). — Remise faite par Vigor Payen à Gilles Leroy d'une portion de terre en herbage sise en la paroisse de Tanis, au village de Brée (1644). — Certificat de Guillaume Le Sens, chevalier, seigneur de Folleville, maréchal de bataille des armées du Roi et mestre de camp d'un régiment d'infanterie, constatant que M. de Macey a satisfait au traité qu'il avait fait pour sa compagnie (1648). — Aveux rendus à Gilles Le Roy par Jean Poirier et François Dubois, pour pièces de terre sises à Macey (1650). — Déclaration donnée par Catherine Heurtepet, veuve de Jean Lefèvre, tutrice de ses enfants, des héritages relevant de la seigneurie de Macey, appartenant à Gilles Le Roy (1650). — Acceptation par François Le Roy, sieur des Broiselles, de ce qui lui est échu par acquêt pour son cinquième lot dans le partage des biens de Jean Doré, prêtre, sis à Macey (1650). — Inventaire des pièces dont fait clausion au Parlement de Rouen Gilles Le Roy, appelant contre les religieux du Mont-Saint-Michel (1651) ; analyse de pièces produites audit procès, notamment aveu rendu par Jean-Baptiste-Marie Le Roy à l'abbaye. — Procès-verbal de lots faits entre Maheut et Le Taillandier d'héritages sis à Ardevon, contresigné par Jean-Baptiste-Marie Le Roy (1652). — Aveux rendus à Gilles Le Roy, seigneur patron fondateur de Macey, par les tenants de sa seigneurie, Guillaume Bernier, prêtre, pour la pièce de terre nommée les Margritierres (1653). — Arrêt du Parlement rejetant l'appel de Gilles Le Roy et maintenant les religieux du Mont-Saint-Michel, à cause de leur fief de Noyant, en tous les droits honorifiques de la paroisse de Macey (1653). — Copie de l'acte de baptême de François, fils de François Le Roy et de Richarde Perrault, fait le 6 juillet 1653 à la maison par la sage-femme, ledit enfant nommé par Gabriel Le Roy, écuyer, sieur de Lorinière, et Charlotte Le Roy, en l'église, où le reste des cérémonies a été célébré par le curé. — Sentence de Louis de Marsbodin, écuyer, sieur de Vauvert, vicomte de St-James et Pontorson, entre Pierre Le Roy, écuyer, sieur de Brée, héritier de Frédéric Le Roy, et les héritiers de Julien Faussais, renvoyant ledit Pierre en possession de 2 vergées de terre sises au village de Brée, vendues audit Julien (1654). — Transaction entre Gilles Le Roy et Eustache du Poirier, Jean de Verdun, sieur de La Cour du Bois, et Robert de La Houssaye, pour éviter tout procès relatif au décret des terres et seigneuries de Macey (1654). — Fieffe faite par Gilles Le Roy à François Marcou d'une maison et jardin sis à Macey (1654). — Donation par Gilles Le Roy, sieur de Macey, à Jacques de Montgommery, écuyer, seigneur de Lorges, de 4 vergées de terre à prendre dans la lande de Macey (1654). — Vente par François Dubois à André Le Roy, écuyer, sieur des Pas, d'une maison et jardin sis à Macey (1654). — Procuration de Jean de Montgommery à Robert de La Houssaye, avocat, de recevoir de Gilles Le Roy la somme de 9986 livres 16 sols 8 deniers qu'il lui doit (1654), etc

F. 354. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1655-1664. — Leroy. — Aveu rendu à Gilles Le Roy, chevalier, sieur de Macey, par les prêtres et trésoriers de l'église dudit lieu, représentés par Nicolas Huet, curé, et François Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, trésorier, des pièces de terre données à la fabrique par feu Jean Le Roy, écuyer, sieur de Macey (1655). — Contrat de mariage de Jacques Théroulde, écuyer, sieur de Briey, fils de Jacques, écuyer, sieur du Coudray, et de Jeanne du Bray, et Gillette Le Roy, fille de Pierre, écuyer, sieur de Brée, et d'Adrienne de Signy (1655). — Aveu rendu à Gilles Le Roy par François et Guillaume Debieu, père et fils, tenant 43 vergées comme aînés du fief des Fossés (1657). — Extrait du registre des baptêmes de la paroisse de Macey, certifié en 1689 par Réné de Marsbodin, curé, concernant Gillette, fille de François Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, et de Richarde Perrault, baptisée le 20 août 1658 ; parrain, René Le Roy, fils dudit François, marraine, Gillette Lochais. fille de Nicolas, sieur de Bois-Robert. — Sentence de réunion au bénéfice du seigneur de Macey, par extinction de ligne, d'une maison et jardin au village d'Échalley qui fut à Guillaume Marcou (1658). — Contrat de mariage de François Le Roy, écuyer, sieur de Brée, fils de Pierre, sieur de Brée, et d'Adrienne de Signy, et Hélène de de Querally, fille de Jean, écuyer, sieur de Taillerot, et de Renée Le Porcher (1658). — Acte accordé aux assises de Bayeux par Nicolas du Moustier, écuyer, sieur de La Motte, lieutenant général au bailliage de Caen, à Gilles Le Roy, seigneur de Macey, et à Marie du Vivier, veuve de Louis de Meslin, seigneur de Campigny, de la lecture de leur contrat de mariage faite judiciairement par Jean Gouet, huissier audiencier

(1658). — Fieffe faite par Gilles Le Roy, à Nicolas Collin, de 3 vergées de terre tenues de la seigneurie de Macey (1659). — Remise faite par François Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, à Gilles Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, de son droit d'adjudication pris au bailliage de Coutances des terres de Cran (1660). — Échange de pièces de terre entre Gilles Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, et Gabriel et Jean Laguiller, père et fils, sieurs des Vignes et du Gage, de la paroisse de Cormeray; autre échange entre les époux Courvaisier et Gilles Le Roy (1660). — Retrait à droit féodal par François Dubois d'une portion de terre, en obéissance à l'assignation qu'était prêt à lui commettre Gilles Le Roy (1661). — Certificat signé Champenois, constatant que Gilles Le Roy, écuyer, sieur de Macey, et François Le Roy, écuyer, sieur de Brée, ont satisfait à mettre au greffe de l'Élection d'Avranches leur généalogie et déclaration de leur noblesse (1661). — Accord entre Gilles Le Roy, seigneur de Macey, et André Le Roy, chevalier, seigneur des Pas, héritiers de Julien Le Roy et de Michelle de Monsautel, concernant le partage des successions de leurs père et mère, et de Jacqueline de Saint-Martin, leur aïeule (1661). — Sentence de Jacques Demonts, écuyer, sieur de Boismont et de Bourlande, lieutenant général au siège de Coutances, en faveur de Jean Roger, écuyer, sieur de La Forge, fondé de pouvoir de Marguerite Le Roy, sa mère, demandeur d'une somme de 300 livres et d'un habit de satin qui lui avaient été promis par Jacqueline de Saint-Martin, lors de son mariage, en 1636, avec feu Roger, sieur de La Forge (1661). — Vente par Jean Godefroy, sieur de Poillé, à François Le Roy, sieur des Broiselles, de tout ce qui peut lui appartenir en la paroisse de Macey (1662). — Aveu rendu à Gilles Le Roy, par Jacques de Montgommery, de biens dépendant de la seigneurie de Macey (1663). — Extrait des registres des baptêmes de la paroisse de Macey, signé du curé René de Marsbodin, concernant Angélique-Françoise, fille de François Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, et de Richarde Perrault, sa femme (1663). — Renonciation par Richarde Perrault, devant Lévesque, lieutenant particulier du bailli du Cotentin au siège d'Avranches, à la succession de François Le Roy, sieur des Broiselles, son mari (1664).

F. 355. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1665-1673. — Leroy. — Extrait des registres de baptêmes de la paroisse de St-Sulpice-de-Macey, fait par Ch. Gohin, vicaire: baptême de Gabriel, fils de François Le Roy, écuyer, sieur de Brée, et d'Hélène de Queraly, né le 5 novembre 1664, célébré le 15 janvier 1665; parrain, Gabriel de Billeheust, écuyer, sieur de Saint-Celerin; marraine, Anne-Iolande de Queraly, femme du s^r de La Roulaie, sa tante. — Partage fait entre Louis et Charles de Marsbodin, écuyers, sieurs de Vauvert et de La Roulaie, frères, et François Le Roy, écuyer, sieur de Brée, des arrérages de 50 livres de rente dues par ledit de Vauvert (1665). — Aveu rendu à Gilles Le Roy, seigneur de Macey, par Julien Saint, écuyer, sieur du Domaine, à cause de sa femme, fille de Nicolas Touchais, sieur de Bois-Robert, de plusieurs pièces de terre tenues de ladite seigneurie (1665). — État des copies de pièces produites par François Le Roy, écuyer, sieur de Brée, dont les armes sont d'argent à 3 roses de gueules boutonnées d'or, deux et une (1666). — Quittance donnée par Jean Blanvillain, cellérier de l'abbaye du Mont-St-Michel, à M. de Brée Noyant, de 16 livres 5 sols 3 deniers, 15 gelines, 2 oies et 4 rasières de froment de rente due (1667). — Aveu rendu à Gilles Le Roy, seigneur de Macey, par Martin Houel, d'une portion de terre et maison (1668). — Contrat de mariage passé devant Jean Bodin et Gédéon Le Bigars, tabellions au siège de Pontorson et le Mont-St-Michel, entre Jacques Le Tennier, sieur de La Guillardière, fils de Guillaume, sieur de La Brasserie, et de Bertrande de Charton, et Charlotte Le Roy, fille de feu Pierre, sieur de Brée, et de feue Adrienne de Signy (1668). — Vente par Gabriel Le Roy, écuyer, sieur de La Lorinière, et Jacqueline de Clomesnil, sa femme, à Gilles Le Roy, écuyer, sieur de Macey, de 2 vergées de terre nommées le clos du Houx (1668). — Accord entre Gilles Le Roy et Jean Blanvillain, cellérier et procureur de l'abbaye du Mont-St-Michel, pour un procès concernant une vergée de terre, mouvant de la seigneurie de Macey (1669). — Lettres de relèvement accordées à André Le Roy, sieur des Pas, fils et héritier de Julien Le Roy, sieur de Macey, et de Michelle de Monsautel, pour faire annuler divers contrats faits pendant sa minorité (1670). — Procédure entre René Le Roy, sieur des Broiselles, et Julien Lemarié, sieur des Forgerays, au bailliage criminel d'Avranches, pour injures, outrages et excès dudit Julien (1670). — Saisie d'un tonneau de cidre sur ledit Julien Lemarié, à la requête de René Le Roy, afin d'être payé de 36 livres tournois de médicaments à lui taxés (1671). — Contrat de mariage de Gilles Le Roy, chevalier, seigneur de Macey, fils de Julien et de Michelle de Monsautel, avec Henriette Gouyon, fille de feu Jacques, chevalier, seigneur baron

de Marcey, et d'Élisabeth du Mas (1673). — Sentence de René Vivien, seigneur de La Champagne, lieutenant général au bailliage d'Avranches, en faveur de François Le Roy, écuyer, sieur de Brée Noyant, contre plusieurs particuliers de la paroisse de Tanis, pour port d'armes et tir sur ses pigeons (1673). — Vente par Gilles Le Roy à Julien Legendre d'un tènement d'héritages nommé la Maison des Landes, sis à St-Aubin-des-Préaux (1673). — Aveux rendus à François Le Roy, seigneur de Macey, par des tenants du fief de Macey, Pierre Loyche, Antoine de Charnacey, écuyer, Thomasse, Claude et Guillaume Sevestre, tous puînés et Étienne Trincot, aîné dudit fief (1673). — Autres aveux rendus à Gilles Le Roy pour le fief du Jardin dont est aîné Louis Pottier ; autres tenants : Richarde Perrault, veuve de François Le Roy, Jean de Montgommery, marquis de Courteille, Gabriel Pottier, Julien Marcou, Pierre Ricou Groschêne, François Le Roy, sieur de Brée Noyant, comme représentant feu Jean Poignant, etc (1673).

F. 356. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1674-1683. — Leroy. — Reconnaissance passée devant Charles Gibon et Jean Boessel, tabellions à Avranches, par Jacques de Launay, écuyer, sieur de Courcy Villarmois, de payer à Gilles Le Roy, sieur de Macey, la somme de 50 livres par accord fait entre eux (1674). — Avis des avocats consulaires des enfants mineurs de François Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, sur la demande de Julien Lemarié, écuyer, ayant épousé Richarde Perrault, veuve dudit sieur des Broiselles, tutrice de leurs enfants, concernant les poursuites de Jean Godefroy Poillé, pour obtenir le paiement de somme faisant partie de la vente des héritages des Broiselles, vendus par ledit Godefroy audit feu sieur Le Roy (1674). — Moyens de blâmes et reproches fournis par le procureur fiscal de la baronnie d'Ardevon contre l'aveu rendu par Gilles Le Roy de Macey (1675). — Lettre à Le Roy des Pas, concernant le dépôt de ses actes de noblesse (1675). — Abjuration de la religion prétendue réformée devant Nicolas Huet, curé de la paroisse de St-Sulpice et St-Sébastien de Macey, sise à une lieue de Pontorson, et Jean-Baptiste Hamon, son vicaire, par Jacques Pinot, fils de Paul et de Jeanne Grégoire, demeurant chez François Le Roy, écuyer, sieur de Brée Noyant (1676). — Fieffe faite par Gilles Le Roy, écuyer, sieur de Macey, à Jean Étienne, d'une maison et jardin sis en la paroisse de Tanis (1677). — Quittance d'Étienne Jehannot, sieur de Bartillat, conseiller du Roi, garde du trésor royal, donnée à Gilles Le Roy, écuyer, sieur de Macey, de la somme de 75 livres pour sa taxe pour l'extinction des droits de tiers et danger dans la province de Normandie (1677). — Affirmations de voyage passées au greffe du bailliage d'Avranches, par Gilles Le Roy, écuyer, sieur de Macey, pour obtenir taxe des dépens à lui adjugés contre Jacques de Launay, écuyer, et ses créanciers (1677). — Requête d'André Le Roy, écuyer, sieur des Pas, créancier et héritier bénéficiaire de Gilles Le Roy, seigneur de Macey, au lieutenant criminel d'Avranches, pour ordonner qu'il sera dressé par notaire inventaire des titres soustraits par Henriette Gouyon, veuve dudit de Macey, et ses complices, afin qu'ils lui soient rendus (1678). — Sentences rendues en la cour et siège royal d'Antrain, entre Gilles Le Roy, seigneur de Macey, et Jean Jarry, sieur de La Chaudronnaye (1678). — Gage-plège et élection de prévôt de la seigneurie de Macey, tenus au bout de l'avenue tendant au manoir seigneurial dudit lieu, devant François Faurey, avocat, sénéchal, en présence de Louis Pottier, greffier : Jean de Montgommery, seigneur marquis du lieu ; Julien Davy, écuyer, sieur du *Domaynne*; Gabriel Artur, écuyer ; Jacques Tesson, écuyer, tuteur des enfants de René Tesson, écuyer (1679). — Donation de 3 livres de rente au profit de l'église de Macey, par François Le Roy, écuyer, sieur de Brée (1680). — Assignation commise à la requête d'Isaac Guischard, écuyer, sieur de Caugé, époux de Madeleine Le Roy, fille et héritière de Louis Le Roy, écuyer, sieur du manoir de Brée, à Jean et François Nepveu, tenants du fief de La Binolayes, de la paroisse de St-Laurent-Terregaste, pour avoir paiement de 4 années d'arrérages de 107 livres 2 sols 10 deniers de rente (1683), etc.

F. 357. (Registre.) — Moyen format, 109 feuillets, parchemin.

1683. — Leroy. — État de distribution en la chambre du conseil du bailliage d'Avranches, par René Vivien, seigneur châtelain de La Champagne, lieutenant général civil et criminel, en présence de Jean Le Maréchal, lieutenant particulier du vicomte, René Levêque, lieutenant particulier civil et criminel, Richard Gaudin, écuyer, lieutenant particulier assesseur criminel, Robert de La Piganière, écuyer, vicomte et premier assesseur, Jacques Quellet, lieutenant général dudit vicomte, Pancrace Bestille, conseiller du Roi, assesseur, le procureur du Roi, Legeard et Gouin, avocats, de la somme de 15,000 livres provenant de l'adjudication finale des fiefs, terres et seigneurie de Macey, ayant appartenu à

feu Gilles Le Roy, écuyer, sieur dudit lieu, saisis en décret à la requête d'Élisabeth de Montboucher, veuve de Jean de Montgommery, chevalier, seigneur comte dudit lieu et de Chantelou, pour le paiement des arrérages de 2 années de 467 livres 2 sols 10 deniers de rente, ladite adjudication passée à François Le Roy, écuyer, sieur de Brée, aux assises d'Avranches, en la présence des créanciers; ledit François Le Roy, après ladite distribution, a été envoyé en possession et jouissance des fiefs, terres et seigneurie de Macey, aux conditions portées par les sentences transcrites audit état.

F. 358. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1684-1700. — Leroy. — Procédure devant le vicomte de Pontorson, entre Louis Basin, époux de Jacqueline Thierry, et Renée Thierry, sa sœur en loi, et François Le Roy, écuyer, sieur de Brée et de Macey (1684). — Mémoire des pièces que François Le Roy, ex-tuteur des enfants mineurs d'André Le Roy, écuyer, sieur des Pas, a remises à Louis Le Roy, écuyer, sieur des Pas, pour satisfaire à la sentence du bailliage d'Avranches (1685). — Cession faite par Richarde Perrault, veuve de François Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, à René Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, son fils aîné, de ses droits de douaire et du tiers du remplacement des deniers dotaux qu'elle peut demander sur la succession de son mari, à laquelle elle a renoncé (1685). — Renonciation passée au greffe du bailliage d'Avranches, par Louis Le Roy, écuyer, fils de René Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, et de Guillemette Boissier, à la succession de ladite Guillemette (1687). — Accord fait entre René Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, et François Le Roy, écuyer, sieur des Acres, concernant le partage des successions de leurs père et mère (1688). — Remise faite par Louis Morel, sieur de La Goutelle, à René Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, du droit de donation que Richarde Perrault, sa mère, avait fait à feu Julien Lemarié, écuyer, sieur de La Forgeraye, son second mari, suivant son contrat de mariage (1689). — Certificat de Bardo Bardi Magalotty, lieutenant général des armées du Roi, colonel lieutenant du régiment royal italien du Roi, gouverneur des ville et citadelle de Valenciennes, constatant que M. de Brée, lieutenant de la compagnie de la Cloutière, du régiment d'Anjou, sert le Roi en ladite qualité (1690). — Chemin que tiendront six hommes de recrue commandés par un lieutenant et un sergent, pour aller à Bouvines (1691). — Lettre de M. de Ximénès au commandant du château d'*Esclaïpe*, de Thuin, le 19 avril 1692 : le lundi précédent, 3 voleurs ennemis ont voulu enlever le mayeur d'Alual, ils en furent empêchés par les habitants qui firent feu dessus; comme cet endroit est à sa portée, ainsi que beaucoup d'autres, ordre d'envoyer prendre prisonnier le lieutenant mayeur, pour n'en avoir pas donné avis; il fera bonne guerre aux ennemis, avec tout son monde, lorsqu'il le jugera à propos; il tiendra les chemins libres de Landrecies à Maubeuge, et se promènera souvent le jour et la nuit, etc. — Ordre de Joseph de Ximénès, maréchal des camps et armées du Roi, commandant sous l'autorité de M. de Boufflers en Hainaut, pays entre Sambre et Meuse et d'Outre-Meuse, gouverneur de Maubeuge et colonel lieutenant du régiment Royal-Roussillon infanterie, au lieutenant détaché au château d'Émerie, de se rendre le lendemain 19 juillet avec tous ses hommes en armes et bagages, au château de Cleps, où il attendra les ordres (1692). — Procédure entre François Le Roy, sieur de Brée, et Nicolas et François Chennevelle, concernant le paiement d'arrérages de rentes (1692). — Aveu rendu à René Le Roy, écuyer, sieur de Macey, par Jean Pottier, tenant de fief (1692). — Signification faite aux habitants de Macey, de l'ordonnance de l'intendant Foucault, déchargeant François Le Roy, écuyer, sieur de Brée, de la somme de 35 livres, montant de sa taxe pour les landes et communes de Macey (1693). — Contrat de mariage de René Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, et Guillemette Bouaissier, fille de Julien, sieur de La Bretonnière, ancien syndic de Dol, et de Thomasse Roussault, ladite Guillemette, veuve de Jean Brocquin, sieur de La Vernimière (1695). — Aveu rendu à René Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, par Julien Guérin et Julien Dubois, tenants de ladite seigneurie (1695), et par Thomas Cribier et Richard Doré (1696). — Cession par Julien Videlou, prêtre, de la paroisse de Vessey, à René Le Roy, d'une vergée de terre, nommée les Champs, sise à Cormeray (1697). — Lettre de M. de Folleville Le Sens, adressée de Vire, à M. de Macey, capitaine d'infanterie à Avranches, lui ordonnant de partir pour se rendre à Dives (1698). — Célébration en l'église Notre-Dame de Pontorson du mariage de Gabriel Le Roy, sieur de Brée, fils de François et d'Hélène de Queraly, et Marie-Anne Philippes, fille de Nicolas, écuyer, sieur de Forges, et de noble dame Marie-Rosalie Dubois; leur contrat de mariage (1698). — Amortissement par René de Marsbodin et François Ricou, prêtres, de 60 sols de rente à François Le Roy, sieur de Brée (1698). — Requête adressée au

bailli de Cotentin, par René Le Roy, écuyer, sieur de Macey, fils héritier de François Le Roy, sieur de Brée, ex-tuteur des enfants d'André Le Roy, écuyer, frère de Gilles Le Roy, écuyer, pour être reçu opposant à l'exécution d'une sentence relative à la tutelle dudit François (1699). — Vente par Barnabé Sanson, sergent royal au bailliage d'Avranches, sergenterie Pigace, résidant à Curey, de mobilier dépendant de la succession de René Le Roy : 1 épée avec ceinturon de cuir blanc, 3 livres ; 1 fusil, 9 l. ; 1 petite cavale de poil gris, âgée d'environ 5 à 6 ans, 45 l. ; 4 draps de lit, 8 l. 10 s. 6 d., etc.

F. 359. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1700-1710. — Leroy. — Nomination au bailliage d'Avranches, en présence des parents et délégués de l'enfant mineur de Le Roy, sieur des Broiselles, et de Guillemette Boissier, de ladite Guillemette, comme tutrice (1700). — Certificat de Bataille, commis à la recette des droits d'enregistrement des armoiries, constatant que Jean-Baptiste Le Thimonnier, au nom de Le Roy, sieur de Brée, pour la veuve de René Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, a apporté et présenté au bureau leurs armes pour être enregistrées à l'armorial général (1700). — Procédure entre Marguerite Le Roy, fille de feu André Le Roy, écuyer, sieur de Macey et des Pas, et de dame Gillette Gérard, sœur et héritière de Louis Le Roy, et René Le Roy, fils de François, tuteur de ladite Marguerite, concernant l'administration de la tutelle dudit François (1700). — Requête de Marguerite Le Roy, veuve de Pierre Le Boucher, sieur de La Montagne, conseiller et procureur du Roi aux traites de Pontorson, et Geneviève Le Roy, sœurs, adressée au Parlement contre Réné Le Roy, écuyer, sieur de Macey, en la présence des sieurs de Montgommery et de Villauran, se prétendant créanciers de feu André Le Roy, écuyer, leur père (1701). — Analyses de titres produits : ordre par les gens tenants la cour de Parlement au premier huissier requis de contraindre Réné Le Roy, écuyer, de payer par forme de recours à Marguerite Le Roy, veuve de Pierre Le Boucher, 58 livres 18 sols, par elle avancés pour le coût de l'arrêt rendu entre eux (1701). — Taxe faite par Jacques Pépin, sieur de Bourguenolles, vicomte de Saint-James et de Pontorson, des dépens adjugés à Marguerite Le Roy, veuve de Pierre Le Boucher, procureur du Roi des traites foraines de Pontorson, tutrice de sa fille, contre François Martin, tuteur principal de Marguerite Le Boucher, fille dudit feu Le Boucher et de Catherine Escallot (1701). — Consentement de François Martin, tuteur de la fille de Pierre Le Boucher, sieur de La Montagne, donné à Marguerite Le Roy, veuve en deuxièmes noces dudit Le Boucher, de se faire payer par Julien Grignard, fermier de la terre du Carel, de la somme de 80 livres (1703). — Aveu rendu à René Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, par Guillaume Cribier, tenant de la seigneurie (1703). — Nomination par Jacques Gouyon, sire de Matignon, lieutenant général des armées du Roi et de la province de Normandie, de Gabriel Le Roy de Brée Noyant, à la lieutenance de la capitainerie de Pontorson, en remplacement de Desforges, démissionnaire (1704). — Constitution par André Foulon à Gabriel Le Roy, écuyer, sieur de Brée, de 8 livres tournois de rente (1705). — Remarques de Gabriel Le Roy, écuyer, concernant sa famille (1706). — Aveu rendu à René Le Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, par Gabriel Le Roy, écuyer, sieur de Brée, tenant le fief *Faisneant*, assis à Noyant (1708). — Vente par Jean Godefroy, sieur de Poillé, à Francois Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, des héritages pouvant lui appartenir en la paroisse de Macey (1709). — État de la généalogie de Gilles Le Roy, écuyer, sieur de Macey, pour la vérification de sa noblesse, comme ayant possédé le fief des Pas noblement, sans être sujet aux taxes de francs fiefs et nouveaux acquêts (1710) : dans les plus anciens contrats et aveux, il a trouvé que Jean Le Paige, écuyer, seigneur de Macey, possédait lesd. fief et seigneurie et ceux des Pas en 1341 ; demoiselle Robine Durand, dame de Macey, en 1413 ; Jean Gaultron, écuyer, en 1429 ; Robert Gaultron, écuyer, en 1447 ; Guillaume Le Roy, écuyer, premier possédant en ces quartiers le fief de Macey et des Pas, en 1459, ayant épousé l'héritière dudit Robert Gaultron ; tant par ses titres que par son emploi considérable et mérite distingué, il était gentilhomme d'ancienne extraction, natif de Grenoble en Dauphiné, avoué et reconnu par ses aînés suivant les extraits d'originaux délivrés en 1453 par eux, lors de son mariage, et représentés à la recherche de la noblesse faite par Chamillart, etc. — Échange de rentes fait entre Gabriel Le Roy et Françoise Le Martinel, veuve de Jean Chauvin (1710), etc.

F. 360. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1711-1721. — Leroy. — Vente par Guillaume Nicolle, fils de Jacques, à René Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, d'une pièce de terre nommée le Clos de Macey (1711). — Requête adressée au bailli de

Cotentin au siège d'Avranches, par Geneviève Le Roy, fille d'André et de Guillemette Gérard, devenu héritier de Gilles Le Roy, écuyer, sieur de Macey, et elle aussi devenue héritière de Marguerite Le Roy, sa sœur, veuve de Pierre Le Boucher, sieur de La Montagne, afin d'être envoyée en possession des rentes et terres dont René Le Roy n'a pas rendu compte dans sa gestion de tutelle (1711). — Échange de pièces de terre fait entre René Le Roy, écuyer, et René Doré (1712). — Procédure entre ladite Geneviève et René Le Roy, sieur de Macey, concernant sa tutelle (1712-1713). — Contrat passé devant les tabellions de St-James, entre Julien Godefroy, Julien Brisebarre et Guillemette Bouaissier, laquelle n'entend faire la remise des héritages vendus à Gabriel Le Roy, sieur de Brée, par Louis Godefroy, sieur de Verdigney, que pour Louis et Julien Le Roy, ses fils, seulement (1713). — Procédure entre ladite Guillemette Bouaissier, veuve de René Le Roy, tutrice de ses enfants, et François de La Piganière, écuyer, époux de Madeleine Pontfault, veuve de Charles Basselin, comme tuteur de la mineure Basselin, concernant la reversion de dot de Catherine Basselin, première épouse dudit René Le Roy (1714). — Aveux rendus à René Le Roy, seigneur de Macey, par René Doré, Julienne Michelet, femme de Pierre Robert, tenants de la seigneurie de Macey (1716). — Moyens d'appel proposés en la cour de Parlement par demoiselle Geneviève Le Roy, autorisée à la poursuite de ses droits, d'une sentence rendue entre elle et René Le Roy, sieur de Macey, Gabriel et François Le Roy, écuyers, ses frères (1717). — Aveu rendu à René Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, par Gabriel Le Roy, écuyer, sieur de Brée, du fief ou aînesse nommé *Feisnant,* contenant 7 vergées de terre et maisons sises au village de Noyant (1718). — Lettre de Duval, procureur en la prévoté de l'hôtel du Roi, adressée à Mlle de l'Isle, pour la faire remettre à Mlle Le Roy, rue des Fontaines-Couvertes, à Avranches, concernant l'assignation en la prévôté de l'hôtel du Roi, qui lui a été commise à la requête de M. d'Urville, garde du corps, prenant fait et cause de son fermier (1718). — Vente d'héritages sis à Noyant, par Jean Grivel à Jean-Baptiste-Marie Le Roy, écuyer, sieur de Noyant (1720-1721), etc.

F. 361. (Registre.) — Moyen format, 177 feuillets, papier. (lacéré et incomplet).

1721. — Leroy. — Procès-verbal de Léonard Burdelot, notaire à Avranches, et de Mathurin Houelleu, sergent priseur vendeur de la paroisse de Macey, constatant qu'à la réquisition et en présence de Jean-Baptiste-Marie Le Roy, écuyer, sieur de Noyant, Charles-François Le Roy, écuyer, sieur du Châtelier, Charles de Marsbodin, écuyer, sieur de Vauvert, curateur de Nicolas-François Le Roy, écuyer, frère dudit de Noyant, ils se sont transportés au manoir seigneurial de la paroisse de Macey et ont procédé à la vérification et levée des scellés apposés par ledit notaire et Poret, son confrère, sur les fermetures et meubles dépendant de la succession de René Le Roy, écuyer, seigneur dudit Macey, et à l'ouverture d'une caisse, avec deux clefs remises par Nicolas Le Champenois, sieur de Beaubisson, conseiller et procureur du Roi en l'Élection d'Avranches, qui lui avaient été déposées, et dont le contenu a été vérifié en présence de Jeanne-Marie Davy, veuve dudit seigneur de Macey, et de Nicolas-François Le Roy. Suit le détail des pièces et meubles inventoriés : l'article 95 est mentionné un certificat de Chamillart, intendant de Caen, portant que Francois Le Roy, écuyer, sieur de Brée, a représenté ses lettres de noblesse par lesquelles il a bien et duement prouvé être noble par charte de 1471, au haut de laquelle est écrit en gros caractère : Le Roy, porte d'argent à 3 roses de gueule boutonnées d'or.

F. 362. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1722-1780. — Leroy. — Lettre de Louis Godefroy Verdigney à Mlle des Broiselles, concernant son procès pour lequel il est nécessaire qu'elle se presente à St-James (1722). — Compte pour M. de Macey des arrérages de rentes qu'il doit à la baronnie d'Ardevon jusqu'en 1724. — Lettre de Dumoutier, procureur, à Mlle Le Roy, à Avranches, concernant l'assignation qui lui a été commise de se présenter aux requêtes de l'hôtel de la prévôté (1724). — Sentence de Nicolas Guellet, sieur de La Bréardière, lieutenant particulier civil assesseur criminel du bailliage d'Avranches, sur les plaintes respectives de Guillemette Le Bouaissier, veuve de René Le Roy, écuyer, sieur des Broiselles, et Louis, son fils, contre François Picot et François Ménier, fermiers de la terre des Brézelles (1724). — Accord fait entre Louis Le Roy, écuyer, sieur des Brézelles, fils de René, héritier de François, et Louis Godefroy, sieur de Verdigney, petit-fils et héritier de Jean Godefroy, sieur de Poillé, pour terminer le procès intenté par ledit Godefroy à Guillemette Boissier, veuve dudit René Le Roy (1724). — Lettre à M. de Macey, concernant le paiement de ce qui reste dû pour

les habits du deuil de M[lle] de La Piganière (1726). — Contrat de mariage de Jean-Baptiste-Marie Le Roy, écuyer, sieur de Macey, fils de Gabriel Le Roy, écuyer, sieur de Brée, et d'Anne-Marie Philippe, et Louise-Élisabeth Le Champenois, fille de Nicolas, sieur de Beaubisson, et de Catherine de La Piganière (1726). — Quittance de la somme de 280 livres donnée par Robert Labbé, sieur de La Mazurie, docteur en médecine, à M. de Macey, pour le premier paiement de la transaction passée entre eux (1726). — Reconnaissance de ladite transaction par Jean-Baptiste-Marie Le Roy et Louise-Élisabeth Le Champenois, son épouse (1727). — Lettre à M[lle] Le Roy, rue des Champs, chez M[lle] Des Roches, à Avranches : « Aux sitot la resepcion « de la vostre, je né pas manqué de m'informer du « lieu et la demeure de Monsieur vottre mari, laquelle « jé bien eux de la penne à le trouver, après bien des « recherches je lé afin trouvé dans son lit malade, « dont il m'a dit qu'il li avet 18 moias qu'il y est « deteneux par un mal aux deux jambe, mès qu'il « commance à ce garir, et qu'il vous estet bien obligé « de vottre bon resouvenir, et que si vous jugiés à « propos de luy et crire, vous adresissiés vos lettre « chés nous..... : à l'égar de Monsieur Louis, je ne « puis vous en donner de nouvelle, il li a 2 ou 3 en « qu'il est en campagne », etc., Paris, 20 février 1727. — Quittance de la somme de 180 livres, donnée par M. du Vauborel à M. de Macey, comme époux d'Élisabeth Le Champenois, héritière de Louis de La Piganière, à compte sur les arrérages qu'il lui doit (1728). — Reconnaissance de la somme de 382 livres 11 sols 6 deniers, par Jean Delauney, fermier de la terre de La Mazurie, ayant appartenu à feu Louis de La Piganière, conseiller et avocat du Roi, et appartenant à Jean-Baptiste Le Roy, époux de Louise-Élisabeth Le Champenois, petite-fille dudit de La Piganière (1728). — Procès-verbal de vente faite à la requête de Louis Le Roy, écuyer, sieur de Brézelles, des meubles restés après le décès de Geneviève Le Roy, veuve de Pierre Gautier (1729) : un bois de lit garni d'une paillasse, une couette, deux petits *traversiers* de plume, deux draps de toile, une couverture de laine, 18 l. 7 s. 6 d. ; 7 draps de lit de grosse toile, 4 l. 15 s. ; 6 chemises, 3 l. 12 s. 6 d. ; une robe de *cotonette* et deux vieilles capotes, 7 l. 5 s. ; 12 livres de filasse et 2 paires de bas de fil, 35 sols ; 1 pot de beurre, 3 l. 2 s. etc. – Mémoire des frais funéraires faits pour ladite Geneviève (1729) : 22 l. 8 s. pour convoi et service solennel, dus à l'église Notre-Dame des Champs ; le cercueil, 3 l. ; « pour le luminère qui « peset douze livres et on m'a raporté dix livres, pour « le déché de deux livre, et la façon, dix livres et le « cierge d'onneur et crespe », 7 l. 5 s., etc. — Diverses quittances données à M. de Macey, entre autres par Noël Le Goux, cellérier de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, tant pour le vin qu'il a fait venir pour lui que pour la paille que le curé d'Ardevon avait vendue à M. de Beaubisson (1730), etc.

F. 363. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier.

1731-1740. – Leroy. — Lettres à M. de Macey : par M. du Vauborel, demandant un mémoire des quittances qu'il lui a payées à valoir sur les sommes versées à feu M. de La Mazurie ; par M. de Chantore, concernant la nomination de M. de Macey par les vassaux pour faire en 1731 le service de la prévôté de la seigneurie de Chantore ; par Noël Le Goux, cellérier du Mont-Saint-Michel, demandant son avis sur le marché à passer avec son fermier pour la jouissance de la fieffe qui fut à René Doré. — Procès-verbal de vente faite par Pierre Mancel, huissier - priseur - vendeur, des objets saisis sur Jean Delauney, à la requête de Jean-Baptiste-Anne Le Roy, écuyer, sieur de Macey. — Procédure entre Jean-Baptiste Le Roy, écuyer, M. de Crollon et M. de La Piganière, concernant la tutelle de Louise-Charlotte de La Piganière (1731). -- Lettres adressées à M. de Macey : par Noël Le Goux, concernant la saisie faite sur François Chauvin La Vigne, son débiteur (1732) ; par M. du Vauborel, réclamant ce qui peut lui être dû (1732) ; par Perel Lassonnière, relative à son procès avec M. de La Morinière (1732) ; par Lemoine Bodinière (1733). — Remise faite par Joseph Coupard-Saunier à Jean-Baptiste-Anne-Marie Le Roy, seigneur de Macey, du capital de 10 livres de rente et de 5 années d'arrérages dus par feu Julien Guérin, un des vassaux de la seigneurie de Macey (1733). — Lettre de Verdun, chanoine de Coutances, relative à l'intention de Richer La Pallu de faire faire une exécution sur la terre vendue à Bucaille (1734). — Quittances de fermages données par Jean-Baptiste-Marie Le Roy à Michel Teurtrie, son fermier (1734). — Lettre de M. de Ligne, curé de Bacilly, concernant la recherche à faire dans ses titres de ceux relatifs au trésor de la paroisse (1735). — Commission de capitaine d'une compagnie détachée de la capitainerie garde-côte de Pontorson, donnée à M. de Macey ; ordonnance de L. A. de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, pour la reconnaissance dudit capitaine (1735). — Copie du contrat de mariage

d'Ernest Le Nouvel et de Vincente Le Bigot, ancienne femme de chambre de M. de Macey, à laquelle il a donné l'usufruit de 60 livres de rente en raison de ses bons et loyaux services (1736). — Lettre de Leplé, curé de St-Eugène, réclamant le paiement des arrérages de deux années de rentes (1737). — *Positiones juris civilis et canonici publicis agitandæ disputationibus in scholis jurium Academiæ Cadomensis pro licentiatus gradu consequendo. Ex lege 8 Cod. De revocandis donationibus. Ex Cap. 1. Extra. De iis quæ fiunt a majori parte capituli. Respondebit Franciscus Payen Duchesnay, Abrincinus. Arbiter erit et Præses D. Franciscus Hobey Desgranges, antecessor* (1737). Notes au dos de ladite thèse, concernant le paiement d'arrérages dus par Bucaille. — Quittance de la somme de 16 livres pour 2 années de rente, donnée par Nouvel à M. de Macey, en l'acquit de Jean Guimont et de Nicolas Baudous, héritiers de feu André Foullon de Courty (1739). — Sentence du vicomte d'Avranches touchant Martin, ayant saisi Richard Doré, tuteur des enfants mineurs Cribier, pour le paiement des arrérages de 40 livres de rente, lequel a formé opposition, sous prétexte de paiement des rentes seigneuriales dues à M. de Macey (1739). — Quittance donnée par Richer à Jean-Baptiste-Marie Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, comme représentant feu M. de La Piganière, le tenant quitte des arrérages de 6 raseaux et demi de froment de rente, ainsi que de ceux de 70 sols de rente (1740). — Avis donné aux tenants des fief et seigneurie de Macey, que le gage-plège et élection de prévôt de ladite seigneurie auront lieu le 5 juillet 1740.

F. 364. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 52 pièces, papier.

1741-1750. — Leroy. — Lettres adressées à M. de Macey : par Leplé, curé de St-Eugène, réclamant 2 années d'honoraires de messes célébrées pour feu Yvon, vicaire de Vergoncé (1741) ; par fr. A. Guion, procureur du Mont-Saint-Michel, concernant les 9 livres de rente dues par Jacques Turgot, fieffataire d'une maison au Mont-Saint-Michel, nommée le St-Julien, pour laquelle il est débiteur envers M. de Macey, suivant contrat passé avec Julien Davy, écuyer, sieur du Demaine (1742). — Compte de fermages fait entre M. de Macey et Michel Teurtrie (1742). — Quittance de la somme de 50 livres donnée à M. de Macey par Bucaille, en s'obligeant à payer les 70 sols de rentes seigneuriales dues au chapitre d'Avranches (1744). — Lettres adressées à M. de Macey : par Chavoy, concernant l'échange projeté entre eux (1745) ; par Barbier, sous-prieur au Mont-Saint-Michel, sur une saisie faite à un de ses fermiers (1746). — Requête adressée au sénéchal de la baronnie d'Avranches par Jean-Baptiste-Marie Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, approché dans le procès de Michel-François Le Beurier et Thérèse Levannier, sa veuve, tutrice de leurs enfants, et Pierre Dodeman, aîné du fief de Courseulles (1746). — Vente par Charles Chauvin, chirurgien, et Nicolas Chauvin, curé de Curcy, frères, fils et héritiers de Jean Chauvin et de Françoise Le Martinel, à Jean-Baptiste-Marie Le Roy, seigneur de Macey, du lieu et terre vulgairement nommés Noyant, sis à Macey (1747). — Lettres : de Chavoy, concernant l'acquisition de la terre des Cliettes (1747) ; de Guion, renvoyant la copie des lots et partages, où il n'a été trouvé qu'un aveu de M. de Fretel de La Bottinière (1748) ; de Duparc, demandant le certificat du service de prévôté de la terre de La Masurie que l'on veut lui faire faire de nouveau avant son tour (1748). — Reconnaissance et confirmation devant les tabellions de Pontorson, par Jean-Baptiste-Marie Le Roy, et Louise-Élisabeth Le Champenois, son épouse, et par Hervé Fontaine, sieur des Marais, de la vente des terre et métairie de Beaubuisson (1748). — Amortissement de 4 livres 4 sols de rente fait à Louis Robert par les curé et prêtres d'Aucey, les deniers fournis par Jean-Baptiste-Marie Le Roy, seigneur de Macey (1750). — Lettre de Le Champenois à M. de Macey, concernant leur procès avec M. de La Champagne (1750).

F. 365. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1751-1760. — Leroy. — Certificat de Claude Geffroy, prévôt général de la baronnie d'Ardevon, attestant que Jean-Baptiste Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, a été élu prévôt du fief de Noyant, dépendant de ladite baronnie, et s'obligeant à faire le service de prévôté moyennant 10 livres (1751). — Lettres adressées à M. de Macey : par Derval Brondineuf, de Rennes, concernant la vente de ses terres de la Besnerie et du Rouvre ; par M. de Villarmois, pour la vente de ses fermes de Brée ; par Mme de Chavoy, sur les rentes seigneuriales réclamées par les religieux du Mont-St-Michel (1752). — Notes sur les rentes dues par M. de Macey aux religieux du Mont-Saint-Michel, notamment sur les terres des Noës ou de la Samsonnière 3 quarts de razeau de froment. — Quittance de 47 livres données par Robert Arondel à Mme de Macey, pour

2 années d'arrérages de rente (1754). — Émancipation des mineures Françoise-Augustine et Françoise-Renée Le Roy, filles de Jean-Baptiste-Marie Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, et de Louise-Élisabeth Le Champenois, pour leur permettre de jouir par elles-mêmes, ainsi que Marie-Anne-Jeanne-Louise Le Roy, leur sœur aînée, du legs fait en leur faveur par Robert Le Champenois, leur grand oncle. Parmi leurs parents : Jean-Baptiste-Marie Le Roy, écuyer, seigneur de Macey; Nicolas-François Le Roy, écuyer, sieur de Brée ; René-Louis de Verdun, chevalier, seigneur de La Crenne ; Joseph-Charles Tuffin, chevalier, seigneur et patron de Ste-Honorine de Ducy ; Pierre-Auguste Philippe, écuyer, sieur de Villeneuve ; Charles-Henri de Marsbodin, écuyer, seigneur de Vauvert; Henri de Lambert, écuyer, seigneur d'Aucey ; Gilles Tardif, écuyer, seigneur de Moidrey ; François-Louis Derieux, sieur de La Turrie, avocat en Parlement de Bretagne, maire en titre de la communauté de la ville de Dol. Jean-René Vivien, chevalier, seigneur châtelain de La Champagne et autres lieux, patron de Plomb, lieutenant général au bailliage d'Avranches (1754). — Charges des rentes seigneuriales dues à la seigneurie de Macey : le curé, à cause du presbytère, 2 sols, 1 poule et 1 flambeau de cire pour la messe de minuit, Davy, avocat, à cause de Catherine Foucque, sa femme, 1/2 razeau de froment et 5C sols ; Thomas et Hilaire Brault, représentant Julien Marcou, 1/2 livre de poivre et 2 sols, etc. (1754). — Quittance de la somme de 22 livres 10 sols d'arrérages de rente, donnée à M. de Macey, par M. de Bosneville, représentant l'abbé Le Champenois, chanoine de Coutances (1755). — Aveu rendu à Louis-Théodose Andrault, comte de Langeron, marquis de La Côte, baron de Sacey, la Ferté et de Cougny, seigneur de Boucey, Argouges, Vessey et autres lieux, lieutenant pour le Roi des 4 évêchés de la Basse-Bretagne, gouverneur des villes et châteaux de Brest et de la Charité-sur-Loire, par Jean-Baptiste-Marie Le Roy, écuyer, seigneur de Macey et de La Brumannière, des fief, terres et seigneurie de Macey, relevant de la seigneurie de Sacey (1755). — Lettres adressés à M. de Macey, par Geffroy Morinière, du Vauborel et Guion, procureur du Mont-Saint-Michel (1755). — Gage-plège et élection de prévôt du fief et seigneurie de Macey, tenus par Louis-André Pinot, avocat au bailliage d'Avranches (1755). – Inventaire des papiers, meubles, argenterie, livres, tapisseries de verdure et en point de Hongrie, etc., dépendant de la succession de Madeleine Le Champenois, veuve de Fontaine, greffier de la maîtrise des eaux et forêts de Rennes, fait en présence de Louise-Élisabeth Le Champenois, épouse autorisée de Jean-Baptiste Le Roy, seigneur de Macey, héritière pour moitié de ladite Madeleine, et de noble Étienne-Cyr Cosson, agissant pour Gilles Leconte, chanoine de St-Honoré de Paris, Marie-Anne Leconte, veuve de M. de Belle Étoile, Catherine Leconte, épouse de Louis-Pierre Lecoq, sieur des Buttes, vicomte de Pontorson, Madeleine Leconte, épouse de M. de Cœuré, sieur de Saint-Georges, héritiers de l'autre moitié (1756). — Constitution de 200 livres de rentes, par Jean-Baptiste-Angélique du Quesnoy, chevalier, seigneur comte du Quesnoy, seigneur de Saint-Senier et Saint-Brice, près Avranches, et La Gobannière, ancien lieutenant et aide-major au régiment des gardes françaises, au bénéfice de Gabriel Artur, prêtre, docteur de Sorbonne, haut doyen de l'église cathédrale d'Avranches (1759) ; ladite rente fut passée à M. de Macey, qui fut chargé par le constituant de l'acquitter, lors de la vente à lui faite de sa terre de Cormeray. — Réponses aux blâmes fournis par les religieux du Mont-Saint-Michel sur l'aveu rendu par M. de Macey en 1759. — Lettre de Canon, procureur de ladite abbaye, adressant à M. de Macey un mémoire articulé des rentes qu'il doit à la baronnie d'Ardevon (1760). — Sentence rendue devant Pierre-Nicolas-Raymond de Geraldin, chevalier, seigneur comte de La Pentys, St-Symphorien, St-Anne et autres lieux, conseiller chambellan ordinaire du Roi, grand bailli du comté de Mortain, par Gilles de Vaufleury, écuyer, seigneur et patron de St-Patrice, St-Cyr du Bailleul, Montcorbeau et autres lieux, lieutenant général civil et criminel audit bailliage, entre Jean-Baptiste-Marie Le Roy, seigneur de Macey, héritier de Madeleine Le Champenois, et Michel Paillette, redevable à sa succession (1760), etc.

F. 366. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1761-1770. — Leroy. — Procédure entre Jean-Baptiste-Marie Le Roy, seigneur de Macey, ayant épousé Élisabeth Le Champenois, fille de feu Nicolas Le Champenois, lequel était fils et héritier de René, sieur de Beaubisson, et d'Élisabeth Basselin, et Robert Guesnonière, auquel Richard de La Huppe donna en fieffe 2 pièces de terre labourable, moyennant 14 livres 10 sols de rente (1761). — Quittance de la somme de 28 livres pour arrérages de rente, donnée par M. de Bosneville à Tesnière, procureur, à l'acquit de M. de Macey (1762). — Lettres adressées à M. de Macey : par le f. Canon, sur l'offre faite de sa

part par M. de Noyant pour l'acquit des rentes seigneuriales dues à l'abbaye du Mont-Saint-Michel (1763); par l'abbé de Ducy, concernant l'acquit de fondation faite à St-Aubin-des-Préaux; par Pierre Digée, relative à la célébration d'un service solennel en ladite paroisse de St-Aubin pour M. de Macey (1764). — Cession de partie de 57 livres de rente par Le Roy à Pierre Digée et à François Touchais (1764). — Reconnaissance par le chevalier de Saint-Victor de la remise que lui a faite M. de Macey du contrat de 330 livres sur M. de Baupte de Contrepont, qu'il lui a cédé par son contrat de mariage (1765). — Constitution par Jean-Baptiste-Louis Le Roy, sieur de Noyant, de 50 livres de rente au profit de Louis-Julien Morel, huissier royal à Pontorson (1765). — Vente par Jean-Baptiste-Marie Le Roy, chevalier, seigneur de Macey, à Jean Sauvage, de 2 portions de terre appelées le Pautonnier (1766). — Reconnaissance devant Louis Mardelé, notaire royal à Avranches, par Jean-Baptiste-François Tesnière, sieur de Brémesnil, élu en l'Élection, agissant pour Jean-Baptiste-Louis Le Roy, chevalier, seigneur de Macey, Noyant, Cormeray et autres lieux, de la signature Le Roy de Noyant pour être celle dudit seigneur de Macey, apposée au pied d'un acte sous seing privé de la somme de 1,500 livres reçue de Payen du Chesnay, conseiller au bailliage, qu'il constitue en 75 livres de rente hypothéquée au denier 20 (1767). — Vente par ledit Le Roy à Jean-François Roger, officier de la milice garde-côte, capitainerie d'Avranches, du lieu et terre du Valhubert, sis en la paroisse de Céaux (1767). — Amortissement fait sur la proposition de Le Roy, seigneur de Macey, par Julien Bacilly, fils de Julien, héritier de Louis-Gilles Bacilly, sieur des Longrais, et Julien Guyon, de 28 livres 13 sols 4 deniers aux curé et obitiers de l'église Notre-Dame d'Avranches (1767). — Amortissement de 40 livres de rente par François Hingan, époux de Charlotte Mottais, et Nicolas Le Bigais, époux de Marie-Françoise Mottais, toutes deux filles de Joseph Mottais, sieur des Perrières, et de Charlotte Le Verrier, à Louis Le Roy, chevalier, seigneur de Macey, et à Jeanne Hubert, veuve de Jean Sauvage, tutrice de ses enfants (1768). — Vente par ledit Le Roy à Joseph-François Besnard, marchand bourgeois d'Avranches, de la terre et métairie de la Maneheudière, telle qu'elle lui revient de la succession de Louise-Élisabeth Le Champenois, dame de Macey, sa mère, et dont est fermier François-Thomas Tesnière (1769). — Amortissement de 1,025 livres 16 sols de rente par Gabriel-Jean-Baptiste-Victor Payen, chevalier, seigneur et patron présentateur de Chavoy, du Hamel en Lolif et autres lieux, seigneur suzerain des fiefs de Champillons en Bacilly, de Saint-Manvieu et des Blins en Dragé et de Chavoy, en la paroisse de Bouillon, officier à la suite du régiment de Roussillon-Cavalerie, et Jeanne-Madeleine-Jacqueline de Verdun, son épouse, à Jean-Baptiste-Louis Le Roy, sieur de Macey, Noyant, La Lorinière et autres lieux, ancien officier de dragons (1769). — Lettre de M. de Brémesnil à M. de Macey, concernant le paiement d'une partie de 25 livres de rente due à Thomas Lefèvre (1770), etc.

F. 367. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1771-1793. — Leroy. — Copie de délibération des officiers de la chancellerie près le Parlement de Rouen, relative à sa suppression, prise chez Lezurier, garde des sceaux, par Blondel, secrétaire du Roi, contrôleur doyen, Duvergier, Flavigny, Midy du Bosguéroult, secrétaires audienciers, de La Vigne, conseiller trésorier-payeur des gages, Thibault, Aviat, secrétaires du Roi, maison et couronne de France, et Midy, écuyer, fils aîné de feu Louis Midy, secrétaire du Roi audiencier, pour aviser aux moyens de conservation de leurs offices par tous les moyens possibles, déléguant Duvergier et l'autorisant à faire tels présents et gratifications nécessaires aux personnes qui s'intéresseront au succès de leur demande (1771). — Reconnaissance par Le Roy de Macey à Hélène Villard, veuve de Julien Le Jamtel, de la somme de 800 livres qu'elle lui a prêtée (1773). — Vente par Jean-Baptiste-Mathieu Oursin de Soligny, maître d'hôtel ordinaire du Roi, tant pour lui que pour les cohéritiers de son père, Pierre Oursin de Digoville, écuyer, receveur général des finances, à Louis Le Roy, seigneur de Macey, de partie de 112 livres 10 sols au denier 40, constituée audit Jean Oursin par Guillaume et Julien Cribier (1773). — Amortissement fait par Henry de Gaallon, écuyer, héritier de Jean-François de Gaallon, écuyer, seigneur de Virey, son frère, à Étienne Porcher, de 1,000 livres de rente constituée par Louis Le Roy, chevalier, seigneur de Macey, Cormeray et autres lieux, au profit d'Éléonore-Marie-Françoise Hue de Montaigu, veuve de Jacques Fortin, chevalier, dont le capital a servi audit de Macey pour acquérir les fief, terre et seigneurie de Cormeray (1774). — Examen du produit de la vente des meubles et effets de René-François Le Harivel, sieur d'Auxais, fait par René-François du Vauborel, écuyer, sieur de La Morinière, Isaac-Jean Morin, sieur de La Heudrière, fondé de Jean-Baptiste-Marie Le Roy, seigneur de Macey, et

Maurice-René de Camprond, écuyer, ses héritiers (1774). — Partage en 2 lots, fait et donné par Le Roy de Macey à M. du Vauborel, des héritages et rentes à eux échus dans la succession de Le Harivel d'Auxais, ancien avocat du Roi au bailliage d'Avranches (1777). — Obligation de Julien Abraham, huissier de police à Pontorson, de payer à la décharge de Guillaume Gohin, vicaire de Macey, diverses rentes dont une de 3 livres à Le Roy de Macey, fondé au droit de Nicolas Le Devin, pour fondation par lui faite à l'église de Pontorson (1778). — Paiement fait par Le Roy de Macey à Jean-Baptiste Royer, teinturier à Villedieu, de la somme de 540 livres pour le capital de 21 livres 12 sols de rente due aux prêtres et obits de Notre-Dame de Pontorson, qu'il acquittera en ses lieu et place (1778). — Amortissement de 30 livres de rente par les frères Pichot, du Mont-Saint-Michel, à Le Roy, seigneur de Macey, de la constitution de Louis de Verdun, écuyer, seigneur de Cormeray, à Nicolas Pichot (1778). — Constitution de 120 livres de rente par Le Roy de Macey à Louis-Julien Morel, huissier (1779). — Amortissement de 25 livres de rente par Thomas Lefèvre à Le Roy de Macey, commandant de la première division des canonniers gardes-côtes de Pontorson (1780). — Lettres de M. d'Ormesson de Noyseau à M. de Macey, concernant le partage des landes de Servon (1781). — Délibération des députés des paroisses de Servon, Tanis et Macey, parmi lesquels Jean-Baptiste Le Roy, seigneur de Macey, prescrivant l'arpentage des landes Éon et des Breselles, afin d'éviter toute contestation (1781). — Adjudication d'un banc dans l'église Notre-Dame d'Avranches faite à Nicolas-Robert Guellet, sieur de La Bréardière, par les trésoriers et paroissiens, parmi lesquels figure Charles-René Macey, archer, garde de la Connétablie (1782). — Donation faite par Jean-Baptiste-Louis Le Roy, chevalier, seigneur de Macey, à Cécile-Perrine Foubert, demeurant chez lui depuis plusieurs années, d'une maison et jardin en la franche bourgeoisie de Pontorson (1786). — Vente par les frères Manet à Le Roy de Macey, d'une maison et jardin, sis à Pontorson (1786). — Transaction entre les héritiers de Gaalon et Le Roy de Macey, Le Roy de Brée et M. de La Chambre, seigneur du Vauborel, afin d'éviter un procès au sujet de leurs prétentions sur le fief des Fourchemins (1789). — Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures faits en la paroisse de St-Sulpice de Macey, concernant l'inhumation de Jean-Baptiste-Louis Le Roy, âgé d'environ 56 ans, décédé le 13 avril 1792, aux lieu et terre dite le Manoir de Macey. — Lettre du prieur de la Charité de Pontorson à Mme de Macey, demandant une nouvelle reconnaissance de la rente due par son mari audit hopital. — Partage de la succession immobilière dudit Le Roy entre Jean-Baptiste-François Tesnière Brémesnil, et Marie-Anne-Jeanne-Louise Le Roy, son épouse, demeurant à Avranches, et Louis-Victorien Castillon Saint-Victor, et Françoise-Augustine Le Roy, son épouse, domiciliés à Montpellier, lesdites sœurs héritières par moitié de Jean-Baptiste-Louis Le Roy (1793).

F. 368. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Leroy. — Extraits des registres des baptêmes, mariages et inhumations de la paroisse de Macey, en ce qui concerne la famille Le Roy, maison de Brée Noyant: Le 30 avril 1628, baptême de Charles, fils de Pierre Le Roy, écuyer, sieur de Brée, et de demoiselle Adrienne de Signy, parrain, Charles de Verdun, écuyer, sieur de La Cranne, marraine, Radegonde Duhallé; le 11 mars 1633, baptême de Gillette, fille des mêmes, parrain, Gilles de La Croix, religieux du Mont-Saint-Michel, prieur de Pierre-Soleil; le 12 février 1643, baptême de Louis, fils des mêmes, parrain, le grand doyen d'Avranches, marraine, Mlle de La Ménardière de Villiers; le 10 septembre 1660, baptême de Renée, fille de François Le Roy, sieur de Brée, et d'Hélène de Querally, parrain, Charles de Chanvierre, écuyer, marraine, Renée Leporcher, veuve de Jean de Querally, écuyer, sieur de Taillerot; le 15 janvier 1665, baptême de Gabriel, fils des mêmes, né le 5 novembre 1664, parrain, Gabriel de Bilheust, écuyer, sieur de Saint-Célerin, marraine, Yolande de Querally, femme de M. de La Roullais; le 8 septembre 1643, mort de Gilles de La Croix, ancien religieux du Mont-Saint-Michel; le 28 septembre 1652, inhumation dans l'église d'Adrienne de Signy, femme de Pierre Le Roy; le 17 juin 1657, inhumation de Pierre Le Roy dans le *chanseau* de l'église près de dlle Adrienne de Signy, sa femme, « du côté de la voie, homme beaucoup regretté »; le 29 septembre 1661, inhumation dans l'église, à côté de son frère Pierre Le Roy, de demoiselle Peronnelle Le Roy, femme de Charles de Chanvière, écuyer, décédée à Villeneuve, paroisse de Précey; le 13 janvier 1670, inhumation de Renée de Querally, veuve de Louis de Marsbodin, écuyer, sieur de Vauvert, vicomte de Saint-James et Pontorson, maire politique desdits lieux; le 19 mars 1650, mort de Lainé, curé, inhumé

au pied du grand autel, à côté des tombeaux de Macey. « Environ 1640, sous M. Lainé, curé de Macey, « le 19 mars, Gilles Le Roy, es^{r}, seigneur de « Macey, embrassa le calvinisme, et fut enterré à « Cormeray, étant mort à Avranches, aux Trois-Rois. » Le 18 février 1629, inhumation de Jean Le Roy, seigneur de Macey et des Pas; le 10 juin 1669, inhumation de Michelle de Monsautel, veuve de Julien Le Roy, seigneur de Macey, entre l'autel Notre-Dame et le banc de Macey, etc. — Semblables extraits pour la maison des Broiselles: le 12 septembre 1639, mariage de René Mahier, écuyer, et Jacqueline Le Roy; le 12 janvier 1642, inhumation de Marie Piqueray, femme de M. des Broiselles; le 27 juillet 1661, Platon Le Roy, fils de François Le Roy, sieur des Broiselles, etc. — Inventaire des pièces inutiles des archives: Contrat du 20 juin 1559, contenant vente de 5 vergées de terre, sises à Tanis, par Hervé de Charnacé à François Le Roy, sieur de Macey; contrat de vente de la grande Villeneuve à Thomas Girard, sieur de La Barre (1623); bail de la terre de la Gelandais et Casseaux, par André Le Roy à René et François Boussier, (1673), etc. — Notes diverses sur les possessions de la famille de Macey, les procès, la comptabilité; minutes de lettres, etc.

F. 369. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin.

1404-1654. — Leroy. — Macey. — Copie de la vente faite en 1404 par Hervieu de La Fresnaye, écuyer, aux religieux du Mont-Saint-Michel, moyennant 3,000 livres tournois, d'un franc fief appelé le fief de Noyant, assis en la paroisse de Macey, avec le droit de présenter à l'église et la tierce partie de la dîme et tous les droits de juridiction, seigneurie, dignités, noblesse, franchises, libertés, manoirs, bois, rentes et revenus quelconques, ladite copie collationnée en 1629 par Jean de La Crenne et Charles Herpin, tabellions, sur l'original représenté par Nicolas Martin, religieux et procureur général de ladite abbaye. — Aveu rendu à Jean Le Page, seigneur de Macey, par Pierre Lebouq, recteur de l'église de Macey, d'un hébergement contenant une vergée de terre, moyennant 2 tournois de rente et obéissance de pleds, cour, usage et service de prévôté (1405). — Autres aveux rendus à Robine Durand, dame de Macey, par divers tenants du fief de Macey (1452); par Jean Hébert, curé de Macey (1457). — Ventes devant: Jean de La Crenne et Nicolas Gauchet, tabellions à Pontorson, par Jean Rouyer à Vincent Chauvin, d'une portion de terre à prendre en celle de la Mesnagerie (1622); Charles Herpin et Jean Guitton, tabellions à Pontorson, par Julien Ricou à Vincent Chauvin, d'une portion de terre à prendre en celle du Rocher (1623); les mêmes, par Gilles Ricou, neveu de Julien Ricou, prêtre, Pierre Ricou et Gilles Ricou, tous fils de Gilles, à Vincent Chauvin, d'une portion de terre en la delle du Rocher (1624); Jean de La Crenne et Charles Herpin, par François Gougeon à Vincent Chauvin, de la pièce de terre nommée le Pré du Mullet (1624), et d'une portion de terre à prendre au Rocher (1627); les mêmes, par Bastien Chauvin à Vincent Chauvin, d'une portion de terre au réage du Rocher (1629); Jean Escallot et Antoine Jouenne, par Jean Royer, époux de Jeanne Ricou, à Vincent Chauvin d'une pièce de terre (1634); les mêmes, par Jean Royer, fils Julien, et Julien, son fils, à Vincent Chauvin, de 2 vergées de terre, nommées les 5 Vergées (1634); les mêmes, par Antoine de Charnacé, écuyer, sieur de La Bruandais, a Élisabeth de Beauvoys, veuve du feu sieur de La Costardais, d'une portion de terre en pré, nommée la Sandrais (1635); Gilles Lucas et Antoine Jouenne, par Vincent et François Faussois, audit Vincent Chauvin, d'une portion de terre sise au Rocher (1638); Jean Escallot et Gilles Lucas, par Pierre Dorey, fils Pierre, à Pierre Le Thomas, fils Michel, d'une portion de terre au village des Broiselles (1640); René Labbey et François Maheut, tabellions à St-James de Brevon, par Sevestre, fils Jean, à Michelle Le Taillandier, veuve de Jean Chauvin, d'une portion de terre labourable, nommée le Moulin à Vent (1641); Jean Caron et Pierre du Basrocher, par Gilles Thébault, à Jean Le Martinet, d'une portion de terre nommée le clos Sandray (1649); Artur Vierlon, tabellion, et François Paren, sergent royal pris pour adjoint, par Gilles Thébault à Jean Le Martinet, d'une portion de terre nommée les Vieilles-Vignes; Guillaume Le Saunier, tabellion, et Jean Laguiller, sergent royal, pris pour adjoint, par Nicolas Touchays, sieur de Boisrobert, aux époux Pierre Le Thomassin, d'une portion de terre sise au village des Broiselles (1652); Guillaume Lesaunier et Jean Lecoq, sergent royal, pris pour adjoint, par Françoise Frain, veuve de Vincent Godet, à Jean Thierry, d'une portion de terre (1652). — Partage de lots faits devant Pierre Gervais et Guillaume Le Saunier, par Charles et Vincent Chauvin, fils de feu Jean et de Michelle Le Taillandier, des biens de leurs successions (1652). — Échange fait devant notaires entre François Chauvin, de la paroisse de Macey, et Vincent Chauvin, bourgeois de Pontorson, de portions de terre sises à Macey, au

village de Noyant, tenues de la baronnie d'Ardevon, contre une pièce de terre labourable nommée la rue Ameline (1654).

F. 370. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1655 - 1781. — Leroy. — Macey. — Vente devant Pierre Gervais et Guillaume Le Saunier, tabellions à Pontorson et le Mont-Saint-Michel, par Jean Le Martinet à Jean Thébault, d'une demi vergée sise au clos Sandray (1655). — Reconnaissance devant Julien Melais et Jean Carron, tabellions au siège de Pontaubault, par Michel Dubois et Jean Brisbare, pour François Brisbare, son père, de leurs signatures apposées sur un contrat passé entre eux (1655). — Extrait du gage-plège de Macey, concernant le service de prévôté à faire par Huet, curé du lieu (1657). — Aveu rendu aux religieux du Mont-Saint-Michel, par Vincent Chauvin, de biens sis en la seigneurie de Noyant (1662). — Vente devant Jean Caron et Pierre du Basrocher, tabellions au siège de Pontaubault, par Jean Le Thomassin à Nicolas Touchais, de 2 parts d'une pièce de terre nommée le Closet (1664). — Ventes devant : Gédéon Bigays et François Francier, tabellions aux sièges de Pontorson et du Mont-Saint-Michel, par Gilles Barbot à Julien Michelet, de 4 vergées de terre appelées le Clos Grignard (1665) ; les mêmes, par Jean Loison à Nicolas Huet, curé de Macey, d'une portion de terre appelée le Pré Viel (1665) ; François Francier et Guillaume Le Saunier, ancien tabellion, pris pour adjoint pour l'absence de l'ordinaire, par Jean Loison, fils Jacques, à Vincent Chauvin, tuteur de Jacques, fils Charles, de maison et terre sises au village de Noyant (1667). – Donation par Nicolas Huet, curé de Macey, au curé dudit lieu, d'une portion de terre nommée le Pré Viel, à charge de le faire participer après sa mort aux prières qui se feront dans l'église (1670). — Donation par André, fils de François et de Jacqueline Grivel, aux curé et prêtres de Macey, représentés par Nicolas Huet, curé, et Jean-Baptiste Hamon, vicaire, de 2 vergées de terre nommée la Demi Acre ou le Clos Renson (1676). — Vente devant Pierre Fontaine et Jacques Philippe, tabellions pour le siège du Mont-Saint-Michel par Jean Le Thomassin à Jean Livré de ce qui peut lui appartenir de la succession de Pierre Le Thomassin, son frère, dans la paroisse de Macey (1683). - Remise faite devant Jean Poret et Gédéon Le Bigais, tabellions audit siège, par Jean Livré à Julien Davy, écuyer, sieur du Domaine, époux de feu Gillette Touchais, d'une portion de terre sise au village des Bresselles (1687). — Fieffe faite devant Nicolas Serel et Nicolas Davy, tabellions à Pontorson, par Jean Martin à François Ricou Groschesne, d'une portion de terre nommée les Baratières (1692). — Remise devant René Goubet, tabellion à St-James de Beuvron, par Guillaume Cribier à Thomas Cribier, fils Jean, des maisons et terres qu'il lui avait fieffées (1696). — Vente devant Pierre Tesnière, tabellion à St-James, par Geneviève Davy et Anne Davy, veuve de Gilles Pierre, sieur du Bourg, filles de Julien Davy, écuyer, sieur du Domaine, à Alexandre Davy, écuyer, sieur du Domaine, capitaine d'infanterie, du lieu et terre de la Hanriaye, sise à Macey (1709). — Cession devant ledit notaire, par Alexandre Davy, sieur du Domaine, à Anne Bailleul, veuve de Guillaume Foucques, du lieu et terre de la Hanriaye (1712). — Constitution devant François-Joseph Gerard et Mathurin Houelleu, sergent royal, pris pour adjoint, par François Piquot, fils de feu Michel, à Julien Yvon, de 12 livres 2 sols 6 deniers (1719). — Autre constitution devant Jean Baubigny, et René Dobé, sergent royal, pris pour adjoint, par Julien Guerin à Joseph Coupard, de 10 livres de rente (1725). — Délibération des habitants concernant le placement de 600 livres, valeur d'une maison et 4 vergées de terre léguées par Jacques Ménard, curé de Macey, suivant son testament de 1749, pour un vicaire qui instruira la jeunesse de ladite paroisse ; autorisation à M. de Brémesnil, conseiller en Élection, de constituer ladite somme sur Gosset, secrétaire du Roi (1770). — Nomination de 2 députés pour assister au bornage de la lande Éon, que les religieux du Mont-Saint-Michel et M. d'Ormesson, seigneur de Servon, se proposent de faire (1781). — Déclaration de Jean Hubert, curé de Macey, du revenu des fondations de l'église. — État des messes de fondations et rentes dues. — Extrait des rôles rentiers de la baronnie d'Ardevon, seigneurie de Noyant en Macey, etc.

F. 371. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1754 - 1756. — Leroy. — Macey. — Défenses faites aux paroissiens de Vergoncé et d'Huynes de mettre leurs bestiaux dans les landes et communes de Macey, Servon et Tanis, sous peine de saisie et dépens, en vertu d'une requête présentée au bailliage d'Avranches par les délégués desdites paroisses, autorisés du consentement du procureur du Roi par Vivien, lieutenant général, et Le Maréchal; assignations commises aux habitants desdites 3 paroisses, par les possédants

fonds de la paroisse de Vergoncé, pour être statué sur lesdites défenses; affirmations de voyages, sommations d'audience et significations y relatives. — Sentence du lieutenant général du bailliage d'Avranches, condamnant les paroissiens de Vergoncé aux dépens, en leur défendant de mettre leurs bestiaux à pâturer dans lesdites landes, sauf à proportion de leur exploitation et à l'instar des paroissiens de Macey, Servon et Tanis. — Ordre donné par ledit lieutenant général au premier huissier requis de contraindre Bazire et autres, de la paroisse de Vergoncé, à payer aux paroissiens de Macey, Servon et Tanis 126 livres 11 sols 7 deniers pour dépens à eux adjugés par ladite sentence, etc.

F. 372. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1724-1725. — Lesieur. — Vente devant Jacques Delalande, tabellion au siège de Grangues, et Jean-Baptiste Huet, sergent, pris pour adjoint, par Jean Luces, marchand poissonnier à Dives, à Jean Lesieur, marchand à Amfréville, du principal et prorata de 12 livres de rente foncière, faisant partie de 50 livres à prendre sur Charles Hoton, toilier, de la paroisse d'Amfréville, moyennant 240 livres (1724). — Autre vente du même au même, de 40 livres tournois de rente faisant partie de 50 livres et 1 poule à prendre sur Charles Hotton, moyennant 800 livres (1725).

F. 373. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1613-1626. — Lesueur. — Vente devant Nicolas Roque et Gilles Potier, tabellions à Caen, par Jacques Morin, sieur d'Escajeul, trésorier général de France à Caen, à Jean Lesueur, marchand drapier, bourgeois de Caen, de maisons, jardin et terres sis paroisse de Varaville, moyennant 4,930 livres de principal et 12 livres de rente (1613). — Vente devant ledit Roque et Richard Martin, son adjoint, par Jean Hébert, écuyer, sieur de *Boullon*, et Catherine Graindorge, sa femme, audit Jean Lesueur, d'héritages sis à Varaville, moyennant 2,100 livres ; à la suite est la quittance des droits de 13es de ladite vente, donnée par Gillonne de Matignon (1616). — Lettre d'insinuation donnée par Jacques Blondel, lieutenant particulier au bailliage de Caen, à Jean Lesueur, bourgeois de Caen, de la vente devant Richard Martin, tabellion à Caen, et François Delaporte, son adjoint, par Jean et Jacques dits d'Ausseville, frères, bourgeois de Caen, à Jean Lesueur, fils Philippe, d'un herbage sis à Petiville, contenant 5 acres, moyennant 800 livres de principal et 36 livres de vin (1616). — Quittance donnée devant Nicolas Roque et Richard Martin, tabellions, par Jean Le Fauconnier, sieur de Feuguerolles et du Mesnil-Patry, à Jean Lesueur, bourgeois de Caen, de la somme de 108 livres pour amortissement et arrérages de 10 livres tournois de rente (1616). — Donation devant Nicolas Roque et Richard Martin, tabellions, par Collas Giffart, de la paroisse de Trousseauville, à Jean Lesueur, bourgeois de Caen, de tout et tel droit de clameur révocatoire de la vente faite devant Francques et Lefebvre, tabellions à Troarn et à Varaville, à Pierre Jacques Robert et François dits Tardif, frères, de maisons sises à Varaville (1616). — Vente devant les mêmes, par Michel Poisson à Jean Lesueur, tous deux bourgeois de Caen, de 1/2 acre de terre sise à Varaville, au hamel *de soubs Homme*, moyennant 110 livres de principal et 5 sols de vin (1617). — Quittance devant les mêmes, par Marie Oger, veuve de Jean Denis, bourgeois de Caen, se faisant forte pour Charles Denis, sieur des Jonchets, son fils, à Jean Lesueur, de la somme de 94 livres pour arrérages et prorata de 6 livres de rente de la constitution de Richard d'Ausseville (1617). — Vente devant Mathieu de La Londe et Michel Lesueur, tabellions, par Jacques Hervieu, écuyer, sieur de Fouré, à Jean Lesueur, de 6 vergées de terre en la delle du clos Perrot, paroisse de Petiville, moyennant 550 livres de principal et 60 sols de vin (1619). — Vente devant Mathieu de La Londe et Michel Lesueur, son adjoint, par Guillaume Grente, sieur du Quesnay et de Daumesnil, à Jean Lesueur, bourgeois de St-Pierre de Caen, de 2 pièces de terre en herbage et pré sises à Varaville (1620). — Sentence de Jacques Blondel, écuyer, lieutenant particulier du bailli de Caen, conservateur des privilèges royaux de l'Université, prononçant défaut contre Daniel Germain, et déclarant exécutoire le bail à lui fait par Jean Lesueur, l'un des officiers de ladite Université (1620). — Vente devant de La Londe et Lesueur, tabellions, par Louis de Saffray, sieur de La Brière, de la paroisse de Merville, à Jean Lesueur, de 2 pièces de terre sises dans les marais de Varaville, moyennant la somme de 700 livres payée comptant en pièces de 16 sols et autre monnaie (1621). — Vente devant les mêmes par Jean Le Chartier, écuyer, sieur du Bois, fils de Jean Le Chartier, écuyer, sieur de Cormelles, à Jean Lesueur, marchand, bourgeois de Caen, de maisons, manoir, terre et jardin sis à St-Martin de Cormelles-le-Royal, avec le droit de patronage à la cure et de four à ban, moyennant 9,620 livres de principal et 150 livres de vin (1622). — Vente devant

les mêmes, par Jacques Auvray, sieur de Lescarde, à Jean Lesueur, d'une acre de terre sise au grand marais de Varaville, moyennant 270 livres (1623). — Fragment de compte d'arrérages de rente entre Jean Lesueur, seigneur et patron de Cormelles-le-Royal, et M. de Tilly (1625). — Ventes devant de La Londe et Lesueur, tabellions, par : Guillaume Vaultier à Jean Lesueur, l'aîné, de 1/2 acre de terre sise à Bavent, delle des Émerillons, moyennant 120 livres de principal (1626) ; par Thomas Bart, fils et héritier de Philippe Bart, à Jean Lesueur, d'une portion de terre assise au petit marais de Varaville, moyennant 12 livres de principal et 10 sols de vin (1626) ; par Louis Bardouil, sieur de La Bardouillère et de Saint-Lambert, à Jean Lesueur, du fief noble, terre et seigneurie de Petiville, étant 1/4 de fief de haubert, et fonds audit lieu, à Bavent, etc., moyennant la somme de 30,000 livres de principal et 450 livres de vin (1626).

F. 374. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1627-1636. — Lesueur. — Arrêt de deniers accordé par Jacques Blondel, écuyer, sieur et châtelain de Tilly, lieutenant particulier du bailli de Caen, à Pierre Mallet, écuyer, sieur de Grandmont, sur les deniers dus par Jean Lesueur à Louis Bardouil, écuyer, sieur de La Bardouillère, pour transport de rentes par François de Launay, écuyer, sieur de Petiville (1627). — Reconnaissance devant Jean Le Renard, tabellion à Varaville, et François Francquié, à Troarn, par François Lefebvre, de la prise à ferme pour 6 ans d'une pièce de terre sise à Gonneville, delle des Fallaizes, appartenant à Jean Lesueur, sieur de Petiville (1627). — Condamnation prononcée par Jacques Blondel, lieutenant particulier du bailli de Caen, contre Lesueur, de remettre à M. de La Bardouillère la somme de 5,000 livres à compte de celle de 9,000 livres avec intérêts jusqu'au jour des pactions avec Mallet, sieur de Grandmont (1629). — Répertoire fait par Thomas Lesueur, sergent à Varaville, des meubles de Jacques Cœuret, repostés à la ferme de Petiville, à la requête de Jean Lesueur, sieur de Petiville, en vertu de mandement par lui obtenu de Blondel, lieutenant particulier du bailli de Caen (1629). — Quittance donnée devant de La Londe et Lesueur, tabellions à Caen, par Louis Bardouil, écuyer, sieur de La Bardouillère et de Longessart, lieutenant de la vénerie de Monsieur frère du Roi, et Pierre Mallet, écuyer, sieur de Grandmont, à Jean Lesueur, sieur de Petiville, en conséquence d'une ordonnance rendue entre eux au bailliage de Caen (1629). — Extrait de la vente faite devant les tabellions de Caen par Gabriel de Cheux, écuyer, sieur des Maizières, à Philippe Lesueur, sieur de Petiville, avocat au Parlement de Normandie, stipulé par Michel Lemière, de la somme de 33 livres 10 sols de rente à prendre sur la recette des tailles d'Avranches en 4 parties, et que feu François Collin, écuyer, sieur de Sannerville, avait acquises par transport de Guillaume Lesueur (1629). — Quittance de Paul Oger, sous-prieur et cellérier de l'abbaye de Troarn, à Jean Lesueur, sieur de Cormelles, bourgeois de Caen, de 4 années de 6 acquêts de sel de rente dus au fief de Troarn assis en la paroisse de Varaville (1629). — Arrêt du Parlement mettant à néant l'appel de Jean Lesueur, sieur et patron de Petiville, d'une sentence rendue par le bailli de Caen, le condamnant en 12 livres d'amende envers le Roi, et aux dépens envers Bardouil de La Bardouillère et Mallet de Grandmont, modérés à 150 livres pour Bardouil et à 50 livres pour Mallet (1630). — Reconnaissance devant de La Londe et Lesueur, tabellions, par Jean Lesueur, sieur de Petiville, et Nicolas Le Boursier, de la paroisse de Varaville, d'un contrat de vente fait entre eux (1631). — Mandement de Benjamin Vincent, sénéchal de la sieurie de Petiville, aux prévôt et tenants de ladite sieurie, d'avertir à l'instance de Jean Lesueur les intéressés que les pleds et gage-pleds seront tenus au manoir seigneurial de Petiville le 15 juillet 1631. — Vente devant de La Londe et Lesueur par Hervé d'Aché, écuyer, sieur de Varaville, demeurant paroisse St-Gilles de Caen, à Jean Lesueur, sieur de Petiville, de 6 vergées de terre sises au petit marais de Varaville, nommées l'Herbagette, moyennant 425 livres tournois payées en pièces de 16 sols, testons et autre monnaie (1632). — Vente devant les mêmes par Bastien Bertes, de la paroisse de Cabourg, à Jean Lesueur, sieur de Cormelles et de Petiville, bourgeois de Caen, d'une vergée de terre assise au grand marais de Varaville, en la delle de Haute-Saline (1634). — Vente devant Guillaume Féron et Nicolas Le Renard, tabellions à Varaville, par François de Tilly, écuyer, et Marguerite Piettin, son épouse, à Jean Lesueur, sieur de Petiville, bourgeois de Caen et officier en l'Université, de leur droit de condition retenu en la vente de 2 herbages sis à Varaville (1634). — Aveux rendus aux religieux de l'abbaye de Troarn, par Jean Lesueur, bourgeois de Caen, d'héritages sis à Varaville (1634). — Fragment de reconnaissance par Jean Lesueur, sieur de Cormelles et de Petiville, à Philippe Lesueur, sieur de Petiville, conseiller au Parlement de Rouen, de la somme de

34,600 livres tournois, en pistoles, écus d'or, quart d'écus, testons, réaux d'Espagne et autres monnaies ayant cours (1636).

F. 375. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1637-1659. — Lesueur. — Reconnaissance devant Mathieu de La Londe, tabellion, et Michel Lesueur, son adjoint, par Noël Conart, de la vente par lui faite à Jean Lesueur, sieur de Petiville, bourgeois de Caen, de 1/2 acre de terre assise au terroir du Buisson, en la delle de l'Ormelet, moyennant la somme de 38 livres payée comptant (1637). — Accord devant Étienne Lefebvre, tabellion à Troarn, et Jacques Varin, son adjoint, pour éviter la vente des bestiaux et meubles de Jacques et Charles Cœuret, père et fils, saisis à la requête de Philippe Lesueur, conseiller en la cour de Parlement de Rouen, en paiement de la somme de 3,230 livres tournois de fermage de la terre de Petiville (1640). — Donation devant Nicolas Denis et Thomas Dubosc, tabellions à Rouen, par Charles Adée, écuyer, sieur du Petit-Val, capitaine au régiment de Dauphiné, à Charles Lesueur, écuyer, son filleul, fils de Philippe, conseiller au Parlement, de la tierce partie de tous ses biens (1643). — Mandement de Gilles de La Motte, sénéchal du fief, terre et sieurie de Petiville et autres appartenant à Philippe Lesueur, au prévôt ou l'un des tenants, de faire savoir issues des messes paroissiales que les pleds de ladite sieurie se tiendront le samedi 14 juillet, à 8 heures du matin (1646). — Reconnaissance devant Nicolas Denis et Étienne Lambert, tabellions à Rouen, par Jacques Turgot, écuyer, sieur de Bons, et Jean-Louis Le Bourgeois, écuyer, sieur du Tort, avocat du Roi au bailliage de Caen, que Philippe Lesueur, écuyer, sieur de Petiville, conseiller au Parlement de Rouen, les a cautionnés envers Jacques Payen, écuyer, sieur de Saint-Sauveur, conseiller audit Parlement, de 300 livres de rente au denier 14 (1647). — Quittance donnée devant Guillaume Delaporte et Jean Crestien, tabellions à Caen, par Madeleine Le Breton, veuve de Pierre de Bernières, écuyer, sieur et baron de Louvigny, fille et seule héritière de Pierre Le Breton, écuyer, sieur de Vaulbenard, à Pierre Lesueur, écuyer, sieur de Colleville, de la somme de 3,168 livres pour le corps et fort principal de 226 livres 5 sols 6 deniers de rente restant de 250 livres de l'obligation de Guillaume Guerente, écuyer, sieur du Quesnay, Jacques Guerente, écuyer, sieur de Saint-Pierre-Azif, et Guillaume Marguerie, écuyer, sieur de Saint-Cosme, envers ledit feu de Vaulbenard (1653). — Compte fait devant Guillaume Messent, tabellion à Varaville, et Georges Lecerf, sergent, pris pour adjoint, entre Philippe Lesueur, écuyer, sieur de Petiville, conseiller en la cour de Parlement de Rouen, représenté par Pierre Collas, sieur de La Haye, son fermier, et Charles de Buhérel, sieur de Bellecroix, de sommes reçues par ledit de Bellecroix pour M. de Petiville (1653). — Vente devant Nicolas Moisson et Jacques Meillibue, tabellions à Rouen, par Claude de Sarcilly, écuyer, sieur de Mongautier, à Philippe Lesueur, écuyer, sieur de Petiville, de 50 livres tournois de rente (1654). — Sommation faite par Jacques Delapye, huissier, à la requête de Philippe Lesueur, stipulé par Charles Buhéré, sieur de Bellecroix, à Roulland de Foullongne, écuyer, sieur du Londel, et à Étienne Cardine, son fermier, de faire curer les courants d'eau de ses herbages sis à Petiville (1654). — Taxe faite par la Chambre des Comptes à Antoine Bernard, huissier, pour ses honoraires d'avoir saisi en la main du Roi le fief de Petiville, appartenant à Philippe Lesueur, faute d'avoir fait foi et hommage (1656). — Ordonnance des des gens tenant les requêtes du Palais à Rouen, condamnant Jean Dubosc, sieur de La Vallée, et Guillaume Crevin, à représenter dans huitaine au marché de Beaumont les bestiaux saisis à la requête de Philippe Lesueur, appartenant aux héritiers de Robert Mallet, écuyer, sieur de Saint-Martin, en paiement de la somme de 224 livres (1657). — Décharge donnée devant Maurice et Robert Dupuys, tabellions à Rouen, par Guillaume Dumonceau, trésorier provincial des guerres en Béarn, à Philippe Lesueur, écuyer, sieur de Petiville, Jean-Louis Le Bourgeois, écuyer, sieur du Tort, Jacques Turgot, écuyer, du principal et arrérages de 300 livres de rente constituées par ledit du Tort, sous Jacques Payen, écuyer, sieur de Saint-Sauveur, et caution dudit de Petiville (1657). — Signification faite par Nicolas Girouard, sergent à Troarn, à la requête de Philippe Lesueur, écuyer, sieur de Petiville, conseiller en la cour de Parlement à Rouen, du rôle des amendes prononcées aux pleds, ainsi que de l'état des rentes dues à la sieurie, pour en opérer le recouvrement par le receveur (1657). — Accord devant Guillaume Messent et Gabriel Jemblin, tabellions à Varaville, entre Pierre Lesueur, écuyer, sieur de Colleville, et Jean Lesueur, sieur de Petiville, concernant la possession de l'office de conseiller au Parlement de feu Philippe Lesueur (1658). — Mainlevée de la Chambre des Comptes accordée à Jean Lesueur, fils de feu Philippe, conseiller au Parlement, du fief de Petiville

(1658). — Partage en 2 lots des biens de Philippe Lesueur fait entre Marie Adée, sa veuve, et son fils Jean Lesueur, écuyer, sieur de Petiville, tuteur de ses frères et sœurs (1658). — Obligation devant Messent et Georges Lemascrier, tabellions à Varaville, par Jean Lesueur, écuyer, sieur de Petiville, à Pierre Lesueur, écuyer, sieur de Colleville, conseiller au Parlement de Rouen, de la somme de 35,000 livres prêtée (1659).

F. 376. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1660-1670. — Lesueur. — Délai de 2 ans accordé par la Chambre des Comptes à Jean Lesueur, fils et héritier de feu Philippe, tuteur de ses frères et sœurs, pour faire les foi et hommage du fief de Petiville, saisi en la main du Roi, comme relevant de sa vicomté de Caen (1660). — Procès-verbal de saisie dudit fief de Petiville par Martin Marguerie, huissier en la Chambre des Comptes, faute d'en avoir fait les foi et hommage (1662). — Avis donné aux habitants de diverses paroisses, que les pleds et gage-pleds de la seigneurie de Petiville, appartenant à Marie Adée, veuve de Philippe Lesueur, se tiendront au manoir seigneurial, le jeudi 6 juillet 1662. — Compte fait entre Pierre Lesueur, écuyer, sieur de Colleville, et Marie Adée, veuve dudit Philippe Lesueur, des arrérages de 2,981 livres 5 sols de rente transportées à ladite veuve par Jean, son fils (1663). — Vente devant Thomas Lesueur et Guillaume Delaporte, tabellions à Caen, par Louis Hemery, sieur de La Chaussaye, bourgeois de Caen, procureur fondé de Louis Degron, écuyer, sieur de La Chapelle, à Anne Daneau, veuve de Jean Lesueur, écuyer, sieur de Petiville, de 150 livres de rente (1663). — Extrait de l'état de distribution fait aux assises de la vicomté d'Auge, tenues à Pont-l'Évêque par Jean de Borel, écuyer, seigneur et châtelain de Manerbe, lieutenant général du bailli de Rouen en ladite vicomté, des deniers provenant de la terre et sieurie du Quesnay, ayant appartenu à Gilles Grente, vivant sieur de ladite terre et sieurie, décrétées à l'instance de Louis de Magdalan, chevalier, marquis de Lassey, seigneur de Montataire, dont il a accordé 1,738 livres 17 sols, sur les deniers adjugés audit de Montataire, à Pierre Lesueur, écuyer, sieur de Colleville, conseiller au Parlement, ses neveux enfants de feu Philippe, sieur de Petiville, aussi conseiller au Parlement, et Guillaume Lesueur, écuyer, sieur de Cormelles, pour arrérages de rente (1666). — Copies d'accord entre la famille Lesueur concernant la possession de l'office de conseiller au Parlement de feu Philippe par Pierre, son frère, moyennant 86,000 livres (1667). — Signification faite par Guillaume Duval, sergent, à la requête de Charles-Gilles Buheré, sieur de La Grillière, à Pierre Lesueur, écuyer, sieur de Colleville, de 2 contrats de vente par François de Tilly à feu Jean Lesueur, de 2 pièces de terre sises à Varaville (1669). — Lots faits devant Toussaint Delaporte et Robert Caumont, tabellions en la sergenterie d'Ouistreham, entre Jean-Pierre et Charles Lesueur, frères, des biens de Philippe Lesueur, écuyer, sieur de Petiville, leur père (1669). — Reconnaissance devant les mêmes par lesdits Lesueur desdits lots (1670). — Mandement de Jean Le Courtois, docteur aux droits, avocat au bailliage de Caen, sénéchal de la sieurie de Petiville, aux prévôt ou premier des hommes tenants de donner avis que les pleds et gage-pleds de ladite sieurie y seront tenus le 13 juillet 1670. — Détail de la tierce partie promise aux d^lles^ de Petiville dans les successions de leurs père et mère et de d^lle^ Anne Daneau, leur aïeule (1670).

F. 377. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1671-1690. — Lesueur. — Reconnaissance devant Jacques Le Danois et Étienne Adeline, tabellions à Varaville, par Jean et Charles Lesueur, écuyers, sieurs de Petiville, frères, de la paroisse St-Sauveur de Caen, de l'obligation prise par Pierre Lesueur, écuyer, sieur de Varaville, leur frère, tant pour eux que pour Pierre Lesueur, écuyer, sieur de Colleville, conseiller au Parlement, de payer à Claude d'Appongny, trésorier payeur de la gendarmerie de France, la somme de 10,500 livres par lui prêtée audit de Varaville (1671). — Saisie par Pierre Meurdrac, huissier en la Chambre des Comptes, à la requête du procureur général en ladite Chambre, des fief, terre et seigneurie de Petiville, appartenant à Jean Lesueur, faute d'avoir fait les foi et hommage (1672); autre certificat y relatif de Jean Cossart, huissier (1673). — Certificats de divers curés et vicaires de la publication de la tenue des pleds et gage-pleds de la seigneurie de Petiville, fixée au mardi 10 juillet 1674. — Bail devant Jacques Delapie, tabellion à Varaville, et Jean Bardel, sergent à Troarn, pris pour adjoint, par Charles Lesueur, écuyer, à Robert Cardine, de maisons et pièces de terre sises à Varaville, moyennant 320 livres par an (1675). — Compte devant Jean Bougon et Jean Ollivier, tabellions à Caen, entre Jean de Pierrepont, écuyer, sieur de Gonneville, et Pierre Lesueur, écuyer, sieur de Colleville, se faisant fort pour Pierre Lesueur, écuyer, sieur de Varaville,

concernant les arrérages de 300 livres de rente de l'obligation solidaire de Guillaume de Pierrepont, écuyer, sieur de Saint-Marcoul, de Gonneville, de Gédéon Le Héricy, sieur d'Ouistreham et Marcelet, et de Martin de Pierrepont, écuyer, sieur de Boessy, envers feu Jean Lesueur, père et aïeul desdits sieurs de Colleville et de Varaville (1675). — Certificat de Marin Pochon, huissier en la Chambre des Comptes, de la saisie par lui faite du fief et seigneurie de Petiville, appartenant à Pierre Lesueur, écuyer, faute d'avoir rendu foi et hommage (1676). — Mandement de Jacques Pertel, avocat au bailliage de Caen, sénéchal de la sieurie de Petiville, au premier homme tenant, d'avertir les habitants des paroisses de Petiville, Biéville, Le Buisson, Sallenelles, Hérouvillette, Merville, Varaville, Bavent, et autres, de la tenue des pleds et gage-pleds de ladite sieurie, fixée au lundi 4 juillet 1677. — Sentence de Nicolas de Vendes, écuyer, sous-sénéchal de l'abbaye de la Trinité de Caen, condamnant François Boscain, sieur de La Croix, suivant son engagement, à payer la somme de 30 livres à Pierre Le Villain, sieur de La Letumière, marchand à Caen, pour le montant de fournitures faites à Lesueur de Petiville (1679). — Obligation devant Guillaume Jolivet et Nicolas Levacher, notaires à Caen, par Thomas Lemonnier, fermier de la terre de Petiville, et du consentement de Jean et Charles Lesueur, écuyers, frères, sieurs de Petiville, et Pierre Lesueur, sieur de Petiville, leur frère, de payer à Laurent Fournier, marchand à Rouen, la somme de 128 livres à jour fixé et pareille somme un an après, à la décharge desdits Lesueur (1680). — Compte rendu par Pierre Lesueur, écuyer, seigneur de Petiville, de la recette des aides de la ville et Élection de Poitiers : il est redevable de la somme de 2,323 livres (1682). — Lots et partage des biens de Jean Lesueur, écuyer, sieur de Petiville, que donne Charlotte-Angélique de Bonnechose, sa veuve et non héritière, à Pierre Lesueur, écuyer, sieur de Varaville, tuteur du fils mineur dudit Jean (1683). — Sommation faite par Marin Pochon, huissier, à la requête du procureur général de la Chambre des Comptes de Normandie, aux héritiers de Jean Lesueur, écuyer, propriétaire du fief, terre et seigneurie de Petiville, d'en passer les foi et hommage, afin d'en éviter la saisie féodale (1684). — Sentence de Charles-Denis de Bullion, marquis de Gallardon, prévôt de la ville de Paris, condamnant Charles Lesueur, sieur de Petiville, à payer à Claude d'Appongny, trésorier de la gendarmerie de France, la somme de 10,500 livres montant d'une obligation par lui souscrite (1685). — Signification par Pierre Lecornu, sergent, à la requête de Madeleine et Judith Lesueur, de diverses copies de contrats à Jacques de Héricy, seigneur de Marcelet, avec sommation de payer la somme de 620 livres restant d'un transport de rente (1686). — Reconnaissance de Charlotte-Angélique de Bonnechose, veuve de Jean Lesueur, tutrice de son fils mineur, du bail par elle fait à Pierre Morin, prêtre, chapelain fondé de l'église St-Pierre de Caen, d'un corps de logis situé paroisse St-Pierre et occupé par M. de La Motte, moyennant 80 livres par an (1688). — Procédure entre Lesueur de Colleville et Buhéré, sieur de La Grillière, concernant le paiement d'arrérages de rentes (1689). — Compte rendu par Charles Lesueur, écuyer, de la jouissance en roture de la terre et seigneurie, qu'il a eue sous bénéfice d'inventaire pendant les années 1686-1689 (1690).

F. 378. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1691-1728. — Lesueur. — Procédure au Parlement de Rouen entre Pierre Lesueur, écuyer, sieur de Colleville, conseiller honoraire audit Parlement, appelant de 2 sentences rendues par le bailli de Caen, au profit d'Anne Lesueur, Judith Lesueur et la dame de Petiville, concernant le décret des immeubles de M. de Petiville (1691). — Accord passé devant les notaires au Châtelet de Paris entre Benjamin et Claude Le Tenneur, écuyers, enfants de feu Benjamin Le Tenneur, président en la Cour des monnaies, et d'Élisabeth Feydeau, et Judith Lesueur, tant pour elle que pour Angélique de Bonnechose, veuve de Jean Lesueur, écuyer, sieur de Petiville, tutrice de son fils Charles, et Daniel Addée, écuyer, sieur du Mesnil, et Louis Doussain, tuteur honoraire de Louis de Monceaux, fils d'Isaac, écuyer, sieur de La Melonnière, héritiers de Louis Addée, écuyer, sieur de Grandchamp, père dudit du Mesnil et aïeul dudit mineur, sur leurs droits de 2 maisons sises à Paris, acquises par feu Le Tenneur (1691). — Vente devant Jean Pissot et Antoine Bazire, écuyer, notaires à Caen, par Charles Lesueur, écuyer, l'un des fils et héritiers de Philippe Lesueur, sieur de Petiville, à Pierre Delaunay, marchand à Petiville, de 2 portions de terre situées dans le grand marais de Varaville (1695). — Copies de contrat de rente par MM. de Colleville et de Petiville à Étienne Roger, tuteur de l'enfant mineur du feu sieur des Beards, ensuite transportée par Marsan à de Cairon, Dubois et Pouchard, etc. (1695). — Lettre de M. de Jort à M. de Colleville, conseiller au Parlement, concernant une contrainte à délivrer par le receveur des

amendes. — Procédure entre Charles Lesueur, écuyer, sieur de Petiville, et Samuel Lesueur, écuyer, sieur de Colleville, conseiller au Parlement de Normandie, concernant le décret des immeubles dudit de Petiville (1695). — Mémoire de la recette et dépense des régies des fiefs, terres et seigneuries de Cormelles et Petiville, ainsi que d'autres héritages sis à Varaville, saisis sur M. de Colleville, la dame de Petiville et Lesueur, à l'instance d'Avenel, auquel décret M. de Colleville a été subrogé (1697). — Procuration donnée devant les notaires au Châtelet de Paris, par Jacques de Rozemont et Pierre Guérard, délégués des créanciers de feu Louis Addée, écuyer, sieur de Grandchamp, à Charles Marcou, avocat au Parlement, pour recevoir des héritiers de Pierre Lesueur, écuyer, seigneur de Petiville, la somme de 4,919 livres 8 sols 4 deniers, due audit feu sieur de Grandchamp (1699). — Sentence d'Étienne Marquier, sieur de La Bretonnière, doyen aux bailliage et siège présidial de Caen, envoyant Charles Lesueur en possession des fief, terre et seigneurie de Petiville, en récompense du tiers des dettes payées à M. de Chaulieu, à la dame de Montfiquet et à M. de Colleville, suivant transaction, à M. de Granchamp, Addée et autres créanciers (1701). — Fieffe devant Ursin Delapye, notaire à Varaville, et Jacques Faguet, notaire à Troarn, par Charles Lesueur, écuyer, seigneur de Petiville, à Robert Le Goupil, fils Jacques, d'une pièce de terre relevant du fief de Petiville (1703). — Compte arrêté entre Anne Lesueur et son frère des arrérages de sa pension échus depuis l'accord fait entre eux et Lesueur de Petiville, leur neveu, le 10 décembre 1701 (1710). — Avertissements de taxe du dixième adressés à Lesueur, rue des Chanoines, paroisse St-Gilles de Caen (1711-1717). — Sommations faites par Pierre-François Le Roux, huissier en la Chambre des Comptes de Normandie, aux propriétaires, fermiers et détenteurs du fief de Petiville, de payer les amendes encourues pour ledit fief tombé en la garde du Roi (1718-1719). — Défaut accordé par Charles Jacquelin, notaire à Engranville, à Noël Le Vallois, écuyer, sieur de Rouveray, stipulant pour Charles Lesueur, écuyer, seigneur de Petiville, contre Eustache de La Ménardière, qui ne s'est pas présenté en l'étude dudit notaire pour recevoir le capital de 55 livres de rente, bien que dûment assigné à cet effet (1720). — Constitution de rente au denier 50 pour 4,000 livres reçues par Louis-Charles Lesueur de Petiville, au profit de Pierre Julien, seigneur de Goupillières, directeur de la monnaie de Caen (1720). — Procédure entre Charles Lesueur, écuyer, seigneur de Petiville, chevau-léger, représenté par Jean-Baptiste Le Mancel, écuyer, et Michel Le Brethon, curé de Robehomme, en paiement d'arrérages de rente (1728), etc.

F. 379. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1551-1637. — Lesueur. — Extrait des minutes de la vicomté de Caen concernant l'opposition de Jean et Michel dits Putin, etc., à la fieffe au profit du Roi d'une pièce de terre assise au grand marais de Varaville, collationné en 1606, par Jacques de Bailly, fils de Bailly, greffier, et délivré à Jean Putin, bourgeois de Caen. — Vente devant Guillaume Legras et Nicolas Lelou, tabellions à Caen, par Richard d'*Auzeville*, natif de Merville, à Robert Dupont, de Varaville, de 10 livres tournois de rente, moyennant 100 livres payées comptant (1561). — Vente devant Pierre Pauger et Philippe Lemercier, tabellions au siège de Vaucelles de Caen, par Guillaume Vautier, fils Charles, de la paroisse de Varaville, à Jacques Philippes, fils de Jean, bourgeois de St-Gilles de Caen, d'une pièce de terre sise à Varaville, contenant 2 acres 1/2, nommée le Bout des Jardins, tenue des fiefs de Charles de Saffray, sieur de Varaville, et sujette à la moitié de 23 sols de rente, avec foi, hommage, reliefs et 13[es], ladite vente faite moyennant 30 écus sols et 20 sols de vin (1602). — Remise à droit de clameur devant Roger Francques et Jean Lefebvre, tabellions aux sergenteries de Troarn et Varaville, par Louis de Saffray, sieur de La Brière, à Charles de Saffray, écuyer, sieur des Marests, d'une pièce de terre sise à Varaville, contenant 6 vergées, vendue par lui à Charles de Saffray, sieur de Varaville, et retirée à droit de sang et ligne par ledit Louis de Saffray (1612-1614). — Vente devant Jean Le Renard et François Francques, tabellions à Varaville, par Thomas Bars à Jean Dumesnil, d'une pièce de terre avec cour, jardin et maisons, assis en la paroisse de Varaville, au hamel du Mesnil, bornés par les héritiers de Charles de Saffray, écuyer, sieur de Varaville, le chemin tendant au hamel de la Planche, le chemin tendant au pont Gascoing, moyennant 257 livres 8 sols de principal et 60 sols de vin (1621). — Vente au tabellionage de la vicomté d'Auge au siège de Dives, Branville et Dozulé, par François Hutrel, de Varaville, représentant le droit de Benoît Hutrel, de la paroisse de Ste-Marie Laumont, frère et héritier de Jean Hutrel, curé de Varaville, à Bertrand Belin, sieur de La Morinière, bourgeois de Caen, d'une pièce de terre sise « au petit maresq dudict Varaville,

« nommée les Quenouillettes », contenant 6 vergées de terre, moyennant 132 livres 6 sols tournois (16 mai 1626). — Sentence concernant le décret de 2 pièces de terre sises à Varaville, appartenant à défunt Guillaume de Grente, écuyer, sieur du Quesnay, fait à la requête de Charles de Marguerie, écuyer, sieur de Saint-Côme, pour avoir paiement par forme de récompense de 150 livres avancées, etc. (1637).

F. 380. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Letellier. — Partage en 2 lots de biens de la succession de François Letellier, entre Nicolas et Jean, fils dudit François et de Jeanne Lecornu, lesdits biens situés paroisses de Cristot et Fontenay-le-Pesnel.

F. 381. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1688-1698. — Lévêque. — Sentence de René Lévêque, lieutenant particulier civil et criminel au bailliage d'Avranches, entre Julien Lévêque, époux de Françoise Duchemin, fille de feu Gilles Duchemin, sieur de La Rametière, et André du Vauborel, écuyer, sieur de La Bahonnière, et Françoise de La Mazurie, son épouse, veuve dudit Duchemin, concernant les déclarations données au monitoire obtenu de l'évêque d'Avranches par ledit Lévêque, pour informer des soustractions de titres commises au décès dudit Duchemin (1688). — Amortissement de 27 livres 15 sols 6 deniers de rente à Françoise Martin, veuve de René Lévêque, sieur de La Nosrie, lieutenant particulier au bailliage d'Avranches, par Charles Le Vendeur, curé, Jean Besnier, Jean Trochon, Christophe Maincent, Pierre Le Tourneur, prêtres habitués de l'église St-Gervais, et les paroissiens, Jean Durand, sieur de La Lande, Nicolas Olivier, Henry Hardy, Jean Badier, avocat, Jacques Reffuveille, François Herbert, François Fautrel, Jean Langlois, sieur de La Barrière, et Jean Hallais, trésorier (1698).

F. 382. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1682. — Lever. — Copie certifiée par Moritel, notaire en la Cour royale de Quimperlé, d'une transaction passée en son étude entre Renée Le Ver, dame propriétaire de Kernant et douairière de Grance, tutrice de ses enfants, et Jean Le Ver, sieur du Tran, frère puîné du défunt, seigneur de Kernant, concernant le partage de la succession de leur père.

F. 383. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1594-1749. — Levigneur. — Notes généalogiques sur la famille Levigneur (1594-1745), notamment au dos d'une thèse de droit de l'Université de Caen, par Henri-Pierre Le Pesqueur de Conjon (1749). — Reconnaissance devant Jacques Deshayes, tabellion à Crèvecœur, et Robert Andrieu, tabellion à St-Julien-le-Faucon, pris pour adjoint, par Nicolas Levigneur Chandelier, fils et héritier en partie d'Antoine Levigneur, de la paroisse de St-Laurent-du-Mont, de son obligation de payer à Pierre Hamel, époux d'Anne Levigneur, la somme de 10 livres tournois de rente promise par ledit Antoine lors du mariage de ladite Anne (1640). — Vente devant Étienne Lefebvre, tabellion à Troarn, et Jean Hamon, tabellion à Argences, pris pour adjoint, par Robert Levigneur, fils Nicolas, pour lui et Thomas, son frère, à Guillaume Patin, prêtre, de la paroisse de Clarbec, de 2 pièces de terre sises à St-Laurent et Cambremer, moyennant 260 livres de principal et 10 livres de vin (1653). — Partage en 2 lots entre Pierre et Guillaume Levigneur, fils de Marin, des biens dépendant de sa succession (1658). — Transaction devant Guillaume Messent, tabellion à Varaville, et Guillaume Borel, ex-sergent, pris pour adjoint, entre François Duquesnay et François Levigneur, prêtre, curé d'Escoville, concernant 10 livres de rente constituée par Antoine Levigneur, aïeul dudit curé, et données en mariage à sa fille Anne avec Vigor Boullement, laquelle Marie ayant convolé avec Pierre Hamel en a eu une fille mariée audit Duquesnay (1662). — Accord devant Marin Authoyère et Jean Boullement, tabellions à Crèvecœur, entre Pierre du Cardonnay, écuyer, sieur des Courteries, et François Levigneur, curé d'Escoville, concernant le paiement de 10 livres de rente constituée par feu Pierre Levigneur à feu Pierre du Cardonnay (1670). — Sentence rendue aux pleds des sergenteries de Cambremer et de St-Julien-le-Faucon, tenus par Michel de Bordeaux, écuyer, sieur de La Mezengère, vicomte d'Auge, envoyant sur clameur François Levigneur, curé d'Escoville, en possession de 2 pièces acquises par Guillaume Pattin, prêtre (1670). — Arrêt du Conseil permettant que les biens de Louis Leclerc, conseiller en l'amirauté de Caen, époux de Marguerite Dubus, ne soient pas affectés aux dettes de la succession de Françoise Levigneur, sa mère (1687). — Monitoire accordé à ladite dame Leclerc, concernant la succession de François Levigneur, curé d'Escoville, son oncle

(1687). — Permission donnée par Jacques de Perreau, seigneur de Rénémesnil, lieutenant ancien en la vicomté de St-Silvain et Le Thuit, à Marguerite Dubus, femme Leclerc, de faire procéder, sur le refus de Cousin, curé d'Escoville, par un autre prêtre, aux publications du monitoire par elle obtenu concernant François Levigneur, ancien curé de ladite paroisse, son oncle (1688). — Sentence du lieutenant général au bailliage d'Alençon pour la vicomté de St-Silvain et le Thuit, dans le procès mu entre les religieux de Notre-Dame d'Ouville-l'Abbaye et Louis Cousin, prêtre, curé d'Escoville, au sujet de la possession d'une place sise dans l'enclos du presbytère d'Escoville sur laquelle était construite une grange de dîme; ledit Cousin refuse de reconnaître avoir fait la démolition de ladite grange et prétend qu'ils doivent s'adresser aux héritiers de François Levigneur, ancien curé d'Escoville, etc. (1688).

F. 384. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1768. — Lhote du Londel. — Réponse de M. du Londel, seigneur de Moulineaux et de Bény, à l'écrit qui lui a été signifié à la requête de Michel Marais et Jean Barthélemy, ses fermiers. — Assignation commise par Jean-Baptiste-Marin-Nicolas de Saint-Martin, huissier en la juridiction des traites foraines, à la requête de M. du Londel, à Claude Piéplu, marchand laboureur à Fontenay-le-Marmion, de comparaître à l'audience devant M. d'Aigremont, lieutenant particulier aux bailliage et siège presidial de Caen, pour y prêter serment en qualité d'expert,et ensuite dresser le procès-verbal ordonné par sentence rendue entre ledit du Londel et ses fermiers. — Acte accordé par Pierre-André des Pommerais, écuyer, conseiller au présidial de Caen, de la prestation de serment de Lepley et Mézaize, experts choisis par M. du Londel et Barthélemy, etc.

F. 385. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1714-1724. — Lisle (de). — Lettres adressées à M[lle] de Lisle, à Avranches, par Dumoutier, procureur à Rouen, concernant: la production faite par les religieux du Mont-St-Michel (1714); la recherche d'un procureur pour occuper dans l'appel de sentence par elle interjeté (1718); la production de près de 400 pièces faite par le procureur de son frère et de ses adversaires (1719); son embarras pour faire faire réponse par son avocat à un écrit signifié, etc. (1720); l'envoi de 15 livres à faire au procureur, pour délivrer la sentence qu'il a obtenue le 30 mai (juin 1724).

F. 386. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1685. — Livet (de). — Sentence de Jacques Le Louvetel, écuyer, sieur de St-Thomas, lieutenant du bailli de Caen au siège de Vire, maire et juge politique dudit lieu, envoyant Jacques de Livet, seigneur marquis de Banville, baron de Coulonces, à cause de sa femme, en possession des droits de garde noble qui lui sont acquis des fief, terre et seigneurie de Vaudry, par la mort du dernier propriétaire.

F. 387. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1599-1640. — Longaunay (de). — Extrait du registre de Charles Varin et Thomas Denize, tabellions en la sergenterie de Thorigny pour le siège de Cormolain, concernant la reconnaissance par Antoine de Longaunay, sieur de Franqueville, à l'instance de Pierre Le Varignon, d'un acte souscrit par lui et Françoise Grente, sa femme, en faveur dudit Le Varignon (1599). — Signification par Jean Dubosq, sergent royal, à Charles Du Halley, de la clameur mise par Suzanne de Breauté, épouse de Charles de Longaunay, gouverneur de la ville et château de Carentan et lieutenant de la compagnie des gens d'armes du comte de Soissons, sur la terre et seigneurie de Vaudry, vendue par Adrien de Breauté, son père, à Guillaume Du Halley, avocat en la Cour des aides de Paris, avec assignation à comparaître devant le lieutenant du bailli de Caen au siège de Vire, pour procéder sur ladite clameur (1640).

F. 388. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1670-1673. — Longraye (de). — Obligation prise devant Richard Valloys et Julien Micouin, tabellions, par Françoise de La Piganière, veuve d'Ursin de Longraye, sieur de la Talboterie, en présence de Jacques et Ursin de Longraye, de Lolif, témoins, de payer à Gilles Morel, sieur de Haultreval, marchand à Montviron, la somme de 27 livres pour solde de compte des marchandises par elle prises pour le deuil de son mari (1670). — Inventaire dressé par Charles Arondel, sergent, à la requête de Jacques de Longraye, sieur de La Talboterie, tuteur de Charlotte et Élisabeth, filles mineures de feu Ursin de Longraye, sieur de La Talboterie, des biens meubles laissés par Françoise de La Piganière, sa veuve, ledit inventaire fait en présence de Bertrand de La Piganière, prêtre, conseiller du Roi, official de l'évêché d'Avranches, oncle maternel

desdites mineures (1670). — Compte rendu par devant le vicomte d'Avranches par Jacques de Longraye, fils et héritier d'Ursin de Longraye, sieur de La Talboterie, tuteur de Charlotte et Élisabeth, filles du second mariage dudit Ursin et de feue Françoise de La Piganière, de la gestion du revenu desdites mineures depuis le décès de leur mère, du 18 avril 1670, au 15 mars 1674, à Bertrand de La Piganière, leur oncle et tuteur substitué audit de Longraye. — Quittances de rentes données par M. de Longraye, à M. de La Rouainière, débiteur envers les héritiers de feu Françoise de La Piganière (1671). — Quittance de Thomas Lechault, collecteur de la paroisse de Lolif, donnée à Jacques de Longraye, pour la taille (1672). — Assignation commise par Louis Fontaine, huissier, à la requête de Gilles Morel, marchand à Montviron, à Pierre et Gilles Yvon, frères, pour déclarer de quelle somme ils sont redevables à la succession de la veuve Ursin de Longraye, dont il est créancier de 27 livres suivant obligation passée devant notaires (1673).

F. 389. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1613-1713. — Louvrier. — Fieffe faite devant François Amyot et Jacques Allain, tabellions à Avranches, par Gilles Basin, bourgeois de Ponts, à Simon Louvrier, d'une portion de terre avec une vieille maison assises en ladite paroisse (1613). — Procès-verbal dressé par Charles Berry, huissier, en présence de Guillaume Beaumont, maréchal, et de Philippe Le Bouteiller, tailleur, à la requête de Louis Louvrier, sieur de La Hussaye, bourgeois de Ponts, des dégradations commises à la barrière du pré Philippe, borné par M. de La Chaussée, de Broize, prêtre, et Tesnière, conseiller du Roi (1713). — Requête adressée au bailli de Cotentin ou son lieutenant au siège d'Avranches, par Louis Louvrier, pour être autorisé à faucher ses prairies et remettre les barrières en état, sans préjudice de son action contre les auteurs des dégradations (1713).

F. 390. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1691. — Madeline. — Constitution faite devant Robert Mailloc et Pierre Madeline, notaires aux vicomtés de Vire et Vassy, par Nicolas Leconte, curé de St-Gilles de Livet, et Nicolas Leconte, fils Gilles, son neveu, de la paroisse de Montsecret, à Mélanie Guillard, veuve de Germain Madeline, sieur des Tainnières, de la paroisse de Cerisy, de 16 livres 13 sols 9 deniers de rente hypothéquée.

F. 391. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1641-1721. — Malfilatre (de). — Vente par Roland de Malfilâtre, curé de Juvigny, Gédéon de Malfilâtre, écuyer, sieur de Soullemont, Richard et Paul de Malfilâtre, écuyers, sieur de Placy et Soliers, à Jacques Guéroult, fils Marguerin, de la moitié du moulin de la Héaulle avec les droits y appartenant et le sol par feu sur les tenants de la sieurie de St-Germain. Remise à droit seigneurial de ladite vente pour être réunie aux fief et domaine de la terre de la Héaulle, passée devant Charles Gemy, tabellion à Vassy, par Jacques Guéroult à Daniel de Malfilâtre, écuyer, sieur de Launey et de La Héaulle (1641). — Constitution de 100 livres de rente faite devant Charles de Mombray et Jean Le Marchand, tabellions au siège d'Athis, par Daniel et François de Malfilâtre, écuyers, sieurs de Launey et de La Héaulle, père et fils, Robert de Rcquancourt, écuyer, sieur de Mares, de Mutrécy, Gervais, Jacques et Nicolas Le Marchand, sieurs de La Motinière, de La Champagne et du Maisnil, de Condé-sur-Noireau, et Nicolas Le Harivel, écuyer, sieur de Beaumorel, à Mathieu Pillastre, écuyer, sieur de La Motte, avocat au Parlement de Rouen, représenté par Robert Le Bailly, sieur des Divières (1645). — Sentence de Jean-Jacques Le Louvetel, écuyer, sieur de Saint-Thomas, lieutenant général au bailliage de Vire, déboutant François de Malfilâtre, écuyer, sieur de La Héaulle, sur l'exécution contre lui requise par Pierre Pillastre, sieur du Manoir, en paiement de 265 livres d'arrérages de 100 livres de rente (1674). — Obligation de Marie de La Masure, veuve de François de Malfilâtre, écuyer, sieur de La Héaulle, de payer à la prochaine foire de Guibray à Isaac Hamon, marchand, bourgeois de Caen, la somme de 156 livres 6 sols 10 deniers pour marchandises vendues (1679). — Arrêt de deniers fait entre les mains de François Bebier, fermier à St-Germain du Crioult de ladite veuve François de Malfilâtre, à la requête dudit Hamon (1681). — Reconnaissance de François de Malfilâtre, que la vente des maisons et héritages, que lui a faite Marie Auvray, était simulée (1721).

F. 392. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1653. — Manoury (de). — Arrêt du Parlement entre René de Manoury, sieur de Pertheville, avocat du Roi aux bailliage et vicomté d'Argentan, Exmes et Trun, François Viel, avocat auxdits sièges, Philippe Moulin

et Paul Le Moyne, lieutenants général et particulier du vicomte de Trun, et Jacques Goupil, assesseur, ayant donné adjonction audit Manoury d'une part, et Jacques Paisnel, sieur de Bordes, lieutenant général civil et criminel auxdits sièges, pour contravention par ledit Paisnel à l'arrêt de la Cour du 28 janvier 1621, donné en forme de règlement entre les juges et officiers de la vicomté de Verneuil, etc.

F. 393. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1629-1633. — Marbrée (de). — Quittance donnée par Julien Guion, métayer au lieu noble de Pontneix en Conquereul, à Julien de Marbrée et Guyonne de Trelan, sa mère, sieur et dame de Trenon, de 32 boisseaux de blé et 2 boisseaux d'avoine, grosse mesure de Fougères, pour la dîme de Trenon, dépendant de la maison et seigneurie du Brossay, dont il est fermier (1629). — Reconnaissance devant les notaires de la Cour d'Anguignac à Conquereul, par Guion, de ladite quittance (1631). — Quittance donnée par René Gory, fermier général de la baronnie de Regnac, à M. de Trenon, de la somme de 100 sols dus à ladite baronnie au terme de la St-André (1633).

F. 394. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Marc. — Accord et conventions faits entre Jeanne-Constance Julien de Goupillières, veuve de Jean-Gabriel Marc, chevalier, seigneur du Fresne, et Jean-Constant-Gabriel Marc, chevalier, seigneur de Saint-Pierre, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, fils et héritier dudit seigneur, concernant le partage de sa succession, ledit accord signé: Goupillière du Fresne et Marc de Saint-Pierre.

F. 395. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1580-XVIII siècle. — Maréchal (Le). — Règlement que le Roi entend être gardé à l'avenir, aux bailliages et vicomtés de Normandie, par les conseillers assesseurs érigés par édit de 1575 (1580). Copie informe. — Quittance de la somme de 40 écus sol donnée à Charles Arondel, lieutenant particulier du vicomte d'Avranches, pour le montant de sa taxe à cause de l'ampliation du pouvoir de juridiction attribué par le Roi aux baillis et vicomtes de Normandie, leurs lieutenants généraux et particuliers, conseillers et greffiers desdits sièges (1583). Copie sur l'original représenté par Me Jean Le Maréchal, lieutenant particulier en la vicomté d'Avranches et assesseur au bailliage dudit lieu (1692). — Consultation sur la première pièce produite par Le Maréchal pour lui servir de titre à faire les fonctions d'assesseur au bailliage d'Avranches, à laquelle il donne la qualité de Cahier des États de Normandie, tenus à Rouen, 1586, et réponse faite par le Roi en 1586. — Extrait de la production dudit Le Maréchal: copie d'un extrait des États de la province de Normandie, en date du 20 novembre 1586, par lequel le Roi consentit que ladite taxe tienne lieu de finances. Arrêt de la Cour rendu en faveur de Guellet et Le Maréchal père, leur adjugeant par provision la préséance au bailliage (1679). Arrêt obtenu par Le Maréchal le 29 janvier 1712, lorsqu'il se fit recevoir à sa charge de lieutenant particulier du vicomte d'Avranches, etc.

F. 396. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1686-1687. — Marguerie. — Délibération de Jacques de Marguerie, chevalier, seigneur et baron de Vassy, Neufville et autres terres et seigneuries, conseiller au Parlement de Bretagne, Henri-Louis de Marguerie, chevalier, seigneur de Neufville et du Mesnil d'Argences, Alexandre-Paul Bailly, chevalier, seigneur d'Avrigny, écuyer ordinaire de la reine d'Espagne et gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère unique du Roi et duc d'Orléans, représenté par Bernardin de Milière, avocat au grand Conseil, Philippe de Tourlaville, chevalier, seigneur du lieu, représenté par ledit seigneur de Neufville, Jacques de Vassy, chevalier, seigneur de La Forest, représenté par Louis de Vassy, seigneur comte de La Forest, son fils, Claude de Vassy, seigneur marquis de Brécey et autres lieux, représenté par François Peschard, bourgeois de Vire, Henry de Pommereulle, chevalier, seigneur de Moulins Chapelle, François de Héricy, seigneur de Mombray, représenté par Thomas Chappedelaine, curé de Courson, tous parents paternels et maternels de Madeleine de Marguerie, veuve de Charles Du Chastel, seigneur de Vaudry, conseiller en la Cour des Aides de Normandie, concernant leur appréciation sur l'état de maladie et d'esprit de ladite dame et sur la validité d'actes faits par elle (1686). — Copie de ladite délibération collationnée sur l'original représenté par Madeleine de Marguerie, veuve Du Halley, affirmée par Auvray, notaire, et signée de Marguerie (1687).

F. 397. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1705. — Marquier. — Analyse de contrat passé par les commissaires généraux députés par le Roi pour la vente et aliénation de ses domaines, cens, rentes et autres droits, en exécution de l'édit du mois d'avril 1702, portant vente, le 16 octobre 1705, à Pierre Marquier, écuyer, sieur des Buissons, trésorier de France à Caen, de 1/2 acre de terre contenant 80 perches, sise en la paroisse d'Anisy, et de 1/2 acre de terre valant 160 perches, sise en celle des Buissons-Villons, dépendant du domaine de Caen, à laquelle pièce de terre est annexé le droit de patronage, présentation et nomination à la cure de la paroisse de St-Pierre des Buissons-Villons, ensemble les droits utiles et honorifiques de ladite paroisse, moyennant 400 livres de principal et 40 livres pour les 2 sols pour livre. Lacérations.

F. 398. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1657-1676. — Marsbodin (de). — Lots et partage faits devant Jean Dumoulin et Pierre Gervais, tabellions en la vicomté d'Avranches pour les sièges de Pontorson, le Mont-St-Michel et dépendances, entre Louis de Marsbodin, écuyer, sieur de Vauvert, vicomte, maire et juge politique des vicomtés de Pontorson et St-James, époux de Renée de Quérally, et Anne-Yollande et Hélène de Quérally, des biens dépendants des successions de Jean de Quérally et de Renée Le Porcher, son épouse (1657). — Déclaration fournie par Charles de Marsbodin, écuyer, sieur de Saint-Moron, fils aîné et principal héritier de Louis de Marsbodin, écuyer, sieur de Vauvert, et de Renée de Quérally, à René de Marsbodin, écuyer, et Louise de Marsbodin, dame de La Vigne, pour être jointe à la minute des lots de la succession dudit de Vauvert (1676). — Contrat d'échange fait devant Guillaume Le Fagueys et François Guymard, tabellions royaux en la vicomté de Mortain au siège de Brécey, par Charles de Marsbodin, écuyer, sieur de La Roullays, vicomte de Saint-James et Pontorson, et Charles de Marsbodin, écuyer, sieur de Saint-Moron, fils aîné et principal héritier de Louis de Marsbodin, écuyer, seigneur de Vauvert, et de dame Renée de Quérally, du lieu, fief et terre noble des Fourchemins, sis à Aucey, etc. (1676).

F. 399. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1772. — Martel. — Partage en 2 lots faits devant Laurent Burdelot, notaire à Pontorson, donné par Pierre Martel à Julien Martel, fils François, des biens dépendant de la succession de Jacques Martel, sis en la paroissse de Cormeray.

F. 400. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1638-1678. — Martin. — Lots devant Michel Jehenne et Richard Blouin, tabellions, par Pierre Martin, à Julien Martin et Jean et Philippe Martin, curés des Biards et de la Gohonnière, Jacques, Henry et Louis Martin, ses frères, de la succession de Robert Martin, sieur de La Gerardière, avocat aux bailliage et vicomté de Mortain, de divers arrérages de rentes dues tant sur ladite succession que les héritages d'Ambroise Brehier, sa veuve (1638). Signification en 1678.

F. 401. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1668. — Marzellière (de La). — Sentence des requêtes du Palais prononçant défaut contre François Goret sur l'assignation qui lui a été commise à la requête d'Esther de La Marzellière, veuve du sieur de La Chenellaye, l'une des dames ordinaires de la princesse de Condé, et lui adjugeant le paiement des arrérages de 10 livres de rente.

F. 402. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1591-1604. — Masier (Le). — Vente devant Jean Abraham et Robert Le Botey, tabellions en la vicomté de Mortain, par François Coustard, du Mesnil-Thébault, à Hector Le Masier Chauvinière, de lad. paroisse, de 43 sols tournois de rente (1591). — Vente de ladite rente devant Jean Tardif et Jean Henry, tabellions en la vicomté de Mortain, par Julien et Hector Le Masier à Gervais Bertault (1597). — Transport de ladite rente devant François Hautraye et Robert Martin, tabellions au siège de St-Hilaire, par Gervais Bertault à Guillaume Le Masier (1604).

F. 403. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1542-1588. — Masurage. — Lots faits devant Baptiste de La Touche et Jean Le Veillard, tabellions en la vicomté de Mortain pour le siège de St-Hilaire, entre Sébastien, Michel et Augustin Masurage, des héritages de Thomas, leur père, de la paroisse du Mesnil-Thébault (1542). — Vente devant Pierre Abraham et Hilaire Grimault, tabellions au siège de

St-Hilaire, par Sébastien Masurage à Augustin, son frère, de la moitié d'une pièce de terre nommée le Haut de l'Aumône, sise en la paroisse du Mesnil-Thébault (1543). — Sentence de Julien Guilloches, élu de Mortain, condamnant Michel et Augustin Masurage au paiement de la taille pour biens sis en la paroisse du Mesnil-Thébault (6 février 1543, v. s.). — Vente devant Guillaume Massue, notaire en la vicomté d'Avranches, par Augustin Masurage à ses sœurs, Françoise, Thomasse et Romaine, de 2 vergées et demie de terre, en la pièce de l'Aumône, sise paroisse du Mesnil-Thébault (1546). — Vente devant François Dubreil et Jean Le Vindrey, tabellions en la vicomté de Mortain au siège de St-Hilaire, par Sébastien Masurage à Ernyer de La Ferrière, sieur de Carolles, d'une portion de terre nommée l'Aumône de Haut (1550). — Remise devant lesdits tabellions par M. de La Ferrière, sieur de Carolles, aux sœurs dudit Sébastien, de la pièce de terre à lui vendue (1550). — Ventes : devant François Dubreil et Jean Chastel, tabellions, par Michel Masurage, fils Thomas, à Thomasse, sa sœur, d'une maison sise au village de Bernières, en la paroisse du Mesnil-Thébault (1552); devant Toussaint Le Botey et Thomas Hue, tabellions au siège de St-Hilaire, par Bastien Masurage, à Guillaume Clerel, d'une pièce sise au village de Bernières (1567); devant Jean Abraham et Julien Desdouets, par Guillaume Clerel à Robert Masurage, d'une pièce de terre sise au village de Bernières (1584); devant lesdits tabellions par Robert Masurage à Marin Gesnouyn, de 20 sols tournois de rente (1588), etc.

F. 404. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1653-1687. — Mauduit. — Contrat de mariage fait devant François Laurence et Pierre Fleury, tabellions en la vicomté d'Avranches pour le siège de Chérencé, de Nicolas Mauduit, fils Guillaume, et Marie Le Boulenger, fille de feu Guillaume (1653). — Fieffe faite au tabellionage du siège de St-Pair, vicomté de Mortain, par Guillaume Belon à Guillaume Mauduit, fils Nicolas, de jardins et maisons sis en la paroisse de Fontenermont, moyennant 11 livres tournois de rente (1687).

F. 405. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1653-1656. — Maingart. — Quittances de sommes payées pour journées de travail, droits de fouage et de redevances, données à Maingart, sieur de Bernouys (1653-1654). — Inventaire des actes, contrats, titres, obligations et enseignements dépendant de la succession de noble homme Vincent Maingart, sieur de *Bernouist*, fait à la requête de Mathurine Barbot, sa veuve, tutrice de François, leur fils, sous l'autorité de François Barbot, sieur de La Greslottière, son père; inventaire des biens meubles de lad. succession, par René Roussel, greffier de la juridiction du prieuré de *Sainct-Broladre* (1655). — Quittance à Mlle de *Brenouys*, de 2 chapons de rente due à la seigneurie du prieuré de St-Brolade (1655). — Autres quittances de la somme de 4 livres pour fondation annuelle dans l'église de St-Marcan (1656), etc.

F. 406. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1452-1521. – Maussigny (de). – Reconnaissance devant Raoul Hardy, tabellion en la vicomté d'Auge, par Robin Jehanne, dit Le Balleur, de la paroisse de Cricqueville, de la fieffe à lui faite par Michel de Maussigny, écuyer, d'une pièce de terre contenant 10 vergées, moyennant 14 sols tournois, 1 chapon et 1 denier de rente, payables les 14 sols au terme St-Michel et le chapon et denier au terme de Noël (1452). — État de distribution faite par Élie Le Jumel, écuyer, lieutenant du vicomte d'Auge, des deniers provenant de la vente des héritages décrétés ayant appartenu à Robert de Maussigny à la requête d'Adrien et François dits Le Clavier, frères, écuyers (lacérations).

F. 407. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin, dont 3 rouleaux; 29 pièces, papier.

1455-1647. — Mesnil (Du). — Copie de certain livre contenant plusieurs aînesses extraites du livre des terres de la seigneurie des Courtils, de 1455, ladite copie collationnée sur l'original par le greffier de ladite seigneurie, et remise à Guillaume Du Mesnil, sieur de Pinal (1616). — Copie d'aveu rendu au Roi en 1456 par Michel d'Estouteville, chevalier, seigneur de la terre, seigneurie et châtellenie de Hambie, pour ladite seigneurie et dépendances s'étendant à Bréhal, Cérences, Hauteville-sur-la-Mer, Ouville, Chevry, etc., en la vicomté de Coutances, *Courtiz*, St-Loup et St-Martin des Champs, en la vicomté d'Avranches, et ailleurs, aux bailliages de Cotentin, Caux et Évreux, 1er mars 1456, v. s. Extrait du document trouvé dans la chambre du château de Hambie, délivré à Jacques Du Mesnil, écuyer, sieur de Pinal (1647). — Vente devant Guillaume de Bouaisne et Jean Angot, tabellions

en la sergenterie de St-Jean-le-Blanc, par Jean Auret, écuyer, sieur de La Roque, à Richard Du Mesnil et Jeanne, sa femme, de la paroisse de La Roque, de 20 sols tournois de rente (1490). — Aveu rendu à Jean, sire d'Estouteville et de Hambye, par Jean Guymont et ses puînés, pour leur fief ou aînesse, sis en la paroisse des Courtils (1509). — Aveux rendus à haute et puissante princesse Madame la duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Pol, dame de Briquebec, Moyon, Trie-le-Château, Bar-sur-Aube, *Mesleroux* et Valmont, châtelaine de Hambie, à cause de sa seigneurie des Courtils, tenue dudit Hambie (1552-1558). — Aveux rendus à Marie de Bourbon, duchesse de Longueville et autres lieux, dame des terres et seigneurie des Courtils dépendant de la châtellenie de Hambie, par les tenants: Guillaume Fontaine, aîné du fief ou aînesse de la Guesdonnière, et Pierre Lepoix, Henri Delafosse, Gilles Loisif, Guillaume Malenfant, Sébastien Duval, les héritiers Sébastien Fauchon, et autres puînés dudit fief, lesdits aveux signés par Julien Bazire, licencié aux lois, lieutenant du sénéchal de la seigneurie, et Gilles de Montléon, greffier (1599). — Procès en la seigneurie de Coulonces entre Pierre de Campront, écuyer, sieur de La Transportière, intendant et procureur de Catherine d'Orléans, demoiselle de Longueville, et Guillaume Du Mesnil, écuyer, concernant la saisie faite en ladite seigneurie de la terre et moulin du Moullinet, sis aux Courtils, dont il est donataire de Martin Coste, écuyer, faute d'aveu rendu (1615). — Extrait des masures sujettes aux curages des bieux du moulin du Moulinet, déclarées au rentier des terres de la paroisse des Courtils, tenues de la duchesse de Longueville (1616). — Inventaire des pièces produites par Guillaume Du Mesnil, sieur de Pinal et du Moulinet, propriétaire des moulins ancien et banal de la seigneurie des Courtils appartenant à Mlle de Longueville, dame d'Estouteville, contre la veuve de Nicolas Malenfant, se disant propriétaire de la moitié d'un moulin à vent (1626). — Sentence des assises d'Avranches, accordant à Guillaume Du Mesnil, sieur de Pinal, l'entérinement des lettres de relief par lui obtenues pour être relevé de l'obéissance par lui faite aux pleds de la seigneurie des Courtils de payer un godet de blé aux hommes curant le bieu du moulin (1626). — Aveu rendu à Catherine d'Orléans, dame de Bréhal, par Guillaume Du Mesnil, écuyer, sieur de Pinal et du Moulinet, d'une pièce de terre où est le moulin à blé, nommé le moulin du Moulinet, auquel tous les hommes tenants de la seigneurie des Courtils sont tenus et obligés de moudre tous leurs grains, en payant pleine mouture, qui est la 16e partie de leurs grains, et de curer le bieu dudit moulin une fois l'an (1627). — Sentences diverses rendues entre ledit Du Mesnil et les tenants de la seigneurie (1628-1630). — Copie de l'adjudication d'un moulin à vent sis aux Courtils, à Malenfant pour 130 livres, en 1538, ladite copie remise après collation audit Guillaume (1629). — Extraits des expéditions faites au gage-plège et élection de prévôt de la sieurie des Courtils (1593-1598), remis après collations audit Guillaume (1629), etc.

F. 408. (Cahiers.) — Moyen format, 54 feuillets, papier.

1451-1616. — Mesnil (Du). — *Vidimus* par Michel Lemercier et Colas Lemonnier, clercs, tabellions en la vicomté d'Avranches, en 1489, du contrat de fieffe fait devant Jean de La Fresnaye, clerc, tabellion au Mont-St-Michel, par Louis, seigneur d'Estouteville et de Hambye, Michel d'Estouteville, sire de Moyon, pour Jean d'Estouteville, son frère, seigneur de Briquebec, fils dudit Louis, à Richard Lecoq, bourgeois d'Avranches, et Jean Mariette, de St-Pierre-Langer, d'un moulin appelé le moulin du Moulinet, assis près le grand chemin du Roi tendant d'Avranches à Pontaubault, avec les droitures de moudre, montant, services, réparations, franchises, libertés, revenus et appartenances quelconques, moyennant 10 livres tournois de rente annuelle, à charge de répondre aux gage-pleds, court et usage, foi et hommage, reliefs, treizièmes, quand ils écherront, et d'entretenir à leurs frais ledit moulin (1451). — Copie de plusieurs ainesses extraites du livre des masures des terres de la seigneurie des Courtils. — Extrait des expéditions faites aux pleds et élection de prévôt de la seigneurie des Courtils, tenus audit lieu par Julien Bazire, avocat, licencié aux lois, lieutenant du sénéchal de ladite seigneurie (1598); autre extrait du registre terrier des expéditions de la sieurie des Courtils appartenant à la duchesse de Longueville et d'Estouteville; pleds de ladite sieurie tenus au moulin du Moulinet (1600), etc.

F. 409. (Registre.) — Moyen format, 108 feuillets, papier.

1451-1626. — Mesnil (Du). — Fo 1. Gage-pleds et élection de prévôt de la seigneurie des Courtils, tenus à la barre des Courtils par François Fortin, sieur de La Bedonnière, sénéchal de ladite seigneurie, assisté de Gilles de Montléon, greffier; ordre aux hommes et tenants de cette seigneurie d'aller moudre leurs blés au

moulin du Moulinet, dépendant de ladite seigneurie, sous peine de dommages et intérêts envers Guillaume Du Mesnil, écuyer, sieur de Pinal, propriétaire dudit moulin anciennement banal de ladite seigneurie (1625). — F° 3 v°. Pleds de ladite seigneurie tenus en 1615 par Jean Roussel, avocat à Avranches, lieutenant du sénéchal de ladite seigneurie. — F° 6. Extrait du registre terrier des expéditions de la sieurie des Courtils, appartenant à haute et puissante princesse dame et duchesse de Longueville et d'Estouteville. Pleds de ladite seigneurie tenus au moulin du Moulinet par le lieutenant du sénéchal de ladite seigneurie (1601). — F° 8 v°. Extrait des expéditions faites aux gage-plège et élection de la sieurie des Courtils, tenus par Pierre de Campront, écuyer, sénéchal de ladite seigneurie (1593). — Déclaration de divers, reconnaissant être sujets d'aller moudre aux moulins à vent et du Moulinet: François Fontaine, prêtre, aîné du fief de la Guesdonnière, Michel Fontaine, aîné du fief Tanel, etc. — F° 10. Aveux à haute et puissante princesse Marie de Bourbon, dame duchesse de Longueville et d'Estouteville, dame de la seigneurie des Courtils, dépendant de la châtellenie de Hambie (1599): Gilles Malenfant, sieur de La Barre, Clément Guérin, prêtre, etc. — F° 72 v°. Aveux à haut et puissant seigneur Jean, sire d'Estouteville et de Hambie, vicomte et baron de Berneval et de Cléville, sieur de Valmont, du Bec de Mortagne et autres lieux (1507). — F° 90 v°. Aveux à haute et puissante princesse Catherine d'Orléans, demoiselle de Longueville, dame et « baronnesse » d'Étrepagny, Bréhal, la Roche-Guyon, les Courtils et autres lieux (1626), etc.

F. 410. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVII[e] siècle. — Mesnildot (du). — Copie incomplète de reconnaissance faite devant Jean Groult et Michel Gosselin, tabellions en la sergenterie de Vassy, par Jean de Crenoen, fils de feu Jean, d'avoir pris par échange de M. du Mesnildot et Robine, sa femme, le droit de présenter à la grande cure et portion de l'église de St-Germain du Crioult, avec tous les droits, libertés et dignités y appartenant.

F. 411. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1692-1738. — Mochon. — Aveu rendu à Louis de Bourbon, prince de Condé, curateur honoraire de l'abbé d'Orléans, duc de Longueville, par Jean Mochon, sieur de La Pallière, conseiller du Roi, receveur des amendes au bailliage d'Avranches, d'une portion de terre où est le moulin du Moulinet, situé sur le bord du grand chemin du Roi, tendant d'Avranches à Pontaubault, comme en ayant été envoyé en possession par sentence du bailli d'Avranches entre lui et feu Charles-François Du Mesnil, écuyer, sieur de Pinal, fils Jacques et Guillaume Du Mesnil, écuyer, ses père et aïeul, et autres créanciers sur la succession et comme créanciers sur les droits et biens de feue dame Servanne Cochon, mère dudit de Pinal, et de Pélagie-Agnès Du Mesnil, sœur dudit Charles-François Du Mesnil, écuyer (1692). — Vente faite devant Charles Gibon et René Aumont, notaires à Avranches, par Thomas Bucaille, fils de feu Michel, à Jean Mochon, receveur des amendes du bailliage d'Avranches, de 3 vergées et demie de terre avec les droits de chemins, eaux et libertés en dépendant, dans la prairie de Pinal, en la paroisse de St-Martin des Champs (1695). — Sentence devant Jean Provost, sieur de La Fardinière, lieutenant général du vicomte d'Avranches, entre Jean-Jacques Le Blanc et Agnès Mochon, son épouse, fille de feu Jean Mochon, sieur de La Pallière, et de Marguerite Le Provost, et Jean-Baptiste Mochon, sieur de Vaucelles, frère de ladite Agnès, le condamnant à leur payer les arrérages de 2,000 livres de rente à compter du 2 mai 1718, en résultance d'un accord fait entre eux pour les droits de ladite Agnès sur les biens de ses père et mère (1731). — Autre sentence de Jean-René Vivien, seigneur de La Champagne, lieutenant général au bailliage d'Avranches, confirmant la précédente, sur l'appel porté par ledit Mochon, sieur de Vaucelles (1734). — Arrêt du Parlement rejetant l'appel dudit Mochon et le condamnant en 12 livres d'amende envers l'État et aux dépens envers Le Blanc (1737). — Mandement au premier huissier requis de contraindre Mochon, sieur de Vaucelles, à payer aux époux Le Blanc la somme de 1,620 livres 15 sols 6 deniers pour dépens à eux adjugés (1737).

F. 412. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1599-1681. — Montgommery (de). — Aveu rendu à Gabriel de Montgommery, seigneur châtelain de Ducé, Chérencé, La Pelotière et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur des ville et château de Pontorson, par Jean Dubois, fils Marguerin, du tènement ou ainesse du fief de la Guillonnière, contenant 40 acres, en la sieurie de Chérencé, Nicolas Henry à cause de Gillette Gastebled, sa femme, Jean Dubois, fils Laurent, et les héritiers de Pierre Dubois,

(1599). — Proclamations par Charles Pasquier, sergent au bailliage d'Avranches, à la requête de Louis de Montgommery, seigneur châtelain de Chantelou, stipulé par Charles Le Bachelet, écuyer, sieur de Saint-Contest, à la sortie de la grand'messe paroissiale de Tirpied, du contrat de constitution de 801 livres 8 sols 8 deniers par René de Juvigny, écuyer, seigneur de Saint-Nicolas-des-Bois, et François-Jean de Juvigny, son fils, au profit de Jacques de Montgommery, seigneur comte de Lorges, etc. (1681).

F. 413. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1643. — Morchesne (de). — Contrat d'échange devant François Bosnières et Charles Gemy, tabellions en la vicomté de Vassy, entre Guillaume de Morchesne, écuyer, sieur du Château, et Paul Simon, d'une portion de terre nommée Le Chesne du Val, contre une portion de terre nommée la Vallée, sise au village et terroir du Bocq.

F. 414. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1592-1598. — Morel. — Don fait devant Thomas Hue et Jean Tardif, tabellions en la vicomté de Mortain, par Jean Fontaine et Perrine Hamelin, sa femme, à Jeanne, leur fille, épouse de Marin Morel, de 100 sols de rente qu'ils lui avaient promis en mariage (1592). — Vente devant Jacques Dumanoir et Albert Lévêque, son adjoint, tabellions en la vicomté de Carentan pour le siège de Geffosses en Bessin, par Charles Scelles, sieur de Saint-Sever, à Michel Morel, sieur de La Champaigne, d'une pièce de terre sise en la paroisse de Létanville (1598).

F. 415. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1592-1724. — Morin. — Vente devant Horace Le Forestier et Pierre Bacon, tabellions à Caen, par Jean Piétin, fils de Jean, à d^lle Ysabeau Vauquelin, veuve de Robert Morin, écuyer, sieur d'Écajeul, conseiller au siège présidial de Caen, de la somme de 10 écus sol de rente au capital de 100 écus sol (1592). — Saisie par Simon Bérot, sergent royal, à la requête d'Ysabeau Vauquelin, veuve de Robert Morin, sur Jacques de Saffray, sieur de Varaville, d'un cheval pour obtenir paiement de 7 écus 12 sols 6 deniers suivant exécutoire donné par Thomas Eudes, conseiller au siège présidial de Caen (1594). — Sentence de Jacques Blondel, écuyer, lieutenant du bailli de Caen, rejetant la demande de Jacques de Saffray, sieur de Varaville, d'une année d'arrérages de 3 deniers, 3 chapons et 45 œufs d'une part, et une année d'arrérages de 3 deniers, 3 chapons et 45 œufs, dus à la vavassorie d'Audrieu, contre Ysabeau Vauquelin, veuve de Robert Morin, sieur d'Écajeul, et le condamnant aux dépens et en 1 écu sol d'amende et en 2 écus d'intérêts envers ladite veuve, pour serment calomnieux envers elle (1594). — Ajournement par Christophe Roussel, sergent, à la requête de Jean Piétin, de Jacques Morin, sieur d'Écajeul, trésorier général au bureau des finances, à comparaître au Parlement pour procéder sur le mandement par lui obtenu (1607). — Reconnaissance devant Pierre Le Danois et François Hamard, tabellions au siège de Vaucelles de Caen, par André et Claude dits Gilles, père et fils, de Robehomme, du bail à eux fait par Jacques Morin, sieur d'Écajeul, trésorier au bureau des finances, d'un héritage nommé la Hogue Vallée, assis au terroir de Robehomme, moyennant 22 livres 10 sols et 4 canards bons et suffisants, par an (1611). — Bail devant Louis Goubert, notaire en la vicomté de Carentan au siège de Geffosses en Bessin, par René d'Écajeul, écuyer, époux d'Anne Berthelot, à André Sauvegrain, d'une pièce de terre en labour sise paroisse de Maisy, en la delle de la campagne de la Perruque, bornée par le seigneur de La Haye-Comtesse, Nicolas Vincent, les prêtres et clercs de Maisy et les représentants de Neuville de Méhérenc, tenues de la seigneurie de Maisy, appartenant aux seigneurs de Caumartin (1724).

F. 416. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1728. — Moulin. — Quittance donnée par Bertin, trésorier des parties casuelles, aux enfants et héritiers de feu Thomas Moulin, conseiller du Roi en la chancellerie du Parlement de Rouen, duquel office est pourvu Noël Lhoste, de la somme de 3,480 livres 12 sols 8 deniers pour sa part de celle de 1,680,000 livres offerte au Roi en conséquence des offres ordonnées être payées par édit de décembre 1727 par forme de supplément et augmentations de finances sans aucuns gages. Copie certifiée par Perrodin de Barmond conforme au registre du contrôle général des finances des quittances expédiées.

F. 417. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1710. — Mourice. — Vente devant Guillaume Courvallet, notaire, garde-notes, arpenteur, priseur,

mesureur et estimateur royal héréditaire de la vicomté de Vassy, par Michel Hardy et Julienne, sa femme, à Julien Mourice, fils Guillaume, de 2 petites pièces de terre sises au village de la Fessardière, en la paroisse de St-Germain-du-Crioult, la 1re nommée le Clos des Maisières et la 2e la pièce du Clos ou des Goudetz.

F. 418. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1667-1703. — Mouy (de). — Fieffe faite devant Pierre Belin et Jean Boessel, tabellions au siège du Grippon, par Jean Artur, fils et héritier de Jean, de la paroisse de Notre-Dame des Champs, bourgeoisie d'Avranches, à Nicolas de Mouy, premier élu assesseur en l'Élection d'Avranches, de pièces de terre et maisons sises en la paroisse de St-Jean de la Haize, au village de Neufville, moyennant 4 livres 10 sols par vergée de 45 perches (1667). — Transaction passée devant lesdits notaires pour éviter un procès entre Jean Artur, ayant fait précédemment contrat desdits héritages à Bertrand de La Piganière, sieur de Neufville, et M. de Mouy, qui n'a pu profiter de la fieffe qui lui a été faite (1669). — Consentement donné par M. de Mouy à M. de Neufville de faire à son gré l'amortissement de 7 livres 10 sols de rente qui lui ont été vendues sur lui par Jean Artur (1670). — Quittance de la somme de 350 livres pour l'amortissement de 25 livres de rente données par Claude du Pontavice, écuyer, sieur de La Genouillère, comme époux d'Anne Pierre, fille de feu Jean Pierre, sr de La Mazure, à Louis de Mouy, curé d'Avranches, et dont Pierre de Mouy, son frère, se serait chargé en faisant l'acquêt de terre sise paroisse St-Jean de la Haize (1682). — Procuration donnée par Pierre de Mouy, avocat au Parlement de Paris, premier commis de Chamillart, ministre et secrétaire d'État, contrôleur général des finances, héritier de Louis de Mouy, son frère, curé de Notre-Dame des Champs d'Avranches, à Nicolas Le Buffe, sieur du Mesnage, de demander les loyers aux fermiers des terres des paroisses de Chavoy et de St-Jean de la Haize, et les arrérages de rentes dues ; à la suite de ladite procuration, quittance de Catherine Billard, épouse dudit de Mouy, donnée à M. de La Piganière, avocat du Roi aux bailliage et vicomté d'Avranches, de 45 livres pour 6 années de 7 livres 10 sols de rente (1703).

F. 419. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1623. — Négrier. — Extrait du registre du tabellionnage de Caen, concernant la vente faite par Guillaume Grente, sieur du Quesney, et Gilles Grente, sieur de Vauville, à André Négrier, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres à Caen, de 300 livres de rente hypothéquée, à prendre sur tous leurs biens et spécialement sur une pièce de terre en herbage assise à Brucourt, nommé la Basse Herbage.

F. 420. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1681-XVIIIe siècle. — Nicolas. — Renouvellement fait devant Jean Tabourel et Pierre Leclerc, tabellions en la vicomté de Mortain, par Louis Blandin, fils Jean, à Adrienne Le Monnier, veuve de Jacques Nicolas, sieur de Tausigné, du titre de 14 livres 5 sols 10 deniers de rente hypothèquée au denier 14 (1681). — État et mémoire des contrats concernant les parties de rentes de la succession de feu demoiselle Anne Nicolas, veuve du sieur de Neufbourg.

F. 421. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1660-1673. — Noblet. — Copie, signée Richer, du bail que lui a fait Noblet, assesseur au bailliage d'Avranches, d'une maison sise en ladite ville près la Geôle, pour 2 années, moyennant 53 livres par an (1660). — Sommation faite à la requête de François Noblet, sieur du Chesnay, sergent héréditaire à Avranches, à Jean Baril, sieur de Chantelou, de produire 2 liasses de pièces concernant l'appel d'une sentence rendue par le bailli de Cotentin à Avranches (1663). — Sentence de René Vivien, écuyer, seigneur de La Champagne, lieutenant général au bailliage d'Avranches, enterinant les lettres de bénéfice d'âge données à François Noblet, fils de feu Jean Noblet, assesseur audit bailliage, et de Marie Bouffaré, et l'envoyant en possession de tous ses biens suivant la délibération de son conseil de famille (1667). — Copie de donation par avance de succession faite par Thomas Poussard à Jacqueline Le Chartier, sa femme, devant Charles Gibon et Jean Boessel, tabellions à Avranches, délivrée par ledit Gibon à François Noblet, sieur du Chesnay (1668). — Signification faite par Marin Heude, premier huissier au bailliage d'Avranches, à la requête de François Noblet, à Thomas Poussard, de lettres patentes en forme de relèvement par lui obtenues en la chancellerie du Roi à Rouen (1670). — Procédure entre François Noblet et Poussard, concernant la revendication d'une maison sise à Avranches (1671). — Mandement au premier huissier requis d'ajourner, à la requête de Noblet, Thomas Poussard, pour se pré-

senter en la cour de Parlement afin de procéder sur l'appel interjeté d'une sentence rendue par le bailli de Cotentin (1671). — Procédure entre François Noblet, sergent héréditaire, André Littays, marchand, bourgeois d'Avranches, et Jean Baril, écuyer, sieur de Chantelou, concernant le paiement de sommes dues par ledit Noblet (1672-1673), etc.

F. 422. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1556-. — Noel. — Échange devant Guillaume Cueuret et Nicolas Deslandes, tabellions à Caen, entre Benoît Allard et Guillaume Noël, seigneur de Verson, bourgeois de St-Pierre de Caen, de 2 pièces de terre sises à Verson, en la delle où est assis le château et en celle de la Brulonnière, contre 5 vergées de terre en ladite paroisse à la Hogue-Martin.

F. 423. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 14 pièces, papier.

1627-1670. — Oblin. — Échange devant Nicolas Rousselin, tabellion royal au Tourneur, et Mathieu Heudine, ex-sergent, pris pour adjoint par Isaac Lair-Pontallière, de la paroisse d'Estry, et Thomas Oblin, fils Robert, de ladite paroisse, d'une portion de jardin sise au bourg d'Estry, contre une autre portion de jardin d'égale grandeur sise au même lieu (1627). — Contrat de mariage fait devant David Delorme et François Durand, tabellions à Évrecy, de Michel Oblin, fils de Thomas et de Madeleine Anfray, et Françoise Le Prévost, fille de Jean et de feu Anne de Cussy (1641). — Vente devant Alexandre Siquot et Robert Regnauld, tabellions au Tourneur pour le siège de Burcy, par Thomas Oblin, fils Thomas, de la paroisse d'Estry, à Michel Oblin, son frère, bourgeois de Caen, de tous les héritages qui peuvent lui appartenir en la paroisse d'Estry et aux environs (1651). — Procès-verbal de Charles Halley, sergent royal en la vicomté de Vassy, sergenterie de St-Jean-le-Blanc, constatant que Toussaint Oblin, stipulé par Guillaume, son père, a clamé à droit et ligne certains héritages vendus par ledit Guillaume à Michel Oblin, son frère, bourgeois de Caen (1652). — Renonciation devant Claude Siquot et Robert Regnauld, tabellions au siège de Burcy, par Guillaume Oblin à la clameur par lui intentée aud. Michel, son frère, pour retrait d'héritages vendus (1652). — Quittance de la somme de 7 livres 2 sols 6 deniers donnée par Brison à Michel Oblin, pour une année d'arrérages de rente à lui transportée (1653). — Reconnaissance devant David La Roze, tabellion à St-Lô, et Jacques Vaultier, son adjoint, d'un acte par lequel Michel Oblin, sieur du Bourg, bourgeois de Caen, a vendu à Charles du Chastel, écuyer, sieur de La Varinière, tous ses héritages sis en la paroisse d'Estry, moyennant 1,390 livres de prix principal et 10 livres de vin (1656). — Copie de mandement au bailli de Caen ou son lieutenant au siège de Vire, de casser les contrats faits par Guillaume Oblin à Michel Oblin, son frère, et de l'envoyer en possession des héritages vendus en en remboursant le prix, ladite copie signifiée à Michel Oblin avec assignation à comparaître au bailliage de Vire pour y répondre (1658). — Quittance de la somme de 8 livres donnée par Regnauld Fabien, fils Charles, à Michel Oblin, son oncle, en déduction sur 2 obligations souscrites par feu Thomas Oblin, son père (1669). — Vente devant Guillaume Le François, tabellion au Tourneur, et Michel de La Mare, ci-devant tabellion, pris pour adjoint, par Toussaint Lepetit à Guillaume Oblin et Françoise Talvast, sa femme, de lui séparée de biens, et présents, au nom de leurs enfants, d'une acre de terre sise au village de Guemonville, moyennant 100 livres de principal et 10 livres de vin (1669).

F. 424. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1582. — Pallier (Le). — Vente devant Jean Le Pallier et François Sanxon, tabellions en la vicomté de Villedieu, par Pierre Engerran, bourgeois de Villedieu, fils de feu Yves, à Michel Le Pallier, bourgeois dud. lieu, d'un écu et un tiers d'or soleil de rente hypothèquée, à prendre sur tous ses biens, moyennant 13 écus d'or soleil et un tiers pour le prix principal, et 10 s. t. de vin. Jean Le Monnier, garde des sceaux des obligations de la vicomté de Villedieu.

F. 425. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1666-1667. — Palluelle (de La). — Vente devant Julien Chauvelle et André Hervagault, tabellions royaux au siège de St-James de Beuvron, par André Messiais et sa femme, de la paroisse de Vessé, à Charles de La Palluelle, marquis dudit lieu, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, etc., de 50 sols tournois de rente; quittance de 130 livres tournois pour lesquelles ils lui ont vendu 50 sols tournois de rente à prendre sur leurs héritages (1666), etc.

F. 426. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1678. — PAPAIL. — Transaction faite devant les notaires de Dol, entre Mathurine Barbot, veuve de François Papail, sieur de La Villoubert, et Guy Desrieux, sieur de La Rabinne, époux de Jeanne Papail, demeurant en leur maison de Laubannière, paroisse de Carfantain, Yvonne Papail, demeurant au village de la Maison-Neuve, paroisse d'Espinniac, et Mathurin Dastillé, époux de Mathurine Papail, demeurant au village de la Villoubert, paroisse d'Espiniac, sœurs, héritières dudit François Papail, lesquelles respectent son testament fait en faveur de sa veuve.

F. 427. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1691.—PASQUER.—Vente devant Jean Le Thimonnier et Thomas Yvon, tabellions au siège de Tirpied, par Esther Hallays, fille de Pierre Hallays et de Julienne Le Foguays, veuve de François Chorin, à Charles Pasquer, sergent, bourgeois d'Avranches, de 4 livres 10 sols tournois de rente.

F. 428. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1640. — PASQUEREAU. — Sentence de la cour et châtellenie de Fougères, pour Gédéon Pasquereau, sieur d'Agré, châtelain et fermier de la châtellenie de Fougères, contre Bertrand de La Grasnelaye, sieur des Joussardays, et autres, concernant le paiement d'arréages de 14 sols de rente dus à ladite châtellenie, sur une pièce de terre.

F. 429. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1479-1573. — PATRY. — Amortissement de 100 sols tournois de rente, fait devant Guillaume Bouet et Mathurin Prunier, tabellions, par Richard de Troismonts à Jean Patry, écuyer, seigneur de *Cullay*, en l'acquit de Jean Dubois, écuyer; parmi les témoins, Robert Thoury, s[r] de La Brigaudière, Simon Anzeray, s[r] de Courvaudon, écuyers, etc. (1479).—Lots et partage de la succession de Jean Patry et Marguerite Louvel, père et mère, entre leurs fils *Raoullant*, maître Jean, Jean Samson, Guillaume et Lyonnet; Richard, aîné, a pris, aux assises de Vire, les fief, terre et seigneurie de Culey-le-Patry pour sa part (1495). — Aveu rendu à Jean Patry, chevalier, seigneur d'Estry, d'une masure ou aînesse, nommée la masure Thorent (1518). — Mandement de la chancellerie royale aux gens des comptes et trésoriers à Paris et aux bailli de Caen et vicomte de Vire, concernant les foi et hommage du huitième des fiefs d'Estry et Potier, assis en la vicomté de Vire, rendu par Jean Patry, sieur d'Estry (1518).—Procès-verbal de Thomas Grossard, lieutenant en la vicomté de Vire du bailli de Caen, concernant l'excuse faite par Rémy Boutteraye, prêtre, et Jean Rivière, pour Jean et Robert dits Cueuret, écuyers, vers Jean Patry, seigneur du grand fief d'Estry et le grand fief au bœuf (1528). — Déclaration de certains héritages sis en la paroisse d'Estry, donnée par Madeleine des Essarts, veuve de Jean Patry, chevalier, seigneur du grand fief d'Estry (1551). — Aveu rendu à Jacques Patry, seigneur du grand fief d'Estry, par Martin Bryant, de l'aînesse de la masure de la *Myererye*, contenant 12 acres, sise au terroire de Louraille (1558). — Bannie par Jacques Le François, prévôt du grand fief d'Estry, appartenant à Jacques Patry, seigneur de ladite seigneurie, des biens de Collas Mittaine, tenus de la seigneurie (1558). —Extrait du registre du greffe de la vicomté de Vire, concernant la procédure devant Jean Vauquelin, lieutenant général du bailli de Caen, entre Pierre Halley, Thomas Oblin, pour eux et leurs consorts, appelant de deux sentences de Jacques Bridet, sénéchal de la sieurie du grand fief d'Estry, pour la part de Pierre Cueuret, écuyer, en l'adjonction qu'ils disaient leur avoir été donnée par défunt Jacques Patry, à présent représenté par Nicolas Chastel, écuyer, tuteur des enfants dud. Patry, etc. (1571).— Note informe portant qu'il est notoire que le fief d'Estry a été divisé en 2 lots, dont le principal appartient aux héritiers de Jacques Patry, et l'autre à Pierre Cueuret. — Reconnaissance devant les tabellions à Aunay, par Symon Legrain, fils et héritier en partie de Robin Legrain, de la vente par lui faite à Pierre Patry, sieur d'Estry, des héritages sis à Montchamps et Estry pouvant lui revenir de la succession de son père, moyennant 50 livres tournois ; à la suite est le certificat de Geffroy Salles, sergent royal au Tourneur, constatant qu'il a lu et publié le contrat de ladite vente aux sorties des messes paroissiales de Montchamps et Estry (1573).

F. 430. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1554-1576.—PAYEN. —Sentence rendue aux assises de Mortain, tenues par Robert de La Bigne, écuyer, bailli dudit lieu, entre Denis Payen, écuyer, stipulant André Payen, écuyer, son frère, et Pierre de Brécey,

écuyer, tenant le fief des Genetaiz, qui fut à Raymond de Brécey, concernant une taxe sur led. fief (1554). — Cession faite devant Guillaume Longuet et Richard Jouenne, tabellions à Vire, par Gilles Borel et Perrette Boyvin, sa femme, fille et héritière de Michel Boyvin, tabellion royal audit Vire, à Gilles Payen, sieur de La Lande Vaumont, de tous les héritages pouvant leur revenir de la succession dudit Michel (1576).

F. 431. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1588. — Pelfresne.—Vente devant Philippe Le Chevalier et Jean Siquot, tabellions au Tourneur, par Gilles Siquot, fils Richard, de la paroisse de Burcy, et Françoise Le Villain, de la paroisse de Montchamps, à Jean Pelfresne, fils Robert, de 3 acres de terre labourable, sise paroisse de Montchamps, au terroir de Surmont, moyennant 112 écus sol de principal, et 2 écus sol de vin.

F. 432. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1653.—Percy (de).—Sentence de Roger Le Louvetel, lieutenant ancien du bailli de Caen, en la vicomté de Vire, envoyant Lanfranc de Percy, écuyer, sieur de Courteilles, en possession et jouissance de certains héritages vendus par feu Michel Duchemin, fils Robert, à Jean de Percy, sieur de Courteilles, son père (1653). —Aveux rendus à Pierre de Percy, sieur de Montchamps, par Jean Rohée, fils Gilles, aîné de la masure au gendre *alias* Martine, à cause de l'acquêt fait par feu Jean Rohée, son frère, et par les puînés Michel Chastel, sieur des Bonfaix, Jean Rohée, fils Jacques, Thomas Rohée, Alexandre Auvray ou ses représentants, Jean Mérilles, Gilles Denys, les héritiers Thomas Rousselin, André Angot, Jacques Angot, Jean, Pierre Julien et Mathurin Angot, Jacques Ollivier, Julien Mitaine, Raulin Lepetit, les héritiers Jean Lepetit et Pierre Halley, etc., etc., de biens dépendant de la sieurie de Montchamps (incomplet).

F. 433. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1476-1483.—Peron.—Vente devant Jean et Robert dits Ricollays, tabellions à Saint-Hilaire, par Jean Gillebert et Jeanne, sa femme, fille de Jean Picot, paroissiens des Biards, à Étienne Peron, paroissien du Mesnil-Thébault, de 20 sols tournois de rente, que Jean Picot avait accordés à ladite Jeanne, en faisant son mariage avec Michel Le Marchant, son mari défunt (1476).— Vente d'une pièce de terre par ledit Peron, par-devant Thomas Le Sénéchal et Nicolas Gerault, tabellions au siège de Saint-Hilaire. Jean Le Breton, écuyer, garde des sceaux des obligations de la vicomté de Mortain (1483).

F. 434. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1640. — Perreault. — Cession faite devant Simon Basselin et Julien Bougis, tabellions à Avranches, par Louise Diroys, veuve de Marguerin Perreault, sieur de La Marche, apothicaire à Avranches, à Louis Perreault, son fils, aussi apothicaire, d'une maison sise à Avranches, qui lui avait été fieffée par Roland Harivel, sieur du Bourbillon, moyennant quarante livres de rente, montant de ladite fieffe, qu'il s'est soumis d'acquitter.

F. 435. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1532-1667. — Perrelle (de La).—« Analyse de 31 « pièces d'écriture » concernant ladite famille (1532-1667) : en 1532, 2e lot de 4 lots d'héritages faits par Martin de La Perrelle, écuyer, fils et héritier puîné en la succession de noble Pierre de La Perrelle, écuyer, à François, Pierre et Ambroise de La Perrelle, écuyers, ses frères, de ce qui leur appartient à Campagnolles, etc.—Sentence rendue en la cohue de Vire, par Jean Chauvin, écuyer, lieutenant du bailli de Caen en la vicomté dudit lieu, concernant l'information du procès de Martin de La Perrelle, détenu aux prisons du Roi, pour avoir coupé la main de Sevestre de La Planque, et pour plusieurs blasphèmes du nom de Dieu et autres outrages et excès ; vu l'accord fait entre les parties, ordre d'élargissement (1548).—Reconnaissance devant Toussaint Lainé et Richard Meslier, tabellions en la sergenterie de St-Sever, au siège du Pont de Pierre, entre François de La Perrelle, écuyer, et Gilles Besnard, écuyer, de leurs promesses faites lors du mariage de Gilles Besnard, écuyer, fils Michel, avec Marie de La Perrelle, fille de François ; échange entre eux de pièces de terre sises en la paroisse de Fontenermont, au hameau du Moulin, contre divers héritages sis paroisses d'Annebecq et de Landelles (1561). —Copie informe de la cession faite par devant Toussaint Lainé et Louis Lecoq, tabellions, par Marie de Boisyvon, veuve de François de La Perrelle, de la paroisse de Fontenermont, à Guillaume et Gilles de La Perrelle, ses fils, de tous les héritages, prés, jardins à elle laissés par M. de Boisyvon, sieur du lieu et de *La Chapelle-Heussebroc*, son frère, « ce fait par la bonne

» amour naturelle que disoit avoir ladite demoiselle à « sesdits fils, pour les augmenter tant en loy de ma« riage et leur faire apprendre metier ou marchan« dise qu'ils puissent vivre en paix, tant vers Dieu « que vers les hommes », etc. (1572). — Autre copie informe d'un contrat d'échange fait devant René Affichard et Ménier Fleury, tabellions royaux en la vicomté de Vire, pour la sergenterie de St-Sever, entre Guillaume de La Perrelle et Marie de Boisyvon, sa mère, et Gilles et Guion *Restou*, fils de feu Eustache, et Jean *Restou*, fils dudit Gilles, d'une pièce de terre sise à Fontenermont, nommée la Brière, aboutissant à la rivière de Sienne, avec droit d'établir un bieu pour élever et prendre l'eau, contre la pièce nommée les Ruaux (1583). — Vente devant lesdits tabellions, par Jean Le Berthois, à Guillaume de La Perrelle, de 3 vergées de terre nommées les Ruaux (1585). — Vente devant Gilles de Brécey et Olivier Restout, tabellions à St-Sever, par Jean Le Berthois, à Guillaume de La Perrelle, d'une pièce de terre sise à Fontenermont, village du Moulin (1588). — Amortissement de 40 sols de rente donnée à la paroisse de Fontenermont, par Marguerin de La Perrelle, écuyer, curé du lieu, fait devant Bertrand Bécherel et Michel Langevin, tabellions à St-Sever, par Guillaume de La Perrelle, à Olivier Restout, Julien Le Serf, François Drouet, François Langevin, Gilles et Thomas Le Serf, Olivier Josset, Colas Boutin et autres paroissiens de Fontenermont (1598). — Vente devant lesdits tabellions, par Jean et Colas Le Bertoys, père et fils, de Fontenermont, à Guillaume de La Perrelle, de 2 vergées de terre nommées le Vignet, sises en la paroisse de Fontenermont (1598). — Fieffe faite devant Thomas Havard et Ménier Fleury, tabellions en la vicomté de Vire au Pont de Pierre, par Guillaume de La Perrelle, écuyer, sieur du lieu, du consentement de Pierre de La Perrelle, écuyer, son fils, à Robert Beslon, fils Richard, et Denise Cadet, sa femme, de la paroisse de St-Aubin, d'une pièce de terre nommée la Brière; parmi les témoins : Samson de Boisyvon, sieur du lieu, Fontenermont et St-Martin-le-Bouillant, Pierre Gaullier, écuyer, s[r] de la Renardière (1614).—Vente devant Gilles Becherel et François Regnard, tabellions à St-Sever, par Samson de Boisyvon, à Pierre de La Perrelle, d'une pièce de terre nommée les Fresches, sise à Fontenermont (1619). — Copie de vente faite devant lesdits tabellions par Samson de Boisyvon à Pierre de La Perrelle, de 2 pièces de terre en pré (1623). — Échange fait devant les notaires de la Cour et ancien comté de Dol, entre Pierre Langevin, maréchal, demeurant aux faubourgs de Dol, et Pierre de La Perrelle, d'héritages sis à Fontenermont (1626). —Vente devant Olivier Restout et Jacques Danjou, tabellions au Pont de Pierre, par Samson de Marseul, écuyer, à Michelle Letellier, veuve de Pierre de La Perrelle, de 10 livres 14 sols de rente (1636).—Fieffe devant Jacques Danjou et Raoul Loslier, tabellions au Pont de Pierre, par Gilles de La Perrelle, à Jacques Regnault, de Saint-Aubin, de 2 pièces de terre nommées le Petit-Grand-Chemin et le Clos-du-Genest (1642). — Sentence de Jean de Banville, écuyer, sieur de la Londe, lieutenant général civil du bailli de Caen en la vicomté de Vire, concernant la dette par François de Bois-Adam, sieur de La Roullandière, envers Gilles de La Perrelle, de la somme de 35 livres pour arrérages de rente (1642).

F. 436. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1643-1672. — Perrelle (de La). — Sentences de Jean de Banville, écuyer, lieutenant général, et Roger Le Louvetel, lieutenant ancien civil du bailli de Caen en la vicomté de Vire, maire et juge politique dud. lieu, concernant l'arrêt de deniers fait entre les mains de Michelle Letellier et Gilles de La Perrelle, écuyer, son fils, de sommes dues à François Le Duc, écuyer, sieur du Buisson, débiteur de Jean de Ruffeveille, sieur de Lambertière (1643). — Opposition faite par François Le Harivel, huissier royal à Vire, à la requête de M. de La Perrelle, contre une exécution faite sur Michelle Letellier, sa mère, à la requête dudit Le Duc (1647). — Sentence de Jean de Banville, écuyer, sieur de la Londe, lieutenant général en la vicomté de Vire, condamnant les héritiers en général absolus par bénéfice d'inventaire de Samson de Marseul, écuyer, à payer les arrérages de rentes réclamés par Jean de La Perrelle (1648). — Vente devant Jacques Danjou et Jacques Havard, tabellions au siège du Pont de Pierre, par Guillaume Bouillet et Jeanne Le Berthois, sa femme, à Jean de La Perrelle, écuyer, de 12 perches 8 pieds de terre, sises au village du Moulin-au-Chartier (1650). — Échange devant lesdits tabellions entre Jean de La Perrelle et Louis Le Chaptois, fils Guillaume, de portions de terre et jardin sis à Fontenermont (1650). — Constitution de 14 livres de rente faite devant Guillaume Marie, tabellion à St-Sever, et François Loysel, son adjoint, par Jean de La Perrelle et François Restout, à Pierre Lucas, sieur *du Lonchamp* (1651). — Nouvelle sentence de Jean de Banville condamnant les héritiers de Samson de Marseul, à payer 5 années d'arrérages de 20 livres de rente dus à Jean

de La Perrelle (1652).—Transaction faite devant Jean Boessel et Pierre Belin, tabellions en la vicomté d'Avranches au siège du Grippon, entre Jacques *Lanseseur*, écuyer, sieur de Richepont, époux d'Anne Gosselin, veuve de Gilles de La Perrelle, et Jean de La Perrelle, héritier dudit Gilles, son frère, concernant le droit de douaire prétendu par ledit de Richepont (1657). —Accord devant Pierre Laurence et Fleury Berot, tabellions au siège de Chérencé-le-Héron, entre Jean de La Perrelle, écuyer, fils de feu Pierre, et François Restout, fils Pierre, héritier d'Olivier Restout, son aïeul, pour Nicolas Restout, prêtre, son frère, touchant l'usage d'une mare à poissons appartenant audit de La Perrelle et séparant leurs propriétés (1660). — Sentence de Georges de Banville, baron de Pierres et de Ronfeugeray, lieutenant général en la vicomté de Vire, condamnant Jean Letellier. écuyer, sieur de la Fresnée, époux de la veuve Samson de Marseul, à payer à Jean de La Perrelle, écuyer, sieur du lieu, ce qui lui est dû de 5 années d'arrérages de 10 livres de rente (1664). — Fieffe devant Nicolas Passard et Thomas Esnaut, tabellions à Vire, par Gabriel Le Chaptois, diacre, fils de feu Antoine Le Chaptois, huissier, de la paroisse de Boisyvon, à Jean de La Perrelle, écuyer, sieur du lieu, fils de feu Pierre, de 2 pièces de terre en pré, sises sous la masure de la Fosse-Fourel, en la paroisse et sieurie de Fontenermont (1666). — Reconnaissance devant François Le Mesle et François Causse, tabellions au siège de St-Sever, par Gilles et Georges Le Soutivier, fils Pierre, de la paroisse de St-Maur-des-Bois, de payer à Jean de La Perrelle, écuyer, sieur du lieu et de la sieurie de la Foresterye, fils de feu Pierre, la somme de 296 livres 5 sols, pour marchandises vendues et argent prêté (1666).—Amortissement devant lesdits tabellions de 7 livres de rente par Jean de La Perrelle à Jean Harivel, fils Pierre (1666). — Sentences rendues en la vicomté de Vire, concernant le paiement d'arrérages de rentes dus à M. de La Perrelle par Samson de Marseul (1672).

F. 437. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1645-1788.—PHILIPPES.—Bail fait devant les tabellions d'Avranches par André et Jean Philippes frères, et Bertrande de Guette, veuve de Jean Philippes, leur mère, pour 5 années, de deux portions de terre et pré (1645). — Vente devant les tabellions Simon Basselin et René Colin, par André Philippes, fils aîné et héritier de Jean-Philippes-Piganière, à Guillaume Philippes-Percherie, d'une portion de terre en la paroisse de Ponts (1646).—Sentence de Jean Giroult, écuyer, sieur de Ronthon, vicomte d'Avranches, condamnant André Philippes, vendeur de ladite portion de terre à Guillaume Philippes-Percherie, à lui payer, en attendant le décès de Bertrande de Guette, veuve de Jean Philippes, l'intérêt au denier 14 des sommes contenues aux contrats passés entre eux (1647). — Obligation de Jean Philippes-Piganière de payer à toute réquisition, à Guillaume Philippes-Percherie, la somme de 46 livres (1647).—Reconnaissance devant Jean Boessel et Gilles Gaultier, tabellions au siège du Grippon, de Guillaume Philippes-Percherie et Jean Philippes-Piganière, de leurs signatures apposées au bas d'un acte passé entre eux (1648). — Quittance donnée par Jean Bellet, fils Jean Briardière, époux de Marie Philippes, fille de feu Jean Philippes, à Guillaume Philippes, sieur de la Percherie, de la somme de 42 livres 18 sols pour 4 années d'arrérages de rente (1648).—Quittance de la somme de 18 livres donnée par Bertrande de Guette, veuve de Jean Philippes et Jean Philippes, son fils, à Guillaume Philippes-Percherie, pour jouissance d'un pré (1650).— Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de Notre-Dame de Pontorson, contenant, au 18 octobre 1685, le baptême de Marie-Anne, fille de Nicolas Philippes, écuyer, sieur de Forge, et de Marie-Rosalie Dubois, nommée par Gervais de Marcillé, chevalier, seigneur dudit lieu, et Anne-Madeleine Le Roy, femme d'Isaac Guischard, écuyer, ledit extrait certifié véritable par Boessel, curé de Notre-Dame de Pontorson, et légalisé par Louis Bordelot, sieur de la Chaumerie, vicomte, juge royal en chef et maire de Pontorson (1788).

F. 438. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1616-1655.—PHILIPONNEAU.—Vente devant Louis Le Pigeon et Jean Gaillard, tabellions au siège de Ducey, par Jean Lemarchand-Lavallée, à Antoine de Philiponneau, sieur de la Fleuraiger, demeurant au logis de la Tourelle, devers le bourg de Ducey, de 20 livres tournois de rente, à prendre sur Jean Davy, sieur du Domainne (1616).—Reconnaissance devant Jacques Gaillard et Jean Caron, tabellions audit siège, en forme de titre nouveau, par René Davy, écuyer, sieur et patron de Vezins, à Jean de Philiponneau, écuyer, sieur de Montargyer, de 20 livres tournois de rente de la constitution de feu Jean Davy, écuyer, son père, à Jean Lemarchand-Lavallée, lequel les a cédées à feu Antoine de Philiponneau (1655).

F. 439. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1646-1692. — Pierres. — Reconnaissance passée devant Simon Basselin et René Colin, tabellions, par François Brisoult, sieur de la Boschonnière, de la somme de 2,356 livres, à Jean Pierres, sieur de la Mazure, époux de feu Marie Brisoult, fille de Simon Brisoult, sieur de Lerre, et de Jeanne Le Breton, pour arrérages de rentes à lui dues en sa qualité d'héritier de sa femme (1646). — Sentence de Jean Giroult, écuyer, sieur de Ronthon, vicomte d'Avranches, rendue entre Rolland Harivel, avocat, sieur du Bourbillon, fondé de Jean Pierres, avocat, sieur de la Mazure, acquéreur de Claude Gouin, écuyer, sieur du Neufbourg, héritier de Guillaume Gouin, vivant avocat, sieur de la Buffraye, demandeur envers Pierre, Augustin et Léonard Le Bel, du paiement de 16 livres de rente (1649). — Bail fait par Robert Pierres, sieur des Monts, stipulant pour Simon Pierres, sieur de la Mazure, propriétaire de la sergenterie Pigace, de la fonction de sergent aux paroisses de la juridiction vicomtale de St-James et dépendances, pour le temps de 4 ans 8 mois, à Jean Louise et à François Pierre, des paroisses de Vessey et de Vergoncey, moyennant 300 livres par an (1652). — Copie d'aveu rendu au Roi par Simon Pierres, sieur de la Mazure, fils aîné et héritier de Jean Pierres, sieur de la Mazure, de la noble et franche sergenterie Pigace, assise en la vicomté d'Avranches, bailliage de Cotentin, qui s'étend aux châtelleries d'Avranches, St-James et Pontorson, où il y a 3 sièges de pleds et juridiction, savoir, à Avranches, les jeudi, vendredi et samedi, à St-James, le lundi, et à Pontorson le mercredi, laquelle s'étend au Mont-St-Michel, Ardevon, Tanis, Moidrey, Les Pas, Beauvoir, Le Val-Saint-Pair, St-Martin-des-Champs, Huynes, Servon, Ducé, Poillé, Cormeray, Argouges, Villiers, Crollon, etc. (1653). — Quittances de rentes données à Robert Pierres, sieur de la Mazure, élu en l'Élection d'Avranches, par B. de La Piganière, pour arrérages de rentes (1662-1666). — Note sur le revenu de M. de la Mazure, suivant la déclaration baillée par M. du Pontavice. — Bail fait devant Charles Gibon et René Colin, tabellions, par Robert Pierres, sieur de la Mazure, propriétaire de la sergenterie Pigace, à François Boudent, de l'exercice et fonction de sergent dans l'étendue des paroisses de Villiers, Vessey, Argouges, Montanel, Carnet et Saccy, pour 3 années, moyennant 150 livres de prix annuel (1668). — Partage en 3 lots des dépendances de la sergenterie Pigace, provenant de la succession de Jean Pierres, sieur de la Mazure, et de Catherine Richer, sa veuve, entre Simon Pierres, sieur de la Mazure, et Robert, tant en son nom que comme tuteur de Jean et Anne Pierres, ses frère et sœur (1675). — Extrait de l'état des deniers provenant de la vente par décret de la sergenterie Pigace, fait à la requête de Claude du Pontavice, écuyer, sur Robert Pierres, sieur de la Mazure (1679). — Cession faite devant Charles Gibon et René Colin, notaires, par Catherine Richer, veuve de Roland Harivel, sieur de Bourbillon, à Anne Pierres, épouse de Claude du Pontavice, sa fille, et à son gendre, en considération de leurs bons services, de la nue propriété de tous ses biens (1679). — Inventaire des pièces dont s'aide devant la Cour Claude du Pontavice, écuyer, sieur du lieu, appelant de sentences rendues au bailliage d'Avranches, contre Bertrand de La Piganière, prêtre, official dudit Avranches, et Michel Thomin, intimés (1685). — Vente devant Richard Ballois et Julien Septans, tabellions, par Simon Pierres, fils de feu Jean, avocat au Parlement de Rouen, à Robert Pierres, son frère, du plein fief de haubert et sergenterie Pigace (1685). — Cession faite devant Nicolas Serel et Nicolas Davy, tabellions en la vicomté d'Avranches pour les sièges de Pontorson, le Mont-St-Michel et dépendances, par Pierre Aubert, prêtre, bachelier de Sorbonne, conseiller et aumônier du Roi et de feu la duchesse de Longueville, à Jean-Baptiste de Pierres, écuyer, sieur du lieu et de la Haize, de 50 livres de rente qui lui été transportées par Anne Duval, veuve de Guillaume Quétil, sieur de Pont-Hébert, sœur et héritière de Guillaume Duval, sieur des Marets (1688-1692).

F. 440. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin, dont 1 cahier de 36 feuillets ; 6 pièces, papier.

1610-1650. — Piganière (de La). — Partage de la succession de feu Jean Cudelou, sieur de la Piganière, de la paroisse de Ponts-sous-Avranches, entre Hugues, Guillaume et Jean, ses fils (1610). — Contrat de mariage dudit Hugues Cudelou, bourgeois de Ponts, avec Marie de Guette, fille de Bertrand de Guette et de Louise Durand, devant François Amyot et Simon Basselin, tabellions royaux à Avranches (1616). — Cession par amortissement de 70 sols de rente par Bertrand Duval, sieur *des Maresq* et de la Perrière, bourgeois d'Avranches, héritier de Gilles Duval, son frère, à Hugues Cudelou-Piganière (1617). — Choisie de lots faite entre Guillaume Cudelou-Piganière, représentant le droit par acquêt de Jean Philippes, et ses frères Louis et

Julien Philippes (1626). — Ventes : par Simon Delaunay, fils Michel, et Guillaume Hardy, aîné, de Ponts, à Hugues Cudelou-Piganière, de 60 sols de rente (1627) ; par Robert Huard, sieur de la Fardinière, audit Hugues, de terres sises à Ponts (1628) ; par Jean Le Monnier, fils de défunt Benoît Le Monnier, et Catherine Yvon, sa femme, audit Hugues Cudelou-Piganière, marchand, bourgeois de Ponts, de 25 livres de rente (1633). — Sentence de Jean Duquesnay, écuyer, sieur de Chambeurs, vicomte d'Avranches, condamnant la veuve Robert Gilbert, tutrice de ses enfants, à payer à Hugues Cudelou-Piganière des arrérages de rente (1633). — État de distribution de la somme de 1750 livres adjugée par sentence de la vicomté d'Avranches à Guillaume de La Piganière, marchand, et à Julien Cudelou, son frère, sur le montant des héritages de feu Jean de Guette, situés aux paroisses de Ponts et St-Jean-de-la-Haize, décrétés à l'instance dudit de La Piganière (1634). — Vente par Jacques-Gilbert Sauvagière, et sa mère, tutrice de ses enfants, audit Hugues, de 2 portions de terre sises à St-Jean-de-la-Haize (1635). — Transaction entre Jean Cudelou-Piganière et Pierre Philippes, sur procès pendant en la vicomté d'Avranches (1637). — Arrêt du Parlement entre Jean Bouchard, vicomte de Breteuil, Pierre Girard, vicomte de Lyre, Guillaume Badin, Thomas Girard, Nicolas Dupuy, et Jean Girard, conseillers assesseurs en la vicomté de Conches et Breteuil, Pierre Patrix, lieutenant général en la vicomté de Breteuil, Alexandre de Fougy, vicomte de Conches, et Guillaume Chambon, lieutenant général en ladite vicomté, partie intervenante, portant réglement entre les juges et officiers de Normandie, ledit arrêt produit par M. de La Piganière (1643). — Cession faite par Hugues de La Piganière, sieur du lieu, de la paroisse de Ponts-sous-Avranches, à Vincent et Bertrand Anquetil, d'une pièce de terre nommée le Mont-en-Val, sise à St-Jean-de-la-Haize, au lieu de Neuville (1646). — Accord entre ledit Hugues et Julien de La Mazurie, afin d'éviter un procès pendant entre eux (1646). — Testament de Hugues de La Piganière, avec donation aux curé et prêtres de la paroisse de Ponts de 13 livres tournois de rente foncière (1648). — Constitution par Bertrand de La Piganière, sieur de Neufville, en la paroisse de Ponts, avocat au Parlement de Rouen, de 16 livres tournois de rente, au profit de noble homme Guillaume de La Piganière, sieur du lieu, élu en l'Élection d'Avranches (1648). — Vente par ledit Bertrand, avocat, sieur de Neufville, bourgeois d'Avranches, à Nicolas Gravier, sieur des Papillons, et à Marie Huard, sa femme, de 50 livres de rente (1650). — Cession par ledit Bertrand à Olivier Brient, de Roufigny, du moulin à eau de Neufville (1650), etc.

F. 441. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1651-1661. — Piganière (de La). — Prorata de 57 livres 5 sols 2 deniers de rente mentionnée au contrat de mariage du sieur de La Barrière et de Françoise de La Piganière, à compenser avec Bertrand de La Piganière depuis le 21 février 1651, jour du mariage dudit de La Barrière. — Sentence de Jean Le Maréchal, sieur de Changeon, lieutenant du vicomte d'Avranches, condamnant Guyon Esnaut à la faisance de 60 sols de rente due à Bertrand de La Piganière (1652). — Remise faite par Charles Gaudin, sieur de La Barrière, époux de Françoise de La Piganière, à Bertrand de La Piganière, sieur de Neufville, de diverses rentes (1652). — Quittance donnée devant Nicolas Leforestier et René Colin, tabellions à Avranches, par ledit Gaudin, à Bertrand de La Piganière, de la somme de 562 livres 7 sols 8 deniers faisant partie de la dot promise à sa femme (1653). — Vente devant lesdits tabellions par Jean Langlois, sieur de La Boudrie, à Bertrand de La Piganière, de son office de conseiller assesseur aux bailliage et vicomté d'Avranches (1653). — Vente par François Morilland à Bertrand de La Piganière d'une portion de terre nommée le Champ de La Vigne (1654). — Amortissement de 12 livres de rente fait par Raymond Huard, sieur de La Fardinière, à Bertrand de La Piganière (1655). — Remise faite par Robert de La Piganière, sieur de Fumesson, Louis et François de La Piganière, sieurs de La Meusnerie et de La Hellouissière, fils de feu Guillaume, à Bertrand de La Piganière, de 16 livres de rente (1655). — Ventes par Robert Pierres, sieur de La Masure, à Bertrand de La Piganière, sieur de Neufville, conseiller assesseur aux bailliage et vicomté d'Avranches, de 50 livres de rente (1656). — Échange entre Louis de La Piganière, écuyer, sieur de La Meusnerie, et Bertrand de La Piganière, sieur de Neufville, d'une pièce de terre nommée le petit Domaine, contre 2 portions de terre nommées les Pestis (1656). — Assignation commise à la requête dudit Bertrand à André Brohon, procureur aux juridictions d'Avranches, pour réparer les haies séparant leurs propriétés en la paroisse de Ponts (1657). — Remise faite par Bertrand de La Piganière, fils de feu Hugues, à Hélène Cousin, veuve de Laurent Yvon Roinière, et à Thomas Yvon, fils aîné et tuteur de ses frères, de 25 livres de rente (1657). — Remise par

Olivier Briant à Bertrand de La Piganière du moulin à eau de Neufville et de diverses portions de terre, situées en la paroisse de St-Jean-de-la-Haize (1658). — Accord entre ledit Bertrand et André Brohon, sieur de La Chaussée, concernant les réparations d'une haie séparant leurs propriétés (1658). — Remise par les époux Gravier à Bertrand de La Piganière de 50 livres de rente (1658). — Remise de 16 années d'arrérages de 8 livres de rente faite à Julien de La Mazurie par Robert de La Piganière, sieur de Fumesson, Louis de La Piganière, sieur de la Meusnerie, et François de La Piganière, sieur de la Forge, co-héritiers de Guillaume de La Piganière, sieur du lieu, élu en l'Élection d'Avranches (1661).

F. 442. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 66 pièces, papier.

1662-1676. — Piganière (de La). — Différend entre Vivien, lieutenant général d'Avranches, et M. de La Piganière, vicomte, prétendant respectivement être seuls juges de police; comparution devant Jean Gosselin, ancien avocat postulant au siège d'Avranches, de René Lévêque, lieutenant particulier civil et criminel, François Fortin, procureur du Roi, Jean Le Maréchal, lieutenant en la vicomté, assesseur au bailliage, Jean Noblet, Bertrand de La Piganière, assesseurs, Jean-Baptiste Richer, avocat et enquêteur, qui, conformément aux anciens réglements et usages pratiqués en cette ville et bourgeoisie, suivant un registre contenant les ordonnances de la police d'Avranches, commençant en 1634, représenté par Vivien, et qu'ils ont requis demeurer au greffe du bailliage, ont soutenu qu'il doit être limité jour pour conférer et délibérer des affaires de la police, en laquelle assemblée lesd. officiers seront appelés et députés chaque semaine à leur rang pour faire visite et rendre leurs ordonnances en tel cas requis, et que l'assemblée de la police soit intitulée sous ces mots : *devant les juges et officiers de la police*, comme il a été pratiqué et paraît par led. registre, etc. (1662). — Cession de diverses parties de rentes par François Lemasson, sieur du Bourg, à Bertrand de La Piganière (1663). — Sentence de Vivien, sieur de La Champagne, lieutenant général au bailliage d'Avranches, condamnant Louis de La Piganière, sieur de la Meusnerie, à enlever une rangée d'arbres qu'il a plantés sur la propriété de Bertrand de La Piganière, sieur de Neufville (1665). — Cession par Jean Artur audit Bertrand d'une portion de terre sise à St-Jean-de-La-Haize (1667). — Fieffe par François de La Piganière, sieur de La Forge, fils de Guillaume, à Julien de la Masurie, de biens sis à St-Jean-de-La-Haize (1669). — Mémoire pour le service de trentain de Françoise de La Piganière, veuve du sieur de La Talboterye, fait en l'église de Ponts par les curé et prêtres de la paroisse : 21 l. 5 s. payés par Bertrand de La Piganière, prêtre, sieur de Neufville, curé de St-Loup, official de l'évêque d'Avranches et assesseur aux juridictions d'Avranches, tant pour le trentain, service, sonnerie, que petit conteur et clercs, frais de l'inhumation : une livre de chandelle de suif, 6 s. ; le cercueil, 50 s. ; pain fourni tant aux sonneurs qu'aux femmes qui l'ont ensevelie et dépense des assistants et des porteurs en pain blanc, 30 s. ; pour des œufs et beurre au souper du lendemain, 10 s. ; au sonneur, 40 s. ; pour l'ouverture de la fosse, 20 s.; pour avoir levé et replacé le tombeau et fait la fosse, 15 s.; pour les porteurs des torches, au nombre de 18, et le porte-lanterne et bénitier, à chacun 2 s., 40 s.; pour le luminaire, 26 l. de cire, etc. — Requête adressée au Parlement par Jean Le Maréchal, pour décréter la prise de corps de Robert de La Piganière, avocat en la Cour, pour calomnies et injures proférées contre son honneur en la cause d'entre Bertrand de La Piganière, son père, Quellet et lui. — Amortissement de 40 sols de rente par Charles et Julien Le Treguilley frères, à Bertrand de La Piganière, prêtre, conseiller du Roi et official d'Avranches (1674). — Compte fait entre ledit Bertrand et Jacques de Longrais, tuteur de Charlotte et Élisabeth, ses sœurs, filles en second mariage d'Ursin de Longrais, sieur de la Talboterie, et de Françoise de La Piganière (1674). — Aveu rendu au Roi par ledit Bertrand, fils et héritier de Hugues de La Piganière, du lieu et terre de la Vallesserie, comme puîné dans l'aînesse de Neufville (1674). — Procédure entre ledit Bertrand, et François de La Piganière, sieur de la Forge, et Jean Labbé, sieur de la Gentillière, époux d'Anne de la Masurie, relative au paiement d'arrérages de rente (1675). — Sentence de Jean Le Maréchal, lieutenant particulier du vicomte d'Avranches, condamnant Gilles Beaumont à payer 29 années d'arrérages de 20 sols de rente due audit Bertrand (1676).

F. 443. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 77 pièces, papier.

1677-1680. — Piganière (de La). — Suite de la procédure entre Bertrand de La Piganière, François de La Piganière, sieur de La Forge, et Jean Labbé, sieur de la Gentilière, époux d'Anne de La Masurie.— Copie d'un bail fait par Michel Finemont, sieur de la Bigau-

dais, fils de Thomas et Mathurine Bonnier, de la maison de la Bigaudais, délivrée à Louis de La Piganière, époux de Jeanne-Françoise Finemont, fille et héritière de Finemont des Rivières (1677). — Quittance de la somme de 142 livres 10 sols, donnée à Bertrand de La Piganière par Jean Brisoult, sieur de la Renaudière (1677). — Ordre au premier huissier sur ce requis d'ajourner à la requête de Pierre Duhamel, sieur de La Fosse, Bertrand de La Piganière à comparaître en la cour du Parlement de Rouen, au premier jour plaidable (1678) — Permission donnée par Jean Tesnière, élu en l'Élection d'Avranches, à Bertrand de La Piganière, assesseur aux juridictions dudit Avranches de faire amortir 162 livres de rente à lui dues (1678). — Moyens de défenses de Bertrand de La Piganière contre les lettres de prétendu relèvement obtenues à Rouen par Jean Tesnière, sieur de la Cordonnière (1679) ; pièces de procédure y relatives. — Arrêt du Parlement ordonnant que Jacques Quellet et Jean Le Maréchal, lieutenants général et particulier du vicomte d'Avranches, reproduiront, sur l'instance de Bertrand de La Piganière, la copie d'un arrêt rendu entre les officiers du siège de Bayeux, concernant leurs droits et attributions (1679). — Sentence d'Alexandre Hellouin, sieur d'Anctoville, bailli de St-Sauveur-Lendelin, déclarant Anne de La Piganière séparée de biens d'avec Louis des Hommets, sieur de La Haye, et les lettres de séparation par elle obtenues, entérinées faute d'opposition (1679). — Extrait du Journal de la baronnie de Ponts, appartenant à l'évêque d'Avranches, etc.

F. 444. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1681-1683. — Piganière (de La). — Compte rendu devant le vicomte d'Avranches par Adrienne Le Monnier, veuve en premières noces de Jacques Nicolas, sieur de Tausigny, tutrice de ses enfants, et en dernier lit de Gabriel Hullin, écuyer, sieur des Brières, à Gilles Harivel, sieur de la Vallée, époux de Françoise-Madeleine Nicolas, Anne Nicolas, épouse de François Le Brée, sieur du Neufbourg, et Robert de La Piganière, avocat au Parlement, époux de Louise Nicolas, filles et héritières dudit de Tausigny, de la gestion et administration des biens dudit défunt (1681). — Inventaire des pièces produites en la Cour du Parlement par Bernard de La Piganière et Thoumin, marchand, bourgeois d'Avranches (1681). — Sentence rendue par René Vivien, écuyer, seigneur châtelain de la Champagne, lieutenant général du bailli d'Avranches, entre Catherine Richer, veuve en 2e noces de Jean Pierres, avocat, et Bertrand de La Piganière, prêtre, assesseur aux juridictions d'Avranches, et Michel Thoumin, acquéreur de Robert Pierres, fils dudit Jean (1681). — Réponse fournie à la Cour par Bertrand de La Piganière, contre Claude de Pontavice, époux d'Anne Pierres, fille de feu Jean, avocat, et de Catherine Richer, appelant d'une sentence rendue entre eux au bailliage d'Avranches le 9 août (1681). — Factum de Bertrand de La Piganière contre ledit Claude de Pontavice (1682). — Accord entre François Lescolasse, sieur de la Josseaumière, ayant épousé Marie de La Piganière, et Bertrand de La Piganière, pour le fonds et arrérages de 56 livres 5 sols de rente à prendre sur Ambroise Tesson, sieur du Mesnil-Balusson (1681). — Lettre de Duchesne, de Rouen, à l'official d'Avranches, lui réclamant 30 livres prêtées à M. de Neufville, son fils (1682). — Procédure entre Bertrand de La Piganière et Louis de Mouy, curé de Notre-Dame-des-Champs, concernant le paiement de 13 années d'arrérages de 7 livres 10 sols de rente (1682). — Partage des meubles dépendant de la succession de Robert de La Piganière, donné par Louise Nicolas, à présent femme d'Antoine Duquesne, écuyer, et au précédent veuve dudit de La Piganière, à Bertrand de La Piganière, official d'Avranches ; inventaire de la succession : livres de jurisprudence, philosophie ; habits, etc., papiers : traité de mariage du défunt et de dlle Louise Nicolas, passé devant les notaires d'Avranches le 24 juillet 1676, etc., (1683). — Copie d'une sentence rendue au bailliage de Cérences, par M. de Saint-Sauveur, lieutenant général, entre Philippe d'Auxais, écuyer, sieur du Mesnil-Véneron, ayant épousé Julienne-Marie Guérin, fille de feu Julien Guérin, écuyer, sieur du Manoir, et créancier sur Louis du Hommets, écuyer, sieur de la Haye-Sartilly, de 30 livres 7 sols 6 deniers de rente faisant partie de celle dont ledit du Hommets s'était constitué envers Pierre de La Bellière, écuyer, sieur de La Rochelle, et Anne de La Piganière, épouse civilement séparée dudit du Hommets, pour une année d'arrérage de ladite rente (1683). — « Mémore de la marchandize fournie « à feu Mr de La Piganière, adat, filz de M. l'Official, « par Gibon, marchand » : 5 aunes de futaine à 20 s. l'aune ; 3 aunes de toile *clere* à 35 s. l'aune ; une paire de bas d'étamine, 2 l. 15 s. ; une aune et demie de mousseline, 4 l. 10 s.; une aune de baptiste, 3 l. 5 s.; 2 aunes de ruban, 18 s.; 12 douzaines de boutons, 3 l.; un cordon de crêpe, 15 s.; une paire de gants, 12 s.; une paire de bas blancs, 2 l.; 4 l. 16 s. de camelot à faire une cappe, etc.—Parmi les pièces de production : extrait de la déclaration des terres et héritages ayant

appartenu à Jean de Guette ; extrait du contrat de mariage d'Antoine Duquesne, écuyer, sieur du lieu, fils de Jean Duquesne, écuyer, sieur de Roumois, de S[t]-Aubin, vicomté de Pont-Audemer, et d[elle] Louise Nicolas, veuve de Robert de La Piganière, sieur du lieu, avocat en Parlement, etc.

F. 445. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 59 pièces, papier.

1578-1685. — Piganière (de La). — Inventaire des pièces dont s'aident devant le Parlement Bertrand de La Piganière, assesseur aux juridictions d'Avranches, et Michel Thoumin, marchand, bourgeois, intimés en appel par Catherine Richer, veuve de Jean Pierres, avocat, et Philippe Magdelon Artur, écuyer, sieur du Plessis, procureur du Roi en l'Élection, approché. Procédure entre Bertrand de La Piganière, prêtre, tuteur de Charlotte, fille de Robert, avocat, et de Louise Nicolas, héritière en tierce partie de Jacques Nicolas, sieur de Tausigny, et Adrienne Le Monnier, veuve de Jacques Nicolas, ayant géré la tutelle, et Antoine Duquesne, époux de lad. Louise Nicolas, concernant son compte de tutelle. Autre procédure entre Jeanne-Françoise Finemont, autorisée de justice sur le refus de Louis de La Piganière, son mari, et Anne Pigeart, veuve de Louis Finemont, sieur de Chasnel, tutrice de ses enfants, héritiers d'Olivier Finemont, sieur des Rivières, contre Michel Audran, sieur de Vaudemaire, époux de Georgine Buzart, et leur nièce Françoise, fille de Jean Buzart, sieur de La Sauvagère, concernant le paiement de sommes dues. Autre procédure entre Bertrand de La Piganière, official, curé de la paroisse de Bacilly, et Jean Tesnière, élu en l'Élection d'Avranches, concernant la rente de 6 raseaux de froment sur 2 pièces de terre vendues (1684). — Sentence des arbitres chargés de la vérification du compte de tutelle d'Adrienne Le Monnier, la condamnant à payer à Bertrand de La Piganière 4615 livres 5 sols 7 deniers (1685). — Inventaire des lettres et écritures dont s'aide lad. Le Monnier. — Acte donné par le sénéchal de Dol, en l'affaire des Carmes et des Bénédictines de Dol, de Gilles Avril, procureur fiscal, et Louis de La Piganière, pour paiement d'arrérages de rente (1685). — Inventaire des actes, titres et enseignements dépendant de la succession bénéficiaire de Jeanne-Françoise Finemont, femme de Louis de La Piganière, sieur de Neufville, docteur en médecine, led. inventaire fait par la juridiction de Dol à la requête dud. s[r] de Neufville, tuteur naturel de Catherine de La Piganière, leur fille, héritière en lad. succession, auquel inventaire il a été vacqué par Julien Garnier, commis au greffe de Dol : traité de mariage dud. de Neufville et de la d[lle] Finemont (1682) ; partage de la succession d'Olivier Finemont, père de lad. demoiselle (1679), etc. (1685). — Quittance par le frère Paschal, prieur des Carmes de Dol, de 15 livres pour la rétribution des messes et enterrement de lad. demoiselle, y compris le service du bout de l'an (1685). — « Mémoire de ce qui a été fourni pour les funérailles de défunte Madamoiselle de Neufville, par Claude de L'Orme, marchand de draps à Dol » : 1 aune 3/4 de grand crêpe, à 35 sols l'aune ; 1 aune de petit crêpe, à 4 sols l'aune ; pour avoir tendu de noir, 15 livres, etc. (1685). — Accord passé à Dol entre led. Louis de La Piganière et Pierre Brehier, pour lui et les héritiers de Jacques Macé, recteur de Lillemer, sur ce que led. Macé, dans sa maladie dont il mourut, ayant déposé une bourse avec de l'argent entre les mains du sieur des Rivières Finemont, beau-père dud. de La Piganière, l'un de ses exécuteurs testamentaires, led. des Rivières, faisant aussi son codicille avant de mourir, le 13 janvier 1679, reconnut avoir fait l'exécution dud. testament sur lad. bourse et qu'il lui en était encore resté la somme de 220 livres, sur laquelle il fallait prendre le prix honnête d'un ciboire d'argent et d'une petite boîte d'argent pour le porter aux malades, sur laquelle somme led. Brehier reconnaît qu'il a été payé par les héritiers dud. sieur des Rivières 84 livres, etc. (1685). — Parmi les pièces de production : aveu rendu en 1578 à Augustin Le Cirier, évêque d'Avranches, en sa franche et noble baronnie d'Avranches, par Robert Duval, aîné du fief ou aînesse nommée le fief de Sapience, tenu sous la verge et prévôté de S[t]-Jean-de-La-Haize, lequel fief est assis en la paroisse et bourgeoisie de Ponts : puînés, Pierre de Guette, Guillemine Philippe, veuve de Colas de Guette, tutrice de leurs enfants, Marin de Guette, Richard Philippes, André Tesnière, etc., led. aveu approuvé par Guillaume Anquetil, lieutenant du sénéchal de la baronnie ; lots et partage en douaire que donne en 1653 Catherine Richer, veuve de Jean Pierres, sieur de La Mazure, avocat, mariée à Roland Harivel, avocat, faits et baillés à Robert Pierres, sieur de La Mazure, tant en son nom que comme tuteur de Jean, son frère mineur, de rentes procédant de la succession du défunt, sujettes au douaire, etc.

F. 446. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier.

1686-1688. — Piganière (de La). — Procédures au bailliage d'Avranches pour Bertrand de La Piganière,

curé de Bacilly, official de l'évêché, contre Gilles de Broise, prévôt de la baronnie de Ponts, concernant les rentes seigneuriales dues à l'évêque d'Avranches sur Jean Tesniere, élu, pour fonds à lui vendus par led. de La Piganière ; procédures entre M. de La Piganière et led. Tesnière, s^r de La Cordonnière, et François Tesnière, avocat, s^r de La Monterie, son fils. — Vente par Louis Despars, sergent au bailliage et vicomté d'Avranches, à la requête du receveur de la baronnie d'Avranches appartenant à l'évêque, comparant par Gilbert Morin, sieur de La Retournerie, sur les héritages sis à Ponts appartenant à Bertrand de La Piganière, dépendant du fief de Coursełles appartenant à l'évêque, led. Bertrand puiné dud. fief, pour avoir paiement de rentes seigneuriales, des levées croissant auxd. fonds (1686). — Procédures devant Julien Blin, sieur de La Bertonnière, licencié aux lois, avocat aux juridictions d'Avranches, pour la récusation de Robert Cousin, avocat, sénéchal ordinaire des baronnies appartenant à l'évêque, pour Bertrand de La Piganière, contre Robert Cousin, avocat, et Julien Bazin, aînés du fief de Coursełles (1686). — Quittance par Antoine Duquesne, écuyer, et Louise Nicolas, veuve de Robert de La Piganière, avocat en Parlement, sa femme, aud. Bertrand de La Piganière, tant en son nom que comme tuteur de Louise-Charlotte de La Piganière, fille mineure dud. Robert, fils dud. Bertrand, et de lad. Louise Nicolas (1686). — Quittance par frère Paschal, prieur des Carmes de Dol, à M. de Neufville, de 13 livres pour 26 messes célébrées dans son église pour le repos de l'âme de Mlle de Neufville, sa compagne (1686) ; autres quittances au même par frère Georges de St-Armel, procureur desd. Carmes, de 6 l. 5 s. pour une année de la fondation du s^r des Rivières Finemont, en son vivant recteur de la paroisse du Crucifix de Dol (1686-1687). — Constitution de rente par Louis de La Piganière, avocat aux juridictions d'Avranches, au profit de Bertrand Allain, marchand cierger à Avranches (1686). — Procédures en la juridiction de Dol entre Louis de La Piganière, sieur de « Noeufvilles », assesseur civil et criminel au bailliage et vicomté d'Avranches, et André Martin, ancien procureur des créanciers de la succession bénéficiaire de Jeanne-Françoise Finemont, sa femme (1686). — Copie de l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 1er mars 1686 portant défenses à toutes personnes d'exercer offices de judicature, police ou finance, sans lettres de provisions etc. — Procès à Dol : pour led. Louis de La Piganière, père de Catherine, sa fille et de défunte Jeanne-Françoise Finemont, contre Françoise-Claude et Suzanne-Cécile Badier, en paiement de deniers (1686) ; pour le même contre les Carmes et les religieuses de Dol, Pierre Donet, sieur de Salverte, etc. (1687). — Renonciation entre Bertrand de La Piganière, official d'Avranches, et Louis de La Piganière, assesseur au bailliage dudit lieu, de toute société et communauté de biens existant entre eux, nonobstant demeure commune (1687). — Procédures : entre led. Bertrand de La Piganière et André Du Vauborel, écuyer, et Jean Labbé, sieur de La Gentillère (1687) ; entre led. Bertrand, official d'Avranches et scolastique en l'église cathédrale dud. lieu, et Adrienne Le Monnier, veuve en premières noces de Jacques Nicolas, sieur de Taussigny, ci-devant tutrice de Louise Nicolas, sa fille, appelant de sentence arbitrale rendue sur l'examen et affinement du compte de sa gestion (1687). — Lettres de Lemaistre, procureur à Rouen, aud. Bertrand : il a pour rapporteur au Parlement de Rouen Dunot, abbé de St-Pierre-sur-Dives, « qui est honneste homme et fort escléré : vous ne pouviez pas mieux espérer » (1687) ; envoi d'un placard imprimé à Rouen par Eustache Viret, donnant la composition de la première chambre des Enquêtes du Parlement (1687, bailliage de Caen) : les présidents de Boismelet et d'Orgeville, les conseillers « Guenet, sieur de la Rivière le Bois, de Vigneral, du Bourteroulde Le Faé, de Rouen, sieur Bermonville, de Brinon, sieur de Foumanville, de Bailleul, Dunot d'Hermonville, abbé de S. Pierre, Maignart, sieur de Beautot, de Caradas, sieur du Héron, Le Roux, sieur de Tilly, Baudry, sieur d'Imbleville, de Beauvais, abbé de Montmorel, Du Val de Bonneval, Huë, sieur de la Trourie, Le Bas, Bigot, sieur de Graveron, de Moy, Du Hamel, Vrignon, de Brevedent, sieur de Berville, Fauvel d'Acqueville, de Chalons de Cretot et Scot de Feumichon » (avec les adresses).

F. 447. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1688-1690. — Piganière (de La). — Réponse donnée par Bertrand de La Piganière, official d'Avranches, à la requête qui lui a été signifiée de la part d'Adrienne Le Monnier ; sommations d'audience, pièces de procédure et lettres de Lemaistre, procureur au Parlement de Rouen, à de La Piganière, y relatives ; mémoires des frais (1688). — Quittance par Philippe Dubosc, écuyer, sieur de Beauchesne, demeurant à St-Aubin-Terregaste, aud. de La Piganière (1688). — Enregistrement au Parlement de Rouen des provisions de l'office de vicomte d'Avranches données par le Roi, confirmant la nomination du duc de Gesvres, engagiste du domaine d'Avranches, à Gilles de La Piganière de

Fumesson, en remplacement de Robert de La Piganière, sieur de Fumesson, son père, démissionnaire en sa faveur (1688). — Quittances par sœur Agnès de St-Nicolas, supérieure des Bénédictines de la Trinité de Dol, à M. de Neufville de La Piganière, pour paiement de rente, comme tuteur de la fille de lui et de Jeanne-Françoise Finemont (1689-1690).— Quittances à M. de Neufville, docteur en médecine, par fr. Sérapion, procureur des Carmes de Dol (1689). — Procès entre Jean Le Maréchal, lieutenant particulier en l'ancienne vicomté d'Avranches, demandeur en acte de la représentation de l'arrêt de la Cour du 29 novembre 1687 ordonnant qu'il fera les fonctions de lieutenant particulier aux vicomtés de St-James et Pontorson, et les conseillers assesseurs du bailliage et vicomté d'Avranches, représentés par Louis de La Piganière, l'un d'eux, opposant à ce qu'il fasse fonction de juge ou de conseiller assesseur en la vicomté de St-James à leur préjudice (1689). — Quittances diverses : d'Anne Pierre, veuve de Claude Du Pontavice, écuyer, sieur de La Genouillière, et Jean-Baptiste Du Pontavice, écuyer, son fils ; du receveur de la seigneurie de Dol (1689). — Extrait de minute du greffe du bailliage de Cérences concernant Anne de La Piganière, épouse civilement séparée du sr de Sartilly (1690). — Procès au Parlement de Bretagne entre Louis de La Piganière, conseiller assesseur au siège royal d'Avranches, et noble homme Bonaventure Toullier (1690). — Constitution d'arbitres par Jean Le Tourneux, sieur de Lesnaudière, avocat au Parlement, mari de Claude Badier, tant pour elle que ses consorts héritiers collatéraux de Claude-Olive Badier, leur nièce, demeurant à Dol, et Louis de La Piganière, sieur de Neufville, conseiller au siège d'Avranches, tuteur de sa fille, tant pour lui que pour Anne Pigeart, veuve de Louis Finemont, tutrice de leurs enfants (1690). — Déclaration donnée par led. Louis, tuteur de sa fille Catherine, des terres nobles ou réputées telles qu'il possède en la paroisse de St-Broladre, évêché de Dol : une vieille maison située au marais de St-Broladre, en ruine, nommée la maison du manoir, et une petite pièce de terre nommée le Closet (1690). — Contrat par lequel Bertrand de La Piganière, curé de Bacilly et scolastique en l'église cathédrale d'Avranches, « ayant de tout temps observé et remarqué le peu de justice et la méchante volonté de la plus part des frères à l'égard de leurs sœurs et leur refus de leur consentir et accorder la part et portion qui leur peut appartenir aux successions de leur père et mère, quelques-unes ayant esté réduittes à l'extrémité d'intenter action contre leurs frères pour la liquidation de leur mariage avenant et légitime, les autres, se voyans dans l'impuissance de satisfaire aux frais d'un procès, obligées de se déparager et se marier à personnes qui ne sont de leur condition, pour obtenir par les voies de rigueur ce qu'elles n'avoient peu obtenir par raison et par devoir, ce qui auroit causé la ruine de leurs familles et des inimitiez mortelles, et désirant led. sieur de La Piganière père prévenir et empêcher tels malheurs et par la grâce de Dieu procurer et laisser en mourant la paix et union entre ses enfans et leur oster tout lieu et matière de procès », liquide, le mariage advenant, les légitimes de Catherine et Anne de La Piganière, ses filles, en sa succession et celle de défunte Charlotte Harivel, leur mère, à 3600 livres chacune, dont l'intérêt leur sera annuellement payé à raison du denier 18, à commencer du jour du décès de leur père, faisant pour chacune 200 l. de rente ; au cas où Louis de La Piganière, son fils, ou le tuteur de Louise-Charlotte de La Piganière, sa petite-fille, présomptive héritière en moitié à la représentation de feu Robert de La Piganière, avocat en Parlement, ou son mari, si elle était mariée lors du décès, prétendaient contester la présente liquidation, led. Bertrand déclare réserver expressément ses filles au partage en essence des biens de sa succession, et de celle de leur mère, aux termes de la coutume (1690).

F. 448. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1691-1699. — Piganière (de La). — Remise devant Charles Gibon et René Colin, notaires et tabellions royaux à Avranches, par Julien Lescolace, sieur des Longrais, assesseur au bailliage et vicomté d'Avranches, fils de feu François Lescolace, sieur de La Josseaumière, et de Marie de La Piganière, à Bertrand de La Piganière, frère de lad. Marie, de diverses parties de rentes faisant partie de la légitime de lad. Marie aux successions de Hugues de La Piganière, sieur du lieu, et de Marie de Guette, leur père et mère, en conséquence de la clause refférée au contrat de mariage desd. de La Josseaumière et Marie de La Piganière, passé devant les tabellions au siège du Gripon le 8 février 1651 (1691). — Sentence du bailliage de Coutances, disant à bonne cause l'opposition formée par la dame de La Piganière, femme séparée de biens de Louis de Hommel, écuyer, sieur de Sartilly, contre la saisie de ses meubles faite faire par Hervé Le Verrier, sieur de Tosville, dont elle sera ressaisie (1691). — Taxe par François Becquet, tiers référendaire taxateur calculateur des dépens au bailliage et vicomté

d'Avranches, de ceux adjugés à Bertrand de La Piganière, curé de Bacilly, sur André Du Vauborel, écuyer, par sentence rendue au bailliage de ce lieu, le 17 janvier 1688 (1692). — Accord devant Charles Gibon et René Aumont, notaires et tabellions royaux d'Avranches, entre Olivier Besnier, sieur des Mares, bourgeois d'Avranches, époux d'Agnès Hallays, héritière de Gilles et François Hallays, et Bertrand de La Piganière, ayant délibéré à la nomination de feu Guillaume Du Chemin, avocat, pour tuteur principal de lad. Agnès, sur ce qu'il pourrait être tenu au débet du compte dud. Du Chemin, mort insolvable (1692). — Requête au siège présidial de Rennes par Louis de La Piganière, conseiller au siège d'Avranches, tuteur de l'enfant de de son mariage avec Jeanne-Françoise Finemont, pour être autorisé à saisir les meubles de Le Porcher, son fermier de la terre du Haut-Chasnel, qui a affermé une autre métairie hors la province où il porte tous ses meubles et effets afin de le frustrer de ses fermages (1692). — Quittance par Bazin, recteur de Lanhélin, ci-devant recteur de Lillemer, à M. de La Piganière, du prix d'un ciboire d'argent et custode par lui fournis au trésor de l'église de Lillemer, et que le s[r] des Rivières Finemont était obligé fournir comme exécuteur du testament de Maccé, ci-devant recteur de lad. paroisse (1693). — Saisie à Ponts, requête de Bertrand de La Piganière, pour obtenir paiement de 20 années d'arrérages de 20 s. de rente foncière (1693). — Acte par Vivien, lieutenant général d'Avranches, à Louis de La Piganière, conseiller assesseur aud. siège, de son opposition à ce que Jacques Guellet et Jean Le Maréchal, uniquement pourvus des offices de lieutenant général et particulier du vicomte d'Avranches, fassent au bailliage fonctions d'assesseurs, pour n'y être pourvus ni reçus, et défenses à eux d'y faire lesd. fonctions à peine de 500 livres d'amende (1694). — Taxe sur les officiers du bailliage d'Avranches (1694). — Quittance par Hero, receveur de l'évêque de Dol, à Jean Morin, fermier du s[r] de La Piganière de Neuville (1694). — Quittance d'Antoine Duquesne, écuyer, époux de Louise Nicolas, à Bertrand de La Piganière, de 66 livres 13 sols 8 deniers pour le douaire qu'il doit comme tuteur de Louise-Charlotte de La Piganière (1695). — Requête au vicomte d'Avranches par led. Antoine Duquesne, époux de Louise Nicolas, veuve de Robert de La Piganière, avocat, pour être nommé tuteur actionnaire de sa belle-fille, en remplacement de Guillaume Nicolas, sieur des Bois, élu par les parents, etc.; avis des avocats consulaires de lad. mineure contraire à lad. demande, la délibération de famille étant conforme aux règlements (1695). — Procédures entre Louis de La Piganière, conseiller du Roi au siège d'Avranches, tuteur de l'enfant de son mariage avec Jeanne-Françoise Finemont, fille et héritière d'Olivier Finemont, sieur des Rivières, et Jeanne et Anne-Marie Finemont, filles et héritières en partie de Thomas Finemont, sieur de Vaugerant, concernant la jouissance des héritages dont le feu sieur des Rivières a été adjudicataire (1695). — Transaction concernant la liquidation de la légitime de Catherine et Anne, filles de Bertrand de La Piganière, prêtre, en son vivant conseiller du Roi, assesseur au bailliage et vicomté d'Avranches et official du diocèse (1695). — Lots de la succession de Bertrand de La Piganière entre Louis et Louise-Charlotte de La Piganière, sa nièce (1696). — Amortissement moyennant 280 livres de 20 livres de rente par Louis de La Piganière à Jacques Lempereur, écuyer, sieur de Cavigny, demeurant à Avranches, comme adjudicataire par rétrocession de Charles Angot, écuyer, sieur de La Bertaiche, des fiefs, terres et seigneuries de Cavigny et La Lande Servon, décrétés en bailliage d'Avranches le 17 avril 1685 (1696). — Réponses de Françoise Le Vaillant, épouse de Jean-Joseph Le Vallois, écuyer, « garde de la porte chés le Roy », Alexandre de Gourfaleur, écuyer, Suzanne de Gourfaleur et Robert Havin, aux informations signifiées à la requête de Louis de La Piganière, conseiller assesseur aux juridictions d'Avranches (1696). — Renonciation à la succession de Gilles de La Piganière, écuyer, vicomte d'Avranches, par Charles, François et Roger de La Piganière, écuyers, ses frères, devant René Lévêque, lieutenant particulier civil et criminel au bailliage d'Avranches (1698). — Quittance par Pierre Philippe, prêtre de Ponts, à Louis de La Piganière, tuteur de sa nièce, pour arrérages de rente des fondations d'Hugues de La Piganière et de son oncle en l'église de Ponts (1698). — Avis des avocats consulaires dans la tutelle de la fille mineure de Robert de La Piganière, en son vivant avocat en Parlement, sur l'exploit d'ajournement commis à Louis de La Piganière, tuteur, requête de Guillaume Le Goubey, sieur de La Pommeraye, pour venir à l'état du procès pendant en la vicomté d'Avranches entre led. Le Goubey et les héritiers du sieur de Bellétoile, ancien greffier de lad. vicomté, etc. (1699).

F. 449. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

1700-1708. — Piganière (de La). — Avis des avocats consulaires de la fille mineure de Robert de La Piganière, sur la demande de Louis de La Piganière, tuteur

principal, concernant les lettres d'appel obtenues par Guillaume Le Goubey, sieur de La Pommeraye, d'une sentence rendue en la vicomté d'Avranches au bénéfice dud. tuteur et des héritiers de Bellétoile (1700). — Griefs et moyens d'appel que fournit au bailliage d'Avranches led. Guillaume Le Goubey contre Julien Bellétoile, avocat, et Jean Bellétoile, avocat du Roi aux juridictions d'Avranches, héritiers de Robert Bellétoile, greffier en la vicomté d'Avranches, en la cause Louis de La Piganière, sieur du lieu (1700).. — Consentement donné par M. de Courcelles de La Piganière à Jacques Josseaume, fermier de sa terre de La Douettée, en la paroisse de Tirpied, de payer à M. des Haultprés 298 livres sur les fermages (1701). — Compte rendu devant le vicomte d'Avranches par Louis de La Piganière, ancien conseiller du Roi au bailliage d'Avranches et docteur en médecine, de sa gestion de la tutelle de Louise-Charlotte, fille de feu Robert de La Piganière, héritière en partie de Bertrand de La Piganière, son aïeul, à Pierre Le Grand, écuyer, sieur de Crollon, époux de lad. Louise (1701). — Quittance par Auvrey, chanoine et grand chantre d'Avranches, à M. de La Piganière, avocat du Roi au bailliage et vicomté d'Avranches, pour rentes seigneuriales au chapitre d'Avranches (1702). — Lettres de relèvement accordées à Anne de La Piganière, veuve de Louis Du Homéel, écuyer, sieur de Sartilly, et en secondes noces du s^r de La Treille, écuyer, de l'obligation que lui a fait signer led. de Sartilly en 1693 au bénéfice de sa mère (1703). — Reconnaissance par Jean Morillaud, fermier des moulins et héritages du Bois, situés en la paroisse de Tirpied, appartenant à Roger de La Piganière, écuyer, sieur de Courselles, de sa signature mise au dos d'une rescription de 396 livres baillée par led. de Courselles à Jean de La Bellière (1703). — Quittance de 166 livres 13 sols 4 deniers donnée par le trésorier des revenus casuels à M. de La Piganière, avocat du Roi au bailliage d'Avranches, pour le montant de sa taxe au Conseil en conséquence de l'édit de juillet 1702 pour jouir, lui et ses successeurs aud. office, de l'exemption des tailles, ustensile, logement de gens de guerre, tutelle, et autres charges publiques (1704). — Quittance à M. de La Piganière, avocat du Roi, par M. de Brébeuf, pour paiement au chapitre d'Avranches (1705). — Consentements et débats fournis par Pierre Le Grand, écuyer, sieur de Crollon, époux de Louise-Charlotte de La Piganière, fille de Robert et de Louise Nicolas, aux comptes de tutelle de lad. demoiselle de La Piganière, fournis par Louis de La Piganière (1705). — Cession de 437 livres à prendre sur divers fermiers par François de La Piganière, écuyer, sieur du lieu, pour lui, pour Charles de La Piganière, écuyer, sieur de La Meusnerie, vicomte et lieutenant général de police d'Avranches, et pour Roger de La Piganière, écuyer, sieur de Courselles, ses frères, à Jean de La Bellière, écuyer, sieur des Haultpré, pour arrérages de 126 livres de rente (1706). — Procédures devant Jean Angot, écuyer, sieur de Potrel, lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Avranches, pour Louis de La Piganière, avocat du Roi au bailliage et vicomté dud. lieu, tuteur principal de l'enfant mineur de René Tabary, procureur du Roi aux vicomtés de St-James et Pontorson (1706). — Affirmations de voyages passées au greffe de Dol par Louis de La Piganière pour Nicolas Le Champenois, s^r de Beaubisson, procureur du Roi en l'Élection d'Avranches, pour présenter requête contre Perrine Fougeray, veuve de Michel Finemont, sieur de Vaugerand, tutrice de ses enfants (1707). — Appel par Louis de La Piganière de sentence rendue en la juridiction de Malestroit, contre Jeanne, Anne et Marie Finemont, et Perrine Fougeray (1707). — Quittance de G. Artur, doyen d'Avranches (1708).

F. 450. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1709-1712. — Piganière (de La). — Sommation par Gilles Dauchin, sergent royal ordinaire aux juridictions de S^t-Lô pour la sergenterie de St-Gilles, residant à Quibou, à Étienne Le Conte, fils Julien, de Quibou, de payer à Antoinette Lepigeon, femme séparée de biens de Robert Labbé, sieur de La Masurie, docteur en médecine, bourgeois d'Avranches, représentée par Louis de La Piganière, avocat du Roi aux juridictions d'Avranches, 160 livres d'arrérages de rente foncière (1709). — Renonciation par Louise-Charlotte de La Piganière, veuve de Pierre Le Grand, écuyer, sieur de Crollon, à la succession de Louise Nicolas, veuve en 2es noces d'Antoine Duquesne, écuyer, sa mère (1709). — Requête de lad. Louise-Charlotte de La Piganière, au bailli de Cotentin ou son lieutenant au siège d'Avranches, pour obtenir monitoire contre les auteurs du pillage de la maison de sa défunte mère, pendant sa maladie, et ceux qui ont profité de sa faiblesse d'esprit pour faire des avantages considérables aux enfants de son second mariage avec Antoine Duquesne (1709). — Affirmations de voyages passées au greffe du Parlement de Bretagne pour continuer les diligences contre Jeanne et Anne-Marie Finemont (1709). — Mémoires des avances et vacations dues à Mouésy, procureur au Parlement de Bretagne, par Louis de La Piganière

contre lesd. Finemont (1709). — Procédures devant Claude-Henri Mariette, sieur de La Juberdière, vicomte de Pontorson et St-James, entre Claude Le Maignen, écuyer, sieur de « Grenville », et Madeleine Millet, veuve de Gilles Thomas, en la cause Louis de La Piganière, partie intervenante, demandeur en maintien des biens saisis par led. s^r de « Grainville » en raison de vente à lui faite par lad. Millet à Curey (1709). — Procuration par Jean de La Cour, écuyer, seigneur de La Charpaigne, chevalier de St-Louis, major de la ville et fort d'Huningue, époux d'Anne de La Piganière, veuve du seig^r de La Treille, capitaine de vaisseaux, à Louis de La Piganière, avocat du Roi à Avranches. Légalisation par le bourgmestre et sceau ordinaire de la ville (1710). — Bail à fieffe par Simon et Julien Du Vauborel, écuyers, sieurs de La Morinière et de La Bancière, demeurant à Précey, à Louis de La Piganière, des lieux et terres de Maudon et de La Guérinière leur appartenant comme héritiers de Françoise de La Masurie, leur mère, et de Louise Duchemin, leur nièce, mentionnés dans les lots et partages faits après le décès de Guillaume de La Masurie, curé de Subligny, entre lad. Françoise de La Masurie et Jean Labbé, époux d'Anne de La Masurie (1710). — « Compte avec ma niepce de Croolon (Louise de La Piganière) sur ce que jé payé pour elle. » Pour le contrôle du testament de son mari, le droit du notaire qui l'a rapporté, 9 l. 7 s. 6 d. ; pour argent donné aux prêtres qui assistèrent au service, 8 l. 1 s. 6 d. ; pour argent distribué aux pauvres lors du service, outre le pain qui fut donné, 5 l. 2 s. ; pour de la viande et du pain, lors du service, 6 l. ; « par autre fois », en bœuf, asperges et raves, 1 l. 8. s. ; pour 2 pots et chopine de vin, pain à chanter et verres lors dud: service, 4 l. 2 s. ; pour de la baptiste et gants noirs bronzés apportés de Rennes, 7 l.; 23 aunes d'étamine noire à à 28 s. ; 4 aunes de « moilton » noir, 6 l. etc. (1710). — Mémoire des rentes amorties par feu M. de La Piganière en l'acquit de MM. de Vauborel (1710-1712). — Amortissement de rente par Louis de La Piganière au trésor de la paroisse de St-Senier (1711). — Requête au vicomte d'Avranches par Louis de La Piganière pour servir de réponse à l'écrit qui lui a été signifié par Jacqueline et Jeanne Duchemin (1711). — Vente par Roger de La Piganière, écuyer, sieur de Courcelles, demeurant à Avranches, à Louis de La Piganière, d'une pièce de terre nommée la Vallée et de 2 autres portions de terre sises au lieu du petit Fumesson (1711). — Requête au vicomte d'Avranches par Jean de La Cour, écuyer, seigneur de La Charpagnes, major de la ville et fort d'Huningue, époux d'Anne de La Piganière, veuve en 1res noces de Louis Du Hommel, seigneur et patron de Sartilly, et en 2es du seigneur de La Treille, capitaine de vaisseau, pour être reçu partie intervenante contre Colin, commissaire aux saisies réelles du bailliage de Coutances, qui a fait faire plusieurs saisies-arrêts entre les mains de débiteurs de Robert de La Piganière, sieur de Fumesson, vicomte d'Avranches, son beau-père (1712). — Vente par Antoine Hainfray, huissier en la chancellerie du Parlement de Normandie, au nom de Catherine Voisin, veuve de Nicolas de Bocquemare, chevalier, seigneur d' «Auzambray», président aux Requêtes du Palais à Paris, héritière de Jacques Voisin, chevalier, seigneur de «Canheroult», conseiller au Parlement de Normandie, son grand père, à Louis de La Piganière, de 50 livres de rente au capital de 700 livres constituée par défunte Élisabeth Du Bois, veuve de Jean Du Bois, écuyer, sieur de La Fresnaye, lieutenant au gouvernement de la ville d'Avranches (1712). — Accord entre François de Clinchamps, écuyer, seigneur de St-Fraguaire, Pierre de Clinchamps, écuyer, sieur de La Blanchardière, demeurant à Caligny, et Julien de Vauborel, écuyer, sieur de La Bansière, époux de Catherine de Clinchamps, fille et héritière de Roger de Clinchamps, écuyer, sieur de Vaugris, et Louis de La Piganière, concernant lad. rente (1712).

F. 451. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1713-1721. — Piganière (de La). — Requête adressée au bailli de Cotentin ou son lieutenant au siège d'Avranches par Jean de La Cour, écuyer, sieur de La Charpagnes, époux d'Anne de La Piganière, afin d'obtenir la signification de pièces dans le procès qu'ils ont avec M. de Tosville, relatives au décret de saisie des biens de feu Louis Du Hommel, écuyer, sieur de Sartilly (1713). — Quittance par M. Du Vauborel à M. de La Piganière, avocat du Roi, son oncle, de 90 livres pour intérêt d'une année de rente (1713). — Mandement d'ajournement en Parlement de Rouen à la requête desd. Jean de La Cour et Anne de La Piganière, de François Le Verrier, écuyer, sieur de Toville, sur l'appel de sentence rendue en 1683 au bailliage de Cérences entre lad. dame et Philippe d'Auxais, sieur du Mesnil-Veneron qui n'a été délivrée par le sieur de Toville qu'en 1713 (1714). — Quittances de rentes données à Roger de La Piganière par M. de La Bellière et M. Du Vauborel. — Décharge donnée par Julien Ernault à M. de La Piganière du service de prévôté de la seigneurie de Chantore auquel il a été élu par les hommes et tenants

(1716). — Procédures entre M. de La Piganière, avocat du Roi au bailliage d'Avranches, et Jean-Baptiste Le Maréchal, sieur de Changeon, lieutenant particulier du vicomte, concernant les fonctions de conseiller assesseur audit siège (1719); y joints, édit du Roi de décembre 1663 portant révocation des hérédités et survivances des offices, gages, droits, etc. (imprimé à Paris chez Thomas Charpentier, 1685, 8 pages in-4°), arrêt du conseil du 25 septembre 1718 (placard imprimé à Paris par Laurent Rondet). — Griefs et moyens d'appel que propose au bailliage d'Avranches Madeleine Millet, veuve de Gilles Thomas, contre Anne Le Boucher, veuve de Pierre Le Coq, chargée de garantie pour Jacques Huard, sr du Tertre, son gendre, et Louis de La Piganière (1719). — Vente devant les notaires d'Avranches par Louise Girard, veuve de Louis Arnault, écuyer, sieur de Rochemer, de Vains, fille de feu Honoré Girard, sieur du Canon, à Louis de La Piganière, de 35 livres de rente (1719). — Amortissement de 12 livres de rente au capital de 216 livres, à l'église et trésor de Notre-Dame-des-Champs par Louis de La Piganière, avocat du Roi à Avranches (1720). — Procédures entre Jacques de Fontenay, écuyer, sieur de Rifaudaye, époux de Marie Duquesne, et Louis de La Piganière, concernant la tutelle des enfants mineurs du second mariage de Charlotte de La Piganière avec Simon Du Vauborel, écuyer (1721).

F. 452. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1721-1734. — Piganière (de La). — Vente par Louise Girard, veuve de Louis Ernault, écuyer, sieur de Rochemer, héritière de Michel Girard, son frère, débiteur de Louis de La Piganière, aud. de La Piganière, du lieu et terre du Canon avec le colombier volant étant dans la cour, paroisse de Vains, au bourg de St-Léonard (1721). — Procédures en vicomté d'Avranches entre Louis de La Piganière et René-Guillaume Le Grand, écuyer, sieur de Sambray (1722). — Procédures entre Jacques de Fontenay, écuyer, sieur de Rifadaye, époux de Marie Duquesne, et Louis de La Piganière, concernant la tutelle des enfants de Simon Du Vauborel, écuyer, sieur de La Morinière, et de Louise-Charlotte de La Piganière (1722). — Appel interjeté par Louis de La Piganière de sentence rendue en bailliage criminel à Avranches dans son procès avec Robert Labbé, sieur de La Masurie, docteur en médecine (1722-1724). — Notes sur la famille depuis Bertrand de La Piganière. — Enquête en bailliage d'Avranches concernant une soustraction commise lors du décès de M. de Crollon, époux de la dame de La Piganière, par sa femme, requête de César-Félicité de La Piganière, éc., sieur de Fumesson, et de Charlotte-Marguerite Le Grand, son épouse, contre Simon de Vauborel, écuyer, et Louise-Charlotte de La Piganière, son épouse (1730-1731). — Quittance de rente foncière ou seigneuriale due aux doyen, chanoines et chapitre d'Avranches par les héritiers ou représentants feu Louis de La Piganière, avocat du Roi au bailliage d'Avranches (1732).

F. 453. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1690. — Piton. — Requête adressée à M. de Foucault, intendant de Caen, par Jean Piton, écuyer, sr de Fligny, exposant qu'il est créancier sur la succession de René d'Escageul de 107 l. de rente avec 6 années d'arrérages, dont l'amortissement lui a été offert par Marie Brèche, veuve dud. d'Escageul, tutrice de leurs enfants, mais qu'à cause de Julien Malherbe, écuyer, et du nommé Adée, le juge de Bayeux a ordonné le renvoi à la Cour et la consignation des deniers au greffe; led. Piton, à la convocation dernière du ban et arrière-ban, ayant été détaché pour le service du Roi dans la compagnie du marquis de Gratot, commandant une des compagnies de la noblesse du bailliage de Cotentin, il lui convient se mettre en équipage et en état de servir, ce qu'il ne pourrait faire, n'ayant point d'autres deniers présents : demande qu'il lui soit adjugé 400 livres à valoir sur sa créance, conformément à la déclaration du Roi. Ordonnance conforme de l'intendant. Signification à lad. Marie de Brèche, demeurant à Vaux-sur-Seulles. Incomplet de la fin.

F. 454. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1597. — Poillé (de). — Copie de contrat de vente faite au Mesnil-Thébault, devant Robert Martin et Jean Henry, tabellions, par noble homme Jean Hachard, sieur de « Sainct-Annieu », gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, à Jean de Poillé, baron du lieu, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine de 100 chevau-légers, commandant pour le Roi au bailliage de Mortain, de 270 livres de rente à prendre sur les hoirs du sieur d'Isigny, etc.

F. 455. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1573-1720. — Poret. — Vente devant Pierre Le Tenneur et Marin Boursin, tabellions royaux en la vicomté de Mortain, par Jean Poret, fils Jean, à Raoul Perrault

l'aîné, de la paroisse du Mesnil-Thébault, de 100 sols de rente, moyennant 50 l. t. et 10 s. de vin (1573). - Fieffe devant Pierre Morin et Pierre Le Tenneur, tabellions royaux en la vicomté de Mortain au siège de St-Hilaire, par René Perrouault l'aîné à Jean Poret, tous deux de lad. paroisse (1574). — Vente de rente devant Pierre Le Tenneur et Marin Boursin, tabellions, par Jean Poret fils Jean, à François Martin, demeurant à Isigny (1579). — Procédure aux pleds de meuble de St-Hilaire devant Jacques Thibault, écuyer, licencié aux lois, sieur de Meslay, vicomte de Mortain, contre Jean et Raoul dits Poret, et Martine, leur mère, pour reconnaître leurs signatures apposées au traité de mariage entre Jean Le Prestre, fils Thomas, de la paroisse des Biards, et Marguerite Poret, fille de feu Jean, de la paroisse du Mesnil-Thébault (1579). — Vente devant Nicolas Le Roy et Robert Gibon, tabellions royaux au bailliage et vicomté d'Avranches pour le siège de St-James de Beuvron, par François Channevelle, fils Nicolas, s^r de La Gardennière, et François Channevelle, fils Charles, sieur des Jardins, tous deux de Vessey, à Jean Poret, de Vessey, de 2 parties de rente foncière, l'une de 15 livres à prendre sur Julien Le Goux, de Sacey, suivant le contrat de fieffe à lui faite par François Channevelle, sieur de La Chambre, en 1699, et l'autre de 100 sols à prendre sur Michel Le Roy, moyennant 360 livres (1703). — Constitution devant Gilles Poret et Michel Hamel, notaires et tabellions royaux de la ville et banlieue d'Avranches, par Louis-Hercule Poret, écuyer, sieur de Belestre, demeurant à Viré, de 200 livres de rente au bénéfice de Jean Oursin, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, comparant par Pierre Lorin, sieur de La Maison-Neuve, moyennant 8,000 livres (1720). — Amortissement de 49 livres de rente fait devant Gilles Juhel et Gilbert Fautrel, tabellions royaux à Mortain pour l'écritoire de Chalandré, par Louis-Hercule Poret, écuyer, sieur de Belestre, à Pierre « Vaulgeard », curé de «Mongottier», et Jean-Baptiste Postel, vicaire de lad. paroisse, que « lesdits sieurs gens d'église » avaient droit de prendre sur lui et sur les héritiers Jean-Charles de Chantelou, écuyer, « sieur de Signy » (1720).

F. 456. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1567. — Poullain. — Vente devant Guillaume Leclerc et Jean Arot, tabellions royaux à Mortain, par Guillaume Ozenne, de la paroisse de La Bazoge, à Gilles Poullain Launay, bourgeois du « Neufbourg », de 60 sols t. de rente à prendre sur les héritages du Fresne sis en ladite paroisse, moyennant 30 l. t.

F. 457. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; fragment de signet.

1479. — Quebriac (de). — Aveux rendus à Jean de Quebriac, écuyer, sieur de Cormeray (mars 1478, v. s.)

F. 458. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1746-1750. — Rabaille. — Accord devant les notaires de St-Germain-en-Laye entre Radegonde Rabaille, veuve de François Parmentier, charpentier, François Rabaille, charpentier, Jacques-Philippe Évin, employé dans les fermes du Roi, et Élisabeth Rabaille, sa femme, Marguerite Rabaille, Jean Dauvissan, marchand limonadier à Paris, demeurant rue Galande, place Maubert, et Catherine Rabaille, et Jean Rabaille, leur frère, soldat aux gardes françaises, concernant la succession de Jeanne Rabaille, leur sœur, veuve en 1ères noces de René Tabure dit Des Marais, cocher de Paul Le Fèvre de Caumartin, évêque de Blois, et en 2es noces d'Antoine Trinclair, suisse des portes du parc de Marly (1746). — Quittance devant les notaires du Chatelet de Paris par Jacques-Philippe Évin et Élisabeth Rabaille, sa femme, demeurant à Versailles, à Jean-André de Bruny, chevalier, seul seigneur patron et châtelain de Maisy, seigneur des fiefs, terres et seigneuries de la Grande Verge, de Létanville, Maisy, à La Cambe, et Longueville, La Hable, à Grandcamp, Canchy, et à St-Pierre-du-Mont et Cricqueville, des fiefs de Carteret aux paroisses St-Pierre et St-Nicolas de Coutances, de 1000 livres pour amortissement de 50 livres de rente (1750).

F. 459. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1739-1783. — Rabodanges (de). — Notes sur : la vente du fief d' « Enfernet » par Louis Henry à Louis Berrier moyennant 45.000 livres, en 1653 ; de ce fief dépend la ferme de La Huardière sur laquelle le seigneur de Vaudry ne peut prétendre de treizièmes; les lots faits en 1653 entre Jean et Louis Henry, frères, de la succession de Jean, leur père, où lad. terre fait partie du 2e lot ; le contrat de 1647 par lequel il paraît que la terre de La Tainturerie a été vendue à Charles de Vauborel par 9.100 livres, et que lad. terre relève des fiefs de Viessoix et Chappedelaine. Produites par Mme de Rabodanges (1739). — Constitution devant Jean Le Breton et Jean James, notaires royaux à Vire, par Françoise de La Lande, veuve en troisièmes noces de Louis-«Ceezard», marquis de Rabodanges, demeurant en sa terre d'An-

fernet, paroisse de Truttemer, de 150 livres de rente au bénéfice de Jacques Godard, écuyer, sieur de La Pilletière, procureur du Roi au bailliage et vicomté de Vire, moyennant 3000 livres, pour partie du paiement de ce qu'elle reste redevable à Joséphine Chevalier d'Anfernet, veuve de Louis-François Le Comte de Nonant, chevalier, seigneur et marquis de Méry, pour acquêt de la terre et seigneurie d'Anfernet par contrat devant notaire en la vicomté d'Orbec pour le siège d'Hermival, le 3 janvier 1735 (1740). A la suite, quittance d'amortissement par Godard Pinsonnière (1783). — Constitution devant Richard Clouard et Michel Martin, notaires à Vire, par Jean-Auguste, chevalier de Rabodange, demeurant à Bayeux, paroisse St-Patrice, de 50 livres de rente à Georges Roger, prêtre de Vire, (1758). Quittance d'amortissement à M. de Boisneville (1783). — Titre nouveau fait devant Costard et Morice, notaires à Vire, par Jean-Auguste, chevalier de Rabodanges, demeurant au château d'Enfernet, paroisse de Truttemer, à Claude Godard, écuyer, seigneur de Millière et du Boullion, demeurant à Vire, de 150 livres de rente de la constitution de sa mère au profit de feu Godard de Piltière (1780).

F. 460. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1670-1692. — Rabot. — Copies informes : des lots faits par Michel Rabot, fils François, de la paroisse de Presles, fondé au droit de Suzanne Chauvin, veuve dud. François, sa mère, des héritages de Jean Rabot, frère dud. Michel (1670) ; de la vente devant Étienne Surirey, notaire royal aux vicomtés de Caen et Évrécy, paroisse d'Ondefontaine, et Richard Le Pelley, tabellion au bailliage de Condé-sur-Noireau au siège d'Aunay, pris pour adjoint, par Jean Rabot, fils et héritier de François, à Gilles Sicquot, fils Alexandre, d'une pièce de terre à Presles et d'une maison, etc. (1686) ; de la désignation des lots faits par Guillaume et Michel Rabot, fils Jean, des héritages de leur père, pour ses créanciers en choisir 2 et le 3e leur rester pour leur tiers coutumier (1692).

F. 461. (Cahier.) — Moyen format, 6 feuillets, papier.

1744. — Rabu. — Partage en 4 lots des héritages dépendant de la succession de Claude Rabu.

F. 462. (Liasse.) — 2 cahiers, 17 feuillets, papier.

1623-1628. — Regnier (de). — Extrait de la minute des lots héréditaux de feu Nicolas de Regnier, s^r de La Ruette, sergent-major au Mont-St-Michel, partagés entre François Gaudon, sieur de la Croix-Verte, bourgeois de Ducey, époux de Jeanne de Regnier, Marguerite de Regnier, veuve de Nicolas Malenfant, sieur de La Barre, Richard Allain, sieur de La Mare, bourgeois du Mont-St-Michel, époux d'Anne de Regnier, et Michel-Robert, sieur de Perangouyn, époux de Sébastienne de Regnier, toutes filles dud. Nicolas de Regnier ; au premier lot, un logis nommé la maison de la Licorne, dans la ville du Mont-St-Michel, joignant le pavé du Roi sur la grande rue de lad. ville, aboutant à la petite venelle proche « la Maison de taiste d'or », et au logis de St-Pierre, et un jardin à herbes situé dans lad. ville, joint d'un côté au degré du Monteux, d'autre au jardin du curé de St-Pierre, à charge de rente à l'aumônerie de l'abbaye du Mont-St-Michel, la moitié du moulin à vent de Courtils, led. moulin tenu de la seigneurie de Servon ; au second lot, maison au lieu de La Ruette, paroisse de Courtils, etc. (1623).

F. 463. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Renaud. — Généalogie de la famille Regnauld, puis Renaud, remontant à Guillaume Regnauld, époux de Cardine Le Fèvre (XVIIe siècle) : Jacques « Renaud », curé de St-Martin avant mai 1618 (lire 1718), ensuite curé de St-Pierre, docteur en théologie en l'Université de Caen, et recteur ; Jean Regnaud, conseiller en la vicomté de Caen et d'Évrécy, mort (1762) ; Regnaud, curé d'Évrécy (vivant encore en 1774) ; d'Élisabeth Regnauld, Jeanne Chrétien, veuve de Le Page : se remaria à Jean-François Le Tellier, originaire de Pontoise, demeurant à Pont-Audemer, où il était directeur des postes (vivant encore en juin 1694) ; d'où Jean Le Tellier (1693-1778), directeur des postes à Pont-Audemer ; du premier mariage de Jeanne Chrétien, Jean Le Page, avocat du Roi au bailliage de Caen : épousa Mlle de Lamberville, d'où une fille religieuse à Torigny, une autre fille, qui épousa en 1757 M. de Launai, écuyer, et Jean Le Page, gentilhomme servant chez le Roi. Alliances : Hunot, Jonchon, médecin, natif de St-Nicolas de Caen, etc.

F. 464. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1459-1667. — Restout. — Prise à fieffe devant Guillaume Coury, clerc, tabellion en la sergenterie du Tourneur, par Yvon de Fontaines, de la paroisse de « Praerez », de Jean « Restoult », prêtre, d'héritages

sis paroisse de Presles à lui baillés et transportés par Guillot Crespin, Raullin Esnault, Jean Le Francq et Jehennot Lair, de Vaudry, à cause des héritages qui furent à Jean Anguier, ledit prêtre retenant la maison devant l'église de Presles appartenant à la confrérie de St-Jean de lad. paroisse (1458, v. s.). — Vidimus par Julien Desdouets et René de La Touche, tabellions en la vicomté de Mortain sous le siège de St-Hilaire « en l'escriptoire des Biardz et de Challandrey », pour Robert Feillet et Michelle Restould, sa femme, fille de Vincent Restould (1583-1588). — Copie par extrait du registre de Guillaume Hulline et Michel Delamare, tabellions royaux en la vicomté de Vire, sergenterie du Tourneur, concernant la vente par Pierre Le Conte, fils Regnauld, à Pierre Restout, fils Nicolas, d'héritages sis paroisse de Presles (1667).

F. 465. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1477-1589. — Richart. — Vente devant Robert Le Briant et Jean Le Fèvre, tabellions à Caen, par Eustache Richart, bourgeois de Caen, et Michelle, sa femme, fille et seule héritière d'Henri Eude, à Jean Costart, écuyer, demeurant paroisse St-Étienne de Caen, de 15 livres tournois de rente sur leurs biens, moyennant 150 l. t. employées pour la plus grande partie aux dettes et affaires de lad. femme (1477). — Échange devant Pierre Le Poutrel et Lucas de La Lande, tabellions à Caen, entre Robert de La Hogue, écuyer, bourgeois de St-Pierre de Caen, et Jean Costart, écuyer, seigneur d'Audrieu et de Coulombs, de 50 sols tournois de rente à prendre sur François Noël, écuyer, s^r de Feuguerolles, par lettres du tabellionnage de Caen du 22 décembre 1489, et les arrérages, contre lesd. 15 livres tournois de rente à prendre sur Eustache Richart et Michelle, sa femme (1503).—Vente par Guillaume Becoq, bourgeois de Caen, faisant fort pour Girard Becoq, son fils, auquel Guillaume, lors de son mariage avec défunte Jeanne, fille de feu Jean Richard, écuyer, avait été donné 10 l. t. de rente, à Louis Richard, écuyer, s^r de Ranville et d'Hérouvillette, de 100 s. t. formant moitié de lad. rente, moyennant 50 l. t. (1515). — Reconnaissance d'amortissement de lad. rente par led. Robert de La Hogue, écuyer, s^r de Surhomme, à Jean et Louis Richard, écuyers, fils de feu Jean Richard, écuyer, s^r d'Hérouvillette, frère dud. Eustache, sa caution (1516). — Mandement de Jean Malerbe, écuyer, licencié aux lois, lieutenant général du bailli de Caen, requête de Louis Richart, s^r d'Hérouvillette, contre Bénard de La Rocque, curé, et divers paroissiens d'Hérouvillette, qui, par nouvelle et indûe entreprise, veulent faire un chemin ou sente ordinaire sur une pièce de terre lui appartenant, vulgairement appelée la Bataille, aud. lieu, pour aller et venir de lad. paroisse au hameau de Ste-Honorine, et autres lieux, à leur plaisir : clameur de gage-plège, etc. (1534). — Vente devant Lucas de La Lande et Denis de La Haye, son adjoint, tabellions royaux en la ville et banlieue de Caen, par n. h. Louis Richart, seigneur d'Hérouvillette, aux curé et prêtres de l'église St-Jean de Caen, de 7 livres tournois de rente sur ses biens, moyennant 70 livres tournois payés par Pierre Michel, prêtre, communier de lad. église, lad. somme provenant de 100 l. t. reçus à la Guibray dernière des héritiers de Marguerite Anquetil (1540). — Quittance d'amortissement par Tassin Bellet, bourgeois de St-Pierre de Caen, l'un des trésoriers de l'église dud. lieu et commis à la réception des deniers dud. trésor, à Louis Richart, s^r d'Hérouvillette, moyennant 15 l. t., de 20 s. t. de rente que le trésor prenait sur sa maison assise près la poissonnerie de Caen, « en la rue de la monsteur de lad. poissonnerie », pour les causes et selon les lettres de reconnaissance de lad. rente faite par Jacques Le Vavasseur, prêtre, aud. trésor, devant Girard Bureau, vicomte de Caen, le 6 février 1453, led. amortissement en suite de la sentence de Charles Fournier, écuyer, licencié aux lois, lieutenant général du vicomte de Caen, du 2 juin 1542, condamnant les trésoriers à la recevoir (1542). — Amortissement devant Guillaume Parisi, notaire du Roi à Caen, par Marguerite Donnerandel, veuve de Louis Richard, s^r d'Hérouvillette, et François Richard, son fils, à Gilles de Caumont, écuyer, licencié aux lois, sieur du Trembley, de 12 livres de rente moyennant 120 livres ; présent, « Tanygy Soryn », docteur en chacun droit (1546). — Échange entre Anne de Montmorency, abbesse de la Trinité de Caen, les prieure et religieuses, et François Richart, sieur d'Hérouvillette, de 4 acres de terre sise à Ranville en la delle des Chiteaulx, tenue dud. Richart, contre 28 boisseaux d'orge et 2 chapons qu'il a droit de prendre aud. lieu, transportés en 1483 à Jean Richart, s^r d'Hérouvillette, son aïeul (1562, v. s.). 2 sceaux plaqués sur double queue. — Vente par Jacqueline, fille de Pierre de La Hogue, femme séparée quant aux biens de Guillaume Adam, de Varaville, à Marguerite Donnerandel, veuve de Louis Richart, s^r d'Hérouvillette, d'un herbage en clôture sis à Varaville contenant 6 acres environ, tenu de la s^rie de Subomme appartenant à Jean Le Sens, à cause de sa femme, y chargée de rente, moyennant 130 livres de principal et 20 sols de vin ; lad. vente en

présence et du consentement du mari, qui, en tant que besoin serait, a permis et autorisé sa femme à la passer, bien que lad. Jacqueline disait les deniers du prix du contrat tourner à son seul profit en l'acquit de ses dettes mobiles et héréditales et pour subvenir à conduire ses affaires et procès et éviter à la destruction et perdition du reste de ses héritages si elle n'eût eu lesd. deniers pour y subvenir ; caution par le mari de sad. femme ; présents n. h. Me « Tanigy » Sorin, docteur ès droits, premier conseiller du Roi en son siège présidial à Caen, Richard Blondel, licencié en lad. faculté, curé de St-Étienne de Caen, etc. (1557). — Procès verbal de visite faite par Tanneguy Sorin, premier conseiller au présidial de Caen, Crespin de Maribrasse, commis du greffier ordinaire du bailli de Caen, pris pour adjoint, à la requête de François Richart, sr d'Hérouvillette et de Ranville, des ruines du manoir seigneurial de Ranville, moulin à vent et prairie dépendant du fief, terre et seigneurie de Ranville et Hérouvillette, qu'il a acquis naguères des commissaires du Roi députés pour l'aliénation des biens des ecclésiastiques ; défaut de Denis Hérodes, procureur des abbé et religieux d'Aunay pour la recette du bailliage de Caen, et de Jean Auvray de Lescarde, fermier des dîmes, manoir et autre revenu appartenant auxd. abbé et religieux à Ranville. « Et avons trouvé le reste dud. manoir entouré de murailles menaçant ruyne, et y a apparence d'y avoir eu antiennement des maisons, à cause qu'il y a encores une chemynée deboult du costé de la mer, et d'aultre costé quelques jambages, huisseryes et fenestrages », etc. « Devant led. manoir avons trouvé deulx petitz jardins, l'un desquelz et celuy qui est droict devant la porte a esté à jour passé clos de murailles, lesquelles sont démollyes, réservé en deulx endroictz où il y en a encores quelque relique de muraille pourrie, et dedans led. jardin y a seullement ung petit pommier planté du costé du jardin dud. sr de Hérouvillete. Et l'aultre jardin qui est des deulx costés enclos de la muraille du jardin dud. sr de Hérouvillete et du jardin de Jehan Yvelin, sr de Neuville, est totalement desclos par les deux boultz, et n'y a aucun arbre planté dessus ». Moulin à vent situé en lad. paroisse de Ranville, près le temple dud. lieu, lequel moulin tombera en bref en totale ruine ; les meules sont tellement usées que celle de dessous ne peut avoir plus de 3 doigts d'épaisseur. Évaluation des réparations nécessaires (1563). — Amortissement devant Guillaume Le Gras et Nicolas Le Lou, tabellions royaux en la vicomté de St-Sylvain et Le Thuit au siège de Vaucelles de Caen, par François Richart, sr d'Hérouvillette, conseiller au présidial de Caen, à Pierre de Marne, bourgeois de St-Jean de Caen, de 25 livres de rente, moyennant 250 livres tournois (1563). — Prise à ferme pour 4 ans, par Robert Heuzé l'aîné, d'Hérouvillette, hameau de Ste-Honorine, de Marguerite Richard, veuve de Jacques Fresnel, sr du Boys et de Lanberville, dame d'Hérouvillette, d'un trait du quatrième d'Hérouvillette pour par lui vendre vin et cidre et poivre en sa maison où il est à présent demeurant et non ailleurs, sans pouvoir rebailler ni admettre autres personnes à vendre aucunement aud. hameau de Ste-Honorine, moyennant 3 écus sol par an, payables par quartier (1589).

F. 466. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1620-1771. — Richer. — Vente devant Simon Basselin et Noël Langlois, tabellions royaux en la vicomté d'Avranches, par Antoine Le Provost, fils Pierre, de Tirpied, à Charles Richer, sieur de La Ménardière, ancien enquêteur et examinateur pour le Roi au bailliage et vicomté d'Avranches, de 6 l. 10 s.t. de rente, led. contrat passé à Avranches en la maison des héritiers de feu Charles Arrondel, sieur de La Melinière, lieutenant général du bailli de Cotentin, en laquelle demeure à présent Robert Pouchin La Fontaine, hôtelier (1620). — Procédure aux pleds de meuble d'Avranches tenus par Nicolas Martin, écuyer, sieur de La Haye, vicomte d'Avranches, pour led. Charles Richer contre Guillaume Belin La Tainturre en paiement de lad. rente (1627). — Autre procédure devant Jean Du Quesnoy, écuyer, sieur du Chambeurre, vicomte d'Avranches, pour Jehan Richer l'aîné, sieur de La Forge, avocat, contre Bertrand Le Chartier, héritier de Jean Le Chartier, son père, et Perrine Guérin, veuve dud. Jean, en paiement de rente (1630). — Reconnaissance par Marie-François Richer, curé de St-Jean de La Haize, et François-Augustin Durand-Bourgauvenel, demeurant à Ponts-sous-Avranches, que Jeanne Le Coq, veuve d'André Richer, avocat, conseiller et enquêteur, demeurant à Avranches, paroisse Notre-Dame-des-Champs, leur a remis 1,200 livres, pour quoi ils lui constituent 60 livres de rente (1756). — Accord devant Louis Mardelé, notaire royal à Avranches, entre François-Augustin Durand, sieur du Bourgavenel, bourgeois d'Avranches, y demeurant paroisse de Ponts, héritier sous bénéfice d'inventaire de Marie-François Richer, curé de St-Jean de La Haize, qui était fils d'Augustin Richer, sieur de La Pallu, et de Françoise Couillard, fille de Nicolas Couillard, sieur de St-Amand, et Barbe Le Marquand, épouse de Gilles-Augustin Viel, bourgeois de Cher-

bourg, un des trois fils de Jacques-Samson Viel et de Marie-Anne Couillard, fille de François Couillard, sieur de St-Amand, pour la part revenant audit Viel dans la succession dud. curé de St-Jean de La Haize (1771).

F. 467. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1453. — Rieux (de).— Aveu par « Brient Le Bouteillier » à M. de Rieux et de Rochefort de l' « herbregement des domaines de La Jossardaie » et de landes dépendant dud. domaine (1452, v. s.)

F. 468. (Liasse.)— 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1525-1661. — Rivière (de La). — Reconnaissance devant Richard Harson et Pierre Tirard, tabellions à Vassy, par Jean de La Rivière, curé de St-Germain-du-Crioult, et Thomas Le Barbier, dud. lieu, d'un contrat fait entre eux (1525-1529, n. s.) — Bail en forme de louage devant Pierre Macé et Richard Canu, tabellions royaux en la sergenterie de Vassy, par Michel Mesnido, de St-Germain-du-Crioult, à Jacques de La Rivière, s^r de « Gouvetz », d'un pré sis en lad. paroisse et à Condé (1547). — Échange devant Germain Madeline et Jacques Ménard, tabellions royaux en la sergenterie de Vassy, entre Guillaume de La Rivière, sieur de « Gouvys » et des Illes, bailli de Torigny, et Guy Davoult, du Crioult (1584). — Aveu rendu par Péronne de La Rivière d'un petit membre de fief nommé le fief de Gourguesson dont le chef est situé et assis en la paroisse de Vassy, et s'étend en lad. paroisse, à Moncy et environs, tenu par elle du fief de Palluel, à Philippe Du Chastel, sieur dud. fief de Palluel, à cause d'Esther Davot, son épouse, aux pleds de la sieurie de Palluel tenus par Bertrand Duguey, écuyer, licencié aux droits, sieur du Pont-Écoulant, sénéchal. Lad. Péronne ne fait qu'un « merc » (1594). — Accord entre Charles de La Rivière, s^r de « Gouvy », et Du Rosel, s^r de St-Germain, par l'avis de leurs arbitres, sur la demande de tenure de pièces de terre, etc., en présence de Charles de La Mariouse, éc., s^r et patron de Lassy, Charles Radulph, éc., s^r de Lénault, François de Malfillastre, éc., s^r de La Heaulle (1661).

F. 469. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1700-1720. — Robert (de). — Extrait collationné en 1720 par Jacques Regnauld, curé, des registres de la paroisse St-Martin de Caen, concernant le baptême d'Urbain de Robert, fils de Thomas de Robert et de Marguerite Roger, célébré en 1700 en lad. église.

F. 470. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1637-1673. — Rohée. — Cession par avancement d'hoirie devant Marin Le Bonnoys et Pierre Auvray, tabellions royaux en la vicomté de Vire, sergenterie du Tourneur, par Toussaint Dallibert, de Montchamp, à Gilles Rohée, fils Thomas, et à Gillette Dallibert, sa fille unique, femme dud. Gilles, des héritages pouvant lui appartenir dans la paroisse de Montchamp au village du Pont à l'Écrivain (1637). — Vente par Guillaume Thouroude à Gilles Rohée, fils Thomas, de terre à Montchamp (1650). — Vente devant Guillaume Le François, tabellion royal en la vicomté de Vire, sergenterie du Tourneur, et Michel de La Mare, son adjoint, par Mariette Chanu, veuve de Jean-Baptiste Beuze[lin], de Presles, à Michel Legrix et Gilles Rohée, frères en loi, de 2 pièces de terre sises en la paroisse de Presles (1673). Acte lacéré.

F. 471. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1612-1727. — Roque (de La). — Déclaration des héritages appartenant à Thomas Maupas, dépendant du fief de Chappedelaine, sis en la paroisse de Viessoix, donnée à Jean de La Rocque, s^r de Bernières, La Rochelle, Le Menillet, Beaumanoir en « Chesnedoley » et Viessoix (1612). Remise de l'original à Gilles Maupas (1727).— Baux par Jean de La Rocque, chirurgien, et par Pierre Criquet, curé de Montchamp, de pièces de terre à Montchamp (1652).

F. 472. (Cahier.) — Moyen format, 8 feuillets, parchemin.

1685. — Rose. — Sentence de René Vivien, écuyer, seigneur de La Champagne, patron de Plomb, lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Avranches, entre René Le Roux, avocat, Bertrand Cornille, Gabriel Dupray, Michel Jardin, Gilles Morel, et autres créanciers et acquéreurs de François Rose, appelant de sentence rendue en la vicomté d'Avranches au bénéfice de Robert Théault, fils de Marie Rose, et Guillaume Massue, époux de Marguerite Rose, touchant le tiers coutumier desd. Marguerite et Marie Rose sur la succession de François Rose, leur père, et les remplacements des biens dotaux de Leonarde Lepigeon, leur mère, et lesd. Théault et Massue.

F. 473. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1758. — Rose (de La). — Avis de Charpentier le jeune, F. Charpentier et M. de Cheux, délibérés à Vire, concernant le contrat de mariage de Jean de La Rose et Marie Gendrin, et la réclamation par les enfants issus de leur mariage des biens vendus, sur le défaut de pouvoir de la femme, la séparation de biens n'ayant pas été insinuée au bailliage de Vire, dans le ressort duquel sont les immeubles, mais au bailliage de Cérences.

F. 474. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1639. — Roussel. — Lots et partages que baille Jean Roussel, sieur de La Pellerie, à Charles et Robert Roussel, sieurs du Valdouer et de Billey, aussi avocats, ses frères, des maisons et héritages à eux succédés à cause du décès de Louis Roussel, sieur du Bourg, leur frère. Copie de copie de 1705.

F. 475. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1621-1695. — Rousselin. — Copie de vente devant Le Rebours et Laisney, tabellions royaux à Vassy, par Gilles Rohée, fils Gilles, de Montchamp, à Nicolas Rousselin, tabellion, d'une petite vache venant à trois ans et d'une petite génisse de deux ans moyennant 20 livres, lesd. animaux laissés à Rohée pendant 1 an (1621). — Échange devant Jean Castel et Guillaume Godard, tabellions royaux en la sergenterie de Vassy, entre Marie Beaumont, fille de feu Denis, de Montchamp, et Nicolas Rousselin, tabellion, de 2 acres de terre sises en lad. paroisse, par elle retirées à droit de sang et ligne de Thomas Le Chevallier, écuyer, sieur d'Aigneaux, contre demi acre de terre en pré en la paroisse d'Estry au terroir de La Planquerie (1627). — Sentence rendue aux pleds de meuble de la banlieue et du Tourneur par Guillaume Lambert, écuyer, vicomte, maire et juge politique de Vire, maintenant en possession Nicolas Rousselin, ci-devant tuteur de Guillaume Rohée, des héritages vendus par Olivier Rohée, son oncle paternel, à Alexis Advenel, retirés par led. Rousselin au nom dud. Guillaume, à condition de remboursement dans l'an de sa majorité (1640). — Procès entre Thomas Rohée, marchand drapier, bourgeois de Vire, et Guillaume Rousselin, en son nom et comme tuteur de ses frères, fils et héritiers de Nicolas Rousselin (1661). — Procédures diverses entre Guillaume et Nicolas Rousselin et Guillaume Rohée, Pierre Rohée, fils et héritier de Guillaume, Étienne Surville, de Montchauvet, etc. — Sentence de René d'Anfernet, chevalier, seigneur et patron de Pont-Bellenger, vicomte de Vire, entre Guillaume et Nicolas Rousselin, et Pierre Rohée (1695).

F. 476. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1725-1726. — Ruelle. — Procuration donnée devant les notaires du Châtelet de Paris par Louis-Charles Fleury, maître perruquier, baigneur et étuviste à Paris, tuteur des enfants de son mariage avec Marie-Anne Rohais, Marie-Angélique Rohais, veuve d'Anne-Nicolas Belanger, entrepreneur de bâtiments à Paris, Charles-François Langlois, maître horloger à Paris, époux de Jean-Baptiste-Angélique Charas, fille de Jacqueline Rohais, épouse de Frédéric Charas, apothicaire à Paris, tous héritiers par bénéfice d'inventaire de Toussaint Rohais, entrepreneur de bâtiments à Paris, leur père et aïeul, à Ruelle, avocat à Vire, pour soutenir leur procès contre les héritiers de Pierre de Thoury, écuyer, seigneur et patron d'Estry, en paiement de deniers (1725). — Lettre adressée de Paris aud. Ruelle par lesd. héritiers en réponse à celle par laquelle il mande le mauvais état des affaires de M. d'Estry, portant acceptation des 50 pistoles offertes (1726).

F. 477. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1619-1651. — Saillenfest. — Reconnaissances devant Noël Hélye et Salomon Du Rozier, tabellions royaux à Cheux, par Regnauld Regnouf, de Cheux, du bail à lui fait par Jacques Saillenfest, curé de St-Georges du Château de Caen, de 7 vergées de terre en 2 pièces sises à Cheux, moyennant 16 boisseaux de froment, mesure d'Arques, et 1 chapon par an (1619). — Autre bail devant Mathieu de La Londe et Michel Le Sueur, tabellions royaux à Caen, par led. Saillenfest, curé de St-Georges et l'un des obitiers de l'église St-Pierre de Caen, à Laurent de La Taille, de Cheux, desd. 7 vergées de terre, moyennant 16 boisseaux de froment, mesure d'Arques, bon et suffisant, le meilleur du tripot de Caen, et 2 chapons gras par an (1630). — Autres baux par André Saillenfest, avocat du Roi en l'Élection de Caen (1636). — Échange devant Mathieu de La Londe et Jean Crestien, tabellions royaux à Caen, entre Gaspard Blondel, écuyer, sieur de St-Manvieu, et led. André Saillenfest, de fonds à Cheux (1637). — Échange devant Jean Caumont et Thomas Du Rozier,

tabellions royaux en la sergenterie de Cheux, entre Charles Blondel, écuyer, fils de Gaspard Blondel, seigneur de St-Manvieu, St-Wandrille et Marchanville, avancé en sa succession, et André Saillenfest, avocat du Roi en l'Élection de Caen, de fonds à Cheux (1651).

F. 478. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1696-1698. — St-Denis (de). — Comptes rendus devant Vivien, seigneur de La Champagne, lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Avranches, par Jacques Du Becquet, receveur général ancien alternatif et triennal des consignations, commissaire général receveur ancien alternatif et triennal des deniers des saisies réelles des bailliage, vicomté, Élection et autres juridictions d'Avranches, ayant le gouvernement de la régie, revenu et jouissance des fiefs, moulins, maisons, terres et héritages de Cantilly ayant appartenu à feu Pierre de St-Denys, seigneur de Grimesnil, saisis en décret sur ses héritiers à la requête de René Le Champenois, sieur de Beaubuisson, procureur du Roi en l'Élection d'Avranches (1696-1697). — Soumission de Guillaume Mincent, maître charpentier et menuisier, de faire les réparations des maisons, pressoir, fournil et moulin de Cantilly sis en la paroisse de « Brassais » ayant appartenu à feu M. de Grimesnil, suivant les procès-verbaux dressés (1697); quittances (1697-1698).

F. 479. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1682. — St-Genis (de). — Bail fait par Nicolas de St-Genys, écuyer, conseiller du Roi et son président à Avranches, seigneur des Hommeaux, etc., demeurant en son manoir à Pontorson, de présent au manoir seigneurial des Hommeaux, paroisse de Ste-Brolade, évêché de Dol, à Jean Barbot et à Guillemette Boissier, sieur et dame de Montfort, de la maison principale du manoir seigneurial des Hommeaux, et dépendances pour 6 années, moyennant 1400 livres de principal et faisances.

F. 480. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1780-1817. — St-Germain (de). — Sommation faite à la requête de Loisel, procureur de Félix-Jean de St-Germain, chevalier, seigneur et patron de La Bazoge, à Lanon, procureur des habitants en général de la paroisse de Montsecret, appelant de sentence rendue par es Élus de Vire le 18 décembre 1778, de fournir dans huitaine son écrit de griefs (1780). — Lettre d'affaires de l'abbé Oblin à M. de St-Germain, en son hôtel de Vire (1780). — Sommation à la requête de Jean-Jacques-René-Michel-Guillaume de Gouville, sieur de Longueville, receveur particulier des finances de l'Élection de Vire, à Charles Launay, fermier à Estry des héritages de M. de St-Germain, héritier des sieur et dame d'Estry, de payer la somme de 54 livres pour la capitation de 1786 (1787). — Procès entre Jean-Félix de St-Germain, demeurant à Caen, section de la Liberté, et Louis Quillard, meunier, de Fresnes, cn de Tinchebray ; lettres y relatives adressées à M. de St-Germain, écuyer, demeurant à La Bazoge, arrondissement de Mortain, par son gendre Durosel de Vaudry.

F. 481. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1480-1768. — Ste-Marie (de). — Transport devant Regnault Le Fournier et Foucquet Le Fournier, tabellions en la vicomté d'Exmes pour le siège de Montpinçon, par Pierre Rouault, écuyer, seigneur de Glatigny et de Talvende, à Robert de Ste-Marie, écuyer, seigneur de « Praeres », et à Mariette Rouault, sa femme, sœur dud. Rouault, de 60 s. t. de rente pour la remplir en partie de ses droits (1480). — Mandement de Raoul de Bordeaux, écuyer, lieutenant en la vicomté de Vire du bailli de Caen, concernant la tenure des fiefs de « Praeres » et de Livet, appartenant à Robert de Ste-Marie (1484). — Extrait des pleds de la seigneurie de Livet, tenus au village d'Aigneaulx en Montchamp, en présence de Richard de Ste-Marie, écuyer, seigneur d'icelle, par Jean Le Chat, sénéchal du lieu, concernant le défaut prononcé sur l'assignation commise requête de Pierre Restout, prévôt de la seigneurie, à Jean Le Vergeois, pour y venir avouer qu'il doit 15 deniers de rente seigneuriale, et condamnation à 5 sols d'amende (1495, v. s.) — Accord sur procès devant Louis Viel et Jean Désert, tabellions à Vire, entre Jean Mitayne, ci-devant tabellion de Neuville, héritier de Jean Mitayne, vicaire de Vaudry, et Robert de Ste-Marie, sieur de « Praires », fils et héritier de Jean de Ste-Marie, concernant le remboursement de 60 sols de rente due aud. Mitayne. Présents, Martin Néel, curé de Placy, et François Bernard, avocat en Cour laie, sr du Fay (1566). — Quittance devant Jean Janet et Pierre Le Chat, tabellions royaux en la sergenterie du Tourneur pour le siège de Burcy et La Graverie, à Pierre de Ste-Marie, sr de Livet (1569). — « Extrait de différens titres et pièces concernant les accords, traités, transports et ventes faites dans la fille de Ste-Marie. » En 1644, procuration par Anne Maillard, dame de Tour et autres terres, veuve de Jean de Ste-Marie, à

René de Ste-Marie, chevalier, seigneur du lieu, son fils, à l'effet de reconnaître le traité de mariage entre Thomas Du Bousquet et Anne de Ste-Marie, sa fille ; en 1644, contrat de mariage devant tabellions à Caen d'où il appert que lad. Anne apporte en dot 9000 livres ; en 1672, accord entre Françoise de Ste-Marie et Jean-Jacques de Ste-Marie, son neveu ; en 1684, vente par led. Jean-Jacques à Le Herissy, sieur de Mombray, d'héritages et rentes, pour se libérer envers lad. Françoise ; le 14 avril 1691, mort dud. Jean-Jacques ; le 22 octobre 1696, mort de lad. Françoise ; en 1721, constitution de procureur par Thomas de Ste-Marie, seigneur d'Agneaux ; en 1631, constitution de rente par Anne Maillard, dame de Tour, René de Ste-Marie, écuyer, son fils, et Jean Hélie, écuyer, sieur de La Caterie, à la veuve de Jacques Malherbe, sr du Bouillon, lieutenant criminel à Caen ; en 1686, reconnaissance par Françoise de Ste-Marie pour Charles et Julien Lemaigre, écuyers, frères, demeurant à Bayeux ; en 1695, transport de rente par Jean-Jacques de Ste-Marie à l'hôpital de Thorigny ; en 1716, transport par Jean Letellier, écuyer, sr de Vaux, poursuivant la vente par décret de la terre de Ste-Marie ; en 1717, constitution de rente par Suzanne Hardy, veuve et non héritière de René Du Bousquet, sr de La Ferrière, et Théodore Du Bousquet, sieur de La Ferrière, son fils, à Nicolas-Charles de Roncherolles ; en 1718, transport par Luc Duhamel, écuyer, seigneur et patron de Crouay, Rochéfort et autres lieux, à Élisabeth Achard, ve de Robert Le Carpentier, sr de Colombiers, de 389 l. de rente due par Suzanne de Hardy, veuve de René Du Bousquet, sr de La Ferrière, moyennant 7002 l. ; en 1719, transport par Nicolas-Charles de Roncherolles, seigneur comte de Planquery, à Pierre Suhard, seigneur de St-Sulpice, de rente sur lad. de Hardy, etc. — Sentence de Georges de Banville, écuyer, sieur de Pierres et de Ronfugerey, lieutenant général du bailli de Caen au siège de Vire, entre Jean-Jacques de Ste-Marie, seigneur du lieu, et Jean de Ste-Marie, écuyer, sieur de Surville, concernant le répertoire des lettres et titres laissés au décès de Gabriel de Ste-Marie, écuyer, sieur de Gouvets (1677). — Sentence de Tanneguy de La Mariouzé, écuyer, seigneur et patron de Lassy et de La Rocque, lieutenant général au siège de Vire, entre Théodore Du Bousquet, écuyer, sieur de La Ferrière, fils et non héritier de René Du Bousquet, sr de La Ferrière, et de Suzanne Le Hardy, créancier et non héritier de son père pour le tiers du tiers coutumier acquis par la coutume sur la succession d'Anne de Ste-Marie, épouse et non héritière de Thomas Du Bousquet, seul héritier de Françoise de Ste-Marie, demandant qu'il soit fait des lots de la succession de Jean de Ste-Marie, chevalier, capitaine et gouverneur de Barfleur, et d'Anne Maillard, son épouse, conformément à l'arrêt de 1687, contre M. de Canchy, lieutenant général au bailliage de Caen, le seigneur d'Aigneaux, et Marc-Antoine d'Hermerel, écuyer, sieur du Martel, poursuivant le décret des biens de feu Jean-Jacques de Ste-Marie (1706). — Déclaration passée au greffe du bailliage de St-Lô par Charles Le Duc, qu'il se constitue procureur de Thomas de Ste-Marie, chevalier, seigneur d'Agneaux, contre Jacques Du Bousquet, écuyer, sieur du Désert (1724). — Copies par extrait de l'état de distribution des deniers provenant des régies des fiefs, terres et seigneuries de Ste-Marie-Outre l'eau, Pont-Farcy, Gouvets et Courson, ayant appartenu à Jean-Jacques de Ste-Marie, chevalier, saisis en décret, fait devant Renault Brouard, écuyer, sieur de La Motte, lieutenant ancien civil au baillage de Vire, maire et lieutenant général de police aud. lieu, en présence de Nicolas Le Coq, sieur de La Martinière, lieutenant particulier en la vicomté, assesseur au bailliage, rapporteur des états de décret, Renault Le Coq, lieutenant particulier, assesseur criminel, François Subtil, sieur de La Hustière, lieutenant général en la vicomté, assesseur au bailliage, Pierre Auvray, sieur de Forgue, Roger-François Boyvin, sieur de Croixmare, Jean-Jacques Le Maignen, sieur de La Vallette, Jean-Baptiste Esneys, sieur de Drouet, et autres officiers audit siège, et Charles Duhamel, ancien avocat du Roi aud. bailliage pour le procureur du Roi (1727). — Lots et partages entre Isaac-Jacques-Gabriel-François-Roland et Jacques-Gabriel de Ste-Marie, des biens de François de Ste-Marie, écuyer, sieur des Coutures, et de Pétronille de Channivière, sa femme (1734). — Mémoire des créanciers opposants à l'état de décret des terres de Ste-Marie et Pont-Farcy, suivant l'ordre qui a été tenu dans l'état des régies tenu en juillet 1737. — État des créanciers de Ste-Marie, tant privilégiés qu'autres : le marquis de Flers, Jacques « Moison », sr de Brieux, Samuel Le Sueur, sr de Cormelles, François Jean, sr de Crèvecœur, le seigr de Canchy. — « Mémoire de ce qui est deub sur la terre de Ste-Marie à la création des credittés et les dettes ». Dû à Malherbe de Juvigny, l'hôpital de Thorigny, Jacques de Thiout, sr de Vaussieux, l'hôtel-Dieu de Caen, etc. — Lettres diverses relatives à l'adjudication des terres de Ste-Marie et Pont-Farcy (1742-1743) : les terres ou fiefs de Ste-Marie, Pont-Farcy, Gouvets et Courson sont fort considérables et peuvent produire environ 8.000 livres, quoique le prix du bail judiciaire ne soit que de 3.550 l., outre

les frais d'adjudication ; les créances s'élèvent à 181.702 l. Lettre de Delauney, de St-Lô, à Feudière, à Paris (1742), envoyant le mémoire des fiefs et terres de Ste-Marie, Pont-Farcy, Gouvets et Courson, en décret depuis 60 ans : Ste-Marie est un fief noble relevant de la baronnie de Gouvets par foi et hommage, en exemption de charges ; domaine fieffé et non fieffé ; Pont-Farcy est un fief noble relevant du marquisat de Renty ; Gouvets et Courson sont deux fiefs nobles relevant de Ste-Marie, etc. ; anciennement il y avait droit de marché une fois la semaine et douze foires par an attachés à la seigneurie de Pont-Farcy, qui pouvaient produire au seigneur 3.000 l. de rente, etc. — Requête au Parlement par Jacques Du Bousquet, écuyer, sieur du Désert, légataire universel des meubles de Théodore Du Bousquet, écuyer, seigneur de La Ferrière et son héritier aux acquêts par bénéfice d'inventaire, contre Jean-Jacques-René de Ste-Marie, chevalier, seigneur d'Agneaux, héritier par bénéfice d'inventaire de Thomas de Ste-Marie, son père, héritier de Théodore Du Bousquet, seigneur de La Ferrière, au propre maternel, etc. (1743). — Lettre médicale de Desmoueux à l'abbé de Ste-Marie, curé de Laize (Caen, 11 mai 1768) : « L'effet de la tisane est de fondre la bile et de lui donner de la fluidité, aussi il n'est pas étonnant qu'elle rende les selles jaunâtres... J'en reviens toujours à l'émétique en lavage. C'est une voye que la nature indique ; et jamais nous ne devons nous éloigner de l'aphorisme d'Hippocrate : *Eo ducendum est quo natura vergit* », etc.

F. 482. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1783-1784. — Sarcilly (de). — Quittances des vingtièmes et autres impositions de Viessoix, à Germain Louvel, à l'acquit de Georges-Augustin de Sarcilly, écuyer.

F. 483. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1560. — Saulnier (Le). — Procédure devant Olivier de Brunville, écuyer, lieutenant général du bailli de Caen, entre Jacques Le Saulnier et Jacques Caignard.

F. 484. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1722-1726. — Sauvegrain. — Amortissement devant Pierre Cicille, notaire aux sièges d'Osmanville et Maisy, sergenterie des Vez, par André Sauvegrain à Gabriel Tillard, sieur de La Guerre, demeurant paroisse de Canchy, moyennant 200 livres, de 10 livres de rente du nombre de 50 livres pour fieffe de maisons et héritages à Maisy (1722). — Fieffe devant Benoit-Clément Maheust, notaire au bourg et sergenterie d'Isigny, par Marie-Anne Collibert, fille de Georges, de Maisy, et héritière d'Anne Houel, sa mère, à André Sauvegrain, de Maisy, d'une pièce de terre en herbage, moins un petit morceau servant autrefois de pépinière, enclavé dans lad. pièce, nommé vulgairement le Lavy, sise en la paroisse de Maisy, et bornée en partie par le seigneur de Caumartin (1726).

F. 485. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1608. — Sénéchal (Le). — Donation au tabellionage de St-James de Beuvron par Jean Le Sénéchal, de La Croix en Avranchin, aux trésor et fabrique de l'église de lad. paroisse, de 6 livres tournois de rente, à charge de fondations. Sébastien Le Porcher, écuyer, sieur des Fourchemins, garde des sceaux des obligations de la vicomté d'Avranches.

F. 486. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1575. — Servoisier (Le). — Déclaration par Pierre Le Servoisier qu'il tient noblement la moitié du fief de La Maloiselière, sis en la paroisse d'Étouvy, par lui acquis des gardiens des enfants mineurs de Marie Maheas, fille Pierre, et l'autre moitié dud. fief appartient à Jacqueline Maheas, led. fief tenu de Michel de Gouvets à cause de sa sieurie de Clinchamps.

F. 487. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1667. — Siceur (de). — Constitution par Jean Rabot, fils François, de la paroisse de Presles, à M. de Siceur (au dos : Sicœur), lieutenant de chevau-légers, de 21 livres 8 sols tournois de rente, moyennant 300 livres.

F. 488. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1699. — Signard. — Premier feuillet d'enquête par Nicolas Marie, enquêteur examinateur au bailliage et vicomté de Vire et Vassy, assisté de Richard Huard, greffier aux enquêtes dud. bailliage et vicomté, en présence de Thomas Le Chevallier, avocat du Roi, substitut-adjoint aux enquêtes, suivant sentence rendue entre Alexandre Signard, prêtre, curé de la 2e portion du bénéfice de la paroisse de St-Germain-du-Crioult, et Guillaume Groult, fermier de partie des héritages

dépendant des fiefs de « Couvy » et du Mesnil-Salles, pour établir qu'au moment de l'action intentée, Groult avait encore du seigle scié et à scier.

F. 489. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 cahier de 62 feuillets, papier.

1654-1768. — SIMON. — Vente par François Gaslain, sieur du Goulet, tuteur des enfants de lui et d'Étiennette Lambert, à Georgine Simon, dame de Villeix, demeurant à Villeix, paroisse de St-Georges de Gréhaigne, de fonds en lad. paroisse (1654). — Extrait du registre de François Hubert et Jacques Auvray, tabellions au Tourneur, concernant le traité de mariage de Guillaume Symon, fils de Geffroy, en son vivant sergent, et de Guillemette, fille de Philippe Dupont, tous de Montchamp. Incomplet (1656). — Inventaire de titres, incomplet du commencement (1661). — Notes généalogiques : « Thomas et Georges Simon, selon les apparences, étoient frères, et vivoient environ l'an 1530 ou 1560 »; Raoul Simon, sieur de « Vilée », et sa femme, eurent pour enfants : Guy, qui mourut sans enfants, Georgine, qui se maria en 1res noces à Julien Delaporte, sieur de Montaigu, eut pour enfants Robert Delaporte, sieur de « Vilée », Françoise, Jacqueline et Julienne ; en 2es noces elle épousa Christophe Le Breton, sieur de la Magdeleine, dont elle eut Guillaume, mort jeune, etc. ; Julienne épousa en premières noces Raoul Finemont, sr du Domaine, et en eut Joseph Finemont, sr de Vauclair : cette ligne est éteinte ; elle épousa en 2es noces Jean Baudouin, sr de Pont-Robert, marchand à St-Malo ; Françoise Delaporte épousa en 1res noces Bertrand Badier, sr de Champgodé, et en 2es Olivier Finemont, sr de Rivières ; Jeanne-Françoise Finemont épousa Louis de La Piganière, avocat du Roi à Avranches, d'où Catherine de La Piganière, mariée à M. de Beaubuisson, père de Mme de Macey. Au dos, la date 1768.

F. 490. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1655-1720. — SIQUOT. — Vente devant Guillaume Holline et Jacob Rosty, tabellions en la vicomté de Vire, sergenterie du Tourneur, par Gilles Le François, fils Guillaume, de la paroisse de « Praisle », à Richard Siquot, de lad. paroisse, de 11 livres 13 sols 6 deniers de rente hypothèque (1655). — Amortissement devant Jacques Leconte, notaire royal héréditaire en la vicomté de Vire et Vassy pour le siège de Burcy et annexes, à Guillaume Siquot, diacre, fils Denis, de la paroisse de « Praislle », par Jeanne et Jeanne Siquot, sœurs, de lad. paroisse, de 11 livres 2 sols 6 deniers tournois de rente à lui due au nom de son père par transport de François Duboscq, conseiller du Roi en l'Élection de Vire et Condé (1720).

F. 491. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1617-1700. — SONNET. — Vente devant Jacques Eudes, tabellion en la ville et banlieue de Vire, et Robert Flotard, greffier des présentations aud. lieu, pris pour adjoint, par Guillaume Mesguet, sieur du Fay, fils et héritier de feu Jean, sieur de Cruaux, demeurant à Avranches, à Michel Sonnet, sieur et patron de Campagnolles, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, de 2 pièces de terre, l'une nommée la Croix Gallon et l'autre le pré de la Noë, à Vaudry (1617). — Vente devant Jacques Eudes, tabellion royal à Vire, et Robert Gosset, son adjoint, par Jean Loisel La Noë, bourgeois de Vire, aud. Michel Sonnet, d'une pièce de terre en pré, nommée le pré Mesguet, sis à Vaudry au village de La Noë (1620). — Copies délivrées aux Ursulines de Vire par Jean Vengeons, ci-devant commis au notariat de Vire (1700).

F. 492. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1549-1713. — TABARY. — Production de pièces en 1603 au greffe de Pontorson par Julien Tabary contre Julien Verdier et sa femme, héritiers de Mathurin et Guillaume dits Bourdays, pour obtenir paiement de rente : « marché de mariage » de Gilles Baudrier et Antoinette Bourdays (1548, v. s.); procédures aux pleds de meuble de Pontorson tenus par Louis Arondel, lieutenant général du vicomte d'Avranches (1586), etc. — Transaction passée devant Gilles Lucas et Antoine Jouenne, tabellions royaux en la vicomté d'Avranches pour les sièges de Pontorson et du Mont St-Michel, par laquelle Gilles Estienoult, sr de La Renaudière, avocat en Parlement de Bretagne, tient quitte René Tabary, fils aîné et principal héritier de Gilles Tabary et de Rolande Philippe, ses père et mère, tuteur de ses frères, de la paroisse de Curey, des condamnations prononcées contre eux et des deniers à lui adjugés par un commissaire du Parlement de Bretagne le 22 mai 1638, confirmés par arrêt dud. Parlement, moyennant l'engagement de payer 1800 l. t. Présents Jacques Dallibert, écuyer, sr du Désert, premier président en l'Élection d'Avranches, François Bodin, sr de La Roullaye, et Arthur Philippe, sieur des Rivières, bourgeois de Pontorson (1640). — Amortissement aux curé, prêtres et

obitiers de Notre-Dame de Pontorson par René Tabary, sieur de La Marre, de 4 livres 10 sols tournois de rente d'ancienne constitution au denier 10, que devait feu Jean Tabary, sieur des Buttes, suivant contrat passé en 1645 à Jean Picquerey, sieur des Barres (1654). — Acquisition devant notaires à Pontorson par René Tabary, sieur de La « Moire », de Curey, de fonds à Beauvoir (1678). — Vente par Raymond Bourçin, receveur du domaine d'Avranches, procureur de Charles Bourçin, sieur de St-Tray, avocat en Parlement de Paris, à René Tabary, avocat, sieur de La Marre, de l'office de lieutenant général civil et criminel en l'Élection d'Avranches ci-devant acquis par led. Charles de Jacques de Poilvilain, écuyer, sieur des Bois Missonard, et de Claude Masure, sa sœur en loi, dont il n'a encore obtenu provisions, moyennant 5350 livres (1683). — Procuration dud. Jacques de Poilvilain, de Lolif, vicomté d'Avranches pour remettre sond. office en faveur dud. René Tabary (1684). — Reconnaissance de Julien Tabary, sieur de Martigné, héritier de René Tabary, son neveu, constatant que M. de La Piganière, avocat du Roi à Avranches, son tuteur, l'a mis en possession de ses héritages (1711). — Procuration donnée par Julien Tabary, sieur de Martigné, héritier de René Tabary, son neveu, à Michel Lefebvre, sieur de La Villeneuve, mari de Renée-Laurence Tabary, sa fille, d'accorder et transiger avec M. de La Piganière sur sa gestion de tutelle dudit René, etc. (1713).

F. 493. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1587-1786. — TAINTURIER (Le). — Vente devant Thomas Deslandes et Symon Le Tainturier, tabellions à Tinchebray, par Laurent Courval, fils de feu Richard, de la paroisse de Presles, à Jean Le Tainturier Jouberye, de Viessoix, de 2 vergées de terre en la paroisse de Presles au terroir de La Grouldière, moyennant 15 écus sol de principal, 2/3 d'écu et 5 sols t. de vin (1587). — Vente devant Michel Le Breton, notaire royal pour le siège de Pierres, résidant à Chênedollé, par Jean Quéruel, fils Julien, de Roullours, à Jean-Charles Le Tainturier, fils Jean, de la paroisse de Viessoix, de 2 portions de terre à prendre dans la pièce nommée les Crières, contenant ensemble 1/2 acre, en la paroisse de Viessoix, moyennant 800 livres et 48 l. de vin (1786).

F. 494. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1769. — TERTRE (Du). — Quittance donnée au château de Fougeray par M. de Grandville à Mlle Du Tertre de la somme de 9 sols pour rentes dues en 1768 sur une pièce de terre en pré, qui autrefois était en vigne, appelée la vigne des Centes, près la fontaine des Pigeons, sous réserve de plus fortes rentes et de droits dûs.

F. 495. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1618-1650. — TESNIÈRE. — Accord devant Julien Du Parc et Nicolas Boessel, tabellions royaux en la vicomté d'Avranches au siège du Grippon, sur procès en vicomté d'Avranches entre Jean Tesnière, époux de Marie Hallays, fille de feu Pierre, fils Jean, et Nicolas Hallays, tuteur des enfants de Jean Hallays, fils dud. Jean, concernant la reddition de compte présenté par feu Jean Hallays, fils Jean, de la tutelle de la femme dudit Tesnière (1618). — Ratification dud. accord par André Hallays, fils et héritier de Jean Hallays, de Ponts, devant Simon Basselin et Noël Langlois, tabellions à Avranches (1622). — Procès-verbal de visite des maisons et héritages sis au village de La Cordonnière, baillés en échange par Gilles Tesnière à Pierre Bazin Benoistière, bourgeois de Ponts (1626). — Remise faite par André Pépin, maréchal, bourgeois d'Avranches, et Catherine Le Provost, sa femme, à Pierre Bazin Benestre, de 10 livres de rente au denier 10 qu'il prenait sur les biens de feu André Tesnière Cordonnière, de Ponts, suivant constitution de 1586 (1626). — Vente par Pierre Bazin La Vallée, huissier, fils Jacques, et sa mère, à Jean « Taisnière », procureur aux juridictions d'Avranches, sieur de La Cordonnière, de Ponts, de 15 livres de rente (1643). — Vente par Catherine Le Bauvoys, veuve de Gilles Tesnière, et Jean Tesnière, huissier, son fils, à Jean Tesnière, procureur aux juridictions d'Avranches, de 2 maisons paroisses de Notre-Dame-des-Champs et St-Gervais (1647). — Fieffe de terre sise à Ponts par Guillaume Rémy à Jean Tesnière, procureur (1647). — Inventaire des lettres et pièces communiquées par Jean Le Menuet, époux de Julienne Bazin, contre Jean Tesnière, procureur commun, et ses consorts, héritiers à cause de leurs femmes de feu Pierre Bazin (1648). — Vente par led. Jean Tesnière à Guillaume Bertault, curé de Vessey, de maisons et pièces de terre sises à Ponts (1650). — Subrogation par Claude Du Grippon, chevalier, maître d'hôtel ordinaire du Roi, adjudicataire par décret de la terre et métairies des Bas et Petit-Brumesnil, aux paroisses de Plomb et Chavoy, décrétées à sa requête sur Gédéon Le Marchand, écuyer, sieur de Brumesnil, à Jean Tesnière, sieur de La Cordon-

nière, procureur, de son droit à l'adjudication qui lui a été faite par sentence de la vicomté d'Avranches, moyennant 10,000 livres (1650).

F. 496. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1651-1660. — Tesnière. — Transaction sur procès en bailliage d'Avranches entre Louis Bazin et Jean Tesnière, élu en l'Élection d'Avranches (1651).—Vente par Étienne Hallais, héritier de Pierre Tesnière, fils Jean, et de Marie Hallais, sa mère, héritière de feu Pierre Hallais, son père, à André Maigney, prêtre, de la paroisse de Ponts, du jardin du pont Dellette, à Ponts, tenu de la baronnie de l'évêque d'Avranches (1651). — Vente par Guillaume Josseaume La Croix, de Plomb, ci-devant sergent, à Jean Tesnière, sieur de La Cordonnière, élu, de maison et jardin à Ponts (1651). — Mandement de Robert de La Piganière, sieur de Fumesson, vicomte d'Avranches, pour led. élu, concernant ses biens à Plomb (1651). — Remise sur clameur par Guillaume Berthaut, curé de Vessey, secrétaire de l'évêque d'Avranches, à René Tesnière, fils aîné de Jean Tesnière, sieur de La Cordonnière, tant pour lui que ses frères et sœurs, des maisons et pièces de terre à lui vendues par ledit Jean (1651). — Partage en 5 lots des héritages de feu Jacques Bazin que baille Louis Bazin, son fils, aud. Jean Tesnière, élu, représentant Pierre Bazin, huissier, à Bertrand et Guillaume Bazin, et à Jean Bazin, autre fils dud. défunt (1653). — Constitution passée devant Nicolas Bauldry et Eustache Cornille, notaires à Paris, par Pierre Tesnière, prêtre, chanoine de Dammartin, tant en son nom que comme procureur de Jean Tesnière, sieur de La Cordonnière, élu en l'Élection d'Avranches, son frère, de 50 livres de rente annuelle au capital de 900 livres, au bénéfice de Pierre Belin, chanoine de l'église de St-Jacques de l'Hôpital à Paris (1653); en marge, amortissement en 1656. — Cession faite par Françoise de La Piganière, veuve de Charles Gaudin, sieur de La Barière, aud. Jean Tesnière, de la jouissance et usufruit du tiers des immeubles et rentes dont ledit Gaudin était saisi lors de leurs épousailles, qui pourraient lui appartenir à titre de douaire (1657). — Vente par Bertrand de La Piganière, assesseur aux bailliage et vicomté d'Avranches, aud. Jean Tesnière, de pièces de terre à Ponts (1658). — Procès en vicomté d'Avranches, entre Jean Tesnière, sieur de La Cordonnière, élu, et François Fortin, sieur de La Bedonnière, procureur du Roi au bailliage et vicomté d'Avranches, concernant le bois des haies de la terre de haut Brémesnil, paroisse de Chavoy; signification de haro (1658). — Obligation de Le Marchant, sieur de Chavoy, de remettre dans le délai de 2 mois à Tesnière, conseiller du Roi en l'Élection d'Avranches, propriétaire des héritages du bas Brumesnil, les titres de propriété desdits héritages avec la charte d'un droit de colombier et garenne donné par Henri IV à Gédéon Le Marchant, écuyer, sieur de Brumesnil, son oncle, pour ses bons et agréables services (1659). — Vente par Jean-Baptiste Richer, sieur de La Ménardière, enquêteur au bailliage et vicomté d'Avranches, aud. Jean Tesnière, de rentes assises à Ponts (1660). — Contrats d'acquets, procédures, pour led. Jean Tesnières, élu : Ponts et Plomb.

F. 497. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1661-1684. — Tesnière. — Procès entre led. Jean Tesnière et Louis Aumont, pour paiement d'arrérages de rente (1661-1662).— Vente par Jean-Baptiste Richer, prêtre, fils de feu Charles Richer, sieur de La Ménardière, avocat et ancien enquêteur au bailliage et vicomté d'Avranches, à Jean Tesnière, sieur de La Cordonnière, élu en l'Élection d'Avranches, de 11 livres 10 sols tournois de rente (1663). — Déclaration par led. Jean Tesnière, aux pleds de la seigneurie de Chavoy, que sa terre de Bas-Brumesnil relève entièrement du Roi (1664). — Aveu rendu par Jean Harel de deux pièces de terre dépendant du fief et seigneurie de Bourg-Robert, appartenant à Pierre Tesnière, conseiller et aumônier du Roi et de Son Altesse de Conti (1664). — Déclaration que baille led. Jean Tesnière des maisons et héritages qu'il possède aux paroisses de Plomb et Chavoy, relevant du Roi sous la vicomté d'Avranches (1668). — Vente par Louis Aumont, fils Jean, aud. Jean Tesnière, d'une maison nommée la Croix blanche et fonds à Ponts en franche bourgeoisie, tenus de la seigneurie du Bourg-Robert (1669). — Aveu rendu au Roi, à cause de son domaine d'Avranches, par led. Jean Tesnière, de ses biens dépendant de la sergenterie de Ponts aux paroisses de Plomb et Chavoy (1674). — Vente par led. Jean Tesnière à Jean Lempereur, écuyer, sieur de La Garenne, assesseur au bailliage et vicomté d'Avranches, de 30 vergées de terre faisant partie de la terre du « Bourobert », afin de retirer à droit de sang certains héritages à Ponts au nom de François, fils de son premier mariage avec Jeanne Bazin (1674). — Pouvoir par led. Jean Tesnière à Bertrand de La Piganière, assesseur aux juridictions d'Avranches et official de l'Évêché, d'amortir 162 livres de rente (1678). — Cession par led. Jean Tesnière aud.

de La Piganière de terres à Ponts (1678). — Vente par led. Jean Tesnière à Jean Lempereur, écuyer, sieur de La Garenne, de 162 livres de rente foncière à prendre sur led. de La Piganière pour fieffe d'héritages à Ponts et St-Jean-de-La-Haize, moyennant 3100 livres (1678). — Vente par led. Jean Tesnière aud. Jean Lempereur de la terre de Bas Brémesnil, sise aux paroisses de Plomb et Chavoy, à lui appartenant au droit de feu Claude Du Grippon, sieur de Franqueville, adjudicataire par décret moyennant 8000 livres t. (1678). — Aveu rendu à Jean Tesnière par Charles Harel d'héritages dépendant des fief et seigneurie du Bourg-Robert (1681). — Procédure pour paiement de rentes seigneuriales dues à l'évêque d'Avranches (1684).

F. 498. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1576-1724. — Tesnière. — Sentence de Robert de La Piganière, écuyer, sr de Fumesson, vicomte d'Avranches, pour Henri Dupont, sieur de La Chesnelière, contre Jean Tesnière, sr de La Cordonnière, élu en l'Élection d'Avranches, condamné au paiement de 472 livres 10 sols, restant d'une obligation souscrite au profit dud. Dupont (1685). — Procédure entre Bertrand de La Piganière, prêtre, assesseur aux juridictions d'Avranches, et led. Jean Tesnière, concernant le paiement de rente seigneuriale due à la baronnie d'Avranches (1686) ; requête dud. Tesnière, portant qu'il est propriétaire des maisons et héritages du « Bourrobert » à Ponts, décrétés requête de Gilles Auvray, sr de La Métayrie, à lui adjugés, et que cependant l'évêque d'Avranches aurait fait faire saisie pour paiement de rente qu'il prétend lui être due dans l'aînesse de Courselles dépendant de sa baronnie de Ponts, etc. ; copies de pièces : aveux aux évêques d'Avranches Augustin Le Cirier (1576), François Péricard (1603), Gabriel-Philippe de Froullay de Tessé (1670), etc. — Procédure pour Pierre Tesnière, sieur « du Bourobert », fils et héritier dud. Jean, et Jean Labbé, sr de La Gentillière, demandeurs en clameur vers Pierre Carbonnet, bourgeois d'Avranches, de remise des héritages acquis par lui, ayant appartenu à feu André Brohon, sr de La Chaussée, et Jean Brohon, son fils (1694). — Vente par Pierre Beaumont à François Tesnière, sieur de La Monterie, élu en l'Élection d'Avranches, de 2 pièces de terre en la paroisse de Ponts (1695). — Quittance donnée par Jacques Lempereur, écuyer, sieur de Cavigny, fils de feu Jean, sieur de La Garenne, à Pierre Tesnière, fils et héritier dud. Jean, de 5600 livres t. restant du montant de la vente par engagement de la terre de Bas Brémesnil, dont ledit de Cavigny continuera la jouissance en payant l'intérêt de ladite somme au denier 20 (1699). — Fieffe par François Tesnière, élu, héritier de René Tesnière, prêtre, à Robert Cousin, avocat, de terre à Ponts (1700). — Procuration par Marie de La Bellière, épouse de Jacques-Nicolas des Isles, écuyer, sieur des Landes Pretot, veuve de Melchior Larcher, sieur de Guilly, vicomte de Granville, à sondit mari, de transiger avec Jeanne Le Brun, fille et héritière de Jacques Le Brun, écuyer, sieur de La Besnardière, et les héritiers de feu Jean Tesnière, au sujet du procès pendant au Parlement concernant la tutelle de la delle Le Brun, etc. (1705). — Vente par Jean Hervieu de La Ferrière, chevalier, seigneur de Carolles, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Belle-Isle en mer et de Granville, à François Tesnière, élu en l'Élection d'Avranches, de terre à Plomb (1708). — Transaction entre François Bazin, fils de Jean Bazin, et les héritiers de Jean Tesnière, passée au lieu et terre du Bas Brémesnil, paroisse de Plomb (1717). — Cession par Pierre Tesnière, sieur du Bourg-Robert, fils et héritier de Jean, sieur de La Cordonnière, à François Tesnière, sieur de La Montrie, son frère, non héritier dudit Jean, de terres à Ponts, etc. (1724).

F. 499. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1725-1749. — Tesnière. — Requête au vicomte d'Avranches par François Tesnière, sieur de La Montrie, pour être reçu partie intervenante dans l'action intentée par Pierre-Jacques Payen, écuyer, seigneur et patron de Chavoy, officier dans les troupes du détachement de la marine entretenue au Canada, à François Le Mains, fermier de la terre de Brémesnil appartenant aud. Tesnière (1725) ; pièces de procédure y relatives (1725-1726). — Clameur à droit de sang et de proximité de lignage de maisons à Ponts faite par Jean Tesnière, sieur de Brémesnil, élu en l'Élection d'Avranches, contre Pierre Besnier, prêtre, tuteur des enfants d'Hilaire Besnier, de Ponts (1732). — Adjudication devant Jean-Mathurin de Verdon, écuyer, vicomte et lieutenant général de police à Avranches, présence de Louis Le Conte, procureur du Roi du bailliage, à Jean Tesnière, sieur de Brémesnil, d'une maison et jardin situés sur le bord de la rue de Ponts, qu'il avait bannis (1733). — Vente par Jeanne Davy, veuve de Jean Cousin, bourgeois d'Avranches, à Anne Firmand, veuve de François Roger, de 10 livres de rente (1733) ; à la suite, quittance d'amortissement par

Anne Firman à M. de Brémesnil (1744). — Reconnaissance par Jean Tesnière, curé de St-Senier-de-Beuvron, qu'il a vendu en 1702 ou 1703 à François Tesnière, sieur de La Montrie, son frère, sa part du tiers coutumier dans la succession de feu Jean Tesnière, son père, etc. (1734). — Aveu rendu au Roi à cause de son domaine d'Avranches par Jean Tesnière, sr de Brémesnil, des maisons et héritages qu'il possède au Bas Brémesnil, sergenterie de Ponts, paroisses de Plomb et Chavoy (1737). — Acquêts divers dud. Jean Tesnière à Ponts; procédures en vicomté d'Avranches, etc.

F. 500. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1750-1823. — Tesnière. — Vente par Anne Du Châtel, veuve de Charles de Launoy, conseiller en l'Élection de Pont-l'Évêque, à Jean Tesnière, sieur de Brémesnil, élu en l'Élection d'Avranches, demeurant à Ponts, de la terre de La Goubinière sise à Tirpied, moyennant 9,500 livres, compris 12 louis d'or de 24 livres pour le vin; engagement d'Henri-François de Launoy, écuyer, contrôleur général au bureau des finances de Rouen, fils de lad. dame, demeurant au Coudray, Élection de Pont-l'Évêque, tant pour lui que pour René-Charles de Launoy, écuyer, président en l'Élection de Pont-l'Évêque (1750). — Cession faite par Jean Tesnière à Thérèse Le Vanier, veuve du sr de La Chauchée, du bois étant sur un fossé séparant leurs jardins à Ponts (1760). — Requête au bureau des finances de Caen par Jean-Baptiste-François Tesnière, élu en l'Élection d'Avranches, afin d'obtenir l'autorisation d'assigner les riverains du chemin public nommé chemin de La Rue en la paroisse de Tirpied, en si mauvais état qu'on n'y peut faire passer de harnais, pas même un cheval chargé de foin ou de fagots, pour le réparer et le rendre praticable afin d'accéder à sa ferme de La Goubinière (1764). — Délibération des paroissiens et habitants de Curey nommant M. de Brémesnil, écuyer, bourgeois d'Avranches, pour reconstituer la somme de 425 livres se trouvant dans le coffre du trésor, provenant de remboursement de rentes d'obits et fondations sur Gosset, secrétaire du Roi, bourgeois d'Avranches (1770). — Lettre de M. de Macey à M. de Brémesnil concernant diverses procurations pour constituer à Gosset l'argent des paroisses de Curey, Cormeray et Macey ; les 600 livres de Macey proviennent du défunt curé de Macey qui les a données pour un prêtre qui tiendrait les petites écoles et serait probablement vicaire. « Donés moi des nouvelles de ma sœur : elle doit estre sur le point d'accoucher, et j'en suis inquiet.; j'aurais été la voir sans les mauvais chemins, mais on ne peut mettre le née dehors » (1770). — Note d'envoi à Mme de Brémesnil par le chevalier de St-Victor de dix contrats de rente, notamment sur Le Taneux, procureur fiscal à Gennes, près La Guerche, s'élevant à 501 livres et 1 poule (1778). — Constitution par François-Augustin Durand, sieur du Bourgavenel, bourgeois d'Avranches, demeurant à Ponts, de 45 livres de rente au denier 20 au profit de Jean-François Gilles, sieur de Larturière, laboureur, de St-Jean-de-La-Haize (1778); à la suite, quittance par François-Jean-Aubin Gilles, fils de Jean Gilles et d'Anne-Louise-Élisabeth Durand, émancipé, assisté de Jean Turgot, laboureur, Jean-François Durand, curé de St-Jean-de-La-Haize, ses curateurs, à Jean-Baptiste-François Tesnière de Brémesnil (an II). — Obligation par led. Tesnière, acquéreur de la terre de La Fremondière située à St-Loup, ayant appartenu à Pierre-Laurent Bouteloup, sieur de Clerville, procureur du Roi de police à Avranches, de payer et continuer la rente de 11 livres due au trésor de l'église St-Gervais d'Avranches, de la donation d'Esther Ernault, veuve de Guillaume Arondel, écuyer, sieur de La Melinnière, par contrat de 1671, affectée sur lad. terre (1780). — Vente par Jean-François Cassin à Olivier Tesnière de Brémesnil, chanoine pénitencier de l'église cathédrale d'Avranches, d'une maison et jardin à Ponts (1782). — Vente par Jean-François Durand, vicaire perpétuel en l'église cathédrale d'Avranches, et ses trois frères, de Ponts, héritiers de François-Augustin Durand, sieur de Bourgavenel, et Élisabeth Louvrier, à Jean-Baptiste-François Tesnière, sieur de Brémesnil, élu en l'Élection d'Avranches, du pré Philippe sis à Ponts (1783). — Accord concernant la succession de Jean-Baptiste-Louis Le Roy de Macey entre Marie-Anne-Jeanne-Louise Le Roy, veuve de Jean-Baptiste-François Tesnière de Brémesnil, et Louis-Victorien Castillon de St-Victor, époux de Françoise-Augustine Le Roy, demeurant à Montpellier, led. de Macey frère desd. dames (an IX). — Comptes présentés à M. de Brémesnil, membre du Corps législatif (1807-1811). — Accord entre Marie-Anne-Esther Payen, veuve de Gabriel-René-André de Lancesseur, demeurant à Chavoy, Jean-Victor Tesnière de Bréménil, membre du Corps législatif, demeurant à Avranches, tuteur de Marie-Céleste-Bonne et Gabriel-François-Victor Tesnière, ses enfants et de défunte Suzanne-Céleste de Lancesseur, fille dud. de Lancesseur et de Françoise-Louise-Julie de Poilvilain, sa première femme, Hugues-Jean-Baptiste-Roland Payen de Chavoy, Louis-Marie Delaroque et Marie-Esther de Lancesseur, son épouse, sœur germaine de

lad. dame de Bréménil, etc. (1809). — Accord entre Augustin-François de Poilvillain, ancien vicaire général, demeurant à Avranches, Victor-Gabriel-François Tesnière, écuyer, baron de Bréménil, demeurant en son château de Macey, et Louis-Charles Tardif de Petiville, écuyer, et Marie-Céleste-Bonne Tesnière de Bréménil, son épouse, demeurant en leur château de Fontenermont (1823).

F. 501. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1581-1706. — Tesnière. — Bréménil. Plomb. — Copie de la cession par échange faite en 1581 devant Jean Le Goubé et Bernard Vallée, tabellions royaux en la vicomté d'Avranches au siège du Grippon, par Gilles Badin, de Ponts, à Jean-Jacques Le Marchand, seigneur de Chavoy, du lieu terre et village dit le Petit Brumesnil, lad. copie sur l'original représenté par Jean Badin, sieur de La Chaussée, avocat, pour servir à Jean Lempereur, écuyer, sieur de La Garenne (1682). — Autre copie d'échange fait en 1581 devant Michel Le Mercier et Bernard Mardelay, tabellions en la vicomté d'Avranches, entre Julien Duchemin, de Plomb, et Pierre Badin, de Tirpied, sur l'original représenté par François Tesnière, sieur de La Montrie, élu en l'Élection d'Avranches (1725). — Transactions sur procès, à Avranches, au logis des Trois Rois, devant Simon Basselin et Jacques Allain, tabellions, entre François Gaudin, sieur de La Godeffroy, Jean-Roger La Forge, Guillaume Mesguet Le Feil, héritiers à cause de leurs femmes de feu Jacques Le Vicomte, et Charlotte de La Chapelle, veuve de Jean-Jacques Le Marchand, sieur de Chavoy, René et Gédéon Le Marchand, ses fils, sieurs de Chavoy et de Brumesnil, et Antoine Badin, fils de Gilles (1614). — Adjudication passée devant Gilles Vivien, écuyer, sieur de La Renouillière et de La Champagne, lieutenant général et particulier ancien civil et criminel au bailliage d'Avranches, après relation de Jean Tesnière, sergent royal, du revenu des héritages du Bas et Petit Brumesnil, paroisse de Plomb, pour 6 ans, faite requête de Jacques Du Grippon, seigneur châtelain du lieu, président en la Cour des Aides de Normandie, pour le paiement de 1300 livres de rente hypothèque à lui due (1643). — Vente devant Simon Basselin et René Collin, tabellions à Avranches, par Paul Le Marchand, écuyer, sieur de Chavoy, à François Fortin, sieur de La Bedonnière, procureur du Roi au bailliage d'Avranches, du lieu, terre et métairie du Haut Brémesnil (1645). — Fieffe faite devant Nicolas Boessel et Gilles Gautier, tabellions au siège du Grippon, par Richard Garnier, sieur de La Rouillerie, de Plomb, à André Dubois, fils de feu Louis, de Plomb, d'une pièce de terre nommée La Fieffe (1648).—Procédures concernant la succession de Gédéon Le Marchand, écuyer, sieur de Brumesnil, dont est créancier Claude Du Grippon, chevalier, maître d'hôtel ordinaire du Roi, héritier de Claude Du Grippon, l'un des 24 gentilshommes ordinaires du Roi ; saisie par décret des héritages dud. Le Marchand sis à Plomb (1649) ; adjudication devant le vicomte d'Avranches, à Boniface Guyon, écuyer, sieur des Tourelles, procureur dudit Du Grippon, des héritages du Bas Brumesnil, moyennant 8600 livres (1649). — Adjudication définitive desd. biens à M. Du Grippon moyennant 10.000 l. (1650). — État et distribution de lad. somme entre les créanciers dud. Gédéon Le Marchand (1650). — Procuration par Paul Le Marchant, écuyer, sieur de Chavoy, pour retirer les pièces déposées au greffe du bailliage d'Avranches concernant le procès intenté par feu Paul Lefebvre, écuyer, son tuteur, concernant la succession de Gédéon Le Marchant, écuyer, sieur de Brémesnil (1669). — Transport par Gilles Garnier, avocat aux juridictions d'Avranches, fils de feu Richard Garnier, sieur de La Rouillière, à Charles Genson, sieur de La Gensonnière, de rentes assises à Plomb, etc. (1672). — Extrait des pleds de la seigneurie de Plomb tenus proche le château de La Champaigne par Julien Bellestoille, sénéchal (1696).—Sentence de Charles de La Piganière, écuyer, sieur de La Meusnerye, vicomte d'Avranches, lieutenant général de police, envoyant en possession Hervieu de La Ferrière, seigneur de Carolles, commandant des îles et citadelle de Belle-Isle, des héritages à Plomb fieffés pour 12 livres de rente due par Dubois (1700). — État des rentes seigneuriales des seigneuries de Plomb et La Champagne ; sommier des rentes, avec notes des paiements, de 1701 à 1706.

F. 502. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1511-1769. —Tesnière.—Ponts.—Fieffe faite devant Guyon Du Fresne et Nicolas Massue, tabellions au siège du Grippon, par Guyon Boyvin, de la paroisse de « Pons soubz Avrenches », à Guillaume et Jean Le Petit, père et fils (1511). — Aveu rendu à Augustin Le Cirier, évêque d'Avranches, en sa franche et noble baronnie d'Avranches, par Robert Du Val, aîné du fief ou aînesse nommée le fief de Sopience assis en la paroisse et bourgeoisie de Ponts (1518 ; lire : 1578). — Transport de rente par Jean Le Bot, de Ponts, et Pierre de « Lausné », de St-Jean-de-La-Haize, aux chapelains

et clercs de l'église cathédrale St-André d'Avranches (1580). — Vente devant Jean Champion et Richard Davy, tabellions au siège du Grippon, par André de Guette, sieur de La Percherie, de St-Jean-de-La-Haize, à Gilles Bazin, de Ponts, de terre à Ponts, tenue du Roi (1598). — Reconnaissance devant Antoine Fleurye et Noël Langlois, tabellions en la vicomté d'Avranches, par Bertrand et Jean Le Chertier, frères, de 2 lots des biens dépendant de la succession de Jean Le Chertier (1606). — Aveu rendu par Pierre Harel au Roi en la seigneurie de « Cavigney » en la paroisse de Ponts, dont jouit par engagement Hervé Du Grippon, écuyer, en franc-alleu et bourgeoisie (1630). — Lots baillés devant Jean Geffroy et Guillaume Pépin, tabellions à Tirpied, par Catherine Le Buffe, veuve de Pierre Lurienne, de Ponts, à ses enfants (1639). — Aveu rendu à l'évêque d'Avranches Charles Vialard par Jean Hacquebec, marchand tanneur, bourgeois de Ponts, d'une pièce de terre nommée le champ de La Croix, etc., led. aveu reçu par Nicolas Guellet, sr de La Monnerie, receveur de la baronnie (1643). — Vente de rente par Louis Bazin à Guillaume Bertault, curé de Vessey (1650). — Vente devant Jean Boessel, tabellion à Tirpied, et Jean Chauvin, avocat aux juridictions d'Avranches, pris pour adjoint, par Pierre Le Beurier, de Ponts, à Guillaume Josseaulme, sieur de La Croix, sergent, de Plomb, de fonds à Ponts (1650). — Vente de rente devant Nicolas Le Forestier et René Colin, tabellions à Avranches, par Bertrand et François Le Chertier, père et fils, sieurs de La Corne et Langevinière, bourgeois d'Avranches, à André Maigné, prêtre, de la paroisse de Ponts (1650). —Contrats de mariages : de François Delauné, fils Simon et de défunte Laurente Josseaume, de Ponts, et Marguerite Le Gentis (1661) ; de Guillaume Boudet, fils Jean, et Jacqueline Boivin, fille Jean, de Ponts (1666). — Quittance par Caillot de La Besnardière à Guillaume de La Masurie, curé de Subligny, tant pour lui que pour les tenants au fief de Maudon, paroisse de Ponts (1671).— Constitution de rente par Guillaume de La Masurie, curé de Subligny, en faveur d'André Meigney, prêtre de la paroisse de Ponts (1672). — Extrait du gage-plège de la baronnie de Ponts appartenant à l'évêque d'Avranches, tenu au devant du manoir épiscopal par Robert Cousin, sr des Rozières, licencié aux lois, avocat, sénéchal de l'évêque (1683) ; sentence de Julien Blin, sr de La Bertonnière, licencié aux lois, avocat aux juridictions d'Avranches, pris pour sénéchal pour l'absence dud. Cousin, pour François Masselin, prévôt général de la baronnie de l'évêque (1685). — Saisie par Robert Rémy, sergent royal au bailliage et vicomté d'Avranches, sergenterie noble de Vains, résidant à Ponts, en cette qualité homme et tenant de la baronnie dud. lieu, sur une pièce de terre nommée les Haches, au lieu de La Chaussée, dépendant du fief de Courselles appartenant à Hervé Le Beurier La Chaussée, l'un des tenants dud. fief (1696). — Procès verbal dressé par Jean-René Vivien, écuyer, seigneur châtelain de La Champagne, patron de Plomb, lieutenant général du bailliage d'Avranches, en présence de Louis de La Piganière, avocat du Roi, et de Jean Tesnière, commis au greffe du bailliage, des réparations à faire au presbytere de Ponts (1720). — Vente devant Louis Mardelé, notaire à Avranches, par Jean-François Cudelou, fils de défunts Jean et Marguerite Blin, de Tirpied, à Jean-François Cassin, boucher de Ponts, de maison et jardin butant à la rivière du Pont Delette (1769). — Contrats entre particuliers concernant des biens et rentes à Ponts ; lots d'héritages, etc.

F. 503. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1527-1531. — Tesson. — Fieffes : par Raoul Hardy et Jeanne « Ceurdebley », sa mère, veuve de Jean Regnard, de Moulines, à Guillaume Tesson le jeune, écuyer, sr de Cellant en sa partie, de leurs héritages de La Landelle en la paroisse du Mesnil-Thébault, qui furent à Colas Martin (1527) ; par Thomas Tesson, écuyer, fils dud. feu Guillaume Tesson le jeune, seigneur de Cellant, à Julien Le Gaigier, écuyer, fils de noble homme Jean, sr de La Championnière, de Virey, de tous lesd. héritages (1530, v. s.).

F. 504. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1565-1699. — Thiboult. — Extrait de l'état de distribution faite aux pleds des sergenteries de Dives et Beuvron devant Adrien Le Doulcet, licencié aux lois, lieutenant général du vicomte d'Auge, des deniers provenant du décret de trois pièces de terre et maisons à Dozulé, qui furent à Pierre Baussent, Richard Besnard et Marin dits Baussent, et Guillaume Baussent, fils Martin, héritier en partie de Guillaume Baussent, prêtre, décrétés aux pleds desd. sergenteries en 1561, à la requête de Nicolas Thiboult, receveur de la terre et seigneurie de Dozulé, pour paiement de rente (1565).— Extraits des registres des baptêmes de la paroisse du Ham concernant le baptême en 1613 par Jean Martin, curé, de Marie, fille d'Aymar Thiboult et de Marie Le Gras, nommée par Marie Labbey, femme de M. de « Monstreul », en présence de Louis de Courseulles,

écuyer, fils du sieur de Langle, du Ham, et collationnée en 1636 par Regnault, greffier de l'Élection de Pont-l'Évêque. — Testament devant Roger Dupont, prieur-curé de Dozulé, par Jacques Thiboult, s^r des Prés, bourgeois de Caen (1635). — Bail devant Jean Aubert et Jean-François Pierre, tabellions royaux en la vicomté d'Auge pour les sièges de Dives et Branville, par noble dame Barbe Thibout, épouse et non commune de biens d'avec Alexandre Le Veslain, écuyer, sieur de La Fagère, demeurant à St-Léger-du-Boscq, à Philippe Boudin, de 3 pièces de terre à Dozulé (1699).

F. 505. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1720-1789. — Thierry. — Constitution de rente par Jean Thierry, fils Julien, de St-Eugène, à Pierre Le Forestier, de Tirpied [1720]. — Amortissement fait devant Michel Godefroy, notaire à Tirpied, par Jean Le Forestier, fils Jacques, tuteur des enfants mineurs de Louis Le Forestier, à Anne Le Gouix, veuve de Jean Thierry, tutrice de ses enfants, de lad. rente de 10 livres (1757). —Autre constitution par François Thierry, fils de feu Jean, et Anne Le Gouix, veuve dud. Jean, de rente assise sur la terre de La Corbonnière en Tirpied (1778). — Bail devant Jacques-Gabriel-Catherine Le Coq, notaire à Tirpied, par lesd. Anne Le Gouix et François Thierry à Charles Godefroy de leurs héritages et maisons au village de La Corbonnière en la paroisse de Tirpied (1779). — Fieffe devant Richard-Julien Chevalier, notaire royal au bailliage d'Avranches pour le siège de Tirpied, par François Thierry, fils Jean, demeurant à Marcey, et ses cohéritiers, à Pierre Launay Pichardière, de Tirpied, de leurs héritages et maisons aud. village de La Corbonnière sous la mouvance du domaine du Roi (1789).

F. 506. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1405-1579. — Thoury (de). — Remise par Giot Du Hastel, écuyer, à Guillaume de Crennes, écuyer, seigneur de Montchamp, « au droit qu'il calengoit », de 6 vergées 1/2 de terre, nommée le Costil, paroisse de St-Pierre-Tarentaine, moyennant 4 écus d'or sol, plus 6 sols 6 deniers, confirmant led. de Crennes, à la demande de Robert Thoury, écuyer, sieur de La Brigaudiere, les lettres de don par Guillemette d'Anctoville, femme dud. de Crennes, de deux contrats de rente montant à 3 écus 1/3 d'or sol, au profit de Guillemette d'Anctoville, femme dud. Thoury (1405). — Vente par Henri Wurselay, écuyer, anglais, seigneur du fief du Mesnil-Patry, à Robert Thoury, écuyer, homme d'armes, sieur de La Brigaudière, de la paroisse de Fresnes, de 100 sols de rente qu'il prenait sur Jeanne de Tresiguidy, veuve de Guillaume d'Hermanville, seigneur dud. lieu, pour raison d'un fieffement d'héritages au terroir de Couvrechef, en la bourgeoisie de Caen, moyennant 50 l. t.; quittance par Robert Thoury à Jeanne de Treseguidy, dame d'Hermanville, de 50 livres pour amortissement de 100 sols de rente (1422). — Fieffe par Jean Cueuret, s^r de La Rocque, à Jean de Thoury, écuyer, de Fresnes, fils de feu Robert, de la sergenterie de Vassy, moyennant 20 livres t. de rente (1502). — Ordonnance de l'Échiquier de Normandie, autorisant led. Thoury, sergent héréditał de la sergenterie de Vassy, à commettre trois sous-sergents pour l'exercice de lad. sergenterie, qui est de grande étendue, à charge de n'en faire les fonctions en personne, auquel cas il sera tenu « oster » un des sous-sergents, lad. ordonnance rendue en suite de celle pour obvier aux abus provenant de la grande multiplication des sergents et sous-sergents (1503). — Mainlevée accordée aux assises de Vire tenues par Jean Malerbe, écuyer, licencié aux lois, lieutenant général du bailli de Caen, après hommage, aveu et dénombrement rendus au Roi, à Jean Thoury, sergent héréditał à Vassy, de lad. sergenterie de Vassy (1533). — Extrait des pleds de la seigneurie de Roullours, appartenant à Jean Faucquet, tenus par Gabriel Le Tesson, écuyer, sénéchal (1547). — Bail à ferme par n. h. Jean Thoury, sergent héréditał de Vassy, pour 3 ans, à Jean Thoury, fils Jean, ci-devant sergent, de Fresnes, demeurant à Montsecret, de l'exercice de la quatrième partie de lad. sergenterie, moyennant 20 l. t., par an (155... lacération ; date ultérieure, en haut de la pièce : 1556). — « Mémoire instructif pour la faulte qui a esté commise en faisant le contract de vente du petit fief du Valdery », concernant le contrat entre Amaury de La Bellière, s^r de La Championnerie, pour lui et Jeanne Faulquet, son épouse, héritière de Jean Faulquet, s^r de Roullours et du petit fief de Vaudry, et Guillaume Thoury, s^r de Montsecret, passé au tabellionnage de Vire le 31 décembre 1569, contenant cession aud. Thoury du petit fief de Vaudry, etc. — Vente devant Jean Le Febvre et Simon Le Tainturier, tabellions royaux au Tourneur, par Gilles Ybert, de Roullours, à Guillaume Thoury, écuyer, sieur de Roullours, etc., de 100 sols de rente sur la recette du domaine du Roi à Vire (1575). Présents Robert de Ste-Marie, s^r de « Praillles », et Laurent Clouet. — Aveux rendus à Guillaume Thoury, sieur de Roullours, Presles, Livet, le petit fief de Vaudry,

les Houlles et Montsecret (1576-1579). — Procédure en Élection de Vire entre Jean Thoury, écuyer, s^r du Halley, sergent héréditai de la sergenterie de Vassy, et les paroissiens de Montsecret, concernant son exemption de taille en raison de ses privilèges de noblesse (1577). — Constitution de rente par led. Jean Thoury, pour... (le nom mangé), en présence de Jean de Bourdeaux, sieur de Gourgueson, grand maître des eaux-et-forêts en l'Élection de Vire (1578).

F. 507. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1580-1619. — Thoury (de). — Vente devant Guillaume Longuet et Jean Désert, tabellions royaux à Vire, par Pierre Maulduict, fils Jean, natif de St-Manvieu, demeurant à Vire, et Colasse Le Voisvenel, sa femme, à Guillaume Thoury, sieur de Roullours, Presles, Livet, etc., d'une pièce de terre nommée « le pray de soubz le moulin » à Roullours, terroir de La Cuculierre (1580). — Certificat par Louis de Courseulle, s^r de St-Rémy, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de 100 hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge de M. d'O, Gilles Desques, s^r de La Potinière, commissaire ordinaire des guerres, Mathurin Lebeau, s^r de Villarceaux, contrôleur ordinaire des guerres, et Michel Hébert, trésorier et payeur de lad. compagnie, que Charles de Thoury, écuyer, sieur du Halley, est archer de lad. compagnie, qu'il a prêté serment et passé en bon et suffisant équipage à la montre faite à Caen (1581). — Contre-lettre entre led. Guillaume Thoury et Gilles Du Rosel, licencié aux lois, s^r de Cagny, avocat en cour laie, concernant le contrat de vente par led. Thoury aud. Du Rosel du fief, terre et sieurie de la Mancelyère, *alias* Montsecret (1581). — Procédure aux assises de Vire, tenues par Jean Vauquelin, lieutenant général du bailli de Caen, pour Guillaume Thoury, sieur de Roullours, en présence de Thomas Maupas, porteur de mandement en débat de tenure vers Robert de La Bigne, s^r et curé de Rully ; déclaration dud. de La Bigne que le fief, terre et sieurie de Viessoix, à cause duquel il avait été approché au procès, avait été de lui retiré par les tuteurs et gardiens de l'enfant mineur du baron d'Ingrande (1582) ; autre procédure contre Jean de Hennot, s^r de Coqueville, gardien de René Du Parc, sieur et baron d'Ingrande (1585). — Sentence de Jean Du Rozel, écuyer, lieutenant général civil et criminel du bailli de Caen en la vicomté de Vire, en présence de Julien Anfrie, Michel Du Rozel, écuyer, Jean Deslandes, conseillers aud. lieu, Charles Halboult, Bertrand Marie, Thomas Lioult, Jean Le Boscain, Gilles Désert, Jacques Chastel, avocats à Vire, condamnant par contumace, tant à l'instance du procureur du Roi qu'à celle de Jean et Charles dits Thoury, père et fils, sieurs du Halley et d'Estry, héritiers de Guillaume Thoury, écuyer, sieur de Roullours, du petit fief de Vaudry, etc., et Jacqueline Le Boucher, sa veuve, Christophe de Baudre, écuyer, sieur de « Bremouet », à avoir la tête tranchée, mise en lieu éminent, et son corps porté au gibet de Vire, ses biens et héritages confisqués, et, en attendant l'arrestation, l'exécution par effigie, 500 écus sol de dommages et intérêts auxd. héritiers et veuve, pour homicide dud. de Roullours (1588). — Quittance devant Pierre Serard et Noël Pistel, tabellions à Vire, par Julien Boyvin, sieur de Noron, procureur pour le Roi à Tinchebray, tuteur des enfants du feu sieur de Roullours, à Michel Sonnet, licencié aux droits, receveur des aides et tailles à Vire, de 383 livres tournois revenant à 127 écus 2/3, restant de 1000 livres que le s^r de [La] Mancellière s'était chargé de payer à la décharge de Jean Champion pour les causes contenues au contrat d'aliénation de la sergenterie de la ville et banlieue de Vire (1595) ; lad. copie collationnée sur l'original requête de Jeanne Le Bourgeois, veuve de Charles Thoury, écuyer, femme de Pierre Du Pont, écuyer, sieur de Ronfeugeray (1596). — Arrêt du Parlement de Rouen pour Jean Thoury, sieur de Roullours, fils aîné de feu Charles Thoury, sieur de Roullours, héritier de Jean Thoury, s^r d'Estry, son aïeul, appelant de sentence du bailli de Caen ou son lieutenant au siège de Vire du 11 mai 1596, par laquelle il avait été déclaré majeur pour avoir l'administration de son bien et de ses frères et sœurs, aux charges et réservations y contenues, requérant l'entérinement de lettres de relèvement et être remis en tel état qu'il était avant trois contrats passés pendant sa minorité, et ce faisant être renvoyé comme propriétaire en possession des terres et sieuries du Halley et terre Brigaudière, et outre que Pierre Dupont, bailli de Condé-sur-Noireau, comme ayant épousé Jeanne Le Bourgeois, veuve dud. Charles Thoury, sera tenu représenter l'inventaire et vente, tant des biens meubles que lettres et écritures demeurés après le décès desd. Charles et Jean Thoury, etc. (1602). — Vente devant Jacques Eudes, tabellion royal à Vire, et Pierre Vasnier, son adjoint, par Claude Thoury, sieur d'Estry, héritier de Guillaume Thoury, sieur de Roullours, à Guillaume Anfrie, sieur de Chaulieu, conseiller au Parlement de Rouen, de 200 livres t. de rente en quoi Jean Champion, sieur de La Banlieue, s'était obligé

envers led. Guillaume Thoury (1604). Présent Bertrand Anfrie, écuyer, sieur de Gaillon, lieutenant général du vicomte de Vire. — Aveu rendu au Roi, à cause de sa châtellenie et vicomté de Vire, par Claude Thoury, écuyer, fils de feu Charles et Jeanne Le Bourgeois, du huitième de fief appelé le fief d'Estry, duquel fief, appelé le grand fief d'Estry, est tenu un autre fief en foi et hommage appelé le petit fief d'Estry, alias le fief Pottier, assis en lad. paroisse ; les prévôts sont exempts du monnéage et même du guet allant au capitaine du château de Vire, etc. (1605).—Procédure entre Jacques Champion, écuyer, sieur de La « Tanyerre », et Guillaume Thoury, écuyer, sieur de Presles, pour lui et Jean et Claude dits Thoury, ses frères, sieurs de Roullours et d'Estry, pour reconnaitre ou nier le signe de Guillaume Thoury l'aîné au traité de mariage entre led. Guillaume et Catherine Champion, tante dud. Jacques, en 1551 : adjudication aud. Champion de 25 l. t. de rente (1605). — Accord devant Jean Chemin et Renault Halley, tabellions à Condé-sur-Noireau, entre Jean Thoury, s^r de Roullours, Vaudry et les Houlles, et Jeanne Le Bourgeois, veuve de Pierre Dupont, sieur et patron de Ronfeugeray et Garencières, bailli de Condé, et en 1re instance veuve de Charles Thoury, écuyer, sieur du Halley, mère dud. de Roullours, « pour le faict de la demeure et résidence focalle et commune despence que lesd. partys pouront fère à l'advenyr les uns avecques les autres pour le temps qu'il leur plaira, concidérantz la proximitté d'entre eulx et pour évitter ennuictz et facheryes qu'ilz pouroient soufrir de part et d'autre, pour estre solittaires, veu que led. s^r de Roullours n'est maryé » (1605). — Procédure devant David Cotelle, écuyer, premier élu en l'Élection de Vire et Condé-sur-Noireau, concernant la demande par le procureur du Roi en lad. Élection d'exécution de l'arrêt de la Cour des Aides du 19 janvier 1606, contenant commandement aux asséeurs collecteurs de la taille de Roullours, Presles et Estry, d'imposer en leurs rôles Jean, Guillaume et Claude dits Thoury, sieurs desd. paroisses, frères, et mandement aud. procureur du Roi de les faire assigner en lad. Cour s'ils voulaient soutenir être nobles : déclaration du général de Roullours ne vouloir contredire la qualité de noblesse desd. Thoury, au contraire les reconnaître pour personnes nobles, extraits de noble race, ayant toujours vécu noblement depuis qu'eux et leurs prédécesseurs demeurent en lad. paroisse ; semblable déclaration des habitants de Presles ; présentation par Thoury, s^r d'Estry, d'arrêt de la Cour des Aides du 19 mars 1577 donné entre Jean et Guillaume dits Thoury, écuyers, sieurs du Halley, Roullours, Presles et Livet, led. Jean grand père desd. Thoury, et les paroissiens de Montsecret, où ils demeuraient alors, portant acquiescement par lesd. paroissiens en général au contredit qu'ils avaient mis à la qualité de noblesse desd. Thoury, suivant lequel arrêt ils avaient produit leurs titres de noblesse et généalogie ; opposition aud. mandement obtenu en l'absence desd. Thoury, à la subjection de quelques malveillants qui auraient faussement énoncé qu'ils usurpaient la qualité de noble : ordre auxd. asséeurs d'exécuter les ordres de lad. Cour, sauf auxd. Thoury de s'y pourvoir ; appel dud. Thoury (1606). — Aveu rendu à Jean Thoury, sieur de Roullours, du petit fief de Vaudry et les Houlles, par François Lair, pour lui et ses puinés, de la masure ou ainesse du Val tenue du petit fief de Vaudry, etc. (1609). — Vente devant Michel Le Gouix et Gilles Pucel, tabellions au bailliage de Condé-sur-Noireau ès sergenteries d'Aunay, par Claude Thoury, sieur d'Estry, à Guillaume Halley, écuyer, s^r de Fresnes, conseiller et référendaire en la Chambre établie à Rouen et bailli de Condé, du fief terre et sieurie du Halley, sis paroisse de Montchamp, moyennant 14000 livres de principal, en exemption de treizièmes (1612). Engagement du sieur d'Estry de payer lesd. treizièmes au sieur de Presles et de Livet, son frère, desquelles terres led. fief du Halley est mouvant (1612). — Sommation à la requête de Michel Sonnet, sieur et patron de Campagnolles, à Claude Thoury, sieur d'Estry, de lui payer 58 livres pour arrérages de 18 livres de rente (1617). — Aveux rendus à Claude Thoury, sieur et patron d'Estry, et à Jean (de, ajouté) Thoury, sieur et patron de Roullours, propriétaire de la sergenterie de Vassy et seigneur des sieuries du petit fief de Vaudry et des Houlles ; Thomas Le Chevallier, écuyer, licencié en droits, sieur d'Aigneaux, président en l'Élection de Vire et Condé, sénéchal (1619). — Réplique sans date de Claude Thoury, pour prouver qu'il est propriétaire du fief d'Estry, mouvant du Roi à cause de sa châtellenie de Vire : extrait de la donation de « Philipa, filia Hugonis Du Rosel », aux chanoines réguliers du Plessis, devant Henri, évêque de Bayeux, de l'assentiment de Henri, roi d'Angleterre, de l'église de Notre-Dame « de Attreio » et de celle de St-Vigor des Méserets, de son fief ; extrait du livre des chartes du domaine de la vicomté de Vire, contenant aveu rendu au Roi par ... (blanc) Le Bœuf, successeur de lad. dame, les fiefs d'Estry et St-Vigor des Méserets n'étant encore qu'un seul et même fief ; séparation ultérieure en plusieurs membres; aveux rendus à Richard Le Bœuf, sei-

gneur d'Estry, en 1408, et à Jean Patry, seigneur d'Estry, en 1518, etc.

F. 508. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1620-1630. — Thoury (de). — Procédure devant Pierre Collardin, écuyer, sieur du Bois-Olivier, vicomte de Vire, entre Claude Thoury, sieur d'Estry, et François de Ste-Marie, en paiement de deniers (1620). — Déclaration d'une pièce de terre en pré, sise à Estry, que tient led. Claude Thoury d'un fief appartenant à Pierre Cœuret, écuyer, lequel fief led. Cœuret tient en foi et hommage du fief d'Estry, appartenant aud. Thoury (1620). — Certificat de Francois Langelier, curé d'Estry, qu'il s'est transporté au lieu de La Varignière, en lad. paroisse, pour y baptiser, en péril de mort, le fils de Claude Thoury, sieur et patron d'Estry, et de Jeanne de Salles (1622). — Pleds de la sieurie de Presles tenus par Jean Lioult, licencié aux lois, sénéchal, en présence de Nicolas Rousselin, tabellion, greffier ordinaire (1619-1621) ; rôles d'amendes rendus exécutoires par Roger Le Louvetel, écuyer, lieutenant général civil et criminel du bailli de Caen en la vicomté de Vire, instance de Guillaume Thoury, écuyer, sieur de Presles (1623). — Accord sur procès devant Jacques Euldes, tabellion royal à Vire, et Germain Houel, son adjoint, entre René et Jean de Baudre et leurs frères, fils et héritiers de Guillaume de Baudre, et Jacqueline Le Boucher, veuve dud. défunt et en 1res noces de Guillaume Thoury le jeune, écuyer, sieur de Livet, et Jean et Guillaume Thoury, sieurs de Roullours et de Presles, et Claude Thoury, sr d'Estry, leur frère (1624). — Vente devant Mathieu de La Londe et Michel Le Sueur, tabellions royaux à Caen, par Claude Thoury, sr d'Estry, à Jacques Du Bourget, sr de Chaulieu, conseiller au Parlement de Normandie, de 300 livres de rente (1628). — Procédure en vicomté de Vire entre Claude Thoury, sieur d'Estry, et Robert Cœuret, écuyer, aussi sieur d'Estry (*al.*: sieur du Pont), concernant un chemin d'exploitation (1630). — Ordre par Torquetil, lieutenant du bailli de Caen en la vicomté de Vire, d'arrêter Guillaume Lair et Jean, son fils, pour avoir tiré à coups d'arquebuse et tué les pigeons du colombier de Claude Thoury, afin de répondre du délit (1630).

F. 509. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin : 55 pièces, papier.

1631-1661. — Thoury (de). — Sentence de Roger Le Louvetel, écuyer, lieutenant ancien civil et criminel du bailli de Caen en la vicomté de Vire, permettant à Robert Cœuret de passer sur la terre de Claude Thoury, en faisant le moins de dommages et en baillant suffisante caution de répondre des intérêts (1631). — Vente devant Philippe Dupont et Marin Le Bonnoys, tabellions au Tourneur, par Nicolas Rousselin, ci-devant tabellion, à Simon Marie, d'Estry, de 4 acres de terre à prendre dans la pièce du Grand Parc sise en lad. paroisse, du domaine non fieffé de la sieurie d'Estry, tout ainsi qu'il en avait eu par échange de Claude Thoury (1631). — Vente devant Robert Le Picard et Nicolas Denis, tabellions à Rouen, par Claude Thoury, écuyer, sieur d'Estry, à Élisabeth Halley, veuve de Charles Bradefer, médecin ordinaire du Roi, demeurant paroisse St-Lô de Rouen, de 150 livres de rente au denier 14, de l'obligation de Jean de Thoury, écuyer, sieur de Roullours (1634); transport par lad. Halley à Charles Halley, écuyer, sieur du Halley, patron de Montchamp (1639). — Prolongation de 3 années devant Marin Le Bonnois et François Hubert, tabellions au Tourneur, par Jeanne de Salles, veuve de Claude Thoury, sieur et patron d'Estry, tutrice de ses enfants, à Guillaume Thoury, sieur et patron de Presles, de la condition de reméré du fief, terre et sieurie de Livet vendue par led. sr de Presles aud. sr d'Estry (1637). — Extrait des pleds de la sieurie de Roullours tenus par Nicolas Duhamel, sénéchal (1637). — Vente par Jeanne de Salles, veuve dud. Claude Thoury, à Nicolas Guérard La Vallée, d'une pièce de terre à Presles nommée le pré des Cornes (1639). — Bail à ferme pour 5 ans, par Pierre Thoury, sieur d'Estry, de la ferme du hameau d'Estry, moyennant 300 livres par an (1640). — Procédures entre Pierre de Thoury, écuyer, sieur d'Estry, fils de feu Claude, et Jean de Thoury, écuyer, sieur de Roullours, et Jacques Du Bourget, écuyer, sieur de Chaulieu, trésorier général à Caen, héritier de Jacques, conseiller au Parlement de Rouen, son père, et de Pierre, aussi trésorier général à Caen, son cousin, ayant requis l'exécution des biens du sieur d'Estry, pour paiement d'arrérages de rentes (1647). — Quittance par Françoise Talva, femme séparée de biens de Guillaume Obelin, à Pierre de Thoury, écuyer, sieur d'Estry et de Presles, acquéreur des héritages de Michel Obelin (1661).

F. 510. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

1589-1689. — Thoury (de). — Vente devant Guillaume Hulline et Michel de La Mare, tabellions royaux en la vicomté de Vire, sergenterie du Tourneur, par Pierre de Thoury, écuyer, seigneur et patron de Presles

et d'Estry, à Jean de Mathan, chevalier, seigneur et patron de Jurques, écuyer ordinaire du Roi, d'une maison, jardin et pièce de terre à Estry, village de Loraille (1662). — Vente par Pierre Sicquot, fils Daniel, à Pierre de Thoury, écuyer, sieur et patron d'Estry et de Presles, de la pièce de terre nommée le Grand-Clos, au bourg de Presles (1668). — Certificat de Louis de Caillebot, chevalier, seigneur de La Salle, lieutenant général aux armées du Roi et capitaine lieutenant de la compagnie des gendarmes de sa garde, que Pierre de Thoury, écuyer, sieur d'Estry, est homme d'armes de lad. compagnie en remplacement de Claude Charton, écuyer, sieur des Mauguins, décédé (1671) ; extrait y relatif des registres de la Cour des Aides, portant que led. de Thoury sera employé sur l'état des officiers de la compagnie des 200 hommes d'armes de la garde du Roi (1671). — Copie de l'aveu rendu à Charles Thoury par Jean Le Marchant, fils Thomas, de la masure ou aînesse de La Fainière, à Montchamp, tenue de la seigneurie du Halley (1589), certifiée par Guillaume Le François, tabellion (1671). — Vente par led. Pierre de Thoury à Pierre des Essarts, écuyer, baron de Montfiquet, de 50 livres de rente (1671). — Ordonnance des commissaires généraux du Conseil députés pour la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, concernant la production de leurs titres de noblesse par Jacques, Guillaume et Pierre de Thoury, demandeurs en cassation de l'arrêt du 27 juin 1671, qui avait annulé leur noblesse, à l'encontre de Nicolas Delicourt, commis à ladite recherche, et Jean Delaporte, sa caution, qui seront tenus de rapporter les titres par eux produits contre la prétendue noblesse des de Thoury (1672). — Extrait des registres du Parlement : arrêt de la Chambre ordonnée par le Roi en son Parlement de Normandie pour juger en dernier ressort les affaires de la réformation des eaux et forêts de la province, modérant la taxe des droits de tiers et danger de Pierre de Thoury, sieur d'Estry (1675). — Décharge par Anne Le Blanc, chevalier, seigneur de La Croisette, gouverneur des ville et château de Caen et bailli dud. lieu, à Pierre de Thoury, seigneur et patron d'Estry et de Presles, gendarme du Roi, en cette qualité exempt de la taxe de l'arrière-ban, de la taxe de 150 livres faite sur ses fiefs d'Estry et de Presles (1675). — Aveu rendu à Jacques de Thoury, seigneur et patron de Roullours, par Pierre Le Febvre, d'une maison tenue du petit fief de Vaudry (1682). — Titre nouveau par led. Pierre de Thoury, en faveur des curés, prêtres et chapelains de Presles, de rentes de la donation de Marie Le Forestier, demoiselle de Presles, par contrat de 1585, et de l'obligation de Robert de Ste-Marie, sr de Presles, par contrat de 1552, etc. (1684). — Rôles des amendes jugées aux pleds de la sieurie d'Estry appartenant aud. Pierre de Thoury, par Roger Boivin, avocat à Vire, sénéchal (1686-1689). — Transport par Jacques de Thoury, écuyer, sieur de Mantilly, à Pierre de Thoury, écuyer, sieur d'Estry, de 1300 livres à prendre sur François Euldes et Claude Viallet (1687). — Taxation par Tanneguy Buisson, exempt en la prévôté générale de Normandie, à Antoine Du Mont, sieur du Bourbonnois, demeurant à Bréville, de 60 sols, pour avoir comparu devant lui pour être examiné suivant l'ordonnance de M. de Boitron, subdélégué des maréchaux de France, à la requête du sr d'Estry Thoury, contre Jean Cœuret, écuyer (1689). — Sommation requête de Pierre de Godeffroy, écuyer, sr de La Commune, tuteur général établi en remplacement de Jeanne de Thoury, veuve de Jacques-François de Godefroy, par l'acte de tutelle donné en bailliage de Valognes, à lad. de Thoury, de St-Vaast, de limiter jour pour clore l'inventaire des lettres de son défunt mari, et, à son refus, assignation en bailliage à Valognes (1689). — Fieffe par Jean Le François, d'Estry, à Alexandre de Thoury, écuyer, sieur de Presles, de 3 pièces de terre à Estry (1689). — Délibération de Jacques de Thoury, éc., seigneur et patron de Roullours, Guillaume de Thoury, éc., sr de Vaudry, François de Thoury, éc., sr de Barenton, Alexandre de Thoury, éc., sr de Presles, et le sr de Pigassière, son frère, Michel Merlet, éc., sr de La Roche, et Charles Nicolle, sr de Bois-Roussel, parents maternels des enfants mineurs de Jacques-François de Godefroy, éc., sr de Bordemer, et de Jeanne de Thoury, pour délibérer des affaires urgentes desd. mineurs ; nomination pour tuteur particulier actionnaire de lad. tutelle de Thomas Chastel, curé de Montmartin-en-Graignes (1689).

F. 511. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 162 pièces, papier.

1690-1699. — Thoury (de). — Vente devant Louis Maufras et Thomas Esnaut, notaires à Vire, par Robert Madellaine, bourgeois de Vire, porteur de procuration de Pierre de Thoury, écuyer, seigneur et patron d'Estry et de Presles, au collège de Vire, représenté par Louis de Thoury, sieur de La Corderie, président en l'Élection de Vire et Condé, Jacques Sonnet, sieur de St-Nicolas, et Jean-Baptiste Le Sage, sieur de La Mesnagerie, échevins de la ville de Vire de présent en charge, de 2 parties de rentes au denier 14, l'une de 10 livres 13 sols 9 deniers et l'autre de 16 livres 9 sols (1690). En marge:

remise en 1720 par les maire, échevins et procureur-syndic de Vire, au moyen du remboursement fait principalement en billets de banque. — Procédure entre Toussaint Rohais, entrepreneur des bâtiments du Roi, et led. Pierre de Thoury (1690). Cf. F. 510. — Procédure entre led. Pierre de Thoury, propriétaire de la terre de La Boisselière, et Mathieu Le Moigne, écuyer, sieur de La Fontaine, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances (1692). — Transport par Jean Deslandes, sieur de La Boisselière, aud. Pierre de Thoury, de tout ce qu'il peut prétendre et demander à Jean Cœuret, écuyer (1692). — Signification aud. Pierre de Thoury d'arrêt du Parlement de Rouen, du 12 janvier 1692, ordonnant que Jean-Charles Du Bourget, sieur de St-Sauveur, sera payé par forme de provision de 1096 livres sur les biens et effets restant de la succession des sieurs Du Bourget, dont 300 livres sur le s^r de Thoury, redevable de pareille rente, en conséquence du consentement de Jean Le Blais, sieur et baron de Crépon, seigneur du Quesnay (1692). — Arrêt de deniers, requête d'Agnès de Gouvets, entre les mains du meunier des moulins de Roullours, appartenant à Jacques de Thoury (1693). — Factum pour Pierre de Thoury, partie intervenante au procès pendant en Élection de Vire entre Nicolas Dupont et Jacques Le Penant, fermier dud. de Thoury (1693). — Signification à la requête de Pierre de Thoury, seigneur et patron d'Estry, à Jacques et François de Thoury, père et fils, seigneurs de Mantilly, de Roullours et de Barenton, d'un exploit de saisie faite sur led. s^r d'Estry en sa terre de La Pigacière, faubourg du Vaugueux de Caen, à la requête de Marc-Antoine Fréard, écuyer, s^r du Castel ; procédures pour led. Marc-Antoine Fréard, contrôleur général ancien des finances de la généralité de Caen, et receveur des décimes à Bayeux, ayant épousé Marie des Essards, fille de feu Pierre, écuyer, s^r de Montfiquet, ayant requis l'exécution des biens dud. Pierre de Thoury pour être payé de 1700 livres pour arrérages de 85 l. 14 s. 4 d. de rente en une partie et 50 l. en une autre, de la constitution dud. s^r d'Estry envers le feu s^r de Montfiquet (1693). — Signification requête dud. Pierre de Thoury, fils et héritier de Claude et de Jeanne de Salles, à Jacques Moisant, éc., s^r de La Luzerne, et Pierre Le Marchand, conseiller au bailliage de Caen, de l'acte de renonciation par lad. de Salles à la succession dud. Claude (1693). — Transport par led. Fréard, écuyer, sieur du Castel, contrôleur général ancien des finances, bois et domaines de la généralité de Caen, et receveur des décimes du diocèse de Bayeux, à Thomas Blanchard, directeur des troupes, receveur général des bois et domaines de la généralité de Caen, de la rente de 135 livres 14 sols 4 deniers due par led. Pierre de Thoury (1694). — Reconnaissance par Jean-Baptiste-Charles Duhamel, écuyer, seigneur et patron de St-Denis de Maisoncelles, enseigne d'une des galères du Roi, et Henri Duhamel, avocat au Parlement de Paris, héritiers de Georges Duhamel, écuyer, seigneur et patron dud. St-Denis, lieutenant du grand prévôt de l'hôtel et doyen des avocats du grand Conseil, que l'obligation de 2000 livres souscrite à son profit par M. de Roullours comme procureur de M. de Mantilly, son père, et M. de Vaudry, son oncle, appartient au s^r d'Estry, Duhamel n'ayant fait que prêter son nom (1694). — Procédure entre Pierre de Thoury, sieur d'Estry, et Jacques de Thoury, sieur de Mantilly, pour faisance de rente due à M. de Montfiquet. — Opposition par led. Pierre de Thoury à la saisie réelle requise par René de Campion, écuyer, sieur du Mesnil, des biens de Jacques et François de Thoury, s^rs de Mantilly et de Roullours (1696) ; requête y relative des héritiers dud. Pierre, représentés par Alexandre de Thoury, écuyer, seigneur de Presles, l'un d'eux (1697). — État, ordre et distribution des deniers provenant des régies de l'usufruit et revenu des fiefs, terres et seigneuries de Roullours appartenant ou ayant appartenu à Jacques et François de Thoury, écuyers, sieurs de Mantilly et de Barenton, père et fils, dont le décret est poursuivi en bailliage civil de Vire par René de Campion, écuyer, sieur du Mesnil, en conséquence de la saisie réelle qu'il en avait requise, à quoi s'est présenté Alexandre de Thoury, écuyer, seigneur et patron de Presles, pour lui et ses frères et cohéritiers en la succession de Pierre de Thoury, seigneur et patron d'Estry et de Presles, leur père, lequel a remontré que par accord en forme de partage fait entre Jean de Thoury, écuyer, seigneur et patron de Roullours, père dud. sieur de Mantilly, et Claude de Thoury, écuyer, seigneur d'Estry, aïeul dud. s^r de Presles, par contrat de 1602, led. s^r de Roullours s'était obligé de payer aud. s^r d'Estry 5,000 livres, etc. (1697). — Procédure au bailliage de Vire entre les fils et héritiers de Pierre de Thoury, seigneur d'Estry, led. Alexandre, et Jean-Jacques de Thoury, éc., sieur de La Pigacière, et René de Campion, écuyer, sieur du Mesnil, décrétant les fiefs, terres et seigneuries de Roullours ayant appartenu à Jacques et François de Thoury, écuyers, sieurs de Mantilly et de Barenton. — Attestation par le s^r de La Motte Banville et Cotelle de Burcy de celle donnée par M. de Blangy sur la manière dont les choses se sont

passées entre le sr d'Estry et Cœuret au sujet du remplacement de la terre de Cabagnolles, appartenant à M. de Blangy, proposé par Cœuret au sr d'Estry pour faire l'emploi de ses deniers par l'acquêt qu'il en voulait faire (1699). — Signification requête d'Alexandre de Thoury, seigneur et patron d'Estry et de Presles, possesseur des héritages qui appartenaient à Jean Cœuret, éc., en la paroisse d'Estry, suivant le retrait qu'il en a fait à droit féodal, aux héritiers de Gilles Drudes, sieur de La Caterie, parlant à Guillaume Drudes, écuyer, sieur de La Caterie, élu en l'Élection de Vire et Condé, l'un d'eux, pour amortissement de rente (1699).

F. 512. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 202 pièces, papier.

1700-1774. — Thoury (de). — Bail pour 5 ans par Alexandre Thoury à Alexandre Siquot, des plants, jardins à herbes, cours et prairies du Pont, ayant appartenu à Jean Cœuret, moyennant 250 livres par an (1700). — Assignation requête de Jacques-Joseph de Bellemare, chevalier, seigneur de Valhébert, seigneur et patron de Donnay, Secqueville, Canon, baron de Coulonces en sa partie, à Jean-Alexandre de Thoury, sr d'Estry, tenant le fief du Pont, à comparoir aux pleds et gageplèges de lad. baronnie, qui seront tenus proche le manoir seigneurial de Coulonces par Jean Madeline, avocat aux juridictions de Vire, sénéchal, pour y représenter le contrat d'acquêt par lui fait dud. fief de Jean Cœuret, éc., sr d'Estry, y faire et rendre foi et hommage pour led. fief et celui à lui échu de la succession de son père, mouvant de lad. baronnie (1701). — Adjudication devant Guillaume-Alexandre Auvray, écuyer, sieur du Buat, lieutenant général ancien du bailli de Caen au siège de Vire, sur remontrance de Michel Pollard, commissaire aux saisies réelles du bailliage et vicomté de Vire, de l'usufruit et revenu des quatre sergenteries nobles de Vassy, saisies en décret sur Jacques de Thoury, éc., sieur de Mantilly et de Roullours, instance de René de Campion, éc., sieur du Mesnil, pour 3 ans, si tant dure le décret (1701). — Procédures : entre François de Thoury, éc., sr de Barenton, et Alexandre de Thoury, sr d'Estry ; entre led. Alexandre et divers redevables. — Requête de Jean Cœuret, éc., sr d'Estry, au bailli de Caen au siège de Vire, contre Alexandre Thoury, sieur d'Estry, Jean Du Sauvage, éc., sieur du Perré, commandant pour le Roi en la ville de Cherbourg, en présence de Louis et Robert de Godefroy, Catherine, veuve et non héritière de Pierre Thoury, Jean-Jacques de Thoury, sr de La Pigacière, et des héritiers de Thomas Du Châtel, curé de Montmartin, tous approchés par led. Du Sauvage, pour paiement de rente constituée pour le restant de la vente de son fonds (1705). — Procédures entre Alexandre de Thoury et : Jacques de La Ferrière, éc., sr du lieu, ayant épousé Charlotte de La Rocque ; Toussaint Robais, maître maçon et juré expert en titre d'office à Paris, etc. — Vente par Jean-Jacques de Thoury, éc., seigneur et patron d'Estry et de Presles, fils et héritier de feu Pierre de Thoury, écuyer, sr de Thoury et de Presles, à Jacques Doublet, de Caen, des maisons, jardins et héritages lui appartenant, tant saisis que non saisis, dépendant de la terre de La Pigassière, paroisses St-Pierre, St-Julien et St-Gilles de Caen, en franc-alleu et bourgeoisie de Caen, et au haut du Vaugueux, en ce compris le droit de la chapelle annexée à lad. terre, placée dans l'église St-Pierre du côté de la poissonnerie, au droit de la délaissance faite à sond. père, par Jean Chastel, éc., sr de La Morlière, et autres, par contrat de 1664, dont plus ample mention est faite par les saisies en décret faites faire par Pierre des Essarts, éc., sr de Montfiquet, en 1706, lad. vente moyennant 10.000 livres de principal et 400 livres de vin, lad. terre chargée de rentes, dues notamment à M. de La Luzerne Brieux (1708). — Publication à l'issue de la messe paroissiale de Presles à la requête de Jean-Jacques de Thoury, écuyer, seigneur des fiefs de Presles et Livet, de la tenue des pleds desd. fiefs (1709). — Pleds des fiefs et sieurie de Roullours, Vaudry, etc., tenus à la requête de François de Thoury, écuyer, sieur de Roullours, par Philippe Le Maignen, licencié aux lois, avocat au bailliage de Vire, sénéchal. Le fief de Vaudry : le prieur de Roullours, les héritiers de Pierre Heurtault, sr de La Noe, Guillaume Le Maignen, sr de La Vallette, conseiller assesseur à Vire, Joseph Du Désert, pr au Parlement de Rouen, les héritiers du sr de La Martinière Le Coq, etc.; le fief des Houlles : Charles Périn, sr de La Renaudière, mari de Marguerite Durand, noble dame Anne Ollier, etc. (1715). — Aveu à Jean-Jacques de Thoury, écuyer, seigneur d'Estry, de la masure de La Jehannière à Estry (1717). — Requête dud. Jean-Jacques de Thoury au lieutenant civil du bailli de Caen à Vire, exposant que plusieurs vassaux possédant des terres tant dans ses fiefs que dans d'autres voisins « ont la malice de retirer leurs biens ailleurs que sur les fiefs du suppliant et faire exploiter leurs terres dans les jours de festes et dimanche », et par divers moyens mauvais veulent s'exempter de payer tant les rentes seigneuriales que

d'autres droits dont ils sont redevables, parce que les prévôts dud. de Thoury n'ont point de pouvoir de saisir hors le territoire, en sorte qu'il se trouve exposé à la perte de ses redevances : demande de se servir d'un huissier ou sergent pour exécuter les vassaux hors l'étendue des fiefs du suppliant, etc. (1720). — Reconnaissance devant Julien Le Mansel, tabellion en la châtellenie de Tinchebray, et Michel Lelièvre, ci-devant greffier aud. lieu, pris pour adjoint, par Jean-Jacques de Thoury, écuyer, seigneur et patron d'Estry, de la constitution de 1000 livres en rente au denier 50, au profit de Jean Saillofest, sr du Rocher, bourgeois de Vire (1720). — Quittances par François de Freval, éc., sr de Beaumanoir, à M. d'Estry, son beau-frère (1721). — Constitution de 50 livres de rente au denier 18 par led. Jean-Jacques de Thoury à Jean-Baptiste de Lair, bourgeois de Cherbourg (1722). — Vente par Jean Le Perdrieux, huissier royal héréditaire audiencier aux juridictions royales de Vire, résidant au Theil, requête dud. Jean-Jacques de Thoury, du bétail de son fermier du lieu et terre des Champs Jacquin, à Estry, pour fermages dus : 2 bœufs, 75 livres ; 2 autres, 72 l.; 1 vache à poil noir, 14 l. 10 s. ; 1 vache avec 1 petit veau de lait, 10 l. ; 1 petit taureau à poil noir, âgé d'un an, 5 l. ; 1 cavalle à poil rouge, avec son panneau et bride, 28 l. 10 s.; 2 bêtes à laine, 3 l., 3 l. 10 s., 8 l., 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. ; 1 charrue à blé équipée, 16 l. ; 1 ruchée de mouches à miel, 4 l., 3 l. 7 s., 3 l. 2 s. 6 d., 2 l., etc. ; 1 grande coche pleine, 6 l. ; 1 porc mâle, 9 l. 7 s. 6 d. (1729). — Note de viande : le veau, 2 s. 6 d. la livre, etc. (1737). — État et mémoire des rentes et redevances dues à M. de Roullours pour le fief de Vaudry (1759). — Procédure entre Pierre-Alexandre de Thoury, seigneur de Roullours, du petit fief de Vaudry, etc., et Jean Maupas, laboureur et maréchal, de Vaudry, pour le faire condamner à exercer les fonctions de prévôt de la seigneurie du petit fief de Vaudry (1760). — Quittances à Mme d'Estry (1773-1774).

F. 513. (Cahier.) — Moyen format, 12 feuillets, papier.

1557. — Thoury (de). — Pleds de la sieurie du grand fief d'Estry, tenus par de La Rivière, sénéchal.

F. 514. (Cahier.) – Moyen format, 8 feuillets, papier.

1586. — Thoury (de). — Semblables pleds tenus au manoir seigneurial du dit lieu par François Guérard, sénéchal : Gilles Lair, Thomasse Tesson, etc.

F. 515. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1387-1731. — Thoury (de). — Estry. — Fieffe par Richart Le Beuf, écuyer, sr d'Estry, à Perrinet Rouxsel (1387). — Vente par Jean Martin à « Souppire » Martin de 1/2 acre de terre au terroir des Grands Champs moyennant 10 l. t. et 10 s. t. de vin (1538, v. s.). — Échange entre Rémy Du Vivier, bourgeois de Vire, et Lucas Mytaine, de pièces de terre sises à Estry (1555). — Extrait du registre de Jacques Mitaine, vicaire de l'église Notre-Dame d'Estry, de baptêmes faits en lad. église : le 16 mars 1581, Jean, fils de Jean Chastel, écuyer ; m., Madeleine Patry, femme de Nicolas Chastel, écuyer; le 25 février 1583, bapt. d'Éléonore, fille du même ; le 6 mars 1583, bapt. d'Étienne, fils de Thomas Obelin, tabellion, et de Regnauld, fils de n. h. Pierre Cœuret, p., Regnaud Le Houx, bourgeois de Vire ; familles Halley, Hébert, Martin, Rousselin, etc. Collation par François Langelier, curé d'Estry (1630), sur le registre représenté par Denis Le Petit, fils Jean, héritier à cause de femme dud. Jacques Mittaine. — Constitution de rente par Noël Mittaine, fils Richard, d'Estry, pour Germain Le Maignen, de Montchamp (1621). — Vente devant Philippe Dupont et Jean Le Bonnoys, tabellions au Tourneur, par Noël Pauger à Jean Lair de tous ses héritages sis à Estry, village et terroir du Quesnel (1627). — Échange entre Robert Vaumousse et Colasse Mitaine, sa mère, veuve de Léonard Vaumousse, et Noël Martin et Guillemette Mitaine, sa femme (1628). — Copie de sentence rendue aux pleds de la sieurie d'Estry par Laurent Maupas, licencié aux lois, avocat au siège de Vire, sénéchal, condamnant à l'amende Nicolas Guérard, tabellion, pour sa non comparence, etc. (1644). — Transport par Jean Le Prestre, huissier à St-Lô, à Sébastien Vaulegeard, d'Estry, de tous les dépens, condamnations et récompenses qui lui ont été adjugés sur Robert et Jean « Queret », écuyers, et tous autres, en conséquence de la rébellion commise contre led. huissier mettant à exécution un décret de prise de corps, à la requête du sr de Bieu, procureur au présidial de Caen (1657). — Vente par Pierre Le François, d'Estry, à Nicolas Le Boursier, greffier au bailliage de Vire (1670). — Lots des biens ayant appartenu à Richard Halley (1676), etc.

F. 516. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1649. — Titrel (Le). — Échange devant Julien Jenne et Julien Destouches, tabellions en la vicomté de

Mortain, entre Étienne et Pierre Le Tiltrel, frères, du Mesnil-Thébault, de deux portions de jardin sises au lieu de La Gueriniere, en lad. paroisse, led. échange en présence de Louis d'Auteville, écuyer, sieur des Genestais, etc.

F. 517. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1666-1699. — Touchet (de). — Mandement de Jean Le Courtois, docteur aux droits, avocat au bailliage et présidial de Caen, sénéchal de la terre et sieurie d'Amayé, située dans les paroisses de Petiville, Sallenelles, Bréville, Gonneville et autres voisines, appartenant à Jacques de Touchet, éc., sieur du lieu, à cause de noble dame Anne Turgot, son épouse, au prévôt ou premier des hommes et tenants d'icelle, de se transporter à l'issue des messes paroissiales desd. paroisses pour termer les pleds et donner assignation à y comparoir ; certificats y relatifs de Thomas Dujardin, curé de Varaville, Thomas Vasnier, curé de Petiville, Denis Lhonorey, curé de Sallenelles, Guillaume de La Motte, curé de Bréville (1666). Autres mandements de Jacques Viger, sénéchal de la terre et seigneurie de Petiville-Amayé, appartenant à Jacques de Touchet (1680), etc.

F. 518. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1663-1709. — Trochu. — Constitutions de rentes : devant Pierre Laurence et François Le Mesle, tabellions en la sergenterie de St-Sever, pour Jean Trochu Caplinière, de Morigny (1663) ; — devant Gabriel Loysel, notaire royal héréditaire du siège de St-Sever, pour Jean Trochu, fils Noël Caplinière, de Morigny (1692). — Règlement de compte entre Dronet Le Montier et led. Jean Trochu (1692), etc.

F. 519. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1656. — Tullet. — Vente faite devant Nicolas Le Forestier et René Colin, tabellions à Avranches, par Jean Delaporte, bourgeois d'Avranches, à Louis Tullef, sieur de La Bricollaye, bourgeois d'Avranches, de fonds paroisse de Notre-Dame-des-Champs, faubourg d'Avranches.

F. 520. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1664-1726. — Turgot. — Premier feuillet de contrat concernant le paiement de l'acquisition faite par Anne Turgot, veuve de Pierre Du Haulondel, trésorier général de France à Caen, de Bernardin de Bonpart, écuyer, de maisons et héritages sis en la paroisse de Bréville, hameau du Londel, moyennant 29.000 livres et autres charges, qui doit être fait entre les mains de Mme de Jean et autres, suivant le contrat passé la même année devant La Porte et son adjoint, tabellions de Caen (1664). — Signification et lecture, requête de Jacques-Étienne Turgot, chevalier, seigneur de Bons, Soûmont et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, demeurant à Paris, stipulé par Philippe de Méherent, écuyer, sieur de Bellefontaine, demeurant à Bayeux, à l'issue de la messe paroissiale de St-Germain du Crioult, d'un contrat passé devant les tabellions de Caen le 19 novembre 1659 par lequel Jacques de La Rivière, écuyer, sieur de Romilly, se constitue, à la caution solidaire de Charles de La Rivière, envers Dominique Turgot, seigneur de Soûmont, en 428 livres 11 sols 4 deniers de rente, d'une déclaration passée par Jacques Turgot au greffe du bailliage de Vire en 1689, où il a déclaré persister à l'opposition au décret des biens desd. s^{rs} de La Rivière pour les arrérages de lad. rente, etc. Saisie par décret des maisons, fiefs, terres et héritages ayant appartenu à feu Charles de La Rivière, segneur de Gouvy et de St-Germain-du-Crioult, depuis succédés au s^r de Gouvy et du Mesnil-Salles, son fils : fief et seigneurie du Mesnil-Salles à St-Germain-du-Crioult, etc. ; adjudication (1695). — Copie d'arrêt des Requêtes du Palais à Paris homologuant une sentence obtenue par Antoine Turgot, chevalier, seigneur de St-Clair, contre Renauld de Juvigny, écuyer, s^r de St-Nicolas, Marie Grain, veuve de Charles Brout, chirurgien, Pierre de Juvigny, curé de Bréville, Marie Guyard, veuve de Jean de Juvigny, écuyer, s^r de St-Nicolas (1697). — Signification de sentence obtenue par Antoine Turgot, faite à la requête d'Élisabeth Basselin, veuve de René Le Champenois, sieur de Beaubuisson, procureur du Roi en l'Élection d'Avranches, à Regnault de Juvigny, seigneur et patron de St-Nicolas (1705). — Signification requête de Nicolas Le Champenois, procureur du Roi en l'Élection d'Avranches, à Antoine Turgot, seigneur de St-Clair (1706) ; pièces diverses de procédure. — Arrêté de compte fait entre Turgot, évêque de Séez, tant en son nom qu'en celui de ses frères et sœur, cohéritiers d'Antoine Turgot, seigneur de St-Clair, et Robert Le Champenois, tant pour lui que ses cohéritiers en la succession de René Le Champenois ; quittance dud. évêque (1720).

F. 521. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1665-1681. — Valette (de La). — Vente de rente par Pierre de La Valette, écuyer, sieur de St-Germain-d'Ectot, résidant à la Porte de Cotigny, paroisse de St-Sever, à Gilles Drudes, sieur de La Bertière (1665). — Constitution par Gabriel et Jean de La Valette, écuyers, sieurs de La Porte et de Bellecroix, fils de Roland, écuyer, à Pierre Lucas, sieur de Longchamps, de 7 livres 2 sols 6 deniers tournois de rente moyennant 100 l. t. et 20 s. de vin (1665). — Obligation devant Michel Jean et Henri Allays, tabellions en la vicomté de Vire, par Jean de La Valette, écuyer, sieur de Bellecroix, de Fontenermont, envers Guillaume Marie, sieur de L'Alleu, bourgeois de St-Sever, de l'acquitter envers Charles Brouard, sieur de La Motte, avocat du Roi au bailliage et vicomté de Vire, de 21 l. t. de rente hypothèque (1667). — Vente devant Georges Langevin et Bertrand Debon, tabellions à St-Sever, par Robert Le Roux, de St-Martin-le-Bouillant, à François de La Valette, écuyer, prêtre, Pierre de La Valette, écuyer, sieur de St-Germain, Jean de La Valette, écuyer, sieur de St-Germain, et Élisabeth Jourdain, veuve de Gabriel de La Valette, écuyer, sieur de La Porte, tutrice de ses enfants mineurs, de tous les biens à Courson provenant d'héritage de sa femme (1672).—Vente devant Jacques de La Pye, tabellion en la vicomté de Caen pour le siège et sergenterie de Varaville, et Jean Lalouette, sergent royal aud. lieu, pris pour adjoint, par led. Pierre de La Valette, sieur de St-Germain-d'Ectot, époux de Jeanne Jourdain, fille de feu Pierre, écuyer, seigneur et patron de St-Germain-d'Ectot, demeurant à St-Sever, et François de La Valette, prêtre, procureur d'Élisabeth Jourdain, veuve de Gabriel de La Valette, éc., sieur de La Porte, à Jacques de Venoix, chevalier, seigneur d'Amfréville, Anctoville et autres lieux, Bénédic de Venoix, chevalier, seigneur de Fonteny et autres terres, et Jean de Venoix, écuyer, sieur d'Acqueville, frères, héritiers de Guillaume de Foullongne, chevalier, seigneur et patron d'Anctoville, leur oncle, de deux pièces de terre à Anctoville ; échange, en 1664, entre led. feu seigneur d'Anctoville et lesd. de La Valette, des fiefs et patronage de St-Germain-d'Ectot ; transport par les acquéreurs aux vendeurs de rentes sur les héritiers de Roland Léonart, curé de Louvières, et Gilles Léonart, écuyer, sieur de Baupré, son frère, de Hotot, à la caution de Jean Le Marchand, éc., seigneur et patron de Feuguerolles et St-Louet, etc. (1673). — Engagement devant Robert Lesnaut et Jean Langlois, tabellions à Villers, par Bénédic Roger, d'Anctoville, de continuer à Élisabeth Jourdain, veuve de Gabriel de La Valette, écuyer, sieur de La Porte, la rente de 35 livres 14 sols 2 deniers qu'il s'était chargé faire à Jacques Léger, huissier, pour acquêt d'héritages de Pierre et Noël Godey, lad. rente transportée par Léger à feu Guillaume de Foullongne, seigneur d'Anctoville, en 1667, et transportée à lad. delle par les héritiers dud. d'Anctoville (1674). — Obligation devant Guillaume Langevin et Jean Le Chevalier, tabellions à St-Sever, par François de La Valette, prêtre, et Élisabeth Jourdain, de payer comme cautions de Jean de La Valette, écuyer, sieur de Bellecroix, les arrérages de 21 livres de rente qu'il doit à Jeanne Brouard, veuve de Guillaume Marie, sr de La Leu (1675). Amortissement de ladite rente (1677). — Procédure entre Jacques Guézet, écuyer, sieur de La Villorie, de Courson, et Pierre de La Valette, écuyer, sieur de St-Germain, concernant la faisance des 30 livres de rente constituée en 1665 à Gilles Drudes, sieur de La Bertière, dont paiement est réclamé par Guillaume Drudes, sr de La Caterie, premier élu assesseur en l'Élection de Vire (1678-1680).—Reconnaissance par M. de La Valette à Guézet, curé de St-Pierre-Tarentaine, de la remise, entre autres pièces, d'« extraits des chartres de Saint-Evrould compulsées par led. sieur prieur Guezet au proceds qu'il avoit au Grand Conseil contre Monsieur Derard, prieur de Planches, savoir la donation de l'église de St-André d'Eschauffour avec quattre chapelles de la Vierge, de St-Laurent, de St Martin et de St-Germain, par les sieurs de St-Cerenic, la confirmation de Henry premier, Henry second, Richard premier, ducs de Normandie, et aussi les confirmations de Arnoulph, Guillaume, Raoul et Guillaume, évesques de Lizieux, avec la confirmation des doyen et chapitre dud. Lisieux, le siège vacant », etc. (1679). — Transport de rente devant Nicolas Pépin et Georges Duhamel, notaires au siège du Tourneur, par François de La Valette, prêtre, à Julien Guézet, prieur-curé de St-Pierre-Tarentaine (1680).

F. 522. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1687-1751. — Valette (de La). — Affirmation de voyage passée au greffe du bailliage de Vire par Henri de La Valette pour son procès contre Catherine Delacroix (1687). — Bail fait par Pierre de La Valette, écuyer, sieur de St-Germain, à Louis Pichard, de St-Sever, de la moitié du pré de la Gabletrie et de la pièce de terre nommée les Jardins (1695). — Désistement de

Jacques de Beaumont, écuyer, époux de Claude de La Valette, fille de feu Roland, de l'arrêt de 300 livres fait entre les mains de Gilles Perdriel, fermier de feu François de La Valette, curé de Préaux, l'un des frères de lad. Claude, pour paiement des sommes promises à lad. demoiselle pour sa légitime (1699). — Procédure entre Pierre de La Valette, sieur de St-Germain, tant en son nom qu'en qualité d'héritier de François de La Valette, curé de Préaux, Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, représentant le droit de Gabriel de La Valette, écuyer, sieur de La Porte, et Guillaume Vigeon, sieur de La Londe, acquéreur des biens de Jean de La Valette, écuyer, sieur de Bellecroix, d'une part, et Fleurimonde Guézet, fille de Jacques Guézet, écuyer, sieur de La Villorie, concernant 30 livres de rente. — Sentence de Renaud Brouard, sieur de La Motte, lieutenant ancien du bailli de Caen au siège de Vire, maire perpétuel et lieutenant général de police, pour Georges Jouenne, sieur de La Vincendière, procureur du Roi aud. siège, créancier de Pierre et Francois de La Valette, écuyers, pour rente, concernant l'arrêt de deniers fait entre les mains de Pierre Le Cerf, Guillaume Tirel, Louis Pichard, Nicolas Tirel, Jean Langevin et Gilles Perdriel, requête de Fleurimonde Guézet (1703). — Consentement par Pierre et François de La Valette, père et fils, à Julien de Gouvets, de recevoir 30 livres de Michel-Samson de Boisyvon (1709). — Taxe par René d'Anfernet, chevalier, seigneur et patron de Pont-Bellenger, vicomte de Vire, premier assesseur au bailliage de Vire, des dépens adjugés à François de La Valette par sentence rendue aud. bailliage le 10 mai 1710, entre lui et Fleurimonde Guézet (1711). — Requête au bailli de la haute justice de Landelles par François de La Valette, écuyer, fils et non héritier de Pierre de La Valette, s^r^ de St-Germain, contre Michel-Samson de Boisyvon, écuyer, sieur des Essards, et Fleurimonde Guézet, veuve en 1ères noces de Henri de Gouvets, écuyer, sieur de Langerie (1713). — Sentence de Renaud Brouard, écuyer, sieur de La Motte, lieutenant ancien civil au bailliage de Vire, concernant l'appel par Pierre Asselin d'une sentence rendue en la haute justice de Landelles entre led. Asselin, François de La Valette, tant en son nom que comme tuteur de ses frères, et Fleurimonde Guézet, veuve de Henri de Gouvets, en la présence de Michel-Samson de Boisyvon, ayant épousé Élisabeth Jourdain, veuve en premières noces de Gabriel de La Valette, et de Jacques Quentin, lieutenant aux traites et quart-bouillon de Vire et Condé, Pierre de Refuveille, défaillant (1717). — Quittance d'amortissement de rentes délivrée par Julien de Gouvets, écuyer, sieur de Langerie, héritier de Fleurimonde Guézet, sa mère, créancier sur les successions de François de La Valette, écuyer, curé de Préaux, et de Pierre de La Valette, écuyer, sieur de St-Germain, à François de Boisyvon, chevalier, seigneur de Fontenermont (1751).

F. 523. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1644-1738. — Vallois (de). — Sentence rendue par par Arthus Godart, sieur du Becquet, lieutenant général au bailliage de Rouen et président au siège présidial dud. lieu, entre Robert Mustel, garde des chasses pour le Roi en la forêt de La Londe, caution de Jean Duquesne dit Pecot, son fils en loi, fermier de la terre et sieurie du fief Herupt, et led. Duquesne, et Robert de Vallois, chevalier, seigneur d'Escoville, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, grand prévôt de Normandie, héritier en partie à cause de sa femme de la défunte dame de Blainville, adjugeant aud. de Vallois exécutoire sur les biens desd. Mustel et Duquesne pour paiement de fermages dus (1644). — Quittance donnée devant Thomas Lesueur et Jean Crestien, tabellions à Caen, par Éléonore Gosselin, épouse de François de Vallois, chevalier, seigneur de Boisguilbert, et de lui fondée de procuration passée devant Crespin et Maubert, tabellions à Rouen, à Antoine Auber, chevalier, seigneur et baron d'Aunay, de la somme de 3360 livres tournois pour amortissement de 240 livres de rentes que Charles Dupont, écuyer, sieur de St-Aignan, procureur du baron d'Aunay, avait vendues aud. seigneur de Boisguilbert par contrat de 1647, lesquels deniers la dame de Boisguilbert promet employer à l'amortissement de rente en quoi led. de Boisguilbert, Louis de Vallois, chevalier, seigneur de Beauvoisien, et Henri de Vallois, chevalier, seigneur de Flamanville, frères, sont obligés envers les héritiers de François Malherbe, seigneur du Bouillon, président au bureau des finances à Caen (1654). — Quittance devant les mêmes par Anne Le Clerc, veuve de François Malherbe, seigneur du Bouillon, trésorier général de France à Caen, à Louis de Vallois, chevalier, seigneur de Beauvoisien et de Creullet, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, à François de Vallois, chevalier, seigneur de Boisguilbert, son frère, de 2800 livres tournois pour amortissement de 200 livres tournois de rente hypothèque, de leur constitution et de celle de Tanneguy de Vallois, chevalier, seigneur de Fontaine-Étoupefour, suivant contrat de 1641; autre quittance de Charles Malherbe, chevalier,

seigneur du Bouillon, lieutenant général au bailliage de Caen (1654). — Vente devant Jean Ancelin et Jacques Le Danois, tabellions en la vicomté de St-Sylvain et Le Thuit au siège de Vaucelles de Caen, par Georges de Vendes, écuyer, docteur en médecine en l'Université de Caen, et Hélène Le Boucher, son épouse, héritière de Pierre Le Boucher, écuyer, sieur des Longschamps, à François de Vallois, seigneur de Boisguilbert, d'héritages sis paroisse d'Escoville (1657). — Ventes par Nicolas et Jean Ève, demeurant à Barneville-en-Auge, à Éleonore Gosselin, veuve de François de Vallois, seigneur de Boisguilbert et d'Hérouvillette, de terres, maisons et jardin à Hérouvillette, à charge, entre autres, de rente à Philippe Clément, écuyer, sieur de Fontenay, trésorier de France à Caen (1661).— Mémoire sur le procès entre MM. de Boisguilbert et M. d'Escoville, leur oncle, concernant la succession de l'aïeule desd. de Boisguilbert, signé P. et R. de Vallois (1678). — Donation devant les notaires au Châtelet de Paris par Louis-René de Vallois, chevalier, seigneur d'Escoville et Hérouvillette, demeurant à Caen, fils et héritier de François de Vallois, seigneur de Boisguilbert, héritier de Pierre de Vallois, seigneur d'Escoville, son frère, qui était héritier d'Henri de Vallois, seigneur de Flamanville, son oncle, pour l'amitié que lui ont témoignée Philippe de Vallois de Murcé, marquis de Villette, baron de Mozey, lieutenant général des armées navales du Roi, et Philippe de Vallois, comte de Murcé, son fils, cornette des chevau-légers de la garde et colonel du régiment-Dauphin de cavalerie, aud. comte de Murcé, émancipé d'âge, de présent dans l'armée du Roi en Allemagne, de tous les héritages et terres en roture qui lui appartiennent dans la succession de Robert de Vallois, seigneur d'Escoville, son aïeul (1690). — Sentence d'Alexandre Fouace, écuyer, sieur de Noirville, lieutenant général à Falaise, et Pierre Durand, écuyer, sieur de Belleval, conseiller assesseur en la vicomté de Caen, arbitres nommés par Charlotte de Mannoury, veuve et non héritière de Louis de Vallois, chevalier, seigneur d'Escoville, tutrice et ayant la garde noble de leur fille, par Louis-René de Vallois, chevalier, seigneur de Boisguilbert, fils et non héritier de François, et par led. Philippe de Vallois, chevalier, comte de Mursay, (1692). — Vente devant Antoine Basire, écuyer, et Guillaume Jolivet, notaires à Caen, par René-Louis de Vallois, seigneur de Boisguilbert, à Philippe de Vallois, comte de Mursay, mestre de camp du régiment de cavalerie du Dauphin, des fiefs nobles, terres et seigneuries d'Hérouvillette, moyennant 12.000 livres ; élection de domicile en la maison de Jean Regnauld de Segrais, chevalier, seigneur et patron de Fontenay, sise paroisse St-Jean, rue de Langannerie (1693). — Sentence des Requêtes du Palais à Paris, entre led. Philippe de Vallois, comte de Mursay, donataire de Louis-René de Vallois, demandeur en saisie-arrêt aux mains des fermiers de la défenderesse, et Charlotte de Manoury, veuve de Louis de Vallois, chevalier, seigneur châtelain d'Escoville, tutrice et gardienne noble de Marie-Madeleine de Vallois, leur fille mineure, et entre led. comte de Mursay et Jean-Baptiste-Jacques Ollier, chevalier, seigneur marquis de Verneuil, et Marie-Anne-Gabrielle de Malherbe du Bouillon, son épouse, fille et unique héritière de François de Malherbe du Bouillon, président et trésorier général des finances à Caen, etc. (1697). — Quittance donnée devant Jacques Andrey et Pierre Cauvet, notaires à Caen, par Gilles Clément, chevalier, seigneur de Bourgeauville, héritier d'Élisabeth de Graindorge, sa mère, fille de Charles de Graindorge, à Pierre Esnault, bourgeois de Caen, fondé de procuration de Paul Février, bourgeois de Paris, tuteur onéraire des enfants mineurs de Philippe de Vallois, comte de Mursay, seigneur d'Hérouvillette et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général de la cavalerie, de la somme de 586 livres 13 sols 4 deniers pour amortissement de 40 livres de rente au denier 14 et prorata de la constitution des frères Ève envers led. Graindorge (1710). — Reconnaissance devant les notaires du Châtelet de Paris par Charles-Philippe de Vallois, marquis de Mursay, baron de Mauzé, seigneur d'Hérouvillette, de 9.467 livres 18 sols 3 deniers par lui dus à Guillaume-Auguste Pioger, avocat en la Cour, demeurant à Paris, par le compte de la recette et dépense faite pour lui (1729). — Cession devant les notaires au Châtelet de Paris à Charles-Louis de Vallois, chevalier, comte de Mursay, seigneur d'Autricourt et autres lieux, demeurant en son château d'Autricourt, diocèse de Langres, par Charles-Philippe de Vallois, marquis de Mursay baron de Mauzé, seigneur de Craon et autres lieux, demeurant en son château de Mauzé, pays d'Aunis, de la moitié de la terre d'Hérouvillette qui lui appartient, moyennant 37000 livres, à charge des cens, redevances et droits seigneuriaux, dont la moitié peut en être tenue pour l'avenir, lesd. seigneurs déclarant que de la succession de leur père Philippe il leur appartient chacun moitié de lad. terre et seigneurie affermée 3.500 livres par an, au moyen de ce qu'ils ont payé ses droits à Françoise-Hippolyte de Vallois de Mursay, épouse de Sylvain, marquis de Gaucourt, lieutenant général au gouvernement de Berry, son mariage advenant (1731).

F. 524. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1656-1684. — VANDES (de). — Bail à ferme par Georges de Vandes (signature), écuyer, s[r] de Belleville, docteur en médecine de l'Université de Caen, à Marguerin Millon, d'Escoville, de terres aud. lieu (1656). — Enregistrement d'arrêt du Parlement de Rouen, ordonnant que Nicolas de Vendes, écuyer, avocat au siège général de l'Amirauté de France en la Table de Marbre du Palais à Rouen, ci-devant procureur du Roi au siège particulier de l'Amirauté d'Ouistreham, continuera d'exercer l'office de lieutenant à présent vacant au siège particulier de l'Amirauté de Caen jusqu'à ce qu'il se soit présenté un titulaire pourvu et reçu, etc. (1684.)

F. 525. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1616-1702. — VARIGNÈRE (de La). — Fragment de pièce concernant des rentes dues aux enfants mineurs du sieur de La Varignère (1618). — Accord fait entre le sieur de La Varignère et le sieur de La Morlière, son frère, concernant le douaire de la d[elle] d'Estry, leur mère (1646). — Quittance de Larcher, receveur des droits seigneuriaux appartenant à Marguerite Dupré, dame et patronne de Montchamp, donnée à la dame de La Varignère (1702).

F. 526. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 142 pièces, papier.

1672-1726. — VAUBOREL (de et Du). — 1[re] liasse (ancien classement respecté). — Procès entre Julien de Vauborel, écuyer, sieur de La Bancière, et son frère Simon de Vauborel, s[r] de La Morinière, et : Jean Labbé, sieur de La Gentillière, et Gabriel Collin, concernant le compte de ces derniers, Jeanne-Marguerite de Bordes, veuve et se disant non héritière de Gabriel Colin, et M[e] Martin Pasturel, avocat, et ses joints, héritiers au propre paternel de Louise Du Chemin, fille de Julien, Jeanne Du Chemin, et Antoine Tesnière, procureur, son mari, etc. — Compte entre Jean Labbé, sieur de La Gentillière, époux d'Anne de La Masurie, et Gilles Du Chemin, sieur de La Rametière, époux de Françoise de La Masurie, sœurs, héritières de Guillaume de La Masurie, curé de Subligny (1674). — Requête au bailli de Cotentin ou son lieutenant à Avranches par André Du Vauborel, écuyer, sieur de La Bahonnière, contre Julien Du Chemin, sieur de La Talbardière, fils de feu Gilles, sieur de La Rametière, et de Françoise de La Mazurie, qu'a épousée led. André, etc. (1689). — Bail par Simon et Julien Du Vauborel à André Anquetil, de Ponts, de la terre de La Guérinière aud. Ponts (1708). — Mémoire que fournissent Simon et Julien Du Vauborel, frères, héritiers de Françoise de La Mazurie, veuve en premier lit de Gilles Du Chemin, sieur de La « Remptière », et épouse en second lit d'André Du Vauborel, écuyer, sieur de La Babonnière, leur père, à la succession duquel ils ont renoncé, à MM. de La Piganière, Écolasse Olivier et de Monlion, arbitres nommés par lesdits Du Vauborel et les héritiers Duchemin (1708). — Requête au bailli de Cotentin au siège d'Avranches contenant généalogie depuis Julien de La Mazurie, qui eut pour enfants Guillaume, curé de Subligny, Anne, mariée à Gilles Hallais, et Françoise, mariée à Gilles Du Chemin ; l'aînée a eu pour 3[e] et dernier mari le sieur de La Gentillière, etc. (1709). — Accord entre Simon et Julien Du Vauborel et Louis de La Piganière, avocat du Roi aux juridictions d'Avranches (1710). — Amortissement de rente par Simon et Julien Du Vauborel aud. Louis de La Piganière (1710). — Signification à Bruno Payen, écuyer, sieur de Chavoy, époux de Louise-Françoise Duval, et Martin Genty, époux d'Anne Duval, lesd. demoiselles héritières de Guillaume Duval, éc., sieur des Marais, colonel d'un régiment d'infanterie, pour amortissement de rente (1710). — Requête au bailli de Cotentin ou son lieutenant au siège d'Avranches par Robert Labbé, sieur de La Masurie, docteur en médecine, pour lui et Hervé Labbé, curé de Vains, son frère, fils et héritiers de Jean Labbé, sieur de La Gentillière, et d'Anne de La Masurie, héritière de Guillaume de La Masurie, curé de Subligny, son frère, en moitié avec Françoise de La Masurie, sa sœur, épouse en secondes noces de feu André de Vauborel, éc., sieur de La Bahonnière, contre lesd. Simon et Julien Du Vauborel, fils de lad. Françoise, les héritiers d'Olivier Besnier, sieur des Mares, et René Gaudin, éc., sieur du Plessis (1717), etc.

F. 527. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 120 pièces, papier.

1542-1722. — Vauborel (Du). — 2[e] liasse. — Procédures diverses. — Production de pièces faite au greffe de la vicomté d'Avranches par Gilles Frault, tabellion, tuteur des enfants mineurs de Gilles Du Chemin, s[r] de La « Remptière », contre André Du Vauborel, écuyer, époux de Françoise de La Masurie (1676). — Accord entre Nicolas Huard, curé, les prêtres et paroissiens de Subligny, et Jean Labbé, s[r] de La Gentillière, et André

Du Vauborel, éc., sieur de La Babonnière, ayant épousé les héritières de Guillaume de La Mazurie, curé de Subligny, concernant le compte du revenu du trésor et fabrique de Subligny (1676). — Réplique de Gilles Frault à l'écrit de contestation d'André Du Vauborel concernant le partage de la succession de Guillaume de La Masurie, curé de Subligny (1676). — Compte rendu devant le vicomte d'Avranches par André Du Vauborel, ayant épousé Françoise de La Masurie, veuve de Gilles Du Chemin, sieur de La Rametière, de la gestion et administration qu'elle a eue de ses enfants (1676). — Partage de la succession de Julien de La Masurie entre Jean Labbé, sieur de La Gentillière, et André Du Vauborel. — Déclaration que baillent André Du Vauborel et Françoise de La Mazurie, sa femme, veuve de Gilles Du Chemin, ayant renoncé à sa succession, pour être réservés aux monitoires impétrés de la partie Julien Lévêque-Policierre, époux de Françoise Du Chemin, fille dud. Gilles (1686). — Note de l'inhumation de Françoise de La Masurie, épouse du sieur de La Babonnière, le 21 février 1687.—Requête au bailli de Cotentin ou son lieutenant au siège d'Avranches par André Du Vauborel pour obtenir provision sur les redevables à la succession du sieur de La Rametière, afin de pourvoir à la nourriture de ses enfants et à son équipage pour partir avec la noblesse convoquée pour l'arrière-ban (1688). — Réponse à griefs que fournit à la Cour André Du Vauborel contre Julien Du Chemin, sieur de La Rametière, appelant d'une sentence rendue au siège d'Avranches (1689). — Quittance de sommes payées par André Du Vauborel. — Reconnaissance de rente par André Du Vauborel aux curé et prêtres de St-Senier (1696). — Griefs et moyens d'appel fournis par André Du Vauborel de sentences rendues en la vicomté d'Avranches, contre Nicolas Pépin, procureur, créancier sur les héritiers Guillaume Duval, écuyer, sieur des Marets, en présence de Jean Angot, écuyer, s^r^ de Potrel, receveur des décimes au diocèse d'Avranches, époux de la veuve du sieur des Marais (1698). — Sommation requête des chapelains et clercs de l'église cathédrale d'Avranches au fermier de la terre de Maudon de déclarer de quelle somme il est redevable aux sœurs Du Vauborel ou à leur représentant (1722) ; à l'appui, vente à Julien de La Mazurie du fonds chargé de lad. rente (1678), etc. — Parmi les pièces justificatives : aveu par Mathieu Boivin, prêtre, et Guillaume Boivin, aînés du fief de Coursselles, et les puinés, à l'évêque d'Avranches (1542) ; autre aveu à l'évêque François Péricard, etc.

F. 528. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1700-1722. — Vauborel (Du). — 3e liasse. — Procédures diverses. — Requête au bailli de Cotentin ou son lieutenant au siège d'Avranches par Laurent-Mathieu Favier, époux de Jacqueline Noël, veuve de Julien Du Chemin, sieur de La Tabardière, fils et héritier de Gilles Du Chemin, sieur de La Rametière, et de Françoise de La Masurie, pour être reçu partie intervenante dans le procès de François de Vauborel, écuyer, sieur de La Rivière, et André de Vauborel, écuyer, sieur de La Babonnière, époux en 2es noces de la d^elle^ de La Masurie, concernant le paiement des deniers dus par Guillaume Gombert et François Trublet, fermiers des héritages de Maudon et de La Guérinière, provenant de la succession de la d^elle^ de La Masurie (1700); signification faite à la requête de François Du Vauborel d'une sentence par lui obtenue au bailliage d'Avranches contre André et François de Vauborel, frères, concernant l'arrêt de deniers par lui fait sur lesd. fermiers (1701), etc. — Signification faite des objections dud. Favier, bourgeois d'Avranches, sur l'assignation qui lui a été commise à la requête de Julien Du Vauborel, écuyer, sieur de La Bancière (1706). — Requête de Julien Du Vauborel, fils d'André et de Françoise de La Masurie, veuve de Gilles Duchemin, sieur de La « Remptière », pour obtenir provision sur les redevables à la succession de sa mère (1706). — Quittance de rente par André Richer, époux d'Anne Duchemin, fille de Françoise de La Mazurie, à Julien Du Vauborel, frère de mère de lad. Anne (1709). — Amortissement de rente aux enfants mineurs de Pierre Le Grand, écuyer, sieur de Crollon, due sur la succession de François de Clinchamps, écuyer, sieur de La Motte, par Julien Du Vauborel, à cause de Catherine de Clinchamps, fille de Roger de Clinchamps, écuyer, sieur de « Vaugries », un des représentants dud. François et de Madeleine de La Motte (1714). — Procès-verbal de lecture à la sortie de la messe paroissiale de Crollon, du décret de saisie des biens de Jean et François Le Grand, écuyers, obtenu par Julien Du Vauborel, écuyer, sieur de La Bancière, époux de Catherine de Clinchamps, en vertu d'une sentence rendue entre lui et Jacques Lempereur, seigneur de Clinchamps, créancier (1715). — Signification requête de Julien Du Vauborel, demeurant à Précey, à Louis de La Piganière, avocat du Roi au bailliage et vicomté d'Avranches, qu'il clame à droit de sang et proximité de lignage l'acte sous seing privé fait entre eux et Simon Du Vau-

borel (1722). — Procédure entre Julien Du Vauborel et Jeanne et Jacqueline Duchemin concernant leurs droits sur la succession de Françoise de La Mazurie, leur mère (1722).

F. 529. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1700-1725. — Vauborel (Du). — 4e liasse. — Procédures diverses. — Procuration par Simon Du Vauborel à Laurent-Mathieu Favier, bourgeois d'Avranches (1700). — Bail par led. Favier, tuteur de la fille mineure de Julien Duchemin, à Guillaume Gombert, de la tierce partie de la terre de Maudon (1700); requête au vicomté d'Avranches en saisie des récoltes de lad. terre ayant appartenu à Françoise de La Masurie, épouse d'André Du Vauborel, écuyer, et en précédent veuve de Gilles Duchemin, sieur de La Rametière, pour obtenir le paiement des fermages (1704). — Requête au bailli d'Avranches par Jean Angot, écuyer, sieur de Potrel, lieutenant général aud. bailliage, en réponse à la requête de Favier, époux de Jacqueline Noël, veuve de Julien Duchemin, tant en sa qualité de tuteur de leur fille que comme fondé de Simon Du Vauborel, prenant l'effet de Jean Labbé, sieur de La Gentillière (1705). — Consentement par Simon Du Vauborel à son fermier de Maudon de payer à Julien Masselin, vicaire de St-Senier, des arrérages de rente due à la confrérie de Ste-Anne de lad. église (1708). — Extrait du registre de l'église de Précey concernant le mariage de Simon de Vauborel, écuyer, sieur de La Morinière, fils d'André, sieur de La Bahonnière, et de Françoise de La Masurie, de la paroisse de St-Jean de La Haize, avec Louise-Charlotte de La Piganière, veuve de Pierre Le Grand, écuyer, fille de feu Robert de La Piganière, conseiller au Parlement de Normandie, et de Louise Nicolas (1710). — Réplique dud. Simon, époux de lad. de La Piganière, veuve de Pierre Le Grand, écuyer, sieur de Crollon, en réponse à l'exploit d'ajournement au pied d'un avis des avocats consulaires de la tutelle des enfants mineurs dud. sr de Crollon (1710). — Procédures entre Simon Du Vauborel et Louis de La Pigannière, avocat du Roi aux bailliage et vicomté d'Avranches.

F. 530. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1767-1770. — Vaucouleurs (de). — Acte de « procompte » de fermages entre Morault, pour François-Joseph-Guy, chef de nom et d'armes de Vaucouleurs, led. Morault demeurant au château du Boisgeffray, paroisse de St-Médard-sur-Isles, évêché de Rennes, et Thomas Bouthemye et Renée Bailleul, son épouse, demeurant à Broons (1767). — Assignation en paiement, requête des sieur et dame de Macey, héritiers dud. de Vaucouleurs, à lad. Bailleul, veuve de Thomas Bouthemye (1770).

F. 531. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 50 pièces, papier.

1709-1731. — Vaudouer. — Procédure entre Julien Vaudouer et Georges Perrouault, du Mesnil-Thébault, pour paiement d'arrérages de rentes.

F. 532. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1695. — Vauquelin. — Requête au bailli de Caen par Charlotte-Angélique de Bonnechose, veuve de Nicolas Vauquelin, écuyer, sieur d'Évrecy, premier et ancien avocat du Roi audit siège, pour être autorisée d'assigner Louis Vauquelin, fils et héritier de son père, en remise des linges, hardes et bijoux qui se trouvaient lors du décès dud. Nicolas dans la chambre de ladite dame; permis d'assigner et assignation, requête de lad. dame, demeurant en sa terre de Petiville, par François Letellier, premier huissier du bailliage et siège présidial de Caen; requête de la fille du défunt, pour être reçue partie intervenante aud. procès; inventaire des meubles trouvés dans la maison qu'occupait led. Nicolas, paroisse de St-Pierre de Caen.

F. 533. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1654-1679. — Vavasseur (Le). — Copie en 1679 du contrat de mariage passé devant Nicolas Le Forestier et René Collin, tabellions royaux en la ville et banlieue d'Avranches, entre Laurent Le Vavasseur, sieur de La Vallée, de St-Senier près Avranches, et Anne de La Mazurie, veuve de Gilles Hallais, sieur de Chesnauloup, fille de Julien de La Mazurie, sieur du lieu, et de Françoise Baumont, bourgeois de Ponts. Présents, Guillaume de La Mazurie, curé de Curey, frère de lad. demoiselle, Guillaume de La Piganière, écuyer, sieur du lieu, François Langlois, sr du Boisléger, André Brohon, sieur de La Chaussée, procureur, etc. (1654).

F. 534. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1546-1566. — Vengeons. — Vente devant Jean Le Petit, notaire royal à Vire par Guerrand Vengeons, bourgeois de Vire, à Jacquin Vengeons, de Neuville,

d'une pièce de terre à Vaudry (1545, v. s.) — Fieffe devant Jean Désert et Antoine Langevin, tabellions royaux en la ville et banlieue de Vire, par Mathurin Vengeons, bourgeois de Vire, à Jean Raoul, fils Thomas, de Neuville, et à Simone Madeline, sa femme, « divorcée d'avecques luy quand aux biens », de tous les héritages lui appartenant de la succession de son père à Vaudry, village et terroir de « Buyn » (1566).

F. 535. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1675-1766. — Verdun (de). —Contrat de mariage de Louis de Verdun, écuyer, sieur de La Court du Bois, fils ainé de feu Jean de Verdun, écuyer, sieur de Pacey et de La Court du Bois, et d'Élisabeth de St-Germain, de Vezins, vicomté de Mortain, avec Judith d'Hauteville, fille unique de Jean d'Hauteville, seigneur de Cormeray, et de noble dame Catherine Mahot, en présence de Jacques de Verdun, écuyer, s^r du lieu, frère dud. Louis, Louis de Montgommery, chevalier, seigneur et comte de Ducey, Jacques de St-Germain, seigneur marquis de Fontenay, Élie de St-Germain, chevalier, seigneur de La Balaine, Henri de Roumilly, écuyer, seigneur de La Chapelle, Jean d'Hauteville, écuyer, sieur des Genestés, Gabriel d'Hauteville, écuyer, s^r de Launay (1675). — Aveu rendu à Anne-Geneviève de Bourbon, veuve d'Henri d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, seigneur et baron de Bricquebec, Servon et Courtils, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Normandie, au nom et comme ayant la garde royale du duc de Longueville, son fils, seigneur de Servon et Courtils, en son franc-fief, terre et seigneurie de Servon, noble et noblement tenue à gage-plège, cour et juridiction, par Louis de Verdun, écuyer, seigneur et patron honoraire de Cormeray, à cause de lad. Judith, sa femme, fille et héritière de Jean d'Auteville, seigneur et patron honoraire de Cormeray, des fiefs, terres et seigneurie noble de Cormeray, consistant en 2 verges, l'une nommée le fief d'Auray et l'autre le fief Gardain (1677). — Aveux rendus : à Louis de Verdun (1677-1682), à Jacques de Verdun (1714-1722), seigneurs de Cormeray. — Accord entre Marguerite d'Auteville, fille de feu Jean d'Auteville, seigneur des Genetés, exerçant la religion catholique, et en cette qualité demanderesse en envoi en possession des biens de défunte Judith d'Auteville et de Jacques d'Auteville, dont les biens avaient été réunis par feu Louis de Verdun, époux de lad. Judith, et Jacques de Verdun, éc., s^r de La Cour du Bois, frère et présomptif héritier dud. Louis, donataire du tiers des immeubles sur les fiefs, seigneurie et manoir de Cormeray (1710). — Aveu rendu à François Baillon de Blancpignon, seigneur tréfoncier des fiefs, terres et seigneurie de Servon et Courtils, par Jacques de Verdun, seigneur de Cormeray et de La Cour du Bois, pour la seigneurie de Cormeray (1719). — Transactions entre Gédéon-Joseph de Verdun, et Louis de Verdun, écuyers, frères, héritiers de Louis de Verdun, écuyer, donataire du tiers des immeubles de Judith d'Auteville, son épouse, et Louis et Gabriel d'Auteville, écuyers, Georges et Louis-Léonord de Boisyvon, frères, héritiers de la dame d'Auteville, (1726) ; conventions y relatives (1735). — Lots entre Gabriel et Louis d'Auteville, Louis de Verdun, seigneur de La Cour Du Bois, et François de Boisyvon, chevalier, seigneur patron de Fontenermont et de Cormeray, des maisons et terres provenant de la succession de Judith d'Auteville (1736). — Vente devant Michel Hamel, notaire à Pontorson, par François de Boisyvon, seigneur et patron de Fontenermont et de Cormeray, à Louis de Verdun, seigneur de La Cour du Bois, des fiefs de Doray et Gardain sis à Cormeray (1736). — Procès-verbal de visite de l'état de situation des maisons et terre de Cormeray faite à la requête dudit de Verdun (1736). — Charges des rentes seigneuriales échues en 1736 à la seigneurie de Cormeray appartenant à Louis de Verdun : parmi les débiteurs, Charles de Marsbodin, écuyer, sieur de Vauvert (1738) ; autres pour 1740 et 1750. — Gages-plèges de lad. seigneurie tenus par François-Mathieu Favier, avocat au bailliage d'Avranches : François Anquetil, curé de Cormeray, Nicolas Chauvin, curé de Curey, Jean-Baptiste Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, Gabriel et Louis d'Hauteville, écuyers, etc. (1736-1738). —Aveux rendus : à Louis de Verdun, seigneur de Cormeray, ancien capitaine au régiment de « Tournézy » (1740-1752), notamment par led. Anquetil, curé (1745) ; aux héritiers dud. Louis par led. Anquetil pour fonds à lui vendus par Jean-Baptiste-Marie Le Roy, chevalier, seigneur de Macey, et Louise-Élisabeth Le Champenois, son épouse (1761). — Vente devant Gilles Barenton, tabellion à Pontorson, par Louis-Félix, Charles et Gabriel d'Auteville, frères, demeurant au manoir seigneurial des Genestais, paroisse du Mesnil-Thébault, à Louis de Verdun, écuyer, seigneur de Cormeray, demeurant à Pontorson, de 2 pièces de terre faisant partie de la terre de Roumilly : autre vente par les mêmes à René-Louis de Verdun, seigneur de La Crenne, de la partie de la terre de Cormeray telle qu'elle est échue à leur père dans le partage fait en 1736 (1751). — Cession par René-Louis de Verdun, seigneur de La Crenne, demeurant à La Crenne, paroisse d'Aucey,

par suite de clameur féodale, à Louis de Verdun, seigneur de Cormeray, d'héritages vendus aud. seigneur de La Crenne, par Louis-Félix, Charles et Gabriel d'Auteville (1752). — Gage-plège et élection de prévôt de la seigneurie de Cormeray appartenant aux héritiers de Louis de Verdun, tenu par François-Mathieu Favier, avocat au bailliage d'Avranches, à la réquisition d'Anne-Charlotte Gouin, veuve dud. seigneur (1761). — Quittances de travaux et réparations et de rentes foncières dues à l'abbaye de Montmorel (1736-1766).

F. 536. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1612. — VICONTE (Le). — Lots et partage entre Hervé de Poilvillain, sieur des Landes, époux de Geneviève Le Viconte, résidant à Avranches, et Bernard Auvré, sieur de Chambeure, époux de Françoise Le Viconte, et Sébastien Le Porcher, sieur des Fourchemins, époux de Louise Le Viconte, des biens dépendant de la succession de Nicolas Langlois, sieur du Fresne, Élu d'Avranches, père d'Anne Langlois, mère desd. Le Viconte.

F. 537. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1698. — VILLIERS (de). — Fragment de sentence de Nicolas de Bailleul, écuyer, seigneur et patron de St-Cyr du Bailleul, lieutenant général au bailliage de Mortain, concernant la demande de Jean Rivière, commissaire aux saisies réelles du comté de Mortain, de condamnation de dommages-intérêts contre Georges de Villiers, sergent, pour n'avoir fait la bannie du revenu des fiefs, terres et seigneurie de St-Martinl e Bouillant, à la folle enchère de Pierre Bigot, adjudicataire, en présence des veuve et héritiers de Robert Guyot, écuyer, sieur de Fontaine, décrétant lesd. fiefs.

F. 538. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

1646-1719. — VIVIEN. — Accord entre Gilles Vivien, écuyer, sieur d'Eschomme, lieutenant ancien général et particulier civil et criminel au bailliage et vicomté d'Avranches, et Hélène Vivien, sa fille, femme séparée de Paul Le Marchand, écuyer, sieur de Chavoy, portant qu'à cause de sa demeure chez son père où elle ne possède aucuns meubles à la réserve de ceux à son usage comme habits, bagues, linge, il n'y a entre eux aucune communauté, expresse ou tacite, nonobstant que lad. d^elle boive, mange, couche et lève chez son père en même maison (1646). — Sentence de Nicolas Guellet, lieutenant particulier civil et assesseur criminel au bailliage d'Avranches, ordonnant que Françoise, Renée et Marie-Anne Vivien, filles de feu René Vivien, sieur de La Champagne, patron de Plomb, lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Avranches, recevront un provision en attendant la liquidation de leur légitime (1701). — Réplique d'Élisabeth Basselin, veuve de René Le Champenois, s^r de Beaubuisson, procureur du Roi en l'Élection d'Avranches, à l'écrit signifié par lesd. filles de René Vivien (1701). — Procédure devant led. Guellet, entre Charlotte Fauvel, fille de Robert et de Jeanne Rillet, Robert Gaillard, procureur de Périnne Fauvel, sa femme, et Anne Roger, veuve dud. René Vivien, décrétant les fiefs, terres et seigneurie de La Champagne, les premiers demandant que distraction définitive leur soit adjugée des maisons et héritages de La Huberdière, que lad. dame aurait compris aud. décret, suivant l'indication qui lui en a été faite par Jacques « Acharpt », écuyer, époux d'Hélène Artur, et par Madeleine Artur, fille héritière de feu François, écuyer, sieur du Meslier, etc. — Requête au bailli de Cotentin ou son lieutenant au siège d'Avranches par Guillaume Roger et Jacques Vivien, fils de Jean-Guillaume Vivien, écuyer, et Anne Vivien, fille de Gilles, les dits Guillaume et Gilles fils dudit Gilles et d'Anne des Douétils, pour être déchargés de l'approchement qui leur a été signifié, requête de Mme d'Argennes, contre René de St-Genis, tuteur des enfants de Jacques-Paul de La Noë, écuyer, et d'Élisabeth Basselin, veuve et héritière de René Le Champenois, concernant paiement de rente (1713). — Rentes des seigneuries de La Champagne et de Plomb, etc.

F. 539. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1462-1523. — VOYVENEL (Le). — Sentence rendue par Jean de La Fresnaye, écuyer, lieutenant général du vicomte de Vire, entre Jean Le Maingnier et Thomas Le Voiesvenel, concernant paiement d'arrérages de rente, et décret d'héritages à Roullours (1462). — Baux devant François Rogier et Jean Barbey, tabellions en la sergenterie du Tourneur au siège de Chanlieu, par Richard Maupas, de Vaudry, gardien de Jean Besnard, de Roullours, à Guillaume Le Voyvenel, d'héritages à Roullours et Vaudry (1523).

F. 540. (Registre.) — Petit format, 39 feuillets, papier.

1495-1497. — Tabellionage. — Contrat de mariage de Jaquet Le Boucher et de Philippe, fille de Jean Alais

(22 janvier 1495, v. s.). — Vente par Robert Harel, de St-Pierre-La-Vieille, à Jean Grivel, vicaire de lad. paroisse (14 février). — Reconnaissance de prêt par Jean Le Page, du Plessis-Grimoult, pour Guillaume Bertault, dud. lieu (15 février). — Reconnaissance de tenure de Michel de Cordey, écuyer, seigneur de Repentigny, de « Clesy » et des « Yllez », de 12 bêtes à laine (22 février). — Vente de rente par Jean Nicolle l'aîné, fils Samson, du Plessis-Grimoult, au trésor et luminaire de la confrairie St-Gatien dud. lieu (1496, 25 avril). — Constitution de procureurs par Gilles Le Masson, écuyer (25 avril). — Baux par Jacques de Clinchamp, écuyer (26 avril). — Remise de rente par Raoul Férault, curé de Roucamps, à Nicolle Rogues, prêtre, d'Ondefontaine (23 mai). — Actes divers concernant : Raoul Du « Grippéel », écuyer, s^r de Préaux; n. h. Robert Thoury, de Fresnes ; Robert de Gourney, prêtre ; les enfants mineurs de Thomas Restout, etc. Bretteville-le-Rabet, Campandré, Cauville, La Chapelle-Engerbold, Clécy, Estry, Montchauvet, Ondefontaine, Pontécoulant, St-Jean-le-Blanc, St-Lambert-sur-Orne, St-Vigor-des-Méserets, Vassy, La Villette, etc.

F. 541. (Cahier.) — Grand format, 6 feuillets, papier.

XIXe siècle. — Deuxième partie. *Documents donnés par M. Sosthène de Petiville après la constitution du fonds principal.* — Tardif de Petiville. — « Généalogie de la famille Tardif de Petiville, 1625-1894. » — Jean Tardif, sieur de La Croix (1625-1693), d'où : Charles Tardif, sieur de La Croix, ingénieur du Roi (1660-1728), Guillaume Tardif, s^r de Venoix, échevin de Caen, officier de l'Université, puis s^r de Petiville, né en 1667 ; dud. Guillaume : Charles-Louis Tardif, sieur d'Amayé, seigneur de Marchanville, officier des dragons de La Ferronnays, conseiller à la Chambre des Comptes de Rouen, époux de Mlle d'Amayé, puis de Françoise de St-Roman, mort en 1778 à Hérouvillette, Louis Gabriel-Hercule, seigneur de Petiville et d'Amayé, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Rouen (1701-1774), Charles, prêtre de l'Oratoire, trésorier de France ; dud. Louis-Gabriel-Hercule, et de Jeanne-Madeleine Filleul de Maisy, Jean-Jacques (1737-1806), seigneur de Petiville, d'Amayé, de Courcelles-lès-Aubreville, capitaine au régiment de Poitou, chevalier de St-Louis; duquel et d'Élisabeth-Henriette Jehannot de Beaumont, 10 enfants, dont Louis-Charles (1780-1845), époux de Constance-Marie de St-Germain, et Louis-Charles, surnommé Alexandre (1788-1850), époux de Mlle Tesnière de Bréménil ; dud. Louis-Charles, Stephen-Charles (1811-1878), branche éteinte ; dud. Louis-Charles, surnommé Alexandre, Guillaume-Charles-Sosthène, né en 1819, maire de St-Sever (1868), membre du Conseil général du Calvados (1852-1890), chevalier de la Légion d'honneur ; duquel et de Clémence de Gautier de Savignac, Charles-Raoul-Sosthène (1845-1880), époux de Marie-Juliette-Bonne-Eugénie Le Bel de Penguilly, dont un fils, Charles-Marie-Joseph (1875), et Henri-Louis-Marie, né en 1849, époux de Jeanne-Marie-Léonide Chappe d'Auteroche, dont deux fils, Jean (1884) et Louis (1891).

F. 542. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XIXe siècle. — Tardif de Petiville. — Notes généalogiques de M. Stephen de Petiville. Guillaume Tardif, lecteur de Charles VIII, né au Puy en Velay, était d'une famille réputée normande ; les Tardif en Angleterre ; Pierre Tardif témoin d'un acte passé en 1224 par les hoirs de Guillaume de La Paluelle ; citation de Guillaume Tardif dans un compte de 1292 ; en 1297 led. Guillaume tient en Boucey une dime en fief du Mont-St-Michel ; Léon Tardif, de Basse-Normandie, signe en 1580 le procès-verbal de la nouvelle coutume de Paris ; pendant la Ligue le 1er président de Brisson, le conseiller Tardif, et Larcher, le plus ancien des présidents de la grand'chambre, arrêtés par le Comité des Seize, jugés et pendus dans l'intérieur du Petit Châtelet, etc. — Les Tardif en Avranchin depuis Thomas Tardif, écuyer, mort en 1474, habitant Vaudrimesnil, et Jean Tardif, écuyer, sire de La Rochelle, de la maison de Pont-Tardif, vivant en 1474, mort en 1498 ; d'où Pierre Tardif, auteur de la branche des seigneurs de La Vertemare en Millières, Jean Tardif, auteur de la branche des seigneurs de Moidrey et de La Vertemare en Vaudrimesnil, Roger Tardif, mort en 1531, époux de Jeanne Le Febvre, sœur de Jean, écuyer, seigneur de La Chapelle ; Pierre Tardif, éc., sieur de La Rochelle, mort avant le 17 mai 1622, époux de Marie Davy, sœur du cardinal du Perron ; d'où Georges T., maintenu par Roissy en 1599, époux de Catherine de Pierre, de Ste-Marie-du-Mont, d'où Pierre, maintenu en 1634 par d'Aligre ; Jacques T., éc., sieur de La Cavée, vivant en 1599 et 1634, époux de Perrette de La Lande ; Jacques T., éc., sieur de La Champagne, mort 1685 ; Jean T., éc., sieur de Vaubert et de Vertemare (1699-1762). — Autres notes généalogiques : Jean, s^r de La Rochelle et de La Méselière, vivant en 1450 ; Michelle T., mariée en 1548 à Pierre Davy de La Monnerie, fils de Regnault Davy, sieur de Vierville et du Bois, lieutenant du bailli

en la vicomté de Carentan; Françoise T., épouse de François de Marsbodin, seigneur de La Boullaye; en 1615, abjuration à Angers de Gabriel T., éc., s^r de Moidrey, lieutenant du grand prévot de Normandie au bailliage de Cotentin, etc.

F. 543. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XIXe siècle. — Tardif de Petiville. — « Liste analitiques des actes inscrits sur les registres des paroisses de St-Jean de Caen et de Vaudrymesnil... ». — Vaudrimesnil (Manche). 1601, la d^elle femme de Jacques Tardif, écuyer, marraine; Michel Tardif, écuyer, parrain. 1603, mariage de n. h. Regnault Tardif, sieur de Haultmanoir, et Jeanne Tardif, fille du feu s^r de La Rochelle. 1606, n. h. Jacques Davy, s^r de Rougefort, Marie Davy, veuve de Pierre Tardif, éc., s^r de La Rochelle. 1607, Pierre Davy, s^r du Bois, parrain; bapt. de Robert, fils desd. Regnault et Jeanne Tardif. 1609, mariage de Jacques Davy, s^r de Rougefort et de Taulte, et Judith Tardif, en présence de Guillaume de St-Denis, Regnault Tardif et François Macé, écuyers, Marie Davy, etc. 1610, mort de Regnault Tardif. 1617, mort de Jeanne Tardif, fille de Thomas, écuyer. 1622, mort de Michel Tardif, écuyer. 1626, mort de Marie Davy, veuve de Pierre Tardif, éc., s^r de La Rochelle. 1637, une fille de Pierre T., éc., s^r de Haultmanoir, nommée par Marie Le Conte, épouse de Pierre Davy, sieur de La Hogue. 1641, mariage de Jacques T., fils de Regnault et Gillette Le Huby, de St-Sauveur-Lendelin, etc. — St-Jean de Caen. Baptême de 1627 où figurent Mme de Luxembourg et René de Potier, comte de Tresmes, marquis de Gesvres, gouverneur du Maine et du Perche, petit-fils de Jeanne Tardif, dame de Donessey, femme de Barré de Cousteau. 1633, mariage de Pierre Murdrac, docteur régent de la faculté de médecine de Caen, et Madeleine Le Conte, originaire de Périers et parente des Tardif, fille de Nicolas, éc., sieur de La Richardière, et de Salomé Le Bourgeois. 1630, baptême d'un enfant de Pierre de Bernières, s^r d'Acqueville, et de Madeleine Le Breton; y figure Louis Marquetel, éc., sieur de Montfort, etc.

F. 544. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1639-1720. — Tardif de Petiville et Petiville. — Notes de comptes entre M. de Petiville, conseiller au Parlement, et M. Du Quesney; paiements de M. de Cardonville, arrérages de la rente de Mme d'Acqueville, etc. (1639-1649). — Notes « pour M^r de La Croix Tardif, de St-Jean de Caen ». — Mandement de Jacques Pertel, licencié aux lois, avocat au baillage de Caen, sénéchal de la seigneurie de Petiville, au prévôt ou premier homme et tenant de ladite seigneurie, d'en termer les pleds (1677). — Certificat par Ameline, curé d'Amfréville, de la publication faite à l'issue de la messe paroissiale de la tenue des gages-plèges devant le manoir seigneurial de M. de Petiville (1678). — Mémoire des frais faits par Michel Édeline pour Pierre de « Piteville », receveur des aides à Poitiers, contre demoiselle Céline Bonnenfant (1681). — Reconnaissance donnée à Poitiers par Martin à M. de Petiville d'un recepissé de 116 livres 13 sols 4 deniers pour pareille somme touchée par Dugua, pour intérêts des 21,001 livres liquidées pour la finance des offices de greffier du Conseil et garde des Archives de « Rodes » (1681). — État de distribution aux pleds des sergenteries de Pont-l'Évêque et Beaumont tenus par Jean de Launoy, vicomte d'Auge, de la somme de 377 livres provenant de la vente des immeubles et rentes ayant appartenu à Jean Duval, fils Valentin, situés à Villers, auquel décret est opposant Jean Le Tardif, bourgeois de Caen, comme créancier sur la succession de Marie Bonnechère, femme séparée de Guillaume Andrieu dit Les Costils (incomplet) (1691). — Mandement de Jacques Viger, procureur du Roi en l'Amirauté, docteur aux droits, avocat au bailliage et siège présidial de Caen, sénéchal de la seigneurie de Petiville-Amayé, s'étendant à Petiville, Gonneville, Sallenelles, Bréville et Bavent, concernant la tenue des pleds et gages-plèges (1699). — Requête au vicomte de Caen par Guillaume Tardif, concernant les scellés apposés chez Lecureau, directeur des affaires du Roi à Caen, qui s'est absenté de la ville, à la requête de Le Gris, son beau-frère, caissier des fermes du Roi, demeurant à Paris, afin d'assurer le paiement de 4 billets à ordre dud. Lecureau, s'élevant à 3.550 livres, payables aux foires de Guibray et de Caen, et de lui permettre d'user d'arrêt entre les mains des débiteurs dudit Lecureau (1711). — Défenses fournies par Marie Michel, veuve de Robillard, à l'assignation qui lui a été faite requête de de Guillaume Tardif, un des gouverneurs et échevins de Caen, pour affirmation des deniers dont elle est redevable à L'Écureau (1711). — Affirmation de voyage devant le greffier de St-Sylvain par led. Guillaume Tardif, créancier de la dame de Nollent (1712). — Sentence rendue par Jean-Jacques Loysel, avocat au bailliage de Caen, docteur agrégé à la faculté des droits de l'Université de Caen, bailli haut justicier de Courseulles, concernant la veuve Du Taillye Collet, marchande à Caen, Guillaume Mallet, traiteur, Charles

Le Barbier, demeurant chez l'intendant, et Henri Rémond, porteurs d'arrêt entre les mains de Jacques-Joseph de Bellemare, chevalier, seigneur de Valhébert, de Courseulles, etc., sur les deniers qu'il doit à Joseph de Bellemare, seigneur de Courseulles, son fils, dont est créancier Guillaume Tardif, échevin de la ville de Caen, pour 300 livres de rente hypothèque (1716). — Compte devant les notaires au Châtelet de Paris, par François-Martin Du Perron, écuyer, sieur de Ste-Geneviève, fondé de procuration de Louis Clérel, chevalier, seigneur de Montfarville, à Charles Tardif, bourgeois de Paris, fondé de procuration de Guillaume Tardif, échevin de Caen, son frère, auquel led. de Montfarville doit 4500 livres ; reconnaissance (1716). — Consentement par Féron que la rente de 350 livres qui lui a été transportée par M. de Petiville soit réduite du denier 20 au denier 45 (1720). — Diplôme de maître ès arts délivré par l'Université de Nantes à Jacques Tardif, de l'Oratoire (1720). Fragment de sceau.

F. 545. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1721-1734. — Tardif de Petiville. — Condamnation prononcée par les commissaires généraux députés par les arrêts du Conseil des 21 novembre et 5 décembre 1719 pour juger les différends sur les négociations des actions de la compagnie des Indes, contre Joseph Baudouin, agent de change, rue de la Vieille-Monnaie, en 1500 livres de dommages et intérêts envers Charles Tardif, bourgeois de Paris, pour refus des offres par lui faites pour soumission aux 150 millions de nouvelles actions (1721). — Vente par Louis-Charles Le Sueur, écuyer, seigneur de Petiville, à Guillaume Tardif, sr de Venoix, ancien échevin et consul de la ville de Caen, de l'herbage des Hogues-Faudemer, contenant 7 acres, et de celui nommé Morin, de 3 acres, le tout sis à Varaville, moyennant 7000 livres (1722). — Quittance par Guillaume Du Coudray, marchand à Paris, fondé de procuration de Guillaume Tardif, sr de Venoix, échevin de Caen, à Étienne Colombel, bourgeois de Paris, et Marie-Anne Daulhemme, sa femme, de 300 livres, de deniers de charité, pour frais d'exécution et d'emprisonnement au Fort l'Évêque et autres frais contre ledit Colombel, pour défaut de paiement de la somme de 6000 livres ; engagement solidaire dud. Colombel et de sa femme (1723). — Ordonnance rendue en la juridiction des privilèges de l'Université de Caen, tenue par Jacques-Charles Gobier de Jumilly, écuyer, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Caen, prescrivant à Gilles Delauney de donner caution dans quinzaine pour les 2341 livres 11 sols de fermages dus à Guillaume Tardif, officier en lad. Université (1724). — Signification requête de Morin, procureur du seigneur de Petiville, à Bourienne, procureur du curé de Robehomme, en réponse à son écrit : dit led. de Petiville que, s'il était de la prudence de faire des invectives par écrit, rien ne lui serait plus aisé de faire connaître une avidité entièrement honteuse en la personne dud. curé et bien opposée aux vertus que demande son caractère ; il se contente de lui reprocher d'avoir négocié avec une tierce personne des billets à prendre sur lui sans s'informer si la totalité était entièrement due, etc. (1728). — Mandement au bailli de Caen ou son lieutenant, juge conservateur des privilèges de l'Université, concernant la subrogation accordée à Guillaume Tardif, officier en lad. Université, acquéreur de Charles Le Sueur, écuyer, sieur de Petiville, de plusieurs pièces de terre en la paroisse de Petiville moyennant 21000 livres, pour toucher les fermages échus par opposition aux créanciers dud. de Petiville (1728). — Signification à Pierre Moulin, requête de Guillaume Tardif, seigneur de Petiville (1730). — Quittance de 10 livres 17 sols par M. de Tilly à Tardif de Petiville pour sa part des réparations au presbytère de Petiville (1733). — Signification par Jean-François Bellamy, sergent royal à Louvigny, requête de Guillaume Tardif, seigneur de Petiville, à Pierre Moulin, tuteur de la fille mineure d'Antoine Alliot, de la paroisse de Lison, d'une sentence rendue au bailliage de Caen entre eux et Louis-Charles Le Sueur, écuyer, sieur de Petiville, par laquelle ledit Moulin est condamné au paiement de 3 années d'arrérages de 210 livres de rente et d'en passer titre nouveau (1733). — Provisions à Jacques-Charles Tardif, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, de l'office de trésorier de France et général des finances en la généralité de Caen, que tenait défunt Noël Lhoste de Livry (1733) ; sa réception (1734).

F. 546. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1734-1739. — Tardif de Petiville. — Confirmation prononcée en la juridiction des privilèges de l'Université de Caen, tenus par François-Gabriel-Aimé Du Moustier, écuyer, seigneur et patron de Canchy, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Caen, maire de lad. ville, juge conservateur desd. privilèges, du défaut pris contre la veuve de Pierre Hanry, fermière de la fille de feu Antoine Alliot, dont est tuteur Pierre Moulin, et la déclarant débitrice envers ledit

tuteur des 3 années d'arrérages de 210 l. de rente réclamés par Guillaume Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, officier en lad. Université (1734). — Signification par Jean-Baptiste Lebourg, huissier priseur-vendeur, sergent royal à Varaville, demeurant à Petiville, requête de Guillaume Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, à Pierre Matteline, domestique chez le curé de Petiville, de copie du bail de biens y désignés, fait à Pierre Regardenbas, de Gonneville, pour 9 années, moyennant 95 livres et 2 chapons gras de fermages par an, et autres charges, avec sommation de payer 318 livres 13 sols de condamnation portée en la sentence rendue en la juridiction des privilèges (1734). — Signification faite par François Blin, sergent, requête dud. Guillaume Tardif, à Pierre Moulin, tuteur de la fille d'Antoine Alliot, d'un contrat en forme de compte fait au profit des s[rs] de Colleville par le s[r] de Gonneville, héritier du s[r] de Pierrepont, et de divers autres actes, avec assignation à comparaître aux privilèges de l'Université pour se voir condamner au paiement de 3 années d'arrérages de rente (1735). — Reconnaissance devant Lequesne et Boullin, notaires à Caen, par Charles-Louis Le Sueur, écuyer, chevau-léger de la garde du Roi, demeurant à Caen, héritier de Charlotte-Angélique de Bonnechose, épouse en 1[res] noces de Jean Le Sueur, écuyer, sieur de Petiville, son aïeul, du paiement à lui fait par Guillaume Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, ancien échevin et juge-consul de la ville de Caen, de 2000 livres pour l'amortissement de 100 livres de rente hypothèque au denier 20 (1735). — Notes concernant le procès entre Michel Le Brethon, Tardif de Petiville, Jacques Du Buisson, les demoiselles de Petiville Le Sueur, la demoiselle Baudouin, Charlotte-Angélique de Bonnechose, veuve du s[r] de Petiville Le Sueur, le s[r] de Goupillières, Esther Du Vivier, veuve de Charles Le Sueur, et Jean Dufour. — Vente devant Jacques Andrey et Thomas Gouye, notaires à Caen, par Jean Le Sieur, sieur de La Fosse, marchand, de la paroisse d'Amfréville, à Guillaume Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, de 30 livres de rente sur Charles Othon, d'Amfréville (1736). — Rôle des dixièmes de la paroisse de Petiville, avec mentions des paiements : Charles-Jean-Jacques Lemière, 130 l. ; Tanneguy de Tilly, écuyer, 7 l. ; Louis-Hercule-Gabriel Tardif, 70 l. 1 s. ; Guillaume Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, 86 l. 8 s., etc. (1736). — Signification requête de Jacques Fournier, chevalier, seigneur patron et châtelain de Tilly, seigneur de Hotot et patron de la seconde portion dud. lieu, d'Auvrecy, Courperron, Fontenay, Boussigny, Monts, Maupertuis, Orbigny et autres lieux, demeurant à Caen, à Guillaume Tardif de Petiville et d'Amayé, d'un exploit par lequel il clame à droit féodal en sa qualité de seigneur d'Auvrecy et de Fontenay les héritages dépendant desd. fiefs et dont la vente a été faite par M. de Prépetit, écuyer, sieur de St-Contest, audit Guillaume Tardif (1737).— Vente par Charles-Louis-François de Vallois, comte de Mursay, baron d'Autricourt, seigneur de Niville, Hérouvillette et autres terres, demeurant ordinairement en son château d'Autricourt, diocèse de Langres, de présent à Paris, hôtel de Notre-Dame, rue de La Verrerie, paroisse de S[t]-Jean en Grève, à Guillaume Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, des maisons, bâtiments, clos, jardins, terres, plans, bois de haute futaye, herbages, rentes, etc., lui appartenant à Hérouvillette, Bréville, Escoville, Bavent, Sannerville et Touffréville, à l'exception des fiefs d'Hérouvillette et Dodeman et des rentes seigneuriales y attachées, moyennant 80.000 livres de principal et 720 l. de pot de vin (1737). — Requête au bailli de Caen ou son lieutenant général, juge conservateur des privilèges de l'Université, par led. Guillaume Tardif, pour obtenir condamnation contre Charles Lecerf, de Petiville, son fermier, du paiement de 6 années de fermages (1739). — Reconnaissance et copie devant Charles-François Auvray, notaire à Villers, par Louis Le Gallois, sieur de La Groudière, avocat, demeurant à S[te]-Honorine-de-Ducy, chargé des affaires de la tutelle des enfants mineurs de Noël Lhôte, écuyer, seigneur de Livry, héritiers de Noël Lhôte, écuyer, seigneur et patron de Livry, Caumont et autres lieux, trésorier de France au bureau des finances de Caen, leur aïeul, et de Jean-Baptiste-Noël Lhôte, sieur de Livry, leur frère aîné, et comme fondé de procuration de Jeanne de Vinx, veuve et non héritière dud. Noël Lhôte, épouse séparée de biens d'Emmanuel-Victor de Beaurepaire, écuyer, tutrice principale et gardienne de ses enfants, de la vente faite à Guillaume Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, de l'office de trésorier de France au bureau des finances de Caen, appartenant auxdits mineurs (1739). — Signification par Pierre-Louis Robillard, sergent, requête dud. Guillaume Tardif, à Louis Clément, huissier à Falaise, de sa protestation en nullité de sa demande en paiement des frais d'emprisonnement de Henri Gallet, qui ont dû être payés avant sa sortie (1739). — Constitution devant les notaires du Châtelet de Paris par Jacques Buisson, bourgeois de Paris, fondé de procuration dud. Guillaume Tardif, à Charles-Louis-François de Vallois, comte de Mursay, baron d'Autricourt, seigneur de Niville et autres lieux, représenté par Jean Guyard, bourgeois

de Paris, de 900 livres de rente viagère, privilégiées sur les biens sis paroisses d'Hérouvillette, Bréville, Escoville, Bavent, Sannerville et Touffréville, par lui vendus aud. Guillaume Tardif (1739).

F. 547. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1740-1762. — Tardif de Petiville. — Bail par Guillaume Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, à Jean-Jacques Beaujour, herbageur, de la paroisse de Beuville, de pièces de terre en herbages sises à Cabourg et à Varaville (1740). — Contestation que fournit led. Guillaume Tardif, sur la requête qui lui a été signifiée par Jean-Jacques Beaujour pour entrer partie au procès pendant entre lui et François Lévesque, concernant l'entretien des fossés desd. herbages (1743). — Replique dud. Beaujour à l'écrit que lui a fait signifier Guillaume Tardif, sur le non accomplissement des clauses dudit bail (1743). — Fieffe devant les notaires de Caen par Guillaume Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, à Jean Le Provost, d'Hérouvillette, et à Charles Geffroy, d'Escoville, de 4 pièces de terre à Sannerville (1749).—Quittance par Catherine Horcholle, femme séparée quant aux biens d'André Lefèvre, à Jacques-Charles Tardif, président trésorier général de France au bureau des finances de Caen, prêtre de l'Oratoire, de 450 livres pour 1/2 année de 900 livres de rente à elle transportée par son mari (1751). — Lettre adressée de Caen par Tardif de Petiville à M. de La Motte, trésorier de France au bureau des finances à Caen, en sa terre de Nonant, concernant le paiement de la rente de 210 livres due par Jacques Moulin, etc. (1752). — Compte fait entre Tardif, Tardif d'Amayé et Tardif de Petiville, frères, des recettes et dépenses, jusqu'au 23 mai 1752, des biens de la succession de leur père, s'élevant à 16301 livres 15 sols pour la recette et à 4924 livres pour la dépense (1752). — État des terres et rentes de lad. succession : terres à Petiville, une terre seigneuriale avec 2 fiefs nommés le fief de Petiville et le fief d'Amayé ; la terre de Petiville et un herbage de Varaville loués 2585 l. 10 s., 12 livres de beurre, 7 canards sauvages et 1 journée de harnois ; herbages au marais de Varaville, Cabourg, Hérouvillette, Escoville, etc.; rentes foncières ; en dehors des faisances, la succession s'élève à 14.152 l. Parmi les charges, 25 l. t. de rente à Charles Tardif de Cabourg, pour restant de l'acquêt fait de la veuve Gilles Tardif. — Provisions accordées à Michel Jullien, sieur de La Mare, d'office de trésorier de France et général des finances dont jouissait à titre de survivance Jacques-Charles Tardif (1754). — État des pièces concernant la charge de trésorier de France dont est pourvu M. Tardif, remises à Julien de La Mare de Tilly (1754) : quittance de finance dud. office de 54.000 livres, expédiées à Louis Pradon (1622) ; enregistrement des provisions de Pierre Morel (1656), etc. — Lettres de trésorier de France honoraire au bureau de Caen pour led. Jacques-Charles Tardif, reçu le 16 janvier 1734, et qui s'en est démis au profit dud. s[r] de La Mare (1754). — Pouvoir donné par Louis-Gabriel Tardif, seigneur de Petiville et Amayé, ayant la féodalité de plusieurs terres sises à Sallenelles et propriétaire de rentes foncières sur des héritages situés aud. lieu relevant de ses fiefs à cause de la verge de Sallenelles, à Jean-Baptiste Savary, procureur au bailliage et siège présidial de Caen, pour délibérer en son nom et le remplacer pour le bien et utilité de la paroisse au sujet du marais de Sallenelles (1754). — Conventions faites entre Tardif de Petiville et la veuve Bellery, débitrice de la somme de 380 livres de principal solidairement avec les époux La Vallée, afin d'éviter la saisie de ses meubles (1755). — Quittance par M. de Varaville à Tardif de Petiville du remboursement du treizième de la pièce de terre en herbage nommée les Courtes pièces contenant 2 acres 1/2 par lui acquises en 1756 de M. d'Héricq, portée par erreur comme relevant des fiefs de Petiville au lieu de Varaville (1761). — Reconnaissance de Philippe Dudouet et P. Desmarets, se faisant fort pour Jacques-François-Philippe Duvivier, portant qu'ils tiennent quitte Tardif d'Amayé de la jouissance d'une vergée de terre réunie au fief de Marchanville, et promesse de lui remettre toutes les quittances de la partie de 25 livres de rente due à l'occasion dud. fief aux religieux de S[t]-Étienne de Caen (1761). — Vente devant les notaires de Rouen, par Jean-Noël Fontaine, négociant, fondé de procuration de Gabriel-Joseph Baguenault, écuyer, seigneur de Puchesse, de Pierre-Marin Baguenault, écuyer, et de Joseph Lainé, écuyer, seigneur de Peravy, La Colombe et autres lieux, et d'Adélaïde-Madeleine-Claude Bagnenault, son épouse, à Gabriel-Louis-Hercule Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, échevin de la ville de Caen, représenté par François-Pierre-Jean-Baptiste Beauchef, écuyer, seigneur de Servigny, maître ordinaire en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, de l'office de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, originairement en la chancellerie près le Parlement de Metz, créé par édit du mois de juin 1715, transféré en celle établie près le Parlement de Rouen par arrêt du Conseil et lettres patentes du 31 octobre 1756, moyennant 51750 livres

(1762). Billets à ordre dud. Tardif, y relatifs. Provisions dud. office aud. Tardif, échevin alternatif mi-triennal de Caen (1762). — Fieffe devant Robert Meriolle et Jean-Jacques Bénard, notaires à Caen, par Jacques-Charles Tardif, prêtre de l'Oratoire, trésorier de France honoraire au bureau des finances de Caen, à Louis et Gilles Le Carpentier frères, d'Hérouvillette, fermiers de M. d'Escoville, d'une pièce de terre nommée la Mare à la Dame, sise à Sannerville (1762).

F. 548. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1733-1773. — Tardif de Petiville. — Lettres d'intérêt de famille adressées à l'abbé Tardif, trésorier de France honoraire et prêtre de l'Oratoire, place Royale à Caen, par son frère Tardif de Petiville et son neveu Beauchef de Servigny (1763). — Traité devant les notaires de Caen entre Charles Corbet, avocat au Parlement de Paris, logé à Caen, en l'auberge où pend pour enseigne La Place Royale, paroisse Notre-Dame, fondé de procuration de Charles-Louis Tardif d'Amayé, seigneur de Marchanville, et Marguerite Massuet, veuve de Jacques de La Fremondière, demeurant à Bernay, logée à Caen en l'auberge de la Victoire, rue du Marché-au-Bois, pour l'exécution de l'arrêt du Parlement de Paris condamnant led. Tardif à lui payer 9,000 livres de principal, etc. (1765). — Signification par Jacques-François Caillot, sergent, requête de Gabriel-Louis-Hercule Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Rouen, frère de Charles-Louis Tardif d'Amayé, seigneur de Marchanville, demeurant à Caen, à Charles-François Villard, marchand à Caen, de la clameur à droit de sang et marché de bourse de la vente de 200 livres et 4 chapons gras de rente à lui faite par Charles Corbet, fondé dud. Charles-Louis Tardif (1765).—Certificat par M. de Bernières de Mondrainville, maire, de La Vacquerie, lieutenant de maire, Lemonnier-Dufresne et Pyron, échevins, et Lair, procureur du Roi en l'hôtel de ville de Caen, que Gabriel-Louis-Hercule Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Rouen, s'est acquitté avec beaucoup d'assiduité de la charge d'échevin de la ville, à laquelle il a été reçu le 4 mai 1745, en conséquence de provisions du Roi du 21 mai précédent, et que sur sa demande ils ne peuvent lui refuser le témoignage de l'estime et de la distinction que lui ont méritées sa probité, son application et son zèle, tant dans l'exercice assidu de sa charge d'échevin que dans la régie et administration des biens de l'hôtel-Dieu, où il a montré beaucoup d'expérience et de capacité, que c'est avec le plus vif regret qu'ils perdent un confrère dont les talents leur ont toujours paru essentiels dans l'administration des objets qui leur sont confiés (1765). Cachet aux armes de la ville avec la légende VRBS CADOMENSIS. — Réglement d'armoiries par Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France, pour Gabriel-Louis-Hercule Tardif, écuyer, seigneur de Petiville, d'Amayé, etc., conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Rouen: d'argent à un lion de gueules accompagné de trois feuilles de vigne de sinople, posées deux en chef et l'autre à la pointe de l'écu (1769). Copie informe d'après le Nouveau d'Hozier, dossier 7195, pièce 12 (Bibliothèque Nationale). — Minute de procuration donnée par Gabriel-Louis-Hercule Tardif, écuyer, seigneur de Petiville et d'Amayé, et Jean-Jacques-Michel Filleul, seigneur et patron de Maisy, trésorier des finances à Caen, à Jacques-Jean et Jean-Baptiste-Étienne Le Couteulx, écuyers, pour recevoir en leurs noms de Blondel de Gagny, trésorier général de la caisse des arrérages. ou autres qu'il appartiendra, ce qui leur revient des effets royaux dont la conversion a été ordonné par édit de novembre 1767 (1770). — Quittance par Bertin, trésorier des revenus casuels, aud. Tardif, secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Rouen, de 20,000 livres, pour former avec les 60,000 livres payées celle de 80,000 livres à laquelle la finance de son office est fixée par l'édit de février 1770, pour jouir de nouveaux gages au denier vingt (1770); autre quittance du premier secrétaire du garde des sceaux de 500 livres, donnée aud. Tardif, pour jouir lui, sa veuve, enfants ou ayant cause, du droit de survivance attribué à son office (1762), copies collationnées par Berthie, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, en la chancellerie de Clermont-Ferrand. — Quittance par Vitecoq, receveur en la chancellerie établie en Normandie, à Tardif de Petiville, secretaire du Roi en lad. chancellerie, de 120 livres pour sa contribution aux frais de service pendant l'année (1773). — Lettre adressée de Caen par Lequesne à Tardif d'Amayé, à Sorel, par Dreux, concernant les démarches faites pour parvenir à faire payer aux veuve et héritiers Bouquerel, de Falaise, les arrérages de rentes dus (1773). Copie de la vente faite le 28 janvier 1733 devant François Boullin et Jacques Faguet, notaires à Caen, par Guillaume Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, à Philippe Bouquerel, bourgeois de Falaise, de l'office de procureur en

l'Élection, grenier et magasin à sel de Falaise, dont était en son vivant titulaire François Tiger, levé aux parties casuelles par led. Tardif, sous le nom de Charles Beaugendre, bourgeois de Caen, ladite vente faite moyennant la somme de 1200 livres convertie en 60 livres de rente hypothèque, ladite copie délivrée par Ledanois, notaire, pour laquelle il a été payé par Lequesne 4 livres 4 sols, recherches comprises (1773).

F. 549. (Liasse.)— 6 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1774-1780. — Tardif de Petiville. — Billet imprimé d'invitation à l'inhumation dud. Louis-Hercule-Gabriel Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, etc. (2 février 1774), en l'église Notre-Dame de Caen (copie informe). — Attestation devant Jean-Jacques Bénard, notaire à Caen, par Michel Penon, procureur au bailliage et présidial, Jean-Baptiste-François Cahagnet, procureur aux mêmes sièges, et Guillaume-François Paris, commissaire de police aux bailliages de Ste-Paix, Argences et St-Gabriel, qu'ils ont parfaitement connu Louis-Hercule-Gabriel Tardif, écuyer, seigneur de Petiville et d'Amayé, conseiller et secrétaire du Roi, maison, couronne de France, en la chancellerie établie en Normandie, qu'il est décédé à Caen, paroisse Notre-Dame, le 31 janvier 1774, laissant pour héritiers ses deux fils Michel-Guillaume Tardif, écuyer, et Jean-Jacques Tardif de Petiville, écuyer, officier au régiment de Poitou (1774). — Quittance par Le Mercier, premier secrétaire du chancelier de France, commandeur des ordres du Roi, aux fils de feu Gabriel-Louis-Hercule Tardif, sr de Petiville, de la somme de 500 livres, pour jouir, eux, leurs veuves, enfants ou ayant cause, du droit de survivance attribué à son office (1774). — Arrêt du Conseil d'État prescrivant que les gages tant anciens que nouveaux de l'office dud. feu Tardif de Petiville seront portés dans les états du Roi, sous le nom de ses deux fils, jusqu'à ce qu'il y soit pourvu (1774). — Quittance du trésorier général du marc d'or des ordres du Roi, à Michel-Guillaume et Jean-Jacques Tardif, enfants et héritiers dud. défunt, de 503 livres 12 sols pour le droit de marc d'or des lettres patentes sur arrêt leur accordant la jouissance des gages intermédiaires tant anciens que nouveaux attribués à l'office de leur père, plus 201 livres 9 sols pour les 8 sols pour livre dudit droit (1774). — Sommation par Michel Le Moine, huissier, requête de Jean-Jacques Tardif, écuyer, seigneur de Petiville et d'Amayé, officier au régiment de Poitou, demeurant à Caen, fils de Gabriel-Louis-Hercule Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, fils de Guillaume Tardif, seigneur de Petiville et d'Amayé, ancien échevin de la ville de Caen, stipulé et représenté par M. de Beauchef de Valjouas, écuyer, son beau-frère, à Jean Le Provost, d'Hérouvillette, de payer des arrérages de rente foncière (1774). — Lettre adressée de Falaise par Labbé, procureur et greffier de maréchaussée, à Tardif d'Amayé, à Sorel, concernant le paiement de 3 années de 60 livres de rente qu'il lui doit pour la charge de procureur en l'Élection de Falaise que la veuve Bouquerel lui a vendue en 1762 (1775). — Certificat du commis à la recette générale des finances de Rouen, que dans l'état des finances de la généralité pour 1775 il est fait retenue sur les gages de l'office de secrétaire du Roi dont est décédé pourvu Gabriel-Louis-Hercule Tardif de Petiville, et dont jouissent ses fils, la somme de 180 livres pour le montant de la capitation de ladite année, y compris les 4 sols pour livre (1777). — Billet d'avertissement de capitation noble, pour les héritiers de Tardif de Petiville, secrétaire du Roi, et de l'abbé Tardif, trésorier de France, montant à 598 livres ; semblable billet de capitation bourgeoise pour les deux domestiques de M. Tardif, 2 livres 14 sols (1778). — Quittance par M. de La Hautière, receveur des droits d'ensaisinement au bureau de Troarn, à Michel-Guillaume Tardif et Jean-Jacques Tardif, frères, de 9 livres pour l'ensaisinement des biens qui leur sont échus au décès de Charles-Louis Tardif d'Amayé, dont ils sont héritiers, et qu'ils ont déclarés valoir 3.000 livres pour ce qui concerne la mouvance du Roi (1779). — Titre nouveau de 7 livres 2 sols 10 deniers de rente, devant les notaires de Caen, par Jean Collette, fils Nicolas, fils Jacques, Martin Pain, époux de Marie Lefèvre, veuve de Nicolas Collette, de la paroisse d'Hermanville, et Pierre La Perelle, de la paroisse de Cabourg, à Jean-Jacques Tardif, écuyer, seigneur de Petiville et d'Amayé, officier au régiment de Poitou, fils de Guillaume Tardif, sieur de Petiville, stipulé et représenté par M. de Beauchef de Valjouas, écuyer, son beau-frère (1779). — Extrait des registres de la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, contenant l'arrêt autorisant Michel-Guillaume et Jean-Jacques Tardif, héritiers de Gabriel-Louis-Hercule, à toucher pendant trois ans les gages attribués à son office de secrétaire du Roi, dont est fait fonds dans l'état du Roi (1780). — Extrait de l'état civil de Verdun (Meuse) : le 25 juin 1780, baptême de Louis-Charles Tardif de Petiville, fils de Jean-Jacques Tardif, écuyer, seigneur de Petiville et d'Amayé, et d'Élisabeth-Henriette Jebannot de Beaumont, mariés le 6 février 1775, parrain, Louis-Charles Tardif, son frère, marraine, Marie-Madeleine Tardif, sa sœur, représentés, à cause de

leur bas-âge, par Nicolas Pierson et Marie-Anne Borde, domestiques des père et mère. Extrait délivré en 1854 par la mairie de Verdun.

F. 550. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1788-1822. — Tardif de Petivillle. — État des acquêts faits par le citoyen Tardif (et le citoyen Filleul) (1788-an VII) : Maisy, Christot, Carpiquet, Verson, Hérouvillette, etc., total, 475,539 livres 35 s.; aux pièces sont encore joints le certificat de l'agent de Maisy, constatant les dégâts de la mer, etc. — Lettre de Maupassant de Valmort, payeur de rentes à Paris, à M. de « Petit ville », chevalier de St-Louis à Caen, concernant un remboursement de rente (1791). — Acte de conciliation devant le juge de paix de Caen entre Tardif de Petiville et Lefranc, concernant le paiement de la somme de 4350 livres pour fermages de biens sis à Verson (1793). — Vente par Pierre Marc, de Villons, à Jean-Jacques Tardif Petiville, de terre à Villons (1793). — Double de la déclaration remise au greffe de la municipalité de Caen par Jean-Jacques Tardif, demeurant rue Guilbert à Caen, de la valeur de son revenu d'après les matrices de rôles : biens fonds à Verson, Carpiquet, Villons, Maisy, Petiville, Varaville, Cabourg, Robehomme, Hérouvillette, Escoville, Sannerville, Bréville, Bavent, Christot, Fontenay et Caen, 52.692 l. 16 s. ; à déduire le 1/5 pour la contribution foncière et la somme qu'il doit à la Nation sur le prix de son acquisition à Carpiquet, reste 41.260 l. 2 s. ; en ajoutant rentes sur la Nation consistant en office d'échevin supprimé et en action des fermes, 482 l. 16 s., sur la c. d'Anisy, de Caen, Achard de Vacognes, émigré, la ville de Caen, etc., total, 44.727 l. 5 s. 1 d. ; ses deux actions de 2.400 l. chacune sur la mine du « Plecis » ne produisent rien, et il a même une émission de nouveaux fonds à faire ; charges : rentes à la c. d'Amayé, aux obitiers de St-Pierre de Caen, aux curés de Létanville et Maisy, à la c. de Tardif de Caen, plus 501 l. 19 s. 6 d. payés pour travaux extraordinaires pour la rivière de Dives aux collecteurs de Petiville et Varaville, total, 1.575 l. 18 s. 10 d. Reste net 43.152 l. 6 s. 3 d. ; à déduire, conformément à la loi, pour lui, comme homme marié, 1.500 l., pour sa femme, 1.000 l., pour 7 enfants à sa charge, 7.000 l. ; reste soumis à l'emprunt 33.652 l. 6 s. 3 d. (1793). — Quittance par Jean-Claude, percepteur du don patriotique de la municipalité d'Aubreville et de Courcelles, district de Clermont, département de la Meuse, à Tardif de Petiville, de 1.639 livres 16 sols 8 deniers pour le 3e et dernier paiement de son don patriotique (an II). — Avertissement par Gervais Luprise le jeune, trésorier de la municipalité de Caen, à Jean-Jacques Tardif de Petiville, de payer au bureau de Berlhie, receveur du district de Caen, le tiers échu des 28.702 livres 19 sols 5 deniers montant de sa taxe de l'emprunt forcé (an II). — Requête à l'administration centrale du Calvados et au jury de révision du département à cause de la répartition de l'emprunt de cent millions, par Jean-Jacques Tardif, demeurant à Caen, section de la Liberté, pour obtenir une réduction sur le montant de ses impositions, exagérées par le jury, en raison du nombre de ses enfants et des pertes considérables occasionnées par la mer à ses propriétés de Maisy (an VIII). — Adjudication devant Charles-François-Exupère Mériel, notaire à Caen, de pièces de terre sises à Villons, appartenant à Anne-Angélique-Françoise Boisne, veuve de Charles Bazin, au profit de Jean-Jacques Tardif de Petiville, (an XIII). — Contrat de mariage devant François Jehane, notaire à Juvigny, entre Louis-Charles Tardif de Petiville, fils de feu Jean-Jacques, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Poitou, assisté d'Élisabeth-Henriette Jehannot de Beaumont, sa mère, et Marie-Constance de St-Germain, fille de Félix-Jean de St-Germain de La Bazoge, ancien officier au régiment de Béarn, et de Marie-Jeanne-Françoise Constance de Fréval (1806). — Abornements des pièces de terre et herbages composant la terre de Maisy, appartenant à M. et Mme de Petiville, pour servir au partage de ladite terre (1812). La vergée de Maisy est de 40 perches, la perche de 22 pieds, le pied de 12 pouces. La vergée de Maisy fait 33 perches 14 pieds, ou 33 perches $\frac{7}{12}$, de 24 pieds à la perche et de 12 pouces au pied. La perche de 22 pieds fait 20 pieds 2 pouces, ou 22 pieds 1/6, de la perche de 24 pieds. La perche de 22 pieds est les $\frac{16}{19}$ de la perche de 24 pieds. La vergée dite de seigneurie à Maisy de 24 perches, et de 24 pieds de 12 pouces à la perche, est à celle de 40 perches à la vergée et de 22 pieds à la perche dans le rapport de 5 à 7. Il s'ensuit que 7 vergées de seigneurie de 24 perches à la vergée, et de 24 pieds à la perche, en font 5 de Maisy de 40 perches à la vergée et de 22 pieds à la perche. La perche de 24 pieds fait 1 perche 4 pieds 2 pouces de 22 pieds. La perche de 24 pieds fait 1 perche $\frac{1}{5}$ à très peu près de 22 pieds. — État des rentes dues à la succession de Jean-Jacques Tardif de Petiville (1813). — Projet d'estimation en capital des immeubles composant la succession de Jean-Jacques Tardif de Petiville. — Réponse pour Tardif de « Petitville », propriétaire à Fontenermont, contre les maires de Bavent, Hérouvil-

lette et Escoville, appelant de jugement du tribunal civil de Caen de 1826. — Autorisation par Robert Le Dart, avocat, juge de paix du canton de Troarn, à Victoire Gueroult ou Groult, veuve de Pierre-Jacques-Louis Beauchef, baron de Servigny, de faire citer Louis-Charles Tardif de Petiville, demeurant à Paris, à l'effet de le faire entrer au conseil de famille d'Aimé-Jean-François Beauchef de Servigny (1833).

F. 551. (Liasse.) — Grand format, 10 feuillets, papier.

1813. — Tardif de Petiville. — Extrait des états de sections de Maisy, en ce qui concerne les propriétés de MM. de Petiville, rédigé par M. de Rugy, dont le double a été fourni à l'appui de la pétition présentée le 31 mars 1813 au sous-préfet de Bayeux pour obtenir un dégrèvement de 1131 fr. 95 sur la somme de 5131 fr. 95 à quoi s'élève la contribution des fonds de la succession Petiville pour 1812 sur Maisy, non compris ce qui existe sur Létanville et Géfosses, peu considérable.

F. 552. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1683. — Tardif de Moidrey. — Procès-verbaux dressés par Jacques Sanson, sergent royal en la sergenterie noble et ordinaire de Pontorson, bailliage d'Avranches, de criées de biens appartenant à François Nicolle, requête de Joseph Tardif, écuyer, sieur de Moidrey, vice-bailli de Cotentin et Mortain, fils aîné et héritier de feu Louis Tardif, écuyer, sieur de Moidrey, vice-bailli de Cotentin et Mortain, demeurant à Pontorson ; parmi les pièces visées : contrat entre le feu s^r de Moidrey et Gilles Guiard, s^r de La Margeraye (1660) ; contrat d'obligation par Charlotte Fleury, veuve dud. Guiard, Jacques Fleury, son frère, et Enguerrand Nicolle, sieur de La Vauzelle, bourgeois de Pontorson, (1663); sentence du bailliage d'Avranches entre Charles de Marsbodin, écuyer, sieur de Saint-Moron, fils du feu sieur de Vauvert et représentant la demoiselle de Taillerot, son aïeule, et ledit de Moidrey, condamnant ce dernier au paiement de ladite rente avec recours sur Nicolle, approché (1677) ; sentence obtenue au bailliage d'Avranches par Isaac Guischard, écuyer, sieur de Caugé, fils et héritier des sieur et demoiselle de La Ménardière, condamnant M. de Moidrey à passer titre nouveau de rente (1677). — Pleds de meubles et d'héritages de Pontorson, tenus devant Nicolas de La Noe, écuyer, sieur du Boschet, lieutenant général, etc.

F. 553. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1720. — Agneaux (d'). — Vente devant Louis Goubert, notaire en la vicomté de Carentan pour le siège de Géfosses en Bessin, par Henri Houel, sieur de La Houssaye, fils et héritier de défunts Jean Houel et Suzanne Le Vasnier, bourgeois de S^t-Lô, à Isaac-François d'Agneaux, écuyer, sieur de La Couture, demeurant à Rouen, stipulé par Pierre Béatrix de Morainville, curé de Géfosses, d'une pièce de terre nommée le pré Maheut à Maisy, village du Houx, bornée en partie par Jean de Guillebert, écuyer, sieur du Landé, moyennant la somme de 4000 livres ; publication faite par Pierre Cicille, notaire aux sièges d'Osmanville et de Maisy, sergenterie des Vez, vicomté de Bayeux, à l'issue de la messe paroissiale de Maisy.

F. 554. (Registre.)—Moyen format, 72 feuillets, parchemin ; 2 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, intercalées.

1550-1770. — Allègre (d'). — « Cy commence le livre ou journal du revenu de la terre, sieurie et chastellenie de Maisy sur la mer et des fiefz, terres et sieuries de la grand verge de Lestanville », fief du Hable, s'étendant en la paroisse de St-Nicolas de Grandcamp, fief de Canchy, s'étendant aux paroisses de Cricqueville et St-Pierre-du-Mont, fief de Maisy, s'étendant en la paroisse de La Cambe et aux environs, appartenant à Philippe de Béthune, chevalier, seigneur et baron des villes et châteaux de Scelles et Charotz en Berry, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine lieutenant de 200 hommes d'armes de ses ordonnances sous la charge du duc d'Orléans, et gouverneur dud. duc, bailli de Mantes et Meulan, à cause de Marie d'Allaigre, son épouse, seul seigneur et patron de lad. châtellenie de Maisy et desd. fiefs, duquel revenu Jean Du Manoir, fermier de lad. châtellenie au droit de Thomas Laurent, premier preneur d'icelle, a fait la recette suivant le bail que ledit seigneur lui a passé devant les notaires du Châtelet de Paris en 1609 pour 7 années à commencer du jour St Michel 1608. Domaine non fieffé. Rentes dues en la châtellenie et fief de Maisy à cause du domaine fieffé à Maisy : Guillaume Suhard, sieur de La Conseillière, héritier de Jeanne Mahieu, sa mère, tenant le fief Fourel ; Jacques d'Allain, écuyer, sieur du Castel, fils mineur de feu Guillaume d'Allain, écuyer, sieur d'Amontlaville, pour le fief Érard, François de Méhérenc, curé de Maisy, pour le fief Sanxon ; Siméon d'Amours, sieur du Val, pour le fief Alleron; Jean Berthelot, élu

pour le Roi en l'Élection de Bayeux ; Thomas Le Chevallier, sr d'Engranville, héritier à cause de sa femme de Thomas Canyvet, sr d'Engranville, pour le fief Sebert; Jean d'Allain, écuyer, sieur d'Amontlaville ; Jean Thomas, sieur de Fontaines, d'Asnières et de Mandeville ; Adrien de Guillebert, sieur de La Vallée, etc. Rentes dues au fief de la grande verge de Létanville : Pierre d'Amours, sr des Préaulx ; Jean Du Tertre, sieur de Grouville, de de Chantelou et d'Englesqueville, pour lui et sa femme, héritière en partie de Thomas Canyvet, sr d'Engranville ; Siméon d'Amours, sr du Val ; Guillaume Scelles, sieur de Létanville, etc. Rentes dues au fief du Hable : Guillaume de Mellun, écuyer, sieur des Clozets, etc. Rentes dues au fief de Canchy : Gilles de Méhérenc, écuyer, et les héritiers de Marin de Méhérenc, écuyer ; Jacques de Maugny, écuyer ; Jacques Rupalley ou Jean, son fils ; François Du Mesnil, sieur de St-Pierre-du-Mont et de St-Paul ; Jean de Hotot, sieur de Beaumont, au droit de Jacques Bauquet, écuyer ; Élisabeth Le Chevallier, veuve de François de Méhérenc, écuyer, sieur de La Vastyne ; Jacques Bauquet, sieur de Maugny, ou ses hoirs, etc. Rentes dues au fief du petit Maisy assis à La Cambe : Henri Gohier, garde des sceaux en la vicomté de Bayeux ; Jean de Méhérenc, sieur de Montmyrel, héritier d'Adrien de Méhérenc, sieur de La Conseillière, son père ; Guillaume Henry, à présent Pierre de Bernières, écuyer, sieur d'Acqueville, trésorier général de France en la généralité de Caen, etc. Chapitre concernant les bénéfices et offices : cure de Maisy, dont lesd. seigneur et dame ont droit de présentation ; la cure n'a vacqué, François de Méhérenc, curé, pourvu avant le bail ; chapelle St-Éloi fondée dans le château de Maisy, dont est pourvu led. François de Meherenc ; sénéchal de lad. châtellenie, Charles Du Tremblé, avocat à Bayeux, greffier, Abraham de Semilly. — Led. livre et journal baillé par Jean Du Manoir, ci-devant fermier, à M. de Béthune (1618). — Additions ultérieures, pour les noms des tenants. — Parmi les pièces intercalées, aveu de 1549/50.

F. 555. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1552-1773. — Allègre (d'). — Aveu rendu à Yves d'Allègre, chevalier, sr et baron du lieu, Mitteau, Marcilly, St-André en la Marche, etc., sr châtelain de Blainville et Maisy sur la mer, en sa dite terre et sieurie de Maisy, par Aubert Canivet, aux pleds de la sieurie tenus par Hébert Auber, sénéchal, reçu par Jean d'Allain, receveur de lad. sieurie (1552, v. s.) Original et copie collationnée par Fontaine et Bénard, notaires à Caen (1773).

F. 556. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1749. — Amours (d'). — Vente devant Charles-François Belhoste, notaire aux sièges d'Osmanville, Maisy et Géfosses-en-Bessin, par Jacques de Guilbert, écuyer, sieur de La Rivière, fils et héritier en sa partie de Jean de Guilbert, écuyer, sieur du Landé, et de Jean de Guilbert, écuyer, sieur de La Bizière, son frère, de Géfosses, à Pierre Daguet, fils mineur de Pierre et de Marie-Marguerite Durand, d'une pièce de terre sise à Maisy, nommée le Cartelet, bornée par Jacob-Gédéon d'Amours, écuyer, sieur de Vaumanoir, représentant le sieur d'Amonlaville, et les chemins tendant à la mer, et plusieurs autres pièces de terre, moyennant 5,160 livres. — Exploit de clameur par Michel Le Boulanger, huissier royal, résidant à Maisy, requête de Jacob-Gédéon d'Amours, écuyer, seigneur de Vaumanoir, Vienne et Villiers, époux de Jeanne-Esther de Guillebert, à droit de sang et proximité de lignage, et remise desd. biens devant led. notaire aud. d'Amours.

F. 557. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1641-1661. — Baillehache. — Acte lacéré et incomplet de la vente faite devant Michel Le Sueur et Jean Crestien, tabellions royaux à Caen, par Nicolas Hue, écuyer, sieur de Fresney et de Launey, demeurant à N.-D. de Fresney-en-Auge, vicomté d'Argentan, à Jean Baillehache, sr de Baubrière, bourgeois de Caen, de 8 livres de rente à prendre sur Robert Varin (1641). — Fragment de mémoire judiciaire citant Pierre de Baillehache père et Jean de Baillehache fils en 1660 et 1661.

F. 558. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1773. — Beauchef. — Lettre adressée de Franquetot par Duhamel à Beauchef de Servigny, ancien maître des Comptes de Normandie, à Caen, l'informant qu'il a fait parvenir à Ducheval, négociant à Isigny, une quitance de 3 années d'arrérages de rente due par son oncle au duc de Coigny ; il ne croit pas le duc disposé à en recevoir l'amortissement.

F. 559. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1687. — Blondel. — Prise à ferme devant Jean

Caumont et Abraham Adellynne, tabellions à Bernières pour le siège de Cairon, par Robert Le Bourgeois, de Cheux, pour 6 années, de Gaspard Blondel, sieur de St-Manvieu, de 2 pièces de terre au terroir de Cheux.

F. 560. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1601-1614. — Blondel (Le). — Traité de mariage devant André Le Mousu et Gilles Boulligny, tabellions royaux en la vicomté de Coutances pour le siège de Tessy, entre Paul Le Blondel, de Beaucoudray, et Élisabeth Osouf, à laquelle il a été promis par Jean, son père, et Pierre, son frère, 60 sols de rente, pour pot de vin, 6 écus, 40 sols de don héréditai, 1 lit garni de couette, traversain, « origliers », courtine et couverture de couleur, 1 grand et 1 petit coffre, 1 robe de drap noir avec 1 cotillon de couleur « et ung cors de sarge ou creseau », 2 vaches, dont 1 appartenant à lad. fille, 1 poêle d'airain du poids de 6 livres, 1 pot de fer valant 20 sols, 1 pot, 1 carte, 6 écuelles et 6 assiettes d'étain, plus ses accoutrements et du linge à la volonté du père et des amis de lad. fille (1601). — Vente de lad. rente (1614).

F. 561. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1635. — Boisyvon (de). — Échange devant Jean Escallot et Antoine Jouenne, tabellions en la vicomté d'Avranches pour les sièges de Pontorson, du Mont-St-Michel et dépendances, entre Gabriel Tardif, écuyer, sieur de Moidrey, vice-bailli de Cotentin, Mortain et anciens ressorts, demeurant à Pontorson, et Jeanne de Millard, veuve de François de Boisyvon, écuyer, sieur de La Fosse, et Jacques de Boisyvon, son fils, de 2 portions de terre à Moidrey, dont l'une sise au marais de Moidrey, contre une portion de terre aud. lieu, réage des petites vignes, en présence de Jacob Le Monnier, sieur de La Licorne, bourgeois de Pontorson, et de Jean Blouet, témoins ; délivré à lad. demoiselle de Millard et son fils.

F. 562. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1712-1721. — Boullin. — Remise sur clameur, devant Jacques Andrey, notaire, et Germain Coltée, greffier, pris pour adjoint, en la ville de Caen, par Gilles Le Dars, receveur des tailles à Caen, à Jean-Baptiste Le Goguetel, bourgeois de Paris, tuteur de ses enfants, d'un herbage, paroisse de Varaville, nommé les Cardonnets, contenant 14 acres, qu'il lui avait vendu à titre de fieffe et dont il lui a fait le remboursement sur prêt de François Boullin, notaire à Caen, son beau-frère (1712) ; autre remise devant Jacques Faguet et Jacques Andrey, notaires à Caen, par Arthur-Antoine et Jacques-Nicolas Le Cerf, frères, bourgeois de Caen, à Bertrand Le Goguetel, bourgeois de Caen, à droit de sang et ligne, clameur et marché de bourse (1720). — Vente par Jean-Baptiste Goguetel, employé dans les affaires du Roi, à François Boullin, notaire à Caen, dud. herbage (1721).

F. 563. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1660. — Bouttin. — Vente par Jean Le Febvre, bourgeois de Caen, à Jacques Bouttin, sieur des Costils, bourgeois de Caen, son frère en loi, de sa part d'intérêts et dépens lui appartenant par sentence du lieutenant criminel d'Avranches du 4 décembre 1655, etc.

F. 564. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1720. — Broize (de La). — Échange entre Jean Le Provost, écuyer, sieur de La Guyberdière, et Jean Le Provost, écuyer, sieur des Landes, frères, de Tirpied, et Nicolas de La Broize, écuyer, sieur de La Chevrenaye, demeurant à Mortain, de fonds à Tirpied (1720).

F. 565. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1729-1767. — Bruny (de). — Quittance par Raymond de Bruny, marquis d'Entrecasteaux, président trésorier général de France à Marseille, fondé de procuration de Jean-André de Bruny, écuyer, seigneur de Maisy, à François de Bruny, son frère, baron de la Tour d'Aigues, etc. (lacérations) (1729). — Retrait à droit féodal devant les notaires de Paris, de Mathieu Bonnet, avocat au Parlement de Paris, par Jean-André Bruny, écuyer, sieur de Maisy, des maison, bâtiments, jardins et terres nommés de La Rivière, de la censive et mouvance du fief et seigneurie de Maisy, qui lui ont été vendus par le fondé de M. de Caumartin, évêque de Blois, moyennant 80,000 livres de principal et 2,000 livres de pot de vin (1729). — Vente devant Charles-François Belhoste, notaire aux sièges d'Osmanville, Maisy et autres lieux, par Jean-André de Bruny, chevalier, seul seigneur patron et châtelain de Maisy, aux enfants mineurs de feu Jacques Le Chevalier, représentés par Jacqueline Jourdain, leur mère, de 60 livres de rente (1731). — Assignation commise par Louis Mauny, huissier royal héréditaire audiencier en l'Amirauté de France pour le

siège de Grandcamp, requête dud. Jean-André de Bruny, à Philippe Petitcœur, laboureur, à comparaître devant le bailli de la haute justice de Maisy, en raison des dommages par lui commis sur la pièce de terre en pâturage nommée la Garenne (1757) ; défenses de Robert Houel, prenant fait et cause dud. Petitcœur ; conclusions en réponse auxd. défenses (1758). — Vente par led. Jean-André de Bruny à Thomas Le Peton, marchand, bourgeois à Rouen, de pièces de terre et maisons sises à Maisy, moyennant 7200 livres (1759) ; amortissements de rentes y relatifs (1760-1762). — Aveu à Francois-Alexandre de Bruny, écuyer, chevalier de St-Louis, ancien capitaine au régiment du Roi-infanterie, seul seigneur châtelain haut justicier de Maisy, patron du lieu avec ses extensions sur les paroisses de La Cambe et Létanville, propriétaire du fief du Hable à Grandcamp, du fief noble de Longueville, et du fief de « Cartret » dans la ville de Coutances, sur les paroisses de St-Pierre et St-Nicolas, et autres lieux, par Antoine Auvray, écuyer, sieur de La Jurie de Villy, donataire de Robert Houel, curé de Daye (1767).

F. 566. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1636. — Buisson (Du). — Fieffe par Claude Du Buisson, écuyer, sieur et patron de Cristot et Brouay, à Gilles Marie, de Cristot, de terre aud. lieu ; présent, Mathieu Bobehier, curé de Brouay.

F. 567. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1580. — Cairon (de). — Transaction sur procès entre Antoine de Melle, docteur aux droits, doyen, et les chanoines du Sépulcre de Caen, et Charles de Cairon, fils de Jean de Cairon, sieur de Cardonville, Jean de Cheux, fils de Laurent de Cheux, écuyer, sieur de Benneville, concernant le paiement d'arrérages de rente.

F. 568. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1674-1792. — Chamouroux (de). — Amortissement par Jacques Turquetil, de la Chapelle-Hamelin, pour Catherine-Gabrielle de Chamouroux, de rente constituée pour fieffe faite par Jacques-Siméon-Noël Artur, écuyer, sieur de La Morinière (1674), à la fin dud. acte.

F. 569. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1608-1613. — Darouet. — Vente devant Daniel Joret, tabellion au bailliage de Moyon, et Pierre Maugier, tabellion royal en la vicomté de Coutances, pris pour adjoint, par Michel Surville, de Moyon, à Thomas Darouet, avocat, de lad. paroisse, de 4 vergées de terre en pré en une pièce nommée le pré des Carrières, borné par Gilles Le Valloys, sieur de La Reaulté, Thomas Le Chertier et Richard Rihouey (1608) ; au bas, quittance du droit de treizième par Guillaume Le Chapelain, sieur de La Pleine, tuteur des enfants de feu Gilles Le Chapelain, fermier pour la moitié de la baronnie de Moyon, et François Lasquier, fermier de l'autre moitié (1613).

F. 570. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1678. — Duhalley. — Arrêt du Parlement de Rouen entre Madeleine de Marguerie, veuve de Charles Du Halley, sieur et patron de Vaudry, conseiller en la Cour des Aides de Normandie, à la succession duquel elle a renoncé, créancière de sond. mari sur la terre de Vaudry, appelant de sentence du bailli de Caen ou son lieutenant au siège de Vire, demandant que Marie Lemaignen, veuve de François Du Rozel, sieur du lieu, soit tenue de bailler caution solvable en outre ses prétendus droits de répondre des régies de la terre de Vaudry, et lad. Lemaignen.

F. 571. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1668-1695. — Fergant. — Accord devant les tabellions de la vicomté de St-Silvain pour le siège d'Escoville, entre Jacques Fergant, greffier de la maîtrise particulière des eaux et forêts du bailliage et vicomté de Rouen, et Gervaise Le Bourgeois, veuve de Jacques Fergant, sa mère, sur le compte de sa tutelle et le paiement des revenus (1668). — Conventions de mariage entre Jacques Fergant, bourgeois de Vaucelles de Caen, fils et seul héritier de Jacques Fergant et de Gervaise Le Bourgeois, et Anne Lande, fille de Jean Lande, sieur de La Vigne, et de Marie Thiboult, en présence de Philippe Thiboult sr d'Hoinville, Jacques de Bricoult, sieur du Taillys, oncles de la future, et de Gilles Le Bourgeois, curé de Magny-le-Freule (au dos, note du mariage en 1673). — Lettres de chancellerie près le Parlement de Rouen obtenues par Anne Lande, requérant sa séparation de biens avec Jacques Fergant, son mari (1673). — Accord entre Pierre Fergant, sieur des Parcs, premier Élu à Pont-l'Évêque, et Madeleine Fergant, fille et héritière de Jacques Fergant et tutrice de sa sœur, concernant le paiement de trois années de fermages d'un pré sis paroisse de Bellengreville, dont

ledit Pierre avait obtenu condamnation en la vicomté de St-Sylvain, contre le dit feu Fergant à raison de 35 livres par an (1694). — Quittance donnée par Madeleine Fergant, tutrice de Luce Fergant, sa sœur, filles et héritières de Jacques Fergant et d'Anne Lande, à Charlotte Duquesney, veuve d'Augustin Lande, de la somme de 33 livres pour une année de rente dotale à elles due à cause de leur mère (1695).

F. 572. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1714-1791. — Filleul. — Pactions de mariage entre Michel Filleul, fils de défunts Michel et Madeleine Léveillé, et Marie-Anne Hunot, fille de feu Léonor-Étienne Hunot, chirurgien juré à Caen, et de Madeleine Le Clerc (1714). — Vente devant les notaires de Bayeux par Olivier d'Escajeul, écuyer, sieur de Vaux, demeurant à Vaux-sur-Seulles, à François de Bailleul, procureur du Roi de la ville et communauté de Rouen, de 111 livres 12 sols 2 deniers de rente hypothèque au denier 18, payables audit de Bailleul en la maison de la d^elle de « Vallederis », sa mère, rue St-Malo, à Bayeux (1716) ; partie de ladite rente ultérieurement amortie par quittance de Fréard, donnée à Mme Filleul et son fils, représentant M. de Bruny, par les mains de Beauchef de Servigny, maître des comptes. — Sentence de Louis Le Bas, écuyer, seigneur et patron de Baron Tourmauville, vicomte de Caen, entre Thomas et Michel Filleul, fils de Jean Filleul, à Léonord Philippe, sieur du Sausay, époux de Marguerite Filleul, leur sœur, concernant le racquit d'une partie de 35 livres de rente (1720). — Constitution devant Jean-Pierre Postel, notaire au siège de Varaville, par Michel Filleul, marchand, bourgeois de Caen, et Marie-Anne Hunot, son épouse, de 1000 livres de rente hypothèque au profit de Jacques-Philippe Dudouet, avocat à Caen, moyennant 20000 livres, pour aider à payer les promesses de mariage de leur fille, présence de Louis Le Tremansois, écuyer, de Bréville (1732). — Vente devant Florent Le Quesne et Jean-Jacques Bénard, notaires à Caen, par Michelle-Françoise Le Quens de Varville, veuve de Claude-Olivier Regnault, chevalier, seigneur et patron d'Argouges, St-Malo et autres lieux, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Caen, tutrice de ses enfants, à Jean-Jacques-Michel Filleul, licencié aux lois, dudit office de trésorier de France garde-scel aud. bureau, moyennant 46.000 livres (1748) ; quittance y relative devant Jean-Jacques Le Vigneur et Jean-Jacques Bénard, notaires à Caen, par lad. veuve à Marie-Anne Hunot, veuve de Michel Filleul, mère de Jean-Jacques-Michel Filleul, écuyer, président trésorier de France au bureau des finances de Caen (1753). — Note concernant le 2e fils de M. de Valjouas, né le 24 et baptisé le 25 janvier 1764 par M. de La Rivière, curé de Notre-Dame de Caen, nommé Aimé-Jean-François par Jean-Jacques-Michel Filleul, écuyer, président trésorier de France, son grand oncle, et Jeanne-Madeleine Filleul, épouse de Tardif, secrétaire du Roi, son aïeule. — Signification par Louis Mauny, huissier, requête de Marie-Anne Hunot, veuve de Michel Filleul, tant pour elle que pour Jean-Jacques-Michel, son fils, chevalier d'honneur, président trésorier de France, à M. de Varennes, écuyer, et ses co-héritiers de Mlle de la Roche-Aimont, du contrat de vente à eux faite par François-Alexandre de Bruny, seigneur de Maisy, de ses fiefs, terres et seigneuries dud. lieu, pour parvenir à l'amortissement de 500 livres de rente due (1767). Projet de lad. vente. — Vente devant Martin Robiquet, notaire au siège de Linverville sous les vicomtés de Coutances et St-Sauveur Lendelin, par Marie-Anne-Catherine de Nicolle, veuve du seigneur Hellouin du Mesnilbus, à Suzanne Lhermitte, veuve d'Alexandre Fourrey, intendant de la princesse de Nemours, de 250 livres de rente hypothèque au denier 20 à prendre sur Jean-André de Bruny, chevalier, seigneur et patron de Maisy en Bessin, de sa constitution, à la caution solidaire de Jean-François-Guy de Hennot de Théville, docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Coutances et archidiacre du Val-de-Vire ; à la suite, amortissement par Jeanne-Jacqueline-Charlotte de Bordes, veuve de M. de Chantepie, écuyer, petite-fille de lad. Lhermitte, à Mme Filleul et son fils, par les mains de Beauchef de Valjouas, petit-fils de lad. dame, présence de M. de Bordes de Folligny et de l'abbé de Bordes, frères de lad. femme (1767). Y joint, le contrat de constitution devant Jacques Guisle et Louis Duhamel, notaires à Coutances, par led. Jean-André de Bruny, à lad. de Nicolle, veuve de Hellouin du Mesnilbus, de lad. rente hypothèque de 250 livres moyennant 5000 livres payées par lad. dame des deniers provenant de l'amortissement de partie de sa dot par le marquis de Carbonnel, en présence dud. Jean-François-Guy de Hennot de Théville, chanoine de Coutances, tant en son nom que pour François de Hennot, chevalier, seigneur d'Octeville, beau-frère dud. de Bruny, lequel s'est rendu caution solidaire dudit de Bruny ; à la suite, copie de la procuration dud. seigneur d'Octeville devant Le Véel et Vigier, notaires à Valognes (1731). — Lettre de M. de Belbeuf, procureur général du Parlement de Normandie, à Filleul, trésorier de France à Caen, con-

cernant son acquisition de la terre de Maisy et son projet d'y faire rendre exactement la justice (1767). — Lettre de Durosel Beaumanoir, curé de Maizet, à Mme Filleul, en son château de Villons, concernant le projet dud. curé d'établir une sœur de Providence à Maizet avec les fonds d'une rente que lui fait Banage de Cardonville, qui lui propose en échange une rente assise à Maisy ; demande de conditions favorables (1770). Cachet. — Lettre de M. de Vierville à Filleul de Maisy, trésorier de France, concernant la démarche de Banage pour le remboursement de rente assise à Maisy (1773). — Sommation en paiement de rentes seigneuriales (1773). — Lettre d'intérêt de famille de Beauchef de Servigny à Filleul de Maisy (1774). Cachet. — Lettres de l'office de procureur ecclésiastique accordées par l'Université de Caen à Jean-Jacques-Michel Filleul, écuyer, seigneur de Maisy (1781). Sceau. — Lettre de Marcotte, fendiste du duc de Coigny, à Filleul de Maisy, l'informant qu'il n'a point trouvé dans le chartrier du duc des aveux détaillés de la châtellenie de Maisy (1784). — Lettre du duc de Coigny à Filleul de Maisy lui réclamant l'aveu de sa seigneurie de Maisy afin de pouvoir rendre le sien en la Chambre des comptes de Rouen (1787). — Lettres de ratification de la vente faite à Jean-Jacques-Michel Filleul, doyen des présidents trésoriers de France au bureau des finances à Caen, par Pierre-Michel Néel de Tontuit, chevalier, seigneur et patron de Christot et de Brouay, de terres à Fontenay-le-Pesnel et Christot moyennant la somme de 23.387 livres (1789). — Sommation requête de Paul Le Boucher, chevalier, seigneur et patron d'Émiéville, Le Poirier, Fontenay-le-Pesnel, haut justicier de Troarn et autres lieux, à Filleul de Maisy, de payer dans trois jours le droit de treizièmes des biens qui lui ont été vendus par M. de Tontuit (1789) ; signification y relative à M. de Petiville, héritier de Filleul de Maisy (1791).

F. 573. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1652. — Gouet. — Contrat de mariage de Robert Gouet, sieur de Goupillière, fils aîné de feu Jacques Gouet, huissier au Châtelet de Paris, et de Marie Auber, de la paroisse de Ver, et Élisabeth Centsols, fille de Michel Centsols, sieur de La Couture, et de Jacqueline Martin, de Tour, en présence de Hervé Gouet, sieur du Val-David, François Gouet, diacre, frères, François Pippon, commissaire enquêteur à Bayeux, Richard Herouf, sieur de La Croix, beaux-frères dud. Gouet, Julien Mouillard, curé de Martragny, Jacques Blanlo, sieur de La Couture, bourgeois de Bayeux, Jean et Gilles Le Picard, parents dudit Robert, Charles Centsols, sieur du Couldray, Antoine Centsols, sieur du Couldray, et Robert Centsols, frères de lad. fille, Jacques Néel, sieur de La Caillerie, élu en l'Élection de Bayeux, Jean Néel, sieur des Longsparcs, assesseur à Bayeux, et Charles Martin, sieur de La Martinière, avocat à l'Amirauté, siège de Grandcamp.

F. 574. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1578-1643. — Hervieu. — Procédures aux pieds du bailliage de Moyon tenus par Jean Boudier, écuyer, bailli, et par Gilles Le Moussu, sieur de Beaucoudray, lieutenant général du bailli, concernant la requête de Pierre Hervieu, sieur de La Fouquetière, aîné du fief de La Fouquetière, demandeur en bannie d'une pièce de terre nommée le pré des Gourdinières, tenue en puinesse, pour avoir paiement de trois années de rente seigneuriale (1578). — Vente au tabellionage de Tessy, par Jean Le Maistre, fils Marin, aud. Hervieu, de Moyon, d'une pièce de terre aud. lieu, nommée le pré des Gourdinières, moyennant 200 écus d'or sol de principal et 6 écus de vin (1586). — Reconnaissance devant André Le Moussu et Pierre Maugier, tabellions au bailliage de Moyon sous Philippe Le Vallois, écuyer, bailli du lieu, par Nathanael Hervieu, sieur de La Fouquetière, fils Pierre, et Robert Le Maistre, d'un accord fait entre eux, concernant le paiement des arrérages de rente seigneuriale au fief du Rozel (1603). — Obligation devant les tabellions de Moyon par Thomas Le Maistre, fils Robert, d'indemniser Théodore Hervieu, sieur de La Fouquetière, des frais et dommages qui pourraient lui arriver touchant le décret des héritages dudit Robert que prétend faire Henri Le Vallois, prêtre (1643). — Reconnaissance devant Daniel Le Moussu et Gilles Postel, tabellions au bailliage de Moyon, par Thomas Le Maistre, fils de feu Robert, quoiqu'ayant renoncé à sa succession, de rente due à Théodore Hervieu, sieur de La Fouquetière, fils et héritier d'Abraham (1643).

F. 575. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1658-1712. — Hue. — Fieffe faite devant Jean Caumont et Thomas Du Rozier, tabellions en la sergenterie de Cheux, par Guillaume Hue, écuyer, sieur de Tournelot, fils de feu Arthur Hue, écuyer, demeurant à Carpiquet, à Jean Gondoin, d'une pièce de terre de 5 vergées sise au terroir de Carpiquet, delle de la Croix de « Rostz », jouxtant l'abbaye de la Trinité de Caen, et Guillaume Ruel, sieur du Fresne, enquêteur

héréditul à Caen, moyennant 2 boisseaux de froment, mesure de Caen, 6 deniers de relâche pair au meilleur du tripot, 20 sols, 1 chapon, 1 poule et 25 œufs de rente foncière (1658). — Autre fieffe devant Nicolas de Vendes, écuyer, sieur du lieu, sous-sénéchal de l'abbaye de la Trinité de Caen, en présence de Roch Harel, greffier ordinaire, par Marguerite-Henriette Gouffier de Rouannes, abbesse, et les religieuses, à Pierre Jeanne, fils Pierre, de 1/2 acre de terre sise à Carpiquet, bornée en partie par Guillaume Hue, sieur de Tournetot, moyennant 5 boisseaux de froment, mesure du tripot de Caen, de rente foncière et seigneuriale (1669). — Échange devant Jacques Le Danois et Guillaume Jolivet, notaires à Caen, entre Pierre Jeanne et Henri Hue, écuyer, sieur de Carpiquet, de pièces de terre aud. lieu (1686). — Remise par Jean Gondouin et Jeanne Onfroy, veuve de Fleurant Gondouin, frère dudit Jean, à Henri Hue, écuyer, sieur de Carpiquet, de 5 vergées de terre fieffée en 1658 à feu Jean Gondouin par Guillaume Hue, écuyer, sieur de Carpiquet (1699). — Fieffe par Archange La Motte Ruel, bourgeois de Caen, à Henri Hue, sieur de Carpiquet, de terres à Carpiquet et à Verson (1712).

F. 576. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1615-1623. — Hullin. — Vente devant André Le Moussu et Jean Le Painteur, tabellions à Moyon, par Nicolas et Marin Le Maistre, fils Guillaume, à Nicolas Hullin, de Daugy, de 17 livres de rente hypothèque, moyennant 240 livres de principal (1615). — Sommations par Jacques Crespin, sergent au bailliage et haute justice de Moyon, bannies, etc., en paiement de lad. rente (1623). — Obligation devant André Le Moussu et Gilles Postel, tabellions au bailliage de Moyon, par François Rihouey, curé de Moyon, de payer à Nicolas Hullin, de Daugy, 8 livres 10 sols de rente faisant moitié de 17 livres qu'il avait droit de prendre sur Nicolas et Marin Le Maistre (1623).

F. 577. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1649-1757. — Hunot. — Lettres de tonsure cléricale accordées par Édouard Molé, évêque de Bayeux, à André Hunot, fils de Guillaume et de Judith Jullien, de la paroisse St-Martin de Caen (1649). Sceau. — Amortissement devant Jean Crestien et Thomas Lesueur, tabellions à Caen, par « Judic » Jullien, veuve de Guillaume Hunot, chirurgien, bourgeois de Caen, tutrice de ses enfants, à Claude d'Estriac, écuyer, sieur de Blagny, et à sa mère, Jacqueline Allain, veuve de Pierre d'Estriac, écuyer, sieur de Blagny, moyennant 3000 livres, de 214 livres 5 sols tournois du nombre de 264 livres 5 sols de la constitution de Claude Du Buisson, écuyer, envers led. de Blagny (1653). — Constitution devant Guillaume de La Porte et Thomas Le Sueur, tabellions à Caen, par led. Claude d'Estriac à Jacques Rouault, religieux de St-Étienne de Caen, prieur de Parthenay et de Sept-Vents, de 50 livres tournois de rente moyennant 700 livres (1656) ; signification de lad. vente par Jean Hébert, sergent à Caen, à la veuve de Guillaume Hunot, chirurgien, et à André Hunot, son fils aîné, avec défenses de payer à d'autres les arrérages par eux dus (1657). — Amortissement par lad. veuve de Guillaume Hunot de 50 livres de rente au denier 14, formant 700 livres, auxd. Jacqueline Allain et Claude d'Estriac, à la décharge de Pierre Du Buisson, écuyer, demeurant à Cristot, fils aîné de Claude Du Buisson, écuyer, sieur de Cristot, pour partie du prix du contrat d'acquêt fait par Hunot du sr de Cristot, et de l'obligation de Robert Angot, sieur de La Drouinière (1657). — Dépositions de témoins concernant l'homicide de François Hunot. — Extrait du registre du greffe d'audience du bailli de Caen concernant la publication des lettres de grâce, remission et pardon obtenues en la grande chancellerie de France par Léonard Alexandre, bourgeois de Caen, pour l'homicide commis sur François Hunot, led. Alexandre étant tête nue, à genoux, les fers aux pieds (1663). — Commandement à Léonor-Étienne Hunot, chirurgien, en paiement des frais d'enregistrement de ses armes, et saisie de 12 assiettes, 6 plats et 1 pot d'étain (1698). — Amortissement devant Guillaume Jolivet et Antoine Bazire, écuyer, notaires à Caen, par Jeanne Regnauld, veuve et héritière d'André Hunot, de 35 livres, au capital de 500 livres, de rente hypothèque et dotale à Jean-Augustin Saint, bourgeois de St-Pierre de Caen, et Jeanne Le Febvre, sa femme, héritière de Marie Hunot, sa mère, veuve de Robert Le Febvre, chirurgien (1698). — Notes généalogiques concernant : la descendance de Geneviève Hunot, fille de Guillaume et de Judith Julienne, épouse de Gabriel Le Riche ; celle de Gabriel Des Planches, sr des Londes, pourvu en 1689 d'un office d'élu en l'Élection de Caen : alliances avec les familles de Courson, Blouet de Than, Le Trémançois, Couture de La Pigacière, le chevalier Daumesnil, etc. ; d'où Urbain Des Planches, sr de Cloville, avocat ancien du Roi au bailliage (1715), Des Planches, curé de St-Étienne de Caen, etc. Charles Harel, conseiller au bailliage de Caen, pourvu en 1714 ; en 1665, Madeleine

Blouet, femme de Jean-Baptiste de Vassy, sg[r] du Gast, Préaux, etc., héritière de Jean Blouet, son père, trésorier triennal de l'extraordinaire des guerres au département de Caen, seigneur de Cainet et du Fresne; Jacques-Urbain Blouet de Than, conseiller honoraire au bailliage de Caen, pourvu en 1740, élu vers 1754 maire de Caen; parenté avec Samuel Gosselin, curé de S[t]-Georges du Château de Caen.

F. 578. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1735-1785. — James. — Annexion aux minutes d'Étienne Giroult et Pierre Durand, tabellions royaux au comté de Mortain, requête de Pierre James et Françoise Le Conte, son épouse, demeurant à Cuves, de leur contrat de mariage y inséré, du 7 novembre 1735, par lequel Gabriel Doynel, chevalier de Montigny et de l'ordre de S[t]-Jean de Jérusalem, seigneur de Cuves, cautionne le remplacement de la somme de 1.000 livres, apportée par la future, led. contrat fait en présence de Charles-Adrien Yzet, curé de Cresnay, Jean-Baptiste Guesdon, avocat au Parlement de Normandie, Marguerite Boursin, veuve de René Legrand, s[r] de S[t]-Trey, Gabriel Legrand, sieur du Demaine, écuyer, etc. — État des meubles de Jean James, manouvrier de Cuves, qui, n'ayant pu réussir à payer les fermages de la ferme du Logis de Cuves, l'a délaissée au comte de Quincey avec ses bestiaux et son matériel agricole, repostés en la maison de Jeanne James, sa fille, sans communauté de biens (1773). — Accord sur procès en bailliage de Mortain entre Marie Le Comte, fille André, de S[t]-Denis de Cuves, et Nicolas Hérard, dud. lieu, acquéreur de partie des fonds ayant appartenus aud. André, approché au procès Gabriel James, prêtre, et Guillaume Joly-Garlière, acquéreurs postérieurs à lui (1785).

F. 579. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1680-1757. — Lande. — Extrait des pleds des sergenteries de Dives et Beuvron tenus au prétoire ordinaire de Danestal par Michel de Bordeaux, écuyer, sieur de La Mezengère, vicomte d'Auge, concernant la demande de Jean et Augustin Lande, père et fils, bourgeois de Caen, créanciers de Philippe Thibout pour une partie de 150 livres de rente créée pour la dot de Marie Thibout, sœur dud. Philippe, en son vivant femme dud. Jean, d'être portés pour le paiement de 40 années de lad. rente sur l'état de répartition des biens dudit Thibout, décretés par Jacques de Courseulles, écuyer, s[r] de Langle, héritier de Jean de Courseulles, son père, auquel ils ont été colloqués, ainsi que Jacques de Vipard, chevalier, seigneur marquis de Silly, qui a protesté d'appel de la sentence de collocation (1680).— Dernier feuillet de contrat de vente de rente par Lande (1757).

F. 580. (Cahier.) — Moyen format, 7 feuillets, parchemin.

1711-1721. — Lechampenois. — Procédure devant François Gosselin, assesseur au bailliage et vicomté d'Avranches, entre Jacques, Michel et François Firman, héritiers de feu Gilles Firman, apothicaire à Avranches, ayant intenté action contre Jean Cossé, fermier du lieu et terre de La Jannière, appartenant à Charles Gouin, écuyer, seigneur et patron de Montgottier, en déclaration de deniers dus aud. seigneur, Nicolas Le Champenois, s[r] de Beaubisson, procureur du Roi en l'Élection d'Avranches, approché.

F. 581. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1614. — Lecherpière (de). — Procuration devant Claude Huart et Jacques de S[t]-Fussien, notaires au Châtelet de Paris, par Samuel de Lecherpière, écuyer, sieur de La Rivière, demeurant à Rouen, à Sarah Destin, sa femme, de faire en son nom tous baux nécessaires, d'en toucher les termes échus, etc.

F. 582. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1608-1697. — Leclerc. — Reconnaissance de Pierre d'Ouésy pour Jean Le Clerc (1608). — Transport de rente devant Jean Caumont et Abraham Adeline, tabellions à Bernières pour le siège de Cairon, par Laurent Le Clerc à Marie Forges, sa femme, de lui séparée de biens (1638). — Quittance du commis et préposé par le Roi pour faire la recette des biens et revenus du comte de Toulouse, amiral de France, pour servir à la recette du droit annuel des officiers de l'Amirauté, à Louis Le Clerc, procureur du Roi en l'Amirauté de France au siège de Caen, de 8 livres 18 sols versés par François Fresnel, greffier à l'Amirauté de Rouen, son procureur, montant de sa taxe arrêtée au Conseil de la Marine pour jouir, lui, sa veuve et héritiers, en 1690, de la dispense des 40 jours de son office (1689). — Copie du contrat de mariage devant Guillaume Jolivet et Antoine Basire, écuyer, notaires à Caen, entre Louis-Thomas Liéjars, sieur des Catins, marchand, bourgeois de Caen, fils de

feu Thomas et d'Anne Lebaby, et de Catherine Le Clerc, fille de feu Louis, procureur du Roi en l'Amirauté de Caen, et de Marguerite Du Busc, en présence de Jean-Bernard Robillard, l'un des gouverneurs échevins, assesseur en l'hôtel-de-ville de Caen, Jean-Baptiste Varin, sieur des Acres, marchand, bourgeois de de Caen, Michel Lebaby, sieur de La Valleste, assesseur audit hôtel-de-ville, Jacques Viger, avocat au bailliage et présidial, parents et amis du futur, Jean Desplanches, ci-devant échevin, Gabriel Desplanches, sieur des Londes, conseiller en l'Élection, François Laigle, assesseur en l'hôtel-de-ville, Philippe Laigle, l'un des gouverneurs échevins, Léonor-Étienne Hunot, chirurgien à Caen, André Harel et Pierre-François de La Vigne, avocats, parents de ladite future, etc. (1695); à la suite, remboursements au dit Liéjars par Marguerite Du Busc, veuve dud. Louis Le Clerc. — Reconnaissance signée par de La Fosse et Viger que lad. veuve leur a remis toutes les pièces concernant lad. charge de procureur du Roi et celles pouvant être utiles aux autres offices de ladite juridiction (1697).

F. 583. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1677-1729. — Lefèvre de Caumartin. — Vente devant les notaires du Châtelet de Paris par Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Seignelay et d'Alègre, seigneur châtelain de Blainville, Maisy et autres lieux, secrétaire d'État, et Marie-Marguerite d'Alègre, son épouse, qui ratifiera à sa majorité, dans 6 ans, à Louis-François Le Fèvre de Caumartin, chevalier, seigneur dud. lieu, Argouges, Boissy et autres lieux, conseiller du Roi ordinaire en ses Conseils, du fief noble, châtellenie, terre et seigneurie de Maisy sur la mer, où il y a un château de présent ruiné en la plus grande partie, anciennement clos de murs et fossés pleins d'eau, basse-cour et colombier, plus les fiefs du Hable et de La Cambe, s'étendant à Maisy, La Cambe, Létanville, Cricqueville, Grandcamp, St-Pierre du Mont et autres lieux, plus 300 acres de terre en herbages, prairies, terres, marais, etc., maisons, boutiques et échoppes à Maisy, au lieu où se tient le marché, censives, rentes seigneuriales et foncières, droit de patronage et présentation à la cure de Maisy et aux chapelles fondées de St-Éloi et de St-Nicolas, droits de gravage le long de la mer, garenne à lapins, canarderie à oiseaux, droit d'hostage au hâvre de la dune, sans garantie dud. droit, attendu qu'il est litigieux avec le seigneur de Beaumont, droits de justice et de marché le samedi à Maisy, etc., de laquelle châtellenie de Maisy dépend le fief noble de Longueville, sis aud. lieu, suivant l'aveu rendu à la seigneurie de Varenguebec par Philippe de Béthune à cause de Marie d'Alègre, son épouse, moyennant 120,000 livres (1677). — Vente sous réserve de la faculté de réméré, devant les notaires de Paris, par Jean-François-Paul Le Fèvre de Caumartin, évêque de Blois, à Thomas Le Gendre de Colande, chevalier, seigneur de « Gaye Fontaine, Colande, Berville, Elbœuf » et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, grand cordon de l'ordre royal et militaire de St-Louis, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, et à Marguerite-Catherine-Madeleine de Voyer de Paulmy d'Argenson, son épouse, de la maison et bâtiments, jardins et clos avec les terres appelées de la Rivière et autres héritages en roture sis à « Metzy », lui appartenant par partage de la succession de son père fait en 1688, lad. vente moyennant 70.000 livres (1724) ; bail par les acquéreurs aud. évêque des fonds vendus moyennant 3.500 livres par an (1724). — Contrat devant les notaires au Châtelet de Paris entre Jean Theveneau, intendant des affaires de feu M. de Caumartin et procureur dud. évêque de Blois, et Thomas Le Gendre, seigneur de Collandre, maréchal des camps et armées du Roi, etc., et sad. femme, par lequel led. évêque de Blois rentre en possession de sa terre de la Rivière, en vertu du droit de reméré par lui retenu pendant 9 années, en remboursant 61.346 livres (23 mai 1729). — Vente devant les notaires au Châtelet de Paris par led. Theveneau, audit nom, à Mathieu Bonnet, avocat au Parlement de Paris, de lad. terre de La Rivière et autres héritages en roture sis à Maisy, moyennant la somme de 82.000 livres, dont 2.000 livres de pot de vin (24 mai 1729).

F. 584. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1581-1629. — Lemaître. — Fieffe devant Pierre Maugier et François Yvelin, tabellions à Tessy, par Guillaume Le Maistre, fils Marin, à Robert Le Chevallier, de terre à Moyon (1581). — Extrait du registre d'André Le Moussu et Jean Le Painteur, tabellions au bailliage de Moyon, concernant le partage en 4 lots des biens de Guillaume Le Maistre et de Jacqueline Le Maistre, assis à Moyon, village de la Terrerie (1617).

F. 585. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1630-1766. — Lemarchand. — Échange entre Richard Corbel, de Cheux, et Pierre Le Marchant, sieur de

St-Manvieu, d'une acre de terre sise à Cheux, jouxte la terre du sacristain de l'abbaye St-Étienne de Caen et la terre de l'église de Cheux, et 1/2 acre de terre aud. terroir, delle de Calligny, autrement l'Épine-Crevel, contre 5 vergées 1/2 de terre sise à Cheux, butant sur le chemin tendant de La Londe aux carrières de Norrey (1630). — Reconnaissance devant Pierre Labbey et Thomas Du Rozier, tabellions en la sergenterie de Cheux, par Nicolas et Jean Briard, oncle et neveu, du bail à eux fait pour 6 ans par Pierre Le Marchand, sieur de St-Manvieu, d'une pièce de terre à Cheux, contenant 15 vergées, moyennant 32 boisseaux de froment, mesure d'Arques, 6 deniers de relâche du meilleur du tripot, et 2 chapons de fermages par an (1631). — Procuration par Pierre-Paul Le Marchant de Caligny, chevalier, seigneur de Luc, chevalier de St-Louis, capitaine d'infanterie, fils unique et seul héritier de Nicolas-Philippe Le Marchant de Caligny, chevalier, seigneur de Luc, pour remettre au Roi et au chancelier de France l'office de conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France en la chancellerie près le Parlement de Rouen, dont son père est décédé titulaire, au profit de César Gosset, bourgeois vivant noblement de la ville d'Avranches (1766).

F. 586. (Cahier.) — Moyen format, 4 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Lemercier. — « Héritages assis en « la parroisse de Cheux, mys en jurée à la requeste de « Pierres Le Mercier », pour avoir paiement de 14 années d'arrérages d'une rente de 12 « boucheaulx de fourment », mesure de Caen : 7 vergées de terre assises en la delle des Noires-Terres jouxte les religieux de St-Étienne de Caen et Guillaume Fontaine, vendues par-devant les élus à Caen sur le fait des aides ordonnées pour la guerre le 15 juin 1534, etc.

F. 587. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1744-1780. — Lepeton. — Retrocession par Gabriel Le Capelain, de Cerisy-La-Salle, fils de feu Pierre et de Françoise d'Auxais, et Pierre-Gabriel-Marin Le Capelain, fils de feu Marin, laboureur à Carantilly, led. Marin aussi fils desd. Pierre et d'Auxais, celle-ci fille et héritière d'Antoine d'Auxais, écuyer, sieur de Basmaresq, à Thomas Lepeton, marchand à Rouen, d'une pièce de terre nommée la Grande Perruque avec une petite maison à usage de bergerie à Maisy données en fieffe en 1694 à feu Charles Tappin par Nicolas Puchot, chevalier, seigneur des Alleurs, moyennant, entre autres, rente à Madeleine Puchot, veuve de Nicolas-André de Germont, chevalier, président au bureau des finances de Rouen ; procurations dud. Gabriel Le Capelain, sr de La Rollandière, laboureur, etc. (1756). — Vente devant les notaires de Rouen, moyennant 1500 livres, par Yves-Michel Duval, seigneur et patron de Morgny, Maudetour, Vimont, Puibeuf et autres lieux, président en la Cour des comptes, aides et finances de Rouen, à Thomas Le Peton, fourbisseur à Rouen, du pré Maheust sis à Maisy, village du Houx, acquis par lui d'Isaac-François d'Agneaux, écuyer, sieur de Crosville (1756). — Copies : de sentence rendue par Joseph Le Danois, sieur de La Mesnillerie, bailli de la haute justice de Varenguebec, Clitours et Maisy, maître des eaux et forêts, juge ordinaire de police auxd. sièges, gruyer et verdier, envoyant Jean Foucher, sieur de La Goubdière, bourgeois de St-Lô, en possession de l'herbage du petit Larry et de champs de terre, campagne du Houx, à charge du paiement de 60 livres de rente (1744) ; de vente par Jean Foucher, échevin de St-Lô, procureur de Michel Foucher, docteur en la faculté de théologie de Paris, censeur royal et principal du collège Royal de Navarre, à Jean-Lambert Lepetit, marchand de Grandcamp, de fonds à Maisy acquis par son père en 1725 d'Étienne-Honoré Du Vivier, écuyer, seigneur de La Varengère La Pernelle (1754), etc., lad. copie délivrée à Thomas Le Peton, par led. Jean-Lambert, pour satisfaire à submission prise par le contrat de vente par lui faite devant Charles-François Belhoste, notaire aux sièges d'Osmanville, Maisy et autres lieux, de l'herbage du petit Larry et terres à Maisy, aud. Le Peton (1758). — Vente devant ledit notaire par Alexandre-François de Bruny, seigneur de Maisy, à Thomas Lepeton, de la terre de La Martinière, de pièces de terre et moulin à eau à Maisy, moyennant 32.500 livres (1762). — Décharge devant Jacques-François Fortin, notaire à Maisy, par Jean-Lambert Le Petit aud. Thomas Le Peton, de 4 livres 5 sols 1 chapon de rente due à M. de La Rivière du Landey, écuyer, moyennant 105 livres (1763). — Vente par la veuve Robert Houel et Louis, son fils, majeur de coutume, à Gabriel Bazire, archer garde de la connétablie et maréchaussée de France, demeurant à Vouilly, de 65 livres de rente à prendre sur Thomas Le Peton (1775) ; exploit de clameur y relatif signifié par Léon-Charles Asselin, huissier, requête dudit Le Peton aud. Gabriel Bazire (1775). — Vente devant Adrien Dufay, notaire à Bricqueville, par Pierre Tuane, fils Pierre, et de Marie Mériel, fille de François Mériel et de Germaine Le Breton, fille de Raphael Le Breton, sieur de La Gues-

terie, et de Suzanne Le Brun, à Jean Le Redde d'Engranville, de 10 livres 12 sols de rente foncière sur Thomas Le Peton, demeurant à Engranville; exploit de clameur y relatif (1780).

F. 588. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Leroy. — « Généalogie des enfans mineurs de Jullien Le Roy, escuier, sieur de Macey, filx de Jean, et de Pierre Le Roy, escuier, s^{r} de Brée, filx de Fédéric Le Roy, lesd. Jean et Fédéric frères, icens Jean et Féderic filx de Pierre Le Roy, escuier, s^{r} de Macey, led. Pierre Le Roy, escuier, filx de François Le Roy, escuier, sieur de Macey et des Pas, led. François Le Roy, escuier, filx de Pierre Le Roy, escuier, s^{r} de Macey, et led. Pierre Le Roy, escuier, filx de Guillaume Le Roy, escuier, sieur de Macey. » Acte exercé devant les commissaires députés pour le régalement des tailles attestant la noblesse d'extraction (1624); François reconnu noble en 1523, etc. (1641). « Les armes de lad. maison portent d'argent à trois roses de gueulle boutonnées d'or, deux et un. » —Notes généalogiques : François Le Roy, fils Pierre et d'Adrienne de Signy, fut baptisé le 1er décembre 1630, et enterré le 4 janvier 1694, il se maria avec Hélène de Keraly vers 1659, et en eut en 1660 une fille nommée Renée; René Le Roy, son fils, né le 17 juillet 1663, mort le 15 octobre 1721; Gabriel Le Roy, fils dud. François, né le 5 novembre 1664, mort le 11 juin 1719; Hélène de Keraly, fille de Jean, mourut le 1er janvier 1670; François Le Roy se remaria en 1671 avec Anne Le Porcher, dont il eut le 25 janvier 1672 un fils, nommé Charles-François, par Blondeau, recteur de St-Germain, et Mme Brunel, dame de Moidrey; il mourut à la fin de mars ou le 1er avril 1731; Anne Le Porcher mourut le 26 juin 1686.

F. 589. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1582-1756. — Leroy. — Excommunie accordée par l'official d'Avranches à Pierre Le Roy, seigneur de Macey, contre ceux qui se transportèrent au village de Brée sur une terre lui appartenant, tuèrent les poules de son fermier à coups d'arbalète, et autres excès y énumérés (1582). — Mainlevée accordée par l'intendant de Caen Chamillart, procédant à la réformation générale des forêts, à François Le Roy, sieur de Brée, de bois taillis sis à Macey et à Tanis, vu des aveux à l'abbaye du Mont St-Michel (1666). — Constitution par Charles Blondeau, recteur de St-Germain « en Coglays », évêché de Rennes, et François Le Roy, sieur de Brée, demeurant à Noyant, paroisse de Macey, en privé nom et pour Anne Le Porcher, sa femme, aux Ursulines de Fougères, de 111 l. 2 s. 3 d. de rente, à la caution de Françoise Brunet, veuve de Louis Tardif, écuyer, seigneur de Moidrey, et Joseph Tardif, ec., seigneur de Moidrey, vice-bailli de Cotentin et Mortain, demeurant à Pontorson (1683); amortissement par Gabriel Le Roy, sieur de Brée (1700). — Brevet de lieutenant en la compagnie du capitaine La Cloustière, dans le régiment d'infanterie d'Anjou à Charlemont, accordé à M. de Brée (Gabriel Le Roy) (1688). — Partage entre René, Gabriel et Charles-François Le Roy, des successions de François Le Roy, éc., sieur de Brée, leur père, et d'Hélène de Queraly et Anne Le Porcher, leurs mères : René a les fiefs, terres et seigneuries de Macey et de La Lorinière, rentes sur les héritiers de Gilles de La Crenne, d'Aucey, ceux du s^{r} de La Vallée Sauvagère, d'Hudimesnil, etc.; Gabriel, les terres de Brée, de Noyant et des Prés, à Tanis et Macey, à charge de payer à Jacques Theroude, éc., s^{r} de Bray, 150 l. de rente au denier 14 à lui due pour la dot de défunte Gillette Le Roy, tante des co-partageants, sa femme, etc., plus diverses rentes sur Charles de Verdun, éc., s^{r} de Margotin, etc.; Charles-François, s^{r} du Chastellier, la terre de Butot à Chanteloup, celle de La Fontaine, paroisse des Pas, et celle du Chastellier, paroisse dud. nom, en Bretagne, à charge de 100 l. de rente aux héritiers du s^{r} de St-Celerin pour la dot de défunte Marguerite Le Roy, leur tante, son épouse, etc. (1696). — Vente par Charles-François Le Roy, éc., sieur du Chastellier, de la paroisse de St-Germain, évêché de Rennes, à Jacques Brohon, fils Gilles, de Bréhal, représenté par Jacques Brohon, curé de St-Nicolas-des-Bois, évêché d'Avranches, son oncle, de la terre de Butot, sise paroisse de Chanteloup, Bréhal et Coudeville, et autres fonds (1696); extrait délivré à Jean-Baptiste-Marie Le Roy, seigneur de Macey (1734). — Vente par le même à Charles Basselin, sieur de La Lande, bourgeois d'Avranches, du lieu et terre de La Fontaine au Pas, paroisse des Pas, dépendant de la baronnie d'Ardevon, appartenant aux religieux du Mont St-Michel (1698); copie délivrée au même (1734). — Procuration pour poursuivre l'instance pendante à la Cour contre les sieurs de Vilauran, de Montgommery et autres, au sujet du décret de la terre et fief de Macey, etc. (1699). — Aveu à Gilles Le Roy, chevalier, seigneur et patron fondateur de Macey, en son franc-fief, terre et seigneurie de Macey; au dos, quittance par Charles-François Le Roy

à son frère Gabriel, s^r de Brée Noyant, de 400 l. pour le fond de 28 l. 12 s. de rente sur Gérard, orfèvre d'Avranches, etc. (1708). — Délibération des parents des enfants mineurs de feu Gabriel Le Roy, éc., s^r de Brée Noyant, et d'Anne Philippe, concernant la tutelle (1719). — Reconnaissance par Jeanne-Marie Davy, veuve et héritière de M. de Macey, que M. Du Châtellier Le Roy lui a remis la grosse de l'inventaire général des biens de son mari pour par elle en faire 2 lots (1722). — Partage des successions desd. Gabriel Le Roy et Marie-Anne Philippe (1722). — Compte entre Jean-Baptiste-Marie Le Roy, seigneur de Macey, et Nicolas-François Le Roy, écuyer, au sujet des successions de leurs père et mère, et de René Le Roy, seigneur de Macey, leur oncle (1728). — Testament de Charles-François Le Roy, sieur du Chastelier, par le recteur de St-Germain (1731). — Accord entre Jean-Baptiste-Marie Le Roy, seigneur de Macey, pour lui et Nicolas-François Le Roy, sieur de Brée, mousquetaire du Roi, son frère, héritiers de Gabriel Le Roy, seigneur de Brée, leur père, et Marie-Anne Vivien, veuve de Mathurin-Anne Du Pontavice, s^r des Landes, héritière bénéficiaire dud. Charles-François Le Roy, et Joseph Le Pays de La Hayais, écuyer (1735). — Constitution par François Philippes, éc., sieur des Forges, procureur du Roi en la vicomté de Pontorson, et Pierre-Auguste Philippes, sieur de Villeneuve, son neveu, au bénéfice des s^rs de Macey et de Brée, de 35 l. 10 s. de rente au denier 20 pour parfaire la légitime promise par le contrat de mariage en 1698 de Gabriel Le Roy, écuyer, seigneur de Brée, et Anne Philippes, fille de Nicolas, écuyer, s^r des Forges, et de Rosalie Du Bois (1736). — Acte de baptême de Jean-Baptiste-Louis, fils de Jean-Baptiste-Marie Le Roy, écuyer, seigneur de Macey, et de Louise-Élisabeth Le Champenois, nommé par Pierre-Auguste Philippe, écuyer, seigneur de Villeneuve, et Hélène-Catherine de Verdun, veuve de Charles de Marsbodin, écuyer, seigneur de Vauvoir (1737); extrait des registres de la paroisse St-Sulpice de Macey. — Pactions de mariage devant Robert Hamel, notaire à Pontorson, entre Nicolas-François Le Roy, écuyer, sieur de Brée Noyant, et Jeanne-Antoinette Tardif, fille de Gilles, écuyer, sieur de Vauclair, et de Jeanne Levesque, de Pontorson, en présence de Gilles-Pierre-François Tardif, écuyer, seigneur de Moidrey, frère de la future (1745).

F. 590. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1764-1786.— Leroy.—Vente par Jean-Baptiste-Marie Le Roy, chevalier, seigneur de Macey et autres lieux, à Marie-Eugène-Gervais Tuffin, chevalier, seigneur vicomte de La Roirye, demeurant à Fougères, des biens appartenant aud. de Macey aud. lieu, plus fonds à Tanis et Cormeray, consistant en le fief de Macey, le corps du château, 4 métairies, et généralement tout ce qui lui appartient, par succession, acquêt et autrement, sauf les terres d'extension de sa terre des Cliettes et divers, les meubles, se réservant le vendeur et sa femme le droit pendant leur vivant de porter le nom de Macey et pour leur fils celui de Noyant, sans préjudicier l'acquéreur à en prendre ou ses enfants la qualité, moyennant 90,000 livres de principal et 1200 livres d'épingles; approbation de Louise-Élisabeth Le Champenois, femme du vendeur; quittances de treizièmes par Louis-Théodose Andrault de Langeron, seigneur de Sacey, et par Canon, procureur de l'abbaye du Mont St-Michel (1764).— Contrat de mariage devant les notaires des juridictions et ancien comté de Combourg, châtellenie de Boullet, de Jean-Baptiste-Louis Le Roy, fils unique et héritier principal de Jean-Baptiste-Marie Le Roy et de Marie-Louise-Élisabeth Le Champenois, seigneur et dame de Macey, Noyant, La Brumanière et autres lieux, demeurant à Pontorson, actuellement au château de La Villandré, paroisse de Dingé, évêché de St-Malo, et Jeanne-Françoise-Gaetane de Vaucouleurs, fille puinée de François-Joseph-Guy, chef de nom et armes de Vaucouleurs, La Boullais, Ferrière, Launay, L'Herbage, seigneur fondateur de St-Brieuc, comte du Boisgeffroy, Chambellé et autres lieux, et de défunte Félicité Basrin de La Galissonnière; ont signé, entre autres: de Vaucouleurs de Bavalan, de Quifistre de Bavalan, Péan de St-Luc, Gabriel-Judith Picquet de Piré, Le Roy de Bréménil, Tesnière de Bréménil, Le Roy de St-Victor, Leprestre de Châteaugiron, Suzanne de Farcy, Jeanne et Marie Du Châtelier, S. Du Châtelier, doyen d'Aubigné, recteur de Feins, Robert de La Motte Picquet, Tardif de Brée, Tuffin de Ducy, J.-B. de Verdun, Tardif de Moidrey, Anne et Gillette Tardif de Moidrey, Gervais Tardif, chevalier de Moidrey, etc. (1764). — Remise par led. Tuffin, sur exploit de clameur lignagère, à Jean-Baptiste-Louis Le Roy, chevalier, sieur de Noyant, de lad. vente de Macey (1765). — Vente par Jean-Baptiste-Angélique, comte du Quesnoy, chevalier, seigneur d'Apilly et autres lieux, patron présentateur de St-Senier et St-Brice près Avranches et de La Gohennière, ancien lieutenant aide-major au régiment des gardes françaises, et Anne-Simone-Françoise de Verdun, son épouse, demeurant à leur château d'Apilly, paroisse de St-Senier près Avranches, et

Gabriel-Jean-Baptiste-Victor Payen, chevalier, seigneur et patron présentateur de Chavoy, du Hamel en Lolif et autres lieux, seigneur suzerain des fiefs de Champillons en Bacilly, de St-Manvieu et des Blins en Dragé et de Chavoy en la paroisse de Bouillon, officier à la suite du régiment de Roussillon-cavalerie, et Jeanne-Madeleine-Jacqueline de Verdun, son épouse, demeurant à Avranches, lesd. femmes héritières de Louis de Verdun, chevalier, seigneur de Cormeray, La Cour du Bois et autres lieux, à Jean-Baptiste-Louis Le Roy, chevalier, seigneur de Macey, Noyant, La Lorinière et autres lieux, ancien officier de dragons, des fiefs, terre et seigneurie de Cormeray, et ce qui appartient aux vendeurs à Cormeray, Vessé et environs, à charge de rentes à la seigneurie de Servon, à l'abbaye de Montmorel, aux trésor et gens d'église de Cormeray, moyennant 45.332 livres et 600 livres de pot de vin ou épingles (1765). — Partages entre Marie-Anne-Félicité de Vaucouleurs, épouse de Jean-François de Quifistre, seigneur de Bavallan, et Jeanne-Françoise-Gaetane de Vaucouleurs, épouse de Jean-Baptiste-Louis, chef de nom et armes Le Roy, chevalier, seigneur de Macey, de la succession mobilière et immobilière de leurd. père : seigneurie de La Villandré et ses fiefs, comté du Boisgeffroy et ses fiefs, Chambeslé, etc. (1768). — Vente par led. Le Roy à Pierre et Joseph Marchand, du lieu noble de Beauvais, sis à Servon (1770). — Vente par le même à Claude-Joseph de Mares, chevalier, seigneur de Traurout et autres lieux, conseiller au Parlement de Bretagne, de la métairie noble de La Rebourserie et de la métairie noble et roturière de La Basse-Balluère (1770). —Approbation par M. et Mme de Bavalan de ventes faites par led. Le Roy, de la légitime de sa femme, pour amortissement de rentes (1771). — Compte final entre MM. de Bavalan et de Macey de tous les objets concernant la succession du chevalier de Vaucouleurs (1771). — Vente par Julien Cribier, de Macey, héritier de Julien Cribier, sieur des Châliers, son père, et de Françoise Cribier, sa grand'tante, aud. Le Roy, des terres et métairies du Gros Chêne et des Châliers, paroisse de Macey, avec extension à Tanis, mouvant de la seigneurie de Macey et de l'abbaye du Mont St-Michel (1775). — Commission de chef de la division de Pontorson, direction d'artillerie de Caen, et de capitaine de la compagnie de canonniers garde-côtes de Pontorson, à Jean-Baptiste-Louis Le Roy de Macey (1779).— Accord entre lesd. de Bavalan et de Macey, et leurs femmes, par lesquels M. et Mme de Bavalan s'obligent, en faveur de la remise que Mme de Macey leur fait de la terre de La Boullaie-Ferrière, à Plouane, évêché de St-Malo, et paroisses voisines, de payer chaque année à Mme de Macey 6.000 livres ; correspondance y relative (1783). — Acquêts pour led. Le Roy (1785-1786).

F. 591. (Liasse). — 7 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Leroy. — Notes diverses ; comptabilité, rentes, fermages, analyses de pièces, etc. Morts : de M. de Macey, le 15 octobre 1721 ; de M. Du Châtellier, le 31 mars 1731 ; de Mme de Macey, le 20 avril 1740, etc. ; note sur les 4 liasses portant pour étiquette *Les Braizelles*, concernant la branche cadette, éteinte, etc.

F. 592. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1316-1780. — Leroy. — Extrait d'un registre des actes capitulaires de l'abbaye du Mont St-Michel, écrit sur vélin : « Sequuntur ecclesiæ quarum jus patronatus spectat ad abbatem et conventum monasterii Sancti Michaelis in periculo maris, ordinis Sancti Benedicti, Abrincensis diœcesis », etc., remis de la part de Geoffroi, abbé, et du couvent, aux vicaires de Robert, évêque d'Avranches (1376) ; autres extraits dud. registre : présentations à la chapelle de la léproserie de St-Gilles d'Ardevon (1368), à la léproserie de Genets, autrement la chapelle de Ste-Catherine de Montconin (1316-1384) ; — autre extrait du livre blanc : collation de la léproserie d'Ardevon (1368); — autre extrait d'un registre des actes capitulaires, sur papier : « Rescisio seu diminutio ædifficii domus Dei hospitalis de Genecio » (1576); — mention de l'arrêt du Grand Conseil du 10 septembre 1614 maintenant les religieux au droit de nommer aux cures conjointement avec l'abbé. — Note de M. de Macey : « Il faudra que je le fasse copier. Ce 17 9bre 1780. »

F. 593. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1662. — Lescallay. — Reconnaissance devant Nicolas Houel et Thomas de Hacquebec, tabellions en la haute justice de Varenguebec pour le siège de Maisy, par Andrey Deshocques, fermier procureur receveur de la terre et sieurie de Maisy et Canchy, sise à St-Pierre et Cricqueville, du versement fait par Louis Lescallay, écuyer, héritier à cause de sa femme de François de Méhérenc, écuyer, sieur de La Vastine, de 12 boisseaux d'avoine de rente seigneuriale, pour une pièce de terre nommée le Hommet, à Cricqueville.

F. 594. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1626-1728. — LESUEUR. — Ratification devant Guillaume Chanu, tabellion en la vicomté de Beaumont-le-Roger pour le siège de La Barre, et Louis Leclerc, son adjoint, par Antoinette Delaunoy, épouse de Louis Bardouil, sieur de La Bardouillère et de St-Lambert, demeurant en son manoir sieurial de La Bardouillère, paroisse de St-Aubin-des-Hayes, vicomté de Beaumont-le-Roger, de la vente faite par son mari à Jean Le Sueur, bourgeois de Caen, du fief noble terre et seigneurie de Petiville, moyennant la somme de 30000 livres de principal et 450 livres de vin (1626). — Mainlevée accordée par Pierre Suhard, écuyer, sieur de St-Germain, lieutenant général du bailli de Caen à Bayeux, à Philippe Le Sueur de Petiville, conseiller au Parlement de Rouen, de la somme de 2650 livres arrêtée par lui sur Michel Botin, fermier de Jacques de Fontaine, écuyer, sieur de Cardonville (1648). — Reconnaissance devant Toussaint de La Porte et Robert Caumont, tabellions en la sergenterie d'Ouistreham, des lots faits entre Jean, Pierre et Charles Le Sueur, frères, des biens de leur père led. Philippe Le Sueur : au 1er lot, un fief de haubert nommé le fief de Petiville, à Petiville, Varaville, Bréville, Sallenelles, Bavent, Amfréville et Gonneville, etc. (1668). — Échange devant Jacques de La Pye, tabellion royal au siège de Varaville, et Jean Lalouette, sergent audit lieu, pris pour adjoint, entre Louis Le Cordier, chevalier, marquis du Tronq, seigneur de Varaville, et Charles Le Sueur, écuyer, sieur de Petiville, de fonds à Varaville, (1673). — Procédure pour Judic Le Sueur et sa sœur, filles de feu Philippe Le Sueur, s^r de Petiville, et de Marie Adée, contre Anne Brèche, veuve de René d'Escajeul, écuyer, sieur de Vaux, Julien Malherbe, écuyer, sieur de La Bossellière, le s^r de St-Marcouf Pierrepont, Jean Piton, écuyer, sieur de Fligny, le seigneur d'Étreham et autres, pour emporter les deniers provenant de l'amortisement de 164 livres de rente due par la d^elle d'Escajeul (1691). — Ordre par la Chambre des comptes de Normandie à Charlotte-Angélique de Bonnechose, veuve de Jean Le Sueur, écuyer, tutrice de son fils, héritier par bénéfice d'inventaire de feu Pierre Le Sueur, écuyer, sieur de Petiville, d'obtenir du Roi, dans le délai de 6 mois, des lettres de don de garde noble pour le fief de Petiville, saisi à la requête du commissaire aux saisies réelles, contre laquelle saisie elle a formé opposition (1694). — Certificat par Pierre Auvray, huissier en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, qu'à l'instance du procureur général en lad. Cour il a sommé le tuteur, la tutrice ou donataire de la garde noble des enfants de Le Sueur, propriétaire du fief de Petiville, de payer 100 livres d'amende encourue aux semestres de juillet 1717 et janvier 1718, etc. (1718). — Reconnaissance devant Paul Simon et Jean-Pierre Postel, tabellions aux sièges de Dives, Branville et Dozulé, par Louis Le Sueur, écuyer, seigneur de Petiville, de la constitution de 333 livres 6 sols 8 deniers par lui faite à Alexandre-Noël de Baudry, écuyer, sieur de Balzac, docteur agrégé aux droits en l'Université de Caen, avocat au bailliage et présidial, lieutenant général du duché et pairie d'Harcourt (1723) ; en marge, quittance d'amortissement par de Baudry de Balzac (1728).

F. 595. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1737. — LUCAS. — Contrat de fieffe devant Florent Lequesne et Thomas Gouye, notaires royaux à Caen, par Marie Le Cavelier, veuve en dernières noces de David Prempain, marchand à Caen, à Jean Lucas, architecte, de la paroisse St-Sauveur de Caen, d'un comble de maisons rue Pémagnie dans la cour du Roi-David, moyennant 55 livres de rente foncière.

F. 596. (Liasse.) — 1 pièce, papier, collée sur toile.

XVIIIe siècle. — MALHERBE (de). — « État cronologique de la famille de Malherbe », issue de Raoul qui en 1066 était baron de la Haye-Malherbe près Pont-de-l'Arche, accompagna le duc Guillaume à la conquête d'Angleterre et fut l'un des gentilshommes qui jugèrent les différends survenus entre les abbayes de St-Maximin et Jumièges en 1086. Mahieu, son fils, fut capitaine d'armes et gouverneur d'Exmes en 1102 ; Jean, son frère, fut l'un des chevaliers bannerets qui furent à l'expédition de la Terre-Sainte et à la prise de Jérusalem en 1096 et 1099 ; Jean, fils Jean, servit sous Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines et accompagna le Roi St Louis au voyage d'Outremer ; Raoul, son fils, fut aussi à l'expédition de la Terre-Sainte ; Guillaume, fils de Raoul, comparut à la revue des gentilshommes à Pontorson en 1371 ; Jean, fils de Guillaume, avait la conduite de 40 hommes d'armes à la garde et frontière du château de Caen sous Charles VI ; Pierre, son frère, reçut 50 nobles d'or pour la rançon du seigneur de Credon, Anglais, fait prisonnier sous Charles VI ; Jean, fils de Pierre, passa avec Louis XII en Italie, dérangea sa fortune dans ce voyage, et, à son

retour, eut beaucoup d'enfants, entre autres Jean et Pierre; Jean, fils de Pierre, fut obligé d'exercer la charge de lieutenant général au bailliage de Caen, il était à ce titre à la tête de toutes les juridictions lors de l'entrée de François Ier en cette ville; François, fils de Jean, eut 2 fils, Éléazar et François, ce dernier a été gentilhomme de la chambre de Henri IV et Louis XIII; il mourut dans cet emploi en 1628; Pierre lui succéda en 1631. Pierre, frère de Jean, fonda une colonie de son nom à Notre-Dame de Fresney; il épousa en 1496 Suzanne de Fresney, dont il eut 3 enfants; Jean, Robert et Charles; Charles épousa Guerenne Patrice en 1542, et en eut Guillaume, Pierre et Charles; Guillaume représente la branche aînée, les Malherbe Fresney, Pierre, les Malherbe des Cures, et Charles, les Malherbe d'Amaville; ce dernier épousa, en 1573, Marie Hérouit, et en eut 4 enfants: François, Jean, Étienne et Éléonore; Jean, fils de Jean et de Marguerite de Margeot, épousa Anne-Jeanne de Courseulles, suivant contrat de mariage de 1717; Jean, leur fils, épousa, en 1748, Marie Le Cornu, leur fils, Jacques-Philippe-Jean, commença son droit à l'Université de Paris et suit ses inscriptions en celle de Caen.

F. 597. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1714. — Martin. — Vente devant David Le Barbier, notaire héréditai au bourg et sergenterie d'Isigny, par Jeanne Goubert, fille de Louis Goubert, avocat à Maisy, à Guillaume Martin, sieur de La Martinière, de Fervaques-en-Auge, de maisons, moulin et pièces de terre à Maisy.

F. 598. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1629. — Mauger. — Vente devant Philippe Le Moussu et Gilles Postel, tabellions au bailliage de Moyon, par Richard Hubert, fils Jean, à Pierre Mauger, écuyer, sr de La Brannière, de Moyon, d'une vergée de terre en pré à Moyon, tenue en partie des arrière-fiefs de Villebaudon sous le fief de La Busnounière, en partie de la sieurie du Mesnil-Herman, moyennant 60 livres t. de principal et 60 sols de vin.

F. 599. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1741-1742. — Mauny (de). — Vente devant les notaires au Châtelet de Paris, par Thomas Boudet, maître cordonnier à Paris, et Marie Neveu, sa femme, à Jeanne de Mauny, veuve de Jacques-Mathias Mayne, sieur du Val, demeurant à Cricqueville, représentée par Louis-César Famin, marchand épicier, bourgeois de Paris, d'une pièce de terre sise à Maisy, bornée par Guillaume Martin, sr de La Martinière, et le grand chemin de Maisy à Isigny, moyennant 800 livres (1741); à la suite, publication, issue de la messe paroissiale de Maisy (1742). s. des actes des notaires.

F. 600. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1654-1670. — Piganière (de La). — Analyse de titres concernant la famille de La Piganière, alliée aux Badier, Delaporte, Finemont, etc.: traité de mariage de Louis de La Piganière, sieur de Neufville, docteur en médecine, fils de Bertrand de La Piganière, et Jeanne-Françoise Finemont, veuve de Bertrand Badier, sieur de Champs-Godey, fille d'Olivier Finemont, sieur des Rivières; généalogie des Simon, Delaporte, Finemont, prouvant que Jeanne-Françoise Finemont épousa Louis de La Piganière, avocat du Roi; dont naquit Catherine de La Piganière, mariée à M. de Beaubuisson; Georges Simon est représenté par MM. de Mont Louet et Du Boschet, etc. — Lettres de prêtrise accordées par Gabriel-Philippe de Froullay de Tessé, évêque d'Avranches, à Bertrand de La Piganière, diacre, recteur de la paroisse de St-Gilles et St-Loup, diocèse d'Avranches, licencié aux lois, maître ès arts de l'Université de Paris, assesseur au bailliage et vicomté d'Avranches, en vertu d'une signature en Cour de Rome (1669).

F. 601. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1628-1717. — Placel. — Fieffe par Jacques Filleul, sieur de Feuguerolles, bourgeois de Pontorson, à Vincent Coudray, de Céaux, de fonds tenus de l'abbaye du Mont-St-Michel (1628). — Échange entre Gilles Placel, fils de feu Gilles, de Céaux, et Julien Legoulx, tuteur des enfants mineurs de Jean Placel, par l'avis de Jacques Du Fou, avocat du Roi en la juridiction de Pontorson en vicomté, tuteur consulaire, Pierre Farou, sieur du Chastelier, Jean Dubois, sieur de La Chesnaie, et autres parents et amis desd. mineurs (1646). — Acquêts par Jean Placel, sieur du Marais, procureur au bailliage et vicomté d'Avranches, de fonds tenus du prieur de Céaux ou des abbé et religieux du Mont-St-Michel en leur franc fief de Céaux (1659-1672). — Donation de rente, pour fondations pieuses, par led. Jean Placel, sieur du Marais, paroissien de Céaux, aux curé, prêtre et trésor dud. lieu (1669). — Accord sur procès

entre Jean et Jacques Placel, fils de Jean, s^r du Marais, et Pierre Farrou, s^r du Chastelier, époux d'Olive Boutry, fille de Guillaume (1670). — Procédure devant Gilles de La Piganière, écuyer, sieur de Fumesson, vicomte d'Avranches, entre Jean Placel, procureur aux juridictions dud. lieu, ayant épousé Louise Gouin, fille de feu François, écuyer, s^r de La Buffraye, avocat du Roi en l'Élection d'Avranches, contre René Le Roux, avocat et greffier au bailliage d'Avranches, fils et héritier de Simon, pour arrérages de rentes, etc. (1692). — Contrat de mariage passé à Bazouges entre Jean Placet, sieur des Rives, fils de Robert, avocat aux juridictions d'Avranches, et de Jeanne Le Franc, demeurant à Avranches, et Louise Gaultier, demoiselle du Gué, fille de Christophe, sieur de Rontaunay, et de Catherine Boudet (1717).

F. 602. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1617-1670. — PYNEL. — Aveu rendu en la sieurie de la Fouquerye pour la partie de noble homme Jean Pynél, sieur des Hayes et de la Fouquerie, pour le fief ou aînesse au Terrier contenant 110 acres, sis paroisse de Moyon, par Nicolas Le Vallois, fils Jean (1617). — Ventes aud. Pynel : par Julien Le Vallois, s^r de la Marière, de Moyon, héritier de Gilles Le Vallois, s^r de La Réaulté, de pré au Mesnil-Opac (1624); par Jean Le Flamand, fils Jean, de Moyon, de 6 vergées de terre, à Moyon, moyennant 156 livres 3 s. t. de principal et 1 sol pour livre de vin (1628). — Remise faite devant Daniel Le Moussu et Gilles Postel, tabellions à Moyon, par Julien Le Vallois, sieur de la Marière, aud. Jean Pynel, qui l'avait clamée, d'une pièce de terre vendue par Jean et Nicolas Le Vallois, père et fils, audit Julien Le Vallois (1637). Présents, François Gautier, curé du Mesnil-Opac, Guillaume de Surtainville, écuyer, sieur de La Villerye, etc. — Aveu à la sieurie de La Fouquerie, en la partie de Jean Pynel, écuyer, sieur des Hayes, par Jean Le Flamand, de fonds dépendant du grand fief au Terrier de Moyon (1667). — Saisie par Abraham Le Grand, prévôt de la sieurie de la Fouquerie, en la partie de Michel Pynel, écuyer, sieur des Hayes et de la Fouquerie, de meubles de Jean Le Flamand, pour paiement de rente seigneuriale (1670).

F. 603. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1734-1751. — RABAILLE. — Donation mutuelle devant Pierre Paseault, notaire au baillage de Versailles à la résidence de Marly, entre René Tabur, dit Desmarets, ci-devant cocher du duc de Noailles, et Jeanne Rabaille, sa femme, en présence de Charles-François Papillon, vitrier du Roi au château de Marly (1734). – Ordonnance d'envoi en possession y relative du bailli juge ordinaire civil et criminel et lieutenant général de police au bailliage royal de Versailles en faveur de lad. Rabaille, veuve, malgré l'opposition de Jean Lebeuf, bourgeois de Versailles, curateur à la succession de son mari (1735). — Accord devant les notaires de St-Germain-en-Laye, entre Radegonde Rabaille, veuve de François Parmentier, François Rabaille, Jacques-Philippe Évin, employé dans les fermes du Roi, époux d'Élisabeth Rabaille, Marguerite Rabaille, Jean Dauvissan, époux de Catherine Rabaille, et Jean Rabaille, soldat aux gardes françaises, héritiers de Jeanne Rabaille, leur sœur, veuve en 1res noces dud. René Tabure dit Desmarets, cocher de Jean-François-Paul Lefèvre de Caumartin, évêque de Blois, et en secondes d'Antoine Trainelaire, suisse des portes du parc de Marly, concernant le partage de 300 livres de rente à prendre sur divers héritages sis à Maisy, vendus en 1729 par led. évêque à Mathieu Bonnet, avocat au Parlement (1746). — Vente devant les notaires au Châtelet de Paris par François Rabaille, charpentier à St-Germain-en-Laye, et Marie-Anne Mahard, sa femme, demeurant à St-Germain-en-Laye, à Jean Dauvissat, marchand limonadier à Paris, demeurant rue Galande, place Maubert, de 50 livres de rente, leur revenant dud. partage (1751).

F. 604. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1695. — REGNAULT. — Quittance donnée par le préposé à la recette des amendes des siège présidial, bailliage, vicomté, Élection, Amirauté, sénéchaussée et autres juridictions royales de Coutances, ainsi que des épices et vacations des juges, officiers et gens du Roi auxd. sièges, à Jean-Baptiste Regnault, lieutenant général de la haute justice de Moyon au siège de Tessy, de 50 livres pour les épices de sa réception aud. office, 18 l. pour la conclusion mise à ses provisions et information, etc. — Assignation par Guillaume Le Roux, sergent royal à Coutances, à Nicolas Guilmin, prêtre, Jean de Lauberys, écuyer, Pierre-Claude Auvray, sénéchal, juge politique à Coutances, et Jean Le Courtois, greffier en chef de la maison de ville de Coutances, à comparaître en bailliage, pour être entendus sur la demande dud. Regnault d'être reçu à l'office

de lieutenant général en la haute justice de Moyon; acte de réception audit office.

F. 605. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1589-1640. — Rihouey. — Lots des héritages de Jacques Le Flamant (1589); copie collationnée par Louis et Pierre Maugier, tabellions au bailliage de Moyon, requête de Richard Rihouey (1606). — Vente par Pierre Bernard, fils Claude, à Jean Rihouey, fils Richard, stipulé par François Rihouey, curé de Moyon, son oncle, d'une pièce de terre et un jardin nommés les Gourdinières (1623). — Quittance donnée par led. Rihouey, curé de Moyon, à Marin Le Maître, d'arrérages de rente (1634).

F. 606. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1606-1754. — Roullier. — Lots des héritages de la succession de Françoise Costart, sis à Moidrey, Montanel et Pontorson, entre les Picquerey (1606). — Vente par Julienne Piqueray, veuve de Jean Le Roy, de Sacey, à Louis Boutry, docteur en médecine à St-James, de 10 l. de rente sur Pierre Piqueray Plaisis, fils Pierre, de Montanel (1715). — Remise sur clameur par Pierre Jamault, sieur du Plexis, demeurant à La Guesdonnière, paroisse du Ferré, province de Bretagne, à René Picquerey, fils Pierre, d'héritages au village du Plexis Picquerey, paroisse de Montanel, compris lad. rente (1746). — Vente de rente foncière sise à Montanel par Thomas-François-Pierre de La Motte à Robert Roullier, marchand de St-James (1754).

F. 607. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1636-1784. — Tesnière. — Reconnaissance devant Jean Du Quesnoy, écuyer, sieur de Chambeure, vicomte d'Avranches, par Jean Chauvin et Jean Tesnière, procureurs au bailliage et vicomté d'Avranches, représentant le droit par acquêts, le premier des filles de Julien Picot, et le second de Gabriel Picot, sieur des Mesjouan, du partage de terres à Ponts (1636).—Vente, sur saisie en décret, des maisons et héritages de La Lande, de La Chaussée et Aubigney, appartenant aux enfants mineurs de Robert Badin, s^r de La Chaussée, avocat aux juridictions d'Avranches, requête de Jean Basselin Les Fontaines, bourgeois d'Avranches, tuteur des enfants mineurs de Guillaume Gaudin Barrière, de la métairie d'Aubigney, à Jean Tesnière, procureur commun aux juridictions d'Avranches, moyennant 2,500 livres (1649). — Vente par Jean Chauvin, avocat, sieur d'Aubigney, à Jean Tesnière, sieur de La Cordonnière, élu en l'Élection d'Avranches, du pré Gaudin à Ponts (1662). — Vente par René Vivien, écuyer, seigneur châtelain de La Champagne, patron de Plomb, lieutenant général ancien civil et criminel au bailliage d'Avranches, logé à Paris à la maison où pend pour enseigne « le Heaulme », rue du Foin, paroisse St-Séverin, en son nom et d'Anne Roger, sa femme, à Pierre Tesnière, aumônier du Roi et du prince de Conti, demeurant à l'hôtel dud. seigneur, quai Malaquais, du fief, terre et seigneurie de « Bourobert », paroisse de Ponts, bourgeoisie d'Avranches, relevant du Roi à cause de son domaine d'Avranches, moyennant 6.500 livres (1664); paiement par Tesnière à Pierre Aubert, aumônier de la duchesse de Longueville, procureur de Michel Aubert, écuyer, sieur de Champfleury (1665).— Amortissement à Guillaume Du Val, écuyer, sieur des Marais, gentilhomme ordinaire du prince de Condé, à Pierre Tesnière, aumônier du prince de Conti stipulé par Louis Demouy, curé de Notre-Dame de Champs, de rente due à l'acquit dud. René Vivien (1665). —Vente par Robert Chauvin, chirurgien, résidant a Antrain, province de Bretagne, à Jean Tesnière, s^r de La Cordonnière, élu, des héritages lui appartenant de la succession de Gilles Chauvin, prêtre, son frère, sis au village d'Aubigney, à Ponts (1667). — Fieffe par Marin Girard, fils de feu Simon, héritier de Thomasse Chauvin, de Ponts, à Jean Tesnière, sieur de La Cordonnière, élu en l'Élection d'Avranches, de fonds à Ponts (1681). — Procédure devant Tanneguy de La Mariouse, écuyer, seigneur et patron de Lassy et de La Rocque, lieutenant général du bailli de Caen au siège de Vire, entre Nicolas Tesnière, sieur d'Aubigny, et Charles de Verdun, écuyer, sieur de Passais, son débiteur (1702). — Titre nouvel de rente par Pierre Tesnière, sieur de « Bourobert », et François Tesnière, sieur de La Monterie, élu en l'Élection d'Avranches, pour Nicolas Tesnière, sieur d'Aubigney, leur frère (1705). — Procédure devant Robert Sonnet, sieur de Vallangot, bailli civil et criminel de la haute-justice de Vassy, entre Nicolas Tesnière, sieur d'Aubigny, tuteur de Nicolas-Joseph, son fils et de Françoise Legager, et Gilles Laurence, sieur du Vivier, détenteur du lieu et terre de La Rouillerie, en la paroisse de Champ-du-Boult (1709). — Amortissement de rente par Vincent Danguy, frère et héritier d'André Danguy, curé de Montigny, aud. Nicolas Tesnière (1713). — Constitution de rente par Nicolas de La Broise, écuyer, seigneur de La Chevrenais, rési-

dant à Mortain, pour Gaude et Élisabeth-Charlotte Davy, filles mineures de Jean Davy, seigneur et patron de Vezins (1727) ; remboursement par Jean Tesnière, sr de Bréménil (1743). — Vente par Julien de Broize, fils André, et Louise Le Thimonnier, sa femme, à Jean Tesnière, élu, de fonds au village d'Aubigny (1738) ; fieffe par Anne Gérard, veuve de Julien Chapel, sieur de La Chapellière, procureur aux juridictions d'Avranches, à Julien de Broize, du lieu et terre de La Boucherie, paroisse de La Trinité, etc. ; subrogation à Tesnière (1738). — Amortissement de rentes par Nicolas Tesnière, sieur d'Aubigny, capitaine d'une compagnie franche de la milice bourgeoise d'Avranches, au profit de Jean Tesnière, sieur de Bréménil, élu en l'Élection d'Avranches (1739). — Vente par Georges-Michel d'Amphernet, chevalier, seigneur de Bures et autres terres et seigneuries, vicomte de Vire, et Renée-Marie-Julienne de La Broize, son épouse, à Jean Tesnière, sr de Bréménil, du lieu et terre de La Boisardière à Tirpied (1742). — Requête au vicomte d'Avranches par Jean Tesnière, curé de St-Senier de Beuvron, et Jean Tesnière, sr de Bréménil, élu à Avranches, concernant la succession de Nicolas Tesnière, sr d'Aubigny, capitaine d'une des compagnies bourgeoises de lad. ville ; inventaire du mobilier et des papiers par Robert Poret, avocat, propriétaire de l'office de maître clerc avec faculté de faire les inventaires en toute l'étendue de l'Élection d'Avranches, résidant à Ponts, et Jean-Baptiste Jouenne, huissier juré priseur vendeur de biens meubles de lad. Élection (1744). — Procès au bailliage d'Avranches entre led. Jean Tesnière et Jeanne-Gabrielle Beuchet, veuve de Robert-Pierre Boessel, sr du Buisson, de Ponts (1760). — Vente par Jean-Julien-Yves Boessel, sr de La Bilheudière, bourgeois d'Avranches, à Jean-Baptiste-François Tesnière, sr de Bréménil, élu en l'Élection d'Avranches, des héritages lui appartenant au lieu d'Aubigny, paroisse de Ponts (1768). — Donation entre-vifs par Marie-Catherine Gosset, veuve de Gilles Gombert de Livoye, écuyer, ancien brigadier des gardes du corps du Roi, chevalier de St-Louis, demeurant à Avranches, rue Quatre-Œufs, paroisse Notre-Dame-des-Champs, à Bonne Tesnière de Brémesnil, fille dud. Jean-Baptiste-François, sa petite-nièce et filleule, de la maison de la donataire et mobilier, pour en jouir après le décès de lad. Gosset, avec substitution, si elle meurt sans enfants, à Jeanne Tesnière, épouse de Jean-Henri de Camprond, chevalier, seigneur de Marcilly, et Marie-Thérèse Tesnière de Brémesnil, ses deux sœurs (1784).

F. 608. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1672-1818. — Tesnière. — Ancienne liasse. — Remise de rente par Jean Le Poictevin, fils de feu Jacques et de Jeanne Bazin, à Jean Tesnière, sieur de La Cordonnière, élu à Avranches (1672). — Vente par François Baril Petit-Bois, fils et héritier de feu Pierre Baril et de Marie Bazin, de Saint-Aubin-de-Terregaste, à François Ozenne, marchand, des maisons et héritages lui appartenant à Ponts ; retrait par led. Jean Tesnière (1674). — Fieffe par Jean-Jacques Le Herpeur, bourgeois de Ponts, fondé aux droits de Pierre Le Herpeur, acolyte, son frère, à Jean Hédou Foullerie, de St-Poix, Élection de Mortain, d'un moulin « foulleur » autrefois servant à moulin à tan, avec les masses et cours d'eau pour le desservir, en la bourgeoisie de Ponts-sous-Avranches, relevant de l'évêque d'Avranches (1730). — Procédure devant Charles-René Vivien, chevalier, seigneur de Plomb, lieutenant général civil et criminel du bailliage d'Avranches, concernant la saisie faite faire par Jean-Jacques Le Herpeur, sieur des Moulins, sur les meubles de Pierre et André Poidevin pour paiement d'arrérages de rente foncière et pour fieffe de moulin (1761). — Signification aux procureurs de Simon Le Goubey, du marquis du Quesnay, de Jean-François Tesnière, sieur de Brémesnil, des administrateurs de l'hôpital, etc., que les meules du moulin ayant appartenu à Guillaume Poidevin et dont Robert Allais jouit à titre de ferme étant usées et hors d'état de pouvoir servir, et les réparations à faire étant en si grand nombre que les fermages de plusieurs années ne suffiraient pas pour y faire face, led. Hallais entend déguerpir sous 15 jours, à moins de réparations (1768). — Sommations en paiement de rentes dues à Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches, pour sa seigneurie de Ponts (1782). — Vente par Louis-Jacques Caquerel et Françoise-Jeanne Launay, son épouse, à Jean-Victor Tesnière-Bréménil, maire d'Avranches, d'un moulin à blé à Ponts, pris à fieffe par Jacques Launay, père de la venderesse (an X).

F. 609. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1550-1758. — Tesnière. — Taxe des frais du décret des héritages qui furent à feu Guillaume Le Bedel, de Tirpied, pour paiement d'amende au Roi (1550). — Vente par Jean et Thomas, dits Le Bedel, fils de feu Guillaume Le Bedel Boisardière, à Gilles Guérin, avocat en Cour laie, de la paroisse de St-Georges de Livoye,

de fonds à Tirpied (1550). — Donation par Guillaume Guérin, écuyer, sieur de La Houllerie, premier gendarme et brigadier de la compagnie du Roi, de 30 livres de rente au denier 14 aux curé, prêtres, habitués et trésor de l'église Notre-Dame-des-Champs d'Avranches (1659). — Accord entre Renée Guérin, veuve de Jean Du Vauborel, écuyer, sieur de La Chevrenays, et Guillaume Vaugrente, fils Julien, concernant leurs propriétés à Tirpied (1699). — Constitution par Jean-Épiphane de La Broize, écuyer, seigneur de « La Chevernaye, de Chaucé », demeurant en son manoir seigneurial de Chaucé. paroisse de Romagney, vicomté de Mortain, aux gens d'église et trésor de St-Gervais-d'Avranches, de 50 l. t. de rente au denier 18, assise sur sa terre de La Boizardière, à Tirpied (1700). — Procédure au bailliage de Mortain devant Nicolas-Raymond de Geraldin, chevalier, seigneur comte de La Pentis, St-Symphorien, etc., grand bailli du comté de Mortain, par Emmanuel Fortin, écuyer, seigneur de La Cochardière, lieutenant particulier civil et criminel, entre les curé, gens d'église, trésoriers et paroissiens de St-Gervais et les héritiers dud. de La Broise, sieur de La Chevrenaye, et Louis de Brécey, écuyer, sieur de Fougerolle, approché (1738). — Amortissement par Jean Tesnière, s^r de Bréménil, des 30 l. de rente restant dues à l'église St-Gervais de l'obligation dud. de La Broize (1743). — Obligation par François-Louis de Brécey, chevalier, seigneur de Fougerolles, mestre de camp de cavalerie, maréchal-des-logis des gendarmes de la garde et chevalier de St-Louis, fondé aux droits de Léonard-Madelon-Philippe Le Prévost, écuyer, sieur des Landes, héritier de Charles-François Le Prévost, écuyer, sieur de La Houllerie, demeurant à sa terre de Vitel, paroisse de St-Georges de Livoye, et Marguerite Béchet, épouse d'Antoine-Joseph de Billeheust, écuyer, sieur du Manoir, moyennant 245 livres, versées au nom de Louis-Gustave Hérault, chevalier, seigneur de Basse Court, Crèvecœur, fils et héritier de Gabriel, de continuer aux gens d'église de Notre-Dame des Champs d'Avranches 17 l. 10 s. de rente dont led. Gabriel était chargé à l'acquit de Julien Provost, sieur de La Houllerie; titre nouvel, conjointement avec Jean Tesnière, s^r de Bréménil (1758).

F. 610. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1601-1766. — Tesnière. — Ponts. — Extrait de contrat héréditaI d'échange passé en 1601 entre Bertrand de Guette, sieur de Maudon, bourgeois de Ponts, et Jean Le Bot, bourgeois dud. lieu (1601). — Lots de la succession de Robert Chauvin, devant Nicolas Martin, écuyer, s^r de La Haye, vicomte d'Avranches (1611). — Lots que baille Robert Chauvin, m^e chirurgien, originaire de Ponts-sous-Avranches, résidant en Bretagne, à Jean Chauvin, avocat, son frère aîné, des maisons et héritages à Ponts à eux succédés par la mort de Gilles Chauvin, leur frère, chapelain de la chapelle du « Bas Roulle lez Paris » (1662). — Accord en suite de saisie en décret faite faire par Bertrand et Georges Roques, m^e estamier, bourgeois d'Avranches, ayant épousé Michelle et Marguerite Chauvin, filles de feu Jean Chauvin, sieur d'Aubigney, du lieu et terre d'Aubigney à Ponts, en paiement d'arrérages de rentes dotales, suivant compte arrêté avec Jean Chauvin, avocat, sieur d'Aubigney, frère desd. femmes (1664). — Fieffe par Catherine Gérard, de Ponts, à Robert Boissel, sieur du Buisson, greffier des traites et quart-bouillon d'Avranches, d'héritages à Ponts (1722). — Sommation au trésor et fabrique de Ponts, parlant à Gilles Boissel, sieur du Buisson, en paiement d'amortissement pour donation de rente par Catherine Gérard ; quittance par le receveur des droits d'amortissement et francs-fiefs du bureau d'Avranches (1725). — Procédure entre Jeanne-Gabrielle Beuchet, veuve de Robert-Pierre Boessel, s^r du Buisson, de Ponts, et Thérèse Le Vennier, veuve de François Le Beurier, s^r de La Chaussée, aubergiste au lieu de La Chaussée à Ponts (1753). — Vente par René Le Beurier, sieur de La Chaussée, fils Robert, de La Gohennière, aux enfants mineurs de François Le Beurier, sieur de La Chaussée, stipulés par Thérèse Le Vannier, leur mère et tutrice principale, de Ponts, de la tierce partie lui appartenant dans le pré d'Aubigny, à Ponts (1755). — Vente par Jean Le Beurier, sieur de La Chaussée, à Jean-Julien-Yves Boessel, sieur de La Billeheudière, tous deux bourgeois de Ponts, du pré d'Aubigny à Ponts (1763).

F. 611. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1644-1677. — Valette (de La). — Reconnaissance devant Jacques Danjou et Olivier Restout, tabellions royaux en la vicomté de Vire au siège du pont de Pierre, du contrat de mariage entre Jean Pitel, bourgeois de Villedieu, fils de Gilles Pitel La Kerviler, en son vivant bourgeois de Villedieu, et Agathe de La Perrelle, fille de feu Pierre de La Perrelle, écuyer, et de Michelle Le Tellier, de Fontenermont (1644) ; à la suite, collation par Guillaume Hamel, tabellion royal en la vicomté de Coutances aux sièges de Gavray, Villedieu et La Lande d'Airou, sur l'original représenté par Gilles

Pitel, prêtre, leur fils, lad. copie remise à Élisabeth Jourdain, veuve de Gabriel de La Vallette, écuyer, sieur de la Porte, pour satisfaire au contrat conclu entre eux (1677). — Cession faite devant Guillaume Hamel et François Chauvet, tabellions en la vicomté de Coutances au siège de Villedieu, par Gilles Pistel, prêtre habitué audit Villedieu, à lad. Élisabeth Jourdain, veuve de Gabriel de La Valette, de 40 livres de rente dotale restant de plus grand nombre à prendre sur les héritiers de Pierre et Gilles de La Perrelle, écuyers, sieurs du lieu (1677). — Titre nouveau devant Georges Langevin et Jean Le Chevalier, tabellions au pont de Pierre, par Jean de La Perrelle, écuyer, sieur du lieu et de La Forestrie, fils de Pierre et de Michelle Le Tellier, à lad. Élisabeth Jourdain, de lad. rente (1677).

F. 612. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1564-1615. — Vallois (Le). — Vente devant Pierre Maugier et Guyon Hébert, tabellions au bailliage de Moyon, par Valéry Surville, fils Thomas, à Gilles Le Vallois, seigneur de la « Royaullté », receveur en la baronnie de Moyon, de 40 s. t. de rente (1564). — Vente devant Pierre Maugier et François Yvelin, tabellions au siège de Tessy, par Robert Le Chevallier, aud. Gilles Le Vallois, s[r] de La « Royaullté », de Moyon, conseiller en cour séculière et monnayer en la Monnaie de S[t]-Lô, de terre en bois taillis (1581). — Vente devant André Le Moussu et Guyon Mariette, tabellions au bailliage de Moyon, par Guillaume Le Maistre, fils Marin, à Gilles Le Vallois, sieur de La « Réaullté », avocat en cour laye et monnayer en la Monnaie de S[t]-Lô, de 2 perches de terre à Moyon ; autre vente par led. Le Maistre à Chardine Maugier, femme divorcée civilement d'avec Noël Le Vallois, son mari (1587). — Vente par led. Guillaume Le Maistre, de la paroisse de Moyon, à Jean Le Vallois, fils Jean, de la paroisse du Mesnil-Opac, du pré du Buhot à Moyon (1593). — Vente par Jacques Le Vallois, fils Gilles, de Moyon, pour lui et Thomas Le Vallois, curé de Reux, son frère, à Gilles Le Vallois, sieur de La « Réaulté », monnayer en la Monnaie de S[t]-Lô, du clos de la Grange à Moyon, etc. (1596). — Jugement rendu aux pleds du bailliage de Moyon, tenus à Tessy, par Nicolas Le Vallois, écuyer, bailli dud. lieu, concernant le décret requis par Gilles Le Vallois, sieur de La « Réaulté », des héritages de Jean Piquellier, sis à Moyon, village de La Marrière (1597). — Vente devant Gilles Boulligny et Michel Hervieu, tabellions au siège de Tessy, par Louis Le Vallois, fils Jean, à Jean Darouet, sieur de Hayneville, d'une pièce de terre nommée le grand jardin, contenant 1 acre ou environ, sise à Moyon, tenue de la sieurie du sieur des Hayes au fief au Terrier, moyennant 33 écus 1/3 de principal et 100 sols de vin (1598). — Reconnaissance par led. Gilles Le Vallois et Jean Le Flamand d'un contrat d'échange fait entre eux (1598). — Lots entre Jean et Pierre Ozouf, frères, fils de Jean, des héritages provenant de sa succession sis à Moyon (1615).

F. 613. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1616-1632. — Vallois (Le). — Vente devant André Le Moussu et Jean Le Painteur, tabellions au bailliage de Moyon sous Philippe Le Vallois, écuyer, sieur des Vaux, bailli et garde des sceaux dud. bailliage, par Chardine Maugier, veuve en dernières noces de Nicolas Jullienne, à Julien Le Vallois, sieur de la Frèrerie, de la maison et jardin des Gourdinières, à Moyon, près le cimetière (1616). — Quittance par François Le Vallois, sieur de « Lausney », archer des gardes du corps du Roi, à Guillaume Le Maistre, fils Marin, d'arrérages de rente (1618). — Compte entre Philippe Le Vallois, sieur des Vaux, bailli de Moyon, pour lui et ses frères, héritiers de Nicolas Le Vallois, écuyer, bailli dud. lieu, et Jacques Le Vallois, fils et seul héritier de Jean Le Vallois, sieur de la Lionnière, conseiller au siège présidial et bailliage de Cotentin, Julien Le Vallois, sieur de la Marière, François Le Vallois, sieur de Launey, archer des gardes du corps du Roi, et Isaac Le Vallois, sieur du Manoir, fils et héritiers de Gilles Le Vallois, sieur de la Réauté, des deniers provenant du décret des héritages de Jean Picquelier (1622). — Vente devant André Le Moussu et Gilles Postel, tabellions aud. bailliage, par Jean et Jean Le Flamant, père et fils, à Julien Le Vallois, sieur de La Marière, de la pièce de terre des Courts champs, à Moyon (1623). — Vente devant Philippe Le Moussu et Gilles Postel, tabellions au bailliage de Moyon, par Marin Le Maistre, fils Guillaume, à Julien Le Vallois, sieur de la Marière, d'une pièce de terre nommée le Buhot contenant 6 vergées, à Moyon, moyennant 51 livres par vergée (1627). — Vente devant Charles Jourdan et Nicolas Blaiesot, tabellions au siège de Gavray, par Jacques Le Vallois, sieur de La Réaulté, à Julien Soulastre, avocat, sieur de La Girardière, de 20 l. t. de rente sur Julien Desvaux, fils de feu Guillaume (1631). — Vente devant François Cothereau et Pierre Pynier, tabellions en la vicomté de Coutances au siège de Sar-

tilly, par Julien Soulastre, sieur de la Gillardière, demeurant en la paroisse de Mesnildray, à Pierre Goeslin, sieur de la Pigassière, porte-manteau du Roi, administrateur du bien et revenu de l'abbaye du Mont St-Michel, de 20 livres de rente foncière du nombre de 60 livres sur Julien des Vaulx, fils de feu Guillaume, à cause de la fieffe faite par Jacques Le Vallois, sieur de La Réaulté (1631). — Vente par François Hubert, de Moyon, à Julien Le Vallois, sieur de La Marière, stipulé par Gilles Le Vallois, sieur du Manoir, son fils, de pré à Moyon (1631). — Contrats d'acquêts, rentes, etc.

F. 614. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1605-1647. — Vallois (Le). — Extrait du registre des baptêmes, « espousailles et inhumations » de la paroisse de Moyon, délivré le 1er février 1633 à Julien Le Vallois, par François Rihouey, curé, concernant le mariage de Pierre Beaumont et Marie Desvages, le 26 juillet 1605, et le baptême, le 15 février 1607, de Jacques, fils de Pierre Osouf. — Vente devant Philippe Le Moussu et Guillaume Mabire, tabellions à Moyon, par François Hubert à Julien Le Vallois, sieur de la Marière, de pré aud. lieu (1634). — Remise par Louis Hardy, sieur de La Vallée, à Julien Le Vallois, sieur de la Marière, de Moyon, d'un pré qui lui avait été engagé par Jean et Nicolas Le Vallois, père et fils, du Mesnil-Opac (1636). — Accord devant Daniel Le Moussu et Gilles Postel, tabellions à Moyon, entre François Le Vallois, sieur de Launey, Henri Le Vallois, prêtre, et Jacques Le Vallois, sieur de La Reaulté, ayant retiré à droit de sang les héritages vendus par feu Isaac Le Vallois, sieur du Manoir, à Pierre Mauger, écuyer, sieur de la Brannière (1642). — Sommation par Gilles Havin, sergent royal au bailliage de Cotentin, résidant au Mesnil-Opac, requête de Julien Le Vallois, sieur de La Marière, monnayer à la Monnaie de St-Lô (1644). — Extrait des pleds du bailliage de Moyon tenus par Daniel Le Vallois, écuyer, sieur de Brisoult, entre Jacques Le Vallois, sr de La Réaulté, et Henri Le Vallois, prêtre, François Le Vallois, sieur de Launey, archer vétéran des gardes du corps du Roi, pour arrérages de rente (1646). — Contrats d'acquêts, procédures pour paiements d'arrérages de rentes, etc.

F. 615. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 58 pièces, papier.

1597-1720. — Vallois (Le). — Procès entre Julien Le Vallois et Jean Pinel, sieur des Hayes, et en partie de la sieurie de La Fouquerie, pour paiement d'arrérages de rente (1648). — Vente par Pierre Surville et Madeleine Osouf, sa femme, à Henry Le Vallois, prêtre, de la paroisse de Moyon, de terres aud. lieu (1650). — État de distribution devant Thomas Le Moussu, écuyer, sieur de La Millerie, lieutenant général du bailli de Moyon, de 500 écus provenant des héritages de La Marière, décretés sur Jean Picquelier, requête de Gilles Le Vallois, sieur de la Réauté, à lui adjugés aud. prix (1597). Copie de 1656. — Quittance par Gabriel Malherbe, sieur de la Ferrière, maître d'hôtel de la Maréchale de Matignon, à Gilles Le Vallois, avocat, acquéreur des biens décretés sur Jean Picquelier (1601). Copie de 1656. — Inventaire des lettres produites au greffe du bailliage de Moyon par Henri Le Vallois, prêtre, vice-gérent en l'officialité de St-Lo, Gilles Le Vallois, sr du Manoir, monnayer à St-Lo, enfants et héritiers de Julien Le Vallois, fils de Gilles Le Vallois, sieur de la Réauté, ayant requis le décret des biens de Jean Picquelier, Jacques Le Valloys, petit-fils dud. de La Réauté, Jacques de Pierres, écuyer, sr du lieu, pour lui et Anne Le Vallois, sa femme, Pierre Mauger, écuyer, sr de La Brannière, pour lui et Guillemette Le Vallois, sa femme, et Marie Héraut, héritière avec lesd. de Pierres et de La Brannière, de François Le Vallois, sr de Launé, contre Nicolas Le Moussu, écuyer, sr de La Milerye, héritier de Thomas Le Moussu, écuyer, sr du lieu, son ayeul, Jean Pynel, écuyer, sr des Haies et de La Fouquerie, Marguerite Dupray, en son nom et comme tutrice de ses enfants et de Daniel Le Vallois, écuyer, sr de Brisoult, Madeleine Malherbe, fille de feu Gabriel Malherbe, sr de La Ferrière, etc. (1656). — Vente par Pierre Surville aud. Henri Le Vallois de 60 sols de rente hypothèque, moyennant 42 livres tournois (1658). — Extrait du journal de la baronnie de Moyon de 1668. — Procédure au bailliage de Moyon, devant Charles Durand, sieur du lieu, bailli, pour led. Henri Le Vallois, ancien vice-gérent de l'officialité de St-Lô, demandeur en paiement d'arrérages de rente (1676). — Quittance de 55 sols par Cyprien Adam, cierger à St-Lô, à Henri Le Vallois, vice-gérent en l'officialité de St-Lô, trésorier de la paroisse de Moyon, pour fourniture du cierge de lad. église (1680). — Procédures diverses pour Jean-Joseph Le Vallois, écuyer, garde de la porte chez le Roi, contre: Charlemagne de Laubrye, écuyer, sieur de la Marivauderye ; les héritiers de Jacques Le Vallois, sr de La Réauté, Pancrace de La Motte, écuyer, sieur de Pont-Roger, lieutenant général criminel du bailliage de Cotentin, François Écoulant, écuyer, sieur de Fonte-

nelles, Thomas de Gourfaleur, écuyer, etc. — Inventaire des lettres et écritures que produit Michel de Cussy, écuyer, ayant les droits cédés de Jean-Joseph Le Vallois, écuyer, sieur du Manoir, son père en loi, contre Marie-Marguerite Goueslin, appelant de sentence de 1699, en présence de Claude de La Motte, écuyer, sieur de Grimouville, fils dud. Pancrace (1716).

F. 616. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1656. — Vivien. — Constitutions de rentes par René et François Vivien, frères, écuyers, sieurs de La Champagne et de Charnel, pour Guillaume Du Val, sieur des Mares, et pour Roger de Brécey, chevalier, seigneur marquis d'Isigney. Jean Pringault, curé d'Isigney, Vincent Restoust, curé de Montigney, etc.

F. 617. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Wignacourt (de). — Copies de lettres adressées aux Commissions intermédiaires des Trois évêchés et d'Alsace, par Blondel, concernant le double emploi de la taxe en 1789 de la capitation du vicomte de Wignacourt, imposé au rôle de la capitation des nobles de Verdun pour 41 livres et en Alsace pour 51 livres 11 sols 4 deniers : ceux qui sont employés dans plusieurs rôles ne seront tenus de payer qu'une fois, suivant la plus forte taxe pour laquelle ils y auront été compris.

F. 618. (Cahier.) — Moyen format, 15 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Papier de recette des rentes seigneuriales dues au Roi en sa terre et seigneurie du « Valdeser », dépendant du domaine d'Avranches, pour servir à Antoine Gauchet, commis pour faire le service de prévôt receveur. Les prévôts élus au dernier gage-plège sont le curé des Pas, Anne Delaunay, veuve de Guillaume Du Chastel, écuyer, sieur du Sauscé, etc. Parmi les redevables : Jean Baril, écuyer, les représentants Jean de Brécey, à Tirpied, Robert de Crux, écuyer, sieur du lieu et de la Huberdière, Julien Guérin, s^r de La Costardière, avocat du Roi, Antoine et Jean de Gouvets, écuyers, etc. Notes de paiements, notamment par M. de Juvigny, écuyer, en 1682.

FONDS DE BEAUMONT.

F. 619. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1592-1787. — Ac...-Ar... — Vente par Bon-Joseph Moisson, sieur de La Fosse, greffier-secrétaire du point d'honneur au bailliage de Caen, porteur de procuration de Jacques de Launoy, écuyer, sieur du Liot, et Guillaume-Jacques-François de Launoy, écuyer, demeurant paroisse du Coudray, près Pont-l'Évêque, lesd. de Launoy frères héritiers de leur mère, héritière de Jacques-Sébastien Chouet, écuyer, sieur de Vaumorel, son oncle, directeur des fermes du Roi au département de Charleville, à Henri-René Achard, seigneur et patron du Mesnil-au-Grain, moyennant 10.000 livres, de 500 livres de rente foncière sur le corps et communauté de la ville de Caen ; procuration dud. Jacques de Launoy, demeurant ordinairement à Honfleur, détenu prisonnier au grand Châtelet, pour fait civil (1766). — Contrat de mariage d'Edmond-François Adam, sieur de La Pommeraye, fils de feu Dominique-Charles, de la paroisse de Tilly-Verolles, et Marguerite Lhoste, fille d'Antoine, de St-Jean-de-Caen (1739). — Fieffe par Barnabé-Pierre de Montagu, chevalier, demeurant à Condom, et Joseph d'Oriant de Tarsac, écuyer, capitaine au régiment de l'Ile-de-France-infanterie, et Marie-Julie-Adélaïde de Montagu, sa femme, demeurant à Mezin, à Pierre-François-Esprit Adam, écuyer, sieur de La Pommeraye, receveur des gabelles à Bayeux, de maison à Bayeux, rue *Jean*-Jourdain ou des Ursulines, moyennant 850 livres de rente foncière (1778). — Procédure à Bayeux, devant François Genas, sieur du Homme, vicomte, pour Jean-Philippe d'Aigneaux, écuyer, demandeur en saisie pour paiement de deniers (1747). — Vente par Jacques Bigot, marchand, bourgeois de St-Pierre de Caen, à Charles Amé, seigneur et patron du Buisson, avocat au bailliage et siège présidial de Caen, de maison à Caen, rue des Teinturiers (1708). — Vente par Jean Hue, bourgeois de Bayeux, à Thomas Ames, sieur de Piedmont, piqueur en la grande fauconnerie de France et vétéran d'icelle, demeurant à Osmanville, époux de Jeanne Halley, de jardin, paroisse St-Symphorien de Bayeux, ruelle du Champ Fleuri (1674). — Vente de rente par Pierre Duval, tireur de fil de fer et d'acier, demeurant paroisse de St-Maclou de Rouen, à Louis Amette, maître tireur de fil de fer et d'acier, demeurant en lad. paroisse (1637). — Procédures aux pleds d'héritages du bailliage d'Auge, à Pont-l'Évêque, devant

Félix-Hippolyte de La Rocque, écuyer, seigneur de Brilly, ancien capitaine de dragons, lieutenant général civil et criminel, commissaire enquêteur examinateur du bailliage d'Auge, pour Jean-Pierre Ameline, de St-Melaine (1785). — Amortissement par Jean et Guillaume Thoumine, enfants de Guillaume, Suzanne Thoumine, veuve de Thomas Morel, fille de feu Jean Thoumine, demeurant à Rubercy, héritiers de feu Pierre Du Boscq dit Thoumine, ministre et professant la religion prétendue réformée, envoyés en possession des biens paternels ayant appartenu aud. ministre en tant que de ceux qu'il possédait en la vicomté de Bayeux, par sentence de lad. vicomté du 15 juillet 1692, en présence de Martin Esseline, demeurant à Bayeux, ayant leurs droits cédés pour le sixième de lad. succession, au profit de Thomas d'Amours, écuyer, sieur de La Harmanière, de Bernesq, fils de Gabriel d'Amours, sieur de St-Éloi, de 50 l. de rente au denier 14 de la constitution dud. de St-Éloi au bénéfice dud. Du Boscq ou de ses aïeux, et nouvelle constitution de 50 l. de rente au denier 18 sur led. de La Harmanière pour Pierre Asselin, seigneur du Moussel, après paiement par Renée de Cléronde Formont, sa femme (1702) ; quittance d'amortissement à d'Amours de St-Éloi. — Vente de fonds par Guillaume Le Maréchal le jeune à Jean Anffrie, pour lui et son frère (1592). — Fieffe par Louis Anfrie, époux de Marie-Madeleine Anfrie, fille Jacques, demeurant à Bayeux, à Thomas Paisant, de terre et maisons à Balleroy, jouxtant l'avenue des Forges ou chemin allant à la forêt de Cerisy (1714). — Transaction entre Jacques-François Angot, sieur du Coisel, avocat au bailliage de Falaise, bailli haut-justicier de Putanges, et Charles Lemarier, de Montreuil-Le-Beauvais, concernant une terre à Villy (1787). — Vente par Pierre Roger à Pierre Angottin, bourgeois de St-Julien de Caen, de terre à Vaussieux, tenue du fief de Jurques, appartenant à M. de Courtonne (1679). — Fieffe par Nicolas d'Argouges, écuyer, de Formigny, à Nicolas Chédeville, de Port-en-Bessin, de jardin, maison, etc., à Port-en-Bessin (1735). — Familles Alaire, Andrey.

F. 620. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1651-1779. — Artur. — Dissolution de communauté de biens entre Gilles et Vigor dits Artur, frères, de Bazenville, ayant du vivant de leur défunt père contracté communauté de biens par leur traité de mariage et pris à fermage la seigneurie de Bazenville appartenant au seigneur de Longaunay, ainsi que le prieuré de Pierre-Solain (1651). — Remise à droit de condition par Guillaume Onffroy, bourgeois de Caen, à Antoine Artur, de fonds à Bazenville (1665). — Assemblée devant Étienne-Louis-François-Tanneguy Du Châtel, chevalier, seigneur et patron de Castillon, Quesney, Beuville, Canchy et autres lieux, lieutenant général civil au bailliage et siège royal de Bayeux, pour la tutelle des enfants mineurs de feu Charles Artur, de Bazenville (1767) ; bannies des héritages dud. Artur.

F. 621. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1596-1789. — As...-Av... — Vente par François Guillemine, de Giberville, à Jean Aubert, bourgeois de Caen, de fonds à Giberville (1657). — Traité de mariage de Julien Auberée, de Bény, et Marie Queudeville, de St-Contest (1666). — Aveu à François-Louis, comte de Montéclair, chevalier, seigneur et patron de Fontaine-Henri, Secqueville-en-Bessin, Le Fresne, seigneur et patron de Bény en la première portion, par Jacques Aubrée, à cause du noble fief, terres et seigneurie de Bény (1758). — Réception par Cyprien Brard, assesseur en la vicomté de Laigle, pour l'absence du vicomte, de Philippe d'Auge, de Laigle, à l'office d'expert priseur et arpenteur juré dans l'étendue de lad. vicomté, dont lui a donné commission Augustin de Bonnel, chargé par le Roi de la vente desd. offices (1694). — Vente de terre à St-Omer par Jean Brion, de St-Benin, demeurant au Bois-Halbout, à François Aumont, sieur de La Fosse, marchand, de St-Omer (1732). — Lettre de M. de Ségrie à M. d'Auval, du 30 juin 1789, transmettant une lettre de l'intendant adressant 4 exemplaires de la séance royale. « Je vous envoye aussi une lettre de nos confrères d'Alençon pour nous engager à faire une levée de boucliers très déplacée vis-à-vis de la Commission Intermédiaire ; j'ai retapé la réponse le mieux qu'il m'a été possible suivant les règles de la raison et de l'honnêteté ; vous aurez la bonté de charger Poupinel de la faire partir par la voye de la subdélégation ; si par hazard M. Foucher n'étoit pas à Falaise, cela ne doit pas retarder l'envoy. Dites à Poupinel de faire voir chez le frère de M. Maltilâtre s'il n'est point au marché, on lui feroit signer les deux lettres..... Les nouvelles publiques deviennent bien inquiétantes et bien affligeantes pour les gens honnêtes : les querelles d'ordres ne sont plus qu'un prétexte pour couvrir des dessins qui peuvent être funestes au Roy et à la monarchie. Il paroît par l'article 20 de la déclaration du Roy que l'intention ne seroit pas de conserver les bureaux intermédiaires, mais simplement des corres

pondants délégués par les commissions intermédiaires ou les états provinciaux, ainsi qu'il se pratique dans le Berry », etc. — Vente par David Le Grain, de Colleville, à François Avenel, sieur de La Couture, de 7 l. 10 s. t. de rente, moyennant 105 l. t. (1732). — Familles Asselin, Auber, Aumont, Avoine : Bayeux, Fontaine-le-Pin, Moulines, Soulle, etc.

F. 622. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1714-1790. — Auvray, s[rs] des Parcs. — Vente par Pierre de Condé, de Ranchy, à Gabriel Auvray, sieur des Parcs, bourgeois de Bayeux, de rente sur Révérend Gavare, de Campigny, à cause de fieffe d'héritages à Ranchy allant à l'une des prébendes de la cathédrale de Bayeux (1734). — Vente par Claude-Robert-Olivier Le Clerc, de Bayeux, à Gabriel Auvray, sieur des Parts, de 50 l. de rente sur André Le Paulmier, à cause de l'office de sergent dont il est pourvu (1740) ; y joint, adjudication de l'office de sergent royal à Bayeux, que possédait Charles Le Clerc, passé devant Clément Le Queus, sieur de Varville, vicomte de Bayeux (1722). — Déclaration que met au greffe du bailliage de Bayeux le procureur du Roi dud. siège des ornements, linges, livres, nécessaires aux religieux du prieuré de S[t]-Nicolas de La Chesnaye pour le service divin, ensemble des réparations à faire aux églises, bâtiments, terres, etc., dependant dud. prieuré, et adjudication à Gabriel Auvray, sieur des Parts, moyennant 5350 livres (1751) ; notes des frais dus par l'adjudicataire ; procédure y relative entre led. adjudicataire et le prieur Guillaume de Monferrant (1755). — Vente par led. Auvray, époux d'Anne Le Grain, veuve de Charles Le Clerc, à Pierre Jouanne, praticien, demeurant à Juaye, dud. office de Charles Le Clerc (1758) ; procédure y relative devant Jean-René Macé, sénéchal du marquisat de Balleroy et bailli haut-justicier de la nouvelle haute-justice dud. lieu (1761). — Titre nouveau de rente foncière à Castillon pour Pierre-Jacques Auvray, sieur des Part, procureur en Élection à Bayeux (1772) ; parmi les pièces annexées : bail à fieffe par Joseph-François de Vimond, receveur du grenier à sel de Vernon, étant à Bayeux chez Le Lorier, avocat, de terre à Castillon, chargé de rente seigneuriale au chanoine de Castillon (1714) ; vente de rente par Joseph-François de Vimond, greffier en chef de la maîtrise des eaux-et-forêts de Vernon et Andely, à Gabriel Auvray, bourgeois de Bayeux (1750). — Procédure devant Jean-Antoine-Bernardin Eudes, écuyer, sieur de La Jumellière, seigneur et patron de Rubercy, lieutenant général civil au bailliage et siège royal de Bayeux, pour la veuve d'Auvray des Parcs, procureur en Élection de Bayeux (1790).

F. 623. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1658-1760. — Auvray, s[rs] des Vaux, du Bois et du Taillis. — Vente devant Philippe Hemery et Robert Cauchard, tabellions à Torigny, par Jean Nicolle, sieur de La Ruette, avocat du Roi à Torigny, à Gervais « Eudlinne », bachelier en la faculté de théologie de Paris, curé de Malloué-sur-Vire, de 50 l. de rente (1658) ; extrait délivré à François Auvray, sieur du Bois, pour lui et ses frères (1721). — Bail à fieffe par Michel Hamon, sieur de La Fontaine, natif de Rouxeville, à Gervais Auvray, sieur des Vaux, de Rouxeville (1687). — Vente de rente par Gervais Auvray, sieur des Vaux, fils de feu Guilbert Auvray, sieur de Lespine, demeurant à Rouxeville, à Gervais Laignel, premier avocat du Roi aux juridictions royales de Torigny (1689) ; amortissement par M[lle] des Vaulx Auvray et Eudeline de La Durandière (1720). — Fieffe par René Nicolle, sieur des Courts, de S[t]-Laurent de Torigny, à Gervais Auvray, sieur des Vaulx, de Rouxeville, de l'herbage au Coq aud. lieu (1695). — Vente par Jean Barbier, de Campeaux, héritier de Jean Laignel, curé de Montbertrand, à Thomas Barbier, de lad. paroisse, de rente de l'obligation de feu Gervais Auvray, s[r] des Vaux (1702). — Procès entre Marie de Vechy, veuve de Gervais Auvray, sieur des Vaux, pour ses enfants, et Charles Nicolle, sieur de La Lignerie (1720-1722). — Quittance d'amortissement par Charles Le Comte, sieur de La Besnardière, de S[t]-Laurent de Torigny, à Julien Auvray, sieur du Taillis, bourgeois de Bayeux, de rente au bénéfice d'Adrienne Gohier, veuve du s[r] de S[te]-Suzanne (1740) ; autre amortissement consenti au précédent par François Gardin, sieur de La Vautellerie, greffier en la vicomté de Torigny, curateur de Pierre Gardin, prêtre (1741) ; subrogation à François Auvray, sieur du Bois, avocat. — Déclaration des maisons et héritages appartenant à Julien-Gervais Auvray, sieur du Taillis, sis à Rouxeville, saisis en décret requête de Marguerite Geffroy, veuve de Thomas Le Cauchois (1760).

F. 624. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1538-1721. — Bac...-Bai... — Transaction entre Jean et Guillaume Le Bacheler, frères, enfants de Jean Le Bacheler et héritiers de défunte Marie Picquod, leur mère, et Joachim Le Bacheler, leur frère ainé, concer-

nant la succession de leurd. mère, en présence de Michel Le Bacheler, leur frère puîné, les héritages en question sis à Étreham (1703). — Avancement d'hoirie par Jean Morin Les Vaulx, de Lolif, âgé de 72 à 75 ans ou environ, sujet à grandes maladies et grabataire, et n'ayant aucun pour le garder ni pour faire donner remède à sa maladie, pour quoi il était prêt de souffrir beaucoup de pauvreté, en faveur de Guillaume Bacilly, sieur des Portes, de lad. paroisse, concernant les maisons et héritages lui appartenant, à charge de fournir la nourriture et entretien dud. Morin, faire remédier à ses maladies dans la maison dud. sieur des Portes, etc., à condition que si led. Morin ne se trouvait bien dans la maison dud. s^r des Portes, celui-ci sera obligé lui bailler une maison pour faire sa résidence, sa vie durant, avec 50 sols par mois pour sa nourriture et entretien ; présent, Martin Auger, prêtre, bachelier et curé de Lolif (1648). — Procès en Parlement de Rouen entre François Piton, sieur de Fligny, appelant de sentence rendue par le bailli de St-Sauveur-Lendelin, ou son lieutenant au siège de Cérences, en tenant état des deniers provenant du décret du fief noble, terre, sieurie et moulin de Mirande ayant appartenu à Jacques Chesnay, sieur du lieu, fait décréter par led. Piton, et Guillaume Bacilly, sieur des Portes, époux de Catherine Chesnay, sœur dud. Jacques (1660). — Procès à S^t-Lo, devant Pierre-François de Boislorey, sieur de Plumetot, lieutenant général en la vicomté de S^t-Lo, pour François Massey, laboureur, de la paroisse du Désert, formant opposition sur exécution sur lui faite instance de Bertrand de Bacilly, écuyer, sieur des Portes, pour paiement d'arrérages de rente (1717). — Bail à fieffe par n. h. Pierre de Bailleul, s^r de Vierville et Engranville, à Thomas et Girard dits Troppey, de Longueville, de fonds aud. Longueville (1538). — Reconnaissance en 1601 devant Jacques Foyson et Michel Tubeuf, tabellions en la sergenterie de Graye, du contrat de mariage de François Vauchis, bourgeois de Bayeux, fils de feu Mathurin et de Michelle Paincault, avec Girette, fille de Michel Bailleul, du Breuil, et de défunte Jeanne Borel (1597). — Procès devant Jacques Le Bedey, écuyer, licencié aux lois, sieur de Vaux Méautis, vicomte de Bayeux, pour Marie, Suzanne et Madeleine dites Bailleul, sœurs, contre Jacques Bailleul, leur frère, concernant la succession de Richard Bailleul et Jeanne Bunouf, leurs père et mère, et accord y relatif où figure led. Jacques Bailleul, fils de feu Richard Bailleul, avocat à Bayeux (1613). — Procès à Bayeux devant Isaac Le Bedey, écuyer, licencié aux lois, sieur de Vaux et d'Asnelles, vicomte de Bayeux, maire et juge politique de lad. ville, pour Jeanne Le Pellerin, veuve de Denis Bailleul, sieur de Cachy, contrôleur élu à Bayeux, ayant requis arrêt de levées « excroissantes » sur l'héritage qui fut à défunt Laurent Le Grand, aïeul de François Le Grand, assis à Couvert, appelé le jardin Beisnier, pour paiement d'arrérages de rente hypothèque (1666). – Pactions de mariage, devant Jean Michel, notaire à Bricqueville, de Pierre Bailleul, de Saonnet, et Jeanne Corbin, de Bricqueville (1693).

F. 625. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1706-1789. — Barassin. — Constitution de rente par Jacques Barassin, de La Vieille, pour Denis Barassin, dud. lieu (1706). — Constitution de rente par François Decouflé, fils de feu Jacques, Guillaume Barassin, fils de Jacques, et Louis Barassin, fils de Pierre, tous de St-Pierre-la-Vieille, pour Pierre Pennel, curé de La Chapelle-Engerbold (1709). – Cession de terre à La Vieille par Jacques Barrassin, fils de feu Michel, dud. lieu, à François Barrassin, son fils aîné, fermier de François Barrassin, curé de Cauville, en sa terre de La Bignetière (1717) ; paiement de treizième à Guillaume de Corday (1719). — Vente par François et Jacques Barassin, frères, à Denis Barassin, sieur des Forges, marchand, de La Vieille, de pièce de terre nommée les Hogues de Bas, à St-Pierre-La-Vieille (1762). — Procès devant Gabriel-Charles-François Dumont, seigneur d'Urville, bailli-vicomtal civil et criminel, juge de police et héréditaire en la nouvelle haute-justice de Condé-sur-Noireau, pour Pierre Frilley, laboureur, de Hamars, époux de Catherine Barassin, fille de Richard, de St-Pierre-La-Vieille (1789).

F. 626. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1566-1781. – Bar...-Bas...— Quittance par Jacques de Cotun, de Fontenailles, hameau d'Aulney, à Pierre Barbey, dud. lieu, pour augmentation de prix de vente de terre aud. lieu (1621). — Vente de rente par Robert Jouenne, de Canisy, à Jean Barbey, de St-Ébremond-de-Bonfossé, son frère en loi (1623). — Comparution devant Pierre Suhard, sieur et patron de St-Germain et St-Amador, lieutenant général et particulier civil du bailli de Caen à Bayeux, des parents de Jacques Barbey, fils Thomas,. requête de Louis Philippe, écuyer, sieur de Marigny, tuteur de l'enfant mineur de feu Charles Barbey, président en Élection à Bayeux, et de Marie Du Mont, veuve de Jacques Barbey,

fils dud. Jacques, élu à Caen, tutrice de leurs enfants, pour délibérer des affaires pressantes dud. Jacques et lui établir un curateur pour gérer son bien et prendre soin de ses affaires, vu qu'il est âgé de 88 ans, etc. (1683). — Procédure en bailliage de Bayeux, pour Jeanne Rupalley, veuve de Gabriel Le Barbier, contre les veuve et héritiers de Jean de Magny (1751). — Remise devant Germain Aumont et Bertrand d'Avernes, tabellions royaux en la vicomté d'Argentan et Exmes, par Jean Le Tort, d'Aunou, à André Barbot, bourgeois d'Argentan, de pièces de terre au réage du Champ-Roger et paroisse de St-Loyer, aux réages du Loup-pendu et de Grullet (1566). — Quittance par Laurent Gilles, de Ste-Mère-Église, époux de Madeleine Laurenche, à Pierre de la Barre, d'Yvetot, d'un billet de banque de 100 livres, pour amortissement de rente (1720). — Lots et partages des immeubles restés du décès de Gilles Le Bas, sieur de La Londe, et de Jeanne de La Rocque, son épouse (1712). — Lots que baille Catherine Guesdon, veuve de Jacques-Isaac Le Bas, à Jean-François et Gilles-Thomas Le Bas, frères, héritiers dud. Jacques-Isaac (1716). — Vente par Charles des Moutiers, écuyer, seigneur de la Couronne, ancien capitaine au régiment de Médoc, chevalier de St-Louis, demeurant à Bayeux, à Nicolas Le Bas, marchand, bourgeois de Bayeux, de rente sur les représentants François Jacquelin, sieur du Fondray, pour cause de fieffe d'héritages à Aignerville (1777). — Famille Barillet.

F. 627. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1666-1793. — Basire et Bazire. — Vente de rente devant Pierre Hubert, tabellion en la haute-justice de Cerisy, et Gabriel Houllette, tabellion en lad. haute justice pour la verge de Littry, pris pour adjoint, par Olivier Sanreffus, de Litteau, à Benoît Bazire, dud. lieu (1666). — Acquêt de rente par Olivier Basire, de Montfiquet (1717). — Accord sur procès entre Marie-Catherine Basire, fille d'Augustin, et Étienne Le Monnier, sieur de La Fosse, prêtre, en paiement d'arrérages de rente (1768) ; y joint, état sans date de contrats de rentes faites à la citoyenne Jacqueline Le Goupil, épouse du citoyen Adam La Pommeraye, lieutenant des vétérans nationaux en quartier à S^{t}-Lô. — Transport par Louis-François Bertauld, fils et héritier de Louis, bourgeois de Bayeux, à Étienne de La Haye, curé de la première portion de Nonant, de rente sur Georges Bazire (1778). — Reconnaissance de rente par Georges-Louis-Siméon Bazire, bourgeois de Bayeux, aux chapelains de l'église collégiale de St-Nicolas des Courtils (1785). — Vente par Marie-Charles-Pierre Le Tellier de Vaubadon, demeurant à son château, paroisse de Vaubadon, à Georges-Louis-Siméon Bazire, bourgeois de Bayeux, de fonds à Vaubadon, dans la mouvance de la ci-devant seigneurie dud. lieu (1790). — Amortissement de rente foncière par led. Bazire entre les mains de Jean-Baptiste Hue de Lignorolles, demeurant à Bayeux, devant Claude-Jean Vautier, notaire à Bayeux, muni de certificat de civisme dûment vérifié et approuvé (1793).

F. 628. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1643-1792. — Bas...-Bay... — Vente de rente par Jean Barbeville, fils de Jacques, bourgeois de Bayeux, et Louis Basiret, aussi bourgeois de Bayeux, à Pierre Marc, chanoine en l'église de Bayeux en la prébende de Cambremer (1660) ; transport de lad. rente par Jacques Le Brethon à Pierre Le Diacre, bourgeois de Bayeux (1686) ; fieffe par Louis Basiret, bourgeois de Caen, à Philippe Bonnemie, bourgeois de Bayeux, du métier de bâtier bourrelier, de fonds à St-Symphorien de Bayeux (1684) ; signification desd. pièces, requête de François Le Diacre, à Louis Basiret, à Nonant, hameau de Damigny, et sommation de paiement d'arrérages (1707). — Bail à fieffe par Pierre Basley, procureur en l'Élection et grenier à sel de Bayeux, de terrain dans l'herbage d'Éterville, à St-Patrice de Bayeux (1790). — Acquêt de rente par Georges de Baudre, écuyer, seigneur et patron de Brémoy, de Montaigu et du Hamel (1643). — Procédures concernant la succession de Bernardin de Baudre, écuyer, contre Gilles Tostain, écuyer, et sa femme, veuve dud. de Baudre (1661). — Constitution de rente pour Jean de Baudre, écuyer, bailli de la haute-justice de Cerisy (1735). — Bail à fieffe par Germain de Baussy, écuyer, de Ranchy, à Marc de Baussy, écuyer, s^{r} d'Asnières, de la paroisse de St-Loup-hors, hameau de Brunville, de corps de logis et terres (1696). — Bail à fieffe par Louis de Baussy, fils de feu Germain, curé de Campigny, à Nicolas et Gabriel Bonnemie, frères, bourgeois de Bayeux, d'un manoir et ménages à St-Loup-hors, hameau de Brunville, etc. (1730). — Remise par Gabriel Bonnemie, sieur des Isles, bourgeois de Bayeux, sur exploit de clameur contre lui intentée requête de Charles-François de Baussy, écuyer, docteur en médecine à Bayeux, des deux contrats de fieffe faits par led. curé de Campigny, fils de Germain, écuyer, cousin-germain dud. Charles-François (1754). — Vente de rente par Jean-François

Jacquelin, sieur de Prepont, originaire d'Engranville, demeurant à Bayeux, à Charles Bayeux, laboureur à Osmanville (1767).

F. 629. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1570-1774. — Be... — Acquêt par Richard Beaufils, de Caen, de fonds à Gouvix (1663). — Quittance par Anne Bisson, de Gouvix, à Richard Beaufils, sieur de La Vigne, de lad. paroisse (1664). — Échange entre Nicolas de Beaulieu, Jeanne Carittey, sa femme, et Anne Le Pipendel, veuve de Noël Carittey, et Charles Thomas, seigneur et patron d'Asnières, Mandeville, Fontaines, « Meharenc » et Le Fournet, de fonds à Mandeville (1631). — Baux par Jean-Jacques de Ste-Marie, chevalier, seigneur et patron du lieu, à Roger Beaulieu et Robert et Germain Beaulieu, ses enfants, de Mosles. — Acquêt par Thomas Beausieu, sieur du Taillis, bourgeois de Caen, de fonds à Engranville (1675). — Procédure en la vicomté de Bayeux entre la marquise de Bellefond et Charles Barbeville, de Tracy, son débiteur (1730). — Vente de rente par Jean Thouret, d'Esson, à Robert Bellenger, de lad. paroisse (1570). — Reconnaissances de tenures pour Claude de Bellouan, dame douairière de La Fresnaye et propriétaire de La Villefier, Le Vaujouan et autres lieux (1622). — Contrat de mariage de Pierre Bénard, de St-Laurent, et Marguerite Le Grain, d'Englesqueville (1611). — Transport par Jean Le Terrier, de Grandcamp, à Jacques Bénehard, dud. lieu, de rente sur les héritiers de défunte Marie Le Bachelet, veuve de François d'Amours, écuyer, sieur du Vigney (1752). — Familles Benoist, Bernier, de Beziers ; Robert Bethon, écuyer, sieur de Boisgeffray, etc.

F. 630. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1648-1778. — Bi... — Constitution de rente par François de Bieu, sieur du Homme, avocat, pour Catherine Duchemin, veuve de Gilles Le Maignen, ayant clamé à droit lignager une maison vendue par led. de Bieu à Jean-Baptiste Dubourg, marchand, bourgeois de Vire (1739) ; quittance à M. de Bieu du Homme, avocat (1757). - Transport par Jacques Le Perrey l'aîné, bourgeois de Bayeux, à Pierre *Huard*, bourgeois dud. lieu, de rente sur François Le Quesne, sieur du Quesnay, conseiller enquêteur à Bayeux (1763) ; amortissement de lad. rente par Marguerite Coquelin, ayant épousé Jean-Baptiste Houard, maître rôtisseur à Bayeux, pour M. de La Bigne, écuyer (1778). — Contrat de mariage devant Pierre Bellenger, notaire au bailliage de Vire pour le siège de Clécy, entre Nicolas-François Bin et Anne Surirey, de Clécy (1765). — Procédure en vicomté de S^t-Lô entre Gilles Gautier, avocat aud. siège, requérant le décret des héritages d'André Birée, et les enfants dud. Birée, demandeurs en délivrance de leur tiers coutumier (1670). — Arrêt de deniers entre les mains de Richard Bisson, requête d'Antoine Du Bois, écuyer, sieur de Hucqueville, demeurant à La Cambe (1683) ; procédure entre Richard Bisson (signature ; *al.* : Buisson), de Deux-Jumeaux, et Jean Auber, de La Cambe, qui a laissé vendre les biens dud. Bisson, à l'instance du prieur de La Cambe, pour 10 livres que led. Auber devait payer aud. prieur (1683) ; réplique dud. Bisson à Gilles Calipel, obitier à La Cambe (1684) ; significations à Pierre de Vendes, prieur de La Cambe (1684), à Pierre Quillet, curé de Louvières (1685) ; autres procédures entre Richard Bisson, de Canchy, et Jacques Desprès, curé d'Asnières (1688-1689), et Jean Herman et Jacques Vaultier (1691) ; quittances : de Jacques Le Febvre (1648) et de M. de Vendes (1675), prieurs de La Cambe ; du curé de Louvières (1684), de Jean-Paul Le Tainturier, sieur de La Joubrie, etc. Interpellation à Jean Buisson, hôte à La Cambe, de représenter la cavale vendue à Richard Senot, écuyer, s^r de La Londe, au champ de la foire St-Laurent, en la paroisse de Formigny (1693).

F. 631. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1591-1790. — Bl...-Bo... — Vente par Pierre Le Gay, bourgeois de Bayeux, à Catherine Blaize, sa mère, de maisons à St-Patrice de Bayeux, où pend pour enseigne Le Gay, jouxte la halle ou boucherie de St-Patrice (1636). — Contrat de mariage devant François Caumont, notaire à Cheux, entre Gaspard Blanchard, de Grainville, et Marie-Madeleine Bellejambe, dud. lieu (1748). — Constitution de rente par Jean et Charles de Boisne, frères, avocats à Vire, pour la confrérie du St-Esprit en l'église Notre-Dame de Vire (1659). — Aveu à... (lacérations) Du Boys, écuyer, seigneur patron de... (lacérations), pour le fief de La Binotière (1657). — Bail à ferme par Gabriel Bonnemie, sieur des Pereaux, de St-Loup, de maisons et terres à St-Loup-hors, hameau de Brunville (1748). — Fragment de provisions de l'office de greffier des traites foraines et quart-bouillon à Vire, pour Roger Borey (1692). — Accord entre Marie Lithare, veuve de Michel Du Boscq, tutrice de leurs enfants héritiers de François-Pierre Du Bosq, prêtre, tant pour eux qu'Anne

Du Bosq, veuve de Jacques de S'-Laurent, et Jean-François et Michel Bouillot (1750). — Procédure au bailliage de Bayeux pour lad. veuve Anne Du Bosq (1765). — Contrat de mariage de Jacques Du Bosq, d'Étreham, et Madeleine Vimard, de Mosles. — Remise à droit de condition par Guillaume Le Pelletier, pour lui et son frère Christophe, de Bucéels, à Jean Boullart, maître chirurgien à Caen, de fonds à Bucéels (1591). — Amortissement devant Jean Farcy et Jean Le Houx, tabellions au Tourneur, par Marthe de Baudre, dame en partie de Brémoy, d'Angoville, de Bur, de Montaigu et du Hamel, veuve du sieur de Tierceville, héritière du feu sieur de Brémoy, son père, pour Simon Boullot, docteur en médecine (1661). — Acquêt par Simon Boullot, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, de fonds à Cahagnes (1667). — Compte rendu par Jacques Le Bourguignon, s^r du Perré, marchand, bourgeois de Caen, tuteur de Pierre-François Ribout, fils de Pierre Ribout, enquêteur examinateur à Caen, de la gestion des biens dud. Ribout (1709). — Renonciation devant Jean-Louis d'Aigremont, sieur des Obeaux, lieutenant particulier civil criminel et de police au bailliage et siège présidial de Caen, par Élisabeth-Françoise Le Bourguignon Du Perré, veuve de Marin-Joseph-Gabriel Le Roux, chevalier, seigneur et patron honoraire de Rosel, président trésorier général de France au bureau des finances de Caen, à la succession de sond. mari décédé le 14 août 1786 (1786). Compte entre lad. Le Roux et M. et Mme de Sassy (1790). — Procédure en Élection de S^t-Lô entre Jean Le Bouteiller, bourgeois de S^t-Lô, et les collecteurs et commun d'Agneaux, led. Le Bouteiller demandant d'être rayé des rôles de lad. paroisse attendu qu'il est né dans le lieu Bourbuisson, dépendant de la bourgeoisie de S^t-Lô (1701). — Familles Bloche, Borel, Bourdon, Le Bourgeois, Bourguet.

F. 632. (Liasse.) — 1 cahier de 54 feuillets, 71 pièces, papier.

1693-1758. — Boiteux (Le). — Bail à fieffe par Étienne Onfroy, bourgeois de Caen, à Thomas Le Boiteux, bourgeois de Bayeux, de terre labourable à Bernesq (1693) ; transport de la rente foncière par Nicolas Onfroy à Julien Le Maigre, écuyer, sieur de Vallaris (1729) ; signification à Michel Le Boiteux, à la requête de René Le Maigre, écuyer, sieur de Vallary, fils et héritier dud. Julien. — Extraits des registres de St-Julien de Caen, concernant lad. famille (1717-1719). — Requête à l'intendant Aubry, marquis de Vastan, baron de Vieuxpont, par Michel Le Boiteux, bourgeois de Bayeux, en modération de l'imposition du dixième à Rubercy (1735). — Vente par led. Michel à Jean Courvallet, faiseur de bas au métier à Bayeux, de deux métiers à faire des bas (1739). — Quittance de 5 livres 12 sols pour 9 journées d'hommes qui ont vidé les cloaques dud. Le Boiteux (1742). — Baux de terres à Rubercy et à Courseulles. — Mémoire de fournitures de droguet, ratine, fil, soie, jarretières, boutons, etc., par Le Boulanger, de Bayeux (1751-1753). — Bail par Charles-Gabriel-Léon de Bricqueville, seigneur marquis de Bricqueville, demeurant en son manoir seigneurial à Esquay, à Michel Le Boiteux, d'une maison à Bayeux (1756). — Vente par Pierre Moulin, sergent noble priseur-vendeur de biens meubles en la ville et banlieue de Bayeux, du mobilier de Michel Le Boiteux, décédé ; opposition aux deniers de la vente par Jacques-Louis-Exupère Bosquet, chevalier, seigneur de Surville, Campigny et autres lieux, maréchal héréditaire de l'Université de Bayeux, créancier ; 1 vieux billard démonté, sans tapis, 6 l. ; 15 queues et 6 manches de masse, 6 l. 5 s. ; 14 queues et 8 manches de masse, 55 s. ; 5 queues et 9 taques, dont 4 d'ivoire, 1 l. 14 s. ; 10 billes d'ivoire, 17 l. ; « un tosme in-douze intitulé Le médecin des pauvres, avec trois autres livres in-douze couvert en veau », 24 s. ; « Les avantures de Rozelly en deux tosmes, et le Compte de Duglas couvert en veau », 50 s. ; L'Académie des jeux, livre couvert en veau, 24 s., etc. ; créances diverses (1757). — Quittances diverses, notamment à Michel Le Boiteux, bourgeois de Caen, époux de Jeanne-Catherine Guesdon, veuve de Jacques-Isaac Le Bas, entre autres pour rente au trésor de St-Gilles, etc.

F. 633. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1541-1788. — Br...-Bu.... — Vente par Robert Carité, de « Mangneville », à Philippe Bréard, de « Manneville », de fonds aud. « Manneville » (Mandeville) (1589). — Amortissement devant Jean-Charles Tostain, notaire à Bayeux, par Guillaume Litthard, conseiller du Roi, docteur en médecine, pour Philippe Le Bret (1740). — Remise sur clameur lignagère par Robert-André-Luc Viel, sieur de Précarré, bourgeois de Caen, à Gilles Du Breuil, époux de Marie de la Porte, nièce aînée de feu Gilles de La Porte, curé de Croissanville, des héritages à lui vendus par led. curé (1734). — Donation entre-vifs par Isaac-François Du Breuil, curé de Tilly-Verrolle, à Jeanne Du Breuil, sa sœur, de biens à Tilly et Audrieu, devant François Lefebvre, notaire en la

vicomté d'Évrecy pour le siège d'Audrieu, en présence de Guillaume-Olivier-Léonor Tison, prêtre, trésorier de la chapelle de Notre-Dame du Val, demeurant à Caen, et de Sébastien Lavalley, docteur en médecine à Bayeux (1736).— Transport de rente par Madeleine-Françoise Le Bon, veuve d'Henri-René Achard, seigneur et patron du Mesnil-au-Grain, et Julien-Bernard Achard, seigneur et patron de lad. paroisse, son fils, à Pierre-Louis Du Breuil, docteur régent en la faculté de médecine de Caen (1774) ; titre nouvel de lad. rente, pour led. Du Breuil, par Charles La Rue, avocat, Jean-Joseph-Irénée Des Hommais, Jean-Jacques Gabriel Le Bourguignon, échevins de Caen, en présence de Noël-Nicolas Lair, procureur du Roi aud. hôtel-de-ville, et de Jean-Jacques-Marin de la Roque, secrétaire, par suite de fieffe faite par Jacques-Séb astien Chouet de Vaumorel, à la stipulation de Jacques Bacon de Précourt, seigneur et patron de St-Manvieu, à Clément-Victor Des Rues, de l'auberge du Louvre, sise au franc-alleu de Caen, grande rue et paroisse de Vaucelles, lad. maison rétrocédée au corps municipal et communauté de Caen (1788). — Constitution de rente par Françoise Bouttemont, veuve de Thomas Richard, de Gueron, pour Guillaume Le Brisoys des Longchamps, substitut au bailliage de Bayeux, procureur fiscal des hautes-justices et vicomtal de Balleroy et Barbeville (1777). — Aveu à Charles, comte de Broglie, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, ci-devant son ambassadeur près du Roi et de la République de Pologne, électeur de Saxe, en sa seigneurie de Canchy (1773).—Procédure en bailliage de Bayeux entre Charles-François, comte de Broglie, chevalier, seigneur et patron de Canchy, et Charles Hamel, son débiteur (1775). — Réception de gardes par Jean-Baptiste Maheust, sieur du Longbois, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Bayeux, requête dud. comte de Broglie, marquis de Rufecq, lieutenant général des armées du Roi, en suite de la sentence rendue contradictoirement aud. siège avec les paroissiens de Canchy, concernant la police du marais dud. lieu, ordonnant la nomination d'un syndic, d'un marqueur et de deux gardes (1780). — Mandement de René de Silly, chevalier, bailli d'Alençon, pour Marie Brossart (1540, v.s.). — Familles Le Brethon, Le Bunetel.

F. 634. (Liasse.) — 69 pièces, parchemin.

1522-1790. — Brucosté. — Fondation d'obit par Richard « Brucostey », de Mandeville, en l'église paroissiale Notre-Dame dud. lieu (1522).—Contrats d'acquêts, de ventes, de mariage, fieffes, procédures, etc., concernant : Jean Brucostey, de « Mangneville » (1566) ; — Bertin Brucostey, de « Manneville » (1586) ; led. Bertin, de « Mandeville » (1592-1612) ; — Noël et Jean dits Brucostey, fils de feu Bertin (1617, ss.), etc. ; — Nicolas Brucosté, sieur du Vigney, marchand herbager à Mandeville (1787-1790). — Fonds à Formigny, Mandeville, Surrain, Tessy, Trévières, etc. — Contrat de mariage de Thomas Brucosté, fils de Noël et de Françoise Bénard, et Suzanne, fille de feu Jacques Le Nepveu, sieur de La Briaire, et de Madeleine Borel ; promesses de Sébastien Pasturel, sieur des Closières, époux de lad. Borel, et Jean Le Nepveu, fils aîné dud. Jacques (1638) ; reconnaissance en 1639. – Échange entre Jean-Baptiste Robbes, écuyer, sieur des Vallées, lieutenant en l'Élection de Bayeux, demeurant à Mandeville, et Jean Brucosté, d'Engranville (1657). — Procédure en l'Élection de Bayeux entre Jean Brucosté, taillable d'Engranville, et les collecteurs de Mandeville (1676). — Vente aud. Jean par Adrien Beaussieu, sieur du Taillis, fils de feu Thomas, bourgeois de Caen (1681).— Procédure devant Clément Le Queus, écuyer, sieur de Varville, lieutenant général en la ville et vicomté de Bayeux, entre les enfants et héritiers de Jacques Mallard et de Françoise Blanguernon, fille de feu Lucas Blanguernon, tabellion à Mandeville, et Anne-Madeleine, veuve de Jacques Jabard, Robert, son fils, et Marie Madelaine, veuve de Jean Brucosté (1711). — Transport de rente par Jean Brucosté, de Mandeville, à Guillaume Littare, docteur en médecine à Bayeux (1740), etc.

F. 635. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1626-1787. — Brunet. — Vente par Roland Brunet, de Curcy, demeurant à La Chapelle-Hainfray, à Michel Brunet, son frère (1626). — Contrats de mariage : de Roulland Brunet et Noëlle Loret (1632) ; de Claude Brunet, fils de feu Michel et de Laurence Regempied, d'Émiéville, et Élisabeth Bouffey, d'Airan (1698). — Reconnaissance de rente devant Jacques Brunet et Louis Senoze, tabellions en la vicomté d'Auge pour le siège de Beuvron, par Jean-Georges de Cavelande, écuyer, seigneur et patron de Caudemuche et Cresseveuille, conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, pour Henri et Joseph Brunet et les héritiers de Claude Brunet (1723). — Contrat de mariage de Jean-François Brunet, de Frénouville, et Marie-Jeanne Jollain, de St-Pair de Troarn (1787).

F. 636. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1520-1787. — Ca... — Contrat de mariage d'Olivier Caillou et Catherine Affichard, de Ryes (1672). — Procédure à S^t-Lô, en vicomté, entre Charles Germain, conseiller assesseur aud. siège, et Jeanne Cappelle (1696). — Quittance à M. de La Carbonnière, écuyer, s^r de Percaval, demeurant à Ellon, de 22 s. 4 d. pour les droits de courtiers-jaugeurs, de la quantité d'un tonneau de cidre, de son cru, pour être conduit chez M. de Percaval, fils dud. de La Carbonnière, d'Arganchy (1770). — Vente par Isaac Le Carpentier, écuyer, sieur d'Espinne, de Jouveaux, à Pierre Le Carpentier, écuyer, sieur d'Espineville, de St-Aubin de Scellon, de rente sur Jean de Lyvet, écuyer, sieur de Barville (1642). — Sommation à François Carville, de St-Loup-hors de Bayeux, requête de Charles-François de Baussy, écuyer, docteur en médecine à Bayeux (1755). — Constitution de rente par Julien-Gervais Auvray et Gilles Le Grain, huissier à Bayeux, pour Thomas Le Cauchoix, procureur en l'Élection à Bayeux, partie du prix provenant de Joachim Geffroy, chanoine de La Haie en l'église cathédrale de Bayeux, pour la dot de Marguerite Geffroy, épouse dud. Le Cauchoix (1724). — Vente par Allain Passet, fils de feu Pierre Passet, natif de Saon, à présent demeurant au pays d'Angleterre, led. Pierre fils de défunte Louise de Fontaines. héritier en partie à cause d'elle de feu Pierre de Fontaines, curé de Mosles, à Yves Cauvet, prêtre, de la paroisse de Mosles, de de rente sur led. Yves Cauvet (1520). – Constitution de rente par Charles Igouf, sieur de St-Georges de Sallen, pour Anne Cauvet, veuve d'Étienne Subtil, de la paroisse de St-Martin de Villers (1732) ; procès y relatif en vicomté de Bayeux. — Familles Cahagne, Caumont, Cauvin, etc.

F. 637. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1533-1789. — Ce...-Cl... — Bail à fieffe de terre à Tour par Pierre Colleville, greffier au grenier à sel de Bayeux, et Michelle Gentsous, sa femme, à Guillaume Centsous, de Tour (1625). Remise par Charles Moisson, curé de Cauvicourt, sur clameur intentée par Renée Champion, veuve de Richard Beaufils, de Caen, de terre à Gouvix, delle du Passage (1699). — Reconnaissance de rente par Robert Bourgeot, de St-Aubin-sur-Algot, pour la veuve Le Chartier, de Cambremer (1774). — Contrat de mariage d'Étienne Chastel, fils de Pierre, sieur de La Redretière, et de Michelle Du Bourg, et Louise Roussin, veuve de Nicolas Surbled, sieur de La Gourdelière, fille de feu Gilles Roussin, sieur du Rocher, et de Marie Laumosnier, devant les tabellions de Vire, en présence, notamment, de Claude de La Broyse, curé de Tallevende (1667). — Transport de rente par Étienne Chastel, sieur de La Redettière, de St-Germain de Tallevende, et sad. épouse, à Charles Chastel, sieur de La Poterie, leur fils (1710) - Vente par David Le Grain, fils Pierre, à Jean Le Chat, de Colleville (1602). — Vente par Thomas Chesney, de St-Martin de Tallevende, à Noël Chesney, dud. lieu (1532, v.s.). — Tutelle des enfants mineurs de Jacques Chuquet et de Jeanne Busquet, sa première femme, et de Catherine Collibert, sa seconde femme, devant François Genas, sieur du Homme, vicomte, maire et juge politique de Bayeux (1744). — Vente par Nicolas de Croisilles, écuyer, sieur de La Mousse, à Michel Le Clerc, bourgeois de Condé (acte laceré). — Transport de rente à Denis Le Clerc, bourgeois de Bayeux (1709). — Échange entre Mathurin Le Blais, sieur du Quesnay et de Vaux-sur-la-mer, conseiller au Parlement de Normandie, et Robert-Guillaume et Guillaume dits Clerot, de fonds à Graye (1614). — Requête au lieutenant général du bailliage de Bayeux par M. Du Longbuisson, avocat et procureur fiscal de la haute justice du Molay, et pièces concernant le procès d'André Du Clos, de Blay (1789). — Contrat de mariage de Michel de Clomesnil, de la Lande-sur-Drome, et Marie Loret. de Deux-Jumeaux (1741).

F. 638. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1510-1789. — Co... -- Vente de terre par Martin Le Cointe, de St-Clair, en présence de Gilles Le Brec, curé de Grengues, doyen de Beaumont (1602). — Lettres de tonsure cléricale, de diaconat et de prêtrise accordées a Robert Le Conte, de la Chapelle-Gautier, par Léonor de Matignon, évêque de Lisieux, et son vicaire général Louis Le Boctey (1650-1659). — Collation par Simon Mannoury, vicaire général dud. évêque, de l'église paroissiale d'« Arpantigny » (Repentigny), aud. Le Conte (1683). — Bail à ferme par Marie-Louise-Catherine de Faoucq, veuve de Pierre de Tournebut, chevalier, seigneur et baron du lieu, à Louis Le Conte, de Fontenay, devant Pierre Cicille, notaire royal à Osmanville et Maisy (1733). — Signification à Marie Cornet, veuve du sieur de La Caillerie, héritière d'Olivier Cornet, écuyer, sieur de La Chesnée, de La Madeleine de Bayeux (1693). — Procédure devant Guillaume Hellyes, écuyer, licencié aux lois, s^r de La

Fosse, bailli et garde du scel de la haute justice de St-Vigor de Cerisy, tenant la juridiction de La Perinne, entre le receveur de l'abbaye au siège de La Perinne et Anne Cornet, écuyer, s^r de Bellefontaine (1641). — Contrat de mariage de Jacques Costuel, chirurgien juré au bailliage royal de Thorigny, établi à Cormolain, et Marie Auvray (1698).— Contrat entre Claude Robertet, femme de Louis Du Boys, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de « Arpentiz », et Gerard Cotton, maitre des requêtes ordinaires de l'hôtel, demeurant à Paris, concernant le rachat de rente de Louis Potier, sieur de Gèvres, secrétaire du Conseil d'État du Roi, etc. (1584).— Bail à fieffe par Jacques d'Acqueville, greffier en la maîtrise des eaux-et-forêts de Caen, à Gabriel Couillard, sieur patron du personnat de Brunville, conseiller au bailliage et vicomté de Bayeux et assesseur de la maréchaussée générale de Caen, de maison à Caen (1738). — Accord sur procès en bailliage de Bayeux entre Paul-Antoine Du Vivier, écuyer, sieur de Beaumont, et Robert de La Court, écuyer, sieur de Mesleville (1656). — Quittance par Jacques Bougourd, ancien procureur en bailliage et vicomté de Bayeux, à Catherine Salen, veuve d'Hervé-Bernardin de La Cour, écuyer, s^r du lieu, demeurant en sa terre de Caugy, pour amortissement de rente (1720). — Procédure à Bayeux, devant Jean-Baptiste-Jacques-Gabriel de La Londe, écuyer, sieur de Ste-Croix, lieutenant général civil au bailliage, pour les Ursulines de Bayeux, en paiement de rente due par M. de La Cour Betteville (1775). — Fieffe par Charles-Adrien de La Cour, écuyer, sieur de Betteville, ancien capitaine d'infanterie, commandant en chef la division des canonniers garde-côtes d'Isigny, demeurant à Longueville (1788). — Constitution de rente par René de Condey, avocat à Bayeux, et Noël Cousin, bourgeois de Bayeux, à Simon Campain, sieur de Hotot, bourgeois de Bayeux (1626) ; réduction au denier 22 au profit de MM. Cousin par les chapelains de l'église collégiale de St-Nicolas des Courtils (1720). — Bail par Noëlle Dorival, fille de feu Jacques, de Bucéels, demeurant à Caen, à Jean Cousture, de Bucéels, de fonds aud. lieu (1580). — Vente par Joachim Cousture, curé de St-Malo de Bayeux, à Martin Cousture, de terre à Bucéels (1651). — Familles Le Coispellier, Collet, Corbet, Corneville, Costey, etc.

F. 639. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1639-1699. — Conard. — Contrats et procédures concernant : Jeanne Cosnard, veuve de Pierre Le Monnier, Jean Cosnard, Robert Le Hulle, sieur de Montallays, Hervé Fossey, conseiller assesseur en la vicomté de Caen, etc. (1639) ; — Richard Conard, créancier de feu Jacques Hébert, s^r de La Motte (1639) ; — Charles Cosnard, bourgeois de Bayeux, et Richard, son frère aîné (1655) ; — Robert Conard, bourgeois de Bayeux (1658) ; — Richard Conard, sieur du Breuil (1699), etc.

F. 640. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1648-1669. — Cornabel (de). Contrats concernant Jacques de Cornabel, sieur de La Vertille, bourgeois de Caen : acquêts de terres à Rubercy; fieffe de terre à Bernesq; acquêt de rente sur les héritiers de feu Jean et Pierre de Baudre, écuyers, père et fils.

F. 641. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1577-1755. — Cr..-Cu... — Vente par François Dollebel, sergent héréditai de la sergenterie de Cerisy, demeurant à Bayeux, à Jean Crepel, exerçant une des branches de lad. sergenterie, demeurant à Trévières, de maison et fonds à Trévières (1581). — Fieffe par Eustache Marye, curé de Trévières, Henri Du Jardin, obitier, et les trésoriers marguilliers, dont Jean Lothard, écuyer, sieur de La Morinière, garde du corps du Roi, suivant le consentement à eux passé à l'issue de la messe paroissiale dud. lieu, en 1645, à David Crepel, sieur de La Mare, conseiller assesseur à Bayeux, led. de La Mare « l'un des plus principaulx » paroissiens et bourgeois de Trévières, de la chapelle Notre-Dame située dans la nef de l'église, à laquelle il n'y a ni ornements ni clôture, mais seulement un simple autel sans image ni figure, avec la place devant lad. chapelle, pour sa sépulture et des siens, à charge d'orner lad. chapelle, y faire mettre un tableau de Notre-Dame, la faire fermer en clôture de bois où il y aura clef et serrure dont les curé et obitier en auront une, etc. (1648); donation par led. David Crepel, et Thomas Crepel, écuyer, sieur d'Ailly, son fils aîné, de Trévières, pour accomplir les dernières volontés d'Olive de Chantelou, épouse dud. de La Mare, par augmentation à la fieffe de lad. chapelle, de 10 l. de rente sur François Le Vaillant, écuyer, sieur de « St-Suplis » (1659). — Copies informes : des lettres d'anoblissement dud. David Crespel, s^r de La Mare, conseiller en bailliage et vicomté de Bayeux, et son fils le s^r d'Ailly, qui, dans l'armée du Guyenne, s'est signalé à la bataille de Monguyon (1652); du laisser-passer délivré par Gaston, oncle du Roi, son lieutenant géné-

ral dans toute l'étendue des provinces de son royaume et armées, à Thomas Crespel, sr de Vault, qui a fidèlement servi volontairement dans cette campagne aux sièges de Courtray, Bergues, etc. (1646); du certificat délivré au même par le comte d'Estrées, maistre de camp d'un régiment d'infanterie (1641); des certificats délivrés au même sr d'Ailly par le baron des Tourailles, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine-lieutenant de la compagnie de gendarmes du comte d'Harcourt, et par Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, de Brionne, d'Armagnac, etc., chevalier des ordres du Roi, pair et grand écuyer de France, gouverneur de la Haute et Basse Alsace et général de l'armée du Roi en Guyenne (1651); du certificat de Guillaume Le Sens, chevalier, seigneur de Folleville, lieutenant général des armées du Roi, attestant « que le sr d'Ailly estoit premier gendarme dans la compagnie de S. A. M. le comte d'Arcourt en l'année 1652, qu'il y servoit soubz les ordres de Monsieur des Tourailles, lieutenant de ladicte compagnie, lorsque nous commandions un corps de troupes entre la Garonne et la Charente, qu'il c'est trouvé aux occasions de guerre qui s'y sont présentée et où ladicte compagnie a esté commandée, et y a donné des marques de sa fidellité au service du Roy et de sa valleur au faict des armes, et particulièrement au combat de Montguion, où les troupes que nous commandions deffirent celles des ennemis commandée par Monsr le comte de Maure, et où l'escadron d'Harcourt ayant d'effet eu à combatre celuy dudit comte de Maure, ledit sr d'Ailly fut autant heureux que généreux, ayant arresté ce général, et nous l'ayans amené prisonnier, qui depuis fut eschangé contre Monsr de Bezançon, par ordre de Sa Majesté, sans que led. sieur d'Ailly en aye eu autre récompence que nous ayons sceu que la gloire d'une sy belle action et la satisfaction d'avoir faict son devoir », etc. (1654). — Extrait des registres de la Cour des Aides de Normandie, portant députation de Nicolas Bigot, conseiller, à la requête de David Crespel, conseiller assesseur à Bayeux, porteur de lettres d'anoblissement (1653). — Vente par Jean-Baptiste-Philippe Descotils, sergent royal à Caen, à la requête de Joseph de Cristot, marchand à Rouen, tuteur principal de sa fille mineure, héritière de feu Charles de Cristot, avocat à Caen, des biens meubles restés après son décès; frais de l'inhumation, cercueil, etc. (1723). — Procès en Parlement de Rouen entre Nicolas de Croismare, sr de Lasson, et Anne Fallaize, veuve de Thomas Auvray l'aîné, concernant le service de prévôt-receveur de lad. sieurie (1672). — Lots de la succession de Thomas Le Petit, de Russy, l'un des lots chargé de rente allant à noble homme Gilles de Gouberville, sr de Russy (1577); copie de 1609 pour Jacques de Croville, sr de Russy et Gouberville. — Acquêt de rente par noble homme Anne de Cussy (1631).

F. 642. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1551-1784. — Da...-De... — Aveu à Pierre Dauvet, chevalier, seigneur de Trigny, baron de Bouffey, à cause de sa femme seigneur baron et châtelain d'Auvillers, Repentigny, Launey et autres terres, par Jean et Jacques Dajou, frères, pour fonds à Repentigny (1655). — Aveu par Michel Damp, du Détroit, à François, fils et frère du Roi, premier prince de France, duc d'Alençon, pour terre aud. lieu (1579). — Partage de la succession de Jacques Le Dars, de Graye (1723). — Fieffe par Nicolas-Joseph David, bachelier de Sorbonne, professeur en l'Université de Paris, fils et héritier de Madeleine Bouttemont, à Marin Bouttemont, de Gueron, de terres aud. lieu (1735). — Procédure à Bayeux devant Isaac Le Bedey, écuyer, sieur de Vaux et d'Asnelles, vicomte de Bayeux, maire et juge politique de lad. ville, au bureau de l'hôtel-de-ville, entre Marie Delauney, veuve de Paul Verson, et Jean-François André, écuyer, sieur du Manoir, procureur du Roi à Bayeux (1686). — Quittance par Abraham Adeline et Jacques Adeline, avocat à Caen, frères, fils et héritiers de Jeanne Fallaize, de St-Julien de Caen, à Adam Dessuault, curé du Bo, et à François Dessuault, prêtre, son frère, pour amortissement de rente (1675). — Familles Dauval, Denise et Denize, Després, etc.

F. 643. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1562-1618. — Desmares. 19e liasse, cotée V. — Reconnaissance de la vente par Jean Scelle, curé de St-Amador, à Philippe Tulloup, d'Ellon, de faculté de rachat de terre aud. lieu (1562). — Vente par Thullou père et fils, d'Ellon, à Robert Desmares, bourgeois de Bayeux, de terre à Ellon (1618). — Y joint, autre contrat de vente par Barbe Tullou, veuve de Richard Le Coq, avocat à Bayeux, à Robert Desmares, maître drapier à Bayeux, de terre à Ellon (1609).

F. 644. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1601-1608. — Desmares. 20e liasse, cotée X. — Vente par Jean Le Coq, bourgeois de Bayeux, fils et

héritier ainé de Richard Le Coq, procureur du Roi aux eaux-et-forêts de la vicomté de Bayeux, à Robert Desmares, du droit de condition de rachat de terre à Nonant, faite à Richard Bailleul, bourgeois de Bayeux (1608); cession y relative dud. Bailleul (1609).

F. 645. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1570-1693.— Desmares. Liasse non cotée.— Procès en 1691-1693 pour Raphaël Desmares, fils de feu Guillaume, contre l'évêque de Bayeux et Thomas de Percaval, sr d'« Iaulne », à cause de la nomination des héritiers dud. Guillaume Desmares pour faire le service de prévôté, comme possédant à Ellon une demi-acre au droit de Thomas de Percaval, led. héritage leur ayant été vendu comme tenu de l'évêque de Lisieux. Parmi les pièces justificatives : aveu à Charles d'Humières, évêque de Bayeux, en sa baronnie de St-Vigor-le-Grand, par Louis Lesage, de Couvert, à cause du fief Damigny, de terre à Ellon (1570); charge contenant la nature des rentes seigneuriales dues à la baronnie de Nonant, appartenant à l'évêque de Lisieux pour la verge d'Ellon, baillée aux représentants de Guillaume Desmares, ci-devant élu prévôt (1689), etc.

F. 646. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

1400-1780. — Diacre (Le). — Aveu par Pierre Le Diacre pour terres à Ellon (1646). – Échange entre Pierre Le Diacre, greffier secrétaire en l'hôtel-de-ville de Bayeux, et Thomas Pigache, d'Ellon (1696). — Copies en 1697, requête dud. Le Diacre, de contrats et procédures concernant: Catherine Eudes, veuve de Gabriel Fouquet, Raphaël Fouquet, curé de Russy, Pierre Le Duc, procureur du Roi en l'Amirauté de Caen (1666), Hervé de Longaunay, lieutenant général pour le Roi en Normandie, sieur de Damigny, Franqueville, Dampierre, Bazenville, etc. (1579), Hervé de Longaunay, seigneur de Damigny (1504), etc. — Provisions de greffier au grenier à sel de Caen accordées à Hector Le Diacre, greffier en l'Élection de Caen, sans incompatibilité (1697). — Réception de Jacques Le Diacre aux fonctions de commis greffier au grenier à sel de Caen (1700). — Lettre de recommandation du prieur d'Ellon à Le Diacre, conseiller du Roi en la ville de Bayeux (1708). — Quittance de Le Haribel, procureur receveur du cardinal de La Trémouille, évêque de Bayeux, en ses sieuries de Vassy et Damigny, sises à Ellon et Juaye (1717). — Acquêt de rente par François Le Diacre, sieur de l'Isle, demeurant à Bayeux, représenté par Geneviève Hervieu, veuve de Frédéric Hétier, sieur de La Croix, marchand à Caen (1730). — Bail à fieffe par Pierre-Germain de Percaval, écuyer, sieur de La Carbonnière, demeurant à Ellon, à François Le Diacre, sieur de Lisle, demeurant à Caen, de l'herbage des Cavées à Ellon, hameau de Cachy (1743). — Consultation d'Anfrie, à Bayeux (1756), concernant le point de savoir si Le Diacre peut être en droit d'amortir à François Vaultier les 50 l. de rente qu'il a été chargé de lui payer par le contrat de vente faite par Jean Baudin en 1718; parmi les pièces annexées, remise du clos Brazard par Anne d'Argouges et Jean Baudin, son mari, aux prieur et religieux de Mondaye, représentés par Pierre Gosselin, prieur, Thomas Roucamp, prieur de Juaye, pour décharge de rente de 50 l. (1595). — Amortissement par François Le Diacre, échevin de Caen, de rente procédant de la dot de Jacqueline Nativel, femme de Noël Baudin (1756). — Lettres d'anticipation pour François Le Diacre, sieur de Cachy, avocat au Parlement de Paris (1780). — Procédures diverses. — Maisons à Bayeux, terres à Ellon, Vaux-sur-Aure, etc.

F. 647. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1631-1783. — Di...-Do... — Reconnaissance devant Pierre Larose et Jacques Vaultier, notaires royaux en la ville et vicomté de St-Lô, par Pierre Dieu, sieur de La Pierre, et Madeleine Sanson, son épouse, Jacques Dieu, sieur de La Ferrière, Michel de France, procureur, tous bourgeois de St-Lo, Jeanne de Lécluse, femme dud. de France, et Élisabeth de France, leur fille, du traité de mariage dud. Jacques Dieu, fils dud. Pierre, et Élisabeth de France (1699). — Transport de rente par Robert Viel, sieur des Costils, bourgeois de Caen, à Pierre Dieuavant, écuyer, sieur de St-Vigor, demeurant à Soliers (1631). — Vente par Madeleine-Suzanne-Charlotte de Baussy, demeurant à St-Servan, faubourg et évêché de St-Malo, héritière d'Anne-Charlotte de Baussy, sa nièce, à son décès épouse de M. de Crèvecœur, stipulée par Henri-Pierre Le Pesqueur de Conjon, avocat à Bayeux, pour elle et ses cohéritiers, à Robert-François Douesnel, négociant à Bayeux, de 350 l. de rente foncière du nombre de 800 procédant de fieffe faite par lad. de Baussy à Nicolas Sevestre, docteur en médecine à Bayeux, d'une ferme à St-Loup, hameau de Brunville, dans la mouvance du Roi, à cause de la fiefferme de Brunville, led. transport moyennant 5,000 livres (1781). - Cession par Philippe Du Douet, notaire royal et apostolique à

Caen, à François Delahaye, demeurant à Caen, paroisse Notre-Dame, dans le champ de la Foire, d'une loge sise au champ de la Foire Royale de Caen, rue de Vire, lui appartenant comme fils de feu Charles Du Douet, qui l'aurait prise en fieffe en 1724 de Charles Lemière, écuyer, seigneur et patron de Petiville (1754). — Bail à fieffe aud. Philippe Du Douet, par Jean-Charles Desplanches, curé de St-Étienne-le-Vieux de Caen, François-Pierre Duval, doyen, Jacques-Adrien Dupont, Jean-Baptiste-Georges Saint-Martin, professeur en l'Université de Caen, et François-Louis Garnier, communier, chapelains fondés de lad. église, faisant fort pour Pierre-Laurent-Simon de Gournay, chapelain fondé, de terre à Putot-en-Bessin (1762). — Acquêt par Philippe Du Douet, négociant à Caen, de rentes, entre autres sur Abraham-Charles-Claude Le Boucher, seigneur d'Émiéville (1778). — Familles Dibel, Des Douets. — Fonds à Bonnebosq, etc.

F. 648. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1613-1788. — Du... — Procédure devant Pierre Blouet, écuyer, seigneur et patron de Thaon, ancien conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Caen, entre Anne Le Picard, veuve de Jacques Le Duc, écuyer, sieur de la Suharderie, à la succession duquel elle a renoncé, et Gabriel Le Duc, écuyer, sieur de La Falaise, concernant la succession dud. Jacques, Thomas Le Duc, écuyer, sieur de Bernières, approché (1681). — Procédure devant Bertrand Trolley, sieur de Prevaux, bailli civil et criminel de la haute-justice de Vassy, pour François-Jean-Baptiste Duchemin, chanoine de Lisieux, et Samson, son frère (1774). — Inventaire des meubles, effets, titres, de feu Philippe Duhamel, de Falaise (1779). — Vente de rente par Jacques Bailleul, fils de feu Richard, avocat à Bayeux, demeurant à Paris, rue St-Thomas du Louvre, à Sébastien Dumont (1613). — Familles Dufour, Duquesnay, Durand, etc. — Fonds à Bons.

F. 649. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 65 pièces, papier.

1739-1746. — Dujardin. — Vente par Joachim Yver, huissier royal héréditai immatriculé aux juridictions royales de Bayeux, résidant à Englesqueville, de meubles et bestiaux restés après le décès d'Antoine Le Petit, fermier de Coquerel, conseiller au présidial de Caen, dans la cour des maisons où il est décédé hameau de La Seignerie, situés aux paroisses d'Asnières, Deux-Jumeaux, Longueville et autres, requête de Philippe Dujardin, demeurant à Létanville, tuteur des enfants mineurs (1741). — Comptabilité de lad. tutelle; quittances de: Buisson, obitier à La Cambe (1739-1742) ; Vanier, curé de Deux-Jumeaux (1741) ; fr. Eustache, gardien des Capucins de Bayeux (1742), etc. — Procédures concernant lad. tutelle.

F. 650. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1487-1773. — Duquesne. — Inventaire Pestel. — Cote A. — Contrats de mariage : de Jean Duquesne, écuyer (note moderne, en marge : sr de Brotonne), et Collette, fille de Philippe de Bretheville, écuyer, et de Jeanne Du Mont (1486, v. s.) ; — de Jean Le Bignetier, sr des Peintreaulx, et Marie Duquesne, fille ainée de Jacques Duquesne, sr de Bretheville, frère de Jean Duquesne, sr de Brothonne, en présence de Claude Le Bignetier, receveur des tailles pour le Roi à Caudebec, Pierre Legras, curé de Campigny, Jean Legras, sr de Bigars, oncles dud. des Peintreaulx, Michel Duquesne, curé de Fourmetot, Jean Duquesne, sr de Boscaige, Pierre Pillon, sr du Breuil, François de Mallortye, sr de Villiers, etc. (1548) ; — François Duquesne, sr de Caveaumont et les Jardinets, fils unique de feu Jacques et d'Anne Du Fay, et Isabeau de Nollent, fille de feu Olivier, sr de Fatouville, et de Jacqueline de St-Pierre, en présence de Martin Halley, sr de La Chapelle-Bayvel, frère en loi, Gilles de St-Pierre, sr des Authieux, cousin maternel de l'époux, Jacques Calles (signature), sr de Manneville, Nicolas Halley, sr de de Folleville, Martin Halley, sr du Bois-Hellain, etc. (1560, v.s.) ; — Jean de Gravelle, sr de Fourneaux, demeurant aud. lieu, fils de Simon, conseiller au Parlement de Bretagne, et Agnès Duquesne, fille de François, président en la Chambre des Comptes de Normandie, et de défunte Isabeau de Nollent, en présence d'Élie de Nollent, sr de Frénouville et de Trouville, Jacques de Nollent, sieur de Fatouville et d'Hébertot, Richard de Nollent, sr de Champeaux, Jean Duquesne, sr du Hamel et de Fourmetot, Jean de St-Clair, sr de Faverolles, Jean Lucas, sieur de Livet, etc. (1583) ; — Claude Duquesne, écuyer, sieur de Bretheville, fils de François, sieur de Cabeaumont, et Jeanne de Drosay, fille de feu Gabriel, sieur de Ste-Marie, et de Catherine Auber ; promesses par Jean de Drosey, écuyer, sieur de Ste-Marie, frère de lad. demoiselle, du consentement de Jean-Baptiste Auber, sieur de Heudebouville, conseiller en la Cour des Aides de Normandie, oncle maternel, et de Jean de Chaumont, sieur de Soquence, conseillers

et curateurs dud. de Ste-Marie, de « Fleurent » Gillain, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre, sieur du Port, de Thomas Auber, sieur de La Haye, Montigny, et châtelain de Thionville, Mathurin Gillain, sieur de Barneville, Guillaume de Reviers, sieur de Bény et d'Anisy, etc., parents de lad. demoiselle (1593); reconnu à Pont-l'Évêque devant Jean Le Verrier, écuyer, licencié aux droits, sieur de La Mare, conseiller assesseur en la vicomté d'Auge (1594); — Pierre Duquesne, écuyer, sr de Breteville, fils de Claude, sr de Cabeaumont et Breteville, et de Jeanne de Drosay, de Foulbec, et Marie Lemaire, fille de feu Charles, des Portes (1626); reconnu par Joseph Lemaire, curé de Louversey, Pierre Duquesne, sr de Breteville et du Torquesne, devant Simon Damoy, tabellion en la vicomté de Conches au siège d'Émanville, et Raulin Billard, son adjoint (1627); — Élie Duquesne, éc., sieur de Cabeaumont, fils de feu Claude, et Marguerite de Garencières, fille de feu Antoine, sr de Courcelle et des Orgeris, et de Marie de Montaigu (1634); — Pierre Duquesne, écuyer, sieur de Breteville, fils de feu Claude, et Antoinette Le Moyne, fille de feu Jean, écuyer, sieur de Biville (1634); — Élie Duquesne, sr de Cabeaumont, fils ainé de feu Claude, et Barbe de Pellegardz [fille de M. de Pellegardz] dit de Malortie, écuyer, sieur de La Rivière, et de Marthe Deshais, en présence de Claude de Naguet, éc., sieur des Portes Hellins, François de Naguet, éc., sieur de La Datinière, Abraham Poisson, éc., sieur du Moustenay, Jean Gerbette, sieur des Verges, Eustache Lambert, bailli d'Annebault, etc. (1644); — Pierre Duquesne, sr de Cabeaumont, fils de feu Élie, de Foulbec, et Anne Gueuvier, fille de feu Hercule, écuyer, sr de La Mare et du Hestrey, de Toutainville, en présence de Laurent de La Haye, éc., sr du Mesnil, François de « Morseng », écuyer, sr de La Chevallerye, Francois de Mallortye, éc., sr de Campigny, Odard Duquesne, écuyer, sr de « St-Mare », Georges Le Gras, éc., sr de Canonville, François de La Haye, écuyer, sr du Mont, maître d'hôtel ordinaire du Roi, Gabriel Le Conte, curé de Toutainville, Robert Fleury, curé de St-Maclou, etc. (1650); — Pierre Duquesne, éc., sieur du lieu, fils de défunts Robert et Françoise Guérard, de Foulbec, et Marie de Garencières, fille de défunts Pierre, éc., seigneur de Courcelles et des Orgerys, et Marguerite Le Mire, de Courcelles, en présence de Robert Gueuvier, écuyer, sr de La Mare, Vincent de La Haye, écuyer, sieur du Thuit-Hébert, François de Garencières, curé de Berville, François de Garencières, chanoine régulier de St-Augustin, Christophe de Garencières, éc., sieur de Thibouville, Pierre Le Roy, éc., sieur du Bosc-André (1662); — Robert Duquesne, éc., sieur de La Poterie, fils de Pierre, sr de Cabeaumont, et Anne Gueuvier, et Marie de La Haye, fille de feu Laurent, éc., sr du Mesnil, capitaine, et de Marie Duquesne (1669); reconnu, notamment par François de La Haye, écuyer, seigneur du Mont, maître d'hôtel ordinaire du Roi, demeurant en son manoir sieurial du Mont, paroisse de St-Maclou-la-Campagne, devant François Costard, notaire en la vicomté de Pont-Audemer aux sièges de Beuzeville, Conteville, Fiquefleur et sergenterie du Mesnil (1670); — Philippe Duquesne, éc., sieur du Torquesne, fils de feu Hélix, sieur de Cabeaumont, et de Marie de Garencières, et Françoise Philipe, fille d'Yves, éc., sieur de Beaumont, et de Jeanne Bonnet, en présence de Philippe de Courcelles, éc., sieur de Capdehoulles, du Moncel et autres lieux, Vincent de La Haie, éc., sieur de Thuit-Hébert, Luc Gaultier, éc., seigneur et patron de St-Bazile, Pierre Philipe, éc., sieur des Acres, Louis Gouhier, éc., sieur des Champeaux, Maurice Gaultier, éc., sieur de Lizores, Jean Deshais, éc., sieur de Boisbrun, François Bonnet, éc., sieur de La Tour (1670); — Jacques Duquesne, éc., sieur de Fourmetot, fils de défunts Charles et Marguerite Le Mercier, de Toutainville, et Marie-Anne Duquesne, fille de Robert, éc., seigneur de Cabeaumont et de La Poterie, et de Marie de La Haye, de Foulbec (1710). — Extraits de l'état civil de Foulbec concernant le baptême de Robert, fils de Pierre Duquesne, éc., sr de Cabeaumont, et d'Anne Gueuvier, p., Robert Gueuvier, éc., sr de La Mare, m., Isabeau Duquesne, femme de François de Morsen, éc., sr de La Chevallerie (1651), et l'inh. de Pierre Duquesne, éc., sr de Cabeaumont et de La Poterie (1688), délivrés par Robert Blanchet, curé de Foulbec (1689). — Dispenses accordées par le pape Clément XI à Pierre Duquesne et Marie-Anne de Charlemagne (1702). — État des « services de Mrs Duquesne dans la marine et les galères », certifié conforme aux listes du depôt de la marine (1773): Abraham Duquesne, de Dieppe, capitaine de vaisseau en 1626, chef d'escadre, 1648, 1662, lieutenant général, 1667, retiré 1686, mort à Paris 1688; Duquesne fils (Dieppe), enseigne de vaisseau 1666, lieutenant de vaisseau 1670, capitaine de van, 1675, passé en Suisse, 1685, rayé, 1687; le chevalier Duquesne (Dieppe), mort sur le Triomphant devant Gibraltar, 1705; Abraham Hubert Duquesne (Dieppe), capitaine de vaisseau, 1731, mort sur le Ferme, Toulon, 1741; Duquesne-Guitton (Dieppe), chef d'escadre, 1705, gouverneur général aux Iles, 1714, repassé chef d'escadre à Rochefort, 1716, lieutenant général *ad honores* avec 9.000 l.

sur la marine, 1720; mort à Belebat près Rochefort, 1724; Hubert Duquesne-Guitton fils (Saintonge), mort commandant le Profond, 1732; Duquesne de Longbrun; Louis-Abraham Duquesne-Mosnier (Dieppe), chef d'escadre, 1715, mort, 1726; etc.; le marquis Duquesne Menneville, actuellement au service, gouverneur lieutenant-général de la Nouvelle-France, 1752, commandeur de l'ordre de St-Louis à 3.000 livres, 1758.

F. 651. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1775. — Cote C. — Fieffe par Pierre-François-Alexandre Duquesne, chevalier, seigneur de La Poterie et Cabaumont, demeurant en son manoir seigneurial de Cabaumont, paroisse de Foulbec, de terres à Foulbec.

F. 652. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1733-1776. — Cote D. — Reconnaissance devant les notaires de Pont-Audemer par Antoinette-Eugénie Lefèvre, veuve de Jean-Baptiste Blondel, seigneur de Lillebec, procureur du Roi en l'Élection de Pont-Audemer, Michel-Pierre Blondel, procureur du Roi en lad. Élection, et Antoine-Jacques-Emmanuel Blondel, garde du corps du Roi, écuyer, ses enfants, demeurant à Pont-Audemer, rue Malicorne, tant pour eux que pour René-Pierre-Jean-Jacques Blondel, seigneur de Lillebec, cocher de la Dauphine, demeurant en sa terre, paroisse de St-Paul-sur-Risle, et pour Jean-Étienne Blondel, gendarme de la garde du Roi, écuyer, autres fils de lad. dame, et Pierre Duquesne, écuyer, seigneur honoraire de Toutainville et des terres et seigneuries de La Mare et de La Chevallerie, tant pour lui que pour Marie-Barbe Blondel, son épouse, fille dud. de Lillebec, de l'acte sous seing privé du 18 novembre 1733 en forme de contrat de mariage entre lesd. Duquesne et Blondel, inséré aud. acte, etc. (1752). — A la suite, quittance par lad. Blondel, veuve dud. Duquesne, à Jean-Étienne Blondel, sieur des Fontaines, son frère (1776).

F. 653. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1443-1762. — Cote E. — Seigneurie de La Mare. — Vente devant Jean de Lettre, tabellion à Bernay, par Jean de Betheville, écuyer, et sa femme, à Nicolle de Fréville, bourgeois de Pont-Audemer, du fief noble ou membre de fief nommé le fief de La Mare, en la paroisse de St-Sulpice près Pont-Audemer, moyennant 48 l. t. et 30 s. de vin, à charge de rente de 13 s. 4 d. de 3 ans en 3 ans au seigneur (1442, v. s.). — Vente par Nicolas de Fréville, garde du scel des obligations de la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer, à Robert Le Gras, vicomte de lad. vicomté, dud. fief de La Mare, moyennant 60 l. t. (1451). — Extrait du registre de Julien Dumont et René Donnet, tabellions à Pont-Audemer et Quillebeuf, portant échange entre Jean Gueuvier, sieur de La Mare, de Toutainville, à Robert Gueuvier, écuyer, des fief, terre et seigneurie de La Mare, à Toutainville, St-Sulpice et environs, avec droit de moulin et pêcheries sur la rivière de Corbie, colombier au manoir dud. lieu, etc., appartenant aud. Jean par acquêt de Nicole Le Bienvenu, écuyer, grènetier de Pont-Audemer, qui l'avait acquis de Jean de La Brière, écuyer, proche parent dud. Gueuvier, avec la terre acquise tant de Jean de Fréville que d'autres auxd. paroisses, etc. (1561). Copie informe de la copie de 1602 pour Louis Bertaut, élu pour le Roi en l'Élection de Pont-Audemer. — Vente de rente par Nicolle Le Gras, greffier en chef de la juridiction de bailliage en la vicomté de Pont-Audemer, et Robert Gueuvyer, écuyer, sieur du Haistrey et des Mares, son gendre, à Antoine Le Fort, procureur du Roi en lad. vicomté (1575). — Obligation par Nicolle Le Gras, greffier royal en chef et titre d'office en la juridiction de bailliage de Pont-Audemer, envers François Duquesne, sieur de Cabeaumont, de Foulbec, de le décharger de rente envers Michel Gosselin, élu pour le Roi à Pont-Audemer (1576). — Procédure concernant le droit de pêcherie à la rivière de Corbie, passant à Toutainville (1591). — Baux judiciaires de la terre de La Mare pour les enfants mineurs de Robert Gueuvyer (1592-1597). — Remise par Nicolas Le Cordier, chevalier, seigneur du Troncq, président en la Chambre des Comptes de Normandie, à la veuve d'Hercule « Guesnier », sieur du fief et terre de la petite Mare relevant de la seigneurie du Troncq, dud. fief, dont il avait été envoyé en possession, pour en jouir à titre de garde noble (1638). — Lettre de l'abbé de Savary, adressée d'Évreux à Duquesne, en sa terre de La Mare, concernant le dénombrement de son fief mouvant de celui du Troncq (1762). — Aveux du fief de la Mare, tenu de la seigneurie du Troncq, rendus: par Guillaume de La Brière à Jean Le Blareau, écuyer (1496); par Robert Gueuvier à Nicolas Le Cordier, conseiller au Parlement de Rouen (1584); par Hercule Gueuvier à Nicolas Le Cordier, président en la Chambre des Comptes de Normandie (1633); par Robert Gueuvier à Nicolas Le Cordier, chevalier, seigneur

du Troncq, marquis de La Londe de La Heuze, baron de Normanville, président en la Chambre des Comptes de Normandie (1669), etc.

F. 654. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1389-1705. — Cote F. 6e liasse. — « Fief de La Mare. Quittances du droit de tiers et danger pour 20 arpents de bois taillis assis à Toutainville et St-Sulpice, et pièces y relatives ». — Inventaire des lettres, pièces et écritures dont s'aide Robert Gueuvier, seigneur de La Mare, pour la justification que ses bois ne doivent aucun tiers et danger (1666). — Requête de Robert Gueuvier à la Chambre de la réformation (1674) ; extraits y relatifs de comptes du domaine de Pont-Audemer, rendus en la Chambre des Comptes de Paris, de 1389 à 1410.

F. 655. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1604-1635. — Cote G. — Échange entre François de Callays, écuyer, sr de La Couldre, et Claude Duquesne, écuyer, sr de Cabeaumont, tous deux de Foulbec, de fonds aud. lieu (1604). — Vente par Jean de Graveron, écuyer, sr de Sainte-Colombe, demeurant au manoir sieurial de Bonnebosc, paroisse de Manneville sur Pont-Audemer, à Jean Baudouin, avocat, sieur des Loges, demeurant à Pont-Audemer, de rente sur Hercule Gueuvier, écuyer, sieur de la Mare et du Haistrey (1612) ; procédures y relatives en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer pour Roger Vitecoq, licencié aux droits, bailli de Brionne, et ses cohéritiers en la sucession dud. Baudouin (1617), et pour Robert Dorée, sieur de La Houssaie, époux de Gratienne Le Reffait, héritière dud. Baudouin (1623). — Vente de terres par Hercule Gueuvier à Jacques de Fréville, écuyer, avocat, demeurant à Pont-Audemer (1627). — Terres à St-Maclou, St-Sulpice et Toutainville.

F. 656. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1776-1785. — Cote J. 9e liasse. — Conventions en la paroisse de St-Gervais des Sablons, au château de Glatigny, appartenant à M. de Corday, écuyer, seigneur et patron dud. lieu, entre Pierre Jean-Baptiste Augustin et Charles de Corday, écuyers, ses enfants, demeurant aud. lieu, François-Timothée et Philippe-Charles de Philippe, écuyers, sieur de Beaumont, demeurant le premier à Percy et le second à St-Martin de Mailloc, Pierre-François-Alexandre Duquesne, écuyer, seigneur de Cabeaumont et de La Poterie, demeurant à Foulbec, fils Pierre, fils Robert, fils Pierre, sieur du Val Guerie, de Cabeaumont et de La Poterie, fils d'Élie, seigneur de Cabeaumont, et Jean-Baptiste et Charles-Gabriel Duquesne, écuyers, garde-du-corps du Roi, demeurant à Toutainville, fils de Pierre Duquesne, écuyer, seigneur de La Mare et de La Chevalerie, fils Pierre, seigneur de La Mare et de La Chevalerie, fils Pierre, sieur du Val Guerie, de Cabeaumont et de La Poterie, fils dud. Élie, lesd. Duquesne représentés par François Pestel, feudiste, demeurant à Pont-Audemer, concernant la succession de Louis Le Lasseur, écuyer, sieur de La Mauvaisinière, fils de Charles, écuyer, et d'Anne Duquesne, fille de Philippe et de Françoise de Philippe, lequel Philippe Duquesne était fils dud. Élie, sieur du Torquesne, concernant les biens sis à Tortisambert et St-Bazile (1776). — Compte des arrérages dus à MM. Duquesne, héritiers pour le tiers en la succession d'Anne Duquesne, mère dud. Le Lasseur de La Mauvaisinière, mort en 1772 (1777). — Mémoire de marchandises livrées par led. Pestel à M. de La Mare de Cabeaumont.

F. 657. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1664. — Cote K. — Acquêt par Philippe Duquesne, écuyer, sieur du Torquesne, demeurant à Foulbec, de terre à Toutainville ; remise sur clameur féodale de lad. terre par led. Duquesne à Robert Gueuvier, écuyer, seigneur de La Mare et du Haistrey, demeurant à Toutainville.

F. 658. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1735-1784. — Cote L. — « Copies de deux contrats de création de deux parties de rente, dont une de 25 livres a esté franchie par M. de Cabeaumont, et l'autre de 52 l. est encore deue à la mineure de Nicolas Cavelier, auquels sont attachés les quittances du payement fait de lad. rente jusque et compris l'année 1784. » — Obligation de rente par Louis Duquesne, écuyer, sieur de La Poterie, de Foulbec, pour François Merey, prêtre, demeurant à St-Maclou-la-Campagne, devant Jacques-Charles Le Roy, notaire royal à Honfleur pour la vicomté de Pont-Audemer, siège de Grestain, et à l'approbation du seing de Gilles Saunier, contrôleur aux titres et ci-devant tabellion royal à Honfleur (1735) ; amortissement par Pierre-François-Alexandre Duquesne, seigneur de La Poterie et de Cabeaumont (1783), etc.

F. 659. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1743-1777. — Cote N. — Sentence de Jean Hellouin, licencié aux lois, avocat au bailliage de Pont-Audemer, lieutenant civil et criminel du comté et haute justice de Brionne pour le siège d'Épaignes, envoyant en possession Pierre Duquesne, s^r de La Mare, et Sébastien Marchal, capitoul de Toulouse, préposé par arrêt du Conseil du 2 septembre 1724 aux exercices et fonctions d'économe, ayant en cette qualité l'administration des biens de l'abbaye de St-Pierre de Préaux, contre les Platel, de St-Sulpice, de fonds aud. lieu (1743). — Baux par Pierre Duquesne, éc., seigneur de La Potterie et Cabeaumont, demeurant en son manoir seigneurial de Cabeaumont, paroisse de Foulbec, de la terre et ferme de La Potterie, sise à Foulbec (1771-1777).

F. 660. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1657-1771. — Cote P. 14e liasse. — Accord entre Pierre Duquesne, écuyer, sieur d'Estalleville, demeurant à Foulbec, et Isabeau de Caillais, veuve de Jacques de La Haye, écuyer, sieur de Thuit-Hébert, sur procès intenté par led. Duquesne pour être déchargé des rentes seigneuriales, service de prévôté, pour pièces de terre à Foulbec à lui baillées en échange ou vendues (1657). — Extrait du registre plumitif de la seigneurie de Foulbec appartenant à l'abbaye de la Trinité de Caen, concernant le treizième de fonds acquis par François Poussin (1767); signification de 1771.

F. 661. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1623. — Cote T. 19e liasse. — « Fief de La Mare. Contrat du cabaret de la Croix Blanche relevant de la seig^rie de La Mare ». — Vente par Jean Le Monnier, fils Guillaume, dit Gobet, de Toutainville, et Françoise Le Vavasseur, sa femme, à Mathieu Brière, fils Toussaint, de St-Maclou-la-Campagne.

F. 662. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 23 pièces, papier.

1712-1717. — Cote 2 C. 27e liasse. — « Fief de La Mare. Papiers concernans la réclamation d'une pièce de terre assisse à St-Sulpice aiant appartenu à Louis Duval, à présent au s^r Crochon ». — Défaut aux pleds de la seigneurie de La Mare tenus au manoir seigneurial dud. lieu, assis à Toutainville, par Pierre Aubron, sieur du Désert, avocat, sénéchal, contre Guillaume Duval, receveur des consignations et commissaire aux saisies réelles de la vicomté de Pont-Audemer, pour Pierre Duquesne, seigneur dud. fief de La Mare et de La Chevalerie (1716); contrat d'acquêt dud. Duval (1712); procédures y relatives.

F. 663. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1603. — Cote 2 D. — Échange entre Marie Doulley, veuve de Jean Du Londel, bourgeoise demeurant à Honfleur, et Jean Le Vesque, bourgeois demeurant à Pont-Audemer, de terres à Toutainville et St-Sulpice.

F. 664. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1637-1666. — Cote 2 L. — Obligation de rente par Hercule Gueuvier, écuyer, sieur de La Mare et du Haistrey, Jean Guerbette, sieur des Vergez, de Toutainville, et Pierre Plastel, de St-Sulpice, envers la Charité fondée au couvent des Cordeliers de Pont-Audemer (1637). — Quittance d'amortissement de rente donnée par Marie Fresnel, veuve de Michel Fautelin, apothicaire, demeurant à Pont-Audemer, à Françoise de Harden, veuve d'Hercule Gueuvier, en l'acquit et décharge de Nicolas de Bretheville (1646). — Quittance d'amortissement de rente par Robert Gueuvier, s^r de La Mare, et Ysabeau de Courseulle, son épouse, d'avec lui civilement séparée de biens, veuve de Guillaume Pinel, écuyer, à Jean Lecerf, avocat, sieur de La Viéville, de Pont-Audemer (1666).

F. 665. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1617-1653. — Cote 2 R. — Quittances d'amortissement de rentes: par Jacques de Varin, écuyer, s^r de St-Quentin, demeurant à Gonneville, vicomté d'Auge, tuteur de son fils Jacques, héritier de Jacques de Morseng, s^r de la Chevallerie, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine de ses gardes, à Hercule Gueuvier, s^r de La Mare et du Haistrey (1617); — par Jean Grossin, marchand tanneur, bourgeois de Pont-Audemer, stipulant Pierre Grossin, son fils, maître de la confrérie St-Vincent, fondée en l'église St-Ouen de Pont-Audemer, à François de Harden, veuve d'Hercule Gueuvier (1645). — Testament de Nicolas de Harden, écuyer, sieur de Conteville, fils Nicolas, devant Guillaume Fleury, notaire et tabellion royal en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer aux sièges de Beuzeville, Conteville, Fiquefleur et la sergenterie du Mesnil (1653).

F. 666. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1501-1772. Cote 2 T. 43e liasse. — « Contrats de vente de particuliers à particuliers, l'un d'eux au profit du seigneur de La Mare. »— Acquêt par Guillaume de La Brière, écuyer, seigneur de La Mare, demeurant à St-Siméon, de terre à Toutainville, en échange de terre à St-Sulpice (1501). — Accord devant Robert Fremont, lieutenant en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer du bailli de Rouen, entre Henri Le Carestier et Jean Gueuvier, sr de La Mare, concernant fonds à Toutainville (1543). — Signification de pièces, notamment d'extrait du registre plumitif des pleds de la baronnie de St-Pierre de Préaux (1771), à Pierre Duquesne, seigr de La Mare et de La Chevalerie, avec sommation de remettre le treizième du contrat à lui payé par Adrien Turpin, etc. (1772).

F. 667. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1721-1728. — Cote 2 V. 45e liasse. — Inventaire des meubles de Charles Quillet, à la requête de Jacques, son frère, demeurant à Toutainville, sans avoir égard qu'on a déclaré avoir été faite requête de Pierre Duquesne, écuyer, sieur de La Mare, pour paiement de fermages, contre laquelle est protesté de nullité, les notaires ayant seuls la fonction de faire tous états et inventaires après décès ; procédures y relatives ; vente desd. meubles, bestiaux, etc. (1727) ; copie du bail y relatif de biens à Toutainville (1721).

F. 668. (Liasse.)— 29 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1539-1716. — Cote 2 X. — Aveux rendus pour fonds tenus de la seigneurie de La Mare, assise à Toutainville, St-Sulpice, St-Maclou-la-Campagne et environs, à Jean Gueuvier (1539-1577), Robert Gueuvier (1579-1591), Hercule Gueuvier, fils Robert (1597-1632), Robert Gueuvier, lieutenant d'une compagnie de gens de pied entretenus pour le service du Roi sous le commandement de M. de Challancey au régiment de Bourgogne (1640), Robert Gueuvier (1653-1659), Pierre Duquesne, à cause de sa femme (1689), par Jean de La Rue (1539), Charles Guérard, avocat, bourgeois de Pont-Audemer (1622-1632), Claude Le Georgelier, chevalier de l'ordre du Roi, sr du Bois (1625), etc.— Déclaration de 1716. — Échange entre Claude Le Georgelier, conseiller au Parlement de Rouen, et Jean Gueuvier, sr de La Mare, de pièces de terre à Toutainville (1549). — Accord sur procès entre Claude Le Georgelier, sr du Bois, et Robert Gueuvier, sr de La Mare, sur la tenure de pièces de terre à St-Sulpice (1581). – Contrats entre particuliers de biens tenus de la seigneurie de La Mare. — Plan concernant le bois du marquis de Cany, acquis de M. de Morsent de Tourville en 1700 par M. d'Ocqueville, grand père dud. marquis.

F. 669. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1540-1641. — Cote 2 Y. 47e liasse. — « Aveux rendus au fief de La Mare, rendus par les Vauliou, Postel et Desjardins », notamment par Jean Le Nepveu, écuyer, sieur de Vaullioult (1619). — Échange entre Richard Le Nepveu, sieur de Vaulliou, et Jean Postel, bourgeois de Pont-Audemer, de fonds à Toutainville, en partie tenus de la seigneurie de La Mare, en présence de Jean Louchard, avocat, et Ysaac Rocque, avocat du Roi en l'Élection de Pont-Audemer (1603).

F. 670. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1591-1767. — Cote 2 Z. — « Aveux rendus au fief de La Mare », par : Guillaume Harel, bourgeois de Pont-Audemer (1591) ; Nicolas Dubusc, bourgeois dud. lieu (1610) ; Pierre de Gouie, avocat, sr de St-Sulpice (1626); Laurent Queteil, avocat, bourgeois dud. lieu (1648) Barbe-Élisabeth de Gouye, baronne des paroisses de St-Samson et de La Rocque de Rille, demeurant en son manoir seigneurial de La Rocque, civilement séparée quant aux biens de Guillaume-Antoine Scott, écuyer, baronnet d'Angleterre, à Pierre Duquesne, seigneur de La Mare et de La Chevalerie (1767), etc.

F. 671. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1640-1762. — Cote 3 D. — Aveux et déclarations : à Robert Gueuvier, éc., sr de La Mare (1640), et Pierre Duquesne, écuyer, chevalier, seigneur des fiefs de La Mare et de La Chevalerie (1734-1742), pour fonds à Toutainville.

F. 672. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1640-1742. — Cote 3 H. — Aveux de Richard Rousselin, bourgeois de Pont-Audemer (1640), et Robert Rousselin, fils Charles, dud. lieu (1742), pour fonds tenus à Toutainville de la seigneurie de La Mare.

F. 673. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1540-XVIII[e] siècle. — Cote 3 L. 58[e] liasse. — « Fief de La Mare. Liasse contenante plusieurs aveux qui s'emplacent dans la ferme du Bois avec des nottes y relatives. » — Aveux rendus par Claude Le Georgelier, s[r] du Bois, Claude de Morseng, écuyer, fils de François, s[r] de La Chevalerie, les Assour, Courtois, Macaire, Maubert, etc. — Désignation de terres composant des fermes dépendant de la seigneurie de La Mare. — Vente par Hercule Gueuvier, s[r] de La Mare et du Hestrey, à Gilles Aubin, de S[t]-Sulpice, demeurant à Triqueville, de fonds à S[t]-Sulpice (1635). — Notes sur les acquêts de terres faits par le président d'Hocqueville, notamment de Claude de Morseng (1663).— Mémoire des terres acquises tant par le président d'Hocqueville que sa défunte mère de la seigneurie de La Mare. — Copie de l'aveu rendu à l'abbaye de Préaux par Thomas de Becdelièvre, chevalier, seigneur et patron de Criquetot-sur-Longueville et autres lieux, marquis de Quevilly, président à mortier au Parlement de Rouen, du fief noble, terre et seigneurie du Bois d'Aubigny (1688). — Notes sur les demandes d'aveu à M. de Cany par les abbé et religieux de Préaux de la terre du Bois sise à Toutainville et S[t]-Sulpice, conformément à celui rendu par le président de Brumare en 1688, et par Duquesne, seigneur des fiefs de La Mare et de La Chevalerie, de ce qu'il tient de ses fiefs, tous deux réclamant aveu pour même fonds.

F. 674. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1541-XVIII[e] siècle. — Cote 3 M. — « Fief des Mares. Mémoires et enseignemens pour justiffier la réclamation d'une grande partie de la ferme du Bois, et autres pièces et procédures ». — Procès à Pont-Audemer, notamment devant Pierre Le Gras, lieutenant général du bailli de Rouen en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer, entre Charles de Laubespine, seigneur de Châteauneuf, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, chancelier de ses ordres, abbé commendataire de S[t]-Pierre de Préaux, seigneur et patron de Toutainville et S[t]-Sulpice de Graimbouville, demandeur en treizième d'acquêts d'héritages et représentation de contrats, stipulé par Pierre Guedier, son receveur général en lad. abbaye, et Jacqueline Duquesne, veuve d'Antoine de Guierville, écuyer, sieur de S[t]-Maclou (1627-1629) ; appel dud. abbé en Parlement; mémoire dud. abbé pour faire juger contre Jeanne Morant, femme de Jean « Diol », sieur de Miromesnil, veuve du sieur d'Ocqueville, en son nom et comme tutrice de ses enfants, contre Bernard Pottier, seigneur de Blérencourt, baron d'Annebaut, jouissant par engagement de partie du domaine de Pont-Authou, Pont-Audemer et Moutfort, lieutenant pour le Roi au gouvernement des bailliages de Rouen et Caux, et contre Hercule Gueuvier, éc., soi-disant sieur du fief de la Mare, que le treizième procédant de la vente faite par Claude Le Georgelier, éc., sieur du Bois, à lad. dame de Miromesnil, par contrat de 1627, sur le prix de 76.000 livres et 1800 livres de vin, sera adjugé aud. abbé de Préaux, au préjudice desd. de Blérencourt et Gueuvier ; mémoires y relatifs de ces derniers ; accord entre lesd. abbé et Gueuvier (1631). A l'appui dud. procès : extrait du rôle fait par le bailli de Rouen ou son lieutenant en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer, suivant les lettres du Roi données à Blois le 20 mars 1540, de la valeur des fiefs et arrière-fiefs de lad. vicomté ; le fief de La Mare, appartenant aux enfants mineurs de Louis de Gouvis, écuyer, tenu du Roi par un plein fief de haubert, 150 l. t., charges déduites; fief de La Mare à Toutainville, appartenant à Jean Gueuvier, écuyer, de Pont-Audemer, tenu du fief du Tronc assis aud. lieu près le Neubourg, par 1/4 de fief de haubert, 50 l t. (1541) ; copie par François Legras. sieur de Malicorne, avocat en Parlement de Rouen, héritier de Denis Legras, sieur de Malicorne, son frère, greffier du bailli de Rouen en lad. vicomté, pour Hercule Gueuvier, s[r] de La Mare et du Haistrey (1629).—Procédure en la justice du comté de Brionne et Harcourt au siège d'Épaignes, pour Hercule Gueuvier, s[r] de La Mare et du Haistrey, demandeur en treizième de pièces de terre acquises par Robert Aubin de Claude Le Georgelier, s[r] du Bois (1614). — Vente par Claude Le Georgelier, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur du Bois, à Jeanne Morant, femme de Jacques « Dyel », éc., s[r] de Miromesnil, conseiller au Parlement de Rouen, veuve de Charles de Becdelièvre, éc., seigneur de Hocqueville, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, président et trésorier général de France au bureau des finances de Rouen, du fief noble, terre et seigneurie du Bois, sis à S[t]-Sulpice (1627). — Mémoires des terres dépendant de la seigneurie de La Mare; état de ceux qui ont rendu aveu : Hue, architecte, pour la terre de la Croix-Blanche, etc. ; mémoire de ceux qui ont rendu aveu à la seigneurie de La Chevallerie depuis 1740, etc.

F. 675. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1613-1681. — Cote 3 O. — Aveux à la seigneurie de La Mare par Jacques Le Vesque, tanneur, bourgeois de Pont-Audemer (1634), les Assour, Huppin, Plastel, etc. — Extrait des pleds de la sieurie de La Mare, pour Hercule Gueuvier, tenus par Jacques de Fréville, écuyer, licencié aux droits, avocat, sénéchal (1628). — Extrait des registres du contrôle des titres de la ville et vicomté de Rouen, portant vente par Hercule Plastel, bourgeois de Pont-Audemer, à Pierre de Becdelièvre, seigneur et marquis de Quevilly, Hocqueville et autres lieux, premier président en la Cour des Aides de Normandie, de terres à St-Sulpice et Toutainville (1665).

F. 676. (Liasse.) — 61 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1540-1690. — Cote 3 P. — Aveux à la seigneurie de La Mare par les Assour, Brière, de Brix, Desjardins, Le Monnier, Luce, Macaire, Marest, etc. — Transaction sur procès entre Hercule Gueuvier, s^r^ de La Mare, et Charles de Laubespine, seigneur de Châteauneuf, garde des sceaux de France, abbé commendataire de Préaux, concernant des tenures et treizièmes.

F. 677. (Liasse.)— 48 pièces, papier.

1639-1767. — Cote 3 Q. — « Anciennes déclarations rendues au fief de La Mare », par les Aubin, Eudeline, Halley, Le Monnier, etc.

F. 678. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1646. — Cote 3 R. — Aveu à Robert Gueuvier, écuyer, sieur de La Mare, par Claude Eudeline, bourgeois de Pont-Audemer, pour terres à St-Sulpice et Toutainville, baillé aux pleds de lad. sieurie tenus au lieu de Gilles Aubin, assis à Laubinerie, par Robert Fleury, licencié aux droits, sénéchal.

F. 679. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1545-1672. — Cote 3 U. 67e liasse. — Aveux rendus au fief de La Mare, par : Pierre Le Terrier, écuyer, s^r^ de La Chignaie, tuteur des enfants de Jean Beuzelin, receveur des tailles en la vicomté de Pont-Audemer (1626) ; Jean de Fréville, écuyer, avocat (1640) ; Pierre de Fréville, bourgeois de Rouen, fils de défunts Jean de Fréville, avocat à Pont-Audemer, sénéchal de l'abbaye et baronnie de St-Pierre de Préaux, et Isabeau Leugingneur (1672), etc. — Ventes : par François Le Georgelier, éc., sieur du Torp, demeurant à Manneville-la-Raoult, à Claude Le Georgelier, sieur du Bois, son frère, demeurant aud. lieu du Bois, paroisse de St-Sulpice, de la ferme du lieu Berville et la ferme du lieu Maquère, acquis par leur père de feu Robert Gueuvier, sieur de La Mare (1614) ; par Claude Le Georgelier, sieur du Bois, lieutenant pour le Roi au gouvernement de la ville et château de Pont-Audemer, à Jean Beuzelin, receveur ancien des tailles de l'Élection de Pont-Audemer, de la terre et ferme du lieu Berville, à Toutainville (1620).

F. 680. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1639. — Cote 3 Y. — Aveu à Robert Gueuvier, éc., sieur de La Mare, par Pierre Le Tailleur, de Toutainville, de pièces de terre aud. lieu, baillé aux pleds de la sieurie tenus par Robert Fleury, sénéchal, présence d'Hercule Plastel, greffier.

F. 681. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1540-1658. — Cote 4 B. — Aveux et déclarations à la seigneurie de La Mare par : Jean Auber, tuteur des enfants mineurs de Pierre Duquesne, de Pont-Audemer (1539, v.s.) ; Toussaint Le Bas, éc., s^r^ de La Merie, Marie Basfard, veuve de François de Morsenc, éc., s^r^ de La Chevallerie, tutrice et gardaine de leurs enfants (1617) ; les Assour, Brière, Lescuyer, etc.

F. 682. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1734-1767. — Cote 4 D. — Aveux et dénombrements à la seigneurie de La Mare, entre autres à Pierre Duquesne, écuyer, seigneur de Toutainville, de La Mare, de La Chevalerie et autres lieux (1734-1741).

F. 683. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1540-1769. — Cote 4 F. — Aveux et déclarations à la seigneurie de La Mare, entre autres à Robert Gueuvier, seigneur du fief, terre et sieurie de La Mare assise aux paroisses de St-Martin de Toutainville, St-Sulpice et paroisses voisines, homme d'armes de la compagnie de M. de Villebon (1564). — Copie informe d'aveu aux abbé et couvent de St-Pierre de Préaux par Claude Le Georgelier, conseiller au Parlement de Rouen, à cause de leur baronnie de Toutainville, pour le fief de la

Fontaine assis en la paroisse, verge et prévôté de St-Sulpice (1551). — Aveu au Roi par Antoine de Giverville, écuyer, sieur de St-Maclou, à cause de la comté de Pont-Audemer, en la sergenterie du Mesnil, d'une pièce de terre en prairie à Toutainville, avoué aux pleds royaux tenus à Pont-Audemer par Richard Legras, écuyer, licencié aux droits, lieutenant ancien civil et criminel du bailli de Rouen en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer (1607). — Vente devant Robert Dumont, notaire royal juré en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer au siège de Pont-Audemer, Quillebeuf et sergenterie de Préaux, par Claude Le Georgelier, chevalier, sieur du Bois, demeurant au manoir et ancien lieu du Bois, paroisse de St-Sulpice, à Jacqueline Duquesne, veuve d'Antoine de Giverville, écuyer, sieur de St-Maclou, de prés à St-Sulpice et Toutainville (1619) ; audiences dud. contrat par les curés de St-Sulpice et Toutainville (1620). — Notes sur la vente par Claude Courtois, soldat pour le Roi, à « Marcorelle » de Giverville, seigneur et patron de St-Maclou-la-Campagne, Bonnebosc et St-Aubin de Scellon, de terre à Toutainville, etc. — Copie de l'aveu rendu à Melchior de Harord de Senecaus, chevalier, seigneur de St-Romain, conseiller du Roi en son Conseil d'État, abbé commendataire de l'abbaye et baronnie de Préaux, aux prieur et religieux, par Thomas de Becdelièvre, chevalier, seigneur et patron de Criquetot-sur-Longueville, Le Verdun, La Marche, Le Bois d'Aubigny, marquis de Quevilly, président à mortier au Parlement de Rouen, à cause de leur terre et seigneurie de Toutainville et St-Sulpice, du noble fief terre et seigneurie du Bois d'Aubigny, situé à St-Sulpice et environs, notamment un grand manoir bâti de briques et de pierres de taille, couvert d'ardoises, chapelle, etc., baillé par led. président de Brumare devant Jacques Delamare, licencié aux lois, avocat, sénéchal de la baronnie de Préaux (1688) ; note sur la vente par Claude Le Georgelier à Anne Morant de la terre du Bois moyennant 76,000 livres en 1627 ; rabais de 10,000 livres, la contenance spécifiée au contrat n'ayant pas été trouvée, etc.

F. 684. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1581-1767. — Cote 4 G. — Aveux et déclarations à la seigneurie de La Mare. — Bail à fieffe par Robert Gueuvier, s^r^ de la Mare et du Haistré, demeurant à Toutainville, à Robert Heultes, boulanger, de Triqueville, de terres à Toutainville et St-Sulpice ; « contract pour justifier qu'il y a un chemin qui tend du pont d'Aix au quay de la Fière et au hameau de Laubinerie, anciennement apellé hameau de Grimbouville », etc. « pour la vide des foins de l'abaye de Grestain et de celle de Préaux, des prays de l'hôpital, de celuy du curé de St-Sulpice et de Toutainville pour l'acre de St-Martin, M^r^ le marquis de Cany et plusieurs autres personnes possédant des prairies et fermes du costé de la rivière de Rille », etc. (1581).

F. 685. (Liasse.) — 1 rouleau, parchemin, de 4^m^92^c^ ; 1 pièce, parchemin.

1467-1488. — Cote 4 H. — Aveux : à Robert Le Gras, écuyer, seigneur du fief de La Mare (1467), additions de 1468 et 1487 ; à Guillaume de La Brière, écuyer, seigneur dud. fief (1488).

F. 686. (Cahier.) — Grand format, 47 feuillets, papier.

1591. — Cote 4 L, 7. — Gage-plège du fief, terre et seigneurie de La Mare, assise à Toutainville, St-Sulpice, St-Maclou la Campagne et environs, appartenant à Robert Gueuvier, tenu dans l'enclos des Cordeliers, lieu emprunté à cause de l'injure du temps et guerres civiles : les hoirs ou représentants Jean Le Prévost, avocat au Parlement ; Jean Roussel, prêtre ; Richard Le Nepveu, avocat ; les nobles enfants de Claude Le Georgelier, s^r^ du Bois ; n. h. Pierre Du Fay, ci-devant vicomte de Pont-Audemer, etc.

F. 687. (Cahier.) — Grand format, 33 feuillets, papier.

1603. — Cote 4 L, 10. — Semblable gage-plège dud. fief, appartenant à Hercule Gueuvier, éc., fils mineur et seul héritier de Robert, tenu par Aron Laurens, pour l'absence de Thomas de Fatouville, sénéchal ordinaire : les s^rs^ du Bois, du Vaullioult, de St-Sulpice ; les hoirs ou représentants Catherine de Fréville ; Georges Du Fay, écuyer, s^r^ de La Mésengère, gentilhomme ordinaire de la Chambre, vicomte de Pont-Audemer, etc.

F. 688. (Cahier.) — Grand format, 36 feuillets, papier.

1615. — Cote 4 L, 15. — Semblable gage-plège dud. fief, appartenant au même, tenu au manoir sieurial par Jacques de Fréville, écuyer, licencié aux droits, sénéchal, en présence de Richard Le Bas, Claude Duquesne, éc., s^r^ de Cabeaumont, etc. : les héritiers d'Antoine de Giverville, éc., s^r^ de St-Maclou, représen-

tant le droit de feu Jean Le Prévost, avocat ; Charles Guérard, avocat ; Toussaint Le Bas, écuyer ; Jean de Fréville, écuyer, etc.

F. 689. (Cahier.) — Grand format, 69 feuillets, papier.

1628. — Cote 4 L, 21. — Semblable gage-plège tenu par Jacques de Fréville, sénéchal, présence de René Lefebvre, avocat, pris pour adjoint : Marie Basfart, veuve du sieur de La Chevallerie ; Richard Le Bas, écuyer, avocat à Pont-Audemer ; Pierre de Gouye, avocat ; Claude Le Georgelier, écuyer, chevalier de l'Ordre du Roi, s[r] du Bois ; Richard Le Bas, sergent royal ; Jean Le Nepveu, écuyer, s[r] de Vaulliout ; Claude de Morsent, éc., s[r] de S[t]-Sulpice, etc. — Incomplet de la fin.

F. 690. (Cahier.) — Grand format, 43 feuillets, papier.

1646. — Cote 4 L, 28. — Semblable gage-plège dud. fief, appartenant à Robert Gueuvier, fils d'Hercule, tenu par Robert Fleury, sénéchal : Marc-Aurèle de Giverville, écuyer, s[r] de S[t]-Maclou, héritier d'Antoine, éc., s[r] de Bonnebosc, son frère ; la dame d'Ocqueville, par acquêt de Claude Le Georgelier ; Claude de Morseng, éc., héritier de François de Morseng ; les héritiers de Richard Le Bas, éc., avocat à Pont-Audemer, à la représentation de Toussaint Le Bas, éc., s[r] de La Mairye ; Claude de La Barre, éc., président en la Chambre des Comptes de Normandie.

F. 691. (Cahier.) — Moyen format, 24 feuillets, papier.

1685-1687. — Cote 4 L, 32. — Semblable gage-plège dud. fief, appartenant à Robert Gueuvier : Charles de Giverville, éc., sieur de Trousseauville, héritier de Marc-Aurèle de Giverville, éc., s[r] de S[t]-Maclou ; le président d'Ocqueville ; Philippe de « Guouy », éc., sieur de Montgiron, par acquêt de Jacques Guillard, sieur des Longchamps ; Adrien Carel, curé de Toutainville.

F. 692. (Cahier.) — Moyen format, 37 feuillets, 2 pièces intercalées, papier.

1699. — Cote 4 L, 33. — Semblable gage-plège dud. fief, appartenant à Pierre Duquesne, éc., à cause de sa femme, tenu par Pierre Aubron, sénéchal : le president de Brumare, héritier du président d' « Ocville » ; Pierre de Fréville, procureur en Parlement ; Marc-Aurèle de Giverville, s[r] de S[t]-Maclou ; les représentants Jacques Grossin, élu, par acquêt des hoirs du s[r] du Vauliou.

F. 693. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1754. — Cote 4 S. 88[e] liasse. — « Reconnoissance de M. Le Couteulx comme M. Duquesne lui a remis un transport de 50[ll] à prendre sur M. Du Theil pour le tenir quitte d'une somme de 1,000[ll] qu'il devoit à M. Des Catelliers, père de la dame Le Couteulx. »

F. 694. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1761-1775. — Cote 5 A. 95[e] liasse. — « Différents mémoires et quittances, un procès-verbal d'adjudication de l'herbe du pré Mennehon (à S[t]-Sulpice), un bail à moitié de la terre de La Mare (1761), avec des comptes en conséquence, et une lettre du sieur Fremont » (manque). — Signification à André-Adrien Turpin, de Toutainville, requête des prieur et religieux de S[t]-Pierre de Préaux, etc. (1771). — Mémoires et quittances pour fournitures d'étoffes, fil, galon, etc. (1774-1775), etc.

F. 695. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1734-1774. — Cote 8 X. 187[e] liasse. — « Quittances de capitation et requestes en réduction ». — Requête de Pierre Duquesne, s[r] de La Mare, à l'intendant de Rouen, réclamant réduction, en raison de l'héritage de M. de Malleville, son oncle, dont partie est passée à MM. de Murat, demeurant en Auvergne, héritiers de la femme dud. de Malleville, etc. (1756) ; autre requête de 1774 concernant ses impositions à Toutainville, majorées par le « s[r] Polard, contrôleur, homme de très hideuse mémoire, dont les gentillesses ont passé sous les yeux de votre grandeur, d'où s'est ensuivi sa révocation ». — Quittances de capitation de la noblesse.

F. 696. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1748-1772. — Cote 10 A. 214[e] liasse. — « Procédures et transactions à l'occasion d'usurpations dans les bois assis à Malleville et au Bec. » — Vente de 25 chênes, tant gros que médiocres, moyennant 220 livres, par Charles de Villecoq, éc., s[r] de La Brière, à Charles de Villecoq, éc., s[r] de Malleville (1748). — Transactions : sur procès en bailliage de Pont-Audemer entre Charles de Villecoq et divers habitants de Malleville-sur-le-Bec, préposés à l'exploitation des bois du comte

de Clermont, en raison de l'entreprise faite lors de l'exploitation d'une lisière de bois regnant le long des bois de l'abbaye du Bec (1749); — entre Pierre Duquesne, éc., seigneur de La Mare et de La Chevalerie, et Pierre Duval, de Bosrobert, pour entreprise aux bois dud. Duquesne à Malleville-sur-le-Bec (1769); — entre led. Duquesne et Joseph-Pierre de La Borde, capitaine au régiment de Navarre, époux de Thérèse Le Roux (1772). — Plusieurs des pièces composant lad. liasse avaient fait partie des cotes 3 B et 4 M de l'inventaire Le Petit.

F. 697. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1741-1742. — Cote 10 Y. 236e liasse. — Requête de Sulpice Laumosnier, marchand potier d'étain à Paris, stipulé par Jean Bourgeois, curé de Chrétienville, au bailli vicomtal d'Harcourt, concernant sa créance sur M. de Morainville, dont les meubles ont été vendus (1742); lettres y relatives dud. Laumosnier au marquis et à la marquise de Morainville : envoi d'un plat de cristallin à contour sur l'ovale, pesant 4 l. 12 onces, à 6 francs la livre, 2 plats à contour sur le rond pesant 4 l. 8 onces à 4 l. 10 s. la livre, les 3 armoiries, 1 l. 10 s. (1741).

F. 698. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1750-1751. — Duquesne. — Inventaire Le Petit. — « Ancienne cotte sous la cotte F. » — Quittances à Charles Binière, de Malleville, fermier de Charles Vitecoq, écuyer, sieur de Malleville, demeurant à Pont-Audemer, pour livraisons de pierre, latte, clou, chaux, etc., travaux de charpente, maçonnerie, réparations au presbytère de Malleville, etc.

F. 699. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1664-1751. — Cote Z. — Notes et analyses d'actes depuis 1664, concernant la succession de Nicolas de Vitecoq, écuyer, sieur de Bois-de-Lessart; état de rentes lui appartenant, etc. — Quittance de rente par Julien Thorel, trésorier de l'église St-Martin de Brionne, à M. de Bois-de-Lessart (1743). — Assignation, requête de Jacques Burgaut, écuyer, seigneur de Montfort, époux de Marie-Françoise-Marguerite Le Cointe, fille d'Antoine, éc., sr du Hamel, héritière dud. Nicolas de Vitecoq, à Charles de Vitecoq, éc., sr de Malleville, autre héritier, à comparaître en la haute justice de Brionne (1745); transaction (1745). — Contrat de mariage de Jacques Burgaut, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France, fils de feu Jacques, bailli haut-justicier de Gacé, et de Marie Pitel, et Marie-Françoise-Marguerite Le Cointe, fille de feu Antoine, éc., sr du Hamel, gendarme de la garde du Roi, et de Louise de Brossard, demeurant à Coulmer, de l'avis et consentement de Jean-François de Mallevoue, éc., sieur de Bilsard, Nicolas de Villecoq, écuyer, sieur de Bois-de-Lessard, ancien garde du corps du Roi, Alexandre-Louis de Maurey, écuyer, Charles Le Cointe, sieur de La Crespinière, lieutenant général en la haute justice de Gacé, René de Brossard, éc., sieur de La Pommeraye, etc. (1738), led. contrat représenté par Jacques Burgaut, seigneur de St-Évroult de Montfort (1745). Lettres de Burgaut à M. de Malleville, à Pont-Audemer (1743-1751).

F. 700. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1609-1673. — Cote 2 F. — Vente par Louis de Folleville, écuyer, sieur du Bosc-David, demeurant aud. lieu, paroisse de St-Denis de Brionne, à Guillaume Le Thuillier, boucher à St-Martin de Brionne, de terres en lad. paroisse de St-Denis de Brionne, triège du Bosc-Davy ou des Champs d'Aclou (1640); autres ventes par le même (1641); transport à Jean de Folleville, écuyer, sieur du Quesné, demeurant à Francqueville. — Constitution de rente par Charles Laisney, de St-Siméon, pour Robert Thirel, bailli de la haute-justice de Grestain, demeurant à Pont-Audemer (1647). — Vente par Nicolas Anquetil à Jean Vitecoq, sieur de Malleville et des Bocquets, avocat en la Cour, demeurant à Pont-Audemer, de terre, paroisse de la Haie Auberée, jouxtant Antoine de Harden, écuyer, sieur de Chopillard, tenue de la sieurie de Vienne (1647). — Reconnaissance de rente foncière par Christophe Delamare, de Malleville, pour Nicolas Christophe, sieur de Breval (1652); y joint le contrat de fieffe, de 1609, de lad. terre à Malleville. — Quittance par Claude de La Barre, chevalier, seigneur du Plessis Boucquelon, président en la Chambre des Comptes de Normandie, à Jean Vitecoq, écuyer, sr de Malleville, avocat au Parlement de Rouen, demeurant à Pont-Audemer, pour amortissement de rente (1652). — Reconnaissance de rente par Martin Vicquerey et Geneviève Le Barbier, sa femme, pour Nicolas Vitecoq, curé de Brionne (1654). — Extrait du registre des baptêmes de St-Ouen de Pont-Audemer, concernant Robert Caplain (1657). — Convention entre Jean Vitecoq, sr de Malleville, et Guillaume Lengigneur, sr du Manoir, conseiller assesseur en la vicomté de Pont-

Authou et Pont-Audemer, son débiteur (1657). — Bail par led. Jean Vitecoq, s[r] de Malleville, de terre à S[t]-Siméon (1663). - Accord sur procès entre Madeleine Le Cousturier, veuve dud. Lengigneur, et Jean Dulong, de Pont-Audemer, tuteur de François Dulong, son fils, héritier dud. du Manoir, héritier du curé de S[t]-Michel, son frère (1671).

F. 701. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1705. — Cote 2 H. — Extrait du registre de Louis Castel, premier sergent royal en la ville et mairie de Pont-Audemer, contenant levée de scellés, requête de Charles de Villecoq, éc., sieur de Malleville, demeurant au manoir seigneurial de Ruflers, paroisse de Chrétienville, en vertu d'un bail fait par lui à Marguerite de Villecoq, sa tante, veuve de Paul Le Vellain, éc., s[r] du Long-Buisson, demeurant à Pont-Audemer, d'une maison sise marché aux chevaux, en lad. maison où est décédée lad. dame ; vente des meubles y repostés ; frais funéraires de lad. dame.

F. 702. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1665-1744. — Cote 2 L. — Levée des scellés apposés sur les écritures de la succession de Prosper Avisse, greffier de la haute-justice d'Annebaut, porteur de procuration de feu Nicolas Villecoq, sieur de Bois-de-Lessard, requête de Charles de Villecoq, écuyer, sieur de Malleville (1744); « écritures trouvées chez Advisse », analyses de pièces : contrat de mariage de Jean de Villecoq et Marie Le Cointe (1665) ; procédures en la vicomté du Sap pour M. de Bois-de-Lessart (1698), etc.

F. 703. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1626-1671. — Cote 2 R. — Acquêts ou échanges de terres à Malleville et S[t]-Taurin pour Roger Vitecoq, bailli de Brionne, sénéchal de la haute-justice du Bec-Hellouin (1626), et pour Jean Vitecoq, avocat, sieur de Malleville et des Boscquets, de : François Le Charestier, sieur du Perroy, bourgeois de Rouen, pour lui et son frère Georges, tous deux héritiers de Georges Le Charestier, leur père (1645) ; — Nicolas Behotte, avocat au Conseil, bourgeois de Rouen (1651) ; — Richard Vittecoq, bourgeois de Rouen, en présence de Gabriel Guenet, curé de Malleville, et Jean de La Croix, élu pour le Roi, intendant des affaires de l'archevêque d'Auch (1655) ; — André Vittecoq, écuyer, sieur de la Champaigne, cornette au régiment de La Vallette, demeurant à Malleville-sur-le-Bec (1656), etc. — Contrat entre led. Jean Vitecoq et les maîtres prévôt, échevin et frères servants en la charité M[r] S[t]-André du Bec-Hellouin, en suite d'un échange de terres à Malleville (1646) ; procédure y relative à Pont-Audemer devant Charles Durand, écuyer, sieur de Lilletot, lieutenant particulier du bailli de Rouen en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer (1651). — Reconnaissance souscrite par Christophe de La Mare, de Malleville, aud. Jean Vitecoq, en présence de Claude de La Fontaine, de Pont-Audemer, maître peintre (1648).

F. 704. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1631-1705. — Cote 2 Y. — « Pièces qui paroissent avoir esté répertoriées après le déceds de Mad[e] Du Long Buisson, et renonciation passée par M[r] de Malleville à la succession de lad. dame ». — Extrait du registre des baptêmes de l'église de S[t]-Ouen Majeure de Pont-Audemer, concernant le baptême de Marguerite, fille de Jean Vittecoc, s[r] de Malleville ; m., Marguerite Moreau ; p., Pierre Vittecoc, bailli de Brionne (1631), certifié par Benoît Hellouin, curé de lad. paroisse, légalisé par Louis Le Roy, sieur de Livet, lieutenant particulier assesseur criminel du bailli de Rouen aux bailliage et vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer (1699). — Inventaire de pièces de la veuve Le Vellain : mariage à S[t]-Jean-du-Thenney de Paul Le Vellain, écuyer, sieur du Long Buisson, et Marguerite Villecoq, veuve d'Alexandre de Costard, éc. (1675) ; transaction devant les notaires de Bernay au siège de Montreuil entre led. Le Vellain et François et Jean Du Clou, sieurs du Rouvré et de La Cour Castel, au sujet de fieffe faite par Charlotte Le Louvreux à feu Jean Le Vellain, éc., sieur du Taillis, père dud. Paul (1680) ; transaction devant les notaires de Pont-Audemer entre lad. veuve Paul Le Vellain et le s[r] de La Vallée, éc., sieur de Trousson, lieutenant au régiment de Montgommery, ayant épousé défunte Suzanne Le Vellain, sœur dud. Paul, portant règlement des droits de lad. veuve (1694) ; signification requête de lad. veuve d'exploit de 1698, requête de Charles de La Cour de Beauval, chargé de la recherche des faux nobles, pour représenter les titres de noblesse de son mari, led. exploit à Jacques Le Vellain, éc., sieur du Castel, brigadier dans les gardes du Roi, et Guillaume Le Vellain, éc., sieur de Frocourt, avec assignation devant le juge de Beaumont-le-Roger pour voir dire qu'ils seront tenus représenter les titres en vertu desquels ils prétendent jouir de la qualité d'écuyer, en devant être saisis comme aînés de

la famille (1699). Ordonnance de M. de La Bourdonnaye, intendant de Rouen, déchargeant lad. veuve de l'assignation à elle commise par led. de La Cour de Beauval en représentation de titres de noblesse (1700). — Renonciation par Charles de Villecoq, s[r] de Malleville, à la succession de lad. dame (1705). - Quittances diverses à lad. veuve : capitation, armoiries ; comptabilité ; frais judiciaires ; procédures.

F. 705. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1634-1668. — Cote 3 X. — « Malleville. Anciens titres concernants différentes rentes ». — Constitution de rente pour Jean Vitecoq, éc., sieur de Malleville et des Bocquets, avocat en la Cour, demeurant à Pont-Audemer, par Antoine Petit, curé de S[t]-Siméon (1652), etc.

F. 706. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1644-1658. — Cote 3 Y. — Constitution de rente par Jean Vitecoq, fils de feu Robert, de Malleville, pour Jean Vitecoq, éc., sieur de Malleville et des Bosquets (1644) ; procédures y relatives.

F. 707. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1619-1710. — Cote 4 O. — « Anciennes pièces et dilligences concernants différentes parties de rentes quy paroissent avoir esté deues à M[rs] de Malleville ». — Transport de rente à François Baron, avocat, bourgeois de Pont-Audemer (1619). — Accord entre Anne Le Grix, tutrice des enfants d'elle et d'Antoine Villecoq, éc., sieur de La Cour Malleville, son premier mari, et Jean Baudouin, bourgeois de Rouen, tuteur de ses enfants héritiers de Claude Villecoq, leur aïeul maternel, concernant faisance de rente à l'abbaye du Bec (1680). — Compte pour lad. LeGrix, épouse de Philippe-Michel de La Mare, éc., s[r] du Theil (1685). — Bail à fieffe par Charles de Villecoq, s[r] de Malleville, demeurant à Épaignes, de terres à Bosrobert (1702).

F. 708. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1633-1723. — Cote 4 R. — « Anciens contrats d'acquisitions et échanges de fonds scitués à Bourneville et Malleville. » Vente par Jacques Piédelièvre aîné, de Pont-Audemer, à Marguerite Moreau, veuve de Jean de Cordaillot, valet de chambre de la défunte reine Louise, demeurant à Pont-Audemer, de terres à Bourneville (1633). — Aveu de Jean Vittecoq, s[r] de Malleville, héritier à cause de sa femme de Marguerite Moreau, sa tante, à Catherine Rocque, veuve de Jean Duquesne, éc., sieur de Guesville et Tocqueville, conseiller du Roi et maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, dame de la terre et sieurie de Brotonne, pour fonds à Bourneville (1658).

F. 709. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1604-1746. — Cote 4 Y. — « Mémoires, généalogies et acte concernants la famille de M[rs] de Malleville, du Bois de Lessard, et autres. » — Extraits : des registres d'état civil de Gacé concernant le baptême de Marguerite Le Cointe (1611) et le mariage de Jean de La Mondière, éc., et lad. Le Cointe (1636), délivrés à Jean-François Du Rieu, éc., seigneur de La Capelle, époux de Charlotte de La Mondière (1745) ; des minutes du tabellionage d'Exmes, concernant le contrat de mariage d'Anselme de La Mondière, fils des précédents, et Jeanne Bernard, fille de Jacques, éc., s[r] de Courmesnil (1670) ; des registres d'état civil de S[t]-Martin de Brionne, concernant le baptême de Jeanne, fille de Jean Villecoq, s[r] du Bois de Lessart, et de Marie Le Cointe (1668), et l'inhumation de Nicolas de Villecoq, s[r] du Bois de Lessard, ancien garde du roi (1743). — Notes et procédures concernant la succession dud. Nicolas de Villecoq, entre led. Du Rieu et Charles de Villecoq, s[r] de Malleville (1745). — Vente par François Lecointe, sieur du Coudray, bourgeois de Caen, fils de feu Jean, élu en l'Élection de Lisieux, à Jacques Lecointe, sieur de La Grand'Couture, de terres à Coulmer et Croisilles (1672) ; extrait pour M. de Malleville (1746).

F. 710. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1741-1753. — Cote 4 Z. — Quittances à M. de Malleville : pour rentes seigneuriales à l'abbaye de S[t]-Léger de Préaux, seigneurie de S[t]-Siméon ; de 177 l. 10 s. pour « un roulleau de tapiserie chasses... avec un ballot de tapiserie » (1741) ; drap, toile, etc. Mémoire de Jacques Hellot, de Rouen : un trumeau carré glace, 34 1/2 23 1/2 dehors, 80 l. ; un feu d'acier poli avec sa pince, palette et tenaille, 24 l. ; un soufflet, 1 l. 2 s. (1741).

F. 711. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1735-1736. — Cote 5 B. — Certificat par La Robinière, capitaine aide-major au régiment d'Ouroy, ci-

devant Vendôme, de la mort du s[r] Dugand, lieutenant aud. régiment, en décembre 1734 (1735). Cachet dud. régiment. — Signification à Claude-François Tragin, de Brionne, requête de Nicolas de Villecoq, oncle dud. lieutenant (1736).

F. 712. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1716-1717. — Cote 5 D. — « Procédures d'une instance criminelle entre M[r] Du Bois de Lessard et D[lle] Madeleine Gaillard », fille de feu Henri Gaillard, premier et ancien avocat du Roi au bailliage et vicomté de Beaumont-le-Roger, en la juridiction de Brionne, pour injures, violences et menaces.

F. 713. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1689. — Cote 5 M. – Acquêt par Jean Vitecoq, s[r] de Malleville, de rente assise à Malleville.

F. 714. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1737-1739. — Cote 5 V. — Billets et obligations au profit de M. Du Bois de Lessard, notamment par Duguernier, avocat (1737), etc.

F. 715. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1688-1689. — Cote 5 Y. — Fieffes par Louis de Villecoq, sieur de Freteüil, lieutenant ancien civil et criminel du bailli de Rouen en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer, héritier de Jeanne de Poullain, sa mère, de terres paroisse de La Noe.

F. 716. (Registre.) – Moyen format, 105 feuillets, papier.

1686. — Cote 6 J. — Compte rendu par noble dame Anne Le Grix, épouse de Philippe-Michel de La Mare, écuyer, seigneur du Theil, veuve d'Antoine de Villecoq, écuyer, sieur de La Cour Malleville, tutrice et gardienne des enfants dud. feu s[r] et d'elle, héritiers de Jean Villecoq, sieur de Malleville, écuyer, leur aïeul, de la gestion du bien et revenu leur appartenant, pendant le temps qu'elle fut établie tutrice, qui fut le 3 mars 1679, jusqu'au 16 avril 1685, auquel jour Paul Le Vellain, écuyer, sieur du Longbisson, a été établi tuteur auxd. mineurs, en remplacement de lad. dame. — Double mis aux mains dud. s[r] de « Bosbisson ».

F. 717. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1653-1692. — Cote 6 L. · Vente de rente par Jacques Vittecoq, fils de feu Jean Vittecoq, de Malleville-sur-le-Bec, à Jean Vitecoq, éc., sieur de Malleville, avocat à la Cour, demeurant à Pont-Audemer (1668). — Compte rendu par Nicolas Vitecoq, curé de S[t]-Martin de Brionne, et S[t]-Denis, son « secours », aux bourgeois et habitants de Brionne, de l'argent par lui baillé à Thomas Postel, provenant tant du plat de la Vierge que des trésoriers modernes depuis 1653 ; copie collationnée de 1673, requête de Jean Vitecoq, s[r] de Malleville ; signification requête de Philippe de Limesque, avocat, trésorier de Brionne, avec assignation à Paul Le Vellain, tuteur des mineurs Vitecoq (1692) ; affirmations y relatives de voyages au greffe de Pont-Audemer (1692).

F. 718. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1686. – Cote 6 S. — Procédure à Pont-Audemer entre lad. Anne Le Grix et Paul Le Vellain, sieur de Longbuisson, tuteur des enfants mineurs du sieur de Malleville ; procès-verbal de l'état des maisons et bâtiments appartenant auxd. mineurs, à Malleville.

F. 719. (Cahier.) — Moyen format, 6 feuillets, papier.

1689. – Cote 7 H. — Extrait de l'examen du compte présenté à justice par lad. Anne Le Grix, épouse séparée quant aux biens de Philippe-Michel de La Mare, de la gestion du bien de ses enfants et de Jean de Villecoq, à Pont-Audemer, devant Le Bourg, conseiller assesseur, présence du sieur de Lodière, assesseur.

F. 720. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1571-1693. — Cote 7 J. — « Baux judiciaires concernant les biens de M[r] de Malleville », sis à Bosrobert, Bourneville, Malleville et Pont-Audemer (maison de la rue aux Juifs, paroisse S[t]-Ouen), requête de Paul Le Vellain, écuyer, sieur du Longbuisson, tuteur des enfants mineurs d'Antoine de Villecoq, sieur de La Cour de Malleville, demeurant à Pont-Audemer. — Lots de la succession dud. Jean Villecoq, fait par Anne Le Grix, sa veuve, épouse de Philippe-Michel de La Mare (1685). — Constitution de rente par Claude Assour, de S[t]-Sulpice, pour Marguerite Moreau, veuve de Jean de Cordaillot (1635) ; procédure y relative

pour led. tuteur (1689). — Arrêt de deniers requête de Charles Gilbert, écuyer, conseiller secrétaire du Roi maison couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris, ci-devant receveur général de l'abbaye du Bec-Hellouin, en laquelle recette M. de La Croix, auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, était associé, entre les mains de fermiers desd. mineurs à Malleville, pour paiement de 20 années d'arrérages de rente foncière suivant le contrat de fieffe de 1571 (1691); extrait y relatif du registre où sont insérées plusieurs fieffes d'héritages dépendant de l'abbaye du Bec, faites devant Étienne Le Chartier, lieutenant général du sénéchal de la haute-justice du Bec, instance de Jean Gueffart, s^r de Breville, chanoine d'Évreux, grand vicaire de lad. abbaye, en 1571, concernant lad. fieffe à Malleville, collation par Roger Vittecoq, licencié aux lois, sénéchal de la haute justice du Bec, sur l'exhibition faite par Georges Le Chartier, avocat, fils de feu Gabriel, gardien dud. registre, instance de Claude Cherblant, docteur aux lois, ayant la charge générale des affaires de l'abbé du Bec (1614); assignation à Nicolas Vittecoq, président en l'Élection de Pont-Audemer, requête de Dominique de Vic, conseiller aumônier ordinaire du Roi, abbé du Bec, en Parlement de Rouen (1614); extrait des pleds des sergenteries de Pont-Authou, tenus par Guillaume Lengigneur, licencié aux droits, lieutenant général du vicomte de Pont-Authou et Pont-Audemer, concernant la réclamation de Robert Le Danois, procureur fiscal de la haute-justice du Bec, présence de Nicolas Vittecoq, élu pour le Roi en cette vicomté, porteur du décret des héritages qui furent à Denis, Jean et Pierre dits Vittecoq, Georges Le Chartier, avocat, François Vittecoq, et autres opposants aud. décret, concernant deux pièces de terre aliénées du domaine du Bec en 1571 au profit de Denis Vittecoq, comprises aud. décret (1614); extrait du registre de recette par Jean Meurdrac pour Colbert, abbé du Bec, commençant le 24 septembre 1674; signification desd. copies au s^r du Longbuisson, tuteur, requête du sieur de La Ronce, ci-devant receveur de l'abbaye du Bec (1693).

F. 721. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1726. — Cote 7 N. — Procédure en bailliage de Pont-Audemer entre le s^r de Malleville et lad. dame du Theil; mémoire y relatif concernant lad. tutelle.

F. 722. (Liasse.) — 6 pièces et cahiers, papier.

1686-1688. — Cote 7 O. — Procédure entre lesd. Paul Le Vellain, s^r de Longbuisson, tuteur des enfants mineurs d'Antoine de Villecoq, et Anne Le Gris, ci-devant tutrice desd. mineurs.

F. 723. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1564-1661. — Cote 7 S. — Vente de rente par Henri Yvelin, curé de Montfort, de la paroisse de Glos-sur-Risle, à Guillaume Férières (1563, v. s.) — Constitution de rente par Maximilien Le Cornu, écuyer, sieur de Hautot, demeurant à Touville, pour Jean Vitecoq, sieur de Malleville (1645). — Reconnaissance par Jacques Jacquelin pour Pierre Guérin, élu en l'Élection de Pont-Audemer, ayant acquis l'héritage de Jean-Maximilien Le Cornu, écuyer, curé de Catelon (1651), de son obligation de décharger led. curé de rente en quoi il s'est obligé à sa caution vers led. Jean Vitecoq (1650). — Quittance d'arrérages de rente par Nicolas Beuzelin, sieur de Berville, demeurant à Pont-Audemer, stipulant Marie Thirel, sa mère, veuve de Jean Beuzelin, sieur de Lierre, receveur des tailles en l'Élection de Pont-Audemer, à Antoine Yvelin, de Glos-sur-Risle (1657). — Transport par Pierre Guérin, lieutenant général en l'Élection de Pont-Audemer, à Nicolas Beuzelin, sieur de Lierre, de rente sur Jacques Jacquelin, d'Illeville-sur-Montfort (1661).

F. 724. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1671-1672. — Cote 8 S. — Transaction entre Jean Vitecoq, éc., avocat, s^r de Malleville, et Charles Laisné.

F. 725. (Liasse.) — 25 pièces et cahiers, papier.

XVIIIe siècle. — Cote 9 A. — « Projets, mémoires, écrits et calculs concernant le compte qu'a dû rendre Madame Du Teil à Mr de Malleville ». — Lettres de Le Courtois, procureur en Parlement, à Eudes, procureur en bailliage et vicomté, à Pont-Audemer (1727); notes généalogiques ; analyses de pièces ; état des liasses d'écritures qui furent mises aux mains de M. de Malleville.

F. 726. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 53 pièces, papier.

1681-1746. — Cote 9 B. — « Sentences, dilligences et procédures concernant Mr de Malleville, M^r Du Castel et autres y dénommés. » — Notes généalogiques; tutelles des enfants d'Antoine de Villecoq : parents, Laurent de Flambard, éc., sieur de Quitot, Louis

Duchemin, lieutenant criminel en l'Élection de Pont-de-l'Arche, Charles de Fréville, écuyer, Charles Le Grix, éc., vicomte de Pont-Audemer, Jean Le Grix, éc., lieutenant général, Charles de Guierville, éc., sieur de Vazouy, Guillaume Le Bourgeois, s^r de La Brière, Charles Thirel, éc., sieur du Boisverdun, Louis de Villecoq, s^r du Freteuil, etc. — Bail à ferme par Paul Le Vellain, s^r de Longbuisson, tuteur desd. enfants, de terres à Malleville (1689). — Requête au lieutenant général du bailliage de Pont-Audemer par Charles de Villecoq, sieur de Malleville, concernant le compte de tutelle présenté par Paul et François de La Vallée, écuyers, capitaines et lieutenants de cavalerie au régiment de La Flèche, héritiers de Paul Le Velain, éc., sieur de Longbuisson, second tuteur dud. Charles (1736); procès y relatif contre Hervé Le Velain, écuyer, s^r du Castel.

F. 727. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 39 pièces, papier.

1628-1679. — Cote 9 F. — Traité de mariage de Robert Thirel, bailli de la haute justice de Grestain, fils de feu Michel, lieutenant général en la juridiction de la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer, et de Madeleine Du Vivier, et Marie Moreau, fille de défunts Pierre et Marguerite Le Boucher, bourgeois de Paris (1630). — « Extraictz des contractz justificatifz comme M^r le bailly n'estoit séparé » : accord sur procès entre Marie Bellenger, veuve de Vincent Capelain, de Pont-Audemer, et Robert Thirel, bailli de Grestain, époux de Marie Moreau (1643) ; acquêts par led. Thirel; compte entre led. Robert Thirel, et Jean Villecoq, s^r de Malleville, époux de Marie Masset, héritière de lad. Moreau, sa tante (1642) ; lots des acquêts et conquêts restés après le décès de Marguerite Moreau, veuve de Jean de Cordaillot, entre lesd. Thirel et Vitecoq (1659) ; décharge par Robert Thirel, lieutenant aux eaux-et-forêts de la vicomté de Pont-Audemer, à Marie Thirel, veuve de Jean Beuzelin, receveur des tailles en l'Élection de Pont-Audemer (1652), etc. (« Instructions contre le s^r Thirel »). — Testament de Marie Moreau, femme dud. Thirel : legs aux Carmes de Pont-Audemer, à Marguerite et Marie de Malleville (1643) ; sa succession. — Note sur le décès du bailli Thirel, le 9 mars 1658. — Quittances aud. Thirel pour arrérages de rentes, entre autres par f. F. de La Fontaine, prieur des Carmes de Pont-Audemer (1646). — Accord sur procès en bailliage de Pont-Audemer entre Jean Vitecoq, avocat, écuyer, sieur de Malleville, en son nom et de Marie Masset, sa femme, héritière de Marguerite et Marie Moreau, ses tantes, femmes des s^rs de Cordaillot et du bailli Thirel, et Charles Thirel, sieur du lieu, et Jean Legrix, curé de Berthouville, tuteur principal de Gaspard Thirel, frère dud. Charles, héritiers dud. bailli Thirel, leur oncle (1663). — Procès entre Jean Villecoq, s^r de Malleville, et Charles Thirel, lieutenant criminel en l'Élection de Pont-Audemer (1679).

F. 728. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1566-1658. — Cote 9 G. — Titres concernant la famille Caplain, de Pont-Audemer : fonds à St-Siméon, procédures, rentes, etc. - Acquêt par Guillaume Capellain, poissonnier, bourgeois demeurant à St-Aignan de Pont-Audemer, de terre à St-Siméon (1594). - Reconnaissance de rente par Thomas Mauduit, de Tourville, en présence de Guillaume Le Vage, prieur de l'hôpital de Pont-Audemer (1596). — Quittance par Robert Le Gras, sieur de Bigards, lieutenant général du bailli de Rouen en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer, au nom de Pierre Le Gras, son fils, sieur du Reel, et de Marie Dumont, sa femme, fille de feu « Melaigne » Dumont, avocat, sieur de « Gribouville », à Guillaume Cappelain, poissonnier, bourgeois de Pont-Audemer, pour amortissement de rente (1601). — Vente par Vincent Caplain à Jean Braudin, demeurant en l'abbaye de St-Léger de Préaux, de terre à St-Siméon (1621). — Quittances par Marguerin Braudin, élu en l'Élection de Pont-Audemer, et Jean de Cordaillot, ci-devant valet de chambre de la défunte reine Louise, demeurant à Pont-Audemer, à Marie Moreau, bourgeoise de Paris, à la décharge de Vincent Caplain, pour amortissements de rentes (1628). — Accord entre Marie Bellenger, veuve de Vincent Caplain, et Robert Thirel, bailli de Grestain (1643). — Quittance par Jeanne Le Héricher à Jean Vilecoq, s^r de Malleville et des Bosquets, pour amortissement de rente (1649). — Vente de rente par Guillaume Caplain, bourgeois de Pont-Audemer, à Claude de La Barre, chevalier, sieur du Plessis Boucquelon, président en la Chambre des Comptes de Normandie (1650).— Extraits : du registre des baptêmes de Notre-Dame du Pré de Pont-Audemer, concernant le baptême de Jeanne Héricher (1637) ; du registre de la Charité des Cordeliers de Pont-Audemer, concernant Jacques Cordier et Marie Héricher, sa femme, rendus en lad. Charité en 1614, décédés en 1644 et 1654.

F. 729. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1639-1723. — Cote 9 O. — « Anciens contracts pa-

roissant concerner Mr de Malleville, pour plusieurs rentes. » — « Seconde liace des pièces retirés du greffe du bailliage en 1723. » — Constitution de rente pour Marguerite Vitecoq, fille mineure de Jean Vitecoq, sieur de Malleville, avocat à la Cour, demeurant à Pont-Audemer, stipulée par Robert Thirel, bailli de la baronnie et haute-justice de Grestain, demeurant à Pont-Audemer (1639). — Obligation de rente pour Jacques Véron, greffier en chef en l'Élection de Pont-Audemer (1679). — Procès-verbaux des réparations de la terre de St-Siméon et de la ferme de La Haye-Aubrée (1688). — Quittances à M. de Longbuisson, tuteur des enfants de M. de Malleville: charrois de matériaux, fournitures de sablon, ciment, plâtre, clou, chaume, travaux de serrurerie, maçonnerie, etc.

F. 730. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1664-1724. — Cote 9 R. — Arrêt de deniers, requête de Charles de Villecoq, sr de Malleville, sur Pierre et Gabriel Jardin, de Corneville, fermiers du sr de La Vallée Tronçon, écuyer ; intervention du trésorier de l'église de St-Aubin-le-Guichard ; extraits de contrats de donations par Jean Le Vellain, éc., sr du Taillis, à la confrérie de la Trinité pour la Rédemption des Captifs en l'église de St-Aubin-le-Guichard (1664-1673) ; production de sentence rendue à Beaumont, pour Julien Maurey, prévôt de lad. confrérie, et led. sr du Taillis, portant condamnation de se recharger de la rente transportée sur le sr du Castel, son frère (1677).

F. 731. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1722-1724. — Cote 9 T. — Requête de Charles de Villecoq, écuyer, sieur de Malleville, demeurant à Pont-Audemer, au vicomte- « bailliva1 » de Beaumont-le-Roger, contre la dame Du Bosc, femme du sr de La Vallée Tronson, en communication de pièces pour son procès contre la dame du Theil, sa tutrice ; pièces de procédure y relatives.

F. 732. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1720. — Cote 9 V. — Procédure à Beaumont-le-Roger devant François Guenet, écuyer, sieur de La Factière, entre Marie-Anne Du Bosc, femme de Guillaume de La Vallée, éc., sr de Tronson, et Louis-François de La Vallée, éc., sr de Tronson.

F. 733. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces et cahiers, papier.

XVIIe siècle-1746. — Cote 9 Z. — Procès à Pont-Audemer entre Charles de Villecoq, écuyer, sieur de Malleville, demandeur en reddition de compte, et Paul et François de La Vallée, écuyers, capitaine et lieutenant de cavalerie au régiment de Flèche, héritiers de Paul Le Vellain, écuyer, sieur du Longbuisson, substitué à Anne Le Grix, comme tuteur dud. de Malleville. — Compte rendu par lesd. de La Vallée aud. de Villecoq (1709). — Procédure entre Hervé Le Vellain, écuyer, seigneur du Castel, et led. de Villecoq (1741).— Registre des rentes dues à M. de Longbuisson ; état des mises, frais, voyages et dépens faits par led. tuteur Paul Le Vellain. – Compte rendu par Marie Nigaize, veuve de Nicolas Cauvin, sieur de La Cauvinière, assesseur au bailliage et vicomté de Pont-Audemer, fils de feu François, contrôleur au grenier à sel de Pont-Audemer, tuteur des enfants de feu..... (blanc) Nigaize, sr du Rouillard, par acte exercé en la vicomté de Pont-Audemer (1663), etc.

F. 734. (Registre.) — Moyen format, 432 feuillets, papier.

1742. — Cote 10 D. Vente par Charles Fouquet, sergent au comté d'Harcourt, requête de Charles Villecoq, sieur de Malleville, époux de Jeanne-Geneviève d'Houel, des bestiaux, mobilier agricole, récoltes, mobilier, linge, effets, demeurés après le décès de M. d'Houel de Morainville, au manoir seigneurial de Ruflais, paroisse de Chrétienville : « une tapisserie de haute lisse à grand personage et piquée de cinq pièces », 225 livres ; 1 paravent à 6 couplets, vert, 15 l. ; une tapisserie de point de Hongrie, 19 l. 10 s. ; un trictrac avec ses dames, et un damier, et un jeu d'échecs, 12 livres ; un bassin de commodité de fin étain, 7 l. 5 s.; « deux tômes nocturnes » contenant l'histoire des guerres civiles de France, le double du 1er tome, l'histoire Romaine, l'histoire d'Hérodote, le Mercure Hollandais, tome premier, et plusieurs autres anciens livres, 9 l. 2 s. 6 d. ; le Parfait Maréchal, en 5 tomes, de Dom Pichot, et 2 tomes de l'Agriculture, 5 l. 15 s. ; 6 livres en brochure, histoire de Mlle de Montpensier, 3 l. ; 5 petits livres du Paysan parvenu, 1 l. ; un « créion » d'argent, 2 l. ; 3 tableaux à cadres dorés, et une Madeleine sans cadre, 20 livres. Oppositions aux deniers par Simon Pinchon, receveur au comté d'Harcourt, etc. Taxe des frais par Yves-Alexandre de St-Jean, bailli-vicomtal d'Harcourt.

F. 735. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1648-1685. — Liasses et pièces non comprises aux inventaires Pestel et Le Petit. Pièces paraphées Néel. — Acquêts et baux par Jean Villecoq, sieur de Malleville et des Bosquets, de terres à Bosrobert, Bourneville, Malleville et St-Taurin des Ifs. — Exécution de débiteur requête de Philippe-Michel de La Mare, écuyer, seigneur du Theil, époux d'Anne Le Grix, veuve d'Antoine Villecoq, écuyer, sieur de La Cour de Malleville, tutrice de ses enfants (1685).

F. 736. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1645-1706. - Procédures pour led. Jean Villecoq, en paiement de fermages, et pour Anne de Villecoq.

F. 737. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIe siècle-1789. — Famille Duquesne. — Contrat de mariage de Jacques Duquesne, écuyer, s^{r} de «Frometot », fils de défunts Charles, sieur de « Fourmetot », et Marguerite Le Mercier, demeurant à Toutainville, et Marie-Anne Duquesne, fille de Robert, écuyer, seigneur de Cabeaumont et de La Poterie, et de Marie de La Haye, demeurant à Foulbec (1710). — Extrait du registre des inhumations de Toutainville, concernant Pierre Duquesne, écuyer, seigneur de La Mare et de La Chevalerie (1775) ; extrait de 1789, légalisé par Nicolas Gibert, lieutenant général civil au bailliage de Pont-Audemer ; cachet. — Notes d'état civil : baptêmes à St-Sulpice, etc. — Généalogie depuis Jacques Duquesne, écuyer, époux d'Anne Du Fay, père et mère de François, écuyer, s^{r} de Cabeaumont et des Jardinets, époux d'Isabeau de Nollent en 1560, jusqu'à Pierre-Esprit-Charles Duquesne, fils de Pierre-Jean-Antoine et de Marie-Anne-Thérèse-Guillaume de Brèvedent, fille d'Esprit-Jean-Baptiste, écuyer, ancien chevauléger de la garde ordinaire du Roi, chevalier, seigneur et patron d'Ablon, Ableville, Équainville, Fatouville, etc., et de Marie-Anne de Manoury, baptisé en 1775. — État des titres et pièces justificatives pour servir de preuve de noblesse de la maison de Duquesne ; arrêt de 1595 accordant délai à François Duquesne, contraint, pour le service du Roi, de quitter ses maisons et héritages, situés pour la plupart en la vicomté de Pont-Audemer ; autre dispense aud. François, qui avait perdu ses deux fils au service du Roi, de payer ce qu'il devait à ceux qui avaient été rebelles et demeurant en villes rebelles, etc. (1598) ; extrait de l'état civil de Notre-Dame du Pré de Pont-Audemer ; brevet à M. Duquesne pour recevoir à la dignité de chevalier de St-Louis Jean-Baptiste-Léon de Brèvedent (1779) ; réception aud. ordre de Pierre-Jean-Antoine Duquesne, garde du corps du Roi en la compagnie Écossaise (1778), etc.

F. 738. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1563-1577. — « Second degré de François Duquesne, es^{cr}, s^{r} de Cabeaumont, président en la Chambre des Comptes à Rouen, ayant espouzé dam^{lle} Ysabeau de Nollent en premières nopces, et en seconde dam^{lle} Ysabeau Lhureux. » 2e liasse. — Acquêt de terres à Foulbec par François Duquesne, s^{r} de Cabeaumont, fils de feu Jacques, écuyer, s^{r} de Bretheville (1563). — Quittance par Jean Le Binetyer, s^{r} des Peintreaux, de St-Aubin-de-Scellon, pour lui et Marie Duquesne, sa femme, à François Duquesne, s^{r} de Bretheville et de Cabeaumont, de Foulbec, pour amortissement de 100 l. tournois de rente en quoi feu Jacques Duquesne s'était obligé pour « le dot hérédital et matrimonial » de lad. Marie (1565). — Échange entre led. François Duquesne et Jean de Genouville, sieur de La Poterie, fils de feu Michel, avocat à Pont-Audemer, de fonds à Foulbec (1567). — Commission par M. de Carrouges à François Duquesne, s^{r} de Cabeaumont, pour avoir, en remplacement de Charles Le Nepveu, s^{r} de Trouville, décédé, la charge, conduite et commandement des bourgeois, manants et habitants de Quillebeuf, qui ont reçu ordre « de se tenir prestz, armez de corcelet, picque, halebarde, morion ou harquebouze, chacun en bon équipage selon son moien et faculté », pour le service du Roi (1577).

F. 739. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1602-1621. — « Troisième degré de Claude Duquesne, es^{cr}, filz François, ayant espouzé dam^{lle} Jeanne de Drosey. » 3e liasse. — Remise sur clameur de marché de bourse à droit de lignage par Jean Du Fay, sieur du Taillis, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, fils et héritier de Mme de Limesy, adjudicataire par décret de la terre et sieurie de Cabeaumont, à Claude Duquesne, écuyer, sieur de Bretheville, fils de François, sieur de Cabeaumont, demeurant à Foulbec, du fief, terre et sieurie de Cabeaumont ; présent, François de Callais, écuyer, sieur de La Coudre, demeurant à Foulbec, etc. (1602). — Acte par Pierre Legras, lieutenant géné-

ral du bailli de Rouen en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer, du delai de six mois accordé aud. Claude pour foi et hommage dud. fief (1604). — Renonciation devant Richard Legras, lieutenant ancien civil et criminel du bailli de Rouen en lad. vicomté, par led. Claude, à la succession de François, son père (1612). — Procédure en lad. vicomté entre led. Claude et Pierre Thihard, écuyer, sieur de La Motte (1621).

F. 740. (Cahier.) — Grand format, 33 feuillets, papier.

XVII

XVIIe siècle. — Compte rendu par Pierre Duquesne, sieur de Cabeaumont, de l'entremise qu'il aurait eu du bien et revenu de Philippe et Robert Duquesne, ses frères de père, héritiers d'Élie Duquesne, sieur de Cabeaumont, depuis sa nomination de tuteur en 1650, jusqu'à leur majorité. — La fin manque.

F. 741. (Cahier.) — Grand format, 18 feuillets, papier.

1777-1778. — Deux lots et partages des immeubles, biens fonds et rentes échus à Jean-Baptiste et Charles-Gabriel Duquesne, écuyers, de la succession de Pierre Duquesne, écuyer, seigneur de La Mare et de La Chevalerie, leur père, décédé à Toutainville le 21 octobre 1775, et à eux laissés comme puinés par l'option de la seigneurie et terre de La Mare faite par Pierre-Jean-Antoine Duquesne, leur frère aîné, par droit de préciput noble en lad. succession.

F. 742. (Cahier.) — Grand format, 12 feuillets, papier.

1780. — État des forces et charges mobilières et immobilières de la succession de Marie-Barbe-Charlotte Blondel, veuve de Pierre Duquesne, seigneur de La Mare et de La Chevalerie, décédée le 23 mai 1780, amiablement arrêté entre ses trois fils, Marie Duquesne, Jean-Pierre de Naguet, écuyer, sr des Portes, et Julie Duquesne, son épouse, filles de lad. Blondel.

F. 743. (Cahier.) — Grand format, 9 feuillets, papier.

1785. — Inventaire du mobilier de feu Duquesne de Cabeaumont par les héritiers Pierre-Jean-Antoine, Jean-Charles et Charles-Gabriel Duquesne, ses fils, et Pierre-Joseph-Vincent de Charlemagne, écuyer, sieur de Bellelonde; papiers.

F. 744. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1733-1785. — Reconnaissance par Antoinette-Eugénie Lefèvre, veuve de Jean-Baptiste Blondel, seigneur de Lillebec, procureur du Roi en l'Élection de Pont-Audemer, Michel-Pierre Blondel, procureur du Roi en lad. Élection, et Antoine-Jacques-Emmanuel Blondel, garde du corps du Roi, ses enfants, héritiers dud. feu de Lillebec, pour eux et René-Pierre-Jean-Jacques Blondel, seigneur de Lillebec, cocher de la Dauphine, demeurant en sa terre, paroisse de St-Paul-sur-Risle, et Jean-Étienne Blondel, gendarme de la garde du Roi, autres fils, du contrat de mariage de Pierre Duquesne, écuyer, seigneur honoraire de Toutainville et des terres et seigneuries de La Mare et La Chevalerie, et Marie-Barbe Blondel, fille desd. Jean-Baptiste Blondel et Antoinette-Eugénie Lefèvre, led. contrat de 1733. — État des forces et charges immobilières de la succession de Pierre Duquesne, écuyer, seigneur de La Mare et de La Chevalerie, décédé en 1775, etc.; rentes aux abbayes du Bec et de Préaux, aux Cordeliers et à l'hôpital de Pont-Audemer, au trésor de Brionne. — Récépissés de titres remis à Jean-Baptiste et Charles-Gabriel Duquesne par Pierre-Jean-Antoine Duquesne, leur frère aîné (1776-1785). — Sentence arbitrale de Thomas-Bernard de Boislévesque de St-Martin, major de milice garde-côte au bataillon de Honfleur, et Louis-Charles-Félix de Malhortie, chevalier, seigneur de La Motte, parents nommés et convenus entre Marie-Julie et Marie Duquesne, sœurs, filles de feu Pierre, seigneur de La Mare, demanderesses en arbitration de légitime sur sa succession, et Pierre-Jean Antoine, Jean-Baptiste et Charles-Gabriel Duquesne, leurs frères (1777). — Lots à douaire des héritages appartenant à Jean-Baptiste Duquesne, seigneur de La Chevalerie, fils et héritier de Pierre Duquesne, seigneur de La Mare et de La Chevalerie, provenant de la succession dud. Pierre, sis à Toutainville, St-Sulpice et St-Maclou, faits par Marie-Charlotte Blondel, veuve dud. Pierre, mère dud. Jean-Baptiste (1779).

F. 745. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1791-An VIII. — Vente par Charles-Gabriel Duquesne, garde du corps du Roi, chevalier de St-Louis, demeurant à Toutainville, à Pierre-Jean-Antoine Duquesne, seigneur de La Mare et de la Poterie, ancien garde du corps, chevalier de St-Louis, de sa ferme de Malleville et de celle de Foulbec, avec extension à St-Sulpice, nommée la ferme de Cabeaumont (1791); accord y relatif entre led. Pierre-Jean-Antoine, stipulé par Marie-Anne-Thérèse-Guillaume de Brèvedent, sa femme, et Duquesne, son frère premier puiné (an V).

—Minute de requête par Pierre-Jean-Antoine Duquesne au directoire du district de Pont-Audemer, pour forcer la municipalité de Toutainville à lui délivrer le certificat de résidence dont il a besoin pour toucher différentes sommes qui lui sont dues par l'État (1792) ; minute de requête aud. district pour empêcher le sequestre aux biens dud. Duquesne, sis à Toutainville, St-Sulpice, Foulbec, Malleville-sur-le-Bec et St-Maclou ; autre minute de requête aux administrateurs du département de l'Eure, par laquelle Jean-Charles Duquesne, de Toutainville, expose qu'il a soumissionné la ferme de Cabeaumont, appartenant originairement moitié à lui et moitié à Charles-Gabriel Duquesne, son frère, mort émigré, et enfin appartenant en totalité à ce dernier par concession de 1787 moyennant rente foncière dont il a été payé partiellement en assignats, valeur nominale, à une époque où ils perdaient 98 pour 100 ; il avait espéré que l'acquisition de Cabeaumont le garantirait à l'avenir de pareilles pertes, quand il a appris que l'administration de l'Eure avait suspendu la vente des biens dud. émigré, etc. ; arrêté de l'administration du département de l'Eure envoyant led. Pierre-Jean-Antoine Duquesne en possession des fermes de Malleville et Foulbec qui lui ont été vendues en 1791. Copie informe de la lettre du ministre des finances aux administrations de département, du 23 fructidor an IV, concernant les contributions directes.

F. 746. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1789-1823. — Correspondance. — Lettre de Duquesne à Duquesne de Cabeaumont, à Pont-Audemer, de Paris, 3 mai 1789, concernant sa demande de commission de capitaine ou lieutenant de chasse chez le duc d'Orléans ; comme il ne veut pas donner d'argent, il est de toute impossibilité de l'obtenir, car les 250 et quelques livres à verser sont distribuées à différentes personnes attachées à la chancellerie, qui n'ont que cela pour appointements ; il n'est pas au pouvoir du chancelier de leur faire soustraction de ce casuel ; une permission de chasse reviendra au même et ne coûtera rien. « Les États Généreaux vont mal : il n'y a point du tout d'accord dans les trois ordres, qui ne veulent point ce réunir, en sorte que l'on ne doute point qu'il n'y est incessament céparation ; il y aura, dit-on, vendredi ou samedi, une séance Royal, on ignore ce que le Roy veut propposer à la Nation. » — Lettres diverses à Mme de Brèvedent Duquesne, notamment de François Rever (Conteville, 21 vendémiaire an XIV et 25 janvier 1811). — Minutes de lettres : à Dubois Dubay, portant recommandation pour un Brèvedent, simple dragon, qui désire entrer dans la garde de l'Empereur (1806) ; — à Durieux, commandant, à Frémont, agent comptable, et Déré, artiste vétérinaire, du haras du Bec, pour obtenir une station de chevaux pour la monte au château de La Mare (1807) ;—à M. de La Chevalerie concernant « le triomphe éphémère » de l'abbé Rever (1809) ; — à Chevereau : « Rien de plus extraordinaire que les srs Bordecôte père et fils : le père, à l'époque calamiteuse de la Révolution, étoit président révolutionnaire du canton de Pont-Audemer ; cet homme de sang ne respiroit que la dévastation des nobles et de ceux autres qui ne pensoient pas comme lui ; il fesoit à cet époque trembler tout le canton ; le peuple même, à présent encore, conserve pour lui une espèce de soumission qui tient plutôt de la crainte qu'il ressent encore que de l'amitié. Le fils aîné de ce même homme (qui étoit un peu trop jeune à l'époque où son père portoit le bonnet rouge) voudroit aujourd'hui qu'il fut possible d'être ce que son père étoit, tant sa dévotion est fidelle aux principes de l'anarchie (bon chien tient de race). Aujourd'hui, dans notre canton, les frères et amis sont aussi liés qu'ils l'étoient en 93, mais ce qui doit surprendre, c'est la foiblesse de notre préfet pour eux ; il se laisse gouverner et persuader par le sous-préfet de Pont-Audemer ; celui-ci est l'ami intime des Bordecôte, la chaîne de leurs intrigues est épouvantable. Nouveau Caméléon, ils se font des prosélites à force de cadeau et d'argent ; rien n'est étranger pour eux, tous les moyens possibles leur sont propres ; mais il est sans doute un terme à tant de vexations : le régime de 93 ne doit plus luire pour eux, des hommes non corrompus sauront les faire rentrer dans le néant dont ils n'auraient jamais dû sortir. Voilà, mon cher ami, en très petits détails, les voisins qui nous entourent : jugez comme il est agréable pour d'honnêtes gens d'avoir à combattre de pareils monstres » (1809). — Lettre de Chevereau à Bertrand au château de La Mare, à Pont-Audemer : « Le tableau que vous me faites de vos adversaires n'est pas flateur pour eux, mais ce n'est pas la moralité des individus que les tribunaux ont à juger, ce sont les affaires ; cependant, dans celle-ci, la conduite de ces messieurs, pendant la Révolution, peut être de quelque considération, puisque c'est par suite des principes qu'ils professaient alors que Mde Duquesne se trouverait privée de son avenue » (1810). — Minute de plainte à Castel, procureur du Roi, contre Morin, fermier de Mme Duquesne, pris « exerçant son vol habituel de prendre mon bois dans un endroit nommé La Margueroult. Je

fus au-devant de lui avec témoins pour l'empêcher d'en enlever ; il voulut fronder la force de mes témoins en les injuriant ainsi que moi, prétendant vouloir exercer sa spoliation malgré toutes mes remontrances. Se voyant priver de réussir dans son vol, il se mit à crier de toute sa force : Haro, haro, haro, sur Mr Bertrand, haro, haro, haro, sur Made Duquesne, qui veulent m'assassiner, prétendant par ce moyen se faire des témoins pour déposer en sa faveur », etc. (1823). — Minutes et notes diverses : projet de vente de la nue propriété de la terre de La Mare, d'un revenu de 6.000 francs, moins les arbres de haut jet; comptes, procès, poursuites contre débiteurs, etc.

F. 747. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1749-1822. — Procédures diverses concernant Pierre Duquesne, seigneur de La Mare et de La Chevalerie (1749-1773) ; Jean-Antoine Duquesne, seigneur de La Mare, et Jean-Charles-Philippe Thirel, seigneur de Siglas (1784) ; Charles-Gabriel Duquesne, sieur de La Chevallerie, pour sa ferme de Malleville (1784) ; Marie-Anne-Thérèse-Guillaume de Brèvedent, veuve de Pierre-Jean-Antoine Duquesne.

F. 748. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1753-1759. — Procédure entre Marie-Anne Saunier, veuve de Laurent Helley, demeurant à Toutainville, et Jean-Baptiste Duquesne, écuyer, sr de La Chevalerie, puis Pierre Duquesne, écuyer, sieur de La Mare et de La Chevalerie, son frère et héritier, condamné par le bailliage et haute-justice de Brionne en 200 livres de dommages et intérêts pour calomnies et menaces de sond. frère.

F. 749. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1729-1764. — Quittances à Duquesne de Cabeaumont pour rentes seigneuriales du fief Assourd dépendant de l'abbaye de Grestain. Convention entre Pierre Duquesne, écuyer, sieur de Cabeaumont, stipulé par Robert Duquesne, écuyer, sr du Torquesne, son fils, Pierre Duquesne, écuyer, seigneur de La Mare et de La Chevalerie, et Jean-Baptiste-Antoine de Malherbe, écuyer, abbé commendataire de Grestain, stipulé par Antoine-Charles Thibout d'Anisy, écuyer (1738) : engagement de Jean-François-Philibert de Renty, abbé de Grestain (1749).

F. 750. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1773-1828. — Comptabilité. — Quittances et notes de comptabilité pour Duquesne de La Chevalerie et Mme de Brèvedent Duquesne ; billet à ordre ; construction de bâtiment, mémoires de travaux ; quittances de rentes, etc.

F. 751. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1751-1814. — Impôts. — Requête à M. de La Bourdonnaye, intendant de Rouen, par Duquesne de Cabeaumont, écuyer, de Foulbec, en décharge de capitation employée au nom de la veuve Duquesne Vallassine, sa sœur (1751). — Billet de logement et nourriture d'un soldat lancier, sa femme et leur enfant, et un cheval, jusqu'à nouvel ordre, adressé à Mme Duquesne par le maire de Toutainville (1er juin 1814).

F. 752. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1548-1604. — Rentes. Ancienne liasse. — Quittance d'amortissement de rente par Thirel, avocat pour le Roi en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer, à Claude Duquesne, sieur de Cabeaumont (1604) ; titres y relatifs ; transport à Jean Thirel, grossier, sr de La Rallerye, bourgeois de Pont-Audemer (1579).

F. 753. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1672-1711. — Brionne. — Échange entre Thomas Frémont, procureur au Parlement de Rouen, et René Camin, fourrier de la grande écurie du Roi, de fonds à Brionne (1672). — Vente par Jean Vorenger, curé de St-Martin de Brionne, et St-Denis, son « secours », à Thomas Frémont, procureur au Parlement de Rouen, de terre acquise par Jean Du Bosc, procureur du Roi à Pont-Audemer (1678); annexée, quittance aud. Du Bosc par les mains dud. Frémond, sur ce qu'il doit à Colbert, abbé du Bec, pour jouisance d'un trait de dîme à Beuzeville (1679). — Dépôt par Louis Frémont, curé de Brionne, à Charles Porée, notaire royal apostolique héréditaire au diocèse de Rouen, résidant à St-Martin du Parc, immatriculé aux sièges du bailliage de Pont-Audemer et en l'officialité de Rouen, du testament de Jeanne de Villecoq, portant legs à l'église de Brionne (1711). Incomplet.

F. 754. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1514-1683. — Foulbec. « Titres de la terre de La Potterie. » — Accord devant les tabellions de Pont-Audemer sur ce que Stevenot de Varynnières, sieur de Bléville et de La Lande, eut intention prendre clameur révocatoire contre Jean de Genouville, bourgeois de Pont-Audemer, pour mettre en la main dud. de Bléville le fief terre et sieurie de La Potherie à Foulbec et environs, par lui vendu aud. de Genouville moyennant 175 l. et 100 s. de vin en 1512, que led. écuyer disait être petit et vil prix; quittance de 10 écus d'or soleil en sus dud. prix (1514); copie collationnée de 1609, instance de Claude Duquesne, écuyer, s[r] de Cabeaumont. — Vente par M. de Genouville à Alexandre de Conty, sieur de Villambert, gentilhomme ordinaire de la vénerie du Roi, demeurant au Villambert, paroisse de S[t]-Gatien-des-Bois, de 56 acres 1/2 de terres à Foulbec, lui appartenant au droit de la succession du feu sieur de La Poterie, son père, moyennant 6.000 livres, en quoi led. vendeur était redevable aud. acquéreur pour la dot d'Antoinette de Genouville, sœur dud. vendeur (1638). — Vente par lesd. Alexandre de Conty et Antoinette de Genouville à François d'Antouyère, sieur de La Mare Hesbert, bourgeois de Rouen, de terres à Foulbec ; remise sur clameur féodale par led. d'Antouyère à Pierre Duquesne, écuyer, sieur de Cabeaumont, seigneur de la terre de La Poterie (1656). — Franchissements de rentes : à M[me] de Beuzevillette et à Robert Le Prévost de Corserel, écuyer, sieur dud. lieu et du Boisbigot (1656). — Échange entre Pierre Duquesne, écuyer, sieur de Bretheville, et Madeleine de Genouville, son épouse, de Foulbec, et Pierre Duquesne, écuyer, sieur de Cabeaumont et de La Poterie (1657). — Quittance d'amortissement de rente par Marin Le Saunier, avocat, ci-devant procureur du Roi en l'Élection de Caudebec, demeurant à Rouen, époux de Charlotte de Conty, fille de feu Jean, garde des sceaux au présidial de Caudebec, à Pierre Duquesne, sieur de Cabeaumont (1670).

F. 755. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1564-1787. — Foulbec. — Bail à fieffe par Anne de Montmorency, abbesse, les prieure et religieuses de l'abbaye de la Trinité de Caen, à noble homme François Duquesne, s[r] de Cabeaumont, l'un de leurs hommes vassaux en leur terre de Foulbec, des bois et bruyères leur appartenant aud. lieu (1564) ; fragment de sceau ; lettres y relatives de Tristan de Rostaing, chevalier, baron de Brou, etc., grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts du royaume de France (1566). — Acquêts de terres à Foulbec par Claude Duquesne, s[r] de Cabeaumont (1606), et Pierre Duquesne, sieur de Bretheville (1648). — Note sur la vente de la terre ou ferme de Foulbec en 1753 par l'abbé Duquesne à M. de Boulleville. — Minute d'aveu au Roi par Pierre-François-Alexandre Duquesne, du fief, terre et seigneurie de La Poterie (1774). — Échange entre Pierre-Jean-Antoine Duquesne, chevalier de S[t]-Louis, seigneur des nobles fiefs, terres et seigneuries de La Mare et de La Poterie, demeurant en son manoir seigneurial de La Mare, paroisse de Toutainville, et Charles-Gabriel Duquesne, chevalier de S[t]-Louis, seigneur de la noble vavassorie de Cabeaumont, demeurant à Toutainville, de terres à Foulbec, faisant partie du domaine non fieffé de la seigneurie de La Poterie, contre terres à S[t]-Sulpice de Graimbouville et Foulbec (1787).

F. 756. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1561-1743. — Aveux aux seigneurs de la Poterie, les enfants mineurs de Michel de Genouville (1561), Robert de Genouville, auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie (1607-1622), Pierre Duquesne, s[r] de Cabeaumont (1664), Robert Duquesne (1690), Pierre Duquesne (1742-1743), par Renée Le Brument, veuve de François Fresnel, greffier en l'Élection de Pont-Audemer (1742), François Colleaux, substitut en l'Élection de Caudebec (s. d.), etc., pour fonds à Foulbec.

F. 757. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1614-1743. — Ancienne liasse. — Aveu à Robert de Genouville, auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, sieur du fief de La Poterie, par Claude Duquesne, écuyer, sieur de Cabeaumont, du fief ou aînesse nommée l'aînesse au Huen, à Foulbec (1614). — Aveux à Pierre Duquesne, écuyer, sieur de Cabeaumont, pour son fief de La Poterie, à Foulbec (1661), et Pierre Duquesne, seigneur dud. fief (1743), par la famille Le Tailleur.

F. 758. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1617-1669. — Tènement Couture. — Aveux aux seigneurs de La Poterie, Robert de Genouville (1617-1624), Alexandre de Conty, s[r] de Villambert (1649),

Pierre Duquesne, écuyer, sieur de Cabeaumont (1661-1669), Robert Duquesne (1690).

F. 759. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1620-1648. — Ainesse Dulong ou Aubourg. — Ancienne liasse. — Aveux et déclarations aux seigneurs du fief, terre et sieurie de La Poterie, sis à Foulbec, St-Sulpice, Toutainville et environs, Robert de Genouville, écuyer, auditeur des Comptes en Normandie (1626), et Alexandre de Conty, sieur de Villambert, gentilhomme ordinaire de la vénerie du Roi (1648), par Ambroise Vitrel, bourgeois de Pont-Audemer (1648), etc., pour terres à Foulbec. — Extrait du gage-plège de la sieurie de La Poterie, appartenant aud. de Genouville, tenu par Jacques de Fréville, écuyer, sénéchal, concernant l'appel de Claude Duquesne, écuyer, pour et au lieu de François Duquesne, écuyer, déclarant qu'il y a débat de tenure pour l'héritage dont il est tenant entre le sieur de la Poterie et l'abbesse de Caen (1622). — Bail à fieffe par Claude Duquesne, écuyer, sr de Cabeaumont, de terre à Foulbec, campagne de Bretheville, dont il y a débat de tenure entre l'abbesse de Caen, à cause de sa terre et seigneurie de Foulbec, et le sieur de La Poterie (1624).

F. 760. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1668-1742. — Ancienne liasse. — Aveux aux seigneurs de La Poterie, Pierre Duquesne, sieur de Cabeaumont (1668), et Robert Duquesne (1690). — Extraits des pleds de la seigneurie de la Poterie; procédures entre le seigneur et les Sénécal, de Foulbec. — Quittances pour construction de maison.

F. 761. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Malleville. — Copie par extrait de ce dont M. Duquesne a donné aveu à l'abbaye du Bec en 1780. - Aveu aux abbé, prieur et religieux du Bec-Hellouin, seigneurs et patrons honoraires de Malleville, par Charles-Gabriel Duquesne, écuyer, sieur de La Chevalerie, garde-du-corps du Roi, demeurant à Toutainville, fils et héritier de Pierre Duquesne, héritier de Charles de Vittecoq, de terres à Malleville, affirmé devant Pierre Tragin, bailli de la haute-justice du Bec, sénéchal de la seigneurie de Malleville, assisté de Pierre Blondeau, ancien tabelllon à Brionne, greffier ordinaire (1787). — Visite et dénombrement estimatif de la ferme de Malleville par Louis-Charles-Félix de Malhortie, seigneur de La Motte, demeurant à Campigny, et Antoine-Claude de Morceng, avocat à Pont-Audemer, pour l'arbitration de la légitime des delles Duquesne (s. d.).

F. 762. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1782-1785. — St-Sulpice de Graimbouville. — Vente par Richard Quatrehomme, sergent royal priseur-vendeur et sergent en la haute-justice de Brionne, immatriculé pour le siège d'Épaignes, résidant à St-Mards-sur-Risle, requête de Pierre-Jean-Antoine Duquesne, seigneur de La Mare, de bois taillis à St-Sulpice, dépendant du domaine non fieffé du fief de La Mare, justiciable de lad. haute-justice (1782). — Fieffe par Charles-Gabriel Duquesne de La Chevallerie aud. Pierre-Jean-Antoine, de deux pièces de terre à St Sulpice (1785). — Requête dud. Pierre-Jean-Antoine au maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Routot (1785).

F. 763. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1813-1820. — Toutainville. — Procédure concernant la construction du presbytère de Toutainville (1813). — Rôle de répartition de la contribution foncière des biens communaux de Toutainville, sis à Toutainville et St-Sulpice, pour 1814. — Plainte des habitants et propriétaires de Toutainville, au sous-préfet de Pont-Audemer, demandant la destitution de Thomas Noe, maire, coupable, entre autres, « d'avoir signé et d'avoir provoqué son conseil à signer l'addition à la Constitution de l'Usurpateur » (1816).

F. 764. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Relation historique informe et incomplète. — « On nous envoya environ 80 vaches fort maigre qui en très peu de temps devinrent étiques par la sescheresse de notre isle de sable ; il faloit cependant vivre de cela : rien ne vint dans le camp, cependant nous étions fort fatigués à nous retrancher et à nous garder. Enfin, le 13 juin, nous découvrismes une escadre de 22 vaisseaux dont les pavillons nous parurent blanc, ce fut une grande joye dans notre petite armée d'imaginer que s'estoit l'escadre françoise tant attendue, mais je vous avoüe aussi que peu de temps après, quand nous distingâmes la croix de St-André bleux que les Russiens portent à leurs pavillons, nous fûmes tout à fait consternés ; cette flotte vint mouiller vis-à-vis

notre isle : ils sondèrent la nuit du 3 au 4 de leur arivée la rade de façon qu'ils trouvèrent le secret d'avancer deux galiottes à bombe et de remorquer 2 vaisseaux à demi-portée de canon de nous. Nous fûmes réveillés le lendemain de bon matin par une canonnade et un bombardement qui dura 40 heures ; nous avions heureusement quelques dunes qui nous mirent à couvert et nous ne perdîmes que 5 ou 6 hommes après cette grande expédition dans laquelle ils nous avoient tiré 3000 coups de canon et 340 bombes. ce que l'amiral Russien trouva cher pour 6 hommes. Nous le visme avec grande satisfaction mettre à la voile et crûmes en estre délivrés ; ils avoient, a-t-on dit, reçu un faux avis que Mr Du Gué étoit en mer; 5 jours après, nous revismes cette flotte mouillée à la même distance. avec la différence que deux de leurs vaisseaux étoient mouillés si avantageusement qu'ils voyoient tout notre camp et pouvoient l'enfiler d'un bout à l'autre de leur canon. Il faut remarquer que rien ne leur étoit si aisé que de nous faire une descente par le travers de notre isle : à 300 pas au large il n'i avoit de l'eau que jusqu'à jaret ; pendant ce temps là, les Saxons avoient poussé une parafille à 400 pas vis-à-vis la tête de notre camp, c'est-à-dire de l'autre côté du canal, et s'estoient emparé d'une maison dont ils avoient fait une redoute d'où ils se disposoient à nous foudroyer en établissant une batterie qui auroit enfilé notre camp du côté du couchant. Plus de resource, nuls vivres, nulles munitions : il n'i avoit point de temps à perdre. On assemble le conseil de guerre. où il est résolu de députer à Monsr de Munik pour une capitulation. Les articles en furent dressées ; on oublia rien pour les rendres honorables et glorieux. Tout nous fut accordé et signé par le général Munich et par le duc de Saxe qui commandoit les Saxons; il fut conveuu. entre autres articles, que nous serions remis par les vaisseaux Russiens dans un port de Suède où nous pourions commodément frester des vaisseaux pour la France : on nous manqua de foy dans tous les articles. Nous nous embarquâmes le 27 juin sur cette flotte ; nous portâmes nos armes dans une galiotte où l'on mit autant de soldats qu'il en pût contenir ; on nous distribua sur tous les autres vaisseaux; nous fisme voile le lendemain de bon matin. Nous trouvasmes des hostes denués de tout, d'une malpropreté enragée ; on nous donna du pain noir de seigle, quelques morceaux de beuf salé qui ne dura pas longtemps, et du beure dont personne ne pût gouster ; dans notre vaisseau, nous eusmes de la bière, mais dans beaucoup d'autres on y beut que de l'eau ; la vermine s'estoit ramassée dans ces vaisseaux: le moyen de n'en pas avoir sa part. Nous arivasme après 17 jours de route à Revel, qui est un de leurs ports; nous y fûmes à l'ancre pendant 3 heures. Ils reçûrent leurs ordres. et remirent à la voile ; jamais qui que ce fut de nous ne put sçavoir des officiers des vaisseaux où nous alions ; enfin, nous nous trouvâmes au bout de deux jours à Cronstade, qui est un des plus beaux ports de mer de toute la Russie, et une assés jolie ville que Pierre premier a fait bâtir ; nous y restasmes deux jours mouillés, et, le 3, on nous embarqua sans rendre les armes à nos soldats dans des batteaux plats et l'on nous passa au rivage oposé à Cronstade ; nous y débarquâmes à midy et fûmes reçues par deux régiments Russiens de 10.000 hommes qui formoient deux hayes. les armes présentées et la bayonnette au bout du fusil; ceux à qui ils prit quelques besoins ne purent se soulager sans être acompagnés d'un soldat la bayonnette au bout du fusil. Nos soldats avoient reçu en partant des vaisseaux des vivres pour 10 jours, pour nous. n'avions pas un morceau de pain ; on aporta une barique de bière pour les officiers, on la défonça et on donna quelques pains noirs, et but et mangea qui voulut ; nous restâmes jusqu'au coucher du soleil dans cette situation ; ensuitte, le commandant des Russiens fit assembler les nôtres et leur fit lire un manifeste de la Czarine par lequel elle déclaroit que les vaisseaux françois luy avoient pris une frégatte nommée le Mitan, et quelques autres petits vaisseaux, qu'elle avoit résolu de garder les troupes françoises jusques à ce qu'il luy en fut fait raison. On nous fit marcher après cela avec cette belle escorte environ à un quart de lieue sur une hauteur ; nous trouvâme à notre arivée des palissades devant nous ; l'escorte prussienne forma un cercle derrière nous et passa une chesne de sentinelles derrière les palissades ; ils ne nous fut point permis de communiquer avec nos soldats, ny même d'avoir nos valets pour faire tendre les tentes ; tout cela étoit dans le centre des Russiens. Il falut nous résoudre à nous passer de souper, et nous eûmes cette nuit là la calotte des cieux pour couverture ; quand je dis nous passer de souper, c'est-à-dire d'un morceau de biscuit de fromage que nous aurions pu prendre de nos soldats. Le lendemain, nous marchasme dans le même ordre et fusmes campés à trois lieues de là ; pour cette fois il arriva au camp du pain qui n'avoit vu que le feu : les Russiens le mangent comme cela, et la viande ; nous eûmes la liberté de jouir de nos valets ; nous campâmes et mîmes la marmite pour notre argent et notre or ; les bouchers et les boulangers n'en vouloient point,

mais les commandans des Russiens eurent la charité de changer nos louis pour trois écus de leur monnoye qui valent à peu près 18ll de notre argent ; nous fimes encore 4 camps, et nous arrivâmes sous la ville et château de Caporia, ville de la Livonie, conquise sur le Roy de Suède ; nous y avons campé jusqu'au 1r septembre : l'air y est si mauvais qu'en 3 semaines nous eûmes plus de la moitié de nos soldats à l'hôpital ; on le forma dans le château de Caporia ; les malades couchèrent sur des planches sans draps ny couvertures. aussi en creva-t-il une quantité prodigieuse ; plusieurs officiers sont morts dans ce mauvais air ; les Russiens nous resserrèrent de si près que les lieux trop voisins nous infectèrent . . . . . (*lacération*) leurs ministres. Cependant je ne sçai par quel hazard l'impératrice fut informée qu'on nous rendoit la vie fort dure, elle fit relever un des régiments et nous envoya un commandant dont nous eûmes lieu d'être contants : on recula considérablement la chaîne et les corps de garde, on donna là la liberté de chasser aux officiers et de se promener : nous tuâmes beaucoup de bon gibier. on prit nos louis pour 4 écus, nous apprismes aux boulengers Russiens à faire du pain, nous ne bûmes presque que de l'eau, mais nous vescumes d'aillieurs assés bien ; il nous vint quelques bouteilles de Bordeaux à 40s la bouteille, en attrapa qui put. Le 13 7bre, la saison étant très froide, nous décampasmes pour venir à Nerva, nous fismes 4 camps pour y ariver et nous crûmes qu'on nous alloit embarquer et nous ranvoyer, parce que ces geans-là tirèrent nos malades de l'hôpital et nous les ranvoyèrent en quelq'état qu'ils fussent ; ils nous les amenèrent dans des chariots avec tant de précipitation qu'ils en tuèrent une quantité ; nous fûmes logés chés les bourgeois à Nerva ; les soldats 10 et 15 dans une chambre, les officiers 6 ou 7, de façon que l'infection se mit de nouveau parmi nos soldats qui n'eurent pas un meilleur hôpital et moururent en grand nombre. Nous restasme à Nerva jusqu'au 3 de 9bre, quoyque la frégate et tout ce que demandoit la ckarine luy eut été renvoyé depuis plus d'un mois ; mais on vouloit nous faire tous périr, et l'on a à peu près réussy. Il y avoit huit jours qu'il geloit bien serré ; on nous fit partir, comme j'ay dit. le 9 de 7bre, avec la même escorte, pour aller joindre nos vaisseaux en rade à deux mortelles lieues de Nerva ; nous ne pûmes ariver que la nuit, nous trouvasmes la mer gelée d'un demi-pied d'époisseur et nous ne pûmes nous embarquer à notre arivée ; quoy que nous fussions dans un bon vilage, [les] Russiens eurent la dureté de laisser passer la nuit à nos soldats à l'air, de façon qu'il s'en trouva le lendemain 30 morts de froid et une quantité les jambes gelées. Les soldats Russiens cassèrent la glace toute la nuit ; il vint un dégel et nous nous embarquâmes le 4 au soir ; nous fusmes obligez de renvoyer une quantité de convallescents à Nerva, parce que les vaisseaux qu'on nous donnoit pour 300 hommes n'en pouvoient contenir plus de 160 ; enfin, chaque vaisseau ce prépara à partir ; nous mîmes à la voile à quelques heures les uns des autres ; le 4 et le 5 nos vaisseaux furent fort dispercés, celuy où j'estois fut pris le 6 du matin d'une si grande tempête, qui dura 13 heures, qu'on fut obligé de clouer les écoutilles, et qu'une partie de notre pont fut pendant tout ce temps couvert de la mer ; elle nous enleva plusieurs portes manteaux et la moitié de nos provisions, que nous n'avions point encore serrer. Notre maître de barque, qui vouloit éviter dans cette mer étroite une quantité d'écueils que nous avions sur notre droitte, tint le vent tant qu'il pût : quoy qu'il ne fit pas chaux, la sueur luy dégoutoit par tout ; nous avisâmes la terre sur notre gauche, notre homme et les matelots n'en pouvant plus et ne sçachant où ils en étoyent, abandonnèrent le vaisseau au travers d'une chaisne de rochers, nommées les rochers d'Angoutz contre une petite ille de Suède : notre ancre chassa plus de 80 pas, de façon que si elle n'avoit pas pris dans le moment, nous n'étions pas à 15 pas de l'isle dont les bords en cet endroit ne sont que rochers ; nous restâmes à l'ancre pendant 12 jours ; il nous vint enfin deux pilotes, qui par le plus beau tems du monde eurent une peine infinie à nous faire sortir ; nous mouillasmes le 27 9bre à la rade de Copenhague. Cinq autres de nos vaisseaux qui sçeurent tenir la mer malgré le mauvais tems, arrivèrent 13 jours avant nous, mais un vaisseau qui portoit nos convalessents a fait noffrage sur les costes de la Poméranie Prussienne ; heureusement il n'a péry que neuf hommes. Nous voylà assez bien dispersés : nous avons laissé 300 malades à Nerva, nons en avons environ 100 en Poméranie, nous n'avons aucunes nouvelles des deux autres vaisseaux qui sont partis les derniers jours de Xbre, ce qui nous fait trembler pour eux, nous avons deux autres vaisseaux qui ont été obligées de relacher à Norvège, où ils pouroyent bien passer l'hiver ; il nous reste environ 180 hommes, dont la moytié sont malades, les autres s'embarquent incessamment : je ne sçay quand cela se rassamblera, pour moy, je me trouve à terre et ne veux plus la quitter, quoy qu'il m'en couste ».

F. 765. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1584-1830. — Pièces diverses. — Fragment de commission concernant le grenier à sel de Bernay pour la répression des faux sauniers (1584). — Arrêt du Parlement de Rouen portant règlement sur les plantations (1751). 6 p. in-4°. Rouen, impr. J.-B. Besongne. — Arrêté du Préfet de l'Eure concernant le paiement des contributions directes de 1814. Évreux, imp. Ancelle. Placard. — Liste des jeunes soldats ou remplaçants du département de l'Eure, des classes 1816-1827, déclarés retardataires, et qui se trouvent sous le coup de poursuites, à l'époque du 15 mai 1830. Évreux, impr. Ancelle. Placard.

F. 766. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 21 pièces. papier.

1685-1749. — Duval et Du Val. — Procédure pour Jean Duval, bourgeois de Rouen (1685). - Acquêt de rente par Louis Duval, de Tessy (1720). — Quittances à Du Val, écuyer, sieur de Guerros, à Du Val de St-Vigor et à Melle de Guerrost, par les receveurs de la baronnie de St-Vigor-le-Grand dépendant de l'évêché de Bayeux, de la commune de l'église St-Malo de Bayeux et de la collégiale de St-Nicolas des Courtils: en 1741, 9 l. 15 sols pour 3 boisseaux et 4 seizièmes de froment de rente. — Cf. F. 800.

F. 767. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1546-1725. — E... — Procédure devant Louis-Baptiste-François d'Hermerel, lieutenant général au bailliage de Carentan, entre Jean de L'Écluse et les curé, prêtres, nobles et habitants de St-Ény (1725). — Fieffe à François Esnault, d'Orglandes, Élection de St-Sauveur-le-Vicomte, de fonds à Louvières, chargés de devoirs sieuriaux allant à Marie-Thérèse Maillard, épouse de Guillaume de Canivet, écuyer, seigneur du Molay (1711). — Acquêt par Jean Estienaulx, bourgeois de Bayeux, de maison paroisse de La Madeleine, rue de la « Tainture » (1597). — Procédure à Thorigny devant François Le Conte, bailli du comté et haute-justice de Thorigny, juge politique dud. lieu, pour Gervais Eudeline, curé de Malloué-sur-Vire, bachelier en théologie, contre Jeanne de Thoury, veuve de Jean Nicolle, sieur de La Ruette, avocat du Roi aux juridictions royales dud. lieu, en paiement de rente (1668) ; autres procédures pour le même contre lad. veuve et les héritiers dud. Nicolle. Contrats concernant les familles Érenbert, Esline, etc.

F. 768. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1557-1635. — Enguerrand. — Contrats ou procédures concernant la famille Enguerrand ou Enguerren, de Bayeux : acquêts de terres à Vaux-sur-Aure, entre autres de Nicolas Le Maigre (1617), et à Fontenailles. — Procédure à Bayeux, devant Jacques Le Bedey, écuyer, sieur de Vaux-Méautis et d'Asnelles, vicomte de Bayeux, maire et juge politique de lad. ville, pour Pierre Enguerren contre Jacques Le Grand, avocat aud. siège, en délivrance de ses biens saisis et arrêtés instance de Thomas Thiboult, curé de Fontenailles (1635).

F. 769. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1752-1787. — Eudes de La Jumellière. — Extraits en 1783 et 1787 de l'état civil de Trévières : le 31 août 1752, bapt. de Jean-Antoine-Bernardin, fils de Bernardin Eudes de La Jumellière, ancien capitaine du régiment Royal-Artillerie, chevalier de St-Louis, et de Marie-Anne Le Personnier; p., Jean-Antoine Le Cauf, écuyer, sieur de Monfreville ; m., Marie-Madeleine Buisson, épouse de Jean-Louis Le Personnier, procureur du Roi en bailliage à Bayeux ; le 13 avril 1773, inh. dans la chapelle de Notre-Dame de l'église de Trévières, par Aimé Fouquet, curé de Véret, de Pierre-Louis Eudes, sieur du Glay de La Jumellière, secrétaire du point d'honneur des maréchaux de France, âgé d'environ 30 ans (1773).

F. 770. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1764-1777. — Lots et partages : des biens fonds et rentes échus en partage à Claude Eudes de La Jumellière, écuyer, capitaine dans les Colonies des Iles de Cayenne et Guyane, de la succession de Marie Eudes de Létard, à charge d'en faire part à ses frères puinés, que présentent Jean-Antoine Le Cauf, écuyer, sieur de Moufreville, et Pierre-Paul de Baudre, écuyer, sr de La Meslerie, au nom d'Antoine Eudes, sr de La Motte, mineur, entre lesd. Claude, Antoine, et Jean-Louis Eudes (1764) ; — de la succession de Marie-Charlotte-Bernardine Eudes de La Jumellière, religieuse hospitalière de Coutances, à charge de paiement de rente à lad. demoiselle (1777).

F. 771. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Ferme du Glay. — Contrat d'indemnité à Nicolas-François Hébert, curé de Mandeville, acquéreur en 1768 de Pierre-Jean-Louis Eudes, sieur du Glay, de la terre et ferme du Glay, sise à Mandeville pour la plus grande partie, par Jean-Antoine-Bernardin Eudes de La Jumellière, lieutenant au régiment de Toul du corps royal de l'artillerie, héritier dud. Eudes Du Glay, en raison de terres y comprises, dépendant de la fiefferme de Trévières (1783). — État des terres à Mandeville, Trévières et Rubercy, dépendant de la ferme du Glay.

F. 772. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1766. — Rubercy. — Sommation en paiement d'arrérages à Antoine Le Villant, acquéreur de Claude Eudes, sr de La Jumellière, officier dans le régiment de Caen, d'une pièce de terre à Rubercy.

F. 773. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Torteval. — Convention entre Le Cloutier de Tracy, Eudes de La Jumellière et Le Brisoys de Surmont, concernant la concession des landes et communes de Torteval, soumissionnée par led. de Tracy.

F. 774. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1778-1786. — Trévières. — Bail par Jean-Baptiste-Antoine-Bernardin Eudes, sieur de La Jumellière, de fonds à Trévières (1778). — Signification à Eudes de La Jumellière, officier d'artillerie à Trévières, requête du procureur du Roi de la haute-justice royale de Trévières, concernant la suppression d'une petite rue ou venelle partant de la grande rue allant à celle des Bretons, et regnant le long des maisons et jardins dud. de La Jumellière, « en ce qu'elle est la retraite du menu peuple de ce bourg, le réceptacle de leurs immondices, dont le mauvais air ne se fait que trop sentir aux voisins, notamment dans les chaleurs, porte une incommodité aux officiers et justiciables de ladite haute-justice, dont la juridiction borde le centre de ladite venelle ». (1783). — Rapport de Jacques-Antoine de La Bucaille, vérificateur des domaines du Roi, fondé de pouvoir de l'administrateur général, et Pierre-Augustin Mauger, contrôleur des actes du bureau de Trévières, pour François Mellin, administrateur général des domaines, stipulé par François-Paul de Barbazan, son procureur spécial et directeur à Caen, portant qu'en 1779 Jean-Baptiste-Antoine-Bernardin Eudes, sr de La Jumellière, a fieffé à Pierre de La Brèque, receveur des domaines aud. lieu, une pièce de terre nommée La Jumellerie, moyennant rente foncière de 300 livres par lui transportée au profit de Louis Guezet, curé de Litteau, fieffée postérieurement par led. Eudes à un autre, sans que les droits de centième denier aient été payés, etc. (1786).

F. 775. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1648-1786. — Rentes. — Transport à Jean-Louis Eudes, écuyer, sieur de La Jumellerie, demeurant à Vouilly, de rente foncière provenant de fieffe d'héritage en 1648 par Michel Le Boulenger à Jean Hébert, écuyer, sieur de Beaumer, de terres à Colombières, etc. (1710). Parmi les titres : contrat de mariage de François Sanson, de Castilly, et Suzanne Primaud (1666) ; extrait de l'état civil de Colombières (1668) ; sommation à Louis Hébert, écuyer, sieur de La Pinchonnière, pour lui et ses cohéritiers en la succession dud. Jean Hébert (1693). — Constitution de rente par Jean-Antoine-Bernardin Eudes de La Jumellière, lieutenant général civil de Bayeux, pour Étienne-Jean-Baptiste Le Chartier, demeurant à La Ferrière-Hareng, et Marie-Anne-Charlotte Le Chartier, sa sœur (1786).

F. 776. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1765-1790. — Comptabilité. — Quittances à Eudes Du Glay, à Eudes de La Jumellière, à Eudes de La Motte, officier au corps royal de l'artillerie, par : M. de Cussy, directeur de l'hôtel des Monnaies de Caen (1773) ; Du Douet, docteur médecin, de 96 livres pour soins à feu M. Du Glay de La Jumellière (1773) ; le fondé de procuration de Pierre de La Brèque, ci-devant fermier des rentes du comté de Trévières (1779) ; la veuve Nicolle, de 4 l. 10 s. pour avoir imprimé 600 billets de visite et fourni les cartes (15 décembre 1788), etc. ; fournitures diverses, toile, velours, mousseline, bas, gants, épicerie, vin, bière, travaux de charpente et de maçonnerie ; droits de centième denier pour héritages à Trévières et Rubercy ; 48 livres pour une année de servante domestique (1773). — Reconnaissance de prêts par Potier de La Conseillère (1786). — Billet d'avertissement de capitation (1787). — État et quittance de meubles cédés par Mlle de Cartigny à M. de La Jumellière (1789).

F. 777. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1787-1790. — Lettres d'envoi ou de voiture adressées à M. de La Jumellière, lieutenant général, « passavant pour rouler dans la province », direction de Caen, bureau d'Isigny, quittance d'octroi à Pont-sur-Yonne, etc., : vin de Bourgogne (Beaune, Mâcon, Pouilly), vin de Champagne, beurre d'Isigny, étoffes, etc. — Lettre de Monge, de Beaune, annonçant l'envoi, suivant ordres donnés à son fils à son passage, d'une pièce de Chambertin, 1re qualité, à 400 livres, et d'une feuillette Givry pour l'ordinaire, à 55 livres, plus 14 l. 10 s. de frais aux pièces, qui devront être rendues à M. de La Jumellière sous 24 jours ; il devra payer au voiturier 116 livres par queue, soit 87 l. pour la pièce et la feuillette, tous les droits et la lettre notariée étant à la charge du voiturier (1788) ; autre lettre de Lécuyer, de Beaune : 1 feuillette de vin blanc de Montrachet, 300 livres ; 1 pièce vin d'Alos, 1re qualité, 200 l., reliage, emballage sous double futaille, 22 l. 10 s. ; 126 l. de voiture par queue (1789). Cachets.

F. 778.— (Liasse.) 5 pièces, parchemin ; 122 pièces, papier.

1668-1792. — Procédures. — Signification à Marin Eulde, sr de La Jumellerie, adjudicataire par décret de partie des héritages de Thomas Durand, de Bernesq, saisis en décret instance de Marc Fleury, bourgeois de Bayeux, de contrat de vente par Durand en 1659 à Étienne Onfroy, bourgeois de Caen, de terres à Bernesq, appelées les Landelles et Rougesterres, avec assignation aux pleds de Tour et Cerisy (1668). — Sentence d'Édouard Hélyes, écuyer, sieur de Clinchamps, lieutenant général et particulier au bailliage de Bayeux, entre Jean-Louis Eudes, sieur de La Jumellerie, contrôleur pour le Roi des compagnies des grand prévôt et vice-bailli de Normandie, et François Eudes, sieur de Lestart, enfants de feu Marin Eudes, sieur de La Jumellerie, contre Claude Hardy, curé et doyen de Trévières, en décharge de rente aumônée par le défunt sieur de La Jumellerie à l'église de Trévières par son testament de 1680, et de l'augmentation par eux consentie, faute par les curé et obitiers de dire les messes aux lieux et heures marquées par le testament, ordonnant que les fondations seront exécutées aux lieux et heures fixés (1692) ; procédures et copies de pièces y relatives. Nouveau procès en 1699. Extrait du registre des visites des paroisses de l'archidiaconé des Vez en 1699, concernant Trévières : environ 400 communiants ; le sr de La Jumellerie ci-devant trésorier ; ordre d'abattre le balustre de la chapelle, trop haut ; on tient l'école des garçons et des filles ; le sr de Dungy et sa mère, nouveaux catholiques, assistent régulièrement à l'office. — Mémoire de procédure concernant rente due au sr de La Jumellerie ; procès demeuré sans être poursuivi pendant 35 ans, à cause de la mort de Jean Crespel, sr de La Motte, qui fut massacré à Trévières, requérant du décret que le sr de la Jumellerie et les demoiselles de Létard, ses nièces, ont repris en 1708, etc. — Sentence des juge et consuls des marchands établis à Paris entre Huard, maître tailleur d'habits à Paris, et le sr de La Jumellière, négociant et officier d'infanterie (1769). — Procédures : entre Pierre-Jean-Louis Eudes, sieur du Glay, demeurant à Trévières, Michel Folliot, sieur de St-Flix, ancien officier au régiment de Condé infanterie, et Jean-Antonin Léonard, écuyer, chevalier, sieur de Rampan (1772-1773) ; — contre Jean-Baptiste-Antoine-Bernardin Eudes de La Jumellière, sieur de La Motte, officier au corps royal de l'artillerie (1775) ; — entre Jean-Baptiste-Antoine-Bernardin Eudes, sieur de La Jumellière, officier au corps royal de l'artillerie, régiment de Strasbourg, en garnison à Auxonne, *al.* lieutenant d'artillerie à Trévières, *al.* lieutenant au régiment de Toul en garnison à Brest, puis à Metz, frère et héritier de Pierre-Jean-Louis Eudes Du Glay, décédé le 12 avril 1773, administrateur des biens et droits de Claude Eudes, sieur de La Jumellière, son frère aîné, passé dans l'Inde en qualité d'officier en 1770, tous originaires de Trévières, et Michel Folliot de St-Flix, officier d'infanterie demeurant à Bayeux, et Jean-Antoine Léonard, écuyer, chevalier de Rampan, ancien garde-du-corps du Roi, capitaine de cavalerie, demeurant à Airel, en paiement d'arrérages de rente constituée en 1768, sur laquelle sentence est intervenue en 1772 au bailliage de Bayeux entre lesd. Eudes Du Glay, Folliot et chevalier de Rampan (1777-1785) ; — pour Eudes de La Jumellière, officier d'artillerie, demeurant à Trévières, en la haute justice du Molay (1781-1782) ; — contre Jean-Antoine-Bernardin Eudes de la Jumellière, lieutenant général, en paiement de rentes constituées à Guy-Henri-Jean-André Le Gouez, seigneur de Cresserons, Anne de Grimouville, son épouse, et Henriette de Grimouville (1788-1790), à Charles-Alexandre-Ferdinand Langlois, chevalier d'Amerville, lieutenant des grenadiers royaux de l'Ile-de-France (1789-1791), à Louis-Thomas Hébert, seigneur de St-Samson, La Mancellière, et Mme de La Vicomterie, sa mère (1789), en paiement de vin vendu, etc. — Lettres à Le Pelley, avocat à Bayeux.

F. 779. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1769-1791. — Bailliage de Bayeux. — Extrait des registres du Parlement de Rouen, contenant réception de Jean-Baptiste-Jacques-Gabriel de La Londe de Ste-Croix, à l'office de lieutenant général civil du bailli de Caen à Bayeux, au lieu et pour la démission volontaire d'Étienne-Louis-François-Tanneguy Du Chastel (1769). — Procédure aux Requêtes du Palais à Rouen et en Parlement de Rouen entre led. Du Chastel et Noël-Nicolas-Marie Sorhouet de Bougy, chevalier, seigneur patron de Bougy, son créancier comme héritier de la dame de Baudre, sa tante (1782) ; opposition dud. de Bougy sur les ventes que pourrait faire led. de La Londe d'immeubles à St-Vigor-le-Grand de Bayeux (1783). — Vente par led. de La Londe à Jean-Antoine-Bernardin Eudes de La Jumellière, demeurant à Trévières, de l'office de lieutenant général, avec toute renonciation du vendeur quand même il n'obtiendrait pas les lettres d'honoraire qu'il se propose de solliciter, moyennant 88.400 livres, dont partie sera payée aud. de Bougy et autres créanciers de rentes, notamment à l'hôtel-Dieu et à l'hopital de Bayeux, à Du Fayel, héritier de l'abbé de Loucelles (1785) ; autre vente pour 50.000 livres (1785) ; montant des frais de la réception dud. de La Jumellière, 505 l. 12 s. 6 d., dont 136 l. d'épices à la chambre, 46 l. 13 s. 6 d. pour les droits du Roi, 282 l. 15 s. pour bougie, etc. (1787) ; quittances de droits dus pour l'obtention dud. office ; quittance par Dominique Leblanc, avocat en Parlement, demeurant à Paris, fondé de procuration d'Étienne-Augustin Grimprel, banquier à Paris, aud. de La Jumellière, poursuivant sa réception en l'office de lieutenant général civil du bailliage de Bayeux, de 26.000 livres contenues en une promesse de passer contrat de de 1300 l. de rente perpétuelle souscrite par led. de La Londe au profit de Catherine-Sophie Sorhouet, veuve en 1res noces d'Alexandre-Noël Lhoste de Livry, et en secondes de Michel de Baudre, officier de carabiniers en 1768, etc. (1787). — Opposition par Mme Le Parsonnier des Rougesterres, épouse de M. de Toulouse-Lautrec, sur led. de La Jumellière, à cause du remboursement des offices supprimés (1791).

F. 780. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1787-1789. — Minute de lettre de félicitations à l'intendant. « Déjà nous vous sommes attachés par les liens de la reconnaissance, d'après le projet que vous avez manifesté pour la reconstruction du sanctuaire de la justice. L'état de délabrement dans lequel il est, ainsi que les prisons, le peu de sûreté, le danger même de l'habiter, votre zèle reconnu pour le bien public, vos promesses, tout démontre la nécessité, tout nous confirme dans l'espoir d'obtenir de votre bienfaisance cet acte de justice. » (1787.) — Minute de lettre à l'intendant de Launay, conçernant la communication par Genas, subdélégué, sur la maison proposée pour y transporter le greffe ; demande de faire construire un nouveau bailliage, opération urgente et même nécessaire, la salle d'audience, la chambre du conseil, et surtout les prisons, étant dans un état de délabrement auquel il faut remédier avant tout (1788). — Copies de lettres de M. de Villedeuil et du garde des sceaux au lieutenant général de Caen concernant le règlement relatif aux pouvoirs impératifs des députés aux États généraux ; lettre y relative de Duperré Delisle à M. de La Jumellière ; lettre du même au même envoyant la copie de déclaration mise sur le bureau de l'Assemblée Nationale par le duc de Coigny, député de la noblesse du bailliage de Caen, relative aux pouvoirs impératifs, qui a été souscrite par le comte Louis de Vassy et le baron de Wimphen : « Je crois de mon devoir d'avoir l'honneur de rendre compte à l'Assemblée Nationale des motifs de mon absence. Les députés du bailliage de Caen, voyant avec peine que leurs mandats impératifs les privaient de ne pouvoir prendre voix dans l'Assemblée Nationale, ont arrêté que je me retirerais sur le champ pour requérir une assemblée ; je m'y suis rendu, je l'ai convoquée pour le 25 ; la fermentation qui existe dans la province, et particulièrement à Caen, a déterminé à ne point rassembler la noblesse du bailliage. Pendant mon séjour j'ai vu la plus grande partie de nos commettants, et je peus, d'après leur opinion, avoir l'honneur de vous certifier, Messieurs, que leur intention est d'annuler tout pouvoir impératif, et de charger spécialement leurs députés de faire tout ce qui dépendrait d'eux pour amener la concorde, coopérer au bien de la Patrie et à la régénération de la chose publique ; c'est mon vœu individuel, et je prends la liberté de dire au nom du bailliage, à l'Assemblée, que ses députés se regardent authorisés par leurs commettants et obligés de faire tout ce qui sera en eux pour concourir au bien que l'Assemblée Nationalle opèrera, et déclarons que dans touttes les circonstances nous prendrons voix délibérative, et adhérons à tout ce qui peut avoir été fait en notre absence. Permettez-moy, Messieurs, d'y joindre une réflexion personnelle ; les provinces sont dans une telle agitation, particulière-

ment celle de Normandie, que je crois que rien n'est plus important que l'Assemblée Nationalle s'occupe sans relâche de la Constitution ; cela seul peut rendre le calme et la tranquilité dans le Royaume. » — Lettre du 9 9bre 1789, non signée, à M. de La Jumellière, lieutenant général : « La chambre des vacations du Parlement de Rouen vient de faire un arrêté peu réfléchi en enregistrant le décret qui lui prescrit de continuer ses fonctions ; le Roi a commencé par casser cet arrêté et Monsr le garde des sceaux en a fait part ce matin à l'Assemblée Nationale. La lecture de cet arrêté a soulevé tous les esprits : il a été question d'envoyer une députation au Roi pour le remercier de la célérité avec laquelle il a réprimé cet acte attentatoire à la souveraineté de la Nation et de Sa Majesté. En même temps, une motion a été faitte pour dénoncer la chambre au tribunal du Châtelet institué pour juger les crimes de leze-Nation ; sans la nécessité de pourvoir au remplacement de ce tribunal supérieur de la Normandie, j'ai lieu de croire que cet arrêté auroit été pris dès aujourd'hui ; il le sera probablement demain, en donnant peut-être aux présidiaux de la province le droit de juger souverainement les affaires; les difficultés élevées à cet égard ont seules empêché que la résolution ait été prise ce matin. Je me hâte de donner connoissance de ce fait à mon ami, dans l'idée que cette connoissance peut lui être utile. » Cachet D L entrelacés. — Lettre lacérée de M. de Launay, intendant de Caen, au lieutenant général de Bayeux, concernant la libre circulation des grains. « On ne doit point hésiter à proportionner partout le [prix du] pain à celui du grain dans chaque marché successif ; sans cette précaution, les boulangers ne pouvant cuir, la subsistance manqueroit pour toutes les classes, et l'on deviendroit personnellement responsable de toutes les suites que pouroient avoir les fausses combinaisons auxquelles on se seroit aveuglement laissé entraîner. La main forte la plus sévère est présente partout et suffira, j'espère. à la sureté publique et particulière. »

F. 781. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1788-1790. — Lettre de l'intendant de Launay, aux officiers du bailliage de Bayeux, envoyant l'ampliation de la décision du Roi du 10 juin 1788 relative aux nouveaux offices dans les grands bailliages et présidiaux (1788). — Signification requête d'Henri-Charles, marquis de Briqueville, seigneur et patron honoraire d'Esquay et autres lieux, propriétaire des offices de receveur des consignations et commissaire aux saisies réelles aux bailliages de Bayeux et Thorigny, à Louis Le Brisoys de Surmont, avocat à Bayeux, que celui-ci se disposant à se faire recevoir aud. office en vertu d'acte surpris par lui aud. seigneur, ce dernier a le plus grand intérêt à revenir contre cet acte, qui contient à la fois dol réel et dol personnel, pour quoi sommation d'en faire la représentation, etc. ; copie aux officiers du bailliage de Bayeux (1788). — Lettres des commissaires du comité de judicature demandant : l'état de l'évaluation des offices et l'état des dettes du bailliage de Bayeux ; des renseignements sur les offices dont l'Assemblée Nationale a supprimé la vénalité (1790) ; notes y relatives concernant le bailliage de Bayeux : offices, prix de la finance, de l'évaluation pour le centième denier, de la dernière acquisition, des frais de la dernière réception ; notes spéciales concernant les offices de procureur du Roi, vendu en 1782 48.000 livres, de greffier de police, d'huissier ordinaire aud. bailliage, d'huissiers audienciers, de commissaire de police ; liste des sergents du bailliage et des notaires du ressort.

F. 782. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789. — Ordonnance de Jean-Antoine-Bernardin Eudes, écuyer, sieur de La Jumellière, seigneur et patron de Rubercy et autres lieux, lieutenant général du bailliage de Bayeux, concernant la convocation des États généraux. Imprimé. 10 pages in-4°. Bayeux, veuve Nicolle, grande rue St-Jean. — Notifications aux syndics de paroisses, MM. de Molandey (Nonant), de Beaumont (Bucéels), de Canteil (Condé-sur-Seulles), Lubin, médecin (Couvert), Néel de La Prévostière (Parfouru), Feuillet, prêtre (St-Germain d'Ectot), de Baudre (Tour), d'Argouges de La Loë, écuyer (Bernesq), de Longuelandes, écuyer, s^{r} de Grosoudry (Maistry), Banage, écuyer (Cardonville), de Boisdelle de Feuguerolles (Lison), etc., Jacques Vaultier, maire et syndic du bourg d'Isigny, Delauney, procureur-syndic de l'hôtel-de-ville de Bayeux. — Cahier de doléances de la paroisse de Villiers-le-Sec (1er mars 1789) : « La supression des gabelles, des aides, des commis et fermiers généraux ; simplipher le cour de la justice et en otter s'est alentours dangereux qui peut empescher les malheureux de soutenir une bonne cause et mettre tout le monde à portée de faire valoir s'est droits ; une juste répartision des impôts où l'équité préside ; la supression de toutes les dimes insolides acquises par des voyes injustes ; les paroisses sur le bord de la mer sujettes au gardes cottes ettant infiniment chargées par

la levées des matelots canonniers auxillières, soient aidés par toutes les paroisses de cinq lieues aux environs; de pouvoir faire usage de l'eau de mer tant pour fructifier la terre que pour servir aux malheureux, et qui ne soient plus en butte à cette ville canaille d'archers qui leurs casses leurs vasses et qui très souvent leurs font payer une amandes, étant la pluspart sans pain et obligé souvent de fuir leurs pays pour se soustraire aux condamnations qu'il obtienne contre eux à leur injuste tribunal; la diminution des droits de controlle; la destruction des fuyes, colombiers, pigons et garennes; bien des paroisses demandent à faire des grands chemin, mais nous voulons faire voir l'utilité indispensable de celui que demande la paroisse de Villiers-le-Sec : 1°, Il est déjà commencé; il va de ville en bourg de Bayeux à La Délivrande et au bourg de Creully; c'est par ce chemin là que tous les habitans du bord de la mer qui sont sans bois ni cidre sont obligés de passer pour aller les chercher sept ou huit lieues de l'autre cotté de Bayeux ; c'est par cette même route que le carreau pris au environs de Creully passe journellement pour la ville de Bayeux et s'est environs; enfin, c'est par cette même route que passe toute les huitres partant de Grandville à Courseuil pour les fortifier dans les parques à Courseuil, afin de les rendre à Paris, qui cause un dommage considérable aux bordiers du chemin, les voituriers passant aux travers des terres ensumencés pour éviter le mauvais chemin écrasé par les voitures qui passent par là continuellement, quoique cette route soit toujours entretenue par les bordiers ; quoiqu'on paye pour les chemin, nous sommes toujours exposé aux frais du bureau des finances. » De l'écriture de Pierre Le Bault, signataire.

F. 783. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1788-1790. — Minute de lettre à Genas, subdélégué de Bayeux, envoyant copie de la délibération remplaçant Le Tual fils, dont se plaignent les religieuses hospitalières de Bayeux, et qui occasionne du trouble dans le service de l'Hôtel-Dieu (1788) (cf. Inv. des Arch. Hospitalières de Bayeux, série H supplément, t. I, pp. 243, 275) ; requête aux administrateurs du bureau de l'Hôtel-Dieu par les citoyens en général de Bayeux représentés par la milice nationale, demandant la réintégration de Le Tual Du Manoir dans la survivance de son père (1789) ; lettre de M. de Préval concernant le placet des volontaires nationaux demandant lad. réintégration (1790). — Requête au lieutenant général de Bayeux des paroissiens de St-Vigor-le-Petit, demandant la réintégration des prêtres du séminaire de Bayeux comme desservants de leur église paroissiale où un s^r Aubry fait les fonctions curiales, l'église de St-Vigor-le-Petit n'ayant jamais été qu'une desserte dont les Missionnaires sont chargés par leur établissement au séminaire ; parmi les signataires, la comtesse de Roncherolles, le chevalier de Molandé, Gouet, chanoine, etc. (1789). — Certificat adressé à M. de La Jumellière par les habitants de la paroisse de St-Vigor-le Petit en faveur de l'abbé Aubril, curé, dont ils demandent le maintien (1790).

F. 784. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1787-1789. — « Projet de règlement à faire » concernant le barreau et l'expédition des affaires ; annoté par Savary, avocat du Roi à Bayeux ; lettre y relative dud. Savary (1787). — Termement des assises et pleds de la ville, bailliage et banlieue de Bayeux, pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1789 (imprimé). —Note sur le rendement de la farine et du son convertis en pain.

F. 785. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 51 pièces, papier.

1783-1790. — Requêtes au lieutenant général de Bayeux, sentences, résumés de procès, notes de procédures, projets ou minutes, concernant MM. de Pierrepont, de Carpiquet de Blagny, de Léonard de Rampan, de Lessart, de La Porte, de Cyresme, de La Cour Betteville, Jeanne-Françoise Vautier d'Anferville, veuve d'Olivier Hébert, seigneur de St-Clair, les prieur et religieux de Mondaye, Duhamel de Vailly, les dames de Biaudos, M. de Rabodanges, la communauté des selliers, carossiers, bourreliers, bahutiers et charrons de Bayeux, Simon, priseur-vendeur à Bayeux, Guillaume Le Brisoys, commissaire aux saisies réelles du bailliage de Bayeux, etc. — Requête de Du Longbuisson, avocat au bailliage de Bayeux, procureur fiscal de la haute-justice du Molay, demandant le renvoi d'une cause en lad. justice (1789). — Minute d'ordonnance contre les auteurs et distributeurs des cartes séditieuses et billets incendiaires répandus à Bayeux, et contres les auteurs des bruits et propos séditieux tendant à alarmer et attrouper le le peuple, prescrivant la visite des grains, etc.

F. 786. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Projets de requêtes rédigés par M. de La Jumellière : à l'intendant pour les habitants de

Trévières et environs pour obtenir un chemin de communication de Trévières à la route royale de Bayeux à Isigny. « Les motifs puissans qui réclament en faveur de cet établissement vous ont été présentés par M[de] la comtesse de Trévières, qui a bien voulu être l'organe de la voix publique dans le mémoire qu'elle a eu l'honneur de vous addresser le 8 juin dernier. Vous y avez vu, Monseigneur, l'impraticabilité presque totale du chemin actuel, le seul qui puisse servir de débouché aux foires et marchés du bourg de Trévières, dont la relation, à cet égard, s'étend à toute votre généralité, et même au Hâvre de Grâce, à Rouen et à Paris, par la quantité de bestiaux gras, et celle de beurre que le commerce, dont cet endroit est le centre, verse dans ces différens païs. Le même mémoire a sollicité votre attention, Monseigneur : sur la nécessité d'un chemin nouveau dont la jonction avec la route royale de Bayeux se ferait à Mosles; sur la réduction considérable quant à la distance ; sur la facilité et le peu de dépense, quant à l'exécution, la pierre joignant partout l'alignement à prendre ; sur l'avantage pour le Roi, à raison de ses droits aux foires et marchés cy dessus : enfin, vous avez reconnu le vœu unanime de tout le païs, sur le point d'être rempli par l'agrément et la sanction que donna le Conseil, en 1774, à la requête qui lui fut présentée pour obtenir la construction dont il s'agit aujourd'hui, et dont les alignemens furent établis par des ingénieurs envoyés *ad hoc* » (1783) ; - pour les Bénédictines de l'Adoration perpétuelle de Bayeux, à la commission du Clergé de France : les 10,000 livres accordées pour reconstruction de leur église, totalement en vétusté, ont été insuffisantes ; de l'aveu de l'évêque et de Raffin, abbé de Mondaye vicaire général du diocèse et supérieur de la communauté, le marché fut fait en 1780 pour 17800 livres, et des augmentations ont été nécessaires ; demande d'allocation en raison de leurs facultés trop modiques, qui n'ont reçu qu'un accroissement presque nul par la très faible pension des religieuses de Villers ; — pour les mêmes à M. de Vergennes, chef du conseil royal des finances, ministre et secrétaire d'État ayant le département des affaires étrangères et celui de la province de Normandie, demande de secours pour la reconstitution de leurs parloirs qui tombent en ruine, ce qui les met dans l'impossibilité de procurer à leurs élèves les divers talents à l'exercice desquels cette partie de leur maison peut seule servir, relativement aux maîtres externes qu'elles sont forcées d'admettre ; — au bailli de la haute justice royale de Trévières, concernant une femme, non dénommée, qui a obtenu, à la suite des missionnaires employés dans la province, et spécialement sous les auspices de Dom Charpentier, le privilège exclusif d'exposer, vendre et débiter les marchandises composant sa petite boutique et consistant en livres de prières, méditations en tout genre, scapulaires, chapelets, images de sainteté, etc.; elle a suivi à Trévières le P. Charpentier, « dont elle avait éprouvé les bontés journalières, pour y continuer, sous son aile, son métier ordinaire » ; celui-ci, qui avait assuré le monopole des livres à sa cliente, en a fourni à un autre marchand, d'où perte ; à l'occasion de la bénédiction d'une statue de la Vierge à Trévières, les sœurs d'une confrérie créée par led. Charpentier lui commandèrent un bouquet pour lad. statue, dont elle réduisit le prix à 4 livres ; lesd. sœurs le dépécèrent et le transformèrent en couronne, nonobstant les plaintes de la suppliante, qui réclamait contre cette métamorphose, d'après la somme pour laquelle elle avait coopéré à l'achat du bijou ; elle a demandé le paiement du prix réel qui lui a été refusé, etc.

F. 787. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1569-1772. — Fa...-Fo... — Vente de rente par Jean Guéroult, de Lignou, demeurant à Falaise, à Pierre Fauches, receveur des tailles en l'Élection de Falaise (1647). — Reconnaissance par Gilles Dupuis, receveur des aides en l'Élection de Falaise, de la paroisse du Détroit, pour led. Fauche, stipulé par Jacques Le Fauretel, sieur du Coing (1668). — Quittance par Tanneguy Regnouard, bourgeois de Cormeilles, pour lui et Richard, son père, à Louis Le Bailly, du Breuil-en-Auge, à l'acquit de Nicolas Faulquet, pour amortissement de rente (1636). — Renonciation aux pleds de St-Sylvain pour les sergenteries dud. lieu, Villers, Escoville et Le Verrier, tenus par Jacques Du Pré, écuyer, vicomte dud. lieu et Le Thuit, par Simone, veuve de Jacques Le Febvre, d'Émiéville (1587). — Reconnaissance de rente pour Charles-François Féron de Renémesnil, héritier d'Élisabeth Duvey, son aïeule, veuve de M. de La Catterie, demeurant à Caen (1737). — Acquêt par Guillaume Folliot, bourgeois de Bayeux (1635). - Constitution de rente par Jean Folliot, fils Richard, et Lambert Folliot, son cousin, bourgeois de St-Symphorien de Bayeux, pour Charles Buhot, apothicaire, bourgeois de Bayeux (1656). — Reconnaissance de Jean-Noël Folliot, s[r] de Ste-Honorine, grènetier au grenier à sel de Bayeux, concernant le mur de séparation entre lui et M. de Montagu (1772). — Réception par le sénéchal des arrêts de la vicomté de Bayeux de Marcel Fontaine, de St-Laurent-sur-mer, comme maître juré du métier de

boucher, sur présentation de Laurent Vyel et Thomas Le Pelley, maîtres jurés et gardes dud. métier (1569); réception aud. métier de Jean Fontaine, fils Marcel, par François Dollebel, écuyer, sénéchal de la terre et sieurie de Trévières, appartenant à Bernard Hamon, sieur de Lisle, Bricqueville, et de lad. terre, sur rapport des gardes et jurés dud. métier à Trévières (1615). — Transport de rente par Jean Du Vey, fils François, bourgeois de Bayeux, à Le Fort, avocat à Bayeux (1653). — Contrats concernant : Pierre Le Fèvre, de St-Germain de Tournebu ; Jean Ferey, de Rouxeville ; Jean Flaust, bourgeois de Thorigny ; Nicolas Fontaine, curé de Bernières-Bocage (1769) ; la famille Féron, de Bayeux, etc.

F. 788. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1767-1790. — Fouet. — Procédures pour Jean-Baptiste Fouet, marchand mercier à Bayeux, contre la demoiselle Le Vasnier, fille de feu Le Vasnier, chirurgien à Bayeux, et contre Marie-Thérèse Bazille-Costey, veuve en 2es noces de Marc-Auguste, chevalier de Percaval (1786-1790) ; copie de fieffe par led. de Percaval et sad. femme de fonds à Colleville-sur-Mer (1767); déclaration que fournit lad. veuve de Percaval, à Jacques de Percaval, son frère, héritier bénéficiaire, et aux acquereurs créanciers de lad. succession, des biens dotaux et personnels appartenant ou ayant appartenu à lad. veuve lors de son second mariage, pour en faire trois lots dont deux seront choisis par elle et le dernier leur demeurera par non choix, à raison du don mobile par elle fait à son mari par leur traité de mariage reconnu en 1772, l'usufruit lui en restant.

F. 789. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1561-1793. — Fo...-Fr... — Acquêt par René Du Four, écuyer, sieur de Courgeron, procureur du Roi aux eaux-et-forêts en vicomté d'Argentan et Exmes, de terre à Aunou. Constitution de rente par Françoise Heritz, veuve de Pierre-Jacques Auvray des Parcs, demeurant à Bayeux, au profit de Marie-Marguerite Fréard Du Castel, et de Clotilde et Sophie Fréard Du Castel, ses nièces, demeurant à Bayeux (1793). — Quittance devant Jacques Crespin et Nicolas Maubert, tabellions royaux à Rouen, par Marie Lormier, veuve de Jean Roger, sieur de Neuilly, conseiller au Parlement de Rouen, à Thomas Frémont, procureur aud. Parlement, pour amortissement de rente de la constitution de feu Pierre Paris, procureur aud. Parlement (1653). — Reconnaissance par Nicole Fromond, prêtre, de Blay, Guillaume et Pierre dits Fromond, bourgeois de Bayeux, des lots et partages de la succession de Sandres Fromond, bourgeois de Bayeux, leur père (1561). — Actes divers concernant : Jacques Foullon, de St-Laurent-sur-mer ; David Fouquet, de Mandeville ; Michel Frémanger, de Bayeux ; François Le Fretey, de Mandeville, etc.

F. 790. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1499-1783. — Ga...-Ge... — Engagement de rente par Jean Mullot, de Cahagnes, pour Marguerite Gaallon, fille de feu Jean, écuyer, sieur de La Mutte, de Barbeville, en présence de Gilles Loslier, sr de La Picottière, de Cahagnes (1604). — Procédure en vicomté de Bayeux entre Nicolas de Véchy et Noël Gardin, concernant une pièce de terre à Ellon (1642). — Quittance d'amortissement de rente à Philippe de Gasteblaid, écuyer, époux d'une des filles de feu Jacques Tullou (le premier feuillet seul). — Reconnaissance par Jacob d'Amours, écuyer, et Pierre Gautier, éc., sieur de Chastignon, d'accord fait entre eux concernant la succession de Gabriel d'Amours, père de Madeleine, femme dud. Gautier (1655). — Cession à titre d'échange par Denis Du Doit, de St-Loup, à Philippin Germain, demeurant à Subles, d'héritages à St-Loup, hameau de Brunville (1499) ; copie requête des chapelains de St-Nicolas des Courtils, créanciers (1517). — Taxation par Charles Le Manicier, écuyer, sr de Martigny, lieutenant général civil et criminel du bailli de Cotentin à St-Lô, de dépens contre Antoine Germain, sr du Pesré (1681). — Familles Gautier, Genest, etc.

F. 791. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1759-1784. — Gilles. — Extrait de l'état civil de Montfiquet, concernant le baptême de Jean-Olivier Gilles, fils Olivier ; parrain, Jean Dubois de Cocqueville, conseiller du Roi, marraine, Marie-Anne de Pierre (1759) ; relevé des inscriptions et certificats pour les leçons des professeurs de droit Le Paulmier, Foubert Depallières, Le Coeq de Biéville, Roussel de La Bérardière, conseiller honoraire et ci-devant avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Caen, professeur royal du droit français, et de Lhonorey, docteur agrégé; certificat signé Roussel de La Bérardière, Foubert Depallières, Le Cocq de Biéville pour Le Paulmier, Macé, Collet Des Costils, et Bunel, secrétaire, portant que

led. Gilles, licencié aux lois, a été admis à l'examen public du droit français en l'Université de Caen.

F. 792. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1522-1784. — GL...-GO...—Aveu à Louis de Glatigny, seigneur de Campigny, maréchal hérédital de la ville et cité de Bayeux, à cause de lad. seigneurie, verge et prévôté de Bayeux, d'héritage paroisse St-Martin de Bayeux, hors l'enclos de la ville, jouxtant les fossés (1567). — Transport à Jacques Godart, d'Ellon, par Jacques Collet, de St-Sauveur de Bayeux, adjudicataire à la jurée faite faire par Jacques Brasart, écuyer, sur les héritages de Guillaume Brasart, écuyer, aux paroisses de Couvert, Chouain et Condé, de son droit sur terre à Couvert, ès Noires Terres (1522). — Extrait des pleds du fief, terre et seigneurie du Clos pour la partie de Jean Le Sens, sr de Morcen et du Clos, tenus par Nicolas Jourdain, lieutenant du sénéchal ; Jacques Godart, procureur et fermier de lad. seigneurie, et Pierre de Reux, prêtre, prévôt de lad. seigneurie (1529, v. s.). — Bail par Jean Le Sens, seigneur du Grand Couldray, Morcen et du Clos, pour 9 ans, à Jacques Godart, du fief, terre et seigneurie du Clos à Ellon (1546). — Procès entre Antoine-Jean Nicolle, imprimeur libraire à Bayeux, et Laurent Godefroy, de Mosles, en raison de la créance, pour impressions, dud. Nicolle sur Françoise-Renée de Panthou, épouse civilement separée de Michel Du Fresne, écuyer, sieur de La Guerre, et Jacqueline Youf, veuve de Guillaume Le Monnier, héritière d'Youf, curé de Houtteville, créancière sur lad. dame (1782-1784). — Vente par Hélie de Beloscard, conseiller assesseur à Thorigny, à Nicolas Fourrey, bourgeois de N.-D. de Thorigny, de maison à Thorigny, à lui vendue par François Renauld, fils de feu Gilles, greffier vicomtal aud. lieu, en présence de Lanfranc de Hotot, écuyer, sr de Moon, Guillaume Dajon, sieur du Neufbourg, conseiller assesseur à Thorigny, etc. (1661); vente par Jacques Hébert, sieur des Terriers, bourgeois de Tessy, et Élisabeth Hue, sa femme, à Jacques de La Gonnivière, écuyer, sieur de La Dreurie, Banville, Le Saussay et autres lieux, de rente sur Pierre Fourey, fils de Nicolas, chirurgien à Thorigny (1675). — Bail devant Jacques Hébert, écuyer, licencié aux lois, sieur de Brunville et du Bosq, avocat à Bayeux, sénéchal de la terre et châtellenie de Bernesq, requête de Mizael Goubot, adjudicataire général de lad. terre et châtellenie, des maisons, moulins et héritages dépendant du domaine non fieffé (1606). — Procès devant Jacques de La Londe, avocat à Bayeux, bailli haut-justicier civil et criminel de la haute-justice du comté de Trévières, entre Jean Taillepied et Jacques et Pierre Gouet (1751). — Procuration donnée à Bricquebec, devant les tabellions dud. lieu, par Pierre Leffroy, maître chirurgien de M. de Longueville, cousin germain de Marie Gousseaume, pour le représenter, à cause du grand nombre de malades qu'il a à traiter, qu'il ne peut quitter, en vicomté de Bayeux, requête de Gabriel d'Allain, écuyer, sieur du Vigney, concernant la tutelle de lad. mineure, dont la femme dud. d'Allain est marraine (1662). — Familles Gondouin, Le Goupil, etc. ; fonds à Baron.

F. 793. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1622-1734. — GOHIER. — Vente par Pierre Deslandes, bourgeois de St-Lô, à Jacques Gohier, avocat, bourgeois de St-Lô, des maisons, cour ou jardin lui appartenant en la rue du Pré, tendant du marché au bercail au marché aux chevaux, appelés le Beau Regard, tenu de la baronnie de St-Lô en franche bourgeoisie (1622). — Contrats divers pour: Michel Gohier, (1640-1641) ; Robert Gohier, sergent royal en la vicomté de St-Lô pour la sergenterie St-Gilles, demeurant à Canisy (1643-1652) ; Michel Gohier, sieur de La Châtellerie (1659-1664) ; Robert Gohier, sr de Haute-Épine (1673-1678), tous de Canisy; fonds aud. lieu.—Constitution de rente au denier 45 par François Auvray, avocat à Thorigny, pour Adrienne Gohier, veuve du comte de Ste-Suzanne (1720) ; procès en 1734 à Thorigny.

F. 794. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1562-1746. — GOUBERT. — Contrats concernant la famille Goubert, de Ver, hameau de St-Gerbolt : partage de succession, terres aud. lieu, etc. — Procédure en la haute justice de Maisy, entre Louis Goubert, avocat aud. siège et notaire, héritier à cause d'Anne Marie, sa première femme, de Jean de Méhérenc, écuyer, sieur de Neuville, de Maisy, et Jeanne Goubert, sa fille, demanderesse en reddition de compte (1715) ; quittances aux héritiers dud. de Neuville.—Bail à fieffe par Jeanne Goubert, demeurant à Bayeux, à Jacques de Montfiquet, ancien curé de Tournières, demeurant à Bayeux, d'un comble de maison aud. lieu, paroisse St-Vigor-le-Petit, à charge de rente aux chapelains de St-Nicolas-des-Courtils de Bayeux, en présence de Gilles de Méhérenc, écuyer, sieur de Giberville, et Charles-Adrien de La Rivière, écuyer (1722).

F. 795. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1622-1786. — Gouye. — Acquêt par Michel Gouye, de Houtteville, de terre aud. lieu (1622). — Vente par Jean-Baptiste Gouye, sieur de La Fontaine, bourgeois de St-Pierre de Caen, à Thomas Cocquerel, avocat au présidial de Caen, de terres à Longueville, dont partie du prix pour rente aux héritiers de la défunte comtesse de Jussacq, veuve de Pierre, marquis d'Hérouville; fieffe par led. Gouye aud. Cocquerel, de fonds à Longueville, Asnières, Deux-Jumeaux, etc. (1680). — Vente par Jacques-Gabriel-Alexandre Bazin, marquis de Bezons et de Maisons, capitaine de dragons, demeurant en son château de Maisons, à Antoine et Jean-Baptiste-Antoine Gouye, frères, de Cussy et Maisons, de terres à Maisons (1786). — Notes généalogiques, successions, procédures, etc.

F. 796. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1540-1761. — Grain (Le). - Contrats et pièces diverses concernant la famille Le Grain, de Colleville-sur-mer : acquêts de rentes, de terres à Colleville, notammment pour Gilles Le Grain, sieur de La Pierre, bourgeois de Bayeux (1650-1659), de fonds aud. lieu, delle de La Pierre ; lots et partages, contrats de mariages, procédures, contre-lettre par Jean Néel, avocat à Bayeux (1633), obligation envers Gilles Le Grand pour faisance de rente au bénéfice du chapitre de Bayeux (1676); vente par Thomas Le Grain, de Houtteville, à Jacques Le Cieux, de Létanville, de maison à Houtteville (1755).

F. 797. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1644-1760. — Grip (Le). — Contrats et pièces diverses, concernant la famille Le Grip, de Repentigny et Rumesnil ; terres à Repentigny et Auvillars. — Clameur aux pleds des sergenteries de Pont-l'Évêque et Beaumont, tenus par Michel de Bordeaux, écuyer, sieur de La Mézengère, vicomte d'Auge (1649). - Vente de rente par Marin Le Grip, tabellion, de St-Aubin-Lebisey, et Pierre Le Grip, son frère, de Druval, à Jacques Moutier, curé de Léaupartie, archiprêtre au doyenné de Beuvron (1653). — Constitution de rente par Marin et Pierre Le Grip, frères, et Adrien Guillemin, sergent, de la paroisse de Druval, à Gabriel Coquet, écuyer, sieur de Colleville, avocat du Roi en la vicomté d'Auge, demeurant à Pont-l'Évêque (1655). — Extrait du registre des inhumations de Repentigny, concernant Françoise Le Villain, femme de François Le Grip (1664). — Acquêt par François Le Grip, sieur de La Rivière, marchand, demeurant à Repentigny (1679). — Fieffe par Marguerite de Cheron, veuve de Jean Le Perchey, sieur des Perrelles, auparavant veuve de Jean de Maison, sieur des Coursières, demeurant à Rouen, à Marin Le Grip, fils de François, demeurant à Rumesnil (1682). — Quittance pour amortissement de rente par Charles Le Courtois, bourgeois de Pont-l'Évêque, cédé aux droits d'Anne de Villers, veuve de Pierre Le Grip, à Jean Le Grip, tabellion royal au siège de Bonnebosq, demeurant à Repentigny (1712). — Vente aud. tabellion par Pierre Le Grip, fils de feu Pierre, sieur de La Rengée, demeurant à Repentigny, de terre aud. lieu (1712). — Reconnaissance d'amortissement de rente par Jean-Georges de Cavelande, écuyer, seigneur et patron de Caudemuche, Cresseveuille, du Belley, conseiller en la Cour des Comptes, aides et finances de Normandie, en son nom et pour Marie Cocquet, sa mère, pour Jean et Louis Le Grip, d'Auvillars et St-Aubin-Lebisey (1720). — Fieffe par Jean-Pierre Varin, tabellion royal à Pont-l'Evêque, à Jean-Baptiste de La Morinière, maçon à Repentigny, de terres à Auvillars (1754).

F. 798. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1613-1791. — Gr...-Gu... — Procès au bailliage d'Auge pour Paul de Grieu, écuyer, sieur d'Estimauville, seigneur du Castellier, demeurant à La Boissière, héritier de Nicolas de Grieu, son oncle (1753). — Procès au bailliage de Thorigny pour Gabriel de Grimouville, écuyer, époux de Marie-Suzanne de Cussy, et Julien Auvray, sieur du Taillis, et autres (1760). — Reconnaissance de rente par Jacques, Denis et Adrien Grivel, frères, de Cartigny, pour Guillaume Paris, sr des Bois, d'Airel (1774). — Vente par Cyprien-Guillaume Accard, sieur de La Fontaine, de St-Benin, à Pierre Guérin, marchand tanneur, de lad. paroisse, du Champ Nicolle, aud. lieu (1731). — Aveu à Gilles-Bernard de Courtmesnil, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Ste-Vaubourg-sur-Seine, par Charles Guéroult, écuyer, sieur de St-Étienne et du Verdmanoir, représentant Étienne Guéroult, écuyer, sieur de St-Étienne, commissaire ordinaire de l'artillerie du Roi, d'une masure nommée le Verdmanoir, sise au hameau du Pismartin, paroisse de Ste-Foy, et diverses terres (1649). — Transport de rente par Michel Loisel, bourgeois de Bayeux,

héritier de Pierre Loisel, curé de St-Martin de Bayeux, son oncle, à Jean Guillebert, bourgeois de Bayeux (1669). — Titre nouveau de rente pour Jean Guillot, sieur des Champs, bourgeois de Caen (1735). — Sentence d'Eudes de La Jumellière, lieutenant général civil, requête d'Antoine Orsel, propriétaire des offices de jurés-priseurs des bailliages de Caen et Bayeux, condamnant Guitton de La Croix au paiement des fermages échus de son office de juré priseur, sans quoi le bail sera résilié (1789). — Familles Le Gros, Le Guay, Guéroult, Guyet: Bretteville-l'Orgueilleuse, Norrey, etc.

F. 799. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1480-1756. — Guyenro (de). — Copie d'aveu aux prieur et religieux de St-Vigor-le-Grand à cause de leur baronnie et seigneurie de St-Vigor par Anne Petitcœur, veuve de Thomas Campain, écuyer, sieur des Moulins (1669), signifiée à Germain de Guyenro, sr du Val (1678). — Procédures : entre François de Nesmond, évêque de Bayeux, baron de St-Vigor-le-Grand, et Germain de Guyenro, écuyer, sr du Val (1679); — devant Michel Hermerel, éc., seigneur de La Ferrière et patron de Vaux-sur-Aure, vicomte de Bayeux, entre Marc-Antoine Fréard, écuyer, sr du Castel, créancier de Jacques-André de « Guyeros », éc., sr de St-Vigor, et Germain de Guyenro, sr du Val, créancier de sond. frère (1690-1694);—pour Germain de Guyenro, écuyer, sr du Val, et Jean, son fils (1726); — pour François de Guyenro, curé de Castillon (1734); — pour Jean de Guyenro, sr du Val, demeurant à St-Vigor-le-Grand (1737-1739); — entre Tanneguy-François-Charles Du Chastel, chevalier, seigneur et patron de Castillon, tant pour lui que pour les paroissiens dud. lieu, et les héritiers du feu sr de Guyenro, curé de Castillon, pour les réparations du presbytère (1743-1744); délibération y relative des paroissiens de Castillon (1743); lettres de Le Frémanger, curé de Foulognes, à M. de Guyenro, concernant les dernières volontés dud. curé (1743), de Frémanger, curé de Castillon, à l'abbé de Coulombs, à Bayeux (1744); à l'appui dud. procès, copie de la donation par Raoul Martin, natif de Houtteville-en-Bauptois, diocèse de Coutances, curé de Castillon, aux curés ses successeurs (1480); note concernant le procès en 1700 entre Mariette, curé de Castillon, et les paroissiens, pour les obliger à lui fournir un presbytère, etc.— Constitution de rente par Jean de Guyenro, demeurant à St-Laurent de Bayeux, pour Tanneguy Hudebert, écuyer, sieur de Mondelan, demeurant à Tracy-sur-mer (1721).— Quittance par Michel de Guyenro, écuyer, faisant fort pour Germain de Guyenro, son père (1726). — Bail par Jean de Guyenro, éc., sr du Val, de maisons et héritages à St-Vigor le-Grand et Vaux-sur-Aure (1736); autres baux divers. — Quittance à Mlle Du Val de Guyenro par Thomas, Robert et Laurent Le Fillastre, curés de Vidouville, St-Laurent de Bayeux et St-Germain de La Lieue, frères, héritiers de Marguerite Le Fillastre, veuve de Jean-Baptiste de Guyenro (1747). — Vente des meubles restés après le décès de Madeleine de « Guerost », par Jacques-Robert Letourneur, huissier ordinaire et priseur-vendeur de biens meubles en la ville et banlieue de Bayeux, requête de Jean-Baptiste de « Guero », sieur de Mont-Saint-Pierre, stipulé par Catherine Thirel, son épouse, etc. (1750).

F. 800. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1712-1749. — Quittances à François de Guyenro, curé de Castillon, et ses héritiers, à M. de Guyenro, sr du Val, à Mlle de Guyenro : pour rentes à la commune de la paroisse St-Malo, aux chapelains de St-Nicolas-des-Courtils, au prieuré de St-Vigor-le-Grand, à la seigneurie du Vivier, appartenant au Sépulcre de Caen, à cause de la vavassorie du presbytère, à M. de Séchelles, à Mme Moreau; pour les débites dus par les curé, trésor et paroissiens de Castillon au chapitre de Bayeux; pour les fermages de la dîme de Castillon tenue du chapitre de Bayeux et de l'abbé de Longues par led. curé; pour rentes foncières et seigneuriales et dîmes appartenant à la prébende de Castillon, etc. Travaux et mémoires divers, notamment d'ouvrages à l'église de Castillon, vitres et couverture du chœur, cloche, achat de clochette, fournitures de banquettes, ornements d'église, damas, frange, dentelles, cierges, etc. Paiements : à Poisson, 2 l. pour « un missel de deffunt » (1720); à La Croix, de Caen, 13 l. pour un morceau de tapisserie de point de Hongrie contenant 4 aunes en quarré (1725); à la veuve Bunel, 120 livres pour une bannière garnie de damas cramoisi et frangé de faux or, y compris dix houppes (1725); à Briard, 60 s. pour avoir relié et racommodé un rituel et un processionnaire servant à lad. église (1727); à Boyer, prêtre de la Congrégation de la Mission et du séminaire de Bayeux, aud. curé, de 1 livre 4 s. pour une pierre sacrée à lui livrée (1735); à Mangin, de Bayeux, 13 livres pour une main en bois faite à la « figure » de St-Jean et pour des bouquets placés dans les mains des anges qui soutiennent la couronne au grand autel, et pour les voyages qu'il a dû faire pour led. emploi (1737); à Boudier, prieur de St-Vigor-le-Grand (1746-1747), etc.— Cf. F. 766.

F. 801. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1685-1740. — Donation par Jeanne de Foulognes, veuve de François Du Chastel, écuyer, sieur du Mesnil, Marie de Foulognes, femme de Louis Le Patou, écuyer, sieur de St-Rémy, et Gillette de Foulognes, sœurs, héritières de Jean de Foulognes, écuyer, seigneur et patron de Castillon, leur frère, aux curés, prêtres et clercs participant aux obits de l'église de Castillon, acceptant par Jacques Javallet et Adam Mariette, curés des deux portions, de 60 sols t. de rente, pour fondations en mémoire de Jean de Foulognes et Jeanne de Boran, leurs père et mère (1685). — Association souscrite par François de Guyenro, curé de Castillon, adjudicataire des dîmes de l'abbé de Longues et du chapitre de Bayeux (1730). — Bail par Jacques Huvet, abbé commendataire de Longues, demeurant ordinairement à Paris, de présent en son abbaye, aud. curé de Castillon, des dîmes lui appartenant en lad. paroisse, moyennant 60 livres par an (1740); annexée, note de ce que chaque décimateur doit pour le pavé du chœur à raison de sa dîme : le chanoine, l'abbé de Longues, le chapitre de Bayeux, le trésor de Castillon, le commandeur de Baugy, et le curé.

F. 802. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1552-1851. — Ha... — Acquêt par Laurent Le Hagays, de Bucéels, de terre aud. lieu (1575). — Constitution de rente par Charles Vimart, bourgeois de Bayeux, pour Jeanne-Madeleine Louise Désert, fille mineure de feu Louis, conseiller au grenier à sel de Caen, représentée par Pierre Désert, chanoine et grand pénitencier en l'église cathédrale de Bayeux, son tuteur (1755) ; en marge, quittance d'amortissement à Le Haguais (1851). — Adjudication à Jean Halbout, par l'Élection de Vire et Condé, requête de Jean-Baptiste Le Marchand, sieur de Guefosse, procureur du Roi de la communauté de Condé-sur-Noireau, des droits de tarif qui se lèvent au lieu de la taille sur les denrées et marchandises qui entrent, se fabriquent, consomment, et sont exposées en vente aud. bourg, en vertu de l'arrêt du Conseil du 24 mars 1661 ; énumération des droits à percevoir (1694). — Donation de rente par Jean et Richard Hallé, frères, de Ranchy, à l'église dud. lieu (1552). — Accord sur procès en vicomté de Bayeux entre Jacques Hallée, bourgeois de Caen, époux de Marguerite Bertrand, fille de feu Nicolas, avocat, en raison de la succession de Guillaume et Jean Du Vivier, écuyers, François Eurry, écuyer, sieur de Noron, et Jean-Baptiste de Grimouville, écuyer, sieur de Sully (1693). — Acquêt par Jean Halley, huissier royal, bourgeois de Bayeux, d'une petite cour à St-Symphorien de Bayeux (1619). — Extrait des registres de St-Vigor-le-Grand, concernant le baptême de Pierre, fils de Marie Hardel, fille de la paroisse de Dangy, Élection de S^t^-Lo, né à l'auberge où pend pour enseigne l'Image St-Vigor, appelée communément la Fosse Borel (1777). — Procédure en vicomté de Bayeux pour Jean Hardouin, demandeur en rente transportée à feu Joachim Cousture, curé de St-Malo, dont il est héritier (1674). — Procédure aux pleds d'Écouché, tenus par Jacques Gautier, vicomte d'Argentan et Exmes, pour Louis de La Haye, s^r^ de Courtonne (1601). — Lots et partages de la succession d'André de La Haye, de Vierville (1760). — Familles Haguelon, Haullard, Havard, Hays, etc.

F. 803. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1700-1716. — Harel. — Amortissement par Henri Harel, de Cingal, à Pierre de Cauvigny, chevalier, seigneur du lieu, de rente en quoi Anne de Bonnenfant, veuve de François de Cauvigny, écuyer, sieur de Boutonvilliers, à la caution solidaire de François-Bernard de Cauvigny, chevalier, seigneur de Clinchamps, s'était obligée en 1696 envers led. Harel (1700). — Vente de rente par led. François-Bernard de Cauvigny, demeurant à Caen, à Louise Féret, veuve de Charles Féron, avocat au bailliage et siège présidial de Caen (1704) ; transport de lad. rente par la veuve et Charles Féron, avocat et docteur aux droits en l'Université de Caen, à Henri Harel, s^r^ du Val, marchand, de Cingal, représenté par Charles Féron, greffier en bailliage à Caen, son neveu (1709). — Vente par François Laigle, marchand à Caen, assesseur en l'hôtel-de-ville et officier en l'Université de Caen, aud. Henri Harel, de rente sur led. François-Bernard de Cauvigny (1712). — Vente de rente aud. Harel par Jean-Baptiste de Piédoue, écuyer, sieur de Charsigné, procureur du Roi, général des finances à Caen (1714). — Remise par led. de Piédoue, sur clameur féodale dud. de Cauvigny, des maisons par lui acquises de Charles Patry, écuyer, sieur de Banville, avec obligation par led. de Cauvigny de le décharger de rente vers led. Harel (1715).

F. 804. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1617-1814. — Hébert. — Vente par Pierre Sanxon,

fils Pierre, chandelier, bourgeois de St-Patrice de Bayeux, à Hervé Hébert, bourgeois de Bayeux, de terre à Vaux-sur-Aure, hameau de Fumichon (1617). — Acquêt par Pierre Hébert, écuyer, s^r du Perron, de terre à Litteau (1624). — Échange entre Élisabeth Hue, femme civilement séparée de Jacques Hébert, sieur des Terriers, bourgeois de Tessy, et Hellye de Belloscard, conseiller assesseur en la juridiction royale de Thorigny (1678). — Acquêt de rente par Nicolas Hébert, de Vimont (1705). — Quittance par Jean-Louis Jean de La Mare, bourgeois de Bayeux, à Hervé-Charles Hébert, écuyer, sieur d'Engleville (1769). — Lettres de relèvement pour Michel Hébert, ancien lieutenant d'une compagnie détachée de garde-côtes (1785). – Transport par Marie Lallemand, novice au couvent des religieuses Notre-Dame de la Charité de Bayeux, à Jacques-François Hébert, peintre à Bayeux, de rente foncière sur Jacques Lavarde, prêtre, demeurant à Torteval, pour fieffe d'héritages paroisse du Quesnay (1789).

F. 805. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1481-1787. — He... - Hu... — Aveu à Thomas Le Hérisson, s^r de Beaumont, « premyer baron d'Allenson » à cause de sa terre et sieurie de St-Célerin, et s^r du Molay Bacon à cause de sa femme, par Jean Guillebert, du Breuil, à cause de la noble seigneurie du Molay (156.. ou 157.., date incomplète). — Vente de rente par Bertin Brucosté, de Mandeville, à Guillaume Hermerel, bourgeois de Trévières (1592). — Vente de rente par Robert Conard et Louis Hermerel, bourgeois de Bayeux, à Robert Anfrye, chapelain de St-Nicolas-des-Courtils (1659) ; quittance d'amortissement à Louis Hermerel, par les mains de Jean Hermerel, docteur en médecine, son fils (1687). — Acquêt de rente par « Raoullinne » Hermerel, veuve de Richard Hellye, écuyer, sieur de Housteville (1664). — Vente par Guillaume Le Heup, de St-Gilles, à Nicolas Duhamel, sieur des Rivières, bourgeois de S^t-Lô, de terre à St-Gilles, en présence de Jacques Le Heup, procureur commun à S^t-Lô (1648); remise dud. contrat à Jean Le Heup, fils Guillaume, d'Agneaux (1649). — Vente par Guillaume Du Jardin, contrôleur du grenier à sel de Bayeux, tuteur d'Anne, sa fille, à Olivier Heusé, conseiller assesseur à Bayeux, de terre à Vaucelles (1592). — Procédure devant Louis-Olivier-Hervé de Baudre, écuyer, seigneur de Bavent, bailli-vicomtal civil et criminel et juge de police de la haute et ancienne justice de Cerisy, pour Jean-Baptiste Heuzebrocq, curé de Baynes, contre Jean-Jacques Sabine, son débiteur (1762). — Acquêt par Claude de La Hogue, éc., s^r de Boisbourget, Le Hamel et autres terres et sieuries, général en la Cour des Aides de Normandie, de terres à Crocy [1659]. Incomplet. — Aveu à Claude-Constance-César de Houdetot, comte de Houdetot, lieutenant général des armées du Roi, seigneur et patron d'Étréham et Russy, seigneur des nobles fiefs, terres et seigneuries d'Étréham, Le Moutier et Le Perreur, Russy, Le Fresne, Houtteville, Villiers, Campigny, Mosles, Feugère, Percy, Le Saucey, Argouges et autres lieux, par François Jouet, curé d'Argouges-sous-Mosles, de terres à Argouges à cause de lad. seigneurie du Fresne (1787). — Fieffe par Jean-Baptiste Hue, sieur des Lignerolles, bourgeois de Bayeux, à Louis Bertauld, de maisons à Bayeux, relevant de la baronnie de Nonant appartenant à l'évêque de Lisieux (1774). — Cession par échange par Nicolas Huet, de Balleroy, à Charles-Auguste de La Cour, comte de Balleroy, marquis de La Cour, seigneur et patron de Balleroy, du Tronquay, du Vernay, de Montfiquet et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, de terre à Balleroy, avec plan annexé (1779). — Bail à fieffe par Vincent Huey, de Vaux-sur-Seulles, à Jean Pasturel, dud. lieu, de terre à Vaux, delle du Bout des Jardins (1481). — Familles Hellie, Hommet, Houel, de Housteville, Hubert, Hubin, etc ; terres à Canteloup, Cresseveuille, etc.

F. 806. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1542-1791. — J... — Accord entre Eustache de La Ménardière, écuyer, seigneur de Formigny, et Thomas Jacquelin, notaire aud. lieu, acquéreur des héritages de Thomas Yver (1700). — Bail à fieffe par Jean-François Jaquelin, sieur de Prepont, notaire royal au siège de Formigny, à Richard Le Chevalier, écuyer, sieur de Longueville, de terre à Formigny (1743). — Procédure pour Michel Jacquelin, sieur du Val, tuteur des enfants de François Jacquelin. — Testament de Perrine Jalley, veuve de Jean Fontaine, de Bény-Bocage : legs à l'église dud. lieu (1654). — Partage de biens à Bény, village de Raumesnil et environs, entre Jacques Murie, marchand, messager royal en l'Université de Paris, époux d'Anne Jalley, et la famille Jalley (1663). — Cession d'héritages par Alexandre de Saffray, seigneur d'Engranville et Vimont, héritier à cause de sa défunte épouse de René Le Chevallier, seigneur et patron d'Engranville, à charge de rente pour Louis Voissin, chevalier, seigneur de Bourgtheroulde (1706). Copie pour Pierre Jaume. — Procédure devant Henri-Pierre Le

Pesqueur de Conjon, docteur aux droits de l'Université de Caen, sénéchal bailli civil et criminel d'Isigny et dépendances, entre la veuve du sieur de La Mare, marchand à Bayeux, et Le Laidier, notaire à Isigny, son débiteur (1782). — Transport de rente par Pierre Delauney, sieur du Manoir, bourgeois de Bayeux, à Richard Jean, s^r de La Mare, bourgeois dud. lieu (1789). — Bail à fieffe par Marie-Thérèse Le Roux, veuve de François de Jean, demeurant à Caen, à Guillaume-Charles Merille, procureur au bailliage et siège présidial de Caen, d'une petite maison à Troarn (1779). — Procès en bailliage de Caen entre Michel-Philippe Joly, sous-diacre, originaire de St-Pierre de Tilly d'Orceau, et Guillaume-Olivier-Léonard Tison, curé, et Le Cerf, obitier, de Tilly, auxquels il réclame une déclaration exacte des terres et rentes attribuées aux obits dud. lieu pour en faire lots et partages (1775); délibération des paroissiens dud. lieu, recevant led. Joly pour obitier (1774). — Procédure en la haute-justice du comté de Trévières, pour Jean et Michel Joret, frères, contre Richard de Surrain, écuyer, sieur du Carel, leur débiteur (1745). — Acquêt par Bertrand Juhel, sieur de La Chevalerie, résidant à Vire, de terre paroisse du Mesnil-Robert, village ou masure de La Bertronnière (1627). — Familles Jendrin, Jouanne, etc.; fonds à Cossesseville, Graye, Hottot, Moyon.

F. 807. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1766-1802. — Jourdain. — Extraits de l'état civil : de St-Loup de Bayeux, concernant le baptême de Jacques, fils de Claude Jourdain et de Michelle-Gabrielle Fleury (1er février 1766); de St-Martin de Fatouville-sur-mer, concernant le baptême par Michel Le Petit, curé de Fontenermont, vicaire de Fatouville, de Marie-Anne-Catherine, fille de Jean-Gabriel-Samuel de Béchevel, écuyer, originaire de Couvains, diocèse de Bayeux, et d'Anne Gilles (26 septembre 1767); de St-Loup de Bayeux, concernant le baptême de Jean-Louis Jourdain, fils desd. Jourdain et Fleury (12 juillet 1768); des registres des actes de mariages de la section de la Liberté de la ville de Bayeux, concernant celui desd. Jacques Jourdain et Marie-Anne-Catherine Bechevel, demeurant à St-Loup de Bayeux, par Jacques-Antoine Mariette, président de l'administration municipale et officier de l'état civil de Bayeux (29 messidor an IV); — supplique au pape par led. Jacques Jourdain, ordonné prêtre en 1792 « per pseudo episcopum Bajocensem », ayant prêté le serment civique et été marié en 1795 avec lad. Bechevel : demande d'absolution et dispense de l'empêchement provenant de la promotion aux ordres pour contracter avec elle un légitime mariage; indult y relatif du cardinal Caprara, légat *a latere* du pape Pie VII en France; dispenses et absolution par Charles Brault, évêque de Bayeux; bénédiction nuptiale par Renauld, desservant principal de l'église cathédrale et seule paroissiale de Bayeux (1802).

F. 808. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1526-1789. — La...-Le... — Procès aux pleds d'héritages de la vicomté de Briouze tenus par Jacques Chable, sieur de la Moisandière, vicomte dud. lieu, entre Charles Labbé, sieur de La Ferrière, décretant et adjudicataire définitif des héritages qui furent à Nicolas Bodin, sieur de La Rivière, à Craménil, et Gabriel Bodin, sieur des Acres (1711). — Procès aux pleds de meubles et héritages de la sergenterie St-Gilles tenus à Coutances par le vicomte du lieu entre Perrin Lalleman l'aîné et Jean Corbet et la veuve de Robert de Bochefontaine, en présence d'Olivier Lalleman et Perrin Lalleman le jeune (1554). Fieffe par Christophe-Guillaume-François Delaville, du Molay-Bacon, procureur de Marie Lallemand, fille d'Adrien et de Marie Delaville, à Jacques Lavarde, prêtre, demeurant à Torteval, d'héritages paroisse du Quesnay (1789). — Quittance de rente par Madeleine Crestey, veuve de Pierre Labbey, écuyer, seigneur d'Ecajeul, demeurant à la Rocque-Baignard, à Thomas Langlois, marchand, de Bonnebosq (1692). — Procédure devant Charles-François de La Cotte Bigardière, avocat aux juridictions royales de Bayeux, bailli-haut-justicier civil et criminel de la haute-justice de La Cambe, pour Étienne Larcher, éc., seigneur de La Londe Farcy, demeurant à Longueville (1759). — Conventions de mariage entre Nicolas Lenterin, fils seul du fils aîné de Guillaume Lenterin, seigneur de La Couronne et de Fresnay, et Marie Le Sens, fille de Nicolas, seigneur de Cambes, en présence de Jean Le Sens, seigneur de Reviers, Robert Desmares, seigneur de Cormelles, Jacques de Cairon, seigneur de Putot, Guillaume Le Sens, s^r de Lion, Thomas Desmares, s^r d'Audrieu, Robert Godes, seigneur de Villy (1526); reconnaissance dud. acte devant Pierre Le Bourgeois, lieutenant en la vicomté de Caen du bailli dud. lieu, requête de Jean « Le Hérichy », s^r de Creullet (1533, v. s.). — Traité de mariage de François Lentrin, écuyer, sieur de La Couronne, fils aîné de feu Charles et de Louise de Bonissent, de St-Vigor-le-Grand, et Laurence Le Chevallier, fille de feu Jean, de Caen (1648).

— Fieffe à Pierre Lantrin, écuyer, sieur de La Couronne, de biens à St-Vigor-le-Grand, hameau de Pouligny (1663). — Correspondance entre Richard Le Leu, toilier à St-Symphorien, et son cousin Le Grand, lieutenant des fermes du Roi, de la brigade ambulante d'Orival, près Elbeuf, par l'intermédiaire de M. de La Couture, chirurgien à Pont-Audemer (1776-1777). — Actes concernant Pierre Lambert, bourgeois de St-Lô, Gilles Lanquetot, sergent royal à Briquessart, demeurant à Asnières, la famille Lesquier, etc.

F. 809. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1714-1826. — Levé. Procès entre la veuve Levé, demeurant à Alençon, et les héritiers de son mari. Notes et comptes concernant la succession de Levé ; accord entre Anne-Marie Bessenay, veuve de Pierre-François Levé, tutrice de ses filles, et Narcisse-Noël-Pierre Levé, émancipé, et Louis-Gabriel Lecesne, d'Alençon (1824). Lesd. documents attachés à la liasse H, concernant la famille Papillon (27 janvier 1814), dont l'analyse suit.

Vente de terres par Noël Gastelou, sieur des Rosières, marchand à Alençon, à Noël Le Druble, sieur du Parc, marchand à Séez (1714). — Vente par Jacques Le Fessier, sieur de Grandprey, avocat aux juridictions royales d'Argentan, à Michel Du Moullin, sieur du Parc, marchand, bourgeois d'Argentan, d'une maison aud. lieu (1737) ; vente de lad. maison par Michel Dumoulin, sr du Parc, tanneur à Argentan, à Jacques Papillon, marchand aud. lieu (1766). — Vente par Jacques Le Cordier, laboureur à Chailloué, à Jacques-Gilles Anquetin, compagnon tisserand à Séez, de terre aud. lieu, paroisse St-Gervais (1777). – Vente par Jean Daniel, laboureur à St-Gervais de Séez, à Pierre Anquetin, sieur des Fontenelles, marchand aud. St-Gervais, de terre aud. lieu (1779). — Lots et partages entre les frères Papillon des biens de la succession de Marie Vauquelin, leur mère, sis paroisse de Giel, village du Bouley, faits par François-Jacques-Marin Papillon, vicaire de Chemilly au Perche, puiné à lad. succession (1779). — Dépôt par Louise-Jeanne Le Druble, veuve de Charles Papillon, mégissier à Argentan, d'un acte de cession par les frères Papillon aud. feu Charles, leur frère, de leurs parts en lad. maison, rue du Beigle (1787). — Lots et partages des biens laissés aux supports de François Papillon, chapelain de l'Hôtel-Dieu d'Argentan, et de Jacques Papillon, son frère, pour en faire deux lots entre Pierre Papillon, négociant à Rouen, et Perrine-Suzanne Papillon, sa nièce, demeurant à Séez, sis à Macé, village du Ménil-Gautier (an VIII). — Partage de la succession de Françoise Plet, veuve de Jacques Le Sage, décédée à Séez, pour la portion échue à la branche Le Druble, héritiers maternels : parmi les signataires, Levé, Perrine Papillon, femme Levé (an XIII). — Accord entre Jean-Jacques Couturier, propriétaire à Médavy, et Pierre-François Levé, avoué à Alençon, époux de Suzanne-Perrine Papillon (1811).

F. 810. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1532-1789. — Documents concernant la famille Papillon, non compris à la liasse précédente. — Obligation de Michel Rimbault, de la paroisse du châtel d'Almenèches, pour Gervais Papillon, concernant terre en lad. paroisse (1532). — Acquêt par Raulin « Pappeillon », de Macé, de terre à Almenèches (1542). — Adjudication aux pleds d'Essay pour les sergenteries de « Saincte-Scollace », tenus par Pierre Perdriel, lieutenant général du vicomte d'Alençon, des biens appartenant aux enfants mineurs de Jean Papillon (1571), etc.

F. 811. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1519-1785. — Le...-Ly... — Titre nouveau de rente par Thomas Dumont, chapelain fondé en l'église de Vaucelles de Caen, pour Charles Lhoste, commis greffier en l'Élection de Caen (1785). — Acquêt de terre à Formigny par Julien Libot, chanoine de Bayeux et curé de St-Martin de Formigny (1609). — Acquêt par Gilles Liégart, [curé?] de Marigny, de terre aud. lieu (1518, v.s.). — Procédure aux pleds de la baronnie de Nonant tenus par Guillaume Rictens, sénéchal, pour Nicolas Liégart (1540). — Constitution de rente pour Guillaume Litare, docteur en médecine à Bayeux (1714). — Aveu à Jean de Loucelles, seigneur et patron de Rouxeville, à cause de sa terre et sieurie de Mauny, par Guillaume de Loucelles, écuyer, sieur du Demenne, héritier de Roullant de Loucelles, écuyer, sieur du Donmenne (1687). — Vente par Michel-André de Loucelles, écuyer, sieur de St-Martin, de Rouxeville, à Jacques Guillard, sergent royal en la vicomté de Thorigny, de terre à Rouxeville (1708). – Fieffe par Vincent Le Loup, bourgeois de Bayeux, à François Jacquelin, sieur du Fondray, contrôleur en la maréchaussée de Normandie, demeurant à Aignerville, de terre aud. lieu (1712). — Acquêt par François de Lozier, de Colleville-sur-mer (1588). — Remise à droit féodal par « Jouasin » Morel, sieur des Loriers, de Mandeville, à Antoine de La Luzerne, che-

valier, seigneur marquis de Brevands et de la terre et seigneurie de Mandeville, Miharenc, de terre à Mandeville (1664). — Fondation d'obit solennel en la cathédrale de Rouen par François Du Lys, seigneur de Boissy, chanoine et comte honoraire de Lisieux, demeurant en maison canoniale du chapitre, rue St-Romain, à Rouen, moyennant 3.000livres, acceptés par Jean-François Cornet, chanoine et chancelier, et Charles Leclercq, chanoine théologal de lad. église métropolitaine ; copie de l'acte capitulaire y relatif (1759). — Familles Le Lièvre, etc.

F. 812. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1625-1790. — Mabire. — Contrats concernant la famille Mabire, de Graye. — Acquêts : par Jacob Mabire, de Graye, hameau de Vaux, de terre à Ver (1625-1636) ; par Jean Mabire, de Jean-René Mongin, écuyer chez le Roi, originaire de Caen, de terres à Graye (1769) ; acquêt par Jean-Guillaume Le Masson, s[r] des Carreaux, avocat au bailliage de Caen, de rente sur Jean Mabire (1771) ; procédure devant Jean-Baptiste-Guillaume Beuzelin, avocat en Parlement, postulant au bailliage et siège présidial de Caen, lieutenant en la haute justice du marquisat de Bellemare séante à Courseulles (1790).

F. 813. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1618-1809. — Ma... — Constitution de rente par Pierre Exupère Macé, sieur de La Motte, marchand, bourgeois de Bayeux, pour Jean Le Vaillant, écuyer, capitaine au régiment de Médoc, chevalier de S[t]-Louis, demeurant à Basly (1743). — Procédure entre les asséeurs de Thorigny et Richard Marie, l'un des contribuables aux tailles de lad. paroisse (1637). — Fieffe par Claude-François Pellot, chevalier, comte de Trévières, seigneur de Mandeville, Rubercy, Écrammeville et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, ancien maître des Requêtes ordinaires de son hôtel, fils de Claude, premier président au Parlement de Normandie, à Pierre Le Maignen, sieur de Condé, receveur du sel à Bayeux, de terres à Trévières et Rubercy (1697). — Fieffe par François Le Moigne, sieur de La Féronnière, procureur d'Élisabeth de Balsac, veuve du seigneur de Renty, à Laurent Maryé La Pierre, du Bény, d'un moulin à papier et fonds au Tourneur (1653). — Prise à ferme par Jean et Gilles Le Marquand, d'Engranville, de René Le Chevallier, seigneur et patron d'Engranville, conseiller au Parlement de Normandie, d'un moulin à tan (1671). — Bail à fieffe par Jean Massieu, sieur des Vertes Buttes, bourgeois de Caen, de terre à Tilly-sur-Seulles (1621). — Constitutions de rentes pour Pierre-Claude-René-Henri de Mathan, marquis de Mathan, chevalier, seigneur et patron de Cordey, Pierrefitte-en-Cinglais, Ommoy, S[te]-Marie-aux-Anglais, St-Maclou, Asseville, Mondeville et autres lieux, demeurant à son château de Carabillon, paroisse de Cordey, par François-Bernard-Louis de Cauvigny de Fresné, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, demeurant ordinairement chez la baronne de Fresney-la-Mère, sa mère, à son château, paroissse de Pertheville (1776), et par Marie-Louise-Henriette Le Vicomte de Villy, veuve d'Urbain-François-Michel Dauchin, chevalier, seigneur de S[t]-Louet, demeurant à Caen (1777). — Actes concernant Jean-François Martin, notaire au bailliage d'Auge pour le siège de Bonnebosq (1784-1786), les familles Maheust, Maillard, Mallet, Malloisel, Maresq, Le Marical, Marie, Mariolle ; biens à Bayeux, Bucéels, Le Torquesne, etc.

F. 814. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1636-1703. — Magdelaine. — Contrats concernant Jacques Magdelaine, de Mandeville et d'Engranville (1636-1656) et Pierre Madellaine, fils Gédéon (1703). — Acquêts de terres à Mandeville, pour led. Jacques, entre autres de Jean Fouquet, sieur de La Fontaine, fils de feu David, de Mandeville (1643), ou par échange avec Jean-Baptiste Robbes, sieur des Vallées, lieutenant en l'Élection de Bayeux (1652) ; constitutions de rentes, procédures, etc.

F. 815. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 165 pièces, papier.

1676-1734. — Marchand (Le). — Traité de mariage de Michel Le Marchand, de Mosles, et Marguerite Thésard, dud. lieu (1676). — Procédures diverses entre Michel Le Marchand, de Mosles, puis Catherine Ponty, Pontif ou Pontis, sa veuve : concernant la succession dud. Michel ; contre François Castel, héritier de René Guillebert, curé de Cartigny, Gabrielle Le Fort, veuve de Thomas Castel, s[r] du Rachiné, Michel Le Véel, etc. A l'appui desd. procédures : Vente de rente par Jean Le Pesqueur, s[r] du Coudray, garde du corps de feu la Reine Mère, procureur de Françoise de La Dangye, son épouse, au marquis de Belfond, maréchal de France (1680) ; reconnaissance par Marie Guesdon, veuve de Charles de Montrosty, et Guillaume Jouen, écuyer, s[r] de La Varengère, époux de Catherine de Montrosty, fille dud. Charles, demeurant à Argouges-sous-Mosles, du partage de la succession Guesdon (1696), etc. —

Mémoire pour compter avec M. d'Anferville (1709). — Tutelle des enfants Le Véel, etc.

F. 816. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1672-1721. — Quittances : de Du Hamel de Conjon à Michel Le Marchand, de Mosles, son fermier du cabaret de la Levrette ; aud. Le Marchand, à la décharge de M. de Conjon, pour rentes à la seigneurie de Mosles, appartenant à Geffroy de Bouren, écuyer, et à Hélène d'Espiné, sa veuve, et à la seigneurie de Feugères. — Extrait d'articles de pleds de gage-plèges de la terre et seigneurie de St-Sever, sise à Mosles, appartenant aux abbé et religieux de St-Sever, tenu à Mosles en 1705 sous la porte de l'hôtellerie où pend pour enseigne la Levrette, par Étienne Le Tellier, avocat à Bayeux, sénéchal, concernant la tenure de Thomas Duhamel, écuyer, sr de Conjon, au droit de Gilles Cauvet, écuyer, sieur de Vallun, signifié requête d'Olivier Desmares, orfèvre, bourgeois de Bayeux.

F. 817. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1661-1776. — Contrats et procédures concernant la famille Le Marchand, de Biéville, Élection de St-Lô (1661-1740), et la succession de François Le Marchand, décédé à Noron (1776).

F. 818. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1586-1784. — Me...-Mi... — Procès au présidial de Caen entre Alexandre et Pierre-Charles-Thomas Mériel, frères, héritiers de François Mériel, curé du Poirier, et Le Portier, pour lui et ses cohéritiers, en paiement d'arrérages de rente en quoi Marie-Luce-Catherine Viel de La Granderue, veuve de Le Portier, procureur, et autres, s'étaient engagés en 1746 vers led. curé (1783). — Bail à fieffe par Thomas Jacquelin, notaire à Engranville, à Pierre Merlinc le jeune, tanneur à Bayeux, de biens à Formigny et Aignerville (1710). — Fieffe à Pierre Merlinc le jeune, demeurant à Formigny, par Eustache de La Ménardière, écuyer, seigneur de Formigny, de terres à Aignerville relevant du fief Bacon, appartenant aud. seigneur (1712). — Vente par Jean Laisney, fils Guillaume, de « Gorbesville », à Julien Mersent, de lad. paroisse, de terre aud. lieu (1586). — Vente par Jacques Grossard dit Lépine, tailleur des écuries du Roi, à Jean Le Mesle, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, demeurant à Paris, de maison et héritages à Bény (1659). — Procédure en vicomté et en bailliage criminel de Bayeux, pour Jacques Du Mesnil de La Gondinière, curé d'Argouges-sous-Mosles (1722-1724). — Titre nouveau de rentes pour Le Mière, écuyer, sieur de Basly (1614). Lacéré. — Famille Ménard ; biens à Tessy.

F. 819. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1714-1789. — Millet. — Compte et regard entre Michel Vaultier, d'Argouges-sous-Mosles, Thomas Vaultier, curé d'Épaney, et Antoine Millet, de Surrain, des deniers prêtés par ce dernier (1714). — Procédure entre Jacques Millet, fils dud. Antoine, et son frère Michel, et Christophe Le Véel, Jean-Baptiste Heuzebrocq, prêtre, Madeleine Le Flamand, veuve de Pierre-Antoine Thorel, Jean-François de Marguerie, curé de Surrain, etc. (1738-1744). Liasse au nom de Jacques et Michel Millet, frères, concernant le procès analysé à l'article F. 926. — Bail à fieffe par Jacques-Louis Millet, de Surrain, à François Millet, de Noron, des maisons et terres lui appartenant à Noron et Agy (1767) ; consultations y relatives (1787-1789).

F. 820. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1545-1655. — Moyne (Le) ou Moigne (Le). — Transports par Raoullette et Robert Le Moyne, fils de feu Jean, de Beaulieu, à Léonard Le Moyne, prêtre, de Bény, du droit leur appartenant dans les biens de lad. succession sis à Beaulieu et à Bény (1544, v. s.). — Traité de mariage de Gilles Le Moyne et Catherine, fille de Margrin Le Four, de Bény (1551). — Acquêts : par Nicolas Le Moigne, sieur de La Féronnière, de Bény, de terres à Montchamp (1591) et à Bény (1603) ; par Jean-Baptiste Le Moigne, sieur de Courtailles, de terres au Tourneur (1655). — Second lot du partage entre Jean-Baptiste et François Le Moigne, fils Nicolas, ainsi que des propres et acquêts faits par Jacqueline Le Boucher, leur mère, sis à Bény, Beaulieu et Montchamp, aux terroirs de La Féronnière et de Courteilles (1613).

F. 821. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1608-1609. — 9e liasse. — Accord entre Jacques Le Moyne, bourgeois de Bayeux, ayant commencé faire décréter les héritages de feu François Loisel à Littry pour paiement d'arrérages, et Antoine Hébert (1608). — Procédure en la haute justice de Cerisy devant Guillaume Hélies, écuyer, sieur de La Fosse et de La Lu-

zerne, bailli, et Adrien de Salen, lieutenant général, entre Gervaise Ravenel, veuve de Pierre Le Coquet, demanderesse en partage à douaire sur les héritages dont elle trouva son mari saisi lors de leur mariage, et Guillaume Bénard, Jacques Le Moyne, Pierre Saulsaye et Richard Le Bosq, acquéreurs ou représentant le droit des acquéreurs dud. Coquet (1609).

F. 822. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1607-1670. — 14e liasse. — Traité de mariage de Robert Hébert, de Littry, et Françoise Le Breton, de Saon, contenant, pour don hérédital, 40 s. de rente (1607) ; transport de lad. rente à Jacques Le Moyne, bourgeois de Bayeux (1616) ; procédures y relatives requête de la veuve dud. Jacques, de Robert Le Moyne, avocat à Bayeux, etc.

F. 823. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1504-1670. — Ancienne liasse non cotée. — Bail à fieffe par Nicolle de Housteville, prêtre, demeurant à Littry, de terre aud. lieu moyennant 20 s. t. et 1 geline de rente (1504); titres divers et procédures concernant lad. rente, notamment pour Claude Le Moyne ou Le Moigne, bourgeois de Bayeux (1642-1670).

F. 824. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1587-1608. — Ancienne liasse non cotée. — Vente par François Loisel, de Tour, demeurant à St-Symphorien de Bayeux, à Robert Le Moigne, bourgeois de Bayeux, de 3 écus 1/3 de rente (1587). — Extrait du registre des décès de St-Symphorien de Bayeux, concernant celui de Robert Le Moigne, le 12 octobre 1593. — Procédures en vicomté de Bayeux entre Jean Moultier, pour lui et Michelle Le Maigre, sa femme, veuve de Robert Le Moyne, demandeur en partage de douaire en la succession dud. Le Moyne, et Raymond et Jacques Le Moyne, héritiers dud. Robert, concernant le partage et la rente de 10 l. sur Loisel ; autres procédures contre les héritiers Loisel pour Jacques Le Moyne. — Documents concernant Pierre Le Coquet, de Littry, et le procès contre sa veuve.

F. 825. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1607-1631. — Ancienne liasse non cotée.—Procès en la haute-justice de Cerisy, entre Joachim et Antoine Roger, frères, demandeurs en tiers coutumiers sur les biens immeubles de Jean, leur père, et Richard Froudemiche, prêtre, Robert Le Moyne, avocat, pour lui et son frère Claude, acquéreurs des héritages dud. Roger (1630-1631); à l'appui, copies de titres y relatifs, notamment vente par Jean Roger à Jacques Le Moyne, de terre à Littry (1611).

F. 826. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1612. — Procès aux pleds de la terre et châtellenie du Molay pour Sylvie de Rohan. dame de Creully et du Molay, tenus par Robert Le Breton, avocat à Bayeux, sous-sénéchal, présence de François Dujardin, procureur receveur de lad. terre, entre led. procureur, requerant d'exécution des biens de Jean et Germain dits Roger, frères, tant en leurs noms que comme héritiers de Robert, leur père, en paiement de 52 et 9 livres pour amende de bois jugée par les exploits des sergents de la forêt, lesd. Roger demandeurs en garantie contre Jacques Le Moine, acquéreur des héritages de Jean Roger le jeune, leur frère, pour contribuer aux amendes, etc. — Procès en bailliage de Bayeux, par appel, pour led. Jacques Le Moyne, contre lesd. frères, de Littry ; défaut contre Sylvie de Rohan, dame du Molay et de Bron, ajournée instance desd. Roger.

F. 827. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1626-1789. — Mo... — Constitution de rente par Guillaume Morin-Cavignaux et Michel Rohée, son gendre, bourgeois de Vire, pour Bertrand Soisnard, prêtre angevin en l'église Notre-Dame de Vire, Jacques Viel, sieur de Monville, avocat du Roi en l'Élection de Vire, et Guillaume Cotelle, sieur de La Prairie, maïeurs de la confrérie du St-Nom de Jésus desservie en l'église Notre-Dame de Vire, pour eux et les autres chapelains de lad. confrérie (1662).—Lots et partages des maisons et héritages appartenant à Jean, Guillaume et Marin Moisson, frères, à cause de la fieffe à eux faite par Philippe de La Bazonnière, écuyer (1667).— Aveux : à Charles de Monfriard, sieur du lieu et de Conjon, par Gilles Retout, fils Martin, de la Madeleine, faubourg de Bayeux, pour terre à Vaux-sur-Aure (1626); à Marie de Monfriard, fille de feu Charles, femme de Richard Suhard, écuyer, sr du Perrey, propriétaire du fief, terre et seigneurie de Conjon à Vaux-sur-Aure et environs. par Jacques Vauchis, bourgeois de Bayeux, époux de Blanche Restout, et François Mallet, fils d'Anne Restout (1666). — Déclaration au greffe de la vicomté de Bayeux par Gabriel Auvray, sieur des

Parcs, bourgeois de Bayeux, portant caution de Michel Le Monnier, procureur du Roi en l'Élection à Bayeux, envers Louise-Renée Du Chastel, veuve et non héritière de Charles Ygouf, sieur de St-Georges, Marin Marc, époux de Jeanne Ygouf, fille Charles, sieur de St-Georges, Jean Ygouf, sieur de La Mare, tuteur des enfants mineurs de Charles Ygouf, Catherine Ygouf et Thomas Guérin, époux de Marie Ygouf, fille de feu Charles, pour faire porter à l'état des deniers du décret des immeubles dud. Charles lad. veuve en 100 livres pour son douaire et 500 livres de remports, etc. (1741); procédures devant François Genas, sieur du Homme, vicomte de Bayeux, tenant les pleds des Vez et Isigny, requête dud. Le Monnier, requerant du décret des immeubles dud. Ygouf à Sallen pour paiement de rente faisant partie du don mobile fait par défunte Charlotte Le Monnier, sa sœur, à feu Jean-Baptiste, sieur de La Vallée, son mari, etc. (1742). — Cession par Jacques Piédaignel, curé de St-André de Bayeux, à Jean et Antoine de Montrosty, frères, de Tessy, de terre à Mosles (1704). — Vente par Michel Suhard de Loucelles, docteur de Sorbonne, chanoine et grand trésorier en l'église cathédrale de Bayeux, vicaire général de l'évêque, à Dominique-Barnabé-Pierre de Montagu, chevalier, demeurant à Bayeux, de maison aud. lieu, rue Jean-Jourdain ou des Ursulines (1760). — Extrait des registres de la Chambre des Comptes de Normandie, sur requête de Joseph de Monteclair, chevalier, seigneur de Thiéville, propriétaire des fiefs, terres et seigneuries de Castillon, Montpinson et des moulins de Bretheville relevant du Roi à cause de sa vicomté de Falaise, représentant le droit du sr de Grisy, adjudicataire desd. terres en 1639, etc. : enregistrement du contrat d'engagement (1695). — Aveu à Louis-Joseph de Monteclair, chevalier, comte de Monteclair, seigneur et patron de Thiéville, Donville, Bretteville, seigneur des fiefs de Castillon, Montpinson, etc., par Charles-Claude, sire de Bréauté, chevalier, comte dud. lieu, marquis de Hotot, seigneur et patron de Corbon et autres lieux, chambellan du duc d'Orléans, fils unique et seul héritier d'Alexandre, sire comte de Bréauté, héritier par bénéfice d'inventaire d'Adrien de Bréauté, son aieul, de terres dans le parc d'Orléans à Bretteville (1708). — Lettres à M. de Monteclair, en son château de Monteclair, près St-Pierre-sur-Dives, concernant sond. domaine : ses titres ont été distribués à M. de La Vigerie, maître des requêtes, au lieu de M. de St-Contest, qu'il avait souhaité et qui doit partir pour le congrès de Cambrai, etc. (1720). — Frais de procédure entre Pelot et M. de Montfiquet. — Acquêt par Joachim Morel, sr des Loriers, demeurant à Mandeville, de terres aud. lieu (1662). — Bail à fieffe par François de La Morinière, maître serrurier des dames de France au château de Bellevue, paroisse de Meudon, à Pierre de La Morinière, son oncle, marchant à Bonnebosq, de fonds à Repentigny-en-Auge, à charge de rente à Varin, notaire à Pont-l'Évêque, au curé et à la seigneurie de Repentigny (1783). — Aveu à François-Gabriel-Aimé Du Moustier, écuyer, seul seigneur et patron de Canchy, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Caen, pour fonds en lad. paroisse (1732). — Procès au bailliage de Thorigny entre Julien Le Loutre, sieur de La Chapelle, et Jacques Des Moûtiers, écuyer (1696). — Installation par Richard-Louis Le Vanier, chanoine des Essartiers en la cathédrale de Bayeux, commissaire du chapitre, de Bon-Charles Des Moûtiers de La Couronne, en vertu de lettres du chapitre, comme chapelain de la chapelle « sancti Petri in Pontificalibus » en lad. église (1784). — Fonds à Formigny, Tessy, La Vieille, etc.

F. 828. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 33 pièces, papier.

1735-1744. — Moulin. — Procédure pour Pierre Moulin, de Cartigny, contre Julien Bauquet, sieur des Rivières, et François Bauquet, écuyer, sieur de Monville, pour faire juger que sans avoir égard au rappel et liquidation de la légitime de Marguerite Bauquet, épouse dud. Moulin, lesd. Bauquet seront condamnés, comme héritiers de François Bauquet, écuyer, sieur des Rivières, à lui payer le contenu des promesses portées au contrat de mariage. Extraits des registres d'état civil de Notre-Dame de Moon concernant le mariage desd. Moulin et Bauquet, de Lison, à Notre-Dame de Moon (1735), et l'inhumation de François Bauquet, écuyer (1736).

F. 829. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1618-1754. — Mu... — Procès entre Marie Le Fèvre, veuve de Guillaume Muldrac, sieur de Ste-Croix, et Jean Lamy, religieux et procureur receveur de la baronnie de Réville, dépendant de l'abbaye de Fontaine-Daniel, concernant rente à lad. baronnie, Guillaume Muldrac, sieur du Perron, approché (1618). — Quittance d'amortissement de rente par Guillaume Mourice, sieur de La Hercendière, fils de Jean, sieur du Costil, à Jacques Muris, marchand, de Bény (1648); autre amortissement reconnu par Isaie Roussin, prêtre de Vire, receveur des deniers de la capellenie angevine

desservie en l'église Notre-Dame dud. lieu, à Jacques Murix, marchand, messsager ordinaire à Paris, de rente dont Jean de Boaisne, avocat, était redevable à Thomas Danjou, sieur des Landes (1669). — Familles Mullois, etc.

F. 830. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1636-1786. — N... — Procès entre Jean-François Benoist, ancien aide-major garde-côte de Cherbourg, et Antoinette de Campion, veuve de Jean-Pierre de Nativel, écuyer, sieur de La Brumannerie (1727). — Vente par Pierre « Centsos », prêtre, demeurant à Tour, à Jean Néel, conseiller assesseur à Bayeux, de terres à Tour (1643); y joint, constitution de rente par Pierre « Centsouls », vicaire de Tour, et Richard, son frère, pour Nicolas Le Conte, chanoine de La Vieille en la cathédrale de Bayeux, curé de Tour (1636). — Transport par Robert Conard à Richard Néel, sieur des Longpars, assesseur à Bayeux, de rente sur les représentants Pierre et Guillaume de Godefray, écuyers, sieurs de La Gouberdière (1677). — Reconnaissance délivrée à Néel, curé de St-Germain-du-Pert (1752). — Fieffe par Pierre-Louis de Neuville, négociant, échevin de Lisieux, de deux loges au champ de la Foire franche de Caen (1786). — Fieffe par Claude Nicolle, sieur des Rougeterre, fils de feu Jean, sieur de La Ruette, avocat du Roi à Thorigny, à Pierre Nicolle, sieur de La Ruette, premier avocat du Roi à Thorigny, du lieu et terre des Rougeterre, chargé de rente foncière à l'hôtel-Dieu de Thorigny (1680). — Installation de Robert-François-Basile Nicolle, maître ès-arts, par Thomas-François Mallet, notaire royal apostolique en la ville et diocèse de Bayeux, au bénéfice-cure de St-Martin de Bayeux, vacant par la résignation faite en sa faveur par François Vimard (1776). — Familles Le Neveu, La Niepce, Le Nourrichel, etc.

F. 831. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1614-1769. — O... — Partage de la sucession de Guillaume Ollivier, ancien curé de St-Lambert (1663). — Quittance d'amortissement par Sébastien Osmond, de Canisy, et Louise Osmond, sa femme, à Robert Osmond, père de lad. femme, de rente à elle promise en mariage (1614). — Vente par Jacques Fredelle, assesseur en la vicomté de Caen, à Pierre Osmont, marchand à Caen, du pré Pigache à Graye et autres fonds (1677).

F. 832. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1696-1769. — Onfroy. — Procédures : entre Nicolas Onfroy, d'Argouges-sous-Mosles, et Michel Sabine, écuyer, seigneur de La Quièze, conseiller du Roi en son Grand Conseil, en son manoir de La Rivière à Baynes, concernant rente sur Hervé de Cussy, écuyer, sieur de La Rosière (1711-1713); — entre Michel et Laurent Onfroy et Pierre Le Gras, s^r de Lignières, conseiller assesseur en bailliage et vicomté à Bayeux (1726); — entre Claude Fleury, chirurgien à Bayeux, et Michel et Laurent Onfroy, ses débiteurs; intervention des autres créanciers (1728-1739); — entre les chanoines réguliers de St-Augustin du prieuré de St-Nicolas de La Chesnaye et Claude de Montferrant, licencié aux droits, chanoine en l'église cathédrale de Noyon, prieur commendataire dud. prieuré, les revenus dud. prieur séquestrés aux mains d'Onfroy (1734-1736); réclamation par les religieuses de l'hôtel-Dieu de Bayeux de rente sur led. prieuré (1735); déclarations de redevables aud. prieuré, Catherine d'Escajeul, dame de Vaux-St-Gilles, patronne de Fontenay-le-Pesnel, etc. (1735); productions de pièces : quittances du procureur de Percheron, prieur (1729-1730); bail à ferme par le procureur de Claude de Montferrand, prieur (1732); bannies et significations requête de Raphaël Onfroy, procureur en l'Élection à Bayeux, établi par justice pour recevoir le revenu du temporel dud. prieuré, etc. — Dépôt par Marie Esse, veuve de Roulland Onfroy, écuyer, au notariat de Formigny, d'un contrat de cession de l'effet d'un contrat de fieffe d'héritages à Aignerville à son profit, à charge de rente au seigneur de Formigny (1735). — Vente par Jacques-Claude Du Fresne, écuyer, sieur du Motel, capitaine d'infanterie, gouverneur des pages de la défunte Dauphine, demeurant à Versailles, à Jean-François Onfroy, curé de St-Laurent de Bayeux, de rente foncière sur François Thielloque, pour fieffe d'héritages à Lingèvres (1769).

F. 833. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1740-1767. — Parsonnier (Le). — Note du contrat de mariage de Nicolas Le Parsonnier, s^r des Vallées, fils de Denis et Françoise Perrée, et de d^elle Madeleine Fleury, fille de Marc Fleury, s^r de La Fontaine, chirurgien, de Bernesq (s. d.). — Extrait des registres du Parlement de Rouen, portant réception comme avocat en lad. Cour de Jean-Louis Le Parsonnier des Rougesterres, licencié aux lois en l'Université de Caen, sur

requête verbale de Bérard, syndic des avocats (1740). — Lettre de Mme de Baudre à M. des Rougesterres, à Bayeux, portant invitation à dîner : « Ces St-Augustin qui treste et qui vous prie de ne pas luis faire faux bons ; ces dans l'hocastion que l'on reconnois ces a mis ». Au dos, minute de réponse de M. des Rougesterres : « Il est curieux, Madelle, que dans le temps que M. de Bayeux diminue le nombre des festes dans son diocèze, vous en célebriez deux dans une semaine à Cerizy. N'est-ce point un peu aller contre le veu de St Paul, qui ne veut pas que les femmes se meslent des affaires de l'églize ? Je ne suis pas assez casuite pour décider ce cas ; mais il y a bien de l'apparence que vous en prendrez la décision sur vous même, et que vous irez toujours votre train, sans qu'aucun scrupule tirannise votre conscience. Au surplus, s'il y avoit du péché, en voici le remède : nos Missionnaires tiennent les portes du Paradis présentement ouvertes ; la Mission est une espèce de foire franche où l'on est dispensé de tous droits et de toutes obligations, et le mérite des indulgences qui y sont attachées efface toutes les dettes. L'heureux temps pour célébrer les festes qui trouvent leur exclusion dans le mandement de notre évesque ! Je veux en profitter pour vous aider à fester St-Augustin : si les chevaux viennent, j'irai vous assûrer du respect avec lequel j'ai l'honneur d'estre... » (1767).

F. 834. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1676-1700. — « Papiers pour la possession de la terre de La Piquerie. » 79e liasse, cotée 4 O. — Envoi en possession par Richard Hélyes, écuyer, sieur de Subles, lieutenant général de Bayeux, de Denis Le Parsonnier, des immeubles dont il s'est rendu adjudicataire au décret des héritages de Pierre Godefroy, écuyer, sieur de La Gouberdière (1676). — Bail à ferme par led. Denis, marchand, du Breuil, du lieu de La Piquerie à St-Martin de Blagny (1680-1692). — Quittances : à MM. Le Parsonnier, par Alexandre, curé de St-Martin-de-Blagny, pour part contributive au loyer du presbytère (1695-1697) ; de Gabriel Le Parsonnier à son fermier de l'herbage de La Fiqueterie à Vierville (1696-1698) ; de Norbert Du Saussey, prieur du Breuil, au nom du sr de La Piquerie Le Personnier, à ses fermiers (1700).

F. 835. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1723-1780. — Baux, conventions, comptes, arpentages et actes divers concernant les fermes et biens appartenant à Jeanne de Baudre, veuve, et aux héritiers de Gabriel Le Parsonnier, sr des Rougesterres, et à M. des Rougesterres, procureur du Roi à Bayeux, sis à Bernesq, Isigny (La Campagnerie), Létanville, Maisy, Rubercy, St-Clément-sur-le-Vey, St-Germain-du-Pert et Vierville (herbage de la Fiqueterie) ; baux par Marie-Catherine de Faoucq, baronne et marquise de Tournebu, de terres dans la campagne de St-Clément, antérieurs à l'acquisition par Mlle des Rougesterres.

F. 836. (Cahier.) — Moyen format, 36 feuillets, parchemin.

1687. — Ordre et distribution devant Isaac Le Bedey, écuyer, sieur de Vaux et d'Asnelles, licencié aux lois, vicomte de Bayeux, maire et juge politique de lad. ville, aux pleds des sergenteries de Tour et Cerisy, de la vente par décret des maisons et héritages ayant appartenu à Robert et Jean Travers à Bernesq, instance de Marc Fleury, chirurgien, bourgeois de Bayeux, adjugés à Denis Le Parsonnier ; créanciers : Du Pont, directeur des biens des ministres de la religion prétendue de la généralité, François-Claude Pellot, chevalier, seigneur et patron de Trévières, Rubercy, Mandeville, Écrammeville, conseiller au Parlement de Paris, Nicolas Vaultier, écuyer, sieur de Dammartin, Michel Sabine, écuyer, seigneur de La Quièze, Baynes, St-Martin-de-Blagny, etc., Jacob d'Amours, écuyer, sieur de St-Éloi, héritier de Jacques Cornabel, sieur de La Vertille, François d'Argouges, écuyer, sieur des Moulins, led. Le Parsonnier.

F. 837. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

1710-1763. — Reconnaissances et obligations pour les Le Parsonnier ; prêts par Mlle des Rougesterres (Jeanne de Baudre) : à son frère Charles-François de Baudre ; à son fils, de 1.000 livres, pour l'aider à payer les provisions et la réception à la charge de procureur du Roi au bailliage et vicomté de Bayeux (1740). — Transport par Jean-Louis Le Parsonnier, sieur des Rougesterres, procureur du Roi au bailliage de Bayeux, maire de lad. ville, à Thomas de Pierres, écuyer, seigneur et patron de Louvières (1757).

F. 838. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1732-1768. — Quittances par Jeanne de Baudre, M. des Rougesterres, procureur du Roi, Le Parsonnier Du Landey, son frère, à leurs fermiers et débiteurs.

F. 839. (Registre.) — Grand format, 20 feuillets, 6 pièces annexées, papier.

1710-1751. — Sommier de rentes dues aux fiefs de Gruchy et du Quesney, avec enregistrement des paiements, de 1710 à 1751, notamment par lad. de Baudre; redevables : M. des Hautsfoings, de Blay (paiements par M. de Blay, par le fermier de M. de Bretteville); Pierre Le Neveu, sieur de Bonneval, possédant les héritages en fieffe qui furent à Adée, prêtre; le comte de Briqueville, représentant le s[r] des Castillons Couespel; Madeleine Hélyes, dame de Douville, fille de feu Jacques Hélyes, écuyer, sieur de Houtteville; les héritiers du sieur des Longparcs, les d[elles] Eudes de Lestard; divers habitants de Blay, Saon, Tessy; « François Le Gasson, au droit de Cristophle Pépin, doit par chacun an au fief du Quesney, douze deniers, un pain de chapitre, deux pots de vin, un blanc et l'autre cléret; deux halbrans, un plotier d'escarlates, un gasteau de la craye d'un boisseau de froment, et une bourse de chevrotin à saize carre de soye » : en 1723 et 1727, paiement de 22 l. 10 s.

F. 840. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1717.—17e liasse, cotée 3 Z. — Quittances à Gabriel Le Parsonnier des Rougesterres, tuteur des enfants du feu sieur des Vallées Le Parsonnier, son frère, notamment par Isaac de Méhérenc, chevalier, s[r] de S[t]-Gabriel; fournitures d'habillements auxd. mineurs : façon de deux habits complets pour les deux fils dud. des Vallées, 9 l.; façon de 12 cravates et 12 chemises, y compris la fourniture du fil et les frais de la marque, 109 sols; 2 chapeaux, 9 livres; 2 paires de souliers, 7 l., etc. (1717); frais d'études desd. enfants; au maître à danser, 14 livres pour leur avoir montré à danser; travaux aux maisons de la Picquerie, etc.

F. 841. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1720-1782.—Quittances à lad. de Baudre et à M. des Rougesterres, procureur du Roi, pour lui et M. Du Vigney, son frère, entre autres par Martin, curé de Létanville, pour dime (1730), et par Marie-Catherine Druault, veuve de Nicolas-Guillaume-Étienne Grébauval, auditeur en la Cour des Comptes de Normandie (1771); frais de l'enregistrement des provisions de M. des Rougesterres, conseiller auditeur en lad. Cour; travaux aux fermes de Rubercy et S[t]-Clément; mémoire de marchandises d'épicerie fournies à M. des Rougesterres et fournitures diverses pour la cuisine (1782) : le 24 août, 6 canards, 6 l., 2 poulardes, 4 l., 4 pigeons, 2 l. 8 s., 3 poulets, 2 l. 5 s.; le 31 août, 1 levreau, 1 l. 16 s., 4 perdrix, 2 l., 6 cailles, 2 l. 2 s., 6 perdreaux, 4 l. 4 s., 1 jambon pesant 3 livres 1/2, 3 l. 10 s.

F. 842. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1723-1790. — Billets d'avertissement et quittances pour la capitation des nobles, exempts et privilégiés, l'impôt territorial et des bâtiments de justice, les dixièmes et vingtièmes de Bernesq, Létanville, Rubercy, S[t]-Clément, S[t]-Vigor-le-Grand, Vierville, impositions pour les loyers des presbytères de la Madeleine de Bayeux et de Bernesq, pour la réparation des autels et de la nef de l'église du Breuil.

F. 843. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1731-1782. — Quittances pour rentes payées au chapitre de Bayeux, à cause de terre à Maisy, aux chapelains de l'église collégiale de S[t]-Nicolas des Courtils, à Guérin, curé de S[t]-Malo, à Martin et Terrée, curés de Létanville, au prieuré de S[t]-Vigor-le-Grand, à Charles-François de Baudre, de Baudre de La Meslerie, Jacques Bénard, écuyer, s[r] de Bazenville, à cause de Marie-Madeleine Béatrix, fille Jacques, sa femme, Charles-César-Auguste de Jambon, seigneur de S[t]-Cyr de Strancourt, M. de Méhérenc, Philippe de Graville, M[me] de Hérault, fille de feu M. de Séchelles, ministre d'État, contrôleur général des finances, Senot de La Londe, Senot du Câtel, etc.

F. 844. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1709-1740. — Rentes. — Apprécies des grains : froment, orge, grosse et petite avoine.

F. 845. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1652-1750. — « Amortissem[t] de 3 bois[x] de from[t] et 2 chapons dus à M[r] de Fodoas. » — Bail à fieffe par Jean Du Tertre, écuyer, seigneur et patron d'Englesqueville, Cricqueville et Chantelou, à Marguerin Le Poutrel, de Létanville, de fonds aud. lieu (1652); en marge, amortissement par Marie-Jeanne de Baudre, veuve de Le Parsonnier des Rougesterres, entre les mains de M. de Faudoas (1750); poursuites en paiement, requête de Madeleine Du Tertre, fille de

Jean, seigneur d'Angerville (1666), de Marie Du Tertre, épouse d'Antoine de Sillans, seigneur et marquis de Creully (1673), de la même, sa veuve, d'Antoine de Faudoas, chevalier, seigneur comte de Serillac, lieutenant du Roi en Normandie, gouverneur des ville et château d'Avranches, seigneur et patron d'Englesqueville, époux de Marie-Hervé de Carbonnel de Canisy, héritière dud. Jean Du Tertre (1735) ; titre nouveau de lad. rente par Jacqueline de Baudre, veuve de Gabriel Le Parsonnier, sieur des Rougesterres, acquéreur des maisons et héritages du feu seigneur de Cauvigny de Clinchamps et de Judith-Gabrielle d'Allain, fille de Nicolas d'Allain, écuyer, sieur du Vigney.

F. 846. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1677-1708. — Procédures.—34e liasse, cotée 2 M. — Échange de terres entre Denis Le Parsonnier, de Blay, et Jacques Bidot, de Saon (1679). — Bail à fieffe par Denis Le Parsonnier, marchand au Breuil, à Adrien Cohué, de Rubercy, de terre à Saonnet (1686). — Consentement par Marie-Madeleine Fleury, veuve de Nicolas Le Parsonnier, et Gabriel et Louis Le Parsonnier, que Norbert Du Saussey, prieur du Breuil, se fasse payer de rente sur Cohué et Gilbert au lieu de rente aux obits et trésor du Breuil à prendre sur la succession de Denis Le Parsonnier, pour fondation par lui faite (1703). — Procédures pour paiement de rente contre Jacques Cohué, fils Adrien.

F. 847. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1687. — Cote 2 N. — Mise en possession par Jacques Le Roux, sergent royal à Bayeux, de Denis Le Personnier, adjudicaire par décret des immeubles de feu Jean et Robert Travers, du lieu et entretenant leur ayant appartenu à Bernesq.

F. 848. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1679-1710. — Cote 2 O.— Procédure devant Michel Le Mercier, sieur de Briqueville, lieutenant particulier ancien civil et criminel du bailli de Caen à Bayeux, entre Jacques Grandin, curé de Bernesq, demandeur contre les paroissiens et habitants en commun dud. lieu en paiement de rente pour le presbytère qu'ils sont tenus de lui fournir, et Jean de Garselle, écuyer, sieur des Essarts, Jean de Garselle, écuyer, sieur de La Poulardière, Thomas d'Amours, écuyer, Gabriel de Garselle, écuyer, sieur de Vallanbois, etc. : de leur consentement, ordre aux paroissiens de s'assembler, et ce pendant condamnation de douze paroissiens solvables à avancer les arrérages du loyer du presbytère (1679) ; nouvelle procédure en 1686 ; signification aux nobles, exempts, paroissiens et possédants héritages de Bernesq, requête de François Cairon, curé de la seconde portion du lieu (1689), et autres pièces, signifiées à Denis Le Personnier, possédant héritages à Bernesq (1693). — Quittances y relatives à Denis et Gabriel Le Parsonnier, pour leur part contributive d'arrérages du loyer du presbytère, par les curés François Cairon (1691-1693). led. Cairon, curé de St-André de Bouhon, ci-devant curé de Bernesq (1695), Simon Le Mareul (1697), led. Le Mareul et Fontaine (1703-1710).

F. 849. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1692-1700. — Cote 2 V. — Lettres d'appel pour Georges Marais (l. Maresq), procureur en bailliage et vicomté de Bayeux, appelant de sentence de la vicomté de Bayeux, contre Denis Le Parsonnier, en répétition de 50 l. 10 s. 6 d. touchés par Le Parsonnier à l'état des deniers provenant de la vente des biens de feu Jacques Le Roux, sergent (1692) ; accord avec Gabriel Le Parsonnier, sieur des Rougesterres, fils Denis (1700).

F. 850. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1702-1713. — Cote 2 Y. — Quittances de rentes à la fiefferme de Trévières, délivrées à Gabriel Le Parsonnier ou M. des Rougesterres.

F. 851. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1667-1670. — Cote 3 F. — Procédures pour Denis Le Parsonnier, marchand boucher au Breuil, contre Jean Moisson, fils Pierre, son débiteur, devant Magloire de Bailleul, sieur de Cachy, lieutenant général en la vicomté de Bayeux (1670).

F. 852. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1687-1693. — Cote 3 G. 52e liasse. — Bail à ferme par Denis Le Parsonnier, à Charles Jouenne, de Bernesq, de fonds en lad. paroisse (1687) ; opposition contre la saisie-arrêt par Georges Crespel, sr de La Couture, sur Charles Jouenne ; envoi en possession dud. Denis des héritages dont il s'est rendu adjudicataire au décret des immeubles d'Étienne Onfroy ; vente des

meubles et bestiaux appartenant aud. Jouenne (1688), etc.

F. 853. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1681-1705. — Cote 3 H. — Obligations pour Denis Le Parsonnier, du Breuil (1681-1693) ; bail d'une vache, pour un an, 60 sols, ou 40 sols si elle est pleine lors de la restitution (1693) ; procédures requête de Gabriel Le Parsonnier, s^r des Rougesterres, marchand à Cartigny, contre des redevables aud. Denis, son père (1700-1705).

F. 854. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1664-1705. — Cote 3 J. 54e liasse. — Obligations et procédures pour Denis Le Parsonnier, marchand, au Breuil, *al.* receveur du maréchal de Bellefond (1664-1694), notamment contre la succession de Jacques Le Lorier, sieur des Parts ; saisie requête de Marie-Anne Néel, veuve du seigneur de La Morandière, demeurant à Turqueville, vicomté de Carentan, subrogée à l'administration par régime des maisons, héritages et rentes de Thomas et David Crepel, s^rs de La Mare et d'Ailly, saisis en décret instance de Jean-Louis Eudes, s^r de La Jumellerie (1686) ; procédures pour Gabriel Le Parsonnier, sieur des Rougesterres, demeurant à Cartigny, contre les débiteurs dud. Denis, son père (1698-1705).

F. 855. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1677-1705. — Cote 3 L. — Reconnaissances pour Denis Le Parsonnier, marchand, de Blay ou du Breuil (1677-1692), notamment par Renée de Goussey, veuve du seigneur de Lison (1680). — Procédures requête de Marie-Madeleine Fleury, veuve de Nicolas Le Parsonnier, sieur des Vallées (1704), et de Gabriel Le Parsonnier, s^r des Rougesterres, demeurant à Cartigny (1704-1705), en son nom et des enfants mineurs de Nicolas Le Parsonnier, sieur des Vallées, héritiers dud. Denis.

F. 856. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1660-1699.—Cote 3 Z.— Procès entre Denis Le Parsonnier et Jean Tavigny, son débiteur, suivant obligation de 1660 (1680) ; nouvelles procédures requête de Nicolas Le Parsonnier, pour lui et ses frères, héritiers dud. Denis (1699).

F. 857. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1710-1718. — Cote 4 S. — Obligations pour Gabriel Le Parsonnier des Rougesterres, notamment par Michel Hermerel, écuyer, seigneur de Vaux, vicomte de Bayeux (1710), Jean Le Bel, s^r de La Cavée, de Briqueville (1711), et Françoise Brion, veuve de David Gournay, maîtresse de l'hôtellerie où pend pour enseigne l'Écu de France, paroisse St-Nicolas, à Caen (1712).

F. 858. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

1677-1699. — Ancienne liasse non cotée. — Procédures en la vicomté de Bayeux : entre Jean Robbes, écuyer, sieur de Gosnon, garde du corps du Roi, et Denis Le Parsonnier, concernant 10 vergées de terre en herbage à Saonnet, lesd. terres acquises par led. Robbes au décret passé instance du maréchal de Bellefond, comme ayant appartenu à feu Thomas Crespel, écuyer ; récompense accordée aud. Le Parsonnier contre Thomas de Saonnet, écuyer, s^r de Moullagny, qui lui a vendu lad. terre ; — en vicomté de Bayeux, pour François Eudes, s^r de Lestard, requerant du décret des immeubles des Crepel et subrogé au droit de Pierre Le Haribel, adjudicataire par régime desd. immeubles, demandeur en paiement du prix des régies aux fins d'être tenu état entre les créanciers, à quoi il n'a pu satisfaire, Thomas de Saonnet, écuyer, s^r de Moullagny, et autres créanciers, ayant arrêté les deniers entre les mains des fermiers ; signification requête de Jean-Louis Eudes, sieur de La Jumellerie, contrôleur des montres du grand prévôt de Normandie, demeurant à Vouilly, d'arrêt de deniers dus à Gabriel et Nicolas Le Parsonnier, héritiers de feu Denis, leur père, pour paiement de 200 livres en quoi ils ont été condamnés en vicomté de Bayeux, etc.

F. 859. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1685-1691. — Pièces non liassées. — Procédures pour Denis Le Parsonnier : contre Jacqueline Hue, veuve du s^r de La Haye, concernant le décret des héritages de David Crepel, écuyer, s^r de La Mare, et de Thomas Crepel, écuyer, sieur d'Ailly, dont il s'est rendu adjudicataire, auquel il a été subrogé au droit de Thomas de Saonnet, écuyer, sieur de Moullagny (1685) ; contre le chapitre de Bayeux (1686) ; contre led. de Saonnet (1691).

F. 860. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1417-1699. — Ancienne liasse non cotée. — Prise à fieffe par Jean Prevel, dit Thomasse, de Littry, de Jean Gassion, dud. lieu, d'une maison au hameau de Cantepie et de terre au clos du Bosq, moyennant 30 s. t., 1 pain, 1 géline et 10 œufs de rente (1416, v. s.). — Transport de lad. rente à Jean de Monfréart, écuyer, seigneur du lieu (1490) ; procédures y relatives aux pleds des sergenteries de Tour et Cerisy tenus par Laurent Desmares, lieutenant général du vicomte de Bayeux, concernant la jurée faite faire par l'abbaye de Cerisy d'héritages qui furent à Jean Taillemache, assis à Littry, auquel s'oppose Richard de Monfréart, écuyer, procureur dud. Jean, son frère, créancier de lad. rente (1513) ; autres procédures pour Richard de Monfréart, curé de Bretteville (1541) et Joachim de Monfréard, sieur du lieu (1623) ; donation de lad. rente à Robert Le Moyne, avocat à Bayeux, par Jouachin de Monfriard, écuyer, sieur du lieu et de Noe, demeurant à Littry (1629) ; nouvelles procédures pour led. Robert et pour Claude Le Moyne, marchand, bourgeois de Bayeux, et pour Nicolas Le Personnier, pour lui et ses frères, héritiers de Denis Le Personnier, du Breuil, auquel la rente a été transportée en 1689.

F. 861. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1711-1716. — Arrêts de deniers entre les mains de Gabriel Le Parsonnier, sieur des Rouges-Terres, fermier d'Anne-Henriette de Bricqueville, notamment requête de Charles Anfrie, écuyer, substitut du procureur général au Grand Conseil, fils de feu Jacques, contrôleur au grenier à sel de Bayeux, d'Henriette de Malortie, veuve et non héritière de Cyrus-Antoine de Bricqueville, chevalier, seigneur marquis de Colombières (1711). — Procès en Parlement entre ladite de Bricqueville, fille dud. Cyrus-Antoine, appelante du bailliage de Bayeux, opposante aux défenses faites aux fermiers et débiteurs de la succession de son père en ce qui touche la provision adjugée à sa mère, et lad. Henriette de Malortie (1712) ; signification aud. Le Parsonnier (1712). — Signification aux héritiers de Cyrus-Antoine de Bricqueville, tombés en la garde noble du Roi à cause des fiefs, terres et seigneurie de Colombières et autres, dont la demoiselle mineure nommée Anne-Henriette est présentement âgée de près de 22 ans, quand aux termes de la Coutume elle ne doit avoir que 20 ans pour être âgée, parlant à la femme dud. Le Parsonnier, fermier d'herbages de lad. demoiselle à Saon, que faute de faire apparoir de lettres de mainlevée de garde-noble, le receveur du domaine du Roi prendra possession des biens dépendant de lad. garde-noble (1712). — Quittances aud. Le Parsonnier, au nom de M[elle] de Colombières, pour travaux à la ferme, pour rentes et sommes dues par elle à Mesnage de La Corderie. François-Tanneguy Sénot, chevalier, seigneur de La Peintrerie, Louis Cornet, écuyer, seigneur de Bussy (1712). — Signification requête dud. Le Parsonnier à la marquise de Colombières d'exploit de saisie requête de Jean-Baptiste-Louis Aubry, écuyer, seigneur et patron de Trungy, receveur des tailles de la ville et Élection de Bayeux, de 10 bœufs dans les herbages qu'il loue à lad. demoiselle, pour la moitié du dixième denier, avec sommation de lui en faire faire délivrance ; autres significations y relatives, notamment aux procureurs du marquis de Pienne et du seigneur de La Brethonnière (1715). — Arrêt de deniers requête des filles et héritières de Tanneguy-François Sénot, chevalier, seigneur de Morsalines (1715).

F. 862. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

1700-1741. — Procédures pour Marie-Olympe-Emmanuel de Mazarin, veuve de Louis-Christophe Gigault, chevalier, marquis de Bellefont, stipulée par Gabriel Le Parsonnier, son receveur, demeurant en sa terre de Gruchy, par la veuve dud. s[r] des Rougesterres et Charles-François de Baudre, écuyer, sieur de La Meslerie, contre divers redevables, notamment François André, écuyer, sieur de Montmagny, pour lui et ses co-obligés, en paiement de rente pour héritages à Tracy, suivant compte arrêté par feu Nicolas Le Parsonnier, receveur dud. de Bellefont.

F. 863. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1551-1739. — Procédures pour Marie-Jeanne de Baudre, veuve dud. Gabriel Le Parsonnier : contre Jean-André de Bruny, écuyer, seul seigneur patron et châtelain de Maisy, demandeur en réclamation de tenures contre Raphaël de Faoucq, chevalier, marquis de Rochefort, seigneur et patron de Grandcamp, Létanville et autres lieux, lad. de Baudre et les héritiers dud. des Rougesterres au droit de François-Bernard de Cauvigny, seigneur de Clinchamps (1727-1733) ; contre Jacques Le François, curé de Maisy, le chapitre de Bayeux, concernant la demande dud. curé contre Isaac Petitcœur, fermier des enfants mineurs de lad. de

Baudre, dont elle a pris fait et cause, de la dîme des foins sur une pièce de terre à Maisy, dépendant de la ferme desd. mineurs, appelée la Bécasserie (1728-1736). — Signification de déclaration d'héritages tenus de l'abbaye de la Trinité de Caen en la terre et sieurie de Létanville, notamment à la maladrerie de Létanville (1551). — Vente par lad. de Baudre, demeurant à Saon, à Pierre-Simon et Julien de Bernesq, de Crouay, de la coupe des vignots, ronces et épines dans l'herbage des triés de bas dépendant de la ferme de Gruchy (1731) ; procédures pour paiement. — Vente des meubles morts et vifs appartenant à Charles Le Bâtard, à Bernesq, requête de lad. de Baudre (1739).

F. 864. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1696-1736. — Procédure entre Marie-Jeanne de Baudre, veuve de Gabriel Le Parsonnier, sr des Rougesterres, et Thomas-Jean Le Parsonnier, sr de La Picquerie, concernant paiement de rente ; copie par extrait des lots faits entre Françoise Perrée, veuve de Denis Le Parsonnier, et Nicolas-Gabriel et Louis Le Parsonnier, ses enfants (1696) ; signification requête de Nicolas Jullien, sr de La Héberdière, ayant épousé Marie-Madeleine Fleury, veuve de Nicolas Le Parsonnier, sr des Vallées, demeurant à Castillon, à lad. de Baudre, veuve de Gabriel, tuteur des enfants mineurs dud. des Vallées, son frère (1721); articles arrêtés entre lad. de Baudre et Thomas-Jean Le Parsonnier, ayant été en la tutelle dud. des Rougesterres (1723).

F. 865. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1692-1771. — Procédures pour Thomas-Jean Le Parsonnier, sieur de La Picquerie, bourgeois de Bayeux. — Bail à fieffe devant Laurent-Gabriel Colleville, notaire en la vicomté de Bayeux pour le siège de Balleroy, par les héritiers Dolbel, fils de Dolbel, lieutenant en la maîtrise, à Charles Le Carpentier, de Vaubadon, de fonds aud. lieu (1733) ; vente par Jacques-Raphaël Dolbel, écuyer, de Vaubadon, pour lui et Jean-Baptiste, son frère, à Jacques Béatrix, bourgeois de Bayeux, de partie de rente sur led. Le Carpentier, à la caution de Thomas-Jean Le Parsonnier, sr de La Piquerie, bourgeois de Bayeux (1735) ; quittances y relatives à M. de La Picquerie et à sa veuve, notamment par Bénard de Bazenville, au droit de sa femme. Ordonnance de l'intendant de Fontette pour Marie-Madeleine Béatrix-Bénard de Bazenville, que le mari, M. de Bazenville, a fait enfermer par ordre du Roi au couvent de St-Michel du Bosq, avec promesse de 300 livres pour toute pension, et qui a obtenu du Roi une augmentation de 200 livres, lad. Béatrix transferée au couvent des hospitalières de Bayeux : délégation par préférence aux créanciers dud. de Bazenville sur ses débiteurs, notamment sur la veuve de M. de La Picquerie (1763) ; requête en paiement des prieure et religieuses de St-Michel du Bosq (1771), et quittances de leur procureur à Mme de La Picquerie (1772-1777).

F. 866. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 48 pièces, papier.

1720-1773. — Procédures pour Thomas-Jean Le Parsonnier, sieur de La Picquerie, major de la milice bourgeoise de Bayeux, et Anne-Marthe de Canivet, sa veuve, contre Jean Bailleul et Charles Guerel, débiteurs de rente.

F. 867. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

1746-1774.—Procédure entre Anne-Marthe de Canivet, veuve de Le Parsonnier de La Picquerie, tutrice de ses enfants, et Gabriel-Léonord Auvray des Parts, curé de St-Germain-de-La-Lieue, réclamant paiement de rente dont Le Parsonnier a été caution, et Jacques Guilbert, écuyer, sieur de Govin, et Paul-Jean-François Guilbert, écuyer, sieur de La Croix, débiteurs (1764-1766) ; copie de la constitution de rente par Jean-Baptiste Guilbert, écuyer, sieur de La Croix, demeurant à Bayeux, père desd. Guilbert, au bénéfice des curé et obitiers de St-Germain-de-La-Lieue, représentés par Laurent Le Fillastre de La Haizerie, curé, à la caution de Jean-Thomas Le Parsonnier, sieur de La Picquerie, bourgeois de Bayeux (1746). — Sommation en paiement, requête de Pierre Hardy, curé dud. lieu (1774).

F. 868. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1617-1758. — Ancienne liasse non cotée. — Cession par Pierre Ponthis, de Littry, pour lui et Françoise Le Touzé, fille et héritière de Rogère Le Pelleux, femme de Charles Le Touzé, de leurs droits en la succession de lad. Le Pelleux (1617) ; vente par Jean-Thomas Le Parsonnier, sieur de La Picquerie, bourgeois de Bayeux, d'héritages au Breuil (1726) ; copie d'aveu à la châtellenie du Molay par led. Le Parsonnier (1750) ; bail à fieffe par François Eudes, sr de Letard, maître des postes de Trévières, acquéreur des héritages ayant appartenu à Jean Crepel, écuyer, sr de La Motte, à Nico-

las Le Parsonnier, sieur des Vallées, de Rubercy, à charge de rente foncière ; sommation en paiement de rentes, requête de Constance-Gabrielle-Madeleine Du Moussel de Lourailles, veuve de Joseph Bonnier, baron de La Moosson, conseiller du Roi, maison, couronne de France, et de ses finances, maréchal général des camps et armées du Roi, trésorier des États de Languedoc, marquis du Mesnil-Garnier, seigneur châtelain haut-justicier du Molay, Le Breuil, Blay, Saon, Quetteville et autres terres, tutrice d'Anne-Joseph-Madeleine-Renée de La Moosson, leur fille ; procédure y relative pour Marthe de Canivet, veuve de Thomas-Jean Le Parsonnier, s[r] de La Piquerie.

F. 869. (3 cahiers.) — Moyen format, 8 feuillets, parchemin, 38 feuillets, papier.

1745-1746. — Procédures entre Nicolas Hallard et Renée Le Personnier, sa femme, veuve en premières noces de Laurent Mallet et en secondes de Germain Artur, et Philippe Artur, frère dud. Germain.

F. 870. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1744-1782. — Procédure pour Jean-Louis Le Parsonnier, sieur des Rouges-Terres, procureur du Roi au bailliage et vicomté de Bayeux, contre Baudet, marchand, son débiteur ; affirmation de deniers dus par François La Vertu, maître de la poste et de l'hôtellerie du Cheval Blanc à Pacy, devant le vicomte dud. lieu (1744). — Signification aud. procureur du Roi, requête de Julien Folliot, s[r] de Pouligny, bourgeois de Caen, créancier de Louis-Roch Bodard de Taizay, demeurant à Bayeux (1751) ; copie de vente aud. Bodard de la ferme de Pouligny, à S[t]-Vigor-le-Grand, à charge de rentes à Geffroy, chanoine de Bayeux, à l'évêché, au prieuré de S[t]-Vigor-le-Grand, aux chapelains de Notre-Dame en la cathédrale de Bayeux (1749). — Accord entre le chapitre de Bayeux, stipulé par Jacques Blasne, chanoine de Moon, et Pierre-Paul de Baudre, écuyer, sieur de La Meslerie, représentant Nicolas-Charles Le Parsonnier, sieur du Vignay, et Jean-Louis Le Parsonnier des Rouges-Terres, conseiller en la Cour des Comptes de Rouen, pour lui et le s[r] Du Landey, son frère, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, demeurant à Paris, pour terminer le procès intenté au bailliage de Bayeux en 1727 par Jacques Le François, curé de Maisy, évoqué aux Requêtes du Palais en 1728 par le chapitre de Bayeux, décimateur pour les deux tiers en lad. paroisse, contre d[elle] de Baudre, veuve et tutrice des enfants mineurs de Le Parsonnier des Rouges-Terres, ayant pris fait et cause pour Isaac Petitcœur, son fermier, au sujet de la dîme à foin réclamée par led. curé sur la ferme de La Bécasserie à Maisy, etc. (1766). Cf. F. 863. — Sommations requête de Jean-Louis Le Parsonnier, écuyer, sieur des Rouges-terres, héritier et représentant Thomas-Jean Le Parsonnier, sieur de La Picquerie, celui-ci représentant Denis Le Parsonnier, en paiements d'arrérages de rente (1782).

F. 871. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1708-1741. — Provisions de l'office de procureur du Roi au bailliage et vicomté de Bayeux pour Claude Philippe de Marigny, s[r] de Vaudemont, avocat au Grand Conseil, en remplacement de Jean André, sieur du Manoir, décédé le 4 octobre 1708 (1708). — Articles arrêtés entre led. Claude Philippe, écuyer, sieur de Marigny, et Jean-Louis Le Parsonnier, sieur des Rougesterres, auquel le premier cède led. office moyennant 15.500 livres (1739) ; procès pour l'exécution dud. traité ; opposition dud. Philippe pour la vente dud. office, « sa famille, inquiettée de l'évènement de la maladie dont il étoit attaqué », l'ayant obligé à donner sa démission, et, rétabli de lad. maladie, désirant rentrer en possession dud. office ; interdiction dud. Claude Philippe en raison de son « imbécilité actuelle » dans laquelle il est tombé depuis plusieurs années, après dépositions de Robert-Jacques de Hérissy, seigneur de Villiers, Jean Le Brethon, chanoine de Port en la cathédrale de Bayeux, Jean Le Petit, écuyer, sieur de Montfleury, Jacques André, écuyer, sieur de S[te]-Croix, François Philippe, écuyer, sieur de Haut Vigney, Adrien Du Vivier, écuyer, sieur des Londes, Henri-François de Bihoreau, sieur de La Bosquerie, officier chez le Roi, parents dud. Philippe, René-François Le Maigre, écuyer, sieur de Vallary, son voisin, etc. ; Pierre Philippe, écuyer, seigneur et patron de Marigny, nommé curateur (1740) ; accord entre led. Le Parsonnier — ayant poursuivi led. Claude Philippe au bailliage de Bayeux pour l'obliger à lui mettre aux mains les provisions expédiées en son nom et les quittances de finance, led. Philippe s'étant servi de la voie du « regrès » et ayant prétendu rentrer en possession de la charge, et ayant été débouté tant aud. bailliage qu'en Parlement, sur quoi il avait formé opposition au titre de la charge et empêché led. Le Parsonnier d'obtenir des provisions, sur quoi celui-ci l'avait assigné au Conseil — et Jean-Baptiste Philippe de Graville, chanoine de Bayeux, chancelier et

grand vicaire de l'évêque, frère dud. Claude, pour terminer led. procès, à la caution de Pierre Philippe, écuyer, seigneur de Marigny, frère aîné dud. Claude, Louis Philippe, curé de Brécy et prieur de Pierre-Soleil, Gabriel Philippe, écuyer, s[r] de Tourville, et Pierre Philippe, écuyer, chevalier de Marigny, ses frères (1741). — Extrait des registres du Conseil d'État privé du Roi, ordonnant qu'il sera passé outre au sceau des provisions dud. office de procureur du Roi en faveur dud. Le Parsonnier, vu, entre autres, son extrait baptistaire du 6 septembre 1711, à Saon (1741).

F. 872. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1682-1772. — Copies de : déclarations du Roi contre les magiciens, sorciers et empoisonneurs (1682); concernant la tenue des registres en papier timbré, par les marchands en gros et en détail (1737); concernant les cures ou autres bénéfices à charge d'âmes (1742); — arrêts du Parlement : concernant les formalités à observer et les précautions à prendre par les personnes y mentionnées, dans la vente, achat et usage de l'arsenic, réagal, sublimé, orpiment, et leur défendant de garder aucune sorte de poisons (1739); enjoignant aux procureurs du Roi et fiscaux d'envoyer au procureur général, dans le temps y marqué, l'état des prisonniers et de la procédure, ou un certificat négatif (1741); concernant la taxe que tous les officiers doivent employer sur les minutes des actes pour leurs épices, vacations et autres droits (1742). — Édit du Roi fixant les constitutions de rentes au-denier 30 (1724). Placard imprimé à Caen, chez Antoine Cavelier. — Extrait des registres du Conseil privé du Roi sur requête de Charles-Claude Plet de La Pépignère et René Delauney, marchand à Séez, demandeurs en cassation d'un arrêt du Conseil supérieur de Bayeux; signification au curé de S[t]-Rémy de Neuville (1772), etc. Au dos : « Monsieur des Rougesterres ».

F. 873. (Cahier.) — Grand format, 4 feuillets, 1 pièce annexée, papier.

XVIII[e] siècle. — Minute de mémoire, de la main de Le Parsonnier des Rougesterres, contenant réponse des maire et échevins de Bayeux sur la question de savoir si les enquêteurs sont ou non sujets au logement des gens de guerres et autres charges publiques; les autorités citées aux enquêteurs sont tellement décisives d'une suppression générale de leurs prétendus privilèges que la simple lecture aurait dû leur ouvrir les yeux, etc.

F. 874. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1684-1692. — Confirmation des privilèges pour le premier et second avocat du Roi au présidial de Caen, Vauquelin d'Ennecy et Jean Gosts (1684). — Extrait de l'état du Roi expédié au Conseil Royal pour la distribution des finances de la généralité de Caen, tenu le 4 juin 1692, concernant Jean-François André, procureur du Roi au bailliage de Bayeux, et Jean-François André Du Manoir, procureur du Roi de la ville et communauté de Bayeux, créé par édit de juillet 1690, pourvu le 9 septembre aud. an.

F. 875. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1747-1760. — Décret de prise de corps par Jean Du Mont, lieutenant particulier en la vicomté de Bayeux, pour l'absence de Bauquet de Grandval, lieutenant général criminel au bailliage et siège royal de Bayeux, concernant le meurtre de Marie Lorinel, de Campigny (1747). — Monitoire de l'official de Bayeux, requête du procureur du Roi du bailliage criminel de Bayeux (1749). — Significations à divers syndics ou trésoriers de paroisses requête dud. procureur. — Lettre de Le Sens de Folleville au procureur du Roi de Bayeux concernant la plainte de Bodard de Taizay du retard qu'il met à ses conclusions (1752). — Arrêt du Parlement gardant les officiers de la haute-justice de Cerisy dans le droit de faire les inventaires des registres de baptêmes, mariages et sépultures qui se trouveront en la succession des curés décédés à cause des églises situées dans les enclaves de lad. haute-justice, etc., avec défenses aux juges du bailliage de Bayeux de s'y immiscer, sur requête du procureur fiscal de lad. haute-justice contre Le Parsonnier des Rougesterres, procureur aud. bailliage, Paul d'Albert de Luynes, cardinal, premier aumônier de la Dauphine, abbé de Cerisy, intervenant (1760).

F. 876. (Liasse.) — 22 pièces et cahiers, papier.

1732-1754. — Procès-verbal constatant que Michel Derobert, sergent, prétendant s'immiscer à faire la vente des meubles d'Anne Suhard au préjudice de François Delaville, huissier royal priseur vendeur en la sergenterie d'Isigny, clameur de haro a été interjetée par Romain Jadiot, propriétaire des offices de juré priseur

vendeur de la sergenterie d'Isigny, et qu'en conséquence Gabriel Le Baron, sergent royal en la sergenterie noble des Vez, priseur vendeur en lad. sergenterie, s'est saisi de la personne dud. Derobert pour l'exécution dud. haro et lui a fait commandement de les suivre pour être entendu devant l'intendant, etc.; ordonnance de l'intendant déclarant led. haro indûment intenté, condamnant led. Delaville, huissier, à 10 sols d'amende, faisant défenses à Jadiot et ses commis de faire aucunes fonctions de priseur vendeur dans l'étendue des sergenteries de M. de Castilly, et portant renvoi au Conseil (1732). — Arrêt du Conseil réglant les droits des priseurs vendeurs, sur ordonnance de renvoi de M. de Vastan, intendant de Caen, sur requête dud. Romain Jadiot (1737). — Procès-verbaux des ventes: du mobilier de feu Robert Suhard, écuyer, demeurant aux Oubeaux (1732); de celui de feu Louis Du Hazey, curé de La Folie: « Cinq livres de sermons de Marsil », au curé de Russy, 3 l. 1 s.; 3 autres livres de sermons, 1 l. 17 s.; « deux livres de Monsr Flechey », 1 l. 10 s.; « trois thomes de St-Augustin », 1 l. 12 s.; « deux livres du Caractère de Téophraste », à M. de Longuelande, 2 l. 15 s.; « un livre du Conseil de Trente », 18 s. 6 d.; « un livre du Corneil de Lapierre », 2 l. 8 s., etc. (1753); autres ventes de meubles, bestiaux, etc., à Bricqueville, Cartigny, Colombières, Isigny, Montfreville, Neuilly, les Oubeaux, etc., de la réquisition de: Louis de Grosourdy, écuyer, sieur du Bouillon (1753), Jean-Baptiste Guillebert, écuyer, s^r de La Croix (1754), etc.

F. 877. (Cahier.) — Moyen format, 10 feuillets, papier.

1602-1649. — « Règlement pour la police de la ville de Caen pour le fait des bleds », fait en la chambre du Conseil du bailliage et siège présidial de Caen, devant Jean Blondel, écuyer, s^r et châtelain de Tilly, lieutenant civil et criminel, sur remontrance du procureur du Roi que, bien que lad. ville soit située dans l'un des plus fertiles lieux de la province, et que les mouvements derniers aient obligé la plupart de ceux qui possèdent héritages dans la campagne de faire apporter leurs grains dans la ville, en sorte qu'elle est comme le magasin et grenier général du pays circonvoisin, cependant, depuis 15 jours ou 3 semaines, il y aurait eu une telle disette de toute sorte de blé dans le tripot ou halle ordinaire de lad. ville que plusieurs, y étant allés pour en acheter, n'en auraient trouvé et auraient été forcés de prendre du pain chez les boulangers qui, pour profiter de la nécessité et misère publique, en auraient excessivement augmenté le prix sans permission du bureau de la police, étant de l'intérêt public de donner promptement au pauvre peuple le soulagement qu'il doit attendre de la justice en remédiant aux monopoles, associations et fraudes de ceux qui ont fait amas desd. blés pendant qu'ils étaient à vil prix et seraient à présent refusant d'en faire le débit par une avarice insatiable, se promettant encore une cherté plus grande (1649). — Fixation à S^t-Lô du prix du pain, après essai fait par un boulanger de Bayeux et un de Coutances: à raison de 27 s. 6 d. le boisseau de froment, les boulangers feront à l'avenir le pain blanc « bulté » de 12 deniers du poids de 21 onces, le pain à tout « bulleté » de 12 deniers du poids de 27 onces, le pain passé à tout de 12 deniers du poids de 29 onces, ceux de 3 et 6 deniers à l'équipollent, avec augmentation ou diminution selon le prix du boisseau; ordre de marquer les pains d'autant de points qu'ils valent de deniers ou de sols, et sur le grand pain mettront une marque portant les premières lettres de leur nom et surnom afin de le connaître (1602); statuts du métier de boulanger de la ville de S^t-Lô.

F. 878. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1656-1692. — Arrêt du Conseil d'État, sur requête des habitants de la ville et faubourgs de Falaise, contenant que les grandes sommes imposées sur eux depuis plusieurs années pour le paiement des tailles, subsistances, taxes, emprunts et autres impositions, auraient causé une si générale ruine sur eux que la plupart des habitants se seraient retirés ailleurs, en sorte que les autres étaient dans une entière impuissance de payer les tailles, et pour un comble de malheurs ils voyaient perpétuellement des procès entre eux au sujet de la collecte, chacun s'en défendant par toutes sortes de voies, vu que cette commission réduisait tous ceux qui en faisaient la fonction à la mendicité, et dans la souffrance de cette grande oppression ils ne jugèrent point que dans un temps où le Roi a besoin extraordinairement de toutes ses finances pour le soutien de ses armées ils dussent prétendre ni demander des décharges ou diminutions, et présentèrent requête au Roi pour être autorisés à lever lad. taille par forme de tarif sur toutes marchandises entrant et se débitant en lad. ville, en exceptant les ecclésiastiques, nobles et privilégiés, ainsi qu'il a été permis à plusieurs autres villes, entre autres à Lisieux, laquelle requête ayant été renvoyée à Du Boulley Favier, celui-ci aurait conclu que la chose était très avantageuse pour le Roi et pour éviter la ruine de lad. ville, en conséquence duquel

avis serait intervenu arrêt du Conseil le 28 juin 1656 par lequel il était permis auxd. habitants de lever la taille sur eux imposée par forme de tarif sur les marchandises, denrées et bestiaux qui entreraient, se vendraient, débiteraient et consommeraient en lad. ville, à l'exemption des provisions qui entreraient pour les ecclésiastiques, nobles et autres privilégiés, suivant lequel arrêt les droits y mentionnés ayant été levés, lesd. habitants en ont reçu un soulagement notable et le Roi une très grande utilité, les tailles ayant par ce moyen été payées ponctuellement entre les mains du receveur, mais comme dans l'abord d'un établissement il est difficile de pourvoir à toutes sortes de difficultés, il se trouve par l'expérience que l'on a mis des droits sur des denrées qu'il est impossible de lever, lesquels par conséquent se trouvant retranchés les fermiers dud. tarif sont contraints d'abandonner leur ferme, de manière que les habitants retombent dans un état qui les réduit à ne pouvoir fournir les tailles sur eux imposées à moins qu'au lieu des droits qui ne peuvent être levés ceux qui peuvent être perçus ne soient augmentés, pourquoi requéraient que la taille, taillon, subsistances, étapes, exemptions de garnisons, crues et autres impositions mises et à mettre sur lad. ville et faubourgs seraient dorénavant levées sur les marchandises, denrées et bestiaux qui entreront, se vendront, débiteront ou consommeront sur le tarif contenu en la nouvelle délibération de la communauté du 9 octobre 1657 : autorisation; suit le tarif (1658); avis y relatif de Jacques Favier, seig^r du Boulley, intendant d'Alençon (1656). — Extrait des registres du Conseil d'État sur la requête des habitants de Carentan, contenant que tous les commerces dud. lieu ayant été depuis près de 25 ans absolument abandonnés, les quais laissés en ruine et la rivière remplie, en sorte qu'elle demeure inutile, on s'est aperçu que le commerce qui s'y exerçait auparavant, par sa cessation, causait une grande perte non seulement à la province, mais dans tout le royaume, que l'intendant Chamillart se serait proposé de travailler au rétablissement dud. commerce et aurait fait plusieurs voyages à Carentan dans ce but, qu'il a été reconnu dans des assemblées générales que la cessation dud. commerce procédait particulièrement de la pauvreté dans laquelle les habitants sont tombés depuis quelques années par suite des grandes impositions, logements fréquents de gens de guerre, au moyen de quoi toutes les meilleures familles ont été absolument ruinées et réduites au déplorable état de la mendicité, et, s'il est resté quelques habitants depuis led. temps, les uns ayant vendu leurs biens à des nobles et privilégiés pour abandonner le pays, les autres, en très grand nombre, se sont retirés sous prétexte d'attendre leur âge de majorité à Paris, Rouen, Caen, Cherbourg et autres villes de Normandie, où les tailles et autres impositions qu'on avait coutume de lever par capitulations ont été converties en tarif sur les denrées et marchandises entrant et se vendant auxd. villes, et que d'ailleurs il était très véritable que tous ceux des habitants de Carentan qui ont passé en la collecte des tailles depuis plusieurs années ont été entièrement ruinés, et la plupart morts dans les prisons, y en ayant encore plusieurs détenus en une très grande pauvreté, ne pouvant satisfaire au paiement des sommes immenses dont ils se trouvent redevables à cause des non valeurs, et leur misère se rendant de jour en jour plus grande, en ce que les habitants de Carentan sont obligés de passer à la collecte de cinq ans en cinq ans, quoiqu'autrefois un particulier ne passait qu'une fois en sa vie, ce que l'on voit évidemment par la lecture des rôles des tailles et impositions, qui se trouvent composés de la moitié des veuves, toutes lesquelles choses causent une consternation générale de la ville et faubourg, les habitants, hors de pouvoir de continuer, même de rétablir led. commerce, tous les artisans et manufacturiers s'étant retirés dans lesd. villes, ce qui fait que lad. ville n'est pas habitée et se trouvera bientôt déserte, n'y ayant aucunes gens ayant médiocrement quelque chose qui n'aient recherché de se mettre à couvert desd. charges par exemptions, et même la plus grande partie s'est dédiée à l'église et fait promouvoir aux ordres sacrés; plusieurs autres, même ceux qui avaient obtenu des lettres de noblesse, se sont au même temps de la révocation fait pourvoir de charges portant exemption, tellement qu'il ne reste plus en lad. ville et faubourg de Carentan que des pauvres et misérables, qui n'ont aucun appui, support ni commodité aucune pour pouvoir subsister, tellement qu'il n'est pas possible que les deniers des tailles et autres impositions puissent être assises et levées en la manière accoutumée, puisqu'il ne s'y peut plus mettre de collecteurs solvables, ce qui cause tous les ans un notable retardement à la recette des deniers du Roi et une ruine inévitable aux habitants, en sorte que dans les assemblées qui ont été faites par l'ordre de Chamillart il a été trouvé à propos, pour tâcher d'apaiser le mal dont ils sont accablés et pour établir led. commerce, de recourir au Roi et le supplier d'accorder la même facilité auxd. habitants qu'à ceux de Coutances, Argentan, Vire, Condé-sur-Noireau, Falaise, S^t-Lô, et autres lieux de leur proximité,

de pouvoir lever à l'avenir sur eux par un tarif et sur les denrées, bestiaux et marchandises qui se fabriquent, consomment et débitent en lad. ville et faubourg, y compris Rougeval et Beaumont, Pontmenauque et les maisons des Ponts d'Ouve du côté de la ville de Carentan, pour les deniers en provenant être employés au paiement des tailles et impositions; ils ont seulement eu recours à la levée desd. droits pour faciliter le paiement desd. tailles et déclaré propres deniers, qui ne pourront être qualifiés d'octroi, pour y avoir été renoncé par eux, lad. levée étant destinée et par eux soufferte seulement pour le paiement des tailles, taillon et autres impositions. Vu plusieurs arrêts du Conseil d'État en faveur des habitants des villes de Coutances, S^t-Lô, Vire, Argentan et autres, des 24 mars, 16 novembre, janvier 1661, le tarif y joint, signé de Jean-Thomas Penon, avocat du Roi à Carentan, et de François-Antoine Boissel, l'un des échevins commis et député par les habitants par leur procuration du 18 juillet 1661, ordonnance portant que lesd. habitants feront un projet du tarif par eux demandé pour être examiné par Chamillart, conseiller aud. Conseil, maître des requêtes de l'hôtel, commissaire départi en la généralité de Caen, lequel donnera son avis sur le tout pour être ordonné ce qu'il appartiendra (4 août 1667). — Tarif des droits à percevoir sous le bon plaisir du Roi sur les deniers et marchandises qui seront fabriquées, consommées et débitées en la ville et faubourgs de Carentan, exposées en vente ou vendues aux foires et marchés, présenté à l'intendant en vertu dud. arrêt par René Duprey, échevin, et approuvé par lui le 21 mars 1675; copie informe de la copie collationnée par Dupré, procureur du Roi au bailliage et vicomté de Carentan, premier échevin dud. lieu en 1675, sur la copie non signée demeurée entre ses mains, l'original s'étant trouvé perdu entre les mains de Thomas Noblet, ci-devant échevin à Carentan, soit par le grand incendie dud. lieu en 1679, soit par la faiblesse de son esprit (1690). — Arrêt du Conseil d'État sur la requête des habitants taillables de Carentan contenant que le 19 juin 1679 ayant eu le déplaisir de voir par un malheur imprévu brûler et consumer une partie de leur ville et ses quatre faubourgs avec la perte de la vie d'aucuns habitants et de la plus grande partie de leurs biens, en telle sorte que de 600 maisons dont lad. ville et faubourgs étaient composés, à peine en serait-il resté 140, qui auraient encore été incendiées si elles n'avaient été promptement découvertes et démolies pour arrêter le cours de l'embrasement si impétueux, ainsi qu'il a été justifié par les procès-verbaux de Chasot et Formentin, trésoriers de France à Caen, les suppliant, par un malheur si sensible, se voyant réduits à une désolation et une misère extrême et dans l'impossibilité de payer leurs tailles et impôts, auraient eu recours au Roi, dont le Conseil, par arrêt du 12 juillet 1679, aurait ordonné qu'avant faire droit il serait dressé procès-verbal par l'intendant Méliand du nombre et quantité des maisons qui ont été incendiées ou démolies pour arrêter le cours de l'incendie, des noms et quantités des propriétaires et locataires, etc., et cependant faisant défenses au receveur des tailles de faire des poursuites contre les collecteurs et aux collecteurs contre les habitants, en conséquence duquel arrêt l'intendant avait conclu à la décharge de 1748 livres, à quoi se trouvaient monter les restes de leurs tailles de lad. année et de la précédente, et même de décharger le receveur des tailles de l'Élection d'en compter tant au receveur général des finances, aux trésoriers de France de la généralité, et en la chambre des Comptes de Normandie, mais d'autant que les habitants sont journellement menacés par le receveur général et celui de l'Élection d'être poursuivis pour lad. somme restant de leurs tailles, qui n'ont sursis à leurs poursuites que pour un temps à moins que les habitants ne fassent apparoir d'une décharge entière, attendu que les habitants, qui ne conviennent (lire : commencent) à respirer d'une désolation si grande qu'ils ont soufferte en la perte de leurs biens par un embrasement si furieux, en considération duquel il leur aurait été accordé 3 années de diminution de leur taille pour aider à se rétablir, que si dans cet état ils sont poursuivis par les receveurs, il est certain qu'ils tomberaient de nouveau dans un second accablement dont il leur serait impossible de se retirer à cause de la misère générale où ils ont été réduits par l'incendie, décharge leur est accordée de lad. somme restant de leurs tailles de 1679 et année précédente (1681). — Lettres patentes pour l'exécution de l'arrêt du Conseil fixant pour 20 années à 19,000 livres par an la taille et autres impositions de la ville et faubourg de Pont-Audemer, pour le paiement de laquelle somme les maire et échevins leveront pendant led. temps sur les denrées et marchandises les droits portés par le tarif proposé et signé par les habitants, le produit devant être employé, outre lad. somme, aux ouvrages à faire pour achever le canal de la rivière de Rille (1689). — Avis favorable de l'intendant de Caen Foucault sur led. tarif de Carentan, examiné par Chamillart, pour faciliter le paiement des tailles et procurer le rétablissement du commerce de lad. ville (1690).

F. 879. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1759-1772. — Chambre des Comptes de Normandie. — Certificat de Poret de Boissemont, procureur général en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, que Jean-Louis Le Parsonnier, s^r des Rougesterres, procureur du Roi au bailliage de Bayeux, ancien maire de lad. ville, n'a en lad. Cour aucuns parents ou alliés dans les degrés prohibés, pouvant l'empêcher d'être pourvu d'un office de conseiller auditeur en lad. Cour (1759). — Accord avec Gabriel Le Maître, bourgeois de Rouen, créancier en la succession de feu Grébauval, auditeur des Comptes, opposant au sceau des provisions dud. Le Parsonnier (1759). — Extrait des registres du Conseil d'État, concernant la requête de Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque de Bayeux, et des propriétaires et usagers de la forêt de Neuilly, landes et marais en dépendant, contenant que led. évêque de Bayeux a payé différentes sommes pour le curage de la rivière d'Elle, depuis les moulins de St-Lambert, lui appartenant, jusqu'au pont appelé de la Bouque d'Elle, et qu'il est dans l'intention de répéter contre les propriétaires et usagers de lad. forêt les frais de ce curage, pour la partie de lad. rivière qui coule le long du grand marais de Neuilly et du marais salé à eux appartenant, que, lesd. particuliers et usagers résistant à cette prétention, les parties sont dans le cas d'avoir une contestation à ce sujet, mais que, désirant réciproquement éviter l'éclat d'un procès et les frais des procédures, ainsi que les lenteurs des tribunaux ordinaires, elles sont convenues de supplier le Roi de vouloir bien leur nommer des commissaires, que pour cet effet lesd. propriétaires et usagers se sont assemblés le 5 février 1760 et ont pris par devant notaire une délibération par laquelle ils ont autorisé trois d'entre eux, M. de Faudoas, s^r d'Englesqueville, le s^r de Vouilly et Onfroy, à convenir desdits commissaires avec l'évêque de Bayeux, qu'en conséquence ils ont conjointement signé un acte, portant qu'ils supplieraient le Roi de vouloir bien évoquer lesd. contestations et les renvoyer devant l'évêque de Séez, le premier président et le procureur général au Parlement de Rouen, et Le Parsonnier, auditeur en la Chambre des comptes de Rouen, pour, au rapport dud. Le Parsonnier, être lesd. contestations par eux jugées souverainement et en dernier ressort; arrêt conforme (1760). — Tableau imprimé des dettes, tant actives que passives, des officiers de la Cour des Comptes, aides et finances de Normandie, au jour de leur suppression, par édit de septembre 1771 : rentes aux héritiers du président de St-Hurien, à l'hôpital général des pauvres valides et à l'hôtel-Dieu de Rouen, au président de St-Victor, à la comtesse de Grammont, aux héritiers du duc de Mortemart, etc.

F. 880. (4 Cahiers.) — Grand format, 28 feuillets, papier.

1762-1766. — Documents provenant de la Chambre des Comptes de Normandie, annotés en marge par led. Le Parsonnier, conseiller auditeur. — Bordereau des parties de recette et dépense du compte de la recette générale des finances de la généralité de Caen, rendu par Pierre Oursin de Digoville, écuyer, receveur général des finances de lad. généralité pour 1762. Parmi les charges ordinaires : 800 livres au professeur de mathématiques du collège du Mont, employé dans l'état du Roi de 1762 sous le nom du professeur de mathématiques du collège des Jésuites. Dépense à cause des fonds laissés dans l'état du Roi sous les noms des recteurs, professeurs et principaux des collèges et autres suppôts de l'Université de Caen pour gages, suivant l'état de distribution arrêté par les maire et échevins de Caen : au recteur 23 l., au professeur de théologie, à Crevel, Foubert des Pallières, Faucon, Le Paulmier, docteurs professeurs aux droits, Godard, professeur d'éloquence, Geoffroy Des Portes, professeur aux droits, Desmoueux, professeur en médecine, chacun 173 l. 10 s., Hardouin, principal du collège des Arts, et Macparlan, principal du collège du Bois, chacun 144 l. 10 s., Jacques Malouin, professeur en langue grecque, 300 l.; Pierre Robichon de La Guérinière, tenant l'Académie Royale des armes à Caen, 1200 l. Gages et droits des officiers du bureau des finances, y dénommés. Offices majors et municipaux : S^t-Lo, Vire, Granville, Avranches, Caen, etc. Présenté en 1766. — Semblables bordereaux des comptes des deniers provenant de la capitation, du dixième des charges, du premier vingtième des biens fonds, octrois, industrie, etc., pour 1762.

F. 881. (4 Cahiers.) — Grand format, 22 feuillets, papier.

1761-1762. — Semblables bordereaux des comptes de la capitation, des vingtièmes et de la retenue sur les charges de la généralité de Rouen pour 1762, présentés par Étienne Le Texier de Mennetou, receveur général, et du compte des gages des officiers du Parlement de Rouen, présenté par Jacques Le Carpentier, commis

par le Roi pour 1761. Liste des présidents, conseillers, etc.

F. 882. (Cahier.) — Grand format, 8 feuillets, papier.

1763. — Semblable bordereau du compte des tailles de l'Élection d'Avranches en 1763, que rend Nicolas-Philippe Le Gay de Serrières, receveur ancien et alternatif de lad. Élection. Gages et droits des officiers de lad. Élection, réservés en exécution de l'édit de janvier 1685: René Le Masson, président, Jean-Jacques Rioult, lieutenant, François Tesnière, François-Robert Le Pigeon, élus, Jacques-François Le Louvier, procureur du Roi, Laurent Couillard, greffier; autre dépense à cause des taxations attribuées aux officiers de l'Élection par édit de février 1745, rendues fixes et héréditaires au denier 18 par la déclaration du 7 avril 1747: René Le Masson de Campré, à cause de l'office de président, Laurent Guignard, de lieutenant, Jean-Baptiste Tesnière de Brémesnil, d'élu, etc. Gages et droits des officiers du bailliage de Cotentin et autres juridictions royales : Jean-René Vivien, lieutenant ancien civil et criminel et lieutenant alternatif au siège d'Avranches; Charles de La Piganière, vicomte d'Avranches; Claude-Henri Mariette, vicomte de St-James, etc. Rentes au chapitre, au clergé du diocèse, au bas-chœur de la cathédrale d'Avranches, aux curés, prêtres, obitiers, trésors et fabriques de Pontorson, Chavoy, Notre-Dame-des-Champs, St-Saturnin et St-Gervais d'Avranches, St-Pair, aux religieux de la Charité de Pontorson, aux abbesse et religieuses de Moutons, à l'hôpital d'Avranches, à l'hôpital et hôtel-Dieu de St-James, etc.

F. 883. (Cahier.) — Grand format, 6 feuillets, papier.

1762. — Semblable bordereau du compte des tailles de l'Élection de Bayeux en 1762, présenté par Michel Du Bo[s]c de Beaumont, receveur. Gages et droits des officiers de l'Élection, Gilles Le Chanoine, président, etc., et du bailliage et autres juridictions royales. Rentes aux six grands vicaires de Bayeux, au clergé, aux pauvres de Geffosse en Bessin et de Neuilly-l'Évêque, de la cathédrale, aux religieux de Mondaye, etc.

F. 884. (Cahier.) — Grand format, 6 feuillets, papier.

1756-1760. — Semblable bordereau du compte des tailles de l'Élection de Bernay, présenté par Gaspard-Charles Pellard, écuyer, receveur pour 1756. Gages et droits des officiers de l'Élection, Charles-Benjamin Pinchon, président, Guillaume Champion, lieutenant, etc. Aux Cordeliers de Bernay, propriétaires de la maison servant de bureau de l'Élection, 150 l.; à Charles Boullaye, nommé pour tenir les petites écoles dans la paroisse de Notre-Dame du Hamel, 150 l. Gages des officiers du présidial et autres juridictions royales, Nicolas Fouques, procureur du Roi au bailliage de Bernay, André Barré de Montfort, vicomte de Bernay, désuni d'Orbec, Jean-Bernard Jouvain, lieutenant particulier civil et criminel de Montreuil, François-Nicolas Goulaffre de Camplessis, receveur des consignations de Montreuil et Bernay, Jean-Jacques-Sébastien Le Cesne, lieutenant général de police ancien et alternatif de Bernay. Nouveaux gages au denier 20 attribués aux offices d'inspecteurs et contrôleurs de jurés communautés d'arts et métiers créés héréditaires par édit de février 1745, Bernay, La Ferté-Fresnel, La Ferrière et Montreuil. Rentes créées par édit d'août 1720 appartenant à des communautés ecclésiastiques: Pierre Auber, échevin et dépositaire de la charité de Giverville, les curé et prêtres chapelains du « Martirologe » de l'église de N.-D. de La Couture de Bernay, au trésor et trinité de St-Georges de Montreuil, aux charités de Notre-Dame de La Couture de Bernay, Landepereuse, « Ste-Claire d'Éricq » (Arcey), St-Nicolas de « Bosmesnil », Courbépine, St-Pierre de Menneval, etc. Rapporté le 12 mai 1760.

F. 885. (Cahier.) — Grand format, 4 feuillets, papier.

1758-1760. — Semblable bordereau du compte de Jacques-Guillaume Courtois de Mézières, à cause des deniers communs et d'octrois, premier et second tarif et doublement d'iceux, de la ville de Caen, pour 1758. Arrérages de rentes dues par la ville à M. de Goupillières de St-Hilaire, M. d'Escoville, M. de Mondrainville, fils de M. de Bernières de Gavrus, les Jacobins, les pauvres malades de la maison-Dieu, Macparlan, chanoine du Sépulcre, à cause de sa prébende d'Anzeray, Goujon, curé du Château, chapelain fondé de la chapelle de St-Aignan d'Orléans, Coltée, chanoine du Sépulcre, à cause de sa prébende d'Anisy. A cause des statuts et privilèges accordés aux bourgeois enfants et originaires de Caen qui ont abattu le papegay de l'arquebuse, de l'arbalète et de l'arc : à Seigneurie, arquebusier de la compagnie du Papegay, pour la prise de l'oiseau qu'il a abattu, 200 livres. Gages d'officiers : le maréchal de Coigny, gouverneur et grand bailli de Caen; le gouverneur de la grosse horloge ; au sacris-

tain de St-Pierre, pour avoir sonné la retraite, 40 l. ; à Joseph Grenier, pour avoir eu soin des cygnes pendant 6 mois, 24 l. ; paiement au même pour le curage de la petite rivière ; à Norbert Duclos, carme, prédicateur de l'Avent 1757, 12 l.; à Le Grand, cordelier, prédicateur de l'Avent 1758, 12 l. ; gages du maréchal du guet, néant, faute de mandement ; pour le feu de la veille de St-Jean-Baptiste, 30 l., etc.

F. 886. (Cahier.) — Grand format, 4 feuillets, papier.

1756-1760. — Semblable bordereau du compte des tailles de l'Élection de Carentan, rendu par Joseph-François Laffoley de Sorteval, receveur pour 1756. Gages des officiers de l'Élection, du bailliage et autres juridictions royales. Élection : Gabriel Renouf, président, Jacques-Julien Le Comte, lieutenant, Pierre Le Breton, Pierre Bourdon de La Brasserie, Jean-Thomas Cottard de La Ferté, élus, Antoine Le Castel, procureur du Roi. Rentes aux églises, confréries, etc.

F. 887. (Cahier.) — Grand format, feuillets, papier.

1756-1760. — Semblable bordereau du compte des tailles de l'Élection de Neuchâtel rendu par Antoine-Nicolas Margue Du Mesnil, receveur pour 1756. Officiers de l'Élection et des juridictions royales. Gages des offices d'inspecteurs et contrôleurs des jurés des corps et communautés d'arts et métiers, Neuchâtel, Aumale, Buchy, St-Saens. Rentes aux fabriques de St-Léonard et Notre-Dame de Gaillefontaine, aux Ursulines de Gournay.

F. 888. (2 Cahiers.) — Grand format, 14 feuillets, papier.

1756-1766. — Semblable bordereau du compte des tailles de l'Élection de Pont-de-l'Arche, rendu par Jean-Nicolas Cordier de Boisenval, receveur pour 1756. Officiers de l'Élection, du bailliage et vicomté. Gages des inspecteurs contrôleurs des jurés des communautés d'arts et métiers, Pont-de-l'Arche, Caudebec, Elbeuf, Louviers. Rentes à la charité de Notre-Dame de Louviers, à la fabrique et trésor de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, aux religieux de St-Antoine de Pont-de-l'Arche pour l'abbaye de St-Nicolas de Verneuil, etc. — Autre bordereau pour le compte de 1762 : rentes à Jean-François Corneille, chapelain de la chapelle de Ste-Marie-Madeleine de Champagne, paroisse de « Ruly » (Reuilly), laquelle rente lui tient lieu de titre à lad. chapelle et avec autres fondations faites par Léonard Maillard, etc.

F. 889. (Cahier.) — Grand format, 6 feuillets, papier.

1756-1760. — Semblable bordereau du compte des tailles de l'Élection de Pont-l'Évêque, rendu par Gaspard-Norbert Arvillon de Sozay, receveur pour 1756. Gages des officiers de l'Élection, René-Charles de Launoy, président, Jean-Charles Le Carpentier, lieutenant, Jacques Cardon, Louis Bretocq, élus, François Roussel Duprey, procureur du Roi. Gages des inspecteurs et contrôleurs des jurés des communautés d'arts et métiers, Pont-l'Évêque et Honfleur. Rentes à la confrérie de la charité de St-Thomas de Touques, aux aux administrateurs du trésor de St-Pierre de Touques, à l'hôpital de Honfleur, etc. Gages de Benoit Fresnel, lieutenant civil et criminel de l'Amirauté de Honfleur, etc.

F. 890. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1783-1802. — Documents concernant Marie-Madeleine-Jeanne-Louise-Thomasse Le Parsonnier, fille unique de Jean-Louis Le Parsonnier des Rougesterres, épouse, puis séparée de biens et divorcée de Marc-André-Hercule-Antoine-Louis-Joseph, comte de Toulouse-Lautrec. — Baux : par la comtesse de Toulouse de la ferme de La Campagnerie aux hameaux d'Isigny (1783) ; par lad. Le Parsonnier, de la ferme de La Bécasserie, à Maisy (1802) ; réparations et travaux aux fermes de Mme de Toulouse à Létanville, Maisy, St-Clément, Le Breuil ; vente de bois.

F. 891. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1782 — An V. — Quittances au comte et à la comtesse de Toulouse, ou à la citoyenne Toulouse, pour impositions, rentes à MM. de St-Cyr de Strancourt, de Tallevast, aux obits d'Isigny, fourniture de bois, chaux, matériaux, épicerie, vin, étoffes, gravure d'un étui d'or, etc. Mémoires divers, notamment de Desbordes, bijoutier à Bayeux ; billet de fourniture de charbon à Mme de Toulouse par la mine de Littry, etc.

F. 892. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier.

1673-1790. — Procédures pour M. et Mme de Toulouse, de 1783 à 1790, contre leurs fermiers du Mesnil, au Breuil, du Vigney, à Létanville, de Maisy et de S^t-

Vigor-le-Grand, notamment en paiement de fermages, ou contre divers débiteurs, entre autres Le Chevallier de Croixmare et le marquis de La Rivière. A l'appui du procès contre Guillaume Ravenel, bail à fieffe de terre à Saonnet (1673), transport de rente à Denis Le Parsonnier (1691), etc.

F. 893. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 137 pièces, papier.

1784-1790. — Procédures entre M. de Toulouse et ses créanciers, Louis de Launey, recteur de St-Potan, évêché de St-Brieuc, pour lui et Julienne-Claude de Launey, héritiers de Jean-Baptiste de Launey, sieur de Cadoret, leur frère ; Gardienne, tailleur d'habits à Paris, ayant cédé ses droits à Demoulins, avocat à Paris ; Le Rouge de Préfontaine, marchand perruquier à Bayeux, et sa femme, marchande de modes aud. lieu ; divers fournisseurs, joailliers, menuisiers, etc. ; mémoires à l'appui ; arrêt de deniers entre les mains de Vimard, fermier de La Picquerie, paroisse du Breuil, requête de Jacob-Samuel Cahen, juif, négociant demeurant ci-devant à Metz, et de présent à Paris, rue Quincampoix (1784).

F. 894. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 62 pièces, papier.

1787-1790. Procédures diverses pour M. de Toulouse : contre Bordel, mercier bijoutier joaillier à Caen, concernant la remise d'une bonbonnière à laquelle il avait fait poser un portrait de femme ; y joint note de 1787, prix de la boite 110 l., bénéfice à 10 %, 11 l., avoir posé le portrait et serti le médaillon, 3 l., boite d'emballage, 12 s., port, 1 l. 8 s. ; contre la veuve et les enfants de M. de Baudre de La Meslerie, demeurant à Littry, en récompense contre les administrateurs des biens et revenus de l'hôtel-Dieu de Bayeux ; concernant l'arrêt de deniers requête de Guy-Henri-Jean-André Le Gouis, chevalier, seigneur de Cresserons, etc.

F. 895. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1786-An IV. — Procédures, de 1790 à l'an IV, pour lad. Le Parsonnier, femme séparée de biens, ou divorcée, dud. comte de Toulouse, concernant principalement sa terre de Maisy ; signification, pour arrêt de deniers, de contrat de fieffe par Michel-François de Tallevast à Marie-Françoise-Basile de Tallevast, veuve de Pierre-Paul de Baudre de la Meslerie, d'un herbage à Longueville (1786).

F. 896. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — « Chanson, air, Amis, dans ce jour fortuné, que m'avait demandée ma cousine Mde de Toulouse, sur les regrets du Régiment de Condé de quitter Bayeux. Trévières, 1783. » De l'écriture de M. de La Jumellière.

F. 897. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1587-1791. — Pa...-Pe... — Extraits de l'état civil de Montebourg et de Cherbourg concernant la famille Le Parquois, légalisés par le vicaire général de Coutances et revêtus du sceau plaqué de l'évêque de Coutances, de Talaru de Chalmazel (1784) ; compte de tutelle de Marguerite Le Parquois, fille de feu Hyacinthe et de Thérèse-Gabriel Doguet (1777). — Signification à Pelot, comte de Trévières, de requête au lieutenant général de Bayeux, concernant la caution de son fermier Jean-Baptiste Le Gasson, dont il a fait vendre les meubles (1787). — État et mémoire des pièces, lettres et écritures de la succession de Pierre-Germain de Percaval, écuyer, sieur de La Carbonnière, instance de Françoise Du Fayel, veuve dud. de Percaval, de Jean de Percaval, écuyer, sr du Fresne, et de Françoise-Madeleine-Monique de Percaval, ses enfants : contrats de mariages de Christophe de Percaval, écuyer, sieur de La Boufardière, et de Marie-Anne de Percaval (copie de 1744), de Louis-Thomas de Percaval, écuyer, sieur du Bouillon, et de Madeleine de Percaval (1741), etc. — Amortissement de rente par Jean Le Petit, sieur de La Pommeraye, et Françoise de Percaval, sa femme, au bénéfice de Pierre de Percaval, écuyer, sieur des Islets (1664). — Vente par Gabriel Coquet, écuyer, sieur de Tolleville, avocat du Roi en la vicomté d'Auge, et Laurent Le Diacre, écuyer, sieur de Martimbosc, demeurant à Rouen, à Jean Le Perchey, sieur de La Perrelle, demeurant à Repentigny, de terres aud. lieu (1666). — Contrat concernant l'accomplissement des promesses du contrat de mariage de Guillaume Le Perchey, sieur de La Couture, et de défunte Louise-Marie Morel, au profit de Jean Le Perchey, leur fils (1760). — Vente par Pierre et Pierre dits de Cristot, frères, de Tilly, à Roger de La Perrelle, de Bucéels, de terres à Bucéels (1587). — Amortissement de rente par Pierre Le Vavasseur, curé de Fontaine-Étoupefour, pour Guillaume de La Perrelle, d'Audrieu (1695). — Dépôt au notariat de Bayeux par Laurent-Thomas de Mortreux de La Potterie, avocat en Parlement, demeurant à Vire, au nom de Thomas-Michel de Mortreux, avocat en Parlement

de Paris, bailli haut-justicier de Bény et subdélégué de l'intendant en l'Élection de Vire, son père, du testament de Marie Peschard, résidant à Bayeux, portant legs aux pauvres (1780). — Contrat de mariage devant les tabellions de la sergenterie des Veys entre Guillaume Le Petit, fils de Michel et de Cardine Le Moyne, et Jacqueline, fille d'André Le Poutrel, fils de feu Jacques, tous d'Englesqueville (1589). — Familles Pelay, Pelhaste, Le Pelletier, Le Pelley, Pépin ; biens à Esquay-sur-Seulles, St-Germain d'Ectot, etc.

F. 898. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1628-1822. — Ph...-Pl... — Compte rendu par Jean Philippe de la gestion du trésor de l'église de Maisons, de 1740 à 1744 (1746) ; procédures pour led. Philippe, y relatives (1752). — Reconnaissance à Jacques Piédaignel, curé de St-André de Bayeux (1704), et procédures pour ses héritiers. — Bail à fieffe à Nicolas « Piédoe » de terre à Mosles, en présence de Gabriel Du Bousquet, écuyer, receveur au grenier à sel de Bayeux (1628). — Pleds, gage-plège et élection de prévôt de la seigneurie de La Meurdraquère, appartenant aux enfants mineurs de Claude-Bonaventure, marquis de Piennes, écuyer, seigneur et patron de La Meurdraquère, instance de Marie-Louise-Jeanne de Collardin, sa veuve, par Gabriel Vibert, avocat aux juridictions de Coutances et Cérences, sénéchal ordinaire : le curé, les héritiers du seigneur de La Granterie Campion, Deval Les Fleurs, écuyer, seigneur du Loreur, acquéreur de Roger-André Du Breuil, écuyer, Du Bouillon de Boisval, conseiller au présidial de Coutances, les héritiers de Charles-François de Campion, écuyer, etc. (1758). — Bail à fieffe par Thomas-Simon Fossey, greffier en chef au siège royal de la police de Bayeux, et Michelle-Louise Le Fèvre, son épouse, à François Le Pley, bourgeois de Bayeux, de maison aud. lieu (1771). — Familles Piard, La Planche, etc. ; biens à Aignerville.

F. 899. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1643-1740. — Poitevin. — Contrats concernant la famille Poitevin, de Ste-Honorine-des-Pertes et de Bayeux.

F. 900. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1641-1717. — Poterin. — Séparation de biens de Charlotte de Gouye et Jean Poterin, écuyer, sr de Bussy (1641-1642). — Fieffe par lad. de Gouye à Jacques Genas l'aîné, de Sommervieu, de terres aud. lieu (1653). — Procès en Parlement de Rouen entre lad. Charlotte, veuve dud. Poterin, Jacques Cailly, contrôleur au grenier à sel de Bayeux, Pierre Poterin, procureur du Roi en l'Élection de Bayeux, Jacques et Guillaume Poterin, frères (1661). — Titre nouveau passé par Denis Genas, sr de La Fosse, fils Lambert, de Sommervieu, pour les Bénédictines de Bayeux, à la décharge de Charles Poterin, curé de Brectouville (1692). — Quittance par la supérieure du monastère de Notre-Dame de La Charité de Bayeux a M. de Bussy, curé de Brectouville (1697). — Procuration par led. Charles Poterin, curé de Brectouville, à Catherine de Sallen, épouse de Bernardin de La Cour, écuyer, demeurant à Bayeux (1713).

F. 901. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1599-1786. — Po...-Py... — Vente par René Pesquerel, greffier en la haute justice d'Osmanville, demeurant à Isigny, procureur de Pierre-François Mercent, géomètre à Valognes, à Pierre Pophillat, lieutetenant général des amirautés de Grandcamp, Isigny et Carentan, demeurant à Isigny, de rente procédant de maisons et héritages à Isigny, dans la Cour St-Martin, désignés au contrat de fieffe consenti en 1724 par Claude Plansson, capitaine de la bourgeoisie de Bayeux, à Robert Noël, curé d'Isigny (1784). — Aveux à François Poret, sieur du Fresne et Tréperel, en son noble fief, terre et sieurie de Tréperel (1635). — Lots des maisons et héritages de feu Cyprien Pottier, bourgeois de Caen (1625). — « Deo Opt. Max., Virgini Dei-Paræ, et Sancto Lucæ, orthodoxorum medicorum patrono, quæstio physiologica, publicis agitanda disputationibus in scholis medicorum celeberrimæ Cadomensis Academiæ, pro licenciatus gradu consequendo, M. Petro Le Canu, Regio Medicinæ professore, facultatis decano, præside. An detur hydrops in quo humectantia diluentiaque hydrogogis [sunt p]ræmittenda ? Proponebat Cadomi Petrus-Joannes-Benedictus Potier, Bajocensis, Baccalaureus Medicus », 1786. Caen, J.-C. Pyron, seul imprimeur de l'Université, 4 p. in-4°. — Bail à fieffe par Charles Malouin, docteur en médecine en l'Université de Caen, à Charles Prempain, de Frénouville, de grange et terre aud. lieu (1678). — Acquêt par Thomas Le Prévost, bourgeois de Bayeux, de terre à Colleville-sur-mer (1599). — Procédures pour André Pyron, docteur professeur aux droits de l'Université de Caen, fils de feu Gilles Pyron, docteur aux droits et professeur royal, pour paiement d'arrérages de rente due par Bernardin

Malzard, prêtre (1714). — Familles Pontis, Poullain; biens à Bucéels, Ellon, etc.

F. 902. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1546-1720. — Quesne (Le). — Cession par échange par Messire Simon et Jean dits Le Bourgeois, frères, d'Ellon, à Martin Le Quesne, de St-Exupère près Bayeux, de terre à Ellon (1545, v. s.). — Vente par Guillaume de Rots, écuyer, s^r de La Madelaine, époux de Jeanne Ames, fille de feu François Ames, sieur de La Forte-Main, officier chez le Roi, sœur et héritière de Michel Ames, lieutenant général en la vicomté de Bayeux, à Catherine Le Quesne, femme de Jacques Le Saonnier, sieur de Mort-Chesne, bourgeois de Bayeux, de maison à Bayeux, tenue du fief et sieurie de St-Vigor-le-Grand (1709); en marge, quittance d'amortissement de rente par le supérieur du séminaire de Bayeux (1720).

F. 903. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1526-1791. — R... — Cession en usufruit par Gaspard Le Paulmier, sieur du Dézert, docteur en médecine à Bayeux, à Antoine-Philippe Renault, receveur du domaine et contrôleur des actes à Bayeux, d'une maison aud. lieu, paroisse St-Sauveur, rue du Château (1769). — Vente par Thomas Bynet à Jean Repichet l'aîné, tous deux bourgeois d'Écouché, de maison aud. lieu (1526); quittance par Pierre Marlier, curé de « Treizesainctz », à Jacques Repichet, bourgeois d'Écouché, pour somme dont il était redevable à Charles Le Verrier, s^r de « Treizesainctz » (1571). — Baux par Jean-Jacques Ricard, marchand à Troarn, fermier général de la manse conventuelle de l'abbaye dud. lieu, de terre à Janville et St-Pierre-du-Jonquet (1787-1788). — Transport de rente à Thomas Rocque, vicaire de Cerisy (1588). — Bail à fieffe par Jacques Bacon de Précourt, écuyer, seigneur et patron de St-Manvieu, contrôleur général des finances, domaines et bois de la généralité de Caen, procureur de Jacques-Sébastien Chouet de Vaumorel, directeur général des fermes du Roi au département de Charleville, à Clément-Victor Des Rues, bourgeois de Caen, de l'auberge du Louvre, sise à Caen, grande rue et paroisse de St-Michel de Vaucelles, au franc alleu du Roi, appartenant aud. Chouet, de la succession de Jean-François Chouet de Vaumorel, son père, premier échevin de Caen, et de Marie de La Perrelle, sa mère (1747). — Familles Le Rémois, Renouf, Richer, Roger, Rolland, etc.; biens à Balleroy, Bayeux, Nonant, St-Pair de Troarn, Tour.

F. 904. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1588-1730. — Robert. — Contrats concernant les Robert, de Graye et du Détroit; biens à Graye, Tréperel; contrats de mariage.

F. 905. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1639-1683. — Ste-Marie (de). — Adjudication par Jacques de St-Simon, écuyer, sieur de « Plainmarescq », lieutenant général au bailliage et siège présidial de Cotentin, à Jacques de Ste-Marie, seigneur d'Aigneaux, La Haie et Canchy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, gouverneur de Granville, de la succession sous bénéfice d'inventaire de Philippe de Ste-Marie, écuyer, sieur d'Orbeville, capitaine et gouverneur pour le Roi aux îles et fort de Chausey, son frère; inventaire et vente y relatifs (1639). — Procédure en Parlement de Rouen entre Jacques de Ste-Marie, s^r d'Aigneaux, et Jacques d' « Oléançon », sieur de Villerville (1652). — Contrat de mariage de Jean de Ste-Marie, écuyer, fils et héritier de Guy de Ste-Marie, écuyer, et de Jeanne-Henriette de Marguerie, et Françoise Daumesnil, fille de feu Robert Daumesnil, écuyer, lieutenant civil et criminel au siège de St-Sylvain: terres et maisons à Rocquancourt et Fontenay, etc.; reconnu en présence de Nicolas de Marguerie, écuyer, s^r de Bretheville, Guillaume de Ste-Marie, écuyer, s^r de Garsalles, oncles de l'époux, Louis et François de Ste-Marie, ses frères, Jean Patry, écuyer, Daniel de Parfouru, écuyer, François Le Bourgeois, écuyer, sieur de La Varende, etc. (1683).

F. 906. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1676-1748. — St-Martin (de). — Fondation par Guillaume de St-Martin, bourgeois de St-Martin de Bayeux, en l'église de lad. paroisse (1676). — Procédures pour vol à Trévières, au préjudice de Jean de St-Martin, marchand (chandelier, rayé), bourgeois de Bayeux. — Quittance pour augmentation de gages à Jean de St-Martin, greffier des traites et quart bouillon de Bayeux (1704). — Quittance d'amortissement de rente par Michel de Rots, écuyer, sieur de Monthore, fils de feu Michel, écuyer, sieur de La Magdelaine, ayant épousé Anne Nicolle, fille de feu Guillaume Nicolle, sieur de La Champagne, et de Marguerite Lequesne, à

Jean de St-Martin, bourgeois de Bayeux (1708). — Acquêt par Jean de St-Martin, marchand, bourgeois de Bayeux, de rente provenant de fieffe à François Jacquelin, sieur du Fondray, d'herbage à Aignerville (1725).

F. 907. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1643-1818. — SALLEN. — Transport par Gilles Verard, de St-Georges, faubourg de Bayeux, demeurant à Vaux-sur-Seulles, à Pierre de Sallen le jeune, écuyer, sieur de Caugy, de fieffe à Vienne (1644) ; amortissement de rente par led. Pierre (1650).—Acquêt de rente par Thomas de Sallen, écuyer, de Cerisy (1661). — Acquêt par Nicolas de Sallen, curé d'Ondefontaine, de terre à Esquay (1665). — Donation par Gilles Guérin, marchand, bourgeois de Bayeux, « volontairement et de bon cœur », à l'hôpital général de Bayeux, fait bâtir, fondé et fait subsister par l'évêque de Nesmond, de rente sur Henri-Bernardin de La Cour, écuyer, époux de Catherine de Sallen, suivant transport aud. Guérin par Françoise Poirier, veuve de Gabriel Vautier, écuyer, sieur de La Motte, etc. (1687) ; amortissement par lad. de Sallen, veuve. — Accord concernant les Sallen, de Sommervieu (1774).

F. 908. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1637-An VIII. — SANREFUS. — Contrats et procédures pour les Sanrefus, Sanreffus ou Sansrefus, de Litteau et de Rouen. — Vente par Jean-César-Charles Le Boctey, écuyer, seigneur des fiefs de Mortemer, époux de Jeanne-Marie-Françoise La Reille, demeurant à Formigny, à Pierre Sanreffus, huissier archer de la connétablie, demeurant à Aignerville, de terre à Veret (1764). — Fieffe par Jean-François Jacquelin, sieur de Prépont, d'Aignerville, à Joachim Sanreffus, sergent en la noble sergenterie des Vez, du lieu de Canappe, à Formigny (1767).

F. 909. (6 Cahiers.) — Moyen format, 74 feuillets, papier.

1648-1676. — SAQUET. — Adjudication aux pleds des sergenteries de la ville et banlieue de Bayeux, devant Isaac Le Bedey, écuyer, licencié aux lois, sieur de Vaux et d'Asnelles, vicomte et maire de Bayeux, requête de François et Charles Saquet, marchands, bourgeois de Caen, époux de défuntes Françoise et Anne Havard, filles de feu Pierre, tuteurs de leurs enfants subrogés au lieu de Guillaume Heuzebroc, à la suite du décret encommencé par feu Joachim Cousture, curé de St-Malo de Bayeux, des héritages et rentes appartenant aud. Havard à Mandeville, Martragny, Vaucelles, St-Sulpice et St-Martin de Bayeux (1676) ; copies de pièces y relatives : constitution de rente pour led. Cousture, curé de St-Malo, chapelain en l'église de Bayeux, par Pierre Havard, François Lhonoré, sr de La Mare, bourgeois de Bayeux, et le sr de Lhommeau (1648) ; procédures en vicomté de Bayeux pour Guillaume Heuzebroc, sr de La Poterie, créancier de feu Pierre Havard, etc.

F. 910. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1650-1786. — SA...-SE... — Acquêt par Bonaventure de St-Gilles, écuyer, sieur du Mesnil, de terre paroisse de St-Gilles, village de La Bretonnière (1661). — Procédures en vicomté de Bayeux pour Richard Scelles, sieur des Prés, conseiller assesseur aud. siège, époux de Marthe de Canivet, veuve de Nicolas Le Coq, sieur de Héville (1706). — Obligation de rente par Paul-Henri de Pellegas, chevalier, seigneur de La Rivière, lieutenant des maréchaux de France, demeurant en son manoir de La Rivière, paroisse de Manneville-sur-Rille, de présent à Honfleur, logé en l'auberge où pend pour enseigne le Cheval Blanc, pour François Semelaigne, bourgeois de Paris (1765). — Familles Sandrine, Savary, Le Seaux, Séguin, Semen : biens à Balleroy, Brionne, Coulibœuf, Mandeville, etc.

F. 911. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1738-1785. — SEIGLE. — Procès entre Jacques Seigle, époux de Jeanne Quesnel, et Pierre de La Brèque, avocat, en remboursement (1783-1784) ; production de lots et partages (1738) et de fieffes à Trévières (1754-1769).

F. 912. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1740-1784. — SEVESTRE. — Procès entre Nicolas Sevestre, docteur en médecine à Bayeux, et Michel-François de Rots, chevalier, seigneur de La Madeleine, concernant la servitude de la vidange des latrines de la maison dud. Sevestre, mitoyenne (1783-1784). — Extraits des minutes du notariat de Bayeux : vente par Michel Rogier, sr de Lépiney, lieutenant général honoraire en vicomté à Bayeux, et Jean-Baptiste Rogier, écuyer, garde du Roi, sr de Vaumisset, son fils, demeurant à Ranchy, à Isaac-François de Canivet, che-

valier, seigneur du Molay, de deux corps de logis à Bayeux, actuellement baillés à la dame de Mesniville et au s[r] de Fierville, capitaine d'infanterie (1740); vente par Jacques-Louis de Marguerie, sieur de Vienne, frère et héritier de Pierre de Marguerie, prêtre, à Michel de Rots, écuyer, sieur de La Madeleine, demeurant à Isigny, de maison à Bayeux (1754); extrait du registre du contrôle d'actes de Bayeux concernant la vente de maison paroisse S[t]-Laurent, à Bayeux, par Jean-Baptiste Rogier, écuyer, sieur de Lépiney, chevalier de S[t]-Louis, à Pierre Sevestre, bourgeois de Bayeux (1762); quittance de vidange, notamment 46 sols pour 24 pots de cidre, 2 s. 6 d. pour du tabac (1764).

F. 913. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1752-1809. — Sevestre. — Procédures entre les administrateurs des biens et revenus de l'hôtel-Dieu de Bayeux et la fille de feu Sevestre, médecin, en paiement d'arrérages de rente, le comte de Toulouse-Lautrec, écuyer, époux de la d[elle] Le Parsonnier des Rougesterres, condamné à garantie, avec recours sur la veuve et les enfants de M. de Baudre de La Meslerie (1788-1789). Bordereau de créances hypothécaires au profit de Jean-Olivier Gilles Desnoyers, cultivateur à S[t]-Loup, époux de Geneviève-Françoise Sevestre, fille de Nicolas, fils Pierre, contre Marie-Madeleine-Jeanne-Louise-Thomasse Le Parsonnier, femme divorcée de M. de Toulouse-Lautrec (1809). — Constitution de rente par Pierre Sevestre, bourgeois de Bayeux, pour les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu, à la caution de Nicolas Le Rouge de Préfontaine, chirurgien royal à Bayeux (1752); obligation de Pierre de Baudre, écuyer, s[r] de la Meslerie, envers led. Sevestre, pour la faisance de lad. rente (1753); procédures au bailliage de Bayeux concernant lad. rente : condamnation de Le Parsonnier des Rougesterres, ci-devant procureur du Roi aud. siège, caution du s[r] de La Meslerie, à la faisance de lad. rente; fieffe par Madeleine-Suzanne-Charlotte de Baussy, demeurant à S[t]-Servan, héritière d'Anne-Charlotte de Baussy, sa nièce, épouse de M. de Crèvecœur, à Nicolas Sevestre, docteur en médecine à Bayeux, d'une ferme, paroisse S[t]-Loup, hameau de Brunville, etc. (1781).

F. 914. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1783-1784. — Sorhouet de Bougy. — Procédures entre Noël-Nicolas-Marie Sorhouet de Bougy, chevalier, seigneur de Bougy, demeurant à Paris, et Jean-Baptiste-Jacques-Gabriel de La Londe de S[te]-Croix, lieutenant général au bailliage de Bayeux, son débiteur.

F. 915. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1610-1764. — So...-Su... — Acquêt par Bonaventure Soucquet de terres à Habloville, hameau de Bissy (1610). — Contrat de mariage de René Soucquet, sieur du Bouley, fils unique de feu Bonaventure, sieur de la Vigne, et de Guillemette Boscher, de Giel, et Barbe de Montfort, fille de feu Guillaume de Montfort, écuyer, sieur du lieu, et de Roberde de Neuville, de Courteilles, en présence d'Hiérôme de La Cour, curé de S[t]-Barthélemy du Pont, René de Rabodanges, seigneur de Crèvecœur, Vaux, La Courbe, Courteilles, et autres lieux, Charles de S[t]-Martin, sieur de La Villette, Jean Groussard, sieur de La Carrière, etc. (1650). — Transport par Jacques Lemière, des hameaux d'Isigny, héritier en partie de Claude Planson, capitaine de la bourgeoisie de Bayeux, à Guillaume Surget, des Oubeaux (1749). — Fonds à Bourguébus.

F. 916. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1550-1735. — Suhard. — Mandement de Pierre André, lieutenant général du bailli de Caen, pour arrêt sur Guillaume Suhard, écuyer, s[r] de Conjon, débiteur de l'abbaye de Cordillon (1550). — Déclaration et vente des héritages ayant appartenu à feu Guillaume Suhard, écuyer, sieur de La Conseillère, de Neuilly, qne fait saisir en décret Julien Suhard, assis à Isigny, Neuilly et Maisy (1641). — Fieffe par les Ursulines de Bayeux à Louis-Henri Minet, sieur du Breuil, commissaire aux saisies réelles à Bayeux, de corps de logis, cour et jardin, paroisse Notre-Dame des Fossés, rue Jean-Jourdain (1697). — Procédures pour Jacques Suhard, écuyer, sieur de Loucelles, pour lui et ses frères, héritiers de Michel Suhard, avocat du Roi à Bayeux, contre Anne Le Moutonnier, veuve du seigneur de Rambouillet, requérant de décret des immeubles de Louis Cornet, écuyer, sieur de Bussy, en distraction de rente foncière vendue par led. de Bussy à Michel Hermerel, écuyer, sieur de Secquemont (1714). — Requête de Jacques Suhard, écuyer, sieur de Loucelles, ancien et premier avocat du Roi, à l'intendant de Vastan, en réduction du dixième pour les maisons de Bayeux fieffées par son père des Ursulines dud. lieu (1734).

F. 917. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1299-1755. — Ta...-Th... — Vente par Charles

Chastel, s^r de La Poterie, marchand papetier, de St-Germain de Tallevende, à Jean-Baptiste Le Tainturier, marchand drapier, bourgeois de Vire (1731). — Accord sur procès entre Jean Taillebosq, avocat, docteur agrégé aux droits en l'Université de Caen, et Jean Dufour, bourgeois de Caen, et Anne Hue, sa femme, concernant biens à Baron et Tourville (1722). — Procès en bailliage de Bayeux entre Germain Le Vanier, fermier de la dîme de Deux-Jumeaux et Longueville, et Louis Le Tast (1747). — Fieffe par Jean Du Tertre, écuyer, seigneur et patron d'Englesqueville, de fonds à Létanville (1652). — Donation par Gauvain de Banville, chevalier, en pur et en franc mariage, à « Ricart de Tholevast », écuyer, seigneur de « Tholevast », avec Jeanne, sœur dud. chevalier et femme dud. écuyer, des rentes y énumérées (1299). Vidimus de 1396 (v. s.). — Constitutions de rentes: par Jacques Thomas, chirurgien juré à Rouen, et Anne de Sahurs, son épouse, civilement séparée, pour Nicolas Pinchon, praticien en la Cour des Aides de Normandie, époux de Marie Chopart, veuve de Robert de Gripon (1675); par lad. de Sahurs, veuve dud. Thomas, à Guillaume Hébert, huissier du Roi au Parlement de Normandie (1694). — Familles Tallevasts, Tanquin, Tavigny, Thomasse, Thouret; biens à Bonnebosq, Crépon, Longueville, etc.

F. 918. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1616-1790. — To...-Tu... — Quittance par Charles de La Mare, écuyer, seigneur de Longueville, pour lui et Mme de La Cour, sa mère, à Louis Tostain, laboureur, de Ryes (1774). — Requête au lieutenant général du bailliage de Caen, par Jacques Le Trémansois, curé de Bréville, concernant la succession des Eurry, ses parents maternels, dont M. d'Aigremont, lieutenant particulier aud. siège, est héritier au paternel (1775). — Vente par Nicolas Le François La Fontaine, curé de St-Exupère de Bayeux, à Jean-Guillaume Trublard, laboureur, de Tracy-sur-Mer, du bien Nicolle en lad. paroisse (1789). — Procès en bailliage de Bayeux pour Jean-Claude Le Tual, sieur de Flottemanville, fils Thomas (1749). — Procès entre Charles Tubœuf, du Vernay, et Robert Seigneurie, ci-devant sergent, concernant paiement d'objets achetés à la vente des meubles de la veuve Gaugain, d'Arganchy, requête d'Anne Durel, veuve de Scelle de La Motte (1788). — Acquêt par Nicolas Turgis, sieur des Landes (1671). — Bail à ferme par Louis-Marie de Vassy, chevalier, seigneur comte de Vassy, seigneur patron haut-justicier de Clécy, St-Rémy-sur-Orne, baron de La Landelle et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, de présent en son château de La Landelle, paroisse de Clécy, à Guillaume Turquety, de Coulibœuf, demeurant à Clécy, des trois moulins banaux et seigneuriaux de La Landelle, avec le moulin et maison du Coissel (1779). — Familles Tocquet, Tortonne, Touchet, Touffard, Troplain, Troppey; biens à Hubert-Folie, Mandeville, etc.

F. 919. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1605-1623. — Tullou. — Acquêt par Marin Tullou, curé de Bucéels (1609-1623), de fonds aud. lieu; contrat de vente de 1605 y relatif.

F. 920. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1625-An V. — Va... — Testament de Jean Le Vaillant, capitaine au régiment de Médoc, chevalier de St-Louis, « usant des droits de militaire, mon régiment estant présent » (1745). — Cession sous le titre de fieffe perpétuelle et irrévocable par Pierre Larcher de La Vallée, organiste à la ci-devant abbaye du Val-Richer, demeurant paroisse de St-Ouen-le-Pin, à Pierre Valette, dud. lieu, d'un petit lieu nommé le Bosquetable, en lad. paroisse (1791). — Sentence des pleds de la haute-justice de Durcet tenus par Charles Héron, avocat du Roi au siège de Briouze, pour l'absence du bailli haut-justicier, en faveur de Claude Varin, écuyer, s^r du lieu (1708). — Lettres au marquis de Vassy par Gamard et Delaunay, concernant les sieuries de Montpinçon et le fief de Catillon qu'il possède par engagement, renouvelé moyennant 400 livres de rente (1779). — Vente par Hercule Vauquelin, chevalier, seigneur et patron des Yveteaux et marquis d'Hermanville, conseiller du Roi ordinaire en tous ses Conseils d'État et privé et direction de ses finances, à Jean Vauquelin, écuyer, seigneur et patron de Sacy, des héritages lui appartenant à Sacy (1666, date moderne; incomplet). — Procédures: entre le marquis d'Hermanville, Jean-Baptiste Girard, curé dud. lieu, et François Rouland, propriétaire du four et moulin banal d'Ouistreham (1778); pour Apolline-Thérèse de Marguerie, veuve du marquis d'Hermanville (1787). — Familles Vauchier, Vaudelle, de Vaux, etc.

F. 921. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1596-XVIIIe siècle. — Vaultier. — Contrats et procédures pour la famille Vaultier, de Bayeux: biens à Argouges-sous-Mosles, Houtteville et Mosles. — Lots et

partages de la succession de Michel Vaultier, huissier à Bayeux (s. d.).

F. 922. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1598-1706. — VECHY. — Partage des biens de la succession de Nicole Vechy, prêtre, s'étendant à Sallen, Ducy, Foulognes et environs (1598). — Vente par Noël Vechy, prêtre, de Foulognes, demeurant à Bretteville-sur-Bordel, à Robert Vechy, prêtre, de Sallen, d'héritages à Foulognes, Ducy, etc. (1602). — Inventaire de pièces pour Thomas de Vechy, curé d'Arganchy, contre Marie Baudin, femme civilement séparée d'Adrien de Percaval, écuyer, sieur des Moulins (1693). — Procédures entre Madeleine de Vechy, veuve de Pierre de Percaval, écuyer, sieur des Islets, et Charlotte de Launey, femme de Christophe de Percaval, écuyer, s[r] du Mesnil, en présence de Pierre Le Maréchal, époux de Roberde de Percaval.

F. 923. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1625-An VI. — VÉEL (LE). — Extraits de l'état civil de Mosles et Argouges-sous-Mosles, contrats de mariage, publications de bans, actes de tutelles, inventaire de pièces, concernant lad. famille; dispenses par le pape Clément XI, pour Christophe Le Véel et Marthe Vimard (1719); laisser-passer pour Jacques Le Véel, cultivateur, d'Argouges (an VI).

F. 924. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1574-1789. — Aveu rendu à l'évêque de Bayeux par le tuteur des enfants de Philippe Le Véel, pour eux et leurs puinés, Gilles Le Messager, écuyer, de Neuilly, et divers habitants des Oubeaux, Colombières et Neuilly, du fief du Pont Bénard (1574). Incomplet. — Vente par Jean Euldes, bourgeois de Bayeux, à Jacques Le Véel, de Mosles, de terre aud. lieu (1683).—Baux : par Gaspard Piquod, écuyer, sieur de Russy, à Jacques Le Véel, sieur du Longchamp, de la terre de Houtteville (1701); par Marie-Madeleine Pasturel, veuve de Robert Hue, sieur de Lignerolles, à Christophe Le Véel, de Mosles, des pièces de terre de La Levrette aud. lieu (1719); par Augustin-Alexandre de Saffray, chevalier, seigneur et patron d'Engranville, Port, S[t]-Vast, Aigneaux et autres lieux, à Jacques Le Véel, d'Argouges (1779); par le procureur du marquis de Tilly, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur de Brévands, d'un herbage aud. lieu (1789); de fonds à Asnières. — Aveu à Jacques-Robert de Hérissy, chevalier, marquis d'Étreham, seigneur et patron dud. lieu, Russy, Mosles, Argouges, Houtteville, Campigny, etc., par Christophe Le Véel, fils Jacques, pour lui et ses puinés, Du Fayel, écuyer, s[r] de Blay, époux de d[elle] Cauvet, fille de Jean Cauvet, écuyer, Vincent Le Loup, sieur des Perrelles, les héritiers de Thomas Du Hamel, écuyer, s[r] de Conjon, etc., baillé aux pleds de la seigneurie de Mosles, devant François Crepel, avocat à Bayeux, sénéchal (1724). — Vente par Pierre-Louis Vallée, sieur des Fontenelles, époux de Françoise Vimard, fille de Lucas Vimard, demeurant à Angoville-sur-Ay, à Michel Le Véel, de Mosles, d'un entretenant aud. lieu (1738). — Déclaration que fournit Christophe Le Véel, d'Argouges-sous-Mosles, à Anne Gillot, veuve de Michel de La Cour, écuyer, aînée de vavassorie dépendant du fief de Vaucelles et verge de Houtteville, appartenant à Le Coq, écuyer, seigneur et patron de Beuville, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances (1746). — Aveu à Claude-Constance-César de Houdetot, comte de Houdetot, lieutenant général des armées du Roi, seigneur et patron d'Étreham et Russy, seigneur des nobles fiefs, terres et seigneuries de Houtteville, Le Fresne, Villiers, Campigny, Mosles, Percy, Argouges, et autres lieux, par Jacques Le Véel, marchand laboureur d'Argouges, pour sa seigneurie de Mosles, de la vavassorie Pesquet; puinés, Louis-Noël-Étienne Du Saucey, marchand, bourgeois de Caen, M. de La Croix de Talvande, au droit de son épouse, représentant Adrien-Thomas Du Hamel, prêtre, fils de Thomas Du Hamel, écuyer, sieur de Conjon, M. de La Roche, écuyer, sieur de Normanville, Pierre Vaultier le jeune, receveur au château de La Ramée, paroisse de Trévières, à la représentation de Michel Cauvet, chanoine à Bayeux, Gabriel Vaultier, huissier à Mosles, etc (1786).— Aveu à Jacques-Louis-François d'Agneaux, chevalier, seigneur du fief, terre et seigneurie du Quesney, sis à Tessy, par Jacques-Christophe Le Véel, marchand herbageur à Argouges, au droit par fieffe de Frédéric de Loubens, comte de Verdalle, et Thérèse-Jacqueline de La Londe, son épouse, fille du s[r] de La Londe-Pontécoulant, écuyer, fils de Jacques de La Londe, avocat à Bayeux, au droit par acquêt de Jean Moreau, chevalier, seigneur de Séchelles, représentant Pierre Moreau, écuyer, au droit par acquêt de Pierre Hélye, chanoine de Mathieu, etc., d'herbage à Houtteville (1788).

F. 925. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1674-An VIII. — Comptabilité; rentes; reconnais-

sances pour lesd. Le Véel. — Charge des rentes foncières et seigneuriales dues à la seigneurie de Mosles, appartenant à Philippe de Hérissy, mise entre les mains de Jacques Le Véel, pour recouvrement (1687). — Quittances: à Jacques Le Véel, sieur de Longchamp, adjudicataire par décret des maisons de feu Adrien Jaulmes, sises à Asnières (1694); à Jean Le Véel, s^r de Longchamp, fermier des héritages d'Angélique de Poilvilain, par François Le Boulleur, écuyer, sieur des Marettes, époux de Catherine Le Poupet, et François Davy, écuyer, sieur du Breuil, fils de Jeanne Le Poupet, et Jacques Hue, s^r des Mares, époux de la fille de Marie de Poilvilain (1711); à Jacques Alexandre, curé de St-Martin-de-Blagny (1705); à Michel Le Marchand, tuteur des enfants dud. Jean Le Véel; par le receveur du comte de Vassy à Guillaume Joan, écuyer, s^r de La Varengère (1719); à Jacques Le Véel, un des quatre plus hauts cotisés de Houtteville, suivant l'ordonnance de l'intendant concernant la route de Bayeux à Port (1775); pour rentes albergues dues au domaine du Roi pour terre à Houtteville, etc. — Constitution de rente par Jacques Du Mesnil de La Gondinière, curé d'Argouges-sous-Mosles, fils de feu Henri Du Mesnil, écuyer, héritier de Suzanne de Poilvilain, sa mère, pour Jean Le Véel, de Mosles (1705). — Extraits du registre journal de feu Jean Le Véel (1712-1713). — Compte entre le marquis de Malherbe et Jacques Le Véel (1766). — Contrainte pour rente due par Jacques Le Véel, à l'administration des domaines, pour rente aux obits de St-Patrice (an VIII).

F. 926. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 176 pièces, papier.

1613-1737. — Procédures pour Jacques et Pierre Le Véel, Jacqueline Beaulieu, veuve de Nicolas Le Véel, Jacques Le Véel, son fils, Jean Le Véel, fils Jacques, Christophe Le Véel, fils Jacques, Michel Le Véel, fils Jean, Élisabeth-Catherine Le Véel, fille Jacques, contre la famille Beaulieu, Jacques Desprès, curé d'Asnières (1684-1686), divers redevables, etc. ; successions de lad. famille ; procès au bureau à sel de Bayeux, devant Antoine Ouzouf, sieur de Beaumont, Richard Hélie, écuyer, sieur de Subles, et Jacques Cailly, président, grènetier et contrôleur aud. grenier, entre la veuve Nicolas Le Véel, contribuable au sel de la paroisse de Mosles, imposée à dix seizièmes, et Jean et Raould Fossard, imposés à cinq seizièmes (1656) ; entre Thomas Havard et René de Marguerie, seigneur de Colleville, fils Gilles, concernant rente du fait dud. Havard, Jacques Le Véel, Jacques et Jean Du Hamel (1687); vente de meubles à Asnières, requête de Jacques Le Véel, créancier (1695); signification à Christophe Le Véel (1720), de fieffe par Jean-François Le Bouleur, écuyer, s^r du Breuil, de Houtteville-en-Bauptois, à Antoine de Monrosty (1719); accord entre Olivier Desmares, époux de Marie-Madeleine Eudes, fille Eustache, Jean-Louis Eudes, sieur de La Jumellerie, fondé aux droits de Jean-Baptiste Eudes, fils Guillaume, et Jean Eudes, sergent, et Christophe Le Véel (1723). A l'appui : acquêt de terres à Mosles ; baux de terres à Argouges ; quittances de rentes aux obits d'Asnières, délivrées notamment par Denis Le Clerc, curé de Louvières (1654) ; sentence de la vicomté de Bayeux pour Jean-Jacques de Ste-Marie, s^r de Tour, Pontfarcy et autres lieux, contre Jeanne Fouques, veuve de Roger Beaulieu, et ses enfants, ses débiteurs (1675) ; extrait des pleds de la terre et sieurie de Mosles, appartenant à Philippe de Hérissy, chevalier, seigneur et patron d'Étreham, Russy, Le Fresne et Mosles (1678), etc.

F. 927. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

1712-1748. — Procédures en vicomté, puis en bailliage de Bayeux, puis en Parlement de Rouen, entre Jean-Baptiste Heuzebrocq, prêtre, et Christophe Le Véel, en présence de Madeleine Le Flamand, veuve de Pierre-Antoine Thorel, Jean-François de Marguerie, curé de Surrain, Jacques et Michel Millet et Antoine de Montrosty, pour paiement de rente, Jean Heuzebroc, père du demandeur, ayant fait reconnaître à Michel Vautier, « homme qui ne s'embarassoit de rien, moins encore de ce qui arriveroit après sa mort, en lui fesant boire chopinne », qu'il lui était dû par lui 300 livres pour relèvement de la dot d'Anne Vautier, mariée à Isaac Heuzebroc, dont led. Vautier s'obligea payer les intérêts. A l'appui, bail à fieffe par Thomas Vaultier, curé d'Épaney, pour lui et Jean, son frère, et Michel Vaultier, d'Argouges-sous-Mosles, à Jean-François de Marguerie, prêtre (1712); transport par lesd. Vaultier à Jean Heuzebrocq, bourgeois de Bayeux (1713); constitution de rente par led. de Marguerie, curé de Surrain, et son frère Jean-Louis, écuyer, pour les prieur et religieux de Longues (1714).

F. 928. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 186 pièces, papier.

1565-1789. — Procédures pour Christophe et Michel Le Véel, Marthe Vimard, veuve dud. Christophe, Jacques Le Véel, leur fils, contre Laurent et Michel Onfroy, Henri-Pierre de La Cour, écuyer, seigneur de

Longueville, Jacques Lair, curé d'Argouges-sous-Mosles, Robert Hue, sr de Lignerolles, Pierre de Ste-Mère-Église, chevalier, à cause de sa femme, seigneur de Mosles, Jacqueline Hue, veuve de Nicolas Bordeaux, Gilles-Édouard de Marguerie, chevalier, seigneur et patron de Vierville, Le Molay, etc., propriétaire de la fiefferme et seigneurie de Houtteville, demeurant à Bayeux, Le Barbier, curé de Notre-Dame de la Poterie de Bayeux, les propriétaires et possédants fonds de Tour, de La Cotte-Bigardière Du Mesnil, chevalier de St-Louis, etc.; — procédures pour led. Christophe, trésorier en charge d'Argouges-sous-Mosles, au nom des paroissiens, concernant l'adjudication de bans de l'église; copie de délibération des paroissiens (1749); entérinement des lettres d'émancipation de Jacques-Christophe Le Véel, devant Étienne-Louis-François-Tanneguy Du Châtel, lieutenant général et particulier ancien civil et criminel au bailliage et siège royal de Bayeux (1755); signification de titre nouveau de rente par Michel Onfroy, fils aîné de Nicolas, pour Jacques-Gabriel Basin de Besons, seigneur de Maisons et de Neuville, maréchal des camps et armées du Roi, au droit du comte de Vassy (1758). — A l'appui, copies de pièces depuis mars 1565, partage de biens à Asnières; baux et fieffes d'herbages à Argouges-sous-Mosles, Asnières et Mosles; extraits de l'état civil de Tessy, concernant le mariage de Jean Le Cordier et Marguerite Le Véel, fille Christophe (1758), et de Notre-Dame d'Allonne, évêché de Coutances, concernant celui de Pierre Le Grain, originaire de Houtteville, diocèse de Bayeux, employé dans les fermes du Roi (1755), délivré à Le Moigne, curé de St-Gilles, par Le Terrier, curé de Notre-Dame d'Allonne, aux Moitiers-d'Allonne (1776); dépôt au notariat de Caen (1766) par Michel Le Véel, marchand, de Mosles, logé en lad. ville en l'auberge où pend pour enseigne La Barque, paroisse St-Martin, de contrat de fieffe à lui faite par François-Michel-Henri de La Cour, écuyer, sieur de Betteville, et Charles-Henri de La Cour, capitaine au régiment de Berry, demeurant à Longueville, de l'herbage des Perrières, à Tessy (1765); extrait des pleds de gage-plège et élection de prévot receveur du fief noble, terre et seigneurie de Mosles, avec extension à Mosles, Argouges, Houtteville, Étreham, Russy, et paroisses voisines, appartenant à Jeanne-Jacqueline de Boran, veuve d'Hervé Mangon, chevalier (1772), etc.

F. 929. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1749-1786. — Argouges-sous-Mosles. — Inventaire des pièces concernant les obits et trésor de lad. paroisse, Christophe Le Véel, trésorier (1749). — Certificats de l'ingénieur et ordonnances de l'intendant pour paiements de travaux à la route de Bayeux à Port par le collecteur principal de lad. communauté sur les impositions des ouvrages de corvées (1786).

F. 930. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1713-1792. — Mosles. — Édit du Roi, portant que les propriétaires et possesseurs de différents offices et droits y spécifiés paieront un supplément de finance (1713); signification concernant l'office de vérificateur des rôles du sel de lad. paroisse (1714). — Mandement de l'intendant Félix Aubery, chevalier, marquis de Vastan, Jean-Baptiste-François Marc, écuyer, sieur de Lignerolles, trésorier de France à Caen, et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Bayeux, aux syndic, manants et habitants de Mosles, concernant l'imposition (1733). — Mémoire des collecteurs de la taille et du sel de 1751 à 1785. — Vente de biens nationaux à Mosles, ayant appartenu au chapitre de Bayeux (1791).

F. 931. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1557-1750. — Ve...-Vi... — Vente de rente au tabellionage de Montebourg par Robert Héron et Madeleine La Néelle, sa femme, à Robert Le Vesié, d'Orglandes (1556, v. s.). — Bail à fieffe par Jean Du Vey, sieur des Castelets, bourgeois de Bayeux, de maison aud. lieu (1640). — Constitution de rente pour François de La Vieille, procureur du Roi en la maîtrise particulière des eaux-et-forêts de Bayeux (1718). — Procès entre François Le Febvre, curé de St-Symphorien de Bayeux, pour lui et les obitiers, trésor et custos, et Michel Viel, pour lui et sa femme, veuve de Robert Le Jumardois, en paiement de rente (1605). — Procédures entre Jacques Du Vivier, écuyer, sieur de Noron, et Anne Le Gabilleur, veuve de Robert Le Bourgeois, écuyer, sieur de Tournay, en paiement de rente (1628). — Note d'accord entre Antoine Du Vivier, écuyer, sieur de La Pernelle, et Nicolas d'Allain, écuyer, sieur du Vigney, son frère en loi, de Létanville (1684). — Familles Verel, Verson, Le Vigeon, Le Vigneron, Vimard; biens au Molay, à Tessy, etc.

F. 932. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1604-1738. — Yver. — Vente par Tassin Yver, de

Mosles, de terre à Argouges-sous-Mosles (1604). — Vente de rente par Antoine de Montrosty à Joachim Yver, huissier, demeurant à Englesqueville (1736).

F. 933. (Liasse.)— 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1386-1732. — Acquêt par le chapitre de Bayeux de rente assise à Campigny (1385, 31 mars). — Ordonnance de l'intendant Foucault concernant les offices de greffiers alternatifs des paroisses (1694). Imprimé, pour l'église St-Malo de Bayeux. — Bannie d'héritages dépendant de l'église d'Ellon, requête de Jean de Marconets, écuyer, sieur de Bonfossé, et Gaspard Pigache, trésoriers et marguilliers (1650). — Vente de terre à St-Ény, tenue de la sieurie de Groucy-Boisgrimot, par Guillaume Ravend, écuyer, sieur des Fresnes, héritier de Thomas Ravend, écuyer, sieur du Bourg, aux pauvres mendiants de St-Ény, stipulés par Gilles Ravend, prieur du lieu (1638) ; — accord sur procès entre Isaac Ravend, écuyer, sieur des Vaux, héritier dud. Gilles Ravend, prieur, pour faire casser le contrat de donation par lui fait auxd. pauvres, et les paroissiens, Louis Ravend, écuyer, sieur de Groucy et Boisgrimot, Jacques d'Auxais, écuyer, sieur du Mesnil-Vigot, Christophe Le Boudier, écuyer, sieur du Val, Gilles Ravend, écuyer, sieur de La Febvrerie, Rouland Ravend, écuyer, sieur de Verbœuf, Jean Ravend, écuyer, sieur de La Chapelle, Pierre et Jacques d'Auxais, écuyers, frères, sieurs de La Parquerie et de La Haute Court, etc. (1641) ; — donation de rente par Pierre Le Doux, de Bricqueville-la-Blouette, demeurant à St-Ény, aux curé, prêtres, custos et trésor de St-Ény, acceptant par Pierre Ravend, écuyer, curé, ses vicaires, René Boudier, écuyer, s^r d'Amontlaville, Roland Mahieu, écuyer, sieur du Saussey, etc. (1670). — Traité pour l'établissement des filles de La Charité à l'hôpital général de Bayeux. Elles ne seront point obligées de recevoir ni servir aucunes personnes pensionnaires, encore moins les filles ou femmes de mauvaise vie et celles qui seront atteintes du mal qui procède de l'impureté ; elles ne serviront point non plus les personnes riches, ni les femmes dans leurs accouchements, cela étant contre leurs usages. Copie informe, non datée (1732. Cf. Inventaire des archives hospitalières de Bayeux, série H supplément, tome I, pages 325 et 326).

FONDS LE DUC

F. 934. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1480-1809. — Famille de Baudre. — Copie informe du vidimus par Michel Corbin, écuyer, garde du scel des obligations de Valognes, Jean et Philippe Le Vavasseur, tabellions aud. lieu (1495), d'accord devant Guillaume Marest et Guillaume Cavelande, tabellions à S^t-Lô, entre Jean de La Haye, écuyer, sieur de « Causeville », et Philippine de Baudre, sa femme, et Eustache de Baudre, écuyer, sieur dud. lieu de Baudre, en raison de la sucession de la mère desd. Eustache et Philippine (1479, avant Pâques, « selon l'usage du diocèse de Coustance »). — Déclaration devant Roulland de Thère, écuyer, lieutenant à S^t-Lô du bailli de Cotentin, en conformité de l'édit du Roi donné à Compiègne le 15 octobre 1539, par Amaury de Baudre, seigneur de la seigneurie de Baudre, qu'il est tenant propriétairement du fief et seigneurie de Baudre, dont le chef est assis en la paroisse de St-Ouen de Baudre et s'étend aux paroisses de Notre-Dame, St-Thomas et Ste-Croix de S^t-Lô, St-Georges de Montcoq, Gourfalleur et environs où il s'étend, y compris le fief du Maizeray, et y est nûment tenu en foi et hommage pour un demi-fief de chevalier de la baronnie de S^t-Lô appartenant à l'évêque de Coutances, d'une valeur annuelle de 70 livres environ, dont Françoise de La Luzerne, veuve de Jean de Baudre, père dud. Amaury, jouit du tiers à cause de son douaire, et est led. fief chargé de grosses rentes, tant à cause du mariage des filles de la maison qu'autres, et quand il est question de service d'ost et qu'il plaît au Roi mander son ban et son arrière-ban, led. fief est tenu, en l'acquit dud. baron de S^t-Lô, faire service d'un tiers de chevalier au duché de Normandie, par ce que led. baron est tenu au partir délivrer le tiers de 8 l. t. (1539, v. s.). — Déclaration de leurs généalogie et titres de noblesse par Amaury, Gilles et Jean de Baudre, fils de feu Jean, seigneur de Baudre et du Mesnil-Rouxelin. En 1278 était vivant noblement Guillaume de Baudre, chevalier, seigneur de Baudre ; arrêt de l'échiquier tenu à Rouen en 1291, par lequel Robert de Cantepie, clerc, fut « escondit » d'être sénéchal dud. chevalier, s^r de Baudre ; en 1292, bail à fieffe par led. chevalier à Jean Du Boys, son homme, ainé du fief des « Meserez ». Dud. Guillaume, Geffroy, cité en 1299 et 1336. Dud. Geffroy, Jean, cité en 1336 et 1352 ; sentence donnée aux assises de Coutances par

Ravend Pinchon, bailli de Cotentin, le mardi devant la Nativité St-Jean-Baptiste 1361, entre le procureur du duc de Normandie et led. Jean de Baudre, sr du lieu, adjugeant à ce dernier la forfaiture de Robert de Vain dit Saullet, exécuté pour ses démérites. Dud. Jean, Jean, qui rendit hommage à l'évêque de Coutances en 1371 (v. s.), et reçut en 1381 de Guillaume Painel, chevalier, sr de Hambie, l'un des deux capitaines pour le Roi en Normandie par deçà la rivière de Seine, attestation portant qu'il était en sa compagnie au service du Roi; en 1386, autre attestation de Hue de Mauny, chevalier, sr de Thorigny, que led. Jean était en sa compagnie, monté et armé, pour servir le Roi au voyage qu'il entendait faire ès parties d'Angleterre; vidimus de lettres de Jean Escourtemer, tabellion royal à St-Lo, de 1414, contenant que Jean de Baudre, sr du lieu, et Jean, son fils, en la compagnie du sr de Brébeuf, et de Lambert de Lamberville, écuyer, furent commis pour garder le château de Bonfossé et excusés du ban pour cette fois. En 1438, donation par Jean de Baudre à Philippine, sa fille, en traitant son mariage avec Jean de La Haye, écuyer, sr de « Caulleville »; en 1486, hommage à Geffroy, évêque de Coutances, par Eustache de Baudre, des fiefs, terres et seigneuries de Baudre et du Mesnil-Rouxelin, etc. — Autre production de Jean de Baudre, sr dud. lieu (1583). — Inventaire des lettres, pièces et écritures que produisent au greffe de Chamillart, intendant de Caen, Pierre et Olivier de Baudre, écuyers, demeurant à Litteau (en correction de Montfiquet), sergenterie de Thorigny, pour être maintenus en leur qualité de nobles et d'écuyers comme d'ancienne noblesse et d'extraction: en 1467, visite des chemins de Montfiquet et Litteau, citant une terre à Guillaume de Baudre, écuyer: en 1486, échange par Guillaume de Baudre, éc., demeurant à St-Ouen de Baudre, d'une pièce de terre à Litteau encore possédée par led. Pierre; en 1492, bail à ferme par Guillaume de Baudre, éc., sergent héréditai de l'une des sergenteries des bois et buissons de la Grande Forêt, de lad. sergenterie; en 1506, contrat où led. Guillaume prend la qualité de noble et sergent hérédital de la forêt de Cerisy; en 1528, traité de mariage de Jean de Baudre et Anne Guéroult; en 1651, traité de mariage d'Olivier de Baudre, fils de Michel et d'Anne Le Vaillant, et Marguerite de Balleroy; nomination dud. Olivier, par l'abbé de Cerisy, à la charge de lieutenant général en la haute justice dud. lieu, etc. (1666). — Récépissé par Jacques de Baudre sr de La Couture, et Pierre de Baudre, sr de La Meslerie, à Olivier de Baudre, sr du lieu, des titres produits au greffe de Chamillart (1666). — Notes pour M. de Baudre de Bavent, sur l'état actuel et l'ancienneté de sa famille, et pour recherches de titres y relatifs en vue d'insertion dans Moréri (1766): le Père Parsonnier lui a dit que des pièces établissaient qu'un de Baudre avait été à la conquête de l'Angleterre; branches à Baudre, près St-Lô, au Tourneur, à Ste-Honorine-la-Chardonne, Athis, etc.; chartrier à Thorigny du prince de Monaco, auquel appartient la baronnie de St-Lô, dont relève le fief de Baudre; titres très antiques dans cette maison qui n'a pas essuyé comme la plupart des autres de la province le pillage des Anglais et des Huguenots; recherches historiques des Bénédictins. « Je ne pense pas qu'on puisse découvrir ailleurs que dans les archives des Bénédictins les listes anciennes des gentilshommes croisés sous les ducs de Normandie et de ceux qui passèrent la mer avec Guillaume le Conquérant; ces relligieux ont reçus assés de biens de leurs ducs et des nobles de la province pour avoir conservé au moins les noms de leurs bienfaicteurs... Il devroit y avoir encore quelques pièces antiques au chapitre de Bayeux. On tend tous les ans une tapisserie ancienne dans la cathédrale, qui représente le passage du duc Guillaume en Angleterre. Cette cérémonie annuelle ne se fait point sans fondement. » L'ancien curé de Baudre a dit qu'un de Baudre avait donné le patronage aux chanoines de Coutances, cette donation doit avoir été faite avant 1200, etc. — Notes diverses sur lad. famille, extraites notamment du notariat de Cerisy: en 1720, répertoire des meubles de Gilles Cabasac, éc., sr de Létanville, requête de Renée Marguerie, sa veuve; en 1730, contrat de mariage de Louis-Olivier de Baudre et Marguerite de Cabazac, etc.

F. 935. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

Ans II-VII. — Divorce de Jeanne-Louise-Félicité Dufayel, demeurant à Asnières, et Jacques-Émile-Victor de Baudre, émigré; partage y relatif (an II); arrêté du Directoire portant que la citoyenne Dufayel, femme de Baudre, jouira provisoirement des biens séquestrés sous le nom de son mari, non encore vendus (an III). — Réclamations dud. de Baudre en radiation définitive de la liste des émigrés « sous le double rapport de véritable républicole et d'un sincerre retour au giron de la République... parce que dans le fait il a constamment habité le territoire français »; la radiation provisoire fut obtenue les 3 et 23 messidor an V; « la loi du 19 fructidor an 5 le frappa en cet état: la mort seule auroit pu le séparer de son épouse, alors prête d'ac-

coucher » ; le Département, qui l'avait rayé, rapporta l'arrêté de radiation le 27 thermidor an VI ; on dit que sa femme a déposé son contrat de mariage ; — elle n'en a point ; — l'eût-elle fait, elle ne pouvait mourir de faim parce qu'on était injuste envers son mari, etc.

F. 936. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1765-1819. — Lettres adressées à MM. de Baudre de Bavent, à Cerisy-l'Abbaye, Asnières ou Bayeux : par MM. de Châtillon, de Paris, concernant les affaires financières et judiciaires de M. de Baudre, la mort de son frère et le mariage de son fils (1770), etc. « Je ne vous envoye pas du drap d'hapelhaga : l'on assure que cela ne vaut rien ; on vous conseille de prendre de celuy dont je vous envoye cy joint l'échantillon, c'est bon, très chaud, cela n'est pas teint, c'est la couleur de la laine, ainsy cela ne change pas ; cela coute 8 ll. l'aune ; il en faut 6 aunes pour surtout et culote et 5 aunes pour surtout seul ; decidés et je vous en envoyeray, j'y joindray un paquet de poudre d'irroé. Je finiray cette lettre par une nouvelle qui vous fera grand plaisir. M. l'abé de Baudre a remporté le prix d'honneur à l'Université ; cest le seul prix que le premier président courone de sa main ; il a été invité à diner hier chez ce magistrat avec M. le Recteur ; vous sentés que cela a occasionné quelque dépense : il a falu le faire habiller. Je luy ay fait faire un habit complet de camelot qui ne revient, compris la façon, qu'à 62 ll. 18, cela n'est pas cher et cependant honête ; il doit avoir aujourd'huy au collége les cinq premiers prix dans les cinq facultés : c'est un exélent sujet, il est chéri de tous ses supérieurs et de tout le collège ; il compose pour le concours d'une bourse de 600 livres au collège de Louis-le-Grand que l'on garde jusqu'au doctorat, il doit y avoir bonne part ; s'il réussit, son projet est de faire passer celle des Grassins à un de ses frères, cela dépend du 1er président qui l'a fort accueilli ; le Recteur a promis de l'aider. Ce cher abbé part demain avec son régent de rhétorique pour aller passer les vacances avec son tuteur ; je suis convenu avec ce régent de luy donner 72 livres pour son voyage, je compte que le tuteur ne le trouvera pas mauvais et me tiendra compte de ces avances : un pareil sujet mérite des égards ; son oncle devroit le recevoir en triomphe » (1772) ; par Vaultier, concernant la rente due au curé de Trévières, créée par Françoise de Baudre, veuve de Jean-Baptiste Le Roy, écuyer, sieur des Rivières, sur Jeanne de Baudre, veuve de Philippe Hébert, de Rouxeville, en 1721 (1775) ; par M. de Moon, concernant la signification par Cornet d'Écrammeville de l'exécutoire des dépends par lui obtenus en Parlement contre les nobles de leur communauté, pour quoi il réclame à M. de Baudre sa part (1776) ; par Duperré, marchand à Caen, 1 aune 1/2 drap de Louviers à 32 l., 2 aunes 3/4 croisé de soie à 6 l. 10 s., 1 aune 1/8 drap vert dragon pour une veste de chasse, à 16 l. l'aune, etc. (1785) ; concernant le règlement de l'affaire avec M. de Saffray pour la pêcherie de la rivière d'Aure (1786) ; par Châtillon : « Nous ne sommes pas plus à notre aise à Paris que vous n'êtes chez vous ; tout est hors de prix et on ne vit qu'à force d'argent. Espérons qu'il nous viendra un tems plus heureux » (1795) ; par Daniel de Pierreville, contenant copie de reconnaissance de rente en 1778 par Augustin de Baudre de Bavent à Louis-René Le Sauvage, d'Orglandes (1807), etc.

F. 937. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1777-1790. — « N° 57. Quittances et lettres de Mr Chatillon, avocat en Parlement, au coin de la cour du Dragon, rue du Sepulcre, fauxbourg St-Germain, à Paris », adressées à M. et Mme de Baudre, à Asnières, concernant leurs affaires, le mariage de leur fille, l'octroi à leur fils d'un canonicat de 4000 livres (1780), la mort de M. de Baudre, M. de Baudre, curé d'Asnières, etc. — 1780. « Mon fils a fait en se mariant la meilleure affaire possible, tant pour l'agréable que pour l'utile : son épouse est jeune, jolie, et a les meilleures mœurs, cela me fait un bien gros plaisir. » — 1784. Misère et cherté du bled que la rigueur de l'hiver a occasionnés dans le pays d'Asnières. — 1787, 18 avril. « Je ne sais quand on saura le résultat du bien qu'operera l'assemblée des notables : elle a été suspendue la 15ne de Pâques et a recommencé lundy dernier. Le Roi a sûrement les meilleures intentions ; le contrôleur général a été exilé en Lorraine, c'est M. de Fourqueux qui le remplace. » — 1790, 30 janvier. « Je vois que l'argent n'est pas plus commun chez vous qu'ici, et que vous y essuyez des banqueroutes comme à Paris. Je... suis d'autant plus reconnoissant de la promesse que vous me faites de me faire passer les 466 livres que vous restez me devoir, que j'en ai le plus grand besoin. Je vous remercie aussi du pâté que vous m'annoncez, mais je pense qu'il ne faut pas risquer l'argent aux quatre coins de ce pâté, je crois qu'il convient plutôt de le remettre, en espèces, à la messagerie, en cachetant le sac et le faisant charger à mon adresse. Je préfère ce parti et j'en payerai le port, qui, par cette voie, ne doit pas être, à beaucoup près, si cher que par la poste. »

F. 938. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1784-1826. — Lettres à Mme de Baudre, à Saonnet ou Asnières, par son cousin de Baudre, curé d'Épinay (1784), Vaultier, avocat et notaire à Trévières (1785), Mme Gaudin de Dungy (1788), Pierrepont de Pierrepont (1789), Berruyer de St-Fromond (1790), sa nièce Guyenro de La Jumellerie (1819), divers fournisseurs, etc., concernant ses impositions, la rente duc par M. de Blangy, son fief de Bavent relevant noblement de celui de « Mondebourg » et le droit de pêche y relatif, etc. — Deux-Jumeaux, 25 germinal : « Je suis désolée d'être obligée de vous prévenir que mon mari ne vous cautionnera pas auprès de l'administration ; je vous prie de ne pas lui en vouloir, et vous solicite d'être entièrement persuadée que ce refus lui fait beaucoup de peine, c'es moi seule, malgré la mitié que j'ai pour vous, qui en est l'unique cause, il n'a pu me refuser lorsque je lui ai exposé que cela nous ferai perdre la bienveillance de l'administration que je chéris infiniment parce que cela nous met quelquefois apportée de parler pour nos amis ; à ce titre vous santée que nous ne vous oublirons pas quand il ne s'agira que de parler. D'alleur, Madame, vous qui santée si bien, vous devez imaginer que le bonheur présent et future de nos enfants et notre tranquilité personnelle nous engage à nous comporter de manière à mériter l'estime et l'amitié de tout le monde. J'ai l'honneur d'être, Madame, toujour avec les mêmes sentiments, votre très humble, Massieu Dagneaux. Mon mari vous présente son hommage et me charge de vous dire les choses les plus obligeantes. Trouvez bon que je dise les choses les plus honnêtes à Mrs vos fils. ». — De Mme Le Féron (1813). « Je n'ai pas vu l'impératrice à son passage, j'étois à la campagne, mais j'ai vu une superbe montre qu'elle a donnée à la petite Logivière : elle est enrichie de diaments, le collier est en perle fine ; elle vaut, dit-on, 4000 f. »

F. 939. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1773-1819. — Lettres adressées : à M. de Berruyer, capitaine au régiment de Touraine, chez M. de Baudre de Bavent, à Cerisy l'Abbaye, par Chatillon fils, concernant la mort de Mme de Baudre de Livry ; les scellés sont inutiles et l'usage en Normandie est de remettre les clefs aux curés, mais comme les héritiers sont mineurs et que l'administration des tuteurs doit être de la dernière régularité, on ne peut absolument pas se dispenser de l'apposition des scellés (1773) ; — à Senée, feudiste, au château d'Asnières, par Vaultier, avocat et notaire à Trévières, concernant l'herbage de La Haye ; aveu de 1629, etc. (1784) ; — à l'abbé Challe, chapelain de Mme de Bavent, à Bayeux, ou curé d'Urville, chez Mme de Bavent, à Bayeux, concernant les affaires de Mme de Bavent (1788-1791) ; — à Mme de La Houssaye, chez M. de Baudre, à Asnières (1813) ; — à la comtesse de Causans, rue du Bac, à Paris. « Il m'est impossible de faire de l'argent ici, puisque je suis obligé de faire manger gratis par les troupes étrangères tout ce que j'avais fait et récolté pour en avoir. Je ne puis t'envoyer de beurre, parce que les Prussiens ont tout mangé ; quand aux choux et pommes de terre, il faut calculer que cela coûte trois francs du cent de transport, qu'il faut encore emballer, ce qui augmente beaucoup, et qu'ainsi il en coûte beaucoup plus cher de les faire venir de 25 lieues que de les avoir au marché... Dis à Henry que je ne puis aller à Paris par la raison que je n'ai pas un écu, et qu'on ne peut voyager sans argent. J'écrirai au duc de Feltre, et, s'il ne veut pas placer mon fils, il attendra une meilleure occasion ; il n'y a pas de quoi se pendre de n'avoir pas une lieutenance à 28 ans (Varennes, 12 9bre 1815) ; — à la comtesse de Causans, à Bayeux, par un cousin (pas de signature). « Quelle pauvre carrière à présent que la carrière militaire. Rappellez-vous tout ce que je vous disais sur cela il y a trois ans ; dès lors, le règne des avocats et des agioteurs était facile à prévoir. Pourquoi le Ciel ne m'a-t-il pas fait agioteur ! quelle belle et noble profession : au lieu de n'avoir pas le sol, je serais couvert d'or, au lieu d'être un sot qui a mal vu les choses, je serais un homme plein d'esprit, de lumière, un homme d'état capable de tous les emplois ; je ferais de belle phrase sur la marche du siècle qu'il faut suivre n'importe où elle doive nous conduire, et la très grande majorité formée par l'enseignement mutuel aplaudirait à la rectitude de mes principes. Au lieu de cela, voyés où nous en sommes : les déclarations... (coupé) sont-elles pas suffisantes pour vous prouver, ainsi qu'à moi, que nous ne sommes que des imbéciles, incapables de trahir nos devoirs et nos rois, de les assassiner même dans le besoin, et par conséquent de les servir. Tout va bien en France, ainsi, soyons content. Pour mon compte, je le sais, la chose étant au point où elle en est, nous serions bien bon de nous inquietter de rien : vive tout ce qu'on voudra. Vivés surtout, chère cousine, vivés heureuse comme vous mérités de l'être, fesant le bonheur de tout ce qui vous entourera », etc. (s. d.) ; — au comte de Causans, au château de Longueville, par ses sœurs, et par le comte Armand de Chevigné, mari de sa sœur

Joséphine, au sujet de la mort de sa femme (1818); minute du billet de faire-part par le comte de Causans, chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis et de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, de la mort d'Adèle-Charlotte-Rosalie, comtesse de Causans, son épouse, née Dusoux, comtesse de Bueil, décédée à Longueville à 28 ans; aud. de Causans, au château d'Asnières, par M. des Essarts. « Mad^{e} de Longueville accepte avec plaisir M. Marcellus de La Cour, et consent de tout son cœur que vous le mettiez à votre lieu et place » (1819); — à Mme de La « Villarmois », etc.

F. 940. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

An XI-1813. — Lettres adressées à l'abbé Ratinaud, chez Mme de « Baubte » St-Quentin, à Saonnet, ou à Bayeux, puis desservant de Louvières et d'Asnières, chez Mme de Baudre, à Asnières, concernant principalement les affaires de Mme de Baudre, un procès de M. de Mathan contre Du Fayel de Berné, etc. — Lettres diverses de sa famille de Nontron, de La Rochefoucault, de Perigueux, etc., de Du Fayel, Du Mesnil-Adelée, l'abbé de Croisilles, vicaire général de Bayeux, des curés de Maisy, Mosles, etc. — De Jarre, Paris, 18 avril 1810 : « Le spectacle du deux de ce mois, dans la galerie du Louvre, était bien fait pour inspirer une grande curiosité, mais la faction de 8 heures qu'il fallait monter debout derrière les dames a empêché beaucoup de M^{rs} d'y aller; cependant, il s'en est trouvé assez pour garnir les galeries pratiquées au-dessus des banquettes destinées aux dames. La grande galerie était divisée par sallons, de manière qu'on ne jouissait bien que du coup d'œil du sallon dans lequel on se trouvait. Le passage de Leur Majesté était l'objet de la réunion et, en vérité, je ne crois pas que ma curiosité me porte à rester 8 heures debout à la même place, pour voir passer mes souvrains. Les billets d'entrée n'étaient pas dificiles à obtenir; plusieurs maisons de ma connaissance n'en n'ont pas profité. Par le récit des spectateurs je me suis convaincu que les personnes ingambes qui ont été sur le passage du cortège et qui se sont trouvées bien placées ont été plus satisfaites de l'appareil guerrier et de la vue des 2 futurs que si elles eussent été renfermées dans la galerie. Nous avons été, un Mr de Caen et moi, au bois de Boulogne, au-devant du cortège. Les Parisiens n'avaient pas voulu passer l'Arc de Triomphe; il n'y avait entre celui-cy et la porte du bois de Boulogne que ce que la distance des Tuilleries à l'Arc n'avait pu contenir. Le bois était sans gardes, c'est-à-dire que les deux hayes ne se prolongeaient pas au-delà de la Porte Maillot, de telle sorte que, du milieu du bois où nous rencontrâmes la voiture couronnée, laissant à découvert les deux futurs, nous pûmes la précéder de dix pas en avant et contempler les objets de notre curiosité. A la sortie du bois nous abandonnâmes notre noble compagnie et nous rentrâmes dans la ville par une autre porte. Je ne fus nulement témoin d'une espèce de murmure qui eut lieu aux Tuilleries à l'arrivée des régimens de cavalerie, ils avaient ordre de se renger en bataille sur la terrasse du château, et la police n'avait point fait évacuer cette terrasse; la foulle y devint si grande qu'on craignit des accidens; mais Leur Majesté, après leur entrée au château, vinrent se placer en vue du peuple et tout fut oublié. L'Impératrice ne m'a pas parue jolie, mais d'une figure agréable, spirituelle et bien expressive; on s'est plu à remarquer de grands traits de bonté, son air est noble et distingué, elle est grande et bien faite. Les illuminations du soir étaient au-dessus de ce qu'on avait pu en préjuger; vous en avez eu dans les feuilles publiques les détails sans exagération. Tout cela n'est rien en comparaison de ce qui va avoir lieu dans un mois ou six semaines, mais il ne m'appartient pas d'en dire un seul mot. J'espère que je vous aurai rassasié si je ne vous ai fatigué de ces détails ». — D'un prêtre, de Poitiers (lettre non signée, 1810) : « J'ai été dans le diocèse d'Angoulême; le cahos est l'image de cette malheureuse contrée. Dieu veuille y mettre sa main, car sans cela tout y est perdu. » — De Joseph Delfau, principal du collège de La Rochefoucault, à Pianchon, aubergiste à Nontron (1811), souhaitant que son frère, ex-oratorien, accepte une place de professeur aud. collège. « Il trouveroit une habitation des plus agréables, le site le plus riant, l'air le plus pur comme le plus sain, des promenades belles, bien ornées par la nature et qui dominent la ville », etc. — De son neveu Julien, élève au collège de Bayeux (1812). Très pressée : « Mon cher oncle : Il m'est arrivé un malheur que je n'avais pas été hardi de vous dire à Asnières, et qui m'est arrivé le lundi que je suis venu à Bayeux pour porter vos commissions; c'est que j'ai perdu une pièce de 100 sous dans la rue; ainsi, envoyez-moi, je vous prie, un écu seulement, parce que je me passerai bien d'avoir de l'argent. Je suis passé en 4me avec bien de la peine, mais je vais repasser en 5me, parce que c'est impossible que je suive la classe. Ce matin, j'avais passé depuis 7 heures jusqu'à 8 pour apprendre une page et demie de prosodie, je la savois parfaitement bien, et quand j'ai été à la dire, pour avoir fait une faute et ne pas avoir rapporté

une version, Mr Foucault m'a donné plus de 40 heures de cachot, car j'en avois deupuis 10 heures et demie jusqu'à midi, depuis 1 heure jusqu'à 7 et demie, et le jeudi tout entier, au lieu que si je reste en 5me, j'aurai toujours la satisfaction d'avoir de bonnes places : cela m'encouragera et je serai plus fort pour la 3me l'an prochain, ainsi que dans mes autres classes. Monsieur Foucault m'a dit de plus que si cela m'arivait il me passerai dehors de tous les collèges, car m'ayant une fois mis dehors du collège d'ici, je ne pourrois plus rentrer dans aucun collège, et il serai bien plus avantageux pour moi de retarder d'un an mes classes d'une année que de m'exposer à n'en pas faire, et puis c'est qu'étant sous Monsieur Maupas je pourrai prendre leçon d'écriture et de dessein, au lieu que sous Monsieur Foucault je ne le puis pas, puisque, quelque fois, je n'ai pas le temps de prendre mes repas. » — De son neveu Julien, Nontron, 24 avril 1813 : « La lettre que vous avez écrite à mère sur moi est tout à fait mortifiante, en lui disant que je fréquentais les plus mauvais sugets du collège et que j'avais été me promener dans et hors la ville, que j'avais été dans des maisons de libertinage. Pouvez-vous vous en rapporter à des gens qui pendant presque tout le temps que j'ai été chez eux n'ont cherché que l'occasion de me nuire, des gens qui, me voyant sans appui et éloigné de mes parents, auroient voulu faire mon malheur s'ils avoient pu. Me croyez-vous ainsi, mon oncle ? sont-ce là les résolutions que j'aurais prises après ma première communion ? Non ! et si j'ai eu le malheur de les violer, ce n'a pas été la dessus. Quand il en aurait été ainsi, deviez-vous en informer ma mère, avez-vous envie de me rendre encore plus malheureux que je n'ai été à Bayeux pendant que j'y ai été en pension. Avez-vous envie de me perdre dans l'esprit de mes parents en leur fesant de fauts rapports qu'on vous a fait à vous même. Que je serais à pleindre si j'avais été assez malheureux pour commettre de telles actions, mais non, mon oncle, quelque peu de religion que j'ai eu, j'en ai toujours eu assez pour ne pas les commettre ; hélas ! que ne puis-je vous peindre les sentiments de mon cœur en des couleurs assez vives pour vous faire voir combien cela est faut ? Hé ! s'il m'était permi de vous décrire les défauts de cet homme que vous louez tant dans la lettre que vous avez écrite à ma mère, vous n'auriez pas tant de confiance en lui et vous verriez que vous n'auriez pas du m'y laisser un jour. Pourquoi tous les pensionnaires qui y sont s'en vont-ils ? c'est parce qu'ils ne veulent pas avoir un tel homme pour exemple. En voila assez et cela suffit pour vous le faire connaître. Quoique vous ayez ainsi agi à mon égar je conserverai toujours le respect que je dois avoir pour un oncle qui pendant un temps a paru s'intéresser à moi. » — D'Eugénie..., Paris, hôtel des Bains de Tivoli, rue St-Lazare, 26 septembre : « Vous croyrez, Monsieur, que je fais une mauvaise plaisanterie quand je vous dirai qu'une vierge est une chose fort rare ici : on n'en peut avoir que de trop petites ou d'une taille à laquelle les moyens du trésor de Louvières ne pourront probablement atteindre ; en bois, avec des phisionomies affreuses, on veut me les vendre 90 à 100ll, et elles ne valent pas le prix ; j'en connois une dorée qui a plus de hauteur que vous ne demandés, qui iroit à 130ll ; elle me plairoit bien, elle est antique et orneroit bien une chapelle, mais la taille est de 8 pouces au-dessus de la taille où vous me la demandez. J'arrêterais mon choix sur une de platre, qui vaut 50ll, mais elle a aussi cinq pouces de plus... sa tournure me plait, c'est ce que j'ai vu de mieux. En carreau, cela vaut 30 louis, en marbre mil écus. » Etc. — État concernant le presbytère de la paroisse de Louvières et Asnières.

F. 941. (Plaquettes.) — In-8°, 40 pages, papier.

1792-1815. — « Oraison funèbre de Louis XVI, roi de France et de Navarre, prêchée à la cathédrale de Bayeux le 21 janvier 1815, par M. l'abbé Ratinaud, curé de Louvières ; suivie du testament de Louis XVI. A Caen, chez P. Chalopin, imprimeur-libraire, rue Froide-Rue. » — Deux exemplaires, en mauvais état de conservation.

F. 942. (Liasse.) — 21 cahiers, 267 feuillets, 32 pièces, papier.

1781-1818. — Cahiers et fragments de cahiers de comptabilité, dépenses de la maison, vente de beurre et produits divers, récolte des grains, comptes avec les fermiers. — Beurre vendu à Isigny : 11 décembre 1783, 41 l. pour 32 l. 16 s., 27 mai 1784, 66 l. pour 41 l., etc. — Le 14 novembre 1800, envoyé 6 livres de beurre pour envoyer à Paris au prix du marché, 16 s. 3 d. la livre ; le 1er février 1801, 18 s. la livre ; le 12 juillet 1801, 11 s. 6 d. la livre. — « État de la viande prise depuis le samedy de Pâques 1806. Je suis arrengée avec Vigney pour qu'il me fournisse la viande toute l'année à raison de 8 s. la livre, en prenant les morceaux qui me conviennent, 3 entrées par cent, et 5 s. la livre les bas morceaux. » — Paiements au receveur ; état des locations des biens d'Asnières, conformément aux baux

déposés aux mains du receveur des domaines nationaux de Trévières, avec indication des paiements que doit recevoir Mme de Baudre en vertu des arrêtés du département des 7 et 23 ventôse an VI, qui lui ont continué la jouissance d'une partie des biens de son mari. — Notes diverses de comptabilité au dos de la lettre de faire part du mariage d'Adolphe d'Aigneaux et Melle de Cauvigny (Caen, 1813), de celle de l'inhumation de Guillaume-Jean-Alexandre Bauquet de Grandval (Bayeux, 1814), de vers, etc.

F. 943. (Liasse.) — 441 pièces, papier.

1735-1791. — Mémoires et quittances pour fournitures de bouche, médicaments, étoffes, habillements, loyer de maison à St-Loup, travaux d'ouvriers, frais judiciaires, impositions, etc. — Au receveur des droits de centième denier et autres joints au bureau de Trévières, Louis-Olivier de Baudre, écuyer, de Cerisy l'Abbaye, ayant épousé Marguerite de Cabazac, de 290 l. 8 s. pour le centième denier et 4 sols pour livre d'héritages sis à Trévières, de valeur de 24.200 livres, échus à lad. dame de la succession de sa sœur Thérèse de Cabazac, femme de Pierre-Henri de La Cour, éc., seigneur de Longueville (1735). — Mémoire des sommes dues par M. de Baudre au principal des Grassins pour la pension de son fils l'abbé, échue le 31 Xbre 1764, 442 l. 10 s., bois et chandelle, 12 l., robe de collège, 8 l. 7 s., droits d'entrée, 9 l., mémoires trimestriels du maître de quartier, 32 l. 15 s., 16 l. 16 s., 36 l. 15 s., 56 l. 10 s., un habit noir complet, 76 l. — Frais de procès gagné par Cornet au Parlement de Rouen contre les nobles d'Écrammeville (1776). — 1er août 1782. Pour avoir porté les billets de mort et de remerciement par toute la ville, pour l'inhumation de M. de Baudre de Bavent, 12 l.; pour avoir fourni et tendu le deuil pour l'inhumation et service par toute l'église et aux deux portes et celle de la maison, 80 l. — Mémoire des impressions faites pour l'abbé de Baudre par Nicolle, imprimeur à Bayeux : 300 billets de mort et autant de remerciement, 16 l. 10 s., 300 billets d'invitation au trentain de M. de Bavent, 6 l., 300 billets de visite, 3 l. (1782): — Fourni le 1er août 1782 pour l'inhumation de M. de Bavent 200 écussons portant d'argent au croissant de gueules à six merlettes de même, à 50 l. le cent (quittance signée Viel). — A Jean-Baptiste Palos, compagnon de M. de La Houssaye, peintre à Bayeux, 72 livres pour ouvrage fait au château d'Asnières et pour les armoiries mises à l'église dud. lieu (1783). — Lettre de La Houssaye, peintre à Bayeux, réclamant le paiement des armes peintes par lui (1783); à La Houssaye, 48 l. pour restant des armes peintes à la ceinture de l'église (1784). — 1 livre de tabac, 4 l. (1784), etc.

F. 944. (Liasse.) — 920 pièces, papier.

1791-1822. — Mémoires et quittances pour la famille de Baudre, l'abbé Ratinaud, le comte de Causans, fournitures de bouche, épicerie, boucherie, patisserie, tabac, vin, médicaments, vaisselle, meubles, habillements, frais judiciaires, impositions, papetiers, drapiers, vitriers, ouvriers divers, travaux aux fermes, etc. — Frais d'inhumation de Mme de Bavent (1792), notamment à la veuve Nicolle, imprimeur à Bayeux, 15 l. pour 200 billets de mort et 200 billets de remercîment. — Réparations aux vitres de la chapelle du côté du midi à l'église d'Asnières (an XI). — « Mémoire de la musique et violon achetés pour Me Sophie. Duos de Berger, 7 l. 10 s.; duos de Rode, 6 l. 10 s.; petits airs de Gebouer, 7 l. 10 s.; deux cayers de contredances, 7 l. 4 s.; violon, 30 l. J'ay cru devoir mettre trente frans pour le violon, qui, dans d'autre tems, en vaudrait quarante huit à cinquante » [an IX]. — Mémoires : de Chevallier, « ingénieur et constructeur d'instruments de phisique expérimentale, marchand-miroitier-lunnetier-opticien », etc., au Point du jour, au coin du quai de l'Horloge du Palais, en face le Pont-au-Change, à Paris : un pèse-liqueur pour l'eau-de-vie, avec la boite à tube de verre, 5 l.; un thermomètre au mercure à tube extérieur, 18 l., etc. (an IX) ; de Tatin, « md grainier-fleuriste-cultivateur et membre du Lycée des Arts », place du quai de l'École, à Paris : 1 once giroflée de Mahon, 1 l. 4 s., 1/2 once pied d'alouette major, 12 s., nain, 15 s. ; 25 renoncules pivoine, 2 l. 10 s. ; 25 jacinthes couleur de chair, 6 l. 5 s., etc. (10 frimaire, s. d. d'année) ; de Vasson jeune, fabricant d'ébénisterie à Paris, à la Tête noire, grande rue du Faubourg-St-Antoine : un tric-trac, 140 fr.; un jeu d'ivoires, 60 l. (1816) ; de Le Normant, imprimeur-libraire à Paris, dictionnaire des sciences naturelles, 9 vol., 54 fr., les 6 livraisons figures coloriées à 15 fr., 90 fr. (1818); œuvres de Buffon en 10 vol. in-8°, le 3e volume, papier velin, figures coloriées, 30 fr. (1818). — Un chapeau de paille d'italie garni de ruban satin ouvragé, 50 fr. (1818) ; 1/2 livre de tabac, 2 l. (1821), etc.

F. 945. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1715-1811. — Quittances de rentes dues par les de

Baudre, M. de Baudre, bailli de Cerisy, l'abbé de Baudre, chanoine de Bayeux, etc., à la châtellenie de Beaumont et à la châtellenie de La Motte-Blagny (M. de Beaumont, seigneur châtelain de La Motte-Blagny, 1762-1765; M. de Pierrepont, tuteur principal de M. de Sallen de Blagny, seigneur et patron de Tournières, 1785-1787), à la seigneurie du Molay, à MM. de Balleroy, de Boismarcel de Sermentot, de Saffray, seig^r d'Engranville, à Le Riche d'Engranville, à l'évêché et au chapitre de Bayeux, aux chapelains de la cathédrale, au prieuré et aux pauvres de Deux-Jumeaux, aux Cordeliers de Bayeux (Loyson, gardien, 1788), au collège des garçons de Cormolain, à Le Monnier, curé de Montmartin, Pichafroy de Beauchamp, curé de Couvains, etc.

F. 946. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785. — « Liasse 1. Cinq sols ou un épervier de rente seigneurialle due à cause du fief d'Asnières à la seigneurie de Beaumont-le-Richard. » — Quittance du receveur de la châtellenie de Beaumont à Mme de Baudre de Bavent.

F. 947. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1764-1779. — « Liasse 2. Cinq livres quatre sols de rente seig^ale due à cause du fief du Fournet à la seig^rie d'Englesqueville Brucourt. » — Quittances : par Louis Mauny, huissier à Englesqueville, à M. de Bavent, écuyer, seig^r d'Asnières, de 24 l. pour par lui demeurer quitte du service de prévôté à quoi il a été élu par les hommes et tenants de la seigneurie d'Englesqueville Brucourt pour la verge de Cricqueville, à cause d'héritages qu'il possède en la montagne de Cricqueville, relevant de lad. seigneurie de Brucourt, lequel service Mauny a fait en son lieu et place (1764); pour frais de diligences pour la réunion de la portion puinée du fief du Fournet possédée par M. de Bavent, requête de la défunte dame de Fervaques (1771) : pour rentes dues au marquis et au vicomte de Faudoas à cause du fief noble du Fournet sis à Asnières.

F. 948. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1731-1791. — « Liasse 3. Cent livres de rente hypotèque due en deux parties, dont 50^ll solidairement avec Mr de Berné, à la Charité de Bayeux. » — Quittances des supérieures du monastère de Notre-Dame de la Charité de Bayeux au chevalier de Baudre, à M. de Baudre l'ainé, etc.

F. 949. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1759-1791. — « Liasse 4. Cent livres de rente hypotèque due à Gauguain de Bayeux. »

F. 950. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1758-1789. — « Liasse 5. Trente-cinq livres de rente hypotèque due à Jacques Chuquet, de Bayeux. » Quittances, entre autres à M. de Baudre de Bavent, par les mains de M. de Berruyer, son gendre (1776); amortissement partiel au profit de Jacques-Victor-Émile de Baudre, seigneur et patron d'Asnières, par Marie Le Guay, veuve de Jacques Chuquet, et Jacques Chuquet (1789).

F. 951. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1750-1792. — « Liasse 7. Cinquante livres de rente due au s^r Bunel Fortescue ou représentants. »

F. 952. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1761-1790. — « Liasse 8. Soixante et cinq livres de rente due au sieur [Le] Forestier d'Hérouville. » Lettres y relatives, signées d'Hérouville.

F. 953. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1774-1791. — « Liasse 9. Cent livres de rente foncière due à Mr de Sallen de La Quaize. » Lettres y relatives, signées Du Hamel de La Quaize.

F. 954. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1756-1789. — « Liasse 10. Cinquante livres de rente hypotèque due au sieur La Varinière Le Quesne, à Neully. »

F. 955. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1756-1790. — « Liasse 11. Vingt-cinq livres de rente hypotèque due aux héritiers Jacques Énouf. » — Transport de rente par Michel Tillard, sieur de La Guère, frère et héritier de Jeanne Tillard, de Canchy ; quittances et procédures y relatives contre Louise-Marguerite Le « Pathou » de St-Rémy, veuve d'Augustin de

Baudre de Bavent, seigneur d'Asnières, pour elle et ses cohéritiers.

F. 956. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1771-1791.—« Liasse 14. Quinze cents livres de rente dotalle due à Mr de Baupte, dont Made de Baven en paye 500ll et ne reste que 1.000ll. Il existe d'autres quittances dans une liasse presque consumées de pourriture, postérieures à celles-ci. »— Fieffe par Jacques-Émile-Victor de Baudre de Bavent, chevalier, seigneur et patron d'Asnières, Le Fournet et autres lieux, à François-Olivier Léonard de Rampan, capitaine d'infanterie, demeurant à sa terre, paroisse d'Écrammeville, de maison et terres à Écrammeville, à charge de rente aux obits ou trésor dud. lieu (1783); remise desd. héritages sur clameur à droit lignager, par led. Léonard, écuyer, sieur de Rampan, chevalier de St-Louis, demeurant en son château à Écrammeville, à Louis-Charles de Baupte, écuyer, époux de Marie-Anne-Louise de Baudre de Bavent, demeurant à Écrammeville (1784); signification requête de Bon-Jean-François d'Osbert, demeurant en son château à Chef-du-Pont, à M. de Baudre de Bavent (1789), de sentence contre le chevalier de Baupte, son débiteur (1784); signification aud. de Baudre (1789), de contrat de constitution de rente par Louis-Charles de Baupte, écuyer, seigneur et patron de Moon, demeurant à Écrammeville, en son nom et pour Jean-François-Henri de Baupte, écuyer, seigneur et patron de Moon, pour Alexandre d'Aché, lieutenant des vaisseaux du Roi (1771). — Quittances et lettres du chevalier de Baupte; billet de Mme de Bavent, à l'hôtel d'Angleterre, chez Fichet, à Caen (1786).

F. 957. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1783-1791. — « Liasse 15. Mil livres de rente dotalle due à M. le comte de Toulouze dont Me de Baven paye 500ll et ne reste que 500ll. » — Contrat entre Marc-André-Hercule-Antoine-Louis-Joseph, comte de Toulouse-Lautrec, capitaine commandant au régiment de Condé-dragons, époux de Marie-Madeleine-Jeanne-Louise-Thomasse Le Parsonnier des Rougesterres, veuve de Paul-Henri-Augustin de Baudre, sieur de St-Rémy, et Louise-Marguerite Le Patou de St-Rémy, dame de Bavent, veuve d'Augustin de Baudre, seigneur et patron d'Asnières, Charles-François-Louis de Baudre, curé de Carantilly, et Jacques-Émile-Victor de Baudre, seigneur et patron d'Asnières, Le Fournet et autres lieux, fils dud. Augustin, touchant la liquidation des droits de douaire appartenant à Mme de Toulouse sur la succession d'Augustin de Baudre, du chef du feu sr de St-Rémy (1783). — Lettres et quittances de M. de Toulouse-Lautrec.

F. 958. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1776-1789. — « Liasse 17. Cent vingt livres de rente viagère due à demoiselle Morel de Servigny à Bayeux. »

F. 959. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1755-1788. — « Liasse 18. Six cents livres de rente viagère due à Mde Pont-Louis du Gravier de Carentan. » — Amortissement par Nicolas-Jacques Oury de La Grandière, assesseur au bailliage de St-Lô, procureur de Suzanne-Marguerite-Dorothée Hervieu de Pont-Louis, veuve de « Raphaut » Bernard, sieur de Bapeaume, lieutenant de cavalerie, demeurant à Carentan, au profit d'Augustin de Baudre, seigneur et patron d'Asnières, Le Fournet, Bavent, Longueville, St-Rémy et autres lieux, chevalier de St-Louis, commandant pour le Roi sur les côtes de Normandie, demeurant à Cerisy l'Abbaye, de partie de rente que led. de Baudre doit à lad. dame de Bapeaume pour causes expliquées dans le contrat d'acquêt de fonds à Cerisy par lui fait en 1747 de Germain Bernard, curé de S-Denis-le-Gast, frère et héritier dud. Bernard de Bapeaume (1771); quittances signées : Suzanne Hervieu de Pont-Louis de Bapaume, Pontlouis Dugravier ; lettre s. d. d'Hervieu de Pont-Louis, neveu de Mde Du Gravier, à Vaultier, docteur en médecine, à Isigny.

F. 960. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1778-1791. — « Liasse 19. Dix huit livres de rente foncière due aux nommés Piquot de Briqueville, Le Neveu de Neully et Pierre Bonnemie d'Écramville ».

F. 961. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1781-1790. — « Liasse 21. Dix livres de rente hypothèque due aux héritiers de Gilles Gilles, de Cerisy. » Quittances d'Élisabeth Vallée, sa veuve, et de Jean Gilles, demeurant à Moon.

F. 962. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1773-1790. — « Liasse 22. Quinze livres de rente foncière due à Marie Vimard, veuve de Louis Du Vigny. »

F. 963. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1778-1790. — « Liasse 23. Trente livres de rente hypotèque due à Pierre Le Moine et Jacques Le Tellier de Valbadon. » — Quittances : de Geffroy Durand, de Manvieux, à Paul-Henri-Augustin de Baudre de St-Rémy, capitaine de cavalerie (1778), etc.

F. 964. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1782-1788. — « Liasse 24. Six cents livres de rente hypotecque due à M^r^ de St-Vaast. » — Prêt par M. de Petitcœur de St-Vast à M. de Baudre de Bavent, à la caution de Laurent de Normanville, et remboursement.

F. 965. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1778-1786. — « Liasse 26. 3 b^x^ de froment, 3 b^x^ d'orge, 2 poulles et 20 œufs de rente foncière et seigneurialle due à cause de la ferme de La Montagne au prieuré de Deux-Jumeaux. » Quittances du receveur du prieuré.

F. 966. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1788-1791. — « Liasse 28. Pour les vingtièmes d'Anières. » — Quittances d'impositions.

F. 967. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1781-1788. — « N° 5. Quittances de 250^ll^ de rente foncière due à Louis-Simon Bazir, faïencier à Bayeux. » — Bail à fieffe par Augustin de Baudre de Bavent, chevalier, seigneur et patron d'Asnières, seigneur des fiefs du Fournet, Bavent, seigneur et patron honoraire de Longueville en sa partie et du fief St-Rémy, ancien capitaine-commandant sur les côtes de la province, et Louise-Marguerite Le Patou, son épouse, de la ferme du Taillis à St-Martin-de-Blagny (1781); arrêt de deniers, requête de Georges-Louis-Siméon Bazire, marchand, bourgeois de Bayeux (1783); procédures y relatives; quittances.

F. 968. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1740-1790. — « N° 12. Quittance de 266^ll^ 13^s^ 4^d^ de rente dotalle due à Mancel, de Caen. » — Quittances de Louis Cornet, chanoine du Sépulcre de Caen, de Jacques Cornet, notamment à M. de Baudre, tuteur principal de Mme de St-Rémy; autres quittances de L. Dagier de Rufosse, tuteur des enfants de Jacques Cornet, s^r^ de St-Martin, Grosourdy de La Verderie, Cornet, ancien officier au régiment Royal des Vaisseaux, le chevalier de Cornet, officier au régiment de Bourbon, Le Berruyer, Mancel, tapissier à Caen. — « Le dix^e^ a commencé le 1er octobre 1741, jusques au 1er janv^er^ 1750. Le 1er janv^er^ 1750 a commencé le 20e denier. Les 2 s. pour livres ont commencé le 1er janvier 1747. » — Transport par Jacques-Joseph-Jean de Cornet, officier au régiment d'infanterie de Bourbon en garnison à Belle-Ile, pour lui et ses co-héritiers en la succession de son père, de rente sur M. de Baudre de Bavent, en quoi Louis Le Patou, s^r^ de St-Rémy, et Charles Le Patou, éc., s^r^ du Molley, son neveu, s'étaient constitués envers Marie Cornet (1781).

F. 969. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1739-1770. — « N° 16. Quittances des nommés Bénard et Doucet d'une partie de 13^ll^ de rente », etc.

F. 970. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1749-1768. — « N° 26. Quittances de 20^ll^ de rente fontière dues à M^r^ le marquis de La Londe. » Quittances au nom du président de La Londe, à cause de sa femme ; en 1757 pour le marquis de La Londe, président à mortier au Parlement de Rouen, à M. de Baudre, ayant épousé Melle « de Patou le Quiry » (1757).

F. 971. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1762-1791. — « N° 33. Quittances de la rente de 400^ll^ deue à M^r^ Le Guédois de St-Vigor. Due par M^r^ l'abbé de Bavent. » — Constitution de rente par Louis-Hervé-Olivier de Baudre, écuyer, seigneur de Bavent, pour François-Armand Le Guédois, avocat, procureur fiscal des hautes justices de Cerisy et du Molay; procédure y relative à Cerisy pour Françoise Mauger, veuve dud. Le Guédois, contre le seigneur de Baudre de Bavent (1774); lettres et quittances y relatives.

F. 972. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1753-1767. — « N° 46. Quittances de deux parties de rente... à la mineure de feu François Jacquelin, dont Jean Thorel est tuteur. »

F. 973. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1781-1787. — « N° 47. Rente due à Mr l'abbé de La Porte, de Paris. » — Lettre sans date, de L. de La Porte, vicaire général de Bordeaux : « M. d'Autun n'a pas encore rien fait pour l'assemblée, et il paroit qu'il ne se dépêche pas. Au reste, je ne me flatte pas d'accrocher grand'chose pour le moment. Voilà ce qui m'a fait apprendre avec plaisir que tu m'enverrois des espèces à la Chandeleur. Je n'en ai jamais eu besoin comme actuellement : je n'ai pas le sol, et je dois à mon tapissier pour mes ameublemens de Bordeaux et de Paris », etc. ; lettres dud. de La Porte à la marquise de Baudre de Bavent, à Bayeux (1786-1787).

F. 974. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1768-1772. — « N° 65. Quittances d'une partie de 40ll de rente fontière dues à un nommé Graffey. »

F. 975. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1775-1776. — « N° 71. Quittances de 300ll de rente deues à Monsieur Pitet, négt à Caen. Due par Mr de Berruier, à cause de la terre de Cerisy. » — Quittance de Folliot Dozeville, docteur-médecin, pour son oncle Pitet.

F. 976. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1760-1778. — « N° 79. Quittances d'une partie de 120ll de rente hypotèque dues au sieur curé de Veret », nommé Fouquet. Compte entre led. curé et M. de Baudre, lad. rente au capital de 2400 livres fournies pour aider à faire l'acquisition de la terre d'Asnières.

F. 977. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1653-1772. — Rente à la paroisse de Deux-Jumeaux. — Liasse sans cote. — Cession par Nicolas de Thiéville, écuyer, sr de Bricquebosq, seigneur et patron de Bricquebosq et Crosville, aux paroissiens en commun de Deux-Jumeaux, de 12 boisseaux de froment de rente foncière et seigneuriale à lui due à cause d'une pièce de terre à Longueville, delle de La Croix-au-Valet, pour faire la charité du pain de Pâques (1653) ; autorisation des paroissiens à Guillaume d'Agneaux, écuyer, sr de Dauval, de recevoir lad. rente de M. de Quiry Le Patouf (1705) ; délibération des paroissiens autorisant deux d'entre eux à recevoir les arrérages de lad. rente due par les héritiers de Louis Le Patou, sr de St-Rémy, dont la fille a pour tuteur M. de Baudre, et pour faire passer titre nouveau de lad. rente (1742). Procédures et quittances y relatives.

F. 978. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1760-1791. — Rentes. Liasse sans cote. — Quittances de Lemonnier, de St-Lô ; lettres : de Lemonnier à Mme de Baudre, concernant sa créance de 50 l. de rente sur la terre de Cerisy, actuellement en main étrangère (1791) ; de Berruyer de Gonneville à Mme de Baudre, sa belle-sœur, y relative. « Depuis quelques tems, nous somment assés trenquilles, ainsi soit de vous et de tous nos amis, mais il nous est arrivé pour voisins le Rgt de Touraine à Cherbourg, dont vous connaissés sans doute le genre de célébrité, qui, si il se conduit comme on a lieu de le craindre, pourait bien troubler la tranquilité de nos cantons ; nous attandons tout du tems et des évennements, que nous désirons heureux pour nos amis particuliers et même pour tout le royeaume » (Gonneville, 15 octobre 1791).

F. 979. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1625-1806. — Rentes. — Constitution de rente par Pierre de Baudre, écuyer, fils Guillaume, sieur du Roncherey, de Litteau, pour Regnault Groult, bourgeois de St-Lô (1625) ; signification de transport à Jeanne Guéroult, veuve de Martin Darthenay, bourgeois de St-Lô (1663) ; quittance d'amortissement à Michel de Baudre, curé de Montfiquet (1693) ; quittance par Richard Rousselin, écuyer, sieur de Briens, héritier de Jacques de Sallen, écuyer, sieur de Briens, à Olivier de Baudre, écuyer, bailli de Cerisy (1693). — Constitution de rente par Louis-Olivier-Hervé et Augustin de Baudre, frères, à la caution de Jean de Baudre, bailli de Cerisy, leur père, pour les Ursulines de Bayeux, stipulées par Michel-Exupère Pichafroy, curé de Cerisy (1731) ; amortissement (1750). — Lettres de Le Monnier, curé de Montmartin, à Mme de Bavent : l'une des rentes appartient aux deux rosières, qui sont pauvres et réclament leur argent. « M. Esmangart nous a quittés et passe à l'intendance de L'Isle » (1783). — Ventes par Charles-François-Louis de Baudre de Bavent, chanoine et vicaire général de Coutances, à Jean-Baptiste et François Du Mesnil-Adelée, de Coutances, de rentes foncières à prendre sur Charles-Julien de Boisdelles, seigneur de Feugerolles, de Bayeux,

dans une partie de 4.700 l. de rente, à cause de fieffe à lui faite par l'abbé de Baudre des fermes de La Herissière et du Bois-Frêne et de l'herbage de Gueron sis à Neuilly-l'Évêque, relevant de l'évêque de Bayeux, du chapitre et de la grande chantrerie de la cathédrale de Bayeux (1787-1788).

F. 980. (Registre.) — Grand format, 66 feuillets, papier.

1776-1787. — « État des rentes dues par la succession de Mons[r] de Baudre de Bavent », aux prêtres, trésor et obits de Neuilly, à M. Du Dézert, au droit de M. d'Auxais, à M. de Sermentot, sur la terre de Neuilly, à la châtellenie de la Motte, appartenant au mineur du chevalier de Sallen, aux obits d'Écrammeville, aux Carmes déchaussés du Désert près Louviers (domaine de Bayeux) sur la terre de Trévières, aux Ursulines de Bayeux, à la seigneurie d'Englesqueville, aux grands vicaires de Bayeux sur la terre de Longueville, au chapitre de Bayeux pour Neuilly, à Le Sauvage, de Flottemanville, suivant contrat de 1730 par Esther de Marcadey, veuve de M. de S[t]-Denis, de S[t]-Lo, pour cause de fieffe d'héritages à Cahagnolles à Jacques Le Chevalier, écuyer, seigneur de Vercreville, aux obits de Longueville, à l'abbaye de Longues, aux pauvres et au prieuré de Deux-Jumeaux, à Du Fayel de Berné, à M. de Grainville de S[t]-Quentin, au droit de sa femme, pour sa légitime, à Le Bret, avocat à Bayeux, aux obits et trésor de Neuilly, pour la fondation de la chapelle S[t]-Sébatien, à M[lle] de Baudre des Acres, à l'hôtel-Dieu de Bayeux; etc. Notes de paiements, de 1776 à 1787. Table incomplète. — Manquent les feuillets 1-2, 26, 33-49, 55, 76, 83, 87-88.

F. 981. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1612-1676. — « Rentes. Liasse concernant 1 l. 5 s. de rente en deux parties, 7 b[x] d'orge et 2 poulles courte en autre partie, le tout de rente foncière à prendre sur Pierre de Vérigny, écuyer, sieur d'Écrameville, représentant Colin Lefebvre et Noël Leguay. » — Procédures en vicomté de Bayeux pour Jacques Blondel, sieur de Dungy, lieutenant du bailli de Caen en lad. vicomté, contre Michelle Leguay, fille de feu Nicolas, et Michel de Launey, etc. (1612). — Accord entre les héritiers Le Patouf, Jean de Vérigny, s[r] de Préaux, et Michel Vincent, de Trévières, greffier au Havre (1616). — Procédures entre : Pierre de Vérigny, écuyer, s[r] d'Écrammeville, et Charles Le Patouf, s[r] de La Guère (1651); Nicolas de Cabazac, écuyer, sieur de La Rocque, propriétaire du fief noble, terre et seigneurie de Bavent, sis à Trévières et environs, au droit de Nicolas Romey, seigneur et baron du Bec, conseiller au Parlement, auquel lad. terre avait été donnée par Gaspard Blondel, écuyer, seig[r] de S[te]-Marie, stipulé par Henri de Baudre, écuyer, demeurant à Balleroy, puis Jeanne Le Moyne, sa veuve, et Pierre de Vérigny (1674-1676).

F. 982. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1671-1681. — « Accord et reconnoissance de Jeanne Lemoine de 80[ll] de rente dues à Ollivier de Baudre. Transport de 100[ll] de rente par Jean de Cabasac (de présent au couvent des Carmes déchaussés près Louviers, 1681), à Ollivier de Baudre. » Lad. Jeanne Le Moyne, tutrice de ses enfants héritiers de Jean de Cabazac, écuyer, sieur des Londes (1676); François de Cabazac, écuyer, envoyé en possession par arrêt du Parlement de Rouen de 1654 de la terre de La Chapelle-Heuzebroc, vicomté de Thorigny, dont il s'était rendu adjudicataire par décret de 1647, à l'état d'ordre des deniers duquel s'était opposé Jacques de Boisyvon, écuyer, et Marie de Boisyvon, sa sœur, femme civilement séparée d'Antoine Le Comte, écuyer, s[r] des Floris, etc.

F. 983. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1718-An XI. — Compte des arrérages de la rente pour jouisssance d'une des sergenteries de la haute-justice de Cerisy, appartenant à M. de Baudre (1768). — Quittances aux fermiers et redevables de rentes à la famille de Baudre, Thomas Blot, s[r] de La Commune, etc. ; quittances aux fermiers d'Écrammeville pour compter avec M. de Baudre, par le garde des marais et communes de lad. paroisse, par le chevalier de Baupte pour frais de procès contre le seigneur d'Écrammeville.

F. 984. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1702-An X. — Affaires financières diverses. — Partage entre MM. de Baudre et de La Potterie, fils et seuls héritiers du bailli de Cerisy, de la succession de leur père (1702). — Engagement de René de Grimouville, écuyer, demeurant à Cussy, pour M. de Baudre de Bavent (1748), au dos d'une obligation de Jacques de Grimouville, écuyer, sieur de Cussy, et Jean Michelle, boucher, pour éviter à l'action prête à intenter par Jean-Louis Le Patou, s[r] de S[t]-Rémy, à

la stipulation de Marie-Anne d'Argouges, sa femme (1719). — Compte entre Gabriel Rogier, lieutenant général de police à Bayeux, ayant ci-devant fait les fonctions de commissaire aux saisies réelles aud. lieu, et Françoise Cousin, présence de Jean de Baudre, écuyer, bailli haut-justicier de Cerisy, sa caution, des jouissances que lad. Cousin a eues d'héritages dépendant du décret des terres de Colombières, Bricqueville et Bernesq (1735). Lettres de Mme de Bavent à Eudine, notaire de Formigny, chez Vaultier, notaire à Trévières. — Reconnaissance de prêt fait par « l'abé d'Hemortreux », chanoine de Bayeux (1786). — « Différens comptes, notes et lettres des créanciers de la successsion de Mde de Bavent. » — Lettres de M. de La Porte, vicaire général de Bordeaux, de Daniel de Pierreville (1792). — Comptes entre Charles de Baudre et Mme Du Fayel de Baudre, sa belle-sœur (1797), etc.

F. 985. (Cahier.) — Petit format, 10 feuillets, papier.

1545-1633. — Procédures. — Vente de rente par Gilles de Baudre, seigneur de Quiry, à Liégard, trésorier de l'église de St-Ouen de Baudre ; Gilles de Baudre, seigneur du Mesnil-Rouxelin (1545) ; vente par Richard de Baudre, écuyer, sieur de la Héberdière, de St-Ouen de Baudre, à Jean Fauchon, assesseur en la vicomté de St-Lô, du droit de condition retenu dans la vente de maisons et héritages aud. St-Ouen à Guillaume Le Paulmier, bourgeois de St-Lô, à charge d'acquitter des rentes dues à Jean Roger, sieur de Sequeville, vicomte de St-Lô, aud. trésor, etc. (1589) ; inventaire des pièces dont fait production au bailliage de St-Lô Jean Fauchon, assesseur à St-Lô, contre Jean de Baudre, fils Pierre, pour lui et ses frères, héritiers, pour faire dire qu'ils seront tenus contribuer de moitié à l'amortissement de rente due par Richard de Baudre à l'église de St-Ouen de Baudre.

F. 986. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1664-1711. — Procédures. — « Cette liasse concerne un sr Joachim Lescalley, ér, sr de Valliers, et Marc-Antoine Fréard, ér, sr du Castel, contre Germain de Gueros, ér, sr du Val, pour faire condamner ce dernier à compter des arrérages d'une partie de 300ll de rente pour fiefe à luy faite par Jaques de Gueros, ér, sr de St-Vigor, son frère, en présence du sr Olivier de Cabazacq, ér, sr de Bavent, pour être payé par préférence aux srs de Valliers et du Castel de 224ll de rente... » — Quittance d'amortissement de rente par Jacques-André de Guyenros, écuyer, sieur de St-Vigor, demeurant à Bayeux, au droit de François de Cabazac, écuyer, sieur de La Roche, en faveur de Marie de Maheas, veuve d'Étienne Blanchard, écuyer, sieur d'Angerville et du Manoir, grand maréchal féodal de l'abbaye de St-Denis en France, héritière de Jacques de Maheas, écuyer, sr de Vaumery, demeurant à Cahagnes ; procuration de Jean de Cabazac, écuyer, demeurant à Balleroy, à Nicolas de Cabazac, écuyer, son fils aîné (1664). — Procédures : pour Nicolas de Cabazac, fils et héritier de François de Cabazac, écuyer, sieur de La Rocque, propriétaire de terres à Crouay (1666) ; entre Joachim Du Fayel, sieur de Blay, et Marie Desmares, veuve de Jacques Du Vivier, sieur de Crouay, requérante du décret des héritages de Jacques Suhard, sieur d'Amfreville, Jacques-André de Guierro, sieur de St-Vigor, à Nicolas de Cabasac, sieur des Londes (1667) ; entre Olivier de Cabasacq, sr de Bavent, et Germain de Guyenro, sr du Val, en présence de René-Joachim Lescalley, sr de Vallières, et de Marc-Antoine Fréard, sr du Castel (1706-1707) ; production de l'engagement de Jacques-André de Guierro, écuyer, sr de St-Vigor, demeurant à St-Vigor-le-Grand, à Jacques Lambert, écuyer, sieur du Fresne et de Baussy, grènetier pour le Roi à Bayeux, Thomas Morel, écuyer, sr de La Carbonnière, Jacques Fréard, écuyer, sr du Castel, contrôleur général des finances à Bayeux, et François d'Aché, écuyer, sr du lieu, demeurant à Cerisy, de les décharger de rente vers Olivier d'Hermerel, écuyer, sr de Belleval, receveur des tailles en l'Élection de Bayeux (1665), etc.

F. 987. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 63 pièces, papier.

1667-1789. — Accord sur procès entre Michel de Baudre, écuyer, sieur du Hamel, pour lui et Josias de Baudre, son frère, de St-Jean-des-Baisants, demandeurs en propriété et jouissance de deux vergées de terre du nombre d'une fieffe d'héritage faite par François Le Mière, à Mathieu de Parfouru, écuyer, sieur de Planterot, de La Barre de Semilly, et led. de Planterot (1667). — Procédures pour Louis-Olivier-Hervé de Baudre, Augustin de Baudre, Louise-Marguerite Le Patou, veuve d'Augustin de Baudre, etc., contre Augustin-Alexandre de Saffray, chevalier, seigneur et patron d'Engranville, M. de Littry divers redevables, etc. — Signification requête de Louis-René Le Sauvage, écuyer, sieur d'Arcy, capitaine d'une compagnie détachée dans la capitainerie garde-côtes de Cotentin, demeurant à Flottemanville, à M. de Baudre (1774), de l'acte de fieffe par Esther de Marcadey, veuve de M.

de St-Denis de St-Lô, et Louis Guillard de Marteauville, d'Orglandes, époux d'Anne de Marcadey, héritières de Paul-Antoine de Marcadey, écuyer, sr de Beauvais, leur frère, à Jacques Le Chevalier, écuyer, seigr de Vercrevillle, de leur part sur les héritages à Cahagnolle ayant appartenu à Marthe de Hausey, épouse dud. de Beauvais, etc. (1730). — Arrêt de deniers, requête de Toussaint-Daniel Desmares, orfèvre à Caen, héritier de Jacques Desmares, curé de Colleville-sur-mer, créancier sur Préaux de Tainville (1782). — Signification avec sommation de paiement à la veuve et enfants de M. de Baudre, seigneur d'Asnières, requête d'Anne Gaudin, veuve de François Le Nepveu, écuyer, sr des Marais (1785), de contrat de rente de la constitution de Jacques-Victor Lestoch, écuyer, demeurant à Caen (1752). — Signification à M. de Baudre, requête de Jean-Baptiste de Vaux, curé de Bernesq (1787), de constitution de rente par Marguerite de Cabazac, veuve de Louis Le Patou, sr de St-Rémy, pour Pichafroy de Beauchamp, curé de Cerisy l'Abbaye (1730), etc.

F. 988. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1778-1808. – Procédures depuis 1790 pour Louise-Marguerite Le Patou, veuve d'Augustin de Baudre, Jacques-Émile de Baudre, et Louise-Félicité Du Fayel, sa femme, Madeleine-Victoire de Baudre, veuve de Louis-Charles de Baupte, demeurant à Écrammeville, Charles-François-Louis de Baudre, vicaire général et chanoine de Coutances, Claire-Louise Dominique de Baudre, contre Charles-Ange-Bernard de Sauveterre, chevalier, seigneur de St-Loup-sur. lieutenant des maréchaux de France, et de Charlotte-Madeleine-Simon Sorhouet, son épouse, demeurant à Romorantin (1790), les hospices civils de Caen, pour rente transférée, etc. ; à l'appui, constitution de rente par l'abbé Charles-François de Baudre de Bavent, pour lui et Augustin de Baudre de Bavent, son père, et Paul-Henri-Augustin de Baudre de St-Rémy, capitaine au régiment Dauphin-cavalerie, son frère, au bénéfice de Noël-Nicolas-Marie Sorhouet de Bougy, et de sa sœur, tous deux enfants mineurs de Jacques-Pierre Sorhouet, chevalier, seigneur de Bougy (1778).

F. 989. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1657-1768. — Asnières. — Liasse 20. Fief du Fournet. — Note d'extrait tiré sur la charge des rentes dues au fief du Fournet pour 1657. — Donation par Pierre Varin, d'Asnières, à Marin Vigney, de Longueville, son petit fils, de fonds à Asnières (1768).

F. 990. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1603. — Asnières. – Liasse 25. Fief du Fournet. — Vente par Charles d'Aigneaux, écuyer, sr de Douville, à Jacques Gouye, de Longueville, du droit de condition retenu en la vente de l'herbage Gouye par feu Guillaume et Pierre d'Aigneaux, ses frères, à Jean Senôt, sr de La Planche, par contrat de 1596.

F. 991. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1775. — Asnières. — Liasse 36. Fief du Fournet. — Échange entre M. de Baudre et M. de Pierres, seigneur de Louvières.

F. 992. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1669-1764. — Asnières. — Liasse 60. Fief d'Asnières. —Vente par Gilles de Canivet à Adrien de La Rivière, écuyer, sr de Roumilly, demeurant à St-Germain-du-Pert, du fief noble, terre et seigneurie de Louvières, quart de fief de chevalier, relevant du Roi en sa châtellenie de Bayeux, auquel est annexé le patronage de l'église (1669). Lacérations. — Vente par les héritiers de Jacques Féron, curé de Louvières, à Joseph Renauld, de St-Germain-du-Pert, d'herbage à Asnières (1758-1759); reconnaissance du treizième à M. de Bavent, à cause de son fief du Fournet (1764).

F. 993. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1767-1784. — Asnières. — Liasse 71. Déclaration au greffe de l'Élection de Bayeux par Augustin de Baudre de Bavent, qu'il entend cultiver et rendre en valeur une terre à lui appartenant en fougères, taupinières, vignes et ronces, non cultivée de mémoire d'homme, faisant partie de la pièce du Grand Bosq, à Asnières (1767); autre déclaration de Jacques de Baudre, et contredit des doyen et chanoines de Bayeux, décimateurs à Asnières (1784).

F. 994. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1584-1784. — « Asnierre et Le Fournet. Diligences faittes aux vasseaux desdits fiefs », requête : d'Anne Girard, veuve de Charles Thomas, sieur de Mandeville et d'Asnières (1642); de M. de St-Rémy, fondé au droit

de M. et Mme d'Orcher, à cause de leur seigneurie d'Asnières (1690) ; d'Antoine d'Émery, écuyer, chevalier, seigneur d'Asnières, demeurant en son manoir seigneurial d'Asnières (1693); d'Augustin et Jacques-Émile de Baudre de Bavent, père et fils.

F. 995. (Liasse.) — 3 pieces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1660-1695. — « Seigneurie d'Asnières. Liasse concernant 10 l. 10 s. de rente à prendre par Louis Le Patour sur Noël Tropey, reconnue par Marcel en 1696. » — Constitution pour Charles de « Talvastz », écuyer, sr de La Fosse, de Longueville (1660) ; transport par Pierre de « Tallevastz », écuyer, sr du Coudray, de Longueville, fils Charles, à Louis Le Patou, écuyer, sr de St-Rémy, d'Asnières (1673).

F. 996. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1751-1766. — « Fief du Fournet. Diligence de réunion dud. fief requeste du seigneur du fief de Bruncour, scis à Englêqueville. » Affichage d'extrait des pleds du fief de Brecourt, appartenant à Marie-Charles-Antoine de Faudoas, chevalier, seigneur marquis de Faudoas Canisy, gouverneur d'Avranches, lieutenant pour le Roi pour le bailliage de Cotentin, lieutenant-colonel garde-côte en la capitainerie de Grandcamp, seigneur et patron d'Englesqueville, St-Pierre-du-Mont, Cricqueville, Asnières, Louvières, Longueville, Fontenay-le-Marmion en Normandie, etc., contre les héritiers et représentants le maréchal de Belfond et le seigneur du Mesnil-Durand, possédant ensemble le fief du Fournet mouvant du fief d'Englesqueville-Brecourt (1751) ; autres diligences pour le même contre Marie-Madeleine-Hortense Gigault de Belfonds, marquise de Fervaques, propriétaire en portion aînée du fief du Fournet à Asnières (1764) ; par lad. marquise contre M. de Baudre de Bavent, possédant la portion puinée du Fournet (1765); acte par Louis Mauny, huissier royal héréditaire audiencier en l'Amirauté de France, pour le siège de Grandcamp, greffier des seigneuries du fief de Fontenay, Louvières et du Fournet à Asnières, appartenant à la marquise de Fervaques, à Augustin de Baudre, chevalier, seigneur et patron d'Asnières, propriétaire de la portion puinée dud. fief, de la présentation de son aveu (1766).

F. 997. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1513-1784. — Asnières. — Analyse de fieffe par François de Hottot, seigneur de Beaumont-le-Richard et d'Asnières, de terre à Asnières, hameau de Montigny (1513). — Extrait d'aveux à la seigneurie d'Asnières, concernant déclarations par Jean Le Patouf à Gilles de Pellevey, seigneur (1549, v. s.-1559). — Aveux : à Jean de Garraby, seigneur de Courraie et des fiefs, terres et seigneuries du Fournet et Asnières en sa partie, à cause de Marie Le Buttor, son épouse (1575), Michel de Loucelles, sr de Mauny, procureur et receveur général de la srie ; à Pierre de Louvières, sieur du lieu et du fief, terre et sieurie du Fournet (1595). — Quittance par le procureur receveur de la sie du Fournet pour les mineurs de Jacques de Loucelles, écuyer, à Charles Le Patouf, pour treizièmes d'héritages tenus de lad. sie (1600). — Déclarations à Jean Thomas, sieur de Fontaines, Englesqueville et Asnières, procureur-syndic général des États de Normandie (1605). — Ensuit par déclaration les héritages que tient Jeanne de La Follye, veuve de Charles Le Patouf, de la terre et seigneurie du Fournet, appartenant à Briand de Loucelles, à cause de la vavassorie au Canu, sise à Asnières (1613). — Analyse de transaction entre Jean Thomas, seigneur d'Asnières et du Fournet en partie, et Briand de Loucelles, seigneur du Fournet (1624). — Déclaration d'héritages à Aignerville, Écrammeville, Asnières, Veret, Longueville, appartenant à Jean Le Blais, sieur de La Chapelle, Aignerville, Ver, Veret, St-Laurent et Aubigny, trésorier général de France en la généralité de Caen, baillés à ferme pour 5 ans (1634). — Signification requête de Jean Le Patouf, président en l'Élection de Bayeux, propriétaire du tiers de la commune et place de Montigny au droit de Nicolas de Loucelles, éc., sieur du Fournet, et droiturier en l'outreplus desd. marais et commune d'Asnières, aud. Nicolas de Loucelles, sieur du Fournet (1636). — Renonciation par Nicolas « Louer », éc., sieur de Longueville, à ne rien demander à cause de son fief à Louis Le Patou, éc., sr de St-Rémy, pour héritages à Asnières (1661). — Signification requête d'Antoine d'Émery, seigneur et patron d'Asnières, fils d'Antoine, seigneur d'Orcher, et de Catherine Thomas, aud. Le Patouf (1685). — Vente par Marie Voisin, dame et baronne de Bourgtheroulde, dame de St-Laurent-sur-la-mer, Clouay, Formigny, Aubigny, Aignerville, Ver, Veret, etc., veuve de François Le Cordier de Bigards, chevalier, seigneur et marquis de La Heuze, procureur général au Parlement de Normandie, à Catherine de Loucelles, fille du sr de Loucelles, écuyer, de Longueville, d'herbage à Asnières, tenu du fief de Ver en Veret appartenant à lad. dame (1722); cession à Louis Le Patou de St-Rémy (1725). — Fragment de

pleds de gage-plège et élection de prévôt du noble fief, terre et seigneurie d'Asnières, requête de Marie-Anne Regnauld, dame et patronne de lad. paroisse, épouse non commune en biens de Robert-Claude-Camille Duchemin, chevalier, seigneur et patron du Mesnil-Durand, Hebecrevon, et autres lieux, chevalier de St-Lazare, héritière de Charles d'Émery: Jean-Louis Le Patou, éc., s^r de Quiry, fils Louis Le Patou, s^r de St-Rémy, etc. (1741). — Aveu à Augustin de Baudre, seigneur et patron d'Asnières, commandant pour le Roi sûr les côtes de Normandie, par Louis Le Cordier de Bigars, chevalier, comte de La Heuze, ancien capitaine de dragons, seigneur et patron de St-Laurent-sur-la-mer, Aubigny, Clouay, Formigny et autres lieux, stipulé par Pierre Le Coq, avocat au Parlement de Paris, bailli de la haute-justice de Bretteville-sur-Laize (1761). — Réclamation par le président de La Londe de la mouvance d'héritages à Asnières possédés par Mme de Bavent, relevant du fief et seigneurie de Ver (1782). — Notes et analyses d'aveux : à Antoine de Tillay, représentant Thomas Apulton, seigneur d'Asnières (1476); à Joachim de Chantelou, seigneur du Fournet, à cause de sa femme (1552); à Jean Le Blais, s^r de Veret (1622), etc.

F. 998. (Liasse.) —1 pièce, parchemin; 44 pièces, papier.

1689-1791. — Asnières. — Fieffes et baux de fonds aud. lieu par Louis Le Patou, s^r de St-Rémy (1689), Jean-Louis Le Patou, s^r de St-Rémy (1714), Louis Le Patouf, écuyer, s^r du Mollay, lieutenant général en la vicomté de Bayeux (1737), Augustin de Baudre de Bavent (1761-1779), Jacques-Émile-Victor de Baudre (1786); y joint, quittances aux fermiers.

F. 999. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1791-1811. — Baux par Jacques-Émile-Victor de Baudre, et par Jeanne-Louise-Félicité Du Fayel de Baudre, des fermes du Fournet et de La Montagne, de maison, terres, herbages, à Asnières, du moulin d'Asnières, de l'herbage de Bavent, à Trévières; arrêt de deniers, requête du receveur du droit d'enregistrement et des biens nationaux à Trévières, pour fermages dus à l'émigré de Baudre. — Abornements des biens nationaux sis commune d'Asnières, provenant de l'émigré de Baudre (fragment). — Travaux au château d'Asnières, etc.

F. 1000. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Chemises de liasses concernant les fiefs d'Asnières, terre de la Montagne, du Fournet, de Veret; sur l'une, lettre de Mme Estièvre de Littry, concernant Mme de Vidouville.

F. 1001. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1819. — Asnières. — Minute de lettre au sous-préfet concernant la demande d'une succursale à Asnières; tableau de la population de lad. commune.

F. 1002. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787-1789. — Bayeux. — Location par Louise-Marguerite Le Patou de Baudre de Bavent, d'Armand-Hervé-Victor Hue, sieur de Boissy, capitaine au régiment de Soissonnais, de sa maison rue et paroisse St-Loup, moyennant 800 livres par an (1787); quittance (1789).

F. 1003. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1736. — Bazoque (La).—Vente par Jean de Baudre, écuyer, ancien bailli de Cerisy, à Gabriel de Roncherolles, chevalier, comte de Roncherolles, demeurant au château de Planquery, du lieu ou ferme de la Neillerie sise à La Bazoque, et pièces de terre; paiement aux dépens du don mobil payé aud. de Roncherolles par le comte de Pierrepont, son beau-père.

F. 1004. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1341-1738. — Forêt des Biards et de Bur-le-Roi. — Enquête en 1402 par Hector de Chartres, maître et enquêteur des eaux et forêts en Normandie et Picardie et aux terres qui furent au Roi de Navarre, de par Guillaume, comte de Tancarville, vicomte de Melun, connétable et chambellan héréditai de Normandie, souverain maître et général réformateur des eaux-et-forêts du royaume, sur les droits des sergents fieffés en la forêt de Bur-le-Roi; vidimus de lettres d'Henri de Meudon, maître et enquêteur des eaux-et-forêts par tout le royaume et aux terres du duc de Normandie, contenant vidimus de celles de Jean, duc de Normandie, données à Crécy le 20 juin 1341, concernant la plainte des sergents fieffés des forêts de Bur, concernant leurs droits en lad. forêt, empêchés par Robert Le Veneur, jadis maître desd. forêts, et de mandement de Charles V au comte de Tancarville, du 22 juin 1368, etc. Copie de 1629 pour Jean de Cabazac, écuyer, par le greffier des eaux-et-forêts de la vicomté de Bayeux.

— Mainlevée par Henri Clausse, chevalier, seigneur de Fleury, etc., surintendant général et grand maître des eaux et forêts de France, à Jacques de Monfréard, écuyer, sieur du lieu, Claude Le Forestier, écuyer, sieur d'Hérouville, Jean de Bauldre, écuyer, sieur du lieu, Mathurin Le Forestier, sieur de La Bertinière, et François Sanreffus, sergents et gardes héréditaux en la grande forêt des Biards et verderie de Bur-le-Roi, de leur droit de prendre deux hêtres et un chêne par an, réglés, eu égard à l'état présent de la forêt, à 13 cordes de bois ayant 8 pieds de long, 4 de haut, et chaque buche 3 pieds 1/2 de long, etc. (1603). — Mémoire des pièces produites par Gilles Eurry, verdier de la forêt de Bur-le-Roi, contre M. de Quiry, Jean Le Berger et Pierre Potier. — Mandement de Jean Vialar, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux-et-forêts de France au département de Normandie, pour la délivrance à Michel de Baudre, écuyer, sergent et garde de la forêt des Biards, desd. 13 cordes de bois (1643). — Aveux : de Jean de Cabazac, écuyer, au droit de Marie de Baudre, sa femme, fille Olivier, pour la sergenterie noble et héréditale aux forêts de la verderie de Bur-le-Roi, relevant de la vicomté de Bayeux par un sixième de fief de haubert (1626); par Olivier de Baudre, fils Michel (1659); déclaration d'Olivier de Baudre, ci-devant propriétaire d'une sergenterie à garde dans la forêt des Biards, maîtrise de Bayeux, dont il est privé par la suppression des sergenteries ordonnée par la déclaration de 1669, pour quoi il demande récompense (1700).

F. 1005. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1752-1780. — Cambe (La). — Correspondance, baux, quittances de comptabilité concernant les biens de la famille de Baudre à La Cambe.

F. 1006. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1629-1778. — Écrammeville. — « Liasse concernant les marais d'Écrameville. Concernant les lots, les mises des besteaux aux marais et plusieurs délibérations. Liasse 34. » — Délibérations depuis 1629, concernant led. marais; nomination de gardes, partage du marais. — Procès en vicomté de Bayeux entre Gabriel Cornet, sieur de Fresmont, et Louis Le Patou, s^r de St-Rémy, requerant du décret des héritages qui furent François Gavare à Écrammeville et Aignerville (1671). — Requête au Parlement des paroissiens et habitants en général de la paroisse d'Écrammeville, remontrant que de tout temps immémorial ils sont en possession des marais et communes de lad. paroisse, mais qu'en 1681 Pellot, premier président en la Cour, se disant propriétaire au droit du Roi de la fiefferme de lad. paroisse, a prétendu être seigneur tréfoncier de lad. paroisse et à ce droit lui appartenir la tierce partie desd. marais et communes, sans avoir produit de titres ; en lad. année le s^r de Boze, intendant de ses affaires, vint accompagné de 25 à 30 personnes, armées de fusils, épées et autres armes, se saisir de force des bêtes aumailles et chevaux appartenant aux habitants qui étaient à paturer dans lesd. marais et les retint plus d'un mois au château de La Ramée où il les faisait périr de faim et de soif, et n'en rendait sans obliger les pauvres habitants à lui signer des billets par lesquels il les faisait obliger par force en les menaçant de les faire périr et de faire vendre leurs bestiaux, de lui rendre des aveux par lesquels ils reconnaissaient led. premier président seigneur tréfoncier de la paroisse ; il mit des gardes auxd. marais pour en empêcher la jouissance aux habitants ; ces violences ont continué jusqu'à présent, menaçant les paroissiens, notamment par lettre au curé, tantôt de leur faire venir des compagnies de dragons et autres gens d'armes pour leur mettre tout au pillage et par faire battre et maltraiter plusieurs d'entre eux à coups d'épées, bouts de pistolets, bâtons et autres armes, jusqu'au point d'en être réduits à la dernière extrémité de maladie, sans qu'aucun juge ait voulu recevoir leurs plaintes; la meilleure partie des marais a été fermée de fossés ; demande d'information et sauvegarde pour la propriété intégrale de leurs marais. — Délibération des ecclésiastiques, nobles et exempts d'Écrammeville, donnant pouvoir à Pierre Osber, écuyer, s^r du Castillon, et à Pierre de Verigny, écuyer, s^r des Préaux, deux d'entre eux, pour empêcher ceux qui n'ont pas droit de mettre des bestiaux dans les paturages (1685); saisie de bestiaux et procédures y relatives. — Procédures entre Louis Le Patou, s^r de St-Rémy, et Charles Le Patou, s^r du Mollay. — Requête de Louis Le Patou, s^r de St-Rémy, et Abraham Le Chanoine, secrétaire de l'hôtel commun de la ville de Caen, propriétaires de maisons et héritages à Écrammeville, à l'intendant Foucault, demandant la permission d'assigner devant lui les taillables en modération de la taxe sur les nobles, exempts et privilégiés, eu égard à la jouissance qu'ils ont eue des communes (1694). — Signification requête d'Augustin de Baudre, époux de Louise-Marguerite Le Patou, aux nobles, exempts, roturiers fonciers d'Écrammeville et possédants fonds, parlant à Louis Cornet, chevalier, seigneur d'Écram-

meville, Léonard, écuyer, Jacques Bataille, curé, Jean de Baupte, écuyer, etc., pour ses droits au marais (1750). — Baux par led. de Baudre. — Requête au maître particulier de la maîtrise des eaux-et-forêts de Bayeux par Jean-Louis Jaume, d'Écrammeville, ayant pris à ferme de Jean-Baptiste-François Le Cordier de Bigards, chevalier, marquis de La Londe, seigneur d'Aignerville, Veret et autres lieux, président honoraire à mortier au Parlement de Normandie, les droits de pêche en la rivière d'Aure, traversant la paroisse d'Aignerville, tant dans l'ancienne que dans la nouvelle rivière, contre des délinquants (1773).

F. 1007. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1644-1787. — Écrammeville. — Exploit de clameur pour Gabriel Cornet, sieur de Fresmont, demeurant à Aignerville, pour retirer à droit de sang et ligne de Louis Le Patouf, sieur de La Cavée, deux herbages à Écrammeville à lui vendus par Gilles Cornet, sieur de Briquessart, son cousin (1644). — Délibération des paroissiens portant pouvoir pour procès contre le s^r de La Brethonnière Aignerville, concernant le marais (1670). — Partage des glayeux du grand marais entre les ecclésiastiques, nobles et exempts : M. de Neufville, les religieux de Thorigny, le prieur de Deux-Jumeaux, M. de Baupte, curé de St-Amador, Pelot, M. de Bricqueville, M. de St-Rémy Le Patou, etc. (1697). — Baux à ferme par M. de Baudre de biens lui appartenant aud. lieu. — État de ce que chacun des nobles possédant fonds à Écrammeville doit pour sa part du coût de l'arrêt obtenu en 1775 par M. d'Écrammeville et estimation de leurs biens : MM. de Bavent, de Rampan, de Barville, de Moon, etc. — Certificat de Léonard de Rampan, receveur et garde de la communauté d'Écrammeville (1782).

F. 1008. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1635. — Englesqueville. — Extrait de l'état du décret de la terre de Beaumont concernant des héritages à Englesqueville, dont le seigneur de Choisy a été acquéreur : créanciers, le s^r d'Argouges, Gaspard Gosselin, écuyer, sieur de Villons, François Loroux, sieur de Gonfreville, Jacques de Saussey, s^r de Clais, Guillaume de Méhérenc, s^r du Hautmesnil, Jacques Du Bosq, s^r de Maisons, Pierre de Bernières, s^r d'Acqueville, Jean Couespel, s^r des Castillons, Jean Le Roux, s^r de Languerie.

F. 1009. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1630-1685. — Longueville. — Liasse 6. « Fiefs de St-Rémy et de Longueville, 23 v. 1/2 delle de Craptot ou la Malardierre. » — Vente par Sébastien Pasturel, sieur des Closières, et Jacques Gouye, huissier au siège présidial à Caen, à Guillaume Bunel, d'un herbage à Longueville, delle de Crappetot, témoins honnête homme Jean Le Patouf, fils Thomas, d'Asnières, etc. (1630). — Acquêts par Louis Le Patou, écuyer, s de St-Rémy.

F. 1010. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1538-1783. — Longueville. — Liasse 7. « Fief du Mesnil-Richard. Héritages ayants appartenu aux Boullieu, assis en la paroisse de Longueville, réunis dans l'herbage de Madame de Baven. » — Notes concernant les héritages de Guillemette Le Boullieu, Durand Joret, Jacques Le Héricy, écuyer, etc. — Déclarations d'héritages tenus de la terre et sieurie du Mesnil-Le Richard, appartenant à Louis de Conseil (s. d.), à Jacqueline Conseil, fille de feu François, dont Jean Suhard, s^r et patron de St-Nicolas, jouit à cause de Jacqueline de Bonenfant, son épouse, par usufruit à cause de son douaire (1611), aud. Suhard, comme ayant épousé Jacqueline de Bonenfant, veuve de François Conseil, sieur de lad. sieurie du Mesnil (1612), à lad. Jacqueline (1614-1617); aveu à François Le Febvre, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, sieur de La Borderie, Sortoville et de la terre et sieurie du Mesnil-le-Richard s'étendant à Longueville, Canchy, Deux-Jumeaux et environs, à cause de Jacqueline Conseil, son épouse (1623). — Déclaration que donne Louise-Marguerite Le Patou de St-Rémy, dame du noble fief de Bavent, à Antoine-Thomas-François Conseil, seigneur et patron du Mesnil-Vité, Beaucoudray, Montreuil-sur-Vire, et du fief noble du Mesnil-Richard (1783).

F. 1011. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1696. — Longueville. — Liasse 8. « Fief de Longueville St-Rémy. Le clos de La Mare, l'herbage de Vérigny, delle de Craptot, à la Croix au Valet. » — Accord entre les s^rs de St-Rémy et du Molay (1696).

F. 1012. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1648. — Longueville. — Liasse 9. « Fiefs d'Écrameville et Longueville St-Rémy. Échange entre Louis Le Patouf et François Le Bouilleu, 5 v. en deux pièces, delle du Boutonville et du Boutonnier, s^rie d'Écrame-

ville, contréchange, 3 v. 1/2 au Jardin au Boulleu, 2 en Vignay, s^rie de Longueville St-Rémy. »

F. 1013. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1653-1688. — Longueville. — Liasse 10. « Fief de Deux-Jumeaux. Pièces concernantes la propriété de 2 v. de terre sise à Longueville, fieffée par le prieur de Deux-Jumeaux à Jaques Robenard qui les cedda à Louis Le Patouf, qui l'a déchargé de 40 s. de rente envers ledit prieuré. Delle de Craptot. » Fieffes par : Charles Benoise, conseiller au Parlement de Paris, grande chambre, prieur commendataire de Deux-Jumeaux (1653); Joseph de Lesseville, conseiller au Parlement de Paris, prieur commendataire (1677).

F. 1014. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1666-1774. — Longueville. — Liasse 15. « Fief de Deux-Jumeaux. 31 v. mesure de Roy, 43 v. 1/2 mesure de seigneur à la delle de Craptot, herbage Saint-Germain. » — Assignation requête de Louis Le Patou, éc., s^r de St-Rémy, fieffataire de Charles Benoise, prieur de Deux-Jumeaux, à Thomas Mayne, curé de Deux-Jumeaux, député par led. prieur, concernant l'arpentage de l'herbage St-Germain; procès-verbal y relatif (1666). — Attachements et quittances concernant led. herbage; procès contre le prieur de Lesseville. — Sommation en paiement de dîme de foin, requête de Jean-Baptiste Le Texier, religieux de St-Benoît, prieur claustral de la maison de St-Calais, prieur titulaire du prieuré simple et régulier de St-Martin de Deux-Jumeaux, à Jean Tropey, fermier de la terre de St-Rémy, située à Longueville et Asnières, appartenant à M. de Baudre de Bavent, seigneur d'Asnières (1766). — Signification requête d'Augustin de Baudre de Bavent, seigneur et patron d'Asnières, aux prieur et religieux de St-Vigor de Bayeux, décimateurs en la paroisse de Longueville à cause de l'abbaye et prieuré de Deux-Jumeaux, tant pour eux que les autres décimateurs, les prieur et religieux de Thorigny, le curé d'Écrammeville (1774).

F. 1015. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1549-1681. — Longueville. — Liasse 17. « Fief de St-Rémy. 8 v., herbage de France, ou delle de Craptot; 3 v. au Vignay. » — Ventes : par Michel Le Chevalier, sieur de Bavent, à Guillaume Le Boullieu, de Longueville (1549); par Jacques de Hottot, sieur et châtelain de Beaumont, à Pierre Senot, sieur de La Painterie, de Canchy (1622); par Thomas, Gédéon et Gabriel de Hottot, sieurs de Baussy, Longueville et Herodeville, de Longueville, à Robert de La Court, s^r de Melleville, de Longueville (1631). — État et distribution des immeubles ayant appartenu à Gédéon, Thomas et Gabriel de Hotot, décretés instance de Louis de Pierrepont, écuyer, s^r de St-Marcouf (1681).

F. 1016. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1642-1655. — Longueville. — Liasse 25. « Fief de St-Rémy. 30 v. delle de la Paintrerye dans le lieu de Gournay. » — Vente par Gillette Cottelle, dame du Mont-Mirel, veuve de Pierre Senot, éc., s^r de La Painterie, à Robert de La Court, éc., s^r de Mesleville (1642). — Certificat délivré par Pierre Hottot, fils de feu Jean, tabellion en la sergenterie des Vez, à Jean Le Chevalier, fils Marc, d'Asnières, qu'il n'a pas trouvé aux registres dud. tabellionage le contrat de donation en 1632 par lad. Gillette Cotelle, veuve Senot, à l'église de Longueville, d'une vergée de terre relevant de la sieurie de St-Rémy (1655).

F. 1017. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1573-XVIIe siècle. — Longueville. — Liasse non cotée. « Ces pièces, quoyqu'informes, peuvent servir pour reconnoitre les terres relevantes du fief de St-Rémy. Pour mémoire. » — Inventaire des contrats et autres pièces concernant les terres relevant de la seigneurie de Longueville St-Rémy, et rentes foncières et seigneuriales dues à M. de St-Rémy Le Patou à cause du fief de Longueville St-Rémy; vente en 1542 par Jean de La Bazonnière, de Longueville, à Pierre de Bailleul, éc., s^r de Longueville, etc. — Mémoire des héritages possédés par le s^r de Gavrus relevant de lad. seigneurie. — Mémoire des terres possédées par aucuns particuliers dans la paroisse de Longueville, etc.

F. 1018. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1591-1621. — Longueville. — Liasse non cotée. — Compte entre Girard Le Chevalier, s^r de Longueville, et Marie de Calmesnil, veuve de Michel Le Chevalier, s^r de Bavent (1591); procédures pour lad. de Calmesnil, veuve de François Du Vivier, s^r de Beaumont, contre Anne Le Chevalier, fille dud. Girard, en paiement de rente (1611-1613). — Vente de rente par Pierre Le Chevalier, s^r de Longueville, à Gillette de Baulte, fille d'Anne Le Chevalier, sœur dud. Pierre (1621). — Pro-

cédures pour Paul Du Vivier, s^r de Beaumont, au droit de Marie de Calmesnil, contre Jean de Baulte, de Longueville, pour lui et Anne Le Chevalier, sa femme redevables (1621).

F. 1019. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1624-1685. — Longueville. — Liasse non cotée. — Vente par Anne Le Chevalier, femme de Jean de Baulte, à Thomas de Hottot, sieur de Baussy, du fief ou noble vavassorie St-Rémy (1624). — Vente par Jean Lanquetot, de Longueville, à Gabriel Cornet, écuyer, sieur de Fresmont, de Caen (1650). — Vente par Gédeon de Hottot, éc., s^r de Longueville, à Henri de Hottot, éc., s^r du Quesné, du fief noble ou membre de fief assis en la paroisse de Longueville, Asnières et environs, nommé le fief de Longueville, fief ou vavassorie St-Rémy, tenu noblement de M. de Matignon à cause du comté de Thorigny (1651). — État et distribution entre les créanciers d'Anne Le Chevalier, fille de feu Girard, sieur de Longueville, de la vente et adjudication finale du fief de St-Rémy décreté instance de feu Louis Le Patou, s^r de La Cavée, fondé au droit de Paul-Antoine Du Vivier, s^r de Beaumont (1657). — Accord sur procès entre François de Matignon, seigneur du lieu, comte de Thorigny et de Montmartin, baron de S^t-Lô, lieutenant général au gouvernement de Normandie, et Jacques de Hottot, écuyer, s^r du Quesné et de Longueville, concernant le treizième de l'adjudication par décret de la vavassorie St-Rémy (1679). — Arrêt du Parlement maintenant Louis Le Patou en la propriété et possession du fief de Longueville St-Rémy (1685).

F. 1020. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1631-1687. — Longueville. « Pièces concernants la place de banc due à Louis Le Patou, es^er, dans l'église de Longueville. » — Quittances du curé Le Breton, à Louis Le Patouf, sieur de La Cavée, représentant le droit d'Isabeau de Gornay en la succession de Jacques et Guillaume de Gornay, écuyers, pour rente aux obits de Longueville (1631-1636); autre quittance aud. Louis Le Patouf, ayant acquis maisons et héritages, droits, dignités et libertés de MM. de Gournay, pour rente de quatre messes dites par an pour les défunts de Gournay sur leur place devant l'autel Notre-Dame, dont jouit led. Patouf (1643). — Arrêt confirmatif de sentence de 1645 maintenant Nicolas Loir, sieur de Longueville et de Farcy, patron honoraire, aux droits, séances et honneurs de l'église de Longueville. — Donation par Louis Le Patou, s^r de St-Rémy, tuteur des enfants mineurs de Jean Le Patou, s^r du Mollé, et Marie Simon, veuve dud. Jean, aux curé, prêtres et obitiers de Longueville, stipulés par Paul Regnauld, curé, de rente sur François Onfroy, éc., s^r de Veret, pour fondation (1661). — Arrêt maintenant Louis Le Patou en possession du fief de St-Rémy (1685). — Projet de délibération des paroissiens sur représentations dud. Le Patou, propriétaire du fief noble, terre et seigneurie de Longueville et vavassorie St-Rémy, et Charles Le Patou, s^r du Molley, son neveu, que de tout temps ils sont en possession de la première place de la nef de l'église dud. lieu, au droit de Louis Le Patou, s^r de La Cavée, acquéreur par décret dud. fief qui fut Le Chevallier, écuyer, et des héritages des s^rs de Gournay, qu'en 1604 lesd. Le Chevalier et de Gournay étaient en possession de lad. place, comme il paraît par un extrait du registre de Denis Eurry, alors vicaire, qu'en 1661 Jean Le Patou, s^r du Molley, y a été inhumé, et que depuis Marie-Suzanne Simon, mère dud. du Molley, tant qu'elle a résidé à Longueville, a possédé lad. place, que led. de St-Rémy, désirant augmenter le revenu du trésor pour être maintenu en lad. place, déclare donner une rente de (en blanc); acception de lad. donation, et confirmation de lad. place; lettres y relatives de Poitevin, son cousin, rédacteur dud. projet, à M. de St-Rémy (Bayeux, 1687); lettre de son neveu Branche, concernant l'entreprise du s^r Du Mesnil Caubisson pour la fieffe de lad. place, annexée à son fief.

F. 1021. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1642-1662. — Longueville. — Liasse non cotée. — Vente par Anne Le Chevalier, veuve de Jean de Baulte, à Robert de La Court, s^r de Mesleville, du fief de Longueville St-Rémy (1642). — Donation par Gédéon de Hottot, s^r de Longueville, à Robert de La Court, s^r de Mesleville, son cousin, des treizièmes qu'il a à prendre sur Louis Le Patou à cause de son fief ou vavassorie St-Rémy (1643); décharge par led. de La Court à Louis le Patou, s^r de La Cavée, de ce qu'il pourrait lui demander pour les treizièmes des héritages par lui acquis tenus du fief de St-Rémy (1656). — Remise à droit de sang et ligne par led. Robert de La Court à Anne Le Chevalier, héritière de feu Gillette de Baupte, sa fille, du fief de Longueville St-Rémy (1645). — Sommation en paiement de treizièmes, requête de Louis Le Patou, s^r de St-Rémy et de Quiry, à Robert de La Court, s^r de Mesleville (1661).

F. 1022. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1651-1701. — Longueville. — Liasse non cotée. — Vente par Gédéon de Hottot, s[r] de Longueville, à Henri de Hottot, s[r] du Quesney, du fief de Longueville S[t]-Rémy (1651). — Procédures entre led. de Hottot, fondé au droit de Gédéon de Hottot en la propriété et possession du fief de Longueville ou vavassorie S[t]-Rémy, et Marcel Le Chevalier, ayant ci-devant fait arrêt entre les mains de Louis Le Patou, s[r] de La Cavée, sur les deniers et condamnations qu'il peut devoir aud. Gédéon de Hottot (1654). — Reconnaissance par Jacques de Hottot, éc., s[r] du Quesney, héritier de feu Henri de Hottot, éc., sieur du Quesney, son frère, que la vente faite par Gédéon de Hottot, écuyer, sieur de Longueville, aud. Henri de Hottot, du fief noble et seigneurie de Longueville par contrat de 1652 n'était que pour faire plaisir à Robert de La Court, éc., s[r] de Melleville, qui a fourni les deniers mentionnés aud. contrat, au moyen de quoi il consent que led. de La Court demeure propriétaire dud. fief comme étant son propre acquêt (1671). — Procès entre la dame de Vaubénard et Louis Le Patou, s[r] de S[t]-Rémy, avec analyse de pièces: échange en 1531 entre Thomas Le Chevalier et Jean Artur, où figure une terre relevant des sieuries de Héroudeville et La Carbonnière; échange en 1631 entre Arthur de Louvières, éc., s[r] du Fournet, Thomas, Gédéon et Gabriel de Hottot, etc. (1701).

F. 1023. (Liasse.) — 16 pièces et cahiers, papier.

1656-1657. — Longueville. — Liasse non cotée. — « Fief de S[t]-Rémy. Décret dudit fief du vivant de demoiselle Anne Le Chevalier, fille de défunt Girard Le Chevalier », requête de Louis Le Patou, s[r] de La Cavée, créancier.

F. 1024. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1673-1681. — Longueville. — Liasse non cotée. « Ceste liace contient sept pièces d'escritures, qui sont des copies d'une des criées du décret des immeubles desd. s[rs] de Baussy Hottot, et de six des présentations faites à l'estat dud. décret de Thomas de Hotot, escuier, s[r] de Baussy », requête de Louis de Pierrepont, écuyer, sieur de S[t]-Marcouf, tant pour lui que la veuve et héritière de Gédéon de Pierrepont, éc., s[r] de Gonneville, l'un de ses co-héritiers en la succession de Guillaume de Pierrepont, s[r] de S[t]-Marcouf, et d'Élisabeth Le Loup, veuve de Jean Richer, écuyer, seigneur de Cerisy, héritier de Gédéon Le Loup, écuyer, s[r] de Colombières (1673); oppositions de Michel Sabine, éc., seigneur de La Quièze, conseiller au Grand Conseil du Roi, pour lui et Antoine Sabine, éc., s[r] de Fresney, son frère, etc. (1678).

F. 1025. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1751-1780. — Longueville. — Liasse non cotée. — « Diligences contre plusieurs vassaux pour les faire rendre leurs aveux. » — Mandement de Gabriel Toustain Du Rozay, avocat à Bayeux, sénéchal du fief, terre et seigneurie de S[t]-Rémy, sis paroisse d'Asnières et s'étendant à Longueville, appartenant à Augustin de Baudre, écuyer, demeurant à Cerisy-l'Abbaye, seig[r] de Bavent et de S[t]-Rémy, à cause de Louise-Marguerite Le Patou, fille de feu Jean-Louis Le Patou, écuyer, seigneur de S[t]-Rémy Longueville, sa femme, pour les pleds du fief de S[t]-Rémy (1751); aveu aud. de Baudre pour fonds à Longueville (1753); mandement de Jacques-Robert-Louis-Henri Le Bret, avocat postulant au bailliage de Bayeux, sénéchal de la seigneurie et fief de Longueville S[t]-Rémy, sis à Longueville et environs, appartenant, aud. droit, aud. de Baudre, chevalier de S[t]-Louis, seigneur et patron d'Asnières, du Fournet, seigneur du fief de Bavent, dud. lieu de Longueville et de la vavassorie S[t]-Rémy et autres lieux (1777).

F. 1026. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1573-1667. — Longueville. — Liasse non cotée. « Manoir de Gournay. » — Déclaration baillée par Guillaume de Gournay, écuyer, chapelain de la chapelle S[t]-Jean l'Évangéliste en la cathédrale de Bayeux, en son nom et comme tuteur des mineurs de Jacques de Gournay, écuyer, son frère, à Michel Le Chevalier, sieur de Bavent et de Longueville (1573). — Lots et partages des maisons et héritages qui furent à n. h. Guillaume et Jacques dits de Gorney, sieurs du lieu, à Longueville et Écrammeville (1627). — Acquêts par Robert de La Court, s[r] de Melleville, et par Louis Le Patou, sieur de La Cavée, etc.

F. 1027. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1657-1695. — Longueville. — Liasse non cotée. « Pièces concernantes la bannie des réparations des héritages et maisons de Pierre Guilbert, requises par Paul Renauld, curé de Longueville, comme en étant

en possesssion à faute du payement de 35 s. de rente. Autre pièce concernante la tutelle d'un nommé Joret, etc. »—Contrat de mariage de François Le Grand, maître savetier à St-Germain des Prés, paroisse St-Sulpice, et Madeleine Colier, fille Guillaume, dud. lieu (1657). — Mémoire de travaux.

F. 1028. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

1564-1654. — Longueville. Pièces non liassées. — Procédures aux assises de Bayeux tenues par Olivier de Brunville, lieutenant général du bailli de Caen, pour Olivier de La Rivière, écuyer, exécutant pour avoir paiement par la prise des biens de Michel Le Chevalier, sr de Bavent (1564). — Opposition par François de Cuves, écuyer, sieur du Hommel, à la vente de deux vaches sur lui exécutées, instance de Jean de Hotot, sieur de Douville, au marché de Beaumont-le-Richard (1580). — Quittance à Marie de « Callemesny », veuve dud. Le Chevalier (1585). — Sentence arbitrale rendue par Jean Scelles, écuyer, sieur de Méautis, et Richard Bethon, écuyer, sieur de La Rozière, entre lad. de Calmesnil et Michel Le Nepveu, sr de Dungy, maintenant lad. delle en possession de rente sur Girard Le Chevalier, sieur de Longueville, et lui adjugeant paiement sur Thomas Le Chevalier, sieur de Fonteny, etc. (1588). — Vente par Guy Le Chevalier, de Formigny, à Jacques Blondel, sieur de Dungy, lieutenant du bailli de Caen, de rente de l'obligation de Girard Le Chevalier, son frère, par suite du contrat de vente à lui faite par led. Guy des droits lui appartenant de la succession de Thomas Le Chevalier, leur père, seigneur des terres de « Clouay », Bavent, Longueville, Mauminot, et du fief ou vavassorie St-Rémy (1593).—Accord entre François de Cuves, sieur de Longueville, et Thomas Loir, sieur de Farcy, assis à Longueville, concernant la dénomination de leurs fiefs et tenures et les honneurs et préséances de l'église que chacun prétendait lui appartenir (1599). — Aveu à Thomas Loir, sieur de Longueville, Thère et Maillot, par Nicolas Le Paon, de Longueville (1608). — Constitution de rente par Gédéon et Gabriel dits de Hotot, frères, srs de Longueville et d'Hérouville, pour eux et Thomas de Hotot, sieur de Baussy, leur frère, pour Guillaume de Pierrepont, sieur de Bonneville, de St-Marcouf en Cotentin, époux de Marie de Hotot, leur sœur (1619). — Vente par Anne Le Chevalier, femme séparée de biens de Jean de Baupte, de Longueville, à Pierre de Tallevast, sieur du Mesnil, de Canchy, d'herbage à Longueville, jouxtant les héritiers Jacques de Gorné, écuyer, Pierre Sénot, sieur de La Paintrerie, tenu de la sieurie de Longueville appartenant à lad. delle, dont elle a dit led. héritage être tenu à cause de la vavassorie St-Rémy (1620). — Vente par Thomas, Gédéon et Gabriel de Hottot à François Du Mesnil, sieur de St-Pierre-du-Mont et de St-Paul, de terres à St-Pierre-du-Mont, à charge de rente au trésor et luminaire dud. lieu (1620). — Acquêt par Robert de La Court, sieur de La Maillardière, de terres à Longueville, dépendant de la sieurie de St-Rémy, appartenant au sieur de Hotot (1623). — Sentence arbitrale entre Jacques de Hotot, sieur châtelain de Beaumont, et Thomas, Gédéon et Gabriel de Hotot, écuyers, frères, sieurs de Baussy, Longueville et Héroudeville, tant pour la liquidation des terres prétendues rotures de la succession de Jean de Hotot, écuyer, sieur de Beaumont, leur père, que pour l'estimation desd. rotures et des terres de leurs partages des successions de Marguerite Artur, leur mère, et de Pierre Artur, écuyer, sieur de Baussy, leur oncle (1624). — Copie informe de vente par Anne Le Chevalier, femme séparée de biens de Jean de « Baultre », à Thomas de Hottot, sieur de Baussy, du fief noble cour et usage assis à Longueville, nommé le fief noble vavassorie St-Rémy, tenu de la sieurie de La Carbonnière, au sujet duquel est procès pendant en Parlement de Rouen avec les héritiers de François de Cuves, moyennant 300 l. de principal et 20 sols de vin (1624). — Procédures pour Jean Robenard, commis au régime des maisons et héritages de Jacques et Guillaume de Gorney, écuyers, mis en décret instance de Sébastien Pasturel, sieur des Closières, Robert de La Court, écuyer, sieur de Melleville, opposant (1631). — Procédures entre Thomas de Hotot, écuyer, sieur de Baussy, Robert de La Cour, écuyer, sieur de Mesleville, et Gillette de Baudre ou Baupte, fille de Jean de Baupte et d'Anne Le Chevalier, concernant le fief noble de St-Rémy, assis à Longueville; suite du procès entre Anne Le Chevalier, héritière de défunte Gillette de Baudre ou Baupte, sa fille, Gédéon de Hottot, écuyer, sr de Longueville, et led. Robert de La Cour.

F. 1029. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 39 pièces, papier.

1653-1661. — Longueville. — Extrait des registres du Grand Conseil entre Jean Le Roux, sr de Languerie, président au Parlement de Rouen, appelant d'une exécutoire de dépens du Conseil, et Jean Le Chevalier, écuyer, sr de La Barre, et Jean Le Chevalier, écuyer, son fils, lieutenant de robe longue en la prévôté géné-

rale de Normandie au bailliage de Caen, résidence de Bayeux (1653). — Procédures entre Louis Le Patou ou Le Patouf, sr de La Cavée, requérant de saisie par décret du fief de Longueville, Robert de La Court, sr de Mesleville, autre saisissant dud. fief, Gédéon de Hottot, écuyer, Henri de Hottot, écuyer, sr du Quesnay, et Marcel Le Chevalier, acquéreur dud. fief. — Sentence du vicomte de Bayeux entre Henri de Hottot, écuyer, sieur du Quesnay et de Longueville, fondé au droit de Gédéon de Hottot en la propriété du fief Longueville, vavassorie St-Rémy, demandeur en ajournement, et Marcel Le Chevalier, ayant fait arrêt entre les mains de Louis Le Patou, écuyer, sr de La Cavée, sur les deniers et condamnations qu'il peut devoir aud. Gédéon, etc., permettant aud. du Quesné de se faire payer des treizièmes et autres droits dépendant du fief de Longueville (1654). — Transaction maintenant Marcel Le Chevalier en possession du fief de St-Rémy (1656). — Présentation de Jacques de Hottot, écuyer, sieur de Longueville, héritier de Jean de Hottot, sieur du Quesné et de la sieurie de Longueville, dont relève la vavassorie St-Rémy, à l'ordre et distribution des deniers provenant du décret de lad. vavassorie et héritages ayant appartenu à Anne Le Chevalier, requis instance de Louis Le Patou, pour paiement de rente (1657). — Procédure entre Jacques de Hottot, écuyer, sr de Longueville, et Thomas de Saonnet, écuyer, receveur des consignations, et Jean Gouez, son commis, pour représenter les deniers procédant de la vente et adjudication par décret des maisons et héritages de Girard Le Chevalier, fait faire instance dud. Louis Le Patou, en paiement de treizième et rentes seigneuriales (1658). — Bannie et adjudication, requête de Jean Le Débonnaire, commis au régime du fief noble, terre et seigneurie de Héroudeville, La Carbonnière et Longueville, assis à Longueville et environs, maisons, herbages, rentes, etc., assis aud. lieu de Longueville et terre de Baussy, ayant appartenu à Gédéon de Hottot, écuyer, sieur du lieu, et à défunts Thomas et Gabriel de Hottot, écuyers, saisis en décret (1659).

F. 1030. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1647-1669. — Longueville. — Procédures depuis 1663 entre Louis Le Patou, écuyer, sieur de St-Rémy, Robert de La Court, écuyer, sieur de Mesleville, Jean de Hottot, écuyer, sieur du Quesné, et Jacques de Hottot, écuyer, sieur de Longueville. — Collation d'aveu à Jean « Pohin », chevalier, baron de Thorigny, seigneur de Longueville, en 1423. Inventaire des pièces dont fait clausion led. de La Court, appelant de ce qui a été fait au décret de la vavassorie St-Rémy par devant le bailli de Caen ou son lieutenant à Bayeux, en tant qu'elle a été décretée sous la qualité de fief noble quoiqu'elle ait toujours été une vavassorie purement roture (1665) : lettres du grand sceau de 1397, faisant voir qu'il y avait alors aux mains du sieur de Thorigny le fief de Longueville, dont les représentants dud. de Thorigny prétendent encore être en possession, puisqu'ils se sont présentés au décret dud. fief ou vavassorie St-Rémy pour avoir le treizième; vente en 1542 par Jean de La Basonnière de terres tenues du fief de « Cloué », appartenant à Pierre Le Bailleul et en puinesse de la vavassorie de St-Rémy; vente en 1582 du fief de Bavent par Michel Le Chevalier à Girard Le Chevalier; sentence du bailliage de Bayeux de 1566, faisant voir que Thomas Le Chevalier avait quatre fiefs nobles, « Cloué », Bavent, Longueville et Mauminot, etc. — Factum pour Louis Le Patou, sr de Longueville St-Rémy: en 1624, Anne Le Chevalier, fille Girard, vendit sans l'autorité de son mari le fief de Longueville ou vavassorie noble St-Rémy à Thomas de Hottot, sr de Baussy; malgré la nullité de ce contrat, il eut son effet jusqu'en 1642; alors lad. Anne, devenue veuve, le vendit une seconde fois au sr de Melleville, et il fut clamé par la fille de la venderesse, etc. — Extrait de l'adjudication par régie des fiefs nobles, maisons et héritages qui furent à Thomas de Hottot, écuyer, sr de Baussy, et au sieur de Longueville et ses frères, faite en 1647. — Procédures pour Gédéon de Hottot, écuyer, sieur de Donville, se disant adjudicataire des héritages de Thomas de Hottot, sieur de Baussy, demandeur contre Louis Le Patou, sieur de St-Rémy, garde du Roi, en son nom et comme tuteur des mineurs de Jean Le Patou, écuyer, sieur du « Mollé », d'arrérages de rente foncière. — Note de transaction en 1669 entre François de Matignon, comte de Thorigny et Montmartin, et Jacques de Hottot, écuyer, sieur du Quesney et de Longueville, par laquelle le comte de Thorigny reconnaît que le fief ou vavassorie St-Rémy relève nuement du fief de Longueville, relevant dud. comté.

F. 1031. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1671-1701. — Longueville. — Bannie par fermage des héritages dépendant de la terre et seigneurie de Baussy, requête de Louis de Pierrepont, sr de St-Marcouf (1671). — Vente par Thomas Le Paisant, de Longueville, à Robert de La Court, sr de Mesleville, de terre à Longueville (1672). — Procès entre Louis de

Pierrepont, écuyer, sieur de St-Marcouf, subrogé à la suite du décret des immeubles ayant appartenu à Gédéon, Thomas et Gabriel de Hottot, écuyers, faits saisir en décret instance de feu Jacques Gouye, d'Ellon, et Louis Le Patou, en son nom et comme tuteur des mineurs de Jean Le Patou, écuyer, sieur du « Molley », son frère, concernant l'herbage de France, à Longueville (1674). — Sommation requête de Louis Le Patou, sr de St-Rémy, d'Asnières, acquéreur d'héritages de Thomas et Gédéon de Hottot, à Madeleine, fille de feu Jean Le Courtois, greffier au bailliage de Bayeux (1680). — Procès entre Marc Du Sausay, écuyer, sr de « Clais », créancier de Thomas, Gédéon et Gabriel de Hottot, en cette qualité demandeur contre Élisabeth Le Loup, veuve du sr de Cerisy, ayant poursuivi l'affinement du décret des héritages desd. de Hottot, lad. dame, Louis et Charles Le Patou, Jacqueline Onfroy, veuve de Pierre de La Cour, écuyer, sr de La Maillardière, etc. (1683-1686). — Articles arrêtés entre Louis Le Patou, écuyer, sr de St-Rémy et du fief noble, terre et seigneurie de Longueville St-Rémy, et Henri de La Court, écuyer, sr de Mesleville, fils Robert, en conséquence des arrêts du Parlement (1685). — Mémoire des pièces dont le feu sr de Mesleville La Court n'a produit que des extraits et copies: aveux à Jean « Popham », seigneur de Thorigny et de Longueville (1423), à Hervé de Magny, chevalier, seigneur de Thorigny et du fief de Longueville (1549), à Michel Le Chevalier, seigneur de Bavent et de Longueville (1550), etc. — Signification requête de Louis Le Patou, seigneur de Longueville St-Rémy, à Anne Blouet, veuve de Jean-Baptiste de Bernières, écuyer, sr du Vaubenard, adjudicataire des immeubles Gouye, décretés instance de l'abbé de Choisy, d'un extrait du greffe de Bayeux concernant la présentation de Robert de La Court, sr de Mesleville, à l'état du décret des immeubles des sieurs de Hottot, extrait d'arrêt du Parlement du 11 avril 1685 maintenant led. Le Patou, au préjudice des srs de La Court et de Hottot, en la possession du fief de Longueville St-Rémy, etc. (1701).

F. 1032. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1632-1790. — Longueville. — Acquêts par Louis Le Patouf, sieur de La Cavée, à Louis Le Patou, sieur de St-Rémy, de fonds à Longueville. — Projet d'aveu de Louis Le Patou, sr de St-Rémy, au prieur de Deux-Jumeaux, des héritages par lui possédés relevant du prieuré et seigneurie de Deux-Jumeaux, à Longueville et Écrammeville. — Déclaration que baille led. Louis Le Patou des héritages qu'il possède à Longueville aux nobles et exempts dud. lieu, en exécution de la sentence donnée entre eux en bailliage à Bayeux le 1er juin 1695 pour le partage des herbes à faire foin du marais de Longueville. — Projet d'aveu à rendre aud. prieuré par... au nom et comme ayant épousé... fille et héritière de... écuyer, sr de St-Rémy, fils de Jean-Louis Le Patou, écuyer, sr de Quiri, fils d'autre Louis Le Patou, écuyer, sr de St-Rémy. — État des tenants et tenures du fief de Longueville St-Rémy en 1751: M. de Morgny, Henri de Tallevast, écuyer, M. de Gavrus, etc. — Reconnaissance de 33 liasses de pièces en conséquence de la clause insérée au contrat de fieffe fait à M. de Longueville par M. de Baudre de Bavent du fief noble de Longueville et vavassorie St-Rémy. — « Nottes instructives pour répondre aux demandes de M. de Longueville, conférées avec le sr Barbe, son feodiste, le 15 mars 1781, au château d'Asnières »: aveu en 1562 à Michel Le Chevalier, seigneur de Longueville et du fief de Bavent, par Gilles de Cuves, éc., sr de La Rivière; aveu qui paraît rendu le 6 mars 1595 à François de Cuves, seigneur de Longueville, par Guillaume et Jacques de Gournay, écuyers, etc. — Baux par les Le Patou et de Baudre.

F. 1033. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1618-1620. — St-Lô. — Bail à ferme par Jean de Cabasac, écuyer, époux de Marie de Bauldre, fille de feu Olivier, sr du lieu, à Clément Le Héricy, de la maison ou maisons à St-Lô, au haut du faubourg de Torteron, appelées les maisons de Ste-Barbe.

F. 1034. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1613-1690. — St-Martin-de-Blagny. — « Blagny, Pièces concernantes plusieurs parties de rentes à prendre sur les sieurs de Godefroy par Jean Le Paillier. » Quittances: à n. h. Guillaume et Martin de Godefroy, sieurs du Taillis et des Marais (1613), etc.; note sur le contrat de mariage de Robert d'Espaigne, écuyer, et de Jeanne de Godefroy, reconnu en 1603 et 1604. — Procès entre Laurent Godefroy, écuyer, sr de La Saussaye, et Robert Roger, sr du Vigné, procureur du Roi en Élection et grenier à sel de Bayeux, concernant une haie, faisant clôture, à Blagny (1687).

F. 1035. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1725-1746. — St-Martin-de-Blagny. — « Blagny. Liasse concernante l'arpentage et les coupes du bois

taillis de St-Martin-de-Blagny et Tournières. » — Vente de coupes par Louise de Godefroy, épouse de Jean de Baudre, bailli de Cerisy, et par Olivier-Hervé de Baudre, seigneur de Bavent, porteur de procuration de Mme de Godefroy, sa mère en loi.

F. 1036. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1769-1788. — St-Martin-de-Blagny. — Bail par Olivier Hébert, seigneur de St-Clair, et Louis-Hervé-Olivier de Baudre, seigneur de Bavent, demeurant à Huppain et Cerisy-l'Abbaye, de leur ferme nommée Le Taillis, aud. lieu, moyennant 2600 livres par an (1769). — Vente par Jeanne-Françoise Vaultier d'Amferville, veuve d'Olivier-François Hébert, écuyer, seigneur de Huppain, Nicolas Vaultier, écuyer, seigneur d'Amferville, seigneur et patron de Noron, tuteur actionnaire des filles mineures dud. Hébert, etc., de la ferme du Taillis, à charge de rentes au trésor de l'église St-Mâlo, à M. de Malherbe, au droit de la dame de Vaux-Patry, son épouse, à Mme de Croisilles, aux Ursulines de Bayeux, à Filleul, seigneur de Maisy, etc. (1778-1779). — Requête à l'intendant Feydeau de Brou contre la prétention du contrôleur de Cerisy de soumettre à l'amende du triple droit la sentence de renvoi en possession de la terre du Taillis au bénéfice de Mme de Bavent (1784). — Comptes avec les fermiers.

F. 1037. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1792-1820. — Saonnet. — Requête aux administrateurs du district de Bayeux par la citoyenne Fayel de Baudre, adjudicataire des maisons et bâtiments appartenant à Fayel Berné, à Saonnet (1792). — Bail par Jacques-Émile-Victor de Baudre de biens à Saonnet (1820).

F. 1038. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1698. — Tessy. — Obéissance de François Pouchin, pour lui et ses frères, à Mlle de Cabazac (Jeanne Le Moyne), de faire son profit de terre à Tessy de la succession de Jean et Pierre Caritté, laquelle lui est redevable de 6 l. de rente foncière, en présence de Guillaume Pouchin, curé de Tessy.

F. 1039. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1710-An V. — Trévières. Fief de Bavent. — Quittance par Pellot à Louise Godefroy, veuve d'Olivier de Cabazac, écuyer, seigneur de Bavent, de 600 livres pour le droit de garde-noble de ses filles (1710). — Déclaration que donnent Marie-Anne d'Argouges, veuve de Jean-Louis Le Patou, écuyer, sr de Quiry, et Jeanne-Marie Le Patou de Quiry, tutrices de Louise-Marguerite Le Patou, fille mineure de Louis Le Patou, éc., sr de St-Rémy, des héritages qui doivent être vendus pour satisfaire aux créanciers de lad. mineure (1733). — Baux à ferme par Claude Pellot, chevalier, seigneur comte de Trévières, conseiller au Parlement de Paris (1734), et par Jacques-Georges Ridou, sieur de La Motte, officier de la Dauphine, fermier général du comté de Trévières, appartenant à Pellot (1759), de pièces de terre aud. lieu. — Baux à ferme par Louise-Marguerite Le Patou, veuve Augustin de Baudre, dame du fief, terre et seigneurie de Bavent, de la ferme du Maresquet et terres à Trévières.

F. 1040. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1685. — Vaubadon. — Mandement accordé à Jeanne Le Moigne, veuve de Nicolas de Cabazac, écuyer, tutrice de ses enfants héritiers de Jean de Cabazac, écuyer, sieur des Londes, envoyée en possession d'héritages à Vaubadon, faute par François Noël, curé de Grandcamp, fils de feu Antoine, écuyer, sieur de La Clôture, d'avoir amorti rente due à Thomas Le Brethon, écuyer, sieur de Percy, lieutenant civil et criminel en Élection, pour faire dresser procès-verbal des réparations nécessaires.

F. 1041. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1627-1729. — Famille Le Patou, représentée par les de Baudre. — Lots de la succession de Charles Le Patouf, fief de St-Rémy: biens à Asnières, Aignerville, Écrammeville, Longueville, Trévières (1627). — Accord entre Gilles Housteville, époux de Jeanne Le Patou, fille de feu Charles, sieur de La Guaire, et Marie Le Patou, et Jean, Charles et Robert Le Patou, fils dud. de La Guaire et de Marie Ibert, concernant l'estimation de la légitime desd. filles sur la succession de leurs père et mère (1671). — Transaction entre Pierre-Henri de La Cour, écuyer, seigneur de Longueville, époux de Thérèse de Cabasac, Louis Le Patou, écuyer, sr de St-Rémy, époux de Marguerite de Cabasac, et Guy de Montfiquet, écuyer, seigr de St-Siméon, époux de défunte Anne de Cabasac; en présence de Gédéon-François Vaultier, écuyer, seigr d'Amferville, et de Jean de Baudre, écuyer, bailli de Cerisy, au sujet des clauses

contenues dans le contrat de mariage du sieur et dame de Montfiquet (1729).

F. 1042. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1663-1701. — Lettres adressées à de St-Rémy Le Patou, à Montigny, Asnières, Longueville ou Paris, concernant le procès du fief de St-Rémy, etc. — Nobles à Rouen qui ont bien de la peine « à ce justier », ayant affaire à un méchant commissaire, à ce qu'on dit (1664).

F. 1043. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1651-1717. — Quittances aux Le Patou de La Cavée, de St-Rémy ou de Quiry, notamment pour rentes à la seigneurie de Baussy, à la paroisse et charité de Deux-Jumeaux, à Thomas Morel, écuyer, sieur de La Carbonnière, et Louis Le Patou, sr de St-Rémy, pour frais de régie des maisons et héritages de Jean Le Patou, sieur de Cremelle, sis à Monceaux et St-Exupère (1671), etc.

F. 1044. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1609-1733. — Rentes. — Amortissement par Antoine d'Émery, chevalier, seigneur d' « Orcher », Villars et Asnières, et Catherine Thomas, sœur et héritière de Charles Thomas, seigneur d'Asnières et Mandeville, au bénéfice de Louis Le Patou, écuyer, sr de St-Rémy (1664); extrait du journal des rentes dues au fief, terre et sieurie d'Asnières, appartenant à Jean Thomas, sieur de Fontaines, Englesqueville, Méhérenc et Asnières (1609). — Transport aud. Le Patou, sr de St-Rémy, garde du Roi, d'Asnières, de rente sur les héritiers de feu Charles Le Patou, sieur de La Guaire, d'Asnières (1669); reconnaissance y relative par Jean Le Patou, sr de La Guaire, fils dud. Charles, pour lui et Charles et Robert Le Patou, ses frères (1670). — Procédure pour Françoise de St-Ouen, veuve de Charles Néel, écuyer, sieur de La Prévôtière, et de Jacques de Harcourt, créancière de rente sur Jean Le Patou, sieur de La Montagne (1678).—Constitution de rente par Louis Le Patou, écuyer, sieur de St-Rémy, d'Asnières, pour l'hôpital général de Bayeux (1727); procédures y relatives contre Marie-Anne d'Argouges, veuve du sr de Quiry, écuyer, et Jeanne Le Patou, sa fille, tutrice de la fille mineure de Louis Le Patou, sr de St-Rémy (1732-1733).

F. 1045. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1647-1746. — « Liasse concernant une partie de rente due à dlle Marie Cornet par Louis Le Patouf, sr de St-Rémy. » — Arrêt de deniers, requête de Louise d' « Oillenson », veuve de Jacques Cornet, écuyer, sieur de St-Martin (1648). — Arbitrage entre Marie Cornet, fille de feu Jacques, seigneur et patron de St-Martin-le-Vieux, et Gilles Cornet, sieur et patron dud. lieu et de Briquessart, son frère, pour ses droits en la succession desd. Jacques Cornet et Louise d' « Ollienson », leurs père et mère; arbitres, Anne Cornet, éc., sieur de Bellefontaine, Pierre Du Bousquet, écuyer, sieur de La Mutte, Jean de Canivet, écuyer, sr du Molay, avocat du Roi en l'Élection de Bayeux, Julien Collardin, docteur en Sorbonne, Jean Cornet, éc., seigr de La Bretonnière, et Jacques de Faoucq, chevalier, seigneur de Jucoville (1654). — Lettre de La Vallée Massieu, huissier à Caen, à M. de La Cavée Le Patou, à Asnières, mandant qu'il a fait accorder mainlevée à Melle de Manneville, sœur de M. de Briquessard, de l'arrêt que Mme du Bouillon avait fait faire entre les mains de Charles Branche, écuyer, sieur de La Fontaine, gendre dud. Le Patou (1655). — Sommation à Jean, Charles et Robert Le Patou, sieurs de La Guaire, des Essarts et de Beauval, fils de feu Charles Le Patou, sieur de La Guère (1665). — Quittance par Jean Le Queux, commis au régime des immeubles ayant appartenu au feu sr de St-Martin Cornet (1676). — Bannie des héritages ayant appartenu à feu Gilles Cornet, écuyer, sieur de Briquessard (1677). — Lettre de St-Martin à Poitevin, procureur au bailliage à Bayeux : MM. d'Amfreville et d'Acqueville ont vendu la terre de St-Germain et le fief de Plomb (1677).

F. 1046. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1662-1688. — « 450ll de rente dues à Marie Cornet, ve de Daniel Hellouin. » — Quittances y relatives. — Traité de mariage de Daniel Hellouin, bourgeois de Caen, et Marie Cornet, fille de feu Jacques, écuyer, seigneur de St-Martin-le-Vieux, en présence de Jean Hellouin, sr du Clos, frère dud. Daniel, Isaac Hellouin, seigneur et patron de Secqueville-la-Campagne, son oncle, Nicolas Loisel, sieur de Rozel (1663). — État, ordre et distribution des deniers provenant de l'adjudication finale du décret des fiefs, terres et seigneuries, maisons, héritages, rentes, etc., sis à Livoye, St-Martin-le-Vieux, Cahagnes, St-Germain d'Ectot, Cricqueville, Écrammeville, Aignerville, Trévières et La Cambe, ayant appartenu à feu Gilles Cornet, écuyer, sr de Briquessard, led. décret requis par Guillaume de Vy, bourgeois de Caen, et poursuivi instance de Charles de La Porte, seigneur

et baron de La Ferté, conseiller au Parlement de Rouen, subrogé à poursuivre led. décret (1681). Remise sur clameur par Claude de Boze, écuyer, receveur de la Chambre des Comptes de Normandie, adjudicataire par décret des biens dud. Cornet, sis au pays de Bessin, à Louis *de* Patou, écuyer, sieur de St-Rémy, et Charles *de* Patou, écuyer, sieur du Molley, demeurant à Asnières, héritiers de Louis Le Patou, sieur de La Cavée, de deux pièces de terres en herbage à Écrammeville, et de lad. rente de 450l du fait et constitution de Charles Branche, sr de La Fontaine, de Cricqueville, au bénéfice de Gilles Cornet, suivant contrat de 1645, dont le feu sr de La Cavée s'était obligé l'indemniser (1682).

F. 1047. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1597-1689. — Accord entre Charles Le Patouf, d'Asnières, et Guillaume Le Moytte, de Longueville (1600). — Sommation requête de Louis Le Patouf, sieur de La Cavée, à Gillette Cotelle, veuve de Pierre Senot, sr de La Painterie (1633).—Procédures : pour Louis Le Patou, écuyer, sieur de La Cavée, contre Charles Benoise, conseiller au Parlement, prieur de St-Martin de Deux-Jumeaux, réclamant deux pièces de terre à Longueville et Écrammeville, et les héritiers de Gournay, Ysabeau de Gournay, veuve de Louis Marguerin, co-héritière en la succession de Jacques de Gournay, écuyer, son père, Thomas Durand, écuyer, de la paroisse de St-Martin, bailliage et vicomté de Bayeux, et Catherine Donnel, sa femme, fille et héritière de Charlotte de Gournay (1652-1653); pour Jeanne Le Sauvage, veuve de Louis Le Patou, écuyer, sieur de La Cavée, contre led. prieur (1661); pour Louis Le Patou, écuyer, sieur de St-Rémy, contre divers redevables; pour Thomas Morel, écuyer, sieur de La Carbonnière, et Louis Le Patou, écuyer, sieur de St-Rémy, garde du Roi, requérants de décret des immeubles de feu Jean Le Patou, écuyer, sieur de La Montagne (1672), etc. — A l'appui, fieffe par Charles Lescalley, chanoine de Bayeux, prieur commendataire de Deux-Jumeaux, à Jacques de Gorney, de Longueville, de terre aud. lieu, tenue de la sieurie de Longueville, appartenant à Marguerite Artur, femme de Jean Hottot, sieur et châtelain de Beaumont, témoin, Jean Senot, sieur de La Planche Harcourt (1597); ratification de lad. fieffe par Robert Ruault, prieur, pour noble homme Jacques de Gorney (1602). — Reconnaissance par Jean-Louis Le Patou, écuyer, sieur de Quiry, de Vaubadon, de prêt à lui fait par Louis Le Patou, écuyer, sieur de St-Rémy, son père, de 562 l. 10 sols en 50 louis d'or pour aider à la dépense qu'il lui convient faire pour sa campagne au service du Roi, plus 150 livres pour vente d'un cheval sellé, bridé et « valizé » (1689).

F. 1048. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 59 pièces, papier.

1595-1767. — Famille Estoc de La Hérissière, alliée à la famille de Baudre. — Extrait des pièces produites devant le marquis de Châteauneuf, secrétaire d'État, en l'instance pendante pour raison de l'exercice de la religion prétendue réformée à Colombières : le 31 mai 1595, mariage de Philippe Le Petit, de Neuilly, et Madeleine Étoc, fille de Louis Étoc, écuyer, sr de Gron (1677). — Quittance par Guillaume Estoc, sr de Gueron, à Robert Cauvet, écuyer, receveur des tailles en l'Élection de Bayeux, pour rente sur le Roi (1609). — Obligation par Jean Du Jardin, de Neuilly-l'Évêque, jouissant par bail des héritages appartenant à Antoine Estoc, écuyer, sr de Gron, en présence de Michel Estoc, écuyer, sr de La Hérissière, de payer à Michel Gonfray, juge et garde de la monnaie de St-Lô, pour rente dotale en quoi led. Gonfray est fondé au droit de Françoise Le Petit, veuve de Pierre Dien, héritière de... (blanc) Étoc, sa mère (1684). — Procédure entre Antoine Estoc, sr de Gueron, stipulé par Bernardin de Hennot, sr du Theil, son beau-frère, et Catherine-Guillemette Du Prael, épouse de Michel Estoc, sr de La Hérissière (1696). — Bail par led. Michel Estoc d'herbage au marais salé de Neuilly, à lui appartenant comme héritier dud. Antoine (1703). — Procédures entre François-César Dugardin, écuyer, sr de Biville, led. Michel Estoc et Jacques de Mauconvenant, vicomte de St-Sauveur-Lendelin (1706). — Lettres de M. et Mme de La Hérissière à Gonfrey, avocat du Roi en bailliage et vicomté, à St-Lô, leur créancier. — Procédures pour Pierre de Sabinne, chevalier, seigneur de Rieu, comte de La Quieze, acquéreur de l'herbage de Gueron à Neuilly à lui vendu par Jacques Estoc, sr de La Hérissière, contre le fermier (1721-1723). — Remise par Jacques-Michel Estoc, écuyer, sieur de La Hérissière, et Louise-Marguerite de Baudre, son épouse, de Barfleur, à Jean de Baudre, père de lad. Louise, de rente foncière de 112 livres et 4 ou 5 sillons de terre à Cricqueville à eux cédés par le contrat de mariage de 1728, moyennant 2690 livres (1732); autre remise de rente originairement due par Nicolas de Méhérenc, écuyer, et Perrette Thomas, sa mère en loi, pour fieffe d'héritages à Grandcamp (1739). — Quittances pour travaux à la ferme de Mme de La Hérissière, pour impositions, rente foncière aux obits d'Anneville. — Signification à lad. veuve, de contrat

de transport par Jean d'Auxais, écuyer, demeurant à Argences, à Jean Désert, greffier en la haute-justice de Balleroy, de rente sur lesd. veuve et héritiers de La Hérissière, de Neuilly, représentant Jacques d'Auxais, etc. (1750). — Autorisation par Jacques-Georges de Croville, chevalier, seigneur de Gouberville, Jacob de Sabine, écuyer, sieur de Hunaudière, et Louis-Hervé-Olivier de Baudre, tuteur actionnaire et parents délégués à lad. veuve Estoc de La Hérissière, tutrice des enfants mineurs, pour les frais de pension et éducation desd. enfants (1750). — Accord au sujet de la succession de Jacques Lestoc, s[r] de La Hérissière, entre Louise-Marguerite de Baudre, sa mère, et Jacques-Georges-Jean-Charles de Crosville, chevalier, seigneur et patron de Gouberville, époux de Catherine de Hannot, cousine germaine dud. Lestoc: les biens de Neuilly abandonnés à lad. de Baudre (1761). — Signification requête de Charles-François Duprey, écuyer, s[r] de Boismarcel, demeurant à S[t]-Lô, à Michel Gosselin, laboureur à Neuilly, possesseur des héritages de la succession de M. de La Hérissière (1765). — Compte de François Laloe, fermier de Pont-le-Hot (1766).

F. 1049. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1731-1760. — Quittances pour rente foncière et seigneuriale due par les La Hérissière au chapitre de Bayeux, à cause du fief de Neuilly et Isigny, pour biens à Neuilly au droit du s[r] de Brunville Hébert.

F. 1050. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1735-An X. — Famille Du Fayel. — Extraits de l'état civil de Saonnet, concernant le baptême de Jean-Claude-Alexandre, fils de Richard-François Du Fayel, écuyer, seigneur de Saonnet, Cricqueville, et de Marie-Anne Larcher; p., Alexandre-Jean-Claude Turgot, chevalier, seigneur des Tourailles; m., Marguerite de Baudre de Cabasac (1735); délivré en 1752 par Du Fayel, curé de Saonnet. — Accord entre Marie-Anne Larcher, veuve de Richard Du Fayel, chevalier, seigneur de Cricqueville, Claude-Félix Du Fayel, chevalier de S[t]-Louis, capitaine au régiment de Berry, et Claude-Alexandre Du Fayel, capitaine aide-major au régiment de Condé, leurs enfants, pour régler à l'amiable leurs droits sur la succession dud. s[r] de Cricqueville (1763). — Requête au préfet du Calvados par Marguerite Dufayel, femme Deslagues, de Bayeux, demandant un certificat de non-inscription sur la liste des émigrés de Pierre-Félix Dufayel; arrêté conforme du préfet Caffarelli pour led. Dufayel, né à Saonnet en 1770, les inscriptions sur la liste générale des émigrés s'appliquant à Claude-Félix Dufayel de Bernay, ayant des propriétés à Saonnet, Blagny, Cricqueville et le Tronquay (an X).

F. 1051. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1738-1802. — Lettres à MM. de Cricqueville, de Berné de Cricqueville, à M. de Bernay, capitaine d'infanterie, au chevalier de Berné, au chevalier Du Fayel, à Saonnet: par Du Châtel, concernant son mariage avec M[elle] de Câtillon (1751); — par Thronel, homme d'affaires de la duchesse de Chaulnes (Le Molay, 1757); — par M[me] Taitbout de Fontenay, représentant M. d'Amontlaville, qui a toujours été seigneur de Fontenay; M. d'Amours possède le fief de S[t]-Sauveur, qu'on appelle S[t]-Sauveur de Fontenay pour le distinguer d'un autre S[t]-Sauveur; M. d'Amours était patron honoraire, M. d'Amontlaville étant de la religion protestante, etc. (1757); — par Nigout, procureur au Parlement de Rouen, concernant le procès (1681-1709) entre M. de Saonnet, seigneur et patron dud. lieu et de Monlagny, et Claude-François Pellot, chevalier, seigneur de Pont-David, comte de Trévières, etc.; le garde-sacs, au greffe, a demandé 5 louis d'or pour commencer la recherche, sauf à payer le reste s'il trouve; ce serait de l'argent perdu (1765); — par M. de Croisilles (Cardonville, 1760); — par M. de Rampan, concernant les droits honorifiques de l'église de Rampan et sa proposition à M. de Berné de Cricqueville de donner à son fief le nom de La Meauffe en Rampan, pour le distinguer des fiefs et de la paroisse qui portent les mêmes noms; Vaultier, avocat, au château de Rampan, chargé par led. de Berné de faire rendre les aveux de ses fiefs de La « Meauve », Airel et Burel, donnait au premier la dénomination de Rampan La Meauve, pour laquelle il y a eu sentence à Thorigny, par laquelle il est dit que ce fief ne pourra avoir d'autre dénomination que celle mentionnée dans les lots faits entre MM. de Lison, de Parfouru, et de Basse-Cour; en conséquence de ces lots, le père de M. de Rampan avait acquis le premier, choisi par M. de Basse-Cour, qui a vendu le fief et seigneurie de Rampan; procès entre M. de Parfouru, qui avait pris la qualité de seigneur de Rampan, en vertu de son fief de « La Meauve », qu'il prétendait devoir s'appeler Rampan La Meauve, et le père de M. de Rampan, qui s'opposa à ses prétentions et l'emporta à Thorigny, etc.; transaction en 1586 entre Louis Du Châtel Lison et André Clérel, qui se désiste de ses prétentions aux premiers droits d'honneurs et de préséance en l'église

Notre-Dame de Rampan et d'y avoir un banc et place dans le chœur de l'église en vertu de son fief de Rampan en St-Georges (1768-1769); — par Le Couteulx du Molay, concernant son procès avec le meunier Duboscq (1771); — par Mme de Hasselbrouck, etc. — Minutes de lettres, notes et mémoires de M. Du Fayel concernant le procès en Parlement de Michel Du Bosq, son meunier de Saon, contre Le Couteux, seigr haut-justicier du Molay, Blay, Saon; plan. — Minutes de lettres de M. Du Fayel, revenu à Bayeux où il vit par les bontés de ses parents et amis, ayant été généralement dépouillé de tout par la Révolution, tous ses biens ayant été vendus, etc.

F. 1052. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1741-1791. — Quittances à M. Du Fayel de Berné, à M. de Berné ou de Bernay (en 1759 capitaine au régiment Rohan-Prince), époux de Melle de Lison, Jeanne-Élisabeth Du Chastel, à M. de Cricqueville, pour impositions, rentes dues au chevalier de Bricqueville, à la seigneurie de La Quièze, à M. de Parfouru, curé de St-Martin-de-Blagny pour accensement de la dîme de l'herbage de Briquessart en lad. paroisse, etc. — Marché entre M. de Cricqueville, tuteur de Melle de Lison, et Thomas Le Bourgeois, maître maçon de Bayeux (1748), et quittances y relatives; mémoires de travaux et fournitures, frais judiciaires, etc. — Quittances de Du Fayel à divers redevables.

F. 1053. (Registre.) — Petit format, 64 feuillets, papier.

1709-1761. — Sommier de rentes (à l'église d'Isigny) sur les héritiers du sr de La Falaise Goscelin, du sr de La Manselierre, sur les représentants Jacques Thuasne de La Prayrie, à présent la delle de La Rocquetierre, les héritiers d'Apvril, et la delle de La Rosière, le sr des Vallées Martin, héritier du sr de La Perruque Suhard, Jean Du Bois, sr de La Motte, la marquise de La Luzerne, les héritiers du sr de La Hougue Lavallé, Mme de Vouilly, Adrien Larcher, écuyer, sr de La Vicontrie, les héritiers d'Antoine Gosselin, écuyer, sr de La Tonnellerie, et divers, pour places dans l'église. Liste des inhumations faites en l'église St-Georges d'Isigny, et enregistrement de recettes y relatives (1709-1712), notamment François Le Roy, avocat à Carentan, inhumé le 20 juin 1711. Terres dépendant du trésor de lad. église. — Aux pages et places blanches, notes diverses de comptabilité pour la maison de Saonnet, etc. Recettes diverses « pour la fièvre, telle quelle puisse estre », etc. « Pour le mal de dents, de l'heuforbe en poudre: en prendre une prise comme une bonne prise de tabac; la mettre dans une cuiller, remplir la dite cuiller d'eau, la mettre sur une chandelle jusques à ce que l'eau en bouille, passer cette eau traver un linge net et respirer cette eau par le née le plus fort que l'on poura. » — « Prédictions des vénérable vieillard en 1761. En 1766, la ville de Constantinople sera détruite. En 1767, l'Engleterre sera sumergée. En 1768, ils seront reconnus par tout le monde. En 1769, un illustre personnage leur fera satisfaction. En 1770, l'Affrique sera brûlée. En 1771, il y aura un tremblement de terre univercel. En 1772, le monde sera brulé. En 1773, Dieu viendra juger les hommes. »

F. 1054. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1650-1786. — Rentes. — « Amortissements faits par Jouachim Du Fayel, écr. Saonnet 1655 (lire 1650). Arrest de la Cour en faveur de Hervé d'Escajeul, sr de La Ramée, contre Pierre d'Escajeul, sr de La Bretonnière, où il est question de la rente de 286ll dont les amortissements sont cy joints. » Copie collationnée pour Joachim Du Fayel, sr de Berney, l'original rendu à Gabriel Cornet, sr de Fresmond (1655). — Fieffe par Jean de Bricqueville, seigneur et patron de Bretheville en Cotentin et de Bricqueville en sa partie, époux de Jeanne de Fontaines, fille de César de Fontaines, seigneur de Cardonville, Presle et autres terres, de champs assis à la campagne et paroisse de Fonteney (1694); en marge: reconnaissance de rente par Richard Du Fayel, sr de Cricqueville, ayant épousé Melle du Goullet (1735). — Constitution de rente par Jean Du Fayel, sieur de Bernay, de Saonnet, en décharge de Louis Le Midou, sr des Islets, de Blay, vers Pierre de Méhérenc, sieur de La Poterie, à cause de Marguerite Le Midou, mère dud. de La Poterie, tante dud. des Islets (1683); quittance à M. de Bernay (1695). — Rente de 50 livres constituée par feu M. de Baudre, bailli de Cerisy, au bénéfice de Melle Du Châtel, dame de Lison, en 1753; état des quittances et paiements faits jusqu'à l'amortissement en 1786 à Du Fayel de Cricqueville. — Correspondances et pièces diverses concernant les rentes dues par M. de Berné, demeurant chez M. de Cricqueville, son père, à Saonnet.

F. 1055. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1679-1721. — Rentes. « Papiers concernant Mr de La Trourie, premier mary de Madame de La Tonnel-

lerie. » — Bail par Guillaume Hue, écuyer, seigneur de La Trourie, conseiller au Parlement de Normandie, de sa terre et seigneurie du Ronbuisson telle que Michel Hue, écuyer, seigneur de St-Marcouf, chanoine et chancelier en l'église cathédrale de Rouen, l'avait acquise du s^r^ de Boisjugan; compte rendu par Jean-Baptiste Capelle à M. de La Trourie, des recettes de son bien et revenu (1679): au chirurgien qui rasa M. de La Trourie à son retour à la Croix d'Or, 10 s. 6 d., etc. — Amortissement de rente dotale par Pierre Hue, seigneur de La Trourie, époux de Marie-Anne-Charlotte Du Fayel, pour Jean Du Fayel, écuyer, seigneur de Berné, Cricqueville et autres lieux (1721).

F. 1056. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1658-1769. — Procédures: entre Joachim Du Fayel, écuyer, s^r^ de Berney, fils de Jean, s^r^ de La Couture, et de Jacqueline de Saon, fille de Jean de Saon, s^r^ de Berney, et divers, notamment avec Thomas de Saonnet, écuyer, s^r^ et patron dud. lieu (1659-1663); entre Jean Du Fayel, s^r^ de Berney, en suite d'accord de 1701 entre Louis de Pierrepont, écuyer, s^r^ d'Esquay, le chanoine d'Esquay, le défunt marquis de Verneuil, les seigneur et dame de Magnac et lui, et la dame de Verneuil, en amortissement de rente (1711); — entre Richard Du Fayel, chevalier, seigneur et patron de Saonnet, Moutlagny et autres lieux, capitaine lieutenant des gendarmes d'Orléans, Jacques-Robert de Herissy, chevalier, seigneur marquis d'Étreham, Russy, Mosles, etc., réclamant portion de la terre de MM. de La Gonnivière, César de La Gonnivière, chanoine de Bayeux, pour lui et Hervé et Paul de La Gonnivière, ses neveux (1738-1739); extrait y relatif des pleds de gage-plège de la seigneurie de Mosles (1738); accord entre lesd. Du Fayel et de Herissy (1739); convention y relative entre Bazin, marquis de Besons, au droit de M. d'Étreham, par retrait du comte d'Houdetot du fief de Mosles, et Du Fayel de Berné, seigneur du fief de Moulagny à Mosles (1769); à l'appui, procès entre Thomas de Saonnet, seigneur et patron du lieu, et Jean de La Gonnivière, lieutenant général d'épée au bailliage de Carentan (1722-1723); — entre Du Fayel de Cricqueville, tuteur de Melle de Lison, Guillaume Noël, chanoine de Cartigny, Louis Niort, vicaire perpétuel de St-Marcel en l'église cathédrale de Paris (1754-1756).

F. 1057. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1716-1811. — Procédures pour Claude-Félix Du Fayel de Berney, héritier d'Antoine Du Fayel de Berné, son oncle, contre Pierre Montrôty, de Cricqueville, son débiteur. — A l'appui, sommations requête de Charlotte-Hélène Duprey, veuve d'Antoine-Michel de Sabinne, seigneur de La Quièze, gentilhomme ordinaire en la maison du Roi (1721); d'Antoine-Michel de Sabinne, seigneur baron de La Quièze, St-Martin-de-Blagny, Baynes et autres lieux, capitaine de cavalerie dans le régiment Royal-Dauphin-Étranger (1741). — Remise sur clameur à droit féodal (1750), par Marc-François-Lambert Le Tual, chirurgien juré à Bayeux, à Antoine Du Fayel de Bernay, seigneur et patron de Cricqueville, chanoine de Bayeux, de rentes foncières assises à Cricqueville, à lui vendues en 1749 par Antoine-Michel de Sabinne, chevalier, seigneur de la Quièze, alors à Bayeux, auberge de l'Écu d'Or, paroisse St-Sauveur.

F. 1058. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1666-1749. — Reconnaissance de prêt fait par M. de Berné à Desert, s^r^ de La Saulsaye, son beau-frère (1666). — Récépissé par M. de Saonnet à M. de Berney, de papiers appartenant au s^r^ de La Mare Crepel (1668). — Reconnaissance par Du Fayel, pour Macé, avocat à Bayeux (1749).

F. 1059. (Cahier.) — Moyen format, 10 feuillets, papier.

1768. — Arpentage par Jean Becquet, de La Barre de Semilly, en présence de Charles Bénard, de Maisons, procureur de Claude-Félix Du Fayel, chevalier, seigneur de Berné et autres lieux. — Incomplet : n°s 470-630.

F. 1060. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1732-1779. — Liasse n° 7. — Vente par Joachim Le Mazier, fils de Gabriel, fils de Marie de Saonnet, héritière de Thomas de Saonnet, écuyer, s^r^ du lieu, à Richard Du Fayel, s^r^ de Berné, du fief noble et seigneurie du lieu et paroisse de Saonnet, celui de Moulagny, y réuni, moyennant 21.000 livres et 500 livres de vin, en présence de Charles-Paul de Sallan. éc., d^t^ à Cerisy, et François Crepel, avocat du Roi à Bayeux (1732). — Transaction entre MM. de Monfreville, de Saon, de La Jumellerie, de La Jumellière et d'Espinoze, représentant Jean-Louis Eudes, sieur de La Jumellerie, héritier de Georges Crepel, et MM. de Rampan, de Juvigny, de Louvières et Le Mazier, co-héritiers en la succession du s^r^ de Moulagny Saonnet, led. s^r^ de Louvières encore

comme représentant Jean-Baptiste Heuzé, pour terminer les contestations entre eux, la d^{elle} Heuzé, devenue femme de Le Machoix, avocat, et Le Marchand, avocat, dont la succession est vacante, portant abandon, au profit du s^{r} de Monfreville et ses co-héritiers, sauf le s^{r} d'Espinoze, de tous droits de propriété, créances ou prétentions qu'ils peuvent avoir sur le fief de Rubercy ou Saonnet, portion de Rubercy.

F. 1061. (Cahier.) — Moyen format, 32 feuillets, papier.

1632. — « Charge de provostey recepvable de la sieurye de Criqueville pour la grande verge dud. lieu, apartenante à noble homme Jean Du Tertre, sieur et patron d'Englesqueville et sieur de Criqueville et Chantellou, baillée à cuillir et faire vuider ès mains dud. sieur à... (blanc) de Mellun, escuier, provost pour l'anée présente 1632. » Charles de Courtellays, éc., aîné du fief Riouf, Thomas Le Chevallier, éc., s^{r} d'Engranville, Jean Du Mesnil, éc., s^{r} de La Chapelle, Marie Canivet, veuve du s^{r} de Grouville, éc., seigneur et patron d'Englesqueville et Cricqueville, Pierre Du Mesnil, éc., s^{r} de St-Pierre, Jean de Mellun, fils Guillaume, éc., s^{r} de Longuemare, les héritiers Horace Scelle, éc., s^{r} de St-Germain, François de Méhérenc, éc., s^{r} de Laubel, Michel Canivet, éc., s^{r} de Colleville.

F. 1062. (Cahier.) — Moyen format, 22 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — « Criqueville. État de quelques rentes dues sur différentes pièces de terre sise à Criqueville, Grandcamp, Deux-Jumeaux. » Incomplet du commencement, jusqu'à la cote kk.— Louis Lescallay, écuyer, s^{r} de Grevilly, Pierre de Méhérenc, éc., s^{r} de La Haulle, les filles de Guillaume Scelle, éc., s^{r} de Létanville, Jean de Méhérenc, écuyer, et sa femme, fille de Guillaume Ruppaley, les hoirs François Du Mesnil, écuyer, pour le grand fief de Lyvet, Robert d'Avoines, éc., s^{r} de Groussy, Jean Lucas, fils Jérôme, pour le petit fief de Livet, Jean Onfroy, éc., s^{r} de St-Laurent, Isaac de Méhérenc, éc., s^{r} de Hotot, Charles de Pierrepont, éc., s^{r} d'Esquay, héritier à cause de sa femme de Robert d'Avoines, éc., s^{r} de Groussy, François de Méhérenc, éc., s^{r} du Quesney, représentant Charles Thomas, éc., s^{r} de Manneville, ou représentants, Charles d'Agneaux, éc., représentant Jean Canivet, éc., s^{r} de La Prairie, Marie Dupont, veuve de Jacques de Méhérenc, écuyer, etc.

F. 1063. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1562-1690. — Cricqueville. — Aveu à Jean de Hotot, s^{r} et châtelain de Beaumont, Douville, Englesqueville, Cricqueville, Létanville, Longueville et Saonnet, par Henri Rupalley, pour fonds tenus dud. seigneur en la grande verge de Cricqueville (1592). — Déclaration des héritages ayant appartenu à Thomas Pesquerel et de présent appartenant à Robert d'Avaynes, sieur de Groussy et de St-Sauveur, et Charles Scelles, s^{r} de St-Sever, à Létanville et Cricqueville, baillée par Jacques Pesquerel à Jean de Bourran, s^{r} de La Bourrannerie (1604). — Transport de rente par led. Jean de Bourran, de Neuilly-l'Évêque, pour lui et Françoise Lair, sa femme, à Robert d'Avaynes, s^{r} de Groussy, Le Quesnay, St-Sauveur et Cricqueville (1604). — Présentation à St-Sauveur-le-Vicomte, devant Jean Desmares, éc., s^{r} du lieu et de Hautmesnil, bailli dud. lieu, par le procureur dud. Robert d'Avaynes, de lettres royaux données en la Chambre des Comptes de Normandie en 1604, contenant comme led. s^{r} de Groussy est tenant et possesseur du fief, terre et sieurie de St-Sauveur en Criqueville par un quart de fief de haubert, tenu et mouvant du Roi à cause de sa châtellenie de St-Sauveur-le-Vicomte, etc. (1608). — Sentence aux pleds de la châtellenie de Beaumont appartenant à Jean de Hotot, sieur et châtelain dud. lieu et de la foire St-Pierre de Beaumont, en la place où lad. foire est ordinairement séante, pour le prévôt commis de lad. sieurie pour le fief de Cricqueville, ayant fait vendre les biens de Robert d'Avoine, s^{r} de Groussy, pour paiement de rente (1608). — Acquêt de rente par Robert d'Avoine, s^{r} de Grussy, du Quesney, St-Sauveur et Cricqueville (1613). — Extrait de l'état civil de Cricqueville concernant le mariage de Paul Dupont et Marie Lefebvre (1627). — Aveu dud. fief de St-Sauveur par Pierre de Pierrepont, éc., à cause de Madeleine d'Avoine, sa mère, fille Robert, led. fief assis à Cricqueville-en-Bessin et s'étendant à Létanville, St-Pierre et St-Nicolas de Grandcamp et aux environs (1635); copie pour Louis de Pierrepont, éc., s^{r} de St-Sauveur, capitaine de cavalerie au régiment de Montchamps (1679). — Extraits : de l'état de décret de la terre et châtellenie de Beaumont (1635); du journal de recette faite par le s^{r} de La Cavée Le Patou des rentes seigneuriales de lad. châtellenie (1654). — Extrait des pleds de gage-plège, élection de prévôt de la terre et châtellenie de Beaumont-le-Richard, entre la d^{elle} Mustel, « prévoste receveuse » en 1635 pour la verge de Cricqueville, et

Robert Du Mesnil, éc., sr de St-Hilaire (1638). — Procédures entre Philippe et Jean de Pierrepont, éc., srs de Cricqueville et du lieu, et Pierre de Pierrepont, écuyer, sieur de St-Sauveur, tuteur des mineurs du sr de St-Lambert, concernant lad. succession (1667-1668). — Fieffe à Pierre de Scelle, éc., sr de St-Sever, de Létanville, de fonds à Cricqueville (1671). — Acquêt de rente par Philippe de Pierrepont, éc., sr de Cricqueville (1673). — Procédures entre Philippe de Pierrepont, écuyer, sieur et patron honoraire de Cricqueville, et Hilarion Dupont, écuyer, sr de La Montagne, pour lui et ses frères, héritiers de Charles Dupont, éc., sr de Meneville, et François Dupont, éc., sr de Boisroger, pour lui et ses frères, héritiers de Jean Dupont, sr de La Luthumière, led. Philippe demandeur vers lesd. Dupont en défenses de prendre séance dans le chœur de l'église de Cricqueville, en enlèvement de leur banc et exhumation des corps desd. de Meneville et de La Luthumière du chœur de lad. église, comme étant led. sr de Cricqueville seul patron honoraire de lad. église à cause de son fief terre et seigneurie dud. lieu acquis par François Avoine, éc., sr de Cléronde et du Quesnay, son bisaieul maternel, aux ventes ecclésiastiques faites par les prieur et religieux de St-Vigor, en 1570, avec retention seulement du droit de présentation, lesd. Dupont s'appuyant au contraire sur un contrat de fieffe faite à leur aieule par le prieur de St-Vigor en 1614 (1674); y joint, copie lacérée dud. acte de 1570; accord portant que lesd. Dupont se sont départis de prendre aucun droit dans le chœur de lad. église, feront transporter leur banc dans la nef, biffer leurs armes au chœur, et, à leur prière, vu le long temps que les corps desd. de Meneville et de La Luthumière ont été inhumés dans le chœur, il n'en sera fait aucune exhumation, mais les tombeaux qui pourraient avoir été mis sur lesd. corps seront levés de la place à leurs frais, sans qu'ils puissent faire mettre aucun timbre ni écriture faisant mention du lieu de lad. sépulture. — Aveu dud. Louis de Pierrepont, sr de St-Sauveur (1680), et quittance audit de 37 s. 6 d. pour droit de relief du fief de St-Sauveur relevant du Roi à cause de sa vicomté de St-Sauveur-le-Vicomte (1681). — Accord entre Charles et Louis de Pierrepont, écuyers, srs du Quesnay et de St-Sauveur, enfants de feu Pierre et de Jeanne Le Servoisier, et Madeleine de Pierrepont, leur sœur, touchant sa légitime (1681). — Procédures entre: Philippe de Pierrepont, sr de Cricqueville, et Madeleine de Franquetot, épouse d'Antoine de Longaunay, chevalier, et Pierre Scelles, sr de St-Sever (1685-1687); Guillaume Touraine, curé d'Englesqueville, Pierres Scelles, écuyer, Antoine Canivet, sr de Valmont, Jean Martin, curé de Létanville, Gabriel Le Blais, écuyer, etc. (1690).

F. 1064. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1701-1754. — Cricqueville. — Convention entre Jacques Baignol, chanoine d'Esquay, Louis de Pierrepont, éc., sr d'Esquay, et Jean Du Fayel, éc., sr de Berney, créancier dud. de Pierrepont, portant vente aud. de Berné du fief noble de St-Sauveur (1701). — Ordre par Marguerite de Balleroy de payer au marquis de Canisy 25 livres pour par elle demeurer quitte du service de prévôté pour le fief d'Englesqueville à cause de terre à la Montagne de Cricqueville (1704); quittance y relative du procureur receveur de la sieurie d'Englesqueville et Cricqueville (1705). — Arrêt de deniers entre les mains du fermier de M. de Bernay Du Fayel, seigneur de Cricqueville, en paiement du rôle pour recouvrement de la finance des offices de commissaires aux prisées et ventes de meubles, créés par édit d'aout 1712, réunis aux seigneurs des justices ecclésiastiques et laïques par déclaration de 1713 (1715). — Compte entre Antoine Du Fayel, seigneur et patron de Cricqueville, diacre, bachelier de Sorbonne, chanoine de Bayeux, et ses fermiers de Cricqueville (1739). — Extrait des pleds de la grande verge de Cricqueville tenus devant la porte du manoir seigneurial de Brucourt pour Marie-Charles-Antoine de Faudoas, chevalier, seigneur marquis de Faudoas Canisy, seigneur d'Englesqueville, St-Pierre-du-Mont, Cricqueville, Asnières, Louvières, Longueville et autres lieux, gouverneur des ville et château d'Avranches, lieutenant pour le Roi au bailliage du Cotentin, concernant l'assignation commise à sa requête aux habitants possédant fonds de Cricqueville et syndic de lad. paroisse en paiement de treizième de l'acquisition d'une maison pour faire un presbytère (1754).

F. 1065. (Cahier.) — Moyen format, 22 feuillets, papier.

1782. — Cricqueville. — Aveux à Léonard de Faudoas, vicomte de Faudoas, mestre de camp de cavalerie, chevalier de St-Louis, seigneur et patron d'Englesqueville, St-Pierre-du-Mont et autres lieux, propriétaire des fief, terre et seigneurie d'Englesqueville Brucourt pour la grande verge de Cricqueville assis à Cricqueville, St-Pierre-du-Mont et autres lieux, et du noble fief, terre et seigneurie de Canchy assis à St-Pierre-du-Mont et Cricqueville, par Claude-Félix Du Fayel, chevalier, seigneur

de Berné, seigneur et patron honoraire de Cricqueville, Saonnet, Rubercy, Moutlagny, Lison et autres lieux, chevalier de St-Louis, capitaine d'infanterie dans le régiment de Berry, fils de Richard Du Fayel, seigneur de Cricqueville, fils Jean, sr de Berné, représentant le sr d'Esquay, Guillaume Rupalley, fils Gilles, et Jacques de Cussy, écuyer; puinés, Marie-Anne-Catherine Moreau de Séchelle, aux droits de Gilles-Édouard de Marguerie, chevalier, seigneur et patron de Vierville, fils Gilles, représentant Renée de Méhérenc, fille Gilles, sr de Laubel, et de Marie de Méhérenc, veuve d'Exupère de Suhard, chevalier, fille Thomas, sr de La Garende; Michel-Charles-François Du Fayel, seigneur du fief de « Bled », curateur de Marie-Anne Suhard de Loucelles, sœur et héritière de Michel Suhard de Loucelles, prêtre, héritier de Suzanne de Scelles, fille Louis, sr de Létanville; Albert-François-Isaac de Méhérenc, chevalier, comte de Varennes, fils Samuel; Henriette-Suzanne-Victoire Du Mesnil de St-Pierre.

F. 1066. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1682. — Littry. 121e liasse. — Reconnaissance du traité de mariage de Pierre d'Amours, écuyer, sieur des Carrelettes, fils Daniel, sr de La Patinière, et de Jeanne de Marcadé, de Littry, et Marguerite Creveul, en présence de Gabriel d'Amours, sr de Montaucerf, Jean d'Amours, sr d'Amours, Jacob d'Amours, sr de St-Éloi, Philippe d'Amours, sr du Bois, etc.

F. 1067. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier.

1647-1747. — Littry. 125e liasse. — Signification requête de Gilles de Méhérenc de Giberville, seigneur et patron honoraire de Cardonville, époux de Marie-Louise-Gabrielle Benoist, dame des fiefs de Courmarqueron et de Cremy, en cette qualité seigneur desd. fiefs, demeurant en son manoir seigneurial de Courmarqueron, paroisse de Littry, à Pierre-Paul de Baudre, sr de La Meslerie, héritier aîné de Jean-François Suhard, sr de Conjon, de rôle d'imposition sur tous les hommes et tenants du fief de Courmarqueron (1742); procédures y relatives, des terres imposées étant réclamées comme mouvant du domaine et de l'abbaye de Cerisy; approchement des prieur et religieux de Cerisy; copies de pièces : vente par Charles de Monfriard, écuyer, sieur de Conjon, à Richard Suhard, écuyer, sr du Perrey (1647); aveu au domaine (1673); note de fieffe par les religieux de Cerisy, à Michel Frémond, prêtre, des héritages leur appartenant au hameau de Monfriard, à Littry (3 avril 1553).

F. 1068. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1661-1754. — Littry. 126e liasse. « 50ll et 3 chapons de rente anéantie, les fonds rentrés à la mace du seigr ou dame. » — Transaction sur les successions de Jacques Le Breton et Guillemette Ravenel, devenue héritière de Michel Robillard, avocat du Roi en l'Élection de Bayeux (1661). — Lots et partages des immeubles que possédait François Foucques en 1674, lorsqu'il épousa Renée de Royville, par sentence entre elle et Jeanne de Baudre, veuve de Jacques Auvray, huissier (1689). — Arrêt de deniers requête de Gilles de « Miharend », seigneur de Courmarqueron, Pierrepont et autres terres (1726).

F. 1069. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1720. — Littry. 128e liasse. — Clameur à droit lignager intentée par René Le Pelley, huissier en l'Amirauté de Port et Asnelles, tuteur de son fils et de Catherine Creveul.

F. 1070. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1698-1717. — Littry. 141e liasse. — Requête au vicomte du Sap par Marguerite Marie, veuve de Jacques Maillard, exécutée requête de Marie Pépin, veuve de Charles Benoist, seigneur de Courmarqueron, pour fermages dus par son mari de biens à Lisores et Montgommery (1717).

F. 1071. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1578-1607. — Littry. 153e liasse. — Extrait d'un registre des pleds du fief, terre et sieurie de Pierrepont, tenus par Charles Huet, sénéchal, concernant les biens de Thomas James, condamné à mort par le Parlement de Rouen (1587); copie requête de Thomas Potier, sr de Pierrepont (1607). Famille James; biens à Littry, jouxtant notamment Marin Benoist, sr de Courmerqueron (1579).

F. 1072. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1549-1674. — Littry. 160e liasse. — Signification de mandement du sénéchal de la sie de Pierrepont pour Roulland Potier, écuyer (1549). — Charge de partie des

rentes et revenu du fief, terre et sieurie de Pierrépont assise à Littry, pour 1626-1627, pour Jacques Potier, s^r. — Aveu à François de Harcourt, marquis de Beuvron, pour lui et ses co-héritiers de Pierre de Harcourt, marquis de Beuvron et de La Motte-Harcourt, seigneur du fief, terre et sieurie de Pierrepont dit Caumont, assis à Vienne et environs, par Jacques Potier, sieur de Pierrepont, à cause de la sieurie du Manoir, dud. fief de Pierrepont assis à Littry, par un huitième de fief de chevalier (1634). — Quittance au curé de Campigny pour le domaine du Roi, à cause d'héritages à Littry (1674).

F. 1073. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1749-1775. — Littry. 209ᵉ liasse. — Partage de la succession de Gilles de Méhérenc, écuyer, seigneur de Giberville et autres lieux, décédé le 5 août 1749, entre Marie-Louise-Gabrielle Benoist, sa veuve, Hervé Dubois de Vidouville, époux de Marie-Louise de Méhérenc, et Marie-Madeleine de Méhérenc, épouse civilement séparée de biens de François-Bernardin de Croisilles, écuyer, sieur de La Roque, représentée par Jean Potier, curé de Montfiquet: fiefs et seigneuries de Cardonville, de Courcy, à Cardonville, de Pierrepont, fonds à Osmanville, St-Clément, St-Germain-du-Pert, Littry, Le Tronquay, etc.; inventaire des meubles et effets à Littry: tapisserie en haute-lisse et en verdure; trois petits cadres dorés avec un baromètre et thermomètre; — lots des livres appartenant au défunt: catalogue par formats (in-f°, in-4°, in-8° et au-dessous), théologie, jurisprudence, littérature, histoire et géographie, etc.

F. 1074. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

Vers 1565-1662. — Littry. 210ᵉ liasse. — Charge de partie des rentes et revenus de la terre et sieurie de Courmerqueron, appartenant à Marin Benoist, conseiller au Parlement de Normandie, seigneur de Monceaux, Cremy, Courmerqueron, etc., baillée à Thomas Pottier, pour l'année commençant à la St-Michel 1589; à la suite: bail à titre de cens et rente perpétuelle par François Butor, trésorier, et les chanoines de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris, à Marin Benoist, s^r de Monceaux, demeurant à Bayeux, de leur fief de Courmerqueron, à Littry et environs, et de leurs fiefferme et cens de Cremy en lad. paroisse, à charge de rente au prieur de St-Nicolas de La Chesnée (s. d. Cf. F. 1078).— Adjudication par Vincent de Siville, s^r de Bouville, conseiller au Parlement et premier président aux Requêtes du Palais à Rouen, commissaire député pour la vente, fieffe et aliénation des marais, terres vaines et vagues, etc., des bailliages de Caen et Cotentin, et règlement des usages en iceux, de terres au buisson du Tronquay, triage de Littry, hameau de Cremy, à Marin Benoist, s^r de Monceaux et Cremy, conseiller au Parlement de Normandie (1596-1597). — Extrait des registres de la Chambre des Comptes de Normandie : le Roi, ayant besoin pour le bien de son service de la maison rue des Poulliers appartenant au s^r de Choisy, située proche son château du Louvre, comme étant dans le dessin de la place qui doit être au devant d'icelui, estimée 200,000 livres, en échange de laquelle il fut ordonné lui bailler des bois en Normandie pour en jouir par lui en toute propriété et en deux fiefs de haubert, mouvant nûment du Roi, à charge d'une paire d'éperons dorés, évaluée 1 écu d'or, à chaque mutation, sans autre charge que des droits de dîme et de chauffage, usage, pânage légitimement dus, les bois du Tronquay, du Vernay et le Parc furent cédés aud. de Choisy; requête en maintien de droits et privilèges par : Marie Desmares, veuve de Jacques Du Vivier, s^r de Crouay et de Longeau; Guillaume et Jacques Marguerie, écuyers, les hameaux de Trungy, riverains et usagers dans les bois du buisson du Vernay (sentence de Robillard, souverain maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de Normandie, de 1424, etc.); Pierre Pottier, écuyer, curé de Campigny, propriétaire du fief de Pierrepont à Littry; les abbé et religieux de Mondaye; Jean Meslin, s^r de Campigny, pour lui et Pierre Hélyes, s^r de La Noe et des Fresnes, son vassal, et les autres vassaux à cause du fief de Campigny, Hamon, Villiers, et autres fiefs de la paroisse de Campigny; Léonord de Matignon, évêque de Lisieux, abbé commendataire de Lessay, à cause de lad. abbaye prieur de Noron; Jourdaine-Madeleine de Carbonnel, veuve de François de Varignières, marquis de Monfreville, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, lieutenant pour le Roi au bailliage de Caen, les paroissiens de Vaubadon, Castillon, Bernardin Benoist, s^r de Courmarqueron et Cremy, Germain André, s^r de St-André, Robert Hue, chanoine d'Audrieu en l'église de Bayeux, etc. (1662).

F. 1075. (Cahier.) — Moyen format, 14 feuillets, papier.

1403. — Littry. — « Courmaqueron. État concernant les fieffermes de la Ste-Chapelle de Paris dans les vicomtez de Bayeux et Caen. » « Extrait du registre du bailliage et siège présidial de Caen faisant mention

de plusieurs arrests et autres actes. » — Lettres de Charles VI, roi de France, en suite de celles de Charles IV (1321, v. s.), vidimant celles de Philippe V, de 1318, qui, pour accroître la fondation par Louis IX de la Ste-Chapelle, lui donna 1751 l. 13 s. 11 d. t. de rente sur certaines fieffermes des vicomtés de Caen et Bayeux; et comme dès le commencement des guerres et à cause des mortalités qui furent au pays de Normandie, lesd. fieffermes et rentes étaient considérablement diminuées, des récompenses furent accordées à la Ste-Chapelle sur la recette de Paris, sur les changes et forges du Grand Pont créés à St-Quentin à Vermandois; après enquête sur la valeur desd. fieffermes et rentes, elles sont diminuées, la fiefferme de « Commerqueron », baillée en assiette en lad. fondation pour 46 l. 12 d., à 40 livres; celle de « Lestant » de Trévières, de 112 l. 5 s. 6 d. à 57 l. 13 s. 3 d.; celle de Longues, de 107 l. 16 s. à 38 l. 11 s.; celle du Moulin du Fossé près Trévières, baillée pour 14 l. 3 s. 6 d., maintenue à lad. somme, de même celle des Sens du hameau de Crémy, 8 l. 11 s. 6 d.; fieffermes de Maisons, du bois de Cordillon, du bois de Briquessard, de St-Clair, appelée la Motte, du vieux Semilly, de la Barre de Semilly, de Campeaux, etc.; fiefferme « du Ver », remise au domaine; vicomté de Caen, fieffermes de Ste-Croix-Grand'Tonne, du moulin de Caen, « Thierry Ponteaumer » à Caen, du moulin de Mondeville, de Colleville, de Méry et Cléville, de Villodon, de Tracy-Bocage, de Hamars, de Curcy-la-Malfilâtre, etc.; somme totale pour les deux vicomtés, au prix ancien 1751 l. 13 s. 11 d., revenant à 915 l. 19 s. 6 d., d'où la récompense que le Roi est tenu faire à la Ste-Chapelle pour la diminution desd. fieffermes et rentes est de 835 l. 14 s. 5 d., qui valent 668 l. 11 s. 7 d. pour tenir payables, laquelle somme il assigne sur les changes et forges à orfèvres sur le grand pont à Paris, sur les ouvroirs ou étaux séant sous et contre le Palais, y énumérés. Donné à Paris, au mois de septembre 1403. De par le Roi, à la relation de son Grand Conseil étant à la chambre des Comptes, auquel assistaient les évêques de Bayeux, de Noyon, de Tournay et de St-Flour, le doyen de Paris, les gens des comptes, etc. Copie de copie de 1700.

F. 1076. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier.

1617-1717. — Littry... liasse (n° illisible). — Procès entre Michel Roger, aîné du fief ou vavassorie Vautier, relevant de la sieurie de Courmarqueron, et Charles Le Midou, puiné dud. fief, en paiement d'arrérages de rente; copies d'aveux à la seigneurie de Courmerqueron et Cremy; reproche de Jean Poullard, témoin; certificat du curé de St-Sauveur de Bayeux que led. Poullard, serrurier de profession demeurant ci-devant sur sa paroisse, rue des Cuisiniers, « n'a point satisfait à son debvoir paschal de la présente année, quelque instance que nous luy en ayons fait; nous atestons en outre luy avoir donné l'aumôme pendant qu'il a demeuré sur notre paroisse, comme étant très pauvre, mais vivant plutôt en beste qu'en chrestien, plusieurs personnes nous ayant asseuré qu'il n'asiste pas même à la messe festes et dimanches : c'est le témoignage que nous sommes obligés d'en rendre à qui il apartiendra » (1714).

F. 1077. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1728-1749. — Littry.... liasse (n° illisible). — Ventes par Gilles de Méhérenc, s^r^ de Giberville, seigneur de Cardonville et de Courmerqueron, de coupes de bois à Littry et au Tronquay; comptes y relatifs. — Signification, requête dud. de Méhérenc, aux prieurs et religieux de l'abbaye de St-Vigor de Cerisy, propriétaires des dîmes de la paroisse de Littry, pour le défrichement de mauvais pâturage lui appartenant à Littry, hameau de Cremy (1737).

F. 1078. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1497-1664. — Littry. Ancienne liasse, non numérotée. — Procès-verbal par Michel Toustain, avocat à Bayeux, comme le plus ancien avocat du siège non suspect, par empêchement d'Antoine Le Mercier, lieutenant du bailli de Caen à Bayeux, présence d'Antoine Lescalley, avocat pour le Roi à Bayeux, requête de Marin Benoist, licencié aux lois, à cause du fief et s^rie^ de Cormerqueron, naguères acquis par lui, afin d'avoir attestation de l'état en quoi était le moulin ancien de lad. s^rie^ et de la ruine et décadence y advenue, de la chaussée dud. moulin et « remplissement » de terres de l'étang et bieux dud. moulin, lad. enquête à Littry, « à l'orée ou rain de la forest et boys du Troncquay, entre deux montaignes », et état des réparations nécessaires (15 février 1565). — Bail par led. Benoist du moulin Ouf, dépendant de la s^ie^ de Courmerqueron (1567); baux et réparations dud. moulin; procédures y relatives avec les hommes et tenants de la s^ie^ de Courmerqueron, Jacques d'Amours, s^r^ de La Patinière, de Littry, etc. — A l'appui, vente par Robert de Mangneville, s^r^ de La Bigne, et Catherine Portefaiz, sa femme, héritière

de Richarde de Montfiquet, veuve de Robert Portefaiz, à la Ste-Chapelle de Paris, du quart du revenu du moulin à eau nommé « Ouz » sis à Littry, mouvant de la fiefferme, terre et sie de Courmerqueron (1496, v. s); extrait des pleds de la sie de Courmerqueron, concernant l'adjudication du moulin (1510); extrait du registre des pleds de la seigneurie de Lespiney, appartenant à Richard Du Boys, sr de lad. srie et de Marigny, concernant l'arrêt du Parlement de Rouen de 1541 (v. s.) maintenant Louis d'Orbec, sr du lieu et de Bienfaite, en la possession et jouissance de pouvoir contraindre les resséants, résidents et demeurants en sa srie de Bienfaite, de moudre en ses moulins banaux de lad. sie, etc.

F. 1079. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 109 pièces, papier.

1570-1786. — Littry. — Pièces non liassées. — Mandements de Noël Larcher, sieur de Courperron, maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts au bailliage de Caen, pour les droits de Marin Benoist, sr de Cremy et Courmerqueron, au bois du Tronquay (1570, ss.). — Signification à Bernardin Benoist, requête de M. de Choisy, de procès-verbal constatant la saisie de bêtes pâturant dans les jeunes ventes du bois du Tronquay, et leur enlèvement avec violence par les domestiques de M. de Cormerqueron, avec assignation en la juridiction de Balleroy (1669). — Bail à fieffe devant Richard Drurie, notaire garde royal héréditaire pour le siège de Noron et paroisses jointes, demeurant à Arganchy, Charles de Versoris, écuyer, seigneur et patron d'Aagy, étant garde héréditaire des sceaux du Roi en la vicomté de Bayeux, par Charles Benoist, écuyer, seigneur de Courmerqueron et de Cremy, demeurant à Littry, à Renée de Royville, femme de François Fouques, de Littry, de fonds aud. lieu, en présence de Philippe d'Amours, éc., sr du Bosq, et d'Étienne Le Tellier, avocat à Bayeux (1690). — Accord entre Jean-Paul de Choisy, seigneur châtelain de la châtellenie de Beaumont et Balleroy, seigneur propriétaire des bois du Vernay, Le Parc et Le Tronquay, et Michel Suhard, écuyer, sr de Loucelles, premier avocat du Roi au siège de Bayeux, seigneur du fief de Pierrepont sis à Littry par adjudication par décret en bailliage de Bayeux, sur Pierre Potier, curé de Campigny, en 1678, touchant les droits lui appartenant dans les bois de M. de Choisy (1696). — Bail du moulin de « Courmercron » par Gilles de Méhérenc, sr de Giberville (1720). — Requête au vicomte de Bayeux par Gilles de Méhérenc, sr de Giberville, seigneur de Courmarqueron et de Cremy, héritier à cause de son épouse de Marie Pépin, veuve de Charles Benoist, seigneur de Courmarqueron, sa mère, contre son fermier Charles Hébert, de Littry, debiteur (1737); saisie, vente de meubles (1737-1738). — Requête de Marie-Anne Benoist, veuve de Bernardin Morin, éc., sr d'Escajeul, à l'intendant de La Briffe, concernant son imposition du dixième à Cardonville; ordonnance de réduction (1743). — Sommation en paiement de rente requête de Jean-Baptiste de Courceülle, écuyer, chevalier, capitaine de cavalerie, époux de Jacqueline Sicot, veuve du sr Desmesnils Paysant, vicomte de Bayeux, à Jacques Ravenel, fermier de partie des fonds des enfants de Michel Fouques, de Littry (1746). — Amortissement de rente en faveur de Marie-Louise-Gabrielle Benoist, veuve de Gilles de Méhérenc, seigneur de Cormerqueron, Pierrepont, Cremy, Cardonville et autres lieux (1754). — Bail à fieffe à Jacques Ravenel, de Littry, de fonds aud. lieu, par Hervé Dubois, chevalier, sgr de Vidouville, maître particulier en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Bayeux (1756).— Procédures: pour Bernardin et Charles Benoist, sgrs de Courmarqueron, Gilles de Méhérenc, seigr de Cardonville, Courcy, Pierrepont, Courmarqueron et Cremy, Louis-Daniel de Méhérenc, chanoine de Bretteville en la cathédrale de Bayeux, frère dud. Gilles, Claude-Félix Du Fayel de Berné, chevalier, seigneur et patron de Saonnet, Littry, Courmarqueron, Pierrepont et autres lieux (1786), contre divers redevables, entre autres aud. fief, terre et seigneurie de Bretteville, assis à Sully, Vaubadon, etc.; entre Charles Benoist et Jean-Paul de Choisy, chevalier, seigneur de Balleroy, concernant les privilèges forestiers et de chasse dud. Benoist. — États de redevables de rentes foncières et seigneuriales; quittances. — Actes concernant biens à Littry, familles Fouques, Hervieu, Ravenel, etc.

F. 1080. (Registre.) — Grand format, 156 pages, papier.

1780-1792. — Sommier de rentes aux seigneuries de Courmarqueron, Cremy et Pierrepont. Redevables: David d'Amours, écuyer, major d'infanterie, fils de Gabriel, aîné de la vavassorie Sallin, Jean de Guesnerot, éc., sr du Mont-St-Pierre, époux de Catherine Thirel; Pierre-Paul de Baudre, éc., sr de La Meslerie, aîné de la vavassorie de La Meslerie, mouvant de Cremy; les veuve et enfants de Richard de Baudre, écuyer, sieur de La Mare; Germaine de Baudre, veuve de Michel Moulin, et Olivier de Robert, fils Charles, au droit de Suzanne de Baudre, sa mère; David d'Amours, écuyer, sr de Montaucerf, etc. Vavassorie « Quë de

loup ou pris e juget ». Enregistrements de paiements de 1780 à 1792. — Incomplet de la fin.

F. 1081. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1715-1791. — Notes diverses de comptabilité intercalées au registre F. 1080; dettes et paiements des redevables; analyses de contrats y relatifs : vente par M. de Littry au s[r] de Mosles de la terre de Pierrepont moyennant 13.000 livres et 120 l. de pot-de-vin (1778).

F. 1082. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1756-1769. — Saonnet. — Bail d'herbages par Du Fayel (1756). — Signification requête de Pierre-Jacques Moreau, chevalier, seigneur de Beaumont, président honoraire au Parlement de Paris, aux vassaux de la châtellenie de Beaumont à Saonnet, pour comparence aux gage-plèges (1762). — Dictum concernant la dame de Pierre qui sera tenue passer sa déclaration si elle entend former sa réclamation en qualité du prétendu fief de Saonnet (1769). — État des rentes seigneuriales dues à Saonnet.

F. 1083. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1610-1615. — Famille Du Chastel. — « Pièces qui justiffie le mariage d'entre Louys Du Chastel, es[r], et damoiselle Aulne de Cuves. » — Délibération des parents et amis des deux fils et de la fille mineure de [François] de Cuves, s[r] du Hommet, avocat à Bayeux, requête de Guillemette Du Hamel, leur mère et tutrice, sur le fait de la pension d'entretien desd. mineurs : François de Cuves, s[r] de Longueville, André de Cuves, s[r] de La Chesnée, Germain Hue, s[r] d'Escures, Marcel de Verigny, s[r] du Castillon, etc. (1610). — Assemblée des parents et amis desd. mineurs, de Verigny, de Grosourdy, de Cuves, Michel Bunel, chanoine de Cully en la cathédrale de Bayeux et official de l'évêque, Germain Du Hamel, s[r] de Cottun, Étienne Du Hamel, lieutenant du vicomte de Bayeux, Germain Bunel, s[r] des Illes, lieutenant général criminel à Bayeux, Pierre Petitcœur, lieutenant général en l'Élection de Bayeux, Rémon Du Chastel, s[r] de Biéville, Gabriel Bunel, s[r] de Tessy, etc., auxquels lad. veuve a remontré que le sujet de cette conférence était de donner leur bon avis et conseil de ce qu'elle avait à faire et répondre à la recherche que n. h. Louis Du Chastel, s[r] du lieu, fils de Charles, s[r] de Lison et de Rampan, faisait de sa fille, et demande de 10.000 livres pour le mariage, avec des habits et menus meubles, sur quoi tous lesd. parents, considérant la qualité et mérite dud. s[r] de Lison et de son fils, ont conseillé à lad. tutrice d'avoir lad. recherche agréable, comme de leur part volontairement ils y consentent, et qu'elle ait à donner en deniers jusqu'à 8.000 livres plutôt que de rompre lad. poursuite, si tant est que la succession du défunt puisse porter telle charge, avec les habits et menus meubles qu'elle pourra fournir, dont il sera employé 7.000 livres en rente pour tenir lieu de dot, au nom de ligne de lad. fille, et ce pour toute et telle part, tant mobile qu'héréditale, qu'elle pourrait prétendre aux successions de ses père et mère, par ce aussi que led. s[r] de Lison sera tenu faire quelque notable avance aud. s[r] du Chastel, son fils, en attendant sa succession, et assurer lad. fille de douaire raisonnable, au cas où led. s[r] Du Chastel précédât son père; traité de mariage de Louis Du Chastel, fils dud. s[r] de Lison et de Rampan et de Jeanne Duboys, et Aulne de Cuves (1613). — Cession à titre d'usufruit par lesd. Louis Du Chastel et Aulne de Cuves, à lad. Guillemette Du Hamel, d'héritages à S[t]-Germain-du-Pert (1615).

F. 1084. (Cahier.) — Moyen format, 64 feuillets, papier.

1670. — Compte rendu par Charles Du Chastel, éc., s[r] de Rampan, à Adrien de La Rivière, éc., s[r] de Romilly, époux de ... (blanc) de Launey, fille de Louis de Launey, éc., s[r] de La Villarmois, et de Françoise Du Chastel, de la gestion du bien et revenu de lad. de Launey depuis qu'il a été établi son tuteur en 1665 jusqu'à son mariage.

F. 1085. (Liasse.) — 93 feuillets de cahiers et fragments de cahiers, grand et moyen format ; 8 pièces, papier.

1672-1705. — Cession par avancement d'hoirie par Charles Du Chastel, seigneur et patron de Rampan, à Louis, son fils mineur (1672). — Assemblée d'Adrien de La Rivière, s[r] de Romilly, seigneur et patron de Louvières, par Jean Du Pray, curé de Rampan, Philippe de Pierrepont, sg[r] de Cricqueville, représenté, François de Briqueville, chevalier, seigneur du lieu, Joachim de Brébeuf, sg[r] du lieu et de Pierrefitte, Charles de Brébeuf, s[r] de Pierrefitte, Adrien de Mathan, chevalier, seigneur de Mathan, Joachim de Mathan, éc., s[r] du lieu, François de Mathan, prieur commendataire de l'« abbaye de Saint-Fremond », représenté, et autres parents des mineurs de Charles Du Chastel, seigneur et patron de Rampan, et de Marguerite de Mathan (1678). — Inventaires des titres de lad. succession : chartrier ou papier

terrier des francs fiefs de La Meauffe et d'Airel assis paroisse de Rampan, de 1403, etc. ; inventaire du mobilier. — Lots des immeubles restés du décès dud. défunt que Marguerite de Mathan, tutrice, baille à Antoine de « Taire », écuyer, seigneur des Glandes, s'étant fait adjuger la garde-noble des mineurs (1683). — Compte général et final que rend lad. de Mathan à Louïs-Joseph Du Chastel, écuyer, seigneur et patron de Rampan, son fils ainé, de l'administration de son bien et revenu comme tutrice (1688). — Arbitrage entre lad. de Mathan, veuve dud. Du Chastel, épouse de Thomas Hue, écuyer, sg^r de Vermanoir, et led. Louis-Joseph Du Chastel (1698-1699). — Tutelle des enfants mineurs dud. Louis-Joseph Du Chastel (1704-1705); mémoire de Marguerite-Thérèse et Louise-Charlotte Du Chastel, filles de feu Charles, seigneur et patron de Rampan, et de Marguerite de Mathan, remariée à Thomas Hue, écuyer, seigneur de Vermanoir, sur communication de pièces par Pierre de Borran, écuyer, seigneur de Semilly, l'un des parents convenus entre elles et Jacques-François Du Chastel, écuyer, tuteur des enfants mineurs de Joseph Du Chastel, leur frère, pour la liquidation de leur mariage avenant sur les biens de la succession du feu seigneur de Rampan, leur père.

F. 1086. (Cahiers.) — Grand format, 8 feuillets, papier.

1724. — État ou mémoire des meubles tant morts que vifs trouvés après le décès de Pierre-Jean-Louis Du Châtel, seigneur et patron de Rampan, dans le manoir seigneurial et sur la terre dont il jouissait, ainsi que dans la maison de Mme d'Outresoulle, faubourg de S^t-Lo, fait entre les d^elles de Rampan, ses sœurs, et le s^r de « Bascour », aussi héritier (il signe de Rampan Bassecourt).

F. 1087. (Cahiers.) — Grand format, 48 feuillets, papier.

1728. — État et mémoire des meubles, lettres et écritures restés du décès d'Adrien Morin, chevalier, seigneur de Banneville, trouvés dans les maisons qu'il occupe à Caen, rue Guilbert, entre Étienne-Antoine Morin, chevalier, seigneur et patron de Banneville, son fils aîné, en son nom et comme délégué de Bernardin-Adrien Morin, chevalier, seigneur de Varaville, fils puiné dud. défunt et émancipé d'âge, et Marguerite-Thérèse Du Chastel de « Rempant », veuve dud. de Banneville ; mémoire et estimation desd. meubles : « cinq estampes en papiers sans bordure », 2 l. 10 s. ; 11 tableaux et reliquaires à cadre de bois doré, 15 l. ; 2 pièces de tapisserie à personnages, de 6 aunes 2/4 de large sur 2 aunes 1/2 de haut, 220 l. etc. — Mauvais état de conservation.

F. 1088. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 cahiers, 198 feuillets, 21 pièces, papier.

1287-1756. — Lots et partages que fait Louise-Françoise Du Chastel de Rampan des biens et revenus de la succession de Pierre-Jean-Louis Du Chastel, écuyer, seigneur et patron de Rampan, son frère, et de celle de Marguerite de Mathan, son aïeule, pour être présentés à Nicolas Énouf, s^r de Bassecourt, époux de Françoise-Marguerite-Thérèse Du Chastel, à François de Parfouru, éc., sg^r d'Arganchy, époux de Jeanne-Louise Du Chastel, et à Julien de Parfouru, éc., s^r du lieu, époux de Catherine-Françoise Du Chastel, toutes quatre sœurs (1730-1731) ; fieffe par lad. Françoise-Marguerite-Thérèse, femme d'Énouf de Bassecourt, à Robert-Jacques de Héricy, chevalier, seigneur et patron de Villiers, Vaussieux et autres lieux, demeurant à Caen, du fief noble de Rampan avec les droits honorifiques et patronage (1731) ; à la suite, copies de contrat entre Roger Bacon, éc., sg^r de Clouay, et Gervaise, sa femme, et Thomas de Rampan, concernant la vavassorie qu'il tient de lui à Rampan (1287) et de fieffe par Étienne Le Doucet, seigneur et patron de Clouay et Rampan (1612). — Vente à la requête de Richard Du Fayel, chevalier, seigneur de Saonnet, tuteur de la fille de Jean-Baptiste Du Chastel, seigneur et patron de Lison, et d'Élisabeth Énouf, des meubles de lad. dame : une petite bague d'or à trois têtes diamant, deux petites poires d'or ayant servi de pendants d'oreilles, à Melle Préfontaine Énouf, 98 l. ; 1 petite grimace dans laquelle ont été trouvées lesd. bague et poires, avec deux « pendoreilles » garnies d'argent, une petite badine, un petit bouton d'argent, à M. de Castillon, parent de lad. tutelle, 4 l. 11 s., etc. (incomplet de la fin) (1747) ; lambeaux d'inventaires et analyse de papiers. — Délibération devant Olivier Godard d'Isigny, seigneur et patron de Commes, lieutenant général et particulier civil et criminel au bailliage de Bayeux, des parents de lad. mineure, Jacques Du Castel, s^r des Islets, Tanneguy-François-Charles Du Chastel, chevalier, seigneur et patron de Castillon, Richard Du Fayel, chevalier, seigneur de Saonnet, Antoine Du Fayel, chanoine de Bayeux, Pierre-René-François Duhamel, écuyer, s^r du Landey, Jean Bernard, élu en l'Élection de Bayeux, Jean Énouf, s^r de Préfontaine, Jacques Du Buisson, docteur en médecine, échevin en titre de la ville et communauté de S^t-Lô, etc.,

portant nomination dud. sg^r de Saonnet pour tuteur principal, de tuteur actionnaire et de parents conseils de la tutelle (1747); délibérations diverses des parents et avocats consulaires de lad. mineure. — Correspond^ces et pièces de procédures entre Jeanne-Louise Du Chastel, veuve de François de Parfouru, seigneur d'Arganchy, héritière de Marguerite-Thérèse Du Chastel, veuve du s^r de Banneville, et Richard Du Fayel, seigneur de Cricqueville, Saonnet et autres lieux, tuteur de Jeanne-Élisabeth Du Chastel, fille et héritière de Jean-Baptiste-Tanneguy Du Chastel, seigneur et patron de Lison, et d'Élisabeth Énouf, concernant lad. succession (1756). — Compte entre les s^rs de Parfouru, de Bassecourt, et la d^elle d'Airel Du Chastel. — État des meubles et effets restés du décès de Louise-Françoise Du Chastel, à S^t-Lô (s. d.).

F. 1089. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1662-1664. — Lettres de direction spirituelle à Melle de Mathan, à Caen, par fr. Nicolas, abbé de Barbery (cachets : NICOLAVS LE GVEDOYS AB. B. M. DE BARBERIO) et par Fontaine, jésuite (adressées de Paris et Lisieux).

F. 1090. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1666-1712. — Lettres adressées à Mme de Rampan par Urbain Mangot, recteur du collège des Jésuites de Caen (cachets : RECT. COLLE. CADOMENSIS. SOCI. IESV): 15 décembre 1666. « La dévotion n'est pas un meuble d'église et de l'autel seulement, elle est de la conversation, du divertissement et de toutes les fonctions de la vie attachée à nostre condition. J'ay une maxime que je ne sçais si vous la voudrés approuver, mais, approuvez-la ou non, j'orai bien de la peine à en démordre : c'est que la personne qui n'est point dévote par tout ne l'est nulle part. Ne pensés pas que j'appelle dévotion de faire des grimasses, montrer le blanc des ieux, tirer sa coeffe bien bas, nenni, j'appelle dévotion, de se tenir contente dans l'estat où la Providence de Dieu nous a mis, et en faire toutes les actions avec joie, liberté et douceur d'esprit : voilà comme je vous veux dévote. » — 8 mars 1667 : « Je connois assez vostre humeur et la tendresse de vostre conscience pour n'avoir point de peine à croire qu'il vous est un peu fascheux de rompre le caresme, il falloit pourtant n'estre pas si opiniastre, comme j'apprens que vous avés esté jusqu'à présent, nonobstant vostre infirmité. Le mal est fait, il n'y a plus de remède que la pénitence pour le passé et l'amendement à l'avenir. Obéissés aveuglement à l'ordonnance de Mr de Vaucouleurs, et n'aiés aucun scrupule de manger de la viande en l'estat où vous estes, que si vous y manquiés, vous seriés fort blasmable, et je ne doute point qu'il n'y eust du péché pour vous. Mon Dieu, c'est grande pitié que nous ne mettrons jamais la vertu et la perfection où elle est, et que nous ferons tousjours plus d'estat du caresme corporel et juif que du chrétien et spirituel. Voicy le caresme que je vous ordonne, ou plustost Jésus-Christ par ma plume, et du quel il n'y a ni pape ni concile qui vous puisse dispenser : 1° prenés en patience vostre infirmité et la recevés comme une grâce du ciel ; 2° donnez-vous bien de garde du chagrin en vous mesme et de vous laissez abatre par la tristesse ou ronger par le despit ; 3° continués à avoir de l'amitié, du respect et de la complaisance pour Mr de Rampan ; 4° ne soiés point difficile à servir et faittes en sorte que vos domestiques aient pour vous de la vénération et de l'amour, encore une fois, ne soiés point difficile à contenter, mais excusés doucement les petites fautes, sur tout celles où il n'y a point de malice ; 5° aiés soin de vostre ménage autant que la santé vous le pourra permettre, sans avarice, mais parce que c'est l'ordre de Dieu et le vrai emploi d'une mère de famille comme vous estes maintenant ; 6° soiés fidèle à vos petits exercices de dévotion, relisés un peu l'ordre du jour que je vous ai donné autrefois et le gardés autant que vostre loisir, vostre santé et vos occupations vous le pouront permettre ; sur tout je vous recommande la présence de Dieu et de tenir vostre âme dans la joie et dans la paix des enfans de Dieu comme vous estes et serés éternelment si vous taschez à observer ces petits avertissements qui seront l'employ et de caresme et de Pasques et de toute vostre vie. Obligés-moy de présenter mes respects à Mr de Rampan, je lui congratule et à vous d'avoir une petite fille qui est si jolie et a tant d'esprit. Je ne doute point que le petit poupot n'en ait autant et plus encore. Je prie Dieu qu'il conserve toute la famille en bonne santé, et qu'il la comble des plus abondantes de ses bénédictions, ce qu'il fera assurément, si vous estes aussi exacte à observer le jeune spirituel que je vous ai marqué en six ou sept articles, comme vous le voudrés estre dans une parfaitte santé à garder le matériel, qui pourtant vous profiteroit fort peu si l'autre ne l'accompagnoit, croiés-moy donc, je vous prie, puisque je dis la vérité. » — 14 août 1667 : « Quelque vertueuse que vous soiés et que vous puissiés estre, je vous estime trop sage et la teste trop bien faitte pour avoir jamais des révélations ; j'apprens pourtant qu'il ne s'en faudroit guère que

vous ne fussiez d'humeur à croire celles des autres, si elles étoient approuvées de quelque prophète à la mode, puisqu'une badinerie de laquais n'a pas laissé de vous donner un peu d'inquiétude. Je m'imagine que vous en orez un peu de honte et que vostre trop grande crédulité vous donnera un de ces jours de la confusion quand je m'en mocquerai tout de bon, lorsque je vous verrai à St-Lô, où j'espère d'estre vendredy prochain ; et en attendant je ne puis que je ne vous en raille un petit et que je n'agrée les railleries que j'ay prié Mademoiselle de Montenay de vous en faire. En vérité vous le méritez bien ; je prie Dieu qu'il vous le pardonne pour cette fois, à la charge de n'y plus retomber. Je m'attens qu'un de ces jours vous prendrez tous les cris des chats et des oiseaux pour des avertissements du ciel, et que si quelque grenouille chante plus fort que les autres, ce sera quelqu'âme de purgatoire qui vous dira des nouvelles de l'autre monde. Ostés-moy, je vous prie, tous ces fantosmes à faire peur aux petits enfans, aiés de la crainte de Dieu fort modérément, de l'amour et de la confiance sans bornes, et vous moquez de tout le reste. Vous estes à Dieu, il ora soin de vous et de tout ce qui vous regarde. » — Lettres de direction spirituelle dud. Nicolas, abbé de Barbery (1668-1670), etc.

F. 1091. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1697-1710. — Lettres adressées à Mme de Vermanoir, en sa terre de Rampan, à Rampan, ou à La Meauffe, par : M. de Rampan (1697-1700) ; Mme Du Chastel (1699-1703), Bussy, prêtre (Thorigny 1701 - Brectouville 1710); Lepetit, avocat à St-Lô (copie de quittance de Favier, prieur de La Perrine, à M. de Rampan Chastel, de 1701, 1710), etc. Affaires financières, procès, difficultés de famille, etc.

F. 1092. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1700-1701. — Lettres adressées à M. de Rampan Chastel par l'intermédiaire de M. des Huberdières, avocat et procureur à St-Lô, par Berthelot, procureur à Rouen, concernant ses procès avec M. et Mme de Vermanoir, M. de St-Simon, etc.

F. 1093. (Cahier.) — Moyen format, 16 feuillets, papier.

1679-1682. — Notes de comptabilité domestique, vente de beurre, travaux agricoles, dépenses diverses.

F. 1094. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1695-1759. — Quittances diverses : à Robert d'Amours, éc., sr de Lison (1697) ; à Mme de Lison, à M. de Parfouru, etc. Impositions, travaux, étoffes, dépenses diverses. Comptes avec les fermiers. — Pièces de comptabilité concernant la tutelle de Melle de Lison par M. de Cricqueville, notamment pour paiement de rentes au chevalier de La Perrelle Le Monnier, délégation à Le Parsonnier des Rougesterres, etc.

F. 1095. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1608-1767. — Rentes. — Constitution de rente par Charles et Julien Du Chastel, père et fils, seigneurs de Lison et de Rampan, pour Marcel de Vérigny, sr de Castillon (1608). — Transport de rentes par la veuve de Pierre de Mathan, et Adrien de Mathan, son fils, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur et patron de Longvillers, conformément au traité de mariage de Charles Du Chastel, seigneur de Rampan, et de Marguerite de Mathan, fille dud. Pierre (1664). — Constitution de rente par led. Charles Du Chastel et son frère pour Jean Le Vaillant, sieur de Manvieux, curé de Barbeville (1664). — Quittance par Charles Le Monnier, sieur de la Perrelle, héritier de Jacques Le Monnier, sieur des Coutures, receveur des tailles de Pont-Audemer, demeurant à Cartigny, à Guillaume Hue, chevalier, seigneur de la Trourie, conseiller au Parlement de Rouen, d'amortissement de rente au denier 14 de la constitution de Tanneguy Du Chastel, seigneur de Lison, au bénéfice de Pierre Hue, seigneur de La Trourie, père dud. Guillaume, par contrats de 1659 et 1661 (1700). — Constitution de rente par Julien Du Chastel, seigneur et patron de Lison, pour Marie-Lucrèce Bougler, veuve de Ravend Du Saussey, sr des Longchamps (1713). — Fondation en l'église de Foulognes par Louise-Renée Du Chastel, veuve en dernières noces de Charles Igouf, moyennant rente sur les hoirs de Tanneguy Du Chastel, seigneur et patron de Lison, suivant le contrat de mariage de lad. fondatrice et de Pierre Le Capelain, sr du Meslé, de 1708 (1746) ; sommation en paiement à la requête de Louis Frémanger, curé de Foulognes, à Du Fayel, seigneur de Saonnet et Bernay, héritier de Renée Du Chastel (1757). — Notes sur les rentes dues : à l'abbaye de St-Lô, aux religieux de Bayeux, etc. — Quittances à divers redevables.

F. 1096. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1669-1685. — Rentes. — Assignation requête de Charles Du Chastel, sieur de Rampan, demeurant à St-Germain-du-Pert, tuteur de la fille mineure de Louis de Launay, sieur de La Villarmois, et de Françoise Du Chastel, à Julien de Faoucq, sieur de La Mare, à Neuilly, Tanneguy Du Chastel, seigneur de Lison, etc., à comparoir en bailliage à Bayeux pour délibérer des affaires de lad. mineure (1669). — Extrait de l'état du décret des héritages de Gilles Cauvin, faits décreter par François Clérel, écuyer, sieur de Rampan, conseiller au Parlement de Normandie, et Michel Clérel, écuyer, sieur de Scey, son frère, Charles Du Chastel, écuyer, seigneur de Rampan, Adrien de La Rivière, écuyer, sieur de Roumilly, et Thomas Du Manoir, trésorier en l'église de Rampan, présents en personne et par de Brébeuf, écuyer, leur avocat, led. de Roumilly, seigneur et patron de Louvières, époux d'Anne-Françoise de Launay, fille de Louis de Launay, éc., sieur de La Villarmois, et de Françoise Du Chastel, demandeur en paiement de rente de la constitution de Gilles et Jacques Cauvin, frères, envers Louis Du Chastel, écuyer, sieur de Rampan, par contrat de 1638, lad. rente donnée selon le traité de mariage reconnu en 1650, etc. (1672). — Compte entre Charles Du Chastel, éc., seigr et patron de Rampan, et led. de Rommilly, touchant les arrérages des rentes que led. de Rampan peut lui devoir à cause de sa femme (1673). — Procédures à Avranches pour led. de La Rivière contre Marguerite de Mathan, veuve de Charles Du Chastel, et Marie de La Folie, veuve de Richard Du Chastel, pour lesd. dames, en qualité de tutrices, se présenter au décret des héritages du feu sr de La Villarmois, saisis en décret requête dud. de La Rivière, pour le paiement de la rente dotale, etc. (1684).

F. 1097. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 151 pièces, papier.

1529-1756. — Procédures contre divers redevables : pour Guillaume Du Chastel, sr de La Mare et de Lison, héritier de Jean Suhard. sr de Lison, héritier de Bernard Le Pigny, sr de Rampan, notamment contre Roulland de Chantelou, sr de La Vaussière (1566-1567); y joint, copie de vente par led. Bernard Le Pigny à Jean Le Valentin, bourgeois de St-Lô, d'un fief ou membre de fief nommé le fief de La Roque, assis à Airel, Moon, La Meauffe et environs, moyennant 1,000 livres et 6 écus de vin (1529); — pour Charles Du Chastel, seigneur des terres et seigneuries de Lison, Rampan, La Meauffe, Airel et Le Burel (1586-1591); — pour Charles Du Chastel, seigneur et patron de Rampan, La Meauffe, Airel et Le Burel, notamment comme époux de Marie-Thérèse de Mathan et en cette qualité représentant le droit de Marie du Hollondel ou Hautlondel, veuve de Pierre de Mathan, chevalier, seigneur de Mathan et autres terres, stipulé par Charles Senot, écuyer, sr de La Londe; assignation au baron de Crasnes, ayant épousé la fille du feu sr de Meuvaines, sa nièce, à Robert Le Héricy, seigneur d'Estreham, à dom Grégoire de Villeneuve, prieur de St-Gabriel (1667) ; — pour Marguerite de Mathan, veuve de Charles Du Chastel, contre Antoinette de La Niepce, épouse de Nicolas de La Rivière, sr du Mesnil-Salles (1710); — pour Marguerite de Mathan, veuve en 1res noces de Charles Du Chastel, seigneur et patron de Rampan, curatrice de Pierre-Jean-Louis Du Chastel, seigr de Rampan, son petit fils (1714), en vertu de bail de 1708; — entre Pierre Sansreffus, archer de la connétablie, demeurant à Aignerville, et le seigneur de Lison, puis Élisabeth Énouf, veuve de Jean-Baptiste Du Chastel, seigneur de Lison, Denis Hardy, etc. (1734-1746); — pour Julien de Parfouru, seigneur en partie de Rampan, demeurant à St-Lô, pour lui et Jeanne-Louise Du Chastel, veuve de François de Parfouru, seigneur et patron d'Arganchy, Rampan, Airel, etc., en partie, et Élisabeth Énouf, fille de Nicolas Énouf, sr de Bassecour, héritière de Louise-Françoise Du Chastel, sa mère, et en cette qualité héritière de Jean-Louis Du Chastel, seigr et patron de Rampan, La Meauffe, Airel et Le Burel, et veuve du seigneur de Lison (1746); — pour Du Fayel de Cricqueville, tuteur de la fille mineure de M. Du Chastel de Lison, contre Guillaume Noël, chanoine de Cartigny en l'église de Bayeux, seigneur et patron et gros décimateur de Cartigny, St-Marcouf et Lison en partie, demandeur, en paiement d'accensement de dîme d'herbage et de rente suivant sentence de 1675 entre Renée de Goussey, veuve de Tanneguy Du Chastel, sr de Lison, et Gilles Buhot, chanoine de Cartigny (1753-1756). — Analyses de pièces à l'appui desd. procédures : contrat de 1438, comme Geffroy Du Manoir, de Rampan, a pris à fieffe par hommage de Richard *de* Pigny, seigneur de Rampan, deux pièces de terre mouvant de la seigneurie de La Meauffe, etc. — Vente de plats, assiettes et chopines exécutés sur Jacques-François Du Chastel, écuyer, sieur du lieu, requête de Thomas Larcher, sr d'Aubouville, demeurant à St-Clément, en vertu du transport de rente à prendre sur Tanneguy-François Du Chastel,

écuyer, s^r de Rampan, à lui fait par Michel Hermerel, écuyer, vicomte de Bayeux (1706).

F. 1098. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1637-1676. — Biens et droits. — Échanges : entre Louis Olivier, chevalier, seigneur et marquis de Leuville, avancé en succession par Jean Olivier, sieur de Leuville, son père, et René de Carbonnel, marquis de Canisy, gouverneur des villes et château d'Avranches et de Tatihou, l'un des lieutenants pour le Roi en Basse-Normandie, concernant la baronnie de La Rivière, les moulins des clefs de Vire, et droits de pêcherie dépendant de la baronnie du Hommet, etc. (1637); entre Richard et Charles Du Chastel, frères, de terres à St-Germain-du-Pert et Rampan (1668); vente par led. Charles, seigneur de Rampan, aud. Richard, demeurant à Lison, stipulé par Marie de La Folie, sa femme (1671). — Clameur à droit de sang par Louis Loir, seigneur de Maillot, frère de Nicolas Loir, seigneur de Longueville, enfants de Loir, sieur de Thère (1656). — Déclarations des maisons et héritages appartenant aux mineurs de Charles du Chastel, sis à Lison et Cartigny.

F. 1099. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier.

1468-1768. — Rampan. — Transport de rente à Jean et Richard Le Pigny, frères, bourgeois de S^t-Lô (14... lacéré). — Pleds de la terre et sieurie de La Carbonnière, pour n. h. Bénard Le Pigny, s^r du lieu, tenus par Léger d'Escageul, lieutenant du sénéchal (1523). — Procédures pour Bernard Le Pigny, s^r de Rampan et de La Carbonnière, contre Jean Le Valentin, bourgeois de S^t-Lô, concernant le paiement du transport fait par led. s^r de Rampan aud. Le Valentin du fief, terre et sieurie de La Rocque (1529). — Enquête à S^t-Lô, requête de Catherine de Thère, veuve de Bénard Le Pigny, s^r de Rampan (1537). — Aveux à Jean Suhart, s^r de Lison et du fief, terre et sieurie de La Meauffe assise à Rampan, reçus par Thomas Suhart, licencié aux lois, s^r de Rupalley (1550). — Aveux à Guillaume Du Chastel, sieur de Lison, Rampan, et du franc fief, terre et sieurie de La Meauffe assis à Rampan (1557-1559). — Mandement lacéré du Parlement de Rouen concernant Guillaume Du Chastel, s^r de la M..., ... Suhart, s^r de Lison et Thomas Suhart, s^r de Rupaley, en suite de la sentence donnée par contumace à Thorigny condamnant Jacques de Thère, frère et héritier de feu Roulland de Thère, s^r de La Meauffe, à être décapité, ses biens et héritages confisqués, lad. terre de La Meauffe décretée à la présentation desd. Du Chastel et Suhart (1560, v. s.). — Aveu à Philippe de Roncherolles, seigneur et baron de Heuqueville, Le Pont-St-Pierre, Planquery, Montfiquet, La Bazoque, Rampan et Clouay, par Gilles Cappelle (1565). — Extrait des pleds de la sieurie de Clouay et Rampan appartenant à Pierre Le Doulcet, s^r et patron desd. sieuries (1585). — Aveu d'André Clérel, s^r de Rampan, Lignerolles, etc., à Étienne Le Doulcet, s^r et patron « du Clouey et de la franche vavasorrye Thomace de Rampen » et patron de Rampan (1616). — Aveu à Louis Du Chastel, seigneur de Rampan, La Meauffe, Airel et Le Burel (1632). — Bail à fieffe à Thomas Hue, écuyer, sieur de Vermanoir, lieutenant ancien civil et criminel du bailli de Cotentin à S^t-Lô, de terre à Rampan (1636). — Bail par Du Chastel, seigneur de Rampan, aux Luce, dud. lieu, pour 5 ans, de ses manoir, maisons, jardins, prairies et terres labourables de Rampan, à l'exception des gage-plège, moulins, colombier, bois taillis, fruits de son jardin (1658). — Baux par : Louis-Joseph Du Chastel, seigneur et patron de Rampan, des prés d'Airel sis à Rampan (1694) ; — Marguerite de Mathan, veuve de Thomas Hue, écuyer, seigneur de Vermanoir, demeurant en son manoir seigneurial de Rampan (1711) ; — Louise-Françoise Du Chastel, dame d'Airel et du Burel (1731). — Quittances par M. de Parfouru à M. de Villiers pour le treizième à lui dû de la vente de la terre de Rampan acquise des sieurs et d^elle de Bassecourt (1702, lire 1732, et 1733). — Baux : par Jeanne-Louise Du Chastel, veuve du seigneur d'Arganchy, Élisabeth Énouf, veuve du seigneur de Lison, et Julien de Parfouru, écuyer, sieur du lieu, à Michel Surget, de Ste-Croix de S^t-Lô, du lieu et terre de manoir de Rampan (1743) ; — par Julien de Parfouru, écuyer, faisant fort pour Mme d'Arganchy, et le procureur de Du Fayel, seigneur de Criqueville, tuteur principal de la fille mineure de M. de Lison (1748). — Reconnaissance de rente foncière pour Claude-Félix Du Fayel, chevalier, seigneur de Berné, seigneur et patron de Saonnet, Cricqueville et autres lieux, époux de Jeanne-Élisabeth Du Chastel, dame et patronne de Lison et des fiefs de Rampan, Airel et Le Burel assis à Rampan, représentant Marguerite de Mathan, veuve de Charles Du Chastel, chevalier, seigneur de Rampan (1767). — Contrats entre particuliers : Richard Saint, monnayer en la Monnaie de S^t-Lô (1620), Capelle, Énouf, Grente, Le Roux, Tostain, etc.

F. 1100. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1451-1645. — Rampan. — Traité entre Henri de St-Gire et Jean Lambert, l'aîné, concernant le fief, terre et sieurie du Burel, assis à Rampan, baillé à Chardine de St-Gire, fille dud. Henri, pour son mariage avec Jean Lambert, écuyer, sr de Chamrepus, fils dud. Jean, et le fief de Chamrepus, promis à sond. fils par led. Lambert (1450, 29 mars). — Déclaration des fiefs et tènements tenus de Jean Lambert, sr du Buret, à Rampan, à cause de Chardine de St-Gire, sa femme (1453); autres aveux aud. fief: Capelle, Fleury, Hébert, Le Noble, Tostain, etc. (1455-1457). — Déclaration de l'héritage tenu des seigneuries de La Meauffe, Airel et Le Buret assis à Rampan, appartenant à Jean Suhart, sr de Lison (1539). — Quittance par M. de Grosourdy, à Charles du Chastel, sr de Lison, de 75 sous pour le plein relief d'un quart de fief de chevalier nommé le fief du Buret pour la mort de Guillaume Du Chastel, son père, dont il promet tenir quitte led. de Lison vers le sr de Coulombières, duquel le fief est tenu (1582). — Aveu à Gabriel de Bricqueville, chevalier, seigneur et patron du lieu, châtelain de Coulombières, Bernesq, Bonfossé, etc., par Charles Du Chastel, sieur et patron de Rampan, La Meauffe et Le Buret, dud. fief, terre et sieurie du Buret, dont André Clérel, écuyer, en son nom et à cause de sa femme, tient un fief ou vavassorie.

F. 1101. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1067-1684. — Rampan. — Copie informe de traduction de la confirmation et donation par Henri de Rampan, chevalier, à l'abbaye de Cerisy, de son droit de présenter à l'église Notre-Dame de Rampan et 16 sous, ainsi qu'il est contenu au chartrier de Hugues de Rampan, chevalier (1067). — Copie, en 1642, du désistement par Thomas Godefroy, chanoine de Bayeux en la prébende de Vaucelles, acquéreur d'un fief ou tènement et droit de patronage alternatif en dépendant assis à Rampan, du revenu temporel de l'abbaye de St-Lô, vers Raoul Gaultier, curé de St-Croix de St-Lô, religieux de l'abbaye dud. lieu, des lettres et enseignements concernant lesd. choses vendues, sur l'affirmation dud. Gaultier n'en avoir trouvé aucuns, l'abbaye ayant été plusieurs fois pillée pendant les troubles (1577). — Procès aux assises des sergenteries de Thorigny et St-Clair tenues par Thomas Potier, lieutenant général du bailli de Caen en la vicomté de Bayeux, entre Charles Du Chastel, sieur de Lison et soi disant sieur de Rampan, et André Clérel, écuyer, soi disant sieur de Rampan, led. Du Chastel demandeur et porteur de gage-plège pour défendre aud. Clérel d'empêcher led. Du Chastel, sa femme et ses domestiques, de jouir du banc et place auquel il dit que lui et ses prédécesseurs ont accoutumé avoir séance en l'église Notre-Dame de Rampan, en outre défendeur d'attentat allégué par Clérel pour avoir par led. Du Chastel, depuis l'opposition formée contre led. gage-plège, empêché jouir dud. banc et séance en la place en descord; soutient led. Du Chastel que Clérel ne se pouvait titrer sieur de Rampan en lad. paroisse, mais bien en la paroisse de St-Georges de Montcoq en laquelle son fief s'étend seulement et non en la paroisse de Notre-Dame, qu'à Notre-Dame de Rampan il n'y a que led. Du Chastel ayant fiefs nobles, l'un desquels de tout temps est appelé le fief de Rampan autrement La Meauffe, à raison de quoi il pouvait légitimement se titrer sieur de Rampan; Clérel, par cas de novalité, a, depuis 2 ou 3 ans, fait apposer ses armoiries au chœur de l'église; replique de Clérel que de sa terre dépend le patronage, et ont ses prédécesseurs fondé l'église, lequel patronage avait été par eux donné à l'abbaye de Cerisy, qui le quitta à celle de St-Lô; remontrance du procureur du Roi que ni l'une ni l'autre des parties n'est seigneur et patron, mais l'abbé de St-Lô (1584). — Inventaire des pièces produites par led. Clérel; approchement des abbé et religieux de S-Lô; délibération y relative du chapitre de l'abbaye (1585); — Extrait du livre pelu, conservé au secrétariat de l'évêché de Bayeux, concernant l'église de Rampan, où est marqué pour patron l'abbé de St-Lô, requête de Charles Du Chastel, sr de Lison, et se disant sr de Rampan. — Vente par Jacques Le Doucet, écuyer, chevalier, sieur de Clouey, Littry et du Petitbosq, fils Étienne, à Louis Du Chastel, écuyer, sieur dud. lieu, du droit de condition pouvant lui appartenir pour retirer le fief noble et patronage de Rampan, en faisant par lui et Anne Hébert, sa mère, vente à Jacques et Guillaume «Clerard», écuyers, sieurs de Rampan, etc., par contrats de 1635 et 1637 (1638). — Inventaire des pièces que produit au Grand Conseil Jean Yvon, curé de Notre-Dame de Rampan, contre Jean Roger et Christophe Regnault, son résignataire, soi-disant pourvus de lad. cure, Guillaume de Marconets, chanoine et prieur de l'hôtel-Dieu de Bayeux, et Mathurin Descotz, se disant pourvus de lad. cure, et Patrix Essillart, curé de Montville, partie intervenante, demandant à être maintenu au droit de la pension créée

à son profit sur lad. cure : Yvon fut pourvu par le grand vicaire de Bayeux, en remplacement de Jean Nicolle, décédé en 1639, sur présentation de Charles Du Chastel, sieur de Rampan, Rogier fut nommé sur présentation du Roi comme ayant la garde noble des enfants du feu sr Du Chastel, père dud. Charles, et à cause du droit de litige entre plusieurs patrons laïcs (1641). — Requête au Grand Conseil de Charles Du Chastel, écuyer, sieur de Rampan, en l'instance de garantie qu'il a pour raison du patronage alternatif du bénéfice de Rampan et d'un tènement de fief consistant en 6 quartiers d'avoine contre Jacques Le Doulcet, sr « du Clouet » (1643). — Procédure à Coutances devant Jacques de St-Simon, écuyer, sr de Plainmaresq, lieutenant général au bailliage de Cotentin, entre Laurent Limozin, chargé par le Roi du recouvrement des deniers provenant des biens aliénés des ecclésiastiques de France, en paiement du huitième denier de l'aliénation du fief et patronage de Rampan, dépendant de l'abbaye de St-Lo, Charles Du Chastel, sr et patron dud. lieu, et André Merlet, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé commendataire de St-Lô, approché pour paiement comme ayant été renvoyé par arrêt du Conseil en possession dud. fief (1643). — Procès au Grand Conseil entre Jean Duprey, pourvu du bénéfice-cure de Rampan, et Michel Morin, pour le remplacement dud. Jean Yvon, maintenu par arrêt de 1641, qui, en 1666, ayant eu dessein d'en gratifier Morin, ne put obtenir le consentement de M. Du Chastel, et passa procuration *ad resignandum* en Cour de Rome en sa faveur, la signature ayant été obtenue *spreto patrono;* led. Dupré fut nommé par l'évêque de Bayeux sur présentation de M. Du Chastel; citation de titre sans date par lequel « Ranulphus de Anisio » donne à l'abbaye de St-Lô le droit d'avouerie qu'il avait sur l'église de Rampan; Merlet, abbé de St-Lô, ayant obtenu en 1642 un arrêt du Conseil portant que M. Du Chastel se désisterait de la possession du droit de patronage et fief, moyennant remboursement, ne s'en est pas désisté au désavantage du bien de l'abbaye, quoique le fief de Rampan eut été vendu son juste prix en 1577, plus de 500 livres, alors qu'il rapportait 12 à 15 livres de revenu; voyant qu'il lui faudrait emprunter pour faire ce remboursement, et que Du Chastel avait quelque attache pour ce fief, parce qu'étant patron d'une alternative il réunissait ainsi l'autre alternative à la terre de Rampan, il préféra lui laisser led. fief et tirer de lui une somme considérable pour rembourser d'autres aliénations; il consentit que Du Chastel demeurât propriétaire dud. fief moyennant 25 l. de rente amortissable par 500 livres, etc. (1667). — Procédure entre Marguerite de Mathan, veuve de Charles Du Chastel, seigneur et patron de Rampan, et Michel Clérel, sr de Rampan en St-Georges, concernant le patronage (1684).

F. 1102. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1635-1736. — Rampan. — Procès pour Robert-Jacques de Héricy, chevalier, seigneur et patron de Villiers, Vaussieux, Rampan et autres lieux, commandant général sur les côtes d'Asnelles, demeurant à Caen, contre Julien de Parfouru, pour le faire condamner à faire faire les murs de séparation de la ferme du manoir de Rampan, et des fossés pour clore les pièces achetées de Nicolas Énouf, sieur de Bassecourt, etc. (1735); signification y relative, requête dud. de Héricy, au procureur de Julien de Parfouru, écuyer, seigneur du Burel, qui, par une usurpation manifeste, a affecté de prendre le nom et titre de seigneur de Rampan, au préjudice dud. de Héricy, à qui le droit, titre et qualification en appartient privativement aud. de Parfouru et à tous autres, comme ayant acquis de Nicolas Énouf, sieur de Bassecourt, frère en loi dud. de Parfouru, le fief et seigneurie de Rampan, y compris le droit de présenter et nommer seul au bénéfice-cure de Rampan, conformément aux lots de 1731 (1735). — Requête y relative de Nicolas Énouf, sieur de Bassecourt (1736).—Copies : de ratification par Jacques Le Doucet, seigr et patron de Clouey et Rampan, sr de Littry et le Petit Bosq, fils Étienne, du contrat de 1635 portant vente par Anne Hébert, sa mère, à Jacques et Guillaume Clérel, srs de Rampan, le Breuil et St-Côme, du fief noble et patronage de Rampan (1637); de la remise par lesd. Clérel à Louis Du Chastel, sieur de Rampan, demeurant à St-Germain-du-Pert, desd. ventes (1638).—Extrait des lots de 1731 que fait Louise-Françoise Du Chastel de Rampan des biens de Pierre-Jean-Louis Du Chastel, seigr et patron de Rampan, son frère, et de ceux de Marguerite de Mathan, son aieule, pour être présentés à Nicolas Énouf, sr de Bassecourt, époux de Françoise-Marguerite-Thérèse Du Chastel, François de Parfouru, écuyer, seigneur d'Arganchy, époux de Jeanne-Louise Du Chastel, et Julien de Parfouru, écuyer, sieur du lieu, époux de Catherine-Françoise Du Chastel, sœurs de lad. Louise-Françoise.

F. 1103. (Cahiers.) — Grand format, 215 feuillets, 15 pièces intercalées, papier.

1674-1708. — Pleds de gage-plège des sieuries de La Meauffe, Airel et Le Burel, appartenant à Charles Du Chastel, seigneur et patron de Rampan, tenus par Richard Groult, licencié aux lois, avocat, sénéchal desd. sieuries (1677): Jean Duprey, écuyer, curé de Rampan, François Clérel, écuyer, s[r] du Clouey, Thomas Hue, écuyer, s[r] de Vermanoir, Jean Saint, orfèvre, Pierre Le Roy, s[r] de La Barrière, etc.; y joint, publication de 1674. — Semblables pleds des sieuries de Rampan, La Meauffe, Airel et Le Burel, pour Marguerite de Mathan, veuve dud. Du Chastel, tutrice de leurs enfants mineurs, et pour Louis- Joseph Du Chastel.

F. 1104. (Cahier.) — Grand format, 12 feuillets, papier.

1692. — Journal des rentes seigneuriales dues aux sieuries de Rampan, La Meauffe, Airel et Le Burel, appartenant à Louis-Joseph Du Chastel. Apprécie: froment, 4 l. le boisseau; avoine, 40 s. la rasière; journée de harnois, 25 s.; géline, 5 s., etc.

F. 1105. (Cahier.) — Moyen format, 8 feuillets, papier.

XVII[e] siècle. — « État du fief de Rampan. » — Le fief de Rampan, auquel est attaché le patronage alternatif, se consistant en 6 quartiers d'avoine, mesure de S[t]-Lô, chaque quartier contenant 2 boisseaux et chaque boisseau 21 pots, fut vendu par l'abbaye de S[t]-Lô le 7 mai 1577 devant les commissaires députés pour l'aliénation des biens ecclésiastiques, pour 500 livres, an profit de Thomas de Godefroy, qui reconnut le 29 mai lad. adjudication au profit de Pierre Le Doucet, s[r] de Clouey et de Rampan; en 1573, vente par Renée d'Espiney des fiefs de Clouey et Rampan par 9.000 livres, aud. Le Doulcet, sous la mouvance du Roi; en 1635, vente par Anne Hébert, veuve d'Étienne Le Doucet, à Jacques et Guillaume Clérel, éc., s[rs] du Breuil et de S[t]-Côme, du fief de Rampan, par 1.000 l.; en 1638, vente par Jacques Le Doulcet, s[r] de Clouay, à Louis Du Chastel, du droit qu'il avait aud. contrat de vente; en 1638, remise par Jacques et Guillaume Clérel à Louis Du Chastel de l'effet du contrat de vente, etc. — Blanc à partir du f[o] 3.

F. 1106. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 22 pièces, papier.

1526-1769. — Lison. — Exploit de Gilles Lavalley, sergent royal en la sergenterie d'Isigny, requête de Jean Suhard, s[r] de Lison, en vertu de lettres héréditales de 1416 faisant mention de rente due à Louis Dubois, s[r] de Lison (1526). — Décret de la maison au Butor, requête du trésor de l'église Notre-Dame de S[t]-Lô, contre Jean Suhard, s[r] de Lison (1553). — Aveu à Jean de Creully, seigneur des terres et sieuries de S[t]-Clair et Villiers-Fossard en la partie qui fut détachée du fief ou vavassorie Fremond à Lison, par Guillaume Étard, de Lison, dont sont tenants comme puinés Julien Du Chastel, sieur et patron de Lison, fils aîné de feu Charles, Mathieu André, sieur de Longchamp, commissaire examinateur en l'Élection de Bayeux, tuteur des filles de Jacques Cocquet, sieur de Beuvrigny (1620). — Aveu aux abbé et religieux de S[t]-Lô, barons de La Barre de Semilly, par Julien Du Chastel, sieur de Rampan et Lison, du fief, terre et seigneurie de Lison, s'étendant à Airel, Moon, Castilly, Cartigny et environs, à cause de quoi il est patron de l'église de S[t]-Georges de Lison (1622). — Délégation par Guillaume de Creully, éc., s[r] de Lison, de la paroisse de Moon (1704). — Quittances de rentes dues à Jean-Baptiste Du Chastel, seigneur et patron de Lison (1734). — Quart-Bouillon. Année 1769. État contenant les noms, surnoms, qualités et profession de tous les chefs de famille actuellement domiciliés à Lison, et de leur famille: M[me] de Mauny, veuve du s[r] de Mauny Bosquet, écuyer, Julien des Boisdelle, éc., s[r] de Feuguerolles, Jacques de Parfouru, éc., s[r] de Blagny, Jean-Claude Eudes de La Jumellière, éc., gendarme de la garde du Roi, Charles de Grosourdy, éc., s[r] de La Verderie. — Reconnaissance par Julien et Jacques Chispel, frères, de rentes seigneuriales par eux dues à cause du fief Grafard anciennement appelé le fief « Lausmaune » (s. d.). — Analyse de pièces concernant les de Thère, Suhart de Lison, Du Chastel, etc. — Contrats entre particuliers: Castel, Le Fèvre, etc.

F. 1107. (Cahier.) — Moyen format, 16 feuillets, 1 pièce intercalée, papier.

1775-1788. — « Registre des rentes seigneurialles de Lizon, commencé en l'année 1775 pour l'année 74. » Apprécies de 1774: froment, 3 l. 14 s., orge, 2 l., grosse avoine, 1 l. 11 s., moyenne, 1 l. 8 s., petite, 1 l. 6 s., etc. — Sommier des paiements. Fiefs de Magny, de La Broche, Robert Mariette.

F. 1108. (Liasse.) — 14 cahiers et pièces, papier.

1628-XVIII[e] siècle. — Lison. — Requête civile au

Parlement de Rouen pour Noël d'Espinoze, sieur de La Chesnée, au nom des usagers aux bois, forêt, landes, communes et marais des baronnies de Neuilly, Isigny, Airel et Crespion, portant que les évêques de Bayeux, seigneurs desd. baronnies, auraient de tout temps pratiqué toutes sortes de moyens pour se rendre maîtres de la forêt de Neuilly et priver les usagers de leurs droits, entre lesquels le cardinal « Trivoulce », évêque de Bayeux, imaginant son crédit assez fort pour venir à bout de lad. usurpation, aurait en 1538 présenté requête au Roi François Ier pour être permis procéder à la réformation des forêts de Neuilly et Les Boisdelles, dépendant de son évêché, et ôter les abus et entreprises qu'il disait avoir été commises par les usagers, par laquelle il obtint commission à Charles Marais, lieutenant général des eaux-et-forêts en la Table de Marbre, qui fit clore et défendre lad. forêt, et après avoir vu les titres et aveux des usagers, leur permit par provision, et en attendant la réformation prétendue par led. cardinal, d'envoyer leurs bêtes aumailles et chevalines en lad. forêt et d'y prendre du bois pour leurs chauffage et « mesnagements », ce que led. cardinal avait trouvé tellement avantageux qu'il se contenta de ce règlement, lequel demeura en cet état jusqu'en 1574; alors Bernardin de St-François, son successeur, présenta une autre requête pour être procédé à lad. réformation; par arrêt de 1579, les usagers furent déboutés du droit de propriété et il fut ordonné que chacun d'eux, pour son fait et regard, baillerait déclaration des usages, coutumes, pânages, pâturages et autres droits par eux prétendus, etc.; Jacques d'Angennes, évêque actuel, voulant pousser plus outre que ses prédécesseurs, fit assigner les usagers touchant lad. réformation; en procédant sur laquelle Henri Acher, sieur du Mesnil-Vitey, s'était plaint des ruines et dégâts que led. d'Angennes faisait commettre journellement en lad. forêt, etc. (1628). — Arrêt du Conseil privé entre Thomas et Philippe de La Bazonnière, Noël et Pierre d'Espinoze, etc., pour eux et les manants et habitants de Neuilly, Vouilly, Castilly, Lison et Les Oubeaux, et Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, renvoyant les parties au Parlement de Rouen (Metz, 31 janvier 1632); arrêts y relatifs du Parlement de Rouen (1633) et du Conseil privé du Roi (1635). — Transaction entre Jacques Tévenin, procureur au Parlement de Paris, procureur d'Édouard Molé, évêque de Bayeux, trésorier de la Ste-Chapelle, et Jean Acher, chevalier, sieur du Mesnil-Vitey, Gilles de Bourren, seigneur de Castilly, Henri de Cussy, seigneur de Vouilly, Pierre et Noël d'Espinoze, Guillaume Estoc, écuyer, sieur de Gueron, etc., concernant les usages dans les bois, landes et marais des baronnies de Neuilly, Airel et Crespion (1651). — Extrait des registres du Parlement de Rouen entre Tanneguy Du Chastel, s^r de Lison, Olivier Cornet, s^r de La Chesnaye, Joachim Le Doucet, s^r de Rampan, pour eux et les autres joints prétendant droit aux landes, bois et marais des baronnies de « Neuville », Isigny, Airel et Crespion, ayant été par sentence du sénéchal desd. baronnies de 1652 élus par lesd. prétendant droit procureur-syndic et délégués, et Jean « Archer », s^r du Mesnil-Vitey, Henri de Cussy, s^r de Vouilly, Julien de Faouq, s^r de La Mare Cavelande, Guillaume « Ester », s^r de Gron, Jacques Théroude, s^r du Coudray, Gilles de « Bourron », s^r de Castilly, et autres droituriers et usagers auxd. forêts : aux élections de syndic et autres préposés pour la garde desd. forêts, les puinés du fief Belloy ne seront admis, mais l'aîné seulement, etc. (1654); extrait y relatif des pleds de la baronnie de Neuilly et Isigny (1652). — Notes de Du Fayel de Berné, seigneur de Lison : sur les landes et marais dud. lieu; l'évêque de Bayeux a de grandes extensions et un grand « continent » de terre dans lad. paroisse, qui relève de lui à cause de sa baronnie de Neuilly; — sur Ménard, qui a fait passer à la paroisse des délibérations non régulières le nommant syndic, et régissant en cette qualité la police de ces landes; il a été destitué par 20 et tant de voix des principaux paroissiens, contre 10 ou 12 de gens qui n'ont rien, etc. — Minute de requête au Parlement de Rouen par les seigneur, curé et paroissiens de Lison, pour la conservation de leurs droits sur les forêts et marais relevant de la baronnie de Neuilly, relatant les procédures avec les évêques, etc. : en 1727, toujours sous prétexte de nouveaux désordres survenus dans la forêt de Neuilly, elle fut mise en « deffens »; Aubert, grand maître des eaux-et-forêts du département de Caen, fut commis pour en faire la visite, dresser procès-verbal des titres des prétendant droit; règlement de 1738, fixant les droits, réglant la forme d'administrer, et diminuant encore de beaucoup le nombre des usagers; réclamations y relatives; arrêt du Conseil de 1765 révoquant l'aménagement du quart en réserve, etc.

F. 1109. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 55 pièces, papier.

1455-1778. — Maubec. — Aveux à Thomas Dubois, chevalier, seigneur de « Pirout », de « Lespiné Tisson » et de « Grengne » en sa partie (1455-1456). — Arpentage des terres de Maubec par Jean Le Mercerre, géomètre juré au bailliage de Cotentin (1588). — Aveu à

Jean Cottel, licencié aux lois, seigneur de Montmirel et Gué-Hébert, procureur pour le Roi en la vicomté de Carentan, par Michel Poulard et Guillaume Le Roy (1591). — Mandement pour Pierre Surget, sieur de Monseaulx, monnayer en la Monnaie de St-Lô, époux de Marguerite Basire, fille de Jean, sieur du Mesnil-Veneron, Maubec et Silly, laquelle Marguerite eut pour tuteur Jean d'Auxais, sieur du Mesnil-Veneron en partie, qui dilapida le bien de sa pupille et voulait la faire marier à François de Fortescu, homme de peu de moyens, au service et à la dévotion dud. tuteur (1605). Incomplet.—Procédures entre Pierre Surget, monnayer en la Monnaie de St-Lô, et Jacques de Thiéville, sieur de Graignes, Groucy et La Chaussée (1606-1609). — Dette de rente par Marguerite Bazire, dame de Maubec, envers la sieurie de « Grangne » (1618). — Aveu à Pierre Senot, sieur de La Painterie, et à cause de sa femme seigneur de Montmirel, par Guillaume Capelle, bourgeois de St-Lô, sr de La Vesquerie, du tènement au Roy assis à Graignes (1620). — Assignation requête de Hervé de Thiéville, écuyer, sieur de Graingne, gentilhomme ordinaire de la vénerie du Roi (1634). — Déclaration de Guillaume Cappelle Vesquerie, tuteur de Julien Cappelle, son fils, héritier à cause de Suzanne de La Chesnée, sa mère, de Marguerite Basire, son aïeule, à Jacques de Guerout, chevalier des ordres du Roi, maître de camp extraordinaire du Roi, seigneur et patron de Montmartin, Boisrivet, etc. (1634). — Copie de pièces concernant Guillaume Capelle, collationnée par le sénéchal de la sieurie de Graigne appartenant à l'abbaye de la Trinité de Caen, qu'il a dit lui être besoin produire aux Requêtes de l'Hôtel suivant l'arrêt intervenu entre Hervé de Thiéville, lesd. abbesse et religieuses, Charles Dubois, seigneur et châtelain de Pirou et Lespiney, Guillaume de Caumont, etc. (1635). — Quittance par le receveur de la sieurie de Graigne, appartenant à Hervé de Thieuville (1635-1636), transportée à M. de Longaunay (1640). — Traité de mariage de Michel Basire Le Conte, sr de Maubec, fils de Mathieu Le Conte, avocat au Grand Conseil, et d'Anne de Fortécu, de Montmartin-en-Graignes, et Anne de Montfiquet, fille de Gilles de Montfiquet, éc., sr de Blagny, et de Jacqueline Cleret, de St-Clair (1647). — Aveu à François de Matignon, sire du lieu, comte de Thorigny et Montmartin, gouverneur des villes, châteaux et forteresses de Cherbourg, St-Lô, Granville et îles de Chausey, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Normandie, par Michel Capelle (1673). — Récépissé par Pierre Le Roy, sr de La Barrière, à Jean-Baptiste Cappelle, lieutenant particulier en vicomté à St-Lô (1683). — Bail de la terre de Maubec par Jeanne Scelles, femme civilement séparée de Jean-Baptiste Cappelle, sieur du Domaine (1692).—Baux, notamment par Louis-Joseph Du Chastel (1700) et par Pierre-Jean-Louis Du Chastel (1723), seigrs et patrons de Rampan, de la terre leur appartenant à Graignes et Montmartin, vulgairement nommée la terre de Maubec. — Extraits des pleds de la sieurie et fief de Montmirel, à Graignes, appartenant à Pierre-Augustin de Borran, chevalier, seigneur marquis de Castilly, époux de Thérèse Sénot de La Peinterie (1727-1742). — Reconnaissance par François de Parfouru, seigneur d'Arganchy, époux de Louise Du Chastel, en cette qualité possesseur de la terre de Maubec, vers Nicolas Favier, docteur de Sorbonne, prieur de l'abbaye de La Perrine, de rente sur sad. terre, reconnue en 1576 par Michel Le Poullard, possédant lad. terre (1733); autre reconnaissance de Du Fayel de Berné, tuteur naturel de ses enfants (1778); copies de lad. condamnation de 1576 aux pleds du siège du Hommet tenus par Richard Rouxelin, lieutenant général du vicomte de Carentan, pour Pierre Cottelle, prieur de La Perrine, de reconnaissance en 1620 à St-Lô devant Raoul Brumoi, conseiller assesseur, pour Jean Le Ménicier, ministre de Ste-Catherine de La Perrine, suivies de signification, requête du prieur Favier, à Nicolas Énouf, sr de Bassecour, époux de Melle Du Chastel, pour lui et ses cohéritiers. — Quittance au fermier de Mme d'Arganchy par le « propozé pour le raquemodage de la tour de Graigne » (1748)

F. 1110. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1552-1612. — Saint-Germain-du-Pert. — Bail à fieffe par Charles Faoucq, sr de Rochefort, Monts et Jucoville, à Jean Le Bret, de Trévières, demeurant à St-Germain-du-Pert, de terre aud. lieu (1552). Copie pour Jacques de Faoucq, sr de lad. sieurie (1603).—Déclaration des héritages tenus par Guillemette Duhamel, veuve de François de Cuves, écuyer, sr du Hommet, de Jacques de Faucq, sieur de Monts, seigneur de lad. terre et sieurie de Monts, assise à St-Germain-du-Pert, St-Clément-sur-le-Vey, La Cambe et environs (1612).

F. 1111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1443-1567. — Saint-Lô. — Accord entre Richard Le Dangie et Guillaume Jelienne (1443). — Décret sur Jean Le Valentin, bourgeois de St-Lo, de maison aud. lieu (1540). Collation de 1560 (v. s.), pour le sr de

Lison. — Bail par Guillaume Du Chastel, écuyer, s^r de La Mare et de Lison, à Richard Lecrosnier, couturier, bourgeois de S^t-Lo, de maisons aud. lieu aboutant au marché à l'avoine et à la rue tendant de la Court l'Évêque à la porte Dollée (1567).

F. 1112. (Cahier.) — Moyen format, 8 feuillets, papier.

1679-1680. — Aveu au Roi à cause de sa vicomté et châtellenie de Bayeux par Jacques de Marguerie, chevalier, seigneur et baron de Vassy, conseiller au Parlement de Bretagne, pour le fief noble de Neuville, par un plein fief de haubert, dont le chef est assis paroisse de Neuville-sur-Port, et s'étend à Villiers, Commes, Port, Ste-Honorine, Huppain, Argouges, Russy, Surrain, Tessy, Formigny, etc., avec droit de cabestant à Port, Huppain et Ste-Honorine des Pertes, droit de patronage honoraire aux églises de Neuville, Huppain, Ste-Honorine, Russy, Argouges et Mosles, etc., led. fief lui appartenant pour son tiers coutumier de la succession de Bernardin de Marguerie, seigneur d'Étreham et de Neuville, son père, à la succession duquel il a renoncé (1679); signification à Claude Langlois, receveur du domaine de la vicomté de Bayeux (1680).

F. 1113. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Famille Larcher. — Notes de Du Fayel: Anne Larcher, épouse de Richard de Theroude, s^r de Tatouville, veuve en 1659; Marie Larcher, mariée à Antoine Boutreuil, s^r de Grandprey, demeurant à S^t-Lô, veuve en 1606; Jacqueline Larcher, mariée à Jean-Antoine Vauquelin, éc., s^r de Beaumont, en 1656; leur descendance, et les droits y relatifs.

F. 1114. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1457-1644. — Larcher. — Déclaration des héritages que tient Guillaume de Martel, sous la vavassorie qui fut Gabriel Ernouf, dont est aîné Charles Larcher, tenue de la sieurie d'Osmanville appartenant à Gabriel de Bricqueville (1591). — Déclaration des héritages appartenant à Charles Larcher, à St-Clément, dépendant de la sieurie de Cuves, appartenant à Jean Suhard, s^r de lad. sieurie, à lui succédés par la mort de Jean Larcher, son père, décédé depuis 16 ans (1596). — Copie d'échange entre Guillaume de Marthel, de St-Clément-sur-le-Vey, et Jacqueline de La Mare, veuve de Jacques Dupont, sieur de La Montaigne, de terre aud. lieu (1598). — Déclaration des héritages tenus par Charles Larcher, écuyer, s^r du Goullet, du Roi, à cause de la fiefferme d'Osmanville, dont est possesseur Gabriel de Bricqueville, seigneur d'Osmanville et La Luzerne (1601). — Extraits des pleds de la terre et sieurie d'Osmanville, appartenant à Gabriel de Bricqueville; aveux : dud. Larcher; de Gabriel Larcher (1641); procédures auxd. pleds concernant Gabriel Larcher, s^r de Toulouse, et Jean Larcher, frères. — Procédures entre Charles Larcher, sieur du Goullet, et : Gabriel de Bricqueville, chevalier, s^r et châtelain dud. lieu et Osmanville, La Luzerne et Boulligny; « Jerobal » ou « Jeroboal » de Faoucq, sieur de Cavelande; Antoine et Pierre Suhard, écuyers, etc. — Assignation requête de Louis Senot, sieur de La Londe, tuteur des enfants d'Étienne Noël, écuyer, s^r des Bascourtils, greffier criminel au Parlement de Rouen, à Jean Suhard, s^r de St-Lubin et autres lieux, et à Charles Larcher, sieur du Goullet, aîné de la vavassorie de Loucelles, dépendant de la sieurie d'Osmanville appartenant à Gabriel de Bricqueville (1600). — Accord sur procès entre led. Larcher et Guillaume d'Amours, s^r de Lison, pour terre à St-Clément (1602). — A l'appui desd. procédures, copies d'aveux : à Richard Pellerin, écuyer, seigneur d'Acqueville, d'Osmanville et de Bernesq, en son fief d'Osmanville et St-Clément (1456, v. s.-1464); à Roger de « Hellevilier », écuyer, seigneur des Planches et Osmanville (s. d.); à Raoul Le Pellerin, écuyer, en sa terre et seigneurie d'Osmanville (s. d.); à Jean de Bricqueville, seigneur et châtelain de Colombières, seigneur de Bernesq et Osmanville, par Jacques Guillebert, prêtre (1543); à Guillemette Pellerin, dame de Colombières, Osmanville et Acqueville, en son fief et sieurie d'Osmanville et St-Clément (s. d.), etc.; aveu d'Étienne Noël, écuyer, sieur des Bascourtils, président en l'Élection de Bayeux, à Gabriel de Bricqueville (1592).

F. 1115. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1576-1654. — Larcher. — Procédures entre Charles Larcher, s^r du Goullet, Jean Larcher, s^r d'Aubouville, avocat à Bayeux, héritier dud. Charles, Charles Larcher, sieur du Goulay, fils dud. Jean, et la famille Lavalley, Jacques Du Bosc, s^r de Maisons, de Méhérenc et du Port, et Françoise Suhard, dame de Rupallé, Fontaine et Le Plessis, sa femme, les Daniel et Le Coq, Samuel de La Mare, sieur d'Amonlaville. — Quittances par la veuve Jean Lavalley, pour rentes, à: Jean Larcher, écuyer, sieur d'Aubouville et du Goullet (1633-1645); Charles de La Rivière, écuyer, s^r de

Rommilly, tuteur des enfants mineurs dud. Jean (1647-1649); Charles Larcher, écuyer, s^r du Gouley, et Thomas Larcher, frères, héritiers dud. Jean (1650-1653). — Vente de terre à Isigny par Jean Lavalley, fils de feu Jean, d'Isigny, à Jean Larcher, écuyer, sieur d'Aubouville, demeurant à Isigny, de terre aud. lieu, hameau du Goullet (1637). — Documents concernant la famille Lavalley : reconnaissance aux pleds des sergenteries des Vez et Isigny, tenus par Charles Artur, écuyer, seigneur de Longueville et La Carbonnière, vicomte de Bayeux, du traité de mariage de Verdun Lavalley, fils de Jean et de Jacqueline Le Nepveu, bourgeois d'Isigny, et Françoise Loyson, fille de feu Robert et de Marguerite Suhard, présentement mariée aud. Jean Lavalley, du consentement de Thomas Suhard, s^r de Ruppalley, cousin du côté maternel, Thomas de Cussy, s^r de Lif, tuteur de lad. Françoise, Thomas de Cussy, s^r de Vouilly, Jacques de Cussy, s^r de Verquereuil, Antoine Suhard, s^r de Fontaines, Jean de Cussy, s^r d'Étreham, Roger de Cussy, s^r de St-Côme, Gilles Suhard, s^r de La Conseillère, Jean de Bourren, s^r de La Bourannerie, Jean Tuasne, etc., parents et amis (1576) ; transport par François de Vallois, chevalier, seigneur du Bois-Guilbert, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, de rente appartenant aud. de Vallois, à cause de Léonor Gosselin, son épouse (1647), etc. — Procédure entre Charles de La Rivière, écuyer, sieur de Roumilly, tuteur des enfants mineurs du s^r d'Aubouville, et Élisabeth de Cussy, veuve du s^r de Toulouse, précédent tuteur desd. enfants (1648).

F. 1116. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1641-1710. — Larcher. — Procédures entre Thomas Larcher, écuyer, sieur d'Aubouville, tuteur et oncle des enfants mineurs de Charles Larcher, écuyer, sieur du Goullet, demeurant à St-Clément; Antoine-Léonor Vauquelin, s^r du Désert, tuteur des filles mineures de Jean-Antoine Vauquelin, s^r de Beaumont, avocat à Carentan, époux de Jacqueline Larcher, fille de Jean Larcher, s^r d'Aubouville, d'Isigny; Robert de Hérissy, seigneur de Lif; Michel Daniel, requérant du décret des héritages de Gabriel Hélyes, s^r de La Caterie; Olivier Le Fillastre, s^r de Bois-Olivier; Robert Roger, sieur du Vigné, premier élu en l'Élection de Bayeux, et Aimé Le Marois, requérants du décret des maisons et héritages ayant appartenu à Michel Le Fillastre, sieur de La Sauvagère, Antoine-Arthur de Thioult, seigneur de Vaussieux, etc.; à l'appui, traité de mariage de Michel Le Fillastre, fils de feu Michel, sieur des Islets, et de Françoise Sanson, et Marie-Madeleine Le Quesne, fille de feu Michel Le Quesne, s^r de Mosliers, et de Jeanne Nicolle (1642) ; extrait des registres de baptêmes de St-Patrice de Bayeux (1648). — Accord sur procès entre Antoine Bouttereuil, s^r de Grandprey, bourgeois de Carentan, époux de Marie Larcher, et Thomas Larcher, s^r d'Aubouville, en son nom et comme tuteur des enfants de Charles Larcher, s^r du Goullet, son frère, touchant la légitime de lad. d^elle sur les successions de Jean Larcher et Jacqueline de La Rivière, leurs père et mère (1676).—Procédures entre lad. Marie Larcher, veuve d'Antoine Boutreuil, demeurant à S^t-Lô, et : Thomas Larcher, s^r du Goullet, pour lui et ses cohéritiers en la succession de Jean Larcher, s^r d'Aubouville (1706), Isaac d'Auxais, s^r de Lestelan, etc. — Sommation en paiement de rente à Nicolas de Méhérencq, écuyer, requête dud. Larcher (1704).

F. 1117. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1686-1700. — Procédures entre Thomas Larcher, écuyer, sieur du Goullet, résidant à Isigny, faisant élection de domicile chez Gabriel Le Maignen, orfèvre à Vire, Jean-Baptiste Badiou, sieur de La Broudière, de St-Martin de Chaulieu, son débiteur, en vertu de plusieurs condamnations d'intérêts et médicaments, Michel Le Gallois, sieur de La Masure, receveur des tailles de l'Élection de Vire, créancier dud. Badiou, Richard et Pierre Rondel, fermiers dud. Badiou, Jean Rivière, commissaire aux saisies réelles du comté de Mortain, les collecteurs de St-Martin de Chaulieu; à l'appui : baux par led. Badiou de terres aud. lieu; constitution de rente par Michel Badiou, s^r de La Girardière, père dud. Badiou, pour les curé, gens d'église et trésor de Sourdeval (1692); vente par Georges Badiou, sieur des Vallées, à Laurent Roulleaux, sieur du Taillye, de rente provenant de fieffe faite par François Badiou, curé de St-Christophe, son oncle (1699), etc.

F. 1118. (Cahier.) — Grand format, 8 feuillets, papier.

1601-1622. — Bail à ferme pour 5 ans, au tabellionnage du Hommet pour le siège de Moon en Bessin, par Pierre Ruelle, conseiller au Parlement de Paris, président aux enquêtes, chantre et chanoine de l'église de Paris, vicaire et procureur général par permission et volonté expresse du Roi approuvée par lad. Cour du cardinal d'Ossat, évêque de Bayeux, de la terre, sei-

gneurie et baronnie de Neuilly, y compris les baronnies de Crespion, Airel et Isigny, Montmartin, Létanville, le fief et dîme de Ste-Mère-Église, les dîmes du Lieu Saint, appartenant aud. évêque à cause de son évêché de Bayeux (1601). Copie pour Julien Du Chastel, sieur de Lison (1622).

F. 1119. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1541-1790. — Pièces diverses. — Procès entre Pierre de Bailleul, s^r^ de Vierville, Michel Le Chevallier, s^r^ de Bavent, au droit de ses fiefs de Clouay et Bavent, Jacques Du Bosc, écuyer, tuteur des enfants mineurs de Guillaume Du Bosc, écuyer, s^r^ de « Miharent », etc., concernant le droit de pêcherie que chaque partie réclame en la rivière d'Engranville; procès-verbal de Pierre André, licencié en lois, lieutenant général du bailliage de Caen (1541). — Assemblée aux pleds des sergenteries des Vez et Isigny tenus par Richard Malerbe, écuyer, lieutenant général du vicomte de Bayeux, des parents et amis faits venir requête d'Adrien de Cuves, écuyer, fils et héritier aîné de feu Léon de Cuves, s^r^ des Deffends, led. Adrien tuteur de Léon de Cuves, son frère, pour délibérer sur le procès avec Albert Morel (1572). — Aliénation aux ventes ecclésiastiques de biens et droits dépendant de l'abbaye de St-Vigor de Cerisy (Richard de Mautailly, bailli claustral et procureur-receveur de l'abbaye) (1587); quittance par Antoine d'Escrametot, écuyer, commis à la recette des décimes au diocèse de Bayeux, à Jacques Morin, secrétaire de la chambre du Roi (1591). — Vente de rente par Pierre Genas, de Bayeux, à Toussaint Vincent, écuyer (1602). — Procédure pour Jean de Bourren, écuyer, héritier à cause de sa femme de François Lair, écuyer (1603). — Vente par François de Balleroy, greffier hérédital des eaux-et-forêts aux vicomtés de Caen, Bayeux et Falaise, par contrat de revente à lui faite par Charles Hue, baron de Courson, sieur de La Chapelle et Vilpot, conseiller au Grand Conseil et commissaire député par le Roi pour la vente et revente de son domaine en Normandie, à Pierre Basire, écuyer, s^r^ du Mesnil, de tout droit qu'il avait au greffe des eaux et forêts pour la vicomté de Caen et place de clerc en icellui (1604). — Accord entre Gaspard de Godefroy, sieur de Bretheuil, Guillaume de Godefroy, sieur du Taillis, et Martin de Godefroy, s^r^ des Marets, frères, enfants de feu Marin de Godefroy, s^r^ de La Saulsaye, et d'Isabeau Le Blanc, et Robert d'Espaigne, sieur du Luheré, demeurant aud. lieu, paroisse de Caugey, et Jeanne de Godefroy, femme dud. Robert (1604). — Quittance par Claude Bezard, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances, de présent à Caen, à Jacques Dorgiste, écuyer, s^r^ de Clinchamps, demeurant à Cintheaux, de 5 années d'arrérages de rente vendue par led. de Clinchamps et Pierre de Boisyvon, écuyer, sieur de La Chapelle (1630). — Quittance à Pierre Potier, écuyer, pour rente au domaine de Bayeux (1671). — Procès entre Marin Gueron, fermier des maisons et héritages sous Jacques Léonard, écuyer, sieur d'Orbois, et Pierre de Balleroy, avocat au Parlement de Normandie, tuteur des enfants mineurs de Gilles Léonard, écuyer, sieur de Beaupré 1685). — Cession par Mme de Mondeville à M. d'Écajeul Morin des maisons de lad. dame à Pontallery (1702). — Significations: requête de Marie-Anne de Marquetel, veuve de Bernardin Morin, éc., s^r^ de Mondeville, demeurant à Caen, à Nicolas Le Tellier, conseiller au présidial de Caen, pour lui et la dame Vérel; requête de Gilles de Cordey, écuyer, époux de Françoise Prunier, fille de feu Françoise Morin, demeurant à Mondeville près Caen, stipulé par Bernardin de Cordey, écuyer, son fils, à Bernardin Morin, éc., s^r^ d'Écajeul, héritier de feu Bernardin Morin, éc., sieur de Mondeville, frère de lad. Françoise Morin (1716). — Bail par Jeanne-Louise Du Chastel, veuve de François de Parfouru, seigneur d'Arganchy, de deux terres sises à Condé-sur-Vire, nommées la terre d' « Arguenchy » et du « Mesnil-Grimolt » (1743). — Procès devant les prieurs juges et consuls des marchands ordonnés par le Roi en la ville de Caen, entre Martinnaut, marchand dinandier, et Saint-Sever, marchand; Sénécal, aubergiste à l'image St-Pierre, paroisse St-Pierre, à Caen (1770). — Apprécies pour le froment, orge, avoine, etc., Bayeux (1773-1776). — Représentation devant Jean-François Mauger, notaire royal pour le siège de St-Sauveur de Pierrepont, par Jean-Baptiste Pouret, bourgeois de Ste-Opportune de Lessay, et Pierre-Louis-Joseph Godard, de St-Germain-Le-Gaillard, demeurant à St-Sauveur de Pierrepont, d'un acte portant vente par Pouret à Godard de l'office d'huissier audiencier en l'Amirauté de Portbail et Carteret (1785); signification requête de Jean-Baptiste Pouret, s^r^ des Preys, capitaine du guet de la paroisse de Ste-Opportune de Lessay, à Jean-François Hamel, se disant pourvu de l'office d'huissier audiencier aud. siège dont était pourvu Godard, etc. (1790). — Inventaire des pièces que produit au greffe du bailliage haute-justice du duché-pairie de Coigny, séant à Pretot, Jean-Baptiste Rapilly, laboureur, de Pirou, contre Pierre Castel, de Varenguebec (1788). — Procédures pour Mme de « La Moisson », con-

cernant une vergée de terre à Saon; analyses de titres depuis le XVe siècle, fief des Monts.

F. 1120. (Fragment de registre.) — Moyen format, 10 feuillets, papier.

1632-1642.—Feuillets 69-78 de rentier : rentes dues par Daniel et Jacques Morel, frères, sieurs des Mares et des Martelets, Charles Voisin, sieur de La Mare, Philippe de La Bazonnière, sieur du Haut-Vignot, Pierre Heusey, sieur d'Urville en la Hague (paiement par François Voisin, éc., sr de La Hoterye), Noël d'Espinoze, sr de La Chesnée, Jean de Clinchamp, sieur de. Livet, André de Creully, sieur de La Motte St-Clair (paiements par Pierre Marguerie, éc., sr de La Motte d'Ayrel), Gabriel et Thomas de Grosourdy, srs de St-Jore et de La Verderye, Jean et Jacques d'Espinoze, srs des Obeaux et d'Espinoze, Thomas et Joseph de La Bazonnière, srs de La Couture et de La Haulle, etc. Recettes de 1632 à 1642.

F. 1121. (Registre.) — Moyen format, 55 feuillets, papier.

1667-1669. — Registre des tabellions Le Saonier et de Hacquebec, incomplet du commencement et de la fin. — Acquêt par Jean-Paul de Choisy, seigneur de Balleroy, Acqueville, etc., conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, représenté par Pierre de Méhérenc, écuyer, sr de La Conseillère, de La Cambe, de fonds à Deux-Jumeaux, jouxtant notamment le sr de La Montaigne Le Patou, à La Cambe, rentes sur Jean d'Agneaux, sr de La Grandmare, etc. — Accord sur procès entre Marie Le Patou, veuve de Jean Ruppalley, écuyer, sieur de La Fontaine, et Michel Le Petit. — Quittance d'amortissement de rente par François Du Mesnil, écuyer, sieur de St-Pierre-du-Mont, de la paroisse de St-Pierre, à Pierre de Méhérenc, écuyer, sieur de La Conseillère, de La Cambe. — Reconnaissance par led. Pierre de Méhérenc et Étienne Hébert, écuyer, sieur des Hameaux, de La Cambe, du contrat de mariage qui sera fait en l'église prétendue des Vez qui s'assemble aux quartiers de Geffosse et Cricqueville, entre Philippe d'Espinoze, écuyer, sieur du Lompray, fils de feu Pierre et de Marie de La Bazonnière, des Oubeaux, et Jacqueline Du Tremblé, fille de feu Guillaume et d'Anne de Méhérenc, de La Cambe. — Contrats divers concernant : Louis de Ruppalley, officier du Roi en la grande fauconnerie, de Grandcamp; Jean de Baillehache, sieur de Beaumont, ministre en l'église prétendue réformée des Vez; Guillaume Touraine, curé d'Englesqueville; Pierre Ysabel, sieur de Haultmont, archer en la prévôté de Normandie, demeurant au bourg d'Isigny; Thomas de Méhérenc, écuyer, sieur de La Garende, de Cricqueville; Judith Du Mesnil, fille du feu sr de La Chapelle, de St-Pierre-du-Mont; Jacques Du Mesnil, écuyer, sr de St-Hilaire, d'Englesqueville; Gabriel Hellie, éc., sr de La Catherie, de Cricqueville; divers habitants de Cardonville, Colleville-sur-Mer, Cricqueville, Englesqueville, Fontenay, Formigny, Geffosse, Vierville, etc.; fonds à La Cambe, Englesqueville, Grandcamp, Isigny, etc.

F. 1122. (Liasse.) — 19 cahiers, de 204 feuillets, 14 pièces, papier.

XVIIIe-XIXe siècles. — Cahiers d'élèves: écriture, versions, histoire et géographie, minéralogie, etc.; de la recherche des mines; médecine, remèdes divers. — « Notes de ce qui m'a paru de plus remarquable dans la lecture que j'ai faite, au cabinet de lecture, des lettres et pensées du Mal Prince de Ligne. » Sur une feuille portant en tête, imprimé: « Extrait des minutes de la Secrétairerie d'État. » — « Tachigraphie »: Le maréchal de poche, de William Burdon. Autre pièce de tachygraphie datée de 1803. — Compliments en vers; cantiques pour la première communion de Louvières (1816). — Note sur le tribunal de Château-Thierry, au commencement de la Restauration: président, Sutil, substitut du procureur du Roi en 1789, a donné pleinement dans la Révolution, a rempli des fonctions administratives à Troyes et s'y est fait redouter par ses mesures révolutionnaires, on assure que c'est par lui que le conseiller d'État Beugnot a été incarcéré; Nérat, procureur du Roi, ancien juré au tribunal révolutionnaire, faisait fort bien son devoir quand il était procureur impérial, et ne le faisant plus du tout comme procureur du Roi, parce qu'étant zélé bonapartiste, il ne souffrait pas qu'on en parlât mal, au lieu qu'à présent on se permet impunément toutes sortes de propos contre le Roi; « sa fille même disait publiquement au commencement de 7bre dernier qu'elle accepterait pour Roi qui l'on voudrait, pourvu que ce ne fut pas le gros cochon de Louis XVIII »; s'est fait nommer membre de la chambre des représentants, où il a siégé jusqu'à sa dissolution; Nitot, substitut, bonapartiste et ne dissimulant pas sa haine pour le gouvernement royal, n'a jamais cessé le commerce du poisson, qui ne cadre pas trop bien avec la magistrature; propositions pour remplacement; l'arrondissement de Château-Thierry est celui qui a le plus mauvais esprit, M. de Laage, sous-

préfet, est un très honnête homme, mais d'une faiblesse extrême; dilapidations lors de la fourniture des vivres pour le camp des Russes, etc.

F. 1123. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1670-1790. — Famille Le More. — Fondation en l'église de St-Julien de Caen par Élisabeth Jouvin, veuve de Blaise Lorier, bourgeois de Caen (1698). — Procès au présidial de Caen entre Dan de La Vauterie et Jean-François Le More, acquéreur d'un jardin à Vaucelles, pour faisance de rente (1767). — Arrêt en Parlement confirmant la sentence du bailliage de Caen de 1759, entre Louis Rebut, négociant à Caen, appelant, Jean-François-Nicolas Glier, commissaire contrôleur de la marine en Normandie, et Jean-François Le More, concernant l'entreprise des bateaux plats construits à Caen et l'entreprise des fers arrondis et clous fournis au Havre (1768). — Fieffe par Jean-François Le More, négociant à Caen, à Thomas de La Fontaine, d'un jardin sis à Vaucelles, rue tendante à Montaigu, nommée l'Arquette (1772). — Contrats pour Jean-François Le More, bourgeois de Caen, demeurant à St-Michel de Vaucelles (1772-1780). — Vente par Jean-Guillaume Le Masson, avocat au bailliage et siège présidial de Caen, d'un comble de maison à Caen, rue de l'Odon (1773). — Réceptions de Gilles et Pierre-Hippolyte Le More, fils Gilles, comme maitres de la profession de serrurier de Caen (1774-1779). — Constitution de rente par Jacques-Jean-François Crestey, ancien prieur-juge-consul, ancien échevin, ancien officier de la milice bourgeoise et officier de l'Université de Caen, au bénéfice de Barbe Crevel, de Caen (1790). — Familles de Bonaire, Eudelin, Hemery, Le Verdois, Osmont, Postel, Rebut, Treshardy, Viel, etc.

F. 1124. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1538-1835. — Curé et prêtres de Vaucelles. 21e liasse de l'inventre de la Révolution. Rente foncière de 2 livres. Inscription contre M. Le More, avoué. — Extrait des pleds des sergenteries Morant et Bart tenus par Pierre Richard, lieutenant général du vicomte de Caen, le 16 janvier 1537 (v. s.), concernant le décret requis par Jean Du Bu, écuyer, de rente foncière assise à Guillerville sur les hoirs de feu Jean Bénard, écuyer, sieur dud. lieu; adjudication à Jean Cambernon. — Fondation d'obit en la paroisse de Vaucelles par Guillaume Paisnel, bourgeois de Caen, tuteur des mineurs de Jacques de Cambernon, bourgeois de Vaucelles de Caen, exécuteur de son testament avec Marie, sa veuve, moyennant rente sur Olivier et Robert dits Bénard, frères, srs de Guillerville (1539). — Procédures y relatives contre Jacques Bénard, écuyer, sr de La Morandière, fils de feu Olivier, sr de Guillerville (1598). — Quittance par Robert Cornières, prêtre en l'église de Vaucelles, ci-devant receveur de la commune des prêtres de lad. église, à Pierre de Brasdefer, écuyer, sieur de « Maynneville », demeurant à Argences, époux d'Anne Potier, héritière de Gervais de Cambernon, bourgeois de Vaucelles (1648); procédure entre Jean-Jacques Le Boucher, curé de Vaucelles, receveur des deniers de la commune des prêtres obitiers de lad. église, et Pierre de Brasdefer, héritier à cause de sad. femme de feu Guillaume Pottier, sieur de La Corderie (1657). — Titre nouveau de lad. rente passé en faveur des curé et prêtres chapelains fondés de Vaucelles, par Pierre Le Vaillant, chevalier, seigneur de Léaupartie, Landes et autres terres, époux de Jeanne Basire, fille et seule héritière de feu Basire, prieur-consul de Caen, jouissant des maisons, jardins et héritages sis à Vaucelles ayant appartenu à Olivier et Robert dits Bénard (1729); amortissement par Le More, ancien avoué (1835).

F. 1125. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin.

1537-1736. — Appendice au fonds Le Duc. Documents provenant du chartrier d'Asnières. Acquisition, 1895. — Procédures: entre Jean Suhard, sr de Lison, et Catherine de Thère, veuve de Bernard Le Pigny, sr de Rampan (1536, v. s.); entre Amaury de Baudre, sr du lieu, Jean, son frère puiné, Jean de Brébeuf, etc. (1548-1552); entre Guillaume Du Chastel, sr de Lison, et les échevins de St-Lô (1560). — Constitutions de rentes: pour Jean Larcher, sr du Goullet (1635); par Guillaume et Michel dits Estoc, écuyers, père et fils, srs de Gueron et du Bois, de la paroisse de Neuilly, pour Étienne Du Vivier, écuyer, sr de La Roche (1636). — Procédures : entre Thomas de Saonnet, écuyer, sieur et patron du lieu, et Jean Du Fayel, concernant terres à Saonnet (1655); pour Gédéon de Hotot, éc., sr de Douville (1660); pour Louis Le Patou, sr de St-Rémy (1661). — Acquêt par Nicolas de Cabazac, éc., sr de La Rocque, de Germain Aublet, de terre à Castillon (1668). — Échange entre Jean Cauvin et Charles Du Chastel, seigneur et patron de Rampan, de terres aud. lieu (1673). — Appel en Parlement par Jean-Baptiste Badiou, sr de La Broudière, de sentence rendue en bailliage criminel de Caen en 1681 dans la plainte de Thomas Larcher, sr du Goulet, contre led. Badiou et

François de Guernon. Incomplet. — Aveu au Roi par Antoine Du Fayel, sieur de Bernay, diacre, seigneur de St-Sauveur, dud. fief de St-Sauveur, assis à [Cricqueville] en Bessin, et s'étendant à St-Pierre-du-Mont, etc. (1733). Lacéré. — Fragments d'actes concernant les familles de Chantelou, Du Chastel, Larcher, Le Pigny, Suhard, de Thère, etc.; Asnières, Cricqueville, St-Clément, etc.

FONDS LE HARDY.

F. 1126. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

Ans III-VIII. — Documents provenant du chartrier d'Asnières. — Famille de Baudre de Bavent. — Certificats de résidence par les maire, officiers municipaux et membres du Conseil général de la commune de Maltot et par l'administration municipale du canton de Hamars, à Jacques-Émile-Victor de Baudre (ans III-V). — Lettre du secrétaire en chef de l'administration municipale du canton de Trévières, au citoyen Ratinau, à Saonnet, concernant ses demandes de passe-ports (an V). — Arrêté du département, du 3 messidor an V, portant que led. de Baudre doit être rayé des listes d'émigrés. — Passeport valable pour 15 jours, pour sortir du territoire de la République, délivré par l'administration municipale de la commune et canton de Caen, le 27 fructidor an V, aud. de Baudre, allant à Hambourg, où il a déclaré se retirer pour obéir à la loi du 19 fructidor dernier; annexés: minute de pétition présentée au ministre de la police par Jeanne-Louise-Félicité Du Fayel, épouse dud. de Baudre, exposant que la ville de Hambourg ne voulant recevoir aucun déporté français, les fins dud. passeport ont été rendues inutiles, qu'elle-même a deux enfants en bas âge et est prête d'accoucher, qu'elle est en très mauvaise santé et pauvre, qu'elle ne peut faire de nouveaux frais pour le départ de son mari: demande d'autoriser son mari à rester auprès d'elle; déclaration des biens dud. de Baudre (22 floréal an VI). – Lettres de M. de Baudre à sa femme, du Havre (vendémiaire an VI); deux en blanc; envoi de pouvoir pour solliciter sa radiation définitive et administrer ses affaires. — Extrait des registres des administrations des cantons de Hamars et Maltot: enquêtes sur les résidences de M. de Baudre à St-Martin-de-Sallen et Maltot (an VI). — Extrait du registre des séances de l'administration municipale du canton de La Cambe sur la pétition de Mme de Baudre, demandant le dégrèvement de sa contribution sur les rôles d'Asnières, ayant transféré son domicile à Saonnet; réquisitions défavorables du commissaire du directoire exécutif, l'exposante, comme femme d'émigré, étant assujettie à une surveillance suivie; en abusant de sa liberté, elle a fait inscrire le nom de son mari, émigré en juillet 1791, sur le 8e bulletin des demandes en radiation et lui a fait obtenir de faux certificats de résidence, etc.: rejet, son seul et vrai domicile étant à Asnières (an VI); lettre de Lemanissier, contenant projet de réponse. — Arrêté de l'administration centrale rapportant ceux de radiation provisoire et maintenant le nom dud. de Baudre sur les listes d'émigrés.

F. 1127. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1595-An XII. — Asnières. — Mandement de la Cour des Aides de Normandie concernant l'instance entre Nicolas Thomas, sieur du Verdun, avocat général au Parlement de Normandie, et Jean Thomas, s^r de Fontaines, son frère, procureur syndic des États de Normandie, impétrants de lettres patentes en restitution de dérogeance, et le procureur général, sur lettres en forme de dérogeance données à Chartres en mars 1594 par lesquelles le Roi les aurait réintégrés à leur privilège de noblesse, nonobstant la dérogeance que pourrait avoir commise Jean Thomas, leur aïeul; généalogie remontant à Thoumin Thomas, écuyer, de St-Floxel, leur 4e aïeul, Jean Thomas, s^r de Bénesville en Caux; ordre d'information (1595). — Aveu à Jean Thomas, sieur de « Fontainnes, Méharenc », Englesqueville, et de la terre et sieurie d'Asnières, pour terre à Asnières, jouxte Jean Le Blois, s^r de La Chappelle, Jean Canivet, s^r du Vaumisset, etc. (1617). — Extrait de l'état civil d'Asnières (1662), délivré à Louis Le Patou, s^r de St-Rémy (1678). — Installation de Charles-François-Louis de Baudre de Bavent au bénéfice-succursale de St-Vigor d'Asnières par Pierre-François Fleury, desservant de la succursale d'Englesqueville (an XII).

F. 1128. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle.— Baudre.— Factum pour être présenté au Roi pour l'église de Baudre, abandonnée et dépouillée de tous ses titres, contrats et revenus, et la famille de ses fondateurs, contre les abbé et religieux de St-Lô et les s^{rs} du Bichot, seigneurs de Baudre, et contre ses paroissiens et curés qui n'ont cherché que leurs intérêts et l'ont privée de tous ses revenus, employés pour nourrir leur famille au presbytère, ce

que tous les paroissiens ne regardent qu'avec indignation et les appellent rats de presbytère, parce qu'ils y mangent tout son revenu; au lieu d'une maison de bénédiction, ils en ont fait une de scandale; protestations de François de Baudre, chapelain du Roi en l'abbaye de Montmartre, et sa famille, descendue des anciens et véritables seigneurs patrons et seuls fondateurs de l'église, qui ont voulu qu'elle portât leur nom; citation de titre de 1186 tiré des archives de l'abbaye de St-Lô; ratification et donation par Guillaume de Baudre, chevalier, du patronage de l'église à l'abbaye de St-Lô en 1278, etc.; demande de coffre pour les papier et d'inventaire.

F. 1129. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1352. — Cabazac (de). — Vente à Cahors par « Guillelmus-Bertrandus de Cabasaco, domicellus, civis Caturci », à « Guillelme uxori Johannis de Costa », de Larroque-des-Arcs, de fonds aud. lieu, « in territorio vocato de Valarces ».

F. 1130. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1801. — Du Fayel. — Passeport delivré par Franz Egon, évêque de Paderborn et Hildesheim, aux frères Claude-Félix et Claude-Alexandre Du Fayel, français, qui depuis 7 ans habitent Paderborn et retournent en France par Anvers, 1801. Sceau plaqué. Visa du préfet des Deux-Néthes, pour se rendre à Maltot (4 ventôse an IX).

F. 1131. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1703. — Du Chastel. — Reconnaissance du traité de mariage passé au manoir de Montfort, à Remilly, entre Louis-Joseph Du Chastel, éc., seigneur et patron de Rampan, fils de feu Charles Du Chastel et de Marguerite de Mathan, et Barbe-Françoise de Marquetel, fille de Charles de Marquetel et d'Anne de Troismonts, en présence de Pierre de Boran, éc., seigr de Cenilly, Pierre de Mathan, chevalier, écuyer ordinaire du Roi, seigneur de Mathan, etc., Joachim de Mathan, chevalier, seigneur de Soquence, Julien de La Croix, écuyer, curé de Rampan, Alexandre de Gourfaleur, éc., seigneur de St-Sauveur de Bonfossé, Étienne Marquier, sr de La Bretonnière, conseiller au bailliage et siège présidial de Caen, Pierre Marquier, sr de Villons, trésorier au bureau des finances de Caen, etc., lad. reconnaissance en présence de Pierre Le Menuet, sr des Tourailles, bourgeois de St-Lô.

F. 1132. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1529-1718. — Du Chastel. Rampan. — Fondation devant les tabellions de St-Lô par Bernard Le Pigny, sr des fiefs, terres et seigneuries de Rampan, La Meauffe, Le Buret et La Carbonnière, ayant considération que la chapelle St-Eustache de son manoir de Rampan n'est pas dotée, de 55 l. t. de rente à percevoir par les chapelains qui par lui et ses successeurs seront présentés à l'évêque de Bayeux. Fait au manoir de Champeaulx; approbation par l'évêque de Bayeux Louis de Canossa (1529). — Procédures pour Jean Vallentin, sr de La Roque, procureur du chapelain de lad. chapelle, contre redevable à Jean Suhard, sr de Lison, héritier de Besnard Le Pigny, sr de Rampan, pour arrérages de la fondation (1535). — Procédures entre Barbe-Françoise de Marquetel, veuve du seigneur de Rampan, et Jean Besne, vicaire de Rampan, chapelain de lad. chapelle, requérant la saisie de levées, tant naturelles qu'industrielles, repostées dans les maisons de la terre de La Roserie, dépendant de la succession de Charles Du Chastel, seigneur de Rampan, pour paiement d'arrérages de la rente de 40 livres fondée en 1654 pour la desserte ds lad. chapelle par Anne de Cuves, veuve de Louis Du Chastel, et d'augmentation en 1656 par Charles Du Chastel, son fils, etc. (1711-1712); signification requête de Louise-Charlotte Du Chastel, demeurant au couvent des Nouvelles-Catholiques de St-Lô (1711), etc.

F. 1133. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1278-1472. — Rampan et St-Lô. — « Sachent... que nous Pierrez et Robert de Guinonfossé, frères, du consentement et volenté de Grégorie feu Symon de La Meauphe jadis trespassé, nostre mère, de la diocèse de Baiex, avons quitté... à Thomas dit Hardoin, de la diocèse de Coustancez, un service de cheval et huit soulz tour. d'aide en quoy le dit Thomas estoit à nous tenu chascun an... d'une vavassourie la quelle il tient de nous en la parroisse de Rampen par raison du mariage Grégorie nostre mère, o tele condicion que le dit Thomas et ses hoirs seront tenuz à nous et à nos hoirs rendre chascun an... cinq pains de cinq deniers et cinq gelinez et quarante eufz », etc. (1277, février).— Reconnaissance devant Regnaut Berte, tabellion à St-Lô, sous Thomas Du Sartrin, garde du scel des lettres

du duc et des registres de la vicomté de Carentan, par « Macy Champion », chevalier, et Robert de Fonteney, écuyer, seigneur de Sottevast, et Nicole de Tèle, sa femme, d'échange du manoir appelé Baudreuville assis en la paroisse de Torqueteville en la Hague, avec un pré sis paroisse de Cydeville, contre un manoir assis à Rampan, qui fut jadis Robert de La Meaufe, etc. (1340); vente par « Macy Campion », chevalier, à Thomas de Campeaux, dit Le Noble, écuyer, de l'effet desd. lettres (1340). — Accord entre Jeanne de Champeaux, jadis femme de Jean Badin, femme de « Raul de Cranes », écuyer, et Jean Le Duc, et Cirote, sa femme, fille de Jean Vallée dit de l'Abbaye, de Notre-Dame de S^t^-Lô, en raison du bail à fin d'héritage et par hommage par Badin à Valée d'un manoir à Notre-Dame de S^t^-Lô (1398). — Vente devant Jean Le Duc, tabellion à S^t^-Lô, par Thomas Auber de Ste-Croix, de Ste-Croix de S^t^-Lô, à Jean Fleury et sa femme, de 10 s. t. de rente sur Michel Despreiz sur une maison et jardin à St-Thomas de S^t^-Lô butant à la rue du Moulin au Cat, moyennant 110 s. t. et 5 s. de vin (1401). — Vente par Michel Bauquet, fils Jean Bauquet de La Vallée, de St-Georges d'Airel, pour lui et Jean, son frère, à Guillaume Besache, bourgeois de S^t^-Lô, de rente sur un hôtel paroisse Notre-Dame au châtel de S^t^-Lô, jouxte les hoirs Thomas Pigny, butant à la rue de devant les halles de la boucherie et à la rue de la Court l'Évêque (1424). — Vente par Geffroy Le Hérichon, de St-Thomas de S^t^-Lô, à Thomas Julienne et Jean de Gournay, de rente aux termes de Mont-Martin et de Noël (1431). — Échange entre Jean Moulin, l'un des chapelains de la messe de onze heures fondée en l'église Notre-Dame de S^t^-Lô en l'autel St-Jean-Baptiste, pour lui et ses successeurs, et Girard Varroc, écuyer, seigneur de Honneville, Liéville, et Montreuil-sur-Vire, de rente du don de Richard Varroc, archidiacre et chanoine de Coutances, fondateur de lad. messe, sur led. s^r^ de Montreuil, contre diverses rentes aud. lieu de Notre-Dame en la rue St-Georges, sur Raoul Le Duc, aud. lieu de Notre-Dame près la barrière Baudet, etc.; don dud. écuyer pour augmentation et entretènement de lad. messe, aud. chapelain et à Richard Mignot, chapelain de l'autre portion de lad. messe de onze heures; acceptation de Jean Varroc, écuyer, seigneur du Burel et patron desd. chapelles (1471, 7 février). Copie informe.

F. 1134. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1382-1475. — Rampan et S^t^-Lô. Le Pigny. — Acquêts: par Thomas et Guillaume Le Pegny, frères, de N.-D. de S^t^-Lô, de Colin Le Prestrel, de rente sur un ménage assis « eu castel » de S^t^-Lô, butant aux murs de la forteresse (1382); — par Thomas Le Pegny et Richard Le Goupil, de Mahiet Sebire, de Notre-Dame de S^t^-Lô, de toute partie, droit, action et seigneurie qu'il avait en deux ménages qui furent feu Robert Clément dit La Paille, l'un jouxte la maison au Filley, « où l'en forge à présent la monnoie », butant à la rue qui va de la « blasterie » à la porte de Dolée, l'autre ménage butant à la rue qui va de la blasterie à la poterne (1394, 22 mars); — par Jean Pegny l'aîné, bourgeois de S^t^-Lô, de Pierre Le Verrier, bourgeois de S^t^-Lô, de rente (1411); — par Bernard Le Pegny, bourgeois de S^t^-Lô, de Jean Le Comte, écuyer, du droit du vendeur sur des rentes sur l'hôtel, manoir ou ménage qui fut « Enguelin » Le Verrier à Notre-Dame, en la rue du Bas Torteron, butant aux douves ou fossés de Mauregart et sur l'hôtel et jardin qui furent Guillaume Dupont assis à St-Thomas de S^t^-Lô devant la porte du Neuf-bourg, jouxte la place où soulait avoir un hôtel ou manoir qui fut Denis Despraiz et par après « aux Pegnies », butant aux douves de St-Thomas et à la rue tendant de la porte du Neuf-bourg à l'abbaye de St-Lô (1433). — Procédure aux pleds ordinaires de la sergenterie de S^t^-Lô tenus par Olivier Coquet, lieutenant aud. lieu du vicomte de Carentan, pour Bernard Le Pigny, seigneur de Rampan, créancier de rente sur Jean dit Le Meauffaiz et exécutant sur un hôtel paroisse St-Thomas de S^t^-Lô, rue du Moulin au Cat (1470). — Bail à fieffe devant Jean de Caron et Jean Voisin, tabellions en la sergenterie d'Isigny sous Jean de « Foulloigne », écuyer d'écurie du Roi, garde du scel des obligations de la vicomté de Bayeux, par Guillaume Le Lièvre, dit de Feuguerolles, écuyer, à Richard Le Pigny, seigneur de Rampan, d'un clos à Cartigny, jouxte le chemin Hestier tendant à la forêt (1471, 24 janvier). — Acquêt de rente par led. Richard de Germain Le Hot, de St-Marcouf (1472, 20 février). — Échange devant Nicolas Manceau et Jean de Caron, tabellions sous Jean de Rasse, capitaine du château de Neuilly-l'Évêque, garde du scel des obligations des vicomtés de la haute justice des terres et baronnies de Neuilly, Airel, Les Bois d'Elle et La Ferrière-Hareng, entre Richard Le Pigny, seigneur de Rampan, et Pierre Le Lièvre, dit de Feuguerolles, écuyer, fils aîné de feu Guillaume, de rentes, notamment sur Colin de Semilly, écuyer (1474, 11 mars).

F. 1135. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1580-1655. — Larcher. — Réception au nombre des autres ouvriers et monnayers, au nom de son père, par Pontus Clérembault, prévôt des ouvriers, et Pierre Le Soudain, prévôt des monnayers de la monnaie de S[t]-Lô, « au compteur de lad. monnoye », de Charles Larcher, fils de feu Jean et de Gabrielle Loyson, reçu ouvrier par la Cour des Monnaies à Paris; « épreuve » dud. Larcher (1580); réception de Germaine Le Fillastre, fille de feu Michel Le Fillastre, monnayer, et d'Aulne Vauchis, comme « tailleresse » en lad. monnaie, à son droit hérédital (1580). — Lettres patentes d'anoblissement données au camp devant Laon en juillet 1594, en conséquence de l'édit de janvier 1594 contenant création de 12 nobles en Normandie, moyennant 700 écus payés par Charles Larcher, fils Jean, natif d'Osmanville, monnayeur en la monnaie de S[t]-Lô; quittances y relatives; signification aux échevins et gouverneurs de S[t]-Lô (1596); enregistrement en la Chambre des Comptes de Normandie. — Arrêt du Parlement sur appel par Charles Larcher, s[r] du Goullet, de mandement obtenu du lieutenant à Bayeux du bailli de Caen par Germain Jean et Gabriel Larcher, ses fils, pour le faire assigner pour procéder sur les lettres par eux obtenues en la chancellerie pour, en considération de la faiblesse et débilité de vue de leur père, et appelés ses plus proches parents et amis, et le répertoire dûment fait de ses meubles, lettres et écritures, lui être pourvu de curateurs et conducteurs: ordre auxd. Larcher de se présenter dans quinzaine en la maison de leur père pour, en présence de six parents, lui demander pardon de l'offense qu'il lui ont faite, sauf au substitut du procureur général de bailler articles pour la conservation des biens dud. père; défenses aux officiers de la chancellerie d'expédier de telles lettres (1621). — Mariage par Nicolas Le Brun, curé de Cardonvile, de n. h. Jean Larchier, avocat à Bayeux, et Jacqueline de La Rivière, de Cardonville (1623). — Procès à Bayeux pour Jean Larchier, écuyer, qui refuse de recevoir amortissement de rente en pièces d'argent d'Espagne, défendues et mises au billon (1630); — pour Charles Larcher, écuyer, s[r] du Goullet, fils et héritier aîné de feu Jean, s[r] d'A*m*bouville, en opposition à un prétendu consentement à fieffe passé pendant sa minorité d'une place en l'église d'Isigny, au haut de la nef, sous le clocher (1655). — Inventaire des lettres et écritures demeurées du décès de Charles Larchier, éc[r], s[r] du Goullet: lad. charte d'anoblissement par Henri IV, où sont empreintes les armes de Larcher, un porc-épic d'argent en champ de gueule; arbre de la filiation dud. Larcher; répertoire des pièces dont prétend s'aider Charles Larcher, s[r] du Goullet, pour justifier sa qualité de noble, tant pour lui que pour son frère d'Aubouville. — Fin des documents provenant d'Asnières.

F. 1136. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1611-1779. — Baudre de S[t]-Énoux (de). — Cote 47, Grainville. — Bail à fieffe par Antoine de Bonnet, s[r] de Riviers, Airan et Vieuxfumé, à Richard Bunouf, d'Airan (1611); autre fieffe de fonds à Airan, delle de dessous le Chastelier, à Yves de Cabourg, d'Airan, par led. de Bonnet, sieur et patron de Vieuxfumé, seigneur des terres et sieuries de Riviers et Pigache (1613); — sommation en paiement, requête de Jean-François-Pierre de Baudre, chevalier, seigneur de S[t]-Énoux, au droit de son épouse seigneur co-patron honoraire d'Airan, seigneur de Reviers, de Renémesnil, seigneur suzerain d'O, ancien capitaine de cavalerie (1776).

F. 1137. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1775-An VII. — Cote 49, Grainville. — Bail à fieffe de terre au hameau du Ruel, de la Longue Acre, delle de dessus les Vignes, relevant du fief et seigneurie de Riviers, par Madeleine-Charlotte-Thérèse-Henriette Duthon, veuve de Georges de Baudre, écuyer, s[r] de Boispépin, dame co-patronne honoraire d'Airan, et Jean-François-Pierre de Baudre de S[t]-Énoux (1775).

F. 1138. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1769-An VII. — Cote 54, Grainville. — Procès au bailliage de Falaise pour Charles Du Thon, seigneur et patron honoraire d'Airan, seigneur de Reviers, Renémesnil, Pigasse, seigneur suzerain du fief d'O, contre Nicolas Sorel, de Moult, qui a creusé un fossé dans la bruyère d'Airan pour réunir cette partie à ses héritages (1769); signification à Sorel, bourgeois de Caen, y demeurant rue de la Chaîne ou de l'Université, requête dud. Jean-François-Pierre de Baudre, époux de Marie-Henriette Duthon d'Airan, et nouvelles procédures: transaction (1779-1780).

F. 1139. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier.

1707-1793. — Cote 68, Grainville. — Promesse par Pierre Patry, éc., s[r] de Précommune, à M. de Montcar-

ville Duthon, seigneur d'Airan, de lui remettre le contrat de vente par lui fait de deux pièces de terre du domaine non fieffé de son fief de Renémesnil, etc. (1707). — Transport par Augustin de Cairon, seigneur des fiefs de Fonteney et Caourches, à Charles Du Thon, seigneur et patron honoraire d'Airan, Barou, Riviers, etc., de rente sur les hoirs de Marie-Charlotte de Lempérière, veuve de Charles-François Duthon, seigneur et patron honoraire d'Airan, sa belle-mère (1777). — Lettre de Mme de Brossard d'Écajeul à M. de St-Énoux, concernant la rente qu'elle doit (1787). — Procédures entre M. et Mme de St-Énoux, « seigneurs ou cy devant seigneurs de la paroisse d'Éran, mais toujours bienfaiteurs et fondateurs de l'église de laditte paroisse » (1791, en 1793, le citoyen de Baudre, chef de légion), et M. de Brossard, demeurant paroisse de La Roche-Nonant, ayeul maternel et tuteur des enfants de M. et Mme Ernault d'Écajeul, leurs débiteurs de rente hypothèque (1791-1793).

F. 1140. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1784. — Cote 95, Grainville. — Aveu par Robert-Guillaume Bertrand à Jean-François-Pierre de Baudre de St-Énoux, au droit de sa femme co-patron honoraire d'Airan, etc., et à Madeleine-Charlotte-Thérèse-Henriette Duthon, dame co-patronne honoraire d'Airan et dame de Pigasse, épouse de Jean-Alexandre-Louis-François Duthon, écuyer, sr de Bretteville.

F. 1141. (Cahier.) — Grand format, 12 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Cote 227, Grainville. — Pleds et gage-plèges et élection de prévot-receveur du fief, terre et seigneurie de Reviers, assis à Airan et environs, appartenant à Jean-François-Pierre de Baudre de St-Énoux : Jacques-Robert Morin, sr du Mesnil, seigneur et patron honoraire de Vieuxfumé, seigneur du fief de St-Germain, ancien major de la milice bourgeoise de Caen, représentant par acquêt Jean-Jacques Fortin, éc., seigr de Bray-la-Campagne, Feuguerolles et Maltot, ce dernier représentant Jean Le Boucher, prêtre, bachelier de Sorbonne, seigneur et patron honoraire de Vieuxfumé, tient le fief d'O ou Vieuxfumé, assis à Vieuxfumé et s'étendant à Condé-sur-Laizon, Quatrepuits et environs; Augustin de Cairon, écuyer, au droit de sa femme, représentant Pierre Patry, écuyer, sr de Précommunes, son père, représentant Gaspard Le Petit, éc., sr de Gournay; la dame de Bretteville Du Thon, au précédent veuve de Georges de Baudre, sr de Boispépin; François Dagier, sr de Rufosse, etc. Incomplet de la fin.

F. 1142. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1105-An VII. — Cote 271, Grainville. — Extraits du chartrier de l'abbaye de Troarn : donation par « Lancelinus de Airen » et ses hoirs de l'église « de Areno », et la dime du fief de « Grentemesnil », qu'il tenait de Guillaume « de Angerivilla », etc., comme il est contenu en la charte d'Henri II; — « Notum... quia postquam Lancelinus, filius Osmandi Presbiteri, regressus est de Hierusalem, reddidit nobis centum solidos de decem libris Cœnomansium quas habebamus in decima et in monasterium de Airam, ea scilicet ratione quod ipse dimidiam haberet, et nos alteram, donec reliquos centum solidos nobis redderet; anno Domini millesimo centesimo quinto, dominica secunda post octavas Pentecosten, venit ipse in capitulum Troarni Lancellinus, et concessit nobis omnem supradictam decimam cum omni proficuo eclesiæ ad usque duos bladios, tali pacto quod nos illi unoquoque anno daremus unum modium annonæ, post finem vero duorum annorum omnem ipsam decimam liberam a nobis reciperet », etc.; donation de trois acres de terre « pro animabus fratrum suorum qui defuncti erant in via Dei, eo quod tale pactum inter se habebant ut quisquis ex illis incolumis remeasset ad patriam, tantum faceret pro salute aliorum »; don d'une vergée de terre « in hortis contra molendinos, et omnem consuetudinem unius acræ vineæ, excepta decima;... juravit... quod Ernaldus Destochis tenebat in brachia sua sicut idem Ernaldus melius potuit disserere quod ipse hoc pactum firmiter et absque ullo malo ingenio servaverat et tenuerat, deinde detulit ipsum textum super altare Sancti Martini cum cultello Ernaldi Destochis, de quo largitio facta fuit, quam apud nos habemus; idem vero Lancelinus ad hujus concessionem pactionis secum adduxerat dominam suam Agnetem de qua ipsa hœreditatem tenebat, rogavitque obnixe ut istam conventionem sponte concederet, ac illa elevata voce dixit, audientibus omnibus: concedo libenter Deo et Sancto Martino, et a filiis meis faciam annuere... »; — charte dud. « Lancelinus » donnant à Troarn « duas partes decimæ rectæ de Airam de feodo de Grentemesnil, quod tenet Willelmus de Argervilla, concessione et hortatu ipsius Willelmi, domini mei, et filii ejus Roberti, de quo teneo in feodo ipsam decimam partem ecclesiæ, etc. », moyennant remise de 10 l. de rouennais et 35 sous manceaux qu'il devait, etc.; — concession par « Robertus filius Rogerii filii Lancelini et Robertus filius Lancelini, avunculus meus»,

à l'abbaye, du droit de patronage et présentation de l'église de St-Germain d'Airan, etc.; renonciation à tous droits sur l'église d'Airan dans la grande assise à Caen, devant Pierre « de Teilleio », bailli du Roi; — chartes diverses y relatives de Guillaume, fils de Guillaume d'Angerville, Robert « de Robertivilla », chevalier, fils du seigneur d'Airan, d'Henri, évêque de Bayeux; — collation desd. pièces en 1667, instance de Roland Percheron, « domini d'Espinæ, antiqui officiarii Scotæ custodiæ corporis Regis Christianissimi, Parisiis in vico Parcheminerie nuncupato commorantis », pour Guillaume de Marguerit, seigneur d'Airan, sur un cartulaire en parchemin; collation en 1670 par les notaires de Tournebu au trait de la Champaigne; à la suite, traduction française, etc. — Transaction entre Louis et Jacques dits de Bonnet, oncle et neveu, sieurs d'Airan, et Raoullin Montereul, bourgeois de Caen, receveur de la baronnie d'Argences, concernant la partie de la dîme d'Airan appartenant à l'abbaye de Fécamp, les dépens adjugés à Guillaume de Bonneville, curé d'Airan, les fruits d'une vigne tenue par Montereul des fiefs appartenant au s^r d'Airan pour le fief de Barou, etc. (1575). — Vente par François de Bailleul, chevalier, seigneur et patron de Quatre-Faveris, Vicques, Croissanville et Airan, et Léonore de La Moricière, son épouse, à Thomas de Bourget, s^r de La Saonnerie et du Hameau, du fief, terre et seigneurie d'Airan, mouvant de la seigneurie de Vicques, moyennant 700 l. tournois et 30 l. de vin (1649); procédures y relatives aux pleds des sergenteries de la vicomté de St-Pierre-sur-Dives et Jumel, tenus par Nicolas Le Maignen, s^r de Bretheville, vicomte de St-Pierre-sur-Dives (1652). — Vente par Joachim Bence pour Charles-Odet Aubert, chevalier, seigneur du du Mesnil-Touffray, demeurant à Moult, hameau du Mesnil d'Ingoville, de terres à Moult, chargées de de rente envers M. d'Airan (1756); procédures y relatives: devant le juge de paix d'Argences par M. de Baudre de St-Énoux, chef de la première légion des cantons de Caen, demeurant à Airan, contre Aubert, de Moult (an II), etc.

F. 1143. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1728-An II. — Cote 285, Grainville. — Constitution de rente par Charles Du Thon, s^r de Moncarville, seigneur et patron honoraire d'Airan, pour Jacques Graindorge, prêtre de l'Oratoire à Caen (1728); en marge, quittance d'amortissement à M. de Baudre de St-Énoux (an II); transport de lad. rente par Graindorge à Jacques Philippe Dudouet, avocat à Caen (1728); correspondances; paiements de lad. rente à Philippe Desmarais, seigneur de St-Wandrille, avocat du Roi au bureau des finances de Caen, fils et héritier de Jacques Philippe Dudouet, etc.

F. 1144. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1766-1794. — Cote 286, Grainville. — Constitution de rente par Charles Duthon, seigneur d'Airan, pour Mme de Balzac; dépôt au notariat de Falaise par Marie-Thérèse Langliné, veuve de Noël de Baudry, écuyer, sieur de Balzac, avocat et agrégé en l'Université de Caen, en l'abbaye de Villers-Canivet (1766); quittances y relatives, signées Du Saulsay de Balzac, etc.

F. 1145. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1786. — Cote 289, Grainville. — Transport par M. de Baudre de St-Énoux et sa femme, à Charles-Mathieu Chaslot, bourgeois de Rouen, de partie de rente sur les tailles de l'Élection de Caen; note de remise par M. et Mme de Baudre de l'acte de la célébration de leur mariage (1767) et de l'extrait mortuaire de M. d'Airan, père de Mme de Baudre (1772).

F. 1146. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1714-1793. — Cote 292, Grainville. — Vente par Philippe Le Bourgeois, procureur au bailliage et vicomté de St-Sylvain, à Charles-François Du Thon, seigneur de Montcarville, seigneur et patron d'Airan, de lieu et hébergement à Airan, proche le pont de Valmeray, tenus du fief de Riviers appartenant à M. de Moncarville; présent, Jean de Marguerit, chevalier, seigneur d'Émalville, seigneur et patron de Soignolles, etc. (1714); titres nouveaux: pour les héritiers de d^elle Françoise Le Vallois (1745); pour Jean-Jacques Agnès Du Désert, tailleur d'habits, bourgeois de Caen (1785); quittances; amortissement en 1793.

F. 1147. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1771-1783. — Cote 296, Grainville. — Correspondance et procédures concernant la rente foncière due par Michel et Pierre Le Bachelet, laboureur, d'Orglandes, suivant contrat de fieffe faite en 1733 par Charles Du Thon; arrêt accordant provision à Henriette d'Airan, veuve du s^r de Baudre de Boispépin, épouse de Duthon d'Airan de Bretheville (1781).

F. 1148. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 75 pièces, papier.

1710-An VI. — Cote 300, Grainville. — Fieffe par Charles-François Du Thon, seigneur d'Airan, de pièce de terre en vigne à Airan (1710). — Correspondances, procédures et quittances concernant les rentes dues par Du Thon d'Airan et M. de Baudre aux Dagier de Rufosse et Du Feugré; à M. de Maisons, représentant M. de St-Clair Turgot, par vente de la terre du Mesnil-Gondouin et de rente par Turgot à M. de Beauval de Maisons, frère de M. de Maisons; aux Carmélites de Caen; à M. de Tournebu; à Le Courtois de Bernières, etc.

F. 1149. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1777-An VII. — Cote 313, Richard. — Bail par M. de Baudre de St-Énoux, à Charles Quidot, de la ferme de Reneymesnil à Airan (1777). — Extraits des rôles de la contribution foncière d'Airan, ans V et VI, concernant l'imposition de M. de Baudre de St-Énoux pour un revenu de 3107 l. 3 s. : en l'an V, 905 l. 4 s. 10 d. en principal, et 138 l. 2 s. 9 d. en centimes additionnels. — Déclaration de M. de Baudre de St-Énoux au receveur d'Argences concernant la succession de Marie-Henriette Duthon, son épouse, décédée en l'an VI (an VII) : réclamation contre le double droit pour défaut de déclaration; ses services; sa souscription de 200 livres par an pour aider à la construction du vaisseau du Calvados, qu'on n'a pas encore commencé, etc.

F. 1150. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1778-An VII. — Cotte 314, Richard. — Rente due par M. de Baudre à Jean-Baptiste Hédou, prêtre habitué à St-Michel de Rouen, et à Louis-Charles Angran, de Rouen, son héritier.

F. 1151. (Registre.) — Grand format, 168 pages, papier.

1772-1775. — Cote 318, Richard. — Inventaire par Jean-François-Pierre de Baudre, sr de St-Énoux, et Georges de Baudre, sr de Bois-Pépin, stipulé par Jean-Augustin-François Blin, procureur au bailliage de Caen, héritiers à cause de leurs épouses, Marie-Henriette Duthon de Reviers d'Airan et Madeleine-Charlotte-Henriette-Thérèse d'Airan, de Charles Duthon, chevalier, seigneur et patron honoraire d'Airan, seigneur de Reviers, Renémesnil et Pigache, seigneur suzerain d'Ô, des titres et papiers restés du décès dud. d'Airan. Nombreuses mentions en marge : brûlée. 478 liasses.

F. 1152 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1581-1775. — Liasse sans cote. — Ventes : par Pierre Petit, d'Airan, à Jean Butor, dud. lieu, d'un sillon de terre à Airan, delle du Fresne-Hellard, tenu de la sieurie de Riviers (1581); — par Jacques Bonnet, d'Airan, à Christophe Auvray, de St-Sylvain, de 6 vergées de terre, delle du Fresne-Hellard, tenu de la sieurie de Barou (1626). — Fieffes par Charles-François Du Thon de Moncarville, de terres à Airan (1704-1709); significations en paiement de rente et aveux y relatifs.

F. 1153. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1703-An XIII. — Charge des rentes dues à Charles Duthon, seigneur de Moncarville, seigneur et patron honoraire d'Airan et des fiefs de Reviers et Pigache, en son fief d'Airan-Barou, et rôle des amendes jugées au gage-plège tenu par Nicolas Maintrieu, sr de La Poterie, sénéchal : les enfants du sr de Cheux, les héritiers de Jean de Baillehache, Guillaume de Marguerit, éc., sr des Loges, etc. (1703). — Épitaphe de Pierre-François-Charles, chevalier de Baudre, chevalier de St-Louis, capitaine de cavalerie et pensionnaire du Roi (1773). — Observations de M. de Baudre de St-Énoux, sur une sentence rendue et affichée contre lui, requête du procureur du Roi des Eaux-et-Forêts de Caen, dont il n'est pas justiciable, à l'occasion d'un acte de bienfaisance et de patriotisme exercé par led. seigneur : M. de St-Énoux, bien connu pour n'avoir jamais cherché que le bien, comme il l'a prouvé dans les assemblées relatives aux États-Généraux, au point d'être sollicité de faire imprimer le cahier de ses remarques, dont il a le plaisir de voir la majeure partie adoptée, et qui, s'occupant à faire fleurir l'agriculture, s'est trouvé la victime du zèle qu'il marqua en juillet 1787 ; avant qu'il se fut agi des réformes d'aujourd'hui, il fit afficher un placard ayant pour titre : secours à l'humanité; led. procureur du Roi a trouvé mauvais qu'il renonce à un droit commun à presque tous les seigneurs; led. de St-Énoux avait prévu l'utilité de détruire les pigeons et lapins, etc. Placard imprimé à Caen par Poisson. — Quittance par Pierre Marie, syndic de l'union des créanciers de Madeleine-Charlotte-Henriette-Thérèse Du Thon d'Airan, décédée veuve de Georges de Baudre de Boispépin, à Jean-François-Pierre de Baudre de St-Énoux, époux de Marie-Henriette Du Thon d'Airan

(an III). — Procédures : concernant le centième denier de la succession d'Henriette Du Thon d'Airan, épouse de M. de Baudre, échue à Catherine Du Thon, ancienne religieuse, sa sœur, et par elle vendue à M. de Neufville de Bavent; entre Marie-Catherine Duthon, demeurant à Caen, et Louise-Thérèse-Henriette Duthon, femme poursuivant son divorce avec Guillaume Le Pecq, concernant lad. succession.

F. 1154. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1732-1806. — Chrétien. — Bail à fieffe par Jean-Baptiste Le Masson, receveur au bureau d'Isigny, trésorier de l'église dud. lieu, à Jean-Baptiste Chrétien, marchand d'Isigny, de fonds relevant de la baronnie de Neuilly (1732). — Vente par Pierre-Barthélemy-Jacques Le Hot, sr du Férages, maître des postes d'Isigny, de rente sur Pierre-Jean-Baptiste Chrétien (1768).— Note concernant le procès Chrétien-Capard au dos de lettre de M. de Belbeuf, envoyant pour publication l'édit concernant la vente des immeubles des hôpitaux (1780); signification y relative. — Lettres de ratification pour Pierre-Jean-Baptiste Chrétien, négociant, bourgeois d'Isigny, de l'acquêt par lui fait de Robert-Jean Dubois, receveur des fermes du Roi à Isigny, de la pièce Gosselin, à Isigny (1780). — Acquêts par led. Chrétien : de Marguerite Filleul, épouse de François Tostain, jaugeur royal à Rouen, de rente foncière provenant de fieffe de maison en la franche bourgeoisie d'Isigny (1781); — de Jean-Clément Capard, négociant à St-Malo, du pré de La Cocquerie à Isigny (1788), etc.

F. 1155. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 27 pièces, papier.

1722-1789. — Férard. — Lots et partages de la succession de Gabriel Férard entre ses enfants (1722). — Quittance à Guillaume Férard par la dépositaire des religieuses de la Miséricorde de Jésus pour pension de Mme Langlois (1740). — Lettres aud. Férard par Jean Martin, de Rouen, concernant son envoi à Caen des papiers au sujet « des messieur les commédiens »; ils n'y sont plus, et sont partis à St-Malo; « ceux à qui que j'ay à faire qui est le sieur de La Grage et le sieur de Chevrigny et le sieur Toscano et son espousse », débiteurs (1744); il leur a vainement écrit vers la fin du carême lors de leur séjour au Havre, au sujet de Durand, comédien, qui lui avait renié une dette; demande de faire saisir leur magasin à la Comédie. — Quittance par Maheust, curé d'Isigny, pour rente due aux obits (1750). — Livre de recette et dépense pour le trésor et fabrique de l'église d'Isigny (1753-1757). — Affiche imprimée à Bayeux, chez Gabriel Briard, concernant les revues des gardes-côtes (1754). - Nomination de Férard comme maître de quai au port d'Isigny (1755). — Lettre de Le Boulanger à Férard l'aîné, d'Isigny: son brevet n'est pas expédié; il est dans le portefeuille et il faut attendre; la guerre est assurément déclarée, et rien ne l'empêche de prendre les mesures qu'il jugera à propos (Versailles, 1756). — Requête de Guillaume Férard, lieutenant des gardes-côtes de la compagnie de La Cambe, capitainerie de Grandcamp, faisant fonctions de second aide-major en lad. capitainerie, en exemption de logement des gens de guerre à Isigny (1756). — Lettre incomplète concernant la tentative d'assassinat de Damiens sur Louis XV (1757). — Lettre de Barbery à Férard: les beurres ont diminué beaucoup à cause de la descente des Anglais à Cherbourg; « je ne pense pas que nos ennemis osent rien entreprendre davantage, ni même qu'ils osent attendre une bataille: ils connoissent trop sans doutte la valleur de nos trouppes, et je les regarde comme des gens qui ne cherchent qu'à piller et incapables de se battre en braves gens »; profiter du bon marché; les navires arrivent à Rouen sans accidents, les ennemis étant tous à Cherbourg (St-Denis, 1758). — Lettres de M. de Romieu, passavant pour le sel de commerce, quittances diverses.

F. 1156. (Plaquette.) — In-4° de II-26 pages, papier.

1756. — Instruction par le maréchal duc de Belle-Ile, concernant l'assemblée de trois capitaineries volantes dans la province de Normandie, la discipline et police à observer et la manière dont les crimes et délits seront jugés et punis. Caen, J.-C. Pyron, 1756.

F. 1157. (Registre.) — Moyen format, 40 feuillets, papier.

1756. — « Bataillon garde-coste de Grand Camp. » État major, M. de Bavent, capitaine commandant, Des Moulins, major, de Fortescu, aide major, Ferard, garçon major et lieutenant aud. bataillon. 1re compagnie, de Castilly: de La Perrelle, capitaine, le chevalier de La Conseillère, lieutenant, Hébert, enseigne; liste des sergents, caporaux, « enspessade » et soldats, avec l'indication de leur paroisse et de leur armement ou ou non-armement; compagnies de: Deux-Jumeaux (2e), M. de Rampan, capitaine; Englesqueville (3e), M. d'Auval, cap.; Isigny (4e), M. d'Espinoze, cap., Férard, lieutenant; La Cambe (5e); Létanville (6e); Monfreville (7e); état de distribution de fusils.

F. 1158. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1735-An IV. — Hébert. — Tutelle des enfants de Pierre Hébert, marchand commissaire à Isigny, et de feu Bonne Ingouf: le père tuteur; Guillaume Férard, tuteur actionnaire (1757). — Lettres: d'Hébert aîné, d'Isigny, à Porché, épicier à Paris, son beau-père; demande d'envoi de 200 livres de très beau sucre anglais dans le prix de 25 à 26 s. à Gaultier et compagnie, de Caen; « c'est une des bonnes maisons de banque que nous ayons en France »; 29 pots de beurre, 437 l. 15 s. 1 d.; reproche sur refus d'acceptation de ses traites: « Vous ne seriez me désobliger sans désobliger votre sang, dans lequel je ne trampe pas avec moins de plaisir »; 6 juin, les beurres diminuent de quantité et valeur, suivant le choix, de 35 à 46, 10. Cotentin, de 30 à 32, Cerisy et « Beaucage », 25 à 26, autres prix; « si j'ay cessé de me servir des termes de cher père et mère, que ce n'a été que sur une refflection qui me fut faitte... qu'un fils n'avoit aucun princippe d'apeler son père et sa mère cher, puisqu'ils ne luy coustoient rien, et qu'au contraire il leur coutoit » (1762); — à Hébert l'aîné, négociant à Isigny: concernant ses selles et équipages restés en Amérique entre les mains de Canivet fils, négociant au Cap-Français (1767); — à Pierre Hébert le second, négociant à Isigny, par Hébert jeune: « Les bruits de guerre sont toujours bien forts ici et on la regarde comme certeinne: Dieu veuille que sa sainte volonté soit faitte » (Rouen, 1770); « Heureusement arrivé... à Caen où j'ai passé la moitié du jour chez Mr Gaultier, là où j'ai été reçu comme l'enfant prodigue, à bras ouvers; par compte arresté, je leurs doi de nouveau L. 13748, qu'ils ne tiennent pas demain, ils s'en doutent bien. J'ai fait le malade 10 fois plus que je ne l'étois, et ai marqué une certeinne inquiétude que l'on a voulu approfondir; j'ai parlé sans feinte, quoi qu'avec fraude; j'ai donc avoué que j'étois sans le sol pour rouller; on m'a sur le champ donné 10 louis en or; après cela, on m'a fait prendre du bouillon et on a fort insisté pour que je couchats; mais j'ai prié en grâce qu'on me laissats aller à mon auberge: j'ai été octroié, et sur le champ j'ai pris mon vol bien lentement tant que j'ai été sous les yeux de mes pupilles, et bien rapidement quand je me suis cru en liberté », etc. (1771); « Mr le chancelier est venu samedy établir un Parlement nouveau » (Paris, 25 février 1771); « La Gazette de Bouillon est deffendue ou supprimée » (Paris, 24 avril 1771); — d'Hébert de Valmont à son frère Hébert second et Crevon négociant à Isigny, et à Hébert l'aîné, de St-Marc, île St-Domingue, et de Port-au-Prince: la traversée depuis Le Havre a duré 58 jours à cause des vents contraires. « Je ne connois point encorre le local, ne l'ayant habité que 24 heures, mais autant que je puis m'appercevoir, c'est un païs fort agréable par l'aisance et liberté avec laquelle on y vit; il faut aussi y faire de gros gains, car il y fait fort cher vivre: il en coûte 7 l. 10 s. par repas, argent du païs, ou 5 l. argent de France; on n'en peut pas faire moins de deux, vu que pour bien digérer on mange peu à la fois, et cela par la trop grande chaleur »; « ce païs, tout montagneux qu'il est, est plus agréable que le nôtre par la liberté qui y règne: chacun vit comme il veut sans qu'on y trouve à redire »; demande de 2.000 paires de sabots de bois, qui n'ont paru qu'une fois aud. lieu, et donneront de 4 à 500 °/°, peut-être de 7 à 800; il n'est pas possible d'avoir un négrillon au-dessous de 2.000 livres, et il faut consigner 5.000 livres au gouvernement: encore, au bout d'un an, il faut en faire le retour dans la colonie pour retirer les 5.000 livres; le cidre se vend 25 s. la bouteille, et le beurre, 30 sous la livre, et même 40, n'étant pas abondant; prix d'autres denrées et effets; une malheureuse bicoque lui coûte 1500 l. par an; il paie, de pension 150 l. par mois, 12 l. pour blanchissage, 15 l. au perruquier, et 36 l. à une fille négresse pour garder la maison; le 7 novembre, « nous avons éprouvé sur les 2 heures et demie du matin une secousse qui a duré 5 minutes; la terre ondoioit comme les vagues de la mer; il ne se passe point de semainnes que l'on essuie des tremblements de terre, mais légers, et auxquels on est si fait que l'on y fait pas d'attention »; achat de 20 nègres, 30.000 livres (1772), etc. — Lettres diverses concernant le commerce du beurre, les affaires d'Hébert aîné avec Bart, la poste de Pontorson, etc. — Compte de « batisse, armement et mise hors » du navire la Judith (1762-1764); compte et produit net de la cargaison de morue sèche et huile du navire la Judith, sous le commandement de Destouches de La Fresnaye, de Granville, ayant fait sa décharge à Marseille (1765): 324328 l. de morue ou produit brut, 53.992 l. 19 s. 6 d.; 31 bariques d'huile, 4718 l.; frais et pratiques promises aux officiers. — Assurance du batiment l'Adélaïde allant à Isigny (1768). — Désarmement du Brébeuf, capne Guillebert, armé le 13 sept. 1768; inventaire des « espensille » qui sont à bord « de la gaulette Le Brec Beuf », appartenant à Hébert l'aîné et Cie (1768); compte des avances et fournitures faites pour led. navire, d'ordre d'Hébert l'aîné, son armateur (1769).

— Fret du navire le Prophète Élie, de La Rochelle, à Meschinet de Richemond fils, négociant aud. lieu (1769). — Traité de mariage de Pierre-Jacques Sorel, d'Isigny, et Marie-Anne-Françoise Hébert, fille de feu Pierre (1769). — Compte entre Clément Férard, commissaire aux classes de la marine à Isigny, fondé de pouvoir d'Étienne Férard, marchand à Paris, et Madeleine Hébert, veuve de Guillaume Férard (1772). — Cautionnement pour la recette du bureau de poste de Marennes que fera Marie Couraye-Duparc par Jean-François Duparc-Couraye, négociant à Isigny, sur la terre du Ménage Sauvage, à Bréhal, valant 500 l. de rente, et une rente sur le moulin Dupont à Hudimesnil (1772). — Procédures diverses. — Notes de comptabilité: en 1758, pour 8 chaudières de beurre, 67 l. 4 s. — Lettres de navire, brevets de contrôle au retour des salines. — Vertus et effets de l'excellente Eau admirable ou Eau de Cologne. In-4°, 4 pages. — Avis au public de Charles Le Bas, de Granville, qui donne à manger à table d'hôte, depuis 10, 15, 20 et 30 sols. — Prospectus imprimés de marchands.

F. 1159. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1611-1646. — Hébert. Famille Ingouf. — Reconnaissance de rente par Jean Ingouf, bourgeois de Montebourg (1611). — Vente par Pierre Cauvin, bourgeois de Montebourg, à Jean Ingouf le jeune, dud. lieu, de son droit en une masure et jardin en la bourgeoisie dud. lieu, en la grande rue (1646).

F. 1160. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1624-1702. — Hébert. Isigny. — Acquêt par Gabriel de Bricqueville, chevalier, seigneur et marquis de La Luserne, châtelain d'Osmanville, baron de Monfreville, de maisons et terre à Isigny (1662). — Accord entre Jean Gaucher, bourgeois de Bayeux, ayant mis en action Michel Clouaire, d'Isigny, pour lui passer fieffe d'une vieille maison ruinée par l'incendie du feu arrivé au bourg d'Isigny et autre place à côté, et led. Clouaire (1664). — Procès verbal par le prévôt commis en la baronnie de Neuilly et Isigny, à la requête de Maurice Le Subtil, écuyer, secrétaire de l'évêque de Bayeux, au village des Hogues, proche du bourg d'Isigny, des entreprises faites par divers particuliers sur une terre appartenant à l'évêché (1672). — Reconnaissance par Guillaume Quillet, instance de François de Nesmond, évêque de Bayeux, baron de Neuilly et Isigny, de son obligation pour terminer le procès à Bayeux pour led. évêque, demandeur en entreprise d'héritage ; prise à fieffe (1673). — Signification par Isaac Laurens, huissier et sergent royal ordinaire à Isigny (1702), à Jacques Le Hot, s[r] du Férage, demeurant à Isigny, de bail à fieffe par Gabriel de Gosselin, écuyer, s[r] du Port, d'Isigny, de terre à la bourgeoisie d'Isigny (1624) et d'assignation, etc. ; défenses (sans date) que fournit led. Le Hot, tuteur de ses enfants, héritiers de Nicolas Barthélemy, s[r] de La Hastainnerie, leur oncle, contre Clément Bunouf.

F. 1161. (Registre.) — Grand format, 190 feuillets, 6 pièces intercalées, papier.

1792-An III. — « Regître des délibérations du Conseil général de la commune d'Isigny. » — 1792, 11 février, représentations du procureur de la commune que les usagers de la forêt de Neuilly ont troublé la possession immémoriale qu'avaient les habitants d'Isigny des marais salants de cette commune ; en 1777 ils sont venus à main armée s'en emparer et les clore ; grande opposition des habitants d'Isigny ; procédures au bailliage de Bayeux, en Parlement de Rouen et au Conseil, etc. : renvoi de l'affaire, vu son importance, à une assemblée générale de tous les citoyens actifs. — 26 février, assemblée des citoyens actifs, au nombre de 132 : adoption d'articles concernant les marais et leur exploitation par tous les habitants de la commune, citoyens actifs ; les paiements seront déposés aux mains du curé, etc. — Autres délibérations y relatives. — Nominations : de gardes champêtres ; des officiers du port ; leurs traitements. — Achat de 7 taureaux mis dans les marais pour le service des vaches ; coût : 336 livres. — Copie de la commission de lieutenant de port pour Antoine Tariel. — 1793. 4 janvier, Érard ayant refusé de continuer les fonctions d'officier public, Faucon est nommé à sa place par 8 voix sur 14 ; il réclame la faveur accordée à Érard de refuser lad. place, très difficile à remplir pour un seul officier dans une commune aussi étendue qu'Isigny, et qui sera toujours infiniment à charge à un citoyen non attaché à titre de maire ou officier municipal à la maison commune ; les officiers municipaux peuvent réunir ce service à leurs fonctions ordinaires ; chaque citoyen doit faire son devoir à son tour, et Faucon, quittant tout récemment la place de maire, réclame le repos dont il a besoin : protestations de Michel Hébert, maire ; nomination auxd. fonctions du « concitoyen curé », ex-notable ; réponse de celui-ci, avec le zèle dont il a donné maintes preuves, qu'il est aux ordres de la commune, pour peu

que l'on n'exige pas de lui les actes du divorce; à quoi le maire a répondu : je m'en charge, la loi permettant plusieurs officiers publics; parmi les signatures : Jean, curé d'Isigny. — 11 janvier, le maire expose la demande d'un « papier nouvelle » pour satisfaire la curiosité des citoyens qui se présentent à la maison commune tous les jours de courrier : le conseil général ne se déterminera qu'après la réponse du ministre de l'intérieur sur la demande de la municipalité que le bulletin lui soit envoyé directement; on délivrera des piques aux bons citoyens qui en demanderont, à charge de les arranger à leur gré. — 18 janvier, représentations du maire que le corps municipal a adressé à Clavière, ministre des contributions publiques, la pétition des 4 ordinaires dont Isigny est privé, les 20, 23 décembre, 6 et 10 janvier, « que les citoyens ministre des contributions et administrateurs du directoire des postes se sont permis, dans ces jours où les échos répètent *égalité*, de garder silence et de ne pas répondre », mais qu'ils ont été plus justes et plus exacts en faveur de « nos frères de Torigny », etc.; députation immédiate à Paris, pour obtenir desd. ministre et administrateurs une décision « qui nous assure que l'égalité n'est pas un mot », des c^ens^ d'Hautmesnil, notable, commandant en chef du 1er bataillon du canton, et de Pierre-David Mosqueron-Dumarais, capitaine d'une compagnie du centre. — Paiement de blé acheté pour l'approvisionnement de la commune pendant la tenue de la foire St-Martin. — 1er mars, acceptation avec reconnaissance de l'offre faite par le curé de 6 chemises pour l'équipement des volontaires qui se destineront au service et à la défense de la patrie. — 5 mars, s'est présenté Henri-Geoffroy-Cirus [de] Bricqueville, qui a déclaré suivre le mouvement naturel de son cœur, toujours disposé en faveur de la commune d'Isigny, en acceptant les 490 livres de rente annuelle qui lui ont été offertes, en exemption d'aucuns impôts et de toute retenue, par la municipalité précédente, pour la halle à blé, la boucherie, le poids, le corps-de-garde, chambre et greniers en dépendant, sur quoi le Conseil général a arrêté que mention honorable en serait faite au procès-verbal. — 19 mars, il a été exposé par la municipalité que le nombre des pauvres de la commune s'accroît tous les jours, qu'il n'y a aucune ressource pour les soulager et qu'il est très urgent d'aviser aux moyens de pourvoir à leurs besoins : le Conseil général, considérant que l'objet de la délibération tient au premier des devoirs de tous les citoyens de la commune, et dans l'espoir qu'aucun ne se refusera à souscrire pour remplir les vues de la municipalité, arrête qu'il sera nommé, tant dans la municipalité que dans le Conseil général et la commune, 5 membres pour former un bureau, et 1 trésorier, à l'effet de présenter un état des pauvres et infirmes, ainsi que le mode d'administrer et de se procurer les fonds nécesssaires; sont nommés, Gosselin, officier municipal, Le Hot, notable, Bricqueville, Jean, curé, Gilles, et, pour trésorier, Ruault. — 26 mars, la permanence sera continuée et réduite à un officier municipal et à un notable; deux hommes de la garde seront introduits avec leurs armes dans la maison commune pour sûreté de tous. Rapport de Cirus Bricqueville et de Le Hot, prêtre, membres du bureau de charité : qu'il y a dans la commune plus de 100 pauvres dans la plus grande nécessité, auxquels on ne peut refuser les premiers secours sans inhumanité, puisqu'ils seraient exposés à périr de faim; qu'un grand nombre a encore des besoins spontanés par défaut de travail, et que dans ces temps fâcheux ils ont le même droit aux secours des bons citoyens et gens à facultés; que pour subvenir aux plus pressants besoins il ne faudrait pas moins de 300 livres par mois; que les revenus de la commune étant insuffisants, ils proposent une souscription; le conseil arrête provisoirement, en attendant l'exécution des décrets de la Convention concernant les secours publics : qu'on fera un état des pauvres en état de travailler, pour les employer; qu'on prendra 600 livres sur le revenu de la commune; qu'on ouvrira une souscription en la maison commune pour recevoir les soumissions de tous les citoyens qui, désireux de soulager l'humanité, se présenteront pour se faire inscrire à cet effet; prière et invitations aux citoyens Bricqueville et Le Hot, prêtre, de donner de nouvelles preuves de leur zèle et de leur sensibilité pour le soulagement des malheureux en se chargeant de se présenter chez tous les citoyens aisés de la commune aux fins de solliciter de leur humanité et leur bienfaisance les secours pressants que nécessite l'état affligeant des pauvres; interdiction aux pauvres de se présenter aux portes pour mendier; lecture dud. arrêté au prône de la grand'messe paroissiale; le conseil, bien convaincu des sentiments qui animent tous ses concitoyens, espère de leur civisme et de leur humanité qu'ils seconderont avec empressement les vues qu'il s'est proposé dans des circonstances aussi impérieuses pour soulager l'indigence et rendre au travail les bras que l'oisiveté et la paresse ont rendus jusqu'à présent inutiles. — 27 mars, Pierre Janes, officier municipal, et Le Hot, prêtre, notable, ayant tenu la séance permanente depuis la veille 6 heures du soir jusqu'à 6 heures du soir dud. jour, ont assisté à toutes les opérations du bureau tenu par Gos-

selin et Le Noël, officiers municipaux, et font rapport qu'ils n'ont eu connaissance d'aucun trouble ni acte contraire au bon ordre et à la tranquillité publique; Pierre Goujon, officier municipal, et Érard, notable, ont repris de suite la continuation de la permanence. — Le même jour, led. Goujon et Érard, en séance permanente, instruits que des mal intentionnés menaçaient de couper l'arbre de la liberté, et craignant qu'à la veille du marché ils ne soient retirés dans quelque auberge, à l'effet de réaliser leurs méchants projets, ont mandé le commissaire de police et lui ont ordonné de se rendre chez les aubergistes, se faire représenter leurs registres et s'assurer des personnes qui y sont logées: aucun suspect. — 28 mars, le domestique de la veuve Paris déclare qu'il a entendu que sept à huit paroisses des environs de la Mine devaient se transporter en cette commune, led. jour, pour abattre l'arbre de la liberté, mais ne peut se remettre qui lui a dit. — 30 mars, plainte par Le Hot, homme de loi et capitaine de la compagnie des grenadiers d'Isigny, qu'un particulier de la campagne apportant un porc pour être vendu en détail à la boucherie, il en a été empêché par Le Chartier qui l'a acheté tout entier, et en a par conséquent privé le public et fait vendre plus cher les autres qui se sont trouvés à la boucherie: demande de réformer cet abus par la suite. — 31 mars, plainte de deux c^ens que tous les boulangers manquaient de pain et qu'ils n'en avaient pas pour dîner. — 2 avril, Jean Lefèvre, de Neuilly, rapporte qu'étant led. jour à la première messe de Lison, il a vu partir de cette commune environ 50 hommes armés de piques et fusils pour se rendre à Marigny (Manche), et qu'il a entendu dire que les municipalités voisines allaient faire pareil envoi d'hommes : invitation au commandant du premier bataillon d'Isigny de doubler provisoirement la garde pour poser une sentinelle à la porte de la maison commune et faire faire des patrouilles. — Arrêté concernant les marais. — Arpentage de la commune. — Établissement de foire le premier jeudi de chaque mois. — 7 juin, sur la cessation de François-Thomas Jean, curé, des fonctions d'officier public, d'après que, sur le rapport du c^n Bricqueville que la municipalité d'Isigny a été au moment d'éprouver un décret de censure comme d'incivisme pour avoir, avec le Conseil général de la c^ne, déclaré qu'aucun de ses membres ne se chargerait de ces fonctions et profité de la bonne volonté du curé pour l'y appeler dans un temps où il ne comptait pas parmi les membres dud. conseil, décret désagréable que la municipalité aurait éprouvé, si elle avait eu tout autre député vers la Convention que led. Bricqueville aux fins de faire approuver led. curé dans lesd. fonctions, élection dud. officier, Ruault, sur refus de Le Hot, prêtre. — 16 juin, lecture d'un arrêté du Conseil général du district de Bayeux, pour avis concernant Gilles Le Peton, notaire à Isigny, pour propos contre-révolutionnaires à lui imputés: éloge du civisme et de la conduite dud. Le Peton, membre du comité en 1789, notable en 1790 et 1791, officier municipal en 1792, etc. — Inventaire exigé par Dumont, greffier du tribunal du district de Bayeux, des papiers du greffe de la ci-devant haute-justice d'Osmanville. — 21 juin, lecture donnée de la circulaire du directoire du district de Bayeux, aux fins de la convocation de l'assemblée primaire pour nommer un député, pour aller à Caen, le citoyen Érard a proposé qu'il soit nommé des commissaires aux fins d'examiner les différents arrêtés contenus dans le paquet reçu led. jour avec lad. lettre, et le rapport être fait le lendemain au Conseil général. Celui-ci, considérant que les lettres du directoire du district et du département, en annonçant la convocation de l'assemblée primaire de toutes les communes du canton à l'effet de nommer un député pour se rendre à Caen, ne donnent aucun motif des fonctions du député, que le grand nombre d'affaires soumises au Conseil général ne lui permettent pas de prendre lecture de tous les arrêtés et pièces jointes aux lettres précitées, que par ces considérations il est dans l'impossibilité de prendre aucun parti autre que celui de la soumission provisoire aux ordres des autorités supérieures, a arrêté que tous les placards envoyés seront affichés et que l'assemblée primaire de la commune sera convoquée le dimanche suivant pour le lundi, qu'il sera donné lecture à l'ouverture de l'assemblée, tant de la commune que des autres du canton, des arrêtés du département et de toutes les autres pièces accompagnant la lettre du directoire de Bayeux, pour être par lad. assemblée statué ce qu'il appartiendra sur le vœu du département et du district. — 2 août, ayant pris communication d'un rapport fait par le citoyen Le Neuf, de cette commune, porté à la date dud. jour sur le journal de la municipalité, qui a pour objet la saisie de 14 livres de pain dont était porteur led. Le Neuf pour Chrétien le jeune, faite par la garde d'Auville, commise au petit Vey, considérant que l'arrêt de ce pain est induement fait, puisque led. Chrétien s'était pourvu d'un billet ou acte légal pour le transport dud. pain, arrêté que le Directoire du département de la Manche et celui du district de Carentan en seront informés avec invitation de faire cesser cette tyrannie. — Assemblées générales concernant le partage des biens communaux:

22 septembre, Étienne-François Laurent-Moncuit ayant obtenu l'unanimité des suffrages ainsi que Gabriel Le Vieux pour président et secrétaire, lesquels s'en étant excusés, sans doute par l'honnêteté dont ils sont capables, sur le prétexte que l'assemblée dans sa première séance pour le même but avait nommé ses président et secrétaire, et que l'on devait les rappeler, l'assemblée, ayant pris en considération la réflexion desd. citoyens, Montcuit, Jean-François Gille et Pierre de Melun sont allés en la maison commune pour rappeler Michel Hébert, maire, à la présidence dont elle l'avait déjà honoré au refus de plusieurs citoyens, et Louis Gosselin au secrétariat. Michel Hébert, quoiqu'occupé d'une adresse aux représentants du peuple à Caen pour l'utilité et l'urgence des subsistances qui commandaient son travail, ne voyant son bonheur et le repos de son cœur que dans l'obéissance, et ne pouvant être insensible au procédé dud. Montcuit, s'est empressé de se rendre, etc. — An II, 20 germinal, assemblée des citoyens en général au temple de la Raison; après lecture de l'arrêté des représentants du peuple Fremenger et Bouret et autres, arrivés par la dépêche de la veille ou courrier extraordinaire, des textes des décrets dans le courant de la décade, du rapport de St-Just du 23 du mois précédent, et, parvenu à la page 9, Michel Hébert, maire, a ajouté: « N'ai-je pas prévenu « devant vous St-Just, quand je vous ai invités de « rendre ces jours de repos marqués au coin de la « raison, de la sensibité, de l'humanité, enfin de pré- « senter l'homme dans sa dignité, de laquelle il « étoit éloigné dans le régime des oppresseurs qui « s'avilissoient en avilissant leurs semblables. Je vous « le répète d'après mon cœur, d'après le raport de St- « Just du mois dernier, nommez trois commissaires « dont un sera remplacé tous les décadi pour visiter « les asiles où la vertu est soufrante et donnez à vos « secours le mérite de sauver vos semblables, de vous « demander ce que la nature et l'art. vingt-un de la « déclaration des droits de l'homme et du citoien « vous recommande comme une dette sacrée. » — 11 floréal, tableau portant 1498 citoyens et citoyennes d'Isigny, ayant droit à la dépouille et au partage des biens communaux, plus 90 défenseurs de la patrie et 80 morts moins d'un an avant la promulgation de la loi du 14 août 1792, au total 1668 supposés ayant droit, etc. — Blanc à partir du fo 121. — Annexée, lettre de Boivin, procureur de la cne des Oubeaux, aux maire et officiers d'Isigny, du 23 août 1792: « Certifion que tout est asset trenquil dans nôtre commune, sinont que l'on antandire dans le cris publicque que nous auront un choque pour la St-Louis dans toutes la Frances, qui est soufflé et animé que par ces fanatique et prestre réfractaire nont acermantés, nous nans somme malleureusement que trop convenus, nous ans n'avont l'exemple devans les yeux; dans le moment de la crise et des malleur dons nous s'omme menacés je croirés qu'il seret très prudent et très sage dans le moment actuel de renforcer les garde et patroulle nuit et jour, et, pour que cela fust bien execcuté, je croires qu'il faudret que MM. de la mté du cheffe-lieu donnast des ordres aux commandant ans cheffe pour qu'il donnas ces ordre pour que lons montas la patroulle dans toutes les paroisse du canton, l'ons ne peut james estre blamé de prévenir le danger et surtout ans pareille sirconstences, et même cela ne devret pas estre à faire parce que lons entendire dans le cris publique que les refractaire ce vente de rentrer pour la St-Louis; ils ont déjàt donné des marque de leurs moves decen. Je vous proteste et assure que tent qu'à moy gis anploiret toûs les souens et la vigilence que la nature peut m'inspirer, car plutost que dis fléchir jemmeres mieux périr pour le soutien de la constitution et de la patris et de tous mes concitoyens, je serest près à verser plutos la dernière goutte de mon cens que d'estre infidel et trestre à ma patris. »

F. 1162. (Cahier.) — Grand format, 4 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Mémoire des nobles, négociants et habitants d'Isigny et environs, pour obtenir une communication entre leur pays et le Cotentin, séparés par la Vire, dans laquelle les eaux de la mer montent à toutes les marées sur une largeur de 120 toises, et qu'on a le projet de rétrécir par des digues pour établir un pont avec portes de flot. Ils en présentent un autre plus avantageux à l'État. Isigny faisait autrefois par mer tout son commerce, consistant en beurres, cidres, charbon de terre et denrées pour l'approvisionnement de Paris, Rouen, etc., mais les sables apportés journellement par la mer à l'entrée de son port ne permettent plus à des navires d'une certaine force d'y aborder: les négociants sont obligés de faire voiturer par terre, à grands frais, les beurres pour Paris, et de se servir de très petits bâtiments pour Rouen et autres ports de la province. Demande de réunion de la rivière de Vire, dont l'embouchure est ce qu'on appelle le Petit Vey, à la rivière d'Aure qui forme le port d'Isigny, par un canal. Dangers de la construction d'un pont, etc.

F. 1163. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1515-1632. — Huet. — Procédures : devant Jean de Bordeaux, éc., lieutenant du vicomte de St-Sylvain et du Thuit, pour Guillaume Huet, écuyer, s^r de La « Rivière » (1515-1516), notamment contre Jean Huet, du hameau de Rocquencourt; aux pleds à Falaise pour les sergenteries de Bretheville et Tournebu, entre Jean Frogier et Guillaume Huet, concernant la jurée des héritages de Jean Lefèvre, pour rente à feu Guillaume Huet, curé de St-Laurent, oncle dud. Guillaume, suivant lettres de 1493, etc. (1516). — Traité de mariage de Noël Huet, s^r de Maupas, fils de feu Guillaume et de Suzanne Aupoys, et Antoinette Pousin, fille de Mathurin, éc., s^r de La Dallionière, et de Marie de Charsigné (1559). — Vente par Noël Huet, éc., s^r du Maulpas, de Caen, à Hue Azire, bourgeois de Caen, d'un manoir à St-Jean de Caen, rue Exmoisine (1568). — Procuration par Isaac Repichon, s^r de Bregy, à Daniel Huet, contrôleur des tailles en l'Élection d'Avranches (1594). — Vente par Michel de Grosparmy, commis à la recette générale de Rouen, fils de feu Jean, s^r de Colleville, à Daniel Huet, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Normandie, de maisons ruineuses et en décadences, cour et jardin grand et petit assis au grand manoir, paroisse de St-Jean de Caen, rue Exmoisine, jouxte le jardin de la foire du Pré, butant sur les murailles de la ville (1602); rente à Valéry Quartier et Anne Le Febvre, sa femme, de la paroisse de St-Gilles de Caen, hameau de Calibourg (1604). — Accord sur procès en Parlement entre led. Daniel Huet et Guillaume Le Gay, curé de St-Jean, concernant la dîme des verdages du jardin du grand manoir (1605). — Déclaration baillée par François Huet et ses frères à Guillaume Villart, chanoine de Bayeux en la prébende de Danvou, pour fonds à Danvou et La Ferrière-Du-Val (1612). — Donation par André Le Bourgeois, s^r de La Varende, lieutenant général du vicomte de Caen, aud. Daniel Huet, pour lui et ses hoirs en ligne directe, du droit d'afficher et poser un siège ou bancelle dans l'église St-Jean sous le pupitre (1613). — Fieffe par les échevins de Caen à Daniel Huet, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, de terre jouxte la muraille de la ville qui passe derrière le jardin de Huet, paroisse St-Jean, butant une petite tour carrée en lad. muraille allant vers Vaucelles, avec permission de faire une ouverture dans la muraille de ville pour y faire une porte, du consentement de M. de Bellefonds, gouverneur des ville et château de Caen (1616). — Traité de mariage de Gilles Macé, avocat au présidial, professeur du Roi en l'Université de Caen, et Gillonne Huet, fille de feu Noël, s^r de Maurepas, et d'Antoinette Poussin, sœur dud. Daniel, sœur utérine de Michel de Grosparmy (1617). — Fieffe par les échevins aud. Daniel Huet, d'une portion de terre dans l'enclos du lieu appelé la Cercle, où à présent est la foire Royale (1630). — Remise par Daniel Huet à Mathieu Delalonde et Michel Lesueur, tabellions à Caen, du testament de Pierre Le Marchant, s^r de St-Manvieu, Rozel et Outrelaize (1631); texte dud. testament, portant que son corps sera enterré en l'église des Cordeliers de Caen en la chapelle des Deux-Amis, faite faire par M. de Calix, François Le Révérend, et lui; donations: à M. de Calix, notamment de tous ses livres; à son frère M. des Ifs, à M. d'Asnières, à Melle de Feuguerolles, aux Cordeliers, etc (1630). — Procédures pour led. Daniel Huet, contre Louis et Jean Le Roy, frères, s^rs de St-Sauveur et de Tailleville, enfants et héritiers de Jean, s^r de La Rivière, ses débiteurs (1632).

F. 1164. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1635-1673. — Huet. — Procédures : pour Ysabeau de Pillon, veuve dud. Daniel Huet, en paiement de rente foncière sur une maison de St-Sauveur de Bayeux (1635); pour Daniel Macé, tuteur des enfants de Daniel Huet, contre Jacques Taupin, s^r de Forges, ci-devant tuteur (1646). — Vente de rente par Pierre-Daniel Huet, écuyer, demeurant à St-Jean de Caen, à Philippe Clément, s^r de Fontenay, trésorier de France au bureau de Caen (1651); quittance d'amortissement par led. Clément, s^r de Marmion (1653-1654). — Procuration par led. Huet, fils de feu Daniel, pour les frais qu'il conviendra pour rendre religieuse sa sœur Suzanne, jusqu'à 2500 livres, et, s'il se présente parti pour l'épouser, lui donner en mariage jusqu'à 7,000 livres, pour ses droits (1652). — Quittance par Jean Piédoue, s^r de Launay, et Marie Huet, son épouse, aud. Huet, frère de Marie (1654). — Dépends adjugés à Madeleine Macquerel, femme d'André Le Roux, s^r de La Montjoye, et Marie Maquerel, femme de Claude Scelles, s^r de La Coquerre, héritières de Catherine Du Thon, leur mère, contre Pierre-Daniel Huet, par sentence de 1655 (1656). — Demande par led. Huet de cassation du contrat de mariage de sa sœur Marie et dud. Piédoue, fait pendant sa minorité (1656); accord y relatif (1657). — Obligation par Pierre Macé, s^r du Quesney, bourgeois de Caen, procureur de Charles de Bourgueville, s^r et patron de Brucourt et de Clinchamps, d'indemniser Pierre-Daniel

Huet, éc., demeurant à Caen, de rente vers Michel Le Mière, s^r^ de St-Michel, président en l'Élection de Caen (1656). — Quittance par Jessé Graindorge, s^r^ de Rochemer, bourgeois de Caen, à Marie Huet, veuve dud. Piédoue (1659). — Acte par l'intendant Chamillart, de la production par Pierre-Daniel Huet, écuyer, fils de Daniel, fils de Noël, fils de Guillaume, demeurant paroisse de St-Jean de Caen, des titres justificatifs de sa noblesse de quatre races (1668); en tête, armoiries: d'azur à deux mouchetures d'hermines d'argent en chef et trois grillets d'or renversés en pointe. — Reconnaissance par Louis de Harcourt, chevalier, marquis de Thury, en son nom comme héritier de François, son père, marquis de Beuvron, héritier de Gilonne de Matignon, sa mère, et comme tuteur d'Henri de Harcourt, son fils mineur, et de défunte Marie de Harcourt, son épouse, héritière du comte de Croisy, pour Pierre-Daniel Huet, de présent à Paris, rue St-Hyacinthe, de 100 l. t. de rente constituée par Gilonne de Matignon, veuve de Pierre de Harcourt, et Odet de Harcourt, comte de Croisy, gouverneur de Falaise, en 1630, au profit de Daniel Huet (1668). — Procédures: entre Marie Huet, veuve de Jean Piédoue, s^r^ de Launey, receveur des consignations en la vicomté de St-Sylvain, et Alexandre Margerye, s^r^ de Bernières, avocat à Falaise (1668); pour la même, concernant la saisie en décret d'héritages qui furent à Jessé Piédoue, s^r^ de Launey, sis à Brocottes (1669); entre Suzanne Huet, veuve de Nicolas Clément, éc., s^r^ de « Plaineville », et Louis de Marguerie, éc., s^r^ de Neufville (1671), etc.

F. 1165. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin.

1671-1715. — Huet. — Lettres de l'archevêque de Paris concernant la collation des ordres mineurs par François de Nesmond, évêque de Bayeux, à Pierre-Daniel Huet, clerc du diocèse de Bayeux, dans l'église des Jésuites, rue St-Antoine, à Paris (1671). — Procédures aux pleds du bailliage-vicomtal de Brionne pour Pierre-Daniel Huet, sous-précepteur du Dauphin, abbé d'Aunay, contre Charles Taulpin, s^r^ de Forges, avocat en Parlement, Jean Taupin, s^r^ du Mouchel, et Pierre Taupin, s^r^ de Lisle, fils de feu Jacques, s^r^ de Forges, ses débiteurs en raison de la tutelle dud. Huet par le s^r^ de Forges; saisie des biens desd. Taupin à Brionne, « Arclou » et Carsix, etc. (1680). Incomplet. — Autres procédures pour le même: contre Guillaume Le Bret, fermier du s^r^ d'Escoville (1681); contre Mme de Bellemont, sa locataire à Brionne (1682). — Baux à ferme: par Bénédic Guéroult, s^r^ de Lonchamps, patron honoraire de Ste-Honorine-du-Fay, et Louis-Auguste Boullard, s^r^ des Préaux, bourgeois de Caen, au nom de Huet, ancien évêque d'Avranches, abbé de Fontenay et d'Aunay, demeurant à Paris en la maison professe des Jésuites, de la ferme de Beauvais, sise paroisse de « St-Étienne » de Fontenay, du bac et passage de Fontenay et de fonds à St-André de Fontenay (1699); par led. Guéroult et Anne Le Roux, veuve de Boullard, de la tierce partie de la grosse dîme de Fontaine-Étoupefour, dépendant de l'abbaye de Fontenay (1700), etc. — Arrêt du Grand Conseil autorisant Huet à faire assigner Roland-François de « Querhouen de Coitaufas », évêque d'Avranches, pour procéder sur la saisie et opposition par lui faite aux mains de Fabio Bruslard de Sillery, évêque de Soissons, abbé de « St-Basle », des arrérages de la pension accordée à Huet sur lesd. évêché et abbaye, led. de Kerhoen prétendant que lad. pension doit être appliquée aux charges de l'évêché d'Avranches (1700); procédures y relatives. — Sentence des requêtes défendant à Philippe Piédoue, s^r^ de Nerval, de rien innover à l'usage observé sur le fait de l'engrangement des dîmes de l'abbaye de Fontenay (1703). — Lettres de committimus pour Huet, l'un des quarante de l'Académie Française (1705). — Arrêt du Parlement entre led. évêque d'Avranches et Huet, son prédécesseur, concernant les titres du chartrier de la baronnie de St-Philbert, dépendant dud. évêché (1708). — Bail des grosses dîmes de St-Marc d'Ouilly, dépendant de Fontenay, par Jean-Baptiste Piédoue, éc., s^r^ de Charsigné, procureur du Roi général des finances à Caen, procureur de Huet (1709). — Procédures pour Huet: contre led. Bénédic Gueroult, s^r^ de Lonchamps, pour lui et ses associés au bail de l'abbaye de Fontenay; concernant sa pension sur l'évêché de Soissons et l'abbaye de « St-Galle », *al.* « St-Basle », *al.* « St-Goille ».

F. 1166. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1681-1775. — Huet et Piédoue. — Vente par Pierre-Daniel Piédoue, éc., s^r^ de Launey, prêtre, et Jean-Baptiste Piédoue, éc., s^r^ de Charsigny, de Caen, fils de feu Jean, à Marie Huet, leur mère, de maison à Caen, rue des Carmes (1681). — Traité de mariage de Michel Hermerel, écuyer, seigneur de La Ferrière, patron de Vaux-sur-Aure, vicomte de Bayeux, fils de feu Michel, seigneur de Secquemont, lieutenant civil et criminel à Bayeux, et de Suzanne Néel, et Claude-Jacqueline de Piédoue, fille de Philippe, seigneur de Nerval, et de Claude de Morel de Putanges, en présence de François de Nesmond, évêque de Bayeux, Raoul de Couvert, sei-

gneur de Coulombs, gouverneur de Bayeux, Michel Suhard, s[r] de Loucelles, Pierre Suhard, seigneur et patron de S[t]-Sulpice, François Patry, s[r] de Sully, Gilles Clément, seigneur de Bourgeauville, envoyé extraordinaire du Roi en Allemagne, Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches, précepteur du Dauphin, René de Catinat, seigneur et baron de S[t]-Marc, conseiller au Parlement de Paris, Nicolas de Catinat, seigneur de S[t]-Gratian, gouverneur des ville et duché de Luxembourg, lieutenant général des armées du Roi en Piémont et Savoie, Guillaume de Catinat, seigneur de Croisilles, Guy Duval, seigneur et marquis de Condé, Bonneval, Moulineaux, La Houblonnière, etc., conseiller au Parlement de Normandie, etc. (1691). — Procédures : pour Thomas Huey, bourgeois de Caen, créancier sur feu Pierre Blouet, obitier à S[t]-Gilles; pour Pierre Huet, s[r] de La Motte, bourgeois de Caen, officier de l'Université. — Acte incomplet concernant la clameur lignagère par Jean-François de Piédoue, chevalier, seigneur et patron d'Héritot, Hernetot, Harcourt et autres lieux, demeurant à Frénouville, époux d'Adélaide-Flore-Clotilde de Nollent, sur un marché de vente par M. de Pierrepont et la d[elle] de Nollent, son épouse, d'arbres à Frénouville (1775).

F. 1167. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XIX[e] siècle. — Huet. — Notes de M. Le Hardy sur la famille Huet (depuis 1515), et sur Huet, évêque d'Avranches (biographie et bibliographie).

F. 1168. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1579-1678. — Séran (de). — Sommation requête de Ravend de Séran, s[r] de La Tour et Canyvet, en représentation de copies en vertu de quoi ont été faites les bannies à l'issue de la messe d'Aubigny, déclarées remises à Ravend de Morel, s[r] de Putanges (1579). — « Accommodement » du baron d'Audrieu et de M. de Séran, concernant la succession de M. de S[t]-Pierre, leur frère, en présence de Charles Du Mesnil, éc., procureur du Roi à Falaise, leur beau-frère, et de Charles de La Rivière, éc., s[r] de Missy, cousin germain (1638). — Accord entre Gilles de Séran, seigneur et baron patron d'Audrieu, et Jacques de Séran, éc., s[r] de Séran, concernant la vente de la terre d'Aubigny, etc. (1665). — Lettres sur requête de Jacques de « Sérent », s[r] du lieu, fils de feu Charles, concernant les différends de Gilles de « Sérent », s[r] d'Audrieu, son oncle, avec Brandely de Morel, s[r] d Aubigny, pendant sa minorité, touchant les tenures de leurs fiefs, leur transaction de 1648, etc. (1668). — Procédures entre Jacques de Séran, demeurant à Falaise, et Marie Lambert, veuve de Gilles de Séran, seigneur et baron d'Audrieu (1677-1678).

F. 1169. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1413-1561. — Seigneurie d'Hiéville. — Cession devant Guillaume Postel, tabellion à S[t]-Pierre-sur-Dives, par Fouquet Baudouin à Entermet Baudouin, son frère, de S[t]-Pierre-sur-Dives, d'un membre de fief tenu par huitième de fief, à eux venu de la succession d'Étiennote, femme de Richard de La Caussie, leur mère, assis à Hiéville, en échange du tènement de La Rosaie, assis à Hiéville, hameau d'Hermonville (1412, février). — Baux à fieffe par Robin ou Robert de Bernières l'aîné, écuyer, bourgeois de S[t]-Pierre-sur-Dives (1452, v. s.,-1458); rente à Jean Bonnechose, écuyer (1458). — Extraits des pleds d'Hiéville : pour Robert de Bernières, éc., seigneur de Vaulx, aveux au noble fief et seigneurie d'Hiéville (1471, v. s.); pour Guillaume de Bernières, seigneur du fief d'Hiéville (1496); pour Jean de Bernières (1509, v. s., 1510); pour Gabriel de Bernières, aveu de Pierre Le Tellier, prêtre (1535). — Reconnaissance de prise à fieffe de Jean de Bernières, curé de S[t]-Pierre-sur-Dives, de jardin à Hiéville (1488). — Procédures aux pleds de S[t]-Pierre-sur-Dives et Jumel, tenus par le lieutenant de Jean Picart, chevalier, seigneur de Radeval et de Loraille, vicomte de Falaise, pour Jean de Bernières, seigneur de Vaulx (1513, v. s.); au dos, note de production dans un procès gagné devant l'intendant d'Alençon par M. Du Merle Grandchamp contre les habitants de S[t]-Pierre-sur-Dives, pour prouver que les maisons et jardins y compris sont d'Hiéville et non de S[t]-Pierre. — Déclaration du noble fief, terre et seigneurie d'Hiéville, appartenant à Jean de Bernières, écuyer, s[r] du lieu, qui est un huitième de fief de haubert en la sergenterie de S[t]-Pierre-sur-Dives, tenu nûment du Roi à cause de sa châtellenie de Falaise (1560); représentation par Jean de Bernières, seigneur d'Hiéville en partie, de son aveu et dénombrement, devant Olivier de Brunville, lieutenant général du bailli de Caen, et attestations conformes de Thomas de Courseulle, s[r] du Han, Jean Marguerite, éc., élu en l'Élection de Falaise, Charles Marguerite, éc., s[r] d'Airan, Guillaume de La Rue, s[r] de Jort, Gallien de La Rue, s[r] de Soûmont, Guillaume Macquerel, s[r] de Neufville, etc. (1560, v. s.).

F. 1170. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1606-1696. — Hiéville. — Accord sur procès en Parlement de Rouen entre Jean de Bernières, s[r] de Vaux, et Isaac Charlot, s[r] de Boessé, en considération duquel accord cession à Charlot d'un colombier à Hiéville, dépendant du domaine non fieffé du sieur de Vaux, etc. (1606). — Procédures contre des redevables au fief d'Hiéville : pour led. Jean de Bernières, comparant par Abraham de Bernières, s[r] de Fonteney, son fils (1606); pour led. Abraham. — Aveux: à Abraham de Bernières, s[r] de Fontené et d'Hiéville en partie, par Isaac Charlot, s[r] de Boessé, avocat en la vicomté de Falaise, pour des héritages mouvant de la sieurie d'Hiéville, qui d'ancienneté avaient été mis en débat de tenure entre les religieux de S[t]-Pierre-sur-Dives, sieurs en partie et patrons d'Hiéville, led. Jean de Bernières, s[r] de Vaux et en partie d'Hiéville, et la dame de La Luthumière, dame en partie d'Hiéville, sur quoi accord était intervenu en 1578 (1607); aud. Abraham (1614-1625); à Jean de Bernières (1669). — Pleds et gage-plèges de lad. seigneurie : pour Abraham de Bernières par Isaac Charlot, sénéchal (1613); pour le même : Louis Morel, curé, Jacques Du Not, s[r] d'Hermonville, Pierre Brosset, ex-curé, etc. (1620); pour Jean de Bernières : Philippe Faucon, curé d'Hiéville, etc. (1663-1668); pour les enfants mineurs de Jean de Bernières (1676-1685). — Aveu rendu au Roi par Abraham de Bernières (1621). — Bail à fieffe par led. Abraham; acte intitulé au nom de Françoise Daverton, dame de Colonges, veuve de François de Vauquelin, conseiller aux Conseils d'État et privé, seigneur de Sacy, Le Perron, etc., bailli d'Alençon, garde hérédital des sceaux des obligations de la ville et vicomté de Falaise (1623). — Aveu de Jean de Bernières, s[r] d'Hiéville et de Fonteney, neveu dud. Abraham (1675). — Ordonnance de la Chambre des Comptes de Normandie accordant temps de six mois pour rendre ses devoirs du fief d'Hiéville à Ancelotte de Bully, femme civilement séparée de Tranquille Alorge, écuyer, s[r] de Gamache, veuve en 1[res] noces de Jean de Bernières (1696).

F. 1171. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1700-1722.—Hiéville. — Mandements de la Chambre des Comptes de Normandie : concernant les foi et hommage de Marthe de Bernières, fille de feu Jean (1700); accordant temps à Louis-Antoine de S[t]-Denis, écuyer, époux de lad. Marthe (1701); mainlevée de garde-noble (1702). — Pleds et gage-plèges de la terre et sieurie d'Hiéville : pour led. de S[t]-Denis, tenus par Nicolas Maintrieu, s[r] de La Poterie, sénéchal (1701-1710): Jean-Antoine de Nollet, éc., s[r] de Lif, époux d'Anne Charlot, fille de Paul Charlot, éc., s[r] de « Montjeulle », fils Isaac, Sébastien Le Tellier, s[r] de Grandval, Nicolas Dunot, s[r] du Quesnay, etc.; pour lad. Marthe de Bernières, veuve dud. de S[t]-Denis (1721): Henri Ossemont, éc., s[r] de Senteville, époux de Marie de Nollet, Guillaume Lhermelot, curé, etc. — Aveux : aud. de S[t]-Denis, seigneur à cause de Marthe de Bernières, son épouse (1703-1710); à lad. Marthe de Bernières, veuve (1722).

F. 1172. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1676-1771. — Hiéville. — Requête à l'intendant d'Alençon par Jean-Antoine Du Merle, écuyer, s[r] de Grandchamp, seigneur en partie d'Hiéville, contre son inscription au rôle à taille de S[t]-Pierre-sur-Dives pour biens sis à Hiéville (1734); procédures y relatives; mémoire de M. Du Merle : ce procès lui est suscité par Dufour, syndic du bourg de S[t]-Pierre, homme remuant, qui, à la faveur du chartrier des Bénédictins, croit être bien fondé dans une nouveauté extraordinaire; ordonnance de l'intendant ordonnant radiation des cotes du rôle à taille (1734). — Pleds du fief d'Hiéville appartenant à Jean-Antoine Du Merle, chevalier, seigneur de Granchamp, à cause de Marie de Bernières, fille de Jean, sa mère (1739). — Copie collationnée en 1751, sur les originaux représentés par le greffier de la seigneurie d'Hiéville, de documents concernant la famille La Mort (1676-1688). — Aveux et déclarations : à Jean-Antoine Du Merle, chevalier, seigneur de Soligny, du Bois-Guillaume et autres lieux, seigneur propriétaire du noble fief, terre et seigneurie d'Hiéville, et à Marie-Suzanne et Françoise-Marie Du Merle, ses sœurs, dames en partie d'Hiéville, et usufruitières du fief dud. lieu (1751); à Antoine-Léonord Du Merle, seigneur de Soligny, du Bois-Guillaume, seigneur propriétaire du fief d'Hiéville, et auxd. demoiselles ses tantes, entre autres par Marie Le Tellier de Clos-Fontaine, et Charles-Denis La Mort, curé de La Boissière (1771).

F. 1173. (Liasse.)—3 pièces et cahiers, papier.

1694-1701. — Hiéville. — Assiettes et papier de recette de la taille de la paroisse d'Hiéville.

F. 1174. (Registre.) — Grand format, 69 feuillets, papier.

1773-XIXe siècle. — « Généalogie de la maison du Not, originaire de Portugal, faite sur les titres, contrats et autres originaux, communiqués par les différentes branches, par Jean-Alexandre du Not de St-Maclou, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, baron de Vieuxpont, seigneur de Houlbec, Catillon, Grandval Fouquelelou, Guernetot, Malvoue, La Motte et La Fontaine. Au château de Houlbec. 1773. » — Extraits des titres : 1366, 18 janvier, vente par François de Coulombières, seigneur et baron de La Haye-du-Puits et de Vendeuvre, à Hector Dunot, écuyer, du bois et dépouille de la garenne de Vendeuvre, nommée Le Tillay; — 1378, 12 janvier, certificat donné à Montebourg par Guillaume des Bordes, capitaine général au pays de Cotentin pour le Roi, à Simon « Denot », chevalier, qu'il sert le Roi sous son gouvernement; — 1473, généalogie faite à St-James par Jean Dunot, par laquelle on voit qu'Hector Dunot, originaire de Villaviciosa en Portugal, se rendit avec un frère et d'autres en Angleterre, pour prendre part aux guerres dud. pays, vers 1350, que de là il s'achemina en Normandie, où il fit alliance avec Mlle de Poilvillain; Noël et Jean, père et fils, « furent moult foulés et prins prisonniers à Fourmigni, d'où ils furent conduits en la Guienne, où ils souldèrent leur rançon, ce qui réduit la famille à une très modique fortune », etc. ; Jean II « s'est retrait en son logis, où les présentes choses ont été écrites, présence d'aucuns nobles et loyaux personnages, pour être notes et remerques à ses fils soubs âge, d'autant qu'il pourroit mourir par avant que hors de page soient-ils, et aussi par ce que ès troubles de Normandie et Bretagne ses chartes de maison et moult autres écrits et papiers ont été divagués et dévoyés, hors quelques-uns en petite portion »; autre branche en Bourgogne; — requête en confirmation de noblesse adressée à Henri IV, après la paix de la Ligue, par Thomas Dunot, représentant que ses ancêtres ont toujours joui de la qualité de nobles, que Guillaume, son père, ayant quitté la maison paternelle pour s'établir à St-Pierre-sur-Dives, avait négligé malhabilement sa filiation, que Gilles, son aïeul, avait servi aux guerres du Royaume, en Piémont et autres rencontres, dans la charge de commissaire de l'artillerie du Roi, que lui-même a levé à ses dépens une compagnie pour le service de Henri IV, avec laquelle il avait rompu un parti de ligueurs allant de Lisieux à Falaise, qu'il avait plusieurs fois fait fortifier à ses dépens le bourg de St-Pierre-sur-Dives, sa maison pillée, lui-même plusieurs fois fait prisonnier, etc. ; — extraits des commentaires de Montluc concernant led. « Duno », commissaire de l'artillerie; — 1607, vente par François Le Sens, sr et patron de Tucqueville, à Jacques Dunot, élu en l'Élection de Falaise, du fief, terre et sieurie du Mesnil-Simon; — 1622, lettres d'anoblissement accordées aud. Jacques, sr d'Hermonville, et Nicolas, sr du Quesné, fils dud. Thomas Dunot; — 1636, mandement du Parlement de Rouen, pour information sur la plainte de Jacques Du Not, sr de Berville, contre Manneville, gentilhomme du pays, qui l'a blessé lorsqu'il était à Berville pour s'opposer aux violences des gens de guerre (il en mourut); — 1669 et 1670, confirmation de noblesse; — 1684, vente par Henri Dunot, sr de Berville, et Georges Dunot d'Harmonville, comte et abbé de St-Pierre-sur-Dives, conseiller au Parlement de Rouen, à Alexandre, sire de Bréauté, seigneur et patron d'Héroudeville, leur beau-frère, du pré de Thieuville à Bretteville-sur-Dives, et de fonds à Cambremer; — ancienne généalogie, remontant à Noël Dunot, sr d'Hermonville, qui épouse Gabrielle de Rouy, de Caen, en 1403; — 1726, contrat de mariage devant le notaire royal établi en l'île de Marie-Galande entre Gabriel-Jacques Dunot, sr de St-Maclou, demeurant en cette île, natif de Vieuxpont en Normandie, et Marie-Madeleine de Boncourt, native de l'île Martinique, fille de Claude-Alexandre de Moreau, sr de Boncourt, capitaine général garde-côte de Villers en Normandie; extraits baptistaires de leurs enfants en la paroisse de N.-D. de la Conception de l'île Marie-Galande, etc. — Contrats de mariage : alliances, de James, de Fourrel d'Escajeul, Le Roux de Touffréville, Le Neuf de La Vallée, de May de La Bigne, de Bréauté, de Morel, Le Maignen de Grandval, de Malherbe d'Amanville, etc. ; extraits baptistaires; lots et partages; certificats de services militaires par : le duc de Longueville (1635-1636) ; le marquis de Canisy (1640) ; le seigneur du Hallier, gouverneur de Lorraine et de Nancy (1640) ; le seigneur de La Meilleraye, maréchal de France (1641) ; le vicomte de Turenne (1668), etc. ; nominations et brevets; lettres du maréchal de Broglie, du comte de Rochambeau, de Choiseul, du commandant de Monaco, etc. ; ordre du gouverneur de La Guadeloupe, Marie-Galande et La Désirade, François-Charles de Bourlamaque (1763), etc. — Arbres généalogiques, et « généalogie en détail », depuis led. Hector, passé en Angleterre vers 1530. Branches de Berville, du Quesnay, de La Dannerie, de St-Maclou; rameaux. Additions jusqu'à Georges-Fernand, baron

Dunot de St-Maclou, époux de Marie-Sidonie de Gombault-Rasac (1848), maire d'Ouézy de 1865 à 1871.

F. 1175. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1661-1891. — Généalogie de la famille Dunot et extrait des pièces dont s'aident Nicolas Dunot, écuyer, s^r d'Hermonville, Charles, s^r du Quesnay, Jean, s^r de La Davyère, et Louis, s^r de St-Maclou, frères, pour établir la vérité de lad. généalogie et prouver qu'ils sont de noble extraction : lettres d'anoblissement de 1622, etc.; armes : d'azur à un chevron d'or accompagné de 3 colombes d'argent, becquées et membrées de gueules, à un chef d'azur chargé de 3 roses d'argent et soutenu d'une face en devise aussi d'argent; jugement de maintenue de M. de Marle, intendant d'Alençon (1666). Copie délivrée sur la minute originale par Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, en 1731. — Accord sur procès entre Georges Du Not d'Harmonville, comte et abbé de St-Pierre-sur-Dives, et Joseph Du Throsne, curé de Bretteville-sur-Dives, concernant les dîmes de lad. paroisse (1671). — Partage de la succession de Marie-Anne Dunot de St-Maclou, veuve en premières noces de Le Cointre de Berville et en secondes de Meunier Dubreuil, entre ses neveux et nièce, Marie-Maximilienne-Éléonore-Henriette Dunot de St-Maclou, épouse de Maximilien-Casimir-Ferdinand de Guernon, demeurant à Épinay-sur-Odon, et Isidore et Marie-Anne Dunot de St-Maclou, demeurant à Ouézy (1831). — Lettre de faire part du décès de Georges-Fernand Dunot, baron de St-Maclou, le dernier de la famille (1891).

F. 1176. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1650-XVIIIe siècle. — Généalogies des familles : de Grouvel, originaire du Roumois, depuis Pierre, sieur de Maupas, époux de Marie, fille de Geoffroy Prévost, conseiller échevin de la ville de Rouen (1539), dont la branche aînée s'est éteinte dans la maison de Varroc par le mariage de Marguerite de Grouvel en 1674 avec Pierre de Varroc, seigneur et patron de Liéville, Herbouville, etc.; — de Morais, depuis Jacques, époux de Marguerite d'Aché, jusqu'à Jacques, de Brezolles, présenté pour être chevalier; armoiries; notes généalogiques de M. Le Hardy sur les aieux de Jean d'Angennes, bisaieul paternel, et de sa femme Marguerite de Thierry; — Phelipeaux (de St-Florentin), depuis 1356; — Thiery (Gouyer, Le Piez, de Pierreville, de Boisandré, de Boutreux, etc.);— y joint, contrat de mariage de Pierre Grouvel, bourgeois de Rouen, et Marguerite de Clère, fille de feu Jean, receveur de l'hôtel commun de Rouen, et de Marguerite Baudry (1650).

F. 1177. (Liasse.) — 1 rouleau, 10 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1375-1495. — Familles et pièces diverses. — Vente par « Jehan Denance », écuyer, à Guillaume « de la Crouez », écuyer, de 60 sous de tournois ou de monnaie courante d'annuelle rente sur celles que led. Jean eut par échange de « Mons. Patri de Montgeroul sur les fez de La Musengière et de La Fumière et dou Perron » (26 février 1374). — Bail à fief devant Oudart Paisant, clerc, tabellion ès mettes des sergenteries Morant et « Baart », par Jean Pouchin, écuyer, demeurant à Pennedepie, à Geffroy Piart, de la paroisse de « Heditot », de terre à Héritot (28 avril 1386). — Prise à fieffe par Jean Le Guerrinel, de St-Aubin-d'Arquenay, d'un « masnage » aud. St-Aubin, etc. (1422); transport de rente sur led. Jean à Guillaume Rouxel, bourgeois de Caen (1424). — Prise à fieffe par « Raul Lainsné », de « Geel », de Perrot Fouquet, de lad. paroisse, de fonds à Giel et Courteilles, devant Jean Ameline, prêtre, tabellion ès parties d'Habloville, le Pont-Écrépin et environs, sous Jean de Pierres le jeune, clerc, tabellion du Roi au siège d'Argentan pour la terre d'Exmes (4 mars 1436). — Acquêt de rente par Pierre de Gouville, de Rots, de Thomas Le Pic, de Rosel, et « Guiffrine », sa femme, fille de feu Pierre Gervaise, de Rots, hameau de « Nourey » (8 mars 1444). — Mandement de Conrad, évêque de Metz, recommandant aux abbés, abbesses, etc., les quêtes pour la guerre contre les Turcs ordonnées par le pape Calixte III et son légat, et les prédicateurs de la croisade (1457). — Aveu à Jean « Le Hérichie », écuyer, s^r de « Flagie », par Pierre Mansel, de Ste-Honorine-du-Fay (1460). — Mandement de Louis XI à Jean d'Estouteville, s^r de Briquebec, concernant le logement des gens de guerre de son ordonnance « en bonnes villes pour cest yver affin de obvier à ce qu'ilz ne pillent ne facent maulx ne oppressions indeues à noz subgés du plat paiz, et qu'ilz paient raisonnablement ce qu'ilz prendront »; les gens de la charge et retenue du comte de Maulévrier, grand sénéchal de Normandie, dont a la conduite Guillaume de Vallée, seront logés à S^t-Lô, ceux de Jean Du Fou, premier échanson du Roi, et Regnault Du Chastelet, bailli de Sens, à Vire, et ceux du comte de Penthièvre, à Carentan; commission aud. d'Estouteville de faire le logis desd. gens de guerre aux villes et lieux dessusdits

et leur faire bailler ustensiles et vivres pour eux et leurs chevaux, en payant pour les ustensiles 30 s. t. par mois pour chacune lance fournie, et les vivres à tel prix raisonnable qu'il ordonnera, appelée la justice des lieux (Le Mans, 19 janvier 1467); vidimus devant les tabellions de St-Lô, Alain de Plumangat, bailli de Cotentin, à la requête dud. d'Estouteville, capitaine de St-Lô, et nomination par lui de Robert Josel, Raoulin Lenfant, écuyers, Jean Fane, sr de St-Hilaire, et Girart Varroc, écuyer, pour lad. commission à Carentan (28 janvier 1467). — Aveu rendu aux pleds du fief et seigneurie de La Rivière Chièvre pour Antoine de Fontenay, écuyer, tenus par Jean Desbuaz, sénéchal (1473). — Aveu à Guillaume de Bricqueville, sr de Bernesq et de Coulombières, par Henri Suhard, écuyer, du fief, terre et vavassorie de La Basonnière, jouxte le don fait en 1235 par Georgette, dame de Coulombières, à Philippe de Coulombières, prédécesseur dud. Suhard, baillé aux pleds de la terre et seigneurie de Coulombières tenus par Guillaume Grosourdy, lieutenant (1495).

F. 1178. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1505-1595. — Aveu aux pleds de « Couldrehart », tenus par Pierre Du Londel, écuyer, sénéchal, par Jean Brière, de Christophe de « Couldrehart », éc., sr du lieu (3 mars 1504). — Vente devant Philippe Le Boucher, prêtre, et Pierre Bénard, clerc, tabellions ès mettes des sergenteries de Préaux et Thury, par Guillaume Gueret, d'Évrecy, à Guillaume de Bourgueville, de St-Pierre de Caen, de terre à Esquay (1511). — Aveu aux pleds de la seigneurie de La Rivière Chièvre pour Geoffroy de Fontenay (curé de Moyon et seigneur temporel dud. lieu, 1516), tenus par Henri de La Rue, écuyer, lieutenant du sénéchal dud. lieu, par Durant Martine, pour héritages à Tournebu (1517). — Aveu à Michel Bonenffant, sr de La Brethe et de Myrebel, en son fief de Myrebel assis à Croissanville, par Charles Després (1543). — Lots des héritages Crochard (24 mars 1546). — Procédures en bailliage de Caen pour Jean Le Sens, sr de Monts et de Lion (1562, n. s., 1563). — Mandement de Jean de La Rivière, éc., licencié aux lois, lieutenant général du vicomte de Bayeux, pour Ravent Tillard, prêtre, de Bayeux (1566). — Vente par Jacques de Radulph, sr des Ysles, élu à Vire et Condé-sur-Noireau, à Jean-François de St-Marc, lieutenant de Mgr. de Bordeaux au gouvernement de la ville, château et vicomté de Vire, de terre sur laquelle il y avait à jour passé une maison et jardin qui furent à Vivyer, rue du Neuf-bourg, à Vire, en présence d'Émond de Radulph, sr de La Sallerie, avocat pour le Roi à Vire, et de Pierre Bourget, sr de Chaulieu et de Crépon, receveur des aides et tailles en l'Élection de Vire (1591). — Arrêt de la Cour des Aides de Rouen concernant l'anoblissement de Pierre Noël, sr « de Corches », de Mézidon (1595).

F. 1179. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1632-1695. — Vœux de Léonore Gigaut, entre les mains de Laurence de Budos, abbesse de la Trinité de Caen (1632). — Traité de mariage de Louis Allexandre, de St-Germain de Tournebu, et Michelle Agnès, de Bricquebec, en présence de Jean Lefebvre, curé dud. St-Germain, notaire apostolique, doyen de Saire (1638). etc. — Ordonnance de Charles Le Roy, sr de La Poterie, intendant de Caen, déchargeant Gilles et Guillaume de Nollent, écuyers, srs de Frénouville et de Harcourt, sur représentation de leurs titres de noblesse, de leur assignation et saisie de fiefs à la requête de « Palleologo », commis au recouvrement des taxes des confirmations et exemption du droit des francs-fiefs (1641). — Reconnaissance par Nicolle de La Mare, abbesse, et le monastère des religieuses de Ste-Claire de Rouen, à Léonor de Varroc, écuyer, sr de Lieville et de Herbouville, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, pour donation à fin de participation aux prières, etc. (1641); autre donation pour le salut de Catherine de Montagu, son épouse, inhumée dans la cave de la chapelle que les religieuses lui ont concédée (1642). — Quittance en blanc par Jean Le Roy, avocat du Roi ancien au grenier à sel de Condrieu et chambre de St-Chaumont pour ses droits à l'état des gabelles du Lyonnais (1654). — Traité de mariage de Gilles Allexandre, de St-Germain de Tournebu, et Françoise Le Monnier, fille de feu Antoine, éc., sr de Benneville, et de Françoise de La Haulle, de St-Cyr (1657). — Mandement de la Chambre des Comptes de Normandie concernant les foi et hommage d'Augustin Blouet, écuyer, sr de Camilly et du Fresne, conseiller au Parlement de Rouen, pour le fief, terre et sieurie de Meheudiot, à Curcy, relevant du Roi par un quart de fief de haubert à cause de la vicomté de Caen, moitié duquel fief lui appartient par échange avec Nicolas Planchon, avocat à Caen, et l'autre, relevant de lui par parage, appartient à Philippe Grossart, curé de Culey-le-Patry, et François, son frère (1658). — Attestation de Gilles Happaert, par-devant Antoine Fraryn et François Rubens, échevins d'Anvers, qu'Adrien Dierickx, notaire, et

Jean Wils, ont, par transaction, été condamnés à à payer une somme de 57.000 florins carolus (1659) (1). — Assiette des tailles de St-Aignan-le-Malherbe (1661); Nicolas Dupont, écuyer, curé. — Réception de Pierre Poret comme maître du métier de drapier sergier peigneur façonnier de lingettes, en la ville, faubourgs et banlieue de Caen (1670). — Visite du prieuré de Deux-Jumeaux: Jean Rogier, chapelain du prieuré, desservant pour l'absence de Louis Millon, aumônier du Roi, prieur commendataire, résidant à Paris; la ve Haribel, receveuse et fermière générale du prieur; représentations de François d'Agnaux, éc., sr de Lille, que le prieur est obligé de distribuer 8 boisseaux d'orge en aumône toutes les semaines, ce qui s'est toujours pratiqué, excepté depuis 30 ans environ, etc. (1691); requête de Jacques Hébert, curé de Deux-Jumeaux, docteur de la faculté de Paris, en suite de la visite du vicaire de l'abbé de Cerisy, curé primitif de Deux-Jumeaux, pour paiement par le sr de St-Rémy Le Patou de rente due à la Charité (1691).

F. 1180. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1709-1815.—Copie informe d'aveu à René-Balthasar de Rabodanges, chevalier, seigneur et patron de Ste-Colombe, tuteur des enfants mineurs de Pierre d'Oilleançon, chevalier, seigneur marquis de St-Germain, Caligny, les Loges-Saulces, Lonlay-le-Tesson, etc., à cause de la seigneurie de Caligny, par Antoine de Pontaut, écuyer, sieur de La Motte, pour la terre et seigneurie de La Ruaudière, dont le chef et manoir est assis à Caligny, et s'étend à St-Pierre-d'Entremont [1709].—Réception et admission par Godefroy Brossay St-Marc, lieutenant du premier chirurgien du Roi en la communauté des maîtres chirurgiens de Rennes, de Pierre Thorigny comme maître barbier chirurgien pour St-Jacques-de-La-Lande et lieux circonvoisins (1725). Sceau. — Transaction entre Claude-Joseph-Ignace de Simiane, évêque-comte de St-Paul-Trois-Châteaux, prince de Chabrières, abbé et comte de St-Pierre-sur-Dives, et les religieux, et Pierre Le Brethon, curé de Fel, au sujet des dîmes et terres d'aumônes de Fel (1725).—Dispense d'affinité par le pape Benoît XIII (1728).—Extraits des registres d'état civil de Notre-Dame de Champsegré, diocèse du Mans: 1774, 10 août, sépulture de Robert-Charles Clouet, garde-marteau en la maîtrise de Domfront et Falaise, décédé la veille en sa terre du Sablonnier; Augustin Le Duc, bachelier en droit civil et canon, curé. — Acte de société pour la fourniture des viandes de l'armée de Provence, Dauphiné et Italie, pendant la campagne de 1747. — Procuration par le duc de La Vallière, pair et grand fauconnier de France, gouverneur et grand sénéchal de la province de Bourbonnais, brigadier des armées du Roi, pour régir et administrer en son nom le duché de La Vallière (1750).—Acte de société en la propriété des deniers d'imposition dont l'établissement a été ordonné dans la généralité de Riom pour servir au rachat des offices municipaux qui restent à lever dans lad. généralité, aliénés par arrêt du Conseil pour 8 ans 1/2 en faveur de Guillaume Plomelle, bourgeois de Paris (1751). — Minutes de lettres concernant un procès : « J'ay fait dire une messe du St-Esprit; demain, j'en fais dire une de la Vierge pour inspirer à nos juges les sentiments d'intégrité et le zelle de la justice », etc. (1759). — Procès aux pleds de meuble de St-Pierre-sur-Dives entre Antoine-Louis-Camille d'Orglandes, chevalier, seigneur comte de Briouze, et Pierre Manchon, sr de St-Marc (1765). — Déclaration de Louis-Ambroise Provost, premier avocat du Roi du bailliage d'Avranches, protestant contre les édits portant suppression du Parlement de Rouen et établissement d'un Conseil supérieur à Bayeux (1771). — Transport par Marie-Hélène de Gauttier, comtesse de Briouze, dame et patrone de La Cambe, Louvières, Bernières et autres lieux, demeurant à Falaise, veuve dud. d'Orglandes, à Georges-Nicolas Bourdon, contrôleur des actes au bureau de St-Pierre-sur-Dives, de 500 livres de rente hypothèque au capital de 10,000 livres à lui appartenant comme représentant Françoise de Brochard, sur le marquis d'Assy et le comte d'Aubigny, représentant Pierre de Marguery, seigneur de Rouvres (1772). — Extrait du Mercure du 19 février 1785 : prophétie du XVe siècle annonçant de grands malheurs pour l'année 1788. — Parts dans l'entreprise de l'Yvette (1788). — Lettre sans date de Radulph [à l'intendant] concernant la lettre du contrôleur général pour l'uniformité de la quantité de pain délivrée par jour aux prisonniers et ses instructions à ses substituts pour maintenir le bon ordre dans les prisons et arrêter les émeutes qui pouvaient arriver en conséquence; « depuis deux ans j'ay furieusement élagué de ces sortes de pestes publicques, et par les états des prisonniers actuels dans votre généralité, il y a plusieurs prisons où il ni enna point et les autres peu ». — Diplôme de chevalier de St-Louis pour François-Benjamin de Godefroy, capitaine de frégate (1815).

(1) Mon collègue du Nord, M. Finot, a bien voulu m'adresser l'analyse de cette pièce flamande.

F. 1181. (Plaquette.) — In-4°, 44 pages, papier.

1711-1754. — « Statuts et règlemens pour le métier des marchands beuriers-potiers-fruitiers-grainnetiers-fayanciers et crocquetiers de la ville et fauxbourgs de Caen. » Collation de 1711. Sentence de police y relative (1713). Lettres patentes d'homologation desd. statuts (1711). Extrait des statuts de la communauté des chandeliers-gressiers-chopiers de Caen, homologués en 1711 et enregistrés en 1713, conformément à l'arrêt du Conseil du 30 janvier 1713 entre cette communauté et celle des potiers-beurriers-fruitiers-crocquetiers. Texte dud. arrêt, rendu au profit des beurriers-potiers-fruitiers contre les chandeliers de Caen pour la liberté du commerce des beurres et autres marchandises. Extrait des statuts des épiciers-ciriers et confiseurs de Caen, homologués par lettres patentes de 1716. Sentence de police entre les gardes et jurés du métier de potier-beurrier-grainetier de Caen et la veuve Guillaume Edinne dit La Cavée, à laquelle il est fait défenses de vendre fromages, pois et autres dependances de la profession des potiers-beurriers par les rues ni ailleurs, à l'exception des jours de marché (1728). Arrêt du Conseil pour lesd. beurriers-potiers-fruitiers-faienciers et crocquetiers contre les pannetiers-bouteillers et les merciers de Caen, pour le droit de vendre la faience et autre poterie vernissée et non vernissée (1735). Arrêt du Conseil prescrivant le genre de chef-d'œuvre que doivent faire les aspirants à la maîtrise dans lad. communauté des beurriers-potiers, etc. (1741). Arrêt du Parlement pour lad. communauté des potiers-beurriers-fruitiers-grainiers contre plusieurs particuliers de Caen qui s'ingéraient, sans droit ni qualité, de vendre des pois, fèves, avoines, grains et graines (1743), etc. Imprimé à Caen, par Pierre-Jacques Yvon, à la diligence des gardes et féturier (1754).

F. 1182. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets, 1 pièce, parchemin.

1640. — « Articles, statuz et reiglemens faicts par les maistres ciergers de la ville du Mans sur le faict de leur vaccation de ciergerye, pour évitter les abbuz quy se pourroient glisser dans les marchandises et conserver l'égallité et fidellité d'icelles, ensemble pour reigler les chef d'œuvres des aspirans. » Approbation de la prévôté du Mans et ordre de se pourvoir dans les six mois pour obtenir du Roi les lettres nécessaires; représentation desd. lettres confirmatives (1640).

F. 1183. (Plaquette.) — In-4°, 32 pages, papier.

1749-1750. — « Catalogue général des marchands épiciers, et des marchands apoticaires-épiciers de cette ville, fauxbourgs et banlieue de Paris, fait le 31 décembre 1749. A Paris, de l'imprimerie de Pierre-Prault, quay de Gêvres, au Paradis. M. DCC. L. » Y figurent les listes des gardes et anciens gardes, des retirés du commerce et des veuves.

F. 1184. (Liasse.) — 6 pièces, papier, imprimées.

1754-1811. — Mémoire et observations sur la fabrique du sel blanc dans les salines d'Avranches et autres de la Basse-Normandie, pour faire connaître le ridicule, pour ne pas dire l'injustice, de la nouvelle régie qu'on s'efforce d'établir pour la perception du quart-bouillon ordonné par l'ordonnance de 1680. Avranches, impr. François-Louis Le Court. 7 p. in-f° (1754). — Ordonnance de police de Léonor-Charles Radulph, seigneur de Cerisy, patron et baron de Tracy, lieutenant général de police au bailliage de Caen, défendant aux propriétaires de Caen possédant des maisons et terrains aux encoignures de places, carrefours, rues et ruelles, d'y faire travailler sans permission dud. lieutenant (1759). Placard impr. à Caen par Jean-Claude Pyron. — Thèses philosophiques de Léonor-Alexandre-Marin Radulph de Villers, de Caen, au collège du Mont (1767). Placard impr. par Jean Poisson. — Licence imprimée, en blanc, par Louis-François Néel de Christot, évêque de Seez, pour l'audition des confessions; listes des cas réservés au pape et à l'évêque, etc. — Liste des juges et consuls de Paris en 1781. — Jugement du tribunal de commerce de Caen rapportant, comme sans objet, la déclaration de faillite de feu Louvet jeune (1811).

F. 1185. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1528-1772. — DEUXIÈME PARTIE. Titres de famille de M. Gaston Le Hardy. — Arrêts de la Cour des Aides de Normandie : déclarant noble Pierre Hardy, fils de Jean, fils de Philippe, anobli par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts de 1470 comme teneur du fief de La Cauvinière (1528); — pour François et Nicolas dits Hardy, fils dud. Pierre, contre les paroissiens en commun de Canapville, qui avaient voulu les imposer au rôle à taille, et qui sont condamnés à l'amende et aux dépens de l'instance (1580, v. s.); à la suite, notes:

de jugement rendu en 1658 par les commissaires généraux de la Cour des Aides de Normandie déchargeant Louis et « Phillebert » Le Hardy de la recherche de leur noblesse, etc. — Extrait du tabellionage de La Carneille concernant le bail à ferme par Jacques Le Hardy, s[r] de La Pillonnière, avocat du Roi en la vicomté de Vire, du lieu et ferme du Grand-Champ et Pont-du-Bois, provenant de la succession de Julien Graindorge, témoin, Abel Hardy, s[r] du Val (1607); au dos, notes concernant : Arthur Poret, s[r] de Taillebois (1607); Jacob Hardy, s[r] de La Tellerie, Guillaume Hardy, de Taillebois, Jacques Le Hardy, écuyer, gendre d'Émond dit Radulph, éc., s[r] de Merey, avocat du Roi à Vire en 1606, etc. — Extrait de la copie du registre des jugements rendus par Étienne d'Aligre, s[r] de La Rivière, conseiller du Roi en ses Conseils, et Jean Cardinet, s[r] de Logny, trésorier général à Orléans, commissaires députés pour le régalement des tailles en la généralité de Caen sur les exemptions prétendues par les gentilshommes et autres privilégiés, pour Louis Le Hardy, éc., s[r] de Pontellière, et Philippe, avocat du Roi à Vire, s[r] de La Pillonnière, Aimon, Charles et René, ses frères, de Vire, enfants de Jacques, avocat du Roi, fils Louis, fils François, fils Pierre, fils Jean, fils Philippe Hardy, vu, entre autres, les contrats de mariage entre Louis Hardy, s[r] de La Pillonnière, et Rose Le Prévost, en 1570, et de Jacques Le Hardy, fils des précédents, et Marie, fille d'Émond Radulphe, s[r] de Meré et de La Sallerie (1597), etc. (1635). En tête, armoiries de Gratien de Hardy, s[r] de Champvallon. — Délibération devant Roger Le Louvetel, lieutenant ancien du bailli de Caen en la vicomté de Vire, des parents des mineurs de Jean de La Rocque, éc., s[r] de Bernières et de Chênedollé, et de Judith Poret : David Turgot, s[r] du Longchamps, Gervais Cœurdoux, s[r] de Beaupray, bailli-vicomtal de Condé-sur-Noireau, Jean de La Mariouze, s[r] patron de Lassy, Étienne Blanchard, s[r] d'Angerville, Henri Euldes, s[r] de Carpiquet, Jean Le Febvre, s[r] du Perron, Jean Brard, s[r] du Manoir, Jacques Poret, s[r] de Berjou, Jacques Poret, s[r] de Dampierre, Louis Poret, s[r] de Laumondière, Louis Le Hardy, éc., s[r] de La Pontelière, Philbert Le Hardy, éc., s[r] de La Danerye, premier avocat du Roi au bailliage de Vire, etc. (1651). — Extrait de l'état des usurpateurs de noblesse condamnés et renvoyés au Conseil par Guy Chamillard, intendant de Caen, portant condamnation dé Louis et Philbert ou Philippe Le Hardy, de Vire, comme s'étant greffés sur la famille des Hardy de Canapville (1667). — Extrait du dictionnaire de la noblesse publié en 1773 par Lachesnaye-Desbois, concernant la famille Le Hardy, ancienne noblesse originaire de la généralité d'Alençon, dont une branche vint en 1600 s'établir dans celle de Caen, remontant à Philippe Le Hardy (1470) ; maintenue de Louis et Philibert Le Hardy en 1517 et 1568 ; Jacques, éc., s[r] de La Pillonnière et de Verson, quitta Falaise où il occupait une place dans la magistrature, et s'établit à Vire où il épousa Marie Radulph ; y acheta la charge de second avocat du Roi, devint ensuite premier avocat du Roi, mort en 1631 ; Philibert, son fils et successeur, rendit de grands services à la ville de Vire, en 1631, en la sauvant du pillage dont elle était menacée par l'armée de Gassion, qui venait punir les habitants d'Avranches et de Vire de leur révolte, etc. ; armes : de gueules à un chevron rompu d'or avec quatre lions affrontés d'argent, deux en chef et deux en pointe; devise : *Nec leporem feroces procreant imbellem leones*, etc. — Copies de M. Le Hardy. — Quittance par Jacques Le Hardy, écuyer, avocat du Roi à Vire, ayant le droit cédé de Robert Pringault, à Antoine Martin, receveur du domaine à Vire, pour arrérages de 100 sols de rente (1629). — Note sur le fief de La Pontellière, à Campagnolles, possédé en 1573 par Jean Du Rosel, lieutenant général au bailliage de Vire, vendu par ses fils à Jacques Le Hardy, s[r] de La Pillonnière, auquel les vassaux rendirent aveu en 1618, etc. — Copie informe de lettre de Le Hardy, négociant à Caen, aux officiers municipaux de Vire : il a trouvé dans ses papiers de famille une note portant que vers 1630 ou 1639 le maréchal de Gassion fut envoyé par le Roi devant la ville de Vire pour lui faire subir le même châtiment qu'à celle d'Avranches, toutes deux ayant été accusées de rébellion; Philbert Le Hardy, s[r] de La Pillonnière, premier avocat du Roi à Vire, fut député avec un s[r] de Meré, son parent, pour aller vers Gassion et garantir la ville du sac et de la ruine entière dont elle était menacée ; il calma en sa personne la colère du Roi, de manière que Gassion entra en ami dans Vire, fit aud. Le Hardy l'honneur de prendre sa maison, où il reçut les nouvelles protestations de fidélité de la ville, à qui il témoigna les obligations qu'elle avait aud. Le Hardy, en considération de quoi il fut dressé un acte commémoratif en reconnaissance et en l'honneur dud. Le Hardy en l'hôtel-de-ville, au son de toutes les cloches : demande d'extrait dud. acte solennel (1758).

F. 1186. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1463-1787. — Hardy et Le Hardy. (Sans filiation.) — Quittance devant Alain Hardy, tabellion royal à

Bayeux, par Pierre Malherbe, sergent à gages en la verderie de Bur-le-Roy au buisson de Montaubeuf, à Jean Du Plessis, vicomte de Bayeux, de 32 s. t. à raison des gages dud. office, pour 96 jours à 4 d. t. par jour (1463, 22 avril). — Quittance à Amboise par Zacharie Hardy, maréchal des logis du duc d'Orléans, comme procureur de Claude Fournier, maréchal des logis dud. duc, au trésorier de la maison dud. seigneur, de 112 l. 10 s. pour ses gages du quartier de janvier à mars (1562, avant Pâques). — Mandement du Roi à François Hotman, trésorier de l'épargne, de payer au s[r] de Bellestoille, gentilhomme à la suite du Roi, 600 écus sol, pour un cheval d'Italie sous poil bai à lui acheté par le Roi; quittance de « Phélix Hardy, s[r] de La Belle est..... » (1594). — Procédure devant Guillaume Rouxel, s[r] de « Jehanville », conseiller au présidial de Caen, exerçant la juridiction du bailli, pour François Hardy, avocat, bourgeois de Caen, jouissant à fermage de petite maison rue des Carmes appartenant aux curé et prêtres de S[t]-Jean, contre ses propriétaires, à fin de réparations ou de résiliation (1620). — Traité de mariage devant Pierre Gazier, principal tabellion juré et garde du scel aux contrats de la châtellenie de Brezolles, entre Louis d'Orville, éc., s[r] de La Brière, fils de Louis et de Marguerite Du Mouchel, et « Joachine » Le Hardy, fille d'André, éc., s[r] de La Roche, et de défunte Guillemine de Girard (1627). — Contrat de mariage de Jacques Hardy, éc., s[r] de La Masselinière, médecin ordinaire du Roi, fils de feu Jacques, vicomte d'Alençon, et d'Henriette Delorme, sa veuve, femme de Jean-Baptiste Brinon, trésorier de France en la généralité de Moulins, et Marie Goizet, veuve de Jean Grimal, bourgeois de Paris, en présence de Claude Hardy, éc., s[r] de La Batellerie, capitaine au régiment du Havre et aide-de-camp aux armées du Roi, frère du futur, de Thomas Hardy, son cousin, éc., s[r] de Vicques, de Charles Du Buisson, s[r] de Monts, etc. (1651). — Remise par Antoine Hardy, de Vimoutiers, à Robert Gouppil, de Préaux, comme tuteur d'Anne Gouppil, sa sœur, « retrayant » en son nom, de terre à Préaux (1656). — Bail par Élisabeth de Secqueville, veuve de n. h. Jean Hardy, contrôleur des gages des secrétaires du Roi, demeurant à Paris, à Jean Troulleau, mercier à Paris, et Jeanne Darque, sa femme, d'une maison à Paris, sous les piliers des halles, en laquelle est pour enseigne « les trois saulcières », moyennant 1400 livres t. de loyer par an (1661). — Traités de mariage : de Louis d'Orville, éc., s[r] de Villays, fils desd. Louis et Le Hardy, et Madeleine Ryoult, fille de feu Pierre, éc., s[r] du Mesnil et du Val, grènetier aux greniers à sel d'Exmes et Argentan, et de Madeleine de Calmesnil (1661); de Jacques de Nicolle, éc., seigneur d'Anceins et de Maupertuis, fils de feu François, éc., s[r] du Plessis Longny, et de Catherine de Malortie, et Charlotte d'Orville, fille des mêmes, demeurant à Fessanvilliers (1662). — Transport de rente par Charles Hardy, contrôleur des gages des secrétaires du Roi, et Geneviève Hardy, sa sœur, épouse de Pierre Gorillon, chevalier, « seigneur Desmarchais », maître d'hôtel ordinaire du duc d'Orléans, à Nicolas Barbier, ci-devant secrétaire du Roi (1669). Incomplet. — Renonciation par Marie Hardy à la succession de Robert de Vinatz, bourgeois de Vaucelles de Caen, son mari (1670). — Transport par Louis Hardy, fils de feu Hervé, procureur au Parlement de Rouen, à Catherine Le Marchand de Bardouville, veuve d'Henri-François Le Seigneur, chevalier, seigneur d'« Athemesnil », conseiller au Parlement de Rouen, de rente sur Michel Hermerel, écuyer, seigneur de La Ferrière, patron de Vaux-sur-Aure, vicomte et maire perpétuel de Bayeux (1704). — Traité de mariage de Pierre d'Orville, éc., capitaine de dragons, fils de défunts Louis et Madeleine Rioult, de la paroisse des Champeaux, et Marie-Josèphe Le Cornu, fille de feu Gilles-Félix, éc., s[r] « de Tellierre et de La Blottierre », et de « Jouachinne » Le Moine, de La Goulafrière, du consentement de Louis et Charles d'Orville, curés du Renouard et des Champeaux, etc. (1717). — Vente par Jean Le Hardy, écuyer, à Julie-Catherine de Varignon, fille de François, s[r] d'Apremont, brigadier général, de maison et dépendances en la paroisse de S[t]-Laurent, île de Jersey, en présence de Jeanne de Carteret, mère dud. Le Hardy, et Élisabeth de Carteret, sa femme (1738); copie de 1750 devant Jean Le Hardy, éc., juge délégué en l'île de Jersey, et les jurés justiciers de la Cour Royale de lad. île. — Ordonnance des maréchaux de France, condamnant Hardy de La Bigotière à payer à Neuville de Marsilly 804 livres et les frais (1769). — Quittances d'arrérages de rente viagère par Charles Hardy, chirurgien de la duchesse de Modène, à Loyseau de Bérenger, trésorier général du duc d'Orléans (1772-1780). — Lettres de garde en la compagnie de la connétablie, gendarmerie, maréchaussée de France et des camps et armées du Roi, pour Jean-Gabriel Hardy (1787). — Extraits de la bibliothèque du Roi : « Egidius Hardy, uxor et proles, nobilitati » (1371); réhabilitation à Thomas et François Hardy, à cause des dérogeances de Pierre, Thomas et François Hardy, leurs père, aieul et bisaieul (1647). — Notes diverses sur la famille Hardy : Thomas Hardy, reçu conseiller clerc au Parlement de Rouen en 1690,

curé de Ste-Croix des Pelletiers de Rouen en 1701; chapelle de Jean Hardy à St-Martin-du-Pont, fondée en 1303; Jean Hardy, condamné en 1397 par le bailli de l'évêque de Paris à être brûlé, à cause qu'il avait eu d'une Juive des enfants qui faisaient profession de la religion de leur mère; Guillaume Hardy, chapelain de la chapelle Royale fondée en l'église de la Ste-Chapelle, derrière le grand autel, par Philippe de Valois et Jeanne, sa femme (1505), etc. — Requête de Marie Vincent, veuve de Nicolas Huet, marchand à Caen, nouvelle convertie, contre les protestants qui, en haine de ce qu'elle quittait leur secte, n'ont rien épargné pour lui faire tous les maux dont ils sont capables, et ont employé tous les moyens qu'ils ont crus convenables pour lui aliéner l'esprit de ses enfants; enlèvement de son fils à Maltot par Thomas Dumoncel et François Le Hardy, à l'aide du curé de la paroisse; depuis longtemps ces particuliers, à l'adjonction de plusieurs autres, tous de la R. P. R., avaient tenté de séduire le fils de lad. veuve: toutes leurs sollicitations n'ayant eu aucun succès, ils l'avaient attaqué du côté de l'intérêt; « comme la puissance de ceux de la R. P. R. est encore à craindre pour elle, y en ayant un nombre considérable à Caen, les quels sont très riches, tant en meubles qu'immeubles, dont ils sçavent se servir dans l'occasion, la plus part des offices de la milice bourgeoise de cette ville estans mesmes remplis par eux », recours au Roi pour qu'on lui rende ses enfants et qu'on punisse, suivant la rigueur des ordonnances, ceux qui ont sollicité et autorisé leur évasion; affaire du testament d'Anne Huet, tante de son fils, etc. (s. d., vers 1730).

F. 1187. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1460-1551. — Raoul Le Hardy, époux de Jeanne Le Harivel. Famille Le Harivel. — Traité de mariage devant Louis Clément et Pierre Canivet, tabellions en la vicomté de Condé-sur-Noireau ès mettes d'outre les Monts de « Lenesque », entre Huet Le Harivel, écuyer, fils de Collin, s^r^ de Tail, de la paroisse du Regard, et Florence de Tallevende, fille de Jean, éc., s^r^ du Fresne; ce dernier promet à sa fille, pour sa part de sa succession, tant en meuble qu'en héritage, 100 écus d'or sol payables, moitié au jour des épousailles, moitié au bout de l'an, et pour don de noces et meubles, un lit fourni avec ciel et rideaux de drap et un habit de soie selon l'usage de lad. fille, outre ce qu'elle peut avoir par son bon ménage, et pour le linge, lange et vaisselle, en sera baillé à la discrétion et volonté de sa mère; le père du futur a promis nourrir en sa maison, sa vie durant, son fils et sa future épouse et leurs enfants, en cas qu'ils se veuillent passer à son ordinaire; et en cas qu'ils ne puissent compatir ensemble, promet leur donner 10 écus par an en attendant sa succession (1460). — Traités de mariages de Jean Le Harivel, éc., s^r^ de La Haize, fille de feu Huet, et Anne Dorsay, fille de Geoffroy, éc., de la paroisse de Touchet (1500, v. s.); de Gilles, fils des précédents, de Caligny, et Jacqueline Mollet, fille de Jean et de Marie Rabache (1550, v. s.).

F. 1188. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1658-1727. — Le Hardy, s^rs^ de La Crière et du Quesnay. — Traité de mariage qui sera celébré en la religion prétendue réformée entre Pierre Le Sage, bourgeois de Caen, et Jeanne Hardy, demeurant à Caen, fille de feu Jean Le Hardy, de Taillebois, et Julienne Peschet (1658). — Sommation requête de Jacques Turgot, chevalier, seigneur de Lantheuil, Noron, St-Ouen de Touberville, etc., président à mortier au Parlement de Rouen, en vertu de bail à ferme fait en 1655 à Jacques Hardy, s^r^ de La Crière, par Jacques Turgot, seigneur de St-Clair, en paiement de fermage, à la veuve dud. Jacques, demeurant à Taillebois (1681). — Procédures: pour Jean Le Hardy, s^r^ de La Crière, de Taillebois, fils de feu Jacob, s^r^ de La Crière, fondé au droit de Pierre Le Sage, époux de Jeanne Le Hardy, à cause de ses promesses de mariage, et Jean Sanson Les Fossés, tuteur des enfants mineurs de Jacques Le Hardy (1685). — Traité de mariage de Jacob Le Hardy, s^r^ du Quesné, fils de feu Jacob Hardy et de Marie Hardy, s^r^ et d^elle^ de La Crière, de Ste-Honorine-la-Chardonne, et Marie de Brébeuf, fille de Gilles de Brébeuf, éc., s^r^ du lieu, et de Catherine Turgot, d'Athis; acte de mariage à Ste-Honorine (1695). — Lettre de La Crière Le Hardy à son frère du Quesney: « Je ne sçaurois vous marquer avec quelle surprise j'ay apris la manière avec laquelle vous traittez aujourd'huy ma povre femme, la voyans sans apui ny deffence; je me flatte que sy vous considériez les soins que je me suis donné pour vous conserver un bien pour lequel maintenant vous la chicannez, vous auriez en sa personne quelque esgard pour moy et en ma considération ne la traitteriez pas avec tant de cruauté », etc. (1695). — Procédures entre Jacob Le Hardy, s^r^ du Quesnay, et Jacques d'Oisy, éc., seigneur et patron de Taillebois, réclamant paiement de rente foncière (1697); entre Jean Hardy, s^r^ de La Crière, et Toussaint de La Court,

ci-devant fermier judiciaire de la terre et seigneurie de Taillebois (1698); entre Jacob Le Hardy, s[r] du Quesnay, et Jean Le Hardy, s[r] de La Crière, son ancien tuteur, concernant ses comptes (1699, ss.). — Arrêt de deniers, requête d'Anne Le Moine, veuve de Jacob Le Hardy, demeurant à Paris, et de Jacques Le Hardy, héritiers dud. Jacob (1700). — Vente par Jacob Le Hardy, s[r] du Quesney, à Nicolas Hardy, fils Thomas, tous deux de Taillebois, de terre aud. lieu (1701). — Arrêt du Parlement entre Jean Le Hardy, s[r] de La Crière, appelant de sentence de la haute-justice de La Carneille, Jacob Le Hardy, s[r] du Quesné, et Anne Bisson, femme dudit Jean Le Hardy, concernant le compte de la tutelle dud. du Quesné, fils de feu Jacob, s[r] de La Crière, par led. Jean; parmi les titres cités: testament de Jacques Le Hardy, décédé à Hambourg en 1694, pour son frère Jacob; quittance par Jean Sanxon Les Fossés à Jean Le Hardy, pour partie de promesse de mariage à lui faite et à Judith Hardy, sa femme, par feu Julienne Peschet, aieule du s[r] de La Crière (1684); amortissement en 1688 par le s[r] de La Crière à Jacqueline Foucher, veuve de Jacques Le Hardy, de partie de rente au bénéfice de Philippe de Cauvigny par Julienne Peschet, veuve de Jean Le Hardy, Marie Le Hardy et Jean Le Hardy Les Jardins par contrat de 1575, etc. (1702). — Sépulture à S[te]-Honorine-la-Chardonne, de Marie de Brébeuf, épouse de Jacob Hardy, s[r] du Quesné, 30 ans (1705). — Mariage à Taillebois de Jacob Le Hardy, s[r] du Quesney, fils de défunts Jacob et et Marie Hardy, et Anne d'Ouézy, fille de feu Siméon d'Ouézy, éc., s[r] de Villy, et de Louise Lamy. « Et comme entre le dit Jacob Le Hardy et la dite demoiselle Anne Douézi il y avoit un traité de mariage passé devant notaire depuis viron deux ans et qu'en suite est née d'eux une fille nommée Marie, âgée de viron dix mois, le dit Jacob Le Hardy et la damoiselle Anne Douésy, son épouse, ont souhaité que leur dite fille assistât à la bénédiction de leur noce dans l'imposition du voile » (1709). — Assignation requête de Catherine Turgot, veuve de Gilles de Brébeuf, écuyer, stipulée par Jean de Campion, éc., s[r] de La Bougonnière, son gendre, de Briouze, à Jacob Le Hardy, s[r] du Quesnay, de S[te]-Honorine-la-Chardonne, à comparoir en vicomté de Briouze pour délibérer avec les autres parents des enfants mineurs de feu Jean Bernier, époux de Catherine de Brébeuf (1714). — Acte d'incommunité entre Jacob Le Hardy, s[r] du Quesné, de S[te]-Honorine-la-Chardonne, et Nicolas-Jacques Le Hardy, chirurgien, d'Athis, père et fils (1727).

F. 1189. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1604-1646. — Seigneurie du Quesney. — Chemise portant analyse d'échange entre Richard Foucques et Isabeau d'Assy, dame de Quesnay, femme de Jean de La Flèche, d'héritages en lad. paroisse (1604). — Aveu à Antoine d'Émery, seigneur de Villers, La Motte, Glanville, Angerville, Auvrecher, etc., en sa terre et sieurie de La Motte, par Gilles Grente, éc., s[r] du Quesney, et Pierre Rommy (1646).

F. 1190. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1550-1881. — Famille de Brébeuf. — Aveu à Jean de Brébeuf, seigneur du fief, terre et seigneurie de Brébeuf, assis à Condé-sur-Vire et environs, pour la masure de La Maistrye (1550). — Vente de rente par Nicolas Jores, de Condé-sur-Vire, à Robert de Brébeuf, s[r] du lieu (1589). — C'est le premier des deux lots baillés par Gilles de Brébeuf, éc., s[r] du lieu, époux de Catherine Turgot, fille puinée de défunte Catherine Poret, veuve de Daniel Turgot, éc., s[r] du Parc, à Guillaume des Buats, éc., s[r] du Moncel, époux d'Anne Turgot, fille ainée (s. d.). — Quittance par Jean Oger, bourgeois de S[t]-Lô, porteur de procuration de Denier de Brébeuf, à Duplessis, avocat à La Ferté-Macé (1760). — Analyses d'actes par M. Le Hardy: 1653, mariage de Jean de Brébeuf, éc., s[r] du Pont, fils de Georges, s[r] de La Barbée, et de Madeleine Des Moitiers, de Condé-sur-Vire, neveu de Julien Des Moitiers, prêtre, éc., s[r] et patron de Condé pour la portion du Pont, avec Suzanne, fille de feu Étienne Robert, s[r] du Mesnilbus, et de Marie Hue; 1704, mariage de Jean-Philippe d'Auxais, s[r] et patron du Mesnil-Véneron, et Marie-Bernardine de Brébeuf, fille de feu Georges, s[r] de Gosseville, et d'Anne Le Jolis, à Brucheville, présents, Bernardin Kadot, marquis de Sebville, François de Brébeuf, chanoine en l'église cathédrale d'Avranches, Jean-François de Brébeuf, s[r] patron de Condé-sur-Vire, René de Brébeuf, s[r] de Vi-leneuve. Jacques de S[t]-Simon, etc.; 1711, mariage de René de Brébeuf, s[r] et patron de Condé, fils de Jean et de Suzanne de Robert, et Renée-Madeleine, fille de feu Basselin, s[r] de La Lande, bourgeois d'Avranches, et de Madeleine Ponfoul, alors épouse de Raoul de La Piganière. — Lettre de 1881: accusé de réception de documents sur les Brébeuf; renseignements sur les Le Hardy de Taillebois; généalogie des de Baudre remontant à Jean, seigneur de Baudre, du Tourneur près Vire (fin du XIV[e] siècle); Robert de Baudre et Suzanne

de Brébeuf, morts en 1703; extraits des archives d'Athis sur les de Baudre; manoir à Baudre, berceau de cette famille, médaillons et inscriptions.

F. 1191. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XIXe siècle. — Brébeuf (de). — Généalogies de la famille de Brébeuf, dressées par M. Le Hardy d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale (collection de Clairambault, pièces originales tome 496, carrés de d'Hozier, collection Chérin tome 37), avec additions diverses, remontant à Nicolas de Brébeuf, en 1252: Nicolas figure sur les listes de l'arrière-ban de 1272; François-René-Pierre, sr de Maupertuis, La Lande, La Barbée, chevalier de St-Louis, ancien capitaine de grenadiers, capitaine général de la garde-côte, né à Avranches en 1713, épouse en 1748 Marie-Thérèse Martin, fille de Joseph, commissaire ordonnateur de la marine; de Gilles de Brébeuf et Marie Le Dragon, Jean, jésuite, martyrisé au Canada en 1649, et Robert, sr de La Ferronnière, époux de Marguerite Le Carpentier, père de Georges, sr de La Boissais, traducteur de la Pharsale, mort à Venoix en 1661; Marie de Brébeuf, mariée à Jacob Le Hardy, sr du Quesnay, 1659, etc. — Alliances: Le Vicomte, de Mathan, de Montagu, de La Bigne, d'Hémery, de Parfouru, de La Luzerne, de Fiesque, etc.

F. 1192. (2 cahiers.) — Moyen format, 17 feuillets, papier.

1363-1567. — Famille Turgot. — Délibération devant Pierre Le Porcher, éc., lieutenant général du vicomte de Falaise, commissaire en cette partie, à Briouze, à la requête de Guillaume de « Chanevières », éc., gardain par justice de Christophe Turgot, fils mineur de Pierre, Guillaume de La Motte, Jean Turgot, prêtre, Bertrand Turgot, et autres, prochains parents, voisins et amis dud. mineur, concernant les lots de lad. succession avec Guillaume et Jean, ses frères ainés (1510); copie desd. lots; accord de Jeanne Le Verrier, veuve de Guillaume Turgot, éc., sr des Tourailles, et Georges Turgot, fils aîné, avec les autres fils du défunt, portant qu'ils ne feront aucune vente ou testament de leurs meubles à leur préjudice, à condition de jouir de toute la succession mobile à eux échue par le trépas du défunt (1546); reconnaissance par Jean Turgot, curé de « Messons Selles », Antoine et Nicolas dits Turgot, frères, des Tourailles, d'une cédule d'eux signée concernant le partage de lad. succession, la déclaration dud. Georges, aîné, qu'il ne voulait partager avec ses puinés et que par prééminence d'ainesse il prenait le fief des Tourailles, et l'accord intervenu entre eux (1550), les femmes de Jacques et Louis, non présents, ont signé, se faisant fortes pour leurs maris. — Choisie et acceptation devant Robert Du Val et Martin Guérin, tabellions en la vicomté de Mortain ès parties de Durcet et les Tourailles, par Guillaume Turgot, fils aîné de feu Pierre, celui-ci fils aîné de Jean et de dlle Phelippe Bertran, en présence de Jean et Bertrand Turgot, ses oncles, héritiers puinés en la succession de lad. demoiselle, du noble fief, terre et seigneurie des Tourailles (1514); cession devant Pierre Du Motey, vicomte de La Carneille pour le comte d'Harcourt, par Jean de St-Bosmer, éc., seigneur de La Carneille, à Robert Le Villays, prêtre, « personne de Nostre-Dame de Lespinay-le-Conte », diocèse du Mans, du fief ou vavassorie des Tourailles, en échange d'héritages et rentes à Millesavattes (1362, mardi après la « Tiesphanye »); aveu de Jean Bertran, éc., et Jeanne, sa femme, à cause d'elle seigneur des Tourailles, à Enguerrand de St-Bosmer, éc., seigr de La Carneille, pour une franche vavassorie tenue à court et usage en la paroisse des Tourailles, et s'étendant à La Carneille (février 1383, v. s.); échanges entre Girot Bertran, éc., seigr des Tourailles, et Guillot Bodey (1428); entre Jean Turgot, éc., et delle Phelippe Bertran, à cause d'elle seigneur des Tourailles, et Guillaume ou Guillot Bodey (1454-1462, v. s.), etc.

F. 1193. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1542-1669. — Turgot. — Vente par « Gieuffroy Desbuatz », curé de « Traizesainctz », à Michel « Desbuatz », sr de « Lanbrilleryé », de terre à « Causuydeville », etc., devant Michel Duhamel et Guillaume Corbel, tabellions en la vicomté de Vire, sergenterie de St-Jean-Le-Blanc, au siège de Clécy (1542). — Lots de la succession de Guillaume Turgot, sr des Tourailles (1550); copies, l'une de 1668 pour Dominique Turgot, seigneur de « Soubzmontz », conseiller du Roi en ses Conseils et maître des Requêtes ordinaires de son hôtel, l'autre de 1669, recensée sur l'original par Chamillard, intendant de Caen, commissaire départi pour la recherche des usurpateurs de noblesse, sur représentation de Jean de La Verge, secrétaire de Turgot, président au Parlement de Normandie, en présence de Robert Pichot, procureur du Roi en la commission des usurpateurs de noblesse, etc. — Taxation par « Nicolle Paixdecueur », conseiller au Parlement de Rouen, de dépens atteints par Jacques Turgot, sr de Boisbesnard, (1551). — Mandement concernant la requête de Ga-

brielle de Villers, épouse de Jacques Turgot, s[r] de Boisbénard, contre la vente soufferte par le vicomte ou sénéchal de Roncheville, par intelligence pratiquée par Adrien Naguet, éc., s[r] de Fourneville, avec son mari, de biens à elle succédés du décès de Thomas de Villers, son père (1567). — Quittance par Louis Turgot, s[r] des Tourailles, conseiller au présidial de Caen, à Gabrielle de Villers, veuve de Jacques Turgot, s[r] de Boisbesnart, pour franchissement de rente (1571). — Cession par Jean Turgot, s[r] de La Ruaudière, pour demeurer déchargé de 100 l. de rente en quoi il était tenu vers Jacques Turgot, son frère, par les lots et partages de la succession de Jean Turgot, s[r] de La Ruaudière, son père, avec ses frères (1575). — Traité de mariage de Gabriel Turgot, s[r] de Boisbénard et de La Barberie, fils de feu Jacques et de Gabrielle de Villers, et Marie Poisson, fille de François Poisson, s[r] du Buisson, et de Charlotte de La Rivière, dame du Mesnil (1582). — Procès au bailliage de Caen entre led. Gabriel Turgot et Françoise Raulin, veuve de François « Le Chapellier », s[r] de S[t]-Laurent, concernant des arrérages de rente (1594). — Reconnaissance par Charles Du Vault, écuyer, s[r] de La H... blotière, pays d'Anjou, pour Gabriel Turgot, éc., s[r] de La Ruaudière, demeurant à Caligny, pays de Normandie (1597). — Vente de rente par Noël Yver le jeune et Guillaume Bertran, de La Carneille, à Antoine Turgot, s[r] de La Restoudière, avocat au Parlement de Rouen (1598). — Nouvelles procédures devant Jean Le Verrier, conseiller assesseur établi en la juridiction du bailli de Rouen en la vicomté d'Auge, entre led. Gabriel Turgot, demandeur en requête de temporisation de ses dettes, et lad. veuve de François « Du Chappelet », s[r] de S[t]-Laurent et d' « Eschauffou » (1600).

F. 1194. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1601-1725. — Turgot. — Certificat de publication par le prévôt de la sieurie de La Ruauldière, à la requête de Gabriel Turgot, s[r] de lad. sieurie, à la sortie de la grand'messe de Caligny, de jugement rendu aux pleds de lad. sieurie (1601). – Mandement pour information sur la demande dud. Turgot, enseigne de la compagnie de gendarmes du maréchal de Bois-Dauphin, en retrait comme de marché frauduleux de Daniel de La Mare dit La Chesnaye d'une pièce de terre dépendant du domaine de la sieurie de La Ruauldière, laquelle sieurie lui a été vendue par Étienne Turgot, s[r] de Boisnantier (1602). — Quittance à Gabriel Turgot, s[r] de La Barberie, par le commis à faire la recette des deniers provenant de la taxe faite à « Jean de Sabrenois, sieur et baron du Bethomas », héritier de Nicolas de Vipart, s[r] et baron du « Bethomas », son oncle, pour le remboursement des frais et vacations dud. de Vipart, délégué par les nobles du bailliage de Rouen aux États généraux de Blois, de 18 s. 10 d. en quoi led. fief a été taxé par le lieutenant général de Rouen pour sa part dud. remboursement (1607). — Accord sur procès entre Louise Turgot, veuve de Jean Yver, éc., vicomte de La Carneille, et les héritiers du défunt, concernant sa succession (1611). — Procès en la vicomté d'Auge, entre Gilles de Giverville, s[r] du Breuil et Glatigny, et Gabriel Turgot, s[r] de Boisbénard, tuteur de Louis, son fils mineur (1613). — Engagement devant Pierre Guérin et Louis Desbouillons, tabellions à La Forêt-Auvray, par Nicolas Turgot, s[r] de La Motte, fils de feu Nicolas, s[r] du Désert, vers Charles de Chennevières, s[r] et patron de S[te]-Opportune, avocat général pour le Roi en la Cour des Aides de Rouen, en raison de la procuration que celui-ci lui a baillée en blanc en qualité d'héritier de Georges de Chennevières, s[r] du Parc (1621). — Constitution de rente par Jacques Turgot, s[r] de La Barberie, demeurant à S[t]-Étienne-la-Thillaye, pour lui et son frère, en faveur d'Anne de Villiers, femme de Guillaume de Moullagny, demeurant à Tessy (1624) ; au dos, quittance d'amortissement par Jacques-Raphaël d'Escrametot, chanoine de Tany, et Gabriel d'Escrametot, s[r] d'Hermanville, pour eux et Michel, leur frère, à Louis Turgot, seigneur du Mesnil (1713). — Décharge accordée par Charles Le Roy, s[r] de La Potherie, intendant de Caen, à Claude Turgot, chevalier de l'ordre, gentilhomme ordinaire du Roi et capitaine d'une compagnie de chevau-légers, seigneur des Tourailles et des Londes assis au bailliage de Caen, représentant l'aîné de la maison et famille des Turgot des Tourailles, de l'assignation à lui donnée, requête de Jean-Baptiste Pallealogo, munitionnaire général des armées du Roi en Italie, commis en la recette de la taxe provenant de la confirmation et exemption des francs-fiefs et décharge de toute indemnité, contenant analyse des titres produits : ordonnance des commissaires députés au bailliage de Caen sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts de Normandie, du 5 juin 1453, par lequel Jean Turgot, seigneur des Tourailles, fils Colin, fils Guillaume, fut trouvé noble, contrats établissant la généalogie de leurs descendants, aveu de janvier 1546 à Charles de Lorraine, marquis d'Elbeuf, comte de Laval et d'Harcourt, par Georges et Louis Turgot, frères, du fief des Tourailles, lots et partages en 1560 des maisons, héri-

tages et rentes de la succession de Louis Turgot, s^r des Tourailles, conseiller au présidial de Caen et m^e des requêtes du duc d'Anjou et d'Alençon, échus à Antoine Turgot, avocat au Parlement de Rouen, Charles Turgot, conseiller en lad. Cour, Pierre Turgot, conseiller au présidial de Caen, Georges Turgot, chanoine de Coutances, Siméon et Louis Turgot; démission en 1614 par le s^r de Villegaignon, l'un des 24 gentilshommes ordinaires de la maison du Roi, de la place de gentilhomme ordinaire au nom de Claude Turgot, s^r des Tourailles, aux gages de 2.000 livres par an; acte expédié en l'assemblée des gens des trois états de la ville de Caen de 1622, comme led. des Tourailles a été député aux États de Normandie pour la noblesse du bailliage de Caen; procès entre Henri d'Escajeul, éc., s^r de La Ramée, et led. des Tourailles, sur le fait des honneurs et préséances contestées entre eux et leurs femmes en l'église de Trévières, décidé en faveur dud. des Tourailles; certificats établissant les services militaires des Turgot, etc. (1641). — Traité de mariage entre Gabriel Turgot, chevalier, seigneur de Cluses, demeurant au manoir seigneurial de La Barberie, à St-Étienne-La-Thillaye, fils de Louis et de Madeleine de Bersin, et Élisabeth de Beraut, fille de Siméon, chevalier, seigneur du Mény, demeurant au manoir seigneurial du Mény, paroisse St-Martin d'Écublé, vicomté de Verneuil, et de Jeanne de Robineau (1653). — Vente par Isaïe Turgot, s^r de Montaut, de la pièce de terre des Estoquets, sise à La Carneille (1658). — Ordonnance de Jean de Borel, seigneur et châtelain de Manerbe, lieutenant général en la vicomté d'Auge, sur requête de lad. de Bérault, veuve dud. Gabriel, du consentement de Tanneguy Poisson, seigneur du Mesnil-Poisson, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, pour faire refaire en original le contrat égaré par elle du contrat de mariage de Gabriel Turgot et Marie Poisson de 1582 (1666). — Déclaration baillée par Charlotte Extrigal, tutrice de ses enfants mineurs et de Michel Le Moyne, à Louis et Isaac de Turgot, chevaliers, seigneurs du Mesnil de Hodic, pour biens tenus de lad. seigneurie, paroisse de St-Martin d'Écublé (1697). — Vente par Louis et Isaac de Turgot, seigneurs du Mény et de Haudy, frères, demeurant à St-Martin d'Écublé, à Nicolas Boisrenout, boulanger, bourgeois de Laigle, de maison à Laigle, paroisse St-Martin (1712). — Acquêt de terre à St-Sulpice, relevant du marquisat de Laigle, par Louis de Turgot, chevalier, seigneur du Mesnil, demeurant en son manoir seigneurial, paroisse de St-Martin d'Écublé (1725).

F. 1195. (Cahier.) — Petit format, 4 feuillets, papier.

XVIe-XIXe siècles. — Turgot. — Copie de l'épitaphe de Louis Turgot, s^r des Tourailles, Montville, La Couture, Bons, baron de Soliers, conseiller au présidial de Caen, époux de Valdrine de Trolley, contenant la liste de ses 8 enfants mâles (musée de la Société des Antiquaires de Normandie). — Généalogie de lad. famille, par M. Gaston Le Hardy, extraite des mss. de la Bibliothèque Nationale (fonds Clairambault et carrés de d'Hozier, avec additions et rectifications), depuis Philippe, fils de Jean, s^r de La Bionnière, d'origine Bretonne, venu vers 1309 à Condé-sur-Noireau avec le sire de Guéménée, époux de Laurence de La Pierre, avec qui il fonda l'hôpital ; Jean, s^r des Tourailles, armé chevalier par Charles VII, époux de Philippe Bertrand, fille de Gilles, s^r des Tourailles, et de Guillemette de Neufville; Guillaume, s^r des Tourailles et de La Selle, époux de Jeanne Le Verrier, sœur du baron de Vassy, 22 enfants ; Jacob, s^r de La Trésorerie, fameux avocat à Rouen, député de la noblesse aux grands jours de Bayeux en 1550 ; Antoine, chevalier, s^r de La Restaudière, Lantheuil, Manneville, Mesnil-Gondouin, etc., né à Caen en 1591, célèbre avocat à Rouen, d'où Nicolas, président à mortier à Rouen, conseiller d'État, et Jacques, s^r de St-Clair, Mesnil-Gondouin, Ste-Honorine, Ste-Croix, Bons, Soûmont, Norrey, Brucourt, Manneville, Lantheuil, conseiller au Parlement de Rouen, intendant de Normandie, né en 1593, mort en 1635, laissant, d'Anne Favier, Jacques, grand doyen de Bayeux, président à mortier, « mort fou d'amour pour une dame qu'on soupçonna de lui avoir donné un breuvage » (carrés de d'Hozier), etc — Alliances : de Samoy, Le Forestier, de St-Bômer, Du Bu (des seigneurs de Crux), de Verigny, de Sarcilly, Du Tillet, d'Aligre, de Bailleul, Le Pelletier de Soucy, etc.

F. 1196. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1703-1754. — Nicolas-Jacques Le Hardy et Marie-Anne Le Gendre. — Fragments de registre et notes diverses dud. Le Hardy, depuis 1727 : rapports constatant des blessures, visites : « le 22 x^bre 1728, j'ay visité Mad^lle Louise-Françoise de La Rivière, de la paroisse de Caligny », etc.; comptabilité concernant ses visites, prix des médicaments : 2 prises de thériaque fin pour M. Du Manoir Boutry, 12 s. ; pour le second fils de Mlle Du Manoir, un grand vésicatoire, 9 s. ; pour Le

Bailly, curé de St-Germain-du-Crioult, une « tipsanne » purgative composée, 40 s., pour les pilules de « terbentinne », 9 s., pour la servante, une pinte d'eau « fagegenique », 10 s. 1735, 2 visites et saignée du pied, pour les deux visites, 1 livre ; deux saignées du bras à la servante de Mme Goudier, 10 s. ; 1 voyage chez Mme Goudier, pour lui ôter une dent, 10 s. 1736, 1 visite, 5 s. 1735, 1 voyage à « Quanbercou » chez M. de Ste-Croix, saignée au bras, 2 l. Plusieurs voyages chez son frère Robert à la Quenellière, étant attaqué d'une grosse fluxion dans la tête et sur la poitrine, laquelle lui a couru par les oreilles, fourni 6 grains de tartre de Paris, 6 s., et une médecine de 31 sols. « Le 21 juin 1735, à 8 heures du matin, Marie-Anne Le Gendre, mon épouse, a acouché d'un garson, lequel a été baptisée en l'égille de St-Sauveur dudit Condé, et a été nommé par Robert Hardy et Marie Pringaulx, son épouse, et a été nommé Nicolas-Robert Le Hardy, le 22 suivant, et a été donné à nourisse à Ste-Honorine-La-Chardonne, village de La Dieurie, à la famme de Philippe Lehugeur pour trois livres par mois et les autres donnations ordinaires. » Notes diverses de comptabilité. — Quittance par Hippolyte-Nicolas de Mombray, demeurant à Condé-sur-Noireau, fils de feu Nicolas, avocat aud. lieu, à Nicolas-Jacques Le Hardy, chirurgien royal à Condé, époux de Marie-Anne Legendre, fille de Pierre, chirurgien, lors de son décès demeurant à Condé, et d'Anne Bertault, fille de Jacques, sr du Longpray (1737). — Transport et subrogation par Pierre Mallet, fils Germain, Thomas et Jean Mallet frères, fils André, de Montilly, dans l'impuissance d'agir eux-mêmes pour revendiquer la propriété des héritages que leurs pères ont indûment aliénés, au mépris des édits et déclarations interdisant aux nouveaux catholiques l'aliénation de leurs immeubles, à Nicolas-Jacques Le Hardy, lieutenant du premier chirurgien du Roi à Condé, du droit leur appartenant au tiers d'une maison à Condé (1743); requête à l'intendant de Fontette, par lesd. Thomas et Jean Mallet, exposant qu'ils sont issus de protestants, mais qu'ils ont fait abjuration sur le conseil de leurs parrains catholiques, contre le gré de leurs père et mère et de leurs oncles, qu'ils ont été chassés de la maison paternelle, et ont du fuir la colère de leur père, que celui-ci, en haine de la religion catholique, après avoir acquis, ou plutôt hérité des successions de Pierre et Nicolas Malet, ses frères, auxquels il procura leur retraite en Angleterre, vendit presque l'universalité de ses biens propres et de ceux qu'il possédait de ses frères fugitifs, auxquels il a fait passer la plus grande partie du prix des aliénations faites sans brevet du Roi: demande d'approbation de la procuration aud. Le Hardy, qui a fait difficulté d'agir, sous prétexte qu'elle n'est pas approuvée de l'intendant (1754); à l'appui, acte de baptême à Montilly de Thomas, fils d'André Mallet et de Marie Fourray, religionnaires, en 1703; parrain, Thomas de Prépetit, marr., Marie-Madeleine, son épouse; abjuration de Thomas Mallet à Montilly (1723), etc.

F. 1197. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1519-1720. — Familles Le Gendre et de Mombray. — Pierre de Mombray, garde du scel des obligations de la vicomté de Condé-sur-Noireau; Gilles Renouf et Thomas Le Breton, tabellions en lad. vicomté « ès mectes oultre les mons de Lemque » : vente par Claude « Quiédeville », de St-Georges-d'Aunay, demeurant à Arclais, à Michel de Hermilly l'aîné, dud. St-Georges (12 février 1518). — Traités de mariage entre: Guillaume de Mombrey, sr du Vacel, bourgeois de Condé, fils de Gabriel et de Damienne Cœurdoulx, et Jacqueline Guérard, fille de feu Pierre, sr des Vallées, et de Jeanne Le Tortu, de Condé (1638); — Jean Le Gendre, bourgeois de Vire, et Marie de Mombray, fille de Jean, sr de La Hogue, de Condé (1667); — Jean Le Gendre, maître chirurgien à Condé-sur-Noireau, et Marie-Françoise Mantel, fille de feu Michel, me chirurgien à Quimper-Corentin, demeurant à Rennes (1693); — Pierre Le Gendre, chirurgien, fils de Jean, chirurgien, et d'Anne-Marie-Françoise Mantel, et Anne Bertaux, fille de défunts Jacques, sr du Longpray, et Marguerite Mesrouse (1714).

F. 1198. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1729-1814. — Jean-Baptiste de St-Frêne, époux d'Anne-Thérèse Le Hardy. — Acte de baptême à Maizet de Jean-Baptiste, fils de Pierre de St-Fresne, bourgeois de St-Martin de Caen, et de Marie Le Renvoisay (1729). — Réception par Gilles de Canteil, seigneur et patron de Condé-sur-Seulles, lieutenant général de police au bailliage de Caen, dud. de St-Fresne, à l'office d'inspecteur et contrôleur des chirurgiens au bourg d'Évrecy, créé par édit de février 1745 (1750); serment et enregistrement au greffe du lieutenant du premier chirurgien à Caen (1754). — Dépôt au rang des minutes des notaires de Caen par led. de St-Fresne, chirurgien du Roi, demeurant à Maizet, en 1775, de son contrat de mariage avec Anne-Thérèse Le Hardy, fille de Nicolas-Jacques, chi-

rurgien royal, lieutenant du premier chirurgien du du Roi, résidant à Condé-sur-Noireau, et de défunte Marie-Anne Le Gendre (1760). — Extraits de l'état civil de Maizet, concernant les baptêmes de leurs enfants (1761-1766). — Attestations : de Durosel Beaumanoir, curé de Maizet, que les père et mère dud. St-Fresne étaient protestants, que lui-même a été baptisé à leur réquisition comme né de leur mariage, qu'il a contracté devant l'église catholique mariage avec lad. Le Hardy, qu'il est resté leur seul héritier et a toujours été reconnu comme tel, quoiqu'il n'ait jamais apparu aud. curé aucun acte de célébration du mariage entre ses père et mère, ce qui ne peut être autrement et ce qui est ordinaire à tous ceux qui professent la religion prétendue réformée ; de Pierre-Guy-Jacques-Nicolas Le Harivel, seigneur et patron de Maizet, Marie-Anne de St-Germain, sa mère, Jean-Henri-Joseph Cœuret d'Anfernet, seigneur des Mesnils et d'Anfernet, Jeanne-Françoise Le Harivel, veuve de M. de Bretteville, procureur du Roi à Caen, etc., que led. St-Fresne a toujours fait sa résidence aud. lieu, à la réserve du temps de son apprentissage en chirurgie à Caen et à Paris, qu'il est le seul héritier desd. St-Fresne et Le Renvoisié, etc. (1772). — Acte de décès à Maizet dud. Jean-Baptiste de St-Fresne (1814).

F. 1199. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1662-1880. — Famille St-Fresne. — Traité de mariage entre Samuel St-Fresne, bourgeois de Caen, et Marie Azire, fille de Pierre et de défunte Esther Bence, en la religion prétendue recueillie à Caen (1662). — Vente par Esther Azire, fille de Pierre, héritière en sa moitié de Jean Bence le jeune, son oncle, et lesd. époux St-Fresne, également héritiers, de terre à Bény, jouxtant M. du Mesnil-Vité, à cause de sa femme (1665). — Extrait des registres des baptêmes de ceux de la R. P. R., déposés au greffe du bailliage de Caen, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État de 1757, concernant celui de Pierre, fils des précédents (1675). — Partage de la succession de lad. Marie Azire entre Françoise, Suzanne, Samuel et Pierre St-Fresne, frères et sœurs (1696). — Traité de mariage de Pierre de St-Fresne, bourgeois de Caen, fils desd. Samuel et Azire, et Marie Le Renvoisé, de St-Sauveur de Caen, fille de feu Samuel et de Marie Le Goupil (1729). — Extrait du registre des inhumations des personnes qui professent la R. P. R., décédées dans l'étendue du bailliage de Caen, concernant celle dud. Pierre, fils Samuel, décédé dans les sentiments de la R. P. R., 93 ans, inhumé dans son jardin à Maizet, selon le procès-verbal de Brodon, l'un des commissaires de police de Caen (1766). — Accord sur procès en bailliage d'Alençon entre Marie-Suzanne Le Renvoizé, veuve de Pierre de St-Fresne, et Madeleine-Gabrielle Gillot de La Frette, religieuse à la communauté de l'Union Chrétienne d'Alençon, et Anne Le Conte des Clérets, qui s'étaient emparées de la succession de Françoise Montatey, fille de Philippe et de Françoise Le Renvoizé (1774). — Inhumation de lad. Le Renvoisé dans le jardin de son fils à Maizet (1785). — Lettre de faire part du décès d'Ernest Saint-Fresne, dernier de la famille (Maizet, 1880).

F. 1200. (Plaquette.) – In-8°, 22 pages, papier.

1813. — « Notice historique sur M. Pierre-Louis Dubreuil, ancien docteur régent de la faculté de médecine de Caen et professeur royal de chirurgie, membre de la Société de médecine de la même ville, médecin adjoint des hospices, ancien médecin des prisons et médecin des pauvres du 2e arrondissement de la ville, par N. J. P. Saint-Fresne, ancien docteur régent de la faculté de médecine de Caen et professeur royal de chirurgie, membre de la Société de médecine de la même ville et de celle de l'Eure, ancien médecin des hôpitaux militaires et médecin des pauvres du 5e arrondissement de Caen. A Caen, chez F. Poisson, imprimeur de la Société de médecine, 1813. » — Led. Dubreuil, né à Caen le 11 septembre 1731 ; termine sa rhétorique au collège du Mont, « où l'enseignement étoit confié à une société religieuse, célèbre par la puissance dont elle a joui, mais qui étoit destinée à remplir bientôt le monde du bruit de ses infortunes » ; fait en 1749 une année de son cours de philosophie au collège des Arts, sous Terrée, puis étudie au collège du Bois, sous le professeur « Legai » ; études de médecine : bachelier le 12 mai 1755, licencié le 11 août (thèse sur les avantages que procure l'équitation), docteur quelques jours après; son amitié avec Malfillâtre et Deshayes « connus avantageusement l'un et l'autre dans la république des lettres » ; études à Paris, notamment sous Rouelle ; agrégé à la faculté de médecine de Caen le 1er juillet 1766 ; « il résulte des fastes de la faculté qu'il commenta un aphorisme d'Hyppocrate, tiré au sort ainsi que cela s'est pratiqué, même depuis que la thèse a été de rigueur pour obtenir l'agrégation » ; en 1777, les agrégés en médecine et en droit, qui jusque-là n'avaient eu voix délibérative que dans les assemblées particulières de leurs facultés, furent admis dans

celles du général de l'Université: la haute considération qu'avaient méritée à Dubreuil ses vertus, ses lumières, son zèle et ses travaux pour le bien public, l'y firent accueillir par acclamation; l'édit de 1786, accordant à l'Université la propriété des biens des Jésuites, apporta dans la faculté de médecine quelques changements: le titre de professeur royal de chirurgie fut donné aux agrégés, avec l'obligation de faire, chacun à leur tour, un cours gratuit de chirurgie, et Dubreuil fut chargé d'en faire un d'accouchement; médecin des prisons de la ville après la mort de Desliée, jusqu'en 1791, etc.

F. 1201. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — St-Fresne. — Généalogies de la famille St-Fresne et alliances: Azire, Bence, David, de Farcy, Gambier, Goupil, Le Hardy, Le Coutellier, Le Renvoisé, s^r^ de La Neillière, Loisel, Tesson, Thouars, s^r^ de Gruchet, de La Chevalerie, de La Bourdonnière; de Tournély, etc.

F. 1202. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1631-1815. — St-Fresne, familles alliées : Azire, Bence, Le Renvoisé. — Traités de mariages, entre : Pierre Azire, fils de Pierre et de Marie de St-Jean, et Esther Bence, fille d'André et d'Ève Lesseline (1631); — Samuel Le Renvoizé, s^r^ de La Neillère, bourgeois de Caen, fils de Charles, bourgeois d'Alençon, et de Françoise Bernier, et Marie Goupil, fille de feu Samuel, s^r^ des Essarts, et de Marie Marc (1693); — François Le Renvoizey, fils des précédents, et Suzanne David (1737). — Extraits des registres : de la religion prétendue réformée d'Alençon (en 1655, bapt. dud. Samuel, parrain, Samuel Thouars, s^r^ de La Chevalerie); de l'église Notre-Dame-d'Alençon (en 1703, baptême de Jacquine, fille de Pierre Renvoisé et de Jacquine Allix, se disant mariés, quoique sans la participation du curé); de l'église St-Étienne de Caen (en 1733, abjuration de François Le Renvoisé, soldat dans le régiment de Limousin, etc. — Livre de raison. « Journal exact et fidel, contenant l'an, jour et heure de la reconnoissance du contract et célébration de mariage ainsi que de l'extrait baptistaire et mortuaire des enfans de Samuel Le Renvoisé La Neillère et de Marie Goupil, son épouse. » Recouvert de fragment de thèse en la faculté de droit de Caen, par Charles-Robert St-Fresne Deschamps, de Bayeux (1782). — Succession Le Renvoizé, etc.

F. 1203. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1741-1839. — Nicolas-Jacques Le Hardy et Élisabeth de La Rivière. — Traité de mariage de Nicolas Le Hardy, chirurgien à Condé-sur-Noireau, fils de Nicolas-Jacques, chirurgien royal, et de défunte Marie-Anne Le Gendre, et Élisabeth-Anne-Jacqueline de La Rivière, fille de feu messire René-Gabriel de La Rivière, et de Jacqueline de Juvigny, de Montsecret; la dame de La Ruaudière et Bénédic-François de La Rivière, mère et frère de la future, pour ses droits dans les successions de ses père et mère, et de Charlotte et Marguerite de Juvigny, ses tantes, s'engagent à payer 10,000 livres (1757). — Fragment d'acte de Gabriel-Joachim Dandel, éc., s^r^ de Souligny, seigneur de La Moissardière, bailli-vicomtal de Condé-sur-Noireau, juge de police et maire né dud. lieu, concernant le paiement du treizième dû à Sébastien Le Normand, fermier général de la châtellenie de Condé, pour la vente par Le Hardy, chirurgien royal, de la terre de la Blarre, à Condé et Proussy (1767). — Donation entre vifs, par Élisabeth-Charlotte et Marguerite de Juvigny, sœurs, de Montsecret, à Anne-Élisabeth-Jacqueline-Charlotte de La Rivière, femme dud. Le Hardy, lieutenant du premier chirurgien du Roi à Condé, et à Marie-Madeleine de La Rivière, épouse de François-Charles Le Neuf, éc., s^r^ de Neufville, de St-Rémy-sur-Orne, de la terre du Chemin à Montsecret (1768). — Admission par led. Le Hardy, lieutenant du premier chirurgien du Roi en la ville de Tinchebray, Condé et dépendances, d'Élisabeth Le Bourgeois, femme de Charles Mollet, comme maîtresse sage-femme à Condé, à charge, entre autres, d'appeler un maître chirurgien de la communauté pour lui donner conseil, dans les accouchements laborieux où il y aurait risque de la vie, pour la mère ou pour l'enfant (1768). — Vente aud. Le Hardy par Edmond-Pierre de Seran, chevalier, seigneur baron patron et châtelain d'Audrieu et St-Germain-d'Ectot, de la terre de Cailly, à Meré (1771). — Succession de lad. Jacqueline de Juvigny, veuve du s^r^ de La Ruaudière (1778). — Constitution de rente par led. Le Hardy, pour Jean-Baptiste Durand, éc., seigneur de Magny, procureur du Roi au bailliage de Vire (1782). — Traité de mariage de Guillaume-François de La Rue, docteur en médecine, fils de Guillaume, de Chanu, et Anne-Rose Le Hardy, fille desd. Le Hardy et de La Rivière (1792). — Testament de lad. de La Rivière, veuve dud. Le Hardy, demeurant à Chanu, au lieu de La Massonnière, chez lad. Anne-Rose, veuve de La Rue (1815). — Une chemise

indique, à la date de 1735, l'acte de naissance de Nicolas-Robert Le Hardy.

F. 1204. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1717-An III. — Bénédict-François, comte de La Rivière, beau-frère de Nicolas-Robert Le Hardy. — Accord entre Jeanne-Michelle Hergault, veuve de Jean-Baptiste de La Rivière, éc., de St-Pierre de Tinchebray, Alexandre de La Rivière, éc., s^r de Martigny, et François de La Rivière, éc., s^r de La Ruaudière, sous l'autorité de Jacqueline de Juvigny, sa mère, comme héritiers dud. feu s^r de La Rivière, au sujet des droits que lad. dame de La Rivière aurait à prétendre sur la succession de son mari (1755); partage y relatif (1756). — Vente par led. Alexandre de La Rivière, de St-Pierre de Tinchebray, prisonnier dans les prisons royales de Tinchebray, et mis en liberté en la chambre du geôlier pour cet effet seulement, à Bénédic-François de La Rivière, éc., seigneur de La Ruaudière, demeurant à Montsecret, d'héritages à St-Pierre de Tinchebray, village de Martigny, et de l'ancienne marque des cuirs dans toute l'Élection de « Mortain » (1757). – Cession par Guillaume Salles, s^r de La Jannière, de Maisoncelles, obéissant à la clameur lignagère à lui signifiée requête de Bénédic-François de La Rivière, pour avoir et retirer au nom et pour l'enfant posthume dont la dame son épouse est actuellement grosse, une partie de rente foncière, assise à St-Germain-du-Crioult (1758). — Titre nouvel par led. Bénédic-François de La Rivière, natif de Caligny, demeurant à Paris, de rentes provenant de contrats de 1742, portant vente de rente par Antoine de Gouvy, éc., s^r de La Rivière, pour l'aliénation du fief de La Ruaudière, consentie par Charles-François des Mares, à la stipulation de Néel, prieur d'Yvrande, au bénéfice de Jacques Onfray, prêtre, demeurant à Tinchebray, etc. (1770). — Reconnaissance par led. de La Rivière, chevalier, seigneur de La Ruaudière, chevalier de St-Louis, capitaine de cavalerie, écuyer de Mme Adélaïde de France, tante du Roi, demeurant à Paris, que, comme unique héritier d'Alexandre de La Rivière, seigneur de Martigny, son oncle, il est débiteur de 150 l. de rente, constituée par led. Alexandre pour Louis-Roger Borey, avocat, s^r de La Chaussée, pour partie de vente à lui faite par Borey de l'office de contrôleur de la marque des cuirs de l'Élection de « Morlaix », de laquelle rente Roger-François-Barnabé de Guernon, chevalier, seigneur et patron de Ranville et autres lieux, ancien mousquetaire de la garde du Roi, est actuellement propriétaire en qualité de fils aîné et principal héritier saisi aux termes de la Coutume de Normandie de l'universalité des biens de la succession de Pierre-Antoine-Barnabé, son père, suivant transport de Borey, chapelain titulaire de la première portion de la chapelle Notre-Dame de la cathédrale de Lisieux, par acte de 1773 (1780). — Mémoire et état des titres, aveux, déclarations et gages-plèges du fief de La Ruaudière, assis à Caligny et St-Pierre d'Entremont, que le comte de La Rivière met aux mains du comte d'Oilliamson, acquéreur dud. fief et seigneurie (1781). — Engagement des curé et gentilshommes de Condé-sur-Noireau, informés des différentes tentatives faites par les bourgeois contre leurs privilèges, et entre autres pour les assujétir à des droits municipaux qui ne sont autre chose que les intérêts de sommes considérables dont la communauté de Condé s'était trouvée redevable pour déficit de tarif, et conséquemment n'étant qu'une charge et suite de leurs tarifs, dont ils sont exempts, de se soutenir réciproquement et contribuer dans tous procès y relatifs (1781). Parmi les signatures, de Brossard, Bourgeois, pour lui et M. de La Rivière, Le Neuf de Neufville, de Couespel de Louvigny, de Prépetit Le Chevalier, Bourdon de Pierreville, Radulph de Prépetit, etc. Au dos : « Association contre les octrois ». — Vente par led. de La Rivière, et Marie-Anne-Louise Roy, son épouse, à Jacques-Adrien Du Bois Martin, avocat au Conseil du Roi et de Monsieur, de la terre de « Mibenoist » à Condé, etc., lad. dame seule héritière de Jean Roy, s^r de Mibenoist, et de Louise Ménage de La Boutrière, ses père et mère, au moyen de la renonciation de sa sœur, Jeanne-Perrine (1784). — Testament de lad. Mme de La Rivière Roy (1789); legs: à son mari, à Ménage de La Boutrière, son cousin germain, à Mme de « St-Sir », femme du lieutenant général à Mortain, à l'abbé Louvet, sous-principal du collège Louis-le-Grand, comme filleul de son mari, au chapelain et aux sœurs de Champrosay, à Adrien, fils du comte de Tesson, son filleul, aux filles de l'Ave-Maria d'Alençon, etc. (1789). — Procédures en la prévôté de Paris pour Bénédict-François, comte de La Rivière, contre Pierre Aunet de Gibertès, chevalier, comte de Gibertès, baron de Croux, seigneur d'Auvert, officier au régiment du colonel-général, son débiteur (1790).—Actes : de baptêmes, à Notre-Dame d'Alençon, de Jeanne-Perrine, fille de messire Jean Roy, directeur des aides à Alencon, et de Louise Ménage, parr. et marraine, deux pauvres de l'hôtel-Dieu (1730), et de Marie-Anne-Louise, fille des mêmes; p., Jacques de Boullemer, vicomte d'Alençon (1733); — d'inhu-

mation de Pierre Ménage, éc., conseiller du Roi, dans le cimetière du Rocher, par le doyen du chapitre de Mortain (1733); — de mariage à Mortain de René-Jacques Ménage, éc., fils de feu Pierre, s[r] de La Boutrière, et de Marie Pouguet de La Blinière, et Madeleine d'Estanger, fille de feu François, éc., seig[r] de Heussé, et de Marie Chapdelaine, de Mortain (1734); de bapt. de François-Pierre, fils des précédents (1735); — de sépulture de lad. Marie-Anne-Louise Roy, épouse dud. de La Rivière, décédée au château d'Étrépagny (1790); — de notoriété par Julien-Charles-Georges de Chevrue, chevalier, seigneur du Mesniltove, Bellefontaine et autres lieux, ancien officier au régiment des gardes françaises; Jean-Julien Tesson, ch., seigneur de La Viéville, etc., le baron haut-justicier de Fresnes, Jacques-Nicolas Delaroque, chevalier, seigneur patron de Cahan, subdélégué de Mortain, Mathieu de La Chambre, seigneur de Vauborel, Charles Achard, ch., seig[r] du Pas de La Vente, du Pertuis-Achard, de Bonvouloir, Loyauté et autres lieux, grand bailli d'épée de Domfront, Bernard-Jean-Maximilien Hérault, ch., seig[r] de Pigace, etc., que Jacques-René Mesnage, éc., né en 1709, était fils de Pierre, éc., conseiller secrétaire du Roi près la Cour des Aides, comptes et finances de de Dôle, mort en 1733, que dans l'extrait mortuaire dud. Jacques-René, le curé a omis le nom de René, etc. (1772). — Vente par Louis-François-Claude Blanchard de Laumondière, éc., seigneur de Lignon, demeurant à Mibenoist en Condé-sur-Noireau, à Jean Roy, directeur général des aides de Caen, de la terre de Mibenoist à Condé-sur-Noireau (1727). — Notes diverses sur les familles Roy et Ménage de La Boutrière.

F. 1205. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin, 21 pièces, papier.

1524-après 1715. — Famille de La Rivière. — Comparution aux assises de Vire, tenues par Jean Malerbe, éc., licencié en lois, lieutenant général du bailli de Caen, de Colette Venyart, fille de feu Robert Venyard, veuve de Guillaume Perreaulx, qui se chargea de garantie pour Jean de Chantelou et sa femme, héritière de Jean de Crouen, éc., seigneur de S[t]-Germain, de l'exécution et arrêt de Jacques de La Rivière, s[r] de Gouviz, fils de feu Richard, comparant par Jean de La Rivière, curé de S[t]-Germain, son frère, pour faisance de rente (1524). — Aveux : par Jean et Guillaume dits de La Rivière, à Roulland « Party », s[r] de Gouvets (1566) ; — à Charles de Matignon, comte de Thorigny, prince de Mortagne, seigneur et baron de S[t]-Lô, par Françoise de La Rivière, veuve de Gilles de Varroc, s[r] de « Jambedeloup », pour la vavassorie de « Gambedeloup », assise paroisse de S[te]-Croix de S[t]-Lô, baillé aux pleds de la baronnie de S[t]-Lô, tenus par Gilles Gosselin, sénéchal, Guillaume de La Dangie, s[r] du Poirier, procureur fiscal (1602). — Vente par Charles de La Rivière, éc., s[r] de Gouvis, demeurant à S[t]-Germain-du-Crioult, Jacques de Chaussey, curé de lad. paroisse, procureur de Nicolas de Malfillastre, s[r] de La Heaulle, et Daniel de Malfillastre, s[r] de Lannoy, père et fils, et François Anzeray, chevalier, seigneur de La Fontenelle, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, demeurant à Courvaudon, paroisse de Savenay, vicomté de Caen, à Nicolas Bréant, demeurant au Petit-Andely, s'étant porté héritier par bénéfice d'inventaire de Denis de Hors, son oncle, receveur des aides et tailles en l'Élection de Chaumont et Magny, héritier de Nicolas de Hors, général en la Cour des Aides de Normandie, sous usufruit de Marie Voisin, veuve dud. Nicolas, de 809 l. 9 s. 8 d. de rente, afin, par led. de La Rivière, de rembourser la terre et sieurie du Mesnil-Salles, à S[t]-Germain-du-Crioult, par lui clamée à droit lignager sur Claude Du Rosel (1614). — Vente devant les tabellions de Domfront par led. Charles de La Rivière, pour lui et Jeanne Germont, son épouse, à Joachim et Henri Turpin, frères, paroissiens de S[t]-Front, de corps de logis, au village du Parc, que Christophe Germont, éc., s[r] de La Vente, avait acquis du père dud. Turpin, etc. (1621). — Vente de biens à Proussy par Richard Auvray, de S[t]-Germain-du-Crioult (1643); lecture par Gabriel Le Hardy, curé de Proussy (1644). — Réception comme religieuse au couvent de Notre-Dame de Grâce de Lassay d'Antoinette de La Rivière, fille de Charles, seigneur de Gouvy et patron de S[t]-Germain du Crioult, et de défunte Jeanne Germont (1651) ; ratification par Jacques et Nicolas de La Rivière, seigneurs de Roumilly et du Mesnil-Salles (1652). — Procuration devant les notaires de Pont-Audemer par Jacques de La Rivière, seigneur de Roumilly, fils aîné de Charles, seigneur de Gouvis, demeurant à S[t]-Germain-du-Crioult, à Élie de Malfillastre, éc., avocat à Caen, pour prendre en constitution de rente hypothèque 6.000 livres t., pour paiement et retrait de plusieurs dettes de Catherine Duquesne, fille de feu Jean, seigneur du Boscaige, suivant le traité de mariage fait entre eux (1659); mémoire desd. dettes.— Plainte par led. Jacques de La Rivière contre les Marette, père et fils, de Bourneville, pour excès, outrages, violences, jurements et blasphèmes, port d'armes à feu, etc., « quoyque fermiers et paisans, à l'endroit du suppliant, qui est gentilhomme et leur maistre »:

pendant sa maladie il a eu pour garde une femme nommé La Rougette, de Bourneville, et lesd. Marette sont venus la menacer et intimider, lui disant « que s'estoit une folle de garder le bougre de Roumilly, Mort-Dieu, qu'elle debvoit le laisser mourir, qu'elle n'en auroit jamois un sol, et que sy elle continuoit de le garder, qu'ils luy feroient tout le mal qu'ils pourroient et luy feroient quiter le païs », etc. (1660). — Procès à Pont-Audemer, devant Charles Durand, s^r de Lilletot, lieutenant du bailli de Rouen en la vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer, entre Pierre Duquesne, s^r de Fourmetot, et Jacques de La Rivière, s^r de Roumilly (1661). — Succession de Charles de La Rivière, seigneur de Gouvix; procédures y relatives, entre autres au siège de Vire, pour Nicolas de La Rivière, s^r du Mesnil-Salles, contre Jacques Le Doulcet, chevalier, seigneur de Pontécoulant, et Gabriel Damphernet, chevalier, seigneur du Quesney (1665). — Procédure en Parlement entre Catherine Duquesne, femme civilement séparée de Jacques de La Rivière, s^r de Gouvix, sa curatrice, et led. Nicolas de La Rivière (1667). — Traité de mariage de Richard Malherbe, éc., s^r de Caligny, frère et présomptif héritier d'Augustin de Malherbe, éc., s^r de « Dygny », et de Gabrielle de Cheux, de la paroisse d'Arry, et Jeanne-Avoye de La Rivière, fille de feu Charles et de Jeanne Germont, de St-Germain-du-Crioult; acte de mariage à Notre-Dame des Moutiers (1668); inh., à Arry, dud. Richard de Malherbe, en présence de Pierre Malherbe, éc., s^r du Désert, son oncle, etc. (1675); état et distribution des deniers provenant des régies de l'usufruit des terres de Gouvix, Roumilly, Mesnil-Salles et La Rivière, ayant appartenu à Charles de La Rivière, saisies réellement, et dont le décret est poursuivi par René Damphernet, seigneur et patron de Pont-Bellenger, vicomte de Vire, à quoi s'oppose François de Lisle, garde du corps du Roi, héritier à cause de Gabrielle de Malherbe, sa mère, de Richard de Malherbe, s^r de Caligny, et de Catherine de Malherbe, sœur et héritière dud. de Caligny (1699). — Donation, par Jacques de La Rivière, seigneur et patron de St-Germain-du-Crioult, Gouvix, Mesnil-Salles, Roumilly et autres terres, demeurant en sa terre du Bocage, paroisse de Bourneville, époux de Catherine Duquesne, sœur et héritière en moitié du feu s^r du Bocage, à la chapelle de Notre-Dame de son manoir seigneurial du Bocage (166...). — Factum pour Jacques de La Moricière, éc., sieur de Vicques, impétrant de requête contre deux arrêts de 1669, contre Anne de Launay, veuve du sieur du Souchet, et Adrien de La Rivière, s^r de Roumilly, le s^r de La Villarmois, tuteur dud. de La Moricière, ayant eu pour filles la dame du Souchet et la femme dud. de Roumilly. — Obligation par Charles de La Rivière, éc., s^r de Gouvix, pour Robert Sonnet, éc., s^r de Vallangot (1687), etc.

F. 1206. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1689-1721. — La Rivière (de). — Collation par l'évêque de Bayeux, François de Nesmond, de la chapelle de Notre-Dame de l'Assomption du manoir de Gouvix, à la présentation d'Alexandre de La Rivière, s^r et patron du Crioult en sa partie (1689). — Certificat de Jacques de Matignon qu'Alexandre de La Rivière, s^r de Gouvy, a fait le service de l'arrière-ban *(cachet)* (1689); autres certificats y relatifs, du marquis de Dampierre, commandant la noblesse du bailliage de Caen (1691), du marquis de Gratot, lieutenant du Roi en Normandie (1696), etc.; ordres y relatifs. — Traité de mariage et mariage à Tinchebray d'Antoine-Alexandre de La Rivière, seigneur et patron de Gouvy, fils de feu Jacques et de Catherine Duquesne, et Anne-Gabrielle de Bellier, fille de Gabriel, s^r de Martigny, et de Renée de Bardel (1690). — Actes de baptêmes, à St-Germain-du-Crioult, de Gabriel-René de La Rivière (1693), et à St-Pierre de Tinchebray, d'Alexandre, fils des précédents. — Procès en Parlement pour led. Antoine-Alexandre contre Nicolas de La Rivière, éc., s^r du Mesnil-Salles, René d'Anfernet, s^r de Pont-Bellenger, vicomte de Vire, et M. de St-Clair Turgot, concernant le tiers coutumier à lui dû sur les biens de Charles de La Rivière, son aïeul (1698-1699); signification à la requête de Jacques-Étienne Turgot, chevalier, seigneur de Soûmont, Bois Vassy, Brucourt et autres lieux, intendant de Metz, représenté par Philippe de Méhérenc, éc., s^r de Bellefontaine, à Antoine-Alexandre de La Rivière, s^r de Gouvix (1699), etc. — Rôle d'amendes jugées aux pleds et gage-plèges de la sieurie de Gouvix (1712). — Accord entre led. Antoine-Alexandre et Clément de La Rivière, éc., s^r de Meuvaines, agissant pour Turgot, portant que led. de Meuvaines fera des diligences contre les créanciers opposant au décret des terres de Gouvy, Roumilly et Mesnil-Salles pour faire distraire au profit dud. Antoine-Alexandre le fief noble, terres et seigneurie de Gouvy, relevant du fief de St-Germain, en tant qu'il y en a dans le premier lot des partages entre Jacques et Nicolas de La Rivière en 1665, avec droit de patronage à la cure et chapelle, etc. (1713); mémoire pour Alexandre de La Rivière, s^r de Gouvy, fils et non héritier de Jacques, s^r de Rou-

milly, fils de Charles, demandeur en tiers coutumier, contre Charles de La Rivière, éc., s^{r} de Meuvaines, fils Nicolas, éc., s^{r} du Mesnil-Salles, fils dud. Charles, faisant fort pour Jacques-Étienne Turgot, seigneur de Soûmont, ayant requis la saisie en décret des immeubles ayant appartenu auxd. Jacques et Nicolas de La Rivière, en présence de René d'Anfernet, s^{r} de Pont-Bellenger, vicomte de Vire, Robert Sonnet de Vallengot, vicomte de Vassy, Jacques Le Doulcet, s^{r} et patron de Pont-Écoulant, etc. — Vente par Antoine de Ponthaud, éc., s^{r} de La Motte, demeurant à Domfront, à Antoine-Alexandre de La Rivière, éc., s^{r} de Gouvy, du lieu, terre et domaine non fieffé de La Ruaudière, à Caligny, avec moulins à blé et fouloir, à St-Pierre-d'Entremont (1717). — Sépulture, dans la chapelle de Gouvy, à St-Germain-du-Crioult, sur permission de Clément de La Rivière, chevalier, seigneur de Meuvaines, d'Anne-Gabrielle de Bellier, épouse dud. Antoine-Alexandre de La Rivière (1717). — Répertoire des meubles et effets restés à St-Pierre de Tinchebray, au lieu de Martigny, après le décès de Gabriel de Bellier, s^{r} de Martigny, requête de son petit-fils, Gabriel-René de La Rivière, s^{r} de Martigny, fils aîné d'Antoine-Alexandre de La Rivière, s^{r} de Gouvy et de La Ruaudière, et de défunte Anne de Bellier, en son nom et comme tuteur naturel de ses frères et sœurs; papiers; vente desd. meubles (1720). Levées des scellés apposés au domicile de feu Antoine-Alexandre de La Rivière, à La Ruaudière, paroisse de Caligny; inventaire du mobilier et des papiers (1721). — Partage desd. successions; lots par Louis Le Doulcet, chevalier, s^{r} de Pontécoulant, Clément de La Rivière, s^{r} de Meuvaines et patron de St-Germain-du-Crioult en partie, parents paternels, Louis Martin, s^{r} de Rondbisson, etc. (1721).

F. 1207. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1725-1768. — La Rivière (de). — Procédures pour Gabriel-René de La Rivière, éc., seigneur de « La Réaudière », contre Rabache, prêtre, débiteur de rentes seigneuriales (1725-1728). — Bail à fieffe par Alexandre de La Rivière, s^{r} de Martigny, de Tinchebray, des héritages par lui acquis de Gabriel Racine, s^{r} de La Racinière, sis au village du Désert, paroisse St-Pierre de Tinchebray (1728). — Mariage, à Montsecret, de Gabriel-René de La Rivière, et Jacqueline de Juvigny, fille de Jacques, éc., s^{r} de Juvigny, et Anne Le Brun, de Montsecret (1731). — Procès devant Nicolas de Ste-Marie, bailli-vicomtal, maire né, juge de police civil et criminel de Condé-sur-Noireau, pour led. Gabriel-René, contre Georges Turgot, demandeur en garantie contre Nicolas de Baudre, approché, et demandeur contre Jean de Campion, éc., s^{r} de La Bougonnière, concernant l'acquisition du fief de La Ruaudière par Antoine-Alexandre de La Rivière, père dud. Gabriel-René, à charge de rentes dont les héritiers aux propres maternels du vendeur réclament le principal, etc. (1732). — Compte rendu devant Guillaume Bourdon, s^{r} de La Harie, bailli haut-justicier, maire, juge de police civil et criminel de Caligny, par Gabriel de La Rivière, chevalier, seigneur de La Ruaudière, tuteur de ses frères et sœurs, à Jean-Baptiste de La Rivière, s^{r} de Martigny, son frère (1733). — Aveu par led. Gabriel-René à Jacques-Gabriel-Alexandre de St-Germain, marquis « de Oleançon », seigneur haut-justicier de de Caligny, de la terre et seigneurie de La Ruaudière, s'étendant tant en la paroisse de Caligny qu'en celle de St-Pierre d'Entremont, de laquelle feu Gabriel Turgot, son aïeul, prenait qualité de patron fondateur à cause dud. fief (1740). — Acte par lequel led. Gabriel-René de La Rivière, fils Alexandre, fils Jacques, fils aîné de Charles de La Rivière, chevalier, seigneur et patron de Gouvy, Mesnil-Salles, les Illes, La Rivière, Romilly — faisant attention que ses pères ayant diminué leurs biens à la guerre et les filles héritières de quelques-unes des branches de la famille enlevé les terres de dignité, notamment la baronnie de La Rivière, près S^{t}-Lo, dont les armes de la famille de La Rivière, champ d'argent à trois tourteaux de sable, deux en chef et un en pointe, sont encore maintenant sur les portes et pont-levis du château de lad. baronnie, et étant de l'honneur des membres de la famille d'en relever le nom par quelque terre de dignité, led. Gabriel-René n'en ayant point qui en soient susceptibles, mais Philippe-Antoine-Victor de La Rivière, son cousin issu de germain, chevalier, seigneur et patron de St-Germain-du-Crioult, Mesnil-Salles, Les Illes, La Rivière, Romilly, seigneur et patron de Meuvaines, « Marone », Asnelles et autres lieux, fils de feu Clément-Nicolas, fils Nicolas, lequel était fils second et dernier dud. Charles de La Rivière, ayant plusieurs terres nobles, tant de son chef que de celui de Madeleine-Louise-Charlotte Denviray, son épouse — consent que led. Philippe-Antoine-Victor obtienne du Roi des lettres d'érection de quelques-unes de sesd. terres en marquisat, sous le nom et armes en plein de La Rivière (1747, non signé). — Aveux aux abbé, prieur et religieux de Belle-Étoile, seigneurs et barons de Cerisy (1750). — Compte entre Benedict-François Louvet, commissaire aux saisies réelles, époux d'Anne-Gabrielle

de La Rivière, et led. René-Gabriel, frère en loi dud. Louvet (1750). — Amortissement de rente par Charles Onfray, s^r de La Prairie, fils et héritier de Charles Onfray, avocat, s^r de La Prairie, originaire de St-Pierre de Tinchebray, demeurant à Pontorson, pour Alexandre de La Rivière, éc., s^r de Martigny, demeurant à St-Pierre de Tinchebray (1752). — Transaction entre les trésoriers de Caligny et Jacqueline de Juvigny, veuve de René-Gabriel de La Rivière, au sujet du banc de lad. dame placé dans la nef de l'église (1755). — Saisie et vente de meubles sur Alexandre de La Rivière, s^r de Martigny, débiteur de 6000 livres à François-Marie La Noe, marchand à Tinchebray (1757). — Traité de mariage de François-Charles Le Neuf, éc., s^r de Neufville, de St-Rémy-sur-Orne, fils de feu Georges, s^r de Boisneuf, et de Marie-Françoise Boulley, de Falaise, et Marie-Madeleine de La Rivière, fille de feu René-Gabriel, et de Jacqueline de Juvigny (1768).

F. 1208. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — La Rivière (de). — Généalogie remontant à Guillaume de La Rivière, chevalier, sg^r du lieu et du Mesnil-Salle, ayant épousé en 1220 Thérèse de Montgommery, du règne de Louis VIII, 1226, selon l'inscription du plus ancien tombeau des La Rivière, inhumés dans le chœur de l'église de St-Germain du Crioult; Richard de La Rivière, éc., s^r du Mesnil-Salle, et Philippine de Gouvy, sa femme, 1320, selon l'inscription d'un second tombeau; 1347, veille de Pâques, inféodation par un seigneur de Caligny à Robert de La Rivière le jeune, du fief de La Londe sis aux paroisses de St-Germain-du-Crioult, St-Pierre d'Entremont et Caligny; Enguerrand de La Rivière, cité en 1418 et 1426, époux de Guillemette de Malherbe, dame de Maltot; autre Enguerrand de La Rivière, cité de 1436 à 1460 (mars), époux de Jeanne, fille de Pierre Malerbe, éc., sg^r de Landes; en 1564, choisie faite en la succession de Richard de La Rivière, vicomte de Condé-sur-Noireau, s^r des Isles et Gouvy; en 1573, contrat de mariage de Guillaume de La Rivière, s^r de Gouvy et des Isles, vibailli au bailliage de Caen, fils dud. Richard, et Marguerite de Malfillastre, fille de Gieffroy, s^r de La Heaulle et de Longchamp, reconnu en 1583 par led. Guillaume, licencié en chacun droit, bailli du comté de Thorigny, et les frères de sa femme; Charles de La Rivière, époux de Jeanne Germont, dame de L'Hôtellerie, cité de 1605 à 1648 (inscription funéraire de sa femme Jeanne Germont); a la suite, généalogie, par M. Le Hardy, depuis led. Charles jusqu'à sa génération. — Fragment d'autre généalogie: Auguste de La Rivière, seig^r de Caligny et de Moncy, épousa en 1089 Françoise de Montmorency, fut en 1096 à la prise de Nicée et à la réduction de Jérusalem; Raoul de La Rivière, 2e du nom, épousa en 1152 Esther de Courtomer, etc. — Généalogie de l'écriture de Du Fayel (provenant des archives du château d'Asnières): La Rivière et alliances, Du Châtel, de Launay, Larcher, de Franquetot, etc. — Notes généalogiques. — Chemises de liasses portant analyses de titres.

F. 1209. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Familles alliées aux La Rivière. Germont. — Filiation des Germont; généalogie établissant la parenté avec les La Rivière; succession de l'abbé de Germont, conseiller au Parlement de Normandie.

F. 1210. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1598-1681. — Duquesne. — Quittance par Pierre Tihard, éc., s^r de La Mothe, demeurant à Foulbec, vicomté de Pont-Audemer, époux de Claude Duquesne, fille de Jean, s^r de Bourneville et du Boscage, maître ordinaire des Comptes en Normandie, à son beau-père (1598). — Lettres d'Anne Du Buisson, conseiller au Parlement de Normandie, archidiacre et chanoine de Rouen, vicaire général de l'archevêque François de Harlay, concernant la permission accordée par le pape Paul V à Jean Duquesne, s^r du Boscage, et à Charlotte de Fautereau, son épouse, d'avoir une chapelle privée, paroisse de Bourneville (161...); semblable permission de Guillaume Ellyes, abbé de Valmont, vicaire général de l'archevêque, à Jean Du Quesne, et Marguerite Mallet, son épouse (1623). — Testament d'Antoine Duquesne, s^r de La Rivière; legs à Françoise Duquesne, fille de feu Jean, s^r de Roumois, son neveu, etc. (1640); accord concernant lad. succession entre Claude Mauduit, s^r « des Piventz », demeurant aud. lieu, paroisse d'Esturquerayе, vicomté de Pont-Authou et Pont-Audemer, époux de Marie Duquesne, Charles Le Coustre, éc., s^r et patron de Bourville et de La Rosière, demeurant à Bourville, vicomté de Caudebec, époux de Marguerite Duquesne, lesd. Marie et Marguerite, sœurs, héritières dud. de La Rivière, et Françoise Duquesne, petite-nièce et légataire universelle aux meubles et tiers des immeubles, touchant les parts desd. Marie et Marguerite (1642); arrêt du Conseil privé entre Pierre Le Chartier, éc., s^r de La Huberdière, et Char-

lotte Duquesne, sa femme, seule héritière d'Antoine Duquesne, s^r de La Rivière, Georges du Fay, conseiller au Parlement de Rouen, et lad. Françoise Duquesne, civilement séparée d'avec Charles de La Mare, éc., s^r du Raciné ; mention de condamnation à 6 l. d'amende, applicable au pain des prisonniers, pour les paroles « offensives » mentionnées en la requête de Le Chartier (1643). — Arrêt du Parlement entre Pierre Duquesne, s^r du Boscage, appelant de sentence rendue aux Requêtes du Palais à Rouen, Jean Duquesne, donnant adjonction aud. du Boscage, et Isaac Le Bourg, marchand, bourgeois de Rouen, créancier de Françoise Duquesne, en son vivant femme de Pierre de Lisle, s^r de Boisfollet, Jacques Garin, conseiller échevin de l'hôtel commun de Rouen, curateur de Jacques Heultes, s^r de Laubrière, Marie Heultes, sa sœur, femme de Pierre de Béthencourt, avocat, Françoise de Goustimesnil, femme du s^r de Malortie, etc. (1648). — Lettres d'écuyer ordinaire en la grande écurie du Roi pour le s^r du Bocage Pierre Duquesne (1651). — Obligation par Robert Toustain, éc., s^r de Longuemare, à Charles Quesnel, visbailli de Caux, tuteur de ses sœurs, et Catherine Duquesne, épouse du s^r de Roumilly, héritières des défunts frères du Boscage, de les décharger de rente dont le s^r du Boscage l'aîné s'était obligé vers Pavyot, procureur général en la Chambre des Comptes de Normandie, la constitution ayant verti au seul et unique profit de Mme de Longuemare, sa mère (1659). — Ratification par Pierre Le Chartier, s^r de La Héberdière, demeurant à Moyon, vicomté de Coutances, époux de défunte Charlotte Duquesne, pour lui et ses enfants, de la transaction entre lui et Charles de La Champaigne, s^r du Mesnil, époux de Madeleine Quesnel, héritière de Pierre et Robert Duquesne, s^rs du Boscage, et ayant les droits cédés pour la moitié auxd. successions avec Catherine Duquesne, femme civilement séparée de Jacques de La Rivière, s^r de Rommilly, concernant la succession d'Antoine Duquesne, s^r de La Rivière Guéville, sauf partage à faire entre le s^r de La Champaigne et la d^elle de Rommilly (1667). — Procédures en Parlement pour Catherine Duquesne, veuve de Jacques de La Rivière, comme héritière de Pierre Duquesne, éc., s^r du Boscage, contre Robert Toustain, éc., s^r de Houguemare, ayant droit par transport de Jean Duquesne, éc., s^r de Romois, pour paiement de rente (1680), et en opposition au prix de vente de l'office de lieutenant général à Pont-Audemer, appartenant à Charles Le Gras, éc., s^r du Réel, son débiteur, comme héritière d'Antoine Duquesne, s^r de La Rivière (1680-1681); arrêt imprimé du Parlement, entre François de Quintanadoine, s^r de Bretigny, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, ci-devant poursuivant la vente de l'office de lieutenant général pour la moitié du civil et pour le tout du criminel du bailli de Rouen au siège de Pont-Authou et Pont-Audemer, dont était pouvu Charles Le Gras, s^r du Réel, Georges de La Croix, éc., Pierre Duquesne, s^r de Boislecompte, fils de feu Jean, s^r de Quiesville et Rocqueville, Jacques de Garsaulan, secrétaire du Roi de Pologne, Madeleine Pottier de Tresmes, légataire de Bernard Pottier, seigneur de Blerancourt, Jacques Le Telllier, receveur des tailles en l'Élection de Pont-Audemer, Marie Tirelle, veuve de Jean Beuzelin, receveur en l'Élection de Pont-Audemer, Jean de Villecoq, s^r de « Malüille », avocat au Parlement de Rouen, Chevalier, baron du Mesnil, président en la Chambre des Comptes de Normandie, Isabeau Soyer, veuve de Philippe Le Baste, vicomte de Pont-Audemer, Marguerite Lucas, veuve de Robert Piédelièvre, élu en l'Élection de Pont-Audemer, Guillaume Le Sens, seigneur de Folleville, lieutenant général des armées du Roi, les Carmélites de Pont-Audemer, Claude de La Barre, président en la Chambre des Comptes de Normandie, Jacques de Morchesne, seigneur de Martigny, Jean Le Gris, s^r de Hartauville, adjudicataire de l'office de lieutenant général de Pont-Audemer, fils d'Hercule, receveur des tailles de Pont-Audemer, Catherine Du Quesne, veuve de Jacques de La Rivière, s^r de « Rouvilly », Nicolas de La Rivière, s^r du « Mesnil-Sallé », héritiers de Charles de La Rivière, s^r de « Bonin » (lire Gouvy), son père, Louis de Malortie, seigneur de Campigny, les Ursulines du faubourg St-Germain de Pont-Audemer, Gilles de Giverville, etc., concernant l'ordre de distribution. Sur les 30.000 livres du prix, il sera pris 3.702 livres, pour les frais du présent arrêt, etc. (1680). — Mémoire justificatif touchant les mérites de la succession dud. Antoine Duquesne, s^r de La Rivière Gaiville, et les héritiers qui y ont succès.—Généalogie.

F. 1211. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1548-1716. — Bellier. — Quittance par Jean Le Devin, curé de St-Jean [des Bois]...., et Jean Le Devin, s^r d'Avilly, à Michel Bélier, sergent hérédital à Tinchebray, pour amortissement de rente (1548). — Acquêt de terre à St-Pierre de Tinchebray, hameau de Martigny, par Michel Bélier, avocat en court laie, sergent hérédital (1550). — Acquêt par Michel Bélier, de Guillaume Nyobey, fils de feu Thomas, bourgeois de Tinchebray, de rente sur Thomas Hébert, de Tinchebray

(1568). — Vente par Jean Bellier, s[r] de La Mercerie, à Marie Masseron, veuve de Bertrand Duchemin, s[r] de Tourné, de maison et entretenant jouxtant Pierre Duchemin, s[r] du Rocher, etc. (1605). — Procès à Tinchebray, devant Jean Guérart, lieutenant aud. lieu du bailli de Mortain, entre Barnabé Bélier, s[r] de Martigny, et Bertrand Le Liepvre, s[r] de La Gauberdière, touchant une clameur de loi apparente obtenue par Thomas Veniart, de Martigny, pour être envoyé en possession de terres à Martigny, dépendant de la succession de Thomas, son père (1614). — Acquêts de terres par led. Barnabé. — Traité de mariage de Pierre Duchemin, fils d'Adrien, s[r] du Tourney, et Marie Bellier, fille de Barnabé Bellier, éc., s[r] de Martigny (1643). — Ordonnances interlocutoires des commissaires généraux députés par le Roi du corps de la Cour des Aides de Normandie pour l'exécution des déclarations de mars 1655 et février 1661, sur requête de Jean et Gabriel de Bellier, s[rs] de S[t]-Pierre et de Martigny, tendant à être déchargés de l'assignation à eux commise à la diligence de Thomas Bousseau, chargé du recouvrement des taxes sur les usurpateurs de noblesse, attendu leur qualité noble d'ancienne race, justifiée par l'arrêt de maintenue par eux obtenu en 1658 (1664). — Arrêt de deniers, requête d'Isaac de La Paluelle, marquis dud. lieu, entre les mains de Nicolas Le Liepvre, s[r] de La Provostière, de S[t]-Pierre de Tinchebray, redevable à Gabriel de Bellier, s[r] de Martigny (1673). — Signification à Jacob Fournier, époux de Jeanne de Bellier, sœur de feu Charles de Bellier, s[r] de Martigny, de sentence de la vicomté de Vire, pour Pierre de Valois, éc., époux de Jeanne Le Brun, veuve de Charles de Bellier, s[r] de Martigny, auquel sont adjugées la maison et terre de la Tournerie à S[t]-Clément, vicomté de Mortain, et la maison de la rue de la Charité à Vire, etc. (1716).

F. 1212. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1512-1791. — Juvigny (de). — Lettres de Jean, sire d'Estouteville, chevalier, vicomte et baron de Berneval et Cléville, s[r] de Vallemont et Hambye, baron de Bricquebec, Moyon, « Gassé » et « La Mesle Raoul », capitaine général de tous les nobles et noblement tenant du pays et duché de Normandie, portant qu'en faisant la monstre générale desd. nobles du bailliage de Cotentin et comté de Mortain, au lieu de La Hogue S[t]-Vast, plusieurs desd. nobles sont comparus mal montés, armés et accoustrés, et les autres à pied, pour servir le Roi, et lui ont remontré qu'ils n'avaient pas biens ni puissance pour faire homme armé et à cheval, au ban et arrière-ban, lui requerant adjoints des uns avec les autres en nombre suffisant pour être armés et montés, en ensuivant laquelle remontrance, par l'avis et délibération des officiers du Roi et autres notables personnages, il a ordonné plusieurs être adjoints par associations, et spécialement Jean de « Jouvygny » et Jean Abraham pour faire un archer bien accoustré, monté et armé suffisamment, desquels il a ordonné que Geoffroy de Juvigny servira pour lesd. Jean et Abraham, parce qu'ils contribueront à le monter, accoustrer et armer, et faire les frais pour ce requis (1512). — Traité de mariage de Michel de Juvigny, s[r].... (lacération) de la Boutronnyère, et Françoise de Fontenay, fille de feu François et de Gillette de Launay (1561). — Partage entre Charles Étienne Jean et Julien dits de Juvigny, fils de Michel, suivant l'avancement de succession à eux fait par contrat de 1592, des héritages de La Boutronnière, à eux succédés par la mort d'Eustache de Juvigny, comme à Charles de Juvigny, s[r] de S[t]-Berthélemy, père desd. Eustache et Michel (1604). — Vente par Julien de Juvigny, fils de Jean, s[r] de La Boutronnière et de Lestang, de Juvigny, demeurant à Montsecret, à Jean Costard, s[r] de La Vallée, greffier en l'Élection de Mortain, des héritages de La Boutronnière, assis paroisse de Romagny, seigneurie de M[lle] la duchesse de Montpensier en son comté de Mortain (date enlevée), acte suivi de signification, requête de Jacques de Juvigny, aux héritiers dud. Costard (1678). — Traité de mariage de Robert Saillard, s[r] des Hayes, fils de feu Charles et de Madeleine de Malherbe, de Cerisy, et Françoise de Juvigny, fille de feu Julien, en présence de Guillaume Vasnier, prieur-curé de Montsecret, Robert Saillard, prêtre, s[r] de La Rivière, etc. (1685). — Baptême à Montsecret de Jacqueline, fille de Jacques de Juvigny et Anne Le Brun (1704). — Procédure devant Gilles Dumont, s[r] d'Urville, bailli-vicomtal héréditaire, juge politique civil et criminel de Condé-sur-Noireau, pour lad. Anne Le Brun, veuve (1724). — Constitution de rente pour Étienne de Juvigny, éc., prêtre (1748). — Vente d'héritages, à Cerisy, par Charlotte-Élisabeth et Marguerite de Juvigny, sœurs, de Montsecret (1772). — Notes généalogiques du XVIII[e] siècle : 1722, 2 sept., mort de Jacques de Juvigny ; 1741, 17 mars, mort d'Anne Le Brun, sa femme, âgée de 67 ans; « Hélisière de Condé, médecin, luy avoit fait prendre vingt-cinq grains de diagrède le jeudy matin, elle perdit la parolle le vendredy matin », etc. ; « feu Étiene de Juvigny, prestre, est mort le douze du mois d'octobre l'an 1751, âgé de 54 ans, d'un hytropisie, il a été percé cinq fois,

on luy a tiré 42 pots d'au, ces le dernier de la famille de Juvigny. Priez Dieu pour son âme » ; 1771, 17 février, mort de Mme de Neuville, de couche.

F. 1213. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1559-1719. — Le Brun. — Échange de terres entre Philippe de La « Gravarie », abbé de Belle-Étoile, prévôt de l'église cathédrale de Marseille, conseiller et aumônier du Roi, François « Voessin », prieur claustral, et les religieux, et Guillaume Le Brun, fils Denis, de Cerisy (1559). — Aveu non rempli aux abbé, prieurs et religieux de Belle-Étoile, seigneurs et barons de Cerisy, par Guy Le Brun, fils de feu Paoul, sr des Pars, pour la masure de « La Forestrye à Lempereur ». — Acquêts de terres à Cerisy. —Échange entre Jacques Tabaize, sr du Hamel, et Jacques Le Brun, sr des Essardz (1660). — Baptême à Cerisy de Guy, fils de Paul Le Brun, sr des Parcs, et Marguerite Hardouin; p., Guy Le Febvre, ec., sr du Teil (1669). — Assignation requête de Gabriel Dupont, sr de La « Presrie », marchand à Cérisy, époux de Jeanne Rabache, à Marguerite Hardouin, veuve du sr des Pars Le Brun, pour venir à l'état du procès entre Dupont et Pierre Girard, sr de La Mare (1719), et copies de pièces y relatives.

F. 1214. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 32 pièces, papier.

1768-1824. — Louis-Charles-François-Nicolas Le Hardy et Jeanne-Jacqueline-Sophie Boutry Du Manoir. — Acte de naissance dud. Le Hardy, en 1765 (indication sur une chemise moderne). — Certificat des maire et officiers municipaux de Meré que François-Louis Le Hardy a, par ses talents et ses vertus, mérité la place de commandant de la garde nationale, qu'il s'est acquitté avec distinction des fonctions qui y sont attachées, etc.; autre certificat du directoire du district de Falaise (1791). — Contrat de mariage dud. François-Louis, fils de feu Nicolas-Robert Le Hardy et d'Élisabeth de La Rivière, et Jeanne-Jacqueline-Sophie Boutry, fille de Louis-Guillaume et d'Anne Vaulogé, tous deux demeurant à St-Martin de Condé (1792). — Transport par Louis-Philbert Cassel, sr de La Chaise, gendarme de la garde ordinaire du Roi, demeurant à Vassy, à Jeanne Raquidel, veuve de Michel Dubourg, sr de La Planche, marchand drapier à Vire, de rente sur Jean-Baptiste-Jacques-Guillaume Vaultier, marchand à Vassy (1768); amortissement par M. Le Hardy (1793). —Acte de naissance, à Condé, de Rose-Aline Le Hardy, fille des précédents (1793). — Partage de la succession de Jacqueline Brunet, veuve de Guillaume Boutry Du Manoir (an IX).—Acte de décès de Louis-Charles-François-Nicolas Le Hardy, à Condé (an XIII). — Bail à ferme par Mme veuve Le Hardy, à Jean Aupée, de La Basoche, d'une des terres de Cailly, à Meré (1806); lettres de Pierre-Thomas Aupée à son père, Jacques Aupée, cultivateur à Meré : « Nous sommes entré dans Mouscou le 16 du présent, ancienne capitalle de Ruscie, et dépuis cet époc le feut est dédandz, l'empereur de Ruscie a fait sauvé tous les abitant de la ville, on n'y a trouvet que quelques personnes de peut de bien; nous avions espoire que là nous aurions une pay, mais nous n'en n'avons encore aucune marque; l'énémit ce retire surs Pétesbourg. Je vous diroit que nous étions commandés par le général Grouchy, et il a étoit blesset il y a quelques jours à la bataille, je croit de Mojayque, menténant il vat très bien » (Moscou, 21 sept. 1812); « Nous somme chée le bourgouis, nous somme pas très malle à présent, jé tardé à vous etcrire par ce que du tens que nous aition à Lions nous avons tougour travaillé à faire des fortraise autour de la viell, et quant ils ont été fait, lont les a défaite, et lont a fait sorti toute les troupe pour faire entré les troupe ennemie, nous sortion par une porte ils entrais par l'autre, et lont n'a pas tiré un cout de fusil; si je n'ausrait pas ut peure de vous faire de la paine, g'aurait fait comme beaucoup d'autre qui sont alé chée eux, par ce que ils va encore avoire un nouveaut gouvernement » (Billon, 24 juillet 1815); paiements faits par Jean Aupée (1813-1814); « morceau du drapeau de la vieille garde de Napoléon. 1814 ».— Lettre d'Hervieu, principal du collège de Falaise, à Mme Le Hardi, de Condé, sur son fils; compte de l'année précédente : « Je crains que Mr votre fils, ainsi que plusieurs autres, ne persuade à la maman qu'il y a des vacances à Noël : j'ai l'honneur de vous prévenir qu'il n'y a dans toute l'année d'autre vacance que celle du mois d'août » (1813). — Lettre non signée d'un juge de Nogent-sur-Seine : « Au départ du brigand pour son armée, les mesures étaient prises par luy pour organiser dans l'intérieur l'insurrection de ses partisans contre nous. Et du moment de la bataille de Mont-St-Jean, nous vimes les esprits changés à notre égard : à peine les gens que nous avions protégés, qui avaient de nous des besoins journaliers, nous otaient-ils leur chapeau. Et la destitution de Buonaparte, que nous aurions cru faire cesser les cris : à bas les royalistes, qu'on proférait quand nous passions, augmenta les vociférations incendiaires de toute espèce.... On ameutait derrière nous les petits enfants : depuis huit jours,

chaque fois que je paraissais à ma porte, cinq ou six petits misérables, âgés de 12 à quinse ans, hurlaient: Viv. Nap., merde, mort pour les royalistes, caput, mot qui signifie mort en langue russe. Fatigué un matin de ces cris, je donne un léger soufflet à l'un d'eux, en leur disant: quel mal vous ai-je fait? pourquoi venés-vous m'insulter? On force ce petit coquain à se plaindre au commandant de la place... J'ay une scène terrible avec luy. Je découvre bientôt que c'est un espion du ministre de la guerre (nommé pourtant colonel par le roy)... ; il me dit que je luy étais désigné comme royaliste par le ministère avant son départ de Paris, que le ministre lui avait montré mon ouvrage... Il osa parler de la manière dont nous rendions la justice, et se permit d'ajouter que le président, Mr Corps et moy, nous étions les boutte feu de la ville... Il eut deux jours après une scène atroce avec le présidt au moment des discussions et propositions de Nap. 2 et des insultes des fédérés à Paris contre les honnêtes gens. Le désespoir des terroristes se signala icy: plusieurs femmes [furent] frappés, partout, dans des groupes énormes, nous entendions les cris de mort à notre passage, le commandant payait les aboyeurs et avait promis le pillage. Averti le soir par Blacque, colonel de la garde nationale, de la part du sous-préfet, que j'étais désigné le premier, qu'on avait manqué de m'égorger la veille, que mon départ pouvait éloigner le massacre », etc. « Malgré le risque qu'il y avait encore, je suis revenu icy samedy, et tout commençait à s'apaiser, mais jusqu'à avant hier on a chanté Viv. Nap.; hier on a crié Viv. le roy. Ce n'est qu'aujourd'huy, par ordre, que nous avons arboré la cocarde et le drapeau blanc. » (11 ju[illet 1815]).— Contrat de mariage de Félix-Christian Havard, docteur en médecine de l'hospice de Villedieu, et Rose-Aline Le Hardy, fille desd. Louis-Charles-François-Nicolas et Boutry (1817).

F. 1215. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

1703-1790. — Famille Boutry. — Réception par Roger Jouvin, président juge des traites à Vire, Condé et Tinchebray, de Pierre Boutry, sr du Manoir, bourgeois de Condé, aux offices de commissaire vérificateur particulier des rôles à sel du bourg de Condé (1703), et de vérificateur général des rôles à sel et états du département (1704). — Contrat de mariage de Jean Boutry, fils Pierre, sr du Manoir, et d'Anne Bellenger, et Anne-Tugalle Bourdon, fille de Macé, sr de Beuville (1716); note indiquant que de ce mariage sont sortis Guillaume, sr du Manoir, Pierre, sr de Houssemaine, Jacques, sr d'Étenville, Charles, sr du Clos, Jean, et 4 filles, Anne Boutry, femme de Gabriel Vaumousse. — Requête dud. Pierre Boutry à l'intendant de Caen, contre sa nomination d'office comme principal collecteur : décharge (1716). — Acte de baptême de Guillaume, fils desd. Jean, sr du Manoir, et Bourdon; p., Guillaume Bourdon, lieutenant général en bailliage à Condé, bailli de Caligny (1718); autres actes de baptêmes. — Intérêts au denier 50, pour remboursement de l'office de commissaire vérificateur général des rôles pour la distribution du sel en l'Élection de Vire et Condé. — Accord sur procès au bailliage de Condé-sur-Noireau, entre Pierre de St-Germain, éc., époux d'Anne-Tugalle Bourdon, veuve de Jean Boutry, et Anne Bellenger, veuve de Pierre Boutry, sr du Manoir, tutrice des enfants dud. Jean et de lad. Bourdon, touchant le douaire de lad. Bourdon sur les biens de Boutry (1735). — Mariage, à Condé, de Guillaume Boutry, sr du Manoir, fils Jean, et Jacqueline Brunet (1739).—Délibération devant Charles-Tanneguy Trolley, avocat fiscal au bailliage de Condé, pour l'absence de Nicolas de Ste-Marie, seigr de Mesley, bailli-vicomtal, maire né perpétuel et juge de police de Condé, et la récusation d'Augustin Maufras, sr de La Bergerie, lieutenant général, de Guillaume Boutry, sr du Manoir, Pierre Boutry, sr de Houssemaine, Abraham et Michel Vauloger, Louis-François Le Clerc de Beaucoudray, avocat, Charles Desramés, sr de La Mainfrie, bailli de Flers, Pierre Bourdon, sr de La Harie, bailli de Caligny, et autres parents des mineurs desd. Jean Boutry et Bourdon, concernant la tutelle; frais d'éducation desd. enfants à Caen « où ils sont au nombre de trois garçons pour étudier la langue latine », au collège de Tallevende, près Vire, et chez les Ursulines de Falaise (1740). — Acte de baptême à Condé de Louis-Guillaume Boutry, fils de Guillaume, sr du Manoir, et de Jacqueline Brunet; p., Louis Brunet, sr de La Brisollière (1743). — Contredits que fournissent devant le bailli de Condé Jacques Boutry, sr d'Étanville, étudiant en médecine, Charles Boutry, sr du Clos, étudiant aux lois, à présent volontaire au régiment de la colonelle de Harcourt-dragons, et Jean Boutry, garde du corps du Roi, compagnie de Noailles, au compte à eux signifié de la part de Guillaume Boutry, sr du Manoir, leur tuteur (1744). — Mariage à St-Valery-en-Caux de Jean-Charles Boutry, fils Jean, domicilié à St-Pierre d'Yvetot, et Rose-Charlotte Le Chevallier (1755, extrait en l'an II des registres de la commune de Port-Pelletier, ci-devant St-Valery). — Naissance, à St-Sauveur de Condé, de Louis-François-Jacques Boutry, fils de Jacques, sr

d'Étanville, docteur de la faculté de médecine, et d'Angélique Duval (1759). — Contrats de mariage : de Pierre Boutry, fils de feu Jean, et Madeleine Trolley, fille de feu Pierre et de Madeleine Boutry (1761); — de René-François de Prépetit, notaire royal de Condé, et Marie-Anne-Esther Boutry, fille de Guillaume et de Jacqueline Brunet (1763) ; — de Guillaume de Bieu, sr du Homme, bourgeois de Vire, fils de feu François, avocat au Parlement de Paris, ancien avocat fiscal de la haute justice de Vassy, et Adrienne Boutry, fille Guillaume (1764); mariage en 1765. — Naissance à Paris, paroisse de St-Germain l'Auxerrois, de Pierre-Marc-Antoine-Jules-Alexandre, fils de Jean-Charles Boutry Du Manoir, avocat au Parlement de Normandie, et de Rose-Charlotte Chevalier, rue de Poulies (1764). — Baptême, à St-Sauveur de Condé, de Reine-Agathe-Julie Boutry, fille de Jacques Boutry d'Étanville, docteur en médecine, et d'Angélique Du Hautbois; p., Jean-Baptiste-René Boutry, sr de Rouvel, changeur pour le Roi en titre des espèces d'or et d'argent (1764). — Placard, imprimé à Caen, chez Jean-Claude Pyron, de l'examen public en droit français de Louis-Guillaume Boutry Du Manoir, de Condé, sur le douaire, le droit de viduité, la dot et le tiers coutumier; président, Roussel de La Bérardière, examinateurs, Foubert Dépallières, Du Douet, Quinette et Bayeux Du Mesnil. — Lettres de Louis-Anne Grente, chevalier, seigneur de Grécourt, Sahurs, Champ-Rosier et autres lieux, premier avocat général au Parlement de Normandie, pour la réception au serment d'avocat dud. Boutry Du Manoir, bachelier et licencié de l'Université de Caen (1766). — « Réhabilitation honorable. Sentence du consulat de la ville de Vire, qui réhabilite entant que besoin seroit Guillaume Boutry, sieur Dumanoir, marchand, bourgeois de Condé » (1770). Placard impr. à Caen, par P. Chalopin. — Contrat de mariage de Louis-Guillaume Boutry, sr du Manoir, avocat, fils Guillaume, et Anne Vaulogé de Beaupré, fille de Jean, sr de Beaupré (1771). — Acte de notorieté par Pierre de St-Germain, éc., David-César-Alexandre de Prépetit, éc., sr du But, François-Anne Bourdon, éc., sr de Pierreville, ancien sous-brigadier des gardes du Roi, Jean-Daniel Le Normand, prieur de l'Hôtel-Dieu de Condé, concernant la descendance de Pierre Boutry, sr du Manoir, décédé à Condé en 1731 (1775). — Sépultures: de Charles Boutry (1781); de Guillaume Boutry, sr du Manoir (1783). — Mariage, à Vire, de René-Richard Castel, directeur des postes, et Suzanne-Angélique Debieu, fille de feu Louis-Guillaume, sr du Homme, officier du point d'honneur, capitaine de la milice bourgeoise de Vire, et d'Adrienne Boutry (1783). — Sépulture à Paris, paroisse « Pierre-aux-Bœufs », de Rose-Charlotte Chevallier, veuve de Jean-Charles Boutry (1784). — Notes généalogiques. — Actes d'état civil concernant les familles Boutry et alliées (de Prépetit, de Bieu, etc.), la famille Scelles: 1768, 26 mars, bapt. à St-Martin de Condé de Marin-Charles-Jacques, fils de Jacques-Jean Scelles, sr de Grainville, et de Marie-Anne Dorenlot; 1772, 27 mai, Jean-Jacques-Marin, fils des mêmes, m., Marie Boutry; 1774, 14 févriér, Louis-Jacques-Marin Scelles, p., Louis Vauloger, sr de Beaupré, m., Marie-Jeanne Dorenlot, veuve du sr Duparc de Grandpré, etc.

F. 1216. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 33 pièces, papier.

1790-1821. — Boutry. — Inventaire par René-François de Prépetit, notaire royal, commissaire aux inventaires et appositions de scellés héréditaire au bailliage de Vire, résidant à Condé-sur-Noireau, requête de Louis-Guillaume Boutry, sr du Manoir, avocat à Condé, pour lui et Marin-Guillaume Boutry Du Manoir, et Charles Boutry de Monville, prêtre, ses frères, pour Pierre-Marc-Antoine-Jules-Alexandre Boutry Du Manoir, employé aux aides à Nogent-le-Rotrou, à la requête également de Louis-Jacques Boutry d'Étanville, héritiers de Pierre Boutry, sr de Houssemaine, leur oncle, de Guillaume Buot Du Clos, curé d'Aunay, et autres héritiers, du mobilier et des papiers dud. Boutry (1790). — Commission de commissaire du Roi près le tribunal du district de Vire pour Boutry Dumanoir (1790); discours par lui prononcé à son installation, le 4 décembre 1790. 4 pages in-8°. A Vire, de l'imprimerie de la Société typographique. — Certificat de civisme par le conseil général de Noireau pour Louis-Guillaume Boutry, notable (an II). — État des prêtres de Condé : assermentés, Bourgeois, curé, Hubert, vicaire, Le Tourneur, prieur de l'hôpital; non assermentés qui se sont retirés, parmi lesquels Boutry de Montville, ex-missionnaire, retiré à St-Germain-du-Crioult, pousuivi, ainsi que trois autres, devant le tribunal de Vire, pour propos tenus (1792). — Succession de Jacques Vaumousse. — Lettres : de Le Bastard (de Vire, 2 nivôse an III): « Il fait bien froit à Vire, mais nous nous chaufont bien, et nous avons de très bon bois, nous n'avons presque rien à faire : on nous fait peu de dénonciation; nous faisont chercher les Chouans, mais on ne peu leurs mettres pat à dos »; — de Boutry (de Paris, 4 prairial an IV) : le 27 frimaire an III, il est allé au Comité de Sûreté générale pour obtenir la liberté du frère de Boutry, destinataire, son cousin Montville; led. Boutry

a été chargé par le gouvernement d'une mission assez importante dans les départements de Seine-et-Oise, Somme, Seine-Inférieure, Eure-et-Loir et Loiret. « Je sçavais que rien n'était plus aisé que d'obtenir sa liberté, et qu'il suffisait d'avoir été persécuté par Robespierre et Clique pour obtenir justice du gouvernement qui a succédé au sien, et les 20 mois de réclusion de mon cousin me paraissaient un titre de persécution assés fort ». — Décès à Condé de Louis-Guillaume Boutry, homme de loi, 57 ans (an IX). — Baux de la terre des Isles à St-Germain-du-Crioult.

F. 1217. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

Fin du XVIIIe siècle. — Boutry. — Mémoires pour l'établissement d'un siège présidial à Condé, qui avait autrefois une Élection composée de 48 paroisses, un quart-bouillon, une subdélégation, une ancienne haute-justice ressortissant nûment au Parlement de Rouen, une nouvelle haute-justice ressortissant au bailliage de Vire. Cette dernière ville, éternelle rivale de Condé, s'est enrichie de ses pertes, et l'a dépouillée successivement de la subdélégation, du quart-bouillon et de l'Élection : il ne lui reste plus que ses deux hautes-justices, qui vont insensiblement s'anéantir, par la faculté accordée au demandeur et au défendeur de franchir ce premier degré de juridiction. Le commerce, qui jadis fleurissait à Condé, n'est plus que languissant, les impôts s'élèvent à 120.000 livres par an, sans compter le produit de la gabelle; l'arrondissement proposé est d'autant plus naturel, que la majeure partie des paroisses qu'il renferme formait l'ancien district de l'Élection de Condé, réunie à celle de Vire en 1773; corrections et additions de Louis-Guillaume Boutry. Liste, par Boutry, des paroisses de l'ancienne haute-justice ou châtellenie de Condé, d'après l'aveu de Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois (1388), et de celles de la nouvelle haute-justice créée par Louis XIV, et vendue à M. de Matignon, seigneur de Condé, en 1703. Distances des paroisses voisines à Condé, La Ferté-Macé, Argentan, Falaise, Vire, Domfront, etc. Autre mémoire pour l'établissement à Condé d'un tribunal: personne n'ignore que la Normandie est une des provinces où se trouve la plus grande population, et la ville de Condé est au centre de la plus grande population. — Délibération des officiers municipaux, procureur, notables, et autres citoyens actifs de Cerisy-Belle-Étoile, donnant adhésion à la délibération de la municipalité de Condé, tendant à obtenir un district dans lad. ville (1790). — Procès-verbal des séances du corps électoral du district de Vire pour le renouvellement des corps administratifs, judiciaires, et remplacement des curés, du 11 novembre 1792 et jours suivants. Le Tourneur, de Condé, a exposé que la calomnie s'était attachée à Boutry, député à la législature, qu'on avait essayé de suspecter son patriotisme en l'accusant de royalisme, qu'on avait répandu des listes imprimées le notant comme absent lors de toutes les délibérations importantes au salut public; dépôt d'acte souscrit de tous les membres du comité de sûreté générale de l'Assemblée Nationale attestant qu'il a assisté aux séances autant que sa santé a pu le lui permettre, etc. Tableau des citoyens élus : Vincent Lavente, procureur-syndic; directoire (4), administrateurs (8); tribunal du district, 1 président, 4 juges, 4 suppléants, 1 greffier; tribunaux de commerce séant à Vire et à Condé, pour chacun 5 juges, 4 suppléants, 1 greffier; bureau de paix et de conciliation près le tribunal du district (6), directeurs de la poste aux lettres à Vire, Condé et Aunay, In-4° de 39 pages. —Journal de Perlet, n° 976. 10 prairial an III. Séance de la Convention, du 9 prairial. Demande par Lehardy, de la Seine-Inférieure, d'arrestation de l'astucieux, du perfide Robert Lindet. Lehardy : « Si je n'écoutois que mes affections personnelles, je prendrois la défense de Robert Lindet; car, dans le Calvados, il n'a pas fait exécuter contre ma famille le décret qui la mettoit hors loi. Mais je ne dois consulter que l'intérêt public ». — « Chanson Républicaine » (chant du départ).

F. 1218. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1784-1807. — Louis-Victor Le Hardy, né en l'an VI (père du donateur), et Anne-Eugénie Laisné, fille de Noël-Marin et d'Anne-Thècle-Catherine-Félicité Amey. — Famille Laisné. — Contrat de mariage de Jean-Pierre-François Le Masurier, fils de Pierre-François-Adrien, maître chirurgien à Tinchebray, et Marie-Anne-Françoise Laisné, fille de feu François Laisné des Longschamps et de Marie-Anne Letard, de Landigou, auquel est intervenu Jean-François Laisné Deshulis, bachelier en droit en l'Université de Caen, frère de la future (1784). — Acquêt de terre à Landigou par led. Laîné Deshulis, avocat, de Landigou (1788). — Contrat de mariage de Gervais-Noël-Marin Laisné, avocat et avoué près la Cour d'appel de Caen, fils de feu Marin et d'Anne Bertrand, originaire de Landigou, domicilié à Caen, veuf de Marie-Françoise-Adélaïde Simon, et Henriette-Félicité-Thècle-Catherine-Anne Amey,

fille de défunts Guillaume Amey et Marie-Anne-Thècle Hébert, originaire de Mandeville, arrt de Bayeux, domiciliée à Cairon (an XIV, 1805); dans led. contrat, cartes de visite : des administrateurs du directoire du district de Caen (manuscrite); des juges, commissaire du Roi et accusateur public du tribunal criminel (imprimée). — Lettres de Lentaigne-Logivière, maire de Caen, à Georges-Noël-Marin Lainé, avocat: l'informant que par décret du 12 décembre 1806, rendu au quartier général de Posen, il a été nommé membre du Conseil municipal de Caen; concernant la réunion pour l'examen du compte de Branzon (1807).

F. 1219. (Liasse.)— 5 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1645-1842. — Famille Amey et alliances. — Délibération au bureau de l'hôtel commun de la ville de Caen, concernant la nourriture et l'entretien des prisonniers Espagnols envoyés par le Roi au château de Caen: avance de 200 livres chacun imposée à divers, y dénommés, dont Langlois, chandelier, de St-Sauveur (1645). — Tutelle des enfants de Jean Poret, bourgeois de Caen (1663). — Quittance par Thomas Moisson, prêtre, originaire de St-Gilles de Caen, de présent demeurant au séminaire de Coutances, à Guillaume Amey, premier huissier au bureau des finances de Caen, pour vente de maison à St-Gilles et pour rente sur les maisons appelées « Lecreppe », sises en lad. paroisse (1687). — Contrat de mariage de Jean-François Amey, sr du Mesnil, bourgeois de Caen, fils dud. Guillaume et de défunte Marguerite Girouard, et Marguerite Turpin, fille de Jean Turpin, officier commensal de la maison du Roi, et de défunte Marguerite Martel, de St-André d'Échaufour (1690). — Partage des maisons et héritages, rentes et revenus, demeurés tant du décès de Guillaume Amey que provenus de la succession de Vincent Girouard, sr et patron de la paroisse du Buisson, échus à Charles Amey, sr du Buisson, avocat au bailliage de Caen, fils aîné dud. Amey, à Jean-François Amey, sr du Mesnil, bourgeois de Caen, second fils, et Guillaume Amey, docteur en théologie en l'Université de Caen, fils puîné, led. Girouard leur oncle maternel (1694). — Accord entre Nicolas Turpin et Jean Turpin, sr du Molley, lieutenant criminel en l'Élection d'Alençon, fils de feu Jean et Marguerite Martel, et Jean-François Amey, sr du Mesnil, époux de Marguerite Turpin, leur sœur (1697). — Inhumation de François Marc à St-Martin de Caen (1719). — Contrat de mariage de Jean-Jacques Langlois, bourgeois de Caen, et Catherine-Luce Marc (1726). — Vente par Jean-François Amey, à Nicolas-François Courtan, sr du Parc, bourgeois de Notre-Dame de Caen, de son office de premier huissier audiencier, concierge, garde-meubles du bureau des finances de la généralité de Caen (1731). — Sommation à Barbe Turpin, veuve du sr des Lonchamps Le Teillier, Jacques Le Teillier, sr de Prey-Martin, et Michel Le Teillier frères, débiteurs, requête dud. Amey, stipulé par Pierre-Michel Amey, grènetier au grenier à sel de Caen, son fils, faisant élection de domicile chez Radigois, son procureur aux juridictions royales d'Essey, et d'abondant chez Verdier, hôte au Merlerault, où pend pour enseigne l'image St-Martin (1731). — Copie de lettre à Désert, officier au grenier à sel, articles décidés entre le président du grenier à sel de Falaise et les grènetier et contrôleur (1732). — Partage de la succession de Jean-François-Amey, entre ses fils, Charles, chanoine de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Vernon-sur-Seine, Guillaume, prêtre, Pierre-Michel, grènetier au grenier à sel de Caen, Jean-François, curé du Mesnil-au-Grain, et Henri, bourgeois de Caen (1735). — Baptême, à St-Étienne de Caen, de Pierre, fils de Pierre-Michel Amey et Catherine-Luce Marc (1742). — Contrat de mariage d'Henri Amey, sr des « Pallierre », bourgeois de Caen, fils de feu Jean-François, seigneur en partie d'Épinay-sur-Odon, et de Marguerite Turpin, et Marie-Françoise-Catherine Langlois, fille de Jean-Jacques, bourgeois de Caen, et de Catherine-Luce Marc (1748). — Accord entre Pierre-Michel Amey, grènetier au grenier à sel de Caen, époux de Catherine-Luce-Marc, veuve de Jean-Jacques Langlois, et Henri Amey, bourgeois de Caen, époux de Marie-Françoise-Catherine Langlois, seule fille et héritière dud. Jean-Jacques, pour éviter au partage de la terre de Mondrainville (1749). — Contrat de mariage de Guillaume-François Amey, fils de feu Pierre-Michel et de Catherine-Luce Marc, bourgeois de Caen, et Marie-Anne-Thècle Hébert, fille de feu Philippe-François et de Marie-Anne-Louise Cardonville, bourgeois de Caen; mariage à Mandeville (1765); bapt. à Mandeville de leur fille Henriette-Félicité-Thècle-Catherine-Anne; m., Marie-Catherine Dolbec, veuve de Jacques Cardonville, demeurant paroisse St-Julien de Caen, p., Henri Amey, administrateur de l'hôpital général de St-Louis de Caen (1766); baptême, à Épinay, de leur fils Pierre Amey (1769). — Contrat de mariage de Jean-Vigor de Guernon, éc., fils de Pierre-Antoine et de Madeleine Du Bois, et Marie-Catherine Amey, fille d'Henri et de Marie-Catherine-Françoise Langlois (1786). — Mariage de Pierre Amey, fils de feu Guillaume-François, et Jeanne-Philippine Du Merle, fille

de Pierre-François, éc., et de Marie-Françoise de Montfiquet, de St-Vaast, canton de Tilly-sur-Seulles (1800); y joint, baptême a St-Vaast de lad. Jeanne-Philippine (1775). — Contrat de mariage de Michel-Auguste Amey, ancien officier de marine, fils de défunts Guillaume-François et Marie-Catherine-« Théocle » Hébert, et Marie-Éléonore de Guernon, fille de feu Jean-Vigor, chevalier de Guernon, et Marie-Catherine Amey (1817). — Liquidation de la succession Amey (1842).

F. 1220. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1451-1778. — Amey. Seigneurie du Buisson. — Reconnaissance par Robin Tanqueray, de Varaville, et Robin Legreel, de Merville, qu'ils sont tenant propriétairement de terres de la vavassorie qui fut Malherbe, appartenant à Colin Liégart du Bisson, et qu'ils en doivent pour chaque vergée 9 d. t. de rente aud. Liégart (1450, 17 mars).— Prise à fieffe par Robin Tanquer[ey], de Varaville, de Jean Lambert, éc., sr du Bisson, de terre au terroir de Varaville, sur lad. sie du Bisson (1451).—Bail à fieffe par Rault de Fresné, curé de Castilly, faisant fort pour Guillaume et Raullin de Fresney, ses frères, à Thomas Le Pagny, de la paroisse du Buisson, de terre au hameau de Bléville, paroisse du Buisson (1479). — Aveux: à Colin Liéjart, sr du Bisson (1479), à Girard Liéjart, éc., sr du Bisson (1496-1513); à Jean Lapie, fils Jean, à cause de sa femme, fille et héritière de Charles Liégeart, éc., seigneur et patron du Buisson (1586); à François Philippe, sr du Buisson, par Louis Trémançoys, sr de La Planche, en présence de François Trémançoys, sr de La Rivière, etc. (1602); à François Philippe, sr du Buisson, archer de morte paye au château de Caen (1612); à Charles Girouard, bourgeois de Caen, sr et patron du Buisson (1626-1636); à Guillaume Amey, pour lui et ses enfants, seigneurs et patrons de la paroisse de Notre-Dame du Buisson (1685), etc. — Bail à fieffe par Charles Liéjard, sr du Buysson (1558). — Notes concernant: la bannie à la requête de Simon Girouard, tuteur des mineurs de Charles Liégard, sr du Buisson, des héritages desd. mineurs, parmi lesquels les rivages du Buisson, qui sont les dunes et pâturages dud. lieu (1580); les lots et partages de la succession de Guillaume Liégard, fils de Charles, éc., seigr et patron du Buisson, entre Simon Girouard, Jean La Pye, et autres, époux des filles et héritières dud. seigr (1586). — Extrait des pleds, gage-plège et élection de prévôt de la terre et sieurie du Buisson; Martin Pautret, curé; le presbytère dépendant de lad. sieurie (1617). — Vente par Raullin Guérard, bourgeois de Caen, tuteur de ses enfants, héritiers d'Anne Philippe, leur mère, propriétaire du fief et seigneurie du Buisson, suivant le jugement des commissaires députés par le Roi pour la liquidation des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts, à Charles Girouard, patron dud. lieu du Buisson, bourgeois de Caen, du fief et seigneurie du Buisson et domaine fieffé, rentes et dépendances, avec une petite portion de terre dépendant dud. fief proche du presbytère et cimetière de lad. paroisse, suivant le contrat de vente par Jean Lapye et Luce Liéjard, sa femme, à François Philippe, bourgeois de Caen, père de lad. Anne, par contrat de 1595, moyennant 450 l. t. de principal et 15 l. de vin, avec quittance aud. Guérard de la récompense de 157 l. 10 s. à quoi le fief du Buisson en son intégrité avait été taxé par lesd. commissaires, avancés par Girouard, etc., led. fief relevant pour un quart de fief de haubert de l'abbaye de St-Étienne de Caen (1624); a été led. contrat autrefois fait et à présent refait en vertu de sentence du bailliage de Caen, y insérée, de 1643, led. contrat ayant été perdu entre les mains de Jean Bazin, procureur en Parlement. — Bail à ferme par Vincent Girouard, sr du Buisson, bourgeois de Caen, fils Charles (1664). — Lots de la succession dud. Vincent: Anne de La Motte, sa veuve, Guillaume Amey, premier huissier au bureau des finances de Caen, tuteur de Guillaume, son fils mineur, Charles Amey, pour lui et Jean-François, son frère, enfants dud. Guillaume, huissier, héritiers dud. Vincent Girouard, leur oncle (1666). — Minute d'aveu aux abbé et religieux de St-Étienne de Caen par Charles et Jean-François Amey, pour eux et Guillaume Amey, frères, héritiers à cause de Marguerite Girouard, leur mère, dud. Vincent Girouard, pour le fief, terre et seigneurie du Buisson, assis paroisse du Buisson, s'étendant à Sallenelles, Amfréville, Bréville, Gonneville, Merville, Cabourg et environs. — Mémoire des terres contenues au gage-plège de la sieurie du Buisson comme dépendant du fief du Buisson, vendues par les héritiers du sr de Surville au sr de La Potterie Le Coq, dont il doit treizième. — Procès devant Étienne Marquier, sr de La Brethonnière, doyen au bailliage et siège présidial de Caen, entre Charles Amey, sr et patron du Buisson, avocat, et Henri Bigot, seigneur de Montville, conseiller au Parlement de Rouen (1704). — Délibération des parents et avocats consulaires des mineurs dud. Charles Amey, auxquels Marie-Madeleine de Jean, sa veuve, tutrice, a représenté qu'on lui aurait fait signifier une taxe de 700 livres avec les 2 sols pour livre à cause de la seigneurie du Buisson, dont il y aurait lieu de se dé-

fendre par rapport à ce que led. seigneur du Buisson était revêtu de l'office de lieutenant de la bourgeoisie de la ville de Caen, par le moyen duquel il était exempt de payer lad. taxe, duquel office Guillaume Amey, seig^r du Buisson, fils et héritier dud. Charles, est pourvu comme ayant le droit d'hérédité (1712). — Requête au lieutenant général du bailliage de Caen par Henri Amey, s^r des Pallières, clamant sur Gauthier, banquier à Caen, l'effet d'un contrat par lequel Michel Amey, son parent, a vendu aud. Gauthier le fief et seigneurie du Buisson (1770). Notes y relatives : la seigneurie de Sallenelles appartient aud. Gauthier, au droit du président de Monville et de M. « Descourdormes », etc.

F. 1221. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1573-1839. — Amey. Seigneurie d'Épinay-sur-Odon. Famille de Guernon. — Quittance de franchissement de rente et constitution pour les obitiers de St-Martin d'Épinay (1573), et autres copies de pièces signifiées en 1695 à la requête de Nicolas Le Breton, époux de Catherine Le Breton, fille de feu Pierre, d'Épinay, et d'Olivier Hue, époux de Charlotte, fille dud. Pierre, à François Amey, pour intervenir au procès entre le requerant et le curé d'Épinay, Pierre-Henri Scelles; procédures y relatives. — Déclaration des héritages tenus par les Le Large à Épinay, comme puinés de la terre et seigneurie de Cerisy, appartenant à Hervieu de Longaunay, s^r de Damigny, Dampierre, Francqueville, Bazenville, La Bazonnière et d'Épinay, du tènement et vavassorie qui fut Thomas Thiou, dont est à présent ainé Martin Le Berruyer; Laurent Liégard, sénéchal (1585). — Aveu à Suzanne Aux-Épaulles, dame de Longaunay, femme de Jean de Longaunay, gouverneur des ville et château de Carentan, s^r de Damigny, Neufville, etc. (1609). — Acquêt par François de Guernon, éc., s^r de La Vallée, d'Épinay, de droit de condition retenu de deux pièces de terre à Épinay (1629). — Vente par Jacques de Guernon, éc., s^r de Beauprey, de terre aud. lieu (1665). — Ventes par Pierre Le Breton, d'Épinay : à Olivier Bellet, s^r de Gourney, vicomte d'Évrecy, de la terre du Closet (1665) ; à Pierre Massieu, s^r des Vallées, bourgeois de Caen, de terre à Épinay, tenue des fiefs des Carmélites de Paris (1670). — Compte entre Jean-François Lesnault, avocat, bourgeois de Caen, procureur receveur de la seigneurie d'Épinay, appartenant au grand prieur de France, abbé de Cerisy, et aux religieux de l'abbaye, et aux Carmélites de Paris, et Pierre Le Monnier, s^r de La Villette, etc., pour rentes seigneuriales (1703). — Prise à ferme par Germain Caillot, marchand à Parfouru-sur-Odon, des rentes seigneuriales et treizièmes en tant que deux tiers appartenant par indivis aux Carmélites de Paris avec l'abbé de Cerisy, à Épinay, suivant l'arrêt du Conseil (1709). — Extrait des pleds et ressort de gage-plège du noble fief, terre et seigneurie d'Épinay-sur-Odon, appartenant à Armand-François de Lorraine, évêque de Bayeux, tenus par Guillaume de Mortreux, bailli haut-justicier de Villers, sénéchal, Nicolas Binet, curé d'Épinay : les veuve et héritiers de Pierre de Guernon, éc., s^r d'Ectot, Henri-François de Guernon, éc., s^r d'Outreleau, Jean-François Amey, etc. — Aveu à Paul d'Albert de Luynes, abbé commendataire de Cerisy, et Guillaume-Paul Amey, prêtre, au droit des Carmélites du grand couvent de Paris, seigneurs de la paroisse d'Épinay, par Antoine Le Bourgeois, curé de Tournay, Pierre Le Bourgeois, curé de.... (blanc), et Antoine Le Bourgeois, d'Épinay (1746). — Extrait des pleds dud. fief terre et seigneurie, s'étendant à Mesnil-au-Grain et Longvillers, tenus dans la cour de Longaunay, endroit ordinaire, par Charles Renault, docteur aux droits, avocat au bailliage de Caen, sénéchal; significations requête dud. Amey, seigneur du fief du « Menil Hermis ou La Houlette », assis paroisse d'Épinay, demeurant à Caen (1746). — Vente par Charles-Claude Juhel de La Nollière, vicomte de Vire, comme procureur de Marie-Madeleine-Thérèse Le Prestre, sa femme, à Jean-Pierre Pellevé, avocat au Parlement de Paris, demeurant à Rouen, acceptant par Jean-Pierre Néel, curé d'Épinay, de jardin et maison à Épinay (1748). — Procès pour Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, abbé de Cerisy, et led. Amey, seigneurs des fiefs, terres et seigneuries d'Épinay, contre Pierre-Antoine-Barnabé de Guernon, éc., s^r du Saussey, fils et héritier de Barnabé, en paiement de treizième pour vente de rente foncière pour cause d'héritages relevant des fiefs desd. seigneurs ; approchement d'Henri-François de Guernon, éc., s^r d'Outreleau et seigneur de Forges et de « Boission », *al.* « Boisyon », demeurant à Épinay (1749-1751). — Partage de la succession de Pierre-Antoine de Guernon, éc., s^r d'Ectot, échue à Léon et Jean-Vigor de Guernon, ses enfants (1771). — Liquidation de la légitime ou mariage avenant de Marie-Madeleine-Élisabeth de Guernon sur la succession immobilière de Pierre de Guernon, seigneur d'Ingy, son père (1772). — Signification aux habitants d'Épinay, requête de Jean-Vigor, chevalier de Guernon, Léon de Guernon, son frère, ses cousins Guernon de Ranville et du s^r des Mortreux ou représentants, de sentence du bailliage de Caen les maintenant en possession de la chapelle St-Laurent ou St-Côme et condamnant les habitants aux dépens

(1783). — Retrait de Jean-Jacques-Michel Filleul, doyen des présidents trésoriers de France de la généralité de Caen, seigneur et patron châtelain haut-justicier de Maisy, seigneur suzerain de Longueville, par Guillaume-François Amey, officier de canonniers garde-côtes demeurant en sa terre d'Épinay-sur-Odon, de rente transportée par Jean-François Amey de Beaussieu, gendarme du Roi, neveu du clamant, dont led. clamant se chargea envers sond. neveu pour fieffe d'héritages à Épinay (1788). — Note sur la rente due par les Guernon aux obits d'Épinay et transférée aux hospices de Caen par le gouvernement de la Révolution. — Acquêt de maison à Épinay par Marie-Éléonore de Guernon, épouse de Michel-Auguste Amey (1832). — Généalogie de la famille Lebreton.

F. 1222. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1699-1753. — Famille Dolbec. — Contrats de mariage : de Pierre Dolbec, bourgeois de St-Pierre de Caen, fils de feu Charles et de Catherine Jahouel, et Catherine Denis (1699) ; naissances de leurs enfants (1701-1706) ; — de Jacques de Cardonville, fils d'Isaac et Marie Le Monnier, de St-Jean de Caen, et Marie-Catherine Dolbec, fille des précédents (1723) ; — de Pierre Dolbec, fils des précédents, et Marie-Anne Bernier (1725) ; — d'Antoine Simon de La Monnerie, fils de Jacques Simon de La Monnerie, sr de La Corbinière, avocat aux juridictions de Mortain, et de Marie Boudin, et Jeanne-Marie-Anne Dolbec, fille desd. Pierre et Bernier (1753).

TABLE DES ARTICLES.

FONDS DE BEAUMONT.

FONDS LE DUC.

CHARTRIER D'ASNIÈRES.

FONDS LE HARDY.